HAL
open science

Recherches sur l'Africa Vetus, de la destruction de Carthage aux interventions césaro-augustéennes

Béatrice Pasa

To cite this version:

Béatrice Pasa. Recherches sur l'Africa Vetus, de la destruction de Carthage aux interventions césaro-augustéennes. Archéologie et Préhistoire. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2011. Français. NNT : 2011TOU20088 . tel-00656451

HAL Id: tel-00656451

https://theses.hal.science/tel-00656451

Submitted on 4 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :
Université Toulouse 2 Le Mirail (UT2 Le Mirail)

Discipline ou spécialité :

Sciences de l'Antiquité

Présentée et soutenue par :
Béatrice PASA

le : jeudi 22 septembre 2011

Titre :

Recherches sur l'Africa vetus,
de la destruction de Carthage aux interventions césaro-augustéennes
Volume I : texte

Ecole doctorale :
Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC)

Unité de recherche :
PLH-ERASME

Directeur(s) de Thèse :

Jacques ALEXANDROPOULOS, Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail

Rapporteurs :
Frédéric HURLET, Professeur à l'Université de Nantes
Yann Le BOHEC, Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne

Autre(s) membre(s) du jury

Corinne BONNET, Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail
Naïdé FERCHIOU, Directrice de recherche honoraire à l'INP de Tunis

Thèse de doctorat

Sciences de l'Antiquité

Béatrice PASA

RECHERCHES SUR L'*AFRICA VETUS*, DE LA DESTRUCTION DE CARTHAGE AUX INTERVENTIONS CÉSARO-AUGUSTÉENNES

PLH-ERASME

Université Toulouse-Le Mirail

Pavillon de la recherche

5 allées A. Machado

31058 Toulouse cedex 9

Thèse présentée en vue de l'obtention du
Doctorat de l'Université de Toulouse

Délivré par l'Université de Toulouse-Le Mirail

École doctorale Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC)
Sciences de l'Antiquité
PLH-ERASME

Béatrice PASA
Sous la direction de Jacques ALEXANDROPOULOS

RECHERCHES SUR L'*AFRICA VETUS*, DE LA DESTRUCTION DE CARTHAGE AUX INTERVETIONS CÉSARO-AUGUSTÉENNES

Volume I : texte

Soutenue le 22 septembre 2011

Devant un jury composé de :

Jacques ALEXANDROPOULOS, Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail
Corinne BONNET, Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail
Naïdé FERCHIOU, Directrice de recherche honoraire à l'INP de Tunis
Frédéric HURLET, Professeur à l'Université de Nantes
Yann Le BOHEC, Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne

à mon père,

pour nous avoir souhaité le meilleur

et nous avoir offert les moyens d'y parvenir

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pu être réalisée sans les conseils, l'aide et le soutien de nombreuses personnes et institutions.

Ma gratitude va tout d'abord à mon directeur de thèse, Jacques Alexandropoulos. Depuis la maîtrise, il a su me faire découvrir la Tunisie et m'en faire partager la passion. Je lui exprime ici toute ma reconnaissance pour sa disponibilité, son attention, ses conseils qui ont accompagné mon travail de fructueuse façon.

J'adresse également mes remerciements aux membres du jury, Corinne Bonnet, Naïdé Ferchiou, Frédéric Hurlet et Yann Le Bohec qui ont bien voulu accepter de porter un regard critique sur ce travail.

J'exprime ma reconnaissance aux membres de l'équipe PLH-ERASME qui ont, grâce à un environnement scientifique chaleureux, encouragé mes recherches. Je remercie particulièrement Corinne Bonnet pour ses nombreux conseils et pour m'avoir permis de participer au GDRE FIGVRA.

Lors de séjours en Tunisie, j'ai pu rencontrer plusieurs chercheurs de l'INP, en particulier Naïdé Ferchiou, Habib Ben Younès, Ahmed Ferjaoui, Ahmed M'Charek, M'hamed Hassine Fantar et Mansour Ghaki. Les discussions que nous avons eues m'ont permis, sur de nombreux point, d'enrichir ma réflexion. Je les en remercie. Que soit remercié aussi l'institut pour m'avoir permis d'accéder à sa bibliothèque.

Les connaissances théoriques que j'ai acquises ont pu être enrichies par l'expérience de terrain. Pour avoir accepté de m'accueillir au sein de son équipe lors des fouilles archéologiques sur le site de Zama, j'exprime ici ma reconnaissance à Ahmed Ferjaoui. C'est avec sincère affection et amitié que je remercie aussi les étudiants et membres de l'équipe de fouille de Zama pour leur accueil, leur patience et l'intérêt et la vitalité des débats que nous avons eus.

Je remercie également Jean-Marie Pailler pour m'avoir intégré au projet de collaboration avec l'université d'Oxford, grâce auquel j'ai pu rencontrer Nicolas Purcell et Josephine Crawley Quinn. Les discussions que nous avons eues m'ont permis d'orienter et de développer une partie de mon travail.

Je suis aussi redevable de l'École Française de Rome qui m'a permis, grâce à l'octroi d'une bourse, d'avancer efficacement dans mes recherches. Ce séjour fut pour moi l'occasion

de rencontrer Sergio Ribichini et Paolo Xella qui m'ont apporté de précieux conseils sur les questions cultuelles. J'ai également pu rencontrer Virginie Bridoux, alors membre de l'ÉFR, avec qui nous avons eu de riches et amicales discussions qui m'ont été d'un précieux apport dans la construction de ma thèse et dans l'approche de certains documents.

Une pensée particulière est adressée aux doctorants de l'Université Toulouse le Mirail, aux boursiers de l'ÉFR et aux membres de l'association *Africa Antiqua*, dont la reprise est de bon augure pour le partage des connaissances et les échanges scientifiques des africanistes.

Je remercie également le service du Prêt Entre Bibliothèques de l'Université Toulouse le Mirail, en particulier Nadine Aurières qui m'a permis l'accès à des ouvrages que je désespérais de pouvoir lire un jour.

Ma reconnaissance va à tous ceux qui m'on aidé dans la réalisation et l'achèvement de cette thèse et tout particulièrement, Claire, Mathieu, Florian et Marylin, Laetitia, Marine, Serge, Carole, Anthony, Donata et Walid.

J'ai une pensée toute particulière pour celle qui m'a montré le chemin en le parcourant quelques années avant moi : faire de longues études jusqu'à l'achèvement d'une thèse était donc une aventure qui pouvait avoir du sens. Merci à Laurence, ma sœur, pour son exemple rigoureux et son amour inconditionnel qui m'ont accompagné pendant toutes ces années.

Enfin, je voudrais exprimer une pensée émue à ceux qui ont toujours été là, y compris dans les moments plus difficiles que les autres.

RÉSUMÉ :

L'*Africa vetus*, entre la destruction de Carthage et les interventions césaro-augustéennes, est traditionnellement perçue par l'historiographie comme une région dépourvue d'histoire, caractérisée par un paysage chaotique et dévasté. Pourtant, la reprise attentive de la documentation, principalement archéologique, permet de dresser un tout autre constat. Ainsi il apparaît que les conséquences du dernier conflit punico-romain n'ont pas entrainé l'annihilation de toute activité en Afrique nord-orientale. Les évolutions amorcées antérieurement à la chute de Carthage se prolongent, plus ou moins affectées par les bouleversements géopolitiques du milieu du IIe s. av. n. è. Dès lors, nous nous retrouvons face à une région en construction ou en reconstruction, qui connaît des changements, des bouleversements, parfois des reculs, mais reste toujours dynamique.

Cette vie s'observe dans les différents domaines, au travers de l'étude de la population, de son identité et de son appréhension, de l'occupation et de la gestion du territoire, de la répartition des activités économiques et commerciales ainsi que de l'évolution des paysages cultuel et funéraire. À cette vision globale s'ajoute une approche régionale de ce territoire qui révèle, à l'intérieur d'un même ensemble, des constructions divergentes pour les quatre principales régions : la Zeugitane, le Byzacium, la région tellienne et la Petite Syrte. L'histoire de chacune est déterminée par son passé préromain, son action et son attitude durant la première moitié du IIe s. av. n. è. et au cours de la troisième guerre punique.

Mots clés : *Africa vetus*, guerres puniques, néopunique, administration, activités économiques, sanctuaires, funéraire.

SUMMARY :

Traditionally, the historiography has seen the Africa Vetus, from the destruction of Carthage to the cesaro-augustans' interventions as a province without history, characterised by a chaotic and deserted image. However, the careful analysis of the documentation, chiefly archaeological, has permitted a completely different assessment. It so appears that the consequences of the last Punic war did not bring about the annihilation of all activity in the east of North Africa. The developments begun prior to the fall of Carthage carry on, more or

less affected by the geopolitical disruptions of the middle of the second century. From that time, we observe a dynamic region, building or rebuilding, which goes through changes and upheavals, sometimes even setbacks, but always stays active.

This life can be observed in different field, through the study of the population, its identity and apprehension, the occupation and administration of the territory, the distribution of the economical and commercial activities as well as the evolution of the religious and funerary landscape. A regional approach comes with this global vision, which reveals in the same area, different constructions for the four main regions : the Zeugitana, the Byzacena, the Tell and the Little Syrte. The development of each of them is determined by its pre-roman history, their action and their attitude during the first half of the second century and the third Punic war.

Keys-words : *Africa vetus*, Punics wars, neopunic, administration, economical activities, sanctuaries, funerary.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION……p. 15

PREMIÈRE PARTIE. LES CADRES DE L'ÉTUDE : APPROCHES HISTORIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES ACTEURS…… p. 29

Introduction……p. 31
Chapitre I. L'*Africa vetus* : à la recherche d'une indentification…….. p. 33
Chapitre II. La création de la province d'*Africa vetus*……...p. 91
Conclusion……p. 187

DEUXIÈME PARTIE. OCCUPATION DU TERRITOIRE ET RÉPARTITION DES ACTIVITÉS……p. 189

Introduction……p. 191
Chapitre III. Gestion du territoire et occupation du sol……p. 193
Chapitre IV. Activités économiques et commerciales……p. 249
Conclusion……p. 317

TROISIÈME PARTIE. L'*AFRICA VETUS*, UNE MOSAÏQUE CULTURELLE…p. 319

Introduction……p. 321
Chapitre V. Paysage religieux……p. 323
Chapitre VI. Monde funéraire……p. 464
Conclusion……p. 579

CONCLUSION…… p. 581

INTRODUCTION

En 1885, Th. MOMMSEN publie sa monumentale *Histoire Romaine*, dans laquelle il se propose de retracer l'histoire de Rome, de ses origines à la fin de la République. Plusieurs pages sont consacrées au dernier conflit punico-romain, marqué, en 146 av. n. è., par la destruction de Carthage et l'annexion de son territoire par Rome. Décrivant l'attitude du vainqueur envers sa nouvelle conquête, le savant allemand écrit :

> « *Le gouvernement romain occupa fortement le territoire que Carthage possédait lors de sa chute, mais moins pour en tirer parti que pour ne pas le laisser à d'autres ; on ne chercha pas à y éveiller une vie nouvelle, on se contenta de garder le cadavre. Ce n'est pas par amour de la domination, ni des conquêtes, c'est par crainte et par jalousie que Rome a créé la province d'Afrique. Cette région n'a pas d'histoire sous la République.* »[1]

En 2010, dans un ouvrage consacré aux villages et cités d'Afrique romaine S. AOUNALLAH, revenant sur les premiers temps de l'*Africa*, décrit la province à l'époque tardo-républicaine en ces termes :

> « *L'économie à dû subir un effondrement général le long de ce siècle. La main d'œuvre masculine, souvent impliquée dans les opérations militaires, a chuté de manière considérable ; les opérations de pillages et de règlements de compte ont ruiné certains fermiers pour longtemps ou pour toujours ; la demande des produits de la terre et de l'élevage a aussi fortement baissé. Partout la prairie a dû gagner du terrain sur les terres cultivées ; partout aussi les villes ont dû se replier sur elles-mêmes pour ne ressembler, en définitive, qu'à de simples villages, des* castella*, suivant une expression de Pline l'Ancien. C'est ce paysage chaotique qui caractérisa l'*Africa *en son premier siècle romain.* »[2]

Les discours des auteurs présentent deux aspects de cette histoire. Le premier met l'accent sur l'absence d'intervention romaine, le second sur la léthargie interne de la région. Mais l'image rendue est la même : celle d'une province à l'abandon. Ainsi, après quelques

[1] MOMMSEN Th., 1985, II, p. 936.
[2] AOUNALLAH S., 2010, p. 20.

125 années de recherches historiques et archéologiques, l'*Africa* à l'époque républicaine est toujours perçue comme une région délabrée, suspendue dans le temps, entre un passé punique rayonnant et un brillant avenir romain.

Il est vrai que l'action de Rome en Afrique, entre la destruction de Carthage et les interventions césaro-augustéennes, paraît particulièrement ténue. À l'exception d'une tentative de déduction coloniale rapidement avortée et de quelques implantations viritanes, l'*Urbs* ne s'investit dans cette région que lors de conflits armés, contre les rois africains ou dans le cadre des guerres civiles. Cette impression d'indifférence de Rome vis-à-vis de sa conquête est alimentée par les trop rares mentions de l'*Africa* dans les sources littéraires et la quasi-absence de vestiges archéologiques monumentaux de la fin de la République dans la province.

Cette absence de colonies romaines a suffi à condamner tout un siècle de l'histoire de l'Afrique du Nord. Une telle perception dénote une approche romano-centrée, principalement politique, du passé nord-africain. Mise en lumière par Th. MOMMSEN, cette position est suivie par S. GSELL qui juge la métaphore du cadavre « *sévère* », mais « *en grande partie motivée* ».[3] Au milieu des années 1970, c'est encore cette vision que l'on trouve chez A. DEMAN qui estime que la date de 146 av. n. è. marque « *un recul de l'histoire* ».[4] Enfin, cette idée est encore vivace chez G.-Ch. PICARD lorsqu'il considère la conquête césarienne de 46 av. n. è. comme « *le point de départ de l'histoire de l'Afrique romaine* ».[5]

D'un point de vue bibliographique, la première province romaine d'Afrique est quasiment inexistante. Cette période, comprise entre la fin de la domination punique et le début de l'époque augustéenne partage le devenir des « périodes transitoires » que l'on peut qualifier, avec C. COURTOIS, d'« *Afrique oubliée* ».[6] Cette impression de « parenthèse historique » est accentuée lorsque l'on s'intéresse aux synthèses proposées pour l'histoire de l'Afrique du Nord dans l'Antiquité. L'Afrique sous la République n'y occupe que quelques lignes, partagées entre la destruction de Carthage, la tentative des Gracques et l'importation des guerres civiles sur le sol africain. Plus récemment, on assiste peu à peu à une remise en cause de la vision mommsenienne, mais les études historiques portant sur l'Afrique du Nord républicaine restent rares.[7]

---

[3] GSELL S., *HAAN*, VII, p. 118.
[4] DEMAN A., 1975, p. 23.
[5] PICARD G.-Ch., 1990a, p. 15.
[6] COURTOIS C., 1955. L'auteur utilise cette expression pour qualifier l'Afrique du Nord de la fin de l'Antiquité au tout début du Moyen Âge.
[7] En 2005, J.-M. LASSÈRE remarque que « *l'on vit encore sur la formule célèbre, mais que je crois particulièrement contestable, de Mommsen affirmant que Rome se borna à « garder le cadavre » de son*

Toutefois, une recherche sur l'Afrique nord-orientale aux deux derniers siècles avant notre ère n'est pas impossible. Le renouveau de cette question est principalement permis par les études archéologiques. La multiplication des prospections et des chantiers de fouilles ainsi que le développement des techniques archéologiques modernes mettent peu à peu au jour des vestiges de l'époque tardo-républicaines. Le fait est particulièrement visible au travers des recherches menées par N. FERCHIOU en Zeugitane, celles d'A. FERJAOUI dans la région tellienne, de H. BEN YOUNÈS au Sahel et d'E. FENTRESS à Djerba. De même, notre meilleure connaissance du matériel archéologique ainsi que la reprise et l'affinement des typologies céramiques permettent de dater avec plus de précision les objets excavés et d'identifier les productions propres à notre période.

À cet apport de documentation s'ajoutent les nouvelles orientations données aux études phénico-puniques[8] et aux travaux relatifs à la création et au développement de l'empire romain, favorisant les approches comparatives. De même, ces travaux privilégient la prise en compte des facteurs économiques, sociaux ou culturels et non plus uniquement politiques.

Ces progrès, tant documentaires que conceptuels, ont permis à l'Afrique nord-orientale d'après 146 av. n. è. de sortir en partie de l'ombre. C'est dans cette voie que s'intègre la thèse présentée par J. CRAWLEY QUINN en 2003, intitulée *Imperialism and Culture in North Africa: The Hellenistic and Early Roman Eras*.[9] Au cours de cette recherche, l'auteur s'intéresse en particulier aux pratiques et aux effets de l'impérialisme carthaginois, numide et romain en Afrique du Nord. Ainsi, l'historienne met en avant la construction lente de la province d'*Africa* : la période comprise entre 146 av. n. è. et l'avènement d'Auguste ne représente alors qu'une première étape dans l'évolution administrative de l'impérialisme romain qui se poursuit bien après la mise en place du Principat. Son approche conceptuelle du sujet, doublée de l'apport des données issues des récents « *fields surveys* » suggère que l'hégémonie romaine sur cette région a eu peu d'impact matériel.[10] De même, selon J. CRAWLEY QUINN les influences culturelles de l'Est hellénistique, dont les points de relais ne sont plus uniquement à rechercher sur le territoire carthaginois, sont plus importantes que les modèles proposés par

---

ennemie ». Si l'historien conteste l'affirmation de Th. MOMMSEN, sa remarque relève uniquement du sentiment. LASSÈRE J.-M., 2005, p. 31.

[8] Une présentation historiographique de l'histoire phénico-punique est proposée par BONNET C. et KRINGS V., 2006.

[9] CRAWLEY QUINN J., 2003b, dont elle reprend les principaux résultats dans un article CRAWLEY QUINN J., 2003a.

[10] L'auteur note que, « *Romanization is often resolved into 'marker processes' : urbanization, monumental building, changing diets and religious syncretisation of different varieties, to give a few examples. But it is important to recognize that many of these processes predate Roman intervention, and in a Hellenistic context in particular may have little or nothing to do with that intervention, or indeed with Rome at all* ». CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 173.

Rome. L'auteur s'intéresse en particulier aux changements observés au niveau du pouvoir, de l'attitude des élites et de leurs représentations, telles que les mausolées. Globalement, ses observations proposent une première remise en question de la vision d'une province dévastée et laissée stagnante pendant un siècle.

À sa suite, nous avons souhaité approfondir la question et nous intéresser au devenir de l'*Africa* entre la destruction de Carthage et les interventions césaro-augustéennes, favorisant, pour cela, le point de vue africain et approchant davantage les réalités de terrain.

Mais de quelle *Africa* s'agit-il ? Quelles en sont les limites géographiques et chronologiques ?

Au cours de l'élaboration de notre recherche, les délimitations géographiques se sont imposées d'elles-mêmes. Ne prendre en compte que le territoire à l'intérieur de la province romaine est rapidement apparu peu pertinent. Tout d'abord, le tracé exact de la *fossa regia* qui délimite les possessions romaines des domaines numides nous est inconnu. Nous savons que cette frontière partait de *Thabraca* pour arriver à *Thaena* mais de nombreuses incertitudes subsistent sur son parcours entre ces deux points. De plus, concernant la province elle-même, la diversité des statuts territoriaux soulève de nombreuses questions quant à l'étendue de *l'ager publicus*.[11] Surtout, cette région ne peut être totalement distinguée de ses régions limitrophes. D'un point de vue historique, leurs passés sont étroitement liés à celui de Carthage avec, pour conséquences, de multiples interactions dans les domaines économique, culturel et dans une moindre mesure institutionnel. D'un point de vue politique, les terres du royaume de Numidie sont rapidement soumises à l'ascendant de Rome, associant leur devenir à celui de la province. C'est pourquoi, outre les possessions romaines comprises dans la *Provincia Africa*, notre étude tient compte de la région tellienne avec les cités de *Bulla regia* à *Mididi* ainsi que du golfe de Gabès et notamment l'île de Djerba.

La délimitation chronologique de cette étude s'est également imposée à nous. Dans une première approche du sujet, notre intention était de travailler sur la province entre la destruction de Carthage en 146 et les premières interventions césaro-augustéennes en Afrique. Mais ces bornes ce sont montrées insuffisantes. Rapidement, nous nous sommes rendu compte que les conséquences de la troisième guerre punique n'étaient pas les seules à avoir déterminé l'avenir et le développement de la région. Il apparaît que de nombreux

[11] Récemment, J. CRAWLEY QUINN remettait en question l'appartenance de la région sahélienne, dominée par les cités libres, à *la provincia Africa*. CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 100. De même, la question de la localisation des terres confiées aux successeurs de Massinissa reste en suspens.

changements observés au cours des IIe et Ier s. av. n. è. en Afrique nord-orientale sont le fruit de processus amorcés antérieurement à la conquête romaine. De même, plusieurs évènements ne peuvent se comprendre qu'en considérant les actions de Massinissa antérieures à la troisième guerre punique. Il s'est avéré alors indispensable de prendre en compte la fin de la période punique, notamment entre la deuxième et la troisième guerre opposant Carthage à Rome. Le recul de ce *terminus post quem* nous est apparu d'autant plus nécessaire qu'aux lendemains de la seconde guerre punique, le faciès politique de l'Afrique nord-orientale est redéfini. Ces modifications concernent aussi bien la capitale punique, « recentrée » sur son territoire africain que le royaume de Numidie, en cours d'élaboration. De même, les cités africaines, notamment celles de fondation phénico-carthaginoise telle qu'Utique et Hadrumète, profitent de l'affaiblissement politique de Carthage pour s'affirmer. La délimitation basse de notre recherche, quant à elle, s'est confirmée. En effet, la victoire de César à *Thapsus* contre les forces pompéiennes marque l'achèvement de près de 70 ans d'oppositions politiques romaines dont les répercussions ont durablement marqué la construction des provinces africaines. Surtout, cette victoire est suivie par la création de la province d'*Africa nova* et d'une série d'interventions et de constructions qui amorce un tournant majeur dans l'histoire de l'Afrique du Nord. Selon A. LARONDE l'époque césarienne contribue « *à remodeler le visage de la région entendue au sens large, et à préparer l'œuvre augustéenne.* »[12] À la mort de César, une partie de ses volontés sont exécutées par Octave-Auguste qui s'inscrit ainsi dans la lignée du dictateur. Ces premières actions sont consolidées et multipliées avec la naissance du Principat qui marque le début d'une nouvelle ère. Toutefois, les changements amorcés avec l'avènement d'Auguste n'ont pas tous des incidences immédiates. On constate sur plusieurs sites qu'il faut attendre la fin du Ier s. av. n. è., voire le début du siècle suivant pour que se manifestent les conséquences liées à la reprise en main du territoire africain par Rome. C'est pourquoi, sans embrasser la période du Haut-Empire, qui se distingue sur bien des points de l'époque tardo-républicaine, nous avons parfois empiété sur les débuts du Principat afin de suivre les processus amorcés antérieurement jusqu'à leur achèvement. C'est également pour cette raison que, si la création de l'*Africa nova* est incluse dans la présentation du cadre historique de cette région, nous n'avons pas traité plus en profondeur son histoire et les évènements qui lui sont propres. En effet, tant sa conquête que son organisation présentent des différences majeures avec celles de l'*Africa vetus* et constituent le sujet d'une recherche à part entière.

[12] LARONDE A., 2005, p. 12.

Notre sujet d'étude ainsi défini porte donc sur la première province romaine d'Afrique et ses régions limitrophes aux IIe et Ier s. av. n. è. Toutefois, ces choix géographiques et chronologiques posent une série de problèmes terminologiques. En effet, comment désigner sous un même terme une région qui, d'un point de vue administratif, connaît plusieurs appellations au cours des deux derniers siècles avant notre ère ? En 146, le territoire désormais dominé par Rome est désigné par l'appellation de *Provincia Africa*. Cette dénomination se maintient jusqu'en 46 av. n. è. lorsqu'une partie du royaume numide est annexée par Rome. Cette nouvelle province est désignée sous le nom d'*Africa nova* et, par distinction, la première *Provincia Africa* est désormais qualifiée de *vetus*. Suite aux conflits provoqués par le décès de César, les deux provinces sont réunies sous le nom d'*Africa proconsularis*, probablement sous l'administration de Lépide entre 40 et 39 av. n. è. Face à cette variété de situations, la principale difficulté était de trouver une dénomination permettant d'identifier clairement le territoire de la première province romaine d'Afrique, distinct de l'*Africa nova* et de l'*Africa proconsularis*, tout au long des deux derniers siècles avant notre ère. Pour cela, nous avons préféré l'appellation d'*Africa vetus* à celle d'*Africa* même si, officiellement, le qualificatif de *vetus* est accolé au nom de la province uniquement à partir de 46 av. n. è.

Cet embarras terminologique est tout aussi présent lorsqu'il s'agit de désigner les périodes traitées. Concernant le territoire de Carthage qui devient possession romaine en 146 av. n. è., on utilise les expressions de période « punique » ou « préromaine ». Après la destruction de la cité et l'annexion de son territoire par Rome on recourt aux termes de « néopunique », « républicain » ou « tardo-républicain ». Outre leurs valeurs chronologiques, l'emploi de l'une ou l'autre des expressions dépend principalement du point de vue que l'on souhaite adopter et de l'aspect sur lequel on souhaite insister. Ainsi, les qualificatifs de « punique » ou « néopunique » appliqués à la période sont privilégiés dans la présentation de phénomènes qui débutent avant la destruction de Carthage. *A contrario*, on favorise généralement les termes « préromain », « républicain » ou « tardo républicain » pour se référer à des évènements ou à des processus liés à la conquête romaine et à sa domination en Afrique. Une nuance supplémentaire est à prendre en compte lorsque l'on évoque l'ensemble de l'Afrique nord-orientale, comprenant une partie des terres du royaume de Numidie. En effet, ce dernier ne devient possession romaine qu'à partir de 46 av. n. è.

Ainsi, l'objectif de notre recherche est de dresser une synthèse historique de l'*Africa vetus* et de ses régions limitrophes aux deux derniers siècles avant notre ère. Mais

contrairement aux études antérieures, concentrées sur la vision romaine et comme nous l'avons vu, fortement limitées dans le cas de la première province d'Afrique, nous avons souhaité organiser notre approche à partir du territoire africain lui-même. En conséquence, cette étude privilégie les acteurs et les évènements endogènes à l'Afrique nord-orientale. Il ne s'agit pas pour autant de négliger les apports et influences extérieurs, nécessaires à la compréhension de l'histoire africaine en tant qu'élément particulier intégré à des mouvements méditerranéens plus vastes. Et ce faisant, notre démarche s'inscrit dans un courant développé depuis une quinzaine d'années sur les approches de la construction de l'Empire romain. Résumant le renouveau de ces recherches, R. SWEETMAN remarque qu'il en ressort deux points principaux : « *that the traditional view of requiring provinces to become part of the Empire without choice or variation, often termed Romanization, cannot be sustained ; and that a change in methodology, where the process is examined from the perspective of the province, facilitates a new understanding.* »[13] Mais cette première rupture avec l'historiographie traditionnelle de l'Empire ne suffit pas pour aborder notre sujet. En effet, l'histoire des provinces sous la République diffère trop de celle du Haut-Empire pour que l'on puisse traiter de la même façon le cas de l'*Africa vetus*. Dès lors, il est apparu essentiel de se départir des approches conceptuelles non adaptées à l'époque tardo-républicaine et de reprendre une étude locale et régionale de la province.

Afin de proposer une vue d'ensemble de cette région nous avons opté pour une approche globale de son histoire, tant politique que sociale, économique et culturelle, permise par des études transdisciplinaires. Mais prétendre dresser une synthèse complète et équilibrée de l'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è. relève de la gageure. La disparité quantitative et qualitative des sources ne permet pas une telle entreprise. Dès lors nous avons envisagé cette question à travers l'étude successive de différents tableaux, traitant des populations, de l'occupation et de l'administration du sol, des activités économiques et des pratiques religieuses et funéraires. Rapprochés les uns des autres, ils permettent une approche des réalités de l'*Africa vetus*, certes incomplète, mais sans doute plus juste qu'une synthèse linéaire. Pour cela, nous avons procédé au recensement et parfois à la reprise des analyses d'un matériel varié, littéraire, bien sûr, mais essentiellement archéologique.

L'état de la documentation relative à l'Afrique nord-orientale aux deux derniers siècles avant notre ère constitue la principale difficulté de cette recherche. Tout d'abord, les sources

[13] SWEETMAN R., 2011, p. 1.

littéraires sont uniquement le fait d'auteurs gréco-latins,[14] la destruction de Carthage ayant entrainé la disparition de la majeure partie de la littérature punique. Par conséquent, notre vision de l'histoire africaine est amputée du pan punico-carthaginois. Il en va de même pour les productions littéraires des populations de tradition numide qui nous sont totalement inconnues. Cette situation n'est pas sans incidence. On ne peut, bien évidemment, que suivre G. SCHEPENS lorsqu'il rappelle: « *Memories and records of historical events tend by their very nature to reflect the interests of the party from which they originate. Especially the party that emerges victorious of a great war is apt to "impose" its view upon later generation as the one and only historical truth.* »[15] Surtout, ces textes nous donnent principalement accès aux données événementielles et politiques, ne livrant qu'incidemment, et trop rarement, des informations d'ordre culturel ou propres au monde africain. On comprend de suite qu'il est nécessaire de compléter les premiers indices issus des sources littéraires par les données issues de l'archéologiques.

Ces dernières constituent la majorité de notre documentation, mais leur recensement et leur exploitation ne sont pas sans poser problème. La plupart des publications archéologiques relatives à l'Afrique du Nord antique fournissent un abondant matériel punique et surtout romano-impérial, mais les éléments portant sur la période néopunique et tardo-républicaine sont rares. Ces lacunes sont en partie dues aux choix et méthodes archéologiques en vigueur à la fin du XIXe s. et au début du XXe s. Comme le rappelle Ph. LEVEAU, l'archéologue, à cette période, « *évacuait comme stériles les couches archéologiques correspondant aux époques arabes et répugnait à soulever le beau dallage d'un forum pour y chercher des traces du passé* (quel rapport entre l'époque arabe et la vôtre ? Précisez votre pensée) ».[16]

Bien que les traces de la période républicaine soient rares, elles ne sont pas inexistantes pour autant. Tout d'abord, elles apparaissent ça et là, au fil des notices issues des prospections réalisées dans le cadre de l'Atlas archéologique de la Tunisie[17] et de la Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques.[18] De même, on retrouve des éléments datés de l'époque républicaine dans les « *fields surveys* ».[19] Toutefois, le recours à

---

[14] Sur la vision des Carthaginois dans les sources gréco-latines, voir DUBUISSON M., 1983 et BARCELÓ P., 1994, pp. 1-14.

[15] SCHEPENS G., 1989, p. 317. Toutefois, C. BONNET et V. KRINGS plaident en faveur d'une valorisation de ces témoignages et de dépasser le constat d'« *écueil classique* » signalé par SZNYCER (BONNET C. et KRINGS V., 2006, p. 42).

[16] LEVEAU Ph., 1978.

[17] BABELON E., CAGNAT R. et REINACH S., 1892-1913.

[18] BEN BAAZIZ S. (dir.), 1998-2005. Les explorations sont toujours en cours. Ces prospections, menées à l'échelle nationale, font qu'actuellement, « *Tunisia must be acknowledged as having one of the most comprehensive regional archaeological databases in the Mediterranean*. ». STONE D. L., 2004, p. 133.

[19] Pour un point sur les « *field surveys* » en Afrique du Nord, voir STONE D. L., 2004.

ces résultats ne constitue qu'une première étape. Les données recueillies au cours de ces prospections de terrain concernent uniquement les éléments visibles et les récoltes de surface, ne donnant que quelques jalons chronologiques de l'occupation des sites.

Afin d'approfondir notre connaissance des sites et d'en dégager les éléments datés entre la destruction de Carthage et le Haut-Empire, une seconde étape de cette enquête documentaire consiste en un dépouillement des rapports de fouilles et de découvertes publiés et accessibles. Mais une telle entreprise n'est pas aisée et l'on se retrouve confronté aux difficultés inhérentes aux recherches menées à partir d'anciennes publications. On rencontre entre autres des problèmes liés à la l'identification et la présentation des objets : les dénominations sont arbitraires, voire fantaisistes, les approximations sont nombreuses, les reproductions de matériel partielles ou inexistantes. De plus, il est courant que le matériel soit présenté en un même ensemble, sans distinction et indépendamment de son contexte archéologique de découverte ce qui nous interdit toute tentative de datation individuelle des monuments, notamment pour les tombes.[20] Par ailleurs, si nos connaissances en céramique ont largement progressé depuis plus d'un siècle et permettent aujourd'hui une identification précise des productions, la difficile accessibilité aux objets permet rarement de proposer une nouvelle analyse du matériel.[21] Cet exercice est seulement possible lorsque les publications sont accompagnées de planches de dessins ou de photographies. Seules de nouvelles fouilles sur des sites anciennement découverts pourraient apporter un complément d'information, mais là encore, le temps et les pilleurs de tombes ont bien souvent fait des ravages. En effet, en moins de 20 ans, les sites archéologiques peuvent disparaître. Par exemple, la nécropole signalée en 1964 à Ksibet El Médiouni par J. FOUCHER[22] n'a pas été retrouvée par H. BEN YOUNÈS lors de ses prospections menées à la fin des années 70 et tout début 80.

Ces pratiques archéologiques anciennes, depuis longtemps révolues, ont laissé place à l'archéologie moderne qui prend désormais en compte l'ensemble des niveaux d'un site et dont l'attention se porte de plus en plus sur les périodes oubliées de l'Histoire. On bénéficie aujourd'hui d'un accroissement significatif de matériel et l'étude scrupuleuse de leur contexte de découverte permet d'améliorer et d'affiner les typologies, particulièrement pour la céramique et la numismatique. Il faut ajouter à cela le recours à de nouvelles techniques telles que la photographie aérienne puis satellitaire. On peut ainsi mettre en évidence les traces de

[20] Voir par exemple, la publication du Dr. CARTON sur le sanctuaire d'El-Kénissia (CARTON L., 1906).
[21] Il faut ajouter à cela la disparition du matériel anciennement découvert. C'est notamment le cas pour la nécropole d'Hadrumète. Voir BEN YOUNÈS H., 1981, p. 94.
[22] FOUCHER L., 1964, p. 132

plus en plus fines des centuriations antiques, quasiment impossibles à détecter lors de prospections au sol.

En tout état de cause, nos connaissances dans certains domaines de l'Afrique du Nord antique restent lacunaires. Les évolutions successives du paysage,[23] en particulier urbain, notamment à la période augustéenne et au IIe s. ap. n. è. où l'environnement urbanistique se trouve profondément modifié, limitent l'accès aux périodes puniques et néopuniques. En outre, malgré la multiplication des recherches archéologiques, les secteurs étudiés ne constituent qu'une part restreinte du paysage total. Une récente étude menée sur les superficies urbaines de l'Afrique romaine a permis d'estimer notre état de connaissance, ou plutôt de méconnaissance. Selon S. BEN SALEM-HAMANI, la superficie des cités connues par rapport à l'ensemble de la surface urbaine de *Thugga* serait de 42.30%, celle de *Thuburbo Maius* de 15.11% et celle de *Thysdrus* tomberait à 8%.[24] Ces aperçus, relativement faibles, sont à restreindre pour la période punique et plus en encore pour la période préromaine.

Compte tenu de ces contraintes documentaires, nous avons recours, dans le cadre de cette recherche, à deux types d'approches : extensive et intensive. Le premier cas concerne notre approche des populations, de l'occupation et de l'administration du sol et de la répartition des activités économiques et commerciales. Pour cela, nous recensons différents types de matériels, principalement épigraphique, céramique et monétaire sur l'ensemble du territoire tunisien. Cela nous permettra, pour chaque dossier envisagé, de mettre en avant les différences et les concordances d'un site ou d'une région à l'autre tout en soulignant les évolutions ou les reculs. Le second cas s'applique à notre étude des paysages religieux et funéraires pour lesquels nous procédons à un relevé systématique des données datées de notre période dans les sanctuaires et les nécropoles. À partir de ces résultats, nous tenterons de saisir non seulement les tendances régionales, mais surtout de mettre en avant les changements de pratiques et de croyances internes à chaque site.

Ainsi, bien que la documentation soit disparate, partielle et parfois partiale, il reste possible de proposer un état des lieux de la première province romaine, de la destruction de Carthage aux interventions césaro-augustéenne. Afin de mener à bien cette étude, nous avons construit notre réflexion en trois temps.

La première partie posera les cadres historiographiques et historiques de la question. Nous reviendrons dans un premier chapitre sur les grilles de lecture conceptuelles utilisées

[23] Sur la notion complexe de paysage, nous renvoyons à la mise au point proposée par ASHMORE W., 1999.
[24] BEN SALEM-HAMANI S., 2006, p. 214, tableau n°4.

dans les études des provinces romaines africaines. Nous nous demanderons dans quelle mesure ces concepts peuvent s'appliquer au contexte très particulier de l'Afrique du Nord à l'époque tardo-républicaine. Pour cela, nous prendrons l'exemple des populations africaines, de leur identification et de leur évolution. Dans un second chapitre, nous nous intéresserons au cadre historique dans lequel évoluent les acteurs africains et romains en suivant leurs interactions et les différentes étapes de la construction de la province.

La deuxième partie sera centrée sur l'occupation du territoire et la répartition des activités. Un premier chapitre s'attachera aux persistances et aux changements administratifs et territoriaux consécutifs à la destruction de Carthage et à l'annexion de son territoire par Rome. Dans un second chapitre nous observerons la répartition et l'évolution des activités économiques et commerciales en Afrique nord-orientale.

La troisième partie sera consacrée à une approche culturelle de l'*Africa vetus* et de ses régions limitrophes aux deux derniers siècles avant notre ère. Les paysages religieux et funéraires seront étudiés au travers de la reprise systématique du matériel archéologique. Nous envisagerons alors les pratiques et les croyances des populations africaines, mettant en exergue les changements et leurs causes.

PREMIÈRE PARTIE

LES CADRES DE L'ÉTUDE : APPROCHES HISTORIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES ACTEURS

INTRODUCTION

Les premiers cadres de cette recherche sur l'Afrique nord-orientale aux deux derniers siècles avant notre ère sont posés par les limites chronologiques et géographiques que nous venons de déterminer. Précisons davantage maintenant : dans la perspective qui est la nôtre pour cette recherche, nous avons voulu prendre en compte les différents intervenants à plusieurs niveaux. Ainsi, aux acteurs politiques comme Rome, Carthage et les souverains Numides, de même qu'à leurs représentants tels que Caton ou Scipion, s'ajoutent les populations africaines puniques, numides, libyques, aussi bien urbaines que rurales.

Afin de comprendre leur évolution propre de même que celle de leur environnement, il est nécessaire de s'interroger sur les moyens d'identifier cette population et sur la nature des interactions entre les différents groupes d'individus comme avec les autorités en jeu. Cet objectif nécessite d'adopter une double démarche : historiographique et historique.

Les interprétations qui ont été faites des relations imposées, construites et maintenues entre les différents acteurs ont été fortement influencées par les contextes contemporains : de la colonisation française du Maghreb, suivie par les mouvements de décolonisation, à la construction des réseaux internationaux amenant à une globalisation mondiale. Ainsi, les populations africaines ont tour à tour été considérées comme soumises, séduites, asservies, passives, actives, indifférentes, sélectives ou directives. De même les autorités se sont vu attribuer des rôles de civilisateurs, d'oppresseurs, d'attentistes ou de prosélytes. Ces différentes positions, complémentaires ou antagonistes, ne peuvent s'apprécier qu'une fois passées par le filtre d'une étude historiographique.

Ce premier éclaircissement sera accompagné d'un rappel du cadre événementiel de notre propos. Ainsi, chaque acteur sera replacé dans une perspective historique mettant en lumière les actions et interactions qui ont entrainé la construction de la *Provincia Africa* et la mise en place des nouvelles autorités politiques.

Ainsi, ces deux premiers chapitres vont nous permettre de poser les cadres géographiques, chronologiques, historiques mais aussi conceptuels de notre réflexion.

CHAPITRE I - L'*AFRICA VETUS* : À LA RECHERCHE D'UNE INDENTIFICATION

La *Provincia Africa* est la première province romaine d'Afrique. Créée en 146 av. n. è. à la suite de la défaite de Carthage contre Rome, elle correspond à l'ancien territoire conservé par Carthage à la veille de la troisième guerre punique. Elle est limitée à l'ouest par la côte et à l'est par la *fossa regia* qui la distingue du royaume de Numidie. Telle est la définition que l'on peut faire de l'*Africa vetus*. Ces données chronologiques, géographiques et évènementielles permettent de situer la province dans le temps et l'espace. Mais que nous apprennent-elles sur l'identité de la province ? Ou plutôt sur les identités, multiples et complexes, qui se font jour à la lecture des textes littéraires et plus encore des sources archéologiques ?

Ces informations objectives révèlent les identités politiques qui dominent cette région. Mais suffisent-elles à caractériser les populations et les cultures de l'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è. ? On peut deviner, d'après la mention du changement de pouvoir que la fin de la domination carthaginoise et la mise en place de l'autorité romaine eurent des conséquences sur l'ensemble de la région. Mais de quelle nature furent-elles ? Quelle en fut la portée ? Quels domaines furent concernés ? Quels effets eurent-elles sur les populations ?

Depuis la fin du XIXe s, les historiens ont proposé plusieurs approches afin de répondre à ces interrogations. Différentes grilles de lecture furent envisagées pour comprendre l'histoire des provinces romaines et surtout les moyens de la construction d'un empire. Au fil des réflexions, nettement influencées par les contextes contemporains, l'intérêt des chercheurs s'est peu à peu déplacé de Rome aux provinciaux. La construction de ces discours a fait l'objet de vifs débats, permettant d'affiner les réflexions et de multiplier les angles d'approche afin de couvrir toujours davantage de domaines. Mais ces concepts peuvent-ils aider à l'étude de l'Afrique du Nord sous la République ? Il s'agit d'une période très particulière où l'empreinte de Rome est encore peu sensible. Pour autant, les conséquences de la troisième guerre punique sont tangibles et méritent d'être étudiées.

Mais cette première approche théorique ne suffit pas à définir cette région. Afin de compléter l'identification de l'Afrique nord-orientale, nous nous proposons d'étudier ensuite la population elle-même, sa nature, ses caractéristiques et son évolution. Pour cela, nous nous intéresserons en particulier aux aspects linguistiques et onomastiques afin de déceler les interactions et métissages qui ont pris place et participé à la construction de la province.

1. Une approche théorique de l'*Africa vetus* : de la romanisation à la globalisation

Les différentes grilles de lecture avancées jusqu'à présent sont fortement empreintes du contexte des historiens contemporains, particulièrement pour la romanisation. Tour à tour adopté, rejeté et modifié, ce concept fait encore l'objet de vives discussions entre les partisans d'une redéfinition du terme et ceux qui sont favorables à l'adoption de nouvelles approches.

1.1. Approche historiographique de la romanisation

Qu'entend-t-on par romanisation ? À cette question primordiale, il est souvent bien difficile de répondre. Depuis l'apparition du terme dans l'historiographie de l'Empire romain, vers le milieu du XIXe s., sa définition n'a cessé d'être modifiée en fonction des contextes géopolitiques européens et de l'évolution des sciences historiques, particulièrement marquée par l'amélioration des techniques de fouilles. Mais le renouvellement de cette question est également le fait du rapprochement de l'histoire avec les autres sciences sociales dont l'ethnologie, la sociologie, l'anthropologie, l'économie et la psychologie sociale. Désignant à la fois le processus et son résultat, la romanisation recouvre une multitude de sens et de réalités. Dans son acception la plus large, elle permet de rendre compte des relations entre Rome et les territoires sous sa domination.

Mais le recours à ce concept pose de nombreuses difficultés. Son utilisation est malaisée car il renvoie à des notions tout aussi discutées et complexes telles que celles d'acculturation,[1] d'assimilation, de civilisation[2] ou d'impérialisme.[3] Surtout, son contenu et la méthodologie historique qu'il implique n'ont cessé d'être redéfinis depuis une quarantaine d'années. Ces fluctuations jettent une suspicion sur quiconque évoque la romanisation, et de longues introductions sont toujours nécessaires pour préciser le sens dans lequel il est employé, prenant en compte les dernières critiques émises sur ce sujet. Toutefois, grâce à la multiplication des débats dont il a fait l'objet, ce concept a bénéficié d'une clarification et d'une restructuration de son contenu, profitable aux études sur les provinces de l'Empire.

[1] VEYNE P., 1979 ; DUBUISSON M., 1982.
[2] TAYLOR A. C., 1991.
[3] VEYNE P., 1975.

1.1.1. Colonisation et décolonisation[4]

Les premiers travaux autour du concept de la romanisation prennent place dans l'Europe coloniale du XIXe s. et sont particulièrement marqués par Th. MOMMSEN et F. HAVERFIELD.[5] Dans ces premiers temps, le terme désigne la domination de Rome sur un État ou une région conquis et concerne la mise en place des valeurs et de l'organisation romaines. La romanisation est alors perçue comme une volonté d'assimilation et de civilisation des vaincus de la part de Rome. Cette histoire ne laisse aucune place à la voix des indigènes et présente la romanisation comme un processus homogène sans grande distinction d'une région à une autre.

Cette approche s'inscrit, notamment, dans une visée politique contemporaine marquée par la colonisation française au Maghreb et sert à plusieurs reprises de justification historique. Parmi les nombreux écrits faisant le parallèle entre la période antique et moderne, ceux de J. TOUTAIN sont particulièrement éclairants. Ce dernier, dans la présentation de son œuvre, précise sa démarche :

« *J'avoue d'autre part que la science pure n'a pas été ma seule préoccupation. Loin de chercher, en étudiant le passé, à oublier le présent, j'ai tenu au contraire à ne point paraître ignorer certaines grandes questions contemporaines. Les problèmes qui se sont posés de notre temps et dont la solution est ardemment poursuivie, ne sont pas tous entièrement nouveaux. Il en est, dans le nombre, que l'Antiquité a connus ; il en est qu'elle a su résoudre.* »[6]

Et poursuit quelques pages plus loin :

« *Si pourtant, dans cette étude, à laquelle les historiens et les savants demanderont surtout, et avec raison, d'être historique et scientifique, nos colons de Tunisie et d'Algérie trouvent une seule indication pratique, et nos administrations un seul renseignement utile ; si tous ceux de nos contemporains, que préoccupent les questions de colonisation, voient dans cet Essai autre chose qu'une évocation désintéressée de la vie antique, je crois alors n'avoir*

---

[4] Ces deux premiers moments de l'historiographie de la romanisation ayant fait l'objet de très abondants rappels, nous nous contenterons d'en rappeler les grandes lignes.

[5] FREEMAN P. W. M., 1997. Cependant, si le terme apparaît tardivement, l'idée de « romanisation » en tant qu'événement historique est bien plus ancienne. On pourrait la faire remonter à Tacite (*La Germanie*, 34) et Strabon (*Géographie*, III, 2, 15).

[6] TOUTAIN J., 1895, p. 9.

pas complètement échoué dans ma tentative, et j'aurai l'espoir d'avoir collaboré, pour ma très modeste part, à l'œuvre de rénovation que la France poursuit dans l'Afrique du Nord. »[7]

Cette démarche n'est pas toujours aussi clairement affichée, mais conduit à la même approche de la civilisation romaine au Maghreb. Ainsi, la colonisation de l'Afrique du Nord par Rome est envisagée sous deux aspects : « le miracle africain » ou la « théorie du vernis ».[8] Dans le premier cas, le parallèle est fait entre l'action civilisatrice de Rome et l'aptitude des Africains à assimiler les apports de la civilisation romaine et à s'intégrer dans le monde romain.[9] Dans le second cas, il est question de l'échec de Rome en Afrique dans sa tentative de romaniser la province en profondeur. La cause en est double : l'exploitation de l'Afrique par Rome[10] et le caractère berbère immuable, rebelle aux dominations et refusant la civilisation.

Ainsi, d'un point de vue strictement scientifique et méthodologique, les premières études sont fortement biaisées par les enjeux et idéologies contemporains. Si cette approche s'atténue par la suite, elle n'en demeure pas moins fortement romano-centrée et peu soucieuse des populations locales, considérées trop souvent avec mépris ou condescendance.

À cette vision historique, profitable aux colonisateurs européens, fait suite une vive réaction tout aussi engagée avec l'apparition du thème de la « résistance ». Cette nouvelle interprétation historique se manifeste clairement après la seconde guerre mondiale, dans le mouvement de décolonisation et le démantèlement des empires européens. Ce courant remet en question l'intégration passive, pour ne pas dire automatique, des indigènes au modèle romain et axe les relations entre Romains et provinciaux autour du thème de la lutte. D'après M. BÉNABOU, dont le livre *La résistance africaine à la romanisation* est l'ouvrage phare de ce modèle,[11] la résistance s'applique principalement à deux domaines : le militaire et le religieux.[12] Cette nouvelle approche accorde aux provinciaux une place prépondérante dans l'histoire de l'Empire romain. La publication de cet ouvrage est suivie de plusieurs débats qui posent les bases d'une nouvelle réflexion sur l'appréhension de la romanisation et l'histoire des provinces. On se souviendra particulièrement de la série d'articles publiés dans les

[7] TOUTAIN J., 1895, p. 13. On trouve la même volonté de chercher, dans l'attitude de Rome en Afrique, des indices sur le comportement à adopter par les Français au Maghreb et la façon de réussir la colonisation. Le fait est clairement expliqué dans l'introduction de TOUTAIN J., 1906, pp. 14-15 ou encore TOUTAIN J., 1917, p. 1.
[8] BÉNABOU M., 1978b.
[9] Nous l'avons vu, cette approche se retrouve chez J. TOUTAIN et nombre de ses confrères. Une illustration est donnée par HOMO L., 1914.
[10] DEMAN A., 1975. On verra la réaction de J.-M. LASSÈRE à cette approche (LASSÈRE J.-M., 1979).
[11] BÉNABOU M., 1976b.
[12] BÉNABOU M., 1976a, p. 369.

Annales.[13] La principale critique est portée par Y. THÉBERT qui, tout en soulignant l'apport de cette thèse dans la sortie des approches romano-centrées, regrette que cette vision reste profondément dualiste.[14] Le risque est surtout, comme l'auteur le signale dans son titre, d'aboutir à une « *histoire inversée* » en remplaçant la domination romaine par l'omnipotence africaine.[15] La conséquence est de présenter les populations locales sous la forme d'un même bloc, sans réelle différenciation.

C'est à partir de l'affrontement et de la critique entre de ces deux premières approches que se développe une troisième, dirigée sur l'idée d'une participation de l'élément africain au processus de romanisation.

1.1.2. Un concept complexé : entre reconstruction et abandon

Parallèlement aux deux premières orientations historiographiques fortement politisées, émerge un troisième modèle qui appréhende la romanisation comme une « *acculturation désirée par les populations* ».[16] Les habitants des territoires conquis se seraient volontairement assimilés à une civilisation jugée supérieure. Ce phénomène se manifeste par la latinisation des noms indigènes,[17] l'adoption de certaines techniques pour la céramique[18] ou encore l'adoption des institutions romaines. On peut alors observer des nuances dans les interactions avec l'idée d'une acculturation sélective.[19] On prend conscience de la singularité de chaque cas : la présence romaine n'a pas entraîné une uniformisation de la civilisation conquise car, selon les régions, les populations ont adopté des éléments différents.[20] Comme le souligne A. BESCHAOUCH, « *l'étude de la romanisation de l'Afrique ne signifie pas la systématisation, mais […] consiste à tenir compte des situations les plus diverses*. »[21] Même

---

[13] On y trouve l'article de THÉBERT Y., 1978, BÉNABOU M., 1978a et LEVEAU Ph., 1978. Le contexte et les termes de ce débat sont repris par SEBAÏ M., 2005.
[14] THÉBERT Y., 1978, p. 72.
[15] LEVEAU Ph., (1978) porte un regard beaucoup moins critique sur l'ouvrage de M. BÉNABOU, soulignant les bienfaits d'une histoire inversée si celle-ci permet de porter l'attention des historiens et des archéologues sur les populations indigènes et les zones rurales.
[16] INGLEBERT H., 2005, p. 424
[17] Voir entre autres DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2001.
[18] TUFFREAU-LIBRE M., 1996.
[19] C'est cette idée que l'on retrouve derrière les concepts d'« *auto-romanisation* » de M. TORELLI (1996) ou de la « *Selbstdarstellung* » de G. ALFÖLDY (ALFÖLDY G. et PANCIERA S., 2001), c'est-à-dire la présentation d'une image de soi-même. Récemment, R. HÄUSSLER (2008, p. 11) définissait la romanisation comme « *le désir d'adhérer à la société romaine, d'adopter ses valeurs, de souscrire à l'art de vivre romain et de montrer publiquement une identité romaine.* ».
[20] Plusieurs exemples sont développés dans MACMULLEN R., 2003.
[21] BESCHAOUCH A., 1991, p. 143.

si l'on note une évolution dans le discours historiographique, principalement vis-à-vis de la condition des populations dominées, on reste dans une conception romano-centriste de l'histoire. En effet, c'est à partir de l'action de Rome que l'on observe la réaction des indigènes, que ce soit une intégration passive, une résistance ou une intégration active. Surtout, cette approche est principalement dualiste. On oppose des zones fortement romanisées à d'autres faiblement ou pas du tout romanisées. Ainsi nait l'opposition ville/campagne, zone urbaine/zone rurale, sédentaire/nomade, plaine/montagne, élite/masse.

Afin de contrer cette vision trop « occidentale », un nouveau courant de pensée se développe depuis une quinzaine d'années. Il envisage la romanisation en termes d'échanges culturels entre les sociétés indigènes et Rome. Ainsi, les changements seraient le fait de dynamiques locales plutôt que des impulsions du pouvoir. C'est dans ce cadre que se développent des concepts liés à l'idée de métissage[22] tel que celui de « créolisation »[23] ou « d'hybridation ».[24] La théorie de la « créolisation » appliquée à l'empire romain est née de la volonté de trancher avec la position secondaire accordée à l'élément indigène, cantonné à une démarche active ou passive vis-à-vis de Rome. J. WEBSTER qui est l'initiatrice de cette approche préfère proposer une étude synthétique des processus de romanisation « *in which Romanized material culture could be used in ambiguous ways, simultaneously creating new identities and maintaining key aspects of pre-Roman belief and practice*».[25] Pour cela elle propose d'utiliser le concept de créolisation. Tout d'abord utilisé dans la linguistique pour décrire l'apparition d'une langue mixte issue de deux cultures, le principe est appliqué à la culture et aux sociétés. Ainsi, les évolutions culturelles apparaissent sous l'angle du métissage : les contacts culturels résultent d'une série d'actions et de réactions voulues et négociées dont le résultat se reflète dans la culture matérielle. Ainsi, une attention accrue est portée à la masse silencieuse et sa participation à la construction culturelle particulière et unique de chaque région.[26] Si une telle approche est essentielle, pour ne pas dire salutaire pour les études des sociétés provinciales, on peut se demander si l'emploi d'un terme caractéristique d'une situation culturelle et ethnique bien définie peut s'appliquer aussi facilement et systématiquement à l'Empire romain. Cette interrogation vaut tout aussi bien pour le terme lui-même. Alors que l'on reproche au mot « romanisation » de ne pas refléter

[22] Sur le métissage, voir les travaux de GRUZINSKI S., 2002.
[23] WEBSTER J., 2001.
[24] VAN DOMMELEN P. 1997.
[25] [25] WEBSTER J., 2001, p. 217.
[26] Le même effort est porté par S. E. ALCOCK, (2001) avec la « *vulgar romanization* ».

assez bien la situation des provinces romaines, celui de créolisation, qui renvoie à un processus observé dans les Caraïbes à l'époque moderne, est-il plus représentatif ?

Le renouveau des études sur la romanisation passe également par l'étude du comportement adopté par les indigènes et plus particulièrement par les élites qui tentent de prendre place dans l'ordre impérial et d'y maintenir leur rang.[27] Il s'agit alors d'une romanisation par la négociation.[28] Les études se concentrent donc sur les interactions entre populations allogènes et populations indigènes lors desquelles ces dernières joueraient un rôle actif et déterminant. De fait, « *la romanisation désignerait la transformation d'une société à cause des contraintes imposées et des opportunités apportées par Rome*.»[29]

Pendant plus d'un siècle, avec une nette accentuation ces trente dernières années, le terme de romanisation a été abondamment utilisé sans pour autant faire l'objet d'une définition uniforme. Il a peu à peu perdu de sa consistance jusqu'à devenir une expression « passe-partout » se référant à des quantités de situations différentes. Depuis quelques années, on assiste à une remise en cause du terme, de son contenu et de son utilisation en raison du suremploi dont il a fait l'objet. S. ALCOCK résume la situation en ces termes : *« I have come to detest the word 'Romanization' – largely, no doubt, thanks to over-exposure to still ongoing debates about just what this term means. For a long time, these were healthy and helpful discussions […]. But the danger today is to fall into increasingly familiar paths of argumentation : just how much central authority does the term inevitably convey, do you capitalise the R in Romanization, do we have to begin every article reviewing and defining what* we *mean by the term, lest others criticize or misunderstand.* »[30] La remise en question a également porté sur le champ lexical gravitant autour de la romanisation. On renonce à utiliser les concepts d'assimilation (car l'initiative vient des indigènes), d'acculturation (car la signification d'un élément romain n'est pas la même dans son milieu d'origine ou dans le contexte indigène), d'intégration ou d'incorporation (jugés trop colonialistes).[31] Toutefois, il semble que l'utilisation du concept de romanisation sorte renforcée des nombreuses discussions et critiques dont elle fait l'objet. En effet, en soulignant ses insuffisances, les récents débats nous donnent les moyens de perfectionner ce concept.

---

[27] MILLET M., 1990. Pour une discussion de l'ouvrage, voir FREEMAN P. W. M., 1993.
[28] TERRENATO N., 2001. Cet aspect est particulièrement développé par J. CRAWLEY QUINN (2003b) dans son approche des relations entre l'Afrique du Nord et Rome.
[29] INGLEBERT H., 2005, p. 428.
[30] ALCOCK S. E., 2001, p 226. Bien avant, R. SYME (1988) soulignait déjà les limites de ce terme et le présentait comme « *ugly and vulgar, worse than that, anachronistic and misleading* ».
[31] Voir INGLEBERT H., 2005, p. 429.

Dès lors, deux courants distincts apparaissent chez les historiens. D'un côté, on trouve ceux qui souhaitent œuvrer à une redéfinition du sujet afin de prendre en compte les avancées conceptuelles et appréhender au mieux les phénomènes observés dans les provinces romaines. Pour S. KEAY et N. TERRENATO, le concept de romanisation, malgré ses défauts, reste un outil utile qui permet de définir un champ de recherche.[32] On trouve la même tendance chez P. LE ROUX pour qui la « romanisation » « *demeure un outil méthodologique indispensable parce qu'elle est la condition de la continuité d'une histoire de la conquête et de l'Empire intégrée dans une structure d'échanges, de dialogues et de refus qui en font la substance.* »[33]

De l'autre côté se rassemblent ceux pour qui il devient nécessaire de dépasser ce concept et de recourir à de nouvelles grilles de lecture. Toutefois, comme le rappellent A.D. MERRYWEATHER et J. PRAG. « *if we abandon Romanization, we need an alternative road-map for incorporating the local into empire* ».[34] C'est dans ce cadre qu'apparaît l'idée de globalisation.

1.2. L'émergence de nouvelles approches

Pour les partisans de « l'abandon » de la romanisation, la nécessité est double. Le terme lui-même est fortement connoté et porte avec lui le poids des débats colonialistes et post-colonialistes dont il a fait l'objet, et cet héritage brouille la lecture du mot et de la situation dans laquelle il est employé. De plus, même si le concept a beaucoup évolué, il reste centré sur les questions de relations exclusives entre Rome et ses provinces.

Pour dépasser cette première approche, de nouvelles théories sont proposées depuis une dizaine d'années, fortement influencées par des tendances issues des recherches sur les échanges contemporains. Le point commun de ces approches est leur ouverture sur la Méditerranée et leur prise en compte des diverses influences culturelles qui parcourent l'Empire.

1.2.1. De l'hellénisation à la révolution culturelle

Dans une visée culturelle méditerranéenne, la part belle est laissée aux apports grecs et en particuliers hellénistiques. En effet, la diffusion des savoirs, de la langue, des styles

[32] KEAY S. et TERRENATO N., 2001, p. IX.
[33] LE ROUX P., 2004, p. 309.
[34] MERRYWEATHER A. D. et PRAG J. R. W., 2003, p. 6.

architecturaux, des modes de vie et des objets émanant du monde hellénistique connaît un vif succès dans nombre de régions et participe à la construction d'une *koinè* méditerranéenne. Bien entendu, il ne s'agit pas de défendre une diffusion, une adoption et une interprétation uniformes de ces apports. Mais la présence de ces éléments, des côtes phéniciennes aux colonnes d'Hercule, a participé à l'élaboration d'une « base culturelle commune ».

L'Afrique du Nord n'échappe ni à ce courant historique, ni aux courants historiographiques qui se sont intéressés à la question. La multiplication des découvertes archéologiques a considérablement enrichi la connaissance des influences hellénistiques dans différents domaines : architectural, linguistique, onomastique, religieux, iconographique, monétaire, commercial et politique.[35] On s'est attaché à relever les différentes « traces » de la culture grecque à Carthage et dans les principales cités puniques, numides et maures. Les recherches se sont surtout orientées autour de la question de la religion et du rôle des élites, soulignant la nécessité pour la noblesse carthaginoise et les monarchies africaines d'adopter une série de codes hellénisants afin de sortir du monde barbare et d'acquérir une reconnaissance politique sur la scène méditerranéenne. Cette « hellénisation » supposée est considérée comme l'un des facteurs ayant facilité l'intégration de l'Afrique dans le monde culturel romain. Mais il apparaît aujourd'hui que les éléments grecs ont été trop facilement englobés dans un même ensemble, ce qui a biaisé, voire détourné notre interprétation de ces interactions culturelles. De même que le processus de romanisation, celui de l'hellénisation a connu de multiples redéfinitions afin d'affiner notre perception et notre connaissance des diverses formes qu'il revêtait et de comprendre son extension et ses formes d'expansion (ou de recul) selon les contextes et les acteurs.[36] Adopté uniformément dans un premier temps, ce concept a été rejeté partiellement,[37] envisagé sous forme d'opposition et de résistance[38] pour être dilué dans des courants beaucoup plus vastes.[39] Récemment C. BONNET rappelait la nécessité de « *sortir du carcan conceptuel de l'hellénisation et, armés de la réflexion des*

---

[35] L'importance de la bibliographie accordée à cette question ne permet pas de la présenter en intégralité ici. On peut signaler quelques travaux fondateurs ainsi que les plus récents tels que ceux de COARELLI F. et THÉBERT Y., 1988 ; CAMPS G., 1995b, la synthèse de LANCEL S., 2000, ou encore tout récemment, AOULAD TAHER M., 2004-2005.

[36] Remarquons toutefois que les enjeux ne sont pas les mêmes que pour la romanisation. S'agissant d'une diffusion culturelle indépendante d'action militaire, les conditions historiques et surtout historiographiques expliquent que le jugement des historiens sur ce concept soit moins sévère.

[37] WAGNER C., 1985.

[38] LÉZINE A., 1959.

[39] Ces études s'inscrivent dans un cadre de recherche beaucoup plus large. La question des relations et des interactions entre Rome et le monde grec est au cœur de cette problématique que l'on retrouve dans une imposante bibliographie. Pour des synthèses, on pourra se référer à FERRARY J.-L., 1988 ; ROMAN D., 2005. Les études se sont également portées sur l'impact de l'hellénisme dans la culture et les mentalités romaines. Un exemple est apporté par l'ouvrage de CLARKE K., 1999.

anthropologues et des sociologues, réfléchir sur les mécanismes complexes, les flux et reflux des transferts culturels ».[40] Il est certain que le terme même d'hellénisation ne correspond par à la réalité africaine. En effet, il ne s'agit pas d'une « conversion » massive au mode de vie grec ni de l'adoption uniforme de la langue grecque.[41]

Pour autant, les influences grecques sont indéniables en Afrique du Nord et représentent une des clés de lecture incontournables pour la compréhension du monde africain et de son évolution, du temps de Carthage comme sous domination romaine. En effet, l'étude de cet hellénisme méditerranéen permet une première approche des éléments culturels communs à la plupart des provinces de l'Empire.[42] Plus particulièrement, la prise en compte de cette *koinè* apparaît indispensable dans les recherches sur les interactions entre Rome et son empire et la construction des cultures provinciales qui en découlent.[43]

L'un des fers de lance des ces nouvelles orientations est l'ouvrage de G. WOOLF, *Becoming Roman*.[44] L'auteur s'attèle à déconstruire l'image de la romanisation pour envisager la construction d'une culture provinciale entièrement nouvelle, à la croisée de l'héritage local (lui-même complexe) et de la « révolution culturelle romaine ».[45] Cette nouvelle approche permet de faire le lien entre culture et pouvoir. En effet, l'élaboration de cette culture est principalement le fait de l'émergence de nouvelles élites provinciales, qui, tout en s'appuyant sur le modèle romain afin de conserver ou asseoir leur pouvoir, y intègrent

---

[40] BONNET C., 2006, p. 377.

[41] L'expression vient du verbe grec Ἑλληνίζειν qui a pour sens « se comporter comme un grec ». Voir DUBUISSON M., 1982 et LOMBARDO M., 2006.

[42] Concernant l'architecture, N. FERCHIOU remarque à propos de la renaissance de l'architecture hellénistique en Afrique du Nord sous les Julio-Claudiens, que la population africaine et les colons latins partageaient un même répertoire. FERCHIOU N., 1989b, p. 492.

[43] Récemment, J. CRAWLEY QUINN (2003b ; et plus brièvement dans CRAWLEY QUINN J., 2004) a rappelé la place de l'hellénisme dans l'histoire de l'Afrique du Nord sous l'autorité carthaginoise, numide et dans les premiers temps de la domination romaine. En particulier, l'auteur met en lumière le rôle de la Numidie dans la diffusion du modèle hellénistique qui, jusque-là, était considérée comme principalement, voir uniquement le fait de Carthage.

[44] WOOLF G., 1998. Voir également WOOLF G., 1994.

[45] La révolution culturelle romaine renvoie aux changements culturels amorcés vers la fin de la République et synthétisés sous Auguste où l'on assiste à l'émergence de nouveaux codes et valeurs issus des interactions entre la culture romaine et la multiplication des apports méditerranéens, tout particulièrement ceux venant du monde hellénistique. L'expression est due à WALLACE-HADRILL A., 1989. Par la suite, cette idée est développée par HABINEK T. et SCHIESARO A., 1997. Ce processus est particulièrement actif à l'époque d'Auguste qui essaie d'atténuer les tensions culturelles qui s'accumulent à la fin de la République pour un modèle plus universel. Mais comme le rappelle A. WALLACE-HADRILL, la période augustéenne ne doit pas pour autant apparaître comme miraculeuse. S'il est vrai qu'Auguste arrive à apaiser les tensions issues notamment de la *luxuria* de la culture grecque, on assiste à l'émergence de nouvelles dissensions. WALLACE-HADRILL A., 1989, pp. 163-164. Récemment, l'auteur complétait sa première approche en rehaussant la place accordée à la culture grecque. Selon l'auteur, l'identification d'un individu dans les provinces se faisait selon une « *triangulation* » et passait par sa culture, sont rapport à Rome et son positionnement par rapport à la culture grecque. WALLACE-HADRILL A., 2008. L'argument est particulièrement développé dans le chapitre 1 de son ouvrage.

des éléments de leur culture.[46] Dans ce nouveau contexte culturel la distinction n'est plus faite entre les Gaulois-indigènes et les Romains-conquérants, mais entre les Gaulois eux-mêmes, ceux qui sont entrés dans des structures impulsées par l'autorité romaine et ceux qui sont restés à l'écart. Ainsi, devenir romain « *did not mean assimilating to an ideal type, but rather acquiring a position in the complex of structured differences in which Roman power resided.* »[47] Une telle approche nous invite à repenser les critères, les modalités et les conséquences de la domination romaine des provinces en affinant notre perception des processus culturels et sociaux à l'œuvre. Mais cette étude se focalise, une fois de plus, sur les élites et néglige une partie de la « masse provinciale ». S. JAMES remarque à ce propos que : « *the recent incorporation of provincial elites as active agents in models of the creation of the Roman world […] does not* remove *the boundary between the active and powerful and the supposedly passively-receptive dominated ; it simply shifts it, from the interface between the Roman empire and 'native' societies, to the divide between the culturally-convergent Italian and provincial elites, and the mass of the population* ».[48] Par ailleurs, cette approche n'a de sens que si on la replace dans un cadre chronologique précis : celui du début de l'Empire et d'une politique provinciale romaine active. Or, dans le cas de l'*Africa vetus*, les changements culturels impulsés par la domination romaine ne sont pas perceptibles. Nous verrons pour les rites religieux et funéraires que les changements observés en Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è. sont surtout le fait d'une évolution locale plus que d'apports ou d'influences extérieures.

Considérer les cultures provinciales comme des constructions nouvelles s'appuyant sur les héritages locaux, les apports extérieurs antérieurs à la domination romaine et leur acclimatation, le modèle romain (lui-même en construction) et le rôle des provinciaux (en particulier les élites) dans la transformation de différents éléments, permet de renouveler en partie notre approche des flux et reflux culturels méditerranéens. On comprend mieux comment les Romains ont réussi à concurrencer l'hégémonie culturelle grecque.[49] De même,

[46] L'exemple des cultes est particulièrement illustratif. Pour une première approche des interactions entre culture romaine et monde grec, on peut se référer à WOOLF G., 1994.
[47] WOOLF G., 1998, p. 245. Les interrogations sur la définition et l'expression de l'identité romaine dans les provinces font l'objet de nombreuses recherches. Afin de compléter l'argumentaire de WOOLF G., on peut renvoyer à MATTINGLY D., 2004.
[48] JAMES S., 2001, p. 202.
[49] WOOLF G., 2001, p. 183.

cela permet d'expliquer la construction d'une culture « universelle » où des éléments grecs sont insérés dans la culture romaine et diffusés dans l'empire.[50]

1.2.2. Vers une globalisation ?

Le débat pour comprendre le monde romain en d'autres termes que celui de romanisation ne cesse de susciter des discussions. Depuis une dizaine d'années, on observe l'émergence d'un nouveau concept, celui de « globalisation » appliqué à l'empire de Rome.[51] Une approche alternative pour comprendre l'histoire des provinces a été développée par R. HINGLEY. Dans son ouvrage *Globalizing Roman Culture: Unity, Diversity and Empire*, l'auteur traite surtout des aspects identitaires en se demandant ce que veut dire que « d'être romain ». Les interactions entre les identités globales et locales sont alors perçues comme une clé de lecture dans la compréhension du monde romain.

Cette globalisation est tout d'abord permise sur un plan politique avec le passage d'une juxtaposition de territoires indépendants à un système d'interdépendance dans le cadre des provinces. De même, le développement des infrastructures de transport joue un rôle moteur dans l'interconnexion des anciennes économies locales.[52] L'aspect global, c'est-à-dire l'aspect unifié de la culture romain apparaît surtout comme le fait des élites dans l'Empire : « *No less important as an indicator of globalization is the way in which provincial societies were compelled to negotiate a new and more complex sense of their own identity within a worldview now made more animate by the empire. The nature of this negotiation process between the global and the local varied for each community depending upon the complexity of their own history, lifeways or relations to the processes of Roman globalizations. I do not mean to suggest here that such contacts and negotiations between the local and global were nonexistent prior to the empire, only that such processes were both more extensive and intensive in more places on both phenomenological and mundane levels than ever before* »[53]

Surtout, cette approche globalisante cherche à proposer une nouvelle lecture des cultures provinciales, non pas en termes de différence et de diversité mais comme un processus de *constituting meaning*. Sur ce point, R. HINGLEY précise : « *there will always be*

---

[50] WALLACE-HADRILL A., 1998.

[51] Sur le concept de globalisation lui-même, voir LECHNER F. J. et BOLI J. (éd.), 2008. Pour un état de la question sur le concept de globalisation appliqué à l'Antiquité, voir la bibliographie fournie par HINGLEY R., 2005, notamment les notes 4 à 9, pp. 1-2.

[52] Ce processus débute, au plus tôt, vers la moitié du Ier s. de n. è. avec la transformation et la revitalisation de l'économie et de la société de l'Espagne, de l'Afrique, de la Gaule et de la Syrie.

[53] HITCHNER B. R., 2008, 2, p. 4.

differences in the ways in which humans constitute meaning, but what is significant about the globalizing process of the empire is the way it promoted a common cultural meaning on a universal scale, but not at the expense of local identity »[54]

Le recours à des concepts contemporains tels que la révolution culturelle ou la globalisation pour expliquer le monde antique est un signe de la vitalité des recherches en sciences de l'Antiquité et permet d'ouvrir de nouvelles perspectives. Mais leur utilisation présente plusieurs limites.[55] Surtout, leur champ d'application est relativement restreint. Ces processus sont principalement centrés sur l'action des élites ce qui réduit considérablement notre compréhension des sociétés.[56] De plus, ces différentes approches situent toutes les transformations à partir du règne d'Auguste, considérant comme précoce tout événement prenant naissance vers la moitié du Ier s. av. n. è. Peu de considération est accordée aux phénomènes antérieurs, présentés comme une phase préparatoire, mais relégués, une fois de plus, aux passages introductifs. De fait, ces approches envisagent le passage de la période républicaine à l'Empire comme une rupture. Mais ce point de vue correspond surtout à celui de Rome. Certes, les changements apportés à l'époque césaro-augustéenne ont conditionné l'évolution des provinces et en particulier celle des classes émergentes. Mais en fut-il de même pour l'ensemble des populations provinciales ? Enfin, ces modèles ne prennent peut-être pas suffisamment en compte le choc de la conquête, pourtant déterminant dans l'évolution de la province et la compréhension des différences observées régionalement.[57]

---

[54] HITCHNER B. R., 2008, p. 8.

[55] Les avancées conceptuelles sont principalement le fait de l'école anglo-saxonne. Mais ces approches présentent parfois des limites théoriques. Certaines ont été soulignées par J. PRAG, signalant au sujet du livre de HINGLEY (2005) que « *the almost total absence of other European voices from this debate is striking: this is a remarkably British, post-colonial debate, and the opening quotation from Mattingly is almost unbearably apt (it scarcely needs pointing out that voices from beyond Europe can rarely even be adduced as missing).* »[55] Il poursuit plus loin : « *The deeper questions about the role of reception studies, why Rome deserves the place it has in the Western educational cannon, and the place of the study of Rome - and ourselves as the self appointed custodians of that study - in the continuing, highly relevant, and politically charged debates about the Western tradition remain untouched.* » PRAG J., 2006, p. 216. De plus, G. WOOLF nous rappelle que « *the shortcomings of Romanization have become clear only after many studies employing it and after much historiographical and theoretical debate*. ». WOOLF G., 2001, p.182. Ces nouvelles approches nécessitent d'être testées sur plusieurs provinces et périodes afin d'en souligner les avantages, mais aussi les défauts.

[56] HINGLEY R., 2005 ; SWEETMAN R., 2011.

[57] S. GRUZINSKI insiste sur la « *perte des repères* » liée à la conquête, marquée aussi bien pour les populations locales que pour les conquérants. GRUZINSKI S., 2002, pp. 77-81. Nous allons le voir dans le second chapitre, le fait est particulièrement flagrant dans le cas de l'*Africa vetus*.

1.3. Quid de l'*Africa vetus* ?

Les différents modèles observés permettent de rendre compte de la vie et de l'évolution des provinces de l'Empire romain. Mais peut-on appliquer ces mêmes schémas interprétatifs à l'*Africa vetus* ? Probablement pas. Il semble que les modèles existants ne soient pas adaptés à la réalité des provinces romaines sous la République. Il est encore trop tôt, aux IIe et Ier s. av. n.è., pour observer des changements significatifs dans la civilisation africaine telle qu'on peut l'observer durant la période impériale,[58] que ce soit sous la forme de « romanisation », « créolisation » « révolution culturelle » ou de « globalisation ».

Devant les limites rencontrées par l'application de ces concepts, on peut se tourner vers les approches antiques de ces phénomènes. Les Romains abordaient principalement le fait de devenir romain sous l'angle juridique personnel (pour les individus) et institutionnel (pour les collectivités). L'élément caractéristique de la romanité était la possession de la citoyenneté. En effet, ce statut permettait de différencier les Romains des pérégrins et des esclaves, et de même, dans les provinces, les cités pérégrines des colonies romaines ou latines. Toutefois, l'obtention de cette citoyenneté n'était qu'un préalable à la romanité et devait s'accompagner d'une participation active à la vie civique, principalement dans le cadre de la cité. Cette participation passait par des devoirs administratifs, militaires, fiscaux et religieux. Ce premier critère se vérifie peu dans le cas de la province africaine sous la République. En effet, l'octroi de la citoyenneté est relativement rare à l'époque républicaine.[59] H. INGLEBERT estime qu'à la fin de la République, en 30 av. n. è., seulement 10% de la population possédait le statut de citoyen romain et que dans de nombreux territoires provinciaux, dont la partie intérieure de l'Afrique du Nord, l'organisation en cité n'était pas encore la règle.[60] Cependant, les prémices de cette romanité sont décelables en Afrique dès la fin de la République avec l'obtention de la citoyenneté romaine par les Gétules au service de Marius.

[58] Des concepts tels que ceux proposés par G. WOOLF ne sont utilisables que sur la longue durée, et surtout en prenant en compte la période augustéenne. Néanmoins, nous sommes d'accord avec l'auteur pour accorder une place importante à l'hellénisation car cet élément apparaît comme une des clés de lecture des débuts de la romanisation. En effet, la diffusion de l'hellénisme en Afrique du Nord, comme dans l'ensemble du bassin méditerranéen a très certainement joué un rôle actif dans la diffusion des éléments de la civilisation romaine.

[59] L'octroi de la citoyenneté se développe sous l'Empire pour atteindre son apogée sous le règne de Caracalla qui généralise la citoyenneté romaine en 212 de n. è. Sur cette question, voir DONDIN-PAYRE M., 1981.

[60] INGLEBERT H., 2005, p. 29. Si l'ancien territoire de Carthage est relativement privilégié par rapport au reste de l'Afrique, le nombre des cités augmente surtout à partir au début du principat. R. MACMULLEN compte une centaine de cités sous César et cinq fois plus sous Auguste. MACMULLEN R., 2003, p. 62.

Le cadre urbain dans lequel la romanisation prenait place impliquait l'usage du latin ainsi que la pratique de certaines activités culturelles telles que la fréquentation des théâtres, des cirques ou encore des amphithéâtres.[61] Ce type d'activité s'applique difficilement au cas de l'*Africa vetus*. Seules les cités d'Utique et de *Thysdrus* pourraient avoir eu respectivement un théâtre[62] et un amphithéâtre.[63] Toutefois, la datation de ces monuments reste discutée et ils pourraient être attribués à l'époque des guerres civiles, ce qui montre un aménagement tardif. Il en va de même pour l'usage du latin qui, nous le verrons, était principalement limité aux *conventus* de citoyens romains.

Si la conception des Romains est essentiellement axée autour du statut de citoyen et de la vie en cité, les Grecs offrent une vision plus culturelle de la romanisation. En effet, pour ces derniers, se romaniser (*rômaizein*) renvoyait souvent à des critères politique (épouser la cause romaine) et linguistique (parler latin).[64] Mais plus généralement, la romanisation était perçue comme le fait d'agir *more Romano*. Il ne s'agissait pas de devenir romain mais plutôt d'adopter un comportement de type romain. C'est ce que révèle Strabon lorsqu'il décrit le cas des Turdétans qui « *ont tourné complètement leurs regards vers la façon d'être des Romains* ».[65] Ce type de situation se traduisait principalement par l'usage du latin, la latinisation des noms ou l'adoption de noms latins ainsi que par l'adoption d'éléments de culture matérielle romains,[66] faits qui restent relativement rares en *Africa vetus* avant l'époque césaro-augustéenne.

La prise en compte des critères antiques de la romanisation nous incite à une certaine prudence quant à l'emploi du concept de romanisation pour les premiers temps de la province romaine d'Afrique. En effet, même si l'on retrouve quelques marqueurs de la romanisation, ces derniers sont minimes en comparaison avec l'époque impériale. De plus, même si l'on assiste parfois à une imitation consciente du modèle romain, il est bien trop tôt pour conclure à un sentiment d'appartenance à une identité romaine. Bien au contraire, on se situe à une période où les contacts entre populations africaine et immigration italienne, principalement

---

[61] INGLEBERT H., 2005, p. 459.
[62] César, *Guerre Civile*, II, 25 ; BULLO S., 2002, p. 95 et 232.
[63] H. SLIM met ce monument en lien avec les amphithéâtres romains de l'époque républicaine et le développement des écoles de gladiateurs à la fin de l'époque républicaine. Toutefois, l'auteur reste particulièrement prudent quant à la datation du bâtiment. SLIM H., 1983b, pp. 155-157 et SLIM H., 1986, pp. 462-464. S. BULLO attribue ce monument à l'époque augustéenne. BULLO S., 2002, pp. 113-116.
[64] INGLEBERT H., 2005, pp. 434-435.
[65] Strabon, *Géographie*, III, 2, 15. Voir LE ROUX P., 2004, p. 308.
[66] Les objets importés en provenance de l'Italie ne sont pas surreprésentés par rapport aux autres importations provenant du reste du bassin occidental de la Méditerranée. De plus, l'étude de la culture matérielle pose de nombreuses questions. La découverte d'objets « grecs » ou « romains » dans les provinces ne peut pas être automatiquement interprétée comme une marque d'hellénisation ou de romanisation. Sur cette question, voir BOISSINOT Ph., 1998 ; BATS M., 1988 et BATS M., 2010.

composée de colons, de vétérans et de *negotiatores*, se traduisent par une interaction bilatérale. En effet, même si les immigrés italiens constituent un premier modèle de la civilisation romaine, ils n'en sont pas moins influencés par la civilisation punico-libyque.[67]

Les démarches développées depuis une dizaine d'années par les historiens de l'Empire, envisagent, en partie, la construction des provinces sous l'angle des interactions entre Romains et indigènes, accordant à ces derniers une place grandissante. Nous l'avons vu, plusieurs approches et d'autres termes ont été proposés pour remplacer celui de « romanisation ». On a alors recours à la créolisation ou l'hybridation, termes auxquels on peut ajouter la transculturation ou encore l'acclimatation. Mais cela relève parfois davantage d'un exercice de style et de pirouettes terminologiques. Employer le terme de romanisation est l'assurance de voir son propos disséqué par le lecteur ou l'auditoire, à la recherche du moindre faux pas. Mais ce contexte scientifique hypercritique présente un avantage, celui d'obliger l'auteur à s'interroger en profondeur sur son sujet d'étude et à « psychanalyser » son approche et sa méthode.

Pour autant, ni la définition moderne, ni la définition antique, ne permettent de rendre compte des processus en œuvre et de la construction de l'*Africa vetus*. Cela pourrait expliquer en partie le fait que les études de la fin du XIXe ont négligé cette période et que les recherches récentes hésitent encore à s'aventurer sur le terrain de l'Afrique romaine sous la République. L'inadaptation des grilles de lecture proposées pour l'empire et les provinces rendent illisible cette réalité africaine des IIe et Ier s. av. n. è.

Le cas de l'*Africa vetus*, de même que celui des premières provinces romaines, pourrait être précieux pour le développement des approches historiques des provinces, avec un intérêt accru porté aux populations locales, compte tenu de la faible présence romaine, tant d'un point de vue démographique qu'administratif. De plus, la faiblesse des sources archéologiques relatives à cette période rend indispensable de multiplier les angles d'approche. Ainsi, dans le cas de l'*Africa vetus*, la compréhension de l'évolution de cette province passe par la prise en compte des différents groupes de population indigènes, de leurs

[67] L'observation des inscriptions votives des tophets est particulièrement révélatrice de cette situation. Cet aspect est souvent négligé dans les études sur l'Empire romain. Comme le remarque P. WELLS, au sujet des régions germaniques « *Aspecst of Roman culture that were adopted by natives in Temperated Europe are more obvious to us than aspects of the indigenous societies that were adopted by representatives of Rome, mainly because we have been trained to look for them.* » WELLS P., 1999, p. 127.

interactions et de leurs réactions vis-à-vis des changements intervenus à partir de la destruction de Carthage.[68] C'est à cet aspect que nous allons maintenant nous intéresser.

2. Une approche concrète de la province : quelle population en *Africa vetus* ?

La question des populations est complexe et difficile à traiter notamment lorsque l'on aborde la notion d'identité et la façon dont elle est définie. Ce problème se manifeste en particulier lorsqu'il est question de distinguer les individus selon leur appartenance « ethnique »[69] et leur culture. En effet, l'identité n'est pas une donnée statique et immuable. C'est « *le résultat du processus de construction (et de reconstruction) par lesquels les individus et les groupes s'identifient eux-mêmes par rapport aux autres dans des contextes spécifiques* ».[70] De nombreuses études ethnographiques et sociologiques ont abordé ce sujet, proposant plusieurs typologies, définitions et méthodes pour approcher au plus près l'essence des individus, des groupes sociaux et de leur évolution. Mais une telle démarche est-elle réalisable pour le sujet qui nous concerne ? Dans le cadre de notre étude, les méthodologies proposées se heurtent très rapidement à l'état de la documentation. Confrontés à des données littéraires partielles et des sources archéologiques, certes nombreuses mais disparates, éparpillées chronologiquement et géographiquement, nous ne pouvons prétendre identifier l'ensemble des acteurs ni leur cheminement individuel ou collectif.

Pour autant, il est possible d'esquisser un premier portrait de la population nord-africaine aux IIe et Ier s. av. n. è. et de saisir quelques-unes de leurs interactions, notamment au travers de la linguistique et de l'onomastique.

---

[68] On retrouve une approche similaire chez MATTINGLY D., 2004.

[69] L'utilisation du terme « ethnique » fait l'objet de discussions. Le terme d'ethnie se rapproche évidement du terme grec d'*ethnè* qui est à la base de cette manière « ethnographique » de décrire le monde et sa diversité, s'inscrivant dans la tradition d'Hérodote et des géographes grecs. Mais là encore se pose la question de la représentation. En effet, les sources littéraires ont été rédigées par des auteurs gréco-latins étrangers à la région. Dans ces récits, peu d'attention est portée aux cultures locales qui, lorsqu'elles sont mentionnées, sont souvent traitées au travers de *topoi*, faisant une distinction entre les peuples les plus civilisés localisés près des zones côtières et ceux plus sauvages et barbares, repliés à l'intérieur des terres. A. GAUTIER propose un rappel ce point dans GAUTIER A., 2008, p. 294, n° 2. Cette question de dénomination est d'autant plus difficile que, comme le rappelle M. SZNYCER, « *un terme ne définit pas une réalité mais, plus exactement, une perception de cette réalité* ». SZNYCER M., 1976, p. 261.

[70] BAUDIN P., 2008, p. 7. L'auteur fournit dans son article un bilan épistémologique et bibliographique des recherches sur l'identité (pp. 7-21).

2.1. Quelle population de l'*Africa vetus* ?

Il existe de nombreux critères utilisés pour identifier les populations. L'un d'eux, particulièrement usité dans les études historiques, consiste à différencier les individus selon leur statut juridique. Une fois l'Afrique nord-orientale réduite en province romaine, la reconnaissance juridique des individus se fait en fonction de leur condition civique. On distingue alors les citoyens romains et latins, les pérégrins, les affranchis et les esclaves. Mais cette approche n'apparaît pas pertinente pour la période qui nous occupe. Non seulement la présence de citoyens latins et romains reste rare, mais surtout le statut de pérégrin englobe une population hétérogène dans un même ensemble. Or, ce statut civique, au regard de Rome, est probablement le seul élément qui permet de les classer dans une même catégorie. De plus, s'intéresser aux changements entraînés par la création de la province romaine sous l'angle juridique supposerait d'avoir une parfaite connaissance des statuts civiques antérieurs à la destruction de Carthage. Or, en ce domaine, nos connaissances restent lacunaires. Nous savons que les citoyens carthaginois disposaient d'un statut distinct de celui des Libyens. Mais qu'en était-il pour les autres cités de fondation phénico-punique ? Existait-il une hiérarchie des villes ? Marquée par leurs origines ? On peut également se demander comment étaient considérés les « citoyens » des autres cités de tradition libyque ou numide. L'absence de source littéraires puniques[71] et le silence des données épigraphiques africaines nous privent de toute indication et ces manques ne peuvent que partiellement être comblés par les textes des auteurs gréco-romains qui offrent une présentation de la réalité africaine passée par le prisme déformant de leur propre système de pensée.[72]

Dès lors, si l'on ne peut s'appuyer sur des critères juridiques pour identifier les populations, quels critères retenir ? Les sources littéraires gréco-latines font appel à plusieurs dénominations pour désigner les différents peuples vivant en Afrique du Nord. Parmi les appellations les plus fréquentes, on trouve, concernant les populations présentes avant l'arrivée des Romains, les termes de Libyens, *Afri*, Libyphéniciens, Phéniciens, Puniques, Carthaginois, Numides ou encore Gétules. Ces noms ont été réutilisés par les historiens contemporains et font partie intégrante du paysage scientifique relatif à l'histoire de l'Afrique

[71] Sur cette question, voir la mise au point de KRINGS V., 1995.

[72] CROUZET S., 2010. C'est à partir de cette même grille de lecture que les historiens contemporains ont interprété les statuts juridiques africains à l'époque punique, optant pour une différence entre citoyens carthaginois et citoyens libyphéniciens selon le modèle connu en Italie distinguant citoyens romains et latins. MOMMSEN Th., 1985, p. 364 ; GSELL S., *HAAN*, II, p. 289.

nord-orientale. Nous avons repris ces termes et tenté de voir à quelles populations ils se rattachent.

2.1.1. Les populations préromaines

Le cas des populations africaines présentes sur le territoire africain avant la conquête romaine fait régulièrement l'objet de débats et de réflexions chez les historiens. Une première interrogation porte sur la variété des peuples protohistoriques de l'Afrique. Par la suite, la situation se complexifie avec l'arrivée des premiers colons. Si la distinction entre population indigène et population allogène ne pose pas de difficulté au moment des premières fondations de colonies phéniciennes, la situation est tout autre six siècles plus tard. Il faut alors composer avec toute une gamme d'interactions et de métissages ayant conduit à des situations culturelles et ethniques aussi nombreuses que variées. Sans prétendre apporter une réponse claire à ce débat récurrent, nous allons nous tenter de voir à quelle réalité renvoient les termes « punique », « libyphénicien » et « libyque » aux IIe et Ier s. av. n. è.

2.1.1.1. Punique

Le terme « punique » est généralement entendu comme se rapportant aux colonies phéniciennes d'Afrique et principalement à Carthage. Ainsi, il sert à définir la civilisation issue de la fondation de Carthage et des autres colonies phéniciennes en Afrique du Nord, reconnue pour être le fruit de « métissages », d'apports venant de Phénicie, d'Afrique mais aussi des courants italiens, hellénisants et égyptisants parcourant la Méditerranée. Il est alors utilisé pour désigner les individus et les traits culturels et matériels qui s'y rapportent tels que la langue, l'écriture, la religion, l'architecture ou encore le mobilier. Il renvoie également aux cadres géographiques et chronologiques au sein desquels cette culture se développe.

L'emploi de ce terme ne pose aucune difficulté lorsqu'il s'agit de l'opposer à d'autres ensembles, qu'il s'agisse d'individus, de civilisations ou d'éléments matériels. La situation est autrement plus délicate lorsqu'il est question d'étudier les éléments qui la composent afin d'en déterminer, sinon les origines, du moins les influences et processus de construction.

En termes de population il fait référence aux descendants des Phéniciens ayant fondé des colonies le long de la côte africaine ainsi qu'aux colonies fondées par Carthage même (et peut-être Utique) comme ce pourrait être le cas pour Hadrumète. L'emploi du terme phénicien est totalement hors de propos si l'on cherche à désigner une partie de la population africaine

aux IIe et Ier av. n. è. (et à *fortiori* pour la période suivante). Pour autant, on peut retenir l'expression phénico-punique ou phénico-carthaginoise pour désigner spécifiquement les populations (ou les cultures) issues des cités de fondation exogène. Il ne s'agit nullement de sous-entendre que celles-ci ont vécu en vase clos pendant plus de six siècles mais le fait est qu'elles maintiennent tardivement des particularités bien distinctes des autres cités.[73] Le cumul de ces expressions et leur emploi quasi simultané peut apparaître comme un « bricolage » lexicologique. Pourtant, leur recours permet de nuancer notre approche de ces populations ainsi que de leur manifestation culturelle et de s'adapter aux différents contextes.

Une attention peut être portée à l'expression « néopunique ». Ce mot renvoie avant tout à l'écriture cursive et altérée qui remplace l'écriture monumentale punique après la chute de Carthage, et par extension à l'évolution de la langue, qui se développe principalement en Afrique du Nord après la destruction de Carthage.[74] Mais le terme néopunique est également utilisé par une autre extension pour désigner la période postérieure à la destruction de Carthage où la culture punique reste très présente dans le paysage nord-africain. Le recours à ce terme permet de nommer cette période charnière et de rappeler que la destruction de Carthage ne marque pas la disparition de la civilisation punique ni de ses représentants. D'un point de vue démographique, il faut reconnaître que la destruction de la cité entraine plusieurs conséquences. Une partie de la population carthaginoise est détruite et le reste est réduit en esclavage. Bien que l'on ne dispose pas de chiffre, on peut supposer sans peine que ces mesures ont concerné un nombre important de personnes. Le fait est accentué si l'on rappelle que la capitale punique rassemblait certainement les membres de la noblesse, de l'administration et du clergé, à savoir les personnes particulièrement impliquées dans la gestion et la diffusion des éléments civilisationnels carthaginois. Pour autant, tous n'ont peut-être pas disparu. On possède peu d'informations sur les exilés carthaginois qui auraient fui la destruction de la cité mais on pourrait deviner leur trace au travers de quelques données à Bou Arada et *Giufi*.[75]

Ainsi, le terme de « punique » utilisé pour désigner des individus renvoie aux populations issues des cités de fondation phénico-carthaginoises. Mais cette définition reste

---

[73] Nous verrons dans la troisième partie de cette recherche que le fait est particulièrement marquant pour Hadrumète.

[74] Remarquons que les écritures punique et néopunique ont coexisté pendant un certain temps. Par exemple, dans le sanctuaire d'El-Hofra à *Cirta*, on dénombre 244 inscriptions puniques et 34 inscriptions néopuniques. BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955.

[75] Sur cette question, voir *infra*, p. 353. D'autres auraient pu trouver refuge hors d'Afrique. Ce pourrait être le cas à Délos où des Carthaginois sont identifiés après 146. BASLEZ M. F., 2000. Malheureusement, rien ne dit si leur présence dans la ville grecque est en lien avec la troisième guerre punique ou s'il s'agit de personnes (d'une communauté ?) implantées antérieurement.

imparfaite. Tout d'abord, nous ne savons toujours pas quelles sont les cités fondées initialement par les Phéniciens ou les Carthaginois. Si le rattachement des cités du Cap Bon à une tradition phénico-carthaginoise est globalement accepté, la situation est beaucoup plus ambiguë au Sahel, notamment dans le cas de *Lepti Minus*. Comme nous le verrons dans la troisième partie, la cité présente des caractéristiques bien plus composites que celles attestées à Hadrumète et révèle une influence « africaine » très marquée qui se maintient tardivement.[76] La situation est d'autant plus trouble que le Byzacium apparaît comme le pays des Libyphéniciens, eux-mêmes décrits comme une population métissée issue de mélanges entre colons phéniciens et population africaine indigène.

2.1.1.2. Libyphénicien

La question des Libyphéniciens est complexe, tant d'un point de vue lexicologique qu'historique. Afin d'essayer de démêler cette situation, nous allons prendre en compte, dans un premier temps, les sources littéraires.

Il apparaît que l'appellation de « Libyphénicien » est peu usitée dans les textes grecs et encore moins dans les textes latins. Le terme est employé 4 fois chez les auteurs latins où il sert à désigner l'ethnique d'un peuple métis[77] ou les habitants du Byzacium.[78] Dans la littérature grecque, sa signification évolue au cours du temps. Pour Hécatée de Milet le qualificatif de libyphénicien est donné à l'île d'Εὐδείπνη.[79] Mais l'un des manuscrits où sont rapportés les propos d'Hécatée propose de lire non pas Λιβυφοινίκων mais Λιβύης Φοινίκων, soit la « Libye des Phéniciens ». Prenant en compte cette variation, A. PIGANIOL propose de comprendre l'expression « Libyphénicien » comme « *les habitants de la Libye où sont les Phéniciens* » et non « *les Phéniciens de Libye* ».[80] Ainsi, il ne s'agirait pas de désigner un peuple mixte mais uniquement de localiser un peuple sur une portion de territoire. Cette interprétation pourrait trouver appui sur Euripide qui identifie la *chôra* des Libyphéniciens avec le territoire de Carthage.[81] Le périple d'Hannon relate la fondation de villes de

[76] Pour un premier aperçu, on peut renvoyer à la synthèse de BEN YOUNÈS H., 1998. Cet aspect sera développé en détail dans les ch. V et VI.
[77] Tite-Live, *Histoire romaine,* XXI, 22, 3 et XXV, 40, 5.
[78] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 24. Cette définition est reprise dans Martianus Capella, *Les Noces de Philologie et de Mercure*, VI, 670.
[79] Stéphane de Byzance, *Ethnika*, p. 284, l. 12.
[80] PIGANIOL A., 1973.
[81] Euripide, *Scholia in Euripidem,* 220.3.

Libyphéniciens par le navigateur[82] et le Pseudo-Scymnos[83] utilise le mot pour désigner les colons de Carthage en Espagne.[84]

Mais la littérature grecque suggère une autre définition où la dimension ethnique et géographique est prépondérante. Diodore de Sicile relate l'envoi d'une ambassade africaine auprès d'Alexandre, composée de Carthaginois, de Libyphéniciens et de peuples habitant la côte jusqu'aux colonnes d'Hercule.[85] Ils apparaissent alors politiquement distincts de Carthage. Par la suite, Diodore de Sicile revient sur la composition des peuples de l'Afrique parmi lesquels il distingue « *les Phéniciens qui habitaient Carthage, les Libyphénicien possédant de nombreuses cités littorales et unis aux Carthaginois par l'épigamie ce qui leur a valu le nom qu'ils portent ; les Libyens ou l'ancienne race indigène, la plus nombreuse, animés d'une haine implacable contre les Carthaginois qui leur ont imposé un joug pesant ; les Numides qui habitent une grande partie jusqu'au désert* ».[86] Les Libyphéniciens sont présentés indépendamment des Carthaginois, principalement localisés le long des côtes et sont issus de métissages avec les Carthaginois. Cette notion d'épigamie, qui se retrouve chez Tite-Live,[87] donne une dimension ethnique au terme libyphénicien, peut-être plus importante que l'aspect juridique. La dimension géographique est reprise par Strabon qui les situe le long de la côte, de Carthage à *Cephalae*, à côté de *Leptis Magna*.[88] Ptolémée, quant à lui, les place dans sa géographie près de Carthage et au nord du Byzacium.[89]

Ainsi, le sens du mot « Libyphénicien » aurait peu à peu évolué,[90] finissant par désigner les populations issues du métissage entre les Phéniciens et Libyens, majoritairement localisés dans le Sahel où ils auraient donné naissance à une culture particulière. Mais il s'agit d'une définition élaborée à partir d'une documentation étrangère à l'Afrique du Nord. Il est à noter que le terme même de « libyphénicien » est totalement absent des inscriptions puniques ou néopuniques. On peut alors se demander si l'identification proposée par les auteurs gréco-latins correspond à la perception qu'avaient les Africains d'eux-mêmes, ou du moins d'une partie de leur composante. La question est d'autant plus sensible que l'emploi des qualificatifs utilisés pour désigner tel ou tel groupe ethnique n'est pas toujours rigoureux. Le fait apparaît

---

[82] *Périple d'Hannon*, 1.
[83] Pseudo-Scymnos, 197.
[84] Plusieurs historiens modernes se sont basés sur ces textes pour définir des Libyphéniciens comme « *les colons des cités maritimes fondées par les Phéniciens et les Carthaginois* ». GSELL S., *HAAN*, II, p. 288.
[85] Diodore de Sicile, XVII, 113, 2.
[86] Diodore de Sicile, XX, 55, 4.
[87] Tite-Live, *Histoire romaine,* XXI, 22, 3.
[88] Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 19.
[89] Ptolémée, IV, 3, 22 et 26.
[90] Sur cette évolution entre les époques et les auteurs, voir CROUZET S., 2003, pp. 664-666.

particulièrement dans le cas de Muttines, choisi par Hannibal pour diriger la cavalerie punique en Sicile lors de la seconde guerre punique. Tite-Live le qualifie tour à tour de libyphénicien et de numide [91] et on le trouve défini comme un Libyen par Polybe.[92] Selon S. CROUZET, les hésitations de Tite-Live « *révèlent [...] l'embarras des auteurs tardo-républicains face à un vocabulaire dont le sens s'est progressivement perdu pour rejoindre celui du mot 'Africain' ou 'Libyen'* ».[93]

Dès lors, est-il légitime de maintenir cette terminologie et de proposer une distinction spécifique pour la population sahélienne ? Les nombreuses fouilles archéologiques menées dans le Byzacium ont révélé l'existence d'une culture particulière qui se distingue sur bien des points des autres régions. Les vestiges matériels donnent l'image d'une culture métissée où cohabitent et se mélangent les apports de tradition punique et les éléments de tradition libyque.[94] Le fait est bien plus marqué que dans la zone du Cap bon et de la *chôra* de Carthage,[95] où l'influence phénico-carthaginoise est plus visible, ou que dans la région tellienne où l'on observe un conservatisme plus prononcé de certaines pratiques libyques. Cette situation amène H. BEN YOUNÈS à donner une dimension davantage culturelle que politique ou ethnique au terme « libyphénicien ».[96]

Il faut ajouter à la différence entre « punique » et « libyphénicien » un critère historiographique et conceptuel. En effet, dans les deux cas il s'agit de métissage de population. Mais dans le premier cas, il est suggéré que se sont les Libyens qui « subissent » les influences et l'extension de Carthage (et des autres fondations phéniciennes). Dans le second cas, on assisterait à la situation inverse, avec une « libysation » des Phénico-carthaginois. Pline l'Ancien[97] et Ptolémée[98] situent les populations libyphéniciennes dans les villes maritimes, les vieilles colonies phéniciennes et les colonies nouvelles. Dans ce cas, c'est le groupe identifié comme phénicien qui connaît l'apport extérieur des Libyens, probablement attirés par les possibilités émanant des importants centres urbains portuaires.[99]

---

[91] Tite-Live, *Histoire romaine,* XXXVIII, 41, 12.
[92] Polybe, IX, 22, 5.
[93] CROUZET S., 2003, p. 669.
[94] Ce phénomène est particulièrement visible en contexte funéraire. Sur ce point, nous renvoyons au ch. VI.
[95] Il ne faut pas sous-estimer la tradition et le maintien des traditions libyques dans la partie septentrionale de la province. Les travaux de N. FERCHIOU ont montré que les tombes traditionnelles se maintiennent, vraisemblablement accompagnées par un matériel d'époque classique. Voir FERCHIOU N., 1994a.
[96] BEN YOUNÈS H., 1998, p. 19 ; BEN YOUNÈS H., 2010.
[97] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 24.
[98] Ptolémée, IV, 3, 6.
[99] M. GHAKI fait toutefois remarquer que, dans sa réception contemporaine, le terme renvoie au contraire au phénomène inverse, c'est-à-dire à une punicisation des populations libyques.

2.1.1.3. Libyen et Africain

La population africaine présente antérieurement à l'arrivée des premiers colons phéniciens a tout d'abord été perçue comme une unité immuable aux yeux des historiens français du XIXe s.[100] Cette approche est aujourd'hui largement révolue et l'on reconnaît sa composition plurielle. Toutefois, leur identification reste difficile En 1954, G.-Ch. PICARD soulignait déjà que « *l'historien est obligé* [faute de renseignements] *de procéder à une sorte d'analyse chimique ; après avoir éliminé tout ce qui lui semble être d'origine extérieure [punique ou romaine], il lui reste un résidu, qu'il déclare 'libyque'. Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'opération donne souvent des mécomptes* ».[101] En effet, l'élément africain a longtemps été considéré au travers des autres cultures. Tour à tour soumis aux différents envahisseurs, carthaginois puis romains, on lui a tardivement prêté une identité propre. En 1968, M. LE GLAY s'interrogeait encore sur la nécessité de « dépuniciser » avant de « romaniser ».[102]

La multiplication des recherches archéologiques, en particulier hors des zones urbaines, et les nouvelles orientations apportées par l'ethnologie et l'anthropologie ont permis d'avancer dans la connaissance de ces peuples. Toutefois, l'identification individuelle de ces groupes, leurs structures, leurs traditions et culture matérielle propres ainsi que leurs éventuels liens restent imprécis. En effet, il existe un fossé entre les données archéologiques et les textes littéraires et épigraphiques. D'un côté, les sources archéologiques révèlent des pratiques et des productions, identifiées comme clairement distinctes des habitudes phénico-carthaginoises, que l'on décrit souvent comme relevant de la « tradition africaine » ou de la « tradition libyque ». Ces éléments forment un ensemble de données hétérogènes présentant une multitude de variations qui peuvent se rattacher à des groupes particuliers ou à des époques distinctes. Un des exemples les plus révélateurs est le cas de « l'alphabet libyque » qui est en fait constitué de trois (et peut-être cinq) alphabets et systèmes d'écritures (et très certainement de langues) différents.[103] D'un autre côté, les textes littéraires et épigraphiques délivrent une

---

[100] Les exemples des cette conception sont légions. L'un des plus emblématique est peut-être la formule de Th. MOMMSEN « *Les dominations étrangères se succédèrent, amenant d'autres civilisations. Les Berbères restèrent comme le palmier des oasis et le sable du désert*. » Pour un rappel de l'évolution historiographique de cette vision, nous renvoyons à MODÉRAN Y., 2008, pp. 95-98. Il faut toutefois rendre justice à quelques précurseurs, tel L. CARTON qui s'interrogeait dès 1892 sur la réalité que recouvrait le terme berbère « *cette épithète de berbère embrasse, dans son acception la plus répandue, une grande quantité de tribus et de races différentes, et qui n'ont de commun que d'avoir existé dans chaque contrée où on le trouve, antérieurement à l'époque historique*. » CARTON L., 1892, pp. 80-81.
[101] PICARD C., 1954, pp. 2-3.
[102] LE GLAY M., 1968, p. 202.
[103] Sur les alphabets et la langue libyque, voir *infra*, pp.66-68.

multitude de noms de peuples différents, vraisemblablement divisés en tribus ou en clans (dont l'organisation nous échappe en grande partie).[104] Mais à de très rares exceptions près, rien ne permet d'attribuer telle pratique ou telle spécificité à un groupe particulier. Au mieux nous pouvons signaler les particularités régionales, parfois la diffusion de certaines productions ou pratiques et le degré de pénétration des influences extérieures. Ce problème est particulièrement sensible lorsqu'on cherche à identifier le peuple que les textes désignent par le terme « libyque »

Les habitants de l'Afrique sont dénommés *Afri* par les auteurs républicains et Λίβυες par les auteurs grecs. Ces termes désignent une grande diversité de situations et de statuts. Il peut s'agir des sujets de Carthage,[105] de peuples indépendants,[106] des Numides,[107] des habitants de la Cyrénaïque,[108] des individus vivant près de Carthage,[109] ou de l'ensemble des peuples de l'Afrique.[110]

Toutefois, on distingue trois principales définitions. Chez Hérodote, la Libye couvre les territoires compris entre le Nil et l'Océan Atlantique.[111] Il y distingue les « Libyens nomades » des « Libyens cultivateurs ».[112] Une acception plus étroite du terme est proposée par Salluste qui distingue les Gétules des Libyens. Ces derniers, habitant « *plus près de la mer d'Afrique, les Gétules étant plus près du soleil, non loin de la zone torride* » devinrent sédentaires et « *eurent de bonne heure des villes fortes* ».[113] La définition la plus restreinte est celle proposée par Polybe et Diodore de Sicile qui précisent que les Libyens sont assujettis par les Carthaginois.[114]

Les Libyens sont présentés comme les indigènes présents avant l'arrivée des Phéniciens. À basse époque punique, ils sont distincts des Gétules[115] et des Numides et sont

---

[104] J. DESANGES, recense, parmi les auteurs anciens, plus de 100 noms de tribus pour qualifier les habitants des terres comprises entre le Maroc et la Libye. DESANGES J., 1962.
[105] Polybe, I, 70, 1 ; I, 88, 5 ; XIV, 9, 5 ; XV, 8, 1. Diodore de Sicile, XIV, 77, 1-2 ; XX, 55, 4.
[106] Diodore de Sicile, XVIII, 21, 4 ; Polybe, 1, 74, 7.
[107] Polybe, I, 19, 4.
[108] Diodore de Sicile, XI, 74, 2 ; XI, 77, 5 ; XVII, 30, 2 ; XVI, 47, 6 ; XVI, 48, 2 ; XVIII 20, 7. Polybe, V, 65, 5 ; V, 65, 8 ; 31, 17. Cicéron, *De la nature des dieux*, I, 83. Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XIX, 3, 1.
[109] Tite-Live, *Histoire romaine,* XXIX, 29, 3.
[110] Jusqu'à la fin du Haut-Empire, les termes *Afri* ou *Λίβυες* ne semblent pas désigner les Maures, considérés comme une population bien distincte. Cette situation change à partir du Bas-Empire où on remarque un emploi généralisé du terme *Mauri ou Μαυρούσιοι* qui s'étend à la plupart des indigènes, de l'Atlantique à la Cyrénaïque. Sur les Maures, voir la thèse de MODÉRAN Y., 2003, en particulier pp. 445-540.
[111] ZIMMERMANN K., 2008.
[112] Hérodote, *Histoire*, IV, 181, 186 et 191.
[113] Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XVIII.
[114] Polybe, XV, 11, 2 ; Diodore de Sicile, XX, 55, 4.
[115] L'identification particulière des Gétules est permise grâce aux sources littéraires. Leurs interventions aux côtés des Romains à plusieurs reprises et les attentions dont ils furent l'objet par Marius poussèrent les auteurs anciens à faire mention de cette tribu. Malheureusement, nos connaissances sur ce groupe ethnique se limitent à leur dénomination et leur incorporation progressive à l'histoire de Rome. En effet, leur localisation reste sujette à

sujets de Carthage. Mais cette définition, principalement juridique, pourrait tout aussi bien correspondre à celle des Libyphéniciens. Le recours aux données archéologiques maintient cette confusion. S'il existe bien une culture et une civilisation de tradition libyque, on peut se demander si, à basse époque punique et plus encore à l'époque romaine, il subsiste une population « libyque », distincte des autres peuples africains. Il est difficile de concevoir une population qui serait restée hermétique à tout contact, influence et métissage par les Phéniciens, Carthaginois, Puniques ou Libyphéniciens. Mais bien qu'il nous semble difficile de donner un contour au terme « libyen », ce dernier devait avoir une existence propre. En effet, on trouve dans l'épigraphie punique plusieurs attestations des noms LBY, LBT et LBTN.[116] Selon G. HALFF, il pourrait s'agir d'hypocoristiques. Signalons également une inscription néopunique[117] qui qualifie de « *chef de l'armée au pays des Loubîm (LWBYM)* » un proconsul de la province d'Afrique, la province de Λιβύη des auteurs grecs.[118]

Ainsi, les Libyens des IIe et Ier s. av. n. è. peuvent être identifiés par la conservation, jusque tardivement, de marqueurs culturels de traditions libyques distincts des influences phénico-carthaginoises. Ils se démarquent des populations dites puniques et libyphéniciennes chez qui les influences extérieures sont plus présentes. Si une telle définition trouve sa justification sur quelques sites archéologiques, il faut noter que les apports extérieurs et les métissages culturels sont de plus en plus fréquents au fur et à mesure que l'on approche du changement d'ère.

L'une des principales difficultés à laquelle nous sommes confrontés dans l'identification des populations est la superposition des plans juridiques, politiques et culturels. L'exemple des Numides illustre bien ce problème. Si d'un point de vue politique le Numide est considéré comme sujet des rois numides, d'un point de vue ethnique, rien n'assure qu'il appartienne à la même tribu d'origine que les souverains.[119] Le paysage culturel

---

débat et aucune information ne nous est parvenue concernant leur culture, qui permettrait de les distinguer des autres *Afri* auxquels ils sont liés. Voir DESANGES J., 1998.

[116] HALFF G., 1965, p. 119.

[117] *RÉS* II, 662 et 943

[118] On peut se demander s'il s'agit d'un emprunt au monde grec, à moins qu'il ne s'agisse d'un terme déjà employé par les Phéniciens. GSELL S., *HAAN*, V, p. 104.

[119] Rappelons que le royaume de Numidie s'est construit suite à l'opposition entre Massyles et Masaesyles. De même, nous ne possédons aucun élément pour savoir quelles formes ont pris les anciennes tribus, si elles ont été englobées dans un ensemble plus vaste au travers de mariages ou autres accords, ou si elles ont gardé une entité propre. La question se pose moins dans le cas des populations qui vivent en marge des royaumes car elles semblent avoir gardé un aspect tribal et nomade. Toutefois, il semble que le système tribal ait été globalement conservé. Deux inscriptions bilingues renferment le mot « numide » et la traduction donne deux noms qui passent pour être des noms de tribus ou des groupes ethniques : NGRY (*RIL* 85) et NBYBH (*CIL* VIII, 17467). Sur cette inscription, voir CHABOT J.-B., 1917, p. 23 (les différentes publications d'inscriptions puniques et

est tout aussi complexe car on trouve tour à tour des cités numides fortement marquées par les apports puniques, telles que Dougga, et d'autres ayant maintenu des pratique libyques (notamment dans le domaine funéraire) jusque tardivement, comme à Mactar.[120] Ainsi, selon les régions et l'histoire de leur construction, d'un point de vue culturel, un Numide peut être beaucoup plus proche d'un Carthaginois que d'un Libyen. Par conséquent, pour rendre compte de ce métissage, et selon les situations, il faudrait utiliser des qualificatifs composés des termes libyque (se référant au patrimoine le plus ancien de l'Afrique), numide (rendant compte de la culture qui se développe dans le royaume numide, marqué par le métissage entre traditions libyques et adoption d'éléments puniques) et punique (reflétant la culture du territoire dominé par Carthage au contact des populations allogènes et locales). De là, naîtraient les expressions « libyco-numide », « numido-punico », « libyco-punique » ou encore « libyco-numido-punique », dont l'ordre des mots peut varier à souhait, selon que l'on cherche à insister sur tel ou tel aspect ![121] Il est certain que l'emploi de qualificatifs aussi variés que ceux que l'on rencontre ne facilite pas la recherche d'une « identification » ou d'une « définition » exacte des phénomènes africains. Pourtant, ce sont les plus à même de rendre compte de la complexité du paysage observé.

2.1.2. Apports de population allogène

À une population indigène ou autochtone,[122] composée de Puniques, Libyphéniciens, Libyens, Gétules et Numides s'ajoutent des individus issus de l'immigration récente, provoquée ou favorisée par la réduction du territoire carthaginois en province romaine.

---

néopuniques de J.-B. CHABOT ont été réunies dans un recueil : CHABOT J.-B., 1918b) ; FÉVRIER J.-G., 1951-1952a.

[119] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 24.

[120] A. BEN YOUNES-KRANDEL rappelle que « *Le pays numide, qui nous a souvent été présenté en tant que force politique et militaire considérable sur la scène politique de l'Afrique préromaine, demeure paradoxalement une entité culturelle très floue et très ambiguë.* ». BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1991, p. 69. On se reportera à la publication de la thèse de l'auteur pour plus de détails (BEN YOUNÈS KRANDEL A., 2002).

[121] On évitera toutefois le recours au qualificatif de « berbère », impliquant une permanence entre la période antique et la période contemporaine. Si l'emploi de ce terme est compréhensible dans le cas l'alphabet, il nous semble beaucoup plus difficile à justifier concernant les pratiques culturelles ou la conservation d'un groupe ethnique à travers les âges. Il est certain que certaines pratiques contemporaines semblent communes aux deux périodes. Mais nous n'avons aucune preuve de leur permanence et de leur continuité. De plus, beaucoup d'entre elles s'expliquent par des facteurs géographiques plutôt qu'ethniques.

[122] Sur l'utilisation de ce terme, voir GHAKI M., 2005.

2.1.2.1. Les Italiens[123]

L'implantation d'Italiens sur le territoire nord-africain est un fait attesté de longue date.[124] L'étude des inscriptions funéraires ou votives découvertes à Carthage révèle une présence régulière de personnes caractérisées par une onomastique latine et parfois l'usage du latin. Le fait est confirmé par plusieurs textes de Polybe et d'Appien qui signalent le massacre des Italiens dans la capitale à la veille du déclenchement de la troisième guerre punique.[125] Bien que les attestations épigraphiques ou littéraires concernent principalement Carthage, on peut supposer que des Italiens étaient présents sur le reste du territoire punique, notamment dans les cités portuaires telles qu'Utique ou Hadrumète.[126] Au lendemain de la création de la province romaine, leur présence se fait plus intense. Elle va se manifester par deux biais : les installations officielles et les installations spontanées. Pour la période qui nous intéresse, les premières concernent la résidence du gouverneur et de sa suite à Utique (probablement accompagné par une garnison fixe aux portes de la nouvelle capitale), la première colonie de Carthage et l'assignation des vétérans de Marius et de ses partisans. Ce mouvement s'intensifie à partir de la période césaro-augustéenne.[127] Le second type d'immigration est beaucoup plus diffus et difficilement saisissable. Plusieurs sources littéraires nous informent de la présence de *conventus* dans les grandes villes de la province et des régions voisines, liés au domaine des affaires et du commerce.[128] Les conditions favorables à l'arrivée d'Italiens en l'*Africa vetus* sont nombreuses. La proximité géographique avec l'Italie du Sud et la Sicile, devenue territoire romain en 241 rend le climat, le paysage et surtout les modes de culture relativement familiers à ceux qui s'aventurent sur ces terres. De plus, la création d'une nouvelle province amène les paysans à aspirer à de plus vastes terres, leur permettant de fuir la décadence des sociétés rurales de l'Italie méridionale. Pour les marchands et les commerçants, l'annexion de ce territoire nord-africain signifie l'ouverture de nouveaux marchés. Les premières implantations italiennes se font de façon privilégiée dans les villes qui

---

[123] Il ne sera fait qu'une brève présentation de cette population ici, ces thématiques étant développées dans les chapitres suivants.

[124] La question de la population italienne présente en Afrique avant la destruction de Carthage et au cours du premier siècle de la province a fait l'objet d'une étude détaillée par LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 69-142.

[125] Polybe, XXXVI, 7, 5 ; Appien, *Libyca*, XCII, 434.

[126] Signalons la découverte d'une stèle comportant des lettres latines dans le tophet d'Hadrumète. Voir PICARD G.-Ch., 1954b, p. 104 (d'après les fouilles menées par P. CINTAS).

[127] Voir *infra*, ch. II, pp. 157-167.

[128] La présence d'Italiens est attesté à Utique (César, *Guerre d'Afrique,* LXVIII, 4 ; XC, 1 ; Plutarque, *Caton le jeune*, LXXI, 1 ; LXI, 2 ; LXIV, 1), *Thapsus* (César, *Guerre d'Afrique,* XCVII, 2), *Vaga* (Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XLVII, 1) ou encore *Cirta* (Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XXI, 2 ; XXVI, 1-3). Pour plus de détails, nous renvoyons au ch. VI.

ont, par le passé, manifesté des affinités envers Rome. C'est notamment le cas pour les sept cités autonomes et principalement Utique, Hadrumète, *Thapsus* et *Lepti Minus*.[129] Celles-ci restent des cités libres en remerciement de leur ralliement à Rome lors de la troisième guerre punique. On constate également la présence de ces Italiens dans les grandes villes africaines situées à l'extérieur de la *fossa regia* telles que *Vaga* et Dougga. Les Italiens s'y regroupent en *conventus*, communautés formées par des citoyens de droit romain ou latin.[130]

Le nombre d'Italiens présents dans la province à la veille des interventions césaro-augustéennes reste inconnu. La colonisation gracquienne devait compter 6 000 familles, mais aucune donnée ne permet de savoir combien furent réellement implantées ni le nombre de colons qui restèrent sur leurs terres après l'annulation de la colonie par le Sénat romain. On pourrait y ajouter la garnison présente à Utique, à condition que celle-ci ait été constamment maintenue sur le territoire. Les chiffres des assignations marianistes sont tout aussi obscurs. Cette nouvelle vague d'immigration pourrait concerner entre 6 000 et 10 000 personnes selon les estimations hautes.[131] La plus grande incertitude reste le nombre d'installations spontanées. A. MAHJOUBI n'estime pas à plus de 15 000 le nombre d'Italiens définitivement établis en Afrique du Nord à la fin de cette première période.[132] Si cette estimation est envisageable, elle ne repose pas sur suffisamment de données pour être confirmée. Mais quel que soit le chiffre total, la présence d'Italiens reste très limitée dans la province au cours de son premier siècle d'existence et est confinée à quelques centres.

2.1.2.2. Les autres populations allogènes

De même que l'implantation d'Italiens est attestée bien avant la création de la province, la présence de Grecs vivant en territoire punique est connue au moins depuis le IVe s. av. n. è.[133] Cette situation est confirmée par l'étude des inscriptions de Carthage et *Cirta*

---

[129] Les premières installations d'Italiens se font davantage dans les villes libres que dans les villes passées sous la domination romaine. Il était certainement plus sûr de s'installer dans une ville qui avait manifesté sa sympathie à l'égard de Rome que dans une ville restée fidèle à Carthage.

[130] H. G. PFLAUM précise que le *conventus civium Romanorum* n'a pas de territoire, il « *existe sous forme d'association à l'intérieur d'une communauté pérégrine* ». PFLAUM H.-G., 1970, p. 75.

[131] Voir *infra*, ch. II, pp. 157-167.

[132] MAHJOUBI A., 2000, p. 39.

[133] Diodore de Sicile, XIV, 77 relate que lors de l'introduction du culte de Déméter et Coré à Carthage au début du IVe s. av. n. è., les Carthaginois choisirent des prêtres pour les divinités parmi les « *Grecs les plus considérés qui se trouvaient à Carthage* ».

contenant des noms grecs.[134] Mais si la présence de ces individus est bien attestée dans les deux capitales, elle reste méconnue dans le reste de la région. La situation est plus difficilement perceptible pour la période suivante. Dans la région qui nous préoccupe, les inscriptions grecques datées de la fin de la République sont plus rares et réapparaissent timidement sous le Haut-Empire. Il est possible que la destruction de Carthage et la réduction du royaume numide en province romaine aient diminué les conditions favorables qui avaient jusque-là présidé à leur implantation sur le sol africain. Toutefois, il s'agit d'un courant migratoire de faible ampleur qui a certainement perduré principalement pour des motifs économiques. On pourrait deviner la présence de ces ressortissants grecs ou hellénophones dans deux cas. À *Althiburos*, une inscription commémore le sacrifice fait à Baal au Ier s. av. n. è. fait par un citoyen de Pantelleria.[135] Dans la province même d'*Africa*, la nécropole d'Hadrumète a livré une amphore à usage cinéraire portant une marque de potier : *Athenedor*. Selon L. FOUCHER, « *il semble que ce soit un Grec installé ici car cette poterie n'est pas importée*. »[136] Certaines cités pourraient avoir connu une plus forte concentration de population hellénophone. Le sanctuaire de *Thuburnica* a livré « *plusieurs textes grecs* » dont un transcrivant un nom latin en caractères grecs.[137]

Hormis les Italiens et les Hellénophones, d'autres origines sont présentes en Afrique du Nord. Pour l'époque punique, on trouve des noms égyptiens dans les inscriptions de Carthage.[138] De plus, parmi les inscriptions puniques, il est parfois précisé l'origine des dédicants. On trouve ainsi des personnes originaires d'Ibiza, de Sicile ou encore de Sardaigne.[139]

La population de l'*Africa vetus* aux IIe et Ier s. av. n. è. est plurielle, marquée par de multiples origines, imbriquées les unes aux autres par une longue tradition d'interactions dont les degrés varient en fonction de l'histoire de chaque peuple et de chaque région. Pour autant, certains marqueurs culturels restent présents et permettent de distinguer les principaux ensembles ethniques.

---

[134] Il existe une abondante bibliographie consacrée aux communautés grecques et hellénistiques en Afrique du Nord. On pourra se référer notamment aux travaux de LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 66-69 ; BERTRANDY F., 1985 ; FANTAR M. H., 1998 ; PASA B., 2005.
[135] *CIS* I, 265 ; ENNAIFER M., 1972, p. 14 ; SZNYCER M., 1975, p. 60.
[136] FOUCHER L., 1964, p. 68, n° 157.
[137] CARTON L., 1907b, p. 383.
[138] BENZ F., 1972, p. 192-193.
[139] SZNYCER M., 1975.

W. POHL a dégagé les principaux critères de différenciation (du point de vue des observateurs) et de stratégie de distinction[140] (du point de vue des acteurs). Celles-ci passent principalement par les armes, l'apparence extérieure, la langue, les coutumes et les lois. Pour la période qui nous intéresse, le cas des armes n'apparaît pas pertinent et la question de l'apparence extérieure nous échappe en grande partie. Celui des lois est trop précoce car, comme nous le verrons dans le troisième chapitre, le cadre judicaire et administratif semble être peu bousculé avant l'Empire. Afin d'avancer dans notre approche des populations africaines et surtout de leur réaction à la domination romaine, nous avons choisi de conserver le critère de la langue et d'un exemple précis de coutume : l'onomastique.

2.2. Langue et écriture

La langue est considérée comme l'un des principaux marqueurs culturel d'une population, ce qui en fait un indice privilégié pour évaluer l'impact de la domination romaine en Afrique nord-orientale. Mais il faut garder à l'esprit que les données sur lesquelles nous travaillons sont très majoritairement des textes écrits. Cet élément à deux incidences. La première est qu'elle ne permet pas d'appréhender l'ensemble de la population. En effet l'usage de l'écriture ne concerne qu'une partie des individus : non seulement toute la population n'est pas lettrée[141] mais la pratique de l'écriture ne concerne peut-être pas tous les groupes ethniques. La seconde incidence est que la langue écrite ne reflète pas la totalité des langues d'usage. En effet, on sait qu'il existe des différences entre la langue d'usage et celle choisie pour l'écrit en contexte public.[142] Or, sur les langues orales, nous ne possédons quasiment rien. La question se pose particulièrement lorsque l'on compare le nombre d'inscriptions puniques ou néopuniques avec celles en caractères libyques. La disproportion est flagrante. Mais peut-on en conclure qu'une majorité écrasante de la population parlait au quotidien le punique et non le libyque ?

Malgré ces limites, le matériel dont nous disposons permet un aperçu des pratiques linguistiques en œuvre dans l'*Africa vetus* avec, principalement, le recours au punique, au libyque et au latin.

---

[140] POHL W., 1998. Sur le terme de distinction, voir BOURDIEU P., 1979.

[141] Cela dit, dans le cas des inscriptions votives ou funéraires, il est fort possible que même les non-lettrés aient eu recours aux stèles épigraphes. En effet, la découverte à Carthage de stèles préinscrites où seul un espace était laissé pour y graver le nom du dédicant montre que la connaissance et l'usage de l'écriture n'étaient pas requis.

[142] Certaines stèles anépigraphes ont pu recevoir des inscriptions peintes dont nous n'avons pas conservé la trace.

2.2.1. Quelles langues ?

2.2.1.1. Le punique

Le terme « punique » désigne ici la langue issue du phénicien qui s'est développée à Carthage et dans l'ensemble de l'Afrique du Nord.[143] Dans sa forme orale, le punique est employé bien après la destruction de Carthage ; la *lingua punica*[144] est mentionnée par plusieurs auteurs dont Apulée[145] et Saint Augustin.[146]

Mais c'est sous sa forme écrite que la diffusion et le maintien de la pratique du punique est évidemment accessible. Des inscriptions néopuniques se retrouvent de la Tripolitaine à l'est algérien, plus rarement dans la région du Maroc. Elles datent pour la plupart du changement d'ère et dépassent rarement le IIe s. de n. è. Toutefois, la diffusion de la langue pourrait être plus importante. A. FERJAOUI précise à ce propos que « *la rareté de notre documentation actuelle ne reflète nullement la situation linguistique du punique dans ces régions à l'époque romaine. Elle permet seulement de brosser un tableau sur la pratique du punique dans ces contrées au cours de cette période*. »[147]

L'étude des inscriptions révèle une évolution du système d'écriture au cours du temps, particulièrement marquée après la destruction de Carthage, avec le passage du « punique » au « néopunique ».[148] Ce phénomène concerne aussi bien la forme que la structure même de la langue. On observe une altération de la graphie et le recours de plus en plus fréquent aux *matres lectionis*. Récemment, A. LEMAIRE rappelait que ces *matres lectionis* sont attestées très tôt dans l'écriture phénicienne et sont un phénomène bien antérieur au développement du

---

[143] Sur le rapport entre le phénicien et le punique, voir les observations de SZNYCER M., 1976, pp. 265-267.

[144] F. MILLAR reprend l'ensemble des textes mentionnant la *punica lingua*. MILLAR F., 1968. On pourra compléter la bibliographie avec LANCEL S., 1981a, pp.270-273. L'identification de la *punica lingua* a fait l'objet de plusieurs discussions. Selon W. H. C. FREND (FREND W. H. C., 1942) et Ch. COURTOIS (COURTOIS C., 1950), il s'agirait d'une façon de désigner le libyque et non la langue de Carthage. Position également adoptée par PICARD G.-Ch., 1954b, pp. 163-164. G. CAMPS reprend le dossier et conclue ainsi : « *Que le punique ou plutôt un néo-punique nécessairement truffé de berbérisme (ou si l'on préfère de libycisme) ait été parlé dans les environs d'Hippone et que Saint Augustin ait eu une certaine connaissance du punique sont deux faits reconnus, mais il n'est pas sûr que l'évêque d'Hippone ait été capable de distinguer cette langue populaire du libyque (qui pouvait lui-même avoir subi une influence du punique) que parlaient les Numides* » CAMPS G., 1990-1992, p. 48. Contra, voir SAUMAGNE Ch., 1953 ; MILLAR F., 1968 et plus récemment LEPELLEY C., 2005.

[145] Apulée, *Apologie*, XC, 3.

[146] La question de la survivance tardive de la langue punique a été maintes fois abordée. Pour la bibliographie, voir FANTAR M. H., 1990a, pp. 63-66 ; SZNYCER M., 1999 et les notes récentes de SZNYCER M., 2002-2003, pp. 276-277.

[147] FERJAOUI A., 2004, pp. 1566-1567.

[148] Pour un exemple des différentes graphies observées dans les inscriptions néopuniques africaines, voir annexe 1.

néopunique.[149] Dans les inscriptions de haute époque, on les trouve principalement pour transcrire les noms propres d'origine étrangère avec le moins d'ambiguïté possible.[150] Ce processus se généralise au Ier s. av. n. è. où les lettres *aleph*, *he*, *waw, yod* et *aïn* sont utilisées pour indiquer certaines voyelles, non marquées par l'alphabet phénicien.[151] On assiste « *surtout en ce qui concerne l'adaptation onomastique latine, à la création d'un véritable système de vocalisation, plus ou moins cohérent suivant les endroits*. »[152] L'origine du recours à ce système divise en partie les historiens. Selon J. FRIEDRICH et W. RÖLLIG l'emploi des *matres lectionis* serait lié la connaissance des systèmes d'écritures grecs et latins[153] alors que K. JONGELING l'associe à un développement interne au punique.[154] L'apparition de voyelles de substitution est accompagnée par l'affaiblissement, voire l'élision des gutturales et la confusion de plusieurs phonèmes tels que les chuintantes et les sifflantes.[155] Selon A. FERJAOUI, « *ce phénomène, qui pourrait s'expliquer par l'influence des Libyens dont la langue maternelle est dépourvue de gutturales, témoignerait du large usage du punique par ces derniers durant plusieurs siècles.* »[156]

Au cours du premier siècle de la domination romaine en Afrique, le punique reste la langue dominante dans les inscriptions privées et très probablement publiques.[157] À cette période, l'empreinte romaine reste relativement légère et les populations locales n'ont sans doute pas senti la nécessité ou n'ont pas eu la volonté de rentrer en contact avec les autorités romaines.[158] Cette idée est confirmée par la rareté des inscriptions publiques à destination de l'autorité romaine. Ces dernières font leur apparition tardivement, à *Curubis*[159] en 46 av. n. è. et Uzitta[160] en 12 av. n. è. où l'on trouve des tables de patronat.

---

[149] LEMAIRE A., à paraître.
[150] AMADASI GUZZO M. G., 1995b, p. 71.
[151] Sur les différents systèmes proposés, voir JONGELING K., 1989. Sur le *aleph*, voir en particulier AMADASI GUZZO M. G., 1995b. Il est principalement utilisé comme signe vocalique à la fin d'un mot, plus rarement à l'intérieur.
[152] AMADASI GUZZO M. G., 1995b, p. 74.
[153] FRIEDRICH J. et RÖLLIG W., 1970, § 104.
[154] JONGELING K., 1989, pp. 369-370.
[155] SZNYCER M., 1974.
[156] FERJAOUI A., 2004, p. 1567.
[157] Ce phénomène semble significatif des premiers temps de la domination romaine d'une région. R. SWEETMAN remarque à propos d'un phénomène similaire de la Sicile, « *The epigraphic data from the Sicilian colonies shows that the rate of change in these towns is slower than traditionally perceived where Greek inscriptions and names continue to be obvious in the private sphere with Latin operating primarily in the official civic context.* » SWEETMAN R., 2011, p. 3. Le fait est confirmé par l'étude détaillée de K. KORHONEN qui montre que le recours au grec se maintient dans l'épigraphie funéraire, religieuse mais également civique de la Sicile. KORHONEN K., 2011.
[158] Nous verrons dans le ch. II à quelles occasions ont pu se faire ces contacts.
[159] *CIL* VIII, 10525 = *ILS*, 6094. Annexe 4, n° 5.
[160] *CIL* VIII, 68.

2.2.1.2. Le libyque[161]

L'existence d'une langue libyque est attestée par la découverte de près de 1200 inscriptions rédigées en caractères libyques.[162] La naissance de l'alphabet serait endogène, mais c'est le contact avec les cultures étrangères qui aurait stimulé l'épigraphie libyque et favorisé son développement.[163] Cette hypothèse est suivie par S. CHAKER pour qui il s'agit d'une formation « *sur la base de matériaux locaux non alphabétiques, sous l'influence forte d'un alphabet sémitique, probablement le phénicien ; une création par imitation en quelque sorte, processus dont on connaît d'autres exemples avérés en Afrique de l'Ouest et en Amérique du Sud, notamment, où des groupes humains en contact avec d'autres peuples pratiquant l'écriture (Arabes, Européens) ont inventé, quasiment de toutes pièces, leur propre écriture.* »[164] Au contact du punique et du latin, la langue libyque connaît plusieurs changements, notamment pour les termes utilisés dans les nomenclatures officielles. Ainsi, le sens du terme MNKD pourrait s'être enrichi en désignant la fonction d*'imperator*. Ce terme, probablement faiblement spécialisé au départ pourrait avoir subi un resserrement sémantique au contact du monde romain.[165] Cette langue reste en grande partie méconnue. Le rapprochement avec le berbère contemporain[166] et l'existence d'inscriptions bilingues libyco-puniques et latino-libyques ont permis l'identification de nombreux noms propres et de plusieurs titres et fonctions. Mais les historiens et les linguistes restent souvent démunis face à cette documentation.

Ce que l'on désigne sous l'appellation libyque est en fait un ensemble de parlers qui ont très certainement évolué au cours des siècles.[167] Il en va de même pour son écriture. Dans le domaine de l'épigraphie libyque, G. CAMPS a établi l'existence d'un alphabet oriental attesté en Tunisie et dans la région d'Annaba, d'un alphabet occidental répandu entre Guelma et l'océan Atlantique et d'un alphabet saharien antique (ou *tifinagh* ancien). À ce jour, le seul à avoir été établi de façon quasi complète est celui de Dougga grâce aux inscriptions bilingues libyco-puniques et libyco-latines. Toutefois, cette typologie n'a rien de fixe et il faudrait

---

[161] L. GALAND préfère l'appellation libyco-berbère pour l'écriture libyque en référence à son état ancien et son utilisation contemporaine. GALAND L., 2005, p. 59.
[162] J.-B. CHABOT (*RIL*) recense 1123 inscriptions. Depuis la publication de son recueil, de nouvelles inscriptions ont été découvertes. On peut mentionner 31 textes signalés par H.-G. PFLAUM et publiés par GALAND L., 1997 ; une vingtaine d'inscriptions dans BERTHIER A., 2000, pp. 217-236.
[163] GALAND L., 2005, p. 6.
[164] CHAKER S., 2002, p. 4. Pour le détail de l'argumentaire, voir CHAKER S. et HACHI S., 2000.
[165] CHAKER S., 1986, p. 488.
[166] GALAND L., 1973-1974.
[167] GALAND L., 2005, p. 59.

ajouter aux critères géographiques des critères chronologiques et socioculturels.[168] Ainsi, le libyque oriental aurait davantage une fonction d'écriture officielle ou semi-officielle (utilisée pour les épitaphes funéraires) alors que le libyque occidental relèverait, lui, d'une écriture spontanée, locale et rurale.[169]

Les inscriptions libyques recensées sont réparties entre la Tunisie et l'Algérie. Près des trois-quarts se situent dans la région d'Hippone, particulièrement dans l'arrière pays situé à l'est de la ville.[170] L'observation de leur répartition amène plusieurs constats. Les inscriptions libyques sont absentes du littoral oriental africain et de la proche *chôra* de Carthage.[171] On les retrouve dans le « pays des *haouanet* » et leur répartition correspond globalement à celle des tombes considérées comme de tradition libyque. La majorité des inscriptions libyques se concentre entre les monts de Téboursouk et ceux de Constantine, dans une région accidentée au relief marqué et autour de Dougga et Mactar. Elles sont de préférence situées en zone rurales, mais se retrouvent également dans les cités, le plus souvent de fondation libyque et non punique. En ce qui concerne les inscriptions bilingues, elles apparaissent dans des cités où l'influence carthaginoise puis romaine est fortement marquée. Il n'est guère étonnant de voir dans ces cités et leurs territoires alentours des « *régions de superposition* » où coexistent et s'entrecroisent des éléments libyques, puniques et latins.[172] Mais comme le soulignait L. GALAND, « *il ne suffit pas de situer les inscriptions sur une carte pour rendre compte des faits, qui sont fort complexes* ».[173] Cette remarque est d'autant plus pertinente que l'on ne connaît pas précisément l'étendue de la pratique orale de la langue libyque ni le contexte dans lequel on avait recours à l'écriture libyque.

Les inscriptions libyques se retrouvent dans trois principaux contextes.[174] Dans de rares cas, il peut s'agir d'inscriptions votives. Nous en connaissons quelques exemples découverts dans des sanctuaires puniques. Dans le sanctuaire d'El-Hofra à *Cirta*, trois lettres libyques sont gravées sur la tranche d'une stèle dont seul le fronton (orné d'un caducée) a été

---

[168] GALAND L., 1989 ; CHAKER S., 2002-2003, p. 269.
[169] CAMPS G., 1983 ; CHAKER S., 2002-2003, pp. 271-272.
[170] CAMPS G., 1990-1992, p. 40. Voir carte p. 41. Cette carte a été reprise par M. GHAKI qui propose des plans plus détaillés (GHAKI M., 1995). Depuis cet article, plusieurs inscriptions libyques ont été découvertes. C'est le cas à Henchir Ghayadha où quatre stèles fragmentaires ont été mises à jour, malheureusement hors contexte archéologique. GHAKI M., 2008.
[171] Sur la répartition des inscriptions libyques en Afrique du Nord, voir annexes 2 et 3.
[172] BÉNABOU M., 1976b, pp. 474-483.
[173] GALAND L., 1989, p. 80.
[174] Une attention particulière peut être accordée à une série de stèles découvertes en Kabylie, caractérisées par la figuration de cavaliers. LAPORTE J.-P., 1991; CAMPS Gabriel, CHAKER S. et LAPORTE J.-P., 1996-1998 ; GALAND L., 2005, pp. 64-67.

conservé.[175] À cette catégorie pourrait être ajouté un lot de stèles découvert par L. CARTON au Kef Messeline.[176] Il qualifie le site de nécropole, mais l'absence de sépulture et de matériel (excepté une *mensa* au pied d'une stèle) laisse planer le doute. On peut se demander s'il ne s'agirait pas plutôt d'un lieu sacré. D'autres lieux de cultes pourraient se deviner dans les abris sous roche comportant des caractères libyques, probablement d'ordre magico-religieux.[177] Bien plus nombreuses sont les stèles funéraires. Selon S. CHAKER « *l'écrasante majorité des documents libyques est constituée par des inscriptions tombales, très brèves, qui semblent contenir essentiellement des noms propres.* »[178] Mais la plupart de ces inscriptions restent énigmatiques. Dans quelques rares cas, le caractère funéraire de l'inscription nous est accessible, comme que pour la stèle bilingue *RIL* 31 où le texte punique précise que « *cette pierre a été élevée à Baal Hanno, fils de YPDT le MDYTY. La lui a élevée SDR'T cavalier au pays des Libyens. Puissent vivre les fils de SDR'T, en étant garants pour cet hypogée* ».[179] Il est surprenant que ces stèles n'aient pas été découvertes en lien direct avec une sépulture, ce qui nous prive de tout un pan des pratiques funéraires des individus ayant rédigé ou pour qui l'on a choisi de rédiger l'épitaphe en libyque. La dernière catégorie est celle des inscriptions officielles, uniquement découvertes, à ce jour, dans la cité de Dougga.[180] Il s'agit de 8 textes écrits horizontalement de droite à gauche renfermant des titres et fonctions dont la mieux connue et la plus prolixe en raison de son caractère bilingue est l'inscription *RIL* 2.[181] Pourtant, l'existence de ces inscriptions ne suffit pas pour reconnaître à la langue libyque un caractère officiel. Ce statut est plus facilement accordé au punique avec la fréquence de cette langue dans les inscriptions privées et publiques, son usage pour les légendes des monnayages royaux et l'existence de bilingues punico-libyque comme inscriptions monumentales.[182] Mais il ne faudrait peut-être pas non plus accorder systématiquement une place prépondérante à la langue punique. Ainsi, à Dougga, si l'on trouve effectivement deux textes bilingues, l'un punico-libyque et l'autre libyco-punique, la majorité des inscriptions considérées comme officielles est libyque. Par ailleurs, le nombre de stèles rédigées en punique ou néopunique

[175] BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, p. 206.
[176] CARTON L., 1911.
[177] CHAKER S., 2002, p. 2. L'une des plus importantes est celle d'Ifigha en Kabylie : *RIL* 848. Malheureusement, aucun élément ne permet de les dater et on ne peut pas dire si les sites sont contemporains les uns des autres ou éloignés dans le temps.
[178] CHAKER S., 2002, p. 2.
[179] *RIL* 32 ; FÉVRIER J.-G., 1949b.
[180] Sur ces inscriptions, voir FÉVRIER J.-G., 1964-1965 ; GHAKI M., 1993 ; GHAKI M., 1997a.
[181] GHAKI M., 1997a. À compléter par la découverte récente d'un nouveau texte : GHAKI M., 2002, pp.1661-1668.
[182] Pour une synthèse récente de cette question nous renvoyons à LENGRAND D., 2005, pp. 120-121.

reste relativement restreint[183] et ne suffit pas à envisager une suprématie de la langue de Carthage sur le libyque dans la cité. La fonction identitaire de la langue libyque, particulièrement dans sa forme écrite (puisque c'est la seule à laquelle nous avons accès) a été soulignée de nombreuses fois.[184] Récemment, S. CHAKER revenait sur la question des usages du libyque et présentait cette écriture comme « *uniquement symbolique, identitaire, la trace d'une existence particulière, et non le vecteur d'une communication à travers l'espace et le temps.* ». Son argumentation s'appuie sur l'extrême variabilité de la langue due au fait que l'écrit indigène « *n'a pratiquement jamais eu de fonction utilitaire, il n'a jamais servi à fixer la mémoire historique ou la production littéraire, fonctions qui, seules peuvent assurer une certaine stabilité* ».[185] Cette variabilité s'observe tant d'un point de vue géographique que chronologique et souligne les faiblesses et les limites de la distinction traditionnelle entre libyque oriental et occidental. L'auteur propose alors de donner une dimension socioculturelle à la langue libyque et d'associer le libyque occidental à une écriture spontanée, locale et rurale alors que le libyque oriental serait une écriture élaborée et officielle. Si l'auteur propose ici une avancée significative dans notre compréhension de l'utilisation de la langue libyque, son postulat de départ, à savoir de considérer le libyque comme uniquement identitaire nous paraît discutable. Il nous semble essentiel de ne pas résumer le recours à cette langue à un simple besoin d'affirmer son identité, sous-entendu par rapport à un autre groupe ethnique.

2.2.1.3. Le latin

Le latin est la troisième composante linguistique de l'Afrique du Nord. Peu usité à l'époque qui nous concerne, sa diffusion se limite probablement aux communautés latines disséminées dans les principales cités de la province et du royaume de Numidie. Cette naissance tardive de l'épigraphique latine est directement liée à l'histoire de la présence romaine en Afrique.[186] À ce premier facteur, A. MASTINO et R. ZUCCA en ajoutent un second. Le développement des *officinae lapidariae* puniques pourrait avoir « *conditionné négativement la diffusion d'ateliers spécialisés dans la préparation de textes latins* »[187] Les deux auteurs considèrent comme peu probable d'expliquer la rareté des inscriptions latines

[183] Hormis les deux inscriptions bilingues, on compte à Dougga deux dédicaces collectives, trois inscriptions votives individuelles et une quinzaine de fragments issus des fouilles du temple de Baal-Saturne. GHAKI M., 1997a, p. 34.
[184] CHAKER S., 2002, p. 1.
[185] CHAKER S., 2002-2003, p. 267.
[186] J.-M. LASSÈRE remarque à ce propos que les sources littéraires sur la présence d'Italiens en Afrique « *sont rarement complétées par des textes épigraphiques* ». LASSÈRE J.-M., 1977, p. 140.
[187] MASTINO A. et ZUCCA R., 2004, p. 199.

dans les premiers temps de la province par le caractère aléatoire de la recherche archéologique dans l'une des aires les plus riches sur le plan de la production épigraphique.[188] Il faut toutefois remarquer que le recours à l'épigraphie latine dans les premiers temps de la province est probablement un fait majoritairement urbain. Or, ces centres ont subi de profondes modifications au cours de leur histoire, limitant la conservation et l'accès aux vestiges datés de la période Républicaine. Il en va de même pour les sanctuaires et les nécropoles urbaines où les niveaux antérieurs au Ier s. de n. è. sont rarement accessibles.

Les inscriptions latines antérieures aux colonies césaro-augustéennes sont au nombre de cinq dont quatre relèvent du domaine public et administratif.[189] C'est le cas pour les deux inscriptions de commémoration des constructions de murs, de tours et d'enceinte à *Curubis*,[190] la table de patronnant liant la ville à C. Pomponius[191] et la dédicace des *pagi* en l'honneur d'un questeur découverte à Utique.[192] Il faut y ajouter l'inscription votive trilingue trouvée dans le voisinage d'Oudna.[193] Les quatre premières sont le fait d'organes administratifs puniques soucieux de communiquer avec les autorités romaines et de leur rendre grâce pour leurs bienfaits. Mais cela ne concerne qu'un échantillon restreint de la population et s'inscrit dans un contexte bien précis et exceptionnel. Il faut attendre le « siècle colonial »[194] pour voir se développer l'épigraphie latine monumentale et la diffusion de la langue latine dans un usage quotidien.

Si l'on observe l'utilisation de plusieurs langues dans une même région, il reste difficile de rattacher chaque usage à une population précise. L'exercice est d'autant plus périlleux que le recours à telle ou telle langue a pu varier en fonction du temps, des milieux sociaux et ethniques mais aussi en fonction des usages et des destinations.

2.2.2. Quels usages ?

L'absence de sources littéraires issues du monde punique, numide et libyque et le silence quasi-généralisé des auteurs gréco-latins sur la vie quotidienne en Afrique nord-

[188] MASTINO A. et ZUCCA R., 2004, p.198.
[189] Inscriptions reproduites dans l'annexe 4. Cette liste est complétée par les épitaphes du cimetière des *officiales* datées par J.-M. LASSÈRE de la colonie césarienne (n° 6 à 15), plusieurs marques et inscriptions sur des poteries et quelques autres inscriptions de la période césaro-augustéenne. MASTINO A. et ZUCCA R., 2004, pp. 204-205.
[190] Voir annexe 4, n° 2 et n° 3.
[191] *CIL* VIII, 24099 ; *CIL* VIII, 10525 ; *CIL* VIII, 977. AOUNALLAH S., 2001, pp. 250-252, n° 1, 2 et 3. Voir annexe 4, n° 5.
[192] Datée de 60 av. n. è. *ILAf,* 422. Voir annexe 4 n° 4.
[193] *CIL* VIII, 24030 ; *RÉS* I, 79. Elle daterait de 91 av. n. è. Voir annexe 4, n° 1.
[194] L'expression est de J.-M. LASSÈRE, LASSÈRE J.-M., 1977, p. 76.

orientale sous domination romaine réduit considérablement notre vision de l'usage des langues et de leur diffusion. Il faut alors compter uniquement sur des sources épigraphiques, elles-mêmes partielles. Pour autant, la multiplication des angles d'attaque sur cette documentation permet d'affiner notre connaissance du paysage linguistique de l'Afrique du Nord. Ne pouvant embrasser la totalité de la documentation épigraphique, nous avons choisi de présenter deux aspects qui nous sont apparus comme révélateurs des conditions d'utilisation de l'écrit et du choix de la langue dans les inscriptions : le rapport à l'écrit et les inscriptions plurilingues.

2.2.2.1. Rapport à l'écrit

R. MACMULLEN rappelle que l'épigraphie peut être une fenêtre ouverte sur le monde ancien. Mais pour cela, il est nécessaire de s'interroger sur la décision elle-même de commémorer un événement par un message durable.[195] Si cette remarque est fondamentale dans les études historiques, le questionnement inverse nous apparaît tout aussi légitime : quelles sont les raisons de l'absence d'épigraphie ? Pourquoi des individus, dans un contexte où le système alphabétique est connu et l'écriture ancrée dans les paysages urbains et parfois ruraux, n'ont pas eu recours à l'épigraphie ? Si on laisse de côté l'éternel problème de la conservation des documents anciens, les raisons les plus fréquemment invoquées sont l'analphabétisme ou l'illettrisme et le coût d'une stèle et d'un travail de gravure. Il nous semble nécessaire d'aller au-delà de ces simples questions pratiques et de s'interroger sur la diffusion de l'habitude de l'écrit et de la gravure au sein des différents groupes ethniques et culturels présents sur un même territoire.

La disproportion numérique entre les inscriptions libyques et puniques se prête à ce questionnement. Alors que les inscriptions puniques et néopuniques se comptent en milliers, les inscriptions libyques se réduisent à moins de 1200 exemplaires, probablement sur une même période.[196] Faut-il en conclure que les populations rattachées à la culture libyque appartenaient uniformément à une civilisation de l'oral plutôt que de l'écrit ? Ce serait oublier l'univers lettré dans lequel évoluent les royautés numides et maures à partir du IIe s. av. n. è. et les centaines d'inscriptions puniques découvertes hors des domaines phénico-carthaginois

[195] MACMULLEN R., 1982, p. 233.

[196] Les inscriptions libyques sont bien souvent découvertes hors stratigraphie et sont très difficilement datables. Si l'on met en lien les premières stèles avec la diffusion de l'épigraphique punique hors de la *chôra* de Carthage, on pourrait prendre le IVe ou le IIIe s. av. n. è. comme limite haute et situer son développement avec une « *préférence hésitante* » pour la période des royaumes numides, sans exclure la possibilité d'une datation plus tardive. GALAND L., 1997, p. 50.

mentionnant des individus portant des noms libyques. Mais cela concerne une population restreinte, fortement influencée par les apports puniques. On peut s'interroger sur ce qu'il en est du reste de la population dans la province d'*Africa vetus* et ses régions limitrophes aux IIe et Ier s. av. n. è.

Pour aborder cette question, nous nous sommes tournée vers le domaine religieux, qui est de loin celui qui a fourni le plus grand nombre de stèles de nature et de composition variées.[197] Dans le tableau ci-dessous (tableau n° 1), nous avons recensé les stèles votives découvertes dans les sanctuaires dont l'activité est au moins attestée aux IIe et Ier s. av. n. è. Nous y avons ajouté les quelques stèles découvertes hors contexte archéologique, telles que celle de *Zama Regia*. Sur la totalité des stèles épigraphes, deux seulement sont rédigées en libyque (une à Dougga et une à *Cirta*), quelques-unes sont rédigées en grec et en latin et la grande majorité est constituée d'inscriptions puniques.

	nombre de stèles découvertes	pourcentage des stèles anépigraphes	pourcentage des stèles épigraphes
Dougga	449	90,9	9,19
Hadrumète	316	94,69	5,4
El-Kénissia	191	96,8	3,2
Zian	170	99,4	0,6
Thuburnica	62	45,2	54,8
Henchir El-Hami	52	94,2	5,8
Thinissut	37	75,7	24,3
Bulla Regia	24	87,5	12,5
Mactar (Ḥoṭer Miskar)	2	100	0
Mactar (Baal)	76	2,6	97,4
Henchir-Rçass	16	100	0
Chusira	15	86,6	13,4
Hippo Regius	14	92.8	7,2
Bir Tlelsa	13	92,3	7,7
Tala	7	100	0
Menzel Harb	3	100	0
Sidi El Hani	3	100	0
Althiburos	12	66,6	33,4
Henchir Bou Chebib	1 (fragment)	?	?
Mididi	1	0	100
Zama Regia	1	0	100
Cirta	845	51,5	48,55

Tableau n° 1 - Pourcentage des stèles votives épigraphes et anépigraphes découvertes.[198]

[197] Pour une étude détaillée des stèles votives, nous renvoyons au ch. V, pp. 347-376

[198] Ce tableau n'a qu'une valeur indicative car il comprend également les stèles fragmentaires pour lesquelles une inscription aurait pu figurer sur la partie manquante.

On remarque que le pourcentage des stèles anépigraphes avoisine très souvent 90 % du total. À titre de comparaison, signalons qu'à Carthage, le nombre de pierres votives inscrites représente entre 35 % et 75 % du total selon les secteurs.[199] Surtout, on remarque que leur proportion augmente au fil du temps, passant de 30 % au troisième niveau à 50 % au quatrième. Trois sanctuaires se démarquent des autres : *Cirta* et *Thuburnica* où les stèles épigraphes représentent 50 % du matériel et surtout Mactar où plus de 97 % des stèles publiées portent une inscription.[200]

Dans les autres sanctuaires, le passage par l'écriture ne semble pas une nécessité. Cette impression est particulièrement marquée dans le cas des stèles dont le cartouche est resté vide, comme à El-Kénissia[201] et Henchir-R'çass.[202] Le plus grand nombre des fidèles ne se souciait pas de laisser un témoignage écrit de sa dévotion et n'en voyait peut-être pas l'utilité. « *On est presque tenté de croire qu'aux yeux de cette population le message iconographique est plus important que le message épigraphique*. »[203] L'absence d'inscription est parfois compensée par des images et des symboles. G. WOOLF note que « *writing was one mode of representation that might be used in any of the component parts of the redemption of the vow (to identify the god, to identify the worshipper, or to memorialize the service in return for which the vow was fulfilled) but non-written images could be used in place of each of these elements.* »[204] Ce phénomène s'observe à Téboursouk où l'on trouve des différences iconographiques entre les stèles épigraphes et anépigraphes : les personnes (dédicants ?) et offrandes (taureau, gâteaux et raisins) sont uniquement représentées sur les stèles anépigraphes. Mais il nous semble que cette vision est encore trop restreinte car pour certaines populations, l'objet lui-même pouvait suffire, soit qu'il représentât le don fait aux divinités, soit qu'il en fût lui-même l'objet.[205]

Ainsi, la « masse berbère silencieuse » se devinerait au travers des nombreuses stèles anépigraphes des sanctuaires. On pourrait, certes, objecter à cette remarque l'identité des dédicants. En effet, les cultes à Baal Hammon sont une émanation du monde phénico-

---

[199] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 188 et p. 192 fig. 12.
[200] Alors que l'on considère la cité et sa région immédiate comme un bastion libyco-numide avec le maintien de traditions libyques jusque tardivement, elle présente le plus fort taux de stèles épigraphiques, rédigées en punique. Cet exemple rappelle qu'on ne peut pas se fier à des généralisations et nous conforte dans l'idée que la prise en compte des populations locales, avec la multiplication des études locales, est une condition *sine qua non* à la compréhension de la province africaine. Un premier aperçu de l'hétérogénéité de cette situation transparaît dans l'étude de M'CHAREK A., 1982.
[201] CARTON L., 1906, n° 101, p. 66.
[202] HILAIRE (Lieutenant), 1898, p. 179, stèle n° 1.
[203] FANTAR M. H., 1975a, p. 422.
[204] WOOLF G., 1996, p. 27.
[205] Nous renvoyons au cas des inscriptions aniconiques. Voir *infra*, pp. 364-365.

carthaginois dans lequel les populations libyphéniciennes où libyques ne se retrouveraient peut-être pas et donc auxquels elles ne participeraient pas. Mais alors, il faut rappeler la présence de noms libyques dans les inscriptions puniques et, par la suite, dans les inscriptions romaines.[206] Et surtout, comme nous le verrons dans le chapitre V, les rituels observés dans les sanctuaires ruraux et hors des villes de fondations phénico-carthaginoises s'éloignent de plus en plus du modèle carthaginois et suggèrent au-delà d'un simple infléchissement du culte punique d'origine, l'affirmation de pratiques cultuelles propre au monde libyco-punique.

On le voit, les stèles libyques ne sont pas les seuls documents exprimant l'activité et l'identité des populations libyphéniciennes et libyques. Le choix de ne pas avoir recours à l'écriture est tout aussi significatif de cette culture et du degré d'impact des civilisations phénico-carthaginoises et romaines en Afrique du Nord. Si certains dédicants décident de passer par l'écriture punique pour manifester leur activité religieuse, d'autres choisissent de s'exprimer au travers de l'iconographie. Cette situation va évoluer dans le courant de l'époque impériale, où l'« *epigraphic habit* »[207] se développe et s'étend à une plus vaste population.[208] Pour autant, ce phénomène n'est pas systématique et l'on continue de trouver des sanctuaires où les stèles sont dépourvues d'inscriptions.[209]

2.2.2.2. Le choix de la langue dans l'épigraphie

Le fait de recourir à l'écriture pour commémorer un évènement est une décision importante. R. MACMULLEN nous le rappelle en ces termes : « *putting ourselves in the shoes of the man who chose or composed the text to be inscribed and took it to the stone-cutter and paid for the job, surely we find ourselves giving closer attention to that particular train of actions than to anything else we are likely to have done during the week-nay, during the month or the year, perhaps; for with our chosen words we address our whole community or posterity itself. Such close attention constitutes a clear sign of cultural significance viewed*

[206] Remarquons par exemple que, à *Mididi*, les noms libyques sont plus nombreux que les noms latins. SZNYCER M., 1986, p. 24.
[207] Sur ce phénomène, voir MACMULLEN R., 1982 ; MEYER E. A., 1990 ; WOOLF G., 1996.
[208] Le fait est en partie lié à la « révolution culturelle » sous Auguste qui a probablement participé à l'augmentation des signes d'insertion des élites dans les cadres urbains et administratifs de l'Empire. Sur cette question, voir HABINEK T. et SCHIESARO A., 1997 ; WOOLF G., 2001. Mais il faut ajouter à cela le développement du recours à l'épigraphie par mimétisme et la plongée dans la culture romaine de la part d'une plus grande partie de la population.
[209] Voir le cas de Ksiba-Mraou, MERCIER (Colonel), 1887, p. 472.

from the inside. »[210] Ceci nous rappelle l'attention qu'il faut accorder aux mots et plus encore au choix de la langue.

S'interroger sur le choix de la langue dans les inscriptions revient à poser la question de leur destination. La majorité des inscriptions auxquelles nous sommes confrontés est exposée dans des lieux « publics » ou accueillant du public.[211] Or, nous savons que ces textes sont destinés à être lus à voix haute et s'adressent autant aux divinités qu'aux autres membres de la communauté.[212] Dans ce contexte, il semble que le choix de la langue dépende à la fois de la langue du protagoniste concerné par le texte et de celle de la communauté au sein de laquelle il évolue. Cette situation « classique » est complexifiée par le contexte politique et culturel de l'Afrique nord-orientale. La conquête romaine du territoire de Carthage, suivie de celles des royaumes numides et maures, entraîne un apport de population allogène, le développement de nouveaux modèles culturels et surtout le renouvellement des enjeux sociopolitiques de la population africaine face à une nouvelle autorité. Si ces bouleversements se traduisent par une extension du latin, celle-ci ne se fait pas de façon homogène. Faute de temps et de moyens, il ne nous a pas été permis d'embrasser la question linguistique dans son intégralité afin de mesurer précisément les changements et évolutions locaux du choix et de l'usage de la langue au cours des périodes. Nous avons choisi d'aborder cette question autour du cas des inscriptions plurilingues.

Les inscriptions bilingues et trilingues d'Afrique du Nord sont nombreuses et représentent des documents très particuliers. Elles ont attiré l'attention de nombreux chercheurs et ont fait l'objet de plusieurs études, associant étroitement les domaines de la linguistique et de la sociologie.[213] Nous n'en donnerons ici qu'un bref aperçu afin d'illustrer quelques effets de l'interaction entre les différentes populations de l'Afrique nord-orientale.[214]

Seulement trois inscriptions plurilingues sont datées de la période qui nous concerne : les deux bilingues (punico-libyque et libyco-punique) de Dougga et la trilingue d'Oudna.

---

[210] MACMULLEN R., 1982, p. 244.

[211] Quelques inscriptions funéraires ont été découvertes à l'intérieur des sépultures, à l'abri de tous regards – sauf peut-être ceux des dieux.

[212] Un exemple éloquent est donné par l'inscription de Guelaat bou-sba dont la partie punique débute par la formule « *Ô passant arrête-toi et lis cette inscription qui est sur ce tombeau* ». CHABOT J.-B., 1917, pp. 23-29.

[213] La bibliographie relative à ce sujet est bien trop importante pour être listée ici. Parmi les récentes publications, on pourra signaler CAMPANILLE E. *et al.*, 1988 ; BRIQUEL-CHATONNET F. (éd.), 1996 ; ADAMS J. N., 2003 ; BIVILLE F., DECOURT J.-C. et ROUGEMONT G. (éd.), 2008, pp. 17-34. Signalons également le répertoire consacré par G. MARCY aux inscriptions libyques bilingues. MARCY G., 1936.

[214] Il ne sera pas fait mention des textes bilingues ou trilingues de Tripolitaine qui constituent un cas à part. M. Bien que les deux datent approximativement de la même période (celles de Tripolitaine vont de 8 av. n. è. à 92 de n. è.) la démarche est clairement différente. Selon M. SZNYCER, dans le cas de la Tripolitaine, il s'agit de textes rédigés en latin et pourvus d'une traduction punique qui se limite à un « résumé » de l'inscription latine. SZNYCER M., 1996, p. 209. Sur les inscriptions de Tripolitaine, renvoyons à AMADASI GUZZO M. G., 1988 ; AMADASI GUZZO M. G., 1990.

Mais ce phénomène est présent aux époques antérieures et postérieures. Pour les époques antérieures, il est surtout constaté dans les domaines votifs et funéraires. Cette pratique est le plus souvent liée à des protagonistes d'origine étrangère. Elle leur permet de s'identifier à la fois dans leur langue (et peut-être celle de la communauté à laquelle ils sont rattachés) et dans celle en usage dans la région où ils se trouvent.[215] Ce type d'utilisation de deux langues se retrouve pour la période postérieure. On peut prendre l'exemple de l'inscription *RIL* 12 découverte à Téboursouk. Elle comporte un texte libyque de trois colonnes, qui occupe la quasi-totalité de la stèle, et dans sa partie supérieure est gravé le nom du défunt en néopunique. Dans ce cas, la langue première est le libyque ; le néopunique ne sert qu'à pouvoir identifier le défunt auprès des populations punicophones.

Dans le cas des inscriptions bilingues plus développées, on constate presque toujours une différence entre les deux textes. Si les informations principales sont similaires, les informations complémentaires sont divergentes. Dans le cas des inscriptions punico-latines, le texte punique est souvent plus développé. Cependant, « *on semble éprouver le besoin, sinon l'opportunité, d'y joindre la traduction ou l'équivalent latin.* »[216] On pourra citer pour exemple la stèle de Henchir Brigitta[217] ou celle du Djebel Mansour.[218] Concernant les inscriptions punico-libyques, J. PEYRAS explique la différence du contenu des inscriptions par une distinction entre les informations relevant de la sphère publique et celles dépendant la sphère privée. Selon l'auteur, la partie néopunique contiendrait des informations « objectives », d'ordre politique ou social alors que la partie libyque renfermerait des éléments affectifs.[219] Si cette hypothèse est séduisante, notre méconnaissance du libyque ne permet pas de la confirmer.

La bilingue de Dougga, dite d'Atban (*RIL* 1), représente un cas particulier.[220] C'est la seule inscription où les deux versions, libyque et punique coïncident rigoureusement, ligne par ligne.[221] On peut la comparer à une seconde bilingue, dite « de Massinissa » (*RIL* 2), découverte dans la même ville et probablement contemporaine à la première.[222] Dans les deux inscriptions le texte libyque est écrit horizontalement et se lit de gauche à droite à l'imitation

---

[215] Ce type d'inscription se retrouve à Carthage (*CIS*, 191 ; *CIS*, 3705 ; *CIS*, 6000) et dans le sanctuaire d'El-Hofra à *Cirta* (*El-H* 7 GR ; *El-H* 139 PUN). Pour plus de détails, nous renvoyons à notre travail de DEA, PASA B., 2005, pp. 113-157.
[216] SZNYCER M., 2002-2003, p. 278.
[217] *KAI* 142 et *CIL* VIII, 793, POINSSOT Cl., 1959, pp. 117-118 ; BRON F., 2006.
[218] CLERMONT-GANNEAU C., 1888-1924, VI (1905), pp. 377-390.
[219] PEYRAS J., 1995a, pp. 220-221.
[220] *RIL* 1, CHABOT J.-B., 1918a, pp. 260-267 ; MARCY G., 1936, pp. 54-67 ; POINSSOT C. et SALOMONSON J.W., 1959 ; FÉVRIER J.-G., 1959-1960a.
[221] Selon J.-G. FÉVRIER, le punique serait le texte original. FÉVRIER J.-G., 1959-1960a, p. 53.
[222] DUSSAUD R., 1914a.

du punique. C'est un fait original et remarquable car les autres textes libyques connus s'écrivent verticalement et se lisent (le plus souvent) de bas en haut et de gauche à droite (bien que certains se lisent de droite à gauche). L'influence punique est indéniable dans le choix de l'agencement. Pour autant, on note quelques divergences. Dans la *RIL* 2, le texte punique précède le texte libyque. De même, si l'on note une équivalence quasi parfaite pour la majorité du texte,[223] la dernière ligne de l'inscription étonne. La sixième ligne du texte libyque (soit la ligne 12 de l'inscription) est complétée par une phrase punique qui n'a pas de correspondance dans la version libyque.[224]

La disposition du texte libyque, favorable à une lecture punique n'est pas répandue hors de Dougga. Sur l'inscription bilingue de Mactar,[225] les cinq lignes du texte punique écrites horizontalement, de gauche à droite, sont rendues par trois colonnes verticales en libyque se lisant de bas en haut. Pourtant, le punique semble être le texte de référence alors que le texte libyque ne porte que le nom des dédicants. On observe également des inscriptions avec l'ordonnance inverse où la version libyque, inscrite verticalement sur quatre colonnes est suivie par la version punique (plus sommaire) répartie sur une ligne horizontale.[226]

Une attention particulière peut être portée à l'inscription trilingue découverte à Henchir Alaouin, près d'Oudna, gravée sur un autel ou une base.[227] Elle commémore l'offrande de *l'arula* par le médecin *Quintus Marcius Protomachus* à une divinité. A. MASTINO et R. ZUCCA notent que « *les trois textes suivent chacun la logique interne du code linguistique et culturel dans lequel ils ont été rédigés ; c'est pourquoi ils sont parallèles sans pour cela être analogues, ce qui est une caractéristique habituelle des textes plurilingues.* »[228] On peut signaler la mention de la profession de médecin dans le texte grec[229] et le recours aux sufètes éponymes (probablement de la cité d'*Uthina*)[230] pour dater l'inscription dans la partie punique. L'inscription est datée par la paléographie du milieu du Ier s. av. n. è.[231] Ce recours à une dédicace plurilingue par un médecin n'est pas isolé. On trouve en Afrique du Nord une

[223] Deux fois dans le texte la version libyque ne précise pas que les magistrats sont éponymes. Ils sont seulement qualifiés de GLD.
[224] GHAKI M., 1997a. L'alternance d'une langue est un phénomène bien connu qualifié de « *code–switching* ». Il n'est pas rare qu'une phrase dans une langue vienne conclure un texte d'une autre langue. Cela pourrait correspondre à une habitude culturelle qui respecte les frontières entre les deux langues. BIVILLE F., 2008, p. 47. Sur le phénomène de « *code–switching* », voir ADAMS J. N., 2003, pp. 18-29 et 297-416.
[225] CHABOT J.-B., 1918a, pp. 279-291, MARCY G., 1936, p. 67 et suiv.
[226] Inscription d'Aïn-el-Kebch CHABOT J.-B., 1918a, pp. 291-296.
[227] *CIL* VIII, 24030. Voir annexe 4, n° 1.
[228] MASTINO A. et ZUCCA R., 2004, p. 202.
[229] BERGER Ph. et CAGNAT R., 1899, p.51.
[230] MAURIN L., 1995, p. 134.
[231] H. G. PFLAUM propose de la dater de 90 av. n. è. PFLAUM H.-G., 1970, pp.75-117, p. 88. L'auteur s'appuie sur la troisième ligne latine précisant « *facta L(ucio) M(arcio) cos(ule*) ».

autre inscription trilingue[232] et une inscription bilingue[233] mentionnant un médecin portant un nom grec. L'usage du latin et du punique s'explique par le souhait d'être lu (et donc reconnu) par les membres de la communauté latine (donc par les membres de l'administration rattachée à la nouvelle autorité) et de la communauté punique (le punique restant la langue la plus largement répandue à cette période). La présence du grec dans ces inscriptions pourrait revêtir, non pas une simple affirmation identitaire, mais peut-être une dimension culturelle. La langue grecque est peu présente en Afrique du Nord après la destruction de Carthage. Toutefois, elle reste la langue des érudits et est bien attestée à la cour des rois numides et maures. Par la suite, elle reste certainement active dans les ports[234] et touche encore les érudits à l'époque romaine.[235]

Le plurilinguisme n'est pas uniquement la manifestation d'un changement d'habitude linguistique. Il est révélateur d'une situation de contact qui touche aussi bien les domaines culturels que politiques, sociaux, économiques et psychologiques.[236] Les bilingues ou trilingues sont le fait de personnes étant en contact étroit avec les autres civilisations. On associe généralement cette pratique à une population aisée, voire de haut rang. La destination d'une telle pratique reste difficilement saisissable. La vocation première est directement liée à la volonté de toucher un public composite. Mais les textes bilingues pourraient également s'adresser à des interlocuteurs bilingues « *puisque l'utilisation concomitante des deux langues n'est pas systématique et que certains termes spécifiques à l'une des deux langues ne sont pas traduits dans l'autre.* »[237] Ce type d'inscription témoigne également de la pratique des deux langues et de l'ouverture sur les deux cultures de la part de son auteur. Mais cela pourrait également refléter l'identité ambiguë du dédicant.[238]

Ces différentes observations montrent qu'il ne s'agit ni d'un phénomène ni d'un processus homogènes. Au contraire, on trouve autant de formes et de manifestions du

---

[232] *CIL* VIII, 15 et 16.
[233] *CIL* VIII, 21105.
[234] On peut rappeler que *Lepti Minus* frappe une monnaie avec son nom en grec. ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 285-288.
[235] KOTULA T., 1969. On la retrouve également dans des usages religieux et surtout magiques. FERCHIOU N. et GABILLON A., 1983. Mais sous l'Empire, son rôle sera plus limité. Voir la synthèse de DESANGES J., 2004. Signalons la dédicace à Zeus découverte à *Thapsus* réalisée par un rhéteur à l'onomastique latine. BESCHAOUCH A., 2004, pp. 55-62. Voir également COLTELLONI-TRANNOY M., 2005a.
[236] L'importance du contexte est soulignée dans de nombreuses études linguistiques liées à ce phénomène. SZNYCER M., 1996, rappelle quelques-unes de ces définitions.
[237] HASENOHR C., 2008, p. 55.
[238] HÄUSSLER R., 2008, p. 23.

bilinguisme que de documents. Cela illustre les multiples effets de l'interaction entre les différents groupes socioculturels qui peuplent l'Afrique du Nord antique.

2.3. Des modalités de contact variées

Nous l'avons entrevu, les différentes populations vivant sur le territoire africain se sont mêlées, ont échangé, adopté, conservé ou rejeté toute une série d'éléments, aboutissant à des constructions culturelles complexes. Après avoir observé ce phénomène au travers de la linguistique, nous allons nous intéresser aux données onomastiques.

2.3.1. Onomastique

À la variété des populations observées correspond une variété onomastique. Noms puniques, libyques et latins se côtoient, s'entrecroisent, parfois se mélangent. L'importance de la documentation épigraphique africaine fait de l'onomastique un domaine privilégié pour l'étude des interactions culturelles sur l'ensemble du territoire aux différentes époques.[239] Mais ici encore, l'*Africa vetus* à la fin de la République se retrouve lésée. Les sources épigraphiques de la province sont minces et pas toujours exploitables. Pour contourner cette lacune documentaire, nous avons pris le parti de prendre en compte des données antérieures et postérieures aux bornes chronologiques que nous nous sommes fixée. Ce faisant, nous cherchons à dégager les grandes tendances de l'évolution onomastique africaine et d'en déceler les principales étapes, le contexte et les facteurs. Ainsi, sans être une photographie exacte de notre période, cette approche fournit quelques indices quant à la réaction des individus aux situations d'interférences culturelles, démographiques, politiques et administratives qui se mettent en place à la fin de la République et surtout au début de l'Empire en Afrique du Nord.

Les changements et transformations onomastiques sont des phénomènes fréquemment étudiés. Récemment, une recherche onomastique menée sous la direction de M. DONDIN-PAYRE et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER sur les Gaules et la Germanie se proposait de prendre en compte l'évaluation linguistique afin d'étudier la romanisation de ces régions. Cela implique « *la capacité de classer les éléments nominatifs selon leur appartenance, latine,*

[239] Les études onomastiques africaines doivent beaucoup aux corpus constitués. Parmi les documents que nous avons utilisés, on peut citer les travaux de PFLAUM H.-G., 1961-1962, HALFF G., 1965 ; BENZ F., 1972 ; BEN ABDALLAH Z. et LADJIMI SEBAÏ L., 1983 ; et ceux de JONGELING K. (1984 et 1994).

celtique ou germanique de sorte à apprécier la réaction de la population à l'introduction de noms latins ».[240] Mais cette première étape présente deux difficultés. Tout d'abord, comment rattacher avec certitude un nom à une entité culturelle et ethnique homogène pour pouvoir l'opposer aux autres groupes ? En effet, on ne reconnaît pas toujours si les noms relèvent d'une tradition punique, libyque, ou s'il s'agit de noms étrangers qui ont été transcrits, traduits, punicisés ou libycisés. Le fait est particulièrement marqué dans le cas de l'onomastique libyque : L. GALLAND rappelle que « *les sémitisants attribuent généralement au libyque ce qu'ils ne reconnaissent pas comme leur bien* »[241] Nous verrons que cet exercice est plus difficile qu'on pourrait le penser et que de nombreuses erreurs ont été faites dans le passé. Le second obstacle porte sur l'identité des personnes désignées par ces noms : peut-on systématiquement rattacher un individu à un groupe ethnique et culturel d'après son nom ? Rappelons que « *le nom apparaissant sur une inscription n'est pas nécessairement le seul nom du dédicant ou du défunt, mais qu'un nom a été choisi parce qu'il a été considéré comme approprié au contexte*. »[242] Le fait est illustré par les stèles bilingues libyco-latines *RIL* 288 et 289. Dans la version libyque, les défunts sont appelés SMTYLN et MGDL alors que dans la version latine, ils sont dénommés Rufinus et Paternus.[243] Il est possible que les individus aient eu plusieurs dénominations au cours de leur vie, variant selon les contextes et les cadres publics ou privés.[244] On peut également se demander si l'origine et la tradition auxquelles se rapporte le nom suffissent à identifier un individu. De nombreux exemples datés du Haut-Empire montrent que l'élaboration des noms est liée à la construction d'une culture et d'une histoire communes, que l'on pourrait qualifier de « globalisante ». C'est ainsi que l'on observe le cas d'Afranius Hannibalianus, préfet du prétoire illyrien.[245] De même, R. HÄUSSLER [246] se demande si « *l'onomastique a été consciemment utilisée pour monter l'identité personnelle ou si l'adoption d'un nom romain n'indique que l'enrichissement du répertoire onomastique indigène/local*. » Ces questions sont âprement discutées sans qu'il soit possible d'y apporter une réponse uniforme tant il existe de situations et d'exemples différents. Néanmoins, la situation n'est pas aussi désespérée qu'il y paraît. La multiplication des études locales et régionales en Afrique du Nord a permis de dégager de grandes tendances auxquelles nous pouvons nous raccrocher. Ainsi, tout en ayant conscience de ces limites

[240] DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2001, p. IV.
[241] GALAND L., 1977, p. 300.
[242] HÄUSSLER R., 2008, p. 14.
[243] CAMPS G., 1990-1992, pp. 44-45.
[244] Voir ADAMS J. N., 2003, pp. 213-221.
[245] LASSÈRE J.-M., 1988a, p. 99.
[246] HÄUSSLER R., 2008, p. 14.

méthodologiques, il nous est possible d'aborder les différents processus de transformation et d'adaptation onomastiques manifestes en Afrique du Nord.

Sur le plan linguistique, un nom peut être[247] : translittéré, adapté, traduit[248] ou être assonant.[249] Les deux premiers processus sont facilement reconnaissables. Dans le premier cas, le nom du dédicant est simplement transcrit dans un alphabet différent. La différence structurelle entre les alphabets consonantiques punique et libyque et les alphabets latin et grec pourvus de voyelles explique les fréquentes variabilités orthographiques d'un même nom. Dans le second cas, un effort supplémentaire est fourni pour insérer le nom « étranger » dans un paysage onomastique défini. Sous le Haut-Empire, la latinisation des noms puniques et libyques est un phénomène courant. Concernant la latinisation des noms puniques, on trouve le plus souvent l'ajout des terminaisons -us et –ius. Mais ce phénomène peut prendre plusieurs formes. Dans les inscriptions latines, les noms libyques ont été adaptés en latin par deux procédés. Soit avec l'ajout d'un suffixe –a[250] (Massinissa = MSNSN, Micipsa = MKWSN), soit avec l'ajout d'une désinence finale nasale, donc une terminaison en N, plus proche du modèle libyque. Les deux processus sont parfois employés simultanément dans une même inscription comme dans l'inscription des Sucubenses[251] et des Juvanes[252] à Mactar datée du Ier s. de n. è.[253] Ces quelques remarques montrent que l'onomastique punique et libyque restent bien présentes dans les inscriptions latines. Surtout, il apparaît que certaines des règles morphologiques de la grammaire punique sont conservées.[254] Cette « adaptation » n'est pas l'apanage de la latinisation. Si la « libycisation » est rare, elle est attestée au moins une fois dans la région de Ghardimaou sur une stèle funéraire. Les noms mentionnés dans l'inscription libyque semblent être des noms latins « *berbérisés* ».[255] Enfin, les inscriptions puniques et néopuniques fournissent de nombreux exemples de punicisation de noms latins. L'utilisation

---

[247] M. DONDIN-PAYRE a établi une typologie des différentes transformations subies par un nom dans un contexte de romanisation. Elle distingue la translittération, la traduction, l'assonance et la latinisation. DONDIN-PAYRE M., 2005, pp. 157-158. Dans le cadre de l'Afrique du Nord aux IIe et Ier s. av. n. è., cette typologie nécessite d'être modifiée. Si nous maintenons les trois premiers, on ne doit garder de l'idée de latinisation que le processus, c'est-à-dire le fait de donner une consonance particulière à un nom pour qu'il se fonde plus facilement dans un paysage onomastique différent du sien. À défaut d'un vocabulaire préétabli, nous avons choisi le terme « adapté ».

[248] Ainsi, Donatus ou Consensus seraient des traductions de Yathon ou Mathan. FANTAR M. H., 1990a, p. 54.

[249] Il s'agit de noms latins dont la prononciation ressemble à celle des noms indigènes DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2001 ; DONDIN-PAYRE M., 2005, pp. 157-158.

[250] MASSON O., 1977.

[251] POINSSOT C., 1959.

[252] PICARD G.-Ch., 1957a, pp. 77-79.

[253] MASSON O., 1977. L'auteur remarque que certains noms libyques des inscriptions ont simplement été translittérés.

[254] Plusieurs exemples sont donnés par BESCHAOUCH A., 2001 et GASCOU J., 1999. Ce dernier remarque plusieurs erreurs de lecture figurant dans le *CIL* VIII, probablement dues à la méconnaissance de ce phénomène.

[255] GHAKI M. et KHANOUSSI M., 1986, pp. 321-323.

de noms latins dans la langue et dans l'écriture punique semble avoir été suffisamment fréquente pour que l'on voit éclore des règles de transcription. En effet, le recours aux *matres lectionis* est complété par une codification de la transcription des finales : les terminaisons en –ius sont restituées par –Y' (*yod aleph*) et celles en –us par –' (*aleph*). La généralisation de cette règle date du début du Ier s. de n. è. Dans les inscriptions antérieures les noms latins sont le plus souvent transcrits exactement à partir de la forme orale.[256] Ce n'est que par la suite que la terminaison des noms latins est adaptée aux règles orthographiques puniques.

Les cas de traduction ou d'assonance sont plus délicats à traiter. Les historiens ne sont pas toujours d'accord pour reconnaître un nom appartenant à telle tradition culturelle ou ayant subi telle transformation. Il est établi, depuis Th. MOMMSEN, qu'une partie des noms « latins » trouvés en Afrique est en fait une traduction de noms puniques. Toutefois, Y. LE BOHEC remarque que cette affirmation doit être nuancée. Était-il nécessaire sous l'Empire d'opter pour un nom latin ? L'auteur rappelle que dans les inscriptions latines, nombre de défunts portent des noms puniques où libyques sans que cela ait suscité de l'hostilité de la part de la société.[257]

Dans le cadre restreint de notre étude sur l'*Africa vetus* aux IIe et Ier s. av. n. è., une partie de ces processus nous échappe. En effet, la présence romaine est encore faible et le besoin ou la volonté de « romaniser » son nom ne se fait pas encore sentir, y compris chez les élites. Compte tenu de ce contexte, nous avons privilégié l'observation des inscriptions puniques et libyques. En effet, l'étude des inscriptions puniques et néopuniques, y compris d'époque postérieure peut être un indicatif des phénomènes prenant place sous la République.

M. G. AMADASI GUZZO note que « *partout dans les milieux linguistiquement hétérogènes toute onomastique est sujette aux influences de la culture qui prédomine.* »[258] L'exemple de l'Afrique du Nord montre que ce processus peut s'étaler sur plusieurs siècles, varier selon les régions, les traditions, les contextes sociaux et culturels et peut même connaître des reculs.

L'image qui prédomine à la fin de la République et aux débuts de l'Empire est le conservatisme des traditions onomastiques en usage avant la conquête romaine. Surtout, on est frappé par la vigueur de l'onomastique libyque. E. FRÉZOULS a dressé une première carte de répartition des noms qu'il identifie comme libyques dans les inscriptions latines. Il observe alors que ces noms sont fortement présents en Afrique Proconsulaire, à Carthage même mais

[256] AMADASI GUZZO M. G., 1995a, p. 495. L'auteur donne l'exemple de *Rufus* transcrit *r'ps*.
[257] LE BOHEC Y., 2005, pp. 229-230.
[258] AMADASI GUZZO M. G., 2002-2003, p. 282.

surtout sur les terres de l'ancien royaume de Numidie. La zone côtière est nettement moins fournie avec une quasi absence de ces noms à Utique et peu d'occurrences sur la côte de Byzacène (avec une absence totale à Hadrumète) à l'exception de *Lepti Minus*.[259] L'onomastique libyque est surtout présente dans les vieux foyers numides. Un des exemples frappants est celui de Mactar où les noms libyques sont les plus nombreux parmi les noms recensés sur les inscriptions rédigées en néopunique et datées des Ier et IIe s. de n. è.[260] Cette situation peut être mise en lien avec la faible immigration italienne jusqu'aux Flaviens. Mais même à cette époque, les Italiens « *demeurent nettement minoritaires et fortement intégrés au milieu culturel local : les premiers citoyens romains, même quand ils sont d'origine italienne, ont reçu, comme monument funéraire, des stèles punico-numides parfois décorées des symboles les plus typiques de la religion africaine et portant, souvent, l'épitaphe en néopunique.* »[261] Il n'est pas surprenant de voir que l'évolution onomastique est directement en lien avec l'apport de nouvelles populations. Mais ce n'est pas le seul critère à prendre en compte. En effet, on assiste à un autre phénomène qui touche l'ensemble de l'*Africa vetus*.

Si l'on dénombre les noms latins, puniques et libyques mentionnés dans les inscriptions néopuniques, on compte pour la Tunisie 227 noms libyques, 132 noms latins et 213 noms puniques.[262] Ce premier recensement mériterait d'être affiné en prenant en compte, notamment, les données chronologiques ainsi que la répartition des inscriptions en fonction de leur appartenance au milieu votif, funéraire ou public/municipal. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de remarquer la longévité de l'usage de la langue punique dans les inscriptions sur une vaste partie du territoire. On note également le nombre élevé de personnes portant un nom latin et ayant décidé de s'exprimer en punique. Ainsi, l'étude des inscriptions néopuniques montre que la proportion des noms libyques augmente par rapport aux noms phénico-puniques après la destruction de Carthage.[263] En effet, la comparaison entre les résultats obtenus pour les inscriptions néopuniques avec ceux des inscriptions puniques est frappante.[264] Comme le remarque M. G. AMADASI GUZZO, on observe tour à tour la « *substitution progressive d'une onomastique locale (libyco-berbère) ou étrangère (surtout latine) à l'anthroponymie d'origine phénicienne et l'apparition, à côte de la désignation*

[259] FRÉZOULS E., 1990. L'auteur note une certaine correspondance entre cette répartition et celle des inscriptions libyques.
[260] DE SIMONE R., 2000, pp. 133-140. C'est notamment le cas dans la grande inscription de Mactar, *KAI* 145 où les noms libyques sont majoritaires. La situation est tout à fait semblable pour la cité de *Mididi*. Voir SZNYCER M., 1991-1992.
[261] M'CHAREK A., 1985, p. 218.
[262] JONGELING K., 1989, pp. 372-373. Le détail de cette composition est donné dans un tableau (annexe 5).
[263] AMADASI GUZZO M. G., 2002-2003, p. 283.
[264] Voir le recensement réalisé par BENZ F., 1972.

traditionnelle d'un individu par son patronyme, d'un deuxième nom individuel ou de famille, d'origine variée, et, enfin, l'emploi de la formule onomastique romaine. »[265] Cette tendance connaît quelques exceptions avec les vieux centres phénico-carthaginois. Les inscriptions néopuniques d'Hadrumète et de la région de Carthage restent majoritairement le fait de personnes portant des noms puniques. Par ailleurs, il faut se demander dans quelle mesure l'augmentation des noms libyques est liée au développement de l'épigraphie constatée sous le Haut-Empire. Sans remettre en question le phénomène, il faut avoir conscience qu'une partie de ces noms doit certainement symboliser l'accès à l'écriture épigraphique d'une partie de la population qui appartenait, jusque-là, à la « majorité silencieuse » de l'Afrique.

La tradition africaine se maintient également dans la présentation des individus. On garde l'habitude de faire figurer la double filiation[266] ou « filiation punique ou africaine » c'est-à-dire de mentionner le père et le grand-père.[267] Ainsi il n'est pas rare de voir figurer trois noms côte à côte sans que les liens de parenté soient précisés. On ne se contente plus de présenter le père, comme cela se fait à Rome, mais on présente aussi le grand-père. Cette pratique n'est pas sans rappeler les habitudes puniques et plus largement sémitiques où il n'est pas rare de remonter jusqu'à la quatrième génération. Ces pratiques ont connu une grande popularité dans les zones où « *l'expression épigraphique était antérieure à la présence romaine car elle assurait la continuité entre deux civilisations*. »[268]

L'onomastique est souvent utilisée comme révélateur de la réaction des populations locales à la civilisation romaine. Mais la richesse et la pluralité de cette documentation ouvre bien plus de perspectives. Pour la période qui nous intéresse, le contexte politique, culturel et démographique est également propice à l'observation de la réaction des populations africaines à la destruction de Carthage, voire la réaction des Romains et Latins lors de leur implantation sur le territoire africain. Les conséquences de ces interférences ne se mesurent pas uniquement sur le choix du nom ou de la présentation des individus. Les généalogies sont, à ce propos, tout aussi parlantes.

2.3.2. Généalogies

L'étude onomastique permet d'aborder un autre aspect des interactions entre les différents peuples : celui du métissage. Ce phénomène est fréquemment observé dans la

[265] AMADASI GUZZO M. G., 2002-2003, p. 282.
[266] Mais ce terme n'est pas adapté car il est utilisé pour désigner la mention du père et de la mère.
[267] GASCOU J., 1999.
[268] DONDIN-PAYRE M., 2004, p. 255.

Méditerranée antique.[269] En Afrique, le fait est symbolisé par les Libyphéniciens.[270] Cette pratique, semble-t-il courante, représente une condition *sine qua non* pour la survie et le développement démographique des colonies. Les exemples qui parcourent l'histoire de Carthage sont nombreux[271] et assurent la pratique de l'épigamie chez les Africains d'origine phénico-carthaginoise et libyque. En effet, on trouve à Carthage une série d'inscriptions où des femmes portant un nom punique ont une ascendance à l'onomastique libyque.[272] Toutefois, nous ne possédons pas d'information sur le statut des enfants issus de ces unions. L'étude réalisée par C. VIAL sur les mariages mixtes en Égée orientale montre qu'il existait tout une série de statuts désignant ces métis.[273] La question du statut des enfants issus de ces mariages se pose d'autant plus pour notre période que le droit d'épigamie pour les citoyens romains était limité. Pour autant, tout laisse à penser que ces unions mixtes étaient fréquentes, sans que l'on puisse préciser dans quel cadre. En effet, le pseudo-César relate qu'en 46 av. n. è., le général Labienus fut à même de recruter des *hibridi* dans la province.[274]

Les sources onomastiques permettent elles aussi d'approcher ce phénomène. Dans les généalogies mentionnées dans les inscriptions, il arrive que des noms d'origines différentes s'entremêlent. Ce phénomène avait déjà été observé pour la période préromaine à Carthage et *Cirta*. Dans un relevé des inscriptions puniques contenant des noms latins et des inscriptions latines, nous avions observé différentes situations que l'on peut résumer dans le tableau ci-après[275] (tableau n° 2) :

[269] On pourra en trouver quelques exemples dans PIGANIOL A., 1973 et CASEVITZ M., 2001.
[270] Diodore de Sicile et Tite-Live identifient les Libyphéniciens comme ceux qui sont unis aux Carthaginois par l'épigamie. On pourra également rappeler les mythes mêlant les premiers habitants de l'Afrique à l'armée composite d'Hercule. Toutefois, la diffusion de cette mythologie est surtout le fait de Juba II et Cléopâtre, qui inscrivent leur règne à la croisée entre le monde africain et la *koinè* hellénistique. Voir LASSÈRE J.-M., 1979b, pp. 232-234 ; COLTELLONI-TRANNOY M., 1997, pp. 174-177.
[271] On peut rappeler le cas de Amilcar, roi Magonide qui, d'après Hérodote, était « *carthaginois par son père, syracusain par sa mère, devenu roi des Carthaginois en raison de sa valeur* ». Hérodote, *Histoire*, VII, 166.
[272] FERJAOUI A., 1999, pp. 78-79. Mais dans ce cas, on peut se demander si les noms sont représentatifs d'une ethnie. En effet, ne pourrait-on pas envisager que les interactions culturelles et ethniques soient telles qu'il ne soit pas rare qu'un individu considéré comme carthaginois porte un nom attribué à la tradition libyque ?
[273] VIAL C., 1992.
[274] César, *Guerre d'Afrique,* XIX, 3.
[275] Pour l'analyse des ces inscriptions, nous renvoyons à notre mémoire de DEA, PASA B., 2005, pp. 142-152.

CIS 3934	*CIS* 1315	*CIS* 5981	*CIS* 3141	*CIS* 5273	*EL-H* 228 PUN	*CIS* 1273	*CIS* 4878	*Louvre* 20
punique	latin	latin						
|	|	|						
latin	punique	punique	punique	latin	latin			
|	|	|	|	|	|			
punique	latin	punique	latin	punique	latin	punique	latin	latin
|	|	|	|	|	|	|	|	|
punique	punique	punique	punique	punique	punique	latin	punique	latin

Tableau n° 2 - Restitution de généalogies d'après les inscriptions alternant noms latins et puniques.

On a longtemps pensé que cette situation était plutôt caractéristique de la période préromaine, au cours de laquelle le processus d'intégration et d'assimilation concerne les populations immigrées italiennes implantées sur le territoire africain. Avec la conquête et la création des provinces, cette situation se serait inversée, favorisant les Latins et incitant les Africains à se latiniser ou à se romaniser. Mais l'observation attentive de plusieurs stèles montre que le cas des « généalogies complexes » se maintient sous l'Empire. Cette constatation oblige à repenser le rapport de force supposé, l'impact de la domination romaine sur la vie quotidienne et culturelle des individus et surtout l'image d'une population romaine détentrice de la civilisation et jouant le rôle de propagateur de la romanisation. On peut, à titre d'exemple, citer deux cas illustrant la place de noms latins en ascendance de noms puniques. Le premier se retrouve sur une stèle de *Mididi*[276] où il est question d'un BRKB'L fils de Julius. Le second se trouve dans l'inscription bien connue de Bir Tlelsa commémorant la réhabilitation d'un autel[277] :

À Baal Addir s'est consacré / B'LŠYLK , fils de M'RQ' 'WY'NY / l'autel du bétail, des produits du sol / des gâteaux, des parfums, le travail étant à ses frais de même / qu'il a fait graver, à ses frais, une image (du dieu) selon le dessin qu'il en avait préparé (ou) dans sa belle forme / il a restauré et consacré.

Ainsi, les unions mixtes concernent tout aussi bien les Phénico-Carthaginois que les Libyques ou les Latins et s'observent à l'époque punique comme romaine. Cependant, les attestations épigraphiques de mariages mixtes sont peu fréquentes. On ne les trouve, avec une

[276] *RÉS* 180.
[277] DUSSAUD R., 1914d ; VASSEL E., 1914 ; VASSEL E., 1915 ; VASSEL E., 1916b ; VASSEL E., 1916c ; POINSSOT L., 1927 ; SZNYCER M., 1980. Voir annexe 29, Bir Tlelsa, n°1.

(quasi) certitude, que dans les cas des inscriptions concernant les femmes où le nom du mari est mentionné.[278] C'est le cas d'une stèle néopunique de Ksiba Mraou sur laquelle une femme dotée d'un nom punique est mariée à un homme doté d'un nom libyque.[279] De même, on trouve à Mactar des généalogies entremêlées entre Puniques et Libyques. On peut signaler 'ḤTMYLKT fille de BDMLQRT, femme de Y'SKT'N fils de S'LDY'[280] ou encore 'ḤTMYLKT fille de YMLK femme de S'LKNY fils de Y'SKT'N (fig. n° 1).[281]

YMLK	Y'SKT'N	BDMLQRT	S'LDY'
|	|	|	|
'ḤTMYLKT femme de S'LKNY		'ḤTMYLKT femme de Y'SKT'N	

Fig. n° 1 – Exemples de mariage mixte.

La plupart du temps, on ne possède, dans les inscriptions, que le nom du dédicant ou du défunt et la mention de son père. Dans ce cas, il est beaucoup plus difficile d'affirmer que nous sommes en présence de mariages mixtes. Ces situations peuvent tout aussi bien refléter des mariages mixtes ou des alliances familiales que les choix des parents de donner à leurs enfants un nom qui correspond au milieu ethnique et culturel dans lequel ils évoluent. Toutefois, la variété des situations observées mérite d'être signalée. Si l'on prend l'exemple de la cité de Mactar, on remarque que les combinaisons sont multiples.[282] Nous avons résumé ces situations dans le tableau ci-dessous (fig. n° 2) :

nom du père	punique	libyque[283]	latin	latin	libyque[284]	punique[285]	libyque[286]	punique[287]
|	|	|	|	|	|	|	|	|
nom du fils	punique	punique	latin	libyque	latin	latin	libyque	libyque

Fig. n° 2 – Variété onomastique relevée dans les inscriptions de Mactar.

[278] L'épigraphie latine fournit un deuxième cas : lorsqu'un homme commémore la mémoire de sa femme ou est lui-même commémoré par celle-ci.
[279] Il s'agit d'un lot de 7 stèles découvertes en 1916-1917 par S. GSELL. BRON F., à paraître.
[280] Mactar 32. La numérotation des inscriptions correspond à celle donnée par JONGELING K., 1984. Pour Mactar, voir pp. xviii-xix.
[281] Mactar 34.
[282] Selon DE SIMONE R., 2000, la seule combinaison non attestée est celle d'un dédicant punique avec un père latin. Or nous trouvons à Mactar un Magrazan fils de Lucius. BERGER Ph., 1901c, p. 325.
[283] BRKB'L fille de Y'ŠDBY (Mactar 17) ; B'LŠM' fils de M'SQL' (Mactar 18) ; B'LḤN' fils de YPD'T (Mactar 54)
[284] Satur fils de MSQL' (Mactar 15) ; Gemellus fils de SHLDY' (Mactar 19) ; Tertulla, fille de Y'RT'N (Mactar 20)
[285] Lucius fils de B'LYTN (Mactar 42) ; Lucius fils de ṢDQ (Mactar 61).
[286] Dans la plupart des cas y compris lorsque le personnage est une femme.
[287] Cette configuration se retrouve uniquement dans deux cas.

Ces situations évoluent constamment. Si on prend l'exemple des *juvenes* de la fin du Ier s. de n. è. à Mactar,[288] on remarque que chez les pères, on trouve 25 noms latins, 23 noms puniques, 11 libyques et 13 incertains. Chez leurs enfants, 35 portent un nom latin, 20 un nom punique, 2 certainement libyque, 11 incertains (vraisemblablement africains). Il est dommage que la troisième génération ne soit pas signalée. Si l'on observe attentivement la généalogie de chacun, on est assez surpris. Parmi les *juvenes* à nom latin, 19 ont un père ou une mère portant un nom latin, 6 un père à nom punique, 7 un père à nom libyque. Dans 6 cas, un père à nom latin donne à son fils un nom punique, libyque ou africain.

Les multiples configurations observées illustrent les différentes réactions des populations dans un contexte culturel complexe, chapeauté par une réorganisation politique et administrative entre le IIe et le Ier s. av. n. è. Ainsi, on observe tout aussi bien la romanisation que la libycisation ou la punicisation[289] des noms dans une famille.[290] Ces processus ont très certainement été accompagnés par les « *intermariages* », décrits par D. CHERRY comme « *a kind of bridge between the occupying and indigenous cultures* », entrainant à la fois la romanisation de la culture indigène et l'africanisation de la société romaine provinciale.[291]

Nous avons ici privilégié les inscriptions néopuniques car leur utilisation est souvent limitée aux Ier s. et au IIe s. de n. è. Surtout, l'utilisation du néopunique est une garantie suffisante que nous touchions aux populations africaines ou africanisées, populations qui sont souvent délaissées au profit des individus « romanisés » ou « en voie de romanisation » qui continuent à attirer massivement l'attention des chercheurs. Il est certain que cette présentation n'est qu'une première ébauche. Elle nécessiterait d'être reprise et complétée par une analyse systématique des inscriptions néopuniques, libyques et latines. De même, afin de gagner en pertinence, une telle étude devrait être sectionnée par site et par période (autant que faire se peut, compte tenu de la difficulté de dater les inscriptions néopuniques et libyques découvertes hors contexte). Cette distinction géographique et chronologique est nécessaire : une première étude de D. CHERRY sur les cas d'intermariage montre que ces derniers devaient être beaucoup plus fréquents à *Thubursicu Numidarum* qu'à Lambèse où on observe une « ségrégation » de la population romaine ou romanisée.[292]

---

[288] PICARD G.-Ch., 1957a, pp. 77-95.
[289] De nombreux exemples se trouvent à Dougga où on remarque plusieurs personnes dotées d'un nom punique ayant une ascendance libyque Selon M. GHAKI, il s'agit d'une « *élite en voie de 'sémitisation'* ». GHAKI M., 2003, p. 184.
[290] D'autres exemples sont présentés par LASSÈRE J.-M., 1988a, p. 97.
[291] CHERRY D., 1998, p. 99.
[292] CHERRY D., 1997 et CHERRY D., 1998, pp. 101-140 où l'auteur détaille son étude.

La faiblesse de notre documentation datée de l'époque républicaine nous a amené à considérer des données antérieures et postérieures, au sein desquelles nous avons tenté de situer l'*Africa vetus*. Certes, cette démarche présente des limites car elle suppose une évolution linéaire des processus ; or, nous l'avons vu, l'évolution culturelle des provinces est aussi formée de reflux. Pour autant, si l'on ne peut saisir l'évolution de la population africaine dans le détail, plusieurs grandes lignes se détachent. On devine une population multiple, aux parcours différents et dont le caractère africain se maintient sous la République et les débuts de l'Empire : les effets traditionnels de la domination romaine que sont la latinisation des noms et l'extension du latin semblent se faire attendre. Toutefois, les changements aperçus dans le comportement de ces populations et l'expression de leur auto-représentation ne sont pas indépendants des conséquences de la conquête romaine. Deux faits peuvent être soulignés : l'accroissement de l'onomastique libyque aux dépens de l'onomastique punique et le développement de l'épigraphie néopunique. Ces deux phénomènes ne doivent pas être pensés en termes de résistance (face à Rome) ou de résilience (après la disparition de Carthage). L'augmentation quantitative et proportionnelle des noms libyques dans les inscriptions s'inscrit probablement dans un processus antérieur lié à l'accès à l'épigraphie d'une partie de la population qui jusque-là n'en connaissait pas (ou peu) l'usage. De même le développement de l'épigraphie néopunique au début de l'Empire est probablement lié à la diffusion du modèle de l'épigraphie latine et la multiplication des contextes requérant son usage.[293] Remarquons toutefois que les données épigraphiques les plus nombreuses concernent des inscriptions « personnelles » votives ou funéraires. Or, le développement des sanctuaires, fortement inspirés du modèle carthaginois, aux IIe et Ier s. av. n. è. constitue lui aussi une situation privilégiée incitant à l'usage de l'écrit. Ainsi, le développement de l'épigraphie répond à des évolutions internes à l'Afrique du Nord dont la maturité correspond au moment de la conquête romaine.

Ces quelques exemples ne permettent pas d'appréhender la totalité de la population africaine ni son évolution. Comme le rappelait il y a peu R. HÄUSSLER, « *en général, les témoignages ne montrent que la partie émergente de l'iceberg des développement*

[293] R. HÄUSSLER observe des tendances similaires pour l'Italie et la Gaule. C'est sous domination romaine que les langues préromaines connaissent leur plus importante distribution. Selon l'auteur « *local traditions and alphabets were invigorated in order to express the self-representation of local aristocracies, along with strong 'local', 'ethnic', and 'territorial' identities that Roman domination encouraged. This was partly due to Rome's need for manpower from what it perceived to be ethnic identities* ». Ainsi, la domination romaine aurait stimulé l'affirmation des identités locales (dont l'une des manifestations passait par la langue) afin de distinguer les autorités locales de l'autorité romaine. Mais si cette interprétation peut être entendue pour les monnaies et les inscriptions municipales, elle est plus difficilement applicable aux dédicaces votives et épitaphes de tout un chacun. HÄUSSLER R., 2002, p. 62.

sociaux ».[294] Les résultats reproduits dans les vestiges archéologiques parvenus jusqu'à nous ne concernent qu'une infime partie des individus et des interactions qui ont pris place dans la province. Néanmoins, on peut se réjouir de l'attention grandissante portée aux populations libyques et de leur entrée dans l'histoire de l'Afrique romaine.

Les approches théoriques et pratiques que nous venons d'effectuer mettent en évidence la pluralité et la complexité de l'identité nord-africaine. Les limites rencontrées au cours de ces études nous amènent à réfléchir sur la méthodologie à adopter pour l'étude de l'*Africa vetus*. Les différents concepts envisagés présentent tous des avantages et des inconvénients, mais aucun ne se prête réellement à la réalité plurielle de l'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è. L'étude des populations nous rappelle la nécessité de repartir des sources en multipliant les entrées. Celle des élites et l'utilisation des données littéraires et épigraphiques, bien souvent privilégiées par les historiens, ne peuvent suffire à la compréhension de la province africaine. Seule la prise en compte des différents protagonistes dans divers contextes, non seulement culturels, mais également économiques et politiques, permet de dresser un tableau d'ensemble de l'histoire de l'*Africa vetus*.

Par ailleurs, afin d'éviter le piège d'une généralisation réductrice, il est maintenant nécessaire d'étudier les conséquences de la destruction de Carthage et de la domination romaine aux échelles locales comme régionales. Cela nous permettra d'observer les variations dans l'évolution culturelle de la province et dans les interactions entre les différentes populations.

En somme, il nous apparaît impossible de prétendre nous rattacher à un courant diffusionniste ou dualiste, ou de favoriser la conception historique de l'école anglo-saxonne ou française. Ces différentes approches ne s'excluent pas. Bien au contraire, elles se complètent et permettent de couvrir un terrain plus grand. Certes, selon que l'on adopte l'une ou l'autre des approches, la conclusion ne sera pas la même. Mais faire le choix de multiplier les hypothèses plutôt que de se jeter à corps perdu dans une seule voie est peut-être la garantie de garder une démarche ouverte.[295]

---

[294] HÄUSSLER R., 2008, p. 9.

[295] On reproche souvent aux successions d'études de transformer des hypothèses en certitudes qui amènent, 15 ou 20 ans après, à faire un travail de déconstruction.

CHAPITRE II - LA CRÉATION DE LA PROVINCE D'*AFRICA VETUS*

La création d'une province romaine est un processus long, complexe, marqué par plusieurs étapes.[1] Les phases les plus connues sont celles de la conquête armée, de l'annexion du territoire vaincu par le vainqueur et de la mise en place de la *lex provinciae*, charte qui en définit le règlement.[2] S'en tenir à cette période et résumer la conquête à quelques années à peine, serait en avoir une approche simplificatrice où seul le point de vue romain serait pris en compte.

Au contraire, la création d'une province doit se comprendre comme la résultante de plusieurs enjeux, motivant une variété d'acteurs, en fonction de contextes et de moyens variés. Ainsi, afin d'en saisir pleinement l'histoire et l'évolution, il est nécessaire de prendre en compte le contexte géopolitique de sa création. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer la mise en place des cadres administratifs, géographiques et territoriaux définis par Rome afin de s'en assurer le contrôle et la gestion. De même, il faut tenir compte des facteurs humains, notamment des relations avec les populations locales et cela aux différentes échelles. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'aspect symbolique, particulièrement important dans le cas de l'*Africa vetus*.

C'est ainsi qu'apparaît une construction longue, ponctuée, voire parfois réorientée, par des évènements majeurs et mineurs. Dans le cas de la province d'Afrique, le processus commence dès les prémices du dernier conflit romano-punique dans les années 160 av. n. è. et se termine sous le principat d'Auguste avec l'unification de l'*Africa vetus* à la nouvelle province qui aboutira à la création de l'*Africa proconsularis*.

1. Modalités d'une conquête

La destruction de Carthage au printemps 146 av. n. è.[3] met définitivement un terme au conflit séculaire opposant Puniques et Romains. S'ouvre alors une longue période marquée par l'occupation de Rome en Afrique. Mais avant de s'intéresser au devenir de Carthage et de

[1] J. CRAWLEY QUINN rappelle que la provincialisation doit être comprise comme un phénomène étendu dans le temps et non comme un évènement unique matérialisé comme l'imposition d'une administration directe et l'annexion d'un territoire. Le fait est particulièrement visible lorsque l'on replace l'évolution du terme *provincia* dans le cadre de la politique d'expansion menée par Rome en Méditerranéen. CRAWLEY QUINN J., 2003b, pp. 8-38.
[2] Sur ces « lois provinciales », voir KIRBIHLER F., 2009.
[3] En mars-avril. LANCEL S., 1992, p. 444.

son territoire au lendemain de son annexion, il convient de revenir sur certains aspects de la troisième guerre punique. Après avoir rappelé la situation de Carthage entre les deux guerres, nous nous interrogerons sur les causes du dernier conflit opposant la cité punique à Rome, avant d'observer plus en détail la réalité et les répercussions de la destruction de Carthage. Nous pourrons alors replacer la conquête de l'Afrique dans un contexte plus global. C'est à cette condition que nous serons plus à même de comprendre l'attitude de Rome vis-à-vis de son nouveau territoire ainsi que les réactions africaines.

1.1. Situation au lendemain de la seconde guerre punique

Sans reprendre l'intégralité de la question, il est nécessaire de replacer la création de la *Provincia Africa* dans le cadre des conflits punico-romains. En effet, la seconde guerre punique (218-202 av. n. è.) marque un changement majeur dans l'équilibre des forces en Méditerranée. Les pertes humaines, financières et territoriales endurées par Carthage durant le conflit ne lui permettent plus de prétendre à une quelconque suprématie en Méditerranée. Cet affaiblissement est renforcé par les clauses du traité de 201 av. n. è.[4] passé par les deux belligérants à la fin de la seconde guerre punique. Ce traité contient quatre conditions :

- territoriale : Carthage doit rendre au roi numide les anciennes possessions des Massyles et se voit confinée en deçà des fosses phéniciennes[5] ;
- restitution : la métropole punique est contrainte de livrer à Rome tout ce qui provient de pillages ainsi que tous les prisonniers, transfuges et otages, notamment ceux ramenés d'Italie par Hannibal ;
- financière : la cité punique doit verser chaque année à Rome deux cents talents euboïques pendant cinquante ans ;
- militaire : Carthage doit livrer ses navires[6] et ses éléphants de guerre. Magon est contraint de quitter la Ligurie et les Puniques doivent retirer leurs garnisons des villes situées à l'extérieur des *Fossae Punicae*. Enfin, Carthage ne peut plus recruter des mercenaires chez les Gaulois ou les Ligures ni entrer en guerre ou participer à des opérations militaires contre Massinissa ou tout autre allié de Rome.[7]

[4] Appien, *Libyca*, LIV, 234-236.
[5] Elle avait perdue la Sicile en 241, la Sardaigne et la Corse en 238 et sa domination sur l'Espagne en 210 après la victoire de P. Cornelius Scipion dans la péninsule ibérique.
[6] Sauf dix.
[7] S'il est stipendié par l'État.

Mais si la métropole punique sort très affaiblie de ce deuxième conflit, elle n'en est pas anéantie pour autant. Rapidement, la capitale punique recouvre une bonne santé économique et démographique, appuyée par un rendement agricole qui permet de dégager de gros surplus exportables.[8] Ainsi, en 200 av. n. è. 200 000 boisseaux de blé sont expédiés à Rome et autant en Macédoine.[9] Dix ans plus tard, en 191 av. n. è., des quantités encore plus importantes sont sollicitées par les envoyés du Sénat (dont 500 000 boisseaux d'orge pour l'armée romaine). Carthage propose même de les donner gratuitement.[10] En 171 av. n. è., des députés Carthaginois vont à Rome pour annoncer que de l'orge et 1 000 000 de boisseaux de blé sont prêts à être expédiés ; et ils sont transportés en Macédoine.[11]

De plus, le pacifisme forcé de Carthage lui permet de se moderniser et d'investir dans des activités lucratives.[12] Ainsi, dix ans après la signature du traité, elle propose à Rome de s'acquitter par anticipation des indemnités de guerre initialement échelonnées sur cinquante ans.[13]

Par ailleurs, les deux capitales renouent rapidement des liens diplomatiques. Cette relation entre Carthage – devenue amie et alliée du peuple romain à la signature du traité de 201[14] – et Rome est facilitée par l'exil puis la mort d'Hannibal, tenu pour responsable de cette guerre tant par les Romains que par l'aristocratie carthaginoise. C'est du moins ce que laisse envisager l'analyse de plusieurs sources archéologiques (principalement céramiques) et littéraires, telles que le *Poenulus* de Plaute, composé dans le premier quart du IIe s. av. n. è. Dans cette œuvre, le personnage d'Hannon, commerçant carthaginois en affaire en Grèce, n'est pas présenté négativement, bien que l'auteur en donne une description caricaturale. Surtout, le choix même de l'intrigue et des personnages illustre les liens, au moins commerciaux, existant entre les deux capitales.[15] Enfin, la présence de quelques phrases

[8] Appien, *Libyca*, LXIX, 312.
[9] Tite-Live, *Histoire romaine,* XXXI, 19, 2.
[10] Tite-Live, *Histoire romaine,* XXXVI, 4, 9.
[11] Tite-Live, *Histoire romaine,* XLIII, 6.
[12] Cette situation permet à Carthage de se concentrer sur son territoire propre et de prospérer économiquement. C'est ce que S. LANCEL appelle « *La revanche ordinaire des vaincus*. », LANCEL S., 1992, p. 424.
[13] Proposition refusée par Rome. Tite-Live, *Histoire romaine,* XXXVI, 4, 7. Si la prospérité retrouvée de Carthage inquiète Caton, il ne faut pas la surévaluer. La cité punique est confinée dans son domaine africain et est devenue « un quasi-protectorat de Rome ». Voir Appien, *Libyca*, note 233 de S. LANCEL.
[14] Appien, *Libyca*, LIV, 237.
[15] On découvre à l'acte V, scène II, les liens étroits entre les deux capitales au travers des relations amicales et commerciales entre *Antidamas* et *Hannon*, matérialisées par des tessères d'hospitalité. De plus, la présence de commerçants et autres *negotiatores* est assurée sur le territoire africain (dans les métropoles puniques ou numides) par les sources littéraires (Polybe, XXXVI, 7, 5) et confirmée par l'archéologie. En effet, l'apogée des importations de céramiques campaniennes en Afrique se situe dans le second quart du IIe s. av. n. è., après une période de très faible importation dans la seconde moitié du IIIe s. av. n. è.

énoncées en punique dans la pièce atteste de la connaissance (au moins partielle) de cette langue par une partie de la population latine.[16]

Ce radoucissement est également marqué sur le plan diplomatique. En 157 av. n. è., deux Romains, *Minucius Myrtilus* et *M. Manlius*, accusés d'avoir frappé des ambassadeurs carthaginois, sont remis par les féciaux aux mains d'envoyés de Carthage où ils sont emmenés pour y être jugés.[17]

Mais cet intermède cordial va rapidement prendre fin pour laisser place à la troisième guerre punique.

1.2. « *Aitia* » et « *prophasis* » de la troisième guerre punique[18]

En 165-162 av. n. è., Massinissa ravage la région des *Emporia*, comprise entre le Golfe de Gabès et la cité de *Leptis Magna*.[19] Les Carthaginois demandent l'arbitrage de Rome qui donne raison à leur agresseur. Une dizaine d'années plus tard, Massinissa tente de s'emparer de la région des Grandes Plaines et de celle de la *Tusca*, toutes deux particulièrement fertiles.[20] Une nouvelle fois, Carthage s'en réfère au Sénat romain qui envoie sur place une ambassade composée, entre autres, de Caton l'ancien. De nouveau, Rome ne se prononce pas en faveur de la cause carthaginoise. Excédés par ces injustices, les Carthaginois portent au pouvoir le parti des démocrates. Ces derniers lèvent une armée guidée par Hasdrubal le *Boétarque* et s'opposent aux Numides qui tentent de prendre possession de la

---

[16] SZNYCER M., 1967. La présence de commerçants puniques dans les ports italiens et la grande quantité de prisonniers issus de la seconde guerre punique y est certainement pour beaucoup.

[17] Tite-Live, *Histoire romaine,* XXXVIII, 42.

[18] L'expression est empruntée à Polybe qui propose, dans son œuvre, d'examiner les causes et les prétextes des conflits opposant Romains et Carthaginois. Polybe, III, 5, 5 ; 6 ; 7 ; 28 ; 29. Voir SAUMAGNE Ch., 1962b ; BARONOWSKI D. W., 1995.

[19] Dans les années 160 av. n. è., Massinissa n'en était pas à ses premiers empiétements sur le territoire carthaginois. Ses premières incursions dans les *Emporia* sont datées de 193 av. n. è. (Tite-Live, *Histoire romaine,* XXXIV, 62). Puis, vers 182 av., le souverain occupe plusieurs territoires anciennement numides (Tite-Live, *Histoire romaine,* XL, 34). Par la suite, entre 174 et 172, il annexe plus de 70 cités puniques (Tite-Live, *Histoire romaine,* XLII, 23-24). En 162-161, il conquiert plusieurs terres dans la région des *Emporia* (Polybe, XXXI, 21). Toutefois, on ne sait pas ce qu'il advint réellement de cette région. Polybe précise que s'il se rendit maître des plaines, les villes bien gardées lui résistèrent. Mais Tite-Live, (*Histoire romaine,* XXXIV, 62) tient un autre discours à ce sujet : il explique que Massinissa leva des impôts sur plusieurs villes tributaires de Carthage dans la région des *Emporia* et « *s'empara même de quelques points, si bien qu'on ne savait plus si elle faisait partie de ses états ou des possessions carthaginoises* ». De plus, Appien nous apprend que lors des négociations entre Massinissa et les Carthaginois sous l'arbitrage de Scipion Emilien, ces derniers proposèrent de céder au roi numide la région autour d'*Emporion*. Mais avec l'échec des négociations, cette région resta très probablement sous domination carthaginoise.

[20] Appien, *Libyca*, LXVIII. Pour justifier ces empiètements, Massinissa prétendait récupérer la terre de ses ancêtres comme le droit romain le lui permettait. Les Carthaginois récusaient ces allégations, affirmant qu'il s'agissait de leur territoire propre. Sur cette controverse, voir ROSSETTI S., 1960.

ville punique d'Oroscopa.[21] Cette guerre se solde par un échec sanglant pour Carthage et la déclaration de guerre par Rome.

Ainsi, officiellement, la troisième guerre punique est déclenchée par l'entrée en guerre de Carthage contre Massinissa à la suite d'empiètements incessants de ce dernier sur le domaine punique. Ce faisant, Carthage rompt une des clauses du traité de 201[22] et cette raison est utilisée par Rome pour entrer en guerre contre la capitale punique. Mais plusieurs auteurs considèrent qu'il ne s'agit là que d'un prétexte.[23]

Selon Appien, le sort de Carthage a déjà été discuté en 201 av. n. è. par le Sénat romain, mais aucune décision n'a alors été prise.[24] Cette tradition littéraire est discutable car le texte est encombré de discours anachroniques renvoyant à la période gracquienne.[25] Plus vraisemblablement, cette guerre aurait été décidée par le Sénat en 152 av. n. è., après la visite à Carthage[26] de l'ambassade dont Caton faisait partie.[27] On rappellera le discours quasi-obsessionnel du sénateur pour détruire Carthage à son retour à Rome, discours auquel s'opposait celui de Scipion Nasica,[28] persuadé de la nécessité de sauvegarder cette ennemie historique.[29] Sa position est restée dans les mémoires au travers d'une anecdote dont Plutarque se fait l'écho[30] :

« *De plus on raconte que Caton laissa tomber exprès dans le Sénat, en relevant sa toge, des figues de Libye.*[31] *Comme tous admiraient leur taille et leur beauté, il déclara : « le pays qui les produit n'est qu'à trois jours de navigation de Rome ». Il montra bientôt plus de violence : quelle que fût l'affaire sur laquelle il donnait son avis, il terminait invariablement*

---

[21] Appien, (*Libyca*, LXX) précise que l'entreprise de Massinissa n'entre pas dans les clauses du traité de 201.

[22] Thèse défendue par Appien selon qui la troisième guerre punique est la conséquence de l'ambition de Massinissa, attisée par Rome : voir par exemple *Libyca*, LXXII, 331. Cependant, le point de vue de l'auteur est certainement exagéré. Voir GSELL S., *HAAN*, III, pp. 325, n. 1 et 329-330.

[23] Selon les propos même de Tite-Live, il n'y avait pas de raison valable de faire cette guerre. Tite-Live, *Periochae,* XLVIII.

[24] Appien, *Libyca*, LVII-LXV.

[25] MARTIN P. M., 1988, p. 235. Voir NICOLET Cl., 2001b, p. 623.

[26] La date exacte de cette ambassade est sujette à débat. Selon GSELL S., *HAAN*, III, p. 321 elle prend place en 153 av. n. è. A. E. ASTIN (ASTIN A. E., 1967, pp. 270-271) la situe plutôt en 152 av. n. è. Selon l'historien, Scipion Nasica fait lui aussi partie de cette ambassade. Mais il semble plutôt qu'il ait été à la tête d'une seconde ambassade envoyée en Afrique en 152 av. n. è. où il convainc Massinissa de renoncer à occuper des terres puniques (Tite-Live, *Periochae,* XLVIII). Voir GSELL S., *HAAN*, III, p. 319 et 331-332.

[27] Polybe révèle qu'au moment de son déclenchement, Rome envisage cette guerre depuis quelques années mais cherche « *une occasion favorable et un prétexte honorable aux yeux des étrangers* ». Polybe, XXXVI, 2, 1. Voir VOGEL-WEIDEMANN U., 1989, p. 81 ; HARRIS W. V., 1979, p. 235 (n° 2 et 4). A. E. ASTIN (ASTIN A. E., 1967, p.271) suppose que la question de la guerre aurait été présentée au Sénat par le consul en charge en 150.

[28] Appien, *Libyca*, LXIX ; Plutarque, *Caton l'ancien*, XXVII ; Diodore de Sicile, XXXIV-V, 33, 3-6, Tite-Live, *Periochae,* XLIX.

[29] Sur le contexte de cette phrase, voir les deux principaux articles de ADCOCK F. E., 1946 et BURIAN J., 1978.

[30] Plutarque, *Caton l'ancien*, XXVII, 1-2.

[31] Sur la mise en scène et la portée symbolique de l'épisode des figues, voir MEIJER F. J., 1984.

de la manière suivante : « Je suis d'avis que Carthage ne doit plus exister » [32]*. Au contraire, Publius Scipion, surnommé Nasica, terminait toujours ses discours par cette déclaration : « Je suis d'avis que Carthage doit subsister.* »

Quels qu'aient été les projets de Rome envers Carthage, c'est bien le déclenchement de la guerre entre Massinissa et la cité punique qui détermine l'issue de la controverse entre Caton et Nasica. En effet, Appien assure que c'est seulement à partir du moment où les hostilités entre les deux belligérants africains sont connues que commence le recrutement en Italie.[33]

Dès lors, il convient de comprendre les motivations de Rome dans ce conflit et particulièrement son acharnement à détruire Carthage. Traditionnellement, on propose trois explications à la mise en place du conflit. Mais depuis quelques années, une quatrième hypothèse tente de répondre à la question.

Un des premiers motifs avancés pour expliquer l'action et la réaction de Rome face à Carthage est de nature économique, théorie défendue par Th. MOMMSEN.[34] Il se réfère pour cela aux observations de l'ambassade romaine envoyée à Carthage en 153 av. n. è. qui fait état d'une grande prospérité économique et agricole. Les agriculteurs, les marchands et les banquiers italiens, souvent proches de l'aristocratie sénatoriale, auraient poussé à la guerre afin d'éliminer un concurrent redoutable.[35] M. ROSTOVTSEFF précise qu'il s'agit d'évincer du marché italien le vin et l'huile nord-africains.[36] Mais cette thèse est de moins en moins suivie car il apparaît que chacun des deux États avait sa propre clientèle.[37] Toutefois, le traitement

---

[32] Cette *sententia*, répétée régulièrement affirmait la position de Caton. La célèbre phrase attribuée à Caton à la fin de son discours est restée dans les annales : « *ceterum censeo Carthaginem esse delendam* » d'après la tradition allemande ou « *delenda est Carthago* » suivant la tradition française. THÜRLEMANN S., 1974 a montré que ces expressions, absentes de la littérature gréco-latine étaient des constructions postérieures et apparaissaient en France et en Angleterre dans le tournant du XVIIIe au XIXe s. et dans les pays germaniques à partir de 1821. Or, ces mots ne sont attestés dans aucun texte latin. Cicéron, Caton l'ancien, 18 ; Tite-Live, *Periochae,* XLIX ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XV, 74 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine,* I, 13, 1 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables,* VIII, 15, 2 ; Aurelius Victor, *Des hommes illustres de la ville de Rome*, XLVIII, 8. Le discours le plus précis semble être celui de Plutarque, *Caton l'Ancien*, XXVII, 2. Voir CHABERT S., 1913, pp. 52-59 ; LITTLE C. E., 1934. De plus, remarquons que lorsque l'intervention de Caton l'Ancien au Sénat est rapportée par les auteurs postérieurs, de Cicéron à Pline l'Ancien, c'est souvent au style indirect et les mots ne sont jamais les mêmes (*excidere, tollere, diruere* à côté de *deleré*). CHABERT S., 1913, p. 51 ; DUBUISSON M., 2000, p. 150 Dans cet article, l'auteur reprend les grandes lignes de son article précédant DUBUISSON M., 1989. Voir également O'GORMAN E., 2004.

[33] Appien, *Libyca*, LXXIV, « *Les Romains allaient prendre prétexte de leurs démêlés avec Massinissa* ».

[34] MOMMSEN Th., 1985, pp. 21-23.

[35] LIMONIER F., 1999, p. 406.

[36] ROSTOVTZEFF M., 1988, p. 30.

[37] VOGEL-WEIDEMANN U., 1989, p. 81. Toutefois, on retrouve une idée similaire chez CORBIER P. et GRIESHEIMER M., 2005, p. 37 pour qui les olivettes et le vignoble cultivés par les Carthaginois furent délaissés à

appliqué à l'*Africa vetus* peu de temps après sa conquête révèle que ses richesses agricoles ne laissent pas Rome indifférente. Si l'*Urbs* ne s'implique pas massivement en Afrique après 146, elle y trace néanmoins des centuriations et y impose de lourds tributs et redevances en céréales. Très rapidement, l'*ager publicus* est divisé en deux ensembles : une première partie demeure aux mains des provinciaux qui doivent s'acquitter de la dîme de leur récolte, la seconde est affectée aux colons romains qui doivent payer une taxe d'usage, sans doute moins élevée. Ainsi, l'annexion de ce nouveau territoire, dont la fertilité du sol, la capacité de production et le fort rendement ont été déjà utilisés par les Puniques, apporte un complément substantiel à l'agriculture et à l'économie romaines. De même, les riches terres africaines ont certainement très tôt attiré la convoitise des riches propriétaires terriens romains.[38]

Une autre hypothèse attribue à la troisième guerre punique des motifs d'ordre politique. Les multiples incursions et revendications de Massinissa sur les terres carthaginoises auraient suscité quelques inquiétudes à Rome. En effet, le royaume de Numidie, sous l'impulsion de Massinissa, se modernise et tend à occuper une place à part entière sur la scène internationale. L'incorporation du territoire punique à la Numidie avec Carthage pour capitale aurait alors conféré à cet état une importance de premier ordre comparable, selon U. VOGEL-WEIDEMANN au royaume Attalide.[39] Ce serait donc la peur de la Numidie et non celle de Carthage qui aurait conduit Rome à mener cette guerre préventive. Mais cette hypothèse peut être discutée. Rappelons que Massinissa accède au trône de Numidie grâce à l'aide de Rome en 203 av. n. è. À partir de cette date, il fait preuve d'une grande fidélité envers son allié, notamment envers la famille des Scipion à qui il confie la question de sa succession en 148 av. n. è. [40]

Les sources littéraires suggèrent une troisième idée, d'ordre psychologique, soutenue par plusieurs historiens.[41] Rome serait entrée dans une guerre implacable par peur de Carthage et plus spécifiquement par peur de son désir de revanche. D'après Polybe, la cité punique remplit les Romains « *moins de jalousie que de crainte* » et cette guerre a pour but d'écarter la menace qui pèse sur Rome.[42] Cependant, la présence d'un ennemi pourrait, au contraire, être salutaire pour Rome. Plutarque et Appien se font l'écho du sentiment de Scipion Nasica sur la

---

partir de l'annexion afin, entre autres, « *de mettre un terme à des productions susceptibles de concurrencer les produits de l'agriculture italienne* ».

[38] Comme le Remarque D. BARONOWSKI, « *That there is no evidence of any large-scale Roman ownership of Punic land until the foundation of the colonia lunonia in 123 does not preclude an early interest in the exploitation of Carthaginian soil* ». BARONOWSKI D. W., 1995, p. 30.

[39] VOGEL-WEIDEMANN U., 1989, p. 82.

[40] BADIAN E., 1958, p. 134 considère même cette hypothèse comme « absurde ».

[41] CARY M. et SCULLARD H. H., 1975, p. 148.

[42] Polybe, XXXVI, 9, 4 ; Appien *Libyca*. LXIX.

nécessité de conserver un ennemi commun afin de maintenir la paix et l'unité à l'intérieur de la patrie. Remarquons toutefois qu'une telle réflexion a pu être menée à postériori et pourrait être une invention des auteurs tardifs.[43]

Ces explications traditionnelles ne sont pas pleinement satisfaisantes et posent le problème de façon trop étroite. Afin de comprendre l'action de Rome il est nécessaire de prendre en compte la situation géopolitique et culturelle de la Méditerranée dans la première moitié du IIe s. av. n. è. En effet, comme le remarque M. DUBUISSON, « *il est impossible que la question de Carthage n'ait pas été abordée au travers de la situation de Rome en Orient, à un moment où les forces anti-romaines reprenaient du poil de la bête*. »[44] Ainsi, la destruction de Carthage est étroitement liée à la politique impérialiste de Rome.[45] Selon Diodore de Sicile[46] (probablement d'après Polybe), l'année 168 av. n. è. marque un virage dans la politique extérieure de Rome. Jusqu'à présent, Rome faisait preuve d'une certaine complaisance envers les territoires conquis. Mais à partir de la conquête de la Macédoine, il est probable que Rome cherche à asseoir sa prédominance en Méditerranée et ce, quel qu'en soit le prix. Cette nouvelle orientation de l'impérialisme romain pourrait expliquer la destruction des villes de Corinthe (146), de Carthage (146) et de Numance (133).[47] À ce propos, P. M. MARTIN[48] remarque que Diodore de Sicile[49] attend l'année 146 pour définir, au moment de raconter les évènements de 146-133, les conditions de la réussite hégémonique. Pour Diodore de Sicile, la construction consciente et délibérée de l'empire romain daterait de cette période.[50] Cette recherche de suprématie passe, entre autres, par la neutralisation de Carthage, cette vieille ennemie qui a montré plus d'une fois sa capacité à se régénérer rapidement. Dans les années précédant le dernier conflit punico-romain, Carthage n'apparaît pas aussi démunie que le veut la tradition. Nous avons déjà évoqué le rapide redressement

---

[43] D'autant plus que Polybe ne fait pas mention de cette opposition. Selon VOGEL-WEIDEMANN U. (VOGEL-WEIDEMANN U., 1989, p. 83), cette attitude correspond plutôt au sentiment en vigueur à l'époque des Gracques. Voir également DUBUISSON M., 1989, p. 284.
[44] DUBUISSON M., 1989, p. 285.
[45] A ce sujet, voir CASSOLA A., 1983.
[46] Diodore de Sicile, XXXII, 2 et IV, 4-5. Voir également Plutarque, *Marius*, XII, 1.
[47] VOGEL-WEIDEMANN U., 1989, p. 82-83.
[48] MARTIN P. M., 1988, p. 237.
[49] Diodore de Sicile, XXXII, 2 ; Voir GRIMAL P., 1975, p. 319 sq.
[50] Remarquons à ce sujet que la destruction de Carthage est souvent évoquée dans les sources comme le commencement de l'impérialisme, entraînant la décadence morale de Rome. Les deux thèmes sont liés chez Velleius Paterculus, (*Histoire romaine*, II, 1, 1) et Florus (I, 22, 61 et I, 33, 1 ; cf. 34, 1 et 7-8 ; I, 22, 55, I, 47, 1-3). Florus en donne une bonne illustration lorsqu'il unit les trois cités martyres dans la même formulation (I, 33, 1). Ces thèmes se fondent sur des conceptions et des idéologies beaucoup plus larges, notamment avec la vision organique des civilisations et la vision historique de la succession des empires (voir MARTIN P. M., 1988, pp. 237-238). L'exemple en est donné avec l'image de Scipion pleurant sur les ruines de Carthage et citant les vers d'Homère, préfigurant la chute de sa propre cité (décrit par Polybe, XXXVIII, 22 et reprit et amplifié par Appien, *Libyca*, CXXXII). Sur les pleurs de Scipion, voir ASTIN A. E., 1967, p. 284 et sq.

économique et démographique de la cité énoncé par les sources littéraires. Cette information est confirmée par les fouilles archéologiques de la ville qui ont montré la construction d'un port militaire, capable d'accueillir jusqu'à 220 navires de guerre, dans les années précédant la dernière guerre punique. De même, à la veille du débarquement romain, Carthage s'est dotée de grandes murailles protégeant l'ensemble de la ville et la zone agricole de Mégara.[51] Enfin, Carthage a la possibilité de lever une forte armée de mercenaires avec les ressources financières considérables qu'elle possède.[52]

Un dernier élément pourrait expliquer l'inclinaison du Sénat romain à mener une guerre contre Carthage. Nous savons que Caton a joué un rôle majeur dans le déclenchement du conflit, rappelant sans cesse lors des réunions des *patres conscripti* la nécessité de détruire l'ennemi. Selon certains historiens, son obstination belliqueuse envers la cité punique pourrait trouver une explication exogène au conflit. Le sénateur, profondément hostile à l'hellénisation, aurait lancé Rome dans la guerre contre Carthage pour l'éloigner de l'Orient où elle aurait risqué de perdre son identité.[53]

Les raisons du déclenchement de la guerre contre Carthage sont nombreuses et d'ordre varié, prenant principalement leur source dans la politique interne de Rome, ses nécessités économiques, ses craintes morales et ses ambitions impérialistes. Quelle qu'ait été la cause majeure, le prétexte fourni par Carthage lors de son conflit contre Massinissa permet à Rome de mener ses projets à bien.

1.3. La destruction de Carthage

Le détail des évènements qui précèdent la destruction de Carthage est principalement fourni par Polybe, contemporain des faits,[54] et Appien qui consacre le livre VII de son *Histoire Romaine* à l'Afrique du Nord, de la fondation de la Carthage punique à la construction de la Carthage romaine.[55] Les informations tirées de ces textes et complétées par

[51] LANCEL S., 1989. Ces éléments archéologiques confirment les dires de Strabon (*Géographie*, XVII, 3, 14) sur l'existence de tels remparts.
[52] LIMONIER F., 1999, p. 410. Ajoutons sa grande capacité de production et de stockage des arsenaux militaires.
[53] DUBUISSON M., 1989, p.285. Hypothèse reprise par LIMONIER F., 1999, p. 408. L'idée est partagée par KIERNAN B., 2004. Cette hypothèse peut être complétée par les observations de S. CROUZET sur Caton et son rapport à l'hellénisme Carthaginois. CROUZET S., 2006.
[54] Certains fragments du texte de Polybe peuvent être complétés par les fragments du livre XXXII, 1-6 de Diodore de Sicile et par les chapitres XXVI-XXVII de la *Vie de Caton* de Plutarque (qui se sont très vraisemblablement appuyés sur l'œuvre de Polybe) ou encore par les *Periochae* de Tite-Live.
[55] Dans son récit, Appien (*Libyca*, LXVIII-XCII) semble avoir eu recours, en partie, à une autre source que Polybe.

les découvertes archéologiques ont fait l'objet de plusieurs études et synthèses parmi lesquelles on peut citer celles de S. GSELL et de S. LANCEL.[56] Ces faits étant relativement bien connus, il ne nous a pas semblé nécessaire de les reprendre en détail. Nous avons préféré nous concentrer sur la portée symbolique de cet évènement majeur du IIe s. av. n. è. : la destruction de Carthage.

1.3.1. La mise en place du conflit

En entrant en guerre contre Massinissa, les Carthaginois rompent le traité de paix passé avec Rome en 201. Conscients de cette situation, ils prennent des mesures expiatoires et condamnent à mort par contumace Hasdrubal, qui a mené les opérations contre Massinissa, et tous ceux qui ont pris parti dans le conflit.[57] Dans un même temps, ils dépêchent une ambassade à Rome au printemps 149.[58]

À Rome, les préparatifs de la guerre sont déjà avancés. Les consuls L. Marcius Censorinus et M. Manilius sont envoyés en Sicile à la tête de leur armée où ils se préparent à passer en Afrique. Ainsi, à leur arrivée dans la Ville, les émissaires carthaginois apprennent que la guerre a été décrétée. Souhaitant éviter le conflit, ils font acte de soumission et se livrent à la discrétion de Rome. Le Sénat accepte et fait preuve d'une certaine clémence, mais exige en contrepartie l'envoi à Lilybée de 300 enfants de l'aristocratie en otages et l'assurance que les Carthaginois obéiront aux prochains ordres des consuls. L'exécution de ces conditions ne suffit pas à désamorcer le conflit.[59] Ayant acquis la certitude d'une soumission totale de la cité punique, le consul Manilius part pour l'Afrique et débarque à Utique où il s'installe avec ses troupes. C'est de cette place, récemment acquise à la cause romaine,[60] que le consul énonce les nouvelles conditions de paix : Carthage doit livrer tout son armement.[61] Une fois la cité punique désarmée, une ambassade carthaginoise est convoquée à Utique où Censorinus,

---

[56] GSELL S., *HAAN*,, pp. 336-407 ; LANCEL S., 1992, pp. 429-446.

[57] Appien, *Libyca*, LXXIV.

[58] Diodore de Sicile, XXXII, 3 ; Polybe, XXXVI, 3. À partir de ce moment, nos sources divergent quant au déroulement des évènements. Appien, *Libyca*, LXXIV évoque l'envoie de deux ambassades mais il est préférable de suivre Diodore de Sicile, XXXII, 2 qui ne mentionne qu'une seule ambassade. Voir GSELL S., *HAAN*, III, pp. 342-350.

[59] Au printemps de l'année 149, l'historien Polybe est prié par le consul Manius Manilius de le rejoindre à Lilybée. Arrivée su place, il apprend que les consuls carthaginois ont livré les otages demandés et se montrent disposés à exécuter tous les ordres des Romains. De l'avis même de Polybe « *la guerre était terminée*. » Polybe, XXXVI, 11.

[60]Polybe, XXXVI, 3 ; Appien, *Libyca*, LXXV; Tite-Live, *Periochae,* XLIX, 3.

[61] Selon Appien (*Libyca*, LXXX), les Carthaginois possédaient alors 200 000 panoplies complètes, une énorme quantité de projectiles et de traits ainsi que 2 000 catapultes. Des chiffres assez similaires sont donnés par Polybe, XXXVI, 6 ; Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 15 ; Diodore de Sicile, XXXII, 6, 2. Tous s'accordent pour reconnaître la puissance militaire de Carthage en matière d'arsenal.

dans un long discours, leur dévoile l'ultime exigence romaine. Les Carthaginois demeuraient libres de vivre selon leurs lois à condition de s'établir à 80 stades de la mer.[62] Cette dernière condition équivaut à un arrêt de mort civique. Elle est immédiatement rejetée par les Carthaginois qui ferment les portes de la ville et se préparent au siège.

Quelles sont les intentions de Rome envers Carthage ? Selon J. PEYRAS la « *destruction de Carthage n'était pas inéluctable*. »[63] La volonté du Sénat aurait seulement été de raser la cité et de la déplacer à l'intérieur des terres. Le but en était probablement d'affaiblir la cité et de la relocaliser loin de la côte afin de réduire ses potentiels économiques et commerciaux. Cependant S. LANCEL rappelle que « *la destruction de ses temples et cimetières, la déportation de ses cultes, étaient un coup sûrement plus mortel que le déplacement de la population* ».[64] Certes, dans son discours en réponse aux plaintes des ambassadeurs carthaginois, Censorinus propose d'épargner de la destruction les tombes et les sanctuaires. Mais comme le souligne P. GOUKOWSKY, une destruction des zones d'activités et des centres administratifs et politiques n'aurait pas permis d'épargner les lieux sacrés.[65] Il apparaît alors que dès le début du conflit, les Romains ont eu l'intention de raser la cité punique. Dans son œuvre, Appien montre clairement le double-jeu des sénateurs et des consuls et Polybe nous relate l'inquiétude des Carthaginois devant l'absence de mention de leur ville au cours les négociations.[66] De plus, la volonté jusqu'au-boutiste de Rome peut se déceler dans la multiplication des conditions présentées aux ambassadeurs. En effet, lors de la première ambassade, les Carthaginois prononcent la formule de *deditio* envers Rome.[67] Ce faisant, ils se livrent corps et biens à cette dernière qui devient maîtresse du territoire carthaginois et de ses habitants. Cette modalité ainsi que la livraison des armes et des otages auraient pu représenter des conditions suffisantes pour une reddition et une totale soumission. Mais surtout, peut-on réellement penser que Carthage ait eu une chance d'accepter cette proposition ? Ainsi, les propositions faites aux Carthaginois de garder inviolés les tombes et les sanctuaires et de maintenir leur autonomie[68] ne sont qu'un leurre, une pirouette oratoire afin de se décharger de la faute du conflit sur l'ennemi.

---

[62] Appien, *Libyca*, LXXXI ; Tite-Live, *Periochae,* XLIX, 9 ; Diodore de Sicile, XXXII, 6, 3. C'est précisément la distance minimum que recommande Platon pour éviter à une cité la « *corruption maritime* » (*Les lois*, IV, 704 b et d.). PURCELL N., 1995, p. 134.
[63] PEYRAS J., 1997, pp. 307-308.
[64] LANCEL S., 1992, p. 433.
[65] Appien, *Libyca*, note 310, p. 180.
[66] Appien, *Libyca*, LXXVI : « [après la départ de l'ambassade carthaginoise, les sénateurs] *écrivirent secrètement aux consuls de s'en tenir aux instructions particulières qu'ils avaient reçues*. ». Polybe, XXXVI, 4.
[67] Polybe, XXXVI, 2.
[68] Appien, *Libyca*, LXXXIX.

Que la destruction de Carthage et l'assassinat de sa population aient été voulus dès le départ ou qu'ils résultent des négociations précédant l'entrée en guerre, l'aboutissement du conflit est l'anéantissement de la métropole punique. Il est certain que les aspects tragiques, romanesques et héroïques de cet épisode ont pu masquer ou malmener la réalité. Nous allons revenir sur deux lieux communs : l'image d'une destruction totale de la cité et la légende du sel et de la charrue.

1.3.2. La destruction de la cité : exagérations et constructions postérieures

« *Le traitement infligé à Carthage est demeuré dans la mémoire des hommes comme le plus terrible exemple de l'anéantissement total d'un peuple : la ville incendiée, les ruines détruites jusque dans leurs fondations, le sol semé de sel, les survivants vendus en esclavages, les dieux mêmes emmenés à Rome* ».[69] Telle est l'image que les historiens modernes ont forgé de la destruction de Carthage. Cependant, les sources littéraires et archéologiques en proposent une version moins spectaculaire.

1.3.2.1. Une destruction totale ?

Au lendemain de la prise de Carthage, Appien nous apprend que la commission des « *dix plus nobles* » envoyés par Rome pour organiser la nouvelle province décident que « *tout ce qui subsisterait encore [de la cité] serait détruit de fond en comble par Scipion, et ils interdiraient à quiconque de s'y établir, maudissant particulièrement Byrsa* ».[70] Cette information n'apparaît pas dans les récits des autres auteurs anciens qui relatent le déroulement de la troisième guerre punique tels Polybe,[71] Tite-Live ou encore Diodore. Cette lacune pourrait être liée à l'état fragmentaire des œuvres qui nous sont parvenues. Néanmoins, l'absence d'autres attestations littéraires laisse planer un doute quant à la réalité d'une telle décision. Ne s'agirait-il pas plutôt d'un *topos* littéraire ? En effet, il existe une réelle littérature

[69] PICARD G.-Ch., 1956a, p. 76.
[70] Appien, (*Libyca*, CXXXV) est le seul à évoquer une destruction complète de la ville, mais le fait est relayé par les auteurs tardifs, tels Paul Orose, *Histoires. Contre les païens*, IV, 23, 1-7 « *Carthage fut démolie, toute sa pierre réduite en cendres, 700 ans après sa fondation* » et Zonaras, *Histoire,* IX, 30.
[71] Traditionnellement, on considère qu'Appien s'est principalement appuyé sur les écrits de Polybe pour réaliser son œuvre. Cependant, la filiation directe entre les deux auteurs est de plus en plus contestée. Voir KRINGS V., 1989, pp. 340-341.

des ruines dès l'Antiquité,[72] particulièrement marquée par la poésie avec la popularité du thème de la destruction de Troie.[73] Ce *topos* se retrouve chez Velleius Paterculus qui explique la destruction totale de la cité punique par la crainte qu'elle inspirait à Rome : « *Rome, déjà victorieuse du monde, pensa qu'elle n'aurait pas de sécurité, s'il restait quelque part un témoignage de l'existence de Carthage*. »[74]

D'un point de vue archéologique, les recherches menées dans la cité montrent que Carthage n'a pas été détruite dans son intégralité.[75] On peut noter à titre d'exemple la découverte dans le secteur de Sainte Monique et de Byrsa de lampes modelées à poucier en S.[76] On trouve également d'autres types de lampes datées habituellement du Ier s. av. n. è. dans les ruines de l'ancienne métropole.[77] Surtout, il semble que le tophet ait continué à être fréquenté.[78]

1.3.2.2. Le sel et la charrue

L'histoire du sel semé sur les ruines de Carthage se retrouve dans la plupart des ouvrages traitant de la destruction de la ville. Pourtant, les sources littéraires sont très floues à ce sujet et les auteurs, contemporains des faits ou plus tardifs, n'en disent mot.[79] Les plus

---

[72] Ainsi, les livres VIII à X de la *Géographie* de Strabon sont parsemés de villes détruites. De plus, GARBINI G., 1983, propose de mettre en relation le texte d'Appien et la destruction de Troie par Virgile dans le chant II de *l'Énéide*.

[73] La situation est relativement similaire pour le récit de la destruction de Corinthe (et le parallèle pourrait être fait avec Numance, prise par Scipion Emilien en 133). La chute de Corinthe fait suite à la guerre qui opposait Rome à la Ligue Achéenne. La cité est prise par Mummius en 146 av. n. è. à la suite de quoi elle est livrée au pillage et incendiée. Polybe (XXXIX, 2, 1-3, repris par Strabon, *Géographie*, VIII, 6, 23) mentionne la présence de ruines mais ne donne pas explicitement l'image d'une cité complètement rasée. Seul Strabon dépeint une cité « *détruite de fond en comble* ». Toutefois, WISEMAN J., 1979 (surtout pp. 491-496) qui propose une relecture des données littéraires et archéologiques montre que les sources qui font allusion à une destruction complète sont tardives ou d'ordre poétique ou rhétorique, sensibles à l'exagération. De plus, l'archéologie montre que certains lieux de la ville ont connu une grande violence mais d'autres n'ont pas souffert. Il existe même des traces d'occupation entre 146 et 44 av. n. è. Voir KRINGS V., 1989, pp. 330-331.

[74] Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, I, 12.

[75] LANCEL S., 1988. Certains murs puniques dépassent 2 m de hauteur. LANCEL S. (dir.), 1979, pp. 233-235, 239-240 ; LANCEL S. (dir.), 1982, pp. 75-95, 111-125 ; LANCEL S., 1981b, pp. 171-189.

[76] DELATTRE A. L., 1902, fig. 5, lampe en bas deuxième à droite ; DELATTRE A. L., 1904, fig. 85 (modèle proche du type BEN JERBANIA I. 2005, F 4213a ; FERRON J. et PINARD M., 1960-1961.

[77] C'est le cas d'une lampe pourvue d'une marque en relief *AVE* ou *ANE* inversée. Malheureusement, l'auteur ne précise pas si la lampe a été trouvée dans une tombe ou dans les déblais. DELATTRE A. L., 1904, fig. 75. Selon J. DENEAUVE, cette lampe aurait été découverte dans une couche de déblais. Voir DENEAUVE J., 1969, p. 67, lampe 254.

[78] Sur cette question, voir *infra*, pp. 325-326.

[79] Seule une mention faite par Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, XXXI, 81) d'une production de sel près d'Utique pourrait se rapprocher d'un tel évènement. Macrobe, (Les *Saturnales*, III, 9, 7-8) qui propose une description plus détaillée des rituels pratiqués lors de la prise et la destruction de Carthage (principalement les rituels d'*evocatio* et de *devotio*) ne relate aucunement l'utilisation de sel.

prolixes à ce sujet sont sans aucun doute les historiens du XIXe et du XXe.[80] Le premier historien moderne à avoir évoqué le sel semé sur le territoire de Carthage est L. BERTRAND dans la *Revue des Deux Mondes* en 1905.[81] Cette tradition est reprise par l'anglais B. HALLWARD dans son chapitre sur la troisième guerre punique dans la *Cambridge Ancient History* en 1930.

L'histoire du sel a probablement été influencée par un passage de la Bible[82] où la ville de Shechem est détruite et semée de sel.[83] Les mentions de cités détruites et semées de sel (ou d'autres produits) sont fréquentes dans l'histoire assyrienne et hittite et, plus généralement, dans la région orientale de la Méditerranée. Le but est toujours de rendre la cité inhabitable et d'assurer l'infertilité de sa terre. Le « sel semé » à Carthage est une contamination de cas connus de rituels de destruction.[84]

Cependant, si l'histoire du sel est inventée, l'histoire de la charrue est bien plus probable.[85] En effet, plusieurs exemples montrent que les Romains ont utilisé la charrue dans un rite inverse, pour détruire l'identité d'une cité.[86] Cette pratique semble avoir été répandue : Properce,[87] Horace[88] et Sénèque[89] y font référence. Par cet acte, Rome marque la complète annihilation d'une cité.[90] De plus, Modestinus, un juriste du IIIe s. de n. è. utilise Carthage comme exemple pour les cités privées de leur *usus fructus* en ayant un sillon fait autour de leur site.[91]

La ville est-elle totalement abandonnée, livrée aux dieux infernaux ? Cela n'est pas certain. Certes, les ravages de la troisième guerre punique sont incommensurables et Scipion avait eu ordre de raser la ville. Mais les sources archéologiques attestent de la survie de quelques ensembles cultuels et funéraires, du moins dans les premières années postérieures au conflit. Les ruines auraient alors été fréquentées par des survivants, soucieux de respecter leurs devoirs envers les dieux et leurs ancêtres.

---

[80] Voir RIDLEY R. T., 1986.
[81] BERTRAND L., 1905. VISONÁ P., 1988.
[82] Juges, 9 :45.
[83] RIDLEY R. T., 1986, p. 144. L'auteur remarque à ce propos que *salt ground* est en hébreu l'équivalent de désert.
[84] RIDLEY R. T., 1986, p. 145, STEVENS S., 1988, p.41, note que l'idée du sel et de la charrue pour détruire une ville est un lieu commun. On le retrouve dans l'Italie du Moyen-Âge pour les villes de Padoue et Milan.
[85] WARMINGTON B. H., 1988, p. 144.
[86] Servius, *Commentaires de l'Énéide*, IV, 212. RYKWERT J., 1976, p. 70 pense que cette pratique était également en usage chez les Grecs.
[87] Properce, *Elégies*, III, 9, 41.
[88] Horace, *Odes*, I, 16, 21.
[89] Sénèque, *De la clémence*, 1, 26, 4.
[90] STEVENS S., 1988.
[91] *Le Digeste*, (7, 4, 21).

1.3.3. Réception de la destruction de Carthage

La destruction de Carthage provoque un véritable choc dans le monde ancien. Très rapidement, une « mythologie » se construit autour de cet évènement, soulignant sa portée symbolique. Mais au-delà de l'image d'une cité détruite, l'évènement touche les hommes et suscite de « vives controverses », relatées par Polybe[92] :

> « *Au sujet des Carthaginois, les opinions et les appréciations variaient de l'un à l'autre. Certains approuvaient la conduite des Romains, qui, selon eux, avaient fait preuve de sagesse et d'intelligence politiques en prenant une résolution conforme aux intérêts de leur empire.* »
>
> « *D'autres soutenaient un point de vue opposé. Ce n'était pas, disaient ceux-là, avec de telles maximes que les Romains avaient acquis la suprématie ; mais ils cédaient maintenant peu à peu à cet appétit de domination qui avait jadis entraîné les Athéniens et les Lacédémoniens*. »
>
> « *D'autres encore disaient que les Romains étaient, d'une façon générale, un peuple policé et qu'ils avaient notamment une qualité dont ils s'enorgueillissaient et qui leur appartenait en propre : ils menaient des guerres avec franchise et loyauté […]. Cette fois-ci pourtant, toute leur conduite vis-à-vis des Carthaginois avait été fondée sur la tromperie et la ruse. […] De tels procédés, disaient ces gens, étaient dans la manière des États despotiques, mais ne convenaient pas à une nation formée de citoyens, telle que la République romaine, et, pour parler net, cela avait tout l'air d'une perfidie et d'une impiété.* »

Ce témoignage reflète bien les opinons soulevées par l'action romaine. Si plusieurs Romains et partisans pro-romains approuvent une telle attitude, d'autres la condamnent. Tite-Live évoque des clauses indignes imposées aux Carthaginois,[93] Florus en parle comme d'une atrocité[94] et Velleius Paterculus condamne l'action de Scipion qui, jusque-là, s'était montré d'une moralité exemplaire.[95] Voici les échos que l'on trouve dans le monde gréco-latin. Malheureusement, nous ne savons rien de ce qui se dit alors dans le monde africain. Quelle

[92] Polybe, XXXVI, 9.
[93] Tite-Live, *Periochae,* XLIX (*indignitas*).
[94] Florus, I, 31, 8 (*atrocitas*).
[95] Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, I, 12.

fut la réaction des autres cités puniques ? Comment cette guerre totale fut perçue par les rois numides et maures ? Entraîna-t-elle des craintes quant au devenir de l'Afrique ? Aucun indice ne filtre des sources littéraires.

Outre le caractère cruel du traitement infligé à Carthage, la condamnation de Rome doit être mise en lien avec l'inquiétude provoquée par une radicalisation aussi extrême du conflit et par là même, de la politique extérieure de l'*Urbs*. Ainsi, dès l'Antiquité, « *la disparition de la métropole punique fut [...] ressentie comme un tournant dans l'histoire de Rome* ».[96] Dès lors, on peut imaginer les craintes que cet acte suscite auprès des autres États de la Méditerranée.[97]

Des réactions se font également sentir à Rome même. Selon M. DUBUISSON, cet épisode est suffisamment traumatisant pour que les Romains cherchent à « *se décharger de ce crime* » en rejetant la responsabilité sur Caton. Cela explique que la phrase *delenda est Carthago* ait survécu à son auteur avec autant de force[98] : il était important de rejeter la cause de cette destruction sur un individu pour soulager la conscience populaire.[99] Outre une condamnation de la fureur déchainée lors du conflit, l'annonce de la fin de la guerre contre Carthage et la destruction de la cité suscita à Rome des inquiétudes sur le devenir de l'*Urbs*. En effet, cet évènement fut considéré par plusieurs auteurs comme un signe avant-coureur de la décadence romaine.[100]

Carthage n'est pas la seule cité à connaître ce terrible châtiment. Il en est de même pour les villes restées fidèles à la capitale punique et qu'il a fallu prendre de force.[101] Leurs habitants subissent très probablement le même sort que les Carthaginois et les survivants sont réduits en esclavage. Cependant, il semble que le sort des autres cités et de nombreux Libyens soit plus doux, ceux-ci s'étant soumis à Scipion avant la fin de la guerre.[102] Pour autant, si les hommes restent libres, les terres appartiennent désormais à Rome.

Conséquence de l'impérialisme effréné de Rome ou de sa peur de la renaissance de Carthage, le sort du territoire punique est désormais dans les mains de l'*Urbs*. La guerre

---

[96] BONNET C., 1989.
[97] Selon Ch. SAUMAGNE, « *Les têtes politiques de l'Orient, historiens et philosophes, chefs d'Etats, tyrans ou démocrates, tous anxieux de percevoir les variations les plus subtiles de la doctrine romaine et d'en prévenir les effets, s'érigèrent en juges*. » SAUMAGNE Ch., 1962b, p. 303.
[98] DUBUISSON M., 2000, p. 152.
[99] DUBUISSON M., 1989, p. 286.
[100] Salluste, *Conjuration de Catilina*, X, 1.
[101] Appien, *Libyca*, CXXXV ; Strabon, *Géographie,* XVII, 3, 16.
[102] Appien, *Libyca*, CI et CXXVI. Voir GSELL S., *HAAN*, p. 359, 365, 393, 394.

terminée et l'ennemi vaincu, Rome se retrouve face à un nouveau territoire qu'elle doit apprendre à administrer.

2. Annexion et organisation administrative du territoire

Au lendemain de la destruction de Carthage, son territoire est annexé par le vainqueur et devient province romaine. La création de cette nouvelle province appelée *Africa*[103] implique de la part de Rome la mise en place d'une organisation administrative et territoriale. Ainsi, au printemps 146, le Sénat romain envoie en *Africa* une commission constituée des « *dix plus nobles de ses membres* »[104] avec pour tâche d'accompagner Scipion Emilien dans l'organisation de la province.[105] Les premières mesures visent à en règlementer l'organisation ainsi qu'à en fixer les limites.

2.1. Organisation administrative

2.1.1. Utique, capitale provinciale

Carthage détruite, l'Afrique nord-orientale perd sa capitale historique. C'est Utique qui est désignée pour lui succéder afin de servir aux Romains « *de métropole et de base d'opération pour leur activité en Libye*. »[106] Le choix de cette cité pour remplir les fonctions de capitale semble évident. Ancienne fondation phénicienne, seconde ville d'Afrique après Carthage, elle bénéficie d'un emplacement stratégique avec notamment une façade maritime ouverte sur le détroit de Sicile.[107] De plus, son rattachement au camp romain dès les premiers temps de la troisième guerre punique en fait une alliée sûre et fidèle. Ce dévouement est confirmé par l'attitude de la cité lors de la création de la province. En effet, Utique bénéficie du statut de cité libre et autonome et reste, de fait, indépendante de la province d'*Africa*.

[103] Sur l'origine du nom, voir GSELL S., *HAAN*, pp. 2-8. Plus récemment, voir FRUYT M., 1976.
[104] Appien, *Libyca*, CXXXV.
[105] Mention de cette commission : loi de 111, l. 77 et 81, Appien, *Libyca*, CXXXV, Cicéron, *Sur la loi agraire*, II, 19, 5. Mais dans d'autres sources, la décision est attribuée seulement à Scipion : Cicéron, *Sur la loi agraire*, I, 2, 5 ; II, 22, 58 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 25 et *lex agraria* de 111, l. 81, où le nom de Scipion peut être restitué avec certitude.
[106] Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 13. Voir également Appien, *Libyca*, LXXV.
[107] Sur l'évolution de la façade maritime d'Utique, voir annexe 6.

Pourtant elle accepte, semble-t-il avec honneur, d'accueillir le siège du gouverneur et des membres de l'administration romaine.[108]

Cette promotion fait de la ville l'un des premiers, si ce n'est le premier, centre attractif de la province. Son nouveau statut lui assure de nombreuses arrivées, que ce soit dans un cadre administratif, politique ou économique. C'est au port d'Utique qu'abordent les différentes commissions et ambassades venues régler les conflits en Afrique.[109] C'est également dans cette cité que se trouve un *conventus* des trois cent *negotiatores* des plus riches.

2.1.2. Le gouverneur[110] et sa suite

La gestion de la province est confiée par le Sénat à l'un des six préteurs en exercice ou à un *propraetor*.[111] En période de guerre, la province peut être confiée à un consul de Rome ; c'est notamment le cas lors de la guerre menée contre Jugurtha. Le gouverneur de la province est accompagné d'un légat, bien souvent choisi parmi ses proches, qui le seconde principalement dans les domaines de l'administration générale, du maintien de l'ordre et de la juridiction civile.[112] Parmi les membres du gouvernorat se trouve également le questeur qui a en charge les finances de la province. Sa présence à Utique est attestée par une dédicace faite par les Africains des *pagi* de *Muxsi*, *Gususi* et *Zeugei* au questeur Q. Numerius Rufus.[113] Il faut y ajouter tout un personnel subalterne composé de licteurs, appariteurs, hérauts et employés de bureau. Selon S. GSELL, une partie de ce personnel reste longtemps affectée dans la province, mettant au service des gouverneurs successifs leurs connaissances du pays et de

---

[108] En 49, c'est à Utique que P. Attius Varus prend possession du gouvernement de la province. Cicéron, *Pour Ligarius*, I, 3.

[109] C'est à Utique qu'aborde l'ambassade chargée de désamorcer le conflit entre Jugurtha et Adherbal (Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XXV).

[110] Le titre de gouverneur change en 52, sous Pompée pour devenir celui de propréteur, puis est encore modifié sous César qui rend aux magistrats le titre de proconsul. Ces changements semblent avoir eu peu d'incidences sur les attributions des gouverneurs. Pour la liste de gouverneurs d'Afrique, voir PALLU DE LESSERT A. C., 1896 ; JASHEMSKI W. M. F., 1950 ; THOMASSON B., 1960 ; BROUGHTON R., 1984-1986.

[111] Appien, *Libyca*, CXXXV . Cette situation est modifiée avec le vote de la *lex Cornelia* par Sylla. Le nombre de préteur est porté à huit qui, après avoir exercé leur préture, sont chacun chargés d'une province tirée au sort. De plus, le gouverneur de province est désormais appelé proconsul. Par la suite, lors du partage des provinces entre le *Princeps* et le Sénat en 27, les gouverneurs des provinces du peuple romain sont recrutés parmi des sénateurs de haut rang, ayant le titre de proconsuls, de rang consulaire ou prétorien. Les provinces impériales sont, elles, administrées par des *legati Augusti propraetore*, directement nommés par le Princeps. Sur les changements introduits pas cette division, voir BARTON I. M., 1972, pp. 54-58 ; BÉNABOU M., 1972 ; HURLET F., 2005 ; HURLET F., 2006, pp. 147-154.

[112] Le légat peut remplacer le gouverneur si ce dernier quitte la province ou se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions. Ainsi, lorsque Calvisius Sabinus, quitte la province en 44 av. n. è., il laisse deux légats à Utique (Cicéron, *Les Philippiques,* III, 10, 26).

[113] *ILAf*, 422 ; MERLIN A., 1913b, pp. 106-108.

sa population.[114] Enfin, le gouverneur est accompagné de sa famille, des ses amis et de ses compagnons.

Lors de la réduction d'une région en province, une charte – la *lex provinciae* – est promulguée et en réglemente la vie administrative, fiscale et judiciaire. C'est à l'intérieur de ce cadre que prend place le champ d'action du gouverneur. Doté du droit de commandement civil et militaire et du pouvoir juridictionnel, sa principale tâche est d'assurer la paix dans la province. Cela passe par la gestion des affaires civiles entre particuliers, entre un particulier et une collectivité, voire entre collectivités (le plus souvent pour des questions de bornages). Néanmoins, le gouverneur n'a pas toute autorité pour intervenir systématiquement dans les affaires des cités. Si le jugement des crimes de sang est de sa seule juridiction, les cités provinciales jouissent d'une certaine autonomie judiciaire, sans doute variable selon leur statut juridique. Ce devoir de paix passe également par la gestion des conflits et la protection des cités, aspect essentiel qui garantit la prospérité des zones de production et de commerce.

La perception des impôts est le second volet des bureaux romains. Hormis les sept cités déclarées libres et immunes, les terres et les personnes[115] sont soumises au *stipendium*.[116] Il est possible que la perception des impôts se soit faite par fermage.[117] Pour mener à bien cette mission, le questeur s'appuie sans doute sur les organismes locaux préexistants.

Nous disposons de peu d'exemples de l'activité de l'administration romaine sous la République. Ce constat est-il lié à une question de conservation des sources ou est-il révélateur d'une situation ? Il semble que le gouverneur soit peu intervenu dans les premiers temps de la province, limitant son rôle à la perception des impôts et aux affaires judiciaires les plus graves. Mais on peut extrapoler son rôle à partir des témoignages plus tardifs.[118] On apprend alors que le gouverneur intervient lors des réalisations monumentales et de l'acquisition du statut civique.[119] De plus, le proconsul peut être à l'origine de l'extension du pouvoir romain. Citons le cas du Proconsul Cn. Calpurnius Piso qui fut à l'origine de l'intégration de *Leptis Magna*, jusqu'alors indépendante, à la province d'*Africa* dans les années 4/5 de n. è.[120]

---

[114] GSELL S., *HAAN*, p. 27.
[115] Appien, *Libyca*, CXXXV.
[116] Cicéron, *Pour Balbus,* XVIII, 41 ; *Lex agraria*, de 111, l. 77.
[117] GSELL S., *HAAN*, VII, pp. 52-55.
[118] KOLENDO J., 1982.
[119] DONDIN-PAYRE M., 1987.
[120] DI VITA-ÉVRARD G., 1987.

Afin de mener à bien sa mission, le gouverneur dispose de troupes stationnées à Utique, dont les effectifs fixés par le Sénat semblent avoir été variables.[121] Paul Orose et Saint Augustin[122] nous disent que les 30 000 soldats réunis près d'Utique en 125 av. n. è. seraient morts en quelques jours, emportés par la peste. Si les historiens s'accordent à reconnaître l'exagération de ce chiffre, P. BRUNT remarque qu'il correspond à un effectif normal de deux légions avec leurs *socii*.[123] Une seconde indication sur les effectifs de l'armée romaine en Afrique apparaît chez Cicéron qui précise que, lorsque C. Considius Longus quitte la province en 50, il en laisse la charge à Q. Ligarius, son *legatus*.[124] Selon F. HINARD, « *la présence d'un légat au côté du gouverneur implique que celui-ci avait une fonction militaire et qu'il y avait donc une armée à commander en Afrique à cette date.* »[125] La présence continue d'une garnison en Afrique peut s'expliquer par différentes raisons. On peut citer en premier lieu la nécessité de garantir l'approvisionnement en blé de Rome, ce qui semble correspondre à la vocation première que l'on accorde à l'Afrique dans les premiers temps de la domination romaine. Toutefois, trop peu de révoltes sont signalées pour que cela constitue une raison à part entière. On peut alors évoquer une méfiance de la part de Rome envers les souverains voisins dont les aspirations territoriales sont bien marquées au cours de la première moitié du Ier s. av. n. è. Mais une simple méfiance justifie-t-elle la mobilisation constante d'une telle garnison ?[126] De tels chiffres semblent exagérés. En effet, rien ne justifie la présence d'une telle armée à cette date. En 81, après la victoire de Pompée, une légion reste sur le territoire, ce qui représente probablement l'effectif en temps de paix.[127] En effet, S. GSELL remarque que lors du débarquement du Curion en Afrique en 49, deux des trois légions déployées[128] viennent d'être levées par Attius Varus.[129] Selon le même auteur, cette légion est composée de 4 000 hommes, citoyens romains, auxquels pouvaient s'ajouter des troupes auxiliaires.[130]

---

[121] NICOLET Cl., 2001b, p. 628. Selon LE BOHEC Y., 1989, p. 335, « *il n'est pas impossible qu'à l'époque républicaine, l'Afrique ait été défendue en permanence par une légion* ».
[122] Paul Orose, *Histoires. Contre les païens*, V, 11, 4 ; Saint Augustin, *La cité de Dieu*, III, 31.
[123] BRUNT P. A., 1987, p. 451.
[124] Cicéron, *Pour Ligarius*, II.
[125] HINARD F., 1991, p. 36.
[126] Enfin, F. HINARD évoque une raison propre à la politique de Rome qui consiste à assurer un poids politique aux gouverneurs d'Afrique lors de leur élection au consulat par la présence d'une garnison dans leur province. HINARD F., 1991, p. 38.
[127] Plutarque, *Pompée*, XIII. Selon F. HINARD, il existe depuis les origines de la province d'Afrique une armée de garnison qu'Auguste ne fait que maintenir. HINARD F., 1991.
[128] César, *Guerre Civile,* II, 23, 4.
[129] César, *Guerre Civile,* I, 31, 2.
[130] GSELL S., *HAAN*, VII, p. 32.

Comment est vécue cette administration romaine par les habitants de la province ? La réputation de malhonnêteté des proconsuls, particulièrement tenace dans le cas de l'*Africa vetus*, donne l'image d'une domination oppressive. Lors du procès contre Verrès, Cicéron déclame : « *Combien n'y a-t-il pas eu de magistrats coupables en Asie ! Combien dans l'Afrique !* » Mais encore faut-il s'interroger sur la réalité d'une telle représentation. La littérature antique se fait l'écho de plusieurs excès. En 82 av. n. è. la cruauté, l'avarice et l'administration despotique de C. Fabius Hadrianus ont conduit les citoyens romains d'Utique à mettre le feu au palais du gouverneur.[131] Les excès les plus notoires menés dans la province sont certainement ceux de Salluste qui, selon Dion Cassius, aurait livré l'*Africa nova* au pillage. Pourtant, si ces exemples sont connus de tous, leurs situations restent anecdotiques en regard du nombre de gouverneurs qui se sont succédé à la tête de la province.[132] On peut signaler en contrepartie le cas d'administrateurs loués pour leurs grandes qualités et la sagesse avec laquelle ils gouvernèrent. C'est notamment le cas de L. Licinius Lucullus en 77 av. n. è.[133]

Afin d'assurer une gestion modérée et rationnelle de la province, le gouverneur peut s'appuyer sur les structures indigènes déjà en place et tout particulièrement celles que l'on trouve dans les cités. Mais les intérêts de cette entente sont certainement bilatéraux. Deux lectures de cette relation sont proposées par les historiens. Certains considèrent les cités comme un agent privilégié du contrôle de Rome sur les terres africaines, avec une élite assurant le transfert de l'information entre l'autorité supérieure romaine et les individus, tant dans les zones urbaines que rurales.[134] Pour d'autres, les cités sont « *un espace de liberté* » à l'intérieur duquel les populations locales peuvent continuer à s'exprimer.[135] Ces deux visions, bien que totalement opposées sont loin de s'exclure. Au contraire, elles posent les bornes entre lesquelles s'exprime un large spectre de relations et d'enjeux entre pouvoir romain et populations locales. M. DONDIN-PAYRE résume bien cette situation en présentant le proconsul comme le représentant du pouvoir central auprès des villes tout en donnant aux cités les moyens d'exercer pleinement leurs droits.[136]

---

[131] Tite-Live, *Periochae,* LXXXVI ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables,* IX, 10.2. Selon L. A. THOMPSON, la colère des citoyens est déclenchée par les actions favorisant les indigènes au détriment des citoyens THOMPSON L. A., 1968, p. 137.
[132] DONDIN-PAYRE M., 1989, p. 104.
[133] Cicéron, *Premières académiques*, II, 1 et Aurelius Victor, *Des hommes illustres de la ville de Rome*, LXXIV.
[134] BÉNABOU M., 1976b, surtout p. 385- 425 ; IFIE J. E., 1976 ; JACQUES F., 1984, p. IX-X.
[135] SZRAMKIEWICZ R., 1975, p. 5 ; LEPELLEY C., 1979, pp. 13-21.
[136] DONDIN-PAYRE M., 1987, p. 335.

2.1.3. Quelle place pour l'élite indigène ?

Dans la perceptive d'un dialogue entre pouvoir romain et population indigène, on devine le rôle incontournable des élites. Du moins en théorie. Mais cette approche est-elle valable uniformément pour la province d'*Africa vetus* dès sa création ? Rien n'est moins sûr. Pour répondre à cette première question, il est nécessaire de s'interroger sur l'état de l'élite africaine au lendemain de la troisième guerre punique.

Dans la partie septentrionale de la province, l'élite apparaît dépossédée et déstructurée. Carthage défaite, sa population est réduite en esclavage. Ceux qui réussissent à fuir abandonnent toute prétention sur leurs terres qui deviennent *ager publicus*. Dépossédées de leurs biens et de leur principale source de richesse, les élites se trouvent considérablement affaiblies et défaillantes. La destruction totale de la métropole punique et de plusieurs autres cités bouleverse les structures et les hiérarchies préexistantes. En effet, en Zeugitane, l'élite africaine ne semble pas prendre une part active à l'organisation et à l'administration du monde urbain. À la fin de la République, les seules élites qui transparaissent dans la vie de la cité d'Utique sont romaines. Il en va de même pour la colonie de Carthage à partir de l'époque augustéenne. La participation et probablement la reconnaissance des élites d'origine africaine semblent plus tardives. F. SANTANGELO rappelle que les premiers temps de la Carthage romaine sont marqués par une participation active des affranchis.[137] L'exemple le mieux connu est celui de M. Caelius Phileros, affranchi débarqué en Afrique en 40 av. n. è. avec le proconsul T. Sextius. Cette situation est significative de l'attitude de Rome qui préfère importer un personnel déjà actif à Rome plutôt que d'accorder la citoyenneté aux anciennes élites afin de les faire participer à la vie de la cité et, au-delà, à celle de la province.[138] Mais ce constat est en partie biaisé par la nature des sources. En effet, les textes épigraphiques sont rarissimes et ne concernent que les évènements majeurs de la vie administrative et politique de la cité. Les autres informations dont nous disposons sont extraites des ouvrages gréco-latins où les auteurs font peu de cas des populations indigènes, se concentrant sur les actions des citoyens romains.

Par ailleurs, un des indices de leur faible considération dans la vie politique et administrative de la province est l'absence de frappes romaines dans la province sous la République. En effet, les monnaies constituent de manière générale, en Espagne notamment,

[137] SANTANGELO F., 2008, pp. 460-465.
[138] Cette tendance disparaît par la suite avec la *lex Visellia* de 24 de n. è. qui interdit l'accès au décurionat pour les affranchis. Il faut attendre encore pour voir les notables des villes environnantes accéder au rang de magistrats de la capitale.

un support privilégié de dialogue entre l'autorité romaine et les élites locales. Or, durant la période républicaine, le paysage monétaire africain reste longtemps dominé par les émissions de la Carthage punique et du royaume numide.[139] Il faut attendre le règne d'Auguste pour voir la reprise des frappes dans les cités africaines.[140] Les premières monnaies frappées désormais illustrent parfaitement le phénomène de ralliement des élites urbaines à Rome et à Auguste avec la figuration de deux thèmes privilégiés : la célébration d'Octave-Auguste et l'affirmation de la cité émettrice.[141] Or, il existe plusieurs différences entre les émissions augustéennes de la Zeugitane et celles de Byzacène. Outre que ces émissions sont majoritairement le fait des cités sahéliennes, on constate une permanence de la langue punique sur les monnaies qui diminue à mesure que l'on s'approche de Carthage. De plus, l'image des proconsuls Varus, Saturninus et Fabius est presque aussi importante que celle de l'empereur lui-même, « *ce qui permet de mesurer l'importance provisoire de ce relais local de la romanité avant que l'image impériale ne devienne suffisamment familière et donc omniprésente sur les monnaies.* »[142] L'émission tardive des monnaies, leur rareté quantitative et leur discours parfaitement romanisé indique qu'elles sont destinées à une élite en grande majorité romaine, issue de l'immigration en Zeugitane, et à une élite locale en voie de romanisation dans le sud. Cela suggère en négatif que l'élite africaine au lendemain de la création de l'*Africa vetus* n'est pas intégrée à la gestion de la nouvelle province. Ainsi, d'un point de vue politique, la région septentrionale semble avoir connu un état léthargique accentué par la mise en sommeil, voire la disparition d'une partie des élites africaines traditionnelles. Malheureusement, il ne s'agit là une hypothèse que la rareté de sources ne nous permet pas d'approfondir.[143]

Comme le suggèrent les données numismatiques, la situation est différente dans la région méridionale. En effet, le Byzacium est peu touché par le troisième conflit romano-punique. Plus encore, plusieurs de ses villes tirent profit de la situation en accédant au statut de cités libres et en bénéficiant d'une extension de territoire. Ainsi, les élites locales se

---

[139] La cité d'Hadrumète pourrait avoir battu monnaie, mais cette émission rester anecdotique. ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 454-455, n° 77 et 78.

[140] Les monnaies frappées dans les ateliers d'Utique par Caton et Metellus Scipion lors de la seconde guerre civile étaient à usage militaire et n'appartiennent pas aux émissions des cités africaines. ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 174-178.

[141] ALEXANDROPOULOS J., 2005, p. 208.

[142] ALEXANDROPOULOS J., 2005, p. 209.

[143] Même les approches comparatives ne nous sont pas d'un grand secours. En effet, si l'on se tourne du côté de l'Espagne la situation monétaire est bien différente. L'Espagne est conquise depuis plus longtemps, elle possède des richesses minières notables, et la tradition monétaire y est plus ancienne et plus diversifiée. On peut dès lors plus facilement utiliser la monnaie comme jalon. Dès le début du IIe s. av. n. è. on perçoit l'influence romaine, en particulier avec les noms de magistrats qui apparaissent, notamment en Turdetanie. En Afrique, à l'exception d'Utique, la destruction de Carthage semble quasiment tout décapiter monétairement.

trouvent renforcées financièrement. Mais les avantages ne s'arrêtent pas là. Nous pensons que Rome, peu présente dans la région méridionale, n'a pas hésité à confier la gestion de cette zone aux cités et donc aux élites qui s'étaient rangées à ses côtés lors de la guerre contre Carthage. Ainsi, les élites locales confirment et renforcent leur rôle politique et leur pouvoir dans cette région.

Toutefois on peut se demander si ces deux interprétations couvrent l'ensemble des couches supérieures de la société africaine. En effet, sur un territoire aussi bigarré ne peut-il pas y avoir une forme d'élite autre que terrienne dont l'activité principale dépendrait de la sphère commerciale et qui serait touchée moins durablement par les conséquences du conflit ? De même, qu'en est-il des élites libyques ? Les sources les concernant sont extrêmement rares. Elles datent pour la plupart de l'époque impériale et concernent surtout les terres traditionnelles des royaumes numides et maures. Pour autant, ce serait un leurre de penser que le système tribal a complètement disparu des terres puniques, repoussé au-delà des fosses phéniciennes. Nous pensons que cette forme d'organisation s'est maintenue du temps de la Carthage punique et, de fait, est toujours présente au moment de la création de la province. Cela dit, aucune source ne fait mention des élites libyques après leur passage sous l'autorité romaine. Nous les voyons seulement ressurgir au cours du conflit opposant Marius à Jugurtha lorsque le général romain trouve l'appui des Gétules. Leur position a déjà été mise à mal avec la domination carthaginoise, la montée de Massinissa et l'imposition du modèle d'une monarchie hellénistique c'est-à-dire fondé sur des successions dynastiques.[144] Cette élite libyque était-elle vouée à disparaître ? Il est possible que le rôle et la place de ces chefs coutumiers aient été restaurés un peu plus tard. Comme le note M. COLTELLONI-TRANNOY, « *cette reconnaissance par les Romains de la réalité tribale n'avait pas encore lieu quand les royaumes existaient : les Romains n'acceptaient alors pour interlocuteurs que ceux qu'ils appelaient « rois ».* »[145] Par la suite, on retrouve leurs traces au travers de la mention des *principes civitatis* ou *gentis*.[146]

La situation des élites est donc loin d'être uniforme. Si certaines restent en place dans la région nord, notamment dans les cités d'Utique, *Theudalis* et *Uzali*, la majorité se voit dépossédée et déstructurée. Les élites restantes s'effacent face à la montée des élites romaines.

---

[144] M. COLTELLONI-TRANNOY notait récemment qu'en Numidie et en Maurétanie, « *l'action coordonnée des rois et des Romains eut pour conséquence de rejeter dans l'ombre et d'affaiblir une fraction de la noblesse berbère*. » COLTELLONI-TRANNOY M., 2005b, p. 127.
[145] COLTELLONI-TRANNOY M., 2005b, p. 126.
[146] Sur cette question, voir *infra*, pp. 208-209.

A contrario, celles de la région sud confirment leur place et peuvent participer activement à la gestion de la province, sous le regard de Rome.

À la mise en place de ce cadre administratif s'ajoute une prise en main du territoire par Rome.

2.2. Organisation territoriale

La nouvelle province s'étend sur une surface comprise entre 20 000 et 25 000 km².[147] Afin d'en assurer le contrôle, il est nécessaire pour Rome d'en définir les contours et l'organisation. Cette prise en main passe par deux principales opérations : la matérialisation de la frontière avec le royaume de Numidie par un fossé et la réalisation de centuriations.

2.2.1. La fossa regia

Lors de la création de la province d'*Africa*, il est décidé de creuser un fossé afin de distinguer les terres de la province et de celles du royaume numide. Ce fossé prend le nom de *fossa regia*.[148] L'existence de cette ligne de démarcation est attestée par les sources littéraires. Pline l'Ancien nous informe qu'elle débute au nord à *Thabraca* et aboutit au sud à *Thaena*.[149] Sa réalisation est confirmée par des inscriptions épigraphiques du Ier s. de n. è. En effet, Vespasien fait rétablir les bornes sur la frontière entre l'*Africa vetus* et *nova* aux endroits où le fossé a disparu.[150] Les bornes sont posées par des *legati Aug. pro pr.* aux environs de l'année 75 de n. è. sous le commandement de *Rutilius Gallicus* et *Sentius Caecilianus*. Neuf de ces bornes ont été retrouvées :

- 1 borne découverte près de Henchir-el-Berhala[151] ;
- 3 bornes découvertes dans le marabout de Sidi-Abdallah-Bou-el-Behaïm[152] ;
- 1 borne découverte aux environs de l'oued Kachbar[153] ;
- 1 borne découverte à 800 m au nord du village de Chetlou[154] ;

[147] Estimation donnée par BARTHEL W., 1911, p. 73.
[148] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 25. Sur le nom, voir les bornes du temps de Vespasien, *CIL* VIII, 23084, 25860 = 14882, 25967 ; PACHTÈRE de F.-G., 1911, pp. 402-404, n° 36-39.
[149] Pour la limite nord, voir Ptolémée, IV, 3 et 6, p. 637. Pour l'aboutissement sud, voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 25.
[150] Sur cette question, voir LE GLAY M., 1968, pp. 225-228.
[151] *CIL* VIII, 14882 = 25860 ; *ILT*, 1293.
[152] *AE*, 1912, n° 148, 149, 150. PACHTÈRE de F.-G., 1910 ; PACHTÈRE de F.-G., 1911, pp. 402-403, n° 36-38.
[153] *AE*, 1912, n° 151 ; *ILAf*, 496. PACHTÈRE de F.-G., 1911, p. 404, n° 39.

- 1 borne « d'A. CONTENCIN » découverte dans les environs de Bou-Arada à l'ouest du cimetière de Sidi-Ahmed-Ghrib[155] ;
- 1 borne (dite « borne Pace »), découverte dans la région du Bled et Til, à quelques kilomètres au nord de *Furnos Majus*.[156] ;
- 1 borne (dite d'Abthugnos) découverte près du marabout de Sidi-Kramira à 2,5 km de Henchir-es-Souar[157] ;

Si ces bornes nous donnent le tracé exact d'une section de la *fossa regia*, elles concernent une portion bien trop restreinte pour en dessiner la totalité. Afin de préciser son parcours entre *Thabraca* et *Thaena*, il est nécessaire de croiser les informations de différentes natures. Plusieurs textes nous apprennent que la cité de *Bulla Regia* appartient au royaume numide.[158] Il en va de même pour Dougga, considérée comme l'une des capitales du royaume, située sur les terres reconquises par Massinissa en 150 et reconnues par Rome comme propriété du roi. Le fait est confirmé par la présence d'un mausolée dont la fonction territoriale a été mise en avant par N. FERCHIOU.[159] En effet, un tel monument se comprend mieux s'il est situé aux marges du royaume, affirmant la vigueur et l'indépendance du pouvoir royal, face aux possessions de Rome. Selon Cl. POINSSOT, la frontière entre la province et le royaume numide « *passait par la crête du Djebel Ech Cheid qui fait face à Thugga de l'autre côté de la vallée de l'Oued Khalled.* »[160] On peut ajouter à cette liste la cité de *Simitthus* dont les récentes fouilles archéologiques ont confirmé le passé numide.

Il est également nécessaire de considérer les indices toponymiques. Ainsi, les cités dotées du qualificatif de *Regius* ou *Regia* seraient à inclure dans les domaines royaux numides et donc externes à la province.[161] De même, on peut recourir aux toponymes El Hadd et Hadada qui signifient la limite/la frontière « *à condition de ne pas perdre de vue qu'ils perpétuent le souvenir d'une limite, quelle qu'elle soit* ».[162]

On peut également se baser sur les vestiges des centuriations. Il est évident que la centuriation nord, réalisée peu de temps après la création de la province, est en deçà de la

---

[154] *AE* 1902.44 ; *ILS* 5955 ; *CIL* VIII, 25967. GAUCKLER P., 1901, pp. 413-415.
[155] *AE* 1936, n° 28 ; *AE,* 1939, n° 31 ; *ILT* 624. CONTENCIN, 1934-1935 ; THOMASSON B., 1960, pp. 151-152.
[156] *AE*, 1939, n° 31 ; *AE*, 1941, n° 79. PACE A. et L. POINSSOT, 1938-1940.
[157] *CIL* VIII, 23084, *AE*, 1898.26 ; *AE,* 1894.64 et *AE,* 1894, 41 note 128. CAGNAT R., 1894.
[158] Quelques indices relevés dans d'autres textes littéraires montrent qu'elle passe en deçà de *Vaga* : Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XXIX, 4 ; XLVII, 1 ; LXVI, 2. Se reporter à TISSOT Ch., 1884-1888, II, p. 6, 18.
[159] FERCHIOU N., 1987a.
[160] POINSSOT C., 1958, p. 10.
[161] CAMPS G., 1960, pp. 212-213.
[162] FERCHIOU N., 1997, p. 2902. Cette hypothèse est émise par TISSOT Ch., 1884-1888, II, pp. 14-16.

limite entre le domaine romain et le territoire punique. Nous pensons qu'il en va de même pour les centuriations Centre-Est et Sud-Est. En effet, bien qu'ayant été mises en place plus tardivement, probablement après les conquêtes césariennes, elles semblent situées en deçà de la limite. La rematérialisation du fossé sous Vespasien montre que la distinction entre les deux anciennes provinces est probablement utilisée à des fins administratives.[163]

Afin de compléter ces premières données, N. FERCHIOU propose de prendre en compte la répartition des villes fortes, notamment dans la dorsale tunisienne.[164]

À l'aide de ces différents éléments, les historiens ont essayé de reconstituer le tracé de la *fossa regia*. Les premières propositions sont le fait de Ch. TISSOT,[165] L. POINSSOT[166] et Ch. SAUMAGNE[167] dont les principales divergences portent sur l'orientation de la frontière à partir du Byzacium. Par la suite, quelques modifications sont apportées par A. CAILLEMER et R. CHEVALIER,[168] prenant en compte les vestiges des centuriations.[169] Plus récemment A. DI VITA,[170] A. M'CHAREK[171] et N. FERCHIOU[172] ont apporté de nouveaux éléments permettant d'infléchir à plusieurs endroits le tracé de la frontière. Il s'avère impossible (sous peine d'agir arbitrairement) de trancher en faveur de l'une ou l'autre des hypothèses proposées car elles reposent sur des données souvent ambiguës ou présentant des difficultés de datation. L'exemple de la centuriation Nord est sur ce point révélateur. Généralement daté des premiers temps de la province, ce cadastre devrait, dans son intégralité se situer en deçà du tracé de la *fossa regia* et représenter un indice sûr. Or, on remarque dans la région d'*Abthugnos* des traces de centuriations au-delà de la borne censée délimiter la frontière.[173] Cette incohérence est-elle due à une erreur de datation du cadastre ? Ou faut-il envisager qu'il ait été complété plus tard tout en gardant les mêmes orientations ? La borne que l'on pensait découverte en place a-t-elle été déplacée ? Ou l'opération de rebornage n'a-t-elle pas été fidèle au premier tracé, et dans ce cas, pourquoi ? Autant d'incertitudes nous obligent à envisager l'ensemble des tracés proposés.

---

[163] N. FERCHIOU propose une autre interprétation de ce rebornage. L'auteur remarque que les bornes ont uniquement été retrouvées dans une zone restreinte, située un peu à l'ouest des *pagi* de Carthage. Ainsi, les travaux entrepris sous Vespasien pourraient n'avoir concerné qu'un secteur particulier, peut-être en réponse à un litige territorial ou juridique. FERCHIOU N., 1997, pp. 2909-2910.
[164] FERCHIOU N., 1997, p. 2902.
[165] TISSOT Ch., 1884-1888, II, pp. 14-16.
[166] POINSSOT L., 1907.
[167] SAUMAGNE Ch., 1928b.
[168] CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1957, p. 277.
[169] Une interprétation fortement divergente a été soumise par Fr. REYNIERS. Mais son tracé beaucoup trop avancé à l'intérieur de la *chôra* de Carthage nous incite à rejeter cette proposition. REYNIERS Fr., 1963.
[170] DI VITA A., 1986.
[171] M'CHAREK A., 1999.
[172] FERCHIOU N., 1997, pp. 2897-2911.
[173] Voir annexe 8.

Les différentes hypothèses proposées peuvent être résumées par la carte ci-dessous[174] (fig. n° 3) :

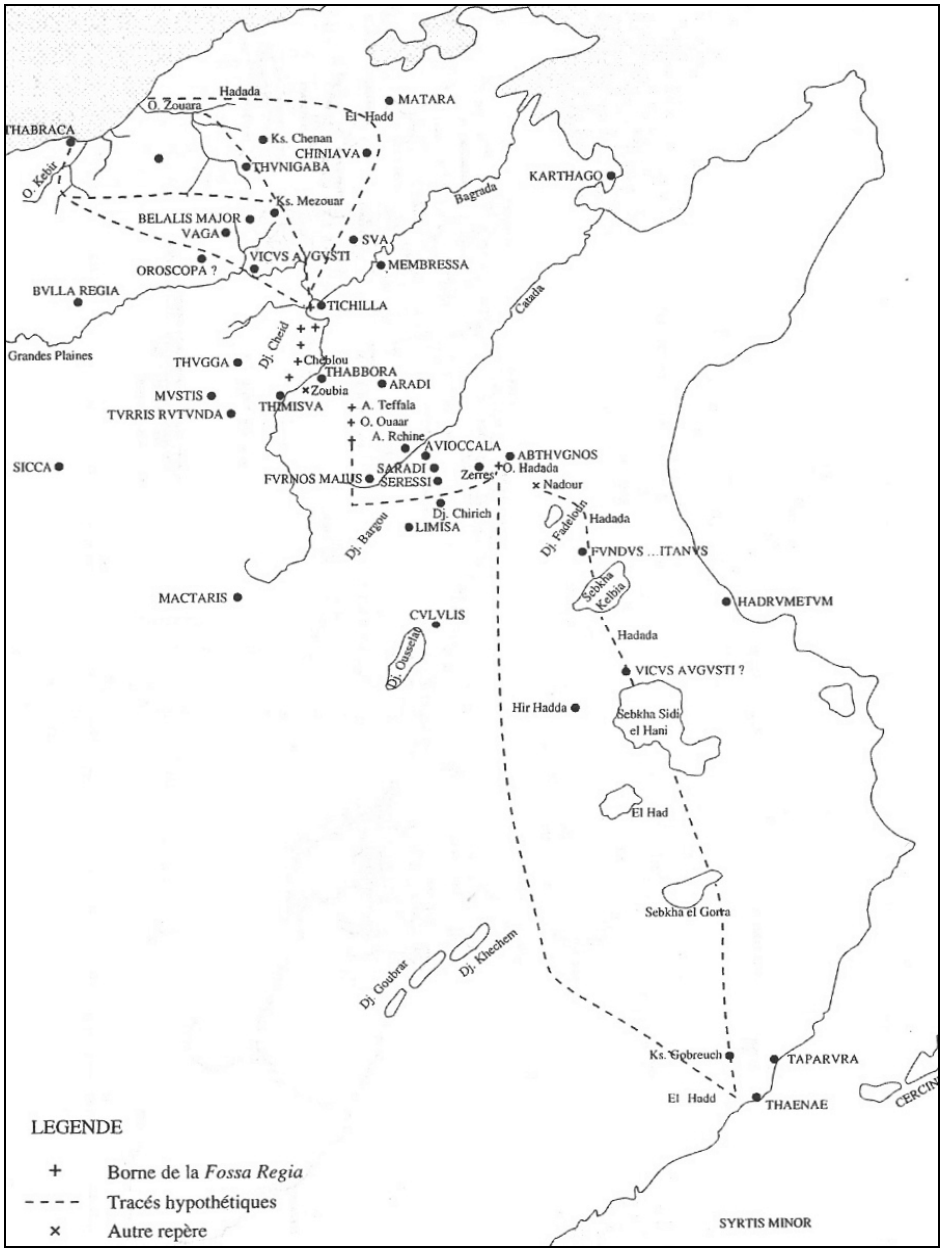

Fig. n° 3 – Carte des différents tracés possibles de la *fossa regia*.

(dans FERCHIOU N., 1997b p. 2899)

[174] Le détail des différentes hypothèses est repris en intégralité par FERCHIOU N., 1997, pp. 2897-2911. Plus récemment, V. BRIDOUX en propose une nouvelle synthèse. BRIDOUX V., 2006, pp. 80-103. Il ne nous a donc pas semblé nécessaire de reproduire ici les détails de ce dossier.

De même que son tracé, sa destination soulève de nombreuses interrogations. La *fossa regia* est présentée comme la frontière entre la province romaine d'Afrique et le royaume numide. Cette délimitation ne peut pas être considérée comme un *limes*.[175] Rien n'indique que cette frontière soit militarisée ou pourvue de points de surveillance. Toutefois, il s'agit bien de délimiter un territoire. Mais lequel ? On attribue généralement ces travaux aux Romains. Mais Pline l'Ancien se contente de dire que le fossé « *fut tracé à la suite d'un accord entre le second Africain et les rois* », sans en accorder la paternité à l'un ou l'autre des protagonistes.[176] Le nom même de « *fossa regia* » laisse interrogateur. Pour autant, la matérialisation d'une frontière correspond mieux aux habitudes romaines qu'à celles des rois numides. De plus, selon J. DESANGES, « *le creusement même de la fossa [...] indiquait que Rome entendait bien conserver à sa conquête un caractère limité.* »[177]

Doit-on alors envisager cet espace comme une « zone de marche » ou un « espace transitoire » entre la province romaine et le royaume africain[178] ? Il est certain qu'une telle réalisation a une forte portée symbolique. Mais il nous semble inapproprié de la considérer comme un espace de vie particulier. Rien ne montre qu'il y ait une quelconque rupture culturelle et matérielle de part et d'autre de la frontière.

Outre le tracé de cette frontière, la maîtrise de la nouvelle province passe par une réorganisation du territoire qui marque durablement le paysage.

2.2.2. Les centuriations[179]

La cadastration de la nouvelle province répond à des objectifs tant politiques, qu'administratifs et agricoles.[180] Tout d'abord, la réalisation d'un cadastre permet à Rome de découvrir son nouveau domaine, de prendre la mesure de ses richesses naturelles et de préparer ainsi la mise en valeur des terres.[181] Cette première prise de contact est souvent

---

[175] La définition du terme *limes* a fait l'objet de nombreuses discussions. On lui reconnaît aujourd'hui un caractère d'espace transitoire, favorisant les échanges entre les territoires romains et les régions « barbares ». De même, le *limes* est mis en lien avec l'exploitation des terres (cultures agricoles et techniques d'irrigation) et le contrôle et l'intégration des populations nomades et semi-nomades. Néanmoins, la composante militaire reste prépondérante dans la définition du *limes*. Pour un résumé de cette question et une mise au point bibliographique nous renvoyons à LEVEAU Ph., 1995.
[176] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 25.
[177] DESANGES J., 2001.
[178] Sur les différents aspects du concept de frontière, voir LEVEAU Ph., 1995.
[179] Voir annexe 7.
[180] Sur le rôle et les enjeux de l'arpentage, voir la récente réflexion proposée par CHOUQUER G., 2010.
[181] NICOLET Cl., 1996, pp. 213-240.

accompagnée de la création de figures cartographiques exactes du territoire annexé.[182] Ainsi, l'*Urbs* prépare l'arrivée des colons et la gestion du territoire. De plus, les opérations d'arpentages, par un marquage physique et durable des terres, permettent à Rome d'affirmer concrètement sa domination. Enfin, ces travaux confèrent une structure à la terre. Elles lui donnent une stabilité qui évite les démembrements et les remembrements successifs.[183]

Mais selon G. CHOUQUER et F. FAVORY, la mise en place des centuriations a encore un autre but. « *Il ne paraît pas déplacé de considérer l'hypothèse selon laquelle Rome aurait pu concevoir et réaliser des limitations territoriales indépendamment d'un programme d'installation de colons, civils ou militaires. La centuriation a pu être l'outil d'une restructuration complète des communautés indigènes sans qu'il y ait eu assignation. La centuriation participerait au processus de rupture culturelle imposée par les Romains et serait à mettre en parallèle avec la diffusion du droit latin ou de l'urbanisme.* »[184] S'il est vrai que le découpage des terres a certainement bouleversé la vie des populations nomades et semi-nomades et a contribué à favoriser l'adoption d'un cadre de vie de type latin,[185] on peut fortement mettre en doute une volonté de « *rupture culturelle imposée par Rome* ». Nous partageons à ce propos le point de vue de J. PEYRAS pour qui « *Rome n'a jamais eu pour but de détruire les peuples afin de n'avoir devant soi que des individus assujettis à un pouvoir sans partage.* »[186]

« *Le monument de centuriation* », comme le nomme Ch. SAUMAGNE, n'a pas manqué de piquer la curiosité des archéologues et historiens qui s'en sont approchés. Les premières observations sont le fait du Danois C. T. FALBE qui, en 1833, remarque une cadastration sur la presqu'île de Carthage.[187] Par la suite, au début du XXe s., on assiste à la publication de plusieurs études consacrées à ces vestiges archéologiques avec, entre autres, les recherches de J. TOUTAIN, A. SCHULTEN, W. BARTHEL ou encore P. DAVIN. [188] Ce regain d'intérêt pour les

---

[182] Ch. SAUMAGNE insiste sur cette fonction primordiale de la centuriation pourtant trop souvent négligée. SAUMAGNE Ch., 1963, p. 51.
[183] CHEVALLIER R., 1958, p. 121. Les Romains conçoivent la centuriation comme définitive, ne nécessitant pas d'être reprise, ce qui n'est pas sans poser de problèmes de raccords lors de l'extension de la conquête. CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1957, p. 276.
[184] CHOUQUER G. et FAVORY F., 2001, p. 136.
[185] M. FEUGÈRE remarque à ce propos : « *il faut bien admettre que, au sein du processus de dispersion de l'habitat, la centuriation, instrument politique, fiscal et économique, constitue un facteur essentiel de la romanisation des campagnes puisqu'elle introduit de nouvelles formes d'organisation et d'occupation du sol et ne fait qu'accélérer l'évolution de la société indigène et son intégration dans le monde romain.* » FEUGÈRE M. *et al.* (éd.), 1998, p. 304.
[186] PEYRAS J., 1994, p. 244.
[187] FALBE C., 1833.
[188] TOUTAIN J., 1907 et TOUTAIN J., 1910 ; SCHULLTEN A., 1902 ; BARTHEL W., 1911 ; DAVIN P., 1930-1931.

centuriations a probablement été favorisé par la découverte des bornes cadastrales, le long des rives du Chott el Fejaj par le capitaine DONAU, qui attire l'attention des grands épigraphistes tels que R. CAGNAT.[189]

Mais c'est incontestablement le recours à la photographie aérienne qui révèle toute l'importance et l'étendue de ce témoignage du passé africain. L'utilisation de ce nouvel outil débute en 1927 lors d'une vaste enquête foncière opérée sur le grand habous Aziza Othmana qui nécessite le recours à cette nouvelle technique. Ch. SAUMAGNE, associé à cette mission, publie en 1929 une étude sur une centuriation à l'est d'El Jem.[190] Dans les années 1948-1949, une mission verticale complète est organisée sur tout le territoire tunisien, dans le cadre de la révision des cartes civiles ordinaires au 1/50 000. En 1952, Ch. SAUMAGNE propose une première exploitation de ces documents.[191] Les clichés sont organisés et publiés sous la forme d'un *Atlas des centuriations de Tunisie*[192] qui devient rapidement un ouvrage incontournable de l'étude des cadastres antiques. L'étude de ces clichés permet à R. CHEVALLIER et A. CAILLEMER de mettre en évidence l'hétérogénéité des cadastres de l'Afrique Proconsulaire avec l'existence de plusieurs groupes, caractérisés par des orientations et des dimensions variées.[193] Ces travaux aboutissent à une remarquable synthèse de R. CHEVALLIER [194] qui permet de poser une première chronologie sur cet ensemble composite. Par la suite, l'étude des centuriations est marquée par les travaux de P. TROUSSET.[195] Actuellement, les principales observations en ce domaine sont le fait de J. PEYRAS dont les travaux ont permis d'affiner la connaissance des cadastres et de mettre au jour l'existence de centuriations puniques.[196]

Avec la publication de l'*Atlas des centuriations de Tunisie* s'achève une première phase de reconnaissance du cadastre antique. Depuis on note beaucoup d'évolutions dans l'étude des centuriations de l'*Africa vetus*. Les analyses s'affinent sans cesse et les techniques s'améliorent. Ainsi, on peut avoir recours, depuis une dizaine d'années, à l'imagerie satellitaire avec des résultats bien supérieurs à ceux fournis par la photographie aérienne. En effet, ce procédé prend en compte un espace nettement plus grand et offre ainsi une vue d'ensemble sur les réseaux des centuries. On peut alors raisonner au niveau du *saltus* (qui peut regrouper jusqu'à 25 centuries). De plus, les images satellites mettent en évidence des

---

[189] CAGNAT R., 1906.
[190] Ch. SAUMAGNE qui fut un temps Secrétaire Général du Protectorat et chargé de l'aménagement d'une partie du territoire, SAUMAGNE Ch., 1929.
[191] SAUMAGNE Ch., 1952.
[192] Première édition en 1954, réédité en 1957 et en 1959 sous la direction de R. CHEVALLIER et A. CAILLEMER.
[193] CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1954 ; CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1957.
[194] CHEVALLIER R., 1958.
[195] TROUSSET P., 1977 ; TROUSSET P., 1978 ; TROUSSET P., 1997.
[196] PEYRAS J., 1983 ; PEYRAS J., 1994 ; PEYRAS J., 1998b ; PEYRAS J. et TIROLOGOS G., 1999.

structures plus fines et ainsi, recensent beaucoup plus d'éléments que la photographie aérienne. L'exemple est donné par K. OUNI avec l'étude de la région de Moknine.[197]

Par ailleurs, l'étude des centuriations est enrichie par une approche pluridisciplinaire, avec le concours des historiens, archéologues, épigraphistes, historiens des structures agraires et géographes. Néanmoins, il est regrettable que cet objet ne suscite pas un plus grand intérêt dans les recherches récentes chez les africanistes, au contraire des historiens des autres régions.[198] De même, on peut s'étonner, avec P. TROUSSET que peu d'archéologues, « *peu habitués, il est vrai, à travailler à cette échelle* » se soient intéressés aux centuriations sur le terrain.[199] Très peu de chercheurs ont essayé de confronter les photographies aériennes et les vestiges cadastraux au sol.

L'étude du cadastre antique de Tunisie permet de distinguer plusieurs ensembles différant les uns des autres par leurs orientations. En effet, les vestiges de centuriations observés avec l'aide à la photographie aérienne et, plus récemment, par l'imagerie satellitaire, ont mis en évidence des groupes de différentes orientations :

- le groupe Nord (également appelé centuriation rurale de Carthage) d'orientation 29.04°N.O. ;
- le groupe Centre-Est d'orientation 38° N. ;
- le groupe Sud-est, correspondant au territoire d'*Acholla*, orienté 61.30° N.O. ;
- une limitation assez effacée dans la vallée de la Medjerda, entre Ghardimau, Souk-el-Arba et Téboursouk située au-delà de la *fossa regia*. Cet ensemble d'orientation 28°. N.E./S.O.[200] est doté d'une division classique en centuries de 2 400 pieds et s'étend sur une surface d'environ 1 200 km²[201] ;
- les grands cadastres Sud et Ouest (également appelé cadastres de Haïdra et de Sbeïtla). Ce sont sans doute les restes du vaste système dont l'existence est supposée par les bornes trouvées dans la région des Chotts.[202] Cette cadastration est postérieure à 46 av. n. è. car le *decumanus maximus* est hors de l'*Africa vetus*.[203] Réalisée sous Tibère en

[197] OUNI K., 1999. Voir fig. 1. Cet article fait suite à deux mémoires de maîtrise (OUNI K., 1995) et de DEA (OUNI K., 1996) que nous n'avons pas pu consulter.
[198] PEYRAS J., 1994, p. 225.
[199] TROUSSET P., 1977, p. 175.
[200] Cette orientation est assez proche de la grande centuriation Nord.
[201] Il pourrait s'agir des traces d'attributions viritanes réalisées par Marius au lendemain de sa victoire sur Jugurtha.
[202] CHEVALLIER R., 1958, p. 62.
[203] CHEVALLIER R., 1958, p. 96.

29-30 de n. è. par le proconsul Caius Vibius Marsus,[204] l'opération fut probablement commencée sous Auguste afin d'assurer une liaison avec la Tripolitaine.[205]

Les études menées sur ces différents groupes cadastraux ont permis d'affiner nos connaissances sur la question, de proposer une chronologie de leurs fondations et d'éclaircir ainsi les relations complexes qui les relient les uns aux autres. Ces groupes présentent différentes orientations et des variations de surfaces des lots[206] ainsi que des zones de raccordement entre deux groupes attestées par des surimpositions cadastrales. Ces différents éléments, confrontés à d'autres indices permettent d'inscrire ces monuments dans une perspective historique.

Dans le cadre de notre étude, nous allons nous concentrer sur les ensembles Nord et Centre-Est. Le groupe Sud-Est autour d'*Acholla* sera abordé avec la question des cités libres.[207]

2.2.2.1. La centuriation Nord

La centuriation Nord recouvre 15 000 km². Elle se développe sur environ 150 km de large, de Bizerte à Enfidaville et 180 km de long, du Cap Bon à Téboursouk, entre la mer, l'oued Siliana, les Djebels et la *fossa regia*. À l'ouest, la limite de la centuriation est marquée par le « *bassin du Tine (qui) constitue, à quelques vestiges près, la frontière occidentale de ce système de cadastration.* »[208] Son orientation générale suit le lever du soleil au solstice d'été (29.04°N.O) avec toutefois quelques exceptions sur lesquelles nous reviendrons. Le groupe Nord est le plus vaste de toutes les centuriations d'un seul tenant connues dans le monde romain.[209] Néanmoins, certaines parties n'ont pas été centuriées, principalement dans le Tell nord-est tunisien et dans le bassin de l'Oued Tine (limite orientale du Tell septentrional tunisien).[210]

---

[204] En effet, les bornes du Sud portent le nom de la IIIe légion placée en 29 ap. n. è. sous le commandement du proconsul C. Vibius Marsus. Voir TROUSSET P., 1978 et CHEVALLIER R., 1958, p. 97.
[205] CHEVALLIER R., 1958, pp. 98-99.
[206] De 400 subdivisions par centuries près de Nabeul à 40 ou moins dans le centre-est. Si ces subdivisions ne correspondent pas aux lots réellement attribués, elles reflètent le morcellement de petites propriétés. Vers le Sud, au contraire, les fermes tendent à s'isoler sur leurs terres.
[207] Voir *infra* pp. 138-147.
[208] PEYRAS J., 1983, p. 216.
[209] CHOUQUER G. et FAVORY F., 1992, p. 128.
[210] Cette zone a été étudiée par J. PEYRAS (1983, pp.209-253 et 1991). Notons que d'autres régions n'ont pas été centuriées, tel que le bassin de Segermes, étudié par P. ØRSTED. Ce dernier souligne à son tour l'importance de

Dans cette partie orientale de la centuriation Nord, on distingue, pour l'époque républicaine, trois groupes : des zones bien centuriées conformes au reste de la centuriation, des zones où la trame est irrégulière avec des centuries de modeste étendue et mal structurées, des zones qui recèlent peu ou pas de vestiges. On peut alors se demander quelles sont les causes de ces divergences. Sommes-nous encore dans le cadre des centuriations ? Leurs traces ont-elles été effacées ? Ou bien ces territoires n'ont-ils pas été centuriés ? Et si tel le cas, quelles en sont les causes ? Afin d'éclaircir cette situation, J. PEYRAS confronte les données géographiques avec les vestiges observés.[211] Cette étude révèle l'incidence directe du pourcentage des pentes sur la mise en place des centuriations. En effet, on distingue trois catégories : les pentes moyennes (3 à 10 %) où l'on trouve des centuries cultivées régulièrement et intensément, les fortes pentes (14 à 16%) où l'on trouve des parcelles irrégulières, des fonds de cuvettes et des abrupts prononcés qui ne recèlent pas ou très peu de vestiges de centuriations. L'auteur met également en évidence l'importance du sol et montre que les centuriations normales se trouvent quasi-systématiquement sur « *des sols rouges, peu profonds, limoneux, bien structurés et bien drainés, de nuance sub-humide ou semi-aride. Ces formations superficielles reposent toujours sur une croûte de calcaire plus ou moins modifiée par des travaux agricoles séculaires.* »[212] Ces remarques révèlent que la centuriation n'est pas seulement une affaire politique mais dépend aussi de la géologie et de la topographie des lieux. Seules les faibles pentes sont centuriées. Ce n'est pas le cas pour les fortes pentes, les massifs et les dépressions alors couverts de marais, considérés comme des *loci silvestres*, *palustres* ou *steriles.* Ainsi, la volonté politique de Rome se heurte à certains obstacles tant au niveau de l'occupation réelle des centuries qu'au plan de l'arpentage même.

Toutefois, malgré les difficultés topographiques, Rome tente de couvrir la majeure partie du territoire. En effet, dans le cas des parcelles irrégulières du bassin de l'oued Tine, il semble que les limites maîtresses soient tracées. Et même si « *la plupart des enclos cultivés se sont développés en toute liberté sans tenir compte des obligations juridiques, effaçant même les lignes principales des centuries que les arpenteurs avaient essayé, pourtant, de marquer le mieux possible.* »,[213] J. PEYRAS remarque que les enclos irréguliers présentent souvent une

---

confronter les informations fournies par la photographie aérienne et la prospection au sol. En effet, lors de son étude, l'historien ne remarque que quelques rares vestiges, insuffisants à montrer la centuriation de cette région. « *Les lignes tirées dans l'Atlas semblent être une reconstruction. On s'est contenté d'extrapoler en prolongeant les lignes du système de centuriation Nord.* » ØRSTED P., 1998, p. 164.

[211] PEYRAS J., 1983, p. 227-239.

[212] PEYRAS J., 1983, p. 228.

[213] PEYRAS J., 1983, pp. 217-218.

superficie correspondant à un morcellement régulier de la centurie. Il pourrait alors s'agir d'une adaptation du cadastre romain à un terrain accidenté.

Certaines particularités sont à noter à l'intérieur même de la centuriation Nord, dans le cadre des territoires des *populi leiberi* du nord (Utique, *Theudalis* et *Uzali*). Nous y reviendrons.[214]

L'histoire de la centuriation Nord reste encore méconnue sur bien des points. Bien qu'on ne puisse pas en fournir une datation précise, elle apparaît comme la première opération romaine d'arpentage en Afrique du Nord. En effet, on remarque en plusieurs points des surimpositions où les cadastres Centre-Est et Sud-Est recouvrent le cadastre Nord, qui leur est donc antérieur. Bien que plusieurs études soient consacrées à cette première centuriation, la question des débuts de l'arpentage romain en *Africa vetus* reste en suspens. Peu d'observations ont été menées sur le terrain et les quelques sources archéologiques recueillies ne nous donnent pas d'indices datables, tout comme les textes littéraires qui n'en font pas précisément mention. Malgré tout, trois principales périodes sont proposées par les historiens :

- les travaux d'arpentage pourraient avoir débuté au lendemain de la chute de Carthage et seraient l'œuvre des dix commissionnaires désignés par le Sénat romain pour assister Scipion dans sa charge d'organisation du territoire conquis ;
- ce cadastre serait le fait de Fulvius Flaccus et de Caius Gracchus en 123-122 av. n. è. ;
- la réalisation de la centuriation aurait pris place lors de la fondation de la Carthage césaro-augustéenne.

La première hypothèse, émise par S. GSELL est largement suivie par de nombreux historiens tels que Th. MOMMSEN, W. BARTHEL et plus récemment R. CHEVALLIER et P. ØRSTED.[215] Concrètement, rien ne s'oppose à l'idée que les travaux de centuriation aient commencé au lendemain de la conquête. En effet, comme le remarque R. CHEVALLIER, il n'y a aucune impossibilité matérielle à une datation haute, les techniques ayant déjà été expérimentées en Italie.[216] D'autre part, c'est sur une partie de ce territoire que prennent place les assignations gracquiennes. Or, ces travaux de centuriation apparaissent comme

[214] Voir *infra*, pp. 138-147.
[215] ØRSTED P., 1998, p. 160.
[216] CHEVALLIER R., 1958, p. 65. La centurie normale est en usage depuis le IVe s. av. n. è.

particulièrement longs[217] et coûteux à la réalisation. On peut donc douter que ces opérations aient été réalisées d'après le projet de C. Gracchus. Ce dernier a probablement utilisé le cadastre préexistant, comme le firent les *viri perfectissimi*, Faustus et Valerius sous l'empire ou encore César qui se servit de l'arpentage des Gracques en Campanie.[218] De plus, comme nous l'avons déjà noté, les travaux cadastraux présentent un caractère définitif et s'inscrivent dans la durée. En outre, rappelons que la centurie de 20 *actus* appliquée dans le groupe Nord était déjà pratiquée à grande échelle dès le IIIe et le début du IIe s. av. n. è.[219] dans les centuriations de Romagne orientale, appuyées sur la *Via Aemilia*.[220] G. CHOUQUER précise que « *c'est vers 272-268 que pourrait se situer la première émergence de la centuriation classique de 20 actus de module* ».[221]

Par ailleurs, la mise en place d'un cadastre dans les premières années de la province apporte une solution aux troubles engendrés par la conquête. En effet, la nouvelle domination romaine sur l'ancien territoire punique entraîne la remise en cause des structures séculaires établies par Carthage. Ainsi, le régime consenti aux *Afri*,[222] vaincus dès 148 av. n. è., diffère certainement de celui des sept cités libres et immunes qui n'ont pas à recevoir la marque de la sujétion à Rome ou encore de celui des autres cités libres.[223] De plus les Romains sont confrontés à une situation complexe dans cette nouvelle province qui présente une double réalité : le territoire de Carthage proprement dit et le territoire des peuples libyens. On peut dès lors supposer que, outre les applications classiques de la mise au point d'un plan cadastral, cette opération permet de régler une partie du problème avec les assignations fictives aux

---

[217] Par exemple, à Aquilée, la déduction coloniale, commencée en 183, dura peut-être jusqu'en 181 av. n. è. (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIX, 34, 2 et 55, 5 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine* I, 15, 2). Le triumvirat fut chargé en 197 av. n. è. d'assigner les territoires de *Liternum*, *Volturnum*, *Puteoli* et *Buxentum* travaille pendant trois ans (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXII, 29, 3-4). Le Triumvirat qui fut préposé en 194 à la colonisation de *Vibo Valentia* termine l'opération en 192 (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXV, 40, 4).

[218] Voir Faustus et Valerius, *uu.pp.auctores : Per Gallias et per Africam*, (*Gromatici Veteres*), p. 171, 2.

[219] CHOUQUER G., 1981-1982, pp. 859-860.

[220] De nombreux indices tendent à montrer que les centuriations de la plaine de Romagne ne relèvent pas d'un programme unique mais d'opérations fractionnées et échelonnées dans le temps. En effet, on trouve des variations en valeur métrique du module de 20 actus (705 à 708 m.) et d'orientations (28°40 E à 29° E). G. CHOUQUER et M. CLAVEL-LÉVÊQUE ont cru reconnaître des phénomènes semblables à Béziers où deux cadastres (dits Béziers C1 et C2), probablement juxtaposés, se distinguent par une différence d'orientation d'un demi degré. Voir CHOUQUER G., 1981-1982 et CHOUQUER G. et FAVORY F., 1991, p. 164.

[221] CHOUQUER G. et FAVORY F., 1991, p. 109. Toutefois, le recours à la centurie de 20 *actus* ne peut pas être considéré comme un élément de datation certain. En effet, ce module cadastral se développe à partir de la période gracquienne, où il est signalé comme exemplaire unique pour l'*ager Campanus*. Cette forme de centuriation se répand massivement au cours du IIe s. et devient peu à peu la forme la plus évoluée de la cadastration romaine où elle domine dans les grandes plaines de Campanie, de Pouilles et du Pô. Voir CLAVEL-LÉVÊQUE M., 1987 et CHOUQUER G. et FAVORY F., 1991, pp. 107-109. Néanmoins, même à l'époque gracquienne, d'autres modules sont utilisés, notamment ceux de 13, 14 et 15 *actus* qui restent plus fréquents que ceux de 20 actus en Italie centrale. Voir CHOUQUER G. *et al.*, 1987, pp. 245-247.

[222] PEYRAS J., 1985.

[223] PEYRAS J., 1994, p. 231.

anciens propriétaires.[224] Ces derniers se voient imposer le paiement du *stipendium* en échange des assignations. Dans l'intérêt de tous, Rome laisse l'occupation des terres aux *stipendiarii* qui peuvent les transmettre à leurs héritiers. Si ces terres doivent être reprises pour être concédées à des citoyens romains, la *lex agraria* de 111 av. n. è. stipule que Rome s'engage à attribuer de nouvelles terres aux *stipendiarii* lésés et que ce remaniement figurera sur les cadastres.[225]

Ainsi, même s'il ne s'agit pas, de la part de Rome, d'un plan défini en vue d'assignations postérieures, la cadastration est toutefois nécessaire pour réguler l'occupation du sol par les indigènes.

Le texte de la loi agraire de 111 av. n. è. donne quelques informations en faveur d'une datation haute. Il semble que l'ensemble du territoire ait été proposé à la vente, ce qui suppose la cadastration de l'ensemble de l'*ager publicus* et non uniquement celle des assignations gracquiennes. De plus, la loi précise que les dédommagements doivent être effectués dans les 150 jours qui suivent les ventes de terres. Ce délai relativement court et l'enregistrement des remembrements supposent l'existence d'un cadastre déjà en place.[226] Ajoutons qu'il n'est pas fait mention de l'élaboration d'une limitation de territoire dans le passage concernant l'*Africa vetus*, contrairement à Corinthe.[227] On peut dès lors supposer que ces limitations ont déjà été réalisées.

Signalons enfin que la réalisation de centuriations dès la création de la province peut répondre à des nécessités politiques. La matérialisation précoce de la domination romaine permet sans doute de refroidir les éventuelles ardeurs numides. En effet, selon I. M. BARTON, les mesures prises sont un moyen de se prémunir contre l'expansion du royaume numide.[228] Massinissa vient de mourir et son royaume est divisé entre ses fils. Nul n'est en mesure de dire si les héritiers se conformeront à l'attitude de leur père vis-à-vis de Rome. Les expériences avec Jugurtha et Juba montrent que ces inquiétudes ne sont pas vaines.

Cependant, l'idée d'une datation haute pour la réalisation des centuriations n'est pas partagée par l'ensemble des historiens. La seconde hypothèse attribuée à Fulvius Flaccus et Caius Gracchus en 123-122 av. n. è. est envisagée sous l'angle de la centuriation rurale de

---

[224] CHEVALLIER R., 1958, p. 68.
[225] *CIL* I, 200. Il s'agit de la *lex agraria* 643 de Rome, rédigée sur une plaque de bronze dont plusieurs fragments ont été retrouvés. Voir ROMANELLI P., 1981, pp. 319-363 ; CRAWFORD M. H., 1996, pp. 113-180 ; DE LIGT, 2001.
[226] CHEVALLIER R., 1958, p. 67.
[227] l. 96-97.
[228] BARTON I. M., 1972, p. 51.

Carthage. Cette idée, soutenue par A. SCHULTEN, est suivie par J. CARCOPINO, P. ROMANELLI et plus récemment, par M. LE GLAY, C. NICOLET et P. TROUSSET.[229] Il peut sembler étrange que Rome ait investi autant de temps et d'argent dans une opération dont elle n'a pas l'utilité au lendemain de la conquête. En effet, après l'annexion du territoire, aucune implantation de colonie n'est envisagée et le projet de la *colonia Iunonia Karthago* mené par les Gracques tient davantage d'un coup de force politique que d'une décision partagée par l'ensemble du pouvoir romain. Par ailleurs, on rappellera qu'il s'agit d'un découpage en centuries carrées de 200 jugères (soit un peu plus de 50 hectares) qui correspondent à la taille que les assignations gracquiennes ne doivent pas dépasser.[230]

Par ailleurs, la réalisation de la centuriation Nord dans le cadre des assignations gracquienne expliquerait bien pourquoi elle se limite à la partie septentrionale de la province.[231]

Une dernière hypothèse a été envisagée : celle d'une datation basse, située à l'époque augustéenne. Selon les tenants de cette théorie, la centuriation Nord aurait été réalisée en même temps que la colonie augustéenne. Selon F. RAKOB, « *the rural centuriation, on a different orientation of the city, is, however, probably contemporary with the Augustan colony* ».[232] Pour étayer ce point de vue, il se base sur les grandes citernes de la Malga au bord de la centuriation rurale. En effet, on constate que le flanc nord-est de ces citernes est aligné exactement avec la groma de la centuriation urbaine de Byrsa.[233] L'auteur rappelle que les travaux de la colonie augustéenne ont arasé le sommet de la colline de 9 m, ce qui empêche de retrouver exactement la même position pour la groma.[234] Ainsi, pour que deux ensembles aient le même point de visée, il faut qu'ils soient réalisés en même temps. Ce point de vue a été conforté par J. CRAWLEY QUINN pour qui les cadastres mentionnés dans la *lex agraria* de 111 seraient des découpages de terres alloués aux colons de la *lex Rubria* et non la trace de la grande centuriation Nord.[235] Toutefois, cette hypothèse nous semble discutable, tout

---

[229] SCHULLTEN A., 1902, pp. 151-153 ; CARCOPINO J., 1967, pp. 294-297 ; ROMANELLI P., 1959, pp. 63-64 ; NICOLET Cl., 2001b, p. 630 ; LE GLAY M., 1983, p. 235 ; TROUSSET P., 1997, p. 104.

[230] Dans les *libri regionum*, la mention des *limites gracchani* est associée à celles d'unités de 200 jugères (*Gromatici Veteres*, p. 209 et 211, p. 308, 1 ; p. 344, 4-5.) à rapprocher de Siculus Flaccus, *Les conditions des terres,* 15-16 (trad. CLAVEL-LÊVEQUE et al., Naples, 1993, pp. 6-7).

[231] Une façon de trancher la question serait de connaître précisément les limites du domaine prévu par les Gracques et de voir s'il correspond aux limites de la centuriation Nord. Malheureusement, les informations divergent d'une source à l'autre et les vestiges de cette centuriation n'autorisent que des approximations.

[232] RAKOB F., 2000, p. 74.

[233] Voir annexe 9.

[234] F. RAKOB s'inscrit dans la lignée de WIGHTMAN E., 1980.

[235] CRAWLEY QUINN J., 2003b, pp. 109-110.

particulièrement lorsque cette centuriation est comparée à celles qui furent effectuées postérieurement.[236]

On peut le voir, la datation des centuriations du groupe Nord fait l'objet de débats. La question du *gromae locus* pourrait, sans trancher définitivement la question, apporter quelques indices pour cette datation.

La plupart des historiens s'accordent pour reconnaître que les cadastres ruraux et urbains sont issus d'un même point de départ situé sur la colline de Byrsa (qui coïncide par hasard avec le chevet de l'ancienne cathédrale du Cardinal Lavigerie). En effet, on trouve à Carthage deux systèmes de division du sol. Le premier (cadastre rural) recouvre en grande partie le village de la Malga et occupe à peu près le centre de la péninsule. Il correspond à une division en carrés, sur le module de 20 *actus* de côté. Le second ensemble est constitué de quatre centuries, divisées en un carroyage urbain de 440 *insulae* rectangulaires (120 x 480 pieds de côté) dont une partie recouvre le premier cadastre et lui est donc postérieur. Il s'agit des vestiges de la restauration octavienne réalisée sur la base de la colonie césarienne. Les fouilles menées sur le site de Carthage dans le premier quart du XXe s. révèlent la concordance entre les murs d'enceinte d'époque césaro-augustéenne et la cadastration rurale. Mais les excavations ont mis au jour un autre mur orienté aussi conformément aux normes de la cadastration rurale et antérieur à la muraille. « *Il est situé à une distance de 200 mètres au sud-est du decumanus nord-nord-est sud-sud-est qui passe à la Malga, et à 90 mètres au sud-ouest du kardo perpendiculaire le plus proche* ».[237] Cette restitution proposée par Ch. SAUMAGNE[238] a été depuis confirmée par les travaux de la campagne internationale lancée par l'UNESCO.[239]

Cependant, ce choix de la colline de Byrsa comme *gromae locus* est surprenant à bien des égards. Tout d'abord, il est préférable de choisir un terrain plat comme point de départ pour tracer le *decumanus* et le *cardo*.[240] En effet, traditionnellement, les *gromatici* se placent en plaine pour faire les visées. Prendre comme point de départ une colline est plus compliqué car le travail nécessite alors une opération de nivellement ou de projection laborieuse, connue sous le nom de *cultellatio*.[241] De plus, comme le remarque R. CHEVALLIER, « *choisir sur l'acropole le* gromae locus *eût été, en 122 comme en 146, une maladresse et une provocation*

[236] Voir *infra*, pp. 168-174.
[237] SAUMAGNE Ch., 1962a, p. 481.
[238] SAUMAGNE Ch., 1931.
[239] ENNABLI A., 1992.
[240] CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1957, p. 278.
[241] A ce propos, voir CHOUQUER G. et FAVORY F., 1992, p. 87.

gratuite. »[242] Toutefois, selon P. TROUSSET, une telle opération peut se justifier dans le cas d'une déduction de colonie qui respecte une certaine solennité, par le choix d'une position d'observation astronomique remarquable.[243] Dans ce cas, la colline de Byrsa représente un emplacement privilégié pour observer le lever du soleil sur la mer à l'approche du solstice. En outre, la présence de Caius Gracchus à cette date possible.[244]

Cependant, il semble que l'orientation de la centuriation urbaine n'ait pas été déterminée par des questions astrologiques mais plutôt par des motifs pratiques. Elle dépend de la ligne de côte et correspond à l'orientation donnée par les Puniques à leur trame urbaine.[245] Selon F. RAKOB, « *the position of the groma and the alignment of the axis of the decumanus maximus were determined by the Punic city*. »[246]

L'hypothèse d'une datation haute pour la réalisation du cadastre du groupe Nord entraîne une double interprétation. Dans un premier temps, on peut se contenter, à la suite de R. CHEVALLIER, de voir dans cette opération un simple repérage du terrain et non un marquage concret. Selon l'auteur, « *la mensuration de l'Africa, même réalisée les premières années de la conquête, correspondait seulement à une prise de possession et ne supposait nullement un plan de mise en valeur*. » [247] Il faudrait alors distinguer l'arpentage, mesure et découpage abstrait de la terre (peut-être accompagné d'un bornage limité, comme en Gaule et en Germanie) et la construction matérielle du cadastre qui devaient aller de pair avec le développement économique et la mise en valeur des terres.

Dans un second temps, on peut aller plus avant et voir dans la mise en place de la première centuriation de l'*Africa vetus* les premières traces d'une volonté politique de Rome envers sa nouvelle province. Sans aller jusqu'à affirmer que Rome avait pour objectif la création de colonies dès 146 av. n. è., on peut envisager que, loin d'être embarrassée de sa nouvelle conquête, Rome avait reconnu les potentialités que présentait la province tant en termes de rendement agricole qu'en termes d'attribution de terres, notamment dans le contexte de la « question » agraire.[248]

---

[242] CHEVALLIER R., 1958, p. 73, n° 6.
[243] TROUSSET P., 1997, p. 106.
[244] Voir TROUSSET P., 1997. Selon A. SCHULLTEN, l'orientation du cadastre au solstice d'été correspond à la présence de Caius à Carthage : Caius arrive début avril et reste 70 jours. SCHULLTEN A., 1902, p. 151. *A contrario* : GSELL S., *HAAN*, VII, p. 61, n° 1.
[245] GROS P., 2000, p. 537 ; RAKOB F., 2000, p. 76.
[246] RAKOB F., 2000, p. 76.
[247] CHEVALLIER R., 1958, p. 69.
[248] Cl. NICOLET propose le terme de « question » plutôt que celui de « crise » car ce phénomène dure plusieurs siècles et ne fait que culminer avec les Gracques. Voir NICOLET Cl., 2001a, p. 117 et CHOUQUER G. et FAVORY F., 1991, pp. 127-133.

A contrario, l'hypothèse d'une datation « basse » suppose l'absence d'intérêt de Rome pour sa nouvelle conquête jusqu'à l'entreprise des Gracques. Ainsi, selon P. TROUSSET « *il est douteux [...] que, dans un contexte d'intervention qui n'impliquait pas encore de projet de déduction coloniale, l'administration romaine se soit alors investie dans sa nouvelle conquête au point d'y lancer une opération cadastrale de telle ampleur.* »[249]

2.2.2.2. Le groupe Centre-Est

L'observation des photographies aériennes met en évidence un second cadastre différencié du groupe Nord par son orientation. En effet, le groupe Nord suit une orientation de 29.04°N.O alors que le second ensemble appelé Centre-Est est orienté 38°N. Ce dernier s'étend sur 120 km de long entre le nord d'Hadrumète et le Sud de Chebba et sur 30 km de large entre le chapelet des sebkhas et la côte.[250] Comme dans le cas de la centuriation Nord, le cadastre est constitué de centuries de 2 400 pieds de côté[251] qui forment un lot de 200 jugères. Ces parcelles sont remarquablement bien conservées, notamment dans la région de Rougga[252] et une grande partie des subdivisions parcellaires est encore repérable.[253] Les limites de cette centuriation sont bien reconnaissables au nord, au contact du groupe de Carthage. À l'ouest, la limite semble constituée par le chapelet des grandes sebkhas (sebkha Kelba, Sidi el Hani, ech Cherita et el Rherra).[254] Au sud, le cadastre Centre-Est est contigu à un petit cadastre Sud-Est d'orientation 61.30°N.O., entourant la ville d'*Acholla*.[255]

Le groupe Centre-Est est longtemps apparu comme relativement uniforme aux yeux des historiens avec toutefois quelques exceptions. En effet, l'orientation des axes urbains est souvent indépendante de celle des axes de la centuriation rurale.[256] En outre, les photographies aériennes ont mis en évidence le quadrillage désordonné qui sépare le groupe Centre-Est de celui d'*Acholla*, appelé « système de Djebeniana nord » par M. LEGANDRE.[257] Selon Ch. SAUMAGNE, il s'agirait des *subseciva*,[258] mais P. TROUSSET pense plutôt se trouver

[249] TROUSSET P., 1997, p. 104.
[250] Elle ne coïncide avec la *fossa regia* qu'au nord.
[251] Et non de *scamna-strigae* comme l'avait supposé SCHULLTEN A., 1902, p. 164.
[252] On distingue nettement la trame orthogonale générale, les limites maîtresses des centuries et leurs subdivisions. TROUSSET P., 1977, p. 182.
[253] OUNI K., 1999, p. 16.
[254] CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1954, pp. 440-441.
[255] Voir *infra*, pp.138-147
[256] C'est notamment le cas à Rougga ; TROUSSET P., 1977, p. 180. Voir également PIGANIOL A., 1962, p. 400 ; CHEVALLIER R., 1962.
[257] LEGENDRE M., 1957, p. 138 et 157.
[258] SAUMAGNE Ch., 1952, p. 297.

confronté au témoignage de « *l'intensive vie rurale de la première période arabe.* »[259] M. LEGANDRE avait noté de très légères distorsions dans l'orientation du cadastre entre la région d'Hadrumète et celle de La Chebba. Mais P. TROUSSET précise que cet écart est le fait de « *l'imprécision relative du report graphique des centuriations sur la carte au 1/50 000* ».[260]

Les récentes études menées sur le cadastre des cités libres de cette région révèlent différents tracés et orientations dans ce vaste ensemble de centuriation.[261] Remarquons à ce propos que l'orientation de cette centuriation ne suit pas une orientation solaire, contrairement à celle de la centuriation Nord et à celle d'*Acholla* qui correspondent, respectivement, au lever du soleil au solstice d'été et au lever du soleil au solstice d'hiver. Cependant, le groupe Centre-Est n'est pas pour autant une exception car, comme l'a montré J. LE GALL, l'orientation solaire ne constitue pas une obligation dans les tracés cadastraux. Les facteurs géographiques (naturels et humains) priment très souvent dans le choix de l'orientation.[262] C'est ainsi que l'orientation cardinale du cadastre Centre-Est semble être dictée par des voies de communications antérieures, particulièrement par une voie littorale reliant les anciens comptoirs puniques.[263]

Les conditions de réalisation de cette centuriation, si elles suscitent moins de débat chez les historiens que celles de la centuriation Nord, sont à l'origine de nombreuses interrogations dues en particulier aux multiples réalités que connaît cette région. Tout d'abord, ce cadastre prend place dans la partie méridionale de l'*Africa vetus*, en deçà de la *fossa regia* et semble se restreindre à une bande côtière. De plus, il correspond à la région où s'étendent les territoires des quatre cités libres de Byzacène : Hadrumète, *Lepti Minus*, *Thapsus* et *Acholla*. C'est également dans cette région que se trouvent les *oppida libera* du littoral. Enfin, c'est dans cette partie méridionale de la province que se situeraient les terres octroyées aux fils de Massinissa par Rome.[264] Nous allons tenter de clarifier cette situation complexe en nous intéressant dans un premier temps aux rapports entre le cadastre antique et les facteurs naturels ou humains. Puis, nous essayerons de démêler les rapports entre cette centuriation, les villes libres et les terres accordées aux rois numides.

---

[259] TROUSSET P., 1977, p. 203.
[260] TROUSSET P., 1977, p. 186.
[261] Voir par exemple les travaux OUNI K., 1999.
[262] LE GALL J., 1975. Voir également TROUSSET P., 1997.
[263] CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1954, pp. 440-441 et CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1957, p.275. Voir TROUSSET P., 1977, p. 189.
[264] *Lex agraria* 111, l. 81. Voir GSELL S., *HAAN*, VII, p. 79 sq.

Au préalable, précisons que les remarques qui suivent sont issues de travaux menés majoritairement à partir des photographies aériennes réunies dans l'*Atlas des centuriations romaines de Tunisie*. Or, comme l'a montré K. OUNI, malgré l'outil irremplaçable qu'ils constituent, ces clichés ne permettent pas de recenser l'ensemble des vestiges.[265] Le recours à l'imagerie satellitaire propose un recensement bien plus complet ainsi qu'un recoupement plus aisé avec les données géologiques. Malheureusement, cette nouvelle méthode n'a été utilisée que sur une partie restreinte de la centuriation Centre-Est.[266] Il faut donc espérer que ce type de travaux se multiplie et permette ainsi d'actualiser l'*Atlas des centuriations*.

Les centuriations sont concentrées entre la côte et le chapelet des sebkhas. Les vestiges, présents plus ou moins régulièrement sur l'ensemble de la région, se concentrent principalement en deux points : autour d'Hadrumète et à l'est de *Thysdrus*. Quelles sont donc les raisons de cette disposition irrégulière ? L'ensemble de la région a-t-il été centurié ? Une partie de ce cadastre a-t-elle disparu au cours des siècles ? *A contrario*, peut-on supposer que l'ensemble du territoire n'ait pas fait l'objet d'un marquage physique ? Et dans ce cas, quelles en sont les raisons ? Est-ce dû aux contraintes géographiques ? Ou cela manifeste-t-il une différence de statut pour des terres qui ne nécessitent ou ne permettent pas d'arpentage ?

Comme nous l'avons vu pour le groupe Nord, les *agrimensores* romains ont souvent été confrontés aux difficultés géologiques dans la réalisation des centuriations. Il en est très probablement de même pour la partie méridionale de la province. Malheureusement, peu de recherches ont été menées sur la question. Nous nous sommes donc principalement appuyée sur l'ouvrage de J. DESPOIS sur le Sahel et la Basse Steppe afin de proposer des comparaisons entre les données géographiques et les vestiges recensés.[267]

La zone couverte par la centuriation Centre-Est se situe dans la région appelée basse-steppe. Cette dernière « *s'étale largement au-dessous de 200 mètres, doucement mamelonnée, avec de légères collines pierreuses et de vastes cuvettes au fond desquelles scintillent les eaux ou le sel des sebkhas*. »[268] Il s'agit donc d'un terrain peu accidenté avec de petites collines qui ne dépassent pas 200 mètres, propices aux différentes cultures, qu'elles soient céréalières ou oléicoles. Au-delà de la ligne des sebkhas, l'altitude est légèrement plus élevée, entre 100 et

[265] OUNI K., 1999, fig. 4, p. 24.
[266] Voir les travaux de K. OUNI.
[267] Cette comparaison nécessiterait d'être approfondie par une prospection au sol, chose que nous n'avons ni le temps ni les moyens de réaliser dans le cadre de cette thèse.
[268] DESPOIS J., 1940, p. 11.

200 mètres en moyenne, avec quelques zones comprises entre 200 et 300 mètres.[269] L'altitude ne semble donc pas avoir constitué un obstacle à la mise en place et l'exploitation des centuriations et ce, en deçà comme au-delà du chapelet formé par les sebkhas.

L'apport en eau de la région est assez faible, bien qu'il suffise, combiné à quelques connaissances et techniques d'irrigation, à entretenir diverses cultures. La région étudiée est encadrée par l'isohyète 400 au nord et l'isohyète 200 au sud.[270] Par ailleurs, l'apport des cours d'eau et des différents bassins, bien que très clairsemés et irréguliers, permet de compléter cet ensemble pluviométrique. Toutefois, il ne semble pas que les zones où les vestiges de centuriations sont les plus présents aient bénéficié de conditions plus favorables par rapport aux autres parties du territoire.

La nature du sol, trop souvent négligée, est un élément remarquable dans la compréhension des centuriations. Le géographe J. PONCET est le premier à avoir mis en évidence la relation entre les vestiges de la cadastration antique et la nature et l'histoire des sols. Il résulte de ses observations que « *les traces de centuriations n'apparaissent pas n'importe où. Elles ont été conservées en certains points du territoire ; elles n'existent pas ou elles ont disparu ailleurs.* »[271] Plus récemment, P. TROUSSET réaffirmait une partie de ces résultats dans le cadre d'une étude menée sur la région de Rougga. Il apparaît que les ensembles les mieux préservés se situent sur un sol composé d'une croûte calcaire villafranchienne, qu'elle soit en surface ou sous une mince épaisseur de sol sablo-marneux plus ou moins rouge.[272] L'absence de vestige sur ses sols est donc due à l'absence de centuriation à l'époque romaine. C'est le cas pour les collines pierreuses au dessus du site de Rougga, en direction d'El Jem. En revanche, dans les zones d'alluvions récentes, les traces de centuriations sont beaucoup plus rares, voire inexistantes. Par ailleurs, il semble que les terres riches en calcaire soient plus propices à la culture de l'olivier. Plus généralement, les cultures semblent être favorisées sur des terres plus légères que lourdes (argileuses).[273]

Toutefois, la nature des sols n'est pas le seul facteur responsable de la conservation ou de la disparition des vestiges. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre en compte l'histoire des sols. En effet, comme le remarque J. PONCET, « *les limites antiques apparaissent avec une*

---

[269] Bien qu'à l'ouest du lac Kélibia et de la sebkha Sidi el Hani, le relevé hypsométrique indique une altitude inférieure à 100 mètres.
[270] DESPOIS J., 1940, p. 50.
[271] PONCET J., 1953, p. 324.
[272] TROUSSET P., 1977, p. 192. On retrouve, là, les mêmes remarques formulées par J. PEYRAS au propos de la centuriation Nord.
[273] « *S'il est vrai qu'en années très pluvieuses les champs sont plus beaux en terre lourde, la moyenne des récoltes est nettement supérieure en terre légère.* » Voir DESPOIS J., 1940, p. 90-91.

fraîcheur étonnante partout où la jachère pâturée ou la bouse ont succédé [...] aux activités plus riches et plus différenciées que supposent ces mêmes vestiges. »[274]

Les facteurs géographiques ne suffisent pas à expliquer à eux seuls la disposition des centuriations et leur écartement. Le déplacement de la *fossa regia* le long du chapelet des sebkhas suffit pour expliquer l'absence de cadastre au-delà de cette démarcation. Mais qu'en est-il pour les espacements entre centuriations Centre-Est et Sud-Est ?

La répartition de la centuriation est liée à l'histoire de la région dans l'Antiquité. Bien que nous ne possédions pas d'informations directes sur la mise en place de ce monument, plusieurs indices permettent de situer cette réalisation dans la seconde moitié du Ier s. av. n. è.

Tout d'abord, il apparaît que la région concernée n'a pas été centuriée en même temps que la partie septentrionale de la province d'*Africa vetus*. En effet, il est certain que le groupe Centre-Est est une réalisation postérieure aux centuriations Nord. Son *decumanus* nord coupe les dernières centuries du Nord, ce qui atteste de la postériorité de ce groupe Centre-Est. De plus, il est possible qu'une partie de ces terres corresponde aux territoires des cités libres et aux domaines confiés aux descendants de Massinissa. Il n'y avait donc aucune raison de cadastrer ces terres, indépendantes de l'autorité romaine. Néanmoins, nous ne connaissons pas l'étendue des terres *liberae et immunes* et bien qu'elles semblent relativement vastes,[275] nous ne pouvons affirmer qu'elles couvrent la totalité de l'espace étudié. Toutefois, il semble bien que Rome n'ait pas cherché, au lendemain de la conquête, à contrôler les confins de l'*Africa vetus*. Faut-il y voir la marque de l'indifférence de l'*Urbs* dans la partie méridionale de sa nouvelle province ? Peut-être. La mise en place de la centuriation Nord dans les premières années de la conquête s'explique par la fertilité de cette région, sa proximité avec le sud de l'Italie et la Sicile et le dévouement sans faille d'Utique, devenue capitale de la province. Rome peut dès lors renforcer « *son influence sur les royaumes indigènes, sans absorber ses forces* »,[276] avec une implantation superficielle. De fait, cette zone ne présente pas de difficulté majeure pour sa gestion. De telles garanties n'apparaissent pas aussi nettement dans les confins de cette province. Par ailleurs, lors de la mise en place de la centuriation Nord, Rome n'a pas encore d'objectifs avoués pour la province. Si elle en perçoit les nombreux atouts, l'*Africa vetus* n'est pas encore inscrite dans les projets de l'*Urbs*.

---

[274] PONCET J., 1953, p. 327.
[275] Elles devaient s'étendre assez loin puisque ceux de *Thysdrus* et d'Hadrumète étaient contigus. Voir Frontin, (*Gromatici Veteres*), p. 57.
[276] NICOLET Cl., 2001b, p. 627.

La lecture de Pline l'Ancien nous permet de compléter cette première hypothèse. Dans sa description des villes d'*Africa vetus*, il précise que certaines *oppida* sont *libera* (une trentaine en *Africa vetus* et *Africa nova*). Outre les quatre villes déjà mentionnées dans la *lex agraria* de 111 av. n. è., on trouve pour le Byzacium, les villes de *Ruspina*, *Aggar*, *Thysdrus*, très vraisemblablement *Vacca*, peut-être *Tegea* et *Uzita* et plus au nord, le territoire d'*Ulusipari* qui prolonge celui d'Hadrumète.[277] Il est possible que les territoires de ces cités soient jointifs. De fait, la Byzacène pourrait être composée exclusivement d'*oppia libera* au temps du *bellum jugurthinum*, échappant ainsi au contrôle de Rome.[278] Selon Ch. SAUMAGNE, cet état perdurerait jusqu'aux Flaviens. Mais rien n'assure que les *oppida libera* de la liste plinienne n'aient pas vu leur territoire centurié.[279]

Si l'on admet que cette partie de la province n'est pas cadastrée dans les premières années suivant la conquête, il est certain que sa centuriation fait suite à des changements majeurs dans l'attitude de Rome vis-à-vis de cette région. C'est donc à la période césarienne et post-césarienne qu'il faut rattacher cette évolution. En effet, c'est à partir de la période césaro-augustéenne que Rome met en place une véritable politique de colonisation de l'Afrique du Nord. Par ailleurs, les sources littéraires se font l'écho des difficultés rencontrées par les villes qui ont adopté le parti pompéien lors du conflit entre César et Pompée. D'un point de vue archéologique, cette hypothèse est accréditée par la valeur métrique proposée pour ces centuries (706.1 m) qui rappelle le module césarien des centuriations d'Italie et de Narbonnaise.[280] Il semble donc que cette centuriation soit contemporaine des interventions césariennes en Afrique et plus probablement, qu'elle soit postérieure au succès de César à *Thapsus* en 46 av. n. è. En effet, après sa victoire, César punit les cités qui ont fait défection. Ainsi, cette centuriation serait non pas une conséquence d'une nouvelle extension de la conquête (car cette région appartient à l'*Africa vetus*) mais un moyen de clarifier la situation des confins de la province.[281]

Le cas de la centuriation Centre-Est n'est pas sans soulever de nombreuses interrogations. Néanmoins, malgré les zones d'ombre qui demeurent, son observation nous laisse envisager les différentes attitudes de Rome vis-à-vis de sa nouvelle conquête, des

---

[277] La différence entre ces villes et celles mentionnées par la loi 111 tiendrait à des écarts de traitement. Voir SAUMAGNE Ch., 1928b, p. 453, n° 1.
[278] SAUMAGNE Ch., 1963, p. 54.
[279] Cette hypothèse pose la question du statut de ces villes, présentées comme *oppida libera* mais absentes du texte de loi de 111.
[280] CHOUQUER G. et FAVORY F., 1992, p. 128.
[281] Voir CHEVALLIER R., 1958, p. 89.

Africains et plus généralement de l'Afrique du Nord. Sa réalisation date du début de l'Empire et marque l'entrée de la province d'Afrique dans les projets de Rome. Toutefois, cette mise en place tardive souligne le non engagement de Rome dans la région dans les premiers temps de la province. Cette situation émane-t-elle du fait qu'une grande partie de ce territoire n'est pas soumise à l'autorité romaine ? En est-il ainsi pour l'ensemble de la région ? Et si ce n'est pas le cas, comment s'organise la gestion des autres terres ?

Les vestiges cadastraux antiques découverts en Tunisie révèlent la mise en place d'une centuriation dès le IIe s. av. n. è. Cependant, la variété d'orientation et de dimension des cadastres démontre que les opérations d'arpentage ont été réalisées en plusieurs étapes, au fur et à mesure de l'implication romaine en Afrique nord-orientale. La centuriation Nord est la première cadastration réalisée par Rome dans la province africaine. Elle se met en place relativement tôt et on ne peut que souligner son étendue. En effet, au plus tard 24 ans après l'annexion du territoire, Rome commence à prendre en compte l'*Africa vetus* dans sa politique. La mise en place de la centuriation Centre-Est marque une nouvelle étape dans l'implication de Rome en Afrique. Probablement au lendemain de la victoire de César à *Thapsus*, la partie méridionale de la province, jusque-là conçue comme zone tampon avec le royaume numide, connaît à son tour la rigueur et le rationalisme romain. Ce faisant, Rome appose son empreinte sur la totalité de l'*Africa vetus*. Cette opération est à mettre en relation avec la politique de colonisation entreprise par César et continuée par Auguste. Désormais, la province d'Afrique entre pleinement dans les projets politiques romains.

Les centuriations ne doivent pas être considérées comme de simples délimitations de terres. Comme le remarque M. CLAVEL-LEVÊQUE, « *la place des cadastres dans la construction d'une nouvelle vision du monde et des nouvelles réalités impériales qu'elle exprime est pleinement perceptible dès le IIe siècle avant notre ère dans [...] les prologues de Plaute* ».[282] Ainsi, la délimitation des terres et son échelonnement chronologique nous offrent une nouvelle entrée dans les projets de Rome en Afrique et leur évolution.

Afin d'être comprise pleinement, cette première approche doit être couplée avec celle des statuts des villes et des terres.

[282] « *À l'argument maintenant à nouveau. Je veux y revenir pour que vous soyez aussi bien informés que moi. Je vais en déterminer maintenant régions, limites, confins : pour cette opération c'est moi qui suis fait arpenteur* ». Plaute, *Poenulus*, Prologue 4-5 et 45-49. CLAVEL-LÉVÊQUE M., 1987, p. 6.

2.3. Statuts des villes et territoires

Si les terres de la nouvelle province relèvent entièrement de l'*ager publicus populi Romani*, le passage à la pratique comporte quelques variations. J. PEYRAS rappelle que « *l'*imperium *de Rome n'a pas correspondu à un nivellement des statuts* ».[283] Les terres de la nouvelle province connaissent une multitude de statuts différents qui n'ont cessé d'évoluer au cours du temps. On peut distinguer deux principales catégories de terres[284] :

- les domaines des cités considérées comme *liberae et immunes*, restées indépendantes de la province (au moins sous la République) ;
- les terres de l'*ager publicus populi romani* qui constituent les terres de la province.

2.3.1. Les cités libres

Comme nous l'avons vu avec la centuriation Centre-Est, les cités libres représentent des exceptions territoriales. Ces villes sont connues au travers de plusieurs sources dont les deux principales sont la loi agraire de 111 av. n. è.[285] et des passages de l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien.[286] Mais les informations fournies par ces textes divergent sur plusieurs points. Alors que la *lex agraria* cite explicitement les sept peuples libres demeurés dans l'amitié du peuple romain (Utique, *Theudalis* et *Uzali* au nord, Hadrumète, *Lepti Minus*, *Thapsus* et *Acholla* en Byzacène), Pline l'Ancien évoque l'existence d'une trentaine d'*oppida libera*.

Comment interpréter les différences observées entre la loi agraire et l'œuvre de Pline l'Ancien ? Il faut tout d'abord replacer la rédaction de ces deux textes dans leur contexte. La *lex agraria*, datée de 111 av. n. è., permet de clarifier la question des terres accordées aux colons dans le cadre de la fondation de la *colonia Iunonia Karthago*. De fait, elle rend compte de la situation des terres dans les premières années de la province. Le texte de Pline l'Ancien lui est postérieur. Pour sa description de l'Afrique, il s'appuie sur trois principales sources : une source encore inconnue qui s'attache à la représentation du littoral, les commentaires et la

[283] PEYRAS J., 1998a, p. 72.
[284] Ces catégories de terres nous sont principalement connues par la *lex agraria* de 111. Voir *CIL* I, 200 (avec le commentaire de Th. MOMMSEN) et ROMANELLI P., 1974.
[285] Les lignes 75-77 traitent des compensations que les villes libres recevraient si une partie de leur terre était achetée par un citoyen romain ; les lignes 79 et 80 concernent leur statut particulier et la ligne 81 nous informe sur les terres concédées par Rome aux villes libres.
[286] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 23, 24, 25,29 et 30. Deux passages de la *Guerre d'Afrique* de César confirment une partie de ces données (VII, 1 et XXXIII, 1) ainsi qu'un passage d'Appien, *Libyca*, CXXXV.

carte d'Agrippa ainsi que les *Formulae provinciarum*.[287] C'est sur la base de ce dernier document officiel, daté de la période augustéenne, que Pline l'Ancien rédige la liste des *oppida libera*. De fait, l'auteur donne une image de la province au début de l'empire, soit plus d'un siècle après sa création.

Voyons plus en détail quelles sont les cités concernées. Outre celles mentionnées dans la *lex agraria*, Pline l'Ancien, cite plusieurs *oppida libera*. Dans sa description du littoral, il mentionne : *Clupea*, *Curubis*, *Neapolis* et *Ruspina*.[288] Puis, parmi les villes de l'intérieur, il évoque celles des « *Achollitains, des Aggaritains, des Avittiens, des Abziritains, des Canopitains, des Melizitains, des Materiens, des Salaphitains, des Thusdritains, des Thisiciens, des Thunisiens, des Theodiens, des Tagesiens, des Sidiens, des Ulusubburtains, d'autres Vagiens, des ...iens, des Zamiens.* »[289] Dans sa totalité, la province africaine située entre l'Ampsaga et la côte comprenait une trentaine d'*oppida libera* dont *Bulla Regia*[290] et probablement *Cercina* faisaient partie.[291]

Nous possédons peu d'informations sur ces *oppida libera*. Selon J. DESANGES, certaines cités auraient acquis la liberté au cours du temps, peut-être dès la fin du conflit contre Jugurtha.[292] Mais la grande majorité devient probablement *libera* au lendemain de la guerre civile.[293] Ainsi, le nombre des cités libres a pu augmenter sous César et Auguste pour arriver au total de trente à l'époque où est rédigée la liste statistique sur laquelle s'appuie Pline l'Ancien. Si tel est le cas, cette évolution serait un marqueur fort des relations entre Rome et les cités africaines. En effet, l'obtention de la liberté ne peut se concevoir que dans le cadre d'une implication africaine aux côtés des Romains lors de conflits, à l'image de celle des sept peuples libres lors de la troisième guerre punique.

Mais on peut attribuer une autre origine à ces communautés. J. PEYRAS propose de voir dans les *oppida libera* qui ne figurent pas dans la *lex agraria* le résultat de groupements et d'installations des transfuges mentionnés dans le texte de loi.[294] Elles auraient donc été

---

[287] Voir l'introduction de J. DESANGES au tome V de l'*Histoire Naturelle*. Selon J. PEYRAS, il faudrait ajouter un *liber beneficiorum*, puisque certaines cités libres ne figurent pas dans la *formula provinciae*. Voir PEYRAS J., 2004b, p. 33, n° 44.

[288] Faut-il ajouter à cette liste des *oppida libera* côtiers les villes de *Thaena*, *Aves*, *Macomades*, *Tacape* et *Sabratha*. A ce propos, J. PEYRAS s'interroge sur le sens de *Inde* qui fait la liaison entre ces deux groupes de communautés. Voir PEYRAS J., 2004b, p. 34, n° 49.

[289] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 30.

[290] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 22.

[291] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 41.

[292] Strabon donne l'exemple de la ville de *Ζέλλα* qui jouit de la liberté avant même le règlement par César des affaires d'Afrique. Voir le commentaire J. DESANGES de Pline l'Ancien, *Histoire naturelle,* V, pp. 303-305.

[293] AOUNALLAH S., 2001, pp. 160-161.

[294] l. 76 : « *... quantum agri loci quoiusque in populi leiberei inue eo agro[o loco, quei ager l]ocus perfugis datus adsignatusue est.* » Voir PEYRAS J., 1997, p. 309 ; idée déjà soutenue par SAUMAGNE Ch., 1963, p. 57.

créées dès les premiers temps de la province. Il s'agirait alors d'un cas de *deditio-redditio*. « *Les* perfugae *étaient, en effet, des déditices volontaires qui avaient choisi de rompre avec leur cité, laquelle était restée hostile à Rome, pour se livrer à cette dernière. Rome pouvait leur restituer la liberté, ce qu'elle fit pour services rendus.* »[295] Néanmoins, il reste très difficile de préciser le contenu cette liberté. Traditionnellement, « *un peuple libre [...] est celui qui n'est soumis à la puissance d'aucun autre peuple.* »[296] De ce fait, ces cités devaient pouvoir disposer librement de leurs biens. Or, il semble que ce ne fut pas totalement le cas. En effet, ces cités étant situées sur l'*ager publicus*, leurs territoires sont centuriés[297] et elles ne bénéficient probablement pas d'immunités fiscales.[298] Les modalités de leur liberté sont certainement établies au sein d'un *foedus*, ce qui en fait des *civitates liberae cum foedere*.[299]

La datation et l'origine de ces *oppida libera* restent un sujet de controverse. J. GASCOU rappelle que tant que les sources de Pline l'Ancien n'auront pas été identifiées, on ne pourra pas répondre à la question de la datation de ces trente *oppida libera*.[300]

Quoi qu'il en soit, les *oppida libera* de la liste plinienne ne peuvent être mises sur le même plan que les sept peuples libres. L'attitude de ces derniers durant la troisième guerre punique leur a permis d'entrer dans les bonnes grâces du peuple romain.

Utique se livre à la discrétion de Rome dès le début du conflit et incite par la suite les Carthaginois à accepter les conditions imposées par les Romains.[301] De plus, la ville sert de base arrière pour les opérations militaires et mobilise certains de ses hommes pour servir dans les troupes auxiliaires de Scipion. Cette rapide défection envers la capitale punique peut être mise en relation avec la rivalité qui oppose les deux villes.[302] En effet, la position hégémonique de Carthage en Afrique et sur une large partie du bassin méditerranéen occidental freinait le développement économique et politique d'Utique. En se ralliant à la cause romaine, la plus ancienne ville d'Afrique est assurée de reconquérir la place

---

[295] PEYRAS J., 2004b, p. 35.
[296] Texte de Proculus inclus dans *le Digeste*, XLIX, 15, 7. (Proculus, lib. 8 Epistularum). Voir PEYRAS J., 2004a, p. 24-25.
[297] PEYRAS J., 1998b, pp. 267-268.
[298] PEYRAS J., 1998b, p. 268.
[299] Ces remarques posent la question de la supériorité ou non d'un peuple fédéré sur un peuple libre. En effet, rappelons que dans notre cas, les cités libres bénéficient d'avantages plus importants que les cités fédérées. Sur cette question, voir J. PEYRAS, 1997, 1998a, 1998b, 2004a et 2004b.
[300] GASCOU J., 1972b, pp. 17-19. L'auteur ne suit pas la démonstration de L. TEUTSCH selon qui les *oppida libera* seraient antérieures à l'arrivée de César en Afrique. TEUTSCH L., 1962, pp. 98-99.
[301] Appien, *Libyca*, LXXV.
[302] Appien, *Libyca*, VIII, IX, 75, évoque « *l'ancienne animosité* » entre les deux villes. Pline l'Ancien rappelle que Carthage était « *l'ancienne rivale* » d'Utique et Polybe, I, 82, 9, évoque une « *rage et une haine implacables* ».

d'honneur.[303] Quant aux autres cités, elles se distinguent en apportant un soutien matériel à la conquête romaine et en assurant le ravitaillement de l'armée romaine.[304]

En récompense, les sept cités obtiennent du vainqueur de nombreux avantages, notamment la jouissance de nouvelles terres[305] dont Utique profite particulièrement, de sorte que son domaine atteint quasiment les villes de Carthage et de Bizerte.[306] Mais surtout, elles sont désormais considérées comme *liberae et immunes*.[307] Plus encore, leur territoire n'appartient pas à l'*ager publicus*. J. PEYRAS rappelle que leur participation à la troisième guerre punique aux côtés de Rome est probablement la conséquence d'une amitié concrétisée avant la création de la province. Ainsi, leurs terres ne peuvent pas être comprises dans l'*ager provincialis*.[308] D'ailleurs, le texte de la *lex agraria* de 111 av. n. è. dit bien qu'il s'agit « *des terres qui se trouvent à l'intérieur des limites territoriales des peuples libres, Uticéens, Hadrumétains, Tampsitains, Leptitains, Aquillitains, Uzalitains, Teudalitains, qui sont demeurés dans l'amitié du peuple romain.* ». Ainsi, ces peuples ne sont pas soumis à l'impôt foncier et n'ont donc pas obligation de centurier leur terre. Le cas des territoires concédés par Rome à ces cités est un peu différent. Ces terres appartiennent à la province et donc au peuple romain qui accepte de les leur céder.

Cette autonomie affirmée par les textes se retrouve dans l'organisation territoriale des cités. En effet, chacune d'elles présente un aménagement de son territoire particulier qui caractérise sa réaction face à l'occupation romaine en *Africa vetus*.

Examinons tout d'abord le cas d'Utique. Les sources montrent clairement que la ville bénéficie d'un traitement particulier. Elle est mentionnée deux fois dans le texte de la loi agraire : à la ligne 76 où elle est citée en premier (sans que cela se justifie par des critères alphabétiques ou géographiques) et à la ligne 81 lorsqu'il est question de la donation des terres : « *[extraqu]e eum agrum locum quem (decem)uirei quei ex lege Livia factei createiue fuerunt Uticensibus reliquerunt adsignauerunt* ». La prédominance d'Utique sur les autres villes de la province ressurgit également dans les sources littéraires. En tant que capitale de la

---

[303] C'est effectivement au rang de capitale de la province romaine d'Afrique qu'accède Utique au lendemain de la destruction de Carthage. Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 13.

[304] Appien, *Libyca*, XCIV. Il semble que les Uzalitains aient assuré un soutien logistique à l'armée romaine durant le siège de *Tezaga Urbs* (Paul Orose, *Histoires. Contre les païens,* IV, 22, 8).

[305] Appien, *Libyca*, CXXXV : « *et pour celles qui s'étaient rangées aux côtés des Romains, il y eu donation d'un territoire gagné à la pointe de l'épée* ».

[306] Appien, *Libyca*, XXXV. Voir GSELL S., *HAAN*, II p. 129 et VII, p. 39.

[307] Appien, *Libyca,* VIII ; Polybe, XIV ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXX, 7. Ces villes s'étaient rangées aux côtés de Scipion l'Africain lors de son débarquement en Afrique. Mais dans certains cas, les relations d'amitié avec Rome remontent à la seconde guerre punique. PEYRAS J., 1997, p. 308.

[308] PEYRAS J., 1998b, p. 261 et n° 25.

province, elle est le siège du gouverneur, des membres de l'administration romaine, ainsi que d'un *conventus* de trois cents *negotiatores* des plus riches.[309] De plus, elle fait preuve d'une fidélité continue envers Rome. Strabon affirme qu'Utique sert de place d'armes aux Romains[310] et la lecture de Cicéron suggère que les gens d'Utique auraient servi sous les ordres de Pompée lors de sa campagne d'Afrique en 81.[311] Par la suite, la ville se voit accorder certains privilèges par César.[312]

Ainsi, Utique développe très tôt une politique d'intégration à l'obédience de Rome qui lui permet, à terme, de se fondre totalement dans l'empire : elle obtient le droit de cité d'Octave en 36 av. n. è.[313] et devient colonie honoraire sous Hadrien.[314] Il n'est donc guère étonnant de retrouver sur son territoire des vestiges cadastraux correspondant à la centuriation Nord. En effet, son implication dans la gestion de l'*Africa vetus* et sa politique d'assimilation à la civilisation romaine implique l'incorporation de son territoire à l'*ager publicus*.

Le territoire d'Hadrumète présente également des vestiges cadastraux formés sur le modèle romain, conforme à la centuriation Centre-Est, mais sur des surfaces restreintes. Bien que les conditions de réalisation d'une telle cadastration restent obscures, il ne semble pas qu'elle soit la conséquence d'une perte de liberté. On sait que durant les guerres civiles, la ville est favorable au camp pompéien. Mais la sanction imposée par César est modérée : la ville est contrainte de payer une amende de trois millions de sesterces et son *conventus*, une amande de cinq millions.[315] Mais si elle perd son immunité,[316] il est fort probable qu'Hadrumète ait gardé sa liberté.[317] Les vestiges de centuriations peuvent s'expliquer par des concessions faites à partir de terres conquises. En effet, les terres des cités libres dépendent de

---

[309] César, *Guerre d'Afrique,* LXXXVIII, 1 ; XC, 1 ; Plutarque, *Caton le Jeune*, LIX ; LXI ; LXIV ; Appien, *Guerre civile,* II, 95, 97 ; Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXIV, 5 ; LXV. Voir GSELL S., *HAAN*, VII, p. 71.
[310] Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 13.
[311] Cicéron, *Pour Balbus*, XXII, 51.
[312] La *Guerre d'Afrique* révèle que les habitants sont favorisés par la loi Julia (César, *Guerre d'Afrique,* LXXXVII, 3) et la *Guerre Civile* nous apprend que César a rendu « *certains services* » à la cité (César, *Guerre Civile*, II, XXXVI, 1). On ignore toujours le contenu de cette loi, datée au plus tard du consulat de César (59 av. n. è.), Selon MOMMSEN Th., 1905, p. 125, il s'agirait de l'octroi du droit latin. Cette démarche correspond à la politique de César visant à l'intégration des élites locales dans la vie politique des cités. Toutefois, nous savons que la cité est encore ville libre en 54 (Cicéron, *Pour Aemilius Scaurus*, XIX, 44-45) et très probablement en 46. De plus, la *Guerre d'Afrique*, LXVIII, 4 atteste de la présence d'un *conventus* de citoyens romains ce qui prouve qu'elle n'avait encore ni statut latin, ni statut romain. Toutefois, l'octroi de la citoyenneté romaine a pu se faire individuellement et non collectivement.
[313] Date à laquelle elle devient probablement un municipe de droit romain. Dion Cassius, XLIX, 16, 1. C'est pourquoi elle est présentée par Pline l'Ancien, non pas comme une cité libre mais comme une « *ville de citoyens romains* ». Voir J. DESANGES, commentaires du § 24, pp. 214-216. PEYRAS J., 2004a, p. 24. Mais si tel est le cas, on peut se demander pourquoi Pline l'Ancien présente *Uzali* comme la seule ville latine d'Afrique.
[314] Voir J. DESANGES, commentaire de Pline l'Ancien, pp. 214-216.
[315] César, *Guerre d'Afrique,* XCVII.
[316] GASCOU J., 1972b, p. 73.
[317] Elle figure encore parmi les villes libres dans la *Formulae provinciarum* de l'époque augustéenne.

deux statuts différents. On trouve d'une part, les terres ancestrales et d'autre part, les terres concédées par Rome en récompense de leur fidélité durant le conflit.[318] Ces dernières, distinctes de leur propre territoire,[319] étaient donc initialement comprises dans l'*ager publicus populi Romani*. On peut dès lors envisager qu'une partie de ces terres ait été vendue au même titre que le reste de l'*ager publicus* d'Afrique. Cela expliquerait que les « duoviri *intervinssent dans le règlement du problème de l'attribution ou du remplacement de la terre qu'avait achetée un citoyen romain* intra finis populorum leiberorum ».[320]

Les cités de *Thapsus* et *Lepti Minus* présentent des vestiges cadastraux similaires, notamment dans la région de la sebkha de Moknine où une partie de leur territoire est contiguë.[321] Le recours à l'imagerie satellitaire révèle la coexistence de plusieurs groupes cadastraux, caractérisés par différentes orientations et s'étendant sur de petites surfaces. À l'ouest de la sebkha, on relève trois ensembles, orientés 20,1°O, 14,44°O et 90°O avec des points de contact et de chevauchement. Le nord du marécage comprend deux autres ensembles d'orientation 29,01°E et 42,60°O. Ces systèmes sont totalement indépendants de la centuriation Centre-Est et ne peuvent être assimilés à une autre centuriation romaine.[322] Le cadastre le plus important est celui orienté 20,1°O : il s'étend tout autour de la sebkha avec des parcelles carrées de 745 m de côté en moyenne, soit 2 534 pieds romains. Le cadastre orienté 14,44°O est moins étendu et moins dense que le premier (orienté 20,1°O). Il est composé de parcelles carrées de 782-783 m, soit 2 660 pieds romains. Il est partiellement mêlé au premier et paraît être plus ancien. Les trois autres cadastres sont spatialement moins importants et sont constitués de parcelles de 782-783 m ou de 745 m de côté.[323] Toutes ces mesures, qui apparaissent peu cohérentes si l'on se base sur le pied romain, s'articulent logiquement lorsqu'on les rapproche des mesures puniques. En effet, on observe un module de base de 52/53 mètres, équivalant à 100 coudées puniques. Ce module peut être multiplié par 2, 3 ou 4. Toutefois, si la mesure est punique l'organisation des parcelles est similaire à l'agencement des parcelles romaines. Les ensembles découverts à Moknine empruntent la rigueur et le rationalisme au modèle romain : module de base multiplié par 2, 3 ou 4 et structures intermédiaires carrées correspondant à des multiplications par 14 ou 15 du module

[318] Hadrumète aurait vu son territoire augmenter nettement, jusqu'à avoir une frontière commune avec *Thysdrus* : Frontin (*Gromatici Veteres*), I, 57, 3, « *... quaestiones, sicut in Africa inter Adrulentinos et Tysdritanos*. ».
[319] GSELL S., *HAAN*, VII, p. 79.
[320] PEYRAS J., 1998b, p. 261.
[321] PEYRAS J., 1998b, p. 263, n° 42.
[322] Rappelons qu'une centuriation doit obéir à deux principaux critères : orthogonalité et orientation constante du réseau d'arpentage et un module fondé sur l'*actus*.
[323] OUNI K., PEYRAS J., DEBAINE F., 1995, p.372.

de base.[324] Le fait que ces cadastres soient formés sur la coudée punique n'implique pas que leur réalisation soit antérieure aux entreprises romaines. En effet, comme le rappelle G. HALLIER, les Romains n'ont pas cherché à remplacer les systèmes locaux.[325] Malheureusement, ces remarques ne nous permettent ni de proposer une datation pour la mise en place de ces cadastres, ni d'en saisir les causes. Sur ces questions, les sources littéraires ne nous sont pas d'un grand secours. On apprend seulement que *Lepti Minus* est *libera et immunis* en 47/46 av. n. è. et qu'elle se donne à César dès le début de la campagne d'Afrique.[326] *Thapsus*, quant à elle prend parti pour les Pompéiens[327] et se retrouve punie d'une amende par César,[328] mais elle conserve sa liberté et son immunité.

Le cadastre d'*Acholla* représente le cas le plus complexe que l'on rencontre en *Africa vetus*. Situé au sud la centuriation Centre-Est, il est compris entre la Chebba et la ville portuaire d'*Acholla*.[329] On y trouve un quadrillage de type romain, doté d'une orientation différente de celle la centuriation Centre-Est, complété par d'autres systèmes de moindre étendue. La partie du cadastre appelée traditionnellement groupe Sud-Est est une centuriation romaine avec une extension de l'ordre de 30 km de long et 15 km de large. Elle est formée de centuries de 2 400 pieds de côté et suit l'orientation du soleil levant au solstice d'hiver : 61.30°N.O. De fait, elle se distingue nettement de la centuriation Centre-Est. Au sud de cet ensemble se trouve un autre arpentage formé de parallélogrammes, réparti sur des bandes de 400 m de large. Si cet ensemble suit l'orientation générale, il comporte de très nombreuses divisions inclinées de 54° sur les méridiens. Plus au sud, on retrouve des divisions en parallélogramme formant un angle de 44° avec la direction du nord géographique.[330] Mais c'est au nord que les différences sont les plus marquées. On trouve un premier ensemble correspondant au parcellaire côtier du Henchir Ostmane avec des parcelles d'orientations diverses. Le second ensemble se situe dans le secteur de Melloulèche avec deux groupes distincts : l'un orienté sensiblement à 36°E, l'autre à 28 54°O.[331] L'étude de ce dernier ensemble révèle que le cadastre a été construit sur des mesures puniques avec des parcelles allant de carrés de 50 coudées de côté à des rectangles de 330 coudées de long et 75 de large.

---

[324] OUNI K., 1999, pp. 27-28.
[325] L'utilisation de la coudée punique persiste sous l'empire et pourrait se retrouver au IXe s. de n. è. Toutefois, les gromaticiens ont pris en compte les mesures locales et ont établi des systèmes de conversion entre le pied et le modèle provincial. HALLIER G., 1994.
[326] César, *Guerre d'Afrique,* VII, 1.
[327] César, *Guerre d'Afrique,* LXXIX, 2.
[328] César, *Guerre d'Afrique,* XCVII, 2.
[329] Dans l'*Histoire Naturelle*, la ville est mentionnée avec les villes libres de l'intérieur. Voir le commentaire J. DESANGES de Pline l'Ancien, *Histoire naturelle,* V, p. 235.
[330] CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1954, p. 442.
[331] PEYRAS J., 1998b, p. 265.

Il apparaît donc clairement que la « centuriation Sud-Est », longtemps perçue comme homogène, est en fait composée de différents cadastres où se côtoient normes romaines et traditions régionales. Malheureusement, nous ne possédons aucun indice quant à la datation de ces différents ensembles et rien ne permet de supposer l'antériorité d'un cadastre sur un autre. Malgré tout, J. PEYRAS propose de voir dans la centuriation romaine le résultat d'une « *implantation d'une* limitatio *coloniale, symbole de la* libertas *et cadre d'implantation de lots civiques*. » Reste à déterminer quand et dans quel cadre s'est développée cette colonie.

Examinons dans un dernier temps le territoire d'*Uzali* et de *Theudalis*. La reconnaissance du territoire d'*Uzali* a été l'objet de nombreuses discussions entre spécialistes, et ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'on s'accorde à reconnaître dans la ville d'Uzali Sar, dans l'Ansarine, la localisation de la cité libre.[332] Son territoire ne présente aucun vestige correspondant à la centuriation Nord. Sa localisation à l'intérieur des terres, isolée par les montagnes, lui a probablement permis de se tenir hors de portée des troubles qui secouèrent la province et d'échapper aux campagnes de cadastrations postérieures.

Le territoire de *Theudalis* ne peut pas être pris en considération dans cette étude car sa localisation reste incertaine. Nous savons que le finage de la ville est limitrophe de celui d'*Hippo Diarrhytus* et situé près de la côte[333] mais il n'a toujours pas été identifié à ce jour.

Que retenir de ces observations sur les cités libres d'*Africa vetus* ? Les sept peuples mentionnés dans la loi agraire apparaissent comme *liberi et immunes*, soit totalement indépendants de la province romaine. Ainsi, contrairement aux *oppida libera* qui ne bénéficient pas d'une autonomie totale, les *populi leiberi* maintiennent leurs territoires hors de portée des *agrimensores*. De fait, ils ne sont pas concernés par les deux campagnes de centuriations menées au IIe s. av. n. è. au nord et peu après l'intervention césarienne dans la partie méridionale de la province.

Malgré les zones d'ombres qui subsistent autour de l'histoire de ces villes, plusieurs indices attestent de la singularité de leur parcours. En effet, excepté dans le cas d'Utique, les cadastres mis au jour sur les territoires des cités libres divergent en de nombreux points des grandes centuriations nord-africaines : les orientations et les modules, formés sur la coudée punique et non le pied romain, changent souvent. Les ensembles cadastraux sont plus nombreux et s'étendent sur des surfaces plus restreintes.

[332] Voir MAURIN L. et PEYRAS J., 1971, n° 75-76, pp. 49-51.
[333] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 23.

Ces variations témoignent de différentes réactions adoptées par les villes libres vis-à-vis de Rome. Utique et vraisemblablement Hadrumète se sont très tôt engagées sur la voie de la romanisation en adoptant, malgré leur indépendance, une centuriation romaine.[334] *A contrario*, *Uzali* qui ne présente que de rares vestiges cadastraux, probablement antérieurs à la création de la province, semble s'être maintenue hors des actions romaines. Enfin, les territoires des cités de *Lepti Minus*, *Thapsus* et *Acholla* ont une cadastration mixte formée sur la coudée punique mais organisée selon le modèle romain. Ces trois exemples sont, à notre sens, révélateurs des changements qui prennent place dans la civilisation nord-africaine avec la création de la province romaine.

Par ailleurs, l'indépendance de ces cités pourrait se mesurer par la numismatique. On suppose que certaines battirent monnaies. Ce pourrait être le cas d'Hadrumète. Deux monnaies sont attribuées à la cité et sont considérées comme des frappes pré-impériales.[335] Elles figurent au droit un buste drapé de Baal Hammon coiffé d'une tiare et sont accompagnées d'une légende punique. Selon J. ALEXANDROPOULOS, ces lettres seraient les initiales et finales des noms des sufètes de la cité.[336] Mais les indices sont trop minces pour fixer leur datation.[337] En 1947 G.-Ch.PICARD signale la découverte d'une « *pièce inédite à légende énigmatique* », figurant « *la tête du dieu Ba'al Hammon coiffé de la tiare à plume* » qu'il attribue à un atelier d'*Acholla*.[338] Si cette description ne correspond pas aux émissions attribuées à la cité, on peut en revanche la rapprocher des émissions d'Hadrumète. Reste à s'interroger sur le cas d'Utique. Nous savons que la cité est à l'origine de frappes monétaires débutées probablement avant la troisième guerre punique,[339] mais cette émission semble s'arrêter après la création de la province romaine. Au cours de la seconde guerre civile, de nouvelles monnaies sortent des ateliers d'Utique, mais il s'agit alors d'ateliers monétaires propres aux troupes pompéiennes. Il faut attendre le règne de Tibère pour voir des frappes propres à la cité.[340] Pour les autres cités libres, nous ne possédons pas d'information.

Il est actuellement impossible de déterminer les causes qui amenèrent la centuriation de ces domaines. Toutefois, nous ne pensons pas que ces opérations soient consécutives aux actions césariennes ou qu'elles soient la conséquence de l'attitude anti-césarienne de certaines

---

[334] On peut noter à ce sujet l'ambiguïté de la situation d'Utique, déclarée ville libre dès l'annexion du territoire et pourtant capitale de la province et siège de l'administration romaine en Afrique.
[335] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 454-455, n° 77 et 78.
[336] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 288.
[337] Elles pourraient aussi bien dater des lendemains de la seconde guerre punique (*SNG*, n° 68-69) ou de la première moitié du Ier s. av. n. è. Voir ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 289-290.
[338] PICARD G.-Ch., 1947, p.558. Il semble que cette monnaie soit en fait issue des ateliers d'Hadrumète.
[339] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 125-129 et pl. 4, n° 109.
[340] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 305.

villes. Si tel avait été le cas, les cités libres du sud auraient vu leurs territoires centuriés lors de la réalisation de la centuriation Centre-Est. En outre, nous avons vu que les domaines de *Lepti Minus* et de *Thapsus* présentent une organisation similaire. Or, lors de la campagne d'Afrique, *Lepti* rejoint le camp césarien alors que *Thapsus* se rallie aux Pompéiens. Nous pouvons seulement conclure, à l'instar de J. PEYRAS que « *ces villes libres furent tardivement et différemment centuriées,* [et qu'] *elles conservèrent d'autres trames régulières sur des sols cultivés depuis des époques reculées, que Rome ne songea pas ou ne put pas remettre en cause.* »[341]

Hormis le cas exceptionnel des cités libres, les terres annexées étaient considérées comme *ager publicus*.

*2.3.2. L'*ager publicus

Lorsqu'un territoire est conquis par Rome, il devient automatiquement propriété du peuple romain. Mais ce statut n'est pas immuable. Il n'est pas rare de voir la condition des terres se modifier, principalement lors de donations ou de ventes. C'est le cas dans la province d'*Africa vetus* où l'on trouve l'*ager stipendiariorum* et l'*ager privatus*. Dans cette dernière catégorie on peut distinguer :

- l'*ager datus adsignatus*, attribué gratuitement à titre individuel (*viritim adsignatus*) aux transfuges passés à Scipion avec Himilco Phameas lors de la dernière guerre punique[342] ;
- l'*ager privatus ex jure peregrino*, terres offertes par Rome aux sept cités libres qualifiées de *liberae et immunes* en complément de leur patrimoine ancestral[343] ;
- les terres cédées aux descendants de Massinissa ;
- les terres assignées gratuitement aux colons ;
- l'*ager privatus vectigalis* mis en vente par Rome et qui pouvait être acheté par des Africains, des Latins ou des Romains.

[341] PEYRAS J., 1991, p. 244.
[342] Loi de 111, l. 75-76, 86 « *perfugae* ». Voir GSELL S., *HAAN*, III, p. 367 et 404, n° 3.
[343] J. PEYRAS a récemment rappelé que les terres des cités libres est composées de deux types de terres : d'une part la terre de leurs ancêtres (qui ne fait pas partie de l'*ager provincialis*) et d'autre part, des terres qui ont initialement fait partie de *l'ager publicus populi Romani* puis qui ont été offertes par Rome, suite de sa victoire, aux cités libres. PEYRAS J., 1998b, p. 261.

2.3.2.1. *Ager stipendiariorum*

L'*ager stipendiariorum* constitue le cas le plus commun des terres provinciales. Il s'agit de terres dont l'usage est laissé aux populations africaines en contrepartie du paiement du *stipendium*. C'est d'ailleurs de cet impôt que vient le nom de *stipendiarii* qui désigne souvent les sujets africains de Rome dans les inscriptions et les textes littéraires.[344] Cet impôt peut prendre la forme de dîme du produit du sol (*decumae*) ou d'une taxe sur le bétail (*scriptura pecoris*). La *lex agraria* de 111 av. n. è. interdit aux magistrats futurs de modifier le taux des *vectigalia* qui a été établi par les censeurs en exercice en 115-114 av. n. è. et les publicains ne peuvent demander plus que ce taux.[345]

Afin d'assurer une plus grande stabilité des terres africaines et de ne pas défavoriser les populations locales, la *lex agraria* de 111 précise que si ces terres sont enlevées aux *stipendiarii*, de nouvelles concessions doivent leur être faites.[346]

Aux terres attribuées officiellement aux sujets de Rome et inscrites au cadastre s'ajoutent les *subseciva*, *loca relicta* ou *extraclusa*, souvent d'exploitation malaisée. Ces terres, qui peuvent être employées pour les pâturages et parfois pour les cultures, sont souvent utilisées par les individus les plus modestes.[347]

Il semble que l'étendue des ces terres, du moins en *Africa vetus* du temps de la République soit relativement restreinte. En effet, dès la création de la province, de nombreuses terres ont été données ou vendues, passant du statut d'*ager publicus* à celui d'*ager privatus*.

2.3.2.2. *Ager privatus*

Cette catégorie concerne les terres données aux alliés de Rome lors de la troisième guerre punique, c'est-à-dire aux cités libres (*ager privatus ex jure peregrino*), aux transfuges (*ager datus adsignatus*) et aux rois numides qui peuvent en user comme bon leur semble.

---

[344] GSELL S., *HAAN*, VII, p. 48. L'expression se retrouve dans la *lex agraria* de 111, l. 78 ; *CIL* VIII, p. 68 ; *ILAf*, 422 ; Cicéron, *Pour Balbus*, IX, 24 ; César, *Guerre d'Afrique,* XX, 4.
[345] l. 86-88 ; GSELL S., *HAAN*, VII, p. 87.
[346] l. 77-78 et 80.
[347] Bien qu'elle ne soit pas exonérée de charges (elle était soumise à la dîme ou aux taxes de dépaissance, l. 82, 88 et 92), leur exploitation permet à cette population de subsister. La ligne 83 de la *lex agraria* précise que des citoyens romains peuvent eux aussi user de ces terres.

Pour autant, ces terres restent la propriété du peuple romain.[348] Dès lors, quelles sont les limites de ces « possessions » ? La principale interrogation porte sur la fiscalité : ces terres sont-elles soumises à l'impôt de Rome ? Dans le cas des transfuges, la *lex agraria* précise qu'ils ne payent pas la dîme (l. 81 et 85). Mais sont-ils pour autant exonérés du vectigal ? Rien ne permet de l'affirmer.

L'*ager privatus* comprend également les concessions gratuites faites aux colons[349] en vertu de la loi de 122 av. n. è., lors de la fondation de Carthage et en 103 av. n. è. (*lex Appuleia*) pour les vétérans de Marius.[350] La question de la fiscalité est plus complexe dans le cas des colons. Selon S. GSELL, lors de leur implantation, les nouveaux arrivants sont probablement soumis à une faible imposition.[351] Par la suite, Plutarque nous apprend que l'impôt auquel sont initialement soumis les colons des Gracques est supprimé par Livius Drusus.[352] Mais cette grâce n'est que de courte durée car la *lex agraria* de 111 précise que ces terres sont *agri privati vectigalesque*.[353]

Enfin, l'*ager publicus* est encore réduit par la vente de plusieurs terres à des particuliers, qu'il s'agisse de Romains, de Latins ou d'Africains.[354] Toutefois, si ces terres deviennent *ager privatus*, elles restent sujettes à l'impôt car elles sont présentées comme *ager privatus vectigalisque*.[355]

Parmi les exemples de cet *ager privatus*, une attention particulière doit être accordée au cas des terres cédées aux rois numides.

2.3.2.3. Le cas des terres concédées aux enfants de Massinissa

Plusieurs textes nous informent qu'au lendemain de la victoire de Rome sur Carthage, Scipion accorde des terres à la Numidie. La première mention se trouve dans la loi de 111 av. n. è.[356] On y apprend que cette concession est faite par Scipion aux enfants de Massinissa en récompense de leur aide durant la troisième guerre punique. C'est vraisemblablement cette

[348] *CIL* I, p. 100 (commentaire de Th. MOMMSEN) ; GSELL S., *HAAN*, VII, pp. 43-44.
[349] l. 66.
[350] GSELL S., *HAAN*, VII, pp. 82 et 67.
[351] GSELL S., *HAAN*, p. 82.
[352] Plutarque, *Caius Gracchus*, IX.
[353] l. 62-66. Elle comporte toutefois certaines exceptions. Le texte précise l. 82 que ceux qui n'ont pas coutume de verser des *vectigalia* en vertu de la loi Sempronia conservent ce privilège.
[354] La *lex agraria* de 111 précise qu'elle est précédée (l. 47, 48, 58, 65, 67, 69, 91-92) et qu'elle sera suivie (l. 70, 73, 7576, 80, 83) de ventes de terres à des particuliers.
[355] l. 49.
[356] l. 81.

même donation qui est confirmée à Hiempsal en 75 av. n. è. par le consul C. Aurelius.[357] Mais cet accord n'ayant pas été soumis à la ratification du peuple romain, le souverain numide dut manifester quelques craintes que la possession lui en soit contestée. Nous ne savons pas si ces terres firent l'objet d'un nouvel accord mais leur appartenance au royaume numide ne semble pas avoir été mise en doute par la suite car dans sa proposition de loi, le tribun Rullus les exclut des terres mises en vente.[358]

Si les textes confirment que ces terres sont bien confiées aux rois numides et qu'elles sortent momentanément des projets de Rome en Afrique, le doute subsiste sur leur statut et plus encore sur leur localisation.

Il apparaît clairement que ces terres sont situées à l'intérieur de la province romaine, c'est-à-dire en deçà de la *fossa regia*. Si tel n'était pas le cas, il n'en aurait pas été fait mention dans la *lex agraria* de 111 av. n. è. Pour autant, appartiennent-elles à l'*ager publicus* ? Peuvent-elles être assimilées aux terres *liberae et immunes* ? Ou s'agit-il d'îlots totalement indépendants subsistant au milieu des possessions romaines ? La dernière hypothèse peut être d'emblée écartée. Si tel avait été le cas, Hiempsal n'aurait pas eu à montrer de crainte quant à la pérennité de leur possession. La *lex agraria* précise que les rois numides ont « la jouissance » de ces terres[359] ce qui indique que Rome en garde la propriété. Le texte de Cicéron confirme cette présentation en stipulant que les terres sont « possédées » par Hiempsal.[360] Or, le droit romain distingue la possession de la propriété : « Possessio *is qualified as a* res facti*, a factual situation* ».[361] Ainsi, tout en restant propriété de Rome, l'usage de ces terres est accordé aux rois numides, vraisemblablement sans aucune contrepartie.[362]

La question de leur localisation est autrement plus délicate. Cicéron évoque des « *agros in ora maritima* ». [363] Mais cette position correspond plutôt aux domaines des cités libres. Toutefois, ces terres pourraient être situées aux « *confins méridionaux de la Byzacène, immédiatement au nord de Thaena* »[364] c'est-à-dire entre *Thaena* et la *chôra* d'*Acholla*. Mais il s'agit là d'une faible superficie de territoire. Il serait étonnant que le don fait aux rois numides et l'attention avec laquelle ils ont veillé à sa préservation concerne un territoire aussi

[357] GSELL S., *HAAN*, VII, p. 80 ; Cicéron, *Sur la loi agraire*, II, XXII.
[358] Cicéron, *Sur la loi agraire*, I, IV, 10 ; II, XXII, 58.
[359] Loi de 111, l. 81 : « *[leib]ereis regis Massinissae dedit, habereve fruive ius[sit].* ».
[360] Cicéron, *Sur la loi agraire*, II, XXII, « *Hi sunt in Africa, qui ab Hiempsale possidentur* ».
[361] BERGER A., 1953, pp. 636-637, article possession.
[362] Ce n'est pas l'avis de P. ROMANELLI selon qui les terres données aux fils de Massinissa ne sont pas exemptées du paiement de vectigal. ROMANELLI P., 1974, p. 175.
[363] Cicéron *Sur la loi agraire*, II, XXII.
[364] SAUMAGNE Ch., 1963, pp. 61-62.

restreint. On comprendrait mieux cette démarche s'il s'agissait de terres plus vastes. Ch. SAUMAGNE propose de situer le domaine remis aux héritiers de Massinissa entre les villes libres et le tracé (présumé) de la *fossa regia*, à l'ouest du chapelet des sebkhas.[365] Cette proposition se justifie par son caractère contigu aux terres du royaume numide et leur absence de centuriations.[366] Elles représenteraient une sorte de « marche » entre le royaume numide et la province. Encore faudrait-il être certain du tracé de la *fossa regia*. Si les historiens s'accordent sur le parcours de la frontière entre Testour et le Djebel Fkirine, on trouve deux opinions divergentes à partir d'*Abthugnos* où un cippe de Vespasien atteste du passage de la *fossa regia*.[367] Ch. TISSOT fait correspondre la frontière au chapelet des sebkhas, ligne qui rejoint celle proposée pour la limite des centuriations Centre-Est.[368] J. DESANGES adopte un point de vue similaire en s'appuyant sur un passage du *Bellum Africum* : « (*Considius) leva le siège d'Acylla. Puis, traversant le royaume de Juba, il donna une partie de ses troupes à Scipion et rentra à Hadrumète.* »[369] À cette hypothèse on peut opposer celle Ch. SAUMAGNE qui englobe dans la province une vaste partie de territoire à l'ouest des sebkhas. Cette dernière hypothèse est remise en cause par les observations d'A. M'CHAREK sur les domaines royaux numides.[370] Toutefois, la position de Ch. SAUMAGNE n'est pas incompatible avec les observations d'A. M'CHAREK. Si l'on considère que la Gamonia a pour épicentre Kairouan, les terres dont il est question pourraient se situer entre le chapelet des sebkhas et l'oued Zeroud. Malheureusement, faute de données supplémentaires ces remarques restent au stade d'hypothèse.

Les premières actions de Rome en *Africa vetus* visent principalement à en faciliter la gestion. C'est en ce sens qu'il faut voir la nomination d'une alliée de longue date comme siège du gouverneur et l'implantation d'un personnel administratif dont les principales prérogatives portent sur les questions judiciaires et financières. Il en va de même pour la délimitation du territoire et la mise en place d'un cadastre.[371] Le règlement des statuts des terres et des territoires va aussi dans ce sens. Cette impression est confirmée par la relative indépendance de la région méridionale. Il apparaît que Rome s'est donné les moyens de la

[365] Voir SAUMAGNE Ch., 1928b, pp. 407-416 ; SAUMAGNE Ch., 1963 ; TROUSSET P., 1977, p. 190.
[366] CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1957, p. 282.
[367] *CIL* VIII, 25 967. CAGNAT R., 1894, p. 51.
[368] TISSOT Ch., 1884-1888, II, pp. 14-16.
[369] César, *Guerre d'Afrique,* XLIII.
[370] M'CHAREK A., 1999.
[371] Cl. MOATTI parle de « *l'obsession des confins* » de Rome avec un recours aux centuriations, *limitatio* et *limes* afin d'organiser le territoire et définir la propriété de l'*Urbs*. MOATTI Cl., 1993, p. 3.

mise en place d'une gestion rationnelle et efficace de la province. Comme le remarque J. CRAWLEY QUINN, « *by the end of the second century, they [the Rome authorities] had laid the foundations of an African empire in the administrative and territorial sense*. »[372]

3. Rome en Afrique ?

Qu'advient-il du territoire africain après sa conquête ? Comment se manifeste la domination romaine ? Quelle place Rome accorde-t-elle à sa nouvelle province et comment l'intègre-elle dans ses projets et dans la création de son empire ? Ses questions sont d'autant plus intéressantes que les historiens ont longtemps insisté sur l'implication tardive de Rome en *Africa vetus*. Certes, la première tentative de colonisation menée par les Gracques date de 123 av. n. à. et, suite à son échec, il faut attendre près d'un siècle pour voir l'efflorescence des colonies césaro-augustéennes.[373] Mais ce constat suffit-il à expliquer une léthargie de la province entre sa création et les prémices du Principat ? Ne serait-ce pas là sous-estimer les actions de Rome ? Enfin, l'attitude de l'*Urbs*, parfois perçue comme attentiste, diffère-t-elle de celle observée dans les autres provinces ? En d'autres termes, cette attitude n'est-elle pas propre à la politique de Rome envers ses provinces à la fin de la République ?

Après le marquage physique de la province et l'installation du gouverneur dans la capitale provinciale, on assiste à l'arrivée ponctuelle de Romains dans des cadres plus ou moins officiels, tendance qui s'accélère nettement à la fin de la République avec la colonisation césarienne puis augustéenne. En parallèle à ces implantations civiles ou viritanes, on note une plus forte implication de Rome dans le règlement des affaires internes aux royaumes africains. Ainsi, Rome affirme de plus en plus son contrôle sur les royaumes vassaux jusqu'à leur annexion et la création de nouvelles provinces romaines en Afrique. Mais il s'agit là d'une relation bilatérale dont l'évident corollaire est l'implication de l'Afrique dans les affaires romaines, particulièrement marquée au moment des guerres civiles où les Africains prennent parti pour l'un et/ou l'autre des acteurs.

[372] CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 103.
[373] La date de fondation des colonies dites « augustéennes » n'est pas connue. Or, d'un point de vue strictement lexicographique et chronologique, il faudrait distinguer les fondations « octaviennes » des fondations « augustéennes ». Pour plus de clarté et de lisibilité, nous avons choisi de regrouper ces fondations faites par un même homme sous le qualificatif de fondations augustéennes.

La prise en compte de cette imbrication de différents protagonistes et enjeux, et de multiples niveaux d'interventions, permet de saisir avec plus de finesse la construction de la province d'Afrique.

3.1. La fondation de colonies

L'aspect le plus emblématique de l'implantation romaine dans une province est la fondation de colonies.[374] L'Afrique ne déroge pas à la règle et une première tentative est faite au lendemain de la création de la province. Il s'agit du projet bien connu des Gracques dont on sait l'abandon rapide suite aux dissensions internes à Rome. Après cet échec, il faut attendre l'action de César et d'Octave pour que l'expérience soit réitérée, cette fois-ci, avec un grand succès. Dans les deux cas, il est frappant de voir l'importance symbolique de la cité de Carthage et des connotations sacrées qui lui sont liées.

3.1.1. Colonia Iunonia Carthago

À partir du IIe s. av. n. è., de violentes crises secouent la République romaine. Afin de mettre un terme à ces troubles, le parti des *populares*, porté par les Gracques, cherche à pourvoir en terre les petits paysans que leurs trop faibles surfaces d'exploitation ne permettaient plus de nourrir.[375] En 123 av. n. è., la *lex Rubria* du tribun Rubrius autorise la fondation de la première colonie de citoyens romains hors d'Italie.[376] Le choix de l'Afrique du Nord semble répondre davantage à des préoccupations sociales que stratégiques. Il s'agit avant tout de lotir les citoyens romains en terres cultivables. Mais il faut certainement y ajouter la volonté de structurer une région agricole riche, avec qui les échanges sont déjà importants, marquée par la multiplication des foyers de *civium Romanorum*, *negotiatores* et autres Latins. Enfin, le choix de cette aire pourrait avoir été facilité par les conséquences de la peste de 125 av. n. è. qui sévit dans la région septentrionale, emportant plusieurs milliers de soldats basés à Utique.[377] Outre la volonté de lotir les citoyens les plus démunis, le projet de Carthage peut également avoir pour but de renforcer la présence romaine, après la mort de soldats romains, par l'implantation de vétérans. Ce projet aboutit en 122 av. n. è. grâce au

[374] Sur les détails administratifs de la fondation d'une colonie, voir MOATTI C., 1993.
[375] La décision de fonder une colonie à Carthage prend place après des émeutes à Rome (Appien. *Libyca,* CXXXVI).
[376] Plutarque, *Caius Gracchus*, X, 2. Selon Eutrope, 4, 21, la fondation de la colonie a été décidée par ordre du Sénat.
[377] Paul Orose, *Histoires. Contre les païens,* V, 11, 4.

soutien du tribun de la plèbe Caius Gracchus qui fonde la *colonia Iunonia Karthago*.[378] Cette colonie est constituée de 6 000 familles[379] et s'organise dans la région de Carthage,[380] notamment dans le Cap Bon avec des dotations de lots d'environ 200 jugères.[381]

Après un séjour de 70 jours en Afrique du Nord pour préparer la colonie, C. Gracchus rentre à Rome. Mais il est rapporté que les Romains restés sur place rencontrent de nombreux obstacles. Les entrailles des animaux destinés à la prise d'auspices par le fondateur sont dispersées par le vent et emportées au-delà des limites tracées pour la fondation ; la première enseigne portée lors de la procession d'entrée des colons dans la ville est arrachée par le vent et mise en pièces[382] ; enfin, des loups[383] auraient enlevé les bornes de marquages de la cité et les auraient emportées au loin.[384] Il n'est nul besoin de revenir sur l'aspect chimérique de ce récit.[385] Toutefois, si sa réalité est sujette à caution, sa symbolique ne doit pas être ignorée. L'attention portée à la *devotio* du sol de la cité punique aux divinités infernales par Scipion en 146 av. n. è. est suffisamment forte pour que le projet de C. Gracchus soit vu comme un affront fait aux dieux. Pourtant, il est bien précisé que la colonie n'a pas vocation à s'implanter sur les terres consacrées, mais au-delà de celles-ci. Pour les contemporains des faits, ce détail ne semble pas avoir eu d'importance et l'on ne retint de cette aventure que l'attitude outrageante des tribuns. Selon Appien, les fondateurs de la colonie « *n'eurent aucun égard à ce que Scipion lorsqu'il avait ruiné cette dernière, avait condamné son sol à ne plus*

---

[378] Loi de 111, l. 61. Tite-Live, *Periochae*, LX ; Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XLII, 1.Les informations varient sur l'identité des magistrats qui accompagnent Caius Gracchus dans sa mission. Selon Appien (*Guerres civiles*, I, 24), Caius Gracchus est accompagné de Fulvius Flaccus, mais Plutarque dit, au contraire, que Fulvius ne l'accompagne pas en Afrique (*Caius Gracchus*, X et XI). Les raisons de ce choix ne sont pas claires et Appien et Plutarque ne donnent pas la même explication. Selon Appien, ils auraient été envoyés en Afrique afin de les éloigner de Rome (Appien, *Guerres civiles*, I, 24 et *Libyca*, CXXXVI.) alors que selon Plutarque, ils auraient été tirés au sort (Plutarque, *Caius Gracchus*, IX-XIII).

[379] Appien, *Guerres civiles*, XVII, 16.

[380] CHEVALLIER R., 1958, p. 72 et THOMPSON L. A., 1968, p. 134.

[381] Les lots étaient de taille inégale. Cette inégalité transparaît dans la loi de 111. Il existe une première catégorie qui comprend les lots de 200 jugères et une seconde catégorie dont la description est perdue. Selon J. CRAWLEY QUINN, la signification et l'origine de cette différenciation reste obscure. CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 104, n° 393. Mais l'inégalité des lots pourrait suggérer la présence de citoyens de toutes classes. LASSÈRE J.-M., 1977, p. 112.

[382] Plutarque se trompe lorsqu'il situe cet évènement durant le séjour des tribuns (Plutarque, *Caius Gracchus*, XI, 2). À ce moment, C. Gracchus est déjà rentré à Rome (Appien, *Guerres civiles*, I, 24). En effet, cette procession prend place une fois que la ville a été délimitée par le *conditor* et les *agrimensores*.

[383] Au sujet des loups, J.M. PAILLER, remarque que « *dans la perception en miroir de Rome et de Carthage, déjà sensible à travers le rôle de Junon, Caius apparaissait en Romulus raté, et les loups prenaient la forme, parodique et hostile, d'une caricature de la louve du Capitole*. » Voir le commentaire de J.M. PAILLER de la vie de *Caius Gracchus* dans Plutarque, *Vies parallèles*, p. 1528, n° 182.

[384] Appien, *Guerres civiles*, I, 24 ; Plutarque, *Caius Gracchus*, XI, 2 ; Appien, *Libyca*, CXXXVI ; Paul Orose, *Histoires. Contre les païens,* V, 12, 2.

[385] Certains historiens ont cherché à rationnaliser cet épisode. Selon R. CHEVALLIER, « *le premier bornage avait dû être effectué à l'aide de pieux et les loups de Carthage sont sans doute des indigènes que l'arrivée des colons allait expulser* ». CHEVALLIER R., 1958, p. 75.

servir que de pâturage. »[386] Le projet est désormais perçu comme maudit des dieux et les augures consultés répondent que la colonie ne peut être fondée. Le Sénat s'empare de cette rumeur, dont il est peut-être à l'origine, pour mettre un terme à ce projet et la loi permettant la fondation de la colonie de Carthage est abrogée.[387]

Beaucoup d'interrogations ont porté sur la réalité de la *colonia Iunonia Karthago* et son état d'avancement avant l'abrogation de la *lex Rubria*. Si l'on se fie aux textes de Velleius Paterculus, Eutrope et Orose, la colonie aurait bel et bien été déduite[388] mais ne représentait alors qu'une cité *ignobilis, humili et languido statu*.[389] Malheureusement, aucun élément archéologique ne permet, à ce jour, de connaître son emplacement, sa taille et son organisation, ce qui nous cantonne aux hypothèses. F. RAKOB propose de la situer au nord-ouest de la cité, dans la plaine de la Mégara, évitant ainsi le cœur de la cité punique.[390] Des traces de ces constructions ont été recherchées dans les textes. B. SHAW s'appuie sur la description de Pline l'Ancien de la « *colonia carthago magnae in vestigiis carthaginis* »[391] pour y voir les traces de l'ancienne colonie gracquienne.[392] Cet avis n'est pas partagé par tous : selon A. CRISTOFORI, cette expression fait plutôt référence à la *colonia Iulia Concordia Karthago* fondée en 44 av. n. è.[393]

De même, on ne saurait dire avec certitude ce qu'il advint des immigrés italiens venus prendre possession de leurs lots. La plupart des historiens pensent que le centre-ville de la cité a été abandonné mais que les colons ont été autorisés à conserver leur lot de terres.[394] Reste à connaître le nombre d'Italiens arrivés dans la province et la proportion qui en est restée. Le chiffre de 6 000 familles avancé par Appien est à prendre avec précaution.[395] Il n'est pas certain que toutes ces familles aient débarqué à Carthage avant l'assassinat de Caius Gracchus

---

[386] Appien, *Guerres civiles*, I, 24.
[387] Appien nous apprend que l'assemblée réunie sur ce sujet a été interrompue par de violentes attaques (Appien *Guerres civiles,* I, 25). Mais la *lex agraria* de 111 suggère que la *lex Rubria* fut finalement abrogée (l. l.59: *quae fuit*). Voir CRAWLEY QUINN J., 2003b, pp. 104-105.
[388] Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, I, 15, 4 ; Eutrop. IV, 21 ; Paul Orose, *Histoires. Contre les païens*, V, 12, 1.
[389] Solin, *Recueil de faits remarquables,* XXVIII.
[390] RAKOB F., 2000, p. 73.
[391] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 24.
[392] SHAW B.,1981a.
[393] CRISTOFORI A., 1989, pp. 83-94.
[394] LASSÈRE J.-M., 1977, p. 114, et SHAW B., 1981a, p. 439: « *the Roman citizens who did settle there were a "de facto colony."* »
[395] A. CRISTOFORI note que le nombre de colons dont il est fait mention dans les textes aurait impliqué des possessions moins importantes et très éloignées de la cité. CRISTOFORI A., 1989.

en 121 av. n. è.[396] et il est peu probable que les candidats au départ aient reçu l'autorisation de s'y installer après la mort du tribun. Rappelons qu'une partie du Sénat était hostile à cette mesure et qu'après la mort de son initiateur elle ne put être défendue plus longtemps. De plus, il est envisageable que plusieurs colons aient été dépossédés de leurs terres par les membres les plus aisés de la société romaine cherchant à constituer de grandes *latifundia* en Afrique. Selon J. CRAWLEY QUINN, « *a recent field survey shows a drastic reduction in rural sites around Carthage in the first century BC, and suggests that this was not reversed until at least a century later.* »[397] Nous rejoignons l'historienne dans son hypothèse selon laquelle la diminution des sites ruraux serait due à une dépopulation et non un accaparement des terres par les Romains.[398] Nous pensons que l'état de la province est surtout imputable aux conséquences de la troisième guerre punique. Mais il est fort possible que plusieurs colons aient vendu leurs terres à de riches propriétaires qui ne la cultivèrent pas forcément immédiatement, préférant la spéculation à l'exploitation immédiate. Néanmoins, une présence significative de Latins est bien attestée au lendemain de la déduction de la colonie. Citons la découverte d'un cippe de délimitation,[399] vraisemblablement dans le cadre d'assignations réalisées après la mort de Caius Gracchus, le triumvir *a(gris) i(udicandis) a(dsignandis)* par *Caius Papirius Carbo.*[400] « *L'examen paléographique atteste que le* titulus*, rédigé aux alentours de l'année 120 av. J.-C., fut transcrit sur une* tabula *en marbre à l'époque impériale.* »[401] Cette inscription implique la nécessité de régler des problèmes de terres après l'abandon de la colonie.

Du vivant du tribun, la refondation de Carthage est un enjeu politique entre deux partis. À la mort de Caius Gracchus, elle devient le symbole de la lutte qui va opposer *optimates* et *populares* tout au long du siècle précédant la chute de la République et l'instauration du principat.

---

[396] Par exemple, R. CHEVALLIER remarque que les déductions de colonies sont des projets qui prennent du temps et la mise en place varie souvent entre 2 et 5 ans. CHEVALLIER R., 1958, p. 74. L'auteur pense que l'opération la plus longue est celle de l'arpentage.
[397] CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 108.
[398] CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 245.
[399] *CIL* VIII, 12535 = *ILT* 00892 = *ILLRP* 00475 (p. 332, 333). Voir également PALLU DE LESSERT A. C., 1896, pp. 7-8 ; GSELL S., *HAAN*, VII, p. 66.
[400] MASTINO A. et ZUCCA R., 2004, inscription n° 28.
[401] MASTINO A. et ZUCCA R., 2004, p. 199 met en doute cette datation. CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 108, n° 414.

3.1.2. Les projets césaro-augustéens

Appien nous rapporte qu'au cours de sa campagne d'Afrique, César aurait fait un songe l'incitant à reconstruire Carthage.[402] Derrière cette historiette se trouve un acte éminemment politique qui inscrit César et son successeur dans la lignée des Gracques, farouchement opposés aux intérêts du Sénat. Mais nous aurions tort de nous limiter à cet aspect. La volonté de refonder Carthage répond également à une véritable nécessité : celle de doter les vétérans en terres afin d'assurer la sérénité de Rome, de fournir un moyen de subsistance à la plèbe et, ce faisant, de soigner une image de chef des *populares*. C'est à la croisée d'ambitions personnelles et de nécessités sociales que s'inscrit la suite de l'histoire de l'Afrique romaine, brutalement interrompue un siècle plus tôt.

Mais Carthage n'est que l'élément le plus visible et surtout le plus symbolique. César et Octave (devenu Auguste en 27 av. n. è.) fondent une série de colonies et de municipes sur l'ensemble du territoire romain d'Afrique, englobant dès 44 une partie de l'ancien royaume Numide.

3.1.2.1. La reconstruction de Carthage

La volonté de reconstruire la cité est affichée dès 46 av. n. è. et les premiers travaux de refondation dateraient de 44 av. n. è. La plupart des auteurs s'accordent sur cette date, situant l'évènement avant ou après les idées de mars.[403] L'information la plus précise et la plus vraisemblable est donnée par Solin[404] qui date la naissance de la seconde Carthage sous le consulat de M. Antoine et de P. Dolabella.[405] Si tel est le cas, l'implantation de la colonie aurait pris place entre le 16 mars et le 31 décembre 44.[406] Cette réalisation précoce est en partie confirmée par les données archéologiques avec l'étude du « mur d'amphores » dont les premiers tessons sont datés de 43 av. n. è.[407] De cette première fondation nous ne savons presque rien.[408] Le noyau urbain était doté d'un *forum* d'où viennent très certainement un

---

[402] Appien, *Libyca*, CXXXVI.
[403] Dion Cassius, XLIII, 50, 3-5, Appien, *Libyca*, CXXXVI, Solin, *Recueil de faits remarquables,* XXVII, 11. Certains ne donnent pas de dates : Pausanias, *Description de la Grèce,* II, 1, 2 ; Plutarque, *César*, LVII, 5 ; Strabon, *Géographie,* XVII, 3, 15.
[404] Solin, *Recueil de faits remarquables,* XXVII, 11.
[405] GSELL S., *HAAN*, VIII, p. 174 ; LE GLAY M., 1983, p. 237.
[406] A. DELLA ROSA date plutôt cette fondation pendant le premier consulat d'Octavien, probablement après la constitution du triumvirat, soit en 43 av. n. è. DALLA ROSA A., 2005.
[407] DELATTRE A. L., 1894, pp. 89-119 ; DELATTRE A. L., 1893b.
[408] Les zones d'habitat de cette période ne sont pas connues des archéologues. De même, le plus ancien cimetière romain de Carthage n'est pas antérieur à la seconde moitié du Ier s. de n. è. Voir DELATTRE A. L., 1888. ETIENNE

morceau d'inscription mentionnant les activités des derniers triumvirs agraires[409] et deux plaques de marbres sculptées représentant Mars, Vénus et le divin Iulius.[410] L'existence d'une centuriation d'orientation distincte de celle d'Auguste au cœur de la cité ainsi que l'anecdote sur les destructions de Lépide qui empiétaient sur la colline de Byrsa confirment l'avancement des travaux entrepris dès 44 av. n. è.

Le décès du dictateur donne sans doute un coup de frein à la construction de la cité. Le projet est repris avec grandeur quelques années plus tard. En effet, les sources nous apprennent qu'Octave consolide la première colonie par une déduction de 3 000 colons supplémentaires en 29 av. n. è.[411] À cette occasion, Octave repense en intégralité le plan de la cité et organise le terrassement de la colline de Byrsa. La mise en place de ces travaux serait principalement l'œuvre de Sentius Saturninus,[412] *magister* du collège sacerdotal des *quindecemviri sacris faciundis.*[413] C'est à cette occasion que l'interdit est levé afin de permettre une occupation totale de la cité.[414] Cette étape est incontournable et c'est probablement elle qui permet de consolider et d'étendre la cité de façon pérenne. En effet, l'ombre de la malédiction de la cité reste encore très présente à la fin de la république. Dion Cassius rapporte que les empiètements de la colonie de César[415] sur le sol consacré aux dieux provoquent la colère de Lépide qui ordonne la destruction d'une partie des constructions.[416] M. LE GLAY propose une autre interprétation pour l'action de Lépide. Il ne s'agirait pas de la manifestation de sa colère suite aux empiètements des colons sur le territoire consacré mais de destructions nécessaires pour la construction de bâtiments administratifs et religieux. En effet, l'historien explique que la réunification des deux *Africa* et la réintroduction des *Cereres* ont lieu sous le pontificat et le gouvernement de Lépide. Or, ces deux évènements nécessitent

---

R. et FABRE G., 1972 ; WIGHTMAN E., 1980. J. M. LASSÈRE propose, au contraire, des datations hautes pour certaines des tombes. Le niveau le plus profond de la nécropole de Bir-ez-Zitoun, explorée par le Père DELATTRE en 1896, où les inhumations et les incinérations sont signalées par des «*stèles anépigraphes* », pourrait, selon l'auteur, remonter à la colonie gracquienne. Concernant les stèles épigraphes, celles ne portant pas l'indication de l'âge du défunt seraient datées de la colonisation césarienne. LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 105 et 163. Cette hypothèse est suivie par MASTINO A. et ZUCCA R., 2004, p. 203.

[409] CHEVALLIER R., 1958, p. 77, n° 1 et p. 94.

[410] GSELL S., 1927, pp. 235-236.

[411] Appien, *Libyca*, CXXXVI ; Dion Cassius, LII, 43, 1. Comme le montre D. FISHWICK, il ne peut pas s'agir d'une refondation car la colonie a déjà été fondée et en faire une seconde au même endroit serait contraire au droit romain. FISHWICK D., 1995. C'est cet argument qu'oppose Cicéron à Antoine lorsqu'il fonde illégalement la colonie de *Casilinum*. Cicéron, *Les Philippiques*, II, 40.

[412] GROS P., 1987, p. 551.

[413] GSELL S., 1927, pp. 228-230.

[414] Selon D. FISHWICK, la levée de la malédiction par Sentius Saturninus aurait eu lieu non pas en 29 av. n. è. lors de l'ajout de nouveaux colons à Carthage mais entre 13 et 12 av. n. è. alors qu'il est gouverneur de la province. FISHWICK D., 1996a.

[415] Pourtant, Appien précise bien que la colonie est installée au nord-ouest et à l'ouest de Byrsa, hors du territoire sacré. Appien, *Libyca*, CXXXVI.

[416] Dion Cassius, LII, 43, 1. GSELL S., 1927 ; SAUMAGNE Ch., 1928-1929, pp. 661-662.

l'érection de bâtiments, palais, temples et de diverses infrastructures supplémentaires.[417] Mais cette interprétation n'explique pas la phrase de Dion Cassius qui précise que l'action de Lépide semble avoir privé Carthage « des droits de colonie ».[418] Toutefois, l'une et l'autre des interprétations ne sont pas exclusives et peuvent se compléter.

Une fois les dieux apaisés et le territoire rendu aux hommes, la cité aurait été divisée en îlots de 4 actus carrés, délimités autour du *cardo maximus* et du *decumanus maximus* qui se croisent sur la colline Byrsa, à l'emplacement où a été placée la *groma*.[419]

Mais que reste-il de cette période césaro-augustéenne ? P. GROS souligne le décalage existant entre les données archéologiques qui montrent une relative modestie des vestiges architecturaux[420] et la description qui est faite de la cité par les sources littéraires.[421] Selon ses estimations, le centre monumental de Carthage serait 10 à 12 fois plus grand que ceux des villes africaines secondaires et cela dès l'époque augustéenne.[422] L'auteur signale l'importance de très vastes places en « position d'acropole » et souligne le fait qu'elles ont été prévues dès l'origine. Cette aire religieuse et administrative magistrale « *devait avoir pour rôle essentiel d'exprimer la puissance du pouvoir sacralisé dont procédait directement la plus importante déduction du début de l'Empire.* »[423] L'aménagement du centre-ville reste méconnu. Néanmoins, la cité devait supporter plusieurs temples tel que celui d'Esculape indiqué par Apulée[424] et surtout un capitole afin d'accueillir Junon, désignée comme divinité tutélaire de Carthage et héritière de Tanit.[425] P. GROS propose d'y ajouter également la présence d'un temple ou d'une chapelle voué à la *Concordia*.[426] La lecture de Virgile nous inciterait à ajouter à ces bâtiments la présence d'un théâtre dont il fournit une description détaillée de la construction.[427] Enfin, sans en connaître la destination, on peut signaler le

---

[417] LE GLAY M., 1983, pp. 244-245.
[418] Dion Cassius, LII, 43, 1.
[419] SAUMAGNE Ch., 1924. Voir P. GROS qui propose quelques modifications par rapport au plan proposé par Ch. SAUMAGNE. GROS P., 2000. En particulier, P. GROS note que les plans augustéens s'appuient sur les vestiges puniques, notamment pour l'orientation générale de la cité.
[420] Les différentes fouilles menées jusqu'à présent confirment la modestie des infrastructures de la capitale, jusqu'aux époques flavienne et antonine. Voir HURST H., 1985 ; FERCHIOU N., 1986a, pp. 7-10.
[421] Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 15 (MANCINETTI SANTAMARIA G., 1978-1979, pp. 129-130) ; Pomponius Mela, *Chorographie,* I, 7, 34. Une mention particulière peut être accordée à *l'Énéide* de Virgile qui, sans constituer un témoignage direct, illustre la grandeur de la cité.
[422] GROS P., 1987 ; RAKOB F., 2000.
[423] GROS P., 1987, p. 565.
[424] Apulée, *Florides*, IV, 18, 91.
[425] Virgile, *L'Énéide*, I, v. 446 ; Horace, *Odes*, II, 1, v. 25 ; Ovide, *Les Fastes*, VI, v, 45-46.
[426] GROS P., 1987, pp. 556-557.
[427] RAKOB F., 2000, p. 75 ; GROS P., 1987, p. 570, n° 8 pour une bibliographie détaillée.

recours à plusieurs techniques de constructions : à l'*opus reticulatum* s'ajoute l'*opus africanum* bien attesté dans la tradition tardo-punique.[428]

Ainsi, la cité semble avoir été très grande, dès son origine. Comme le remarque F. RAKOB, les 3 000 colons de la déduction augustéenne ne suffisent pas à la remplir.[429] Certes, il faut ajouter à ce nombre les colons de César et probablement les descendants des colons gracquiens. On peut également envisager que la cité ait accueilli, dès les premiers temps, une forte population indigène, attirée par la résurrection de la capitale africaine.[430] Ces derniers ont même pu se « *constituer en commune autonome* » avant de recevoir la citoyenneté.[431] Malheureusement, aucun document ne permet de savoir comment s'est déroulée cette cohabitation, dans une cité neuve, construite par les nouveaux maîtres, mais sur un site de tradition punique. Tout juste pouvons-nous établir que la cité est occupée par des vétérans, mais également par des indigènes romanisés, au moins à partir de la déduction de 29 av. n. è.

Le processus de reconstruction de Carthage a des répercussions sur l'ensemble de sa *chôra* et une partie de l'Afrique septentrionale. La *pertica* de la cité est agrandie jusqu'à 100 km à l'intérieur des terres, englobant ainsi les anciens colons et les descendants des vétérans marianistes. En effet, il est probable que les citoyens romains installés avant les déductions césaro-augustéennes en *Africa* se soient regroupés et, par la suite, aient été inscrits dans la tribu *Arnensis* de Carthage afin de former des *pagi*. Cela explique les nombreux citoyens romains de la région appartenant à cette tribu[432] ainsi que la demande des citoyens de *Thugga* de conserver des privilèges particuliers de la *pertica* de Carthage.[433] Cette augmentation de territoire a probablement entraîné des modifications administratives. Par exemple, on sait que sous Auguste, un notable de Carthage, *M. Caelius Phileros* nommé préfet pour dire le droit, est chargé de la collecte du vectigal pendant 5 ans dans les 83 *castella* du territoire de Carthage.[434] Selon Ch. HUGONIOT, « *cette mission exceptionnelle fut liée à une réorganisation des différentes communes qui faisaient partie sous Auguste de la pertica de Carthage* ».[435] De quand date cette extension ? L'intervention de *M. Caelius Phileros* constitue un *terminus ante quem*, mais nous donne peu d'indices sur la réalisation de cette opération. Selon A. ALLELY,

[428] RAKOB F., 2000, pp. 79-80.
[429] RAKOB F., 2000, 2000, p. 82.
[430] LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 204-211.
[431] DESSAU H., 1914, p. 509 ; GSELL S., *HAAN*, VIII, p. 175, n° 1.
[432] GASCOU J., 1972b, p. 21, n° 2.
[433] POINSSOT C., 1962.
[434] *ILT*, 1370 et *CIL* VIII, 26274. Sur cette inscription, voir POINSSOT C., 1962 et GASCOU J., 1984.
[435] HUGONIOT C., 2000, p. 46.

la *pertica* de Carthage aurait été réorganisée par Lépide pour augmenter la production de céréales et ainsi assurer un meilleur ravitaillement de Rome.[436] L'auteur met cette action en lien avec l'introduction du culte des *Cereres* dont l'*annus primus* pourrait dater de 40/39 av. n. è. D. FISHWICK va plus loin et met en lien la création, ou tout du moins l'extension de la *pertica* de Carthage avec l'unification des deux provinces. En effet, il est peu probable qu'une cité ait pu avoir un territoire s'étendant sur deux provinces distinctes, ce qui aurait probablement posé des problèmes de gestion et d'administration.[437] L'auteur date l'extension de territoire de 38/37 av. n. è.[438] L'intérêt de l'extension du territoire de Carthage ne se limite pas à des questions administratives ou organisationnelles. Il s'agit d'inclure à la colonie les *pagi* déjà constitués et par là même de consolider les liens de clientèle et de mieux tenir la partie septentrionale de la province. Le fait est particulièrement important dans la partie occidentale de la *pertica*, appartenant à l'ancien territoire numide, tout récemment intégré à la province romaine. La donation de l'immunité à la cité et sa *pertica* serait un peu plus tardive et daterait de la déduction faite par Octave en 29 av. n. è.[439]

3.1.2.2. Fondation des autres colonies et municipes

Hormis les cas particuliers de la tentative gracquienne et les cas discutés des fondations marianistes, les premières créations officielles de colonies en Afrique du Nord sont le fait de César et d'Octave. Les sources épigraphiques et littéraires permettent de dresser une liste des colonies déduites entre la période Césarienne et Augustéenne. La liste maximaliste est présentée ci-après (tableau n° 3).

---

[436] ALLÉLY A., 2000. Voir également *AE*, 2000, 137.
[437] FISHWICK D., 1994, pp.64-66.
[438] *Contra*, voir GASCOU J., 1984, qui ne place pas la préfecture de Phileros avant 35 av. n. è. FISHWICK D., 1994, p. 111.
[439] POINSSOT C., 1962 ; BROUGHTON R., 1969. La preuve de l'accord de cette immunité pourrait être mentionnée dans un Faste consulaire qui nous apprend que *Carthago libertatem a populo romano recepil*. Faste daté de 726, soit 28 av. n. è. Selon AUDOLLENT A., 1901, p. 45, il s'agirait d'une erreur et l'accord de l'immunité est à dater de 29 av. n. è. Selon DEBBASCH, on pourrait établir une équivalence entre *libertas et immunitas*. DEBBASCH Y., 1953, pp 40-41.

	César	Auguste	César ou Auguste	Auguste ou Lépide
Colonies	**Carthage** ***Curubis***[440] ***Clupea***[441] *Hadrumetum*[442] *Thapsus* *Thysdrus*	***Uthina***[443] ***Maxula***[444] ***Thuburbo Minus***[445] ***Simitthus***[446] ***Sicca Veneria***[447] ***Assuras***[448] ***Thuburnica***[449]	*Neapolis*[450] *Carpis*[451] *Hippo Diarrhytus*[452]	
Municipes		Utique[453] *Hippo Regius*[454]	*Mustis*[455]	*Thabraca*[456]
Colonie ou municipe			*Thuburbo Maius*[457]	

Tableau n° 3 – Colonies et municipes césariens et augustéens en Afrique nord-orientale. Liste maximaliste.[458]

[440] *CIL* VIII, 24100, 12452, 980 ; Ptolémée, IV, 3, 2, p. 621. Voir *CIL* VIII, 00977 = *CIL* VIII, 12451 pour la datation. Montre que la colonie existait déjà en 45 av. n. è.

[441] Ptolémée, IV, 3. 2, p. 621. Voir *CIL* X, 6104. Il s'agit d'une inscription mentionnant un *duumvir* de *Clupea* vers 40-35 av. n. è. Signalons pour cette cité la découverte de monnaies frappées sous Auguste ou Tibère. Voir MÜLLER L., 1860-1874, pp. 155-156.

[442] Selon R., MACMULLEN, César aurait fondé des colonies à Hadrumète, *Thapsus* et *Thysdrus*. MACMULLEN R., 2003, p.56-57. Ces fondations pourraient être mises en lien avec la volonté d'établir des colons favorables à César dans une région où vivent beaucoup de citoyens romains fidèles au parti des Pompéiens. On trouve cette hypothèse chez GSELL S., *HAAN*, VIII, pp. 181-182 et VITTINGHOFF F., 1952, p. 84. Cet avis n'est pas partagé par J. GASCOU qui trouve « *invraisemblable* » que les trois cités soient des colonies césariennes. GASCOU J., 1972b, p. 21.

[443] *CIL* VI, 36917 : *colonia Iu[lia…] Terdiadecim[anarum] Uthina*. Voir également *AE*, 1949, 175.

[444] La cité pourrait apparaître dans l'inscription *AE*, 1949, 175 : *col[onia Iulia] Ind(ustria/ulgentia ?) Ma[xula]*. Ptolémée, IV, 3, 2, p. 619. Il s'agit probablement de l'actuelle Radès.

[445] *ILAf*, 414 (col, VIII Thub).

[446] *CIL* VIII, 14612 ; GASCOU J., 1972b, p. 24 ; THOMPSON L. A., 1968, pp. 156-157. Cette colonie semble avoir des liens étroits avec les vétérans. Selon certains historiens, il pourrait s'agir en partie de colons installés lors de la création de la colonie par Octave-Auguste. LASSÈRE J.-M., 1980 ; LASSÈRE J.-M., 1997. Contra, KHANOUSSI M., 1991.

[447] *CIL* VIII, 1632 et 16258 : *colonia Iulia Veneria Cirta nova Sicca*. GASCOU J., 1972b, p. 24. Voir l'étude onomastique menée par LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 149-155.

[448] *CIL* VIII, 1798 ; AE, 1913, 40 ; THOMPSON L. A., 1968 pp. 157 et.173.

[449] GASCOU J., 1972b, p. 24.

[450] Pour Ch. HUGONIOT, *Neapolis* et *Carpis* seraient davantage des installations individuelles que de réelles colonies officielles. HUGONIOT C., 2000, p. 42.

[451] *CIL* VIII, 25417. Selon S. GSELL, les colonies de *Carpis* et *Hippo Diarrhytus* seraient des colonies césariennes.

[452] Il pourrait s'agir d'un *pagus* pré-césarien hissé au rang de colonie par César (selon J.-M. LASSÈRE) ou Auguste (selon L. TEUTSCH). LASSÈRE J.-M., 1982a, p. 413 ; TEUTSCH L., 1962, p. 117.

[453] Utique perd le statut de capitale et reçoit, en guise de dédommagement, le statut de municipe en 38 ou 36. Dion Cassius, XLIX, 16, 1 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 24. Voir MÜLLER L., 1860-1874, II, p. 159 et suiv. (monnaies du règne de Tibère) : *M(unicipes) mun(icipii) Iul(ii) Uticen(sis)*. Voir LE GLAY M., 1983, p. 247.

[454] *ILAlg.*, I, 109.

[455] Selon la théorie d'A. BESCHAOUCH, le *Municipium Mustitanum* aurait des origines juliennes. BESCHAOUCH A., 1965-1966, p. 149. Les découvertes et remarques de N. FERCHIOU vont quand même dans ce sens et le passé préromain de la cité est attesté et l'activité dans la seconde moitié du Ier s. av. n. è. aussi. FERCHIOU N., 1993-1994, surtout pp. 318-319. L'hypothèse d'un municipe créé par César à *Mustis* n'est pas acceptée par DESANGES J., 2001, p. 643.

[456] Voir GUEY J. et PERNETTE A., 1958. Nous renvoyons à la mise au point faite par GASCOU J., 1972b, p. 23.

[457] *CIL* VIII, 848, 12366 et 23984 ; *ILAf.*, 267, 268. Voir QUONIAM P., 1959-1960, pp. 69-79.

Mais cette liste est loin de faire l'unanimité. Des discussions continuent sur l'identité des fondateurs, la nature des déductions et les dates auxquelles elles ont eu lieu. Les recherches entreprises depuis plus d'un siècle permettent de distinguer une tendance minimaliste et une tendance maximaliste. La position la plus minimaliste est présentée pour la première fois par L. TEUTSCH pour qui seules les villes de Carthage, *Curubis* et *Clupea* peuvent prétendre être des fondations de colonies césariennes.[459] Cette position est suivie par P.-A. FÉVRIER qui précise que les autres colonies seraient le fait de ses successeurs.[460] Cette interprétation minimaliste est confortée par l'étude des monnayages poliades. En effet, dans le paysage monétaire de la fin de la république et de l'époque augustéenne, seules deux cités sont qualifiées de colonie julienne dans leur titulature : *Pia Paterna*, dont la localisation reste inconnue,[461] et Carthage (*Colonia Iulia Concordia*). On peut y ajouter le *Municipium Iulium Vticense*.[462] Une position plus mesurée est adoptée par R. BROUGHTON selon qui César aurait procédé à des déductions dans les cités de *Hippo Diarrhytus*, *Thysdrus*, *Curubis*, *Carpis*, *Neapolis*, *Clupea* et peut-être Hadrumète, *Thuburnica* et *Thuburbo Maius*, sans qu'il s'agisse systématiquement de colonies.[463] *A contrario*, une tendance initiée par S. GSELL propose une interprétation large. Le savant suppose que César a procédé à des assignations viritanes et fondé (ou ordonné de fonder) des colonies à Carthage, *Curubis* et *Clupea* auxquelles on pouvait ajouter *Carpis*, *Hippo Diarrhytus*, *Neapolis*, Hadrumète et *Thysdrus*,[464] mais aucune création de municipe.[465] Plus récemment, R. MACMULLEN agrandit encore le cercle des créations en ajoutant Hadrumète, *Thapsus* et *Thysdrus* aux colonies et *Thuburbo Maius* aux municipes.[466] Prenant en compte l'onomastique, J.-M. LASSÈRE confirme la possibilité de déduction césarienne à *Thuburnica*, *Uchi Maius* et *Mustis* mais émet plusieurs doutes pour les cités de *Thunusida*, *Thysdrus*, *Capris*, *Neapolis* et dans une moindre mesure, *Hippo Diarrhytus*.[467]

La grande majorité des colonies césariennes est fondée dans des cités déjà existantes. Pour notre période, seule la colonie de Carthage est une construction nouvelle. Mais il s'agit

---

[458] Les noms en gras sont ceux des colonies dont l'attribution à la période-césaro-augustéenne est globalement acceptée par la communauté scientifique. Voir annexe 10.
[459] TEUTSCH L., 1962, p. 117.
[460] FÉVRIER P.-A., 1989, p. 102.
[461] La localisation de cette colonie reste inconnue. Voir ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 297-300.
[462] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 304-307.
[463] BROUGHTON R., 1929, pp. 52-55. Suivi par HAYWOOD R. M., 1938, p. 31.
[464] GSELL S., *HAAN*, VIII, pp. 172-182.
[465] GSELL S., *HAAN*, VIII, p. 172.
[466] MACMULLEN R., 2003, pp. 55-58.
[467] LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 156-161.

là d'un cas particulier car elle s'installe sur le site d'une ville détruite. La situation est un peu différente pour les fondations augustéennes de *Thuburbo Minus* et peut-être *Uthina* qui pourraient avoir été fondées *ex nihilo*.[468] Cette hypothèse est résumée par L. THOMPSON « *Those settled in Africa before the middle of the 1st century AD were almost invariably established in the territory of existing native civitates, and, where a Roman conventus or pagus was already in existence in the town concerned, the older settlement was incorporated into the new*. »[469] La seule exception qu'il cite étant Carthage.

Les colons déduits sont tous des civils mais certaines colonies sont créées afin de lotir des vétérans. Les deux exemples le plus connus pour notre période sont les colonies de *Thuburbo Minus* qui sert à lotir les vétérans de la VIIIe légion et *Uthina* où sont placés les vétérans de la XIIIe légion.[470] Il semblerait que certains des vétérans de la Ve légion s'installent à *Thuburnica* et que d'autres de la XIIe légion se retrouvent à *Thuburbo Minus* ou *Maius*.[471] Octave en répartit probablement d'autres dans des colonies, tel qu'à Medeli.[472] Cette politique se poursuit sous Tibère, notamment avec l'installation de la IIIe légion à *Ammaedara* qui permet un contrôle du sud et des populations nomades. Parfois, les vétérans ne sont pas répartis dans des colonies mais reçoivent des terres à proximité de centres romains. C'est le cas à *Suturnica*, dans les environs de Carthage, où une inscription mentionne « *les vétérans du village de Fortunalis dont les ancêtres reçurent la terre de* Suturnica *par la faveur d'Auguste* ».[473] Ce procédé a le double avantage de donner des terres aux vétérans et de tenir la région grâce à la présence de ces anciens soldats.

Selon S. AOUNALLAH, les fondations césariennes et augustéennes correspondent également à une volonté de « *régulariser une situation 'anormale' : celle des colons installés uiritim – c'est-à-dire sans création de cadres municipaux – depuis la première colonie de*

---

[468] FÉVRIER P.-A., 1982, p. 336. L'auteur inclut *Uthina* aux colonies fondées ex-nihilo mais les récentes recherches menées sur le site suggèrent une occupation antérieure. Voir BEN HASSEN H. et MAURIN L. (dir.), 2004, p. 17. C'est également l'opinion de N. FERCHIOU pour qui, la présence de céramique à vernis noir serait l'assurance d'une occupation antérieure. FERCHIOU N., 1995a, p. 142 et BEN ABED F., 2003, p. 19. De plus, rien n'interdit de penser que la cité fut fondée à proximité d'un centre rural préexistant. En effet, ce principe pourrait avoir été bien plus fréquent que ce que l'on envisage jusqu'à présent, notamment dans le cas de colonies viritanes. Selon A. M'CHAREK, les indices d'une occupation préromaine sont encore trop minces. Tout au plus peut-on supposer l'existence d'une bourgade rurale qui aurait précédé la fondation de la colonie romaine. M'CHAREK A., 2006, p. 192.

[469] THOMPSON L. A., 1968, pp. 141-142.

[470] LASSÈRE J.-M., 1977, p. 212 ; FÉVRIER P.-A., 1982, p. 336 ; MACMULLEN R., 2003, p. 58.

[471] MACMULLEN R., 2003, p. 58. Selon H.-G. PFLAUM, l'installation de vétérans à *Thuburbo Maius* se serait faite sous la forme d'un *pagus* de *CR* de Carthage. PFLAUM H.-G., 1970, pp. 83 et 111-117.

[472] *CIL* VIII, 885.

[473] MACMULLEN R., 2003, p. 58 ; *ILAf*, 00301.

*Carthage dans l'*Africa vetus *et en Numidie, depuis 103 a.C. en vertu du plébiscite de L. Appuleius Saturninus.* »[474]

La répartition des fondations répond à des préoccupations stratégiques.[475] Les colonies et municipes sont égrenés le long de la côte, aux alentours immédiats de Carthage et dans la vallée de la Medjerda, au-delà de la *fossa regia* dans la région tellienne. On peut distinguer trois objectifs. Premièrement, la maîtrise des côtes permet le contrôle de l'interface entre la mer et l'*hinterland*, que se soit à des fins militaires ou commerciales. Deuxièmement, les cités aux alentours de Carthage permettent d'asseoir la présence romaine autour de la capitale et constituent des points de relais de l'information et de l'apport romain entre la capitale et sa région.[476] Troisièmement, le chapelet de créations romaines au-delà de la *fossa regia* favorise le renforcement du pouvoir romain dans une zone fraîchement conquise. Le fait est d'autant plus important que cette zone constitue un des hauts-lieux du pouvoir numide avec les cités de *Bulla Regia*, Dougga, *Zama Regia* et Mactar. Si l'on ajoute à cela les anciennes déductions marianistes, cette zone se retrouve cernée par des fondations romaines qui, on le sait, comprend de nombreux vétérans. Au-delà d'une simple vision militaire, il faut garder à l'esprit la volonté de mettre en place une série de point de relais romains.

Par ailleurs, comme le remarque A. MAHJOUBI, « *l'implantation de colonies de peuplement, dans la seconde moitié du Ier s. av. J.-C., consacra la politique suivie par César et Auguste, dans les régions les plus civilisées de la Méditerranée Occidentale.* »[477] Il est vrai que les premières fondations sont faites dans des régions où le modèle de la cité était déjà bien implanté. Surtout, il semble que les cités désignées pour accueillir les citoyens romains connaissent déjà une forte présence latine. Dans les premiers temps, Rome ne cherche pas à s'implanter dans les zones de confins. Au contraire, elle préfère s'étendre peu à peu, à partir de centres déjà notablement acquis à la cause romaine, assurant ainsi une extension pérenne. Remarquons que les fondations de César ont principalement porté sur les cités côtières, alors que celles d'Auguste se situent sur la côte et l'intérieur des terres. Toutefois, comme le

[474] AOUNALLAH S., 2001, p. 164. On retrouve cette idée chez J.-M. LASSÈRE selon qui on assiste en *Africa nova* à des renforcements des établissements marianistes, notamment à *Thuburnica* et *Mustis*. LASSÈRE J.-M., 1980, p. 43 ; BESCHAOUCH A., 1965-1966, pp. 149-151; GASCOU J., 1972b, p. 22.
[475] Voir annexe 10.
[476] Ces déductions ont été consolidées par les implantations antérieures et les assignations viritanes telles que celles des *pagi Fortunalis* et *Mercurialis*.
[477] MAHJOUBI A., 2000, p. 35.

rappelle W. BARTHEL il serait artificiel de comparer la politique des deux hommes car celle de César se déroule sur deux ans, celle d'Auguste sur plus de 20 ans.[478]

Le choix des cités destinées à accueillir les nouveaux colons a-t-il pu être motivé par d'autres raisons ? La question peut se poser particulièrement dans les cas de *Neapolis*, *Clupea* et *Hippo Diarrhytus*. En effet, ces villes font partie des cités détruites lors de la troisième guerre punique.[479] Elles sont reconstruites au cours du Ier s. av. n. è., sans que l'on puisse dater précisément leur réhabilitation ni en identifier les acteurs. Par la suite, ces trois cités obtiennent le statut de colonie ou de municipe. Certes, nous l'avons vu, leur emplacement s'inscrit dans la volonté de Rome de développer une région dotée d'une importance stratégique et de richesses potentielles.[480] Mais ne pourrait-on pas envisager que la promotion de ces cités réponde à une préoccupation d'ordre social ? Leur reconnaissance officielle de n'illustrerait-elle pas la *concordia* voulue par César et poursuivie par Auguste ? Malheureusement aucun élément de permet d'étoffer cette hypothèse et il faut rappeler que ce devenir n'a pas été celui des cités de *Néphéris* et de Tunis, elles aussi détruites lors de la troisième guerre punique.

Aux colonies et municipes s'ajoutent d'autres formes d'installations. Pline l'Ancien recense une quinzaine d'*oppida civium Romanorum* parmi lesquelles[481] quinze villes de citoyens romains dont *Assuras*, *Aptucca*,[482] *Canophicum*, *Chiniava*, *Simitthus*, *Thunusida*, *Thuburnica*, *Uchi Maius*, *Uchi Minus*, *Vaga*, *Uzali* (présentée comme une ville latine), les *Castra Cornelia*[483] (décrite comme une ville stipendiaire) et les cités des *Aborienses*, des Thibidrumiens et des Tibigiens pour lesquelles nous ne possédons pas d'information. Selon J. DESANGES, les *oppida civium Romaorum* de Pline l'Ancien seraient des municipes de citoyens romains présentés sous une autre dénomination.[484] J. GASCOU propose une interprétation plus ouverte et reconnaît de la part de Pline l'Ancien l'usage d'un vocabulaire « non technique » pour désigner des villes où l'on peut observer une forte concentration de citoyens romains, qu'il s'agisse de villes ayant obtenu le statut de municipe sous César ou

[478] BARTHEL W., 1904, p. 49.
[479] Strabon mentionne les cités de *Néphéris*, *Neapolis*, *Aspis-Clupea* et Tunis. Strabon, *Géographie,* XVII, 3, 16 ; Appien, *Libyca*, CII, CVI, CVIII, CXI, CXXVI et CXXXV ; Tite-Live, *Periochae*, 50. On peut probablement ajouter à cette liste *Hippo Diarrhytus* dont la résistance à Rome en 148 av. n. è. est relatée par Appien, *Libyca*, CX, 520-521.
[480] SLIM L., BONIFAY M. et TROUSSET P., 1999, p. 156.
[481] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 29 et surtout le commentaire de J. DESANGES.
[482] BESCHAOUCH A., 1974-75, pp. 193-195.
[483] LÉZINE A., 1956b.
[484] Voir le commentaire J. DESANGES de Pline l'Ancien, *Histoire naturelle,* V, p. 285.

Auguste ou tout simplement de *civitates* pérégrines où s'est installé un grand nombre de colons italiens ou romains.[485]

Ainsi, outre les installations officielles, on assiste à l'implantation individuelle de Latins sur le territoire africain. La présence de ces allogènes n'est pas une nouveauté et est déjà bien attestée avec les mentions de *conventus civium Romanorum* avant la victoire de *Thapsus*. On peut supposer qu'elle s'accentue avec la reprise de la politique de colonisation césaro-augustéenne. Il arrivait fréquemment que les Latins arrivés dans la province d'Afrique hors cadre officiel se rassemblent afin de former une communauté latine, vivant dans une cité pérégrine. Il semble que ces regroupements aient été à l'origine de la création de *pagi* rattachés pour la plupart à Carthage.[486] Une dernière catégorie pourrait être constituée des *pagi* de vétérans. Il s'agit d'un territoire habité par des vétérans n'ayant pas fait l'objet de déduction officielle mais d'assignation viritane comme c'est le cas du *Pagus Fortunalis* et du *Pagus Mercurialis*.[487] Mais comme le remarque J. GASCOU, encore faudrait-il savoir s'ils étaient autonomes ou rattachés à une cité.[488]

On peut ajouter à ces assignations l'apparition des premiers *uici uiasii*. Il s'agit de communautés « *fondées au terme de la loi 111, sur un territoire qui reste ager publicus et dont les habitants qui n'avaient que l'usufruit de la terre, devaient en contrepartie assurer [...] l'entretien des routes.* »[489] C'est le cas du *vicus Bovius*, dont l'installation remonte à la fin du IIe s. av. n. è.[490] Dans un dernier temps, remarquons avec J.-M. LASSÈRE que les installations officielles furent très certainement suivies par des Italiens de modeste condition. Ces derniers étaient probablement attachés à la clientèle des *negotiatores* et des aristocrates

---

[485] GASCOU J., 1972b, p. 26.

[486] Pour autant, il ne faut pas systématiquement associer la présence de citoyens romains de Carthage dans une autre cité à l'existence d'un *pagus*. L'exemple en est donné avec le cas de *Thuburbo Maius*. Cette cité connaît, à la fin de l'époque républicaine et au début de l'époque impériale, une forte présence de citoyens de la colonie de Carthage. Comme le remarque J. GASCOU, « *Maints de ses citoyens (de Carthage) s'installèrent sans doute alors dans les villes situées en bordure de sa pertica et y acquirent des terres.* » (GASCOU J., 1988, pp. 72-73). Considérant les nombreuses sources épigraphiques mentionnant des membres de la tribu Arnensis découvertes à Henchir-Kasbat, L. POINSSOT et à sa suite H.-G. PFLAUM défend l'idée d'une communauté double dans le cas de *Thuburbo Maius*, où on aurait déduit une colonie latine auprès de la *civitas* pérégrine préexistante. (POINSSOT L., 1915 ; PFLAUM H.-G., 1970). Cette hypothèse explique la mention d'une *civitas* (*ILAf*, 235, 254, 255) et d'un *municipium* (*ILAf*, 243, 244247, 277, 278 ; *AE*, 1961, 72). Mais il apparaît que cette différence est due à une question de chronologie. Les inscriptions mentionnant la *civitas* sont antérieures à celles mentionnant le *municipium*. Ces dernières sont attribuées au règne d'Hadrien (GASCOU J., 1988, p. 68, n° 3). La présence de l'épithète Julia pourrait quant à lui s'expliquer, soit par une usurpation, soit en souvenir de la fondation d'un *pagus* de vétérans par Octave (QUONIAM P., 1959-1960). L'interprétation proposée par L. TEUTSCH selon qui il s'agirait de la fondation d'un municipe par César ou Octave n'a pas été retenue. TEUTSCH L., 1961.

[487] Sur ces deux *pagi*, voir FERCHIOU N., 1995a.

[488] GASCOU J., 1982a, p. 139.

[489] LASSÈRE J.-M., 1977, p. 138.

[490] Voir PICARD G.-Ch., 1954a, pp. 107-112 et *AE* 1957, n° 72.

car on les retrouve installés le long des axes de communication et aux abords des grands domaines.[491]

À cette vague de fondation de colonies et de municipes s'ajoute probablement la réalisation ou la consolidation d'infrastructures de communication en plaine entre les différents sites. L'une des premières interventions a probablement porté sur la cité de Carthage afin de la relier aux les différents *pagi* (au moment de la création de l'*Africa nova* ou peu après).[492] Nous avons ici un exemple des modifications intervenues dans les toutes dernières années de la République. Le réseau routier fut en grande partie l'œuvre de la IIIe légion dont l'une des illustrations la mieux connue est la construction de routes autour de Mactar et d'Hadrumète.[493]

Bien que de nombreux historiens se soient penchés sur la question des premières colonies et malgré la multiplication des fouilles et prospections, nos connaissances sur les origines et les premiers temps des fondations césaro-augustéennes restent fragmentaires. Néanmoins, il apparaît clairement que cette période reste remarquable car après une vague de déduction portée par les deux hommes, la politique de colonisation de l'Afrique connaît un net ralentissement, si l'on excepte les poursuites de la politique de promotion viritane par l'octroi à titre personnel de la citoyenneté romaine.[494] Selon J. GASCOU, « *l'ampleur de l'œuvre de colonisation et de municipalisation sous César et Auguste a pu paraître exiger un temps d'arrêt* ».[495]

3.1.3. Les connotations religieuses et symboliques de la reconstruction de Carthage

L'histoire de la colonisation romaine de Carthage ne peut pas être limitée aux aspects pratiques de sa création et doit prendre en compte les connotations religieuses et symboliques qui s'y attachent.

Les implications religieuses sont étroitement liées à l'*evocatio* et la *devotio*[496] réalisées par Scipion lors de la troisième guerre punique. Macrobe décrit comment les deux pratiques

---

[491] PFLAUM H.-G., 1970, p. 85.
[492] Sur ce sujet, voir entre autres KORNEMANN E., 1901 qui soutient dès le début du XXe s. que les terres accordées à la colonie occupent une grande partie du territoire ; POINSSOT L., 1911 ; POINSSOT C., 1962.
[493] M'CHAREK A., 1987-1989.
[494] MAHJOUBI A., 2000, p. 36.
[495] GASCOU J., 1982b, p. 144.
[496] Il s'agirait d'une *devotio* plutôt que d'une *consecratio*. Voir VERSNEL H. S., 1976.

sont employées à Carthage. Dans un premier temps, les dieux de la cité sont invités à partir s'installer à Rome où de nouveaux temples leur seraient consacrés et où ils seraient honorés. Cette action a pour effet de plonger les Carthaginois dans le désarroi et d'assurer un soutien divin supplémentaire à l'assaillant.[497] Dans un second temps, le sol est consacré aux puissances chthoniennes afin de mettre les habitants de la cité « *en déroute et les priver de la lumière du ciel* ».[498] Il s'agit de l'unique témoignage que nous ayons sur le déroulement de ces cérémonies, ce qui amène G. DUMÉZIL à se montrer prudent quant à sa fiabilité.[499] Mais comme le remarque C. BONNET, plusieurs éléments permettent de corroborer ces informations.[500] Macrobe précise que plusieurs villes sont dévouées et donne les exemples de Stonies, Frégelles, Gabies, Véies, Fidènes, Carthage, Corinthe « *et aussi beaucoup de villes ennemies en Gaule, en Espagne, en Afrique, chez les Maures et dans d'autres nations, dont parlèrent les anciennes annales.* »[501] D'après les dires de Macrobe, cette pratique ne semble pas exceptionnelle et concernerait nombre de cités. Toutefois, nous connaissons uniquement deux cités concernées par ces deux cérémonies : Véies et Carthage.[502] Cependant, dans le cas de Véies, la malédiction est moindre qu'à Carthage. Seul le dixième de la cité est voué à Apollon Pythien.[503] Carthage apparaît alors comme un cas unique, ce qui participe à la longévité de son image de terre maudite. L'action marqua profondément les esprits ce qui en explique les multiples rappels et son utilisation politique pendant plus d'un siècle, entre la destruction de la cité et son réaménagement par Octave.

Cette image est l'un des arguments utilisés pour faire échouer la colonisation des Gracques. Par la suite, ce souvenir est savamment entretenu par le parti des *optimates*. Ainsi, en 81 av. n. è., Pompée renouvelle la consécration du sol aux dieux.[504] Cette action a le double avantage de rappeler la dévotion religieuse de Pompée et surtout de geler les projets des *populares* sur ces terres. L'évènement est rappelé par Cicéron en 63 av. n. è., lorsqu'il s'oppose au tribun Servilius Rullus au sujet de la mise en vente d'emplacements de la cité.[505] Dans un de ses discours, il mentionne la malédiction que fit Scipion : « *il a consacré les ruines à l'impérissable mémoire des hommes, soit pour imprimer un caractère indélébile aux*

---

[497] On peut se demander si des temples en l'honneur des divinités carthaginoises ont réellement été édifiés à Rome. Voir BONNET C., 1989, pp. 299-300.
[498] Macrobe, *Les Saturnales*, III, 9, 10.
[499] DUMÉZIL G., 1974, p. 425.
[500] BONNET C., 1989, pp. 296-299.
[501] Macrobe, *Les Saturnales*, III, 9, 13.
[502] On pourrait ajouter à cette liste la cité d'*Isaura Vetus*. BONNET C., 1989, p. 297.
[503] Tite-Live, *Histoire romaine*, V, 21-23.
[504] Tertullien, *Le manteau*, I. Voir GSELL S., *HAAN*, VII, p. 284, n° 7
[505] Cicéron, *De la loi agraire*, I, 2, 5 ; II, 19, 51.

malheurs des Carthaginois, soit pour attester la victoire de Rome, ou pour accomplir quelque vœu religieux».[506] G. GASTINEL remarque avec justesse que l'argument opposé par Cicéron à la vente des terres africaines évolue selon le destinataire du discours.[507] Le premier, prononcé devant les sénateurs, prend en compte la malédiction alors que le second, prononcé devant les comices, s'attache principalement au symbole que représentent les ruines de la cité : la destruction de ceux qui s'opposeraient à la puissance romaine : « *Scipion l'Africain, de l'avis de son conseil, en a consacré le sol, non par un respect religieux pour cette cité antique, mais afin que le lieu même fît voir à tous les yeux l'ineffaçable empreinte des désastres d'un peuple qui avait disputé à Rome l'empire du monde* ».[508] Cette longue tradition explique les soins apportés par Octave pour lever la malédiction au moment de la consolidation de la colonie en 29 av. n. è. et étendre ainsi le territoire de la cité. Cela montre que l'aspect religieux n'est pas le seul élément à avoir de l'importance dans le souvenir de cet acte et dans la volonté farouche de certains individus à préserver le sol sacré carthaginois de toute violation. Le territoire de la cité est devenu un symbole.

Enfin, la charge symbolique de la reconstruction de Carthage apparaît dans le choix des divinités introduites dans la nouvelle capitale. Le cas le plus emblématique est certainement celui de l'introduction du culte des *Cereres*, vraisemblablement lors de la fondation de la colonie ou très peu de temps après.[509] Comme le note M. SEBAÏ, « *lors de la fondation, les autorités introduisent Cérès et Coré et font de leur prêtrise un repère annuel et éponyme qui les lient à la naissance, mais également à la gestion de la colonie*. »[510]

Il apparaît clairement que les motivations qui précèdent cet acte religieux sont multiples et relèvent tout autant de la sphère religieuse que de problématiques politiques, économiques et probablement sociales. D'une part, cet acte répond à des préoccupations strictement romaines. En effet, cette « *evocatio* » prend place dans un contexte social romain troublé où les famines et les émeutes sont fréquentes. Le choix de ces deux divinités clairement liées aux cultes agraires et à la fécondité de la terre représente pour le peuple romain la promesse de la productivité céréalière de l'Afrique et illustre l'orientation donnée

---

[506] Cicéron, *De la loi agraire*, I, 2, 5.
[507] GASTINEL G., 1926, p. 58.
[508] Cicéron, *De la loi agraire,* II, 19, 51.
[509] Selon D. FISHWICK, les deux évènements seraient le fait de Lépide qui aurait ainsi cherché à lever l'interdit et à faciliter l'établissement de la *pertica* de Carthage. Mais cette opinion n'est pas partagée par l'ensemble de la communauté scientifique. De nombreux historiens privilégient l'hypothèse proposée par J. GASCOU qui situe les deux évènement en 44 av. n. è., après les ides de mars. Nous ne reviendrons pas ici sur le débat lié à l'*annus* I de l'instauration du culte des deux déesses dans la capitale. Sur cette question, nous renvoyons aux travaux de FISHWICK D. et SHAW B. D., 1978 ; FISHWICK D., 1996b ; GASCOU J., 1987 ; SEBAÏ M., 2007, pp. 506-521.
[510] SEBAÏ M., 2007, p. 512.

par Rome à l'exploitation de sa nouvelle province. D'autre part, l'instauration de ce culte étroitement lié à la création de la colonie et la structuration de sa *pertica* permet d'assurer à Rome un contrôle et une meilleure gestion des terres. En effet, l'un des objectifs de la division en *pagi* de ce territoire est d'assurer l'approvisionnement en blé de Rome. Ainsi, « *on peut interpréter la présence récurrente des sacerdotes* Cereris *ou* Cererum *dans les* pagi *de la* pertica - Thugga*,* Uchi Maius *ou* Pagus Suttuensis – *comme une affirmation rituelle de leur appartenance à Carthage, tandis que leur apparition dans des cités autonomes comme* Thuburbo Maius*,* Avitta Bibba*,* Bisica *ou* Furnos Minus *indiquait probablement une forme de prérogative similaire sans la même assise territoriale* »[511]

Si l'aspect agraire développé par Rome au travers du culte des *Cereres* apparaît comme une évidence, ne pourrait-on pas y déceler un aspect plus proprement africain ? Les deux déesses étaient connues sur le territoire punique car elles ont été officiellement transportées à Carthage après le pillage de leur temple à Syracuse en 396 av. n. è. et ont fait l'objet d'un culte.[512] Certes, les deux divinités réintroduites dans la capitale africaine ne répondent plus exclusivement de leur caractère grec et sont teintées d'éléments latins.[513] Pour autant, elles maintenaient leurs principales prérogatives et permettent d'assurer une continuité religieuse du site.

Ainsi, l'introduction des *Cereres* à Carthage peut bénéficier d'une double lecture romano-africaine : elle rassure les Romains (d'Italie et d'Afrique) sur les bénéfices des conquêtes ainsi que le ravitaillement en céréales et participe à la survie religieuse de l'Afrique punique.[514]

La reconstruction de Carthage apparaît comme le marqueur d'une nouvelle ère pour Rome. Pour bien comprendre sa portée symbolique, il faut une nouvelle fois remonter au moment de la destruction de la cité. Nous l'avons vu, l'anéantissement de Carthage, suivi par ceux de Corinthe et de Numance, est perçu comme le début de l'impérialisme effréné de Rome. Or, comme le souligne P. M. MARTIN, « *on sent un lien fondamental établi, dès l'époque de Polybe, entre la destruction de Carthage et l'infléchissement du destin de Rome, condamné à la décadence par son impérialisme.* »[515] L'illustration la plus connue de ce

[511] SEBAÏ M., 2007, p. 520.
[512] Diodore de Sicile, XIV, 70-77. Sur Déméter et Coré dans la Carthage punique, voir DELATTRE A. L., 1923 ; CINTAS P., 1949b ; PICARD G.-Ch., 1954b, pp. 85-92 ; XELLA P., 1969.
[513] SEBAÏ M., 2007, p. 519.
[514] Le cas des *Cereres* de Carthage n'est qu'un exemple de la double lecture qui a pu être faite des divinités. Sur la question de la romanisation des divinités, voir CADOTTE A., 2007.
[515] MARTIN P. M., 1988, p. 239.

sentiment est sans conteste l'inquiétude de Scipion devant Carthage et sa référence aux vers d'Homère sur le destin de Troie.[516] Cette tendance est relayée par Salluste qui s'interroge sur la coïncidence entre impérialisme et début de la décadence romaine.[517] Dès lors, la reconstruction de la cité revêt une symbolique particulière. Selon P. M. MARTIN, le corollaire de cette analyse aurait été l'espoir que la reconstruction de Carthage « *amorce le processus de régénération du corps civique* ».[518]

C'est peut-être dans cet esprit qu'il faut comprendre l'épithète donnée à la cité : *concordia*. Cette notion de concorde est fortement présente à la fin de la République,[519] particulièrement dans le discours césarien et celui de ces continuateurs. Toutefois, selon M. LE GLAY, l'épithète *Concordia* n'aurait pas été donnée par César mais ajoutée peu après par Auguste et renverrait avant tout à la concorde du second triumvirat.[520] Mais outre la concorde civile voulue à la fois par César et Octave-Auguste, il pourrait également s'agir d'un souhait de concorde entre Romains et Africains. Ce nom reflèterait alors le désir d'une construction harmonieuse de la cité et de la province.

Cela concorde assez bien avec l'œuvre de Virgile et sa destination. On sait combien l'*Énéide* est un support privilégié de la diffusion du discours augustéen, notamment dans sa politique étrangère. Cette épopée permet de balayer d'un revers de la main la période punique et d'ancrer la province d'*Africa* dans le passé mythique gréco-romain. J. CARCOPINO, le premier, fait le parallèle entre la construction de Carthage dans l'*Énéide* et la reconstruction de la cité par Auguste.[521] Cette vision est confirmée par A. DEMAN selon qui « *Virgile, en racontant l'arrivée légendaire d'Enée dans la Carthage punique en train d'être construite par Didon, évoque la Carthage romaine de César et d'Auguste et exalte le bonheur des colons romains dont les murailles déjà s'élèvent.* »[522] L'orientation donnée par Virgile à son épopée est encore plus évidente lorsqu'on regarde les origines de certains passages. L'épisode d'Énée à Carthage est emprunté par Virgile à Naevius.[523] Mais l'histoire d'amour entre les deux protagonistes n'est pas utilisée aux mêmes fins chez les deux auteurs. Chez Naevius, l'objectif de ce passage est probablement d'inscrire les guerres puniques dans une relation

---

[516] Polybe, XXXVIII, 22 ; Appien, *Libyca*, CXXXII. Voir ASTIN A. E., 1967, p. 284 et suiv.
[517] Salluste, *Conjuration de Catilina*, X. Un second courant s'oppose à cette vision. Il semble émaner de Caton et de ses disciples qui mettent en cause la conquête de l'Orient comme responsable des maux romains. Voir MARTIN P. M., 1988, p.241.
[518] MARTIN P. M., 1988, p. 242.
[519] Elle se retrouve notamment sur plusieurs monnaies. Voir NEROM C. van, 1969, pp. 772-774.
[520] LE GLAY M., 1983, p. 247.
[521] CARCOPINO J., 1919, pp. 725-726.
[522] DEMAN A., 1962, p. 526.
[523] BRISSON J.-P., 1969, p. 162 ; GODEL R., 1978.

entre les deux cités remontant aux origines de Rome[524] et peut-être expliquer ainsi la rivalité des deux peuples.[525] Pour Virgile, il s'agit d'inscrire la politique de colonisation africaine dans une continuité historique. Selon J.-P. BRISSON, cet épisode illustre « *les heureux effets de la politique d'Auguste sur la reconstruction de l'ensemble du monde romain, qui, comme Énée de la tempête, sortait à peine de la tourmente des guerres civiles.* »[526] De plus, le fait que le projet ait été décidé par César et développé par Octave amplifie sa portée et permet au *Princeps* de s'ancrer davantage dans le projet des *populares*. Se faisant, il rappelle les liens unissant César aux fondateurs de Rome et inscrit la réalisation de ce projet dans une continuité logique voulue par les dieux. En intégrant la reconstruction de Carthage au *fatum* de Rome, Virgile prend parti pour Octave et légitime une action qui peut encore passer pour un acte d'impiété auprès de certains Romains.[527]

Cet épisode a d'ailleurs fait partie intégrante du discours de propagande d'Octave-Auguste. L'illustration en est donnée par le choix iconographique qui est fait pour l'autel d'Auguste à Carthage.[528] Les quatre panneaux représentent Apollon, la fuite d'Enée, Rome en armes et un personnage sacrifiant, vraisemblablement Auguste, ou son *genius*, ou encore l'un des magistrats de la colonie.[529] Comme le remarque G. GASTINEL, l'ordre des panneaux et la disposition des personnages n'est pas hasardeuse. On y voit Enée avec son père et son fils se dirigeant vers la droite. Ce panneau est compris entre celui représentant Apollon à sa gauche et celui représentant Rome à sa droite. L'utilisation de la figure d'Énée entre dans un programme iconographique et littéraire beaucoup plus vaste.[530] « *Ces images constituent, de fait, une scénographie générique de l'histoire de Rome qui fonctionne comme un support de mémoire pour l'Urbs mais aussi pour Carthage, car elles nous renseignent à la fois sur les étapes et sur les modalités de la naissance de Rome, auxquelles se rattachent la fondation mythique de Carthage et sa fondation coloniale récente* ».[531]

Ainsi, l'*Énéide* permet-elle d'allier sublimement les enjeux symbolique et religieux de cette reconstruction.

---

[524] BRISSON J.-P., 1969, p. 163.
[525] GRIMAL P., 1990, p. 6.
[526] BRISSON J.-P., 1969, p. 168.
[527] BRISSON J.-P., 1969, pp. 169 et 173.
[528] Sur l'autel, voir MERLIN A., 1928-1929 ; POINSSOT L., 1929 ; BALTY J.-C., 1995.
[529] L'identification de ce personnage a fait l'objet de nombreux débats. Sur cette question, voir la synthèse de SEBAÏ M., 2007, pp. 492-506.
[530] DARDENAY A., 2007.
[531] SEBAÏ M., 2007, p. 504.

Afin de comprendre l'évolution de la colonisation romaine en Afrique il est nécessaire de se replacer dans le contexte sociopolitique de l'*Urbs* entre le milieu du IIe s. et la fin du Ier s. av. n. è. Le projet de colonisation porté par les Gracques devait être l'un des actes les plus significatifs de l'affirmation politique du parti des *populares*. Après son échec et l'assassinat de Caius Gracchus, la question de la colonie de Carthage devient un enjeu récurrent dans les distorsions politiques romaines. Mais la cristallisation des tensions politiques romaines autour de la question de Carthage ne suffit pas à expliquer la longue période « d'immobilisme » de Rome vis-à-vis de sa province. Il faut également prendre en compte le contexte plus général de la construction de l'Empire romain. D'un point de vue territorial, rappelons qu'en 122 av. n. è., peu de terres annexées à l'Empire présentent un contexte aussi favorable que celui de Carthage pour y mener des déductions. Cela explique que le choix des Gracques, pour répondre à la crise sociale, se porte sur l'Afrique. Mais cette situation évolue rapidement au cours du Ier s. av. n. è., ne faisant plus de cette région l'unique réservoir de terres à pourvoir.[532] À la fin des guerres civiles, les démobilisations massives doublées de crises frumentaires incitent les hommes politiques à reprendre les chantiers de colonisation en Afrique du Nord, accompagnant leur action d'une portée symbolique.

C'est ce double contexte qui explique la longue attente entre les deux projets de colonisation de Carthage. Mais, se focaliser sur cette période de « veille coloniale » ferait oublier les différentes actions menées par Rome en Afrique tout au long du siècle séparant la destruction de Carthage de sa réhabilitation.

3.2. L'*Africa vetus* au cœur des conflits

L'intervention romaine en Afrique ne se limite pas aux tardives fondations de colonies. Rome se révèle particulièrement active aux marges de la province, principalement dans le royaume de Numidie dont elle prend peu à peu le contrôle jusqu'à la création de la province d'*Africa nova*.

L'implication de Rome dans la politique africaine est complexe et relève de plusieurs facteurs. On ne peut plus se contenter de penser, avec Th. MOMMSEN, que Rome a créé la province d'*Africa vetus* afin de la soustraire à l'ambition d'autrui. L'implication de Rome en Numidie s'inscrit dans la continuité d'une orientation diplomatique débutée lors de la seconde guerre punique avec l'alliance entendue entre Rome et Massinissa et qui n'a cessé de

[532] De plus, l'épisode de Servillius Rullus montre qu'en 63, il y a encore des terres libres en Italie. CHEVALLIER R., 1958, p. 85.

s'amplifier par la suite. La proximité entre les deux peuples, sans être exclusive, se maintient tout au long de l'époque tardo-républicaine. Les deux éléments les plus significatifs sont l'intervention de Rome contre Jugurtha et la prise de parti de Juba Ier au cours de la seconde guerre civile.

Cette interaction entre Rome et les royaumes africains nous rappelle que l'Afrique ne doit pas être simplement perçue comme le théâtre des conflits fratricides qui secouent le monde romain à la fin de la République mais comme un acteur à part entière de ces évènements.

3.2.1. Implication de Rome dans la politique numide : de Jugurtha aux Gétules

Les liens créés entre Rome et le royaume de Numidie lors de la seconde guerre punique prennent toute leur importance lorsque, à la fin de sa vie, Massinissa fait appeler Scipion pour lui confier le soin de sa succession. Forte de ce droit de regard, Rome s'immisce dans la politique interne de la Numidie. Cette position est confirmée tout au long du règne de Micipsa, notamment lorsque le roi adopte Jugurtha sur les conseils de Scipion Emilien. L'implication de Rome dans la politique numide continue au décès de Micipsa en 118, lorsque Jugurtha entre en guerre contre les deux enfants légitimes de Micipsa : Adherbal et Hiempsal. Lors du conflit opposant Jugurtha et ses frères, Rome occupe tour à tour une place de médiateur et d'allié. Dans un premier temps, elle règle le conflit en partageant le royaume entre Jugurtha et Adherbal, passant outre l'assassinat de Hiempsal. Mais cette situation ne satisfait pas le plus ambitieux des souverains numides qui provoque une guerre contre Adherbal. L'élément déclencheur de l'entrée en guerre de Rome est le massacre des négociants italiens de *Cirta* en 113 et l'assassinat d'Adherbal. Les motivations de Rome sont doubles : protéger ses intérêts immédiats et évincer du trône un adversaire incontrôlable. Elle tente alors de détrôner Jugurtha au profit de Massiva, descendant de Massinissa, mais cette opération se solde par l'assassinat du jeune prétendant. Ce n'est qu'en 105 av. n. è., grâce aux accords passés entre le roi de Maurétanie, Bocchus, et Sylla, que Jugurtha est arrêté et exécuté.[533]

Ce conflit, relaté par Salluste, montre que le royaume africain est vraisemblablement considéré comme une propriété romaine ce qui laisse à Rome toute latitude d'intervention.[534] Cette attitude débute avec la succession de Massinissa et est concrétisée par la victoire de

[533] Sur le détail de ces évènements, nous renvoyons à la remarquable synthèse de GSELL S., *HAAN*.
[534] Sur cette question, voir la synthèse proposée par BRIDOUX V., 2006, pp. 295-304.

Rome sur Jugurtha. Selon M. COLTELLONI-TRANNOY, « *ayant éliminé son ennemi, Rome était maîtresse de son royaume par droit de guerre et pouvait disposer de diverses manières d'un domaine entré dans l'*ager publicus. »[535] Si Rome reconnaît l'autorité de Gauda sur la Numidie, elle garde « *le droit de disposer de terres politiquement situées hors province mais juridiquement et virtuellement inscrites dans les disponibilités de l'*ager populi Romani. »[536] Malgré tout, Rome n'annexe pas la Numidie après sa victoire sur Jugurtha. Elle place à sa tête Gauda, demi-frère de Jugurtha, tout dévoué à la cause romaine. À la mort de celui-ci, le royaume, toujours sous le regard de Rome, est divisé entre Masteabar et Hiempsal II. Pour expliquer ce choix, Ch. HUGONIOT rappelle qu'en parallèle de la guerre de Jugurtha, Rome doit faire face à l'avancée des Teutons et des Cimbres en Gaule méridionale et ajoute que « *la paix avantageuse obtenue par le royaume numide prouve aussi le faible intérêt que la République concevait pour l'Afrique du Nord.* »[537] Si la priorité est effectivement donnée à la défense du territoire italien, il nous semble bien réducteur de considérer que l'intérêt de Rome pour l'Afrique est de faible importance. Consciente des difficultés qu'elle rencontre en Italie avec le début de la guerre sociale, Rome ne s'engage pas dans une annexion d'un territoire qu'elle sait difficile à contrôler. Elle choisit de placer à sa tête un roi client prompt à protéger ses intérêts.

Les choix faits par Rome en Numidie au lendemain de la guerre de Jugurtha s'inscrivent dans une politique bien plus vaste qui confirme peu à peu son impérialisme et conduit à la domination méditerranéenne.

Outre les conséquences politiques, ce conflit a une réelle incidence sur les populations nord-africaines et leurs relations avec le monde romain. Avec la victoire de Marius sur Jugurtha en 105 av. n. è. et la fin du conflit, se pose la question du devenir des vétérans. Le vote du plébiscite de L. Appuleius Saturninus en 103 av. n. è. accorde aux anciens soldats des lots de 100 jugères (soit 25 ha) chacun sur la terre d'Afrique.[538] Cette faveur concerne aussi bien les vétérans latins que les Gétules engagés aux côtés de Marius durant le conflit.[539] Plusieurs découvertes épigraphiques suggèrent que ses assignations prennent place au-delà de la *fossa regia*, entre les oueds Siliana et Tessa, sur le territoire numide.[540] Le choix de cet

[535] COLTELLONI-TRANNOY M., 2005b, p. 130.
[536] SAUMAGNE Ch., 1965, pp. 89-90.
[537] HUGONIOT C., 2000, p. 28.
[538] Aurelius Victor, *Des hommes illustres de la ville de Rome*, III, 73, 1.
[539] César, *Guerre d'Afrique*, XXXII, 3 ; XXXV, 4 ; LVI, 4. Voir BERTRANDY F., 1989, p. 44.
[540] Ch. SAUMAGNE a d'abord proposé de les localiser à l'intérieur de la province romaine d'Afrique, au sud et à l'ouest des villes libres. SAUMAGNE Ch., 1928b. Mais les découvertes faites par P. QUONIAM et confirmées par J.

emplacement répond à plusieurs préoccupations. Outre la volonté de pourvoir les vétérans en terres fertiles, il s'agit surtout de réaffirmer l'ascendante de Rome sur la Numidie et d'assurer une présence romaine, sinon dissuasive, du moins symbolique, aux portes de la province.

Beaucoup d'interrogations subsistent sur les conditions de ces assignations et la forme qu'elles revêtent. Une inscription découverte en 1950 à *Thuburnica* qualifie Marius de « *conditor coloniae* ».[541] Pourtant, plusieurs indices suggèrent qu'il ne s'agit pas de fondations de colonies mais d'assignations viritanes nées de l'initiative personnelle de Marius et de ses partisans.[542] Dans son étude sur les centuriations de Tunisie, R. CHEVALLIER note que l'on trouve, au nord-ouest d'*Uchi Maius*, le long de la Medjerda, des traces d'une centuriation assez effacée.[543] Pour l'historien, « *l'absence presque totale de divisions intérieures, qui a causé la quasi-disparition du quadrillage, pourrait s'expliquer moins par son ancienneté que par le recours à des attributions viritanes qui, en principe, s'étendaient avec plus de liberté que les assignations colonaires.* »[544] Ce découpage présente une orientation « voisine » de la grande centuriation Nord avec une orientation à 28° N-E S-O sur la ligne est-ouest. Les deux groupes se rencontrent au nord de la feuille XXXII de l'Atlas *Archéologique*[545] sans qu'il soit possible de préciser si les deux se chevauchent et dans ce cas lequel est supérieur (et donc postérieur) à l'autre. Ces observations confirment le caractère durable des assignations territoriales viritanes.

Selon T. FRANK, ces déductions, quel que soit leur cadre, concernent plusieurs milliers d'individus (probablement entre 6 000 et 10 000).[546] Les vétérans de Marius auraient été répartis dans plusieurs centres tels que *Thuburnica*,[547] *Uchi Maius*,[548] *Thibaris*[549] et *Mustis*.[550] La concentration des vétérans dans cette région transparaît dans le relevé épigraphique réalisé par J. GASCOU. L'historien a recensé et répertorié les inscriptions portant le gentilice Marius

---

GASCOU penchent en faveur d'une localisation dans la région tellienne, extra provinciale. QUONIAM P., 1950 ; GASCOU J., 1969 ; GASCOU J., 1970.

[541] *AE*, 1951, 81. Voir QUONIAM P., 1950 et TEUTSCH L., 1962, pp. 6-27.

[542] *RE*, 1900, 556, n° 324.

[543] Cette centuriation peut être suivie sur les cartes XXVI, XXXII et XXXIII de l'*Atlas Archéologique de la Tunisie* au 1/50 000, soit les cartes de Ghardimaou, Souk-el-Arba et Téboursouk.

[544] CHEVALLIER R., 1958, p. 81.

[545] CHEVALLIER R. et CAILLEMER A., 1957, pp. 279-280.

[546] FRANK T., 1926, p. 64. Cette idée est confortée par BADIAN E., 1958, p. 198 et LASSÈRE J.-M., 1977, p. 117.

[547] *AE*, 1951, 81. À *Thuburnica*, J.-M. LASSÈRE attire notre attention sur « *l'abondance et la diversité de ces tribus, nulle part égalée en Afrique* » (LASSÈRE J.-M., 1977, p. 120), et reprend l'hypothèse de L. TEUTSCH selon laquelle « *les habitants de Thuburnica avaient acquis leur qualité de citoyens non pas en Afrique, mais en Italie, et qu'il s'agirait de vétérans romains et de leur descendance.* » (TEUTSCH L., 1962, p. 21).

[548] *CIL* VIII, 15450, 15454, 15455, 26275, 26281.

[549] *CIL* VIII, 26181.

[550] Remarquons que *Mustis* est rangée dans la tribu Cornelia, qui est celle de Marius et où l'on y trouve un certain nombre de *Marii*. Voir BESCHAOUCH A., 1965-1966.

en Afrique.[551] L'auteur précise que le gentilice *Marius* est fréquent à Rome et que sa diffusion peut être liée à l'immigration d'un certain nombre de *Marii* romano-italiens, indépendante de l'action du consul. Toutefois, la concentration de ce gentilice dans la région où deux villes se réclament de fondation marianiste montre qu'une grande partie est vraisemblablement attachée aux actions de Marius.[552]

On peut se demander qui se cache derrière ces appellations. J. GASCOU relève la présence de plusieurs noms indigènes et l'associe avec la romanisation d'Africains, plus précisément de Gétules ayant servi aux côtés de Marius. Si cette hypothèse s'entend parfaitement, il est symptomatique que l'historien n'envisage pas qu'il puisse s'agir de « l'africanisation » d'un Romain. Pourtant, le phénomène est bien attesté en Afrique du Nord.[553] S'il ne s'agit pas de minimiser l'impact de l'installation massive de Romains et de Gétules sensibilisés à la culture romaine, il ne faut pas en faire un fer de lance de la romanisation inébranlable et inchangée pendant près d'un siècle, attendant le renfort apporté par les déductions césariennes et augustéennes. Nous ne pensons pas que cette mesure ait eu pour but d'encourager « *précocement la romanisation d'une fraction de la population indigène d'Afrique en la plaçant délibérément au contact de ses légionnaires romains*. »[554] Cela nous semble d'autant plus douteux pour les Gétules que certains ont été que très récemment « romanisés ».[555]

De plus, il paraît peu probable que la romanité portée par les vétérans soit restée intacte et « pure » de toute contagion pendant près d'un siècle. Rappelons que la vitalité de ces communautés est liée à leur descendance, le plus souvent fruit de l'union des vétérans avec des femmes africaines.[556] Ce pourrait être ces métis que l'on retrouve parmi les troupes du général Labienus recrutées en 46 av. n. è.[557]

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer les conséquences de l'implantation des vétérans et des Gétules « romanisés ». En effet, on constate, dans la région de Dougga, la concentration de communautés romaines entre l'oued Tessa et l'oued Siliana à l'époque impériale. Leur

---

[551] GASCOU J., 1969, pp. 558-566. Voir annexe 11.
[552] GASCOU J., 1969, p. 566, n. 2.
[553] Voir l'exemple décrit par FERCHIOU N., 2002. Nous renvoyons également à notre étude de DEA, PASA B., 2005, pp. 136-157. Si l'on observe les inscriptions *CIS* 5981, 5273, 4878 et EL-H 228, on constate que les généalogies mentionnées sur les dédicaces débutent par des noms latins et sont suivis de noms puniques.
[554] GASCOU J., 1969, p. 567. Voir LASSÈRE J.-M., 1977, p. 129.
[555] LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 76-77. Les Gétules ont probablement reçu la citoyenneté romaine lors de leur assignation (BERTRANDY F., 1989, p. 45 ; César, *Guerre d'Afrique,* LVI, 3 et XXXII, 3) et ne connaissaient des pratiques romaines, à ce moment là, que les informations qu'ils avaient pu glaner auprès des soldats romains au cours de la campagne.
[556] Sur la question des mariages mixtes, voir l'étude de VIAL C., 1992.
[557] « *hibridis libertinis servisque* ». César, *Guerre d'Afrique*, XIX.

présence est sans aucun doute liée à la fertilité des lieux mais elle pourrait avoir été favorisée par les pôles d'attraction que représentent les anciennes implantations viritanes. Suivant un processus bien connu incitant les nouveaux immigrés à se rapprocher de leurs compatriotes déjà installés, les migrants italiens se seraient regroupés autour de centres de latinité déjà existants. Il apparaît alors que ces assignations ont eu une forte influence sur le schéma d'occupation du sol à partir de la période césarienne.

Cet épisode permet de développer les liens entre Rome et l'Afrique, confirmant les relations de clientèles entre les différentes factions politiques romaines et les populations africaines. Ainsi, les assignations menées par Marius sont suivies d'autres initiatives, conduites par des proches du proconsul. La découverte d'un fragment d'inscription sur le *forum* d'Auguste en 1933 nous apprend[558] que le père de C. Julius César procéda à une déduction coloniale dans les îles Kerkenna.[559] C'est sur cette même île que se réfugie Marius en 87 av n. è. Cette fondation doit être placée dans la même mouvance que les fondations de Marius en Afrique du Nord dans le cadre de la *lex Appuleia* de 103 (ou 100) av. n. è. Selon Cicéron, les lois agraires furent déclarées invalides.[560] Mais une partie des colonies a pu être déduite avant son annulation, comme ce fut le cas avec la *lex Rubria* pour la fondation de Carthage.[561] Il y a fort à penser que cette colonie est probablement constituée de vétérans marianistes.[562]

Peu de temps après éclate la première guerre civile opposant Marianistes et Syllaniens. Dès l'année 88 av. n. è., une partie du conflit s'exporte en Afrique et les liens de clientèles sont mis à l'épreuve. Les différentes factions trouvent appui auprès des Africains, Sylla recevant le secours de Hiempsal II alors que les Gétules s'engagent auprès des Marianistes.[563] Ce conflit romano-romain n'est pas exempt de conséquences pour la province. L'une des répercussions est l'implantation en Afrique du Nord de plusieurs proscrits de Sylla. En effet, il est fort probable que plusieurs d'entre eux aient trouvé refuge dans la nouvelle province. Ce pourrait être le cas de Carbo et de ses alliés, originaires de l'Etrurie.[564] J.-M. LASSÈRE verrait leurs traces dans les bornes rédigées en étrusque tardif découvertes dans la région la vallée de

[558] *AE*, 1934, 2, p. 268, n° 150 ; FRANK T., 1937 ; PASSERINI A., 1939, p. 64.
[559] CHEVALLIER R., 1958, p. 83.
[560] Cicéron, *Pour Balbus*, XXI.
[561] Nous savons que dans le cadre de cette loi, des colonies sont fondées en Corse et à *Eporedia*.
[562] FRANK T., 1937, p. 93. Rappelons que c'est sur cette île que se réfugie Marius lors de la première guerre civile l'opposant à Sylla.
[563] Cet engagement intervient alors que les Syllaniens reconnaissent l'autorité de Hiempsal sur les Gétules que Marius avait dotés de terres.
[564] Appien, *Guerres civiles*, I, 92.

l'oued Miliane.[565] Selon l'auteur, dans l'onomastique des villes de *Giufi* et *Thuburbo Maius*, on relève une vingtaine de noms d'origine étrusque dont certains sont bien attestés en Étrurie, en particulier à Clusium, et d'autres peuvent être rapprochés de racines étrusques.[566] Mais cette interprétation est loin de faire l'unanimité. Ces bornes peuvent tout aussi bien être mises en rapport avec le projet de colonisation de C. Gracchus. Les Étrusques auraient profité de cette vague migratoire pour s'installer en Afrique. S. GSELL leur attribue une datation plus basse. Selon l'historien, ces inscriptions renverraient plutôt au début du Ier s. de n. è. et à l'établissement des vétérans de Marius sur le domaine public d'Afrique.[567] J. HEURGON quant à lui préfère mettre ces bornes en relation avec l'immigration privée qui suit les guerres civiles dans le dernier quart du Ier s. av. n. è.[568]

Les liens créés entre Rome et l'Afrique se ravivent au moment de la seconde guerre civile. À la mort de Hiempsal II en 50 av. n. è., son fils, Juba Ier, accède au pouvoir. Cette même année le tribun Curion, partisan de César propose l'annexion du royaume de Numidie à Rome.[569] En réaction à ce danger, Juba Ier affirme son soutien aux Pompéiens et le manifeste lorsque le conflit est porté sur les terres africaines.

3.2.2. L'Afrique dans un conflit romano-romain : les Pompéiens, Juba et César

Contrairement à la guerre menée contre Jugurtha, les combats qui prennent place en Afrique du Nord de 49 à 46 av. n. è. trouvent leurs origines dans les oppositions fratricides romaines. Ainsi, ce n'est pas Rome qui cherche à prendre part à la politique africaine mais bien l'Afrique qui s'immisce dans un conflit romano-romain afin d'en tirer avantage.

Dès 49 av. n. è., l'Afrique du Nord apparaît comme un refuge pour les Pompéiens qui y reçoivent le soutien de Juba Ier. Le fait est confirmé en 48 av. n. è. lorsque les vestiges de l'armée de Pompée se regroupent autour de Caton, Labienus et Scipion. César débarque en décembre 47 av. n. è. près d'Hadrumète, et, après un échec contre Labienus, réussit à s'emparer le 6 avril 46 av. n. è. de *Thapsus*, base de ravitaillement des Pompéiens. À la suite

---

[565] LASSÈRE J.-M., 1982a, p. 401. Il s'agit de trois cippes de bornages datables entre le IIIe et le Ier s. av. n. è. HEURGON J., 1969b.
[566] W. SCHULZE, *Zur Geschiste lateinischer Eigennamen*, Berlin, 1904 (*non vidi*), cité par LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 132-135.
[567] S. GSELL S., *HAAN*, VII, p. 67 sq. La région de la Medjerda est, semble-t-il, également fréquentée par des Italiens. GSELL S., *HAAN*, VII, p. 183 et V, pp. 192 et 261.
[568] HEURGON J., 1969a, p. 547.
[569] César, *Guerre Civile*, II, 25, 4 ; Dion Cassius, XLI, 41, 3 ; Lucain, *La guerre civile,* IV, 689-691.

de cette défaite, Scipion et Juba Ier s'entretuent et Caton se suicide, privant César de tout geste de clémence à son égard.

La prise de position du souverain numide pour les Pompéiens répond uniquement à des préoccupations africaines. L'engagement de Juba Ier auprès des opposants de César a trois objectifs. Le premier est de freiner les visées de *populares* sur le territoire numide. Comme l'a montré V. BRIDOUX, il existe deux visions différentes de l'Afrique entre les *populares* et les *optimates*. Si ces derniers prêtent peu d'attention à cette région de la Méditerranée, les *populares* considèrent, eux, la Numidie comme une propriété romaine et tentent dès 50 av. n. è. de la rattacher officiellement aux possessions de Rome.[570] Le second objectif de Juba Ier est de profiter de ce conflit pour obliger Rome (ou du moins une faction de Rome) à reconnaître « *un statut de parfaite indépendance à la Numidie* ».[571] Enfin, le soutien du souverain numide est entendu en échange d'une rétribution financière[572] et surtout d'une promesse d'extension de territoire. En effet, Dion Cassius nous apprend que Metellus Scipion a promis à Juba Ier de lui faire présent « *de tout le territoire que le Romains possédaient Afrique* » en récompense de son engagement auprès des Pompéiens.[573] Le fait que l'une des conditions du ralliement du souverain numide au parti pompéien soit un gain de territoire[574] montre que l'*Africa vetus* n'est, à ce moment, qu'un pion pour les *optimates*. Toutefois, il ne s'agit pas de se « débarrasser » de l'Afrique. On peut rapprocher cette démarche de celle de l'instauration d'un roi client à la tête de territoires, processus observé maintes fois dans l'histoire de Rome, tout particulièrement en Orient ou en Maurétanie quelques années plus tard.

La victoire de César sur les Pompéiens et le souverain numide marque une nouvelle étape dans l'histoire de l'Afrique du Nord romaine avec l'annexion de la Numidie par Rome, la création d'une nouvelle province et l'affirmation de la présence romaine sur ce territoire.

---

[570] Voir SAUMAGNE Ch., 1966, récemment repris par BRIDOUX V., 2006, pp. 298-304.
[571] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 186.
[572] BERTRANDY F., 1976-1978, pp. 19-20 ; BERTRANDY F., 1990, p. 291 ; ALEXANDROPOULOS J., 2005.
[573] Dion Cassius, XLIII, 4, 6.
[574] Ou peut-être plus modestement la gestion des terres de la province d'Afrique.

3.3. De l'*Africa* à l'Afrique proconsulaire[575]

La création de la province d'*Africa nova*, appelée ainsi en regard de l'*Africa vetus*, est l'œuvre de César. Après la victoire de *Thapsus* sur les Pompéiens et la mort de Juba Ier, le général romain partage le royaume de Numidie en deux ensembles, séparés par l'Ampsaga. La partie orientale passe sous domination romaine[576] et la partie occidentale est donnée au roi de Maurétanie en remerciement de son soutien lors du conflit.[577] Ce partage est loin d'être arbitraire. La partie orientale est celle présentant le plus fort taux d'urbanisation, ce qui en simplifie le contrôle.[578] Surtout, les liens de clientèle préexistants, la présence de citoyens Romains installés depuis plusieurs décennies et les innombrables échanges entretenus entre Numides et Romains de l'*Africa vetus* facilitent la domination romaine.

Au cours des quatre années qui suivent la mort de César, l'Afrique connaît une période troublée. Elle est marquée par une tentative de reprise de pouvoir d'Arabion, arrière-petit-fils de Gauda, l'opposition entre les gouverneurs T. Sextius et Q. Cornificius et entre T. Sextius et Fango. Il faut ajouter à ces combats plusieurs luttes opposant le pouvoir romain et les populations africaines, sans que l'on en connaisse les détails.[579] Après maints conflits, la province est unifiée de fait sous Sextius qui accepte de remettre les deux provinces dans les mains de Lépide.[580] Selon D. FISHWICK l'unification officielle des deux provinces daterait du début de son administration, soit entre 40 et 39 av. n. è.[581]

Les épisodes mouvementés qui aboutirent à la création de l'Afrique proconsulaire ne sont qu'une parenthèse dans le développement de la province. Le contexte culturel de l'Afrique proconsulaire, l'affirmation de l'impérialisme romain,[582] les besoins en terres et les

[575] Il ne nous appartient pas, dans le cadre de cette recherche, de revenir en détail sur le déroulement des évènements qui suivent la bataille de *Thapsus* ni sur les interventions romaines spécifiques au territoire de l'*Africa nova*. Pour cela, nous renvoyons à la synthèse de GSELL S., *HAAN*, VIII, pp. 183-199 que l'on pourra compléter par la récente recherche de V. BRIDOUX sur les royaumes africains : BRIDOUX V., 2006, pp. 114-120.
[576] Cette partie est elle-même scindée en deux ensembles. La cité de *Cirta* et une partie du royaume de Mastenissa constituent une sorte de principauté octroyée à Publius Sittius. Sur cette question, voir BERTRANDY F., 1989. Le reste de la Numidie devient la province d'*Africa nova*, avec pour capitale Zama (ROMANELLI P., 1959, p. 131) ou *Sicca Veneria*, surnommée *Nova Cirta* (SALAMA P., 1963, p. 147), dont le premier gouverneur fut l'historien Salluste. Par la suite, les deux ensembles sont réunifiés.
[577] Appien, *Guerres civiles*, IV, 54.
[578] Comme le rappelle G. CAMPS, la partie orientale de la Numidie, en grande partie urbanisée et pénétrée de culture punique et hellénistique, représente un ensemble stable. CAMPS G., 2001c, p. 84.
[579] Trois proconsuls obtiennent le triomphe après avoir réprimé des révoltes. Voir GSELL S., *HAAN*, VIII, p. 197.
[580] Sur le détail de ces conflits, nous renvoyons à la synthèse de GSELL S., *HAAN*, VIII, pp. 183-194.
[581] FISHWICK D., 1993 ; FISHWICK D., 1994 ; FISHWICK D., 1996b ; FISHWICK D. et SHAW B. D., 1977. Cette opinion n'est pas partagée par l'ensemble des historiens. Selon J. GASCOU, l'unification des deux provinces serait à placer en 27 av. n. è. GASCOU J., 1987, pp. 105-120, notamment p. 112, n° 37.
[582] Très tôt, les visées romaines ont porté sur l'ensemble du Maghreb. Ainsi, sous Auguste, un projet d'étendre la domination effective romaine à la Maurétanie a été envisagé, matérialisé par la création de 12 colonies romaines. Mais devant les difficultés à maitriser ce territoire, le projet est suspendu en 25 av. n. è. et le royaume est laissé

nécessités céréalières ont créé un substrat favorable à une prise en main rapide de « l'*Africa nova* » et la romanisation de l'ensemble de la province.

L'observation des conquêtes successives de Rome en Afrique et des différents moyens qu'elle met en œuvre pour maîtriser son nouveau domaine permet de tendre vers un tableau d'ensemble de l'attitude romaine vis-à-vis de l'Afrique. Elle permet également de comprendre la place de l'Afrique dans une politique globale d'un empire méditerranéen.

3.4. Quelle place pour l'*Africa vetus* dans les visées romaines ?

À une première interrogation sur les volontés et attentes romaines en Afrique devrait succéder un autre questionnement : celui de la place de l'*Africa vetus* dans la vision romaine de la Méditerranée, tout particulièrement dans cette phase charnière que représente la fin de la République et le début de l'Empire.

Si l'on observe le cas des colonies, il apparaît que les déductions romaines hors d'Italie restent relativement rares jusqu'à la fin de la République. Elles connaissent une nette accélération avec la seconde et surtout la troisième guerre civile. Il existe quelques colonies fondées avant Carthage dans les possessions romaines hors d'Italie. On peut citer *Carteia*[583] (171) en Espagne, *Palma* et *Pollentia* dans les îles Baléares en 123 av. n. è. Mais il s'agit de colonies latines et non romaines.[584] Certes, en Espagne, les déductions de colons latins (et non Romains) commencent au lendemain de la conquête. R. MACMULLEN note que « *l'immigration en nombre précéda les guerres civiles, contrairement à l'Afrique ou à l'Orient.* »[585] Toutefois, le résultat de ce début de romanisation reste mitigé. Si les forces militaires romaines sont nombreuses, les révoltes le sont tout autant et Rome connaît quelques difficultés à maitriser le pays.[586]

---

en gérance à Juba II et Cléopâtre Séléné. Voir COLTELLONI-TRANNOY M., 1997, pp. 19-45. Sur ces colonies, voir AMANDRY M. et NONY D., 1983, p. 60 et MACKIE N. K., 1983.

[583] Sur la fondation de *Carteia* voir Tite-Live, *Histoire romaine,* XLIII, 3.

[584] Au sujet de l'Espagne, P. LE ROUX remarque que « *rien n'indique la présence de colonies de citoyens romains avant la période des guerres civiles.* » LE ROUX P., 1995, p. 54.

[585] MACMULLEN R., 2003, p. 81.

[586] NONY D., 2001.

Carthage est la première colonie de citoyens romains civils fondée hors d'Italie.[587] Elle est suivie par la fondation de la colonie de Narbonne en 118 av. n. è. Ce mouvement est renforcé par les déductions viritanes et l'établissement des premières colonies de vétérans de Marius tel que la *colonia Mariana* sur l'île de Corse. Rome voyant le danger de garder ses anciens militaires au cœur de l'*Urbs* autorise la déduction de colonies transmaritimes.[588] Ce mouvement s'appuie sur la *lex Appuleia* de 100 av. n. è. et concerne l'ensemble des provinces. On voit ainsi se développer les installations spontanées et « semi-officielles » dans les provinces romaines. Les déductions de colonies se poursuivent doucement jusqu'aux époques césarienne et augustéenne où elles connaissent une nette accélération.[589] Ainsi, le traitement de la province d'*Africa vetus* n'apparaît pas comme foncièrement différent des autres provinces romaines. M. CHRISTOL remarque avec justesse que « *les fondations de Carthage et de Narbonne, l'une conclue par un échec, l'autre plutôt réussie, sont des évènements exceptionnels, qui provoquèrent en leur temps des débats très passionnés, en sorte qu'elles ne firent pas école pendant les décennies qui suivirent.* » Il faut attendre César et ses successeurs pour voir éclore des colonies romaines hors d'Italie, souvent composées de vétérans.[590]

De plus, rappelons que dans le cas de l'Afrique, s'il faut attendre 44 av. n. è. pour voir la première fondation de colonie (réussie), il existe déjà une population latine bien implantée. De nombreux éléments suggèrent que des citoyens romains « *vivaient en symbiose avec une cité pérégrine comme, par exemple à Thugga, Numluli (Henchir Maâtria) et Agbia (Henchir Aïn Heja).* »[591] Une illustration supplémentaire est donnée par le texte de la *Guerre civile* stipulant que César parvient à lever deux légions, probablement parmi les citoyens latins présents en Afrique.[592]

Par ailleurs, une comparaison entre les cités de Carthage et de Corinthe révèle un traitement similaire. Détruites la même année, elles font toutes deux parties du projet des

---

[587] La nature des commanditaires de ces fondations est parfois utilisée pour souligner la particularité de l'*Africa vetus*. Selon J. CRAWLEY QUINN, la *colonia Iunonia Carthago* telle qu'elle a été mise en place par C. Gracchus n'a pas le soutien du Sénat et « *cannot be thought of as a part of a Roman imperial program. It may most usefully be considered a private venture by Gaius and his supporters*. » CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 106. Nous ne pensons pas qu'un projet n'ayant obtenu l'assentiment de la totalité de la classe politique romaine puisse être considéré comme une initiative personnelle. Rappelons qu'il s'agit d'une loi votée, dont la réalisation a été confiée à des membres en fonctions de la classe politique romaine. Enfin, la pratique du clientélisme est une pratique plus que courante et fait partie intégrante de la vie politique romaine.
[588] ABBOTT F., 1915, p. 374.
[589] Selon Suétone, la colonisation césarienne outre-mer se monterait à 80 000 personnes. Suétone, *César*, XLII.
[590] CHRISTOL M., 2006, p. 83.
[591] MAHJOUBI A., 2000, p. 36.
[592] César, *Guerre Civile*, I, 31, 2.

Gracques[593] et ont finalement été reconstruites sur ordre de César.[594] Elles sont alors toutes deux désignées pour être les capitales de provinces romaines, l'une de l'Achaïe,[595] l'autre de l'*Africa*. Dans les deux cas, on observe qu'aucune action n'est entreprise par Rome entre le dernier quart du IIe s. et le dernier quart du Ier s. av. n. è. Enfin, l'observation du territoire de Corinthe suggère, comme dans le cas de Carthage, la réalisation d'un cadastre afin d'en faciliter l'exploitation et la vente. C'est ce qui ressort d'un passage de la *lex agraria* de 111 qui suggère qu'à cette date, une partie du territoire a été divisé en lots pour être vendue aux Romains[596] permettant des « installations spontanées ».

Le jugement négatif des actions —ou plutôt de l'absence d'action— de Rome dans cette région est souvent amené par une comparaison avec les autres provinces. Mais il faut se méfier d'une telle approche car le comportement de Rome en Afrique du Nord doit être replacé dans le contexte du IIe s. av. n. è. au cours duquel Rome débute la construction de son empire au-delà des frontières italiennes.[597] L'Afrique pourrait alors être perçue comme un laboratoire. Il faut se rappeler que si Rome n'y mène pas une politique axée sur la déduction de colonies, doublée de la réalisation de grands travaux comme c'est le cas sous l'Empire, elle y installe un gouvernement et administre minutieusement les terres. Cette situation lui permet de maintenir le calme dans cette région tout en restant compatible avec la politique de clientélisme menée dans les royaumes africains de Numidie et de Maurétanie.

La célèbre remarque de Th. MOMMSEN sur le « *cadavre* » africain et la longue tradition qu'elle instaure suggère, en négatif, qu'il existerait un plan type de domination, de prise de territoire et de « romanisation » qui serait applicable ou plutôt aurait été appliqué à l'ensemble des possessions romaines, dès la République. Or, un rapide aperçu des conquêtes romaines montre que la chose est beaucoup plus complexe. Chaque région présente ses spécificités et si l'on peut établir un schéma d'ensemble relativement similaire, marqué par la prise de possession du sol, la mise en place d'impôts, l'implantation officielle ou individuelle

[593] Selon X. BOUTELLIER, elle aurait également pu être envisagée comme lieu pour fonder une colonie à l'époque des Gracques. BOUTELLIER X., 2006, p. 133 ; NICOLET Cl., 2001a, pp. 130-136.
[594] Sur la cité de Corinthe, voir BOUTELLIER X., 2006. Nous renvoyons également à WISEMAN J., 1979 ; BALD ROMANO I., 1994 ; PURCELL N., 1995.
[595] Dion Cassius, XLIII, 50, 3.
[596] *Lexe agraria* (*CIL* I, 585, l. 96). Sur la centuriation de Corinthe, voir ROMANO D., 1993 et ROMANO D., 2003. Cette hypothèse n'est pas partagée par M. H. CRAWFORD qui considère comme incertaine la centuriation du territoire. CRAWFORD M. H., 1996, p. 180.
[597] Sur les débuts d'un empire territorial à cette période, nous renvoyons à HURLET F. (dir.), 2009.

d'Italiens et de Latins, le marquage du sol ou encore la multiplication des échanges, on trouve systématiquement des adaptations locales.[598]

Ces différences sont le fait des interactions entre les projets romains et les réactions africaines. Ainsi, à une région septentrionale mise à genou par la troisième guerre punique et sa prise en main effective par l'autorité romaine s'oppose la Byzacène, qui bénéficie d'une relative indépendance et de privilèges fiscaux et territoriaux, lui permettant de pérenniser son essor, amorcé quelques temps auparavant.

En somme, peut-on considérer l'Afrique du Nord comme une exception ? Oui, si on la replace dans son contexte historique. Elle fait partie des premières provinces de Rome et marque le début de l'impérialisme romain en Méditerranée. De fait, sa conquête prend place dans une période de découvertes, de tâtonnements et d'apprentissages. Mais si on sort de cette attache chronologique pour s'intéresser aux processus en action, on remarque qu'elle s'intègre parfaitement dans une histoire globale, celle de la création de l'Empire romain.

[598] C'est ce que J. CRAWLEY QUINN qualifie de « *potential for diversity between different* provinciae ». CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 38.

CONCLUSION

La création de la *Provincia Africa* se manifeste par l'imposition d'une nouvelle autorité et une modification du statut des habitants et des terres. En outre, l'implication de l'*Urbs* dans cette nouvelle région ne se limite pas à l'ancien territoire de Carthage mais affecte également le royaume de Numidie.

Si les premières interventions romaines dans la province sont généralement perçues comme négligeables, les moyens mis en œuvre permettent de gérer et de dominer le territoire. Cependant, ces actions ne doivent pas être considérées comme un « bloc » homogène que l'on aurait imposé sur le territoire africain uniformément. L'étude des centuriations de l'*Africa vetus* remet en question la vision d'un État omnipotent qui, après avoir « gardé le cadavre », aurait fait « table rase du passé »[1] pour organiser la province à son image. La réalité est bien plus complexe. En effet, si Rome impose un type d'organisation territoriale en *Africa vetus*, elle s'appuie sur certaines structures préexistantes, en particulier dans la région sahélienne.

À l'intérieur de cette superstructure romaine, l'évolution de la région ne peut pas être uniquement comprise comme la volonté de Rome. L'observation des cadastre des cités libres et la prise en compte de leur histoire permet de distinguer différentes réactions de la part des Africains à la présence romaine. Alors qu'Utique devient un modèle d'intégration et d'assimilation, les autres villes adoptent une position plus mitigée, acceptant pour certaine un compromis entre influences romaines et traditions puniques.

Peu à peu, l'*Africa vetus* n'apparaît plus uniquement spectatrice de l'action de Rome. L'implication de la Numidie et des sept cités puniques aux côté de Rome lors du dernier conflit punico-romain entraîne des distinctions de traitement dans l'organisation territoriale et administrative de la l'Afrique nord-orientale qui vont perdurer jusqu'aux interventions césaro-augustéennes.

Surtout, les manifestations concrètes de l'impact de Rome sur les populations africaines aux IIe et Ier s. av. n. è. incitent à repenser l'idée d'une romanisation de la province aux lendemains de la conquête. En effet, comme le montrent les études linguistiques et onomastiques, l'influence romaine apparaît négligeable dans les premiers temps de la province, y compris aux débuts de l'Empire. A. LARONDE signale à ce sujet, que par la suite, les traditions libyques et puniques « *ont continué de marquer durablement la vie de l'Afrique,*

[1] CHEVALLIER R., 1958, p. 65.

que l'on peut à bon droit appeler romaine, mais en se rappelant toujours que, si l'expression latine prend une place toujours plus grande dans notre documentation, elle ne signifie nullement un alignement sur un modèle idéal qui n'a certainement eu cours dans aucune partie de l'Empire. »[2] Ainsi, on assiste peu à peu à la construction d'une Afrique romaine et non à l'implantation de Rome en Afrique.

Après avoir identifié les acteurs de cette histoire nord-africaine aux deux derniers siècles avant notre ère, nous allons tenter de voir comment évolue cette région à l'intérieur des cadres imposés par Rome. Pour cela nous allons nous immerger dans ce territoire en observant les changements survenus dans l'occupation du sol et dans la répartition des activités économiques.

[2] LARONDE A., 2005, p. 15.

DEUXIÈME PARTIE

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET RÉPARTITION DES ACTIVITÉS

INTRODUCTION

Dans la première partie de notre recherche nous avons vu que les évènements de la moitié du IIe s. av. n. è. ont entrainé des différenciations régionales dans le traitement de la province et de ses régions limitrophes. Pour faire suite à ce constat, nous allons chercher à savoir si ces différenciations se confirment et quelles en sont les manifestations et les conséquences. Pour cela, nous allons nous interroger dans cette seconde partie sur l'organisation du territoire, l'occupation du sol et la répartition des activités. Ces aspects nous paraissent essentiels car ils montrent le lien direct entre les évènements géopolitiques et leur impact sur le territoire à échelle locale et régionale. De même, ils permettent d'intégrer ces événements ponctuels, que F. BRAUDEL qualifie d'« *histoire brûlante* »[1] aux mouvements beaucoup plus lents, internes à la région et déjà en action.

La destruction de Carthage, principal pôle attractif de l'Afrique nord-orientale a inévitablement eu des conséquences. On observe un glissement géographique des centres d'activités tant politiques qu'économiques, accompagné d'un renouvellement des élites. Mais ces changements doivent également se comprendre dans une histoire plus générale dont les évolutions sont déjà amorcées. À la veille de la troisième guerre punique, le Maghreb nord-oriental ne peut pas se résumer en une image telle que « Carthage et le désert africain ». Les différentes études archéologiques menées ces dernières années montrent que les autres cités connaissent elles aussi une croissance significative. Le fait est particulièrement marqué pour les cités côtières du Sahel. De même, les cités numides s'égrenant entre *Vaga* et Mactar connaissent une forte expansion que l'on peut mettre en lien avec la création du royaume de Numidie au début du IIe s. av. n. è. et les annexions territoriales successives menées par Massinissa.

Toutefois, il ne faut évidement pas négliger pour autant le choc de la troisième guerre punique, tout particulièrement dans la partie septentrionale de la province. Dans cette région, les conséquences sont nombreuses et entrainent des modifications dans les formes d'habitats, la répartition des populations et les activités agricoles, industrielles et plus généralement économiques. De même, on peut se demander quelle est l'empreinte de Rome au niveau local et si la domination de cette nouvelle autorité affecte l'administration des cités, l'organisation

[1] BRAUDEL F., 1990, p. 17.

villes et des campagnes, la répartition des populations et la vie quotidienne, que ce soit au niveau de l'urbanisme ou des techniques d'exploitation agricoles ou halieutiques.

Afin de mieux comprendre ce territoire au cours des IIe et Ier s. av. n. è., nous allons essayer de parcourir le territoire en suivant à la fois les grandes voies de communication, celles du commerce et les chemins plus étroits, menant aux « masses silencieuses » si difficiles à saisir. Pour cela, nous allons étudier les différents paysages, urbains, ruraux, côtiers et ceux de l'*hinterland*.

Comment, par ailleurs, s'organise cette province à l'échelle locale ? On se demandera, entre autres, ce qu'il advient des populations rurales, des semi-nomades ou nomades, qui ne participent pas aux échanges transméditerranéens mais à la micro-économie.

CHAPITRE III -GESTION DU TERRITOIRE ET OCCUPATION DU SOL

Les évènements qui surviennent au milieu du IIe s. av. n. è. modifient profondément le paysage géopolitique de l'Afrique nord-orientale. L'ancien territoire de Carthage est réparti entre les vainqueurs de la troisième guerre punique : Rome et ses alliés. Quel impact ces changements ont-ils sur l'organisation et l'occupation de cette région ? D'un point de vue territorial, nous avons vu, qu'au lendemain de la conquête, Rome procède à un premier marquage de l'*Africa vetus* avec la centuriation de la Zeugitane. D'un point de vue institutionnel, les changements apparaissent à un niveau général avec la destruction de plusieurs cités, l'autonomie et l'immunité accordées à certaines, l'indépendance enlevée à d'autres. Mais qu'en est-il aux niveaux locaux et régionaux ? Y a-t-il des changements dans le fonctionnement des cités, l'occupation du sol ou encore dans la répartition des populations ? Afin de saisir au mieux l'évolution des zones urbaines et rurales et de prendre en compte le point de vue des différentes populations concernées, nous verrons dans un premier temps les structures de gestion du territoire conservées ou mises en place au lendemain de la troisième guerre punique. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux conséquences régionales en termes d'occupation du sol.

Mais avant de débuter cette étude, il apparaît nécessaire de faire le point sur les sources utilisées. Les informations concernant le cadre institutionnel et administratif des terres et des cités sont fournies par les textes littéraires et épigraphiques alors que celles qui ont trait à l'organisation et l'occupation du sol sont essentiellement archéologiques. Or, le recensement des vestiges de l'*Africa vetus* apparaît rapidement partial et partiel. En effet, les fouilles archéologiques se sont longtemps concentrées sur les sites urbains et les nécropoles.[1] Toutefois, les campagnes sont de mieux en mieux considérées avec la volonté de saisir la cohésion d'ensemble des régions et de comprendre les liens qui existent entre les différents éléments qui les composent. C'est ainsi que se développent, depuis plusieurs années, des « *field surveys* » à grande échelle parmi lesquels on peut citer ceux de la région de Segermes,[2] de Kasserine,[3] de Dougga[4] et plus récemment de l'île de Djerba.[5] Si le bénéfice de ces études

[1] ISSERLIN B., 1983.
[2] DIETZ S., LADJIMI SEBAÏ et BEN HASSEN H. (éd.), I, 1995, pp. 177-379 ; DIETZ S., LADJIMI SEBAÏ et BEN HASSEN H. (éd.), II, 1995, pp. 651-711 ; ØRSTED P. *et al.*, 2000.
[3] HITCHNER B. R., 1982-1986, pp. 7- 41 ; HITCHNER B. R., 1989, pp.387-402 ; HITCHNER B. R. *et al.* 1990, pp. 231-260 ; HITCHNER B. R., 1992-1993, pp. 158 – 198 ; HITCHNER B. R., 1995, pp. 143-158.
[4] DE VOS, 2000.
[5] FENTRESS E., 2000a, pp. 73-85 ; FENTRESS E., 2001, pp. 249-268.

est incontestable, leur utilisation doit se faire avec prudence. Aux traditionnels problèmes de conservation des vestiges s'ajoutent d'autres facteurs qui pourraient biaiser la lecture de leurs résultats, principalement dans une approche comparative. Tous les sites n'ont pas fait l'objet des mêmes méthodes de fouilles : certaines sont « intensives » et d'autres « extensives » ce qui entraine inévitablement une différence de résultats. De plus, si l'ensemble des vestiges est pris en compte, il apparaît que la période romaine est privilégiée par rapport aux autres.

Néanmoins, ces prospections menées depuis une trentaine d'années apportent une meilleure connaissance des campagnes préromaines. Elles ont, entre autres, mis en exergue les différents modèles de développement de l'occupation des territoires aux IIIe et IIe s. av. n. è. avec un accroissement significatif des vestiges. De même, on remarque une similitude dans l'organisation spatiale des terres de Carthage et de l'île de Djerba avec un arrière pays occupé par des implantations rurales isolées et des villages de taille moyenne.[6]

1. Jusqu'aux interventions césaro-augustéennes : des structures anciennes persistantes

L'ensemble des historiens s'accorde sur le fait que, dans un premier temps, Rome se contente de se glisser dans les pas de Carthage. Au cours du premier siècle de domination romaine, l'organisation interne des cités, de même que celle des zones urbaines et rurales, ne présente pas d'évolution majeure. Les structures mises en place à l'époque préromaine sont maintenues, qu'elles soient d'origine carthaginoise, numide ou libyque.

1.1. Modèles d'administration préromains

S'interroger sur les structures administratives et institutionnelles des premiers temps de la province d'*Africa vetus* nécessite de connaître celles instaurées à l'époque préromaine. Quels liens relient Carthage au reste de la région ? Quel type d'administration et de contrôle du territoire a-t-elle mis en place ? Qu'en est-il des modèles préexistants ? Quel est le rôle du pouvoir numide ? De nombreuses études ont été menées afin de définir les modalités et les implications de la domination carthaginoise en Afrique du Nord mais ces liens restent en partie méconnus. Toutefois, la lumière a été faite sur plusieurs points, dont le découpage territorial et l'administration des cités. Nous allons tenter de voir ce qu'il en est au lendemain de la destruction de Carthage.

[6] STONE D. L., 2004, p.139.

1.1.1. Des ’RṢT *au* pagi[7]

Plusieurs sources littéraires et épigraphiques nous informent sur l’organisation territoriale de la Carthage punique. Nous savons que la cité exerce une domination sur une vaste partie du territoire africain nord-oriental, vraisemblablement de la région des Grandes Plaines à celle du Byzacium. Ce territoire serait divisé en zones, apparaissant comme des circonscriptions fiscales et administratives. Ces ensembles territoriaux portent le nom de *’RṢT* en punique, ce qui signifie « territoires ».[8] Les sources littéraires grecques traduisent ce mot par « *chôra* » et les sources épigraphiques latines par « *pagus* ».

L’existence d’une telle organisation à l’époque préromaine est uniquement avérée pour le cas du *pagus* de *Tuskhat*. Une inscription punique découverte en 1940 dans le Djebel Massoudj et datée de 60 av. n. è. mentionne l’érection d’une pierre par WLBḤ, « *préposé aux territoires de Tuskhat* ».[9] On le retrouve sous la plume d’Appien relatant la réappropriation par Massinissa en 152 av. n. è. de la « *chôra* » de *Tuskhat* qui regroupait 50 cités.[10] La localisation du *pagus Thuscae* est confirmée en 1963 par la découverte d’une inscription sur le forum de Mactar mentionnant 64 cités des *pagi Thusca et Gunzuzi*.[11]

Partant du principe que l’ensemble du territoire sous domination carthaginoise a dû connaître la même organisation, les historiens ont étendu la concordance entre les *’RṢT* punique et les *pagi* romains à tous les *pagi* connus grâce aux inscriptions latine du Haut-Empire, c’est-à-dire à ceux de *Gususi* (ou *Gunzuzi)*,[12] *Zeugei*,[13] *Muxsi*[14] et *Gurzensis*.[15] Aux

---

[7] L’utilisation du terme *pagus* en Afrique du Nord antique fait l’objet de nombreuses discussions. Sur l’évolution des définitions données au terme *pagus*, voir GASCOU J., 1982a, 1982, pp. 157-158, n° 1. G.-Ch. PICARD reconnaît 4 types de *pagi* (PICARD G.-Ch., 1969-1970, pp. 1-12. Selon l’auteur, il faut distinguer les « *pagi stipendiarium* », les « *pagi de type Thugga* », les « *pagi cirtéens* » et les « *pagi à noms religieux* ») ; J. GASCOU 1982, p. 139, en distingue 3. Il reprend la typologie établie par G.-Ch. PICARD et regroupe les deuxième et troisième catégories. Ainsi, il ne reconnaît plus que le *pagus* comme « *circonscription territoriale groupant un nombre plus ou moins élevé de cités indigènes stipendiaires »,* la *« subdivision du territoire d’une colonie* » et le *pagus* portant un nom divin et désignant un « *territoire habité par des vétérans qui n’ont pas été compris dans une déduction coloniale mais ont fait l’objet d’assignation viritane*. » S. AOUNALLAH, quant à lui, n’en voit que deux. Dans le cadre de cette étude nous ne nous intéresserons uniquement au *pagus* entendu comme « *large circonscription territoriale regroupant plusieurs cités* ». Mais cette terminologie n’est pas partagée par tous. Récemment, S. CROUZET rappelait l’impossibilité de prouver avec certitude la correspondance entre les *pagi* impériaux et les terres de Carthage punique, pour lesquelles l’auteur propose de privilégier l’emploi du terme latin *agri* au lieu de *pagi.* CROUZET S., 2003, pp. 655-703.

[8] Il peut s’agir du singulier ou du pluriel. Sur la traduction de ce mot, voir SZNYCER M., 1997a, pp. 111-123 et SZNYCER M., 1997b, pp. 133-139.

[9] *AE,* 1963, 96. CHABOT J.-B., 1943-1945, pp. 64-67, pl. IV ; SZNYCER M., 1997b, pp. 133-140.

[10] Appien, *Libyca*, LXVIII-LXIX.

[11] PICARD G.-Ch., MAHJOUBI A. et BESCHAOUCH A., 1963, pp. 124 -130.

[12] *ILAf*, 422 = *ILS*, 9482 = *ILLRP*, 388 = *ILPB*, 440 ; *AE,* 1963, 96 *; ILAf*, 2422 ; MERLIN A., 1913b, p. 108.

[13] *ILAf*, 422 = *ILS*, 9482 = *ILLRP*, 388 = *ILPB*, 440.

cinq premières circonscriptions révélées par les textes, G.-Ch. PICARD propose d'ajouter celles de Byzacène[16] et de la région des Grandes Plaines[17] (fig. n° 4) et S. AOUNALLAH celle de Cap Bon,[18] qui présentent chacune des cohérences historiques et géographiques.

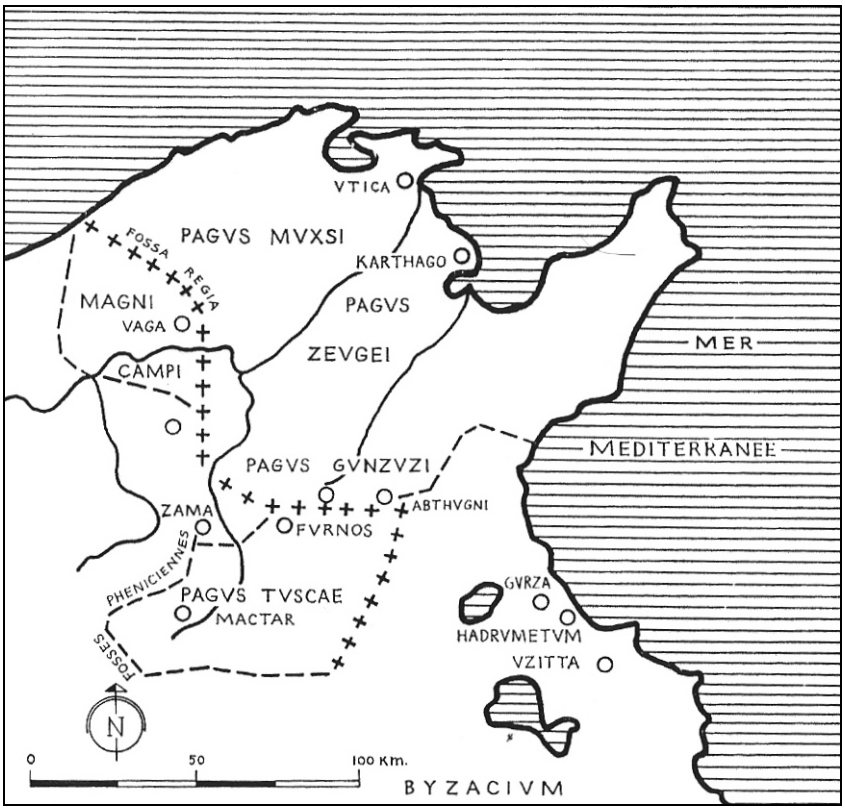

Fig. n° 4 – Division administrative du territoire carthaginois.
(PICARD G.-Ch., 1966, p.1261)

Certes, comme le rappelait Cl. NICOLET, la concordance entre *pagus* punique et romain est seulement avérée dans le cas de *Tuskhat*.[19] Toutefois, comme le note S. AOUNALLAH, le sens de *pagus* en latin est différent de celui donné au terme utilisé en Afrique du Nord. Dans le monde romain, le *pagus* désigne une subdivision territoriale d'une cité (le plus souvent une colonie).[20] C'est uniquement en Afrique qu'il désigne également une

[14] *ILAf*, 422 = *ILS*, 9482 = *ILLRP*, 388 = *ILPB*, 440.
[15] *CIL* VII, 68. Voir SAUMAGNE Ch., 1963, p. 59. Il s'agit d'une table de patronat de *Gurza* daté de 12 av. n. è.
[16] Polybe, XII et III, 23, 2.
[17] PICARD G.-Ch., 1966, pp. 1257-1265. Aucune source archéologique directe n'appuie l'existence de ce *pagus* ; l'auteur se base sur les travaux menés par A. MAHJOUBI sur la région de Béjà. Cette thèse restant inédite, nous n'avons pas pu la consulter.
[18] AOUNALLAH S., 2001, pp. 32-39.
[19] NICOLET Cl., 2001b, p. 598.
[20] AOUNALLAH S., 2001, p. 32 et pp. 169-171.

unité territoriale regroupant plusieurs cités. Fort de ce constat, l'historien signale que la singularité de l'utilisation du terme *pagus* pour une unité territoriale groupant plusieurs cités s'expliquerait aisément dans le cas où elle aurait été utilisée pour désigner un groupement ou une réalité inconnue ou peu connue des Romains.[21]

Pour autant, la paternité carthaginoise de ce découpage reste hypothétique. Si son antériorité à l'époque romaine ne fait pas de doute, cela ne suffit pas à attribuer cette organisation à Carthage : « *comment être certain que les cinquante villes prises par Massinissa constituaient déjà un ensemble à l'intérieur des possessions carthaginoises, et non qu'elles ont formé par la suite une entité administrative à l'intérieur du royaume numide ?* »[22] Malheureusement, aucun élément ne permet de répondre à cette question.

Quel est le fonctionnement de ce découpage administratif ? Nous savons par Appien et par l'inscription de Mactar qu'un *pagus* regroupe un certain nombre de cités, qui varie selon les cas. Au sein de cet ensemble, il est probable qu'une cité joue de rôle de « chef-lieu ». C'est du moins ce que suggère la découverte de l'inscription sur le forum de Mactar.[23] M. SZNYCER rappelle que la cité punico-numide bénéficie d'un emplacement stratégique et représente un point de jonction entre les principaux axes de communication, tout particulièrement entre le Tell du royaume numide et les zones côtières du Byzacium.[24] À la tête de ces *'RST* est placé un personnage présenté comme celui qui « *est sur les territoires* », soit la traduction littéraire du latin *praefectus*.[25] Le rôle de ce personnage reste méconnu. Il apparaît uniquement dans l'inscription du Djebel Massoudj où il est chargé par ordonnance du roi Micipsa de borner le territoire de la *'RṢ* de *Tuskhat*. Mais il y est fort à penser que ses prérogatives soient également d'ordre financier. En effet, dans l'inscription d'Utique, les *pagi* de *Gunzuzi*, *Zeugei* et *Muxsi* sont dits stipendiaires, ses occupants sont donc soumis à l'impôt.

Qu'en est-il de la pérennité de ce modèle ? La date de création de ces divisions administratives reste inconnue. Le seul indice que nous possédons porte sur la *'RṢ* de *Tuskhat*. Cette organisation a dû être mise en place relativement tôt, avant le IIe s. av. n. è. Bien qu'il s'agisse vraisemblablement d'un découpage initié par Carthage, il est maintenu pour les

[21] AOUNALLAH S., 2001, p. 32, n° 41.
[22] CROUZET S., 2003, p. 674.
[23] PICARD G.-Ch., 1963, pp. 125-126.
[24] SZNYCER M., 1997a, p. 112.
[25] PICARD G.-Ch., 1969-1970, p. 7.

régions repassées dans l'obédience des rois numides.[26] Il en est de même sous la domination romaine. Ce système permet à Rome de répondre aux principaux objectifs qu'on lui prête dans les premiers temps de la province : contrôler le territoire et percevoir les impôts. Ainsi, si l'on se fie au cas de *Tuskhat*, le modèle préromain reste effectif bien après la destruction de Carthage. Par la suite, cette organisation territoriale ne semble guère évoluer. Au territoire de *Tuskhat* s'ajoute celui de *Gunzuzi* et ses 14 cités. Cette réorganisation a pu intervenir lors de la création de l'*Africa nova* avec la reprise en main par Rome du territoire africain, matérialisée par de nouvelles centuriations, la création de colonies et le recours à des déductions.[27] Quoi qu'il en soit, s'il y a bien eu des évolutions, la structure globale reste la même.

1.1.2. Administration et organisation des cités

Le paysage institutionnel des cités d'Afrique du Nord est complexe. R. BROUGTHON évoque à ce sujet les « *African municipal anomalies* ».[28] Ce constat se retrouve chez S. GSELL et par la suite Cl. POINSSOT[29] qui le traduisent en termes de « *comédie* »[30] administrative ou de « *fiction institutionnelle* ».[31] Mais ces « anomalies » ne sont que le reflet des multiples arrangements institutionnels auxquels on assiste en Afrique du Nord sous domination romaine. Rappelons que plusieurs systèmes nés des rencontres entre Carthage et le monde punique cohabitent sur ce territoire : la création et le développement des royaumes numide et maurétanien, les apports romains, à quoi il faut ajouter un substrat tribal et des influences hellénistiques. Ainsi, la principale difficulté vient du fait que l'on a cherché à comprendre l'organisation de ces cités principalement au travers du filtre romain. Selon M. BÉNABOU, ces « anomalies africaines » ne montrent que l'embarras des historiens face à une forte diversité de statuts.[32]

---

[26] PICARD G.-Ch., 1966, pp. 1257-1265 ; SZNYCER M., 1997a, p. 123.
[27] Il pourrait également s'agir d'une réorganisation plus tardive telle qu'on en trouve sous le règne des Flaviens.
[28] Suivant l'expression de BROUGHTON R., 1929, p. 176. Une des principales interrogations porte sur le cas des « *communes doubles* ». P. QUONIAM et L. TEUTSCH ont proposé de voir dans ces cas particuliers la coexistence de *pagi* de citoyens romains avec des *civitates* indigènes et non des « *communes doubles*. » QUONIAM P., 1950, pp. 67-80 ; TEUTSCH L., 1961, pp. 281-356. Comme le rappelait M. BÉNABOU, une telle appellation est totalement erronée car le *pagus* n'est pas une commune mais un district de colonie. BÉNABOU M., 1981, p. 256.
[29] Les deux auteurs font ici référence à l'attitude ambiguë de Rome qui se repose sur les institutions préexistantes sans leur accorder une reconnaissance officielle, c'est-à-dire un statut romain.
[30] GSELL S., *HAAN*, VII, pp. 54-55.
[31] POINSSOT Cl., 1959, p. 126.
[32], BÉNABOU M., 1981, pp. 253-260.

Si nous avons conscience de cette difficulté, le manque de sources ne nous permet pas de la mesurer pleinement. Les inscriptions mentionnant des sufètes, assemblées du peuple et autres organes administratifs puniques suggèrent une large diffusion du modèle carthaginois. Mais peut-on pour autant affirmer que toutes les cités africaines ont adopté ce système ? Cl. NICOLET rappelle que le serment d'Hannibal[33] fait la distinction entre « *ceux qui sont dans la dépendance des Carthaginois et qui possèdent les mêmes lois* » et « *toutes les cités et tous les peuples sujets des Carthaginois* ».[34]

Ainsi, si l'on admet que Rome se contente dans un premier temps de marcher dans les pas de Carthage, le flou administratif de l'histoire punique se prolonge dans les débuts de l'histoire romaine.[35]

1.1.2.1. Un héritage punique

L'organisation interne de l'administration carthaginoise est décrite par Aristote,[36] reprise et complétée par plusieurs auteurs gréco-latins[37] et confirmée par l'épigraphie. Ces institutions attestées dans la métropole punique sont partagées par les autres cités de fondation phénico-carthaginoise ainsi que par plusieurs centres urbains de l'*hinterland* punique et numide. Mais qu'advient-il de cette organisation au lendemain de la destruction de Carthage ? Comme l'écrit Cl. POINSSOT, « *si les cités du territoire punique n'ont pas toutes été détruites, si, en grand nombre, elles ont échappé au sort de Carthage, si leurs habitants n'ont pas été tous tués ou réduits en esclavage, si Rome, enfin, ne leur a pas fourni une autorité de tutelle, le bon sens veut qu'elles aient continué d'être gérées suivant leurs coutumes* ».[38] Cette gestion « de fait » suivant le modèle punique n'empêche nullement le gouverneur de province d'intervenir ni ne limite son pouvoir : leur statut de cités stipendiaires les place dans l'asservissement à Rome. Surtout, cette politique a l'avantage d'assurer une gestion opérationnelle des cités sans que Rome ait à intervenir ou à dépêcher du personnel

---

[33] Polybe, VII, 9.
[34] NICOLET Cl., 2001b, p. 598.
[35] Ces imprécisions sont accentuées par le manque de documents datés de notre période. Les observations et hypothèses sur l'organisation administrative de l'*Africa vetus* se basent principalement sur des documents postérieurs.
[36] Aristote, *La Politique*, II, 8, 1272 b.
[37] Comme le rappelle M. SZNYCER, les institutions de Carthage sont principalement connues au travers des informations « *disparates, partielles et partielles* » des auteurs grecs et latins. SZNYCER M., 1975, p. 47. S. CROUZET revient sur la question au travers de quelques textes choisis dans lesquels les auteurs ont reproduit un schéma qui leur est familier, quitte à s'éloigner des réalités institutionnelles puniques, CROUZET S., 2003, pp. 655-703 et CROUZET S., 2010, pp. 427-434.
[38] POINSSOT Cl., 1959, p. 124.

supplémentaire. Cette pérennité est confirmée par les inscriptions néopuniques et latines, en grande majorité datées du Haut-Empire, attestant de la longévité du système préromain.[39] De cette ancienne organisation, subsistent avec certitude les sufètes, le conseil des anciens et l'assemblée du peuple.

1.1.2.1.1. Les sufètes[40]

Les sufètes sont les plus hauts magistrats de Carthage. Au nombre de deux, leur charge annuelle recouvre plusieurs domaines,[41] similairement aux consuls romains.[42] Ce type d'organisation s'est étendu aux cités de fondation punique et vraisemblablement aux principales villes africaines. S. BELKAHIA et G. DI VITA-ÉVRARD recensent 36 cités sufétales dont 31 le restent sous le Haut-Empire.[43] Elles sont pour la plupart situées sur l'ancien territoire de Carthage[44] parmi lesquelles on peut citer *Thinissut*,[45] *Thuburbo Maius*,[46] Henchir Aouine[47] ou encore *Leptis Magna*.[48] Ainsi, d'après les témoignages épigraphiques, cette institution préromaine reste en vigueur bien après la destruction de Carthage, parfois jusqu'au IIe s. de n. è. A. M'CHAREK note que « *la présence de* cives romani *organisés en conventus*

---

[39] Certains historiens pensent que les magistratures ont été interdites par Rome puis réautorisées. Toutefois, la majorité des historiens contemporains optent pour l'hypothèse de la continuité. C'est aussi en ce sens que conclut AOUNALLAH S., 2001, pp. 192-195. Ce même auteur, dans une récente publication, revient sur la pérennité des institutions puniques et l'autonomie administrative des cités stipendiaires. Mais l'argumentation de ce dernier nous apparaît peu convaincante. Selon l'auteur, l'inscription d'Utique (*ILAf.* 422), qui est une dédicace faite par les « *stipendiaire des pagi* Muxsi, Gususi et Zeugei » à un questeur, suggère que Rome ne laissa aucune autonomie administrative (magistrats et assemblées propres) aux communautés des *pagi*. Pour justifier ce point de vue, l'auteur prend l'exemple de l'inscription trilingue d'*Uthina* qui comporte la mention de sufètes. Il explique l'existence de ces magistrats dans la province, en rattachant l'inscription trilingue à la cité de *Thimida Regia* qu'il considère comme une enclave numide dans la province, voyant dans la cité et son territoire une parcelle donnée aux descendants de Massinissa lors de la création de la province (2010, pp. 21-27). Or, à notre sens, aucun de ces éléments n'est assuré.

[40] L'orthographe du mot varie. En punique, on trouve le terme ŠPṬ. On le retrouve transcrit en latin dans les sources littéraires et épigraphiques sous la forme de *sufes* ou *sufetes* au pluriel (Voir entre autres Sénèque*, De la tranquillité de l'âme*, IV, 5 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXX, 7, 5), Sous la plume des auteurs modernes, il est restitué sous les formes suffètes ou sufètes. Nous adopterons ici l'orthographe la plus proche des transcriptions latines avec un seul f.

[41] Aristote, *Politique*, II, 8, 2.

[42] Tite-Live, *Histoire romaine*, XXX, 7, 5 et Sénèque*, De la tranquillité de l'âme*, IV, 5.

[43] BELKAHIA S. et DI VITA-ÉVRARD G., 1995, 255-274. Voir en particulier les tableaux 1 et 1a. On retrouve à *Althiburos*, *Apisa Maius*, Bou-Arada, *Thugga*, *Avitta Bibba*, *Calama* et *Capsa* plusieurs inscriptions antérieures ou contemporaines du règne de Trajan mentionnant des sufètes. POINSSOT L., 1942, pp. 125-140. La présence du sufète pourrait se retrouver à *Thuburnica* dans une inscription rédigée en grec sous le terme d'archarchonte. BELKAHIA S. et DI VITA-ÉVRARD G., 1995, p. 259.

[44] Voir annexe 12.

[45] *KAI* 137.

[46] *ILAf* 228 = *ILPB*, p.328.

[47] *CIL* VIII, 24030 ; BERGER Ph., 1899, pp. 48-54.

[48] BELKAHIA S. et DI VITA-ÉVRARD G., 1995, recensent une douzaine d'inscriptions mentionnant des sufètes dans la cité de *Leptis Magna*, voir pp. 255-274, tableaux 1a.

ne semble pas avoir changé quelque chose dans l'organisation municipale et sociale de la cité pérégrine et sufétale ».[49] Dans les cités restées pérégrines, la fonction de sufète pourrait avoir survécue sous une dénomination différente, celle de *magistratus*.[50] Dans le cas des cités devenues colonies ou municipes, le passage des magistratures puniques aux magistratures romaines semble s'être fait « naturellement », en raison de la proximité entre le sufétat punique et le *duumvirat* des colonies et municipes romains et latins.

Si la diffusion du modèle dans l'*hinterland* carthaginois et sa continuité à l'époque romaine sont communément admises par les historiens, la question est bien plus controversée dans le cas des cités appartenant au royaume numide. La principale interrogation vient de la rareté des attestations préromaines du sufétat. Sans remettre en question l'existence de cette magistrature en Afrique du Nord, V. BRIDOUX s'interroge sur la (ou plutôt les) réalité(s) administrative(s) qui se cache(nt) derrière ce terme. À la suite de G. CAMPS et G.-Ch. PICARD, l'auteur pense que « *le sufétat n'existait pas à Dougga au temps de Micipsa et qu'il y a eu un changement dans la constitution municipale de la cité postérieurement à ce roi.* »[51] Ne pouvant considérer le cas de Dougga comme une exception en territoire numide, l'historienne émet l'hypothèse que « *le sufétat n'était pas en vigueur en Numidie, ni sous le règne de Massinissa, ni sous celui de Micipsa, pas plus que sous les règnes de Jugurtha et de Gauda.* »[52] V. BRIDOUX rappelle qu'à ce jour, seule l'inscription de Dougga, datée de l'époque préromaine, où le grand-père de Massinissa est dit sufète, mentionne le sufétat sans qu'il soit précisé de quelle cité.[53] Dans tous les autres cas, les attestations sont postérieures à l'annexion par Rome du territoire numide et présentent des dissemblances par rapport au modèle carthaginois. Dès lors, derrière cette nomenclature punique pourrait se cacher la

---

[49] M'CHAREK A., 1985, p. 218.

[50] L'inscription de *Vina* donne explicitement la correspondance entre sufète et magistrat, du moins dans le nord-est de l'Afrique. AOUNALLAH S., 1992, pp. 299-318. L'idée est reprise par BELKAHIA S. et DI VITA-ÉVRARD G., 1995, p. 268 qui n'excluent pas la possibilité d'une double réalité : le *magistratus* comme magistrature indépendante et par la suite, un rapprochement des deux termes. Cependant, il s'agit là d'une évolution postérieure qui dépasse largement notre sujet d'étude.

[51] BRIDOUX V., 2006, p. 219. Ce faisant, elle s'inscrit dans les hypothèses émises par G. CAMPS et G.-Ch. PICARD. Voir CAMPS G., 1960, pp. 255-256, CAMPS G., 1994, pp. 1995-1996 ; PICARD G.-Ch., 1974, p. 131. *Contra*, voir entre autres POINSSOT Cl., 1966, pp. 1267-1270.

[52] BRIDOUX V., 2006, p. 219.

[53] L'inscription *RIL* 2 stipule que le grand-père de Massinissa était sufète. Selon V. BRIDOUX, Zilalsan n'était pas sufète de Dougga car, à l'époque, la cité appartenait encore au territoire carthaginois. Cependant, l'auteur remarque que les liens étroits entretenus entre la famille royale et l'état de Carthage n'interdisent pas de supposer que Zilalsan était sufète d'une cité punique. Nous pensons que cela ne peut pas exclure Dougga. De même, la présence dans la même inscription de magistratures numides inconnues dans le monde punique suggère que le choix du terme de sufète n'est pas une traduction punique d'un terme libyque mais bien le contraire. Compte tenu du lieu et de la période de la dédicace ainsi que de son contenu, il nous paraît certain que le grand-père de Massinissa possédait le titre punique de sufète. L'inconnu demeure l'identité de la cité où Zilalsan a exercé cette magistrature et éventuellement le contenu de cette magistrature. Serait-il possible que ce titre lui ait été accordé de façon honorifique ?

survie d'institutions numides. Ainsi, les Romains auraient simplifié, dans leurs textes, une situation complexe en utilisant un seul terme, celui connu antérieurement pour Carthage. Mais rappelons que plusieurs textes sont écrits en caractères néopuniques et sont le fait des populations locales. De même, est-il juste de penser que, sous couvert d'une « assimilation », la population locale aurait employé les mêmes termes génériques que les Latins ? Le débat reste ouvert.

Face à une telle situation, nous ne pouvons que souligner la complexité du paysage administratif en Afrique du Nord antique où traditions numides, modèles carthaginois et probablement romains se mêlent à la pluralité des langues utilisées et avec elles, les éternelles questions de traduction, transcription et translittération.

1.1.2.1.2. Le conseil des anciens

Outre les sufètes, nous savons que la vie politique de la Carthage punique est régie par un « conseil des anciens », présenté dans les textes gréco-latins sous la forme d'un sénat ou d'une *gerousia*.[54] De même que le sufétat, il semble que cet organe soit présent dans les autres cités puniques. On en retrouve la trace dans quatre inscriptions datées de la fin de la République et du début de l'Empire à *Curubis*,[55] *Gurnziz*,[56] *Thimiliga*[57] et *Siagu*[58] où il est fait mention d'un *senatus*. Dans les quatre cas, il s'agit de cité pérégrine (y compris à *Curubis* qui devient colonie en 45 av. n. è.). Dès lors, le *senatus* ne peut pas désigner l'institution romaine mais l'assemblée locale. Il s'agit vraisemblablement d'une dénomination adoptée par les populations locales figurant une volonté de rapprochement avec le système romain, surtout dans le cas d'un *hospitium* conclu avec une autorité romaine. Cette volonté de latiniser les noms se retrouve à *Thugga*[59] avec l'expression « *senatus et plebs* ». Remarquons toutefois que

---

[54] Voir la synthèse de SZNYCER M., 2001, pp. 576-579.

[55] *CIL* VIII, 10525 = *ILS*, 6094, datée de 46 av. n. è. *C(aius) Pomponius[s---] / hospitium tesseram[que---] / **s[e]natu** populoque / Cuir[ubitano fecit redemque] / eius studio beneficieis [--- deuincti publice] preiuatimque C(aium) Pompon[ium---posterosque] / eius patronum sibei po[sterisque sueis coptauerunt---] / quom hospitale tessera [---] / Himilconis f. Zentuc[---] / **sufetes** Muthunlim Hi[---] / milcatonis f. Baric H[---] / Ammicaris f. Zecenor [---] / Ammicaris f. Lilua Mi [---] / acta a(nte) d(iem) VI k(alendas) mai(as) C(aio) Caesar[e cos III ?].*

[56] *CIL* VIII, 68, datée de 12 av. n. è. = ***senatus** populusque ciuitatium stipendiarium*.

[57] *CIL* V, 4920 : ***senatus** populusque Thimilignsis*

[58] *CIL* V, 4922 = *ILS*, 6099, datée de 26 de n. è. : *L(cuio) Siliano flamin[e] Martiali, C(aio) Vellaeo Tutore co(n)s(ulibus) non(ibus) decembr(is) ; **senatus** populusque Siagitanus hospitium fecerunt cum C(aio) Silio, C(aii) f(ilio) Fab(ia tribu) Auiola trib(uno) mil(itum) leg(ionis) III Aug(ustae) praefecto fabrum eumque posterusque eius sibi posterisque suis patronum cooptauerunt. C(aius) Silius C(aii) f(ilius) Fab(ia tribu) Auiola eos posterosque eorum in fidem clientelamque suam recepit, agente Celere Imilchonis Gulalsae filio **sufete**.*

[59] *CIL* VIII, 26517 = *ILS*, 6797.

si les rédacteurs de l'inscription ont pris la peine de traduire le conseil des anciens par *senatus*, les sufètes gardent leur dénomination punique.

1.1.2.1.3. L'assemblée du peuple

L'assemblée du peuple est mentionnée aux côtés du « Sénat » dans les inscriptions latines sous la forme « *senatus populusque* » et à titre exceptionnel « *senatus et plebs* ». C'est ce même organe qui pourrait se cacher derrière l'expression punique *'Š B'M* que M. SZNYCER propose de traduire par « *l'assemblée du peuple de untel* ».[60] C'est le cas pour une inscription bilingue néopunique-latine de *Leptis Magna* datée de 92 de. n. è. où *'M* est traduit par *populus*.[61] Que les cités gardent un statut pérégrin ou obtiennent le grade de municipe ou de colonie, l'assemblée du peuple semble s'être maintenue, peut-être sous une forme légèrement différente, se rapprochant du modèle romain dont elle adopte parfois la dénomination. Sa survie et son maintien apparaissent sous une autre forme : l'étude menée par T. KOTULA suggère que les curies romaines de l'Afrique du Nord antique puisaient leurs origines dans la constitution des assemblées du peuple que l'on retrouve dans les cités puniques.[62]

À ces trois principaux organes, présents dans la plupart des cités méditerranéennes, s'ajoutent d'autres magistratures, conseils et institutions dont les traces sont plus ténues encore, pour ne pas dire rarissimes à notre période.[63]

Rien ne laisse penser que ces institutions auraient périclité avec la chute de Carthage pour réapparaître un siècle plus tard.[64] Mais si la majorité des historiens s'accorde pour en reconnaître la pérennité à l'époque romaine, l'étendue de leur diffusion reste sujette à discussions. Surtout, on peut se demander si le modèle punique était le seul en vigueur en Afrique du Nord.

---

[60] Voir SZNYCER M., 1975, pp. 47-68 ; SZNYCER M., 2001, pp. 581-584.
[61] *KAI* 126.
[62] Voir KOTULA T., 1968.
[63] SZNYCER M., 2001, pp.584-585. Une mention particulière peut être accordée au cas du MZRH. Cette institution religieuse punique est connue par une inscription de Mactar (voir SZNYCER M., 1972, pp. 25-43), relayée par une inscription d'*Althiburos* (ENNAIFER M., 1972, pp. 14-15) et par le tarif de Marseille (CLERMONT-GANNEAU Ch., 1898b, pp. 348-368). Selon G.-Ch. PICARD, avec la conquête romaine, les cultes puniques ont été privés de subventions officielles. Ils n'ont dû leur survie qu'à la générosité d'organisations privées. Cette interprétation suppose qu'avant la conquête romaine, probablement sur un modèle punique, les cultes urbains (au moins) aient bénéficié de subventions officielles venant de l'Etat (Numide ? Carthaginois ?) et que l'arrivée de Rome ait interdit ce financement. PICARD G.-Ch., 1957a, p. 63. La nature et le rôle exact de cette association reste méconnue.
[64] *Contra*, voir AOUNALLAH S., 2010.

1.1.2.2. Un modèle numide

Le royaume numide possède ses propres institutions et organes administratifs. Ceux-ci transparaissent dans les inscriptions dont les plus riches sont sans conteste celles de Dougga. La bilingue libyco-punique *RIL* 2[65] mentionne l'existence d'un roi, de chef des cent (*MWṢN*) de chef des cinquante (*GLDMṢK*),[66] de sufètes et de 3 autres magistratures dont nous ne possédons pas de traduction.[67] D'autres inscriptions rapportent une série de titres, dont la fonction et la signification restent inconnues.[68] Enfin, certaines fonctions revêtent une titulature punique ou trouvent leur correspondance parmi les magistratures puniques et latines. Ainsi, la dédicace de Dougga présente un sufète *maior*[69] et, à Mactar, le « texte B » daté du Haut-Empire mentionne un *KNṢWL'T* traduit par consulat[70] et un *MSWLY* qui se retrouve dans « l'inscription 2 » de Ph. BERGER pourrait être l'équivalent libyque du *RB* punique.[71]

La mention des sufètes montre que l'influence punique est manifeste dans la constitution ou du moins dans l'organisation des institutions numides. Toutefois, on en trouve des formes altérées. Si le sufétat est bien une organisation punique, il est légitime de s'interroger sur son application et sa réalité sur le territoire numide. Sans prétendre qu'il n'a jamais existé, il est fort probable que son usage en Numidie recouvre une réalité bien plus complexe qu'en contexte carthaginois et soit le résultat de la convergence entre modèle punique et usage numide.

---

[65] DUSSAUD R., 1914a, pp. 38-43 ; *RIL* 2.

[66] Concernant ce deux termes, M. GHAKI remarque avec justesse que la traduction des deux termes libyques se fait par une phrase en punique. Cela confirme leur origine libyque et indique que ces deux fonctions n'étaient pas connues ou employées dans le monde punique. GHAKI M., 2003, p. 186.

[67] Trois autres termes apparaissent dans la partie libyque et sont retranscrits tels quel dans la partie punique mais non traduits : GZB, MṢṢKW et GLDGYMLN. J.-G. FÉVRIER propose de voir derrière le terme MṢṢKW un magistrat chargé des questions financières et d'associer GLDGYMLN au chef des prêtres. FÉVRIER J.-G., 1964-1965, pp. 85-92. S. CHAKER propose une interprétation tout à fait différente des deux termes. Il associe le terme MṢṢKW à la fonction d'architecte ou chef des travaux, celui de GZD à l'inspecteur des travaux et le GLDGYML au chef d'une catégorie d'artisans. Privilégiant le registre de la construction, l'auteur propose de reprendre la traduction des termes MWṢN et GLDMṢK en leur attribuant une origine libyque et interprète le premier comme « *l'homme expérimenté* », le second comme « *chef des maçons* » ou « *chef de la construction* ». CHAKER S., 1986, pp. 541-562. G. Ch. PICARD, quant à lui, favorise plutôt une fonction militaire aux chefs des cent et cinquante. PICARD G.-Ch., 1974, p. 131. Rapprochant l'inscription de Dougga d'une stèle de Lakhdaria, G. CAMPS privilégie une fonction administrative pour le terme GLDMṢK. En effet, la stèle porte au-dessous de l'inscription mentionnant le terme, un personnage doté d'une canne courte et d'un petit globe ou anneau qui sont les attributs classiques des personnages héroïques ou divinisés auxquels on prêterait davantage une symbolique du pouvoir plutôt que militaire. CAMPS G., 1994, pp. 1983-1984.

[68] Voir entre autres *RIL* de 2 à 11. Nous renvoyons également à l'étude de FÉVRIER J.-G., 1964-1965, pp. 85-92 reprise et complétée par celle de CHAKER S., 1986, pp. 541-562.

[69] POINSSOT Cl., 1966, pp. 1267-1270. KHANOUSSI M. et MAURIN L., 2000, pp. 142-143.

[70] FÉVRIER J.-G. et FANTAR M., 1963-1964, p. 50.

[71] BERGER Ph., 1901a, pp. 135-178 ; FÉVRIER J.-G., 1960-1961, pp. 33-36 ; FÉVRIER J.-G. et FANTAR M., 1963-1964, p. 49.

Selon la norme punique, le sufétat est exercé par deux personnes chaque année. Toutefois, on trouve parfois un triple sufétat ou la mention d'un troisième magistrat qui serait associé ou supérieur aux sufètes (tableau n° 4).

	trois sufètes	RB	*sufes maior*	troisième magistrat associé
Althiburos	x[72]			
Mactar	x[73]	x[74]		
Gabès				x[75]
Leptis Magna		x[76]		
Dougga			x[77]	
Chul			x[78]	
Carthage		x[79]		

Tableau n° 4 – Variations du double sufétat.

Les cas du triple sufétat de Mactar[80] et d'*Althiburos*[81] sont interprétés comme une survivance de l'administration numide[82] et non comme une variante exceptionnelle du double sufétat punique.[83] On retrouve ces trois magistrats à Mactar au cours du Haut-Empire dans

[72] BERGER Ph., 1887, pp. 457-471.
[73] BERGER Ph., 1901a, pp. 167-171 (seconde inscription dédicatoire de Mactar).
[74] BERGER Ph., 1901a, pp. 135-178, inscription n° 2 ; FÉVRIER J.-G. et FANTAR M., 1963-1964, pp. 45-49.
[75] Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVIII, 37, 2 ; FÉVRIER J.-G. et FANTAR M., 1963-1964, p. 47. Voir également FÉVRIER J.-G., 1964-1965, pp. 85-92.
[76] *Trip*. 12.
[77] POINSSOT Cl., 1966, p. 1270.
[78] L'inscription est signalée par A. BESCHAOUCH dans BELKAHIA S. et DI VITA-ÉVRARD G., 1995, pp. 255-274, tableau 1, n° 12.
[79] *CIS* I, 3914 = *RÉS*, 17.
[80] BERGER Ph., 1901a, pp. 167-171 (seconde inscription dédicatoire de Mactar).
[81] BERGER Ph., 1887, pp. 457-471 ; traduction de J.-G. Février, présentée dans ENNAIFER M., 1972, pp. 14-15.
[82] Dans les inscriptions de Carthage ou des autres cités puniques, les sufètes éponymes sont toujours au nombre de deux. Remarquons le cas d'une inscription découverte à Carthage et datée vraisemblablement du IIIe s. av. n. è. où il est fait mention de trois sufètes (*KAI* 80). Toutefois, l'inscription est incomplète. Signalons également l'hypothèse de W. HUSS qui suppose l'existence de 4 sufètes à Carthage. HUSS W., 1977, pp. 427-433 ; hypothèse réfutée par SZNYCER M., 2001, p. 574.
[83] Selon J.-G. FÉVRIER, le triple sufétat serait une évolution d'un trio de magistrats connus dans le monde punique, formé par les deux sufètes et un troisième magistrat qui leur serait attaché, peut-être même supérieur. Pour cela, il rappelle le texte de Tite-Live (*Histoire romaine*, XXVIII, 37, 2) qui nous renseigne sur les magistratures de la colonie tyrienne de Gabès où il est fait mention de deux sufètes et d'un questeur, et s'appuie sur une inscription découverte à Carthage, (*CIS* I, 3914 = *RÉS* 17) mentionnant les deux sufètes et un *RB*. FÉVRIER J.-G. et FANTAR M., 1963-1964, p. 47. Voir également FÉVRIER J.-G., 1964-1965, pp. 85-92.

une inscription latine sous la dénomination de *triumviri*.[84] De plus, nous connaissons l'existence de magistratures suprêmes propres au monde numide. Ainsi, la bilingue de Dougga *RIL* 2 mentionne plusieurs magistrats dont les plus importants sont qualifiés de « *roi* » et de « *chef de cent* » et non de sufète.[85] Enfin, le modèle du règne par un collège de trois est attesté dans le monde numide lors du partage des pouvoirs entre les trois fils de Massinissa.

Le *RB* des sufètes représente une seconde altération du double sufétat punique traditionnel. Il est mentionné sur une dédicace néopunique découverte dans le temple d'Ḥoṭer Miskar à Mactar où il est question d'un *RB HŠPṬM*, traduit par « *chef des sufètes* ». Ici encore, il ne semble pas s'agir d'une variation exceptionnelle de la fonction punique car on retrouve cette expression dans la même cité sur deux inscriptions du IIe s. de n. è.[86] La fonction se perpétue probablement à l'époque romaine sous la forme latine de « *sufes maior* » à Dougga. S'agit-il, comme le croit J.-G. FÉVRIER d'un troisième sufète qui serait supérieur aux deux premiers, et, de fait, de l'indication d'un triple sufétat ? Ou est-ce la marque d'une organisation caractéristique du monde numide ayant recouvert des termes puniques ? La question de l'origine de *RB* ou du « *sufes maior* » est difficile à trancher. Dans le reste du monde punique, on en trouve la trace dans une inscription punique découverte à *Chul* au Cap Bon qui mentionne deux sufètes et précise que l'un d'entre eux est *maior*.[87] Est-ce à dire que la constitution punique reconnaissait, systématiquement ou occasionnellement la suprématie d'un des deux sufètes ? Ce cas de figure se rencontre dans les deux dédicaces puniques de Mactar datées du Haut-Empire où l'un des deux sufètes est dit *RB*. *A contrario*, dans la dédicace du temple d'Ashtart et de Tanit à Carthage les deux sufètes et le *RB* sont trois personnes distinctes.[88] Cette variété de situations, tant dans le monde carthaginois que numide, incite plus que jamais à prendre en compte l'héritage numide dans l'organisation administrative des cités et son évolution.

S. AOUNALLAH propose de distinguer les magistratures sufétales d'un côté et de l'autre de la *fossa regia*.[89] Selon l'auteur, les cités n'auraient pas évolué de la même façon à

---

[84] *CIL* VIII, 630.
[85] Il s'agit bien là d'un choix car le terme de sufète est présent dans la même inscription et rattaché à la personne de Zilalsan, le grand-père de Massinissa. FÉVRIER J.-G., 1964-1965, pp. 85-92 et CAMPS G., 1994, pp. 1980-1989.
[86] PICARD C., 1954, CB 1018 et 1031.
[87] L'inscription est signalée par BESCHAOUCH dans BELKAHIA S. et DI VITA-ÉVRARD G., 1995, pp. 255-274, tableau 1, n° 12.
[88] *CIS* 3914 = *RÉS* 17 = *KAI* 81 ; CLERMONT-GANNEAU Ch., 1898a, pp. 235-253 ; HALÉVY J., 1901, pp. 78-83 ; FERRON J., 1994, pp. 32-42.
[89] AOUNALLAH S., 2001, p. 191.

l'intérieur et à l'extérieur de la province. Nous avons vu que la cité de Dougga porte les marques du maintien d'une organisation administrative numide à l'époque de Micipsa.[90] Cependant, une inscription datée du milieu du Ier s. de n. è. porte la mention de sufètes.[91] Comment expliquer l'apparition tardive de cette magistrature punique ? On pourrait dans un premier temps envisager ce changement sous l'angle latin et se poser la question de l'influence romaine comme un vecteur de punicisation. Mais cette approche, sans être totalement erronée, est bien trop réductrice. En effet, il nous apparaît plus pertinent de mesurer la situation en termes non pas uniquement culturels mais surtout fonctionnels. Ainsi, il est fort probable que la domination romaine, l'extension de son modèle urbain et son fonctionnement institutionnel aient favorisé le développement de l'épigraphie. Comme le remarque W. SESTON, « *c'est dans une forme toute romaine que* [l'auteur de l'inscription] *a tenu à faire référence aux honorables décisions que la cité pérégrine de* Thugga *a prises pour lui-même et les siens.* »[92] Pour autant, c'est au sein de la cité pérégrine que le personnage a tenu sa fonction de « sufète ». N'ayant aucune trace d'antécédent de pareille magistrature à Dougga pour l'époque punique, on peut s'interroger sur la réalité qui se cache derrière ce terme. M. SZNYCER[93] et à sa suite V. BRIDOUX[94] ont mis en lumière les variations dans les traductions et transcriptions de magistratures entre les langues punique, libyque, latine et grecque. Ainsi, les Romains ont utilisé, indifféremment semble-t-il, le terme de *sufes* ou celui plus général de *magistratus*.[95] Dès lors, il est tout à fait probable qu'un pérégrin, manifestement entré dans un processus de « romanisation », ait adopté le champ lexical utilisé par les Romains plutôt que le recours à un terme numide pour désigner sa fonction. Ainsi, dans les inscriptions néopuniques de l'époque romaine découvertes sur l'ancien territoire numide, l'emploi du terme *sufes* pourrait renvoyer à une magistrature numide et pas forcément au sufétat punique.

Aux magistratures vraisemblablement d'origine numide ou libyque, on peut ajouter le cas des *undecimprimi*.[96] Selon J. PEYRAS, cette charge religieuse serait un antique héritage. On retrouve ce « conseil des onze » principalement loin des villes côtières (mais sur le

[90] Comme le rappelait récemment V. BRIDOUX, la cité de Dougga a, à l'époque de Micipsa, une constitution majoritairement libyco-numide.
[91] *CIL* VIII, 26517 ; HOMO L., 1899, pp. 297-306 ; DUCHESNE L., 1899, pp. 362-365.
[92] SESTON W., 1967, pp. 218-223.
[93] SZNYCER M., 2001, pp. 545-593 ; SZNYCER M., 2003, pp. 115-123.
[94] BRIDOUX V., 2006, pp. 221-227.
[95] BRIDOUX V., 2006, p. 216.
[96] Sur les *undecimprimi*, voir, entre autres, les travaux de PFLAUM H.-G., 1970, p. 89 ; SHAW B., 1973, pp. 3-10 ; GASCOU J., 1972, pp. 102, 127, 188-189 ; GASCOU J., 1982b, p. 281.

territoire où l'influence de la Carthage punique reste forte) excepté dans les cités mentionnant des sufètes. Selon J. PEYRAS, « *il est possible que les* undecimprimi *aient perpétué, au sein de communautés libyques de la mouvance de l'ancienne Carthage d'antiques traditions ethniques* », à moins qu'il ne s'agisse d'une création tardive (IIe s. de n. è.) visant à sauvegarder ou à adapter certains cultes.[97] Les *undecimprimi* ont une diffusion particulière « *touchant apparemment un groupes de petites agglomérations de l'intérieur et voisines, liées par une forme de culte spécifique*. »[98]

1.1.2.3. Autres institutions

La nature même des documents disponibles restreint notre vision du panel des institutions politiques et administratives de l'Afrique du Nord antique. Qu'il s'agisse de textes littéraires ou épigraphiques, ils émanent d'une population lettrée qui s'est préoccupée de marquer et transmettre son pouvoir par l'écrit. Mais nous savons qu'il s'agit là d'une démarche restreinte à l'élite punique, numide et romaine et qui ne concerne pas l'ensemble de la population. L'organisation en tribus des peuples africains, avec à leur tête des chefs ou des comités, nous incite à ajouter aux pouvoirs étatiques dominants une constellation de pouvoirs locaux présents de longue date[99] et dont les traces se retrouvent jusque tardivement sous le Haut-Empire.[100] L'évolution de cette organisation nous échappe en partie mais sa mention dans les écrits tardifs révèle qu'elle se maintient et trouve un équilibre avec l'avènement d'un pouvoir central, qu'il s'agisse des rois numides ou de Rome. La situation semble différente pour le territoire carthaginois. Si les textes font bien apparaître des tribus en Afrique nord-orientale, aucun ne mentionne la participation de leurs chefs à la vie de la cité où dans l'organisation de territoire. De même, parmi les textes latins relatifs aux *principes civitatis* ou *principes gentis*, aucun n'est issu de l'ancien territoire de Carthage.[101] Ainsi, il apparaît que leur place et leur rôle varient fortement selon les régions. La domination carthaginoise avait

---

[97] PEYRAS J., 1995b, p. 291.
[98] BELKAHIA S. et DI VITA-ÉVRARD G., 1995, p. 273.
[99] Hérodote, *Histoire*, IV, 159, 168 mentionne la présence de rois (βασιλεῖς) dans les tribus libyques dès le Ve s. av. n. è. On retrouve ces chefs de tribus sous la forme de δυνάσται, βασιλεῖς, ou ἄρχοντες chez Diodore de Sicile (III, 49, 3 ; III, 49, 2), Appien (*Libyca*, X; XXXIII ; XLI ; XLIV) et plus tard, Procope (*La Guerre contre les Vandales*, II, 11, 14 ; 37 ; 47 ; II, 13, 19). Voir GSELL S., *HAAN*, V, p. 71. Pline l'Ancien, (*Histoire naturelle*, XXIX) mentionne 516 *populi* au temps d'Auguste.
[100] Ce sont ces chefs de tribus que T. KOTULA reconnaît dans la formule *principes gentis*. Selon l'historien, cette expression désigne des chefs de tribus qui prennent une place active dans l'organisation en cité des tribus nomades ou semi-nomades et, de fait, à la « romanisation ». KOTULA T., 1965, pp. 347-365.
[101] Nous renvoyons aux listes fournies par KOTULA T., 1965, pp. 364-365. Ces textes sont majoritairement issus de Maurétanie où l'on observe différentes formes d'interactions avec le pouvoir romain. Voir HAMDOUNE Ch., 2001, pp. 157-166 ; HAMDOUNE Ch., 2004, pp. 277-291.

été suffisamment profonde pour lisser ce système de tribus, du moins dans les principaux centres névralgiques de la région.

Nous venons de le voir, l'impact de la domination romaine est fortement limité. Les principaux changements ont eu lieu avant, avec la domination carthaginoise et l'instauration du royaume numide. Ce sont ces deux puissances qui ont œuvré à mettre en place d'un pouvoir centralisé. L'arrivée de Rome en Afrique a accéléré ce processus sans bouleverser les transformations amorcées auparavant. Ainsi, hormis dans le cas d'Utique qui obtient le statut de capitale provinciale, les autres cités connaissent peu de changements à la fin de la République et dans les premières années du Haut-Empire. Comme le souligne avec justesse M. SZNYCER pour le cas de Mactar au lendemain de la création de l'*Africa nova*, « *ses anciennes institutions n'ont été, selon toute vraisemblance, que peu modifiées pour s'adapter, mais très progressivement, aux institutions romaines correspondantes* ».[102]

1.2. Les cités

Il est admis que l'Afrique du Nord préromaine comptait parmi les régions relativement bien urbanisées, grâce à la double influence de Carthage[103] et du pouvoir royal numide.[104] Sans atteindre les dimensions qu'il connaîtra sous le Haut-Empire, le réseau urbain s'étendait déjà sur de vastes domaines et touchait les principaux axes de communication. Suite aux évènements de la moitié du IIe s. av. n. è., on peut s'interroger sur la continuité et l'évolution des cités nord-africaines. L'avènement de nouveaux maîtres a-t-il des conséquences sur l'organisation des villes ? Et selon quels modèles ?

Les zones urbaines des IIe et Ier s. av. n. è. sont peu connues. Du fait de la continuité de l'occupation des sites, leur évolution est difficilement perceptible. Les seuls renseignements que nous possédons sur l'évolution urbanistique de l'*Africa vetus* entre la destruction de Carthage et les interventions césaro-augustéennes concernent la cité d'Utique. Quelques bâtiments bâtis durant la période républicaine y ont été conservés. Le premier est le « temple A » daté du milieu du Ier s. av. n. è. et qui pourrait être la reconstruction d'un monument punique bien plus ancien.[105] Le second ensemble monumental est celui du quartier

[102] SZNYCER M., 1997a, p. 113.
[103] Sans prétendre que le modèle de la cité ait été amené en Afrique du Nord par le monde punique, il apparaît que le territoire sous domination carthaginoise est beaucoup plus urbanisé que les autres régions.
[104] Voir entre autres FÉVRIER P.-A., 1982, pp. 328-334.
[105] CHELBI F., 1996.

romain régulier[106] et tout particulièrement les *insulae,* avec la « maison du trésor »,[107] la « maison des chapiteaux historiés »[108] et la « maison de la chasse ».[109] Selon A. LÉZINE, les plus anciennes dateraient du milieu du Ier s. av. n. è. Ces maisons prendraient la suite ou remplaceraient des constructions plus anciennes datées de la seconde moitié du IIe s. av. n. è., avec une orientation inchangée.[110] Enfin, au cours de la même période, un théâtre pourrait avoir été construit.[111] Mais ces datations ne sont pas partagées par l'ensemble des historiens. Selon S. BULLO, il faut attendre la première moitié du Ier s. de n. è. pour voir une série d'importantes interventions urbanistiques, touchant les aires publiques comme les quartiers résidentiels, peut-être en écho aux constructions de la colonie voisine de Carthage.[112] C'est du début du Ier s. de n. è. que l'historienne date la construction des *insulae*.[113] Ces constructions seraient liées, entre autres, aux changements intervenus dans la composition du corps social de la cité.[114] D'un point de vue strictement architectural, la présence d'une importante communauté latine a probablement influencé les choix esthétiques monumentaux. Selon A. Lézine, la présence de chapiteaux toscans dans la cité serait le fait du groupement romain ou italien établi dans la capitale.[115]

Outre les désaccords de datation, les trop rares vestiges de l'époque républicaine et du tout début de l'Empire ne permettent pas de saisir les causes des transformations urbanistiques et architecturales de la cité. Certes, la promotion de la ville au rang de capitale provinciale, l'implantation des principaux organes dirigeants et l'apport de population ont sans aucun doute participé aux modifications du paysage de la cité. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer des courants beaucoup plus lents. En effet, les changements doivent être inscrits dans un mouvement continu, tout autant orienté par les évolutions architecturales plus globales à l'œuvre dans la *koinè* méditerranéenne que par l'évolution interne de la cité.

---

[106] LÉZINE A., 1971, p. 92.
[107] Dont l'occupation est attestée au IIe s. av. n. è. FÉVRIER P.-A., 1956, p. 149.
[108] LÉZINE A., 1956a, p. 36.
[109] Dont le deuxième état est datable des premières années du Ier s. de n. è VILLE G., 1961, pp. 35-36.
[110] LÉZINE A., 1956a pp. 35-36 et LÉZINE A., 1968a, p. 125.
[111] César, *Guerre Civile*, II, 25 ; César, *Guerre d'Afrique,* LXXXVIII, 5.
[112] BULLO S., 2002, p. 96.
[113] BULLO S., 2002, p. 98, d'après des sources archéologiques. Voir ALEXANDER M. et ENNAIFER M., 1973, 3, sondage 1970. Les recherches archéologiques entreprises dans le secteur des *insulae* n'ont pas livré beaucoup d'éléments permettant de faire remonter avec certitude la construction des bâtiments au delà du Ier s. av. n. é., excepté dans le cas de « la maison aux chapiteaux historiés ». Or, cette maison se situe au milieu de l'*insula* II, entre le *decumanus* A et B. Il nous semble peu probable que la maison ait fait l'objet d'une première construction indépendante avant d'être intégrée à un ensemble monumental plus vaste. Nous serions donc tentée de faire remonter l'ensemble de l'*insula* au Ier s. av. n. è.
[114] BULLO S., 2002, p. 102.
[115] LÉZINE A., 1955, p. 28. Si l'hypothèse est séduisante, on manque cruellement d'éléments datables pour confirmer cette proposition chronologique.

À l'exception d'Utique, rien n'indique que l'avènement de Rome ait provoqué des bouleversements dans l'organisation et l'évolution urbanistique des villes d'Afrique du Nord aux lendemains de la conquête. Les structures des cités africaines et romaines, toutes deux largement inspirées de modèles hellénistiques,[116] sont suffisamment proches pour que la disposition et l'équipement de l'une répondent aux besoins de l'autre. Comme le rappelait récemment S. BULLO, « *non fu certo con Roma che si diede avvio al processo di urbanizzazione*. »[117] Certes, par la suite, les villes ont connu d'importantes évolutions urbanistiques, mais les proximités entre les deux modèles ont permis aux villes romaines ou « romanisées » de s'appuyer sur les vestiges puniques. Ainsi, à Carthage, contrairement à ce qu'affirme la tradition antique et médiévale, du passé il n'a pas été fait table rase. Bien au contraire, comme le souligne P. GROS, « *les nouveaux colons se sont […] « appuyés » sur les îlots de la cité des IIIe et IIe s. av. J.-C. en orientant leurs* insulae *selon les directions de ses dernières et en réutilisant même, à l'occasion, leurs fondations et leurs matériaux*. »[118] Cet alignement des structures romaines sur les plans puniques apparaît avec force dans la zone du rivage étudiée par les archéologues allemands.[119] De même, l'*agora* punique a vraisemblablement était réaménagée en *forum* lors de la création de la colonie augustéenne.[120] Il en est ainsi également à *Leptis Magna* et à *Sabratha*, où l'implantation urbanistique punique se maintient à la période romaine.[121] Pour autant, la tradition urbanistique romaine ne peut se faire oublier : contrairement aux Phénico-Puniques, les nouveaux occupants de Carthage ont intégré Byrsa au quadrillage général de la cité, ce qui a nécessité un arasement partiel de la colline.[122]

Le développement des centres urbains s'insère dans la politique de colonisation lancée à partir de César et d'Auguste et est intimement lié aux évolutions administratives et juridiques de la province.[123] Comme le rappelait H. JOUFFROY, « *l'urbanisation et la construction de monuments romains n'ont pas commencé avant l'annexion de* l'Africa

[116] Les puniques ont adopté un modèle grec, partagé à l'époque hellénistique par les principales métropoles du bassin méditerranéen. MAHJOUBI A., 1985, pp. 203-204. Cette idée de l'adoption d'un modèle grec se retrouve également dans les observations d'E. FENTRESS au sujet de l'organisation de *villa*. FENTRESS E., 2001, pp. 249-268.
[117] BULLO S., 2002, p. 214.
[118] GROS P., 2000, pp. 535-536.
[119] RAKOB F., 1991, p. 244.
[120] GROS P., 2000, p. 537. Par la suite, le *forum* sera déplacé sur la colline de Byrsa.
[121] DI VITA A., 1968, p. 11, n° 1.
[122] GROS P., 2000, p. 537
[123] BULLO S., 2002, p. 214.

nova ».[124] Mais c'est surtout à partir des Flaviens que s'accélèrent le processus d'urbanisation et l'activité édilitaire dans les cités.[125] Ainsi, Rome a tardé à y apposer son empreinte, si tant est que cela ait été son but. Si l'on observe les constructions datées de la phase césarienne et julio-claudienne, il apparaît que les travaux concernent surtout des aménagements pratiques : constructions ou réhabilitations d'enceintes (Utique,[126] *Curubis*,[127] *Uzitta*[128]), constructions de ponts (oued Béjà[129]), aménagements portuaires (Hippone[130]). Les édifices publics tels que les marchés, les basiliques ou curies, les thermes ou les monuments de spectacles, que l'on retrouve fréquemment dans les cités romaines, émergent plus tardivement.[131] Il en est de même pour les camps dont plusieurs s'intègreraient dans une politique romaine plus vaste, marquée par l'arrivée de populations latines au début du règne des Julio-Claudiens.[132]

Pour autant, cette période n'est pas dénuée de travaux. À Hippone, plusieurs installations sur le *forum* sont datables de la période augustéenne (du dernier quart du Ier s. av. n. è. ou du changement d'ère). C'est le cas pour la plate-forme des *Dii Consentes*[133] et la *platea vetus*.[134] Selon J.-P. MOREL, ces remaniements, associés aux travaux de remblaiement sous la curie, s'inscrivent dans un même projet visant à surélever le sol des zones de la ville les plus menacées par les eaux. La datation globale situe ces efforts dans la période augustéenne, mais il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une volonté romaine ou si cela s'inscrit dans un projet local et fait suite à une évolution interne à la cité. L'absence de toute inscription ne nous permet pas d'y répondre. Comme le remarque J.-P. MOREL, la cité d'Hippone connaît un essor économique conséquent à partir du IIe s. av. n. è. Cette prospérité commerciale et artisanale s'accompagne d'un phénomène d'urbanisation matérialisé par une partie du mur du front de mer et peut-être du caniveau découvert sous la *platea vetus* et du deuxième niveau sous la curie.[135] C'est sur cette même place qu'E. MAREC suppose

---

[124] JOUFFROY H., 1986, p. 175. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer les débuts de l'Empire. Les études menées par N. FERCHIOU sur plusieurs sites montrent une activité des cités plus importante que celle envisagée jusqu'à présent. C'est notamment le cas à *Furnos Maius* (à 120 km de Carthage) qui semble avoir connu un développement important dès l'époque julio-claudienne ». FERCHIOU N., 1985, p. 186.
[125] JOUFFROY H., 1986, p. 400. Voir également le tableau récapitulatif pp. 408-436.
[126] César, *Guerre Civile*, II, 25, 1 ; César, *Guerre d'Afrique,* LXXXVII, 3 et LXXXVIII, 5.
[127] *CIL* VIII, 24099 = *ILS*, 5319 = *ILLRP*, 394 ; *CIL* VIII, 977 = *ILS*, 5320 = *ILLRP*, 580
[128] César, *Guerre d'Afrique,* XLI, L-LIII ; LVIII-LIV.
[129] *CIL* VIII, 14386.
[130] MOREL J.-P., 1968a, pp. 35-84.
[131] À l'exception de la cité d'Utique où l'on trouverait un théâtre (César, *Guerre Civile*, II, 25, 1) et peut-être un amphithéâtre et un cirque (voir LÉZINE A., 1968a, p. 49) dès l'époque républicaine.
[132] Voir les remarques de N. FERCHIOU concernant la moyenne vallée de la Medjerda FERCHIOU N., 1995a, p. 166.
[133] MOREL J.-P., 1968a, pp. 54-59.
[134] MOREL J.-P., 1968a, pp. 59-63.
[135] MOREL J.-P., 1968a, p. 82.

l'installation du trophée commémorant les victoires césariennes de 46 av. n. è.[136] Ainsi, l'aménagement de la place se serait fait en deux temps : une première amélioration datée de la période césarienne[137] et une seconde accompagnée d'une surélévation de la place, datée de la période augustéenne. À Dougga, un patron du *pagus* fait paver la place devant le *templum Caesaris* et fait élever un temple à Auguste.[138] La date de construction du temple de César est inconnue mais est probablement antérieure au règne de Tibère.[139] De telles actions directes sur l'urbanisme, qui transmettent un message politique évident dans les cités africaines, sont inexistantes jusqu'à l'Empire et restent rares sous le règne des premiers empereurs.[140] Dans le cas de Dougga, S. SAINT-AMANS l'évoque comme l'instauration « *des références indispensables à Rome et à l'Empereur* »,[141] qui passe en premier lieu par la parure du *forum* romain.

Outre les aménagements internes, la troisième guerre punique et la domination romaine ont eu un impact direct sur les dispositions extérieures de certaines cités. En effet, nous savons que plusieurs villes et places fortes ont vu leurs murailles démantelées au cours de la troisième guerre punique.[142] Or, le texte des opérations de César en Afrique évoque plusieurs sites fortifiés et précise que les cités d'Utique, Hadrumète, *Lepti Minus*, *Thapsus*, *Acholla*, *Uzitta*, *Aggar*, *Zeta*, *Thysdrus* et *Parada* sont pourvues de murs. Rome a donc permis aux cités de reconstruire ou de renforcer leurs fortifications pour qu'elles puissent se défendre elles-mêmes. Pour autant, à l'exception d'Utique qui bénéficie d'un statut privilégié, les villes ceintes de murailles appartiennent toutes à la zone méridionale de la province, c'est-à-dire à la région n'étant pas sous le contrôle direct de Rome. Qu'en est-il en Zeugitane ? Selon le pseudo-César, la région du Cap Bon comprend « *quantité de villages fortifiés* (castella) ».[143] Mais il n'est fait aucune mention de cités disposant de fortifications avant l'Empire.[144]

Les cités nouvellement créées constituent un cas particulier. Jusqu'à la seconde guerre civile, ce cas concerne uniquement la *colonia Iunonia Karthago* et les fondations marianistes pour lesquelles, malheureusement, nous ne possédons aucun document archéologique

---

[136] PICARD G.-Ch., 1948, pp. 423-425 ; MAREC E., 1954, pp. 401-404 ; MOREL J.-P., 1968a, pp. 35-84 ; JOUFFROY H., 1986, p. 179
[137] MOREL J.-P., 1968a, pp.63-68.
[138] *ILAf* 558 = *ILT* 1498 = *AE* 1914, 172 ; KHANOUSSI M. et MAURIN L., 2000, n° 23.
[139] SEBAÏ M., 2007, pp. 278-313. Selon SAINT-AMANS S., 2004, p. 61 et p. 73, n° 95, le *templum caesaris* daterait bien du règne de Tibère et aurait été dédié à l'empereur régnant.
[140] Un temple en l'honneur de Rome et d'Auguste a également été élevé à Mactar, probablement sous le règne d'Auguste ou de Tibère. Voir *AE* 1957.
[141] SAINT-AMANS S., 2004, p. 61.
[142] GSELL S., *HAAN*, VII, pp. 36-37.
[143] César, *Guerre d'Afrique,* II.
[144] Seule *Curubis* pourrait avoir gardé ses murailles.

exploitable. La situation est toute autre à partir du règne de César et d'Auguste. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, on assiste à la fondation de plusieurs colonies et municipes, dont certains *ex-nihilo*. Dans ce cas, le modèle adopté est celui du monde romain, tant pour l'organisation de la cité que pour les choix architecturaux.

1.3. La trame rurale

Si le modèle de la cité est bien implanté, celle-ci n'occupe qu'une place restreinte dans le paysage nord-africain. Aux côtés des zones urbaines s'étend la trame rurale modelée par de petits groupements d'habitats, des terres agricoles, des monuments épars, des espaces de passage et des voies de communications. De ces éléments variés nous retiendrons trois principaux marqueurs dans le cadre de notre étude : les domaines d'exploitation agricole, les places fortifiées et les mausolées. Leurs vestiges relativement abondants nous renseignent sur l'aménagement et l'occupation des terres et nous permettent de prendre en compte à la fois les questions économiques et politiques.

Qu'advient-il de ce paysage lors des changements de pouvoir qui interviennent au milieu du IIe s. av. n. è ? Assiste-t-on à des modifications de l'organisation, de l'occupation ou de l'exploitation du sol en *Africa vetus* et dans ses régions limitrophes ? Quelles en sont les conséquences pour les populations ? Ici encore, nous ne pouvons répondre à l'intégralité de ces interrogations tant les sources sont rares. Outre les difficultés liées à ce manque de données, il est nécessaire de prendre en compte toute une variété de statuts et plus généralement de rapports à la terre qui obscurcissent davantage l'étude des zones rurales. Comme le rappelle Ch. R. WITTACKER, la notion de « possession » ne peut pas être appliquée telle quelle dans le cas de populations tribales. Si ces dernières étaient soumises à des obligations, il nous est toujours difficile de les définir précisément.[145] Pour autant, l'étude des domaines d'exploitation agricole, des sites fortifiés et des mausolées nous apporte quelques informations.

[145], WHITTAKER Ch. R., 1978a, pp. 332-334. Voir également BIEBUYCK D., 1966, notamment l'introduction intitulée « Problèmes d'analyse et terminologie ».

1.3.1. Les exploitations agricoles

1.3.1.1. Répartition et forme

L'origine, l'étendue et l'organisation des domaines agricoles africains restent mal connues. Les récents *surveys* réalisés dans les régions de Djerba, Segermes et Kasserine révèlent de nettes divergences dans les densités d'occupation. Alors que 484 tessons de céramique à vernis noir ont été retrouvés sur l'île de Djerba, les explorations de Segermes et de Kasserine n'en ont révélé respectivement que 3 et 1 exemplaires.[146] L'absence de ce type de céramique caractéristique des IIIe et IIe s. av. n. è. révèle une occupation humaine plus tardive dans ces régions que dans l'île de Djerba.[147] De plus, selon E. FENTRESS, le *settlement pattern* que l'on observe à Carthage et sur l'île de Djerba est le résultat d'une action volontaire émanant de l'État plutôt que d'initiatives spontanées, vraisemblablement datée du lendemain de la seconde guerre punique. Il en serait de même pour la région d'Utique[148] et de *Leptis Magna*.[149] Il ne s'agirait pas d'un « développement organique » de l'ensemble des sites côtiers de l'*Africa vetus* mais plutôt d'implantations particulières répondant à des contextes spécifiques.[150] D'après les remarques d'E. FENTRESS sur l'île de Djerba et à Carthage[151] ainsi que les récentes études menées à *Leptis Magna*,[152] D. L. STONE conclut que « *the evidence from all these coastal areas suggests the presence of small farms and independent peasant proprietors. This sort of rural organization is characteristic of E. Mediterranean societies from the 4th to the 2nd c. B.C., but in contemporary. N. Africa a varied rural landscape appears only in coastal zone.* »[153] Mais cet argument *a silentio* peut-il suffire à conclure que le reste de la région ne connaissait pas, à l'époque punique, une activité agricole étendue ou organisée ? Certes, la région côtière présente des particularités par sa géographie et son histoire. Toutefois, les indices sont trop minces pour conclure à une exclusivité côtière,

---

[146] HITCHNER B. R., 1988, pp. 7-41 et HITCHNER B. R. *et al.*, 1990, pp. 231-259. La présence d'un seul tesson et un commentaire personnel de B.R. HITCHNER à E. FENTRESS, cité dans FENTRESS E., 2001, p. 265. Une même absence est notable à Cherchel où la mise en place des *villae* pourrait être plus tardive, probablement impulsée sous le règne de Juba II. FENTRESS E., 2001, p. 264 ; LEVEAU Ph., 1984, p. 450.

[147] Comme nous l'avons rappelé en introduction, les méthodes employées au cours de ces trois études ne sont pas les mêmes et les divergences méthodologiques pourraient expliquer une partie des différences observées.

[148] Voir entre autres CHELBI F., PASKOFF R. et TROUSSET P., 1995, pp. 7-51. Sept sites datés des IIIe et IIe s. a. n. è. ont été découverts dans les environs immédiats de la cité.

[149] FENTRESS E., 2001, p. 265, n° 68.

[150] FENTRESS E., 2001, p. 264. Cette hypothèse fait écho à celle de Ch. R. WHITTACKER selon laquelle la mise en place de ces domaines aurait été le fait de l'État afin de développer l'occupation du territoire. Voir WHITTAKER Ch. R., 1978b et WHITTAKER Ch. R., 1978a, pp. 338-349.

[151] FENTRESS E., 2000a, pp. 73-85 et FENTRESS E., 2001, pp. 249-268.

[152] MUNZI M. *et al.*, 2004, pp. 11-66.

[153] STONE D. L., 2007, p.131.

d'autant plus lorsqu'on considère les nombreuses preuves de diffusion de la culture et du modèle carthaginois dans l'*hinterland*. Surtout, cela va à l'encontre de l'image diffusée par les sources littéraires des plaines fertiles de la Medjerda et confirmée par les données archéologiques[154] et géographiques.[155] De même, si l'on accepte de voir dans les schémas d'implantation de Carthage et de Djerba une volonté émanant du pouvoir carthaginois, peut-il être envisagé que ce dernier ne se soit pas intéressé aux régions les plus fertiles de son territoire ? Un premier aperçu des sources littéraires permet de moduler la vision d'E. FENTRESS et D. L. STONE. Ainsi, sans pouvoir les localiser avec précision, la lecture du *Bellum Africum* montre que les *villae* étaient relativement nombreuses dans la partie méridionale de la province. Il en est fait mention à deux reprises dans le texte, précisant à chaque fois que César et ses troupes « *font le tour des exploitations* » afin de se ravitailler.[156]

Pour autant, l'ensemble du territoire n'a pas été exploité de façon systématique ni homogène. Certaines régions semblent n'avoir pas connu d'importantes activités agricoles. C'est notamment le cas pour la zone située à l'ouest du chapelet des sebkhas. La région de Kasserine a fait l'objet d'une prospection étendue par l'équipe tuniso-américaine. Si, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, les chercheurs se sont surtout concentrés sur la période romano-byzantine, les éléments datés de la période antérieure au Ier s. de notre ère sont particulièrement rares.[157] Cette situation correspond bien aux informations issues des sources littéraires qui présentent la région comme parcourue par des populations nomades ou semi-nomades tels que les *Musuni Regiani* mentionnés par Salluste[158] et Tacite.[159] Les changements y apparaissent à la fin du Ier s. de n. è., sous l'influence de Rome.[160] Toutefois, nous savons que Massinissa amorce une politique de stabilisation des populations, probablement reprise et poursuivie par ses successeurs.[161] Sans pour autant prétendre à une sédentarisation précoce et systématique des populations,[162] cette politique a probablement eu des incidences sur

[154] La répartition des dolmens et des *haouanet* montre une occupation ancienne. Voir entre autres FERCHIOU N., 1987a, pp. 13-70 ; FERCHIOU N., 1991, pp. 55-70 ou encore les *Atlas préhistorique,* 1985-2002, tout particulièrement les feuilles de Tunis (vol. 1), Mactar (vol. 8), El Kef (vol. 7) et Souk el Arba (vol. 4).
[155] Sur les données géographiques de la région tellienne, voir entre autres MONCHICOURT Ch., 1913, et PEYRAS J., 1991.
[156] César, *Guerre d'Afrique,* XI ; LXVII.
[157] HITCHNER B. R. *et al*., 1990, pp. 231-259.
[158] Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXXXIX, 5-7.
[159] Tacite, *Annales*, II, 52.
[160] HITCHNER B. R. *et al*., 1990, p. 178.
[161] Le fait est relaté par Polybe, XXXVI, 4, 16 et Strabon, *Géographie,* XVII, 15. Mais on peut se demander ce qui relève du *topos* ou de la réalité historique.
[162] La sédentarisation des populations nomades et semi-nomades est un processus bien plus long et complexe. Signalons par exemple que les prospections menées dans la région de Kasserine suggèrent que le nomadisme pastoral pratiqué dans la région s'est peu à peu mué, de la fin du Ier s. et au IIe s. de n. è. en implantations agricoles semi-urbaines. HITCHNER B. R., 1988, pp. 7-41.

l'organisation du territoire et le développement des activités agricoles dans des terres jusque-là utilisées comme territoire de parcours. Néanmoins, aucun élément ne permet de confirmer cette hypothèse.

Concernant la forme elle-même des exploitations agricoles, nos connaissances sur la période punique et néopunique restent minces. L'étendue et la richesse des *villae* africaines, c'est-à-dire des domaines d'exploitation agricole, sous le Haut-Empire sont soulignées à maintes reprises par les auteurs classiques, tels Cicéron, Pline l'Ancien ou encore Pétrone. Si les dimensions sont souvent exagérées, le fait que l'étendue des domaines africains soit devenue un lieu commun reste significatif. Mais si ces données sont valables sous l'Empire, on peut se demander ce qu'il en était à l'époque punique et numide et si la domination romaine a entrainé un changement dans l'organisation du territoire et dans la vie des populations locales.

D'après la description de Diodore,[163] l'agriculture carthaginoise était basée sur le système des *villae*.[164] La proximité des plans de *villae* de Marsala et de Djerba suggère une adoption et une forte diffusion du modèle hellénistique en Afrique du Nord, du moins le long des côtes.[165] En effet, les restes d'une *villa* semblent correspondre à ce que Vitruve décrit comme la maison des Grecs. On trouve d'autres maisons de ce type dans toute l'Afrique du Nord, de Carthage à Mogador en passant par Tanger. Ces maisons présentent de larges cours, des tours et des murs solides permettant de défendre les récoltes, les équipements et les habitants. Le *Bellum Africum* signale, près d'Uzitta (au Sud d'Hadrumète) une ferme flanquée de 4 tours[166] et Appien en fait mention sous la dénomination de *turres* ou *castella*.[167] Selon S. LANCEL, le terme de *turris* aurait pu être utilisé par métonymie pour désigner « *l'ensemble de la maison rurale fortifiée par l'élément architectural qui en assurait particulièrement la défense et qui en était le plus caractéristique.* »[168] Dans certains cas, on peut estimer la superficie clôturée par les murs à 1 hectare.[169]

Toutefois, l'ensemble du territoire rural n'est probablement pas occupé par de vastes domaines d'exploitations agricoles. N. FERCHIOU remarque, pour l'époque romaine, plusieurs

[163] Diodore de Sicile, XX, 8.
[164] FENTRESS E., 2001, p. 264.
[165] Les vestiges de Djerba et de Marsala suggèrent que les villas à large cour avec tour étaient utilisées en Sicile et en Afrique du Nord dès la fin du IIIe s. av. n. è. Selon E. FENTRESS, on trouverait là les influences et traces de contacts entre Grecs et Puniques de Sicile. FENTRESS E., 2001, p. 256.
[166] César, *Guerre d'Afrique*, XL, 1. TISSOT Ch., 1884-1888, II, p. 738, GSELL S., *HAAN*, VIII, p. 92, n° 2.
[167] Appien, *Libyca*, CI et CXVII.
[168] LANCEL S., 1992, p. 300.
[169] FENTRESS E., 2001, p. 255.

« *fermes modestes dont il n'est pas certain qu'elles méritent toutes l'appellation de* villae. »[170] Il en allait très certainement de même pour l'époque antérieure. Malheureusement, nous n'en connaissons ni le nombre, ni la taille, ni les liens qu'elles entretenaient avec les centres urbains. On peut uniquement supposer qu'elles étaient situées à proximité d'axes de communication afin de faciliter l'acheminement des marchandises.

1.3.1.2. Quelle population ?

La destruction de Carthage ne semble pas avoir remis en cause cette organisation. Le principal changement porte sur l'identité des propriétaires. Nous l'avons vu, les terres carthaginoises deviennent *ager publicus* romain, dont une partie est vraisemblablement vendue à de riches citoyens. Citons le cas de M. Caelius Rufus qui, lors de son séjour avec la suite du proconsul en Afrique en 62 av. n. è. se trouve sur ses possessions paternelles.[171] Selon R. HAYWOOD, ces possessions seraient à rechercher au nord d'Hadrumète, dans le *vicus Horrea Caelia*.[172] L'hypothèse est reprise par J. KOLENDO qui précise que la côte littorale serait non pas le centre du domaine mais uniquement le port d'exportation des céréales, insistant de fait sur l'étendue du domaine.[173] Il en est de même à la toute fin de la République où L. Julius Calidus est menacé en 43 av. n. è. à cause de ses possessions foncières en Afrique.[174] De pareils exemples se retrouvent dans l'œuvre de Cicéron où plusieurs passages mentionnent des possessions sénatoriales en *Africa vetus*.[175] Malheureusement, la plupart des sources concernent la fin de la République et le début de l'Empire. Qu'en est-il des premiers temps de la province ? Les seules informations que nous possédons concernent les colons gracquiens, et comportent d'importantes lacunes : combien se sont réellement implantés ? Quelle proportion du territoire ont-ils occupé ? Ont-ils gardé leurs possessions après l'échec de la colonie ?[176] Quoi qu'il en soit, il semble peu vraisemblable que les Romains aient attendu la reconstruction césaro-augustéenne de Carthage pour jeter leur dévolu sur les riches

---

[170] FERCHIOU N., 1995, p. 173.
[171] Cicéron, *Pour Caelius*, XXX, 73. GSELL S., *HAAN*, VII, p. 99. KOLENDO J., 1983, p. 53. Le discours de Cicéron prend place en 58 av. n. è. mais relate des faits survenus en 62 av. n. è.
[172] HAYWOOD R. M., 1938, p. 29.
[173] KOLENDO J., 1976, p. 8. Mais rappelons que les traces de centuriations dans cette région ne laissent pas penser que cette zone ait été cadastrée et donc soumise à une exploitation de type colonat romain.
[174] Cornelius Nepos, *Vie d'Attcus*, XII, 4 ; 21 ; GSELL S., *HAAN*, V, p. 93 ; KOLENDO J., 1976, p. 8.
[175] Cicéron, *Lettres à des familiers*, XII, 21et 29 ; GSELL S., *HAAN*, V, p. 70 et 93. Cicéron, *Sur la loi agraire*, II, 19, 50-52 et I, 2, 5. L'auteur énumère les terres qui étaient *ager publicus* en 63 av. n. è. et qui sont vendues par Rullus.
[176] Sur ces questions, nous renvoyons à la synthèse de LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 105-114.

terres africaines. Rien ne permet de penser que les grands domaines attestés au Ier s. de n. è.[177] n'aient pas une existence bien plus ancienne, remontant au Ier s. av. n. è., voire à la fin du IIe s. av. n. è., au lendemain de la première organisation territoriale matérialisée par la centuriation du territoire.

Malgré les changements de propriétés, il n'est pas certain que l'avènement de Rome ait eu un fort impact sur la composition de la population agricole. Rappelons que la partie méridionale de la province reste hors du contrôle direct de Rome jusqu'aux victoires césariennes.[178] Mais qu'en est-il de la partie septentrionale ? Il semble que le principal changement soit celui des statuts. Sur les terres devenues *ager publicus* romain, les anciens propriétaires sont désormais des exploitants stipendiaires, soumis à l'impôt.[179] Le fait est confirmé par la *lex agraria* de 111 av. n. è. Ainsi, dans les premiers temps de la province, la population agricole reste relativement figée. Il faut attendre les déductions césariennes et augustéennes pour assister à une évolution significative de cette population.[180]

Les changements semblent plus minimes encore concernant la grande majorité des populations attachées au travail de la terre. Outre les grands propriétaires, on devait y trouver plusieurs catégories de paysans et de travailleurs agricoles.[181] Nous sommes peu renseignés sur les liens qui les unissaient aux terres. Les « *rural workers* » étaient tenus par des obligations de clientèle qui comprenaient des services sur la terre et dans l'armée, sans que l'on en connaisse les conditions. Avec le passage sous domination romaine, il est fort probable que l'exploitation du sol ait pris la forme du « colonat ». [182] Le terme de colonat renvoie à une situation socio-économique. Selon la définition donnée par P. COLLINET, « *le colon est une personne libre tenancière d'un lot du sol d'autrui pour lequel elle paie à son*

---

[177] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVIII, 6, 35. Voir entre autres KOLENDO J., 1976 ; LASSÈRE J.-M., 1977.

[178] Dion Cassius, XLIII, 5, 2. La propriété indigène dans la partie méridionale de la province est confirmée par Dion Cassius, selon lequel, au cours de la guerre civile opposant Pompée à César, ce dernier aurait promis aux indigènes qu'ils garderont « *leurs possessions indemnes* ».

[179] On ne peut pas étendre cette hypothèse au cas des terres repassées dans le giron de Rome au cours du IIe s. av. n. è. Aucune source ne nous renseigne sur la question.

[180] Sur la colonisation de César et d'Auguste, voir LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 142-233 ; MACMULLEN R., 2003, pp. 55-61.

[181] S'il existait effectivement des esclaves, une grande majorité de la population devait être composée de Libyens libres. WHITTAKER Ch. R., 1978a, p. 338, 342. Pour illustrer ses propos, l'auteur prend l'exemple de l'affaire de C. Fabius Hadrianus au cours de laquelle, le Romain aurait pris le parti des paysans libyens au détriment des *negotiatores* romains. Si cette interprétation est séduisante, nous n'avons trouvé aucun élément permettant de l'appuyer WHITTAKER Ch. R., 1978a, p. 342. Voir Tite-Live, *Periochae*, LXXXVIII ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables,* IX, 10, 2 ; Cicéron, *Contre Verres*, II, 1, 21, 70 ; Paul Orose, *Histoires. Contre les païens,* V, 20, 3. Il semble que l'Afrique du Nord ait compté relativement peu d'esclaves. G. Ch. PICARD rappelle que selon les estimations, le pourcentage d'esclaves dans la population varie entre 8 et 21 %. PICARD G.-Ch., 1990b, p. 150 ; LASSÈRE J.-M., 1977, p. 428 ; DUNCAN-JONES R., 1974, p. 273, n° 1. Selon Ch. R. WHITTACKER, les « *native* » représentent entre 50 et 75 % de la population rurale. WHITTAKER Ch. R., 1978a, p. 342.

[182] Sur la bibliographie relative à cette question, nous renvoyons à KOLENDO J., 1976 , p. 27, n° 28.

supérieur redevances et corvées, sa tenue est héréditaire et perpétuelle. »[183] Nous l'avons vu, les textes littéraires et épigraphiques du Haut-Empire soulignent l'importance des grands domaines et des colons qui y sont rattachés. Une telle situation tire-t-elle ses origines de l'époque carthaginoise et numide ? Selon J. KOLENDO, « *le colonat dans les provinces de l'Empire romain est la continuation des conditions existant à l'époque préromaine.* »[184] Malheureusement, ici encore, les informations manquent, mais l'existence préalable d'impôts et autres obligations a probablement préparé le développement du colonat romain.[185]

Le passage à une nouvelle autorité ne semble pas avoir modifié l'occupation ni l'exploitation du sol. En effet, les premières terres concernées par le colonat sont celles déjà exploitées du temps de Carthage. Si certains paysans puniques ou libyens se sont vu privés de leurs terres au profit des Romains, cela doit concerner une part minime des terres, le nombre de colons romains en Afrique à la fin de la République étant limité.[186] L'exploitation de nouvelles terres, répondant à de nouvelles préoccupations agricoles ou à un besoin de terre plus important, a débuté plus tard, sous les Flaviens, pour se renforcer sous les Antonins.[187] Selon J. KOLENDO, l'idée que les structures agraires préromaines n'aient pas ou peu été modifiées par la domination romaine s'entend avec plus de force encore pour le cas de l'*Africa nova* car « *la conquête du royaume numide par les Romains n'était pas non plus liée à une destruction importante et à une régression économique, comme ce fut le cas par exemple en grande partie de l'*Africa vetus *après la victoire sur Carthage.* »[188] Nous ne pensons pas qu'il soit légitime d'opposer à ce point les deux provinces. Certes, la destruction de Carthage porte une grave atteinte aux productions de la région mais le glissement des pôles économiques amorcé dès la première moitié du IIe s. av. n. è. en a vraisemblablement atténué les effets. De plus, l'implication tardive de Rome dans l'*Africa vetus* a permis une transition plus lente entre la domination carthaginoise et l'emprise romaine effective.

---

[183] COLLINET P., 1937, p. 96.
[184] KOLENDO J., 1976, p. 4.
[185] KOLENDO J., 1976, p. 28.
[186] Il faudrait ajouter à cela la disparition et la réduction en esclavage d'une partie de la population carthaginoise et des autres cités puniques.
[187] KOLENDO J., 1976, p. 16. Voir par exemple le cas des cités du Tell nord-est où l'évolution des sites date des époques antonines et sévériennes. PEYRAS J., 1981, pp. 117.
[188] KOLENDO J., 1976, p. 9.

1.3.2. Les places fortes et fortifications

Hormis les grandes exploitations et les cités, on trouve d'autres types d'habitats en Afrique du Nord antique. Ils prennent la forme de petits groupements humains dont les plus connus et les mieux conservés sont les places fortifiées. Dans le *Bellum Jugurthinum*, Salluste mentionne plusieurs *castella*, places fortes qui parsèment la campagne numide.[189] Le fait est confirmé par l'étude de N. FERCHIOU pour la région située à l'Est et au Sud de Zaghouan, à une soixantaine de kilomètres de Carthage, qui comporte un nombre important de fortifications.[190] Il en va de même un peu plus au Nord, avec des places fortifiées préromaines à *Suturnica*, El Faouar, au Djebel Morabba, et au Djebel Fedja.[191] Sans parler de glacis protecteur, elles appartenaient sans doute à un système de défense, au moins ponctuel, de la capitale punique. Selon S. GSELL, l'existence d'une trame rurale peu diffuse et la présence de ce type d'habitat s'expliqueraient par l'insécurité liée aux guerres et aux pillages.[192] Ces fortifications avaient pour fonction de tenir les terres et les campagnes. Elles auraient « *assuré, autant que possible, les communications, surveillé à distance les montagnards, contrôlé et, au besoin, empêché les passages des nomades.* »[193] De même, durant les conflits, ces places servaient probablement de refuge. Les prospections qui y ont été menées montrent qu'elles sont actives pendant la période punique, nettement moins durant la période romaine. Il est probable qu'avec l'instauration de la *pax romana*, ces places ont été peu à peu délaissées au profit de zones situées dans les plaines.[194] Mais il s'agit là de conséquences postérieures. Rien n'incite à penser que la situation ait évolué pendant notre période, au contraire. Avec l'effondrement de Carthage, la relative absence de Rome (du moins d'un point de vue militaire avec une présence limitée d'une armée à Utique) et la multiplication des guerres civiles, ces sites protégés ont dû continuer d'être occupés, voire réoccupés après avoir été défaits au cours de la troisième guerre punique.

---

[189] Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XXVI, 4, XC, 1 ; XCII, 5-7 ; CIII, 1 ; Appien, *Libyca*, CI.
[190] FERCHIOU N., 1994b.
[191] FERCHIOU N., 1995a, pp. 140-141.
[192] GSELL S., *HAAN*, VII, p. 36.
[193] GSELL S., *HAAN*, V, p. 144.
[194] FERCHIOU N., 1994b, p. 54. Au IIIe s., une série de troubles a entrainé la réoccupation de plusieurs de ces places fortes, de même qu'aux époques postérieures.

1.3.3. Les mausolées

Hormis les *villae* à proprement parler et les places fortes, on trouve plusieurs monuments dressés dans les campagnes africaines : les mausolées. Il s'agit d'une forme de sépulture monumentale beaucoup plus évoluée et soignée que les *tumuli* et sépultures mégalithiques, bien connus en Afrique du Nord.[195] Le plus souvent situés sur des hauteurs, certains sont associés à une trame urbaine, d'autres sont dispersés dans les terres. Une abondante littérature leur est consacrée, s'intéressant tant à leur architecture qu'à leur fonction. Outre leur vocation funéraire, il possèdent une forte charge religieuse[196] et politique. C'est sur ce dernier aspect que nous nous sommes concentrée afin de déterminer leur rôle dans le paysage et l'organisation du territoire.

Notre connaissance des tombes monumentales africaines doit beaucoup aux travaux de N. FERCHIOU.[197] L'auteur les date pour la plupart des IIIe et IIe s. av. n. è., à partir de tessons de céramiques ramassés au pied de ces monuments et typique de cette période (vernis noir et amphore de type Cintas 312, 313 et 315).[198] L'identité de leurs occupants est difficile à déterminer. S'agit-il de notables carthaginois ? libyques ? numides ? Les caractéristiques architecturales ne nous aident guère, l'ensemble de la région étant marquée par un métissage des influences et apports carthaginois, puniques, numides, libyques et hellénistiques. De même, l'absence d'inscription (excepté dans le cas particulier du mausolée de Dougga ou des mausolées postérieurs) est une difficulté supplémentaire. Seuls les moyens nécessaires à leur réalisation placent leurs commanditaires dans les classes les plus aisées de la société africaine.

Tous les historiens s'accordent pour leur attribuer une fonction politique, étroitement liée aux questions territoriales.[199] Selon N. FERCHIOU, ces monuments auraient servi de « *repères frontaliers* »,[200] délimitant les possessions des grandes familles. L'auteur précise que, « *lorsqu'ils sont espacés les uns des autres, ils suggèreraient l'existence de vastes*

---

[195] Sur ces sépultures, voir *infra*, pp. 515-516.

[196] Ces monuments sont dotés d'une valeur religieuse. G.-Ch. PICARD souligne le premier le symbole de majesté associé au symbole divin. PICARD G.-Ch., 1973. L'idée se retrouve également chez COARELLI F. et THÉBERT Y., 1988, p. 777.

[197] Voir entre autres FERCHIOU N., 1978, pp. 191-204 ; FERCHIOU N., 1987a ; FERCHIOU N., 1991 ; FERCHIOU N., 1994b.

[198] Il s'agit d'une fourchette chronologique large et imprécise, surtout pour notre problématique. On ne peut que regretter que des sondages et fouilles n'aient pas été réalisés suite à ces premières prospections.

[199] Longtemps, un des arguments utilisés pour défendre cette idée a été la stèle du Djebel Massoudj et son interprétation proposée par J.-G. FÉVRIER. L'auteur interprète le terme SYW'T comme celui de tombeau. FÉVRIER J.-G., 1957. L'inscription aurait été fixée sur un tombeau monumental et aurait fait le lien parfait entre tombeau royale ou de notable et délimitation territoriale. Depuis, M. SZNYCER a montré que le terme SYW'T ne peut pas être assimilé à celui de tombeau mais doit plutôt être compris dans le sens de « pierre inscrite », voire de « monument » sans pouvoir en préciser sa nature. SZNYCER M., 1997b, pp. 138-139.

[200] FERCHIOU N., 1995a, p. 144.

latifundia *tandis que les tertres plus petits et plus rapprochés dans l'espace mais toujours non associés à d'autres tombes de même type, signaleraient des biens-fonds plus modestes.* »[201]

S'inscrivant dans cette optique, D.L. STONE précise que ces monuments apparaissent à une période marquée par l'affirmation des élites locales, qu'elles soient puniques, [202] numides ou, par la suite, romaines.[203] Dans plusieurs régions, on observe une concentration de monuments funéraires principalement datés entre le IVe et le IIe s. av. n. è. « *in response to the increasing expropriation of territory by the Numidian kings and Carthage.* »[204] Ainsi, les mausolées recouvriraient une double fonction : un marqueur concret du territoire et un marqueur symbolique des aires d'influences des notables locaux et régionaux. Les mausolées s'inscriraient alors dans une tradition bien plus ancienne, déjà observée avec les *tumili* et les mégalithes où les tombes feraient partie des stratégies sociales mises en place par les familles dirigeantes. Ainsi, ces monuments seraient tout aussi bien destinés à être vus par les vivants qu'à rappeler les traditions culturelles aux générations à venir.[205]

Les grandes familles auraient pris soin d'élever un monument pour leurs ancêtres afin d'asseoir leur pouvoir sur les terres.[206] Lorsqu'il y a plusieurs tombes comme à *Suo*, *Thibica* et *Apisa Maius*, il pourrait y avoir eu compétition entre différentes familles pour un contrôle social et peut-être territorial d'un même espace.[207] On trouve une situation similaire dans la localité de Henchir Jouf (près de Zagouhan) où N. FERCHIOU recense trois (et peut-être quatre) mausolées d'époque punique (ou néopunique). Ce site « *se situe en plein territoire carthaginois, assez loin de la frontière avec le royaume numide* » et jusqu'à présent, rien ne semble justifier une occupation exceptionnelle dans cette région. La contrée présente peu de richesses et le paysage urbain n'y est pas très développé et semble se limiter à des villages perchés plus ou moins fortifiés.[208] Selon l'historienne, « *l'enclave berbère* » de Zirba-Djerdaou-Takrouna pourrait se prolonger de ce côté, ce qui expliquerait la concentration de ces monuments que l'on trouve bien plus souvent en pays numide. Dès lors, l'enjeu, pour les populations locales, aurait été d'affirmer leur contrôle des terres vis-à-vis des voisins puniques. À cette vocation sociale et territoriale s'ajouterait une dimension religieuse. Selon

[201] FERCHIOU N., 1995a, p. 144.
[202] Dans le cas des mausolées situés dans l'*hinterland* carthaginois (Fahs-Bou Arada et Tébourba Mateur), N. FERCHIOU propose d'y voir des membres de l'aristocratie punique. FERCHIOU N., 1987a, p. 67.
[203] STONE D. L., 2007, p. 138.
[204] STONE D. L., 2004, p.139.
[205] CHAPMAN R., 1995, p. 30
[206] FERCHIOU N., 1995a.
[207] STONE D. L., 2007, p. 140.
[208] FERCHIOU N., 1994b, p. 47.

M. BRETT et E. FENTRESS, ces tombes pourraient être le fait d'élites qui monopolisent ainsi l'accès aux ancêtres, considéré comme importants pour la fertilité du sol et des hommes.[209]

Il est possible que la multiplication de ces mausolées soit liée à un contexte politique beaucoup plus vaste. Si les monuments datent effectivement de la période néopunique, ne pourrions-nous pas y voir la volonté des rois numides de s'imposer, ou tout simplement de rappeler leur présence, signalant ainsi leur appartenance aux forces à prendre en compte dans la politique que Rome tente d'imposer en Afrique et dans le bassin méditerranéen ? C'est dans ce contexte que l'on serait tenté, à la suite d'E. FENTRESS, de replacer le Mausolée de Djerba. Mais il faut se garder d'attribuer systématiquement l'édification de ce type de monument à la famille royale numide. N. FERCHIOU[210] suppose qu'au moins deux des trois mausolées datés de la période julio-claudienne appartenaient à des personnes non-indigènes. Ces dernières se seraient impliquées dans la réorganisation de la province dans les débuts de l'Empire et la construction de leurs mausolées dans les villes seraient l'expression de leur travail.[211] J. MOORE propose un point de vue différent. En effet, la plupart des réflexions proposées sur les mausolées, sur leur fonction ou sur leur signification géopolitique, ont été menées à partir des monuments datés de la période préromaine. Dans un article, l'auteur effectue la démarche inverse. Son observation des mausolées datés de l'époque romaine l'incite à y voir des tombes de riches dirigeants, mais pas forcément de membres de la famille royale. C'est ainsi qu'elle explique l'apparition des premiers monuments à l'époque des Julio-Claudiens. Partant du principe que ces mausolées étaient jusque-là réservés à la famille royale de Numidie, l'érection de pareils monuments par les Romains, même après la création de l'*Africa nova*, aurait été perçue comme un outrage par les populations locales. Il semble plus probable de voir dans ces monuments l'œuvre d'une élite locale dont l'usage remonte à la période préromaine.[212]

Il apparaît que la construction de mausolées a été utilisée par des populations de différentes origines, mais qui partagent un même but : marquer le territoire et réaffirmer leurs possessions ou leurs influence sur les terres.[213]

---

[209] BRETT M. et FENTRESS E., 1996, pp. 34-36.
[210] FERCHIOU N., 1986f et FERCHIOU N., 1987b.
[211] Résumé ainsi dans MOORE J. P., 2007, pp. 81-82.
[212] MOORE J. P., 2007, pp. 83-84.
[213] Par la suite, ce même système, ces mêmes monuments seront utilisés à la période romaine, vraisemblablement dans les mêmes buts. Voir par exemple, LASSÈRE J.-M. (dir.), 1993.

1.4. Zones de passages, zones désertées et zones désertiques

L'ensemble du territoire ne connaît pas un marquage ou une occupation systématique.[214] Pour autant, les terres ne sont pas vides de toute activité. Une des particularités de l'Afrique du Nord antique est la coexistence de différents modes de vies. Aux populations sédentaires s'ajoutent des individus nomades ou semi-nomades. Beaucoup d'incertitudes concernent ces populations, généralement assimilées à une culture de l'oral car elles n'ont pas laissé de vestiges archéologiques ni de traces écrites sur leur mode de vie. On trouve quelques (trop rares) allusions à leur sujet dans les textes classiques. Silius Italicus décrit les Gétules comme « *nulla domus: plaustris habitant; migrare per arua mos atque errantes circumuectare penates* ».[215] Ces populations semblent être restées en marge de l'histoire officielle, du moins telle qu'elle est écrite par les élites. Dès lors, il n'est guère étonnant qu'elles apparaissent principalement lors des conflits, notamment celui de Tacfarinas.[216] Tacite relate ainsi la présence des Musulames aux confins de la Numidie où il n'y « *avait pas encore de villes* ».[217] La localisation de ces populations en marge de terres cultivées est fréquente, pour ne pas dire commune. Ces zones pré-désertiques, où les conditions climatiques et la nature des sols ne permettent pas l'exploitation de la terre, sont particulièrement mal connues avant la période romaine. L'espace au-delà du chapelet des sebkhas semble déserté et les seules informations que nous possédons pour le sud se limitent à la zone côtière.[218] Plusieurs indices laissent penser qu'une population nomade ou semi-nomade parcourait ces régions et participait au commerce. Mais les terres de parcours ne se retrouvent pas uniquement dans les zones de marge. Il semble que ce mode de vie ait également concerné des régions au cœur même de la province.

Quel était le regard des autorités puniques et numides sur ces populations ? Nous n'en savons rien. Cependant, il semble que Rome ait cherché à contrôler une partie de leurs terres de parcours. Ainsi, selon P. TROUSSET, dès le Ier s. av. n. è., Rome met en place une occupation militaire autour des oasis de Gabès et de Gafsa, afin de « *surveiller les semi-*

[214] R. REBUFFAT rappelle qu'il ne faut pas systématiquement associer les espaces vides de tout vestiges archéologiques à une population nomade, mais se demander s'il ne s'agit pas d'un espace occupé par des « sédentaires muets ». REBUFFAT R., 1987 (en particulier p. 242 avec l'exemple en note 30. Dans cet article, l'auteur revient sur l'épineux problème des traces archéologiques des populations nomades).
[215] Silius Italicus, *La guerre punique,* III, 290-291.
[216] Voir entre autres BÉNABOU M., 1976b, pp. 75-84 ; LASSÈRE J.-M., 1982b.
[217] Tacite, *Annales*, II, 52.
[218] Un aperçu du paysage archéologique de ces zones désertiques est donné, pour les régions plus méridionales, par MATTINGLY D. *et al*. (éd.), 1996a ; MATTINGLY D. *et al*. (éd.), 1996b ; MATTINGLY D. J. et EDWARDS D., 2003.

nomades Gétules »[219] qui y trouvent un port d'attache saisonnier.[220] Ces populations représentaient-telles réellement une menace, et le cas échéant envers qui ?

L'image la plus commune des relations entre les populations itinérantes et sédentaires est celle de hordes nomades pillant les cultures, en partie transmise par les auteurs classiques. Il existe pourtant d'autres types de relations. Les nombreux exemples contemporains issus de l'anthropologie et de l'ethnographie révèlent l'existence de formes multiples et complexes de relations.[221] J. PONCET rapporte l'exemple de cultivateurs du XIXe s. installés le long de Djendouba au milieu de la vallée de la Medjerda, bénéficiant d'une protection de la part des nomades.[222] Non pas que cet exemple contemporain doive être utilisé comme preuve des types de rapports que l'on trouvait dans l'Antiquité, mais il nous incite à envisager un large éventail de possibilités, allant parfois à l'encontre des idées les plus communément admises. Ch. R. WITTACKER rappelle que la relation entre les populations nomades (ou semi-nomades) et communautés sédentaires et agricoles « *is both hostile and symbiotic* ».[223] Hostile car le développement d'un pouvoir central passe par l'assignation et la délimitation des terres, une démarche qui met en péril l'existence des terres et voies de passages des nomades et transhumants. Pour ces populations, le marquage des terres, l'attribution et la réattribution de parcelles aux colons romains et aux populations sédentaires africaines a probablement eu des conséquences. On en trouve un exemple chez Orose qui relate le cas de Musulames privés d'une partie de leurs terres par Cossus Cornelius Lentulus au tout début de l'Empire.[224] Si le cas est avéré pour la période romaine, qu'en est-il pour la période antérieure ? Les attestations les plus nombreuses des populations nomades ou semi-nomades et leurs interactions avec le pouvoir romain concernent principalement le sud de la Numidie et de la Maurétanie.[225] Nous ne possédons que pas ou peu d'informations relatives au sud de l'actuelle Tunisie. Faut-il y voir l'absence de ces populations ou envisager que Carthage ait précédemment réglé le problème ? Les études archéologiques menées dans la région du Fezzan révèlent la coexistence de populations sédentaires aux côtés des fractions mobiles de la confédération des Garamantes.[226] Plusieurs éléments montrent que les transhumances et voyages des nomades

---

[219] TROUSSET P., 1986, p. 164. Malheureusement, l'auteur ne renvoie à aucun document.
[220] Diodore de Sicile, III, 49, 3, nous dit que les Libyens ne vivent pas dans les cités mais dans le Sahara oriental et que leurs chefs « *ont des tours près des lieux où il y a de l'eau* ».
[221] Nous renvoyons à l'étude de WHITTAKER Ch. R., 1978a, pp. 335-337.
[222] PONCET J., 1961, p. 81.
[223] WHITTAKER Ch. R., 1978a, p. 335.
[224] Paul Orose, *Histoires. Contre les païens*, VI, 21, 18.
[225] Diodore de Sicile, III, 49, 3 ; César, *Guerre d'Espagne*, VIII, 3 ; Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LIV, 6 ; LXXXVII, 1. Voir GSELL S., *HAAN*, V, 144, 240.
[226] DANIELS Ch., 1970.

continuent.[227] Il existe également un lien d'interdépendance, « *symbiotic* », entre nomades et sédentaires, au travers des relations économiques et commerciales, et probablement des liens de tribus et d'hospitalité qui nous échappent. « *The idea therefore that nomads would ever totally destroy agriculture is preposterous, since it would be economic suicide*. »[228]

De quoi se composait cette trame rurale ? De grands domaines, de petits villages et de places fortes, auxquels il faut ajouter les terres de parcours des populations nomades et semi-nomades. Nous rejoignons Ch. R. WHITTACKER lorsqu'il conclut que, sous domination carthaginoise, et jusqu'à la troisième guerre punique, le territoire est majoritairement rural, composé de « *client labour* », de nombreuses petites communautés, de nomades pastoraux, d'agriculteurs sédentaires et de multiples *leadership* incapables d'établir ou d'accepter un contrôle central. « *In essence, this was the proto-historic system [...] upon witch Carthage imposed some measure of stability and certainly some cultural influence but with very little obvious alteration to the infrastructure.* »[229] Certes, il ne s'agit là que d'une hypothèse, mais cette théorie a le mérite de nous rappeler la composition complexe de la population africaine et de prendre en compte le nomadisme. De plus, si l'on accepte que cette situation change peu durant le premier siècle de domination romaine, elle nous incite à relativiser la politique de contrôle de Rome et à nous détacher ainsi d'une vision occidentale qui reste fortement romano-centrée. Dès lors, la domination et le contrôle romain n'apparaissent plus comme homogènes mais se présentent sous la forme d'un processus long et adaptable dont les coups de force menés contre quelques révoltés ne devraient pas cacher la politique dominante.

Ce qui transparaît avec force de l'étude de l'Afrique du Nord antique est la grande variété des situations : on découvre une diversité de modèles administratifs, de statut, de forme d'habitat, d'occupation de l'espace. Mais à l'intérieur de cet ensemble polychrome, nous sommes frappés par la profonde imbrication des sphères entre elles et par leurs interactions.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons tenté de saisir les évolutions induites par le changement de pouvoir sur les populations locales et leurs différentes formes d'organisation. Il apparaît que les organismes qui composent le paysage nord-africain n'évoluent pas sur le même rythme que celui du pouvoir. Si le passage de la domination

[227] Nous renvoyons à la carte de Ch. WHITTACKER qui synthétise les différentes recherches et hypothèses menées sur les migrations nomades et semi-nomades. WHITTAKER Ch. R., 1978a, pp. 345-347. Voir annexe 13.
[228] WHITTAKER Ch. R., 1978a, p. 336.
[229] WHITTAKER Ch. R., 1978a, p. 340.

punique à la domination romaine entraîne peu de changements structurels sous la République et dans les premiers temps de l'Empire, les évolutions apparaissent plus tard. La cause en est double : outre un temps d'adaptation (incompressible ?) des populations et des institutions face à une nouvelle situation, Rome, dans les premiers temps, a fortement limité son action dans sa nouvelle province.

Pour autant, les bouleversements politiques ne sont pas sans incidence sur les populations, parfois directement comme dans le cas de Utique, parfois indirectement. Ils représentent alors l'élément stimulant de changements déjà amorcés.

Après nous être intéressée aux principales structures administratives et territoriales qui régissent l'Afrique nord-orientale, nous allons voir ce qu'il en est de la répartition des populations et de l'occupation de l'espace.

2. Une réoccupation de l'espace ?

Le silence des sources littéraires sur la période comprise entre de la destruction de Carthage et l'avènement d'Auguste a souvent conduit les historiens à envisager l'Afrique du Nord dans un état de *statu quo*. Les indications concernant l'action de Rome sur ce territoire plaident en faveur de cette hypothèse, révélant un impact limité avec peu de changements dans les structures administratives et organisationnelles. Mais un relatif immobilisme des superstructures entraine-t-il forcément un immobilisme de la vie quotidienne ? Il est nécessaire de distinguer le cadre administratif, évoluant avec lenteur, de la vie économique, artistique et culturelle, qui suit des rythmes beaucoup plus rapides. L'étude des documents archéologiques montre que si le passage sous domination romaine eut peu d'impacts sur la gestion du territoire et les modes de vie, ses conséquences sur la répartition des activités ne sont pas négligeables.

Les répercussions de la troisième guerre punique ont maintes fois été rappelées. Les historiens ont longtemps insisté sur la destruction des cités, avec au premier plan celle de la métropole, le ravage des campagnes, les pertes humaines et la réduction en esclavage d'une partie de la population carthaginoise. Ces faits, systématiquement repris dans les études, offrent une image monochrome de l'Afrique du nord-orientale jusqu'aux débuts de l'Empire. En regard, les plans césariens et surtout l'avènement d'Auguste sont perçus comme une renaissance, matérialisée par la reconstruction de Carthage. La création d'une telle image est aisément compréhensible. Comme nous l'avons vu dans la première partie, les sources

littéraires sont rares et insistent principalement sur les conflits impliquant Rome en Afrique avec, là aussi, des descriptions sommaires de la vie quotidienne. On se rappelle la description de « Carthage en flammes », l'échec du projet des Gracques et l'épisode de Marius trouvant refuge dans les ruines de l'ancienne capitale punique. Les textes nous offrent une impression de terres désertées et régulièrement ravagées par les conflits. Mais si cette image est vraisemblable pour une partie de la Zeugitane dans les années suivant la chute de Carthage, peut-on réellement l'appliquer à l'ensemble de la province pour tout le siècle suivant ? Une étude approfondie du matériel archéologique et littéraire offre une vision différente : celle d'une zone caractérisée par de fortes disparités régionales avec, au lendemain de la troisième guerre punique, une redistribution des centres de pouvoir, de production et de commerce. Cette situation est-elle en totalité imputable à la disparition de Carthage et à l'annexion de son territoire par Rome ? Certes, il s'agit de facteurs fondamentaux à ne pas sous-estimer, mais on néglige trop souvent les évolutions internes de la vie locale, relevant plus de la micro que de la macro-histoire.

Toutefois, cette approche présente de nombreuses difficultés. Mesurer l'impact du passage à une domination romaine nécessite de connaître les domaines d'action de Carthage et son implication dans le reste de la région. Or, aux lacunes des sources il faut ajouter notre connaissance imparfaite de la période punique et surtout du rôle de la capitale dans la vie économique, commerciale et artisanale du reste de l'Afrique du Nord antique. Longtemps a prévalu l'image d'une Carthage toute-puissante, dominant les autres cités, qu'elles soient de fondation phénico-punique ou indigène, et ayant une mainmise quasi-totale sur les activités économiques et commerciales de la région. Peu à peu, cette image s'est modifiée au profit d'un tableau plus nuancé où les liens entre Carthage et le reste de son territoire seraient beaucoup plus souples,[230] où les engagements des cités vis-à-vis de la métropole se limiteraient en grande partie à une contrainte financière et à une obligation militaire.[231] Cette idée est renforcée par l'étude menée par N. FERCHIOU sur le paysage funéraire à l'est et sud-est de Zaghouan. Alors que la cité de Zaghouan se situe à la jonction de la *chôra* de Carthage et du Cap Bon (deux territoires traditionnellement perçus comme profondément punicisés), les données relevées par l'historienne montrent que l'empreinte de la capitale dans cette région est peu importante. Carthage s'est-elle réellement impliquée sur ces terres moins

[230] Nous suivons l'avis de J. CRAWLEY QUINN selon qui « *carthaginian imperialism in Africa should be conceptualized as a network of relationships with individuals or communities, rather than a set of territorial claims* ». CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 56 et n° 198.

[231] La domination de Carthage sur ces territoires s'est probablement limitée à une obligation fiscale et militaire pour ses sujets. Sur cette question, voir la récente synthèse de CRAWLEY QUINN J., 2003b, pp. 39-57.

fertiles ? La population punique se cantonnait-elle à la cité ? Qu'en était-il des alentours et des territoires limitrophes ? Les monuments ornés dans cette région sont rarissimes et sont très loin des canons hellénistiques. Dans les environs de Zaghouan, seuls trois sites sont marqués par l'influence punique : Sidi Zid (*haouanet* enrichis de symboles puniques), la maison forestière de Hattous et le site de Henchir Djouf (avec plusieurs édifices numido-puniques). N. FERCHIOU conclut que « *les populations indigènes s'étaient organisées à leur manière* »[232] et donne l'image d'un espace replié sur lui-même.[233] Ainsi, il apparaît que dans les régions de tradition punique, il existait des « *enclaves* » libyques, vraisemblablement plus nombreuses que ce que l'on imaginait jusqu'à présent. Pour autant, il reste difficile d'en dresser un état des lieux exact, toutes les aires territoriales n'ayant pas fait l'objet des mêmes attentions et études.[234]

À partir des indices archéologiques et littéraires recueillis, nous allons tenter de voir comment a évolué l'occupation de l'espace aux deux derniers siècles avant notre ère et quelles sont les causes de cette évolution. Nous constaterons que les bouleversements géopolitiques ne sont pas les seuls moteurs en action dans ces processus.

2.1. Le Cap Bon et la *chôra* de Carthage : une région désertée ?

Nous avons regroupé sous un même ensemble la zone septentrionale de la province qui englobe les terres les plus proches de la région de Carthage, soit le Cap Bon, les environs de Bizerte et la zone côtière du Nord avec les cités d'Utique, Ras-Zebib et *Hippo Diarrhytus*. Cet ensemble correspond à la *chôra* de la capitale punique, composée de terres étendues et fertiles, vraisemblablement aux mains de riches carthaginois. Théâtre des grandes opérations militaires, la région est particulièrement touchée au cours de la troisième guerre punique. Les conséquences immédiates sont retranscrites dans les textes littéraires avec, pour principaux stigmates, les destructions de cités et le ravage des campagnes. C'est cette image de désolation qui est restée dans l'esprit des historiens, confortée par le « *cadavre* » de Th. MOMMSEN. Cependant si les effets désastreux de la guerre sont indéniables au lendemain du conflit, peut-on réellement garder cette image tout au long du siècle suivant ? Trois générations successives ont-elles vécu dans un même *no man's land* ? L'ensemble du territoire a-t-il été touché de la même façon ? Les données manquent pour dresser un état

[232] FERCHIOU N., 1994b, p. 51.
[233] FERCHIOU N., 1994b, p. 51.
[234] Les campagnes septentrionales ont surtout fait l'objet de prospections et non de fouilles approfondies.

complet de cet ensemble géographique, mais nous pouvons au moins en saisir les différentes facettes. Nous avons choisi d'aborder la question avec la présentation de trois cas : Utique, promue au rang de capitale provinciale, les cités détruites et la région du Cap Bon.

2.1.1. Utique

Après la chute de Carthage et l'annexion de son territoire par Rome, Utique devient capitale de la province. Ce nouveau statut se traduit par l'implantation du gouverneur et de sa suite dans la cité. Elle devient, de fait, le point de convergence pour une partie des Romains venus s'installer en Afrique du Nord.[235] Ce nouveau statut entraîne-t-il de plus vastes modifications pour la cité elle-même ?

Comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs bâtiments pourraient dater de la fin de la République et correspondre à l'apport d'une population latine immigrée. Aux habitations pourrait s'ajouter une nouvelle nécropole qui serait entrée en activité à partir du IIe s. av. n. è.[236]

Ces changements sont-ils uniquement liés à la présence romaine ? L'étude du monnayage d'Utique révèle que la cité n'a pas attendu la destruction de Carthage pour s'émanciper. Certes, la très grande majorité des frappes monétaires de l'Afrique Nord-orientale préromaine est le fait de la capitale punique. Mais aux côtés des frappes carthaginoises, on trouve celles d'Utique dont les premières seraient datées de la moitié du IIe s. av. n. è.[237] Deux exemplaires découverts à Carthage indiqueraient qu'elles sont antérieures à la troisième guerre punique.[238] Selon J. ALEXANDROPOULOS ces monnaies « *ont été émises avant la chute de Carthage, à un moment où Utique, si c'est bien d'elle qu'il s'agit, s'appuyant sur la victoire de Rome après 201 a fini de secouer la tutelle de Carthage. Cette liberté nouvelle serait enfin illustrée par un monnayage en son nom.* »[239] L'iconographie de ces monnaies s'inscrit dans la sphère romaine. Les deux têtes accolées des Dioscures à droite

---

[235] César, *Guerre d'Afrique,* LXXXVIII, 1 ; XC, 1 ; Plutarque, *Caton le Jeune*, LIX ; LXI ; LXIV ; Appien, *Guerre civile,* II, 95, 97 ; Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXIV, 5 ; LXV. Voir GSELL S., *HAAN*, VII, p. 71. Au moment de la guerre civile opposant César aux Pompéiens, Caton rassemble tous les citoyens romains, y compris les trois cents citoyens les plus riches qui de l'avis de S. GSELL et L. TEUTSCH, « *ne constituaient qu'une émanation d'un* conventus C. R. *plus vaste* ». Plutarque, *Caton le Jeune*, LXXI. Voir GSELL S., *HAAN*, VII, pp. 71-73 ; TEUTSCH L., 1962, p. 57.

[235] LASSÈRE J.-M., 1977, p. 79.

[236] CINTAS P., 1951, p. 29. Cependant les indications du découvreur sont trop vagues et il ne fournit aucune documentation ou relevé qui permettrait de confirmer ses dires.

[237] Voir l'argumentation de ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 126-127.

[238] BALDUS H. R., 1988, p. 9.

[239] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 127.

surmontées de deux astres sur l'avers et les deux chevaux au pas à droite au revers renvoient aux deniers et *as* romains. Le monde africain n'est pas oublié pour autant. Comme le remarque J. ALEXANDROPOULOS, « *la subdivision du motif des Dioscures entre le droit et le revers a pour conséquence d'isoler les chevaux au revers et ainsi de se situer dans une lignée iconographique typiquement punique*. »[240] À cette double lecture iconographique s'ajoute une double compatibilité métrologique qui confirme une recherche d'autonomie vis-à-vis de Carthage. En effet, les frappes d'Utique correspondent aussi bien au *trishekel* punique qu'au demi *as* oncial.[241] L'émancipation précoce d'Utique est d'autant plus remarquable que les pièces ont été retrouvées « *fréquemment* »[242] en Zeugitane, ainsi qu'à *Lepti Minus* et *Thapsus*. La large circulation de ces monnaies nous donne un indice supplémentaire sur le développement économique et commercial de la cité d'Utique. Le fait est confirmé par l'étude menée par L. KHELIFI. Elle dresse le portrait d'une région dynamique, avec de nombreuses traces d'activité aux IIIe et IIe s. av. n. è. Sur les 37 sites étudiés par l'historienne, 17 sont en activité avant le IIIe s. av. n. è., 12 apparaissent au IIIe s. et 8 au IIe s. av. n. è.[243]

La vitalité dont fait preuve la région de Bizerte sous la période républicaine s'inscrit dans un processus amorcé dès avant la destruction de Carthage et stimulé par son accession au rang de capitale provinciale. Ce schéma est probablement applicable à d'autres cités. En effet, la cité d'Utique n'est pas la seule de la région septentrionale à avoir bénéficié d'un traitement privilégié. Nous savons que les cités de *Theudalis* et d'*Uzali* sont elles aussi déclarées cités libres et immunes. Malheureusement, la cité de *Theudalis* n'a toujours pas été identifiée et les vestiges d'*Uzali* datés de l'époque punique et de la fin de la République restent rarissimes.[244]

2.1.2. Entre destruction et reconstruction

Toutes les cités de la partie septentrionale de l'*Africa vetus* ne connaissent pas le même devenir. Plusieurs sont détruites au cours de la troisième guerre punique en représailles de leur solidarité envers Carthage.[245] Pour autant, plusieurs ne restent pas à l'état de ruines.

---

[240] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 127.
[241] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 128.
[242] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 125.
[243] KHELIFI L., 2008, tableau n° 5.
[244] La vie préromaine de la cité est matérialisée par plusieurs tessons de céramique à vernis noirs retrouvés le long de la cité ainsi que par les restes de murailles et les vestiges d'un mausolée. FERCHIOU N., 1988 ; MAURIN L. et PEYRAS J., 1971.
[245] Strabon mentionne les cités de *Néphéris*, *Neapolis*, *Aspis-Clupea* et Tunis. Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 16 ; Appien, *Lib*yca, CII, CVI, CVIII, CXI, CXXVI et CXXXV ; Tite-Live, *Periochae*. On peut probablement ajouter à cette liste *Hippo Diarrhytus* dont la résistance à Rome en 148 av. n. è. est relatée par Appien, *Lib*yca, CX.

Ainsi, il apparaît que la ville de *Neapolis* est de nouveau active au moment du conflit opposant César à Pompée car nous la retrouvons sous la plume du pseudo-César,[246] « *non pas comme une ville morte ou un champ de ruines mais plutôt comme un port digne d'être mentionné par les chroniques militaires*. »[247] Il en va de même pour *Curubis*, reconstruite au moment de la seconde guerre civile et dont le ralliement à la cause césarienne lui vaut le titre d'*oppidum liberum*.[248] Enfin, la cité d'*Aspis* sert de refuge aux marianistes dans les années 80 av. n. è.[249] sous le commandement de Cn Domitius Ahénobarbus.[250]

Le cas de sites détruits puis réoccupés se retrouve dans l'*hinterland*. Dans la région de Zaghouan, les vestiges de Sidi Zid ont une datation relativement haute et la destruction de la courtine et de l'habitat qui y était adossé date probablement du milieu du IIe s. av. n. è. et serait donc à mettre en lien direct avec la troisième guerre punique.[251] Aucun élément daté des IIe et Ier s. av. n. è. n'a été retrouvé. Faut-il en conclure que le site lui-même n'a pas été réoccupé à l'époque impériale ? Rien n'est moins sûr. J. LUND remarque que la rareté des éléments datés de la période punique ou néopunique est en partie due aux choix opérés lors de l'étude du site. En effet, l'historien rappelle qu'il s'agit d'une prospection et que les sites ayant bénéficié de fouilles plus approfondies sont ceux déjà connus par des vestiges de monuments datés de la période romaine.[252] Or, la prospection menée par l'équipe dano-tunisienne dans la région de Segermes révèle la présence d'éléments attestant d'une occupation du sol remontant à la période tardo/néopunique.[253] Les environs immédiats de l'habitat fortifié de Sidi Zid présentent des traces d'occupation continue entre la période punique et la période romaine, malgré « *the lack of numismatic evidence of habitation at the site between the Punique period and the end of the 3rd c. A.D.* »[254] Il en va de même pour

---

[246] César, *Guerre d'Afrique,* 2.6.
[247] SLIM L., BONIFAY M. et TROUSSET P., 1999, p. 156.
[248] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 24.
[249] Cicéron cité par GSELL S., *HAAN*, VII, p. 280.
[250] Plutarque, *Pompée*, X ; Eutrope V, 9, 1 ; Paul Orose, *Histoires. Contre les païens,* V, 21, 13. Détruite au cours de la troisième guerre punique, aucun vestige archéologique n'atteste de son activité. Par exemple, sa nécropole a livré du matériel daté du Ve s. av. n. è. au milieu du IIe s. av. n. è. Pourtant, les textes attestent de son activité lors de la première et de la seconde guerre civile.
[251] FERCHIOU N., 1989a, p. 83 ; FERCHIOU N., 1990, pp. 73-75 ; FERCHIOU N., 1994b, p. 15.
[252] DIETZ S., LADJIMI SEBAÏ et BEN HASSEN H. (éd.), 1995, p. 462.
[253] DIETZ S., LADJIMI SEBAÏ et BEN HASSEN H. (éd.), 1995, p. 129.
[254] DIETZ S., LADJIMI SEBAÏ et BEN HASSEN H. (éd.), 1995, p. 462. On citera, entre autres, le cas du tombeau au signe de Tanit daté des IIe-Ier s. a v. n. è. par HVIDBERG-HANSEN F. O., 1994, p. 15 ; LUND J. et BERG NIELSEN M., 2000, p. 1207. Sur ces tombes, voir également BEN YOUNÈS H., 2000. Toutefois, cette datation ne fait pas l'unanimité. L'étude de la céramique éparse confirme cette impression. La récolte de céramiques menée dans le cadre de la prospection dans la vallée de Segermes donne un exemple de vernis noir attique, un exemple de campanienne à vernis noir daté de la seconde moitié du IIe s. av. n. è. et 14 exemples de vernis noir de production indéterminée (campanienne ?), un exemple daté de la fin du IVe av. n. è. au début du IIIe s. av. n. è. et un exemple daté de la seconde moitié du Ier s. av. n. è. DIETZ S., LADJIMI SEBAÏ et BEN HASSEN H. (éd.), 1995, p. 473.

Ahmed Rouigued[255] et le « Find Spot IV 1 ».[256] Ainsi, même si l'habitat fortifié n'a pas lui-même fait l'objet d'une réoccupation rapide, la région n'est pas abandonnée.

2.1.3. Le Cap Bon déserté ?

Le Cap Bon a probablement été la région la plus touchée par le dernier conflit romano-carthaginois. Nous venons de le voir, plusieurs des principales cités de la région ont été détruites. Surtout, il est plus que probable que les campagnes furent en partie dévastées, soit dans le cadre des conflits menés contre les cités alliées de Carthage, soit pour priver la métropole des approvisionnements vitaux.[257] Un premier aperçu des sources archéologiques tendrait à confirmer cette impression. En effet, entre la moitié du IIe s. av. n. è. et la moitié du Ier s. av. n. è., nous n'avons quasiment aucune attestation d'activité, qu'elle soit de nature économique, cultuelle[258] ou funéraire. Il faut descendre vers la base du Cap Bon et se tourner vers l'*hinterland* pour trouver des nécropoles utilisées à cette période.[259] Ce constat vaut autant pour les zones côtières que pour l'intérieur des terres. La destruction des trois grandes cités, interfaces privilégiées entre terre et mer, a certainement marqué le coup d'arrêt des importations et des exportations dans cette région.

Mais dans quelle mesure ces observations reflètent la réalité du terrain ? Le fait est surprenant car si un *hiatus* d'une génération peut se comprendre au lendemain d'une guerre, la vie d'une région se reconstruit à partir de la deuxième et de la troisième génération. Si l'on observe la bibliographie relative à cette zone, on remarque que les études portent soit sur la période antérieure, soit sur la période postérieure, avec la création de colonies le long de la côte aux époques césaro-augustéennes. Est-ce par obligation matérielle ? Ou le choix des thématiques et périodes a-t-il été influencé par cette vision d'une région dévastée au lendemain de la troisième guerre punique ? Il ne s'agit nullement ici de minimiser les conséquences du conflit et les effets désastreux qu'il eut sur la région. Pour autant, doit-on la considérer comme condamnée et ne devant sa résurrection qu'aux pouvoirs romains ? Surtout, peut-on imaginer qu'une région à la réputation fertile soit laissée à l'abandon pendant plus d'un siècle ? Rappelons que le territoire du Cap Bon fait partie des territoires centuriés dès les

[255] FERCHIOU N., 1994b, pp. 10-14.
[256] DIETZ S., LADJIMI SEBAÏ et BEN HASSEN H. (éd.), 1995, p. 462.
[257] Selon M. ROSTOVTZEFF, une jalousie des propriétaires terrains romains aurait accentué la dévastation. ROSTOVTZEFF M., 1988, pp. 238-239.
[258] *Thinissut* est le seul sanctuaire présentant des traces d'occupation.
[259] Voir *infra*, ch. V et ch. VI.

premiers temps de la province, vraisemblablement dans une visée d'exploitation agricole précoce.

Le récit de César en Afrique signale que les troupes romaines passent devant *Clipea* et *Neapolis* et laissent derrière elles « *quantités de villages fortifiés* (castella) *et de villes* (oppida) *assez proches de la côte.* »[260] Citons également le cas de *Curubis* qui devient cité libre grâce à son soutien à César[261] et obtient le statut de colonie en 45 av. n. è.[262] Il est impossible de savoir quand la cité a été reconstruite. Nous savons seulement qu'elle est fréquentée en 47 av. n. è. car les Pompéiens entreprennent la fortification de la ville avec l'édification d'une muraille, de tours, de poternes et d'un fossé.[263] Selon l'hypothèse de S. GSELL, reprise par S. AOUNALLAH, il s'agit d'un renforcement plutôt que d'une construction.[264] L'activité de cette cité et de ses institutions est confirmée par une table de patronat datée du 26 avril 46 av. n. è.[265]

À cette vie urbaine s'ajoute la reprise des activités économiques. La production de céramique, particulièrement importante dans l'histoire du Cap Bon, semble avoir redémarré bien avant le renouveau césaro-augustéen. La prospection menée par M. BEN MOUSSA sur les sites de Choggafio et Sidi Aoun près de Nabeul a révélé l'existence de fours puniques et romains. Selon le découvreur, ces fours auraient été délaissés en 148 av. n. è., avec la destruction de Nabeul, pour reprendre leur activité à l'époque césarienne et les débuts de la céramique arétine. F. CHELBI ne partage pas cet avis et pense reconnaître, parmi les ratés de cuisson et autre tessons recensés sur le site, un fragment de patère à bord mouluré italique à vernis noir caractéristique de la période allant de la fin du IIe au début Ier s. av. n. è.[266]

Il ne s'agit donc pas d'une terre désertée. Les informations sur la vie de cette région entre 146 et 46 av. n. è. sont certes ténues, mais elles n'en restent pas moins bel et bien présentes. La rareté des sources littéraires peut s'expliquer par un certain désintérêt des auteurs pour cette région et surtout cette époque. De même, la faiblesse des données archéologiques peut être en partie imputable aux choix faits par les archéologues et historiens qui reconnaissent volontiers s'être davantage intéressés aux périodes antérieures et

---

[260] César, *Guerre d'Afrique,* II.
[261] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 24.
[262] Voir GASCOU J., 1972b, pp. 21-22 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, commentaire de J. DESANGES, p. 225.
[263] Annexe 4, n° 2.
[264] GSELL S., *HAAN*, VII, p. 36 ; AOUNALLAH S., 2001, pp. 106 et 119.
[265] Annexe 4, n° 5. Sur le patronat en Afrique du Nord, voir, entre autres, WARMINGTON B. H., 1954 ; HEMELRIJK E. A., 2004.
[266] BEN MOUSSA M., à paraître. Échange entre F. CHELBI et M. BEN MOUSSA dans la discussion de la communication.

postérieures. Mais le cadre méthodologique des études du Cap Bon est similaire à celui du reste de la province pour lequel nous avons beaucoup plus de renseignements. Si les lendemains du conflit ont indéniablement été difficiles, la vie reprend peu à peu, peut-être sous une autre forme, favorisant les petits groupements humains aux grandes agglomérations en cours de reconstruction.

2.2. La croissance sahélienne ?

Le sud de la province présente un faciès différent de celui de la région septentrionale. Les vestiges datés des deux derniers siècles avant notre ère sont plus nombreux et suggèrent une activité plus importante. D'un point de vue strictement méthodologique, une partie de cette différence s'explique par des apports archéologiques beaucoup plus nombreux. Comme le remarquait S. LANCEL dès 1992, la multiplication des chantiers de fouilles depuis les années 1980 fait du Sahel « *la terre promise de l'archéologie tunisienne* ». De plus, l'urbanisation et l'exploitation de la région se sont intensifiées tardivement, ce qui a permis une conservation et un recensement des vestiges plus importants. On remarque entre autres une extension des nécropoles de plusieurs cités au IIe s. av. n. è. C'est le cas à Hadrumète (second secteur de la nécropole en activité aux IIe et Ier s. av. n. è.), *Lepti Minus* (secteur de Dhar Slama en activité aux IIe et Ier s. av. n. è.), Mahdia (les secteurs du Jbel Réjiche et de Douria semblent dater du IIe s. av.)[267] et *Thysdrus* (une grande partie de la nécropole a servi essentiellement du IIe s. à la première moitié du Ier s. av. n. è.).[268] De même, on observe, sinon la création de sanctuaires, du moins une forte augmentation de leur fréquentation aux IIe s. et Ier s. av. n.[269]

Les conséquences de la troisième guerre punique apparaissent bien plus positives dans cette région que dans les autres. Rappelons que lors de la création de la province romaine, la partie méridionale semble avoir été laissée aux mains des cités libres. Ces dernières se sont vu

[267] La nécropole de Mahdia datée du IIIe et Ier s av. n. è. est la plus importante nécropole préromaine connue en Afrique nord-orientale. Sa taille révèle la grande fréquentation du site et pourrait être un indice sur l'activité de la région dès l'époque punique. Selon H. BEN YOUNÈS le port de Mahdia daterait également de cette période. BEN YOUNÈS H., 1985b. L'auteur montre que l'hypothèse établie par LÉZINE A., 1965 sur une origine fatimide du port ne peut être maintenue.

[268] Pour plus de détail, nous renvoyons à notre étude des sites funéraires dans le ch. VI.

[269] Le cas de l'apparition des sanctuaires au IIe s. av. n. è. est complexe et ne peut se résumer simplement à un afflux de population. Toutefois, il reste révélateur de la fourmillante activité de cette région au IIe s. av. n. et, si ce n'est d'une augmentation de population, du moins d'une forte fréquentation. Pour plus de détail sur cette question, nous renvoyons à notre étude du paysage religieux au ch. V.

dotées du statut de *civitas libera et immunis* qui les exemptait de payer l'impôt et ont bénéficié d'une extension de territoire.

De plus, la destruction de Carthage a très certainement permis aux cités sahéliennes (principalement côtières) de mettre en place ou de développer des échanges commerciaux. L'étude de la céramique recueillie dans le Sahel révèle des contacts commerciaux réguliers avec différentes régions du bassin méditerranéen. On constate sur plusieurs sites la présence de céramique campanienne A (ancienne, moyenne et tardive) et quelques tessons de campanienne B dont les zones de production sont situées en Etrurie et en Campanie. Notons également la présence de campanienne C, produite en Sicile.[270] L'examen des lampes confirme ces relations commerciales. Les exemplaires découverts dans les nécropoles sahéliennes sont presque exclusivement des modèles importés parmi lesquels on trouve beaucoup de lampes dites « hellénistiques ».[271] Si plusieurs de ces objets sont issus d'ateliers locaux, nombre d'exemplaires sont importés au départ de zones de production situées entre le monde grec, la Sicile et l'Italie.[272] De même, la grande majorité des amphores découvertes dans la région du Sahel est constituée d'exemplaires de « tradition punique ». Ils correspondent aux formes 1 et 2 de la typologie de Van Der Werff.[273] La forme 1 a été produite à Carthage du IVe s. jusqu'à la moitié du IIe s. av. n. è. ; la forme 2 a vraisemblablement été produite dans la zone du littoral sahélien, de la seconde moitié du IIe s. av. n. è. à la fin du Ier s. de n. è. Des exemplaires de cette dernière forme ont été retrouvés en divers points du bassin méditerranéen jusqu'à l'époque augustéenne.[274] En comparant la diffusion en Méditerranée des formes 1 et 2, on remarque que, si les exportations du Sahel aux IIe et Ier s. av. n. è. sont loin d'égaler les exportations de la Carthage punique, cette région a su conquérir de nouveaux marchés.[275]

Outre la destruction de Carthage, l'affirmation et l'expansion du royaume de Numidie ont vraisemblablement favorisé le développement de la région sahélienne où nombre de villes constituaient un débouché les productions numides. Cela concerne aussi bien les villes côtières représentant une interface privilégiée avec la Méditerranée que les grandes cités de

---

[270] Les relations avec la Sicile sont confirmées par la découverte à Smirat et *Thapsus* de deux amphores de type punique portant une marque représentant un triskèle. CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 102. À Smirat, la nécropole où a été découverte l'amphore est datée de la fin du IIIe au début du IIe s. av. n. è.

[271] Alors qu'à Carthage, la lampe punique domine avec 141 lampes hellénistiques contre 210 lampes puniques dans la nécropole d'Ard el-Keraïb (V^e^-IIIe s. av. n. è.). DENEAUVE J., 1969, p. 43. Remarquons ici une particularité : dans les sanctuaires on trouve exclusivement des lampes puniques à trois becs.

[272] DENEAUVE J., 1969, p. 45.

[273] VAN DER WERFF J. H., 1977-78, pp. 180-200. Cette typologie a été affinée par RAMON TORRES J., 1995.

[274] VAN DER WERFF J. H., 1977-78, pp. 180-200.

[275] VAN DER WERFF J. H., 1977-78, pp. 193 et 195.

l'intérieur, connues pour être d'importants pôles économiques et des centres de redistribution des marchandises.[276]

Toutefois, nous aurions tort de penser que l'essor de la Byzacène est en totalité imputable à des causes exogènes. Si l'on en croit les propos de Caton, retranscrits par Plutarque, Hadrumète pourrait être placée à la hauteur d'Utique dès la fin de l'époque républicaine et serait la deuxième ville de la province.[277] Mais cette situation n'est pas uniquement liée aux évènements du milieu du IIe s. av. n. è. En effet, Hadrumète constitue depuis longtemps un centre économique indépendant. On prend souvent l'argument du traité de 509 av. n. è., passé entre Rome et Carthage, pour affirmer la mainmise commerciale de la métropole punique sur la côte orientale de l'Afrique du Nord, du « Beau Promontoire » au littoral des Syrtes.[278] Mais dans quelle mesure un accord passé entre les deux cités au VIe s. av. n. è. peut-il nous informer sur les activités économiques de la région quatre siècles plus tard ? Carthage a-t-elle pu ou voulu maintenir un verrou au cours des guerres puniques, surtout entre la deuxième et la troisième où elle semble se replier sur son territoire immédiat ? Les documents manquent pour établir une chronologie précise mais le faciès céramologique d'Hadrumète et de la région sahélienne nous incite à faire remonter l'ouverture commerciale de la cité bien avant la troisième guerre punique. Un bon exemple est donné par l'étude de I. BEN JERBANIA sur les amphores grecques des tombes puniques du Sahel.[279] L'auteur remarque que plusieurs exemplaires retrouvés dans les tombes d'Hadrumète, *Thapsus* et Aïn Sabadia sont absents des nécropoles de Carthage. Cela confirme un parcours commercial particulier et indépendant de la métropole.

Ainsi, la Byzacène ne semble pas avoir été perturbée par les bouleversements politiques. Les principaux changements concernent l'extension du territoire des cités libres, qui augmentent ainsi leurs capacités de production. Au détriment de qui s'est fait ce développement territorial ? Les sources littéraires et archéologiques sont malheureusement muettes à ce sujet. Il nous est alors impossible de savoir si ce transfert de propriété a entraîné des modifications dans l'organisation du territoire. Toutefois, cela apparaît peu probable. De même que pour les centuriations romaines en Zeugitane, les éventuels changements apportés par cette action ont vraisemblablement porté sur les statuts relatifs à la propriété et à l'exploitation du sol. Néanmoins, l'essor des principales cités a sans doute entraîné un afflux de population et peut-être favorisé le développement urbain.

---

[276] Ces cités constituaient également une étape précieuse dans les échanges nord-sud.
[277] Plutarque, *Caton le jeune*, LIX, 8.
[278] Polybe, III, 1, 22. Voir entre autres LANCEL S., 1992, pp. 103-104.
[279] BEN JERBANIA I., à paraître.

2.3. L'impact de la Numidie et l'expansion tellienne[280]

La région tellienne constitue le troisième ensemble de l'Afrique nord-orientale. Située au-delà de la *fossa regia*, elle n'appartient pas à la province romaine d'*Africa vetus*. Pourtant, son étude est inévitable dans le cadre d'une recherche sur l'Afrique du Nord au lendemain de la destruction de Carthage. Nous avons déjà noté que, sans être totalement arbitraire, la *fossa regia* qui sépare la province du royaume numide ne représente en rien une frontière hermétique.[281] De plus, si chaque aire géographique possède ses caractéristiques propres, les terres situées de part et d'autre de cette démarcation partagent un héritage empreint de traditions puniques, libyques et numides. Les évolutions politiques, la redéfinition et la réattribution des territoires ainsi que la matérialisation de frontières ont-elles eu des conséquences sur l'occupation de l'espace en termes d'habitat, de fréquentation, d'exploitation ou de production ?

Dans les années 160-150 av. n. è., Massinissa mène plusieurs campagnes militaires afin de récupérer les terres de ses ancêtres. Ces campagnes concernent deux régions : celle des *Emporia* (allant de *Thaena* à *Leptis Magna*)[282] et celle des grandes plaines de la moyenne Medjerda et de Mactar. Ces terres sont réintégrées au royaume numide et se retrouvent bordées à l'est par la *fossa regia*. Beaucoup d'interrogations subsistent sur cette frontière, tant sur son tracé, que sur sa matérialisation, son but ou encore son utilisation.[283] Toutefois, une première évidence apparaît : il ne s'agit pas d'une frontière militarisée. Ni fortification, ni présence d'hommes en armes ne sont mentionnées dans les textes ou suggérées par les vestiges.[284] De même, cette délimitation territoriale ne peut en aucun cas être perçue comme un sas hermétique visant à limiter les contacts entre la Numidie et la province romaine. Bien au contraire, les échanges culturels et matériels se maintiennent de part et d'autre de cette

---

[280] Nous nous intéresserons ici plus spécifiquement à la région du Haut-Tell. On doit l'appellation de Haut-Tell à MONCHICOURT Ch., 1913. Il s'agit de la partie centrale de la Tunisie, bordée au Nord par la plaine de la Medjerda et au Sud et à l'Est par la zone présaharienne. L'unité de cette région est avant tout constituée par son caractère montagneux, parsemé de chaînons, de plateaux et de plaines intérieures. Ainsi, elle se distingue nettement de la région de Tunis, du Cap Bon et du Sahel, toutes caractérisées par des plaines et ouvertes sur le littoral.

[281] Sur la notion de frontière, voir entre autres LEVEAU Ph., 1995.

[282] Sur cette épisode voir Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIV, 62, XL, 17 et 34, XLII, 23-24 ; Polybe, XXXI, 21, Appien, *Lib*yca, LXXI et LXXIX. Pour la confrontation des différentes versions, nous renvoyons à l'étude de BRIDOUX V., 2006, pp. 88-91.

[283] Sur la *fossa regia*, voir *supra*, ch. II, pp. 115-119.

[284] Le seul élément pourrait être l'implantation des vétérans de Marius le long de la frontière mais cette question est sujette à discussions.

démarcation et la réintégration des terres au royaume numide ne provoque aucun bouleversement dans les modes de vie.

Pour autant, les évènements du milieu du IIe s. av. n. è. n'ont pas été sans conséquences sur le devenir des cités numides. On note tout d'abord une forte fréquentation des sites funéraires et religieux de la région tellienne aux IIe et Ier s. av. n. è., bien plus importante qu'en Zeugitane ou même dans le Byzacium.[285] Cette prospérité est également visible au travers de l'évolution urbanistique des cités aux deux derniers siècles av. n. è., notamment à *Bulla Regia*[286] et Mactar.[287] Les raisons en sont simples. Tout d'abord, ces sites ont été peu ou pas affectés par la troisième guerre punique. De plus, cette région a tiré profit de la destruction de Carthage. La disparition de ce centre économique et commercial majeur a favorisé une redistribution des pôles d'attraction en Afrique nord-orientale. La présence de plusieurs groupes de *negotiatores* romains à *Vaga* ainsi qu'une augmentation des céramiques importées et de leurs imitations locales illustrent ce phénomène. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les terres rattachées au royaume numide comprenaient des cités particulièrement prospères, et cela bien avant le dernier conflit romano-punique. Néanmoins, il est possible que Massinissa et ses successeurs aient apporté un soin particulier au développement de ces cités et de la région frontalière.

En effet, cette période coïncide avec l'affirmation du royaume de Numidie.[288] Elle se traduit par le développement de l'activité diplomatique méditerranéenne, l'intensification des productions et des échanges et surtout la mise en place de toute une série de symboles. Ceux-ci prennent la forme d'ensembles monumentaux et de frappes monétaires qui mettent en exergue les attributs royaux. Sans revenir sur les nombreuses discussions liées aux influences et à la signification de ces symboles, nous nous sommes intéressée à la diffusion de ces supports.

La répartition des mausolées attribués au pouvoir royal est intéressante. V. BRIDOUX en distingue trois types : le tumulus monumental,[289] le *mausolée-tour*[290] et l'« autel-sanctuaire ».[291] Il semble que ce soit dans la seconde moitié du IIe s. av. n. è. que la majorité

[285] Voir annexe.20 et 37.
[286] HANOUNE R., 1990, p. 500.
[287] Voir DERUDAS P. M., 1990, p. 216.
[288] D'après la récente synthèse de V. BRIDOUX, l'affermissement du pouvoir royal numide prend place entre la fin du IIIe s. et 118 av. n. è. avec une intensification sous les règnes de Massinissa et Micipsa. BRIDOUX V., 2006, notamment pp. 228-256.
[289] Le Medracen et le tombeau de la chrétienne
[290] Dougga, Béni Rhénane près de Siga, El Kroub près de *Cirta*, probablement El Houam. Il existe de nombreux autres monuments de ce type à Sabratha, Djerba, dans la région de Zaghouan, mais on ne peut pas toujours les mettre en lien avec la monarchie numide. De même, leur datation n'est pas certaine
[291] Kbor Klib et Chemtou

de ces monuments ait été élevée, en particulier à Dougga (mausolée-tour à la mémoire de Massinissa), Chemtou et au Kbor Klib.[292] Il est révélateur que ces ensembles architecturaux, attribués au règne de Micipsa, se situent tous dans la partie orientale du royaume. Il est difficile de ne pas les mettre en lien avec les récentes acquisitions territoriales numides et surtout avec le tracé de la *fossa regia*. Dans ce contexte, il est plus que probable que ces édifices aient été élevés afin d'affirmer la souveraineté des rois numides. Ce besoin semble d'autant plus nécessaire face à un nouveau voisin dont les velléités expansionnistes sont clairement affichées.

De même, c'est à proximité de cette frontière que l'on trouve plusieurs cités qualifiées de *Regia* avec *Bulla Regia*, *Zama Regia* et *Aquae Regiae*, qui abritaient vraisemblablement les palais secondaires des rois ou autres possessions.[293]

Outre ces ensembles architecturaux, la diffusion du discours royal passe par la frappe monétaire. Nous avons résumé dans le tableau ci-dessous la répartition des différentes trouvailles monétaires recensées au cours de nos recherches (tableau n° 5).

	numides	puniques	Utique (?)	romaines
Thimida[294]		x	x	
Utique	1	x		
Radès				deniers républicains datés entre 214 et 74 av. n. è.[295]
Thinissut		3		5 (?)
Zaghouan		x		
Henchir Jabess		x		
Hippo Regius		x[296]	1[297]	
Henchir –el-Faouar[298]	x[299]	x		

[292] Pour plus de détails, nous renvoyons à la synthèse de BRIDOUX V., 2006, notamment pp. 230-235.
[293] Sur la question des cités dites *Regia* ou *Regius*, voir la synthèse de BRIDOUX V., 2006, pp. 244-252.
[294] Découverte de plusieurs objets dont des monnaies : « *43 puniques ou africaines dont une en or de Carthage, trois bronzes d'Utique du type des Dioscures, un bronze d'Hadrumète avec le buste de Neptune* » ; « *7 de la République dont quatre deniers* ». Malheureusement, en l'absence de reproduction des monnaies, nous ne pouvons pas en reprendre l'identification. MERLIN A., 1920, p. XLVIII.
[295] DE BRAY, 1907. Il s'agit d'un trésor monétaire composé de 800 pièces environ. Le commandant DE BRAY n'a pu acquérir que 140 pièces. L'auteur fourni la liste des familles auxquelles appartiennent les magistrats qui ont frappé les monnaies découvertes. On recense 47 familles sur les 181 familles praticiennes ou plébéiennes citées par BABELON comme ayant fourni des magistrats monétaires à la République de Rome. Les émissions vont de 214 à 74 av. n. è.
[296] MOREL J.-P., 1962-1965, pp. 107-139.
[297] ACQUARO E., 1988.
[298] MAHJOUBI A., 1978, p. 68. Une seule monnaie trouvée dans une strate. Il s'agit peut-être d'une monnaie de Massinissa ou Micipsa, de diffusion régionale ou d'émission secondaire. ALEXANDROPOULOS J., 2007a, n° 18, variante avec globule, p. 397 et MAZARD J., 1955, n° 50, p. 38.
[299] Selon l'auteur, les monnaies découvertes seraient des émissions numides à l'exception d'une monnaie punique. Parmi les pièces présentées comme « *numides* » par A. MAHJOUBI, on trouve une monnaie avec au droit une « *effigie féminine à gauche* » et au revers « *un cheval libre, au pas, à droite* ». Or, il n'existe pas, à notre connaissance, de frappes numides dotées de pareilles représentations. Par contre, cela correspond bien aux frappes puniques connues par ailleurs.

Vaga	x	x		
Bulla Regia	en grand nombre dans la nécropole romaine de l'Est.[300]	x[301]	3[302]	3 monnaies datées du milieu du IIe s. av. n. è.[303]
Téboursouk	x	x 3[304]		1 (64 av. n. è.?)
Thigibba Bure	1 (proche Mazard 51)	1 (IVe s. av. n. è. ?), 1 (IIIe-IIe av. n. è. ?)	2	
Dougga	dans les tombes et le sol en assez grande quantité[305]			
Henchir El-Hami	46	53	12	2 de la république et 91 de l'empire
Kbor Klib	x			
Henchir Ghayadha	1	6		1
Mactar	2 (?)			
Hadrumète	x (2)	x		
El-Kénissia	18			1 république ; 16 empire
Lepti Minus	x	x	x	x
Thapsus			x	
El-Hkayma	? peut-être			
Sidi-El-Hani	1			
Thysdrus	x[306] découverte d'un trésor de pièces romaines (Ier-IIIe s. ap. n. è.) parmi lesquelles deux monnaies numides	x découverte d'un trésor de pièces romaines (Ier-IIIe s. ap. n. è.) parmi lesquelles une monnaie punique		
Gabès	1			
Gigthis	16			
Hadjeb-el-Aïoum	2[307]			

Tableau n° 5 – Répartition des émissions monétaires recensées.[308]

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un relevé exhaustif, on distingue deux grandes aires de diffusion des frappes numides : la région tellienne et la Byzacène. La concentration des

[300] La présence de ces monnaies dans les niveaux romains serait due, du moins en partie, à un bouleversement des strates. Comme le souligne l'auteur, les Romains des premiers siècles de n. è. n'ont pas hésité à bouleverser plusieurs zones de l'antique nécropole pour y enterrer leurs morts. CARTON L., 1892, pp. 73-74.
[301] BROISE H. et THÉBERT Y., 1993, pp. 224-225.
[302] BROISE H. et THÉBERT Y., 1993, p. 225.
[303] BROISE H. et THÉBERT Y., 1993, p. 226.
[304] Il s'agit d'une monnaie punique classique. D./ tête de Tanit et au R./ cheval debout près d'un palmier. Par-dessus ont été surfrappés au D./ tête virile et jeune vers la gauche et au R./cheval au galop à droite. Voir L. MÜLLER attribut cette surfrappe à une ville autonome de Sicile (Syracuse ou Panorme). MÜLLER L., 1860-1874, t. II, p. 145. M. ICARD a trouvé « *un grand nombre* » de ce type de pièces près de Téboursouk en 1900. GAUCKLER P., 1904, p. CXCV et DE BRAY, 1907, pp. 96-97. La même monnaie a été découverte dans la tombe n° 16 de la nécropole de Sidi-Yahia.
[305] L. CARTON mentionne la présence de monnaies numides dans les tombes (12 dans la tombe à puits bâtie) et dans le sol (au-dessous des tombes romaines, en « *assez grande quantité* »). CARTON L., 1892, pp. 78 et p. 73.
[306] VISONÁ P., 1989, p. 22.
[307] VISONÁ P., 1989, p. 22.
[308] Voir annexe 14.

monnaies de « Massinissa et ces successeurs » le long de *la fossa regia* confirme la volonté des rois numides de renforcer leur position le long de cette démarcation d'avec la province romaine.

La disparition de Carthage a entraîné une redistribution des pôles d'attraction en faveur des cités telliennes. À cette situation politique et économique il faut ajouter la volonté des souverains numides d'affirmer leur pouvoir. Ce contexte a permis un développement de la région, particulièrement marqué à la période qui nous occupe.

2.4. Le cas de la région syrtique

Désignée par les anciens sous les appellations de « Petite Syrte »[309] ou de « région des *Emporia* », la région syrtique s'étend le long du golfe de Gabès, de la Chebba jusqu'à Rass Ajdir. Elle est très fortement marquée par des connotations ambivalentes et souvent négatives : réputée pour ses dangers maritimes, c'est dans cette région qu'Hérodote fait s'échouer l'expédition des Argonautes.[310] *A contrario*, le terme d'*emporia*[311] renvoie à des facteurs positifs avec notamment la présence de lieux de commerce.[312] L'île de Djerba y occupe une place essentielle : sa position à l'extrémité sud la fin de la côte tunisienne en fait une escale essentielle sur la voie de navigation qui traverse *Leptis Magna* en direction de Carthage.[313]

Vers 162-161 av. n. è., la région des *Emporia* tombe dans les mains de Massinissa.[314] B. SHAW[315] suggère que les cités de *Macomades*, *Tacape* et *Sabratha* auraient passé un traité avec Rome en même temps que celui conclu avec *Leptis Magna* au début du conflit contre

[309] Espace où César poursuit Pompée de l'*Africa vetus* jusqu'en Egypte. Elle est définie par Lucain (*La guerre civile*, IX, 303-304) comme « *une frontière incertaine entre le domaine maritime et le domaine terrestre*. » p. 15
[310] Hérodote, *Histoire*, IV, 179-180.
[311] Par extension, le mot *emporia* peut inclure la côte du Byzacium et surtout les trois ports de Sabratha, Oea et *Leptis Magna*.
[312] Strabon (*Géographie*, XVII, 836) explique pourquoi cette région a attiré des marchands.
[313] FENTRESS E., 2001, p. 249.
[314] Polybe, XXXI, 21 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIV, 62. Les sources littéraires sont particulièrement avares de renseignements sur les modalités de la domination numide dans cette région et aucune inscription ne fait mention des souverains de Numidie. Signalons toutefois qu'au cours du conflit l'opposant à César, Juba Ier, alors qu'il doit marcher vers Utique, reste dans son royaume à cause des querelles des habitants de *Leptis* (César, *Guerre Civile*, II, 38, 1. Voir aussi Appien, *Guerres civiles*, II, 45). Cela nous apporte la preuve de la gérance effective des rois numides sur la région syrtique. Remarquons également que quelques monuments pourraient être mis en lien avec la dynastie Numide et notamment le mausolée de Djerba. L'île de Djerba passe probablement sous domination numide en même temps que les *Emporia*. Voir DESANGES J., 1995.
[315] SHAW B., 1981a, p. 446.

Jugurtha.[316] Les cités seraient alors devenues *civitates foederatae* avant d'obtenir le statut d'*oppida libera*.[317] Mais comme le souligne J. CRAWLEY QUINN, aucun élément ne permet de corroborer cette hypothèse.[318] À l'exception des villes libres, la région syrtique passe sous domination romaine après la victoire césarienne à *Thapsus* et l'annexion du territoire numide à la province.

2.4.1. Le littoral de la Petite Syrte

L'évolution de cette région au cours des deux derniers siècles avant notre ère n'est pas aisée à saisir. Les vestiges antiques sont particulièrement rares le long du golfe de Gabès, qu'il s'agisse de la période punique, numide ou romaine.[319] Les données que nous possédons concernent essentiellement la zone côtière et l'île de Djerba. Est-ce à dire que l'*hinterland* n'était pas ou peu occupé ? Que les formes d'habitat ou d'activité n'étaient pas sujettes à laisser des traces matérielles importantes ? Ou est-ce lié aux choix d'étude des archéologues ? Il est certain que l'implantation humaine était limitée par des facteurs géographiques peu favorables.[320] Mais la région ne constitue pas un *no man's land* pour autant. La position particulière de l'île et des principales cités implantées le long de la côte présente un intérêt stratégique évident.[321] Le littoral des Syrtes appartenait très vraisemblablement à un réseau de communication bien fréquenté avec des routes commerciales en direction du nord et du sud ainsi que vers le centre du royaume numide.

Cette situation ne semble pas connaître de changement majeur avec le passage sous domination numide, puis romaine. On remarque que les indices d'une occupation postérieure de l'*hinterland* sont tout aussi minces. La région a vraisemblablement été incluse dans les travaux de la grande centuriation du Sud sous le règne de Tibère.[322] Mais les historiens s'accordent pour reconnaître dans ce marquage du sol une volonté de réaffirmer la domination de Rome dans ces confins plutôt qu'une intention de mise en valeur des terres à des fins

---

[316] Salluste, *Guerre de Jugurtha,* LXXVII, 2-3
[317] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 25.
[318] CRAWLEY QUINN J., 2003b, p. 144, n° 591.
[319] Dans le cadre de la réalisation de la carte archéologique de la Tunisie, A. MRABET relève 58 points archéologiques (toutes périodes confondues) sur la feuille topographique de la région de Mareth au 1/50 000 alors que la moyenne nationale est évaluée à 150 sites par feuille. MRABET A., 1996, p. 134.
[320] A. MRABET rappelle que le schéma d'implantation des sites est fortement lié aux capacités d'alimentation en eau. MRABET A., 1996, p. 139.
[321] MRABET A., 1996, p. 140.
[322] La centuriation Sud est connue par des bornes. Plusieurs reconstructions ont été proposées. Voir celle de DECRAMER L. R. et HILTON R., 1998, p. 39, figure 21.

économiques.[323] En effet, les conditions climatiques et géographiques ne permettent guère une forte exploitation du sol. Ainsi, même si la centuriation a concerné l'ensemble de la Petite Syrte, il ne semble pas qu'elle ait été suivie par un afflux de population.[324] Les changements induits par ce marquage concerneraient plutôt les possibilités de parcours des populations nomades et semi-nomades ainsi que leurs activités dans cette région. Mais ces modifications apparaissent plus tardivement.

Remarquons toutefois que certaines transformations apparaissent à l'intérieur des villes. Le rattachement de cette zone à l'Empire après la victoire de César sur les Pompéiens a pu être suivi de nouvelles constructions. Rome a, semble-t-il, éprouvé le besoin de marquer matériellement le paysage afin de rappeler sa domination dans des régions aussi éloignées que celle de la Petite Syrte. Ce pourrait être le cas à *Gigthis* avec la mise en place d'un *forum* sous le règne d'Auguste.[325]

2.4.2. L'île de Djerba

« L'île des Lotophages » telle que la présente Polybe[326] est mieux connue, notamment grâce à la mise en place du *Jerba Project* qui associe l'Institut National du Patrimoine, l'American Academy de Rome et l'Université de Pennsylvanie.[327] Globalement, on constate une forte occupation du sol dans le nord-est de l'île. Ce schéma d'implantation doit être mis en parallèle avec les conditions naturelles et surtout hydrologiques, toutes favorables à l'implantation humaine.[328]

Rien, dans les sources littéraires ou archéologiques, ne suggère un brusque changement lié aux bouleversements politiques des IIe et Ier s. av. n. è.[329] L'étude menée par A. DRINE sur le site d'El Mdeina (identifiée avec l'antique *Zuchis* sur la rive méridionale du

---

[323] J. KOLENDO rappelle que « *cette centuriation ne peut cependant pas être une preuve de la mise en culture de ces terres. Cela est exclu en même temps par l'étendue du territoire compris dans cette opération, et par le fait que seule une partie de ces terres convenait à l'exploitation agricole.* ». KOLENDO J., 1976, p. 16. Voir également, TROUSSET P., 1978, p. 157.
[324] KOLENDO J., 1976, p. 16 ; TROUSSET P., 1978, p. 161. *Contra*, ROSTOVTZEFF M., 1988, p. 319.
[325] FERCHIOU N., 1981, pp. 66-67. La place comporte plusieurs éléments architecturaux datés de la fin de la République et des premières années du règne d'Auguste. Signalons également une dédicace en l'honneur du Genius Augusti et une statue d'Auguste. *CIL* VIII, 22702.
[326] Polybe, I, 39.
[327] Le recours au « *field surveys* » a permis à l'équipe de couvrir efficacement 10 % de l'île. FENTRESS E., 2001, p. 250.
[328] Encore aujourd'hui le nord-est de l'île connaît la plus grande densité d'occupation. FENTRESS E., 2000a, 13, p. 74.
[329] Voir annexe 18.

lac El-Biban) montre une continuité d'occupation jusqu'au Ier s. av. n. è. et plus tard encore.[330] En effet, Strabon mentionne les « *porphyrobaphées ou teintureries de pourpre et toute espèce d'établissements pour la salaison du poisson* »[331] Or, le récit du Pseudo-Scylax nous informe lui aussi sur des salaisons dans la région.[332] Rien ne laisse supposer que l'activité aurait été interrompue dans la région sur le long terme, entre ces deux périodes. La présence romaine étant plus tardive dans ce secteur que dans les zones septentrionales, il y est fort à penser que ces usines sont le fait de populations locales et indépendantes d'influences extérieures.

Il en va de même pour les activités agricoles de l'intérieur de l'île ou de « *large villas and small farms testify to intensive agricultural development* ».[333] Les activités de productions agricoles et artisanales qui y sont associées semblent se perpétuer sous le Haut-Empire. Selon E. FENTRESS, il n'y a pas de preuve que l'hégémonie de Rome ait affecté la vie de l'île de Djerba avant le IIe s. de n. è.[334]

La vitalité de l'île connaît une forte augmentation au cours du IIe s. av. n. è. Cela se remarque par le nombre de fours. Huit fours distincts produisant des amphores de tradition punique Van der Werff 2 et 3 ont été découverts au cours des prospections. Ces productions sont un signe de la croissance économique de l'île après la troisième guerre punique.[335] Selon E. FENTRESS, le développement des fermes et des productions doit être lié à l'émergence de nouveaux systèmes d'exploitation agricole. Mais il ne s'agit pas exclusivement de facteurs internes. Selon l'auteur, la mise en culture d'une importante partie de l'île est liée à l'histoire politique et militaire, en particulier à la perte de l'influence de Carthage sur la Byzacène et la Tripolitaine. Désormais, les élites sont numides et commercent de préférence avec l'Italie.[336] C'est du moins ce que l'on peut supposer d'après l'augmentation des produits italiens importés à partir du IIe s. av. n. è.[337]

Enfin, lors d'une récente communication, S. BEN TAHER a montré que l'évolution du faciès céramique du site de Ghizène est fortement lié à celui de Carthage jusqu'au IIIe s. av. n. è.[338] Par la suite, les importations de Carthage diminuent peu à peu pour laisser place aux produits d'importation italienne. Ainsi, dans la première moitié du IIe s. av. n. è., le matériel carthaginois ne représente plus que 1.5 % à 5 % du matériel total. Le point culminant de ce

[330] DRINE A., 1992-1993a.
[331] Strabon, *Géographie*, XII, 18.
[332] *Périple de Scylax*, 110.
[333] FENTRESS E., 2001, p. 255.
[334] FENTRESS E., 2000a, pp. 73-85.
[335] FENTRESS E., DRINE A. et HOLOD R., 2009, p. 92.
[336] FENTRESS E., DRINE A. et HOLOD R., 2009, p. 92.
[337] FENTRESS E., DRINE A. et HOLOD R., 2009, pp. 91-93.
[338] BEN TAHAR S., 2008 et BEN TAHAR S., à paraître.

« *régionalisme céramique* », distinct du faciès carthaginois, est atteint entre la fin du IIe s. et le début du Ier s. av. n. è.[339] On observe clairement que les circuits commerciaux ont déjà commencé à changer avant la destruction de Carthage et avant même la troisième guerre punique.[340]

La tendance observée pour la Byzacène est encore plus marquée dans le cas de la Petite Syrte. Les changements constatés sont davantage liés à une évolution interne des régions qu'à la destruction de Carthage et à l'annexion de cette région au royaume de Numidie puis à la province romaine. On ne peut pas pour autant prétendre que la vie locale soit indépendante de la vie politique. Les changements qui apparaissent dans la sphère commerciale doivent être mis en lien avec les deux premières guerres puniques et surtout avec leurs conséquences sur la géopolitique du bassin méditerranéen occidental.[341]

Ici encore, nous sommes frappés par l'hétérogénéité du territoire. L'Afrique du Nord antique, longtemps perçue comme un ensemble territorial partageant une même culture punique, caractérisée par le mélange entre les éléments carthaginois, numides, libyques, hellénistiques et latins, se révèle multiple. Elle apparaît composée de régions bien identifiées, marquées par leur propre héritage historique et culturel qui conditionne en partie leur évolution. Nous l'avons vu dans le cas des institutions où, sous couvert d'uniformité, se cachent des systèmes administratifs variés. À ces premières démarcations dictées par les origines culturelles et politiques des principales aires territoriales s'ajoutent des critères géographiques qui ne doivent pas être sous-estimés et sont essentiels lorsqu'on s'intéresse à l'occupation du sol. Enfin, à l'intérieur même de ces ensembles s'ajoute une succession de facteurs appartenant à la micro-histoire qui permet de comprendre les développements internes de chaque région.

Ainsi, au cours des IIe et Ier s. av. n. è., l'occupation de l'espace évolue. Les causes en sont multiples et s'étalent dans le temps. À une évolution interne de chaque région, il faut ajouter l'extension territoriale numide et l'affirmation du pouvoir royal ainsi que les conséquences de la destruction de Carthage et l'annexion de son territoire par Rome. Ainsi, dans la seconde moitié du IIe s. av. n. è., on assiste à une multiplication et une redistribution

[339] FENTRESS E., DRINE A. et HOLOD R., 2009, p. 255 (S. BEN TAHAR, « La céramique à vernis noir de Jerba », pp. 244-256).
[340] Observation similaire à celle que l'on peut faire pour la région du Sahel.
[341] On rappellera à ce propos les liens qui unissent l'île de Djerba à la Sicile avec, par exemple, des éléments d'architecture des mausolées, le plan des villas et les formes de productions agricoles. FENTRESS E., 2001, pp. 266-267.

des centres d'activités et de pouvoir. Le Cap Bon, jusqu'alors particulièrement actif, connaît une période de stagnation et de recul. *A contrario*, la Byzacène et la région tellienne profitent de ces évènements pour accentuer un développement amorcé plusieurs années auparavant. Enfin, plus au sud, et éloignée des principaux pôles, la région syrtique semble évoluer indifféremment à ces évènements.

Mais il ne s'agit là que d'une première esquisse car l'histoire de la province se dessine différemment selon l'objet par lequel on l'aborde. En effet, nous avons vu que si l'on assiste à un relatif immobilisme des superstructures institutionnelles, il en va tout autrement aux échelles locales et régionales où l'on observe une occupation irrégulière du sol, bien plus mouvante que celle envisagée jusqu'alors par l'historiographie.

CHAPITRE IV - ACTIVITÉS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES

L'histoire économique de l'*Africa vetus* des deux derniers siècles avant notre ère reste un domaine méconnu. Le fait est particulièrement marquant lorsque l'on compare les études portant sur cette période à celles qui ont trait aux évènements antérieurs ou postérieurs, marqués d'un côté par la renommée commerciale de la Carthage punique et de l'autre, par l'essor économique impulsé lors la domination romaine.

Le manque d'études sur cette « parenthèse historique » est en partie dû à la rareté des sources et à l'état fragmentaire des publications. Les données disponibles nous offrent une idée très partielle du paysage économique de la région et nous cantonnent bien souvent au stade des hypothèses. De même, toute étude quantitative est vouée à l'échec. En effet, comment prétendre à une approche quantitative à partir d'éléments notifiés, trop souvent brièvement, lors de prospections ou de découvertes fortuites ?[1] G.-Ch. PICARD résume très bien la situation : « *nous sommes dès lors placés devant une alternative fort embarrassante : il est fâcheux sans doute de tirer des conclusions de données mal établies ou trop limitées. Mais le refus systématique de toute estimation risque d'entraîner à des erreurs encore plus graves. À défaut de chiffres précis, il est possible, croyons-nous, de fixer des ordres de grandeur qui permettront au moins d'écarter des rêveries impossibles.* »[2]

Afin de compléter ces lacunes documentaires, il est souvent fait appel aux modèles économiques théoriques, séduisants mais parfois dangereux si l'on tente de les appliquer tels quels. Plusieurs historiens remarquent, au sujet de ces modèles que « *they are not intended to be a representation of reality such as ; rather empirical data are supposed to be measured against ideal types so as to identify the degree of variation present in any particular case*. »[3]

De plus, la période que nous proposons d'étudier présente une configuration particulière : elle se trouve à la croisée de deux moments historiques, marqués par de forts bouleversements. De l'économie nord-africaine sous domination carthaginoise, nous ne savons pas grand-chose. Quelques productions sont identifiées pour les grandes cités mais l'organisation du reste du territoire nous échappe en partie. Sous l'Empire, l'impact de Rome sur le développement de l'économie et du commerce en Afrique nord-orientale est notable. Il

[1] Les questions liées à l'élaboration de modèles ou théories économiques ont été soulevées un grand nombre de fois. Nous signalerons simplement les remarques de D. WHITTAKER au sujet des amphores (WHITTAKER D., 1989) ainsi que l'ouvrage collectif de FRANCOVICH R. et PATTERSON H. (éd.), 2000.
[2] PICARD G.-Ch., 1990b, p. 55.
[3] MATTINGLY D., STONE D. et BEN LAZREG N., 2000, p. 66.

apparaît dans plusieurs enquêtes menées sur le terrain, en particulier celles de la région de Kasserine autour de l'antique *Cillium* dirigée par une équipe tuniso-américaine.[4] Signalons toutefois que les campagnes de fouilles et de prospections successives n'ont pas fourni d'éléments datables des IIe et Ier s. av. n. è. Hormis l'éternelle question de conservation des vestiges et celle de l'attention des historiens et archéologues portée à cette période, l'absence de résultat est significative. L'apparition des vestiges à partir du Ier s. de n. è.[5] correspond à une occupation du sol bien plus active sous domination romaine que précédemment. Ainsi, le paysage économique de cette région des deux derniers siècles avant notre ère semble se limiter aux petites structures économiques. Du moins, aucune structure de production de grande envergure datée de notre période n'a été mise au jour. Selon les auteurs, au cours des Ier et IIe s. de n. è., les « *agrarian-based settlement* » commencent à remplacer la « *primarily pastoral-nomadic/hunter-gatherer culture* ». Ces changements coïncident avec l'établissement des villes romaines de *Thelepte* et de *Cillium*.[6]

Outre ces difficultés méthodologiques, les données disponibles restreignent les champs d'investigation. En effet, certains aspects ne peuvent être abordés. Par exemple, nous ne disposons pas de suffisamment d'informations quantitatives et qualitatives sur la population, son évolution démographique et sa répartition géographique. De même, nos données sur l'occupation du sol et la répartition des infrastructures de productions sont, elles aussi, quasi inexistantes.

Pour autant, si les éléments recensés ne permettent pas de dresser une cartographie précise des activités économiques et commerciales, elles en autorisent une première approche, nécessaire à la compréhension d'un paysage global. Pour tendre vers ce but, il sera tout d'abord question des productions de différentes natures, qu'elles soient halieutiques, agricoles, artisanales ou artistiques. Dans un deuxième temps, nous verrons les facteurs du commerce, et particulièrement les agents, les circuits ainsi que les pôles commerciaux et économiques. Ce sera l'occasion de s'interroger sur la question des rapports centres/périphéries et côtes/*hinterland*.

---

[4] Le but des scientifiques était de comprendre l'impact « *of the Roman rule* » sur l'économie, la société et la culture rurale traditionnelle de l'Afrique du Nord. Voir HITCHNER B. R. *et al*., 1990, p. 232 ; HITCHNER B. R., 1988 ; HITCHNER B. R., 1989 ; HITCHNER B. R., 1992-1993, pp. 158-197.
[5] Dans la région de Kasserine, les céramiques récoltées en surfaces sont datées du Ier au VIe ap. n. è.
[6] HITCHNER B. R. *et al*., 1990, p. 246.

1. Nature des productions

Les principaux domaines d'activités recensés en *Africa vetus* peuvent être rassemblés en quatre groupes : halieutiques, agricoles, produits manufacturés et artisanat d'art. Leur étude n'a pas uniquement pour but d'en dresser un répertoire, montrant çà et là les capacités de production du territoire. Il s'agit avant tout d'en saisir leur évolution. Sont-elles perturbées par la destruction de Carthage et l'annexion de son territoire par Rome ? Se perpétuent-elles sans rupture de l'époque punique à l'époque impériale ? Observe-t-on la disparition de certaines activités ou l'apparition de nouvelles productions ? Les techniques et moyens restent-ils les mêmes ? C'est à cet ensemble d'interrogations que nous allons tenter de répondre.

1.1. Activités halieutiques

Les activités halieutiques, qu'il s'agisse de pêche ou de transformation des produits issus de la mer, comme la fabrication de la pourpre, du *garum* et autre *salsamenta*, sont bien attestées en *Africa vetus*.[7] En effet, cette région dispose d'une importante bande côtière, source de revenus et interface privilégiée avec l'ensemble de la Méditerranée. On compte des zones particulièrement riches en poissons telles que le détroit siculo-tunisien et les zones de hauts-fonds présentes le long des côtes tunisiennes, du Cap Bon à la Petite Syrte.[8] Les activités liées aux produits maritimes sont attestées aux époques préromaine[9] et romaine par les sources littéraires[10] et de nombreux vestiges archéologiques.[11]

Si l'on peut dresser un tableau d'ensemble, l'état de la documentation ne nous permet pas toujours d'entrer dans le détail. Une première difficulté concerne les disparités régionales. Alors que les activités halieutiques sont bien attestées le long de la Byzacène et surtout de la région syrtique, les côtes de la Zeugitane sont quasiment absentes du paysage documentaire que nous possédons pour les premiers temps de la province. De plus, les cadres

[7] Voir annexe 25.
[8] BEN LAZREG N. *et al.*, 1995, p. 107.
[9] Ces activités remontent à la période phénico-punique et connaissent une large diffusion, des côtes atlantiques au golfe des Syrtes. Pour un rappel des études sur la question, nous renvoyons à BEN LAZREG N. *et al.*, 1995.
[10] Strabon, *Géographie*, XVII, 3 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 12 ; XIX, 60. Par ailleurs, plusieurs textes mentionnent des lieux de pêches et de salaisons. SLIM L., BONIFAY M. et TROUSSET P., 1999, p. 155.
[11] On trouve principalement des cuves réalisées en blocages, bétons et enduits particulièrement résistants à l'érosion marine en lien avec les produits de la pêche et de *salsamenta* et des rebuts de *Murex trunculus* pour la fabrication de la pourpre. Cette question doit énormément aux recherches entreprises par l'équipe tuniso-française d'étude du littoral de la Tunisie qui a opéré un recensement systématique des vestiges côtiers, accompagné par des études précises plus ponctuelles et tout particulièrement celle menée sur le site de *Neapolis*. Voir SLIM H. *et al.*, 2004 ; CHELBI F., PASKOFF R. et TROUSSET P., 1995 ; SLIM L., BONIFAY M. et TROUSSET P., 1999.

chronologiques restent incertains : la prospection menée par une équipe franco-tunisienne le long du littoral a mis en avant plusieurs installations halieutiques dont il est difficile de savoir si elles appartiennent à l'époque punique, républicaine ou du Haut-Empire.[12]

1.1.1. Le murex et la fabrique de la pourpre

La fabrique de la pourpre africaine[13] est bien connue dans l'Antiquité, de l'époque punique jusqu'à tardivement.[14] Plusieurs auteurs la mentionnent et certains poètes l'intègrent dans leur œuvre.[15] On en trouve des traces tout au long de la côte orientale, mais les attestations les plus nombreuses sont sans conteste dans le sud.[16] Aux IIe et Ier s. av. n. è., elle est attestée dans l'île de Djerba où du murex est signalé à Guellala,[17] *Meninx* et Ghizène.[18] La production de pourpre à *Meninx* remonte à la période punique et représente une, voire la principale, richesse du site.[19] Lors des campagnes de fouilles menées en collaboration par les équipes de l'INP de Tunis, l'Université de Pennsylvanie et l'Académie Américaine de Rome en 1997 et 1998, l'effort a porté sur une zone de manufacture. Plusieurs éléments ont été mis au jour, dont les traces d'un atelier antérieur à la construction de la cuve et du bassin.[20] Ces découvertes confirment les dires de Pline l'Ancien selon qui « *la pourpre la plus estimée est, en Asie, celle de Tyr ; en Afrique celle de* Meninx *et de la côte gétule de l'Océan ; en Europe celle de Laconie* ».[21] Plus au nord, sur le site de Ghizène, une forte concentration de murex atteste d'une industrie liée à ce coquillage,[22] qu'il s'agisse de la fabrication de la pourpre ou de stuc de luxe.[23]

À proximité de l'île, la fabrique de pourpre est mentionnée à *Zuchis*, sur les rives du lac El Bibèn. Selon les premières observations menées par A. DRINE, les activités halieutiques

---

[12] BONIFAY M. *et al.*, 2002-2003 ; SLIM H. *et al.*, 2004. La découverte de plusieurs tessons d'amphores ou de céramique fine datables de la fin de la République (amphores puniques Maña C2b, Dressel 1 ou céramique campanienne à vernis noir tardive) indique que les sites étaient bien fréquentés sous la République. Pour autant, leur découverte hors stratigraphie ne nous permet pas de les rattacher avec certitude aux activités halieutiques.

[13] Les méthodes de fabrications sont maintenant bien connues. Sur les détails de fabrique de la pourpre, voir DRINE A., 2007a.

[14] DRINE A., 2000.

[15] Horace, *Odes*, II, XVI, 35 et Ovide, *Les Fastes*, II, 319. Voir DRINE A., 2007a, p. 84.

[16] Le site de Carthage est également connu pour sa pourpre, mais pas à notre période. Silius Italicus *La guerre punique*, III, 236.

[17] Présumé site antique d'*Haribus* de la table de Peutinger.

[18] Voir AKKARI-WERIEMMI J., 1995a, p. 55, n° 13.

[19] Voir MOREL J.-P., 1985.

[20] DRINE A., 2000, p. 94. Une amphore Mau XXXV comportant une lettre punique à sa pointe a été découverte au pied de la cuve. DRINE A., 2000, p. 89 et fig. 9.

[21] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, IX, 127.

[22] On y trouve les deux variétés de murex mentionnées par Pline l'Ancien pour la fabrication de la pourpre : *brandaris* et *trunculus*. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, IX, 130 et 131.

[23] AKKARI-WERIEMMI J., 1995a, p. 55. Les recherches menées à Kerkouane montrent que cette technique était connue dans le monde punique. FANTAR M. H., 1986a, p. 511.

s'étendraient du IVe s. av. n. è. au Ve s. de n. è.[24] L'état actuel des fouilles ne permet pas d'assurer de la continuité de l'occupation du site.[25] Toutefois, les éléments découverts en d'autres points sont encourageants et plaideraient en faveur d'une poursuite sans discontinuité des activités. Selon A. DRINE, la mention par Strabon de la fabrique de la pourpre dans la région est une preuve de sa réalité au Ier s. av. n. è. Malheureusement, l'état de la documentation ne permet pas de savoir si cette production est constante ou si elle connaît un accroissement au cours des deux derniers siècles avant notre ère et, dans ce cas, si elle intervient avant ou après la seconde moitié du IIe s. av. n. è.

À quelques kilomètres de là, sur le site de *Gigthis*, les édifices de la période romaine attestent d'une forte utilisation de ce coquillage. J. AKKARI-WERIEMMI note qu'il est même « *un élément principal dans la technique de construction de certaines structures architecturales romaines*. »[26]

1.1.2. Les industries dérivées de la pêche : salsamenta

Les activités liées aux *salsamenta* concernent les industries dérivées de la pêche et de la salaison de poisson. L'un des produits les plus connus est le *garum*, dont l'importance dans le mode d'alimentation des anciens, notamment des Romains, a été soulignée plus d'une fois.[27] Depuis 1987, 38 points de production ont été recensés, en particulier sur les côtes du golfe de Gabès, du Sahel et du Cap Bon.[28] La carte des sites « industriels » liés à la mer, dressée par l'équipe franco-tunisienne, révèle des cuves et des usines de salaison tout au long de la côte, d'Argoub el Baania à Hr el Mdeina.[29] Ces vestiges sont très majoritairement attribués à l'époque romaine.[30] D'après les premiers résultats, il apparaît que ces activités se sont nettement développées à partir de l'époque romaine. Ce pourrait être le cas à Nabeul. Toutefois, dans les régions où elles sont attestées aux époques antérieures, rien n'indique un arrêt temporaire ou définitif des activités.[31]

---

[24] DRINE A., 1992-1993a, pp. 107-108.
[25] Seule une étude systématique des vestiges et découvertes pourrait nous informer sur la continuité ou au contraire les ruptures dans l'occupation du site.
[26] AKKARI-WERIEMMI J., 1995a, p. 55.
[27] FOUCHER L., 1970.
[28] BEN LAZREG N. *et al.*, 1995.
[29] Voir annexe 15.
[30] Dans plusieurs cas, il y a peu de doutes sur l'apparition tardive de ces activités le long de la côte comme c'est le cas à Nabeul : si le site est occupé dès les IVe s. av. n. è., rien n'autorise à penser que c'était dans le cadre d'une activité halieutique.
[31] Selon S. AOUNALLAH, rien ne suggère une interruption des activités entre la troisième guerre punique et les interventions césaro-augustéenne. AOUNALLAH S., 2001, p. 137.

Une étude approfondie menée par l'équipe tuniso-française sur le site de *Neapolis* a révélé la présence d'une usine de salaison.[32] La stratigraphie montre une occupation du site en tant qu'habitat punique au IIIe s. av. n. è., suivi par une couche d'incendie, datée du milieu ou de la fin du IIIe s. av. n. è. qui a entrainé l'abandon de la maison entre le milieu ou la fin du IIIe s. et la fin du Ier s. av. n. è. Cet incendie pourrait être mis en lien avec les évènements de la première guerre punique (débarquement de Regulus) et l'abandon de la cité de Kerkouane.[33] L'usine de salaison est construite à partir de la seconde moitié du Ier s. de n. è. Le cas de Nabeul montre bien que l'on ne peut pas se contenter de mettre en relation directe les preuves des activités halieutiques avec les éléments chronologiques découverts aux alentours. Bien que l'usine de salaison soit bâtie sur les vestiges d'une maison punique, rien ne permet de faire le lien entre l'occupation punique et les activités halieutiques romaines. Cet exemple nous incite à la prudence et nous défend de sur-utiliser les documents de l'époque du Haut-Empire pour chercher à dresser un tableau des activités datées de la fin de la période tardo-républicaine et néopunique.

Dans la partie septentrionale de la province, la présence de ce type d'activité pourrait se deviner près d'Utique où l'auteur du *Bellum Civile* signale des salines.[34] De même, sur l'île de la Galite, « *les tessons d'amphores ramassés sur la grève à proximité semblent indiquer que les salaisons découvertes à* Galata[35] *pourraient être préromaines.* »[36] Cette hypothèse tend à se confirmer par les récentes recherches archéologiques menées sur l'île dans le cadre d'une mission dirigée par A. FERJAOUI et F. CHELBI.[37]

Les activités halieutiques sont mieux connues dans la partie méridionale de la province, particulièrement dans la région de la Petite Syrte et de l'île de Djerba. Strabon[38] et le Pseudo Scylax[39] situent la tradition de l'industrie liée à la pêche et surtout la transformation des produits de la mer au sud, à *Zuchis*, probablement l'actuelle El Mdeina.[40] Pline l'Ancien confirme l'importance de cette activité dans cette zone.[41] Strabon signale la présence de *tynoscopeia* (guettes à thons) au cap d'Hammon Baaliatho, actuel Ras Kaboudia (la Chebba)

---

[32] Ces travaux font suite à une première étude faite par J. P. DARMON dans les années 60. DARMON J.-P., 1967-1968.
[33] SLIM L., BONIFAY M. et TROUSSET P., 1999, p. 159.
[34] César, *Guerre Civile*, II, 37.
[35] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, III, 92.
[36] BEN LAZREG N. *et al.*, 1995, p. 113.
[37] CHELBI F., à paraître.
[38] Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 18 ; GSELL S., *HAAN*, II, p. 124 n. 1.
[39] *Périple de Scylax*, 110.
[40] DRINE A., 1992-1993a.
[41] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, IX, 127.

auxquelles on pourrait associer une production de *salsamenta*.[42] À Djerba, ce type d'activité serait à rechercher dans les trois principaux ports : *Meninx*, Hares (au nord de Guellala) et Ghizène.[43]

Nous avons résumé les traces d'activités halieutiques attestées pour notre période dans le tableau ci-dessous (tableau n° 6).

	pourpre	salsamenta	activité non définie
Utique			x (présence de salines)
El Mdeina	x	x[44]	
Hares ?			« amphora wasters » = Amphore Dressel 2-4[45]
Meninx	x		
Ghizène	x		
Neapolis		x	
Île de la Galite		x	
Zuchis (El Bibèn)	x		
Guellala	x		
Gigthis	x		
Ras Kaboudia		x	

Tableau n° 6 – Répartition des activités halieutiques attestées aux IIe et Ier s. av. n. è.

Dans le cas de la fabrique de la pourpre, on trouve une cohérence entre l'époque punique et romaine : la grande majorité des vestiges est au sud, principalement autour de l'île de Djerba. Le fait est bien différent pour les *salsamenta*. Connues de longue date, leurs traces à l'époque punique et néopunique restent relativement rares. Il semble que l'activité se développe davantage à partir du Haut-Empire.

[42] Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 16.
[43] FENTRESS E., 2001, p. 255.
[44] Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 18 ; GSELL S., *HAAN*, II, p. 124 n. 1 ; *Périple de Scylax*, 110 ; DRINE A., 1992-1993a.
BEN LAZREG N. *et al.*, 1995, p. 131, fig. 12.

1.2. Activités agricoles

Le traité d'agronomie de Magon, traduit en grec et latin,[46] nous renseigne sur la culture de la vigne, de l'olivier, de l'amandier, du grenadier, du figuier, des plantes à fleurs, de l'élevage du bétail et de chevaux ainsi que sur l'apiculture en Afrique du Nord dès l'époque punique.[47] Cette image d'une terre d'abondance se retrouve dans les textes des auteurs classiques, insistant sur la grande diversité des productions, qu'il s'agisse de plantations ou d'élevage.[48] Par la suite, l'Afrique conserve cette réputation en devenant le « grenier à blé de Rome ». C'est probablement son aspect économique le plus évident. Mais pour la période qui nous intéresse, il ne s'agit pas encore de ce paysage dominé par les grandes *latifundia* romaines où règne une monoculture céréalière.

Au lendemain de la création de la province d'*Africa vetus*, la fertilité des terres africaines et les promesses de profit qu'elles suggéraient ont, très tôt, eu un impact visible sur le paysage. La cadastration du territoire et la mise en place précoce des centuriations septentrionales en sont, à notre sens, les éléments les plus significatifs. Pour autant, il ne s'agissait pas, dans les premiers temps, d'accroître les capacités de production. Comme le rappelle J. KOLENDO, il est « *difficile de parler de mise en culture de nouveaux terrains sur le territoire de l'Afrique Proconsulaire dans la première moitié du Ier s. de n. è. Ce processus a seulement commencé aux temps des Flaviens, et s'est renforcé sous les Antonins.* »[49] L'intention première se limitait à rationnaliser l'impôt et les cultures afin de satisfaire au mieux les besoins de l'*Urbs*. Ainsi, pour la période qui nous intéresse, nous sommes encore loin d'une exploitation extensive de la province. La présence romaine est sporadique et ponctuelle, l'ensemble du territoire n'est pas centurié, les colonies romaines sont rares et l'alimentation en eau des territoires urbains et ruraux selon le modèle romain est encore anecdotique.

---

[46] Voir HEURGON J., 1976. Ces traductions montrent l'intérêt précoce porté aux activités agricoles africaines par les Romains. BRUN J.-P., 2003, pp. 192-193.

[47] Les productions agricoles et les problèmes liés à leurs connaissances sont résumés par CECCHINI S., 1986. Bien que cet article ne soit pas récent, de nombreuses problématiques soulevées par l'auteur se posent encore de nos jours.

[48] Appien, *Libyca*, XCIII ; Diodore de Sicile, XX, 8, 3-4. S. Toutefois, S. CECCHINI souligne que les sources littéraires ne peuvent être utilisées aveuglément. En effet, travaillant sur la période punique, l'historienne relève chez les auteurs anciens plusieurs contradictions au sujet de la culture de l'olivier, certains prétendant qu'elle était inconnue en Afrique au VIe s. av. n. è ou que l'arboriculture y était inconnue à la fin du Ve s. av. n. è. (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XV, 1 ; Diodore de Sicile, XIII, 81, 1 et 4-5), d'autres assurant que l'on trouvait sur l'île de Kerkenna (?) des vignes et des oliviers en abondance (Hérodote, *Histoire*, IV, 195, 1). CECCHINI S., 1986, p. 109.

[49] KOLENDO J., 1976, p. 16.

Pour autant, on n'assiste pas à un immobilisme des structures agraires, tout particulièrement dans les régions limitrophes de la province. Dynamisés par les victoires et les extensions territoriales, Massinissa et ses successeurs appuient une partie de leur richesse et de leur pouvoir sur l'agriculture. Dans la région tellienne, les exploitations semblent se renforcer, peut-être se réorganiser, pour assurer une augmentation de la production de céréales.[50] Il semble alors que Mactar devienne un point clé du programme de développement agricole voulu par les rois numides.[51]

Concernant la province à proprement parler, plusieurs historiens pensent que le faciès de l'agriculture africaine s'est vu modifié avec le passage sous domination romaine, favorisant la mise en place d'une monoculture afin de satisfaire les besoins de Rome. Une telle approche s'appuie essentiellement sur les témoignages littéraires qui présentent surtout des productions céréalières. Toutefois, nous pensons que le fait est intimement lié à la nature du récit. En effet, il est le plus souvent fait appel aux textes relatant les campagnes militaires au cours desquelles l'approvisionnement en céréales est essentiel. Pour autant, ces mêmes textes mentionnent d'autres productions. Dans le *Bellum Africum*, l'auteur nous apprend que les exploitations agricoles produisaient du blé, de l'orge, de l'huile du vin, des figues et du froment.[52]

Nous allons tenter de voir comment évoluent ces productions au cours des deux derniers siècles avant notre ère.

1.2.1. Productions oléicoles

La production oléicole est l'une des rares productions que nous pouvons suivre quasiment sans discontinuité de l'époque punique à l'époque romaine. Les sources littéraires font état de plantations d'oliviers dans les îles Kerkenna dès le Ve s. av. n. è.,[53] dans la *chôra* de Carthage[54] au IVe s. av. n. è et de l'exploitation d'oliviers sauvages sur l'île de Djerba[55] à la même période. Plus globalement, Aurelius Victor indique qu'Hannibal aurait fait planter des oliviers sur la plus grande partie de l'Afrique, révélant ainsi que l'olivier se trouvait partout en Afrique du Nord sous domination carthaginoise dans la première moitié du IIe s.

[50] CARCOPINO J., 1928.
[51] Strabon, *Géographie*, VIII, 833 ; DERUDAS P. M., 1990, p. 214.
[52] César, *Guerre d'Afrique,* XI ; LXVII.
[53] Hérodote, *Histoire*, IV, 195 ; GSELL S., 1915, p. 85.
[54] Les terres de Carthage étaient, elles aussi, utilisées en partie pour la culture de l'olivier. Diodore de Sicile, XX, 8, 4.
[55] Le Pseudo-Scylax affirme dans son périple que les habitants de l'île de Djerba font de l'huile avec des fruits d'oliviers sauvages. *Périple de Scylax*, p. 87.

av. n. è.[56] Certaines exploitations ont pu être touchées au cours des conflits, particulièrement lors de la dernière guerre punique,[57] mais ces évènements ont sans doute peu affecté la production globale.[58] Nous en retrouvons la trace en 111 av. n. è. dans la *lex agraria* où la culture d'olives est explicitement mentionnée, indiquant de fait sa fréquence.[59] L'oléiculture se maintient dans la première moitié du Ier s. av. n. è. où des champs d'oliviers sont signalés près d'*Aggar*,[60] sur la colline de Sidi Jeha[61] et à *Lepti Minus*.[62] De même, rappelons qu'au lendemain de la seconde guerre civile, la production d'huile en *Africa vetus* est suffisamment importante pour que César impose un tribut annuel de trois millions de livres d'huile à la cité de *Lepti Minus*.[63] S. WOLFF souligne que même si ce chiffre est exagéré, il n'en reste pas moins significatif de l'établissement d'une importante industrie.[64] Globalement, l'oléiculture semble particulièrement vivace dans la partie méridionale de la province.[65] Rappelons la grande quantité d'amphores de type Maña C, généralement destinées au transport de l'huile, découverte dans la région.[66]

La culture de l'olivier et la production d'huile sont également attestées sur les terres numides : lorsque César annexe la Numidie, il revient à Rome et déclare que cette conquête amènera à Rome 20 000 médimnes attique de blé et trois millions de livres d'huile.[67]

La vitalité de cette production sous la République transparaît dans les documents archéologiques. Selon S. WOLFF,[68] la production d'olives s'intensifie au IIe s. av. n. è.,

---

[56] Aurelius Victor, *Livre des Césars*, XXXVII. D'après SCHWARTZ J., 1970, il ne s'agirait non pas d'Hannibal mais de Marius, mais rien ne permet de confirmer cette hypothèse.

[57] Découverte d'un lieu de production d'huile d'olive sur le territoire de Gammarth. FANTAR M. H., 1985, pp. 19-23, fig. 2, pl. XXIII. Selon S. WOLFF, l'ensemble aurait été détruit lors de la troisième guerre punique. WOLFF S., 1996, p. 132.

[58] Selon Ph. LEVEAU, au lendemain de la troisième guerre punique, Scipion Emilien impose la destruction des olivettes plantées par Carthage comme punition. LEVEAU Ph., 1996, p. 194. Cependant, l'auteur ne précise pas sur quelle documentation s'appuie cette idée et elle n'apparaît pas chez les auteurs anciens que nous avons consultés. Nous n'en tiendrons donc pas compte.

[59] *Lex agraria* de 111, l. 95. Cette loi concerne essentiellement les aménagements territoriaux de la région septentrionale et nous assure ainsi de la pérennité de la culture agricole en Zeugitane y compris sous la République.

[60] César, *Guerre d'Afrique,* LXVII.

[61] César, *Guerre d'Afrique,* L.

[62] Qui paye une amende en huile à César (*Guerre d'Afrique,* XCVII).

[63] César, *Guerres civiles*, 97, 1 ; Plutarque, *César*, LV, 1. L' l'identification de la Leptis mentionnée par Hérodote reste sujette à caution. Certains historiens pensent qu'il s'agit de *Leptis Magna*. Voir GSELL S., 1924-1925 et HAYWOOD R. M., 1941. Nous pensons plutôt qu'il s'agit de *Lepti Minus*, à la suite de TOWNSEND P., 1940 et plus récemment WOLFF S., 1996.

[64] WOLFF S., 1996.

[65] La production d'huile semble avoir été particulièrement importante dans la zone syrtique où l'on rapporte « *la légende de la rivière d'huile* » selon laquelle Zarzis aurait possédé des installations spécifiques au stockage et au transport de l'huile. Si les découvertes archéologiques permettent d'abonder en ce sens, aucun élément ne permet de les resituer dans le temps. DU BREIL DE PONTBRIAND, 1906.

[66] VAN DER WERFF J. H., 1986.

[67] Plutarque, *César*, LV.

[68] WOLFF S., 1996, p. 134.

stimulée par la progression du rôle joué par les Romains dans l'économie carthaginoise entre la deuxième et la troisième guerre punique.[69] Carthage recevait de Rome du vin dans des amphores gréco-italiques type D et de la Campanienne A en échange de grains et d'huile d'olive.[70] En effet, plusieurs exemplaires de Maña C ont été excavés de sites italiens,[71] notamment à Ostia.[72] Un argument *a silentio* vient renforcer l'hypothèse d'une abondante production d'huile en *Africa vetus* : parmi les amphores romaines datées de la fin de la République et du début de l'Empire découvertes à Carthage, celles destinées à contenir de l'huile sont rarissimes.[73] Ainsi, si l'importation d'huile est anecdotique dans la nouvelle province, c'est que les productions locales suffisent largement à combler les besoins.[74] Cette culture, déjà abondante, s'accroît sous l'Empire.[75] Remarquons toutefois que la production et l'exportation d'huile en Tripolitaine sont déjà fortement développées au Ier s. de n. è. alors qu'il faut attendre le IIe et surtout le IIIe s. de n. è. pour assister à l'explosion des productions oléicoles dans la région sahélienne.[76] Cette différence chronologique pourrait s'expliquer en partie par l'état des structures en place à l'époque préromaine, peut-être plus développées en Tripolitaine, ayant permis une expansion plus rapide. Cette remarque nous incite à ne pas surestimer la production ni la place de l'oléiculture en Byzacène à la fin de la République.

Si la pérennité, voire l'accroissement de l'oléiculture entre la période punique et la période romaine ne fait aucun doute, nous manquons cruellement d'informations concernant les moyens de production et de transformation de l'olive. Les vestiges concernent soit la

---

[69] WOLFF S., 1986, pp. 223-224.
[70] WOLFF S., 1996, p. 134.
[71] Voir WOLFF S., 1986, p. 33, n° 32, 47 et 83.
[72] Sur la production d'olives au IIe s. av. n. è., voir CARANDINI A. et PANELLA Cl., 1973, pp. 580-592. Mais la quantité d'huile africaine exportée est encore loin d'atteindre celle qui va submerger l'Italie au cours de la période impériale.
[73] MARTIN-KILCHER S., 1993, pp. 290-294 ; FREED J. et MOORE J., 1996, p. 21.
[74] Il existe pourtant quelques exceptions. Signalons un fragment d'amphore provenant du « mur d'amphores » découvert par le P. DELATTRE et daté de la période augustéenne portant la marque : « olea ex Me… ». DELATTRE A. L., 1894, p. 104 ; DELATTRE A. L., 1893b ; DEMAN A., 1962, p. 524 ; FREED J. et MOORE J., 1996.
[75] Pline l'Ancien mentionne la présence d'olivier à Tacape. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVIII, 51 et 52, bien qu'il affirme précédemment, XV, 4 que « *les autres provinces de l'Empire produisent des oliviers sauf l'Afrique qui ne porte que des grains. Cette terre est l'empire de Cérès, l'huile et le vin ont été refusés mais les moissons suffisent à sa gloire.* ». Dans une étude consacrée aux productions d'olives et d'huiles en Afrique du Nord romaine, H. CAMPS-FABRER pense que « *Rome allait [...] trouver le terrain préparé et profiter de l'expérience punique pour étendre la culture de l'olivier à toute l'Afrique*. » Selon l'auteur, le développement de la culture de l'olivier par Rome ne peut pas intervenir avant l'Empire. Les troubles engendrés par les contestations de la part des nomades n'auraient pas permis d'asseoir sereinement la culture de l'olivier sur les terres africaines au temps de la République et au début de l'Empire. CAMPS-FABRER H., 1953, p. 13. Cette vision doit être nuancée sur plus d'un point. S'il est évident que la production oléicole s'accroît fortement durant le Haut-Empire, nous pensons que les causes sont bien plus dépendantes de l'aménagement du sol et l'apport de nouvelles populations plutôt que des circonstances géopolitiques. Pour un exemple précis, nous renvoyons à l'étude de MATTINGLY D., 1988b. De plus, remarquons que la production et l'exportation de l'huile d'Afrique à l'époque romaine a peut-être été surestimée. Voir LEVEAU Ph., 2005.
[76] MATTINGLY D., 1988a.

période punique (découverte d'un seul pressoir à huile à Gammarth et daté de la période préromaine),[77] soit le Bas-Empire (identification de trois huileries autour de *Gigthis* et Zarzis).[78] Cette méconnaissance pratique nous empêche toute affirmation sur les lieux ou l'évolution des moyens de production, de même que sur l'identité des propriétaires.[79]

1.2.2. Les céréales

Les céréales nord-africaines occupent une place prépondérante dans les questions économiques. La réputation de terre céréalière de l'Afrique du Nord plonge ses racines à l'époque préromaine. Il est notoire que les quantités récoltées permirent à Carthage[80] et à la Numidie d'offrir ou de vendre plusieurs fois des céréales au monde grec et romain.[81] Ces productions ne semblent pas se tarir au lendemain de la troisième guerre punique. Cette réputation de « grenier à blé » se retrouve à la fin de la République sous la plume de Cicéron[82] qui révèle que l'Afrique est, avec la Sicile et la Sardaigne, une des principales sources pour l'Annone : Pompée « *passa en Sicile, visita l'Afrique et, de là, revint en Sardaigne avec sa flotte et pourvut ces trois greniers de la République de garnisons et d'escadres très fortes* ». Quelques années après, lors de sa victoire sur les Pompéiens, César impose un tribut en céréales à la ville de *Thysdrus*, non pas parce qu'elle dispose de moyens plus modestes, comme le suggère l'auteur, mais plutôt « *because of its location in the midst of an agricultural area from which most of its citizens must have derived the major portion of their income* »[83] P. TOWNSEND rappelle qu'à ce moment rien n'était plus précieux pour le général que les céréales pour nourrir son armée. De même, l'auteur du *Bellum Africum* cite

---

[77] FANTAR M. H., 1985, pp. 19-24 et pl. XXIII. Un autre pressoir daté de la période punique a été découvert à *Cirta*. Voir BERTHIER A., 1980, p. 16.

[78] DRINE A., 1999.

[79] S. BEN BAAZIZ remarque la présence de pressoirs particuliers dans la région du Sahel qui pourraient être plus anciens qu'ailleurs. L'auteur précise que le pressoir à cabestan, introduit par Rome « *n'a pas eu un grand succès dans cette région* ». Malheureusement, il ne fournit pas plus de détails concernant l'installation, ce qui ne permet pas d'en établir la typologie. BEN BAAZIZ S., 1998, p. 46. Sur les différents types de pressoirs, voir CAMPS-FABRER H., 1953, pp. 38-52 ; BRUN J.-P., 1993.

[80] En 191 av. n. è., au moment de la guerre contre Antiochus, Tite-Live donne les chiffres de 500 000 *modii* de blé et 500 000 d'orge proposés par des députés de Carthage destinés aux armées, et la moitié de ces quantités pour Rome.

[81] Lors de la seconde guerre punique, Massinissa envoie 200 000 boisseaux de blé et autant d'orge en Macédoine, à destination de l'armée romaine (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXI, XIX, 4). En 198 av. n. è., il expédie 200 000 boisseaux de céréales à l'armée qui se trouve en Grèce (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXII, XXVII, 2). Vers 179, le souverain numide fait envoyer à Délos un chargement de 2796 médimnes de blé qui sont vendus 10 000 drachmes au profit du temple d'Apollon. Voir HOMOLLE Th., 1882. En 170, Massinissa promet un million de boisseaux de blé et cinq cent mille d'orge au Sénat romain (Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIII, VI, 11).

[82] Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée,* XII, 34.

[83] TOWNSEND P., 1940, p. 274.

explicitement les régions d'*Aggar* et de *Lepti Minus* comme pourvoyeuses de céréales. Par la suite, lors de sa victoire en Numidie, Plutarque prête à César des propos selon lesquels « *il avait conquis suffisamment de territoires pour fournir chaque années au trésor public vingt mille médimnes*[84] *attiques de blé et trois millions de livres d'huile.* »[85] Selon P. GARNSEY, la dîme de la Sicile faisait entrer 3 millions des boisseaux de blé par an et celle de l'*Africa vetus* et l'*Africa nova* pourrait avoir fourni jusqu'à huit millions de boisseaux en impôts.[86]

Si la réputation de l'Afrique en matière de céréales n'est plus à faire, il reste difficile de connaître l'évolution de la production entre la destruction de Carthage et le Haut-Empire. Ce « grenier à blé » apparaît comme majeur sous l'Empire. Selon Flavius Josèphe, dans la deuxième moitié du Ier s. de n. è., l'Afrique du Nord exporte deux fois plus de blé que l'Egypte et nourrit Rome huit mois par an.[87] Mais ces chiffres ne sont probablement pas encore atteints sous la République et au début de l'Empire.[88] Selon P. GARNSEY, Auguste apporte un soin particulier à l'établissement d'un recensement provincial de la région nouvellement annexée et présentant des avantages naturels évidents.[89]

Toutefois, on ne peut pas réduire l'Afrique à l'image d'un immense champ de blé. Nombre d'auteurs n'hésitent pas à dire qu'à partir de 146 av. n. è., la province se voit imposer une monoculture pour assurer le ravitaillement de la plèbe romaine et qu'il faut attendre l'Empire pour qu'elle repasse à une polyculture connue sous domination punique.[90] Nous pensons que cette spécialisation agricole n'a pas touché l'ensemble de la province. Si l'image peut s'appliquer aux régions septentrionales, elle doit être nuancée pour les zones méridionales. L'île de Djerba ne peut vraisemblablement pas participer à cet effort puisque, selon les travaux de E. FENTRESS, elle n'a pas assez de place pour se suffire à elle-même.[91] De même, dans les zones présahariennes et zones de marges, si de petites cultures sont envisageables, il semble impossible de mettre en place de grosses productions.[92] C'est

---

[84] 1 médimne grec de blé = 6 *modii* romains = 40 kg. Le terme *modius* est également traduit par boisseau. Voir GARNSEY P., 1996, p. 21.

[85] Plutarque, *César*, LV. La Numidie était particulièrement riche en céréales et son exploitation par Rome avait débuté avant même la mise en place du principat. Voir CHRISTOL M., 1994.

[86] GARNSEY P., 1996, p. 242. Pour la Sicile, voir Cicéron, *Sur les lois de Cnaeus Pompée*, 34 ; *Contre Verres*, III, 136. Pour l'Afrique, voir Plutarque, *César*, LV. Pour l'*Africa nova, Cirta* et Carthage, voir Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIII, VI, 13.

[87] Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 383-386. Selon P. GARNSEY, les importations d'Égypte et d'Afrique représenteraient 60 millions de boisseaux par an, soit de double le son estimation de la consommation effective à Rome. GARNSEY P., 1983, pp. 118-121; GARNSEY P., 1996, p. 303.

[88] PICARD G.-Ch., 1956b.

[89] GARNSEY P., 1996, p. 320.

[90] MAHJOUBI A., 2000, p. 52 ; AOUNALLAH S., 2001, p. 45.

[91] FENTRESS E., 2001, p. 266 et HORDEN P. et PURCELL N., 2000, p. 227.

[92] Sur les productions agricoles des oasis, voir SHAW B., 1984, p. 141 ; TROUSSET P., 1986, pp. 173-176. Sur l'irrigation, voir entre autres PAVIS D'ESCURAC H., 1980 ; SHAW B., 1982.

notamment le cas pour l'oasis de Gabès.[93] Cependant, de mauvaises conditions naturelles peuvent en partie être compensées par un recours à l'irrigation. C'est le cas à *Tacape* où, nous dit Pline l'Ancien, la pratique de l'irrigation permet une polyculture comprenant celle du palmier, de l'olivier, du figuier, de la vigne, du grenadier, du blé et des légumineuses.[94]

Enfin, signalons que si les auteurs anciens sont intarissables sur les quantités impressionnantes de blé produit en Afrique du Nord, les sources archéologiques sont bien moins loquaces à ce sujet. La culture des céréales a laissé peu de vestiges ce qui ne permet pas de déceler d'éventuels apports techniques ou changements dans les moyens de production.

1.2.3. La vigne et le vin

Il est communément admis que vers la fin de la République et grâce à l'acquisition de nouvelles provinces, Rome privilégie la production de vin sur le territoire italien. Le corollaire de cette affirmation est la nécessité de trouver des céréales sur d'autres terres (donc de privilégier la production de céréales dans les provinces) et de favoriser l'exportation de vin italien. L'étude menée sur le « mur d'amphores » de Carthage en fournit une bonne illustration. La majorité des exemplaires identifiés était destinée au transport du vin avec une forte proportion d'amphores de type Dressel 2-4 et leurs variantes.[95] Ces observations correspondent aux résultats de l'étude menée par S. MARTIN-KILCHER selon qui 90 % des amphores romaines des premiers temps de la nouvelle Carthage étaient des amphores vinaires.[96] Ainsi, les premiers colons ont favorisé la consommation de vin importé au détriment des productions locales. Les amphores datées de la période augustéenne soulignent l'importance de l'importation de vin dans les premiers temps de la cité. Surtout, elles illustrent le développement significatif du commerce romain en Afrique du Nord dès l'époque césaro-augustéenne.[97] On assiste à un changement dans les habitudes économiques et commerciales.[98] Sous le Haut-Empire, la production et la consommation du vin africain restent relativement discrètes. Toutefois, sa qualité est réputée et Pline l'Ancien[99] rapporte

---

[93] SHAW B., 1984, p. 141 et TROUSSET P., 1986, 173-176.
[94] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVIII, 51.
[95] Certaines amphores portaient des noms de consuls ce qui permet de les dater entre 43 et 15 av. n. è. DELATTRE A. L., 1894 ; FREED J. et MOORE J., 1996.
[96] MARTIN-KILCHER S., 1993, pp. 290-294 et 291, fig. 9 ; FREED J. et MOORE J., 1996.
[97] Selon A. TCHERNIA à la fin du Ier s. av. n. è., la province d'Afrique représente un des nouveaux débouchés pour les productions italiennes. TCHERNIA A., 1986, p. 157.
[98] Montre aussi un certain contrôle de l'empereur sur les échanges économiques. FREED J. et MOORE J., 1996, p. 24.
[99] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XIV, 11.

qu'il est fort apprécié en Italie et dans les provinces limitrophes.[100] Cela dit, nous aurions tort de nous baser exclusivement sur les découvertes amphoriques pour estimer les productions et consommations de vins locaux. Comme le remarque S. MARTIN KILCHER « *les vins régionaux n'étaient pas conditionnés en amphore […] mais transportés très probablement dans de grosses outres en cuir de bœuf ou dans des plus petites outres, en peau de mouton ou de chèvre.* »[101] Surtout, l'importation de vin romain à Carthage dans les débuts de l'Empire ne peut pas être considérée comme un indice de la production viticole du reste du territoire au cours de la période républicaine.[102]

La culture de la vigne,[103] la transformation du raisin en vin[104] et sa consommation[105] sont attestées sur le territoire de Carthage à l'époque punique.[106] Par la suite, quelques documents littéraires confirment la présence de vignes dans la province et ses régions limitrophes. Par exemple, dans le *Bellum Africum*, le pseudo-César en fait mention en Byzacène.[107] Malheureusement, ces attestations littéraires peuvent rarement être confirmées par les sources archéologiques. Les pressoirs sont peu nombreux et le plus souvent d'époque tardive, tels que ceux signalés à *Gigthis* et Zarzis.

Reste le matériel amphorique. La première difficulté consiste à affirmer le lien entre l'amphore et la production viticole. L'étude menée sur l'île de Djerba par E. FENTRESS est, à ce sujet, particulièrement intéressante. On y observe tout d'abord un lien entre les fours de potiers et les *villae*. Alors que les fours sont habituellement situés hors des zones d'habitat, ceux de Djerba, datés de la période hellénistique, sont généralement situés à environs 500 m d'une *villa*, dans la campagne. Ainsi, on observe un lien étroit entre la production du contenant et du contenu. Quatre types d'amphores différentes y ont été retrouvés : Van Der Werff 2 et 3 (de tradition punique), Mau 35 et Tripolitanian I (datés du Ier s. de n. è.). Les productions des Van der Werff 2 et 3 semblent avoir débutées au début du IIe s. av. n. è., à peu près à la même période que la construction des *villae*. Ces deux premiers types sont

[100] Sur la diffusion du vin africain à l'époque impériale, voir LEQUÉMENT R., 1980.
[101] MARTIN-KILCHER S., 1998, p. 515. M. FULFORD notait déjà que le transport de certains produits agricoles, tels que le vin ou l'huile d'olive ont pu se faire dans des barils de bois. FULFORD M., 1983, p. 6.
[102] Les amphores les plus anciennes sont datées entre 43 et 29 av. n. è., ce qui correspond à la colonisation césarienne. FREED J. et MOORE J., 1996, p. 20.
[103] Diodore de Sicile, XX, 8, 3-4.
[104] Voir le traité de Magon transmis par Columelle, *De l'agriculture,* XII, 39, 1-2 ; LANCEL S., 1992, p. 295. Cette formule fut reprise par les Romains qui lui donnèrent le nom de *passum*. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XIV, 81.
[105] Parmi les preuves indirectes, nous pouvons citer la découverte (le plus souvent en contexte funéraire) de nombreuses amphores vinaires ainsi que de services à boire importés, traditionnellement utilisés pour la consommation de vin. On peut également se référer Platon, *Les lois*, II, 673, qui rappelle certaines interdictions pratiquées par les Carthaginois concernant la consommation de vin.
[106] GREENE J., 1997. Sur les productions viticoles à l'époque punique, voir FANTAR M. H., 1997.
[107] César, *Guerre d'Afrique,* LXVII.

vraisemblablement contemporains et produits dans les mêmes fours ce qui suggère que la différence entre les deux n'est pas due à différentes écoles de potiers. Leur production a perduré jusqu'à l'époque flavienne. Au cours du Ier s. de n. è., tous les sites produisant des amphores de tradition punique commencent à produire un autre type d'amphore : la Mau 35. Il s'agit d'une version plus petite de la Dressel 2/4, probablement destinée à transporter du vin, de même que leurs prédécesseurs.[108] Les amphores Tripolitanian I ont été produites sur trois sites qui produisaient tous des amphores Mau 35.[109] Le contenu n'est pas identifié avec certitude mais le lieu de production des amphores suggère qu'elles étaient vouées à contenir les productions émanant des fermes.[110] Selon E. FENTRESS, les amphores produites sur le site seraient destinées à contenir deux types de productions, ce qui expliquerait les deux types d'amphores contemporaines. *« The difference between the two amphorae in the Punic tradition is too slight to have been functional and instead might indicate different contents, so that proprietors could immediately distinguish their products.* »[111] L'une pourrait avoir été de l'huile d'olive,[112] l'autre du vin. En effet, S. FONTANA signale que le revêtement intérieur des amphores Van Der Werff 2 fait de poix serait incompatible avec de l'huile.[113] Ainsi, dans le cas des amphores de Djerba, E. FENTRESS fait l'hypothèse que les Van Der Werff 2 contenaient du vin et les Van Der Werff 3 de l'huile. Par la suite, ce sont vraisemblablement les amphores Mau 35 qui furent utilisées pour le stockage et le transport du vin. Il semble que dans l'imaginaire collectif méditerranéen les amphores avec un corps cylindrique, deux anses et un bord fin étaient associées au vin.[114] La Tripolitanian I était, elle, probablement utilisée pour l'huile.[115]

---

[108] FENTRESS E., 2000a, p. 78.
[109] FENTRESS E., 2001, pp. 260-264.
[110] Il est peu probable qu'elles aient été destinées à contenir du *garum* car leur lieu de fabrication se situe trop loin des côtes. Il est également peu vraisemblable qu'elles aient contenu des céréales car, comme le montre E. FENTRESS, le climat ne se prête pas à une production de céréales suffisamment développée pour en permettre l'exportation, mais à peine l'autosubsistance. FENTRESS E., 2001, pp. 260-261.
[111] FENTRESS E., 2001, p. 262.
[112] Les études sur les productions d'huile d'olive en tripolitaine montrent la complémentarité des productions d'huile d'olive et d'amphores, voir les travaux de MATTINGLY D., 1988a et MATTINGLY D., 1988b.
[113] Cité par FENTRESS E., 2001, p. 263, n° 45, d'après un commentaire personnel. Sur la question, de la poix voir LEQUÉMENT R., 1975, p. 678. Cette information est confirmée par les textes antiques et les analyses en laboratoire. Voir par BEN LAZREG N. *et al.*, 1995, p. 127. Voir CHARLIN G, GASSEND J.-M. et LEQUÉMENT R., 1978, pp. 21-22. BEN LAZREG N. *et al.*, 1995, p. 127, n° 113 précisent que les études en laboratoire ont été conduites par Mme F. FROMENTI dans le cadre de la RCP 403, « Échanges commerciaux dans l'occident romain ». *Contra*, voir intervention de J.-P. LAPORTE à la fin de l'intervention de BEN LAZREG N. *et al.*, 1995, p. 141.
[114] FENTRESS E., 2001, p. 263. On retrouve des imitations de la Dressel 2/4 dans d'autres provinces (Espagne, Gaule et Egypte).
[115] BEN LAZREG N. *et al.*, 1995.

Si l'on suit cette hypothèse, très convaincante, on doit s'interroger sur l'évolution des productions. Comme le montre le tableau récapitulatif, tous les sites ayant produits des Van Der Werff produisent aussi de la Mau 35 (tableau n° 7). Mais un seul site produit également de la Tripolitanian. Par contre, de nouveaux sites où sont produits de la Mau et de la Tripolitanian apparaissent. Ainsi, la production de vin de l'île aurait gagné d'autres villas, à moins que la destination de ces amphores ait varié dans le temps.[116]

fours	K012	K032	G056	K103	K021	K048
Van der Werff 2	X	X	X	X		
Van der Werff 3	X	X	X	X		
Mau 35	X	X	X	X	X	X
Tripolitanian I				X	X	X

Tableau n° 7 – Répartition des fours à amphores de l'île de Djerba.[117]
(FENTRESS E., 2001, p. 262)

La tentation est grande d'étendre ces observations à une échelle régionale, mais les indices concernant la production de vin sont bien trop minces pour affirmer une production et une exportation de vin aussi importante.[118] Nous nous limiterons donc à rappeler les productions vinaires locales, sans pour autant pouvoir préciser les sites de productions, les quantités ou les zones de distributions.

1.2.4. Élevage

Aux productions agricoles africaines s'ajoute l'élevage, bien souvent sous-estimé ou oublié par les historiens. Il s'agit d'une tradition ancienne dont Polybe se fait l'écho : « *il y a en Afrique des chevaux, des bœufs, des moutons et aussi des chèvres en si grande quantité que je ne sais si l'on pourrait en trouver autant dans tout le reste du monde habité, car de nombreux peuples africains, ne pratiquent pas la culture des fruits de la terre mais vivent par*

[116] L'hypothèse de l'interchangeabilité des contenus est défendue par PANELLA C., 1982.
[117] Voir la répartition des sites dans l'annexe 18.
[118] Rappelons que les amphores Van Der Werff 2 ont été découvertes sur plusieurs sites méditerranéens. Voir annexe 16. Aux sites mentionnés sur la carte, on peut ajouter la présence d'amphores de type 2 à Luni, Settefinestre et Pompéi où plusieurs exemplaires ont été retrouvé. Voir BOERSMA J., YNTEMA D. et VAN DER WERFF J. H., 1986, p. 110 et BISI A. M., 1993.

et au milieu de leurs troupeaux. »[119] Pourtant, aussi explicite qu'elle soit, cette phrase est étonnement passée inaperçue. Peu d'historiens anciens ont transmis cet aspect de l'agriculture africaine. Au mieux il est fait mention des élevages de chevaux numides, réputés pour leur rapidité et leur agilité. Il n'est pas étonnant de retrouver pareil manque chez les historiens modernes. Il faut probablement mettre cette lacune en lien avec le peu de place accordée aux populations nomades et semi-nomades. Elles semblent avoir été plus nombreuses que ce qu'on le dit habituellement, et pas seulement cantonnées aux marges des territoires. Mais si l'on couple ces informations avec celles transmises par Appien, il semblerait que les populations nomades aient été plus fréquentes dans le royaume de Numidie que sur le territoire contrôlé par Carthage. En effet, au cours du IIe s. av. n. è., on apprend que le Boétharque Carthalon avait été amené à « *parcourir le plat pays* », c'est-à-dire le *pagus* de *Tusca*,[120] et « *attaquer des sujets de Massinissa qui campaient sur un territoire contesté. Carthalon en tua quelques uns, leur enleva du bétail et rameuta contre les Numides les Africains qui se trouvaient dans les champs*. »[121]

Si l'élevage était bien en partie le fait des populations nomades ou semi-nomades, on peut envisager que le passage à la domination romaine ait eu plusieurs conséquences sur cette partie de l'agriculture. Comme nous l'avons vu précédemment, les données sont trop rares pour que nous puissions préjuger du dynamisme des nomades dans les débuts de l'Empire, et plus encore pour la fin de la République. Toutefois, rien n'empêche qu'une partie de l'élevage ait été dans les mains de populations sédentaires. Comme le remarque Polybe l'agriculture n'est pas le fait de la totalité des peuples africains, bien au contraire.

Dans le tableau ci-après, nous avons recensé les différentes productions constatées dans la partie nord-orientale de l'Afrique aux IIe et Ier s. av. n. è (tableau n° 8).

---

[119] Polybe, XII, 3, 3-4. « διὰ τὸ πολλὰ τῶν κατὰ Λιβύην ἐθνῶν τοῖς μὲν ἡμέροις μὴ χρῆσθαι καρποῖς, ἀπὸ δὲ τῶν θρεμμάτων καὶ σὺν τοῖς θρέμμασιν ἔχειν τὸν βίον ». Nous avons ici opté pour une traduction littérale au détriment d'une formulation plus littéraire.
[120] Appien, *Libyca*, LXVIII, 309.
[121] Appien, *Libyca*, LXVIII, 306-307.

	céréales	vin	olive/huile	fruit/légumineux	indéterminée
Tacape			x[122]		
Près d'*Aggar*[123]	x	x	x	x	
colline de Sidi Jeha			x[124]		
près de *Lepti Minus*	x[125]				
Lepti Minus			x[126]		
Thysdrus	x[127]				
Gammarth			x		
Djerba			x[128]		x

Tableau n° 8 – Répartition des productions agricoles attestées aux IIe et Ier s. av. n. è.

La vitalité des productions agricoles de l'*Africa vetus* s'observe également à travers ses exportations et particulièrement au travers de la répartition méditerranéenne des amphores datées des IIe et Ier s. av. n. è. On note la présence d'amphores puniques et néopuniques sur les sites italiens d'Ostia,[129] de Luni,[130] de Settefinestre[131] et de Pompéi.[132] Sur ces sites, les productions puniques occupent une part modeste des trouvailles amphoriques. Toutefois, dans le cas du mur d'amphores d'Ostia, elles représentent le deuxième groupe le plus important après les Dressel 1s. pour la période tardo-républicaine. Toutefois, leur lieu de production et leur contenu restent méconnus. Selon J. H. VAN DER WERFF, leur exportation connaît un déclin à partir du milieu du Ier s. av. n. è., marqué par leur disparition des sites méditerranéens.[133] La diminution des exportations serait peut-être à mettre en lien avec l'augmentation de la production d'huile de Bétique dans la dernière partie de ce siècle.

Les historiens s'accordent pour reconnaître que les productions italiennes ont considérablement évolué avec la création de l'Empire. Rome ayant désormais de nouvelles

[122] La culture de l'olivier est connue près de Tacape. Voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVIII, 22.
[123] César, *Guerre d'Afrique,* LXVII.
[124] César, *Guerre d'Afrique,* L.
[125] César, *Guerre d'Afrique,* XI.
[126] Amende en huile imposée par César, *Guerre d'Afrique,* XCVII.
[127] Amende en blé imposée par César, *Guerre d'Afrique,* XCVII.
[128] *Périple de Scylax,* p. 87.
[129] BOERSMA J., YNTEMA D. et VAN DER WERFF J. H., 1986, p. 110.
[130] LUSUARDI S., 1977, pp. 228-231.
[131] BOERSMA J., YNTEMA D. et VAN DER WERFF J. H., 1986, p. 110, selon une indication personnelle de D. MANACRODA.
[132] SCOTTI C., 1984, pp. 281-287.
[133] Les dernières épaves retrouvées contenant des amphores de type punique sont datées de la moitié du Ier s. av. n. è. BOERSMA J., YNTEMA D. et VAN DER WERFF J. H., 1986, p. 110.

terres et percevant des impôts en nature, peut se concentrer sur des productions ciblées, telles que la vigne et le vin. En contrepartie, la cité aurait favorisé des productions spécifiques dans ses nouvelles provinces. Partant de cette constatation, l'Afrique est vue comme un immense champ de blé, une province céréalière pour laquelle on aurait sacrifié une luxuriante polyculture au profit d'une monoculture nécessaire à la prospérité de l'*Urbs*. Nous venons de voir que cette image ne peut s'appliquer à l'époque républicaine. De plus, une telle vision ne correspond pas à l'ensemble de l'*Africa vetus*, y compris sous l'Empire. Si les espaces du Nord et tout particulièrement les vallées de la Medjerda participent à la réputation « de grenier à blé » de l'Afrique, la situation est bien différente dans les autres régions. En effet, chaque zone possède sa spécificité. Les zones côtières méridionales et tout particulièrement celles de Djerba sont renommées pour leurs activités halieutiques et la région de la Byzacène pourrait s'illustrer par une forte production oléicole. À cette répartition géographique traditionnelle des activités on doit ajouter les productions maraîchères et l'élevage que l'on ne sait pas situer avec exactitude. Toutefois, il est certain que le passage à l'Empire a entrainé une augmentation des productions, liée à un apport de population, l'augmentation des surfaces cultivées, peut-être de nouvelles techniques et surtout une progression de la demande. Mais les bases de ce nouveau paysage agro-économique sont à rechercher bien plus dans l'histoire africaine que par le biais de l'influence romaine. D. MATTINGLY rappelle que l'augmentation massive de l'extension de l'agriculture et de l'arboriculture en Afrique du Nord n'est pas due à l'importation de nouvelles cultures ou méthodes mais à l'intensification et l'expansion des productions préromaines.[134]

Qu'en est-il des moyens et techniques d'exploitation agricole sous domination romaine ? Les vestiges archéologiques sont bien trop rares pour l'on puisse prétendre discerner une continuité, de nouveaux apports ou des changements radicaux dans les modes et techniques d'exploitation. Néanmoins, il n'y a pas lieu d'opposer pratiques punico-libyques et romaines. B. SHAW montre comment certaines techniques d'irrigation préromaines ont été adoptées et adaptées par les populations fortement romanisées dans des régions semi-arides.[135] De même, on peut faire le lien entre le traité d'agronomie de Magon et celui de Columelle et leur recours à l'irrigation.

[134] MATTINGLY D., 1995, p. 138. L'auteur rappelle que l'extension de l'agriculture au sud de la limite des 150 isobares considérée comme la limite pour l'exploitation agricole apparaît sous l'Empire (id., p. 140).
[135] SHAW B., 1982. Voir également MEURET C., 1996. Les prospections menées dans la région de Kasserine vont dans ce même sens. Selon B. HITCHNER, le système d'irrigation mis au jour dans les secteurs 1, 3 et 4 pourraient avoir une origine préromaine. HITCHNER B. R., 1988, pp. 39-40.

Ainsi, les évènements géopolitiques entraînent peu de changements dans les productions agricoles pour notre période, sauf peut-être dans le cas de la Numidie. Les évolutions observées s'inscrivent dans un processus bien plus long.

1.3. Produits manufacturés : l'exemple des céramiques

La production et le commerce des objets manufacturés en Afrique du Nord se dessinent au travers d'une multitude d'artefacts découverts en contexte urbain, cultuels ou funéraire. Si on trouve des traces d'objets en métal, os, verre ou bois, les mieux connus sont de loin les productions de céramiques qui constituent un témoin privilégié de l'activité artisanale et économique de la région. Comme le remarque J.-P. MOREL, « *i vasi e i recipienti adoperati dagli antichi possono essere studiati come opere d'arte, come supporti di iscrizioni, come elementi utili per une cronologia, come oggetti di scambi economici, come prodotti di una tecnica, come testimonianze di une mentalità o di un livello di vita* »[136]

Pour autant, l'étude des productions de céramiques, et tout particulièrement de la vaisselle, présente trois principaux obstacles. La première difficulté concerne l'identification des tessons. L'exemple le plus révélateur est celui de la céramique à vernis noir dont les identifications et les typologies n'ont cessé d'évoluer au cours des trente dernières années. De même, la céramique dite commune reste mal connue et ses centres de production et circuits de distribution nous échappent toujours. Pour répondre à ces lacunes, on ne peut que souhaiter la multiplication des études locales et pétrographiques telles que celle menée à Mactar par A. BOURGEOIS.[137] Le second problème est d'ordre quantitatif. Comment estimer le volume d'une production à partir d'un relevé ponctuel, voire fortuit dans le cas de collectes de surfaces ?[138] Enfin, la troisième difficulté est liée à la disparité des études régionales. La multiplication des monographies permet peu à peu de compléter notre vision du panorama céramologique de l'Afrique du Nord antique. Mais il s'agit d'études ponctuelles qui nécessitent d'être complétées, même sommairement, par les découvertes antérieures, pour ne pas tomber dans une vision partielle et tronquée de la réalité.

Malgré ces difficultés, la céramique reste un matériel incontournable. Comme le souligne G. PUCCI au sujet du commerce romain « *pottery cannot strictly be evidence to*

[136] MOREL J.-P., 1979, p. 243.
[137] BOURGEOIS A., 1979-1980.
[138] Ces problèmes ont fait l'objet d'un colloque publié par FRANCOVICH R. et PATTERSON H. (éd.), 2000. Nous renvoyons notamment à l'intervention de FENTRESS E., 2000b. Sur les questions de quantification, voir également la récente publication de BOWMAN A. ET WILSON A. (éd.), 2009.

indicate what trade was in the Roman world, to define its essence, its structure, its articulation. But pottery can be regarded as sort of spy, or a symptom of a much more complex reality. »[139] Dans le cadre de cette étude économique, nous avons choisi d'aborder cette question au travers de trois « espions » : les amphores, la céramique commune punique et les productions à vernis noir. Nous avons délibérément laissé de côté le cas de la céramique modelée que nous verrons plus loin dans ce chapitre. Cette étude nous donnera un premier regard sur différents aspects et secteurs de la production céramique en Afrique du Nord antique.

1.3.1. Amphores

Les amphores sont un produit particulier car il ne s'agit pas d'objets fabriqués pour eux-mêmes mais pour permettre le transport et la conservation de produits. Leur étude nécessite de s'interroger sur les lieux de production, les contenus et les circuits de distribution. Malheureusement, l'état actuel de la documentation permet trop rarement de mener à bien cette enquête. Sur la question du contenu, les hypothèses se multiplient,[140] sans arriver à un consensus global.[141] Les amphores de type Cintas 312 ont pu tout aussi bien servir au transport d'olives,[142] de vin[143] ou encore de *garum.*[144] J.-Y. EMPEREUR et A. HESNARD[145] exclurent le blé, alors que J. H. VAN DER WERFF[146] le propose. Des interrogations analogues subsistent pour les lieux de production des contenus. On trouve parfois des fours en lien directs avec les sites producteurs, tels qu'à Djerba. Mais cette configuration n'est pas la seule possible. Il existait probablement des centres de production bien plus indépendants, issus de traditions régionales, comme dans le nord du Cap Bon, considéré comme une région de potiers. En outre, les amphores sont le plus souvent retrouvées sans marques ou signatures, contrairement aux époques postérieures.[147] Au cours de notre étude, nous avons seulement relevé quatre marques sur des amphores de la nécropole de Smirat, dont aucune n'indique

---

[139] PUCCI G., 1983.
[140] Voir entre autres BEN LAZREG N. *et al.*, 1995, pp. 116-121.
[141] Comme s'interroge A. TCHERNIA : « *Est-ce que à une forme homogène correspond toujours un même contenu ?* » FORMENTI F. et TCHERNIA A., Le contenu des amphores africaines, Aix-en Provence, 1980, pp. 3-4 (rapport dactylographié), *non vidi*, cité par BEN LAZREG N. *et al.*, 1995, p. 132. PANELLA C., 1982 et LAUBENHEIMER F., 1990. Sur la question du contenu des amphores, voir BONIFAY M., 2004a, pp. 463-475.
[142] BENOIT F., 1958, p. 21 ; WOLFF S., 1996, p. 134.
[143] BERG BRIESE M. et LUND J., 2000, p. 219.
[144] DIOGO A. M. D. et TRINDADE L., 1993-1994, p. 269.
[145] EMPEREUR J.-Y. et HESNARD A., 1897, p. 39.
[146] VAN DER WERFF J. H., 1977-78, pp. 180-200.
[147] J. RAMON TORRES signale une amphore 7.5.1.1 portant des lettres puniques et une amphore 7.5.2.2 portant des caractères non identifiés. RAMON TORRES J., 1995, p. 248.

l'identité du potier ou du producteur.[148] De fait, il est rarement possible de faire le lien entre la production de denrées, celle d'amphores et les individus qui en sont à l'origine.[149]

Tenant compte de ces lacunes documentaires, nous nous sommes concentrée sur la question de la continuité ou des changements intervenus dans les productions d'amphores aux IIe et Ier s. av. n. è.

Au cours de cette période, la majorité des amphores semble provenir de la région sahélienne. Leur production débute avant la destruction de Carthage, s'intensifie à partir de la seconde moitié du IIe s. av. n. è. et se poursuit jusqu'à la fin du Ier s. av. n. è., voire au début du Ier s. de n. è. Ces dernières ont été étudiées en particulier par J. H. VAN DER WERFF qui en proposait une première classification. Par la suite, la typologie a été affinée par J. RAMON TORRES. Le tableau ci-dessous récapitule la correspondance des différentes typologies proposées (tableau n° 9).

Cintas[150]	Van der Werff[151]	Ramon Torres 1981 [152]	Ramon Torres 1995[153]	Maña[154]
312	1	C2a	*T.7.4.2.1./7.4.3.1.*	*Maña C2*
313		C1/2	T.7.3.1.1	
	2		7.5.1.1 7.5.1.2 7.5.2.1 7.5.2.2 7.5.2.3 7. 6.1.1	

Tableau n° 9 – Correspondance des formes amphoriques.[155]

Les lieux de production des amphores n'ont pas encore été clairement identifiés. Un premier four contenant des restes d'amphores de type Van der Werff 2 a été découvert sur le

[148] CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 103, fig. 4.
[149] Dans le cas des époques postérieures, il est parfois possible d'associer une production à un type d'individu. C'est le cas pour les amphores de Tripolitaine où le lien a été fait entre les productions d'huile et d'amphores et les élites urbaines MATTINGLY D., 1995, pp. 153-155.
[150] CINTAS P., 1950.
[151] VAN DER WERFF J. H., 1977-78.
[152] RAMON TORRES J., 1981.
[153] RAMON TORRES J., 1995.
[154] MAÑA J.M., 1951.
[155] Voir annexe 17. Actuellement, la typologie la plus précise est sans conteste celle de J. RAMON TORRES. Toutefois, il ne nous a pas été possible d'utiliser cette seule classification. En effet, les publications, anciennes et récentes, renvoient rarement à une même typologie et l'absence de planche ou la brièveté des descriptions ne permet pas toujours d'en donner la correspondance.

site d'El Maklouba, dans la partie nord du Ksour Essaf. [156] L'étude de ce four (identifié comme le four n° 10) confirme son utilisation au cours la période tardo-républicaine, voire au tout début de l'Empire.[157] Le complexe plus vaste de fours auquel il appartient pourrait avoir été établi durant la période punique, peut-être aux IVe ou IIIe s. av. n. è., mais aurait atteint sa période la plus prospère aux IIe et Ier s. av. n. è.[158]

À cette première découverte s'ajoute celle de Djerba où E. FENTRESS signale la présence de fours en lien direct avec les exploitations agricoles et voués à la production d'amphores de type Van der Werff 2 et 3.[159]

Les autres lieux de production restent inconnus. S'il est fortement possible que plusieurs ateliers aient pris place dans les grandes villes telles qu'à *Lepti Minus*,[160] Hadrumète ou encore *Thysdrus*, nous ne possédons à ce jour aucun élément archéologique qui le confirme. Seule une estimation « régionale » est proposée par J. RAMON TORRES (1995) dont nous avons résumé les attributions dans le tableau ci-dessous (tableau n° 10).

type d'amphore	lieux de productions	chronologie
7.4.2.2	Sahel	IIe s. av. n. è.
7.4.4.1	Byzacène	2ème moitié IIe s. av. n. è.
7.5.1.1	Sahel	2ème moitié IIe s. av. n. è.
7.5.1.2	Sahel	1ère moitié Ier s. av. n. è.
7.5.2.1	Sahel	IIe s. av. n. è.
7.5.2.2	Sahel	fin IIe début Ier s. av. n. è.
7.5.2.3	Sahel (El Maklouba)	couvre une bonne partie du Ier s. av. n. è.
7.5.3.1	Byzacène	dernier quart IIe s. et Ier s. av. n. è.
7.6.1.1	Sahel	fin IIe début Ier s. av. n. è.
7.6.2.1	Tunisie	fin IIe première moitié Ier s. av. n. è.

Tableau n° 10 – Lieux de production et chronologie des amphores « sahéliennes ».

[156] PEACOCK D. P. S., BEJAOUI F. et BEN LAZREG N., 1989, p. 195-196.
[157] La pièce la plus tardive trouvée dans ce dépôt est une pièce d'arétine. PEACOCK D. P. S., BEJAOUI F. et BEN LAZREG N., 1989, p. 196 ; PEACOCK D. P. S. et TOMBER R., 1991.
[158] PEACOCK D. P. S., BEJAOUI F. et BEN LAZREG N., 1989, p. 196. Le matériel le plus ancien daterait du IVe s. av. n. è. et le four aurait servi, sans trace de rupture, au moins jusqu'au Ier s. av. n. è.
[159] FENTRESS E., 2001.
[160] Dans le cas de *Lepti Minus*, signalons la découverte de fours voués à la production d'amphores dont le début serait daté de la période flavienne. Selon l'auteur, ces céramiques seraient à mettre en lien avec la fabrication et l'exportation de *garum*. OPAIT A., 2000. Il n'est pas invraisemblable de voir dans ces fours la continuité d'une activité déjà présente à l'époque punique et tardo-républicaine. Remarquons toutefois que la forme de l'amphore ne s'inscrit pas systématiquement dans la tradition punique. La Leptiminus 1 s'inspire des formes de la Dressel 14. La Leptiminus 2 est plus proche de certaines traditions puniques.

Plusieurs interrogations subsistent à propos des productions d'amphores sahéliennes. Les analyses en laboratoire menées sur les découvertes de l'île de Pantelleria n'ont pas permis de distinguer clairement les productions carthaginoises des productions sahéliennes. Cela est peut-être dû à la considérable homogénéité minéro-pétrographique et géo-chimique des différentes aires de productions. Le fait peut aussi être lié à la difficulté de trouver des paramètres minéro-pétrographiques utiles pour l'identification des différentes productions.[161] Néanmoins, face à ces remarques, on peut s'interroger sur les véritables centres de production et se demander si ces amphores que nous associons la plupart du temps à la zone sahélienne ne seraient pas originaires d'autres régions. V. BRIDOUX signale que certaines productions d'amphores de tradition punique de type Ramon T.7.4.2.1. et 7.4.3.1 sont produites à *Iol* : « *sur les 16 fragments qui ont fait l'objet d'une analyse pétrographique, la moitié pourrait correspondre à une production locale, soit au moins un cinquième de l'échantillon total* ».[162]

Il semble difficilement envisageable que le Byzacium et la côte syrtique aient été les seuls lieux de production de ces conteneurs. Ne peut-on pas envisager que la forme des amphores dites « sahéliennes » ait été produite ailleurs ? Les amphores découvertes par A. BOURGEOIS à Mactar sont différentes de celles identifiées par J. H. VAN DER WERFF le long de la côte sahélienne et semblent être issues d'une production locale.[163] Signalons que ces dernières se retrouvent à Athènes[164] et Pompéi,[165] ce qui peut être mis en parallèle avec les informations littéraires sur les exportations de céréales dans le monde grec et les échanges entretenus avec le monde romain.

À ce type largement répandu s'ajoute une production de moindre ampleur : la forme Cintas 315-316 (Maña D). Plusieurs fragments de ce type ont été découverts dans la région de Segermes par l'équipe tuniso-danoise. Les découvreurs constatent que tous les spécimens correspondent au groupe 4 identifié par D. P. S. PEACOCK[166] et dateraient d'une période relativement basse de l'histoire punique.

Enfin, les restes d'un four avec des traces de production d'amphores dites « de tradition punique » ont été signalés sur le flanc sud-ouest du Djebel Boukournine.[167] Ces différentes découvertes sont résumées dans le tableau ci-après (tableau n° 11).

---

[161] AMADORI M. L. *et al.*, 2002, p. 89.
[162] BRIDOUX V., 2006, pp. 570 et 575. Il s'agit des types 1, 3 à 8 et « Misc » de BENSEDDIK N. et POTTER T. W., 1993, p. 304 et fig. 74.
[163] BOURGEOIS A., 1979-1980.
[164] GRACE V., 1956, fig. 6, 4.
[165] SCOTTI C., 1984, pp. 270-317, pl. 161, 10 et 163, 8.
[166] PEACOCK D. P. S., 1994, pp. 42, 46-47, n° 13-17.
[167] BEN MOUSSA M., 2007, p. 39. Les bords reproduits par l'auteur peuvent être rapprochés des types T 7.4.3.1 et 7.4.3.3.

	5.2.3.1	7.4.2.2	7.5.1.1	7.5.2.1	7.5.2.2	7.5.2.3	T.7.6.1.1.	T.7.6.2.1
région de Segermes	x[168]							
Mactar			x[169]				x	x
Bulla Regia			x [170]		x			
Hippone			x[171]		x			
Gurza						x		
El-Hkayma		x	X	x				
Mahdia			X		x			
Uzita			X	x	x	x	x	
El Maklouba			x				x	
Djerba[172]			x				x	
Sabratha				x	x	x	x	

Tableau n° 11 – Répartition des découvertes des types d'amphores en Tunisie.[173]

Dépassant les frontières africaines, l'importance de la diffusion en Méditerranée de ces amphores atteste de la vitalité des productions et du commerce de l'*Africa vetus* aux IIe et Ier s. av. n. è. Une première esquisse peut en être dressée (tableau n° 12).

[168] LUND J. et BERG NIELSEN M., 2000, III, p1214, fig. 2.

[169] Il semble n'avoir été recueilli qu'en faible quantité. BOURGEOIS A., 1979-1980, p. 32-36 et p. 61, fig. 6 ; RAMON TORRES J., 1995, p. 214 ; BRIDOUX V., 2006, p. 581.

[170] BROISE H. et THÉBERT Y., 1993, pp. 196 et197, fig. 202. Sur ce type d'amphore, RAMON TORRES J., 1995, p. 216 ; BRIDOUX V., 2006, p. 581 « *D'après les dessins publiés par les auteurs de la fouille du monument hellénistique de* Bulla Regia*, il semble que l'on puisse identifier un bord d'amphore Ramon T.7.5.2.2., diffusée entre la fin du IIe et le milieu du Ier s. av. n. è.* ».

[171] MOREL J.-P., 1968b, p. 79, fig. 37 ; RAMON TORRES J., 1995, pp. 103 et 214-217 ; « *Signalons également, à Hippone, des fragments que l'on ne peut attribuer avec certitude à un type particulier mais qui appartiennent au groupe général T.7.5.0.0., ce qui indique également la présence de productions de l'aire punique du Sahel tunisien datables entre la deuxième moitié du IIe et le Ier s. av. n. è.* », BRIDOUX V., 2006, p. 581.

[172] E. FENTRESS signale la présence d'amphores de types Van der Werff 2 et leur correspondance avec les familles d'amphores 7.5.0.0 et 7.6.0.0 sans préciser de quelle variante il s'agit.

[173] D'après l'étude de RAMON TORRES J., 1995, complétée par l'étude de FENTRESS E., 2001 et BRIDOUX V., 2006.

	7.4.2.2	7.4.4.1	7.5.1.1	7.5.1.2	7.5.2.1	7.5.2.2	7.5.2.3	7.5.3.1	7.6.1.1	7.6.2.1
Burriach			x		x					x
Torre la sal			x							
Puerto de Mazarron			x							
Darro					x	x				
Numancia					x					
La Torre Roja					x					
Littoral de Carthagène		x								
îles Pityuses			x							
Na Guardis (fouille sous-marine)						x				
Colonia de Sant Jordi									x	
Madrague de Montredon				x						
La jeune Garde					x					
Fos sur mer					x	x				
Drammont						x				
Lattes						x	x			
Le grau du roi									x	
Le grand Congloué II									x	
Luni			x							
Albintimilium			x							
Ostia						x	x			
Secca della colombaia			x		x	x				
Ustica								x		
Littoral de Sicile					x	x				
Sicile - littoral de Tristina y Tonnara						x				
Sicile – Capa Plaia										x
Pantelleria – Cala Gadir					x					
Malte - La Valleta					x					

Tableau n° 12 – Répartition des amphores découvertes hors de l'Afrique d'après les données de J. RAMON TORRES (1995).

Certains types d'amphores pourraient avoir été destinés à l'exportation. En effet, plusieurs productions du Sahel ne se retrouvent pas sur le territoire africain. C'est le cas pour les types T 7.4.4.1, T 7.5.1.2 et T 7.5.3.1. S'agit-il de productions spécifiques ? Ce phénomène s'observe déjà pour la période antérieure avec, par exemple, les types T 7.1.1.2, T 7.3.2.1 dont les aires de productions sont vraisemblablement à situer au Sahel. Cet élément confirme l'indépendance commerciale dont bénéficiait le Byzacium bien avant la destruction de Carthage et la poursuite de sa politique économique après la victoire romaine.

L'observation de la répartition méditerranéenne des amphores datées entre la destruction de Carthage et l'avènement d'Auguste souligne la vitalité d'une province longtemps considérée comme en état léthargique. Leur étude nous permet de voir les liens privilégiés de cette région avec le bassin occidental de la Méditerranée. Il est certain que les sites occupés sont moins nombreux qu'à l'époque punique et que les quantités sont moins importantes, mais les échanges avec la péninsule ibérique, la Sicile et les différentes îles se maintiennent. La documentation actuelle est encore trop lacunaire pour qu'on puisse dresser un tableau des évolutions des importations africaines en Italie. Pourtant, un tel travail nous permettrait d'aborder plus directement la question de l'impact romain sur la province à l'époque tardo-républicaine. Nous pourrions alors voir si la domination romaine, l'arrivée de *negotiatores* italiens et l'appropriation de terres par l'aristocratie romaine ont eu un impact précoce et direct sur les productions et l'économie africaine.[174] En attendant de pouvoir dresser un tableau d'ensemble, rappelons simplement la découverte d'amphores africaines sur plusieurs sites italiens et en particulier la place non négligeable occupée par les amphores du type Van der Werff 2 à Ostie.[175]

Enfin, l'observation des amphores dans le reste du bassin méditerranéen révèle une baisse des exportations africaines au Ier s. de n. è.[176] Cette diminution n'est probablement pas uniquement symptomatique d'une évolution économique interne à la région nord-africaine. Elle correspond peut-être à une période de flottement ou de réorganisation consécutive à l'arrivée de colons italiens sous le règne d'Auguste.

---

[174] Préoccupation déjà soulignée par A. M. BISI en 1988. BISI A. M., 1993.

[175] BOERSMA J., YNTEMA D. et VAN DER WERFF J. H., 1986.

[176] VAN DER WERFF J. H., 1977-78, p. 179 ; BONIFAY M., 2004a, p. 477 : « *Seules, les importations d'huile tripolitaine, attestées dès les IIe-Ier av. J.-C. par le type Dressel 26 se maintiennent en bonne place à Pompéi, avec le type Tripolitaine ; à Rome, ce sont plutôt les arrivages de vin qui sont mis en évidence par les types Schöne-Mau XXXV et pseudo-Dressel 2/4 (Ibid., 154). Ces denrées atteignent également la Méditerranée orientale* ».

Globalement, les historiens considèrent qu'il n'y a pas de rupture franche dans les productions entre l'époque punique et romaine.[177] Mais on peut s'interroger sur une telle affirmation. Si effectivement, le marché africain et international est toujours occupé par les productions africaines, on observe de nettes différences régionales. Les centres de productions ont changé. Précédemment concentrés dans la partie septentrionale de l'Afrique, ils s'illustrent surtout dans le Byzacium et les côtés syrtiques après la destruction de Carthage. Mais ce changement est-il seulement imputable aux conséquences de la troisième guerre punique ? Le fait n'est pas certain. Il apparaît que les productions du type Van der Werff 1 issues des ateliers de Carthage ont déjà commencé à diminuer au cours de la première moitié du IIe s. av. n. è., alors qu'à la même période, le type Van der Werff 2 connaît une croissance significative. Pour autant, les ateliers carthaginois sont toujours actifs et c'est bien la destruction de la capitale qui met un coup d'arrêt à la grande majorité de la production d'amphores dans la partie septentrionale de l'Afrique. Par la suite, les centres de productions se concentrent dans la partie méridionale de la province. Entre 146 av. n. è. et le début de l'Empire, on trouve majoritairement les formes Van der Werff 2 et 3 produites en Byzacène et en Tripolitaine. À partir du Ier s. ap . n. è., les productions sahéliennes semblent disparaître du paysage céramologique, remplacées par celles issues de la région des Syrtes et de la Tripolitaine.[178] Il faut attendre le IIe s. de n. è. pour retrouver des productions notables d'amphores plus au nord.[179] De même que l'on assiste à un transfert des ateliers, on observe un changement de formes des amphores de tradition punique.[180] Concernant la production d'amphores romaines ou romanisées, la distribution des ateliers est relativement comparable. On pourrait avoir une production à Carthage mais qui ne dépasserait pas le Ier s. de n. è. [181]

La production des amphores sahéliennes est parfois décrite comme « *the evidence of the persistence of ceramic factories in the Carthaginian area even after the Roman conquest, and the consequent carrying on of maritime trade*. »[182] Pour autant, il ne faudrait pas que cet

---

[177] FULFORD M., 1983, pp. 8-9 ; BISI A. M., 1993, pp. 530-534 ; MATTINGLY D., 1995, pp. 138-140 et 153-155 ; BULLO S., 2002, p. 24.

[178] Plusieurs ateliers ont certainement subsistés mais n'ont pas laissé assez de traces matérielles pour pouvoir être identifiés. Signalons la présence d'un atelier à *Lepti Minus* daté, au moins, de la période flavienne. OPAIT A., 2000. La Tripolitaine I est produite à partir de l'époque augustéenne. BONIFAY M., 2004a, p. 105.

[179] Les « *amphores de tradition punique du golfe d'Hammamet n'apparaissent pas avant le IIe s. de n. è.* » BONIFAY M., 2004a, p. 92.

[180] M. BONIFAY les définit par le fait qu'elles conservent trois caractères essentiels : la pâte orange à surface extérieure blanche, le corps cylindrique, les anses placées sur l'épaulement, dans la tradition des amphores phéniciennes. BONIFAY M., 2004a p. 89.

[181] MARTIN-KILCHER S., 1999, p. 418.

[182] AMADORI M. L. *et al.*, 2002, p. 80.

élément indiscutable de la pérennité de l'activité économique du sahel à l'époque tardo-républicaine fasse oublier les changements intervenus au lendemain de la destruction de Carthage et de l'annexion de son territoire par Rome.

1.3.2. Céramique commune

La céramique commune se distingue nettement du matériel amphorique. Il s'agit d'une vaisselle utilitaire dont la production est standardisée. Sa diffusion est interne à l'Afrique du Nord, le plus souvent régionale, voir locale. Si ce type de matériel est attesté sur la très grande majorité des sites, son approche présente plusieurs difficultés. Cette céramique a longtemps été peu étudiée en regard des études consacrées à la céramique à vernis noir et à la sigillée claire. En 1950, P. CINTAS dresse un répertoire des formes de la céramique punique, consacrant la majeure partie de son travail aux productions tournées.[183] Depuis, quelques travaux sont venus compléter son œuvre, sans pour autant aboutir à une synthèse globale.[184] De fait, les fragments retrouvés épars lors des prospections restent difficilement datables. Afin de compléter nos connaissances sur ce type de céramique, il serait nécessaire de multiplier les analyses de pâtes afin de définir les zones de production et les aires de diffusion.[185] On pourrait alors saisir avec plus de finesse les tenants et les aboutissants de cette fabrique. Existait-il des ateliers ayant un rayonnement régional ou « national » ? Ou au contraire les diffusions locales étaient-elles les plus fréquentes ? Les fours étaient-ils le privilège des cités ? Qu'en était-il des zones rurales ? Les fours y était-ils systématiquement associés à des productions agricoles ou des activités de transformation ?

Quelques indices apportent un début de réponse, notamment avec la découverte de fours. C'est le cas pour le site de Nabeul où la production de céramique semble être une tradition locale. La prospection menée par M. BEN MOUSSA[186] a mis au jour des sites de production de céramique d'époque romaines superposées à des zones d'occupation antérieures datées de la période punique à Choggafio et Sidi Aoun. Selon l'historien, les activités antérieures à la troisième guerre punique se sont arrêtées en 148 av. n. è. avec la destruction de Nabeul et ont repris à l'époque de César avec les débuts de l'arétine.[187] Mais un

[183] CINTAS P., 1950.
[184] Citons, par exemple, la thèse de BEN TAHAR S., 2005.
[185] Tel que cela a été fait pour une partie des découvertes de Mactar. Voir BOURGEOIS A. et GAUTIER J., 1975-1976.
[186] Prospection menée dans le cadre d'une étude sur la région dirigée par l'Université de Sousse et le CEIPAC de Barcelone.
[187] BEN MOUSSA M., à paraître.

fragment découvert sur le site pourrait correspondre à un fragment de patère à bord mouluré italique à vernis noir caractéristique de la période allant de la fin du IIe au début Ier s. av. n. è. ce qui réduirait la période d'abandon du site et indiquerait une reprise d'activité bien plus précoce que celle envisagée jusqu'à présent.

Les autres indices sont à rechercher plus à l'ouest. À Mactar, la découverte d'un four en briques crues atteste de la production locale de la céramique caractérisée par une pâte claire, blanche ou beige, recouverte d'un engobe fin et mat de couleur variable. Les fouilles menées dans la cour du sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar ont permis de faire remonter la production locale de céramique au IIe s. av. n. è.[188] Dans son étude du sanctuaire A. BOURGEOIS note que la céramique tournée prend le pas sur la céramique modelée à cette période. Elle s'interroge sur les causes de ce changement. La chronologie n'est pas assez fine pour savoir exactement quand les productions de céramique passent d'une majorité de modelée à une majorité de tournée. L'adoption de la tournée pourrait s'être faite soit au contact des Puniques, soit au contact des Romains et dans ce cas prendrait place après 146 av. n. è. C'est cette deuxième hypothèse que l'auteur privilégie. V. BRIDOUX qui s'est également intéressée au dossier pense que les rapprochements sont plutôt à faire avec le monde punique. Selon l'auteur, « *les productions Mactar 1A et 1B doivent sans doute être plutôt rapprochées du répertoire des ateliers punicisants de Kouass ou de Gadès, qui imitent le répertoire des céramiques à vernis noir hellénistiques et dont la production était destinée à pallier la fin des importations attiques* ».[189] Au cours du Ier s. de n. è., la production de Mactar disparaît avec l'apparition de la céramique sigillée.[190] Un processus similaire se dessine pour *Bulla Regia* où on trouve plusieurs céramiques, vraisemblablement de production africaine, mais cette dernière semble s'effacer « *progressivement, au cours du Ier siècle avant n. è. devant la concurrence d'autres objets, d'origine essentiellement italienne* ».[191] Signalons également l'existence d'un four à *Mustis* et d'un foyer punique sous la place plus tardive qui borde la voie Carthage-Theveste.[192] Malheureusement, ces indices, presque anecdotiques, ne peuvent pas nous renseigner sur l'activité réelle des potiers. De plus, la situation de ces cités ne peut être étendue à l'ensemble de l'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è. Cette région est

[188] BOURGEOIS A., 1979-1980, pp. 20, 25, n° 42 et p. 39, n° 109, pp. 49-50, pp. 62-63, fig. 7 et 8. Dans un premier temps, cette production avait été datée du Ier s. de n. è. PICARD G.-Ch. *et al.*, 1977, pp. 127-130 ; BOURGEOIS A., 1979-1980, p. 38.
[189] BRIDOUX V., 2006, p. 564. Voir également p. 445.
[190] BRIDOUX V., 2006, p. 563.
[191] BROISE H. et THÉBERT Y., 1993, pp. 220-221. Selon V. BRIDOUX, « *La fabrication de ce type de céramique à* Bulla Regia […] *est néanmoins très vraisemblable* ». BRIDOUX V., 2006, p. 567.
[192] FERCHIOU N., 1986b, pp. 277 et suiv.

réintégrée au territoire numide en 149 av. n. è. et bénéficie de l'asphyxie et de la destruction de Carthage pour se développer.

Toutefois, si les fours restent à découvrir, la vitalité des potiers est attestée par les productions présentes sur la quasi-totalité des sites, parfois en contexte d'habitat, comme à Henchir El-Faouar ou *Uzita* et plus majoritairement dans les zones funéraires et votives. Bien sûr, la quantité et la variété de céramiques déposées dans les tombes ou les sanctuaires dépendent de facteurs culturels tout autant que matériels mais leur étude apporte de précieuses informations sur la production de céramique. C'est en Byzacène que l'on a découvert le plus grand nombre d'objets, suggérant une importante activité des potiers. Néanmoins, il convient de se méfier de cette vision car c'est dans cette région qu'a été découvert le plus grand nombre de nécropoles et de sanctuaires. Nos connaissances pour la partie septentrionale de la région sont bien plus ténues. Nous savons qu'une partie de ces terres a grandement souffert lors du conflit et de la disparition de la capitale et d'autres cités côtières, reconnues pour être des pôles d'activité économique. Il est possible que la partie septentrionale ait souffert d'un ralentissement de l'économie au lendemain de la troisième guerre punique.[193] Cela dit, même si plusieurs ateliers de potiers disparaissent, toute production n'est pas annihilée pour autant. Il est possible qu'elle ait pu se poursuivre sous une autre forme, favorisant peut-être, dans un premier temps, des centres de production plus modestes. Il faut attendre les débuts de l'Empire pour qu'elle retrouve de sa vigueur. En effet, selon M. BEN MOUSSA, les premiers ateliers de sigillée claire pourraient se situer dans la région septentrionale et avoir émergé sous l'influence des premiers colons, vétérans et autres Italiens venus s'installer en Afrique du Nord dans les premiers temps de la province.[194]

Avec la reconstruction de Carthage, les principaux centres de production se réinstallent aux alentours de la nouvelle métropole. Mais nous sommes encore très loin des productions de sigillée africaine que l'on va retrouver dans l'ensemble du bassin méditerranéen sous le Haut-Empire.[195] C'est avec les débuts de l'Empire qu'apparaissent les changements les plus importants, matérialisés par une standardisation de la céramique sur un modèle romanisant. Mais il ne s'agit pas là d'un phénomène propre à l'Afrique du Nord. C'est un processus qui s'inscrit dans un mouvement bien plus vaste touchant plusieurs centres de la

[193] Les ateliers de la région de Carthage antérieurs au conflit punico-romain semblent avoir connu un fort rayonnement. Par exemple, l'étude de S. BEN TAHAR sur les décors de céramiques puniques suggère que plusieurs productions pourraient avoir été fabriquées dans le Cap Bon et acheminées jusqu'à la Rabta. De même, certaines productions de Carthage ou de sa région immédiate pourraient se retrouver à *Gigthis*. BEN TAHAR S., 2005, pp. 387-388. Or, après la destruction de Carthage, rien n'indique l'existence de pareils ateliers.
[194] BEN MOUSSA M., 2007, pp. 36-39 et 264.
[195] Sur la céramique sigillée africaine, voir LAMBOGLIA N., 1958 ; HAYES J. W., 1972 ; CARANDINI A. *et al.*, 1981 ; CARANDINI A., 1983 ; les articles consacrés à la céramique sigillée africaine dans PY M. (dir.), 1993.

Méditerranée.[196] Dès lors, on assiste au développement de la céramique à engobe rouge avec la sigillée, suivi par les productions locales de « sigillée africaine ». Cette évolution ne concerne pas uniquement le type de production, l'aspect et le répertoire des formes, mais touche également l'identité des artisans et les zones de fabrications.

1.3.3. Imitation des céramiques importées

Aux côtés des productions amphoriques et de la céramique commune, le paysage céramologique africain est fortement marqué par les imitations de céramiques importées, qu'il s'agisse de vaisselle à paroi fine ou de lampes.

Concernant la vaisselle, les imitations des IIe et Ier s. av. n. è. portent sur la céramique à vernis noir.[197] Très tôt, ce type de production a suscité un fort engouement auprès des archéologues et a fait l'objet de nombreuses études et publications. Pour autant, plusieurs zones d'ombres subsistent. En effet, les identifications évoluent très vite et remettent sans cesse en question les éléments que l'on pensait acquis. C'est par exemple le cas de la céramique cataloguée par J.-P. MOREL sous la dénomination classe Byrsa 661[198] qui s'avère être une production d'Italie méridionale, probablement de Calès ou de Teano.[199]

Les premières études menées sur la vernis noir africaine ont favorisé les ateliers carthaginois[200] et les environs immédiats de la capitale.[201] L'avancée des fouilles et recherches nous incitent aujourd'hui à étendre ces productions à l'ensemble de la province.[202] Malheureusement, ces hypothèses sont difficilement vérifiables, les fours ayant trop rarement été identifiés. Toutefois, cette production devait occuper une part non négligeable du commerce de céramique car elle est présente sur la plupart des sites africains et sur quelques sites d'Espagne.[203] Nous savons que la diffusion des céramiques à vernis noir de Carthage était très importante. Des fragments de l'atelier de la Rabta ont été retrouvés à Henchir

---

[196] Et notamment en Gaule. Voir TUFFREAU-LIBRE M., 1996.

[197] À notre connaissance, il n'a pas été découvert d'imitation de céramique à vernis rouge. Les quelques exemplaires de rouge pompéien et les premiers exemplaire de sigillée signalés sont des produits importés.

[198] MOREL J.-P., 1986, p. 31.

[199] MOREL J.-P., 1998a ; MOREL J.-P., 1998b, p. 246.

[200] Nous renvoyons à la récente mise au point de CHELBI F., 2008 et tout particulièrement pp. 234-235.

[201] CHELBI F., 1972.

[202] On peut citer les productions d'Utique (FÉVRIER P.-A., 1956), probablement à Henchir Ghayadha (ou dans la région de la *Tusca* ; voir CHELBI F., 2008, p. 233), Mactar (BOURGEOIS A., 1979-1980, p. 20) ou encore *Zama* (F. CHELBI remarque que « *le nombre et la variété des productions à vernis noir (punique et numide) font croire à l'existence d'ateliers sur ce site.* » CHELBI F., 2008, p. 233, n° 40).

[203] J.-P. MOREL reconnaissait déjà qu'une « tendance » pouvant émaner des productions nord-africaines sur des plats caractérisés par un décor pléthorique de rosettes et de palmettes découverts à El Cigarralejo au Sud-Est de l'Espagne (MOREL J.-P., 1986, pp. 49-51). F. CHELBI propose plutôt d'y voir la griffe d'atelier de la Rabta et rapproche les découvertes ibériques des productions de la Rabta.

Ghayadha et sur les îles Kerkennah.[204] Selon F. CHELBI, les productions à vernis noir africaines prospèrent jusqu'à la seconde guerre punique. Au lendemain du conflit, le répertoire des formes et la qualité s'amenuisent, mais en contrepartie de ce phénomène, le rythme de production s'accélère jusqu'au troisième conflit punico-romain où les productions chutent brusquement.[205] Par la suite, l'examen mené par le céramologue sur différents sites montre un ralentissement constant du rythme de production et une baisse progressive de la qualité.[206] Pour autant, l'auteur rappelle que ces observations suivent un phénomène plus global constaté pour les productions de céramique campanienne A moyenne.[207] Vers le milieu du Ier s. av. n. è. on assiste à une période de transition entre la céramique à vernis noir et la céramique à vernis rouge avec l'apparition des productions de sigillés italiques revêtues de vernis noir. La diminution naturelle des productions et consommations explique que l'on ne trouve pas de centres de productions aussi importants que Carthage après la destruction de la cité. Il semblerait plutôt que l'on trouve une multiplication d'ateliers locaux desservant une population locale et régionale. S'agissait-il d'ateliers spécialisés dans les productions à vernis noir ou était-ce un produit proposé en complément des productions de céramiques communes ? Dans le cas des « *belles imitations* » on peut envisager une production spécialisée, réalisée par des artisans de grande qualité. Mais il ne s'agit là que d'une minorité d'objets pour notre période.

La question des imitations touche également les lampes et tout particulièrement les modèles grecs et hellénisants. I. BEN JERBANIA signale à ce sujet les formes 3311a1, 3311a2, 3311b1, 3322a1, 3341a1, 3341b1, 3341c1, 3342a1 bien attestées aux IIe et Ier s. av. n. è. qui, à son avis, seraient de production « *locale ou régionale* ».[208] La situation évolue au Ier s. av. n. è. avec l'arrivée des lampes moulées et notamment celles dites « delphiniformes ». La plupart provient sans doute d'ateliers italo-méridionaux ou siciliens, mais certaines présentent « *un décor usé et une fabrication mal soignée* » qui pourrait indiquer l'existence d'une production locale africaine par surmoulage.[209] Le passage d'un type de production à un autre pourrait avoir entraîné une variation dans les productions locales, nécessitant peut-être un temps

[204] CHELBI F., 2010, p. 355.
[205] CHELBI F., 2008, p. 234.
[206] CHELBI F., 2008, p. 234. L'auteur fait cette remarque d'après des observations menées sur des sites, sans préciser desquels il s'agit, ni donner de chronologie précise.
[207] L'auteur précise que « *le prolongement de ce phénomène sera aussi la cause de la disparition de la campanienne A tardive (100 av.- 50 av.) vers le milieu du Ier siècle av. J.-C. et celui de l'extinction des céramiques à vernis noir de tradition punique, vers le début du Ier siècle av. J.-C.* ». CHELBI F., 2010, p. 357.
[208] BEN JERBANIA I., 2005.
[209] BEN JERBANIA I., 2005, p. 443.

d'adaptation. Mais si tel est le cas, il s'agit de facteurs dépendants des marchés méditerranéens et non en lien avec les évènements politiques africains. Soulignons toutefois que la reprise des projets africains par Rome à l'époque césaro-augustéenne et l'arrivée de colons romains ont probablement favorisé ou accéléré le passage d'un type de production à un autre.

La question des imitations locales de modèles importés ne doit pas être sous-estimée ou citée à titre anecdotique. Nous pensons qu'elle représentait une part non négligeable des productions de lampes, voire une part majoritaire pour notre période. En effet, si la lampe de tradition punique à deux et trois bec est attestée en contexte votif, elle est quasiment absente des contextes funéraires. Or, on considère généralement que le matériel déposé auprès du mort correspond au matériel utilisé du temps de son vivant. Ainsi, si le matériel en contexte d'habitat est mal connu, on pourrait avoir une idée de sa composition en observant le matériel funéraire.

La céramique peut être appréhendée comme élément de compréhension de l'activité commerciale et économique d'une région. Dans le cas de l'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è., on observe, d'une part, les continuités « naturelles » par rapport à la période précédente avec le développement des régions méridionales comme centres de productions, le maintien des exportations ou encore l'évolution morphologique des objets. D'autre part, les évènements survenus au cours du IIe s. av. n. è. ont provoqué plusieurs ruptures telles que la quasi disparition des ateliers dans la partie septentrionale de la province au bénéfice des autres régions.

Outre cette dualité rupture/continuité omniprésente en *Africa vetus* aux deux derniers siècles avant notre ère, la prise en compte des imitations de modèles étrangers souligne la vitalité et l'adaptabilité de l'artisanat africain après la chute de Carthage. Elle est aussi le reflet des échanges entretenus avec le reste de la Méditerranée et de l'état du commerce.

Néanmoins, ce paysage céramologique doit être utilisé avec prudence et complété par d'autres éléments de mesures. En effet, comme le remarque M. BONIFAY, « *il est rare que les changements dans les faciès céramiques correspondent exactement aux césures historiques.* »[210]

[210] BONIFAY M., 2004a, p. 477. Voir également BONIFAY M., 2004b.

1.4. L'artisanat d'art

À ces trois grands types d'activités économiques pourrait s'ajouter l'artisanat d'art, comprenant aussi bien les réalisations architecturales que les productions artisanales distinguées. Malheureusement, les données archéologiques ne sont pas assez nombreuses pour donner corps à cette partie de l'économie et du commerce africain entre la destruction de Carthage et les interventions césaro-augustéennes.

Comme le note N. FERCHIOU, « *d'un point de vue architectural, l'*Africa vetus *nous a semblé plongée dans une profonde léthargie : les créations romaines sont rares et l'élément indigène comme réduit au silence.* »[211] Sans prétendre qu'il n'y ait pas eu de constructions au cours de ce siècle, elles apparaissent mineures et peut-être plus modestes en regard des périodes antérieures ou postérieures. Qu'advient-il des ateliers de marbrier ? Faut-il les rechercher dans les villes telles qu'Utique ou d'Hadrumète qui semblent bénéficier des conséquences de la troisième guerre punique ?[212] À moins qu'ils aient été au service des souverains et des élites de Numidie où les travaux sont bien plus importants.

Outre les réalisations architecturales, l'artisanat africain compte le travail des métaux, du verre, de la pierre et des matières organiques tels que le bois, l'os et l'ivoire.[213] Sans parler d'une industrie du luxe (la qualité et la finesse des réalisations sont trop variables), il s'agit de productions minutieuses et bien plus restreintes que pour la céramique. Malheureusement, cet aspect de l'économie est difficile à saisir car nos connaissances reposent uniquement sur des découvertes archéologiques[214] ponctuelles, majoritairement en contexte funéraire et votif.[215] De fait, il est difficile de dresser une liste de métiers et plus encore de suivre l'évolution de leur production dans le temps.

---

[211] FERCHIOU N., 1989b, p. 490. Les études locales confirment cette situation N. FERCHIOU note au sujet de la région de Segermes que la production architecturale et architectonique de l'époque coloniale (fin IIe et début Ier s. av. n. è.) est « *inexistante, mais pour la période considérée, la chose est valable à l'échelle de tout l'Africa Vetus. Par contre la fin de la République et le règne d'Auguste ont connu une belle renaissance, que ce soit dans les colonies juliennes ou dans certaines zones de petite colonisation* » FERCHIOU N., 1995c, p. 697. L'expansion architecturale apparaît avec l'époque augustéenne et julio-claudienne. Mais elle ne semble pas émaner du pouvoir, excepté pour Carthage. Elle vient plutôt d'initiatives locales et privées. « *Les modèles proprement urbains et auliques sont très rares, tandis que le formes issues du fond médio-italique et, plus largement, des petites villes de la péninsule italienne, sont dues à l'apport colonial* ». FERCHIOU N., 1989b, p. 491. On voit ici un impact direct, concret et significatif de l'immigration italienne en Afrique du Nord.

[212] Il est possible que les marbriers aient été mobiles. Voir FERCHIOU N., 1983.

[213] Pour plus de détail sur ces objets, voir infr pp. 548-554.

[214] Du fait qu'il s'agisse de productions « marginales » ; nous ne disposons pas de sources littéraires à leur sujet. En effet, ces objets ne correspondant pas aux besoins de première nécessité ou de productions à grande échelle pouvant être exportées et n'ont pas fait l'objet de remarques chez les auteurs gréco-latins.

[215] Toutefois, ce matériel ne reflète pas l'entière production car nous savons que le dépôt d'objet dans les tombes ou dans les sanctuaires était soumis à de nombreux facteurs eschatologiques, économiques et ethniques.

Signalons toutefois que la métallurgie pourrait avoir occupé une part non négligeable de l'économie, notamment à *Thysdrus*. Les fouilles de l'îlot du « Silène à l'âne » ont permis de mettre au jour un secteur d'ateliers métallurgiques.[216] Selon H. SLIM l'installation de cette zone d'artisanat daterait de la première moitié du Ier s. de n. è. Toutefois, l'auteur précise que cette découverte fait écho à celle de Byrsa où un secteur d'activité métallurgique a été mis au jour.[217] Dès lors, il n'est pas interdit de penser qu'« *il existe une tradition préromaine assez solide en matière de métallurgie* » et que celle-ci n'est « *peut-être pas étrangère au développement, à l'aube de l'ère impériale, des activités du même genre à Thysdrus*. »[218]

Nos connaissances en matière de production artistique est particulièrement faible. La rareté des objets et leur datation difficile ne nous permet pas de dessiner la carte des productions artistiques locales ou régionales pour notre période. On peut seulement noter une certaine continuité par rapport aux modèles puniques précédents, eux-mêmes empreints de multiples influences. Ces quelques éléments peuvent paraître anecdotiques face aux grandes productions évoquées précédemment. Toutefois, ils rappellent que l'économie de l'Afrique du Nord ne se limitait pas aux exploitations halieutiques ou agricoles et à la production de céramique mais qu'il s'agit d'un paysage beaucoup plus complexe, touchant différentes populations.

Les documents littéraires et archéologiques permettent de brosser une première esquisse des productions et des activités économiques de l'*Africa vetus* et de ses régions limitrophes. Les quatre grandes catégories économiques retenues et observées permettent d'embrasser la plupart des domaines, même si elles n'offrent qu'une vision partielle de la réalité. La première impression donnée de la région septentrionale se confirme avec une chute de l'activité entrainée par la troisième guerre punique et la destruction de Carthage. Les zones méridionales, comprenant le Byzacium et la Petite Syrte, sont relativement bien documentées et montrent une région en plein essor, développant ses productions et accédant à de nouveaux marchés. Plus généralement, on constate la variété des productions halieutiques, agricoles et artisanales dans l'ensemble de la région, dont la répartition et la quantité sont étroitement liées au déplacement ou à la consolidation des principaux centres actifs de l'Afrique nord-orientale.

[216] SLIM H., 1983a, pp. 74-78.
[217] LANCEL S. (dir.), 1979, pp. 241-250 et LANCEL S. (dir.), 1982, pp. 217-260.
[218] SLIM H., 1983a, p. 76.

Ce tableau montre que les activités attestées sous la République s'inscrivent dans une tradition remontant à l'époque punique. Les variations apparues au cours des IIe et Ier s. av. n. è. concernent les changements de lieux des productions et les modifications nécessaires à l'adaptabilité des artisans et producteurs aux marchés africains et méditerranéens. Nous somment encore très loin des transformations qui prennent place sous l'Empire. Ainsi, les évènements du milieu du IIe s. av. n. è. ont bien eu des conséquences sur le paysage productif africain, mais il s'agit de changements superficiels qui ne modifient pas en profondeur la nature des activités.

Après avoir présenté les différentes productions, nous allons maintenant voir quels sont les facteurs du commerce et les différents circuits économiques.

2. Les facteurs du commerce et les circuits économiques

Au moment de leur diffusion, les productions agricoles et artisanales entrent dans des circuits commerciaux à petite, moyenne ou grande échelle selon leur nature, leur particularité ou leur destination. Ce commerce concerne aussi bien les échanges méditerranéens, relativement bien connus grâces aux sources littéraires et archéologiques, que les marchés africains, locaux et régionaux.

Malgré la faiblesse quantitative des informations, les données relatives à cette question sont suffisantes pour fournir un aperçu de l'état du marché africain. Afin de pénétrer au cœur de l'activité économique de l'*Africa vetus* aux IIe et Ier s. av. n. è., nous aurons recours à deux indicateurs privilégiés : les commerçants et les circuits commerciaux.

2.1. Les commerçants

La diffusion des productions peut se faire de manière directe ou indirecte et, de fait, passe par différents acteurs. Parmi ceux-ci se trouvent aussi bien les petits exploitants et artisans qui procèdent à la vente directe de leurs marchandises que les négociants ayant en charge des quantités et des valeurs beaucoup plus importantes. Ces marchands appartiennent à différents groupes de population et nous avons choisi ici d'observer successivement les commerçants indigènes et allogènes qui participent à l'économie africaine.

2.1.1. Les commerçants africains

Protagonistes incontournables du commerce nord-africain, les commerçants indigènes sont pourtant les moins connus des acteurs économiques. Leur présence n'est pas explicite dans les sources archéologiques[219] et les textes littéraires n'en font pas mention. Les seules références faites par les auteurs gréco-latins portent sur les négociants phéniciens et carthaginois impliqués dans le commerce méditerranéen. Il est alors question de leur habileté dans les affaires (ou de leur fourberie) et de leur interaction avec des peuples étrangers.[220] Mais outre ces *topoi* littéraires sur les qualités mercantiles des Carthaginois, aucune information n'est donnée sur les échanges propres à l'Afrique du Nord. Comment sont-ils organisés ? Qui exerce ces activités ? S'agit-il de réseaux locaux ou régionaux ? De même, observe-t-on des différences entre commerçants puniques ou libyques ? Quels sont leurs domaines d'actions ? Les groupes ethniques ont-ils des marchandises privilégiées ? Assistait-on à une répartition des activités selon les origines des individus ? Ou bien des différences apparaissent-elles selon les régions ou les zones urbaines et rurales ? En l'absence de toute information sur leur nombre, leur organisation, leur évolution et leur place dans le paysages économique nord-africain, nous en sommes réduits aux hypothèses.

Il peut sembler superficiel de chercher à tout prix à distinguer les populations de tradition punico-carthaginoise de ceux de tradition libyco-numide. On pourrait opposer à cette démarche l'évolution de l'ensemble de la province dans un ensemble culturel africain pétri depuis plusieurs siècle par des apports phénico-carthaginois mêlés d'influences hellénistiques et, par la suite, latines. Pourtant, il ne s'agit pas d'un ensemble culturel homogène. L'étude de l'habitat, des traditions funéraires et des pratiques cultuelles montre de nettes distinctions selon les régions, accentuées entre les villages de l'*hinterland* et les cités côtières. Ces interrogations semblent d'autant plus légitimes que les textes relatifs aux commerces caravaniers présahariens ou sahariens mentionnent le plus souvent des populations libyques et non carthaginoises ou puniques.[221] D. MATTINGLY suggère à ce propos que l'exploitation des zones pré-désertiques est placée dans les mains des principaux groupes ethniques : les Macae

---

[219] Les textes lapidaires sont muets à leur sujet. Alors qu'ils sont parfois mentionnés dans les inscriptions de la Carthage punique (*CIS* I, 333 = marchand d'or, *CIS* I, 334 = marchand d'encens ; *CIS* I, 335 = marchand de fer ; *CIS* I, 407 = marchand de…) nous n'en retrouvons pas la trace dans le reste des inscriptions puniques et néopuniques en Afrique du Nord pour les IIe et Ier s. av. n. è.

[220] Comme le rappelle M. SZNYCER, « *D'Isaïe à Strabon, en passant par Thucydide et Diodore, la tradition historique jalonne les routes du commerce punique, comme la comédie latine, avec le Poenulus de Plaute, moque sans méchanceté le type marchand.* » SZNYCER M., 2001, p. 595.

[221] GSELL S., *HAAN*, IV, pp. 138-141.

à l'est et les Nybgenii à l'ouest.[222] De même, il ne faut pas oublier le rôle majeur joué par les Garamantes dans ces échanges.

On peut alors envisager une répartition des activités selon un plan traditionnel. Les Carthagino-puniques issus des cités commerçantes et les Libyco-numides spécialisés dans les caravanes ou dans le commerce local.

La question du commerce transsaharien est récurrente, mais comme le rappelle D. MATTINGLY, elle est invérifiable et non quantifiable.[223] Le meilleur indice que nous possédons est le « tarif de *Zarai* », pourtant daté de l'époque romaine et venant du sud algérien, entre la frontière de Numidie et de Maurétanie.[224] De plus, il s'agit d'un document vraisemblablement incomplet car il n'y est fait aucune mention d'huile ou de grains. Malgré tout, nous nous sommes servis de cet élément pour estimer le type de marchandises qui pouvait faire l'objet de commerce dans les confins de l'Afrique du Nord. Parmi les produits mentionnés on trouve du *garum*, des éponges et du tissu de pourpre qui proviennent vraisemblablement de la petit Syrte.[225] Les historiens s'accordent généralement pour y voir une illustration du commerce intérieur de l'Afrique plutôt que d'éléments exportés.[226] G.-Ch. PICARD note à propos de ce tarif qu'il est peut-être l'illustration du commerce entre populations africaines nomades[227] ou semi-nomades, sans qu'il soit nécessaire d'y voir l'intervention de Romains. Une idée similaire se retrouve chez L. LESCHI selon qui une partie des marchandises concernées par le tarif de *Zarai* pourrait venir des Hauts Plateaux et des régions parcourues par les troupeaux des nomades.[228] Selon J. P. DARMON, ce tarif illustrerait plusieurs « *pôles du courant d'échanges* ».[229] Le premier concernerait principalement les produits d'origine pastorale, produits par les populations nomades et semi nomades de cette région numido-maurétanienne. Ainsi, les productions pastorales du nord seraient vendues dans la région. Un second pôle concernerait les produits venant des côtes syrtiques telles que le *garum*, les éponges et peut-être la pourpre dont les productions djerbiennes étaient particulièrement réputées sous l'Empire. Le vin et les figues pourraient venir aussi bien d'Afrique proconsulaire que de l'ancien royaume de Numidie. D'autres produits seraient importés, tels que l'alun. Ainsi, J. P. DARMON ajoute un second pôle caractérisé par des

[222] MATTINGLY D., 1995, p. 147.
[223] MATTINGLY D., 1995, p. 138.
[224] Les caravanes présahariennes : voir DARMON J.-P., 1964.
[225] BEN LAZREG N. *et al.*, 1995, pp. 116.
[226] LASSÈRE J.-M., 1995. Une image partielle des produits africains exportés est donnée par « l'Édit du maximum » daté de la fin de l'année 301. Voir GIACCHERO M., 1974.
[227] PICARD G.-Ch., 1944, p. 42.
[228] LESCHI L., 1942.
[229] DARMON J.-P., 1964, p. 16.

produits raffinés, venant probablement des côtes syrtiques et de terres plus lointaines, mais rassemblés dans les ports de la côte de l'Afrique proconsulaire pour être redistribués vers l'intérieur des terres, dans un axe est-ouest.[230]

En quoi ce témoignage tardif du commerce numido-maurétanien peut-il intéresser notre propos ? Les sources sont rarissimes et les indices manquent pour comprendre les acteurs et les circuits de commerce de l'*Africa vetus* à l'époque républicaine. Ce témoignage montre que même tardivement, les populations de tradition libyque, probablement nomades ou semi-nomades sont toujours impliquées dans les circuits commerciaux. Il est possible que de tels circuits tirent leurs origines de temps anciens et illustrent ce que l'on pouvait trouver à notre période.

Les différentes prospections menées dans ces zones de confins ont principalement mis au jour des documents tardifs. À notre connaissance, aucune monnaie de notre période n'a été retrouvée dans les zones pré-désertiques.[231] L'absence de monnaie pourrait être un indicateur des modalités d'échange utilisées dans ces régions. On pourrait y envisager une pratique privilégiant le système du troc plutôt que le commerce monétarisé.

Alors que nos connaissances sont quasi nulles sur les commerçants indigènes, pourtant les plus nombreux, les textes littéraires et épigraphiques se montrent plus loquaces concernant les *negotiatores* italiens liés au territoire africain.

2.1.2. Les commerçants italiens

La nouvelle province d'Afrique apparaît à bien des égards comme une terre privilégiée pour les *negotiatores* latins. Présents de longue date sur ce territoire,[232] leurs activités semblent s'intensifier lors de la création de la province.[233] Beaucoup de ces Italiens sont désignés par les textes épigraphiques sous les noms de *negotiatores*, de *ciues Romani qui negotiantur*[234] ou encore comme ceux qui sont *consistentes*.[235] Ces informations sont

[230] DARMON J.-P., 1964, pp. 16-18.
[231] R. MAUNY signale quelques monnaies dans le sud du Maroc et de l'Algérie, en très grande majorité datées de l'époque impériale. MAUNY R., 1956.
[232] Nous renvoyons à notre étude de DEA sur la population italienne en Afrique du Nord. PASA B., 2005.
[233] Selon R. M. HAYWOOD, les Italiens s'arrogèrent l'héritage commercial des Carthaginois. HAYWOOD R. M., 1938, pp. 6-7. Ces relations commerciales entre Italiens et Africains auraient pu être facilitées par des traités. C'est du moins ce que nous apprend le grammairien Donat au détour d'une phrase de la vie de Térence (Vita Terenti, I : *nullo commercio inter Italicos et Afros nisi post deletam Carthaginem coepto*) – cité par R. M. HAYWOOD, p. 7. Nous ne retrouvons cette information chez aucun autre auteur.
[234] Par exemple, *ILAf*, 306, à *Thinissut*, époque augustéenne.

complétées par les textes littéraires. Cicéron[236] rapporte l'existence d'un T. Herennius, « *negotiator [...] (qui) argentariam Lepti (faciebat*) ». Cette mention permet de définir leur fonction : les *negotiatores* sont des marchands, ainsi que des personnes qui pratiquent les activités bancaires.[237] Le fait se retrouve chez Plutarque : « *les Trois Cents, [...] qui étaient des Romains s'occupaient en Afrique de négoce et de banque* ».[238] L'auteur précise que ces derniers étaient également des armateurs « … *dont la fortune était constituée en majeure partie de leurs esclaves* ».[239] Ces hommes d'affaires sont surtout présents dans deux types d'activités : les affaires d'argent et le grand commerce.[240] Néanmoins, pour certains historiens, il ne faudrait pas surestimer la place du commerce dans l'activité des *negotiatores*. D'après J. ROUGÉ, ces derniers seraient peu présents dans le commerce maritime sous la République.[241] Ainsi, leur activité d'armateurs renverrait à une fonction de prêteurs ou de bailleurs de fonds. *A contrario*, d'autres historiens considèrent le commerce comme une occupation majeure pour ces hommes d'affaires. Parfois, l'activité des *negotiatores* reste imprécise. Dans un passage de sa correspondance Cicéron[242] évoque le cas de Cuspius qui se rendit deux fois en Afrique pour y faire commerce. L'auteur nous dit qu'au cours des ces voyages il se prit d'affection pour plusieurs habitants de la province. Il est précisé ni de quelle affaire (*societatis negotiis*) il s'agit, ni qui sont les *homines* (Italiens ? Africains ?), ni quelle est la nature de leur relation.

L'origine de ces hommes d'affaires n'est pas clairement connue. Dans les cités d'Orient, les *negotiatores* sont souvent présentés dans les inscriptions comme des *'Ρωμαίοι*. Toutefois, ce terme couvre plus généralement l'ensemble des Italiens car les Romains étaient minoritaires parmi les *negotiatores*.[243] L'examen des *negotiatores* d'Orient suggère que la plupart d'entre eux est originaire de Grande Grèce et de Sicile, d'Italie méridionale, de Campanie,[244] d'Apulie et de Lucanie. Beaucoup plus rares sont ceux venant d'Italie centrale

---

[235] J. HATZFELD a montré qu'il n'y avait pas de différence à rechercher entre les *consistentes* et ceux qui *negotiantur*. À Argos, Délos, Ephèse et Apamée, on trouve les deux termes employés indifféremment pour mentionner la même communauté italienne. HATZFELD J., 1919, p. 194. Sur les *negotiatores*, voir ANDRÉAU J., 2001.
[236] Cicéron, *Pour Caelius*, LXXIII.
[237] Voir LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 98-100.
[238] Plutarque, *Caton le jeune*, LIX, 3. Voir REBUFFAT R., 1986.
[239] Plutarque, *Caton le jeune,* LXI, 2.
[240] CLAVEL-LÉVÊQUE M. et LÉVÊQUE P., 1971, pp. 261-262.
[241] On constate une évolution vers le grand commerce sous l'Empire. Voir ROUGÉ J., 1966, p. 276 et CLAVEL-LÉVÊQUE M. et LÉVÊQUE P., 1971, pp. 261-262.
[242] Cicéron, *Lettres à des familiers*, XIII, 6 et 13, 75.
[243] HATZFELD J., 1919, p. 5.
[244] Au sujet des Campaniens en Numidie, voir BERTRANDY F., 1995.

et septentrionale.[245] Cependant, ces origines ne sont pas assurées pour les *negotiatores* d'Occident. En effet, la présence d'Italiens du Sud est certainement liée à la relation privilégiée entre l'Italie méridionale et les pays de l'Orient hellénistique. Remarquons enfin que l'on trouve beaucoup d'affranchis et d'esclaves parmi ces hommes d'affaires.[246] Ils sont le reflet des profondes implications des grandes familles italiennes dans l'économie et le commerce des provinces. Les *negotiatores* semblent être groupés en associations de citoyens, dans des *conventus* et non des *corpora*, *collegia* ou autres *societates* comme ce sera le cas sous l'Empire. Les inscriptions d'Orient révèlent, au travers de formules telles que *consistentes, qui consistunt, οἱ κατοικούντες*[247] que ces négociants sont très souvent des résidents.

Les commerçants italiens sont dispersés dans plusieurs cités, en *Africa vetus* et dans ses régions limitrophes. Tout d'abord, les *conventus civium Romanorum* sont attestés à Utique où l'on trouve le conseil des Trois Cents[248] qui, selon Salluste seraient les trois cent *negotiatores* « *des plus riches* ».[249] Plusieurs noms présents à Utique pourraient dater de l'époque républicaine.[250] Il s'agirait des gentilices Aquinius, Ateius, Artius, Eppius, Fabius, Herennius qui remonteraient aisément aux premiers temps de la province et correspondraient à ce que J.-M. LASSÈRE appelle « *la première couche onomastique de l'Afrique romaine*. »[251] Leur présence dans la capitale de la province se comprend aisément car cette dernière pourrait constituer un point de convergence des commerçants italiens, du moins jusqu'à la reconstruction de Carthage. Pour autant, il ne s'agit pas de l'unique cité ayant attiré ces commerçants. S'ils n'y sont pas mentionnés explicitement, la présence de *negotiatores* à Hadrumète est plus que probable. Nous l'avons vu, elle constitue la seconde cité de la province d'*Africa vetus* après Utique.[252] L'étude onomastique menée par L.-M. LASSÈRE sur la cité du Byzacium révèle une « romanisation » précoce et profonde[253] avec quelques gentilices déjà observés à Utique. Mais les données sont trop minces pour en conclure avec assurance à des liens entre les commerçants Italiens des deux cités. Remarquons que certains noms pourraient être rapprochés de ceux de *negotiatores* d'Orient et illustreraient l'intégration

[245] HATZFELD J., 1919, pp. 241-242.
[246] HATZFELD J., 1919, pp. 246-248.
[247] Voir ROUGÉ J., 1966, pp. 274-275. L'auteur ne donne pas de références.
[248] Plutarque, *Caton le jeune*, LIX, 3
[249] Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXXXVIII, 1 ; XC, 1. Selon S. GSELL et L. TEUTSCH, ils ne seraient qu'une émanation d'un *CCR* beaucoup plus vaste. GSELL S., *HAAN*, VII, pp. 71-73 ; TEUTSCH L., 1962, p. 57.
[250] LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 78-87.
[251] LASSÈRE J.-M., 1977, p. 86.
[252] Discours de Caton le jeune prononcé à Utique : « *Or précisait-il, cette patrie n'est pas Utique, ni Hadrumète, mais Rome qui, par sa grandeur, s'était tirée d'échecs plus pénibles*. » Plutarque, *Caton le jeune*, LIX.
[253] LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 87-97.

de l'*Africa vetus* (du moins des zones côtières) dans un commerce méditerranéen à grande échelle.[254] Le même exercice onomastique mené à *Lepti Minus* révèle des liens avec les cités d'Hadrumète et d'Utique. Les hypothèses soulevées par J.-M. LASSÈRE sont très séduisantes et nous serions tentée de voir dans la récurrence dans ces différentes cités de plusieurs noms la mise en place précoce d'un réseau de *negotiatores* romains ou latins. Enfin, cette présence italienne dans le Byzacium est complétée par le texte du *Bellum Africum* où est mentionnée la présence d'un *conventus civium Romanorum* à *Thapsus*.[255] La présence précoce de commerçants italiens dans le Sahel confirme l'image d'une région particulièrement active aux IIe et Ier s. av. n. è. et dotée d'une économie en plein développement.

Les négociants italiens ne se cantonnent pas aux limites de la province. Les sources littéraires et archéologiques signalent leur présence dans le royaume de Numidie,[256] notamment à *Vaga*, considérée par Salluste comme « *le marché le plus important de tout le royaume* » ce qui explique qu'un « *grand nombre de nationaux italiens y avaient établi à la fois leurs résidences et leurs comptoirs*. »[257]

Quels sont les domaines de prédilection de ces commerçants italiens ? Avant tout, leur présence est en rapport avec les productions agricoles, surtout dans le cadre de l'approvisionnement de Rome. Cicéron nous apprend qu'il existe des contrats entre les marchands de céréales et les pouvoirs publics dès l'époque républicaine.[258] Outre le blé, on peut envisager un commerce de laine, de peaux de cuir, de chevaux et probablement d'esclaves, mais aussi l'importation de vins italiens ou siciliens, aux mains de négociants dont les noms retrouvés sur des tessons attestent de leur implantation dans les grands ports africains.[259] À ces produits agricoles s'ajoutent des produits spécifiques, comme le transport de bêtes sauvages destinées aux jeux du cirque.[260] Il est certain que la domination de Rome a dû entraîner plusieurs changements dans le commerce et favoriser l'importation de nouveaux produits. Cette hypothèse s'appuie sur les découvertes archéologiques de Carthage où un mur d'amphores a livré de nombreux noms qui confirment cette activité économique. Mettant en parallèle les noms de l'épigraphie des cités africaines avec ceux découverts sur les tessons du

---

[254] LASSÈRE J.-M., 1977, pp. 97.
[255] César, *Guerre d'Afrique,* XCVII, 2.
[256] Parmi les récents travaux sur cette question, voir CHAFIA Ch., 2002 ; BRIDOUX V., 2006, pp. 386-439 et 546-638.
[257] Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XLVII, 1.
[258] Voir le cas de C. Avianius Flaccus mentionné dans la correspondance de Cicéron, *Lettres à des familiers*, XIII, 75.
[259] LASSÈRE J.-M., 1977, p. 101. C'est également l'avis de HUGONIOT Ch., 2000, pp. 34-35.
[260] DENIAUX E., 2000. Dans une des correspondances de Cicéron, nous apprenons que c'est à un intermédiaire latin qu'il est fait appel pour le transport de ces animaux. Cicéron, *Lettres à des familiers*, VIII, 9, 3. On peut supposer que ce dernier était en charge de transports réguliers entre l'Afrique du Nord et la péninsule Italique.

mur d'amphores de Carthage, J.-M. LASSÈRE y voit « *la preuve que plusieurs des noms qui ont déjà paru en relation avec l'immigration italienne ancienne sont bien ceux de firmes commerciales de la péninsule* ».[261] Le fait apparaît avec force avec l'afflux massif de production de sigillée à partir du Ier s. de n. è. Il est fort probable que ces importations aient été favorisées par une mise en place précoce de liens privilégiés entre Italiens et Africains.

Néanmoins, il ne faudrait pas surestimer la présence et l'impact des immigrants italiens à partir de ces quelques éléments. Si nous possédons des informations pour ces quatre villes côtières, le reste de la province est victime d'une absence quasi-totale de sources. Par ailleurs, les remarques de J.-M. LASSÈRE sur la rapide romanisation des cités et la présence de noms italiens anciens nous incite à nous interroger sur la véritable nature de ces commerçants. Ne pourrait-il pas s'agir, dans une certaine mesure de commerçants Africains ayant adopté une onomastique romaine afin de s'intégrer dans les nouveaux circuits commerciaux et économiques ? De plus, il ne faudrait peut-être pas associer trop systématiquement la présence d'Italiens en Afrique du Nord à l'époque républicaine au monde du commerce. Une partie de ces immigrés est certainement liée aux activités agricoles.[262] Il ne s'agit nullement de mettre en doute la présence de commerçants italiens en *Africa vetus* mais il importe de rappeler que très peu de sources les mentionnent explicitement. De même, rien n'indique qu'ils aient dominé les marchés.

2.1.3. Autres commerçants allogènes

Les Italiens ne sont pas les seuls à avoir montré un vif intérêt pour cette région. Si les attestations directes sont rares, pour ne pas dire inexistantes, la présence d'autres commerçants étrangers est fort probable. En effet, une communauté grecque est attestée à Carthage jusqu'à sa destruction.[263] Il est fort probable qu'au lendemain de la troisième guerre punique, cette communauté se soit répartie dans les autres cités africaines, qu'il s'agisse d'Utique ou des villes du Byzacium. De même, des Hellènes sont mentionnés à la cour du roi Massinissa et dans la capitale. On leur accorde traditionnellement des fonctions liées aux domaines artistiques, mais les nombreux liens établis entre la Numidie et le monde grec dans le domaine économique suggère la présence de commerçants parmi eux.[264] On peut

[261] LASSÈRE J.-M., 1977, p. 102.
[262] H.-G. PFLAUM note un lien entre l'onomastique latine présente dans les inscriptions et les territoires fertiles de l'*Africa vetus*. PFLAUM H.-G., 1970.
[263] Nous renvoyons à notre étude réalisée dans le cadre du PASA B., 2005.
[264] GAUTHIER Ph., 1988.

mentionner la découverte à Délos d'une inscription accompagnant une statue à la gloire de Massinissa, offerte par un Rhodien, vraisemblablement pour des raisons commerciales.[265] De même, un marchand athénien qui se vantait d'être l'ami du roi lui fit élever une statue à Délos.[266]

2.2. Centres et voies de diffusion

Embrasser la question des circuits de distribution dans son ensemble relève de la gageure. La tâche apparaît d'autant plus difficile dans le cas de l'*Africa vetus* où la documentation datée des IIe et Ier s. av. n. è. fait cruellement défaut. Pour autant, au travers de quelques exemples précis, il est possible d'appréhender les différents mécanismes à l'œuvre dans la circulation de marchandises. Afin de mesurer la vie commerciale et économique aux différentes échelles nous nous sommes concentrée sur trois principaux aspects : le rapport ville/campagne, le rapport côte/*hinterland* et le rôle des îles. Pour cela, nous avons privilégié le document céramologique. Comme le rappelle D. PEACOCK et D. WILLIAMS dans leur ouvrage de synthèse publié en 1986, « *it has been argued that pottery distributions can be used to help us evaluate the force and direction of commercial currents in the Roman world* », et renchérissent en soulignant que, concernant les amphores « *it is hard to conceive of any archaeological materiel better suited to further our understanding of Roman trade*. »[267]

2.2.1. Rapports ville/campagne

2.2.1.1. La recherche de modèles

La question du rapport entre ville et campagne est une thématique récurrente dans les recherches historiques, notamment depuis les années 1970. Malgré les nombreuses avancées, cette étude est loin d'être aisée. Elle dépend de l'état de conservation des vestiges, mais aussi de l'approche théorique des historiens et archéologues. Pendant longtemps, les fouilles archéologiques se sont intéressées aux villes. Le titre d'un des chapitres de P.-A. FÉVRIER dans son ouvrage *Approches du Maghreb romain*, est d'ailleurs particulièrement significatif : « *L'archéologie et ses limites ou de l'inconscient de l'archéologue* ».[268] L'auteur souligne que les archéologues se sont surtout concentrés sur l'hyper-centre des cités, obnubilés par la mise

[265] *IG* XI, 1116. HATZFELD J. et ROUSSEL P., 1909, p. 484 ; HOMOLLE Th., 1878, p. 400 n° 8.
[266] *IG* XI, 1115. HOMOLLE Th., 1879, p. 469, n° 1 ; BASLEZ M. F., 1981.
[267] PEACOCK D. P. S. et WILLIAMS D. F., 1986, p. 2.
[268] FÉVRIER P.-A., 1989, p. 69 et suiv.

au jour du *forum*. Nos connaissances sur la *chôra* des cités et plus encore des villages et leurs évolutions en pâtissent. Seule une prospection systématique doublée d'une remise en cause *« des images reçues d'une enquête ancienne »*, permettrait d'approcher l'économie du Maghreb antique et de son paysage.[269] Cela dit, les nouvelles orientations données aux recherches menées sur le terrain ces dernières années tendent à combler nos lacunes. On peut rappeler à ce propos la thèse de Ph. LEVEAU sur la cité de *Caesarea* de Maurétanie et ses environs[270] et l'étude remarquable menée sous la direction de S.DIETZ, L. SEBAÏ et H BEN HASSEN sur la « région » de Segermes.[271]

Il existe plusieurs angles d'attaque pour aborder la question des rapports entre villes et campagnes. On peut tout d'abord l'observer d'un point de vue administratif, comme nous l'avons fait dans le chapitre précédent. Mais on peut aussi s'infiltrer plus profondément dans le cœur de ces zones afin de tenter de saisir leur fonctionnement et surtout les liens qui les unissent au reste du territoire. C'est à cet exercice qui nous avons essayé de répondre par l'étude de la céramique.

On considère généralement, d'après le modèle établi par M. FINLEY,[272] suivant la voie tracée par M. WEBER,[273] que les cités anciennes sont des « *consumer city* » où les biens consommés dans les villes viendraient des zones rurales.[274] Mais ce modèle est de plus en plus remis en question.[275] Les études menées dans le cadre du *Leptiminus project* montrent que la cité a une grande activité économique.[276] Mais ces données sont valables pour l'époque romaine. Or nous savons qu'il ne faut pas étendre systématiquement les modèles définis pour la période du Haut-Empire aux périodes antérieures. Malgré tout, cet exemple permet de nous interroger sur les fonctions économiques et productives des cités nord-africaines, tout spécialement pour les cités côtières. Les observations faites par les membres du *Leptiminus project* remettent en question le modèle de M. FINLEY d'une cité uniquement « *self-sufficiency* ». Néanmoins, ce dernier ne doit pas être totalement ignoré et pourrait s'appliquer à la cité de Segermes.[277] Il devait exister toute une palette de formes urbaines, « *some more*

---

[269] FÉVRIER P.-A., 1989, p. 75.
[270] LEVEAU Ph., 1984.
[271] DIETZ S., LADJIMI SEBAÏ et BEN HASSEN H. (éd.), 1995.
[272] FINLEY M. I., 1981 ; FINLEY M. I., 1973.
[273] WEBER M., 2001 ; WEBER M., 1947.
[274] MATTINGLY D., STONE D. et BEN LAZREG N., 2000, p. 66.
[275] Voir MATTINGLY D., STONE D. et BEN LAZREG N., 2000, p. 66.
[276] Toutefois, on pourrait reprocher à l'article de D. MATTINGLY, D. STONE et N. BEN LAZREG d'englober les données valables pour une très longue période. Le modèle décrit peut-il réellement s'appliquer à l'ensemble du Haut-Empire ? Et même si on constate une évolution cohérente, n'y a-t-il pas eu de ruptures dans cette évolution ? Malheureusement, les données archéologiques ne sont pas assez riches pour le vérifier.
[277] ØRSTED P., 1992.

productive, some more rural, some more commercial, some thriving market centers, some with a more socially embedded economy ».[278]

Nous le voyons, les liens établis entre les zones urbaines et les zones rurales sont nombreux et complexes. Chercher à en dresser la liste exhaustive serait une démarche tout aussi vaine que de tenter d'établir un modèle type de contacts. Au vu de notre documentation, nous avons préféré nous interroger sur ces échanges à partir d'exemples précis. Pour cela, nous avons abordé la question au travers de deux marqueurs particuliers : le cas de la céramique modelée et celui des *rurals markets*.

2.2.1.2. La question des rapports villes/campagnes au travers de la céramique modelée

L'étude de la céramique modelée apparaît comme l'une des entrées privilégiées pour étudier le rapport entre zones urbaines et zones rurales. De par sa nature, elle ne peut pas être prise en compte dans l'étude générale des productions mais s'insère dans l'étude des micro-économies aux échelles locales tout en soulignant la dimension culturelle dans les échanges entre le monde urbain et les espaces ruraux.

2.2.1.2.1. Approche de la céramique modelée

La céramique modelée est un matériel relativement mal connu. Longtemps délaissée, elle souffre encore du manque d'intérêt qu'elle a suscité chez les archéologues, fouilleurs et découvreurs du XIXe s. et de la première moitié du XXe s. Son aspect « grossier » l'a longtemps reléguée au second plan des découvertes, loin derrière les céramiques de productions grecques et italiennes dont la finesse d'exécution en faisait des découvertes de prime importance.[279] Ce manque d'intérêt a conduit à une recension partielle de ce matériel, voire une absence de recension lors des fouilles archéologiques. Bien souvent, lorsqu'elle est signalée, le fouilleur ne la décrit ni ne la dénombre et se contente d'en souligner le caractère fruste. Dans d'autres cas, seule une partie du matériel est présentée, l'archéologue jugeant sans doute inutile de s'attarder sur une céramique répétitive et sans valeur. Aux lacunes des publications passées, il faut ajouter la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de dater ces

[278] MATTINGLY D., STONE D. et BEN LAZREG N., 2000, p. 83.
[279] Comme le remarque J. H. VAN DER WERFF, « *Des bibliothèques entières ont été consacrées aux catégories de céramique techniquement plus avancées* […]. *Mais* [les archéologues de l'Antiquité classique] *se sont rarement risqués à aborder la plus élémentaire des poteries* ». VAN DER WERFF J. H., 1984, p. 125.

objets lorsqu'ils sont découverts hors contexte archéologique. Enfin, une réputation de céramique funéraire[280] ou exclusivement rurale a fortement orienté et limité les recherches de cette production modelée.[281]

Considérée depuis peu comme un matériel à part entière et riche d'enseignements, la céramique modelée est en passe de gagner ses lettres de noblesse. On ne se contente plus de la présenter comme un matériel grossier : on l'étudie tout autant que les exemplaires de céramique importée et on en dresse peu à peu une typologie. Ce matériel bénéficie d'une attention plus poussée depuis les années 50, notamment avec les travaux de P. CINTAS sur la céramique d'Afrique du Nord[282] et surtout les recherches menées par G. CAMPS[283] sur les tombes mégalithiques et leur mobilier. Par la suite, les productions modelées ont de plus en plus été intégrées aux recherches scientifiques, faisant l'objet de publications particulières[284] et surtout, permettant d'avoir une vision bien plus complète du paysage céramologique de l'Afrique du Nord antique.[285]

La céramique modelée se retrouve sur l'ensemble du territoire. En effet, cette céramique utilisée en contexte domestique pour la préparation et la cuisson des aliments est très souvent présente dans les zones d'habitat, quelle que soit l'origine de la cité. L'exemple le plus emblématique est probablement celui de Carthage où les fouilles menées dans les quartiers de Byrsa des IVe, IIIe et IIe s. av. n. è. par J.-P. MOREL ont révélé plusieurs fragments de céramique modelée.[286] Toutefois, les productions les mieux connues et associées à un contexte archéologique daté de notre période sont celles recensées dans le Sahel. Dans cette région, cette céramique est caractérisée par une « pâte en sandwich » noire à l'intérieur et rouge à l'extérieur. La majorité des objets sont recouverts d'un engobe rouge vif, tirant parfois sur le marron ou l'orangé, dur, épais et qui s'écaille facilement.[287] Cette couverte peut être agrémentée de décor au trait noir. Concernant les formes, le répertoire est relativement restreint. On trouve principalement des bols ou des godets tronconiques, des vases et des

---

[280] L'étude menée par J. H. VAN DER WERFF a bien montré qu'il s'agissait également d'un matériel présent en contexte d'habitat. VAN DER WERFF J. H., 1984.

[281] Son association quasi systématique à une production rurale a longtemps masqué sa vocation culinaire, pourtant indispensable en contexte rural comme en contexte urbain.

[282] CINTAS P., 1950.

[283] Voir entre autres CAMPS G., 1956, pp. 155-203 ; CAMPS G., 1961 ; CAMPS G., 1964 ; CAMPS G., 1967.

[284] Citons en particulier les travaux de VAN DER WERFF J. H., 1984 ; FAYOLLE V., 1992 ; GHAKI M., 1999.

[285] On peut citer en particulier l'étude de la nécropole d'El-Hkayma. BEN YOUNÈS H., 1986 et BEN YOUNÈS H., 1988.

[286] Une trentaine de fragments de plats et de vases ont été mis au jour. J. P. MOREL remarque que ce nombre, terriblement restreint « *serait accru si nous pouvions réexaminer la perspective qui est la nôtre ici le matériel trouvé voici de nombreuses années quand la question [de la céramique modelée] semblait ne pas se poser.* » MOREL J.-P., 2003, p. 107.

[287] Bien plus rarement, on trouve des objets recouverts d'un engobe noir.

plats.[288] De pareils objets se retrouvent également dans les autres régions, mais rarement dans les mêmes proportions qu'au Sahel.

Cette particularité régionale incite à s'interroger sur les causes d'une telle répartition. En effet, la Byzacène est de loin la région ayant fourni le plus d'exemplaires de céramique modelée. Elle se retrouve dans la quasi-totalité des sites du Sahel à de très rares exceptions près,[289] tant dans les zones côtières qu'à l'intérieur des terres. Ce sont justement ces exceptions qui nous permettent de compléter notre approche. On constate que si ces poteries sont présentes et parfois majoritaires dans les nécropoles, elles sont absentes des sanctuaires. De même, leur répartition au sein des nécropoles est représentative de leur usage et origine. En effet, elles sont souvent majoritaires dans les nécropoles rurales, et plus rares voire totalement absentes des nécropoles des cités de fondation phénico-puniques. Il apparaît donc essentiel de prendre en compte l'aspect culturel de cette céramique, y compris dans le cadre d'une étude économique. La région du Sahel est présentée dans les sources littéraires comme une région où la mixité de population entre Puniques et Libyques semble particulièrement forte. Les habitants sont qualifiés de Libyphéniciens par Tite-Live qui les décrit comme une « *race mixte de Phéniciens et d'Africains* »,[290] idée reprise plus tard par Pline l'Ancien, qui rappelle qu'on « *appelle Libyphéniciens ceux qui habitent le Byzacium* ».[291] Ce qualificatif illustre bien « *la symbiose qui s'est opérée là entre le substrat autochtone et l'apport sémitique.* » Nous serions tentés d'associer la céramique modelée sahélienne à cette population en regard de la céramique tournée, plus répandue auprès des populations « puniques » concentrées dans les cités côtières.

La céramique modelée semble issue de productions locales et artisanales,[292] à vocation domestique et, dans le cas du Sahel, fortement marquées d'empreinte identitaire. Mais au-delà de l'aspect culturel, cette poterie entre pleinement dans les questions de la micro-économie. Elle correspond à une production incidente, contrairement aux céramiques tournées.[293] Ainsi, les céramiques modelées découvertes à *Uzitta* n'étaient probablement pas produites sur

---

[288] CAMPS G., 1964.
[289] La céramique modelée est, à ce jour, absente des tombes fouillées dans les nécropoles d'Hadrumète. De plus, selon les rapports de fouilles, elle ne fait pas partie du matériel votif des sanctuaires du Sahel. On en retrouve quelques rares exemplaires dans les sanctuaires de la région tellienne tels qu'à Henchir-El-Hami et Henchir-R'çass, Mactar et de Henchir Ghayadha.
[290] Tite-Live, *Histoire romaine*, XXI, 22, 3.
[291] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 24. Sur les Libyphéniciens, voir *supra*, pp. 53-56.
[292] J. H. VAN DER WERFF souligne « *l'absence de régularité, de manipulation standardisée*. » VAN DER WERFF J. H., 1984, p. 128.
[293] VAN DER WERFF J. H., 1984, p. 128.

place.[294] Elles seraient le fait de femmes[295] qui habitaient temporairement ou en permanence dans la campagne entourant *Uzitta* et prenaient part, de temps à autre, aux échanges économiques de la cité la plus proche. Il est probable que cette population rurale proposait d'autres choses à la vente, tels que des animaux, du bois de chauffage, d'autres produits « *par lesquels la masse indigente des paysans d'Afrique du Nord participait à la circulation des biens.* »[296] On peut entrevoir, grâce à la céramique modelée, de nouveaux acteurs du commerce et surtout approcher une partie des liens qui existaient entre les villes et les campagnes, sans passer systématiquement par les produits agricoles dont les échanges se faisaient dans des quantités remarquables, au travers d'organisations et de moyens importants.

Ainsi, il ne faut pas sous-estimer la place de cette céramique. Comme nous allons le voir, elle occupait probablement une place bien moins anecdotique dans le paysage céramologique qu'on ne la lui accorde habituellement.

2.2.1.2.2. Échanges et interactions : céramique modelée et céramique hybride

Au croissement entre céramiques tournées et modelées se trouvent les céramiques « hybrides ». Ce qualificatif désigne des productions tournées imitant les formes de la céramique modelée[297] et/ou recouvertes d'un engobe rouge-orangé.[298] Plusieurs exemplaires ont été découverts à *Lepti Minus*,[299] El-Hkayma,[300] *Thapsus*,[301] Moknine,[302] et Mahdia,[303] dans des contextes tardo et néopuniques. On peut trouver des formes importées, appartenant au répertoire gréco-latin que les potiers africains ont recouvertes d'un engobe rouge-orangé caractéristique de celui des céramiques modelées sahéliennes, afin de leur donner un aspect

---

[294] Dans la *Guerre d'Afrique* de César, Uzitta est décrite comme un *oppidum* (XLI, 2 ; LI, 1 ; LVIII, 4 ; LIX, 4) doté d'un mur d'enceinte (LVI, 1). Quelques indices laissent même supposer que la cité jouait le rôle de marché d'entrepôt (XLI, 2).

[295] Par analogie avec l'observation des femmes contemporaines dans le Maghreb actuel, on peut supposer que la céramique modelée était produite par des femmes vivant dans les régions rurales et non en ville. CAMPS G., 1955 ; VAN DER WERFF J. H., 1984, p. 128 et SEKIK N., 2009.

[296] VAN DER WERFF J. H., 1984, p. 129.

[297] On trouve en particulier des vases caliciformes.

[298] BEN YOUNÈS H., 1989. Ces objets ne doivent pas être confondus avec des « *vases rouges, vernissés ou non, copiant les formes de vases à vernis noir* ». J. P. MOREL attribue trois vases découverts par P. CINTAS à la catégorie des céramiques hybrides MOREL J.-P., 1981, p. 517 ; CINTAS P., 1960. Attribution remise en question par BEN YOUNÈS H., 1989, p. 74. Il s'agirait plutôt d'imitations de céramiques importées, recouvertes d'un vernis tirant sur le rouge plutôt que sur le noir.

[299] Surtout dans la nécropole de Henchir Methkal. Voir également FOUCHER L., 1967.

[300] BEN YOUNÈS H., 1986 et BEN YOUNÈS H., 1988.

[301] FANTAR M. H., 1978.

[302] BEN YOUNÈS H., 1992-1993.

[303] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 288.

plus familier pour la clientèle potentielle de la région.[304] De même ils proposent des bols hémisphériques, proches des bols tronconiques bien présents dans le répertoire modelé. Il s'agit d'un processus ancien qui évolue tout au long des IIIe,[305] IIe et Ier s. av. n. è.

Pourquoi les potiers ont-ils cherché à se rapprocher des céramiques modelées ? H. BEN YOUNÈS propose de penser cela en termes de marché. « *La place importante occupée par la céramique modelée dans la consommation des foyers du Sahel punique aurait incité les potiers professionnels à s'adapter aux caractéristiques locales afin de concurrencer la vaisselle traditionnelle.* »[306] Tout en imitant les formes importées, les potiers sahéliens vont donner à leurs productions un aspect familier. C'est un phénomène que l'on retrouve dans d'autres régions, notamment dans le sud de la France où la céramique tournée peut s'inspirer du « *répertoire indigène régional* ».[307] La céramique modelée est plus qu'une simple vaisselle domestique. Ces particularités morphologiques et esthétiques répondent à une réelle demande, au moins de la part de la population du Sahel.

Les emprunts et échanges sont bilatéraux. On trouve des poteries modelées imitant des formes puniques ou importées. Ainsi, il existe à *Lepti Minus* deux types de modelée : la première répond aux formes classiques du répertoire local, la seconde emprunte ses formes au répertoire étranger, avec notamment une série de lampes modelées à anse, aileron et tube central qui imitent les lampes d'importation. Signalons également la présence de deux oenochoés en céramique modelée dans les nécropoles d'El-Alia et de Smirat, d'*unguentaria* modelés à Dougga (claviforme), Gastel (fusiforme), *Tiddis* et au Djebel Bou Driecen (claviformes assez frustes, inspirés des modèles néopuniques des IIe et Ier s. av. n. è.[308]). Enfin, on trouve plusieurs cas d'imitation de vases biberons, caractéristiques de la civilisation punique en Afrique du Nord.[309] Les emprunts passent également par le décor. J. P. MOREL remarque une « *analogie apparente entre certains fonds à anneaux en relief ou certains profils de plats de la céramique modelée d'une part, et d'autre part, les assiettes à cupules centrales et les plats à poissons si prisés des Puniques*. »[310] Cette attention portée à l'esthétique et la forme de la céramique modelée confirme la place qu'elle occupe dans l'économie en faisant l'objet d'un véritable marché.

---

[304] BEN YOUNÈS H., 1989, p. 77.
[305] Au IIIe s. av. n. è., le bol caliciforme est déjà passé du répertoire de la modelée à celui de la tournée. C'est également à la fin du IIIe s. av. n. è. que remontent les vases d'imitation de Lemta.
[306] BEN YOUNÈS H., 1989, p. 77.
[307] PASSELAC M., RANCOULE G. ET SOLIER Y., 1981, p. 35.
[308] CAMPS G., 1961, p. 279.
[309] CAMPS G., 1961, p. 315.
[310] MOREL J.-P., 1996-1998, p. 130.

De quand datent ces céramiques ? La céramique modelée inspirée des modèles tournés est assurée sur les sites puniques jusqu'au Ier siècle av. n. è., voire le tout début du Ier s. de n. è. Dans les premières décennies de notre ère la production de ce que J. H. VAN DER WERFF qualifie de « *céramique rouge commune de Byzacène* », c'est à dire la céramique hybride de BEN YOUNÈS, est portée à un niveau artisanal plus élevé. Par la suite, tout comme la poterie modelée traditionnelle, elle semble disparaître des nécropoles au Haut-Empire.[311] La baisse de la céramique modelée s'explique par une augmentation de la céramique tournée aux alentours du changement d'ère et est liée à l'évolution des techniques et du marché.[312] Toutefois, il semble que les sites les plus éloignés des côtes aient vu perdurer la céramique modelée plus longtemps. C'est du moins ce que laisse supposer l'étude du matériel funéraire découvert dans les tombes creusées à fleur de sol de la nécropole de Sidi-El-Hani.[313]

La céramique modelée et sa diffusion illustrent la complexité des échanges locaux. Cet angle d'attaque renouvelle la vision que nous avons généralement de l'échange entre les zones urbaines et rurales, le plus souvent basée sur l'étude des productions agro-alimentaires et de leur diffusion dans les villes et au-delà. Cet exemple nous rappelle que la vie d'une région ne se limite pas au grand commerce. Ainsi, l'absence de document relatif aux transactions commerciales n'implique pas systématiquement l'absence d'activité dans une région. Elle peut prendre une forme plus ténue, relevant de la micro-économie, se déroulant autour de marchandises laissant peu de traces. Toutefois, cette micro-histoire n'est pas totalement indépendante des évènements géopolitiques. En effet, le net recul, pour ne pas dire la disparition, de la céramique modelée, est lié au changement du faciès du paysage céramologique. En effet, à partir du Ier s. de n. è., les importations de céramiques italiennes et gallo-romaines connaissent une forte augmentation avec l'arrivée de la sigillée. Ce déferlement d'une céramique de bonne facture à coût réduit entraine une diminution de la demande pour la céramique modelée locale.

2.2.1.3. La question des « *rural markets* »

Nous venons de le voir avec l'exemple de la céramique modelée, la micro-économie et les échanges secondaires entre la ville et la campagne sont difficilement saisissables. Afin de

[311] J. H. VAN DER WERFF attribut la présence de quelques tessons de modelée dans les caveaux du Haut-Empire à un déplacement de vestiges. VAN DER WERFF J. H., 1984, p. 130.
[312] VAN DER WERFF J. H., 1984, p. 130
[313] GRIDEL H., 1928.

compenser ces lacunes documentaires, on peut se tourner vers les modèles économiques. Le principe des *rurals markets* pourrait être un type d'échange décelable en Afrique du Nord antique et permettrait de compléter le paysage économique de cette région.[314]

Ce type d'organisation est défini par B. SHAW comme « *a rural phenomenon, a specific mode of centralized exchanges and integration typical of many traditional society.* »[315] Ces marchés sont caractérisés par leur fréquence et leur intégration dans des systèmes économiques et sociaux plus vastes. Ils sont soumis à des conditions géographiques, économiques et sociales La vocation économique de ces marchés ne doit pas faire oublier la multiplicité des fonctions dont ils font preuve. L'échange de biens n'en est qu'un aspect.

Où localiser ces marchés ? Selon B. SHAW ces marchés prennent place aux frontières de zones de productions complémentaires qui correspondent bien souvent à des ensembles géographiques et topographiques distincts. Ainsi, les zones de hauteurs sont marquées par des exploitations maraîchères intensives (*intensive garden farming*), de l'arboriculture et des transhumances estivales. Les vallées et les plaines sont caractérisées par des unités d'exploitations plus importantes (*larger farm unit*) avec une prédominance pour la céréaliculture, les transhumances hivernales et le pastoralisme nomade.[316]

Toutefois, ce type d'organisation est particulièrement difficile à saisir. Comme le remarque B. SHAW, « *how are we to identify and study institutions that were so ephemeral and did not tend to leave any physical traces of their existence ?* »[317] Seule une étude topographique doublée de découvertes de matériel indique leur présence. C'est le cas pour le site de Kef Smaar.[318] Le site présente une position stratégique au confluent de deux zones économiques. De plus, il est situé sur une route, allant des montagnes à une plaine, aujourd'hui encore fréquentée par les nomades au cours des transhumances estivales. Enfin, on y a découvert plusieurs exemplaires de tessons de campanienne B en quantité inhabituelle pour un site situé autant à l'intérieur des terres.[319] Cependant, tous les sites présentant de la céramique typique d'importation ou d'imitation et situés en des lieux stratégiques ne peuvent pas systématiquement être interprétés comme un « *rural periodic market* ». Il peut s'agir d'un autre type d'organisation commerciale, économique ou sociale. Or, un autre cas pourrait être

[314] Sur ce type de marchés, voir SHAW B., 1979 et SHAW B., 1981b.
[315] SHAW B., 1981b, p. 38.
[316] SHAW B., 1981b, p. 41
[317] SHAW B., 1981b, p. 43.
[318] CADENAT P., 1972.
[319] SHAW B., 1981b, p. 49.

signalé dans la région de *Vaga*. Salluste y mentionne la présence de commerçants romains.[320] Il s'agirait ici plus d'un « *market-centre* » que d'un « *rural periodic market* ».

L'étude menée par B. SHAW montre que, au cours de la période romaine, plusieurs de ces centres économiques ont été placés, voire fondés par les maîtres des domaines romains afin d'en assurer le contrôle. Rien ne permet d'affirmer qu'une telle démarche soit déjà présente sous domination punique ou numide. Mais il pourrait s'agir d'une des clés de gestion du territoire utilisée par les Puniques ou les rois numides.

Bien que les documents manquent, il nous a semblé essentiel d'évoquer ces possibilités afin de sortir d'une vision dominée par des échanges à grande échelle (souvent liés aux productions agricoles) et de redonner une place à la micro-histoire et aux populations locales. Le « *rural periodic market* » reste un des moyens d'interprétation et de compréhension de l'occupation et de l'organisation du territoire, mais il n'en est sans doute pas le seul.

Dans une interrogation plus vaste sur la question des circuits commerciaux, nous avons proposé une approche locale au travers de deux exemples : la céramique modelée et les *rurals markets*. Ces deux exemples ont amené une approche différente de celle envisagée généralement au travers du commerce de produits agricoles. Aux grands échanges s'additionne une multitude de petits échanges impliquant des acteurs quasiment invisibles à l'historien et des produits en petites quantités, de peu de valeur, mais pourtant bel et bien présents. Il apparaît aussi que les marchés ne sont pas uniquement le fait des villes et que l'on trouve des organisations, au moins périodiques, dans les zones rurales où peuvent s'échanger des produits ruraux mais aussi des produits issus des villes. Enfin, ces marchés étaient peut-être un moyen de contrôle des populations rurales par les notables.

2.2.2. Rapports hinterland*/côte*

La côte africaine est souvent décrite comme une interface privilégiée entre la Méditerranée et l'*hinterland*. Les sites côtiers pourvus de ports naturels ou artificiels constituent le point de rencontre idéal entre les productions destinées à l'exportation, acheminées depuis l'intérieur des terres par différents circuits, et les produits importés,

[320] Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XLVII.

redistribués *via* ces mêmes voies de communication. Toutefois, la ligne côtière ne peut être considérée comme un seul et même ensemble, notamment aux IIe et Ier s. av. n. è.

Les ports de Carthage et de la zone du Cap Bon sont connus pour leur vitalité à l'époque punique et impériale.[321] Pourtant, cette situation connaît une césure au lendemain du troisième conflit opposant Rome à la métropole africaine. En effet, Carthage est détruite et son port abandonné. Plusieurs cités du Cap Bon connaissent le même sort et l'absence quasi-totale de vestiges datés de la fin de la République confirme, sinon une désaffection, du moins une chute vertigineuse des activités commerciales sur cette portion de littoral.[322] Mais les côtes africaines n'ont certainement pas été abandonnées pour autant. On peut supposer que d'autres sites ont pris le relais, avec, en tout premier lieu, Utique promue capitale provinciale. Au nord-ouest, la cité de *Thabraca* pourrait avoir joué un rôle de point de concentration des marchandises, tant pour l'importation que l'exportation. L'étude menée par M. LONGERSTAY suggère qu'à l'époque romaine, une « route du marbre » partait de Chemtou en passant par le massif de Khroumirie à destination de *Thabraca* afin d'alimenter le monde romain en marbre.[323] Il est probable que de cette cité partaient d'autres voies qui desservaient les grandes villes de l'intérieur telles que *Bulla Regia*, *Sicca Veneria* et Carthage. Il est probable qu'une ébauche de ces voies de passage existait déjà au Ier s. av. n. è., car on trouve du marbre de Numidie à Rome à cette époque.[324]

La situation est beaucoup mieux documentée pour la partie méridionale de la province. De nombreuses places de commerce, échelonnées le long de la côte, sont mentionnées dans les sources littéraires dès la haute Antiquité. Ainsi, la région du golfe de Gabès, comprise entre Rass Ajdir et la Chebba,[325] est appelée « Petite Syrte » ou « région des *Emporia* » par les auteurs anciens. Le terme d'*emporia* renvoie aux facteurs positifs de cette région que sont la fertilité du sol et la présence de places de commerce. C'est ainsi que Strabon explique pourquoi cette région a attiré des marchands.[326] Par extension, le mot *emporia* peut inclure la côte du Byzacium et surtout les trois ports de *Sabratha*, *Oea* et *Leptis Magna*.[327] Concernant la zone de la Byzacène à proprement parler, les villes de la côte servent de débouché aux productions des plaines sahéliennes mais aussi à celles de la dorsale tunisienne. On peut

[321] Signalons la récente découverte d'un entrepôt abritant des amphores de type Maña D datées du premier quart du IIe s. av. n. è. FANTAR M., 2007, p. 237.
[322] Sur les activités du Cap Bon aux IIe et Ier s. av. n. è., voir *supra*, pp. 234-236. Concernant les tessons recueillis sur le littoral, voir SLIM H. *et al.*, 2004 ; BONIFAY M. *et al.*, 2002-2003.
[323] Voir LONGERSTAY M., 1987-1989, p. 145, n° 24.
[324] LONGERSTAY M., 1987-1989, p. 146.
[325] Selon la définition adoptée par SLIM H. *et al.*, 2004.
[326] Strabon, *Géographie,* XVII, 836.
[327] Voir REBUFFAT R., 1990.

rappeler le cas des amphores produites au Sahel et retrouvées en différents lieux de la Méditerranée. On pense entre autres aux amphores de Mactar, identifiées par A. BOURGEOIS. L'empreinte commerciale du royaume numide en Byzacène ne pose pas de difficulté dans la mesure où, nous l'avons vu, cette région semble jouir d'une relative indépendance. En outre, la présence numide dans cette région pourrait se confirmer au travers des découvertes monétaires.[328] Sur certains sites, on trouve des monnaies numides et non puniques, comme dans le sanctuaire d'El-Kénissia.[329] Ce cas est d'autant plus remarquable qu'il est très proche d'Hadrumète, tête de pont de la civilisation punique au Sahel. Dans le sanctuaire de cette cité, les monnaies numides côtoient les émissions puniques, de même qu'à *Lepti Minus*. La découverte de monnaies numides dans les nécropoles et sanctuaires ainsi que dans les contextes urbains du Sahel montre que cette région est pleinement ouverte au royaume de Numidie. Enfin, dans la partie sud de la Byzacène et en Tripolitaine, les émissions numides sont nettement majoritaires.[330] On pourrait y voir la volonté des rois africains d'exercer une certaine domination sur la région du Sahel. Néanmoins, il est nécessaire de rester prudent sur les conclusions à tirer de ce matériel et la présence particulièrement fréquente de monnaies numides dans la partie méridionale de la province ne suffit pas à y voir une domination effective de la Numidie, de nature économique ou politique. Cependant, ces sources numismatiques jointes à notre connaissance de l'expansion territoriale numide dans la première partie du IIe s. av. n. è., révèlent un intérêt accru du royaume africain pour la région côtière du Sahel. Cette idée gagne en probabilité si l'on accepte de situer les territoires romains offerts aux rois numides après 146 av. n. è. à l'est du chapelet des sebkhas. La Numidie a alors tout intérêt à chercher un accès direct aux côtes littorales du Sahel. Ce rôle d'interface entre les zones de production agricole et le reste de la Méditerranée se perpétue sous l'Empire.

La question du rapport côte/*hinterland* s'appréhende également au travers du matériel importé. Pour notre période, il s'agit principalement de céramiques à vernis noir. C'est au travers de cette production que nous allons tenter de saisir les liens entre les différentes parties du territoire et les individus. Comme le remarque J. P. MOREL la céramique à vernis noir est

[328] Voir annexe 14.
[329] CARTON L., 1906, p. 115.
[330] C'est le cas à Misurata : ALEXANDROPOULOS J. et FAKROUN M., 1998 ; voir aussi le trésor de Tarhouna, composé uniquement de 176 monnaies numides vraisemblablement émises avant la chute de Carthage et dont certaines avaient peu circulé (renseignements J. ALEXANDROPOULOS).

« *assez fine pour être exportée, au moins assez commune pour être capilairement diffusée.* »[331]

Aux IIe et Ier s. av. n. è., les céramiques à vernis noirs sont dominées par les productions dites « campaniennes ». Alors que les céramiques attiques sont homogènes, du point de vue de leur origine (Athènes et sa région immédiate), les céramiques « italiennes » connaissent une grande variété de centres de production. Elles ont des provenances diverses : céramique « calénienne »,[332] de Grande-Grèce, de Gnathia[333], de Lipari, de Sicile, d'Étrurie, de Campanie, de Reggio ou encore de Calabre.[334] Il peut alors sembler étrange, de prime abord, de regrouper sous un même intitulé une céramique si diverse. Cependant, ces centres de productions appartiennent tous à la même région, peu à peu dominée par Rome. De plus, sans évoquer une romanisation ou une uniformisation des céramiques italiennes, on remarque que les influences latines prennent le pas sur les influences hellénistiques. Ainsi, l'évolution de la campanienne A montre qu' « *après une brève période au cours de laquelle prédominent des formes d'inspiration hellénistique (plats à poisson, coupes apodes, gutti…), le répertoire de cette production se fixe vers 180, et pour presque un siècle, en une série de formes « classiques » de la campanienne A.* »[335] Une influence du Nord vers le Sud pour la céramique est alors perceptible avec notamment une pénétration, en Campanie septentrionale, des influences centro-italiques.[336] Cette domination des influences romaines est manifeste à partir de la seconde moitié du IIe s. av. n. è. jusqu'aux débuts de l'Empire.[337] Aux productions de campanienne A s'ajoutent celles des campaniennes dites B et C, diffusée en Afrique à partir de la destruction de Carthage.[338]

Est-il possible d'écrire une histoire de l'économie et des voies de commerce de l'Afrique du Nord à partir de l'étude de la céramique à vernis noir et de ses imitations ? La réponse semble être non, du moins, pas en l'état actuel de nos connaissances. Elle le sera lorsque les centres de productions auront été identifiés et que nous serons en mesure de tracer ces productions, de leur atelier à leur site de découverte. De plus, le cas de la vernis noir est

---

[331] MOREL J.-P., 1980b, p. 1563.
[332] Désigne une céramique fine, décorée de reliefs d'appliques ou de reliefs au repoussé, fabriqué dans la colonie de Calès vers la seconde moitié du IIIe et au début du IIe s. av. n. è. Dans son acception la plus large, le terme peut également désigner la plupart des céramiques à reliefs italiennes. MOREL J.-P., 1982, p. 46.
[333] Céramique de production apulienne, entre 360 et 270, issue de plusieurs centres de production dont le plus important est certainement Tarente MOREL J.-P., 1982, p. 47. Ce terme est également utilisé pour désigner l'ensemble des vases à rehauts peints. MOREL J.-P., 1982, p. 30.
[334] Pour une récente synthèse sur les différents lieux de production de la céramique « campanienne », voir MOREL J.-P., 1998a.
[335] MOREL J.-P., 1976a, p. 273.
[336] MOREL J.-P., 1976a, p. 271.
[337] MOREL J.-P., 1976b, p. 495.
[338] CHELBI F., 1992, p. 23 ; CHELBI F., 2010, p. 353.

très intéressant mais particulièrement dangereux à utiliser pour notre période. En effet, il faut distinguer les circuits et évolutions internes à la région des évolutions méditerranéennes de la production. Ainsi, J.-P. MOREL rappelle qu'en 82 av. n. è., deux des principaux centres de production de la campanienne A, Naples et Ischia, sont durement frappés par Sylla.[339] Mais cet évènement ne suffit pas à expliquer l'état de l'ensemble des marchés. Rappelons qu'en Gaule, la circulation de la campanienne A se poursuit jusqu'après 50 av. n.è., probablement jusqu'au changement d'ère. Pour l'instant, la seule affirmation valable est la présence de cette céramique en grande quantité en Afrique du Nord, dans les principaux centres urbains comme dans les zones rurales et montagneuses. Elle est d'ailleurs un des principaux éléments de datation émanant des prospections et collectes de surfaces. La présence de campanienne A moyenne et tardive ainsi que de campanienne B et C nous assure du maintien des relations et échanges après la destruction de Carthage, sans plus de précision. Signalons que dans les régions de l'*hinterland*, la campanienne A moyenne et tardive est bien plus représentée que la A classique. C'est le cas à *Zama Regia*, Mactar et Henchir Ghayadha.[340]

A contrario, son absence est parfois instructive. Dans le cadre de cette recherche, l'une de nos principales interrogations porte sur les conditions de développement interne de la région africaine nord-orientale et sur l'impact de son annexion à l'empire romain. Si nous sommes convaincue de l'important développement économique dont jouit cette région avant l'arrivée romaine, certains éléments nous incitent à ne pas surestimer la densité des échanges préromains. Ainsi, R. REBUFFAT montre que les échanges à l'époque pré-impériale dans le bassin de l'oued Kebir et les bassins des oueds de la côté syrtique n'ont probablement pas été considérables. L'auteur remarque que la céramique la plus ancienne découverte est une céramique sigillée rouge de type italique et « *qu'elle ne relaie pas des céramiques à vernis noir, même dégénérées*. »[341] C'est donc au Ier s. de n. è. que cette région entre dans « *le cadre de l'économie romaine, ou si l'on préfère méditerranéenne*. »[342] Selon R. REBUFFAT « *à l'arrivée de céramique fine – et d'autres produits aujourd'hui disparus – correspond certainement l'exportation d'un surplus de production agricole, pour ne parler que de ce type d'exportation.* »[343] Ainsi, le développement des voies commerciales et des courants d'échange a probablement connu une forte accélération avec la croissance des cités de la côte syrtique, bien marquée sous l'Empire.

[339] MOREL J.-P., 1978.
[340] CHELBI F., 2008, surtout p. 232.
[341] REBUFFAT R., 1983, p. 252. Les prospections menées par R. REBUFFAT dans cette région n'ont pas fourni de vestiges datés de la période préromaine. REBUFFAT R., 1982, p. 193.
[342] REBUFFAT R., 1983, p. 252.
[343] REBUFFAT R., 1983, p. 252.

Pour autant, on ne peut pas uniquement se baser sur la présence de céramiques importées ou de leurs imitations pour estimer l'ouverture et les circuits de communication des cités de l'intérieur des terres. Le cas de Mactar est intéressant car c'est une importante cité où les apports étrangers sont notables, mais l'observation des céramiques révèle une sous-représentation des produits d'origine allogène. Or, comme nous l'avons vu plus haut, les échanges avec l'extérieur sont attestés par l'exportation d'amphores mactaroises.

2.2.3. Le rôle des îles

Le caractère insulaire de ces bandes de terre leur accorde un statut particulier, distinct des simples sites côtiers. Leur situation les dote d'atouts incontournables pour s'insérer pleinement dans le commerce maritime. Du nord au sud se trouvent l'archipel de la Galite à une soixantaine de kilomètres au nord-est de *Thabraca* et l'archipel des Kuriates à l'est de Monastir. Puis, viennent les îles plus grandes avec les Kerkenna le long des côtes sahéliennes et l'île de Djerba, dans le golfe de Gabès.[344] Enfin, une place particulière peut être accordée à l'île de Pantelleria.

2.2.3.1. La Galite[345]

Lors de la prospection menée par l'équipe franco-tunisienne sur le littoral tunisien, une quinzaine de cuves (ou autre silos) ont été signalées dans une section de la falaise. Les découvreurs notent que la présence d'inclusions de pierre blanche dans ce tuileau suggère qu'il pourrait être d'époque punique ou romano-républicaine.[346] La présence de tessons d'amphore punique Maña C2b et d'amphore italique Dressel dans la falaise du front de mer indique que l'activité de cette île s'est perpétuée à l'époque tardo-républicaine.[347] On peut alors s'interroger sur son rôle. La présence d'une amphore africaine et d'une amphore italique révèle qu'elle servait de point d'échange entre les deux continents. Mais servait-elle de relais ou s'agit-il de vestiges de consommation propre à l'île ? Les données ne sont pas suffisamment nombreuses pour répondre à cette interrogation. Cela dit, les deux propositions ne s'excluent pas forcément. Si nous sommes bien face à une consommation propre à l'île, il

[344] Il existe d'autres îles telles que les îles Cani, Fratelli ou encore Kneiss. Aucun vestige archéologique daté de notre période n'y ayant été retrouvé, il n'en sera pas fait mention dans notre étude.
[345] On la trouve mentionnée sous le nom de *Galata* chez Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, III, 92 et *Καλάθη* chez Ptolémée, IV, 3, 12.
[346] SLIM H. *et al*., 2004, site n° 210.
[347] SLIM H. *et al*., 2004, site n° 210.

serait intéressant de savoir si l'amphore Maña C2b venait de la région sahélienne. Nous aurions alors une bonne illustration de la diffusion des productions sahéliennes dans la partie septentrionale de la province.[348] Et dans ce cas, est-ce pour suppléer un manque de production agricole locale ? Ou faut-il y voir le signe de la vitalité des productions sahéliennes ?

2.2.3.2. Les îles Kuriates

L'archipel des Kuriates présente plusieurs vestiges attestant d'une occupation remontant à l'époque punique. Lors des prospections menées sur l'île, les découvreurs ont signalé sur la plage un « *large amoncellement de tessons de toutes époques confondues (y compris actuelle) très érodés : céramique attique (anse de kylix), amphores puniques, céramique campanienne* ».[349] À Dmagh el Kaouaf, sur la plus grande des îles, près de la carrière, les tessons sont tellement nombreux qu'ils forment un amoncellement décrit comme un « *petit tell sur 200 m* », dans lequel on distingue de la vaisselle de type campanienne A, des amphores puniques types Cintas 312-313, 315 et Ben Younès Sahel type 1 ainsi qu'un *unguentarium* daté du IIe av. n. è.[350]

2.2.3.3. Les îles Kerkennah

L'archipel est constitué de deux principales îles, Rharbia au sud et Cherguia au nord, auxquelles s'ajoutent quatre îlots de moindre importance. Bien que son accessibilité soit limitée,[351] l'archipel apparaît comme une escale incontournable, tant d'un point de vue stratégique qu'économique. Diodore y indique quelques bons ports[352] et lors du passage d'Hannibal en 195 av. n. è., des navires marchands phéniciens y sont signalés avec leur cargaison.[353] Cela pourrait être un indice du rôle de cette région dans le commerce phénicien et punique. Le fait nous semble confirmé par une remarque de l'auteur du *Bellum Africum*. Ce dernier révèle qu'à *Cercina* « *se trouvait une grande quantité de blé (quod ibi magnum numerum frumenti esse audiebat)* ».[354] La morphologie de l'île semble peu propice à une

[348] Le doute persiste sur les lieux de production des amphores Maña C2b. On ne peut pas exclure qu'elles aient été produites ailleurs dans la province ou dans ses régions limitrophes.
[349] SLIM H. *et al*., 2004, site n° 114, pp. 156-157.
[350] SLIM H. *et al*., 2004, site n° 114, pp. 156-157.
[351] CARAYON N., 2008, p. 388. L'auteur signale que « *la situation naturelle maritime de Borj el-Hassar ne ménage pas de conditions particulièrement favorables au mouillage des navires* ».
[352] Diodore de Sicile, V, 12, 4.
[353] Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIII, 48, 3.
[354] César, *Guerre d'Afrique,* VIII.

exploitation intensive des céréales permettant d'importantes récoltes. Au contraire, l'île semble plutôt être connue pour sa culture de l'olivier et de la vigne.[355] La présence de grande quantité de céréales s'explique si l'on voit dans l'île un espace de stockage des céréales vouées à des exportations à plus longue distance. Il pourrait s'agir d'un lieu de concentration et de redistribution des céréales.

2.2.3.4. L'île de Djerba[356]

La localisation de l'île dans le golfe de Gabès, à la jonction entre l'Afrique nord-orientale et les côtes libyennes, ouverte sur le bassin oriental de la Méditerranée, en fait « *an essential stopping-place for anymone sailing up or down the coast* ».[357] Djerba compte plusieurs ports naturels et artificiels facilitant cette vocation, dont au moins deux présentent une forte activité au cours des IIe et Ier s. av. n. è. : *Meninx* et Ghizène.[358]

À partir du IIe s. av. n. è., l'île semble développer des relations privilégiées avec l'Italie. En effet, dès la seconde guerre punique jusqu'au IIe s. de n. è., les productions italiques sont majoritaires parmi les produits importés, avec notamment des amphores gréco-italiques et des céramiques de type campanienne A et B. Selon E. FENTRESS, on assisterait, à partir du IIe s. av. n. è. à une relation d'interdépendance entre Djerba et L'Italie. « *Jerba developed a local production (perhaps in both wine and oil[359]) that found its way onto the Italian market. At the same time, Italian products were consumed throughout the island. This interdependence was destined to continue through the early Imperial period.* » Les liens étroits existant entre ces deux régions, avant même la destruction de Carthage, sont une preuve supplémentaire de la relative indépendance de l'île par rapport à la métropole punique.[360] Il est certain que l'entrée en possession des comptoirs de Tripolitaine par Massinissa à la fin des années 160 av. n. è. et la destruction de Carthage en 146 av. n. è. ont accentué ce phénomène.[361] Il est possible que l'affirmation de cette indépendance et la

---

[355] Hérodote, *Histoire*, IV, 195.
[356] Djerba est de loin l'île la mieux connue des côtes africaines. Aux nombreuses recherches et fouilles entreprises dès la fin du XIXe s'ajoute le *Jerba Project* qui a permis une prospection approfondie de l'île. Voir la récente publication du projet : FENTRESS E., DRINE A. et HOLOD R., 2009. Sur l'historique des recherches, voir pp. 43-54.
[357] FENTRESS E., 2001, p. 249.
[358] FENTRESS E., DRINE A. et HOLOD R., 2009, pp. 75-76 et 83.
[359] Le phénomène a probablement été étendu à d'autres produits peu visibles par les archéologues, tel que le textile coloré par le murex pour lequel Djerba était connue.
[360] FENTRESS E., DRINE A. et HOLOD R., 2009, p. 93.
[361] Selon A. DI VITA, le développement des importations de campanienne A s'expliquerait par l'émancipation de l'économie de la zone de Tripolitaine du joug carthaginois. DI VITA A., 1982, p. 516.

présence numide aient modifié, ou du moins réorienté, une partie des échanges, favorisant, peut-être, des communications avec l'intérieur des terres en direction du royaume africain.

À l'affirmation de ces échanges avec le monde italique s'ajoute un développement économique interne. Les différentes prospections menées sur l'île ont révélé sa fourmillante activité à l'époque tardo-républicaine,[362] particulièrement visible sur les sites de Henchir Ghardaya,[363] Ghizène,[364] et Burgu (qui atteint sa taille maximum au IIe s. av. n. è).[365]

2.2.3.5. Les données sur l'île de Pantelleria[366]

Pantelleria est étroitement liée à l'Afrique nord-orientale, située seulement à 90 km du principal port de l'île.[367] L'étude de son matériel céramique et numismatique[368] est riche d'enseignement sur l'évolution de l'économie et du commerce de la province d'Afrique après la destruction de Carthage.[369] En effet, l'île apparaît comme un *emporium* et un centre de commerce pour les productions italiennes et puniques.[370] Sa position lui confère très tôt un rôle d'escale maritime dans le commerce méditerranéen,[371] principalement africain. En effet, le pseudo Scylax mentionne, dans son périple, le port de Kossyra comme une étape intermédiaire entre Hermania (Cap Bon) et Lilybée.[372]

Anciennement possession carthaginoise, l'île passe sous domination romaine en 217 av. n. è.[373] La seconde guerre punique ne semble pas mettre un terme aux échanges entre l'île et Carthage. On constate que la documentation carthaginoise abonde sur l'île jusqu'au milieu

---

[362] Voir la carte d'E. FENTRESS reproduite dans l'annexe 18.
[363] AKKARI-WERIEMMI J., 2003, p. 166. L'auteur relève plusieurs éléments datés des IIe et Ier s. av. n. è. : tessons de campanienne A tardive, fragment de patère en Camp. A type 57, fragment de bol en Camp. A. daté du troisième quart du IIe s. av. n. è. (CHELBI F., 1992, p. 136 = Morel 2611), un fragment à vernis noir d'imitation locale ou régionale.
[364] Une collecte de surface a révélée la présence de plusieurs tessons de céramique à vernis noir attique et campanienne A et B. AKKARI-WERIEMMI J., 1995a, p. 53.
[365] Remarquons la fabrication sur les terres de Burgu d'amphores puniques Van der Werff 3 liées aux productions des fermes. FENTRESS E., DRINE A. et HOLOD R., 2009, p. 77.
[366] Pour une présentation de l'île voir, VERGER A., 1966.
[367] AMADORI M. L. *et al.*, 2002, p. 87.
[368] Les liens privilégiés entre l'île et le territoire punique sont confirmés par les découvertes numismatiques. Voir annexe 19.
[369] ACQUARO E. et CERASETTI B., 2006.
[370] Voir LAMBOGLIA N., 1974. Le commerce entre l'île et l'Afrique du Nord est surtout connu grâce à l'étude de deux épaves datées du début et de la fin du IIe s. av. n. è. (Cala Gadir I et II). Voir BALDASSARI R. et FONTANA S., 2002.
[371] ARNAUD P., 2005, p. 163.
[372] *Périple de Scylax*, 111. Voir PERETTI A., 1979, pp. 348-354 et VERGER A., 1966. Le fait est confirmé par Strabon, *Géographie,* XVII, 3, 16.
[373] ACQUARO E. et CERASETTI B., 2006, p. 72.

du IIe s. av. n. è.[374] Cette première phase est matérialisée par les amphores puniques de la fin du IIIe s. et de la première moitié du IIe av. n. è., accompagnées par des amphores gréco-italiques tardives provenant de la côte tyrrhénienne italienne. Par la suite, les productions africaines restent majoritaires. Cette seconde phase est caractérisée par des amphores puniques des IIe et Ier s. av. n. è. de type T 7.5.0.0 et T 7.6.0.0. [375] et des amphores romaines de type Dressel 1, avec les variantes A, B et C.[376] L'une des amphores porte la marque ANNωBAΛ,[377] nom punique bien connu transcrit en caractère grec. On peut se demander s'il s'agit d'un punique, transcrit en grec pour plus de visibilité dans le monde grec – et indiquerait des relations économiques privilégiées avec l'extérieur, ou simplement d'une personne vivant en milieu grec mais portant – peut être par tradition – un nom punique.[378] Les tessons amphoriques recueillis sur l'île montrent que les productions africaines, même si elles accusent une forte baisse au Ier s. av. n. è., restent supérieures aux productions italiennes (fig. n° 5).[379]

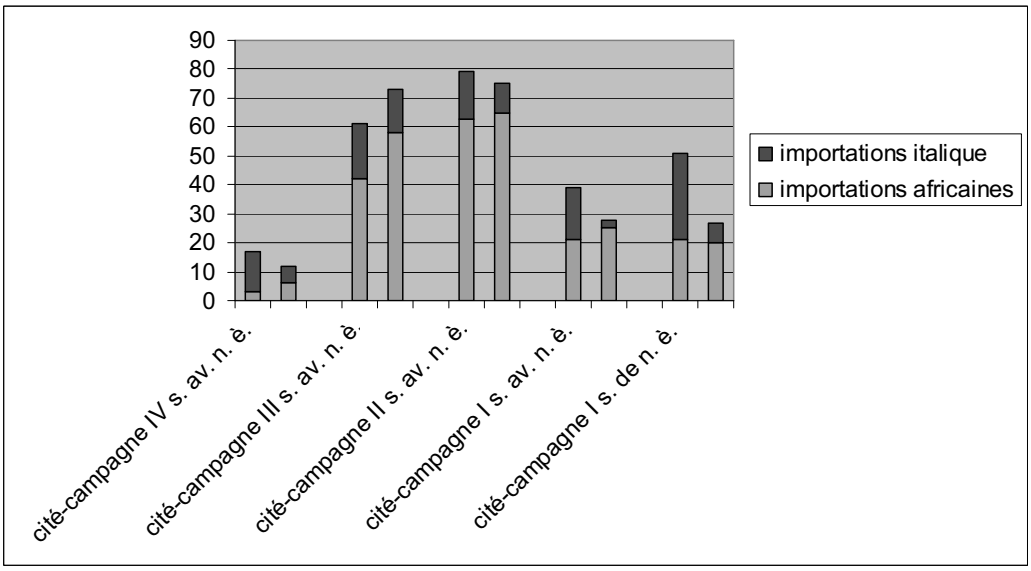

Fig. n° 5 – Répartition des fragments découverts sur l'île de Pantelleria. Distinction entre les fragments venant de la zone urbaine de Cossyra et des zones rurales du reste de l'île. (d'après ACQUARO E. et CERASETTI B., 2006 p. 59, fig. 2).

[374] BALDASSARI R. et FONTANA S., 2002, p. 957.
[375] ACQUARO E. et CERASETTI B., 2006, p. 58.
[376] ACQUARO E. et CERASETTI B., 2006, p. 42.
[377] ACQUARO E. et CERASETTI B., 2006, fig. 9.
[378] Les parallèles sont faisables avec de nombreux noms étrangers, grecs et latins transcrits en caractères puniques ou néopuniques, retrouvés à Carthage et *Cirta*. Voir notre catalogue de DEA (PASA B., 2005).
[379] BALDASSARI R. et FONTANA S., 2002, pp. 968-983 et fig. 8, p. 970. Remarquons également que les monnaies romaines datées de la République sont absentes de l'île. Voir annexe 19.

Si l'on considère l'île comme une escale économique, on peut voir dans la présence des amphores italiques des produits à destination de l'Afrique du Nord.[380] L'île n'est pas un point de passage obligatoire entre l'Afrique et la Sicile car son approche est délicate et périlleuse, l'absence de port à l'abri des vents devant décourager les arrêts non nécessaires. Il est probable qu'elle ait joué le rôle de lieu de stockage des marchandises et d'*emporium* où l'on pouvait acquérir des produits italiens et africains.[381]

2.2.3.6. Les îles et les routes commerciales maritimes

Les îles font partie des routes de commerce et de navigation. On peut noter en particulier les routes Cagliari – La Galite – *Thabraca*[382], Sicile – Pantelleria - Kélibia[383] et Carthage – *Cercinna* – *Meninx*.[384] La vocation d'escale de ces îles apparaît avec force dans l'étude de P. ARNAUD. Ce dernier a mis en avant les différentes routes commerciales et leurs étapes. Mais les sources qu'il utilise ne sont pas toutes datées de la période tardo-républicaine. Comme le souligne l'auteur lui-même, « *la carte des routes est donc généralement achrone* ».[385] Toutefois, de par la construction du récit et les sources des auteurs anciens, on peut supposer que cette carte « *a eu une longue durée d'existence, et qu'à défaut de nous donner un état des routes pratiquées pour chaque période, elle autorise un inventaire non exhaustif des itinéraires en usage à l'époque hellénistique et romaine*. »[386] Ainsi, les routes maritimes de notre période auraient peu évolué. Nous pensons effectivement que, liées aux voies commerciales méditerranéennes, elles sont restées indépendantes des bouleversements politiques. Toutefois, plusieurs changements sont inévitables. Lorsque Carthage est détruite, son port ne représente plus une escale, une destination ou un point de départ. Il en va de même pour *Clupea*/*Aspis* qui est citée plusieurs fois dans les routes maritimes. Malheureusement, il est impossible de savoir qui prend les relais. Nous serions tentée de les situer plus au sud ou à l'ouest selon les routes et les directions des échanges commerciaux, comme Utique au nord et les cités du Byzacium, avec à leur tête Hadrumète, au sud.

Toutefois, il ne faudrait pas surestimer le rôle des îles. Comme le rappelait récemment N. CARAYON, très peu bénéficient de ports naturels, contrairement à plusieurs parties du

[380] BALDASSARI R. et FONTANA S., 2002, p. 979.
[381] BALDASSARI R. et FONTANA S., 2002, pp. 986-987.
[382] ARNAUD P., 2005, p. 160.
[383] ARNAUD P., 2005, p. 163.
[384] ARNAUD P., 2005, p. 190.
[385] ARNAUD P., 2005, p. 92.
[386] ARNAUD P., 2005, p. 93.

littoral africain. Les îles Kuriates sont également difficilement accessibles, notamment le port de Dmagh el-Kaouaf situé sur la côte nord-est de l'île, et soumis de plein fouet aux vents dominants et à la houle du nord-ouest.[387] Toutefois, N. CARAYON précise qu'« *il ne fait cependant aucun doute que le site fut accessible aux embarcations, ne serait-ce que pour transporter les blocs extraits de la carrière littorale.* »

L'étude des différentes données récoltées nous offre un bilan en demi-teinte. Tout d'abord, on constate que si la tradition historique et historiographique présente les Phénico-puniques comme un peuple de marchands, elle les fait disparaître totalement au profit des Italiens lors de la création de la province. Cette absence s'explique aisément chez les auteurs gréco-latins, plus intéressés du devenir de leurs compatriotes que de l'activité de barbares. Cette lacune est relayée par les historiens modernes, dépendants des sources, mais également fortement influencés par une attention croissante portée aux *negotiatores* en Méditerranée, accentuée dans le cas de l'Afrique du Nord par la question de l'empreinte romaine apportée par les populations italiennes dans la province.

De plus, la rareté des sources pour notre période nous donne uniquement accès à quelques points chronologiquement et géographiquement épars que l'on ne peut pas toujours relier entre eux. Ainsi, concernant les circuits de diffusion, il apparaît vite que toute généralisation est vouée à l'échec. On pourra citer l'exemple de la vallée de Segermes où la Maña D (312/313) est présente à Sidi Ahmed Rouigued et totalement absente quelques kilomètres plus loin à Djebel Zid.[388] Le matériel est encore trop lacunaire pour prétendre dresser une carte précise des échanges et des réseaux de communications. De même certains pans entiers de l'histoire du commerce nous échappent. Nous ne savons pas comment se déroulait le passage entre l'arrivée du produit en Afrique et sa redistribution à l'intérieur des terres. Existait-il des entrepôts de stockage, des centres de tri ? Est-ce le fait de grands commerciaux ou au contraire d'une multitude de petits revendeurs ?[389] Nous sommes ici réduits à de pures suppositions.

Néanmoins, cette étude nous permet de deviner les grandes lignes de l'évolution du commerce en Afrique nord-orientale, marqué, après la troisième guerre punique par un éclatement des pôles économiques et l'affirmation de centres dans les régions sahélienne et

[387] CARAYON N., 2008, p. 398.
[388] BERG BRIESE M. et LUND J., 2000, p. 217 et carte p. 218.
[389] Ce type de procédé semble attesté aux époques antérieures et postérieures. Rien n'interdit de penser qu'il y ait eu une rupture de ce procédé et de cette habitude. FANTAR M., 2007 ; DRINE A., 2007b.

tellienne. Les relais sont à rechercher du côté des cités sahéliennes qui présentent une bonne santé économique à notre période, telles que Hadrumète et *Lepti Minus*. Surtout, cette approche permet de prendre en compte l'ensemble des acteurs de cette économie et de les envisager dans le cadre d'interactions économiques et culturelles multiples.

CONCLUSION

Le paysage de l'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è qui se dessine avec l'étude de l'occupation du territoire et la répartition des activités apparaît à la jonction de deux tendances. D'un côté on trouve le maintien des cadres puniques et des activités mises en place à l'époque préromaine et de l'autre l'émancipation de plusieurs sites et cités, de leur territoire et de leurs acteurs.

Le type d'organisation des cités ne semble pas beaucoup se modifier. Les institutions restent stables et en place, même si dans certains cas le personnel est sans doute renouvelé. Toutefois, cette stabilité institutionnelle n'empêche pas la réorganisation de plusieurs groupes d'habitats. En effet, si les cités de la Numidie et du Byzacium semblent peu ébranlées par les évènements, la situation est toute autre en Zeugitane. La majeure partie de la région a subi de plein fouet le conflit romano-punique. Les terres agricoles sont ravagées, les industries et centres de productions sont arrêtés et les centres urbains, à l'exception des trois cités libres, semblent délaissés au profit de formes d'habitats groupés de plus faible ampleur. Ainsi, une partie de la population urbaine et rurale septentrionale voit ses modes de vie modifiés. Parallèlement à ce retrait des populations locales, on assiste aux prémices de l'implantation des élites romaines en Afrique du Nord avec l'arrivée des *negotiatores* et, sans doute, de riches propriétaires terriens italiens.

Cette régression économique, assurée en Zeugitane aux lendemains de la destruction de Carthage peut-elle être étendue à l'ensemble de la période et de la région d'Afrique nord-orientale[1] ? Cela nous semble peut probable. En effet, les nécessités locales et l'intérêt romain porté aux capacités de productions de la région suggèrent une reprise, sans doute lente, mais néanmoins sensible, de l'exploitation du sol bien avant la création de l'*Africa proconsularis*. Surtout, les observations menées dans les zones telliennes, sahéliennes et syrtiques montrent une continuité des activités tout au long des IIe et Ier s. av. n. è. Certes, les traces de commerce externe, et dans une moindre mesure intérieur, sont sans comparaison avec la relance des marchés observée à l'époque césarienne et surtout augustéenne. Mais cette reprise doit être placée dans un contexte méditerranéen. En effet, la pacification de la Méditerranée sous l'action de Pompée a très certainement favorisé la reprise du commerce international. Cette donnée est surtout à prendre en compte dans le cas du commerce impulsé par les *negotiatores*

[1] C'est du moins l'hypothèse formulée par KOLENDO J., 1976, p. 9 et AOUNALLAH S., 2001, p. 44.

italiens, déjà bien impliqués dans de larges réseaux parcourant l'ensemble des bassins méditerranéens.[2]

Ces distinctions régionales ne doivent pas masquer les liens existant dans les différentes zones. Le fait est particulièrement marqué dans le cas du Byzacium et de la Petite Syrte. De même, il semble que les rois numides aient cherché à développer des rapports privilégiés avec ces deux régions. Mais ces relations restent difficiles à établir. Elles étaient maintenues, en partie, par les routes commerciales que l'on peut suivre au travers des produits importés. Ces derniers transitaient nécessairement par la côte et étaient par la suite égrenés dans l'ensemble de la région.[3] De même on pourrait deviner le renforcement des liens entre les rois numides et les côtes orientales au travers des mausolées tours si on reconnaît en eux des monuments datant de la seconde moitié du IIe s. av. n. è.

Enfin, cette approche institutionnelle et territoriale permet de compléter les premières observations faites dans la première partie. Les conséquences induites par les évènements du milieu du IIe s. av. n. è. s'étalent dans le temps. Certaines, liées au choc de la conquête, sont immédiates. D'autres s'inscrivent dans des processus amorcés antérieurement. Ce constat est l'occasion de s'interroger sur les nombreux changements qui apparaissent dans les débuts du Haut-Empire. Si plusieurs d'entre eux sont directement liés à la politique active menée par Auguste et ses successeurs dans la province africaine ils ne doivent pas masquer les résultats des évolutions internes à la province.

Les éléments recueillis au cours de cette étude participent à l'élaboration d'une histoire générale de l'Afrique nord-orientale aux deux derniers siècles avant notre ère. Ainsi, après nous être intéressée aux acteurs de cette histoire, à la création de la province et avoir observé les activités de cette région, nous allons maintenant aborder l'aspect culturel au travers de l'étude des paysages cultuels et funéraires.

[2] Voir les observations de LASSÈRE J.-M., 1977, p. 102 sur l'origine des *negotiatores* italiens.
[3] Cela pourrait expliquer, entre autres, la fréquence de monnaies numides dans le Byzacium et le golfe de Gabès.

TROISIÈME PARTIE

L'*AFRICA VETUS*, UNE MOSAÏQUE CULTURELLE

INTRODUCTION

L'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è. évolue dans des cadres politiques instaurés à la suite des bouleversements entraînés par l'extension territoriale du royaume de Numidie et surtout la destruction de Carthage et l'annexion de son territoire par Rome. Nous avons vu précédemment que ces évènements modifient les superstructures de la région et touchent inégalement les différentes zones et leurs infrastructures administratives et économiques. À l'intérieur de ce cadre, la vie se maintient, change, évolue, parfois régresse, mais ne reste pas figée comme l'historiographie le suggérait jusqu'à présent. Le fait est encore plus sensible à travers l'observation du paysage culturel.[1]

L'absence de source littéraire punique ou numide, la rareté des informations glanées dans les textes gréco-latins et la disparité des vestiges archéologiques ne nous permettent pas d'embrasser la question dans son intégralité. Cependant, plusieurs éléments permettent d'approcher les traditions, les pratiques, les usages et les croyances des populations d'Afrique nord-orientale. Nous avons vu dans le premier chapitre que l'Afrique du Nord ne peut pas être englobée dans un même ensemble culturel. En effet, si les différents groupes sociaux et ethniques partagent un certain nombre d'éléments, chacun garde des caractéristiques propres qui se manifestent en particulier dans les choix linguistiques, alphabétiques et onomastiques. De même, l'observation des productions agricoles et artisanales a montré des préférences dans la répartition des activités. Cette première approche peut être complétée par l'étude des domaines religieux et funéraires.

Les sanctuaires et les nécropoles offrent un accès privilégié aux pratiques et aux croyances des populations aux deux derniers siècles avant notre ère. Surtout, ils permettent de mettre en lumière les constantes et les variables des rites et de saisir les causes de ces évolutions. De même, leur observation révèle les choix, préférences et adoptions des différents modèles attestés en Afrique du Nord.

[1] Le terme de « culture » fait l'objet de nombreux débats. Pour un rappel des discussions, nous renvoyons à l'article de BOISSINOT Ph., 1998.

CHAPITRE V - PAYSAGE RELIGIEUX

Au cours des deux derniers siècles avant notre ère le paysage religieux de l'Afrique nord-orientale se modifie sensiblement. Outre une évolution continue, observée dans le sanctuaire de Carthage comme dans celui d'Hadrumète au cours des siècles, on note l'apparition de nouvelles aires sacrées et plusieurs changements dans les pratiques cultuelles. Pour comprendre les causes de ces transformations, nous avons choisi d'étudier les sanctuaires de la région dont l'activité est attestée au moins aux IIe et Ier s. av. n. è. Notre enquête porte sur un peu plus d'une vingtaine de sanctuaires disséminés sur l'ensemble du territoire tunisien, du Cap Bon à l'île de Djerba et des côtes sahéliennes aux djebels tellien.[1]

Toutefois, une telle étude présente plusieurs difficultés. La répartition géographique des sanctuaires étudiés est très hétérogène. Nous sommes bien plus renseignés sur la région tellienne que sur les côtes septentrionales de l'*Africa vetus*. De plus, nos connaissances varient d'un lieu de culte à l'autre. Beaucoup n'ont pas fait l'objet de fouilles,[2] n'ont pas été publiés[3] ou seulement partiellement.[4] De plus, tous les sanctuaires n'ont pas fait l'objet d'une fouille complète.[5]

La présente étude ne se prétend pas exhaustive mais elle nous est apparue suffisante pour proposer un état des lieux du paysage religieux de l'*Africa vetus* aux IIe et Ier s. av. n. è. Il est probable que les découvertes à venir modifieront une partie de nos données et analyses, mais nous espérons, dès à présent, enrichir l'étude de la vie religieuse nord-africaine de quelques pistes de réflexions. L'étude de la religion aux IIe et Ier s. av. n. è. permet de saisir les changements qui prennent place dans les pratiques et les croyances, ainsi que les spécificités de chaque région tout en soulignant le ou les liens qui existaient entre différents sites. De plus, elle ouvre un nouvel angle d'observation des différentes populations nord-africaines et de leurs interactions.

Nous présenterons dans un premier temps les sanctuaires étudiés en les inscrivant dans leur cadre géographique, historique et archéologique. Dans un second temps, nous nous intéresserons au matériel en proposant une analysée détaillée d'objets découverts dans le

---

[1] Voir annexe 20.

[2] C'est le cas pour un sanctuaire situé dans la région d'El Jem, attesté par la découverte d'une stèle votive néopunique. FERRON J., 1987.

[3] G.-Ch. PICARD signale la découverte d'un sanctuaire à *Acholla* sans plus de précisions. PICARD G.-Ch., 1947.

[4] C'est notamment le cas pour les stèles de *Mididi* et de Mactar.

[5] Ces difficultés, liées aux problèmes de documentation, sont récurrentes dans les études religieuses. Cet aspect méthodologique a fait l'objet d'une table ronde, publiée par CAZANOVE O. et SCHEID J. (dir.), 2003. On verra en particulier les propos introductifs, pp. 1-6.

sanctuaire. La troisième partie sera consacrée à l'étude des cultes. En observant tour à tour les divinités, les dédicants, les sanctuaires et les pratiques cultuelles nous tenterons de saisir l'évolution de la religion aux IIe et Ier s. av. n. è.

1. Présentation des sanctuaires

Dans le cadre de cette étude, nous avons recensé les sanctuaires dont l'activité est attestée aux IIe et Ier s. av. n. è. Nous en proposons ici une brève présentation afin d'en rappeler le cadre géographique et historique ainsi que le contexte de découverte et les connaissances acquises à leur sujet. Ce dernier point nous est apparu essentiel car les disparités dans les méthodes et les étendues de fouilles observées d'un sanctuaire à l'autre pourraient fausser les résultats obtenus. En effet, il est impossible de comparer le matériel issu des sanctuaires d'Hadrumète et de Henchir El-Hami, qui ont fait l'objet de recherches quasi exhaustives, avec celui de sites comme Henchir Bou Chebib, seulement connu par une prospection.

Nous avons regroupé ces sanctuaires dans quatre zones : le Cap Bon et la *chôra* de Carthage, le Tell, le Sahel et le golfe de Gabès. Cette répartition donne une première estimation de l'implantation des sites religieux et met en lumière les proximités et liens existant entre les sanctuaires.

1.1. Cap bon et *chôra* de Carthage

Nous l'avons vu, la région comprenant le Cap Bon et la *chôra* de Carthage a été la plus durement touchée par la troisième guerre punique. Les conséquences en sont désastreuses au point de ne rencontrer quasiment aucune trace d'activité entre 146 av. n. è. et les premières interventions césaro-augustéennes.[6] Le nombre de sanctuaires y est particulièrement restreint.

1.1.1. Utique

Aucun sanctuaire punique n'a été, à ce jour, découvert à Utique. Pourtant, il est difficile de concevoir que cette antique cité, de fondation phénicienne, n'ait pas renfermé, entre autres, un sanctuaire à Baal Hammon et Tanit[7] tel qu'on le trouve à Carthage et Hadrumète. Seuls quelques trop rares éléments suggèrent l'existence d'un lieu sacré. Les

[6] Voir supra, pp. 234-236.
[7] Nos savons aujourd'hui que le nom de la déesse TNT se prononçait Tinnit. Toutefois, par convention, nous maintiendrons d'orthographe traditionnelle « Tanit ».

vestiges d'Utique ont révélé une statuette de terre cuite acéphale représentant un Baal assis sur un trône aux sphinx,[8] une stèle votive et une jarre contenant des ossements d'enfant incinéré.[9] Citons également la découverte d'une inscription votive en l'honneur d'une divinité qui serait, selon J. G. FÉVRIER désignée comme « la Babylonienne ».[10] Enfin, rappelons la mention d'un sanctuaire à Apollon dans la cité par Pline l'Ancien.[11]

Mais ces éléments sont bien minces. Utique, ralliée à la cause romaine lors de la dernière guerre punique, a été épargnée lors du conflit et devient, après la destruction de Carthage, capitale de la province, ce qui lui confère une place prépondérante dans la partie septentrionale de la province. On s'attendrait à trouver, dans une cité de cette ampleur, un sanctuaire faisant office de grand centre religieux à l'image du « tophet de Salammbô » au temps de la Carthage punique.[12]

1.1.2. Carthage

L'activité du sanctuaire de Baal Hammon et Tanit à Carthage est traditionnellement comprise entre le VIIIe s. et 146 av. n. è.[13] Mais plusieurs éléments amènent à remettre en cause cette datation de la fin de l'utilisation de l'aire sacrée. En effet, il semble que la désaffectation définitive du tophet ne soit pas contemporaine de la destruction de Carthage et que la fréquentation du lieu sacré se soit prolongée de plusieurs années, voire quelques décennies.

Rappelons que, contrairement à l'image communément véhiculée, Carthage n'a pas été détruite dans son intégralité et que, si la ville a bien été abandonnée, plusieurs structures sont restées debout.[14] De plus, quelques éléments suggèrent une continuité du lieu sacré aux époques puniques et romaines. « *Malgré la destruction du temple lors de l'anéantissement de 146 av. n. è. le souvenir du caractère sacré du lieu survivait encore au moment de la*

---

[8] MERLIN A., 1913c, p. CCXV.
[9] CINTAS P., 1951, pp. 77-79. Mentionnons également la découverte d'une bague en étrier à chaton fusiforme portant une image de Baal assis sur un trône en forme de sphinx. CINTAS P., 1951, p. 59, fig. 20 et QUILLARD B., 1987, pp. 182-186, pl. XL 1. Une seconde bague à l'iconographie similaire provient d'Utique. Voir QUILLARD B., 1987, pp. 45-46 et pl. XVII, n° 273.
[10] FÉVRIER J.-G., 1958, p. 59. Nous n'avons pas retrouvé l'inscription. Seul le rapport de sa découverte est présenté.
[11] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVI, 216.
[12] L'alluvionnement progressif de la baie d'Utique rend les fouilles d'une partie de la cité particulièrement difficiles.
[13] Sur le tophet de Carthage, voir la synthèse de BÉNICHOU-SAFAR H., 2004.
[14] Sur cette question, voir supra, pp. 102-105.

reconstruction de la ville. »[15] Cette idée est confortée par la découverte de plusieurs monuments dédiés à Saturne sur l'emplacement du tophet.[16] Ces éléments révèlent « *sinon la continuité, du moins la survivance et la renaissance du culte aux trois premiers siècles de notre ère.* »[17] Enfin, on observe une continuité d'activité dans les nécropoles de la capitale après l'abandon de la ville.[18] Dès lors, ne peut-on envisager la poursuite de la fréquentation du tophet après 146 ?

Les sources archéologiques nous sont d'un maigre appui pour répondre à cette question.[19] Les céramiques découvertes dans la dernière couche du tophet[20] sont datées du IIe s. av. n. è. sans précision particulière, mais comme le souligne H. BÉNICHOU-SAFAR, un examen systématique de ces tessons, accompagné d'un affinement de la chronologie, pourrait apporter d'importantes informations.[21] En effet, il est probable que les survivants carthaginois aient continué à fréquenter l'aire sacrée. C'est l'opinion de Ch. SAUMAGNE qui souligne l'existence d'un mur romain dans le secteur de Salammbô dont les « *parois polies naissent au niveau même de l'étage D* [du tophet]*, comme s'il avait été destiné à le limiter ou à l'enclore, alors que le téménos récent était encore fréquenté et utilisé* ».[22] Toutefois, il faut bien reconnaître que le dossier est mince. Nous rejoignons H. BÉNICHOU-SAFAR pour conclure que si le tophet a continué à fonctionner après 146, cette fréquentation n'a sans doute pas excédé une ou deux décennies.[23]

1.1.3. Thinissut

À la base sud-est du Cap Bon, sur la colline Kef Kalb et Tir, se trouve le sanctuaire de *Thinissut*. Il est situé à 2 km nord-est de Bir Bou Rekba et 1 km environ au nord-nord-est des

---

[15] LE GLAY M., 1966b, p. 63.
[16] LE GLAY M., 1966b, pp. 13-14, 19-20 et 22 n° 1, 7, 10, 11, 13 et 14.
[17] LE GLAY M., 1966b, p. 63. Cette continuité a très tôt fait l'objet de discussions. Voir POINSSOT L. et LANTIER R., 1923, pp. 38-39 n° 5.
[18] Voir *infra*, pp. 325-326.
[19] Les sources littéraires ne disent mot à ce sujet mais on se rappellera les préoccupations religieuses dont font part les ambassadeurs carthaginois lors de leur entrevue avec Scipion, peu avant le début de la guerre.
[20] Bien que les dernières strates puniques aient été sérieusement affectées par le réaménagement de la ville à l'époque romaine, la quatrième strate du téménos semble bien être la dernière. Mais rien ne confirme une désertion instantanée du sanctuaire. Il avait été envisagé l'existence d'une strate supplémentaire au tophet. Mais les observations de plusieurs archéologues et les travaux menés par H. BÉNICHOU-SAFAR, suggèrent qu'il n'existe pas de strate supplémentaire à celles recensées. Voir BÉNICHOU-SAFAR H., 1989 et BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, pp. 134-135 qui reprend les différents arguments.
[21] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 136.
[22] SAUMAGNE Ch., 1922, pp. 236-237.
[23] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 137.

ruines de Siagu (Ksar es-Zit).[24] L'aire sacrée a été repérée et fouillée en 1908 sous la direction du Capitaine CASSAIGNE et les résultats ont été publiés par A. MERLIN en 1910.[25]

Le temple mis au jour est d'époque romaine mais la présence d'un sanctuaire punique antérieur est attestée par une inscription datée du milieu du IIe s. av. n. è.,[26] relative à la construction de deux chapelles destinées à Baal et Tanit.[27] Les premiers temps du sanctuaire remonteraient au IIIe s. av. n. è. Par la suite, l'établissement aurait connu deux phases de monumentalisation avant et aux alentours de 146.[28] Mais cette datation, reposant sur l'étude de statues, est sujette à discussions.[29] La présence d'*unguentaria* à panse ovoïde et d'autres matériels suggèrent une datation plus basse.[30] Parmi les caractéristiques de ce sanctuaire, le nombre et la variété des statues et statuettes demeurent particulièrement intéressants.

1.1.4. Henchir Jabess

À 9 km nord-est de *Thuburbo Maius*, l'exploitation d'une carrière de gypse a mis au jour trois « poches », probablement des vestiges de puits, contenant divers objets céramiques et métalliques ainsi que des ossements (vraisemblablement animaux).[31] Une première observation des objets recueillis[32] conduit H. BEN YOUNÈS à les interpréter comme les restes de matériel votif appartenant à un sanctuaire[33] et déposés dans des *favissae*.[34]

La céramique découverte appartient à des types de productions plus diversifiés que ceux observés jusqu'à présent dans les autres lieux de culte. En effet, le matériel se compose de céramiques puniques, modelées (dont de la microcéramique), à vernis noir (locales et importées) et de diverses lampes hellénistiques. Cette variété pourrait s'expliquer par la localisation du site sur les territoires proches la capitale punique.[35] Cependant, en l'absence d'éléments caractéristiques, tels que les stèles votives ou autres dédicaces, la nature de ces

---

[24] Voir annexe 21.
[25] MERLIN A., 1908a ; MERLIN A., 1909 ; MERLIN A., 1910.
[26] VASSEL E., 1910. Avis confirmé par H. DRIDI d'après le choix du matériau, la qualité d'exécution et la forme de certaines lettres. Cité par SEBAÏ M., 2007, p. 637. Voir annexe 29, *Thinissut*, n°1.
[27] *RÉS* 942 ; *KAI* 137 ; MERLIN A., 1910, pp. 22-24, fig. 4.
[28] SEBAÏ M., 2007, p. 645.
[29] Sur les statues et statuettes, voir *infra* pp. 402-405.
[30] MERLIN A., 1910, pl. IX, n° 17.
[31] BEN YOUNÈS H., 1995b.
[32] L'auteur précise que le matériel étudié représente 10 % du matériel total recueilli, ce dernier étant lui-même lacunaire (une partie a été détruite ou sérieusement endommagée lors du recours aux explosifs pour l'exploitation de la carrière). BEN YOUNÈS H., 1995b, pp. 123-124.
[33] Malgré les prospections réalisées dans le périmètre, aucun élément indiquant la présence d'un sanctuaire n'a été découvert. BEN YOUNÈS H., 1995b, p. 131.
[34] BEN YOUNÈS H., 1995b, pp. 130-131.
[35] Nous manquons de points de comparaisons. En l'état actuel des connaissances, il ne nous est pas permis de dire si ce sanctuaire suit le modèle des sanctuaires de la région.

vestiges ne peut être établie avec certitude. Si de nombreux éléments plaident en faveur d'un sanctuaire, le matériel découvert correspond également à celui d'une nécropole (notamment pour la céramique à vernis noir et les lampes hellénistiques).[36]

Quelle que soit la nature du lieu, sa période de fréquentation en fait un élément remarquable. En effet, l'occupation du site s'étale du IIIe au Ier s. av. n. è. sans interruption, dans une région où les traces d'occupations entre 146 et 46 av. n. è. sont quasiment nulles.

1.1.5. Thuburbo Maius

Le paysage religieux à *Thuburbo Maius*, actuelle Henchir-Kasbat, est particulièrement riche et complexe.[37] Si les traces de l'activité religieuse de l'époque impériale ont été conservées, il en va tout autrement de la période antérieure. Peu de vestiges subsistent du paysage religieux préromain et l'attribution de deux temples à cette période est fortement remise en question. Ainsi, le petit « temple anonyme des bains de l'étoile » daté par A. LÉZINE[38] des IIe-Ier s. av. n. è. semble plutôt appartenir au IIIe s. de n. è.[39] De plus, l'identification et la datation du temple dit de Baal-Saturne et Tanit-Caelestis font l'objet de débats. Ce temple fut découvert en 1912 à 100 m à l'est du sanctuaire de la « Baalit » et à 120-125 m à l'ouest-sud-ouest du temple de Saturne. Lors de sa découverte, il fut attribué par A. MERLIN à Baal-Saturne et Tanit- Caelestis[40] en raison de la présence de deux objets aux abords immédiats du temple : un ex-voto « chapelle », caractérisé par la présence d'un verrat[41] et une inscription latine, commémorant le don fait à Saturne d'une palme en argent.[42] Ces éléments sont bien minces et ne permettent pas d'affirmer le passé préromain de ce sanctuaire ni de l'attribuer avec certitude à Baal Hammon. Cependant, l'existence d'un lieu de

---

[36] Ce type de matériel importé est généralement absent des sanctuaires et se trouve, au contraire, en grande quantité dans les nécropoles. Mais cet argument *a silentio* ne peut être déterminant. De plus, la localisation particulière du site doit également être prise en compte. En effet, dans le cas des sites, y compris religieux, proches de Carthage, la nature et la variété du matériel pourraient être différentes de celles observées dans les autres lieux de culte.

[37] Sur les différents lieux de culte de la cité, nous renvoyons à la synthèse de M SEBAÏ M., 2007, pp. 134-209.

[38] LÉZINE A., 1962, pp. 30-32.

[39] ALEXANDER M. et ENNAIFER M., 1973, p. XXI.

[40] MERLIN A., 1912b.

[41] MERLIN A., 1912b, pp. 350-354. D'après les éléments architecturaux, la chapelle est datée des IIIe-IIe s. av. n. è. par GSELL S., *HAAN*, IV, p. 44, n° 7 et p. 210 n° 10 et LÉZINE A., 1962, pp. 7-41. H DRIDI, cité par M. SEBAÏ, 2007, pp. 144-145, propose de revoir la datation à la baisse et de situer le monument autour des Ier s. av. n. è. et Ier s. de n. è. La destination de cet ex-voto a tout d'abord été attribuée au culte de Cérès, la présence du verrat rappelant le culte de Déméter. Cette hypothèse a récemment été remise en cause par M SEBAÏ M., 2007, p. 146 qui y verrait plutôt un élément privé destiné à un culte domestique. Rien ne permet de confirmer cette interprétation, d'autant que l'ex-voto a été retrouvé dans un lieu de culte et non en contexte d'habitat.

[42] MERLIN A., 1912b, pp. 354-355.

culte dédié à cette divinité à *Thuburbo Maius* est plus que probable.[43] C'est du moins ce que suggère une dédicace votive rédigée en caractères puniques, datée du IIe – début Ier s. av. n. è.[44] Si aucune divinité n'est mentionnée explicitement, la formule correspond à celle utilisée dans les sanctuaires de Baal. De même, mentionnons la mise au jour de plusieurs statues représentant une figure masculine ou féminine, assise sur un trône et accolée de deux sphinx ailés. L'une d'entre elles porte une inscription punique dont il ne reste, malheureusement, que les trois dernières lettres.[45]

Outre Baal Hammon, Ashtart était également implantée à *Thuburbo Maius*. La divinité est citée dans une inscription bilingue punico-latine fragmentaire, accompagnée de la mention de colonnes, d'un conseil et d'un temple.[46] Son caractère bilingue incite M. SEBAÏ à la situer aux Ier s. av. ou de n. è.[47] Mais cette première estimation mériterait une étude plus approfondie.

1.2. Tell

Contrairement à la partie Nord-Est de la province, la région tellienne se caractérise par l'existence de nombreux temples, particulièrement actifs au cours des IIe et Ier s. av. n. è. On dénombre une quinzaine de sanctuaires, de plus ou moins grande importance entre la cité côtière d'*Hippo Regius* et le site de *Mididi*.

1.2.1. Hippo Regius

Le site d'*Hippo Regius* peut sembler relativement éloigné de notre zone géographique d'étude. Cependant, sa localisation et son histoire en font un élément intéressant. De

[43] SEBAÏ M., 2007, p. 149, ne garantit pas la présence d'un sanctuaire à Baal et Tanit. Elle se base sur la découverte d'une dédicace de Carthage mentionnant le dédicant Shânan, originaire de *TBRBŠ* et offrant une dédicace à Baal et Tanit à Carthage (*CIS* I, 309). L'historienne pense que cette stèle serait la preuve de l'absence de sanctuaire à ces deux divinités à *Thuburbo* (à condition que *TBRBŠ* ne désigne pas *Thuburbo Minus*, plus proche de Carthage). Nous ne pensons pas pouvoir lire l'absence d'un sanctuaire à Baal à *Thuburbo* en négatif de cette inscription. Au contraire, on peut tout à fait envisager qu'un citoyen de *Thuburbo,* établi à Carthage, ait voulu continuer à adorer ces divinités comme il le faisait dans sa cité d'origine.
[44] BERGER Ph., 1910, p. CCXXIII : « 'Š NDR 'ZRB'L B[N] BD'ŠTRT BN ḤM » (Ce qu'a voué 'ZRB'L fils de BD'ŠTRT fils de ḤM). Le lieu de découverte n'est pas précisé.
[45] MERLIN A., 1915, pp. CLVIII-CLIX. Toutefois ces statuettes ne peuvent pas constituer un élément de datation fiable en raison de la continuité du modèle que l'on trouve du Ve s. av. n. è. au Ier s. de n. è. Sur cette question, voir *infra* pp. 402-405.
[46] CHABOT J.-B., 1924.
[47] SEBAÏ M., 2007, p. 146.

fondation phénico-punique, la cité passe sous domination numide à la veille de la troisième guerre punique.

Le dossier concernant le sanctuaire d'*Hippo Regius* est relativement mince. Le lieu de culte fut découvert fortuitement au début XXe s. sur le mamelon qui porte aujourd'hui la basilique de Saint Augustin. P. GAUCKLER nous relate les conditions de la découverte : « *dans les premiers mois de cette année, un jardinier italien entreprit le défrichement de ses terres incultes et garnies de broussailles qu'il défonça pour planter de la vigne. Au cours de ce travail, il découvrit une quantité de pierres sculptées dont il fit de la caillasse, et des milliers de poteries intactes ou brisées qu'il réduisit en tessons.* »[48] Grâce à l'intervention du Chanoine LEROY, une partie du matériel, dont 14 stèles à caractère votif, put être sauvée. L'une des stèles, dotée d'un croissant avec les pointes en bas, est attribuée à l'époque punique.[49] Les autres semblent néopuniques et sont datées des Ier s. av. n. è. et de n. è. En parallèle, les vestiges d'un grand monument (aujourd'hui disparu) ont été découverts et, par la suite, identifiés comme ceux d'un sanctuaire à Baal-Saturne.[50] L'état des ruines ne nous permet pas de connaître l'histoire du lieu, mais les stèles indiquent qu'il fut fréquenté sur plusieurs siècles, vraisemblablement du IIe s. av. n. è. au IIIe de n. è.[51] L'attribution de ce lieu de culte à Baal Hammon est confirmé par une dédicace mentionnant les divinités Baal et Tanit.

La présence d'un sanctuaire punique dans cet ancien comptoir n'est guère étonnante. De pareilles implantations religieuses ont été observées dans les cités côtières de Bougie, Tigzirt-Taksebt, Dellys, Tipasa et Cherchell.[52]

1.2.2. Bulla Regia

Dès 1908, A. MERLIN écrivait que le sanctuaire d'Apollon de *Bulla Regia* était bâti sur des vestiges cultuels préromains.[53] Selon l'auteur, le temple, édifié sous Tibère, serait une restauration d'un monument antérieur. Au cours des campagnes de fouilles postérieures

---

[48] GAUCKLER P., 1905, p. CLXXIX.
[49] MAITROT A., 1913-1914, n° 33, p. 163.
[50] Le plan est uniquement connu par les travaux d'A. ***PAPIER***. Voir LE GLAY M., 1961, pp. 431-434 qui en reprend l'étude détaillée.
[51] M. LE GLAY date la plus ancienne stèle de la période punique et la plus récente du IIIe s. de n. è. Voir, LE GLAY M., 1961, pp. 434-451.
[52] LE GLAY M., 1966a, pp. 297-298 ; 301-302 ; 303-304; 313 ; 314-321.
[53] MERLIN A., 1908b, p. 25.

menées sur le site, 24 stèles votives ont été mises au jour.[54] Bien que découvertes hors contexte archéologique, l'étude iconographique les situe entre le IIe et Ier s. av. n. è.[55] et l'examen paléographique mené par M. H. FANTAR sur une stèle militerait en faveur du IIe s. av. n. è. pour le *terminus ante quem*.[56] Le nom de la divinité n'est pas mentionné mais la présence d'inscriptions votives et de motifs iconographiques appartenant au répertoire carthaginois appuie l'hypothèse d'un sanctuaire à Baal Hammon. Enfin, les fouilles entreprises dans la cité par une équipe franco-tunisienne tendent à confirmer cette hypothèse.[57]

1.2.3. Thuburnica

C'est dans la propriété de L. CARTON à Sidi-Ali-Bel-Kassem que furent découverts, en 1906, les vestiges d'un sanctuaire dédié à Baal-Saturne.[58] Le monument est installé sur le contrefort d'une montagne à une cinquantaine de mètres de la ville romaine de *Thuburnica*. À l'extérieur du temple, là où devait s'étendre l'aire sacrée primitive, de nombreux objets ont été découverts dans deux secteurs. Une partie du mobilier votif, composée de vaisselles diverses, est groupée contre le mur nord du temple. Au-delà, s'étend un champ de stèles accompagnées d'urnes votives, d'*unguentaria* et autres matériels.[59]

Les premiers temps du sanctuaire sont datés de la fin du IIe s. – début Ier s. av. n. è. d'après certains *unguentaria*.[60] Mais en l'absence de descriptions plus complètes du reste des objets nous ne pouvons pas confirmer cette datation.[61]

1.2.4. Dougga

De même qu'à *Thuburbo Maius*, le paysage religieux de Dougga est particulièrement riche.[62] Parmi plus d'une vingtaine de lieux de culte, on en dénombre trois dont la

---

[54] Six stèles publiées par PICARD C., 1954, pp. 256-258, Cb. 947-952 et pl. C-CI ; FÉVRIER J.-G., 1965-1966, pp. 228-229 et BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1985, pp. 1-22. L'auteur rappelle les lieux de découvertes pp. 1-2.
[55] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1985, p. 19. Quatre stèles publiées par PICARD C., 1954, pp. 257-258, semblent plus tardives.
[56] FANTAR M. H., 1990b.
[57] KHANOUSSI M., 1986b.
[58] CARTON L., 1907b ; CARTON L., 1908.
[59] CARTON L., 1907b, pp. 382-383.
[60] CARTON L., 1908, p. 413, n° 2.
[61] M. SEBAÏ donne une datation plus basse et situe les débuts du sanctuaire à la fin du Ier s. av. n. è.
[62] Sur les lieux de culte à Dougga, voir les travaux de SAINT-AMANS S., 2004 et ceux de SEBAÏ M., 2007. 258-447 et pl. 26-37.

fréquentation est attestée pour la période préromaine.[63] Il s'agit du sanctuaire de Baal-Saturne, du « MQDŠ » de Massinissa et d'une zone située à l'extrémité de la ville, marquée par le temple anonyme V et quelques stèles votives.

Le sanctuaire de Baal-Saturne est situé à l'extérieur de la ville, en contrebas de celle-ci. Lors des recherches menées par L. CARTON en 1893[64] et par R. LANTIER et L. POINSSOT au printemps 1927,[65] deux *favissae* ont été mises au jour à l'intérieur de la cour du temple et une partie intacte de l'*area* primitive a été découverte à l'extérieur du temple.[66]

Un second espace religieux se dessine au cœur de la cité numide. Une inscription bilingue, dite « de Massinissa », repéré en 1904, évoque la construction d'un « MQDŠ » au roi Massinissa par les citoyens de « TBGG ».[67]

Enfin, à l'extrémité méridionale de la ville, près de la nécropole Sud et du mausolée d'Atban, se trouve le temple anonyme V. Nous sommes très peu renseignés sur ce monument qui présente un plan original et inédit en Afrique du Nord.[68] De par sa localisation, son orientation et son architecture, il pourrait appartenir à la période préromaine.[69] La présence de cinq « ex-voto chapelles », datés des IIe s. av. n. è. - Ier s. de n. è., découverts à proximité appuierait cette datation.[70]

1.2.5. Henchir El-Hami

Le sanctuaire de Henchir El-Hami est situé à une dizaine de kilomètres nord-nord-ouest de *Zama Regia*. Repéré en 1900, il faut attendre 1992 pour que le site fasse l'objet de fouilles approfondies.[71] Les recherches ont révélé une *area* à ciel ouvert dont les premières traces d'occupation sont estimées à la fin du IIe s. – début Ier s. av. n. è. Au cours du IIe s. de n. è., ce lieu de culte connaît de profonds réaménagements qui conduisent à la construction d'un temple sur une partie du sanctuaire primitif.

Le sanctuaire de Henchir El-Hami est de loin le mieux connu de l'Afrique du Nord antique. Le relevé systématique de la position de chaque objet et l'analyse minutieuse du matériel en font un jalon précieux pour l'histoire de la religion nord-africaine.

---

[63] SEBAÏ M., 2007, p. 275 et pl. 26, reproduite dans l'annexe 23.
[64] CARTON L., 1897.
[65] LANTIER R. et POINSSOT L., 1941-1942.
[66] CARTON L., 1897, p. 397 et suiv.
[67] *RIL* 2.
[68] POINSSOT C., 1967, p. 124.
[69] Voir SAINT-AMANS S., 2004, pp. 226-227.
[70] POINSSOT C., 1967.
[71] FERJAOUI A. (dir.), 2007.

1.2.6. Zama Regia

La présence d'un sanctuaire dans la cité de *Zama Regia* est attestée par la découverte d'une stèle votive adressée à « L'DN L B'L ḤMN » datée du IIe s. av. n. è.[72] Le dédicant est GRSKN fils de W'RYLŠ, citoyen de L'RST. Selon, A. FERJAOUI, L'RST serait la cité de *Lares*, située à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Jama, révélant ainsi le rayonnement régional du sanctuaire de Baal Hammon de *Zama*.[73]

Cependant, le sanctuaire lui-même reste à découvrir. Son étude nous apportera de précieux renseignements sur l'organisation du culte de Baal Hammon dans une cité royale Numide. Plus encore, sa confrontation avec celui de Henchir El-Hami nous permettra d'en savoir plus sur les rapports entre sanctuaires d'une même région et plus particulièrement les liens entre les sanctuaires ruraux et les sanctuaires urbains.

1.2.7. Ksar Toual Zammeul

Aux alentours de *Zama Regia*, l'antique *Vicus Maracitanus* est surtout connue pour le Kbor-Klib, monument triomphal d'époque césarienne et pour le mausolée turriforme d'époque punique. C'est aux environs de ces deux monuments qu'ont été repérées plusieurs stèles votives en l'honneur de Saturne.[74] Le sanctuaire lui-même a été découvert à 400 m à l'est du Kbor Klib. La présence de deux inscriptions néopuniques[75] et de plusieurs monnaies de Massinissa dans les urnes votives[76] incitent à dater le sanctuaire de la fin du IIe s. – début Ier s. av. n. è.

1.2.8. Henchir Ghayadha[77]

Situé à 25 km nord-est de Mactar et 8 km sud-ouest de Siliana, le sanctuaire de Henchir Ghayadha a été mis au jour en 1985. Il est constitué du temple à proprement parler et d'une aire sacrée à ciel ouvert contenant des stèles et du matériel votif.[78] Des stèles

---

[72] La stèle ayant été trouvée hors contexte archéologique, cette estimation se base sur la paléographie. FERJAOUI A., 2001, p. 860 ; FERJAOUI A. (dir.), 2007.
[73] FERJAOUI A., 2001, p. 861.
[74] SAUMAGNE Ch., 1941, p. 252 et suiv. ; DÉROCHE L., 1949.
[75] FÉVRIER J.-G., 1946-1949a ; DÉROCHE L., 1949, p. 232.
[76] DÉROCHE L., 1948, p. 59.
[77] Le nom de B(a)gat découvert sur une stèle votive pourrait être l'antique nom de la cité. Voir FERJAOUI A., 2008 et M'CHAREK A. *et al.*, 2008.
[78] Voir annexe 24.

épigraphes (6 néopuniques et 5 latines) ont fait l'objet d'une première publication.[79] Elles confirmaient que Baal Hammon était bien la divinité vénérée dans ce lieu de culte, sans pouvoir fournir une datation ni esquisser l'historique du sanctuaire. Plus récemment, ces données ont été complétées par une nouvelle publication.[80] La découverte de 62 stèles et fragments de stèles complète le premier lot. En tout, les stèles sont classées en trois catégories, datées des Ier, IIe et IIIe s. de n. è., soit toutes postérieures à notre sujet d'étude. Toutefois, signalons que la première série de stèle s'intègre dans la tradition punico-numide avec une iconographie et des formules votives biens connues.[81]

Le sondage effectué dans l'aire sacrée, au pied de la citerne a révélé des fragments de poterie commune datés des IIe et Ier s. av. n. è.[82] Ces éléments sont complétés par un ramassage de surface ayant livré une soixantaine d'*unguentaria* de type claviforme dont une vingtaine ne présentent aucune cavité intérieure,[83] proches des formes 34 à 37 de la typologie P. CINTAS. À ces *unguentaria* s'ajoutent d'autres fragments de céramique commune, dont plusieurs exemplaires pourraient dater de l'époque punique et numide,[84] ainsi que quelques exemplaires de céramique modelée. Il faut également mentionner le ramassage de plusieurs fragments de céramique à vernis noir aux alentours du *templum*.[85] La transformation du sanctuaire de Baal en temple de Saturne daterait du IIe s. de n. è.[86]

Les éléments attestant du culte sont de nature céramique et numismatique. Aucune stèle n'a, jusqu'à présent, été attribuée à notre période. Remarquons toutefois que l'étude du site n'en est qu'à ses débuts et, surtout, que la majorité des fragments de stèles découverts lors du ramassage de surface n'a pas été datée.

1.2.9. Henchir-R'çass

En 1898, le lieutenant HILAIRE se penchait sur les traces d'un sanctuaire rural à Henchir-R'çass dans le massif du Guern-el-Halfaïa, à 30 km sud-sud-ouest du Kef.[87] Il y

[79] FERJAOUI A. et M'CHAREK A., 1990.
[80] Ces publications sont rassemblées dans un dossier publié dans le vol 44 (2008) de la revue *Antiquités Africaines*.
[81] FERJAOUI A., 2008, pp. 191-205 et M'CHAREK A. *et al.*, 2008, pp. 144-147.
[82] M'CHAREK A. *et al.*, 2008, p. 141 et surtout BOURGEOIS A., 2008, p. 255, tessons n° 156-157.
[83] M'CHAREK A. *et al.*, 2008, p. 144 et n° 84 et 85.
[84] M'CHAREK A. *et al.*, 2008, p. 144, n° 87.
[85] CHELBI F., 2008, p. 238.
[86] M'CHAREK A. *et al.*, 2008, p. 162.
[87] HILAIRE (Lieutenant), 1898.

découvre une série de 14 stèles dont 8 encore plantées en terre et 6, arrachées du sol, gisant non loin de là. Au pied de certaines d'entre elles, des urnes votives ont été retrouvées intactes.

Bien que le sanctuaire soit qualifié de « punique » par son découvreur, les éléments sont insuffisants pour le dater avec assurance de l'époque préromaine. Seule la présence de céramique modelée aux côtés de céramique tournée pourrait arguer en faveur d'une datation haute. En effet, non seulement ce type de céramique est extrêmement rare dans les sanctuaires, dont il semble disparaître aux alentours de notre ère, au profit de la céramique tournée. Mais la localisation du sanctuaire et son caractère franchement rural pourraient remettre en question cette hypothèse.

1.2.10. Mactar[88]

Contrairement aux autres cités punico-numides, la divinité maîtresse de Mactar à l'époque préromaine est Ḥoṭer Miskar. L'implantation du culte de Baal Hammon, plus tardive, se situe probablement au début du Haut-Empire.

1.2.10.1. Le sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar

La plus haute partie du plateau de Mactar, à l'est du centre de la ville antique, paraît avoir été réservée au dieu Ḥoṭer Miskar.

Les fouilles menées sur le site ont révélé l'existence d'un enclos à ciel ouvert doté d'un grand autel.[89] À l'intérieur de l'enclos, les archéologues ont mis au jour un « *dispositif de couches cendrées disposées en lit […] et séparées les unes des autres par de légères couches de mortier blanc*. »[90] Ces couches sont composées de cendres, de charbon de bois, de fragments de céramiques modelées (marmites) et d'os (bovidés, ovins, volailles).

D'après la céramique, la construction de l'autel est datée entre le milieu du IIe s. et le début du Ier s. av. n. è.[91] La découverte d'une monnaie de Juba Ier et d'un tesson de campanienne A confirme cette hypothèse, mais la présence d'amphores gréco-italiques pourrait faire remonter ce *terminus ante quem*.[92]

---

[88] Sur l'implantation des lieux de culte à Mactar, voir annexe 25.
[89] Sur cette aire sacrée, voir PICARD G.-Ch., 1979-1980a ; PICARD G.-Ch., 1979-1980b ; PICARD G.-Ch., 1982a ; PICARD G.-Ch., 1982b.
[90] PICARD C., 1979-1980, p. 72.
[91] Résultat de sondages réalisés en plusieurs points (Autel, Fosse et Crypte). BOURGEOIS A., 1979-1980, p. 17.
[92] PICARD C., 1979-1980, p. 72

L'identification de ce lieu de culte a été permise grâce à la découverte de 5 inscriptions mentionnant la construction d'un sanctuaire au dieu Ḥoṭer Miskar.[93] L'aire sacrée contenait également deux stèles anépigraphes dotées d'une iconographie distincte de celle observée traditionnellement sur les stèles dédiées à Baal Hammon.[94] Cette divinité, dont le nom peut être traduit par « Sceptre du Héraut » est rare en Afrique du Nord et est uniquement attestée à Carthage et à Mactar.[95]

Le sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar présente plusieurs particularités par rapport aux autres sanctuaires. On constate l'absence d'urnes contenant des ossements animaux ou humains, d'*unguentarium* de même que la quasi absence de monnaies et de lampes qui constituent pourtant une constante du dépôt votif dans les autres lieux de culte étudiés. Tout indique que le culte dispensé ici était très différent de celui observé dans les sanctuaires de Baal Hammon. De même, la présence d'un autel monumental dont les dimensions pourraient dépasser les 10 m[96] de long montre qu'il s'agit d'un lieu de culte très particulier, à notre connaissance unique, pour la période punique ou néopunique en Afrique du Nord.

1.2.10.2. Le sanctuaire de Baal Hammon

Non loin du sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar, aux environs de la nécropole, se trouvait le sanctuaire dédié à Baal Hammon. Le site lui-même n'a pas été retrouvé mais la présence de stèles votives en l'honneur de Baal Hammon, gisant au fond de la vallée, incite à localiser le sanctuaire sur les pentes du ravin d'Aïn el Bab.[97] Selon C. PICARD les stèles les plus anciennes remonteraient à la fin du Ier s. de n. è.[98]

Dès lors, il semblerait que la cité de Mactar ait vu apparaître le culte de Baal Hammon bien après celui d'Ḥoṭer Miskar.[99] On ne peut s'empêcher de s'interroger sur les causes et les conséquences de l'importation tardive de ce culte dans une cité punico-numide jusque-là acquise à la divinité Ḥoṭer Miskar.

---

[93] Les trois premières inscriptions ont été publiées par BERGER Ph., 1901a, pp. 135-178. Deux autres inscriptions ont été découvertes plus tardivement et publiées par FÉVRIER J.-G. et FANTAR M., 1963-1964.
[94] La première représente une femme élevant une palme et la seconde un homme nu, tenant une coupe et une grosse grappe, accompagné de deux bœufs. BERGER Ph., 1901a, pl. III.
[95] Voir LIPINSKI E., 1995, pp. 174-176.
[96] PICARD C., 1979-1980, p. 72.
[97] PICARD G.-Ch., 1957a, p. 43.
[98] PICARD G.-Ch., 1957a, pp. 44-46.
[99] Nous sommes bien consciente que les stèles découvertes hors contexte archéologique ne permettent pas de dater à elles seules le sanctuaire, particulièrement lorsque leur datation repose uniquement sur leur analyse épigraphique et iconographique. Cependant, la datation qui leur a été attribuée constitue l'unique *terminus ante quem* que nous possédons.

1.2.11. Althiburos

Situé à 40 km au sud-est du Kef, le sanctuaire de Baal Hammon est connu depuis le XIXe s. grâce à la découverte de trois inscriptions votives, datées de la période préromaine,[100] dont l'une mentionne le « *Baal Hammon d'Althiburos* ».[101] Le même sanctuaire accueillait également une autre divinité, probablement libyque, connue par la mention d'un « *prêtre de Niyaṭman* ».[102] Notre connaissance de la vie religieuse d'*Althiburos* est complétée par une quatrième inscription bilingue punico-latine découverte en 1908.[103] Outre ces stèles épigraphes, 8 stèles anépigraphes, vraisemblablement plus tardives, ont été mises au jour au cœur de la cité, autour de l'édifice des *Asclepieia*[104] et entre le capitole et le théâtre.[105]

Les récentes recherches effectuées sur le site d'*Althiburos* par une équipe italo-tunisienne devraient nous éclairer sur l'histoire du sanctuaire.[106] Les premiers résultats ont été présentés lors du VIIe congrès des études phéniciennes et puniques en novembre 2009. Parmi les récentes découvertes, on peut mentionner 11 nouveaux textes épigraphiques où Baal est la seule divinité mentionnée sur les stèles, datés des IIe au Ier s. av. n. è. D'un point de vue iconographique, outre le répertoire traditionnel, on relève les deux dauphins affrontés et le sphinx qui semblent être la « marque de fabrique » du sanctuaire.

1.2.12. Chusira

L'histoire préromaine de l'actuelle Kesra (17 km à l'est de Mactar) est peu connue. Seule une quinzaine de stèles votives nous informent sur la présence d'un lieu de culte dédié à Baal Hammon auquel Saturne succéda par la suite.[107] Selon A. FERJAOUI, les stèles les plus anciennes pourraient remonter à la période numide, « *bien avant la colonisation romaine* ».[108]

---

[100] DERENBOURG, 1874 ; DE SAINTE MARIE E., 1884, pp. 108-113 ; BERGER Ph., 1887 ; MERLIN A., 1913a ; FÉVRIER J.-G., 1953, p. 8 ; ENNAIFER M., 1972, pp. 13-16.
[101] L'inscription a été réétudiée récemment par BRON F., 2009.
[102] *KAI* 159, 7. Peut-être identifiable au dieu Motmanius d'une inscription latine de Lambèse. LIPÎNSKI E., 1995, p. 373.
[103] MERLIN A., 1908a, 1908, p. CCXXXIV et pl. XLV ; MERLIN A., 1913a ; VASSEL E., 1916a ; FÉVRIER J.-G., 1951-1952b, pp. 19-24.
ENNAIFER M., 1972, pp. 17-19 ; 5 ex-voto recueillis par le capitaine NICOLAS en 1907. MERLIN A., 1913a, pl. I.
[105] GAUCKLER P., 1897, p. 423, n° 177.
[106] KALLALA N. *et al.*, à paraître(a) ; KALLALA N. *et al.*, à paraître(b).
[107] *CIL* VIII, 12126 ; LE GLAY M., 1961, p. 243, stèle n° 5.
[108] FERJAOUI A., 1992-1993, pp. 145-147

1.2.13. Mididi

Les habitants de cette localité, voisine de Mactar (12 km au sud), portaient un culte à deux divinités distinctes et néanmoins liées : Ashtart et Baal Hammon. Le culte d'Ashtart est connu par une inscription punique commémorant la construction d'un sanctuaire à la divinité par les « *citoyens de Mididi* ».[109] La divinité est ici qualifiée « *d'épouse de Baal* ». Non seulement cette inscription nous incite à réévaluer la place d'Ashtart en Afrique du Nord antique mais surtout, elle nous invite à reconsidérer les rapports entre Tanit et Ashtart, car cette dernière pourrait occuper ici la place de la parèdre traditionnelle de Baal.

Le culte de Baal Hammon, quant à lui, est bien attesté par plusieurs stèles épigraphes votives.[110] Toutes ces inscriptions ayant été découvertes hors contexte archéologique, il est particulièrement difficile de leur attribuer une datation précise. Néanmoins, l'inscription d'Ashtart est datée du Ier s. av. n. è. par A. FERJAOUI,[111] et celles de Baal Hammon sont situées aux alentours du Ier s. av. ou de n. è. par M. H. FANTAR.[112] Deux remarques peuvent être apportées aux propositions de datation. D'une part, compte tenu de la relation affichée entre les deux divinités, nous ne pensons pas que l'introduction du culte de Baal puisse être postérieur à celui Ashtart. D'autre part sur plusieurs stèles, la divinité est nommée Baal Hammon et non pas seulement Baal comme on le trouve dans plusieurs inscriptions votives de la région, ce qui nous inciterait à relever la chronologie proposée.

Le Tell se révèle particulièrement riche en vestiges religieux. On est tout particulièrement frappé par le nombre de sanctuaires dont la fréquentation est attestée aux IIe et Ier s. av. n. è. Cet état s'explique en partie par le fait qu'elle n'ait pas été touchée lors de la troisième guerre punique et par son annexion tardive à Rome (contrairement à la région du Cap Bon et de la *chôra* de Carthage). Mais nous verrons que d'autres éléments entrent en ligne de compte.

1.3. Sahel

Au cours de notre étude nous avons recensé six sanctuaires en activité au cours des IIe et/ou Ier s. av. n. è. dans la région sahélienne. Il s'agit des sanctuaires d'Hadrumète, d'El-

[109] FERJAOUI A., 1990. Annexe 29, Mididi, n°1.
[110] FANTAR M. H., 1984 ; GHAKI M., 1985, pp. 174-177 ; SZNYCER M., 1986 ; FANTAR M. H., 1986b ; FERJAOUI A., 1989 ; FERJAOUI A., 2002.
[111] FERJAOUI A., 1990, p. 118.
[112] FANTAR M. H., 1986b, p. 42. LIPÎNSKI E., 1995, p. 443, les situerait au Ier s. av. n. è.

Kénissia, de Menzel Harb, de Sidi-El-Hani, de Henchir Bou Chebib et de Bir Tlelsa. D'autres sanctuaires restent à découvrir et à étudier tel que celui d'*Acholla*, trop brièvement mentionné par G. Ch. PICARD[113] ou encore un sanctuaire localisé dans la région d'El Jem, attesté par la découverte d'une stèle votive néopunique.[114]

1.3.1. Hadrumète

Le sanctuaire d'Hadrumète est découvert en 1863 lors du creusement des fondations pour l'église de Sousse. Le matériel mis au jour fait l'objet d'une première attention en 1884 par Ph. BERGER.[115] En 1911, une autre partie du sanctuaire est découverte par le chanoine LEYNAUD.[116] Enfin, le dégagement de la majorité du site sacré prend place après la seconde guerre mondiale sous la direction de P. CINTAS.[117]

Le sanctuaire d'Hadrumète se distingue nettement des autres sanctuaires découverts dans la région du Sahel. Il en est de loin le plus ancien et connaît une longue phase d'occupation. Les premières traces d'activité remontent au VIIe s. av. n. è. et sa fréquentation est attestée jusqu'au Ier s. de n. è.

La structure du sanctuaire d'Hadrumète est relativement conforme à celle observée à Carthage. Les fouilles menées par P. CINTAS en 1946 lui ont permis de distinguer six niveaux d'utilisation du tophet.[118] Dans le cadre de cette étude, nous nous concentrerons particulièrement sur les quatrième et cinquième niveaux, datés respectivement des IIe-Ier s. av. n. è. et des Ier s. av. n. è. – Ier s. de n. è.

Outre une distinction stratigraphique, chaque niveau présente des caractéristiques propres, révélant l'évolution du sanctuaire et des pratiques votives. Ainsi, si des changements apparaissent à chaque niveau, et sont particulièrement significatifs au cinquième niveau.[119] La

---

[113] PICARD G.-Ch., 1947. L'auteur signale, en 1947, la présence d'un sanctuaire « de plage » à *Acholla* (pp. 558-559). Malheureusement, cette fouille est restée inédite. L'auteur indique simplement que les recherches menées par un certain M. Bédé auraient permis la découverte de stèles portant le signe dit de Tanit ainsi que des poteries contenant des ossements.

[114] FERRON J., 1987.

[115] BERGER Ph., 1884a.

[116] LEYNAUD, 1911.

[117] « *Les bombardements aériens de décembre 1942 et de janvier 1943 qui frappèrent Sousse si durement eurent raison de quelques immeubles de quartier. Il fut alors décider qu'aussitôt après l'enlèvement des décombres, une fouille méthodique serait entreprise* ». CINTAS P., 1947, p. 3. Néanmoins, malgré ces différentes recherches, seule une partie du sanctuaire a pu être dégagée.

[118] CINTAS P., 1947. Il ne s'agit pas de fouilles exhaustives. Seule une petite partie du sanctuaire a été dégagée (environs 80 m²). Voir annexe 26.

[119] De forts changements apparaissent également au niveau III (fin IIIe s. – début IIe s. av. n. è.) : on observe la disparition progressive des amulettes au profit des monnaies disposées au pied des urnes ; l'apparition de lampes

disposition aérée des stèles surmontant les urnes, qui avait été constatée dans les niveaux antérieurs, laisse place à un resserrement de ces objets qui se touchent presque les uns et les autres. De plus, bien que l'on ne dispose pas du nombre exact d'urnes pour ce niveau, P. CINTAS précise que leur nombre augmente remarquablement. Alors que l'on observait la présence de 2 ou 3 urnes au pied de chaque stèle dans les niveaux trois et quatre, on remarque désormais l'existence de deux ou trois couches d'urnes superposées sous une même stèle.[120] Le manque de place semble avoir été particulièrement marqué dans ce cinquième niveau, au point de recourir à la création d'une *favissa* au lieu de procéder à un nouveau remblaiement.[121] Mais le changement le plus remarquable se trouve dans la nature du sacrifice. Désormais, les urnes sont uniquement composées d'ossements d'animaux.[122]

Le passage du cinquième au sixième niveau marque une rupture dans l'organisation et les pratiques religieuses. Le chanoine LEYNAUD et par la suite P. CINTAS ont révélé la présence d'un seuil construit entre les deux niveaux.[123] L'extension de la fouille montre qu'une portion du sanctuaire a été modifiée à la fin de la cinquième époque. En effet, dans une partie du cinquième niveau, les stèles ont servi à la construction d'un plancher servant de base au niveau supérieur, indépendant des niveaux inférieurs. Le sixième niveau est donc clairement identifié. Il est composé de stèles au pied desquelles on trouve uniquement des *unguentaria*.

Le matériel du tophet d'Hadrumète est abondant. On y trouve une multitude d'objets céramiques, métalliques et lapidaires (pour la plupart dotée d'iconographie et dans une moindre mesure d'inscriptions). Cependant, ce matériel a été dispersé entre les musées internationaux et les collectionneurs privés ce qui rend le travail d'étude et de vérification quasiment impossible. Nous ne pouvons que nous associer au vœu de M. H. FANTAR d'entreprendre un long, mais indispensable, travail de recensement et de (re-)publication de ce matériel.[124]

---

et d'*unguentaria* pour accompagner l'urne ; la généralisation des stèles et l'apparition des premières stèles épigraphiques. Voir BEN YOUNÈS H., 1981, p. 55.

[120] Pratique qui débute aux IIIe-IIe s. av. n. è. avec la présence de 2 ou 3 urnes déposées au pied de chaque stèle.

[121] CINTAS P., 1947, p. 56 Les objets semblent avoir été déposés avec soin dans la *favissa*. Le chanoine LEYNAUD, en donne la description suivante : « *au milieu, les ossuaires groupés paroi contre paroi ; à droite les stèles plus enfoncées ; à gauche, les* unguentaria *et les couvercles tous ensembles, presque tous noircis au feu dans une terre mêlée de charbon.* ». LEYNAUD, 1911, p. 417.

[122] CINTAS P., 1947, pp. 27-28, 34-35 et 65.

LEYNAUD, 1911, pp. 78-79.

[124] FANTAR M. H., 1995a, p. 27.

Enfin, il faut garder à l'esprit que seule une partie du sanctuaire a fait l'objet de fouilles archéologiques.[125] Nous ne possédons donc qu'une vision tronquée de la réalité du site.

1.3.2. El-Kénissia

Le site d'El-Kénissia, situé près du village de Ksiba, à 6 km d'Hadrumète, est connu pour son sanctuaire, mis au jour au début du XXe s.[126] Le monument se compose de deux principaux ensembles : une cour entourée d'un portique au milieu de laquelle on trouve quelques massifs de maçonneries, probablement des socles.[127] Dans la partie ouest de la cour, un large escalier mène à un second portique pavé de mosaïques. À l'intérieur de ces ensembles d'époque romaine, sous les pavements, L. CARTON découvre une partie du sanctuaire primitif punique. Lors des fouilles, une très grande quantité d'objets a pu être extraite du sol. Le savant dénombre, entre autres, 3 100 lampes, 1 036 brûle-parfums, 1 423 *unguentaria* (dont 1 030 fusiformes), 272 ossuaires (mais 300 couvercles d'ossuaires), 191 stèles, 170 lécythes et 19 monnaies. Ces objets ont été trouvés en divers endroits. Deux sondages sont particulièrement remarquables : la zone β, dont les couches ne semblent pas avoir été bousculées mais seulement recouvertes par les constructions postérieures et la zone γ où la plupart des stèles étaient rassemblées dans un même lieu, mêlées à une couche de cendre contenant des ossements d'animaux à demi calcinés. Au milieu de cet ensemble s'étendait une couche de lampes, d'*unguentaria*, de brûle-parfum, d'ossuaires et de statuettes.

1.3.3. Menzel Harb

En 1955, un sanctuaire rural est signalé par L. FOUCHER à Menzel Harb, à 12 km sud-ouest de Monastir et 17 km d'Hadrumète.[128] Les fouilles menées sur le site ont permis de dégager une partie de la structure du sanctuaire. Ce dernier, dont on a retrouvé la trace d'une partie des murs ouest et sud, est constitué d'une cour, où avaient lieu les sacrifices. À l'intérieur de cette cour se trouve un socle, semblable à celui d'El-Kénissia et de Sidi-El-Hani, dont il subsiste un fragment de blocage de 1m 50. Autour de la cour se trouve un portique

[125] FANTAR M. H., 1995a, p. 26.
[126] Voir CARTON L., 1906 ; CARTON L., 1907a. Le site renferme de nombreux autres vestiges. Lors d'une prospection, H. BEN YOUNÈS y a relevé plusieurs excavations qui pourraient être des puits de tombes souterraines. BEN YOUNÈS H., 1981, p. 114.
[127] Voir annexe 27.
[128] FOUCHER L., 1966. Le sanctuaire est situé à 500 m du village actuel.

dont le pavement est constitué par une dalle au tuileau. Sous la dalle une *favissa* contenait du matériel dont des vases, des couvercles (ou des assiettes), des lampes puniques à trois becs et des *unguentaria* claviformes. Tous de formes tardives, ces objets datent vraisemblablement de la fin du IIe s. et du Ier s. av. n. è. L'excavation de la *favissa* a permis de découvrir la présence « *d'une murette grossière* » traversant à l'oblique le couloir sud. Cet aménagement et le soin apporté aux dépôts des vases dans la *favissa* suggèrent l'existence d'un sanctuaire primitif, réaménagé par la suite.

1.3.4. Sidi-El-Hani

Le sanctuaire de Sidi-El-Hani porte en surface les caractéristiques d'un sanctuaire romain avec une *area* au sol maçonné sur lequel on trouve un massif de blocage, entouré d'un mur.[129] Cependant, l'étude du matériel retrouvé dans une *favissa* atteste l'antériorité du monument dont les premières traces d'occupation semblent remonter au IIe s. av. n. è. Le matériel est abondant mais n'a malheureusement pas bénéficié d'une présentation détaillée.[130] Par ailleurs, la présence et surtout l'étude attentive d'une nécropole découverte non loin de là permettent de mettre en lumière les caractéristiques propres au domaine votif.

1.3.5. Henchir Bou Chebib

Des prospections réalisées au lieu dit de Henchir Bou Chebib, situé à 9 km sud-sud-ouest de la nécropole d'El-Hkayma et à 20 km à l'ouest de Ksour Essaf, ont révélé l'existence d'un sanctuaire punique.[131] Malheureusement, ce site n'a pas pu faire l'objet de fouilles approfondies. Seuls 8 objets en céramique, datés de la fin du IIe s. et du début du Ier s. av. n. è., et un fragment de stèle ont été repérés

1.3.6. Bir Tlelsa

Le sanctuaire de Bir Tlelsa, situé à 9 km au nord-est d'El-Jem, est connu par la découverte, en 1914, d'une inscription néopunique commémorant la restauration d'un autel

[129] GRIDEL H., 1925-1926, p. 75.
[130] GRIDEL H., 1925-1926.
[131] BEN YOUNÈS H., 1995c.

dédié à Baal Addir.[132] D'autres éléments votifs ont été découverts près du même site, dont un lot de 12 stèles votives anépigraphes.[133] Ces monuments, trouvés hors contexte archéologique, sont difficilement datables. L. POINSSOT propose de dater deux d'entre eux de la période punique.[134] M. LE GLAY situe les 10 autres entre 146 av. n. è. et le début du Ier s. de n. è. L'historien précise que certaines stèles en relief plat se rapprochent d'ex-voto de *Portus Magnus*, de *Thibilis*, et d'Aïn-Nechma (*Thabarbusis*) datés du Ier s. av. n. è.[135] D'autres encore sont plus récentes et datent du Ier s. de n. è. mais la persistance de certains décors architecturaux (type de la chapelle à fronton triangulaire soutenue par des colonnes ou des pilastres) et décoratifs (tenue carthaginoise) de type punique ne permet pas de descendre au-delà de cette date.[136] Une treizième stèle découverte à Henchir Anser, près de Bir Tlelsa porte une inscription latine avec la formule « *Saturno Augusto Sacrum* ».[137] Il semble donc que ce sanctuaire punique rural se soit peu à peu modifié pour accueillir, sous le Haut-Empire, la divinité africano-romaine.

La quantité restreinte de stèles découvertes à Bir Tlelsa plaiderait en faveur d'un lieu de culte rural mais rappelons que le site même n'a pas été retrouvé. Le nombre de stèles découvertes fortuitement n'est peut-être pas représentatif de l'étendue et de la fréquentation du sanctuaire.[138]

La position géographique et historique du Sahel en fait une région singulière. Officiellement annexée à Rome après la troisième guerre punique, un statut particulier accordé à plusieurs de ses cités lui a permis de vivre dans une relative indépendance jusqu'aux interventions césariennes et son rattachement complet à la province romaine. Cette situation privilégiée a certainement participé au développement et à l'affirmation des cultes de tradition punique du Sahel au cours des deux derniers siècles avant notre ère.

---

[132] Voir annexe 29, Bir Tlelsa n°1. VASSEL E., 1914 ; DUSSAUD R., 1914d ; VASSEL E., 1915 ; VASSEL E., 1916c ; DUSSAUD R., 1917 ; BRUSTON Ch., 1919 ; JONGELING K. et KERR R. (éd.), 2005, pp. 29-30.
[133] Voir POINSSOT L., 1927 et LE GLAY M., 1961, pp. 259-263.
[134] POINSSOT L., 1927. Selon l'auteur, les vêtements et la coiffure des personnages représentés sont typiquement carthaginois.
[135] Comme le remarquait L. POINSSOT, on peut également faire des rapprochements stylistiques et techniques avec les stèles des sanctuaires de Khamissa, Mdaourouch, Guelma, Ksiba M'raou, Henchir Rçass (près du Kef). POINSSOT L., 1927, pp. 32-33.
[136] LE GLAY M., 1966b, p. 64.
[137] MERLIN A., 1912a, p. CCXVII ; *ILAf.,* 48.
[138] Lors du VIIe congrès dés études phéniciennes et puniques, A. FERJAOUI a présenté la découverte de stèles portant la mention de « au jour faste et béni » dans la région d'El Jem dont la provenance est inconnue. L'historien a rapproché ces stèles de celles découvertes dans le sanctuaire de Bir Tlelsa. FERJAOUI A., à paraître

1.4. Djerba et le golfe de Gabès

Au sud du Sahel s'étend le golfe de Gabès, région où les éléments puniques se mêlent à ceux de la région syrtique, fortement marquée par le monde gréco-oriental. Ces influences multiples se retrouvent dans les sanctuaires puniques et néopuniques mis au jour sur l'île de Djerba même et dans la presqu'île de Zarzis.

1.4.1. Djerba

Sur l'île de Djerba, le site de Henchir Tala situé à 2 km nord-ouest de *Meninx* a fourni un lot de 7 stèles anépigraphes.[139] Elles sont dotées d'une iconographie et d'un décor architectural simple, proche de ceux observés sur les stèles de *Zitha*, et dans une moindre mesure de ceux du site Ras Al Munfakh en Tripolitaine.[140] Les éléments découverts jusqu'à présent sont trop minces pour établir une chronologie fixe mais les similitudes observées avec d'autres lieux de culte laissent supposer une fréquentation à l'époque préromaine.

Au sanctuaire de Tala il faut ajouter un sanctuaire encore inédit qui pourrait avoir été en activité aux IIe-Ier s. av. n. è.[141]

1.4.2. Zitha

Situé au milieu de la presqu'île de Zarzis (à 7 km à l'ouest de la cité de Zarzis) le site de *Zitha*, actuelle Henchir Zian, a fourni un lot de 170 stèles d'époque punique découvert fortuitement « *dans une cuvette paraissant être un sanctuaire à ciel ouvert* ».[142] Un sondage réalisé sur le site a permis de découvrir la présence de cendres et d'ossements (appartenant vraisemblablement à de petits volatiles) sous des stèles restées *in situ*.[143]

---

[139] DRINE A., 2002.
[140] *Zitha* : FERJAOUI A., 1988 ; DRINE A., 1991 ; DRINE A. et FERJAOUI A., 1995. Ras Al Munfakh : TABORELLI L., 1992.
[141] Sanctuaire mentionné par AKKARI-WERIEMMI J., 2003, p. 173. L'auteur note la présence d'*unguentaria* fusiformes en usage du IIIe s. av. n. è. au Ier s. de n. è. En l'absence d'illustration et de description supplémentaire, nous nous fions à ses observations.
[142] DRINE A., 1991 , p. 18 ; DRINE A. et FERJAOUI A., 1995.
[143] FERJAOUI A., 1988, p. 265.

Nos connaissances sur le paysage religieux de cette région sont minces mais les multiples travaux entamés dans le golfe de Gabès au cours de ces dernières années devraient apporter un éclairage nouveau.[144]

Aux deux derniers siècles avant notre ère, nous remarquons une importante concentration de sanctuaires dans la région tellienne et, dans une moindre mesure, au Sahel, contrairement aux domaines de Carthage et du Cap Bon où les traces d'activités religieuses semblent quasiment inexistantes. Cette situation contraste avec les périodes postérieures où l'on trouve un rassemblement significatif de lieux de culte à la base du Cap Bon. On peut s'interroger sur cette différence de répartition des sanctuaires. La présence de ces *areae* sur des territoires ne subissant pas directement la domination de Rome ne peut être uniquement due au hasard des découvertes archéologiques et de la transmission des sources. Plusieurs raisons historiques sont à l'origine de cet état. L'annexion, ou plutôt la reconquête numide de certaines régions telliennes pourrait-elle avoir eu une incidence sur la création de ces sanctuaires ? Cette première explication d'ensemble doit être affinée et traitée au cas par cas. Ainsi, il faut prendre en compte la distinction entre les sanctuaires ruraux et urbains, ces derniers étant sans doute liés aux évolutions des cités favorisées par Massinissa et ses successeurs. De même, les sanctuaires ruraux doivent probablement être rattachés aux appropriations et occupations du sol qui prennent place dans les différentes régions d'Afrique nord-orientale en réponse aux évènements géopolitiques de la seconde moitié du II s. av. n. è. marqués par les extensions territoriales du royaume de Numidie. La date de création des sanctuaires, variant entre la moitié du IIe s. et le début du Ier s. av. n. è., pourrait confirmer ces hypothèses.

Nous avons bien conscience de l'aspect provisoire de ce premier tableau. L'archéologie tunisienne connaît un essor important et les nombreux chantiers en cours (Henchir Ghayadha, *Althiburos*) devraient, d'ici peu, apporter de considérables informations sur la nature, l'organisation et l'évolution des sanctuaires déjà recensés, mais aussi dévoiler l'existence de nouveaux lieux de culte. Comme le rappelait M. LE GLAY, le nombre de

[144] Pour compléter notre compréhension de cette région, il serait intéressant de la mettre en rapport avec le paysage religieux de la Tripolitaine dont plusieurs influences se retrouvent dans la Petite Syrte. Mais il s'agit là d'une étude à part entière. Pour une première approche des cultes en Tripolitaine, nous renvoyons à BROUQUIER-REDDÉ V., 1992.

temples dédiés à Saturne connus est passé de 19, à la fin du XIXe s. à 118 en 1966.[145] Depuis, la liste des sanctuaires s'est encore allongée, notamment avec les découvertes de Henchir El-Hami, de Henchir Ghayadha, de Henchir Bou Chebib ou encore celles du golfe de Gabès.

2. Approche matérielle des sanctuaires

En l'absence de toute source littéraire punique et numide, la vie religieuse en Afrique du Nord préromaine est uniquement accessible par l'étude du matériel issu des sanctuaires.[146] Mises au jour lors des fouilles et des prospections, ces sources archéologiques ont fait l'objet de multiples publications. Outre plusieurs monographies, les données sont essentiellement présentées dans les rapports, notes et comptes rendus des comités, académies, sociétés et autres associations scientifiques dès le XIXe s. Néanmoins, ces publications souffrent de nombreuses lacunes. La présentation du matériel est partielle, les dénominations erronées et les typologies souvent dépassées. C'est pourquoi, il nous est apparu essentiel de recenser et réexaminer, à la lumière des récentes découvertes, les objets votifs recueillis. Seule la reprise systématique du matériel peut permettre une relecture de la vie religieuse des territoires punico-numides aux IIe et Ier s. av. n. è.

Les lieux de culte considérés ici voient leur activité se prolonger au-delà du Ier s. av. n. è. Toutefois, la morphologie des *areae* reste inchangée jusqu'à la fin du Ier s. ou le début du IIe s. de n. è., période à laquelle les sanctuaires connaissent une importante restructuration matérialisée par des constructions monumentales. Aussi, bien que notre étude porte sur le paysage religieux aux deux derniers siècles avant notre ère, nous avons pris en compte une partie du matériel postérieur.

Les sanctuaires ont révélé un matériel riche et varié. Pour plus de clarté, nous avons distingué les pierres votives, caractéristique des lieux de culte, et les objets, pour la plupart en céramique et métal, utilisés lors des rituels ou offerts aux divinités.

[145] LE GLAY M., 1966b, p. 265.
[146] Les trop rares textes d'auteurs grecs et latins traitant des cultes punico-libyques se focalisent souvent sur les aspects les plus controversés des pratiques votives et ne suffisent pas à compenser cette carence. Toutefois, ils nous informent sur la présence de temples ou de divinités en Afrique du Nord.

2.1. Pierres votives

Les pierres votives sont un des éléments les plus caractéristiques des sanctuaires. Placées au-dessus des urnes, elles commémorent le sacrifice fait aux dieux. Ces monuments présentent une grande hétérogénéité par leur matière, leur forme, leur facture, la présence facultative d'inscription ou de motif, le répertoire iconographique utilisé et le mode d'exécution des représentations.

Les ressemblances et dissemblances observées au sein d'un même sanctuaire et d'un site à l'autre apportent de précieuses informations sur les pratiques cultuelles, la nature des dédicants et les particularismes religieux locaux. C'est ce que nous espérons souligner ici par l'étude de ces monuments.

Cependant, cette recherche ne prétend pas à l'exhaustivité. Les pierres votives découvertes n'ont pas toujours fait l'objet d'inventaire. Quantitativement, il faut bien souvent se contenter d'indications vagues telles que « *quelques unes* », « *petit nombre* » ou au contraire « *un grand nombre* ».[147] Qualitativement, leur publication n'est pas systématiquement accompagnée de planches et peu d'entre elles sont toujours accessibles aujourd'hui. Le plus souvent, nous ne disposons que des descriptions proposées par les découvreurs, fait particulièrement problématique dans le cas des inscriptions. Enfin, rappelons que le nombre de pierres votives recensées dépend de la capacité du découvreur à les identifier comme telles car si les stèles illustrées et/ou épigraphes sont aisément reconnaissables, il en va autrement des ex-voto anépigraphes, aniconiques et fragmentaires. On peut ici citer l'exemple des prospections menées par A. BEN YOUNÈS il y a peu de temps sur le site de Dougga où elle a recensé de nouveaux fragments de stèles anépigraphes et aniconiques.[148]

Nous avons construit l'étude de ces monuments en quatre points : après avoir vu leur répartition quantitative et géographique, nous observons leurs différents aspects puis nous procédons à une étude épigraphique avant de conclure par une approche iconographique de ces monuments.

[147] Voir par exemple CARTON L., 1897.
[148] BEN YOUNÈS KRANDEL A., à paraître.

2.1.1. Nombre et répartition

La quantité de pierres votives découvertes varie d'un sanctuaire à l'autre, avec parfois une forte amplitude. Les causes en sont nombreuses.

Dans un premier temps, se pose la question de la collecte et de la transmission des données archéologiques. Tous les sites n'ont pas fait l'objet de recherches archéologiques complètes, réalisées avec la même rigueur scientifique. L'absence de fouilles systématiques des sanctuaires de Menzel Harb et Henchir Bou Chebib explique la faible quantité de stèles découvertes. De fait, ce nombre n'est pas représentatif de l'étendue ou de la fréquentation du sanctuaire mais seulement de l'état de nos connaissances sur les sites. Il en va de même des sanctuaires de *Zama Regia*, *Mididi* et *Althiburos* connus, jusqu'à présent, par une ou deux stèles.

De plus, les conditions favorables à la conservation de ces monuments varient. Leur mise en terre dans des *favissae* lors du réaménagement de plusieurs sites a certainement favorisé leur conservation (bien que plusieurs aient été brisés lors de l'opération). C'est le cas pour le sanctuaire de Dougga où, parmi 450 stèles votives découvertes, seul un « *petit nombre* » était encore en place,[149] la grande majorité est issue de deux *favissae* situées à l'intérieur du sanctuaire. *A contrario*, les monuments laissés *in situ* se sont dégradés au cours du temps ou ont servi de matériau pour des constructions postérieures. Ce pourrait être le cas pour le sanctuaire de Henchir El-Hami. Ce lieu de culte a fait l'objet d'une remarquable publication fournissant de nombreux détails sur le contexte de découverte ainsi qu'une représentation des monuments. Les fouilles ont révélé 52 stèles et fragments de stèles dans l'*area* (48) et le temple (4). Le nombre restreint de stèles est probablement lié à l'histoire du lieu et de son évolution. En effet, nous savons que le temple de Saturne, bâti au IIe s. de n. è., recouvre seulement en partie le sanctuaire primitif où les stèles ont été laissées *in situ*. Leur exposition à l'air libre les a rendues plus vulnérables aux effets du temps et aux réutilisations (quelques unes sont réemployées dans les murs du temple[150]). Cette hypothèse est étayée par la présence de pierres fichées en terre à proximité des urnes, identifiées comme les parties inférieures de stèles et de socles destinés à les recevoir.[151] De même, signalons l'exemple du

[149] CARTON L., 1897, p. 399.
[150] FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 25 et 43
[151] FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 23.

sanctuaire de *Thinissut* dont l'activité est attestée dès le IIe s. av. n. è. et où seules 33 stèles datées entre le Ier s. av. et Ier s. de n. è. ont été recensées.[152]

Enfin, rien n'assure que toutes les stèles aient été mises au jour. Le cas du site d'El-Hofra nous incite à la prudence quant à l'interprétation des résultats. La plupart des stèles de *Cirta* ont été découvertes au cours de deux grandes fouilles. Lors de la première entreprise, menée en 1875 par L. COSTA, antiquaire italien de Constantine, 130 stèles ont été dévoilées. Il faut attendre la seconde campagne de fouille, dirigée par A. BERTHIER et R. CHARLIER en 1950, pour que la majorité des stèles soit découverte, c'est-à-dire près de 700 monuments. Cette prudence s'applique d'autant plus au sanctuaire de Bir Tlelsa, uniquement connu grâce aux découvertes fortuites de stèles (le site lui-même n'a toujours pas été identifié).

Toutefois, dans un second temps, on peut se demander si les différences quantitatives observées dans les sanctuaires ne sont pas représentatives de pratiques locales. En effet, rappelons que la mise en place d'une pierre votive au-dessus du dépôt votif n'est pas systématique. Bien que cette pratique se développe au fil du temps à Carthage, elle reste tributaire de la volonté et des moyens de la famille.[153] De plus, dans le cadre de sanctuaires implantés en territoire libyco-numide, la présence ou non de stèles pourrait être conditionnée par le rapport à la pierre des populations nord-africaines. Ainsi, dans le sanctuaire de Sidi El-Hani, seules trois stèles ont été découvertes parmi les vestiges de centaines d'urnes, de lampes et d'*unguentaria*.

De plus, on remarque que l'usage de la pierre votive varie en fonction des cultes. Ces monuments sont quasiment absents du sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar à Mactar. On y dénombre seulement 5 inscriptions commémoratives et 2 stèles votives anépigraphes. *A contrario*, le sanctuaire de Baal de Mactar a livré plus de 90 stèles, pour la plupart épigraphes.[154] La quasi-absence de stèles votives illustre les différences de pratiques et de rites entre le culte d'Ḥoṭer Miskar et celui de Baal Hammon dans une même cité.

---

[152] MERLIN A., 1910, pp. 28-33 ; datation proposée par SEBAÏ M., 2007, p. 635, selon des critères paléographiques et iconographiques. Cinq d'entre elles portent un message épigraphiques, 4 en latin (dont une mentionne clairement *Saturnuo*) et 1 en punique, malheureusement illisible.

[153] Pour suivre l'évolution de la présence de séma au dessus des urnes, voir BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 36, 68, 81 et 101.

[154] PICARD G.-Ch., 1957a, pp. 43-44. L'auteur indique que 85 stèles du sanctuaire de Baal sont au Musée du Bardo, que « d'autres » (dont il ne précise pas le nombre) sont dans le jardin de l'ancien Contrôle Civil, auxquelles il faut ajouter 4 nouvelles, découvertes par lui-même. 76 stèles sont décrites par PICARD C., 1954, pp. 273-292. Parmi ces stèles, seuls deux fragments ne portent pas d'inscription. Toutes les autres portent une dédicace néopunique en l'honneur « du seigneur Baal Hammon » (stèle 149, pl. II, fig. 6).

Au-delà de ces différences géographiques et quantitatives nous avons distingué les pierres votives épigraphes des anépigraphes. Cependant, cette distinction n'est pas sans poser de problèmes. En effet, nombre de ces monuments sont fragmentaires et nous ne pouvons pas savoir avec certitude s'ils portaient ou non une inscription. Ne pouvant pallier cette carence, nous avons obtenu le nombre de pierres votives anépigraphes en soustrayant le nombre des pierres votives épigraphes du nombre total des monuments recensés. De fait, les chiffres avancés n'ont qu'une valeur indicative.

Cette répartition quantitative présente des résultats intéressants. Généralement, les ex-voto portant une inscription sont peu présents et leur proportion dépasse rarement 10 % du total. Ainsi, à Dougga, 9 % des pierres votives sont épigraphes, à El-Kénissia cette proportion tombe à 3 %[155] et à Zian, le taux n'atteint même pas les 1 %, avec une seule stèle portant quatre lettres « *plus ou moins lisibles* »[156] sur 170. On constate que dans ces sanctuaires, le recours à l'épigraphie est bien moins important qu'à Carthage. Dans la capitale, le nombre de pierres votives inscrites représente entre 35 % et 75 % du total.[157] Surtout, on remarque que leur proportion augmente au fil du temps, passant de 30 % au troisième niveau à 50 % au quatrième. La différence entre les résultats de Carthage et ceux observés dans le reste de la région est d'autant plus étonnante à Hadrumète, tête de pont de la civilisation punique au Sahel. *A contrario*, la proportion de stèles épigraphes peut être beaucoup plus importante : dans le sanctuaire de Baal Hammon de Mactar, plus de 90 % des stèles signalées portent une inscription.[158]

Concernant le choix de la langue, on remarque que celui-ci est variable. Le plus souvent, les inscriptions sont rédigées en caractères puniques ou néopuniques, auxquelles s'ajoutent des inscriptions latines, pour la plupart plus tardives. Parfois, les alphabets sont plus variés avec notamment des inscriptions grecques et libyques à Dougga, *Cirta* et *Thuburnica*. Sur ces trois sites, la variété des alphabets est vraisemblablement représentative des origines diverses des dédicants.

Le nombre et la répartition de stèles épigraphes et anépigraphes peut être résumé comme suit (tableau n° 13).[159]

---

[155] Sur 191 stèles seules 6 comportent des caractères puniques ou néopuniques. Dans 5 cas, il s'agit de quelques lettres indéchiffrables et seule une stèle porte une inscription complète.
[156] DRINE A. et FERJAOUI A., 1995, p. 397.
[157] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 188 et p. 192 fig. 12.
[158] Il s'agit des stèles décrites par PICARD C., 1954, pp. 273-292.
[159] Les stèles dénombrées dans ce tableau sont celles découvertes dans les sanctuaires, dans des contextes datés au moins du IIe s. ou du Ier s. av. n. è. Toutefois, la très grande majorité des documents ayant été découverte hors contexte stratigraphique, il est impossible de distinguer les stèles datées de notre période de celles plus tardives. Ainsi, ce tableau n'a qu'une valeur indicative.

	nombre de stèles	anépigraphes	épigraphes	puniques	libyques	grecques	latines
Dougga	446	408	38	21[160]	1	2	14[161]
Hadrumète	316[162]	299	17[163]	16			1
El-Kénissia	191[164]	185	6	6			
Zian	170	169	1	1			
Thuburnica	61[165]	28	34	5		4[166]	24
Henchir El-Hami	52	49	3	3			
Thinissut	37	28	9	1			8
Thuburbo Maius	1		1	1			
Bulla Regia	24	21	3	3			
Mactar (Ḥoṭer Miskar)	2	2					
Mactar (Baal Hammon)	76	2	74	74			1
Henchir-R'çass	16	16					
Chusira	15	13	2	2			
Hippo Regius	14	13 ?	1[167]				
Bir Tlelsa	13	12	1				1
Tala	7	7					
Menzel Harb	3	3					
Sidi El Hani	3	3					
Althiburos	12	8	4	4			1
Henchir Bou Chebib	1 (fragment)	?					
Mididi	1		1	1			
Zama Regia	1		1	1			
Cirta	845 (?)	435	410	386	1	17	7

Tableau n° 13 – Nombre et répartition des pierres votives recensées sur les sites.

[160] On trouve 2 dédicaces collectives faites par les *Baali* (citoyens ?) de la cité (DUSSAUD R., 1914b, 1914, p.44 repris par CHABOT J.-B., 1916a, p. 120-123) et 21 dédicaces individuelles. Parmi ces stèles, 17 fragments provenant de la fouille de L. CARTON (dont seules 12 font l'objet d'une notice ; CARTON L., 1897, pp. 407-412), 2 dédicaces faites par un père et son fils (DUSSAUD R., 1914b, p. 45), 1 dédicace à Baal faite par R Y (BERGER Ph., 1903, p. CXL) et 1 dédicace inédite (GHAKI M., 1997a, p. 38).

[161] 6 inscriptions latines découvertes par CARTON L., 1897 et 8 par R LANTIER. et L. POINSSOT.

Ces observations fournissent une première esquisse des modalités de culte de chaque région, voire de chaque sanctuaire. En effet, on constate parfois des variations à quelques kilomètres de distance, entre Hadrumète et El-Kénissia par exemple. De même, les différences observées entre les sanctuaires de Baal Hammon et d'Ḥoṭer Miskar à Mactar illustrent les pratiques propres à chaque culte au sein d'une même cité.

Après ce bref aperçu, nous allons étudier plus en détail les pierres votives en nous intéressant maintenant à leur aspect.

2.1.2. Aspect des pierres votives

Ces ex-voto sont constitués de matériaux et de formes variés. Nous allons voir que ces différences répondent à plusieurs impératifs, à la fois techniques, pratiques et cultuels. Après avoir brièvement traité de leur nature géologique, nous envisagerons les principaux types de pierre : les pierres brutes ou semi-brutes et les pierres taillées.

2.1.2.1. Matériaux

Le plus souvent, la nature des pierres dépend de la localisation des sanctuaires. Elles sont taillées dans les mêmes matériaux, issues des carrières avoisinant les lieux de culte.

---

[162] Malgré les multiples recherches dont le site a fait l'objet, les stèles du tophet d'Hadrumète restent mal connues. Peu de représentations sont disponibles et la dispersion des monuments entre collections privées et publiques limite leur accessibilité. Leur nombre même est difficile à établir mais selon M H. FANTAR, il faudrait au moins compter 316 stèles et fragments de stèles. FANTAR M. H., 1995a, p. 27. Dans son étude du sanctuaire, P. CINTAS présente quelques stèles mais n'en donne pas le nombre total.

[163] Les stèles épigraphes sont relativement rares. On en compte 2 au troisième niveau, 11 au quatrième et 2 au cinquième (une en caractères puniques, l'autre en caractères latins, toutes deux illisibles, FOUCHER L., 1964, p. 39). Aux 15 textes publiés par P. CINTAS il faut ajouter une stèle, présentant quelques caractères puniques, recensée par LEYNAUD, 1911 et la stèle découverte par K. ESSAIDI en 1970 et commentée par FANTAR M. H., 1973a.

[164] Dans son étude du sanctuaire d'El-Kénissia L. CARTON dénombre 191 stèles, mais le découvreur précise qu'il s'agit là seulement des stèles « *offrant une figuration quelconque ou une forme caractéristique* » et que « *si l'on tient compte de tous les blocs laissés sur place et qui, à en juger par leur forme ou leur nature, ne peuvent être que des restes de stèles, on peut évaluer certainement au double de ce chiffre les fragments de pierres votives qui ont été mis au jour*. » (CARTON L., 1906, p. 30).

[165] Six stèles (CARTON L., 1908) sont trop fragmentaires pour les classer avec certitude dans l'une ou l'autre des catégories. Pour les besoins de cette étude, nous les avons ajoutées aux stèles anépigraphes comme nous l'avons fait dans les autres cas. Cependant, dans un premier rapport, CARTON L., 1907b, p. 382, signalait une centaine de stèles mises au jour.

[166] La présence d'inscriptions grecques est un fait remarquable car seuls les sanctuaires de *Cirta* et de Dougga ont livré de telles dédicaces. LE GLAY M., 1966a, p. 277, propose de les situer dans la même période que celles de *Cirta*. Si cette hypothèse se révèle exacte, nous aurions l'illustration d'une cité cosmopolite. Mais rien ne permet de justifier une telle datation.

[167] Voir MAITROT A., 1913-1914.

Ainsi, les stèles du sanctuaire de Baal Hammon à Mactar sont sculptées dans un calcaire tendre grisâtre, celles de Dougga dans un calcaire coquiller du pays[168] et celles de Henchir-R'çass dans du « *beau calcaire blanc* ».[169] Néanmoins, il n'est pas rare de trouver des pierres constituées de différents matériaux à l'intérieur d'un même sanctuaire. L. CARTON relève différents types de pierre pour le sanctuaire d'El-Kénissia, correspondant aux différents gisements proches du site : calcaire poreux grisâtre, calcaire coquiller, calcaire gréseux, calcaire grisâtre fin, calcaire gréseux jaune, calcaire blanc et galets de nature diverse.[170]

Cependant, le choix de la pierre ne répond pas uniquement à des raisons pratiques. Le troisième niveau du sanctuaire d'Hadrumète contient plusieurs stèles, en grès coquiller, ou sculptées dans du calcaire tendre provenant des carrières voisines du site. Mais on trouve également des stèles sculptées dans un calcaire gris clair très dur qui n'appartient pas au substrat géologique de la région d'Hadrumète. P. CINTAS pense que ces dernières ont été directement importées de Carthage.[171] De même, nous pouvons signaler la découverte de blocs en grès dunaire semblable à celui du Quaternaire marin dans des sites de l'arrière pays carthaginois.[172] La première attestation se trouve à Bou Arada. Il s'agit d'un cippe (-trône ?) sculpté. Un second cippe a été découvert à *Giufi* sur la ligne de crête d'une colline, proche d'un édifice, aujourd'hui totalement détruit, qui pourrait avoir été un temple.[173] Or, ce type de roche se trouve exclusivement sur les côtes tunisiennes et non à l'intérieur du pays.[174] C'est dans cette roche qu'ont été taillés la plupart des cippes et stèles votives du tophet de Carthage jusqu'au IVe s. av. n. è.[175] L'exportation de cette roche friable, de mauvaise qualité dans l'intérieur des terres ne peut s'expliquer par des raisons économiques. D'autant plus que dans cette région les pierres de bonne qualité pour la construction se trouvent en abondance. La présence d'une pareille pierre « *implique-t-elle l'existence d'un tophet fondé par des citoyens de Carthage établis dans la région et cela dès l'époque archaïque ? Ou bien faut-il supposer que les Carthaginois fuyant leur ville peu avant sa destruction, et cherchant refuge sur leurs terres, ont voulu emporter avec eux un objet ayant une valeur liturgique, et faisant partie de*

---

[168] CARTON L., 1897, p. 399.
[169] HILAIRE (Lieutenant), 1898, p. 177. Le calcaire semble provenir des carrières de Thala. Une seule stèle n'est pas en calcaire.
[170] CARTON L., 1906, pp. 30-89.
[171] CINTAS P., 1947, pp. 32-34 ; voir *infra*, pp. 440-441.
[172] FERCHIOU N., 2004°.
[173] FERCHIOU N., 2004a, p. 133.
[174] La carrière la plus connue se trouve à El Haouaria au Cap Bon et a été exploitée dès le VIIe s. av. n. è. par les Carthaginois.
[175] FERCHIOU N., 2004b, p. 77.

l'histoire de leur famille ? »[176] Quoi qu'il en soit, la tradition et les besoins religieux prennent ici le pas sur les raisons pratiques et économiques.

2.1.2.2. Pierres brutes ou semi-brutes

Certaines pierres votives, dressées dans les sanctuaires, arborant des formes lourdes et grossières, sont qualifiées de « galets », de « blocs » ou de « pierres plates » par leur découvreur.[177] Il s'agit de pierres brutes trouvées à proximité des sanctuaires[178] et déposées par les dédicants dans les *areae* sans avoir été retaillées ou à peine retouchées. Ces blocs semblent être choisis en fonction de leur forme naturelle, se rapprochant de l'aspect des stèles classiques. Ils peuvent être de forme rectangulaire ou triangulaire avec un sommet pointu (imitant ainsi les frontons triangulaires), parfois flanqués d'acrotères.[179]

Le recensement et l'étude de ces pierres sont malaisés tant leur aspect grossier a peu retenu l'attention des archéologues. Néanmoins, à partir de la typologie établie par H. BÉNICHOU-SAFAR pour le tophet de Carthage, on reconnaît la présence de « galets », de « menhirs-miniatures » et de « quartiers de roc rectifiés ».[180]

Quelles raisons prévalent dans l'utilisation de ces pierres frustres ? Le recours à ces pierres est-il le fait de contraintes économiques ? Ou existe-t-il des raisons religieuses ? L'hypothèse économique semble la plus probable, notamment dans les sanctuaires ruraux de faible ampleur comme à Henchir R'çass. Cependant, on peut se demander si les dédicants ne voyaient pas en ces galets des pierres sacrées, semblables aux bétyles puniques. Bien que ces derniers disparaissent du tophet de Carthage dès la fin du VIe s. - début Ve s. av. n. è.,[181] leur image reste très présente sur les stèles d'Hadrumète, notamment au cinquième niveau du sanctuaire où la triade de bétyle constitue le motif le plus fréquemment représenté. De même, on trouve des pierres votives cylindriques à Hadrumète dans le cinquième niveau[182] et à El-Kénissia.[183] Enfin, P. CINTAS rapporte que la plupart des pierres votives anépigraphes du

[176] FERCHIOU N., 2004a, p. 132
[177] Voir par exemple annexe 28, fig. 1.1, n°13.
[178] Voir par exemple le quatrième niveau du tophet d'Hadrumète où l'on trouve des galets provenant de la mer.
[179] Par exemple, voir les stèles n° 150 (stèle plate, trois points, couche ciment sur une face) et n° 151 (forme arrondie, trois saillies au sommet) du sanctuaire d'El-Kénissia (annexe 28, 1.1, n° 13).
[180] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, pp. 175-178.
[181] À Carthage, ces pierres brutes ou semi-brutes se rencontrent dans les niveaux les plus archaïques et disparaissent au début de la troisième époque du tophet. BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 137.
[182] CINTAS P., 1947, fig. 85.
[183] CARTON L., 1906, p. 33, n° 9 et p. 40 n° 30.

troisième niveau sont « *de simples colonnes rectangulaires dressées sur leurs bases un peu plus trapues que leur sommets*. »[184]

2.1.2.3. Les pierres sculptées

Hormis ces pierres brutes, la majorité des pierres votives est constituée de monuments sculptés parmi lesquels il faut distinguer les cippes et les stèles à proprement parler. D'après les descriptions fournies par les découvreurs, la différenciation entre les deux types d'objets n'est pas toujours aisée. De plus, le nom de « stèle » est souvent utilisé comme terme générique pour désigner les pierres votives dressées dans les sanctuaires, ce qui ne manque pas d'ajouter à la confusion.

Pour autant, l'usage des cippes est attesté dans le golfe de Gabès pour les sanctuaires de Zian[185] et Tala.[186] Il s'agit de cippes-trônes bas, parfois qualifiés de « L-shaped », correspondant au type III,2,a établi par H. BÉNICHOU-SAFAR.[187]

La forme de ces cippes est originale et leur base en saillie, parfois dotée d'un orifice, suscite de nombreuses interrogations. Vraisemblablement, ce dispositif était destiné à la pratique de libations.[188] Dès lors, on peut se demander si ces offrandes étaient uniquement faites le jour de la cérémonie de mise en terre des urnes, ou bien, si ce dispositif permettait la pratique ultérieure de libations. Si tel est le cas, les cippes-trônes devraient être perçus comme des autels familiaux. Ainsi, après s'être affranchie d'une offrande coûteuse (pour une occasion particulière), la famille dédicante pouvait faire d'autres offrandes et libations de moindre importance.

Les cippes-trônes bas découverts dans le golfe de Gabès sont très proches de ceux recensés à Carthage avec des formes et surtout des dimensions similaires.[189] Une telle fidélité est surprenante car les cippes disparaissent du tophet carthaginois à partir du IVe av. n. è ; de plus, ce type de monument n'est pas attesté dans le sanctuaire d'Hadrumète. Le relais de ce modèle est peut-être à rechercher dans le monde syrtique.

---

[184] CINTAS P., 1947, p. 33.
[185] DRINE A. et FERJAOUI A., 1995, p. 399, n° 6-8.
[186] DRINE A., 2002, p. 31 n° 7 et p. 36.
[187] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, pp. 184-185.
[188] La présence d'orifices confirme que la base en saillie ne faisait pas office de mortaises.
[189] En moyenne, les cippes-trônes bas de Carthage ont une hauteur de. 0.40 m ; une largeur de 0.15 m et une épaisseur de 0.22 m (BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 184).

La stèle est la pierre votive sculptée la plus fréquente dans les sanctuaires. Généralement, les stèles observent des formes géométriques, souvent rectangulaires, plus ou moins allongées, avec d'importantes variations dans les dimensions, que ce soit pour la hauteur, la largeur ou l'épaisseur. Plus rarement, les stèles sont triangulaires.[190] Parfois, la forme est hésitante entre la stèle rectangulaire à fronton et la stèle totalement triangulaire.[191] Faut-il y voir une forme transitoire entre les deux et dès lors, considérer la première comme antérieure à la seconde ? En l'absence de données stratigraphiques, nous ne pouvons valider cette hypothèse.

Concernant les stèles rectangulaires, on observe plusieurs variations au niveau du sommet. Il peut être plat, arrondi[192] ou triangulaire (particulièrement fréquent).[193] Aux frontons triangulaires s'ajoutent parfois deux acrotères de facture plus ou moins soignée.[194] Enfin, le sommet des stèles peut être surmonté de denticules triangulaires ou arrondis dont le nombre varie de 3 à 5.[195] L. CARTON suggère de les rapprocher de la triade de Bétyle[196] mais nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une évolution du sommet triangulaire à acrotères.

Enfin, les stèles se distinguent par leur taille. Leurs dimensions, et principalement leur hauteur, tend à diminuer avec le temps. C'est du moins le phénomène observé dans le sanctuaire d'Hadrumète à partir du troisième niveau.[197] Cette diminution répond sans doute au manque de place apparent dans les sanctuaires.

L'état fragmentaire des stèles, très souvent brisées en haut et en bas, ne permet pas de réaliser une étude comparative entre les différents sanctuaires, ni d'obtenir la proportion de chaque type de stèles recensé sur un même site. Néanmoins, nous pouvons dégager les grandes tendances.

---

[190] Hadrumète (CINTAS P., 1947, fig. 117) ; El-Kénissia (annexe 28, 1.2, n° 22 et 1.3, n° 11) ; Dougga, (annexe 28, fig. 2.1, n° 17).
[191] Annexe 28, fig. 2.1, n° 25 ; El-Kénissia, pl. III, n° 23.
[192] Voir par exemple Henchir El-Hami, FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 140, fig. 14 ; Dougga, annexe 28, fig. 2.1, n° 3 et 6 ; El-Kénissia, annexe 28, fig. 1.3, n° 9. Bien que connu dans le tophet Carthage, ces stèles y sont particulièrement rares. Elles semblent être davantage présentes dans les sanctuaires d'époque romaine, ce qui pourrait leur concéder une datation plus tardive.
[193] M. LE GLAY, (1966b, p. 18), note que si la forme de ces monuments ne fournit pas de datation précise, elle indique une évolution. Souvent, la stèle à sommet plat ou arqué succède à la stèle à fronton triangulaire. Mais cette tendance ne peut pas être appliquée à toute les situations ; l'étude du sanctuaire de Henchir El-Hami révèle la coexistence de différentes formes dans une même période (FERJAOUI A., 1997 ; FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 46).
[194] Les frontons à acrotères sont parfois très bien soignés, dans la tradition carthaginoise. D'autres fois, ils sont à peine suggérés (Dougga, annexe 28, fig. 2.1, n° 5).
[195] Hadrumète, CINTAS P., 1947, n° 113 et 114 ; DRINE A., 1991, p. 24.
[196] CARTON L., 1906, p. 90.
[197] Les stèles du quatrième niveau sont de plus petites dimensions, comme si l'on avait décidé « *d'aligner leurs sommets sur celles du troisième niveau.* ». CINTAS P., 1947, p. 35.

On observe de nettes différences avec le profil des ex-voto établi pour Carthage. En effet, dans la capitale punique, les stèles à fronton simple prédominent jusqu'au début de la quatrième époque (fin IIIe s.-début IIe s. av. n. è.)[198] où elles sont peu à peu supplantées par la stèle avec acrotères de style grec. Dans les autres sanctuaires, la stèle à fronton triangulaire simple reste longtemps majoritaire alors que la stèle dotée d'acrotères est peu représentée. De même, les stèles dites « hors normes » sont marginales dans la capitale[199] alors qu'elles occupent une place remarquable dans les autres sanctuaires de l'Afrique nord-orientale. Ces dissemblances se manifestent également par la présence de bétyles et de cippes aux côtés des stèles, alors que ce type de monument a disparu du tophet de Carthage au IVe s. av. n. è.

Nous pensons que cette différence de forme traduit des démarches et une appréhension des pratiques votives bien spécifiques de la part des dédicants. Si l'on regarde les stèles carthaginoises de la quatrième époque, on constate qu'une attention particulière est portée à leur réalisation et qu'elles tendent, de plus en plus, à symboliser le temple selon un modèle hellénistique. Cette intention, à la fois esthétique et symbolique, semble secondaire dans le cas des autres sanctuaires. La variété des ex-voto suggère que ce n'est pas la forme qui prime mais la présence du monument lui-même, implanté dans le sanctuaire qu'il soit de grande qualité ou de facture grossière.

2.1.3. Étude épigraphique des stèles

Parmi les centaines de pierres votives, datées des IIe et Ier s. av. n. è., recensées en *Africa vetus* et dans les régions limitrophes, très peu sont épigraphes (entre 0.6 % et 10 % pour la majorité des sanctuaires).[200] Les textes sont souvent courts, fragmentaires et se résument parfois à quelques lettres dont le sens nous échappe. Pour autant, l'étude de ces inscriptions est essentielle à la compréhension du paysage religieux. Elles apportent de précieuses informations sur l'identité des divinités, des dédicants et la vie des sanctuaires. De plus, les formules employées et la place des inscriptions sur les stèles révèlent des caractéristiques singulières de chaque région.

---

[198] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 133.

[199] Leur rareté est en partie due à « *la standardisation des modèles sous la force nouvelle et sans cesse grandissante de l'influence hellénique*. » BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 103.

[200] Les sanctuaires de Mactar, *Thuburnica* et *Althiburos* constituent des exceptions. Nous renvoyons au tableau n°1 p. 72.

2.1.3.1. Le modèle carthaginois

La formule dédicatoire élaborée dans la capitale punique et rencontrée sur des milliers de stèles au tophet est à l'origine des textes votifs répertoriés dans les sanctuaires nord-africains.

Concernant le début des dédicaces votives, le modèle carthaginois est peu rigoureusement suivi. Contrairement à Carthage, les dédicaces comprenant une invocation à Tanit du type « *L RBT L TNT PN B'L* » sont rares dans nos sanctuaires. Tanit associée à Baal Hammon est uniquement invoquée à Hadrumète.[201] Le couple divin apparaît à *Thinissut* dans une inscription commémorant la construction de deux sanctuaires en leur honneur.[202] On rencontre Tanit invoquée seule à deux occasions, dans les sanctuaires d'Hadrumète et d'El-Kénissia.[203] Dans les deux cas, la déesse est qualifiée de « *'DN* ».[204] Cette formule, bien que surprenante, n'est pas inédite et se retrouve à Carthage, *Cirta*, Annaba et *Aïn Tounga*.[205] On peut se demander s'il s'agit d'une erreur imputable à des lapicides distraits ou si le qualificatif de « seigneur » a sciemment été donné à Tanit, lui accordant ainsi une place primordiale dans le panthéon punique ?

S'il ne fait pas l'objet d'une fidélité sans faille, le modèle carthaginois inspire de nouvelles formules. On relève plusieurs inscriptions portant une invocation à Baal Hammon seul du type « L 'DN L B'L ḤMN ».[206] Parfois, la divinité figure seulement sous la forme « L 'DN L B'L ».[207]

Parmi les éléments empruntés au répertoire carthaginois il faut mentionner le terme de MLK (que l'on peut traduire par sacrifice)[208] sous la forme « MLK'DM » dans l'inscription d'*Althiburos*[209] ou « 'MLKB'L » au quatrième niveau d'Hadrumète.[210] Dans l'expression « L

[201] On en trouve 1 au troisième niveau (voir annexe 29, Hadrumète, n° 1), 3 au quatrième niveau (voir annexe, Hadrumète, n° 7, 9, 10) ce à quoi il faut ajouter la stèle Essaidi découverte hors stratigraphie (voir annexe, Hadrumète, n° 12).
[202] Voir annexe 29, *Thinissut*, n°1.
[203] Jusqu'à présent, les dédicaces où Tanit est invoquée seule se retrouvent uniquement à Carthage (*CIS* I, 408, 419, 3777, 3793 etc.).
[204] Annexe 29, Hadrumète n° 11 et CARTON L., 1906, pp. 87-88, n°149a.
[205] Carthage, *CIS* I, 401-402, 3048, 3913, 4328, 4796, 5527, 5621. À *Cirta*, BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, p. 96, n° 121. Pour Annaba, MAITROT A., 1913-1914, p. 157, E. 16. Pour Aïn Tounga, voir BEN HASSEN H. et FERJAOUI A., 2008, pp. 7-9.
[206] Voir Henchir El-Hami (annexe 29, Henchir El-Hami, n°1, 2 et 3) ; Dougga (annexe 29, Dougga, n°14) ; Hadrumète (annexe 29, Hadrumète n°1, 2, 7, 9 et 10) ; *Zama Regia* (annexe 29, *Zama Regia*, n°1) ; *Althiburos* (BERGER Ph., 1887, pp. 460-461).
[207] Dougga (annexe 29, Dougga, n°11) ; Hadrumète (annexe 29, Hadrumète n°3, 8 et 11).
[208] La traduction de terme MLK et des expressions où il entre dans la composition telles que MLK'DM ou 'MLKB'L font toujours l'objet d'une âpre controverse. Sur cette question, nous renvoyons à BÉNICHOU-SAFAR H., 1995. Voir *infra*, pp. 448-454.
[209] SZNYCER M., 1982.

’DN L B‘L MTNT, MTNT ’MLKB‘L », « ’MLKB‘L » a valeur de complément déterminatif du terme MTNT (don).[211] On observe là une variante des formules recensées à Carthage,[212] à Malte[213] et en Sardaigne[214] où l’expression MLKB‘L est mise en relation avec le terme NṢB (stèle). Le sens du terme de MLKB‘L reste sujet à débat mais sa présence ne semble pas uniquement relever de l’emprunt lexical. En territoire numide cette expression cache probablement l’adoption de pratiques directement importées de Carthage.

La suite des dédicaces est composée de la mention du don, sous la forme NDR ou MTNT, et du nom du dédicant suivi ou non de sa généalogie. Enfin, la partie finale est constituée de la formule propitiatoire ou de remerciement correspondant au répertoire carthaginois « (K’) ŠM‘ QL’ BRK’ ».

2.1.3.2. « *Au jour faste et béni* », une formule libyco-numide ?

Aux côtés des formules héritées de Carthage, la région tellienne a livré une série d’inscriptions votives originales débutant par « BYM N‘M WBRK ». Cette expression, traduite par « *au jour faste et béni* », se retrouve dans de nombreuses inscriptions puniques et néopuniques (dans la région de *Thysdrus*,[215] Dougga,[216] Téboursouk,[217] Ksar Lemsa,[218] Henchir Ghayadha,[219] *Tiddis*,[220] *Chusira*,[221] Constantine[222] et Ksiba Mraou.[223]), latines (sous la forme de *diem bonum et faustum* à Téboursouk, Cherchell, Mila et Ksar Toual Zammeul) et grecques (Dougga[224]) dans les sanctuaires dédiés à Baal ou ceux, plus tardifs, érigés en l’honneur de Saturne.

La formule « BYM N‘M WBRK » est toujours accompagnée de la mention de l’érection de la pierre en guise de don. Ainsi, l’acte matériel est défini, contrairement au

---

[210] Hadrumète (annexe 29, Hadrumète n°3)
[211] FANTAR M. H., 1995a.
[212] *CIS* I, 194, 380, 5685. Dans l’inscription *CIS* I, 5684 on trouve la variante MLKTB‘L.
[213] *CIS* I, 123 et 123 bis avec l’expression NSB MLKB‘L.
[214] *CIS* I, 147 où on a restitué l’expression NSB MLKB‘L.
[215] FERJAOUI A., à paraître.
[216] Annexe 29, Dougga n° 12 et 13.
[217] FANTAR M. H., 1975a.
[218] FÉVRIER J.-G., 1965-1966. Les deux stèles de Ksar Lemsa présentent un caractère funéraire.
[219] FERJAOUI A. et M’CHAREK A., 1990, p. 121.
[220] FÉVRIER J.-G. et BERTHIER A., 1975-1976, pp. 68-69.
[221] FERJAOUI A., 1992-1993, pp. 127-129, stèle n° 1.
[222] CHABOT J.-B., 1917, pp. 72-73 ; BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, p. 96, n° 116 (la formule diffère de celle que l’on peut observer ailleurs : « YM N‘M HYMZ »).
[223] BERGER Ph., 1901b ; CHABOT J.-B., 1917, pp. 16-18.
[224] GHAKI M., 1997a, p. 37.

formulaire carthaginois où l'on mentionne le « don » ou « vœu » sans en préciser la nature ni les modalités d'offrandes.[225]

Le sens et l'origine de cette formule sont objets de débat. Ph. BERGER et Ch. CLERMONT-GANNEAU lui accordent une origine nord-sémitique.[226] J. CARCOPINO la rapproche de formules latines et y voit « *l'invocation obligatoire de toute initiation romaine* »[227] Mais J. G. FÉVRIER rappelle que si les formules de type « *diem bonum et faustum* » ont bien une origine latine, elles ont été choisies et adoptées dans les provinces africaines car elles correspondaient à des formules puniques dont elles étaient « *l'adaptation plus ou moins libre* ».[228] De plus, au vu de la persistance des traditions africaines dans la province, on peut difficilement envisager qu'une formule latine importée ait été adoptée spontanément et très rapidement par nombre d'individus, en particulier dans les territoires fortement marqués par les traditions libyco-numides.

Mais l'origine de la formule n'est pas tranchée pour autant. Plusieurs historiens lui accordent une origine libyco-numide.[229] En effet, elle est uniquement recensée dans la région tellienne et semble totalement absente du Sahel et de la *chôra* de Carthage. Mais H. BÉNICHOU-SAFAR conteste l'idée d'une formule exclusivement numide car l'expression « *n'est pas sans écho dans les dédicaces saturniennes d'Afrique où, à plusieurs reprises, elle accompagne le très sémitique rituel* intravit sub jugum*, commun, lui, à des régions fortement punicisées*. »[230]

Selon les interprétations, le « jour faste et béni » renverrait à un jour sacré, fixe ou non dans le calendrier punique, pour réaliser les vœux ou à un jour spécifique durant lequel se déroulerait une cérémonie d'initiation. *A contrario*, cette expression peut également être envisagée comme une formule rituelle visant à consacrer le jour du sacrifice ou du don comme un jour faste et béni.[231] Enfin, H. BÉNICHOU-SAFAR pense que « *ce jour faste et béni* » correspondrait seulement au moment de l'érection de la stèle et non à l'incinération ou au don de l'offrande aux dieux. Dès lors, les deux actes seraient distincts.[232]

---

[225] La mention de l'érection d'une stèle est présente sur une stèle du sanctuaire d'El-Hofra (*El-H* 250 PUN).
[226] BERGER Ph., 1901b, p. CXCVI ; CLERMONT-GANNEAU Ch., 1888-1924, V, p. 106.
[227] CARCOPINO J., 1932.
[228] FÉVRIER J.-G., 1962, p. 3.
[229] FANTAR M. H., 1975a ; FANTAR M. H., 1993, pp. 132-133.
[230] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 158, n° 86 ; BÉNICHOU-SAFAR H., 1993.
[231] FANTAR M. H., 1975a, pp. 424-425 signale que la formule « en ce jour heureux, en ce jour béni » est utilisée dans le Sahel contemporain au cours des mariages ou de fêtes de circoncision.
[232] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 157, n° 86.

Les contextes d'emploi de cette formule restent flous et trop peu d'éléments permettent de dater son apparition.[233]

2.1.3.3. Des inscriptions brèves

Outre les formules développées, de traditions strictement puniques ou d'influences libyques, il existe des inscriptions réduites à une expression, parfois seulement à un mot. Ces « formules tronquées » ne sont pas rares dans le monde punique. On en trouve à Carthage,[234] *Cirta*[235] et en Sardaigne.[236] Le fait est également attesté à Hadrumète avec, par exemple, l'inscription « L 'DN L TN PN B'L 'Š NDR ».[237] Sur une autre stèle du sanctuaire, l'inscription débute par la mention du don « NDR ḤN' BN MGN BN ḤN' BN… ».[238] Citons également le cas de la stèle de Dougga où figurerait uniquement le rappel de l'érection de la stèle et le nom du dédicant : « *ce qu'a érigé KMK* ».[239]

La disparition de la formule dédicatoire semble s'étendre par la suite. Plusieurs inscriptions de *Mididi*[240] et de *Bulla Regia*[241] débutent directement par l'expression « NDR 'Š NDR ». À Dougga les inscriptions puniques et néopuniques se raccourcissent encore. Elles se limitent parfois à la mention de la bénédiction « BRK »[242] ou au nom du dédicant.[243]

Ainsi, on observe une tendance à la minimalisation des formules. Seul l'essentiel ou ce qui apparaît comme tel est figuré.

2.1.3.4. Disposition des inscriptions sur les stèles

Dans le tophet de la capitale punique, les inscriptions font l'objet d'un emplacement spécifique sur les stèles. Elles sont centrées dans la partie médiane ou inférieure du monument, le plus souvent dans un cartouche. On retrouve cette disposition sur les stèles dans

---

[233] Les stèles de Constantine pourraient constituer un élément de datation relativement solide mais la formule qui y figure diffère légèrement : on trouve seulement le début de l'expression « BYM N'M ».
[234] *CIS* I, 4965, 4966, 4967, 4970.
[235] BERTRANDY F. et SZNYCER M., 1987, p. 40, n° 8 (AO 5251 et 5252).
[236] AMADASI GUZZO M. G., 1967, pp. 105-106, sard. 27 et 28.
[237] Annexe 29, Hadrumète n° 11. Selon M. H. FANTAR, il s'agirait « *d'un essai commis par un apprenti* » lapicide. L.1, il manque le deuxième T de TNT. Surtout, on peut voir la différence de graphie entre les lignes 1 et 2. FANTAR M. H., 1995a, p. 39.
[238] Annexe 29, Hadrumète n° 4.
[239] Annexe 29, Dougga n° 7. Cette inscription est de lecture et d'interprétation difficile.
[240] Annexe 29, Mididi, n° 2 et 3.
[241] Annexe 29, *Bulla Regia* n° 2 et 3.
[242] Annexe 29, Dougga n° 5 et6.
[243] Annexe 29, Dougga n° 10.

plusieurs sanctuaires de la province et des régions limitrophes.[244] Les dédicaces, disposées ou non dans un cartouche, sont situées sous les motifs iconographiques. Il arrive que l'inscription soit le seul élément de la stèle et, dans ce cas, elle occupe la majeure partie de l'espace. Selon l'agencement du décor, cette position peut varier. Il en est ainsi pour une stèle d'Hadrumète,[245] figurant un temple, où la dédicace est gravée sur le linteau soutenant le fronton.

Dans le cas des inscriptions brèves et plus particulièrement des caractères alphabétiques isolés, cette exigence décroît et laisse place à un positionnement aléatoire. Les bribes de dédicaces peuvent se situer dans la partie haute, médiane ou basse des stèles, à droite ou à gauche. De plus, elles sont souvent mêlées au décor et semblent parfois en faire partie intégrante. Deux stèles découvertes à Hadrumète par le chanoine LEYNAUD offrent ce type de positionnement. Sur une stèle, l'auteur signale 3 ou 4 lettres sur l'acrotère gauche et un peu au dessous, à nouveau trois lettres.[246] Cela fait-il partie d'une inscription plus grande ? Ni les indications de LEYNAUD ni l'état de la reproduction ne permettent de le dire. De même, si l'on en croit l'auteur, une seconde stèle porterait quelques lettres sous la gorge égyptienne de gauche.[247] Mais les caractères reproduits sont indéchiffrables. En l'occurrence, on peut même se demander s'il s'agit réellement de caractères alphabétiques.

Le phénomène se retrouve à quelques kilomètres de là, dans le sanctuaire d'El-Kénissia. Cinq des six stèles épigraphes portent uniquement quelques caractères alphabétiques dont la disposition ne semble pas répondre à des critères d'agencement bien définis. Dans trois cas, les lettres sont positionnées en haut de la stèle, notamment dans un cas où elles sont présentes dans le registre supérieur, au même titre que la palmette.[248] Dans un autre cas, les lettres sont situées à l'intérieur d'un signe de Tanit.[249] Enfin, L. CARTON indique que, sur une stèle, l'inscription se situe dans un cartouche.[250]

Enfin, on retrouve ce type de disposition dans le sanctuaire de Dougga avec une inscription où le texte est gravé dans la base triangulaire d'un signe de Tanit[251] ou encore avec inscription où le nom du dédicant figure à droite d'un signe de Tanit central, unique motif

[244] Nous en trouvons des attestations à Hadrumète, Henchir El-Hami, Dougga, *Zama Regia* et *Thuburnica*.
[245] Annexe 29, Hadrumète n° 6.
[246] LEYNAUD, 1911, p. 476 et fig. 2, p. 474.
[247] LEYNAUD, 1911, p. 478 et fig. 2, p. 474.
[248] CARTON L., 1906, stèle n° 27.
[249] CARTON L., 1906, stèle n° 60.
[250] CARTON L., 1906, stèle n° 18, mais il peut s'agir d'un motif iconographique du type de celui représenté sur la stèle 104. Annexe 28, 1.2, n° 22.
[251] Annexe 29, Dougga n° 2 ; annexe 28, fig. 2.1, n° 5.

iconographique de la stèle.[252] Enfin, signalons le cas d'uns inscription où deux caractères grecs, « *MA* », sont inscrits à gauche du signe de Tanit.[253]

Cette pratique est sans doute à rapprocher de certains ex-voto d'El-Hofra où l'on trouve une ou deux lettres isolées dans la partie supérieure de la stèle, dans le fronton[254] ou au bas de la stèle sous le motif iconographique.[255] Parfois ces lettres viennent s'ajouter à l'inscription.[256] On peut alors s'interroger sur leur nature et leur fonction. Sont-elles destinées à former des mots ? S'agit-il simplement d'initiales ? Ou est-ce un symbole doté d'une valeur religieuse ? Peut-être représentant le nom du dieu? Dans ce cas, la divinité serait symbolisée par une lettre de son nom et non plus seulement par la représentation de ses attributs.[257]

L'apparition de nouvelles formules, la simplification des dédicaces, le flottement dans la place des inscriptions, tous ces éléments sont particulièrement représentatifs du cadre religieux des IIe et Ier s. av. n. è. Nous pensons qu'ils reflètent une période de tâtonnement où la disparition du modèle carthaginois offre une plus grande latitude d'action cultuelle, avant la réorganisation de la religion par les milieux romains et romanisés.

2.1.4. Étude iconographique

Les motifs iconographiques des pierres votives occupent une place considérable dans le champ religieux nord-africain. Ces symboles diffusent un message destiné aux dieux et/ou aux autres dédicants, au même titre que les inscriptions qu'ils accompagnent parfois. De nombreuses études ont porté sur ces décors lapidaires afin d'en dévoiler le sens et apporter un éclairage complémentaire sur une religion punique avare de renseignements.[258] Dans le cadre de notre recherche, nous nous intéressons au choix des motifs, leur agencement, leur combinaison et leur mode même de représentation afin de souligner les caractéristiques propres à chaque région et sanctuaire ainsi que leur évolution. Mais avant de débuter cette

---

[252] Annexe 29, Dougga n° 1 ; annexe 28, fig. 2.1, n°17.
[253] Annexe 29, Dougga n° 10. Remarquons que, dans les deux cas où les caractères puniques figurent à côtés d'un motif, ils sont toujours gravés à sa droite.
[254] BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, pl. XLI, fig. a (*El-H* 133 PUN) ; pl. XLII, fig. a (*El-H* 181 PUN), b (*El-H* 170 PUN) et c.
[255] BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, pl. XLII, fig. d.
[256] BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, pl. XLI, b (*El-H* 139 PUN) et d (*El-H* 138 PUN).
[257] Peut-être est-ce le cas de l'inscription *El-H* 138 PUN où on trouve deux *thau* à droite de l'inscription. Voir BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, pp. 205-211.
[258] À ce sujet, voir les travaux de HOURS-MIÉDAN M., 1950 ; BISI A. M., 1967 ; BÉNICHOU-SAFAR H., 2000 ; BÉNICHOU-SAFAR H., 2007.

étude, il est nécessaire de s'interroger sur la présence de monuments « en blanc », dépourvus de toute illustration.

2.1.4.1. Les stèles aniconiques et anépigraphes

L'illustration des pierres votives n'est pas systématique. En effet, certains ex-voto, sculptés ou bruts, sont « nus », aniconiques et anépigraphes. Leur présence est attestée dans les sanctuaires de Dougga,[259] El-Kénissia,[260] Henchir-R'çass[261] et Hadrumète.[262]

L'importance quantitative et qualitative de ces pierres votives a été sous-estimée. Leur nombre est difficile à déterminer mais elles semblent avoir été relativement nombreuses. En effet, ces ex-voto sont recensés dans le tophet de Salammbô où ils sont « *assez fréquents* » à la troisième époque et « *très fréquents* » à la quatrième époque.[263] De même, L. CARTON, rapporte que les pierres votives découvertes dans les strates les plus profondes de Dougga sont souvent dépourvues de figurations.[264] De son côté, P. CINTAS constate qu'au troisième niveau d'Hadrumète, la majorité des ex-voto sont « *de simples colonnes rectangulaires sans le moindre symbole* » et précise plus loin que seule 1 stèles sur 3 porte un motif.[265] Le recours aux « pierres nues » semble profondément ancré dans les traditions du sanctuaire car au cinquième niveau, la grande majorité des stèles sont des « *lames parallélépipédiques de calcaire tendre ou de grès coquiller sans la moindre ornementation.* »[266] Ailleurs, leur nombre est plus restreint, mais on peut se demander si ce constat reflète une réalité ou si des ex-voto et fragments d'ex-voto dépourvus de tous signes distinctifs n'ont pas été pris pour de vulgaires pierres par les découvreurs.[267]

Par ailleurs, la présence de ces pierres votives soulève plusieurs interrogations. Avant tout, on peut se demander s'il s'agit réellement de pierres vierges. Ne portaient-elles pas des éléments peints dont les traces se seraient estompées au cours du temps ?[268] Ou encore les

---

[259] L. CARTON (1897, pp. 398-399), rapporte que les stèles découvertes dans les strates les plus profondes de Dougga sont souvent dépourvues de figurations.
[260] À El-Kénissia, L. CARTON (1906, p. 89), compte 16 ex-voto aniconiques et anépigraphes.
[261] HILAIRE (Lieutenant), 1898, pp. 183-184, n° 3, 5, 7, 13 et 14, recense 6 stèles vierges sur un total de 16.
[262] De tels monuments ont été découverts parmi les stèles néopuniques de l'oasis de Gheran près de Tripoli.
[263] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, type IV, 1, a, fig. 2, p. 111. Il s'agit toujours des stèles à fronton sans acrotère.
[264] CARTON L., 1897, pp. 398-399.
[265] CINTAS P., 1947, p. 33.
[266] CINTAS P., 1947, p. 57. L'auteur ne fournit pas d'information sur le quatrième niveau mais rien ne laisse présumer qu'il y ait eu une rupture des pratiques entre le troisième et le cinquième niveau.
[267] Il ne semble pas y en avoir dans le sanctuaire de Henchir El-Hami.
[268] Signalons la découverte d'un galet ovoïde à El-Kénissia recouvert de peinture rouge. CARTON L., 1906, p. 89.

motifs n'étaient-ils pas figurés sur une couche de stuc aujourd'hui disparue ?[269] L'abondance de ce type de pierres dans les sanctuaires de Carthage, Dougga et Hadrumète suggère que certaines stèles soient effectivement dépourvues de tous motifs. Dans ce cas, leur interprétation n'est pas aisée. Souvent, les motifs revêtent un caractère magique et apparaissent comme un moyen de dialoguer avec les dieux. Pourquoi priver les pierres votives de ces messages ? Nous pourrions l'expliquer par des causes économiques et supposer que les populations les plus pauvres ne pouvaient pas s'offrir une stèle décorée, mais cet argument n'est pas satisfaisant. Rappelons que parmi les pierres votives vierges on trouve de véritables stèles sculptées à fronton triangulaire. Dès lors, deux autres hypothèses peuvent être avancées. Dans un premier temps, on peut envisager que les stèles vierges soient le fait d'une population peu concernée par la symbolique des motifs proposés. Mais si cet argument s'adapte relativement bien aux sanctuaires telliens, il est plus difficilement applicable au cas de Carthage ou d'Hadrumète. Dans un second temps nous pouvons penser que la vocation des stèles était avant tout de signaler le dépôt votif. Dans ce cas, peu importait la forme qu'elles revêtaient.

2.1.4.2. Les motifs : évolution d'un répertoire

Aux côtés des pierres votives « nues », les sanctuaires africains ont livré de très riches séries de stèles décorées. Elles présentent un répertoire iconographique commun, majoritairement emprunté à la Carthage punique avec, notamment, une profusion de signes « de Tanit », de symboles astraux ou encore du caducée. Toutefois, la variété et la forme des symboles divergent d'un sanctuaire à l'autre, marquant leurs caractéristiques propres et une évolution certaine par rapport au modèle carthaginois.

Ainsi, on remarque que certains symboles, particulièrement fréquents à Carthage, ne se retrouvent pas dans les autres sanctuaires. C'est le cas de la main, figurée sur plus d'un millier de stèles carthaginoises[270] et diffusée dans une moindre mesure à Constantine, dont l'absence, à notre connaissance, est totale dans les autres sanctuaires. De même, la volonté de figurer un temple semble s'éloigner avec des éléments architecturaux moins fréquents et moins nombreux sur les pierres votives. *A contrario*, certains symboles inconnus dans la

[269] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 190.
[270] HOURS-MIÉDAN M., 1950, pp. 31-34.

capitale punique apparaissent dans les sanctuaires de province. Il en est ainsi pour le crabe, recensé dans les sanctuaires d'Hadrumète et d'El-Kénissia.[271]

Une brève présentation des registres iconographiques observés dans les sanctuaires d'*Hippo Regius*, *Bulla Regia*, Dougga, Mactar, Hadrumète, El-Kénissia et Bir Tlelsa illustre les différences faites dans le choix de motifs et dans leur évolution locale et régionale.

Si les sanctuaires semblent avoir recours au même répertoire, tous n'en font pas le même usage. Parfois, le choix iconographique des stèles illustre un répertoire propre à chaque sanctuaire comme à *Hippo Regius*, Bir Tlelsa et *Bulla Regia*.

Les stèles du sanctuaire d'*Hippo Regius* présentent une homogénéité surprenante. Les 11 monuments portent tous l'image d'un dédicant debout, le plus souvent de sexe masculin. À l'exception d'une stèle, le personnage tient toujours d'une main une grappe de raisin et de l'autre des objets divers (gâteaux, palmes, couronnes ou vases). Enfin, il est souvent accompagné d'un quadrupède, probablement un bélier.[272] Cette particularité iconographique se retrouve sur une des frappes monétaires de la cité où est figuré une divinité masculine tenant un sceptre et flanqué d'un quadrupède.[273]

L'omniprésence du dédicant se retrouve sur les stèles de Bir Tlelsa. En effet, sur 12 stèles recensées, 11 portent un personnage debout[274] figuré de face (2) ou de profil (7), dans une « entrée-niche » délimitée par des colonnes (ou des pilastres) et un fronton (7).[275] On trouve plusieurs variantes avec la présence ou non de chapiteaux, de bases de colonnes et d'architraves. Beaucoup sont représentés dans une action d'offrande, devant un autel et/ou le bras levé en signe d'adoration. Les personnages sont le plus souvent vêtus d'une longue robe, à manches courtes, serrée à la ceinture et portent sur la tête un bonnet conique d'où pendent des bandelettes. Une seule stèle porte l'image d'un bélier et non du dédicant. L'animal est tourné à gauche, au centre d'une « entrée-niche » délimitée par deux colonnes cannelées à

[271] Annexe 29, Hadrumète, n° 4 (se retrouve sur une seconde stèle d'Hadrumète. Voir CINTAS P., 1947, pp. 37-38, stèles T 5). FANTAR M. H., 1995a, p. 41 note que cette image était certainement connue à Carthage car des moules représentant des crabes ont été découverts dans des tombes puniques de la nécropole de Ard el-Morali (MERLIN A., 1916, CLXXXI et CLXXXV ; CINTAS P., 1976, pl. LXXXVIII, 17-19). Cependant, ce motif n'apparaît sur aucune stèle du tophet.
[272] GAUCKLER P., 1905.
[273] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 466, n° 121.
[274] Dans un cas, la représentation du personnage, une dédicante figurée de face, est proche du signe de Tanit. Selon M. LE GLAY, « *Il ne s'agit au fond que* [du signe de Tanit] *en voie d'anthropomorphisation*. ». LE GLAY M., 1961, p. 260.
[275] Dans trois autres cas, alors que le temple n'est pas représenté, il est suggéré par la forme de la stèle et/ou une niche à sommet triangulaire.

chapiteaux ioniques au-dessus desquels on trouve un fronton triangulaire reposant sur une architrave.

La dominance d'un motif apparaît également dans le sanctuaire de *Bulla Regia*. En effet, le signe de Tanit est présent sur toutes les stèles mises au jour et souvent accompagné du caducée. Au duo « signe de Tanit-caducée » s'ajoutent parfois les symboles astraux du croissant et du disque ainsi que quelques autres motifs (guirlande, bouclier, autel (?), palme). La monotonie apparente du répertoire iconographique est rompue par la diversité d'aspect du signe de Tanit et du caducée dont on ne trouve jamais une figuration identique. A. BEN YOUNÈS remarque à ce propos que les formes du signe de Tanit de *Bulla Regia* sont inconnues au tophet carthaginois. Les comparaisons sont plutôt à rechercher du côté du sanctuaire d'El-Hofra.[276]

Dans les autres sanctuaires, les motifs et associations de motifs sont plus variés, comme à *Thuburnica*, Henchir El-Hami, Bir Tlelsa ainsi qu'à Dougga et Mactar, que nous allons observer plus en détail.

Les motifs les plus présents dans le sanctuaire de Dougga sont ceux de Tanit (que nous retrouvons sur la quasi-totalité des stèles) la palme (ou palmette), le croissant et la rosace.[277] Mais ces symboles ne se répartissent pas de façon homogène et leur figuration semble évoluer dans le temps. Les stèles découvertes par L. CARTON dans la première *favissa* semblent antérieures à celles de la seconde *favissa* mise au jour lors de la seconde campagne de fouilles menée par R. LANTIER et L. POINSSOT. Enfin, les stèles découvertes *in situ* dans l'*area* sont vraisemblablement postérieures aux deux autres lots. Ce décalage chronologique expliquerait bien la présence de deux *favissae* distinctes. Cette hypothèse pourrait être confirmée par les différences iconographiques observées entre les deux séries de stèles.

Concernant les stèles de L. CARTON, on remarque que le signe de Tanit est particulièrement présent, de même que celui du croissant dont l'auteur recense respectivement 100 et 75 occurrences. Les deux autres éléments les plus représentés sont la palme (ou palmette) et le caducée, présents 28 et 27 fois. Enfin, il dénombre moins d'une dizaine de figurations animales. Dans la seconde série mise au jour par R. LANTIER et L. POINSSOT, le signe de Tanit est toujours omniprésent avec 190 attestations. Suit la palme (137),[278] le

[276] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1985, pp. 16-17.
[277] Voir annexe 28, fig. 2.1 et 2.2.
[278] Les motifs floraux semblent particulièrement prisés dans ce sanctuaire, avec la palme, les tiges de rameaux, les guirlandes de fleurs et des tiges florales. Remarquons le cas de la stèle n° 92 où l'on trouve à la fois la tige florale, le rameau à trois feuilles et la palme. LANTIER R. et POINSSOT L., 1941-1942, p. 231, n° 92.

croissant accompagné ou non du disque solaire (122) et la rosace (106). Enfin, on recense 86 représentations animales avec 30 béliers, 53 bœufs et 3 quadrupèdes non identifiables, souvent figurés se dirigeant vers un autel.

Si l'on reconnaît l'antériorité des stèles de L. CARTON sur celles de R. LANTIER et L. POINSSOT on observe un changement dans les choix iconographiques avec, principalement, une augmentation des images animales et des symboles végétaux ainsi qu'une diminution du nombre de caducées. Le signe de Tanit reste une constante mais sa représentation connaît plusieurs évolutions. Sur les stèles désignées par L. CARTON comme les plus anciennes, le motif est fidèle au modèle carthaginois. Par la suite, le signe évolue selon deux modèles : soit son aspect symbolique est renforcé,[279] soit il prend la voie d'une anthropomorphisation.[280]

Le sanctuaire de Baal Hammon à Mactar affiche un répertoire iconographique très particulier.[281] L'image dominante est celle d'un personnage, un dédicant et dans une moindre mesure, celle d'une divinité. Puis, vient le monde animalier avec des oiseaux souvent figurés par paires et associés à la palme, des poissons et des dauphins présents respectivement sur 21, 18 et 3 stèles. Les ovins et bovins, fréquents dans les autres sanctuaires, sont quasiment absents avec un seul quadrupède, probablement un taureau, et 3 bucranes. De plus, on remarque l'absence du signe de Tanit.[282] De même, la palme est uniquement recensée sur une dizaine de stèles et le caducée sur une seule.

L'observation des sanctuaires punico-numides du Tell révèle d'importantes différences dans l'élaboration du répertoire des motifs de chaque sanctuaire qui ne permettent pas de définir une identité iconographique régionale. Il en va autrement dans la région sahélienne.

Les stèles décorées d'Hadrumète puisent dans le répertoire punique classique[283] avec comme principaux motifs le signe de Tanit, celui de la bouteille et le bétyle[284] dont la proportion varie d'un niveau à l'autre. Au troisième niveau, les figures les plus représentées

[279] La partie céphalique du signe de Tanit est figurée par les symboles astraux.
[280] Apparition d'un visage à l'intérieur du cercle et des mains aux extrémités de la barre transversale.
[281] Bien que ce sanctuaire soit postérieur à notre cadre chronologique sa présentation est intéressante car l'originalité dont il fait preuve d'un point de vue iconographique le distingue nettement des autres sanctuaires de la région.
[282] On en dénombre seulement 2 exemplaires. Le fait est étonnant car le signe de Tanit est fréquent dans nombre de sanctuaires, y compris sous le Haut-Empire.
[283] Remarquons toutefois la figuration d'un crabe sur deux stèles épigraphes.
[284] Ce motif se décline en plusieurs versions. Il peut être représenté seul, par deux, par trois, deux fois par trois, trois fois par trois ou encore par quatre. Cependant, la triade de bétyles est la plus fréquente.

sont le signe de Tanit, la bouteille, les bétyles et le caducée. Au niveau suivant daté des IIe-Ier s. av. n. è., le signe de Tanit se raréfie au profit des bétyles et de la bouteille que l'on retrouve en nombre à peu près équivalent. Enfin, au cinquième niveau (Ier s. av. n. è. – Ier s. de n. è.) les décors les plus fréquents sont la triade de bétyles seule ou surmontant un autel à gorge égyptienne.[285] Mais si l'inspiration est phénico-carthaginoise, l'interprétation et l'évolution varient. En effet, la profusion du bétyle dans un contexte aussi récent est étonnante. Si le symbole est attesté au tophet de Salammbô, on le trouve essentiellement dans les niveaux archaïques[286] et la triade de bétyles y est totalement inconnue. Des divergences apparaissent également concernant le signe de la « bouteille ». On trouve à Hadrumète plusieurs évolutions qui tendent vers la schématisation : la bouteille à panse ronde a quasiment disparu pour laisser place à un signe proche du bétyle. Les changements qui apparaissent au cours du IIe s. av. n. è. sont en partie liés à la destruction de Carthage, marquant ainsi la fin d'un lien privilégié, et maintenu tardivement dans le cas de la sphère religieuse, entre les deux cités.[287]

Pour ce même niveau, une attention particulière doit être portée à une série de six stèles dotées de représentations de scènes ayant trait au sacrifice. Sur la première, trois personnages vêtus de tuniques courtes portent un mouton vers un quatrième personnage. La seconde représente deux groupes de trois individus se dirigeant vers une colonne cannelée, représentant certainement l'entrée d'un temple. La troisième montre à nouveau deux groupes de trois personnes situés de part et d'autre de deux autels carrés d'où sortent des flammes. Sur la quatrième, on distingue un personnage à gauche (probablement le prêtre) accomplissant une libation au-dessus d'un autel. De l'autre côté, deux personnages, plus petits, assistent à la cérémonie. La cinquième stèle figure, à gauche, un officiant sur une estrade, devant un autel en flamme. Il est vêtu d'une longue tunique et a la tête couverte d'un voile ; sa main gauche porte un coffret, probablement une *acerra* et sa main droite est tendue au-dessus des flammes. Le sacrifiant, *togatus capite velato* procède ici à l'égrenage d'encens.[288] À droite de l'autel un second personnage vêtu d'une tunique courte porte une corbeille au niveau de son épaule gauche ; sa main droite porte un objet que P. CINTAS identifie comme un couffin ou un seau à anse courte. La dernière stèle, fragmentaire, représente deux personnages à gauche d'un autel

[285] Ces stèles sont « *rudimentaires* », en « *grés coquiller véritablement grossier* », parfois recouvert de stuc. CINTAS P., 1947, p. 57.
[286] On la trouve sous forme de pendentif à Carthage et Tharros, posé sur un socle à gorge égyptienne dont l'exemplaire le plus récent trouvé dans le secteur de Sainte-Monique est daté du IIIe s. av. n. è. Voir QUILLARD B., 1979, pp. 55-66.
[287] On peut rapprocher ce phénomène de celui observé par J. CRAWLEY QUINN dans son étude sur la diaspora phénicienne. CRAWLEY QUINN J., 2011.
[288] On retrouve des représentations similaires en Italie. Voir HUET V., 2008b.

en flamme. Le plus proche de l'autel est vêtu d'une longue tunique et tend sa main droite au-dessus des flammes. Le second personnage se tient derrière le premier. Il est vêtu d'une tunique courte ; il porte un plateau ou une corbeille chargée au niveau de son épaule gauche et un seau de la main droite. Des scènes analogues ont été trouvées sur une stèle d'El-Kénissia et de Bir Tlelsa.[289] Celles d'Hadrumète sont datées de l'époque romaine, probablement du milieu du Ier s. de n. è.[290] Elles reprennent une iconographie votive bien connue dans le monde romain représentant un sacrifiant accompagné d'un jeune assistant qui porte vase, patère, *simpulum* et *acerra*. Cette datation tardive et leur faible nombre, nous inciteraient à les attribuer à une communauté latine ou fortement influencée par la culture latine. Rappelons que la représentation du dédicant et de l'autel se retrouve sur des stèles datées du Haut-Empire à Bou-Kourneïn, au Cap Matifou et à Khamissa dans les sanctuaires à Saturne.[291] Ce type de représentation soulève de nombreuses interrogations. Traditionnellement, les stèles du monde punique représentent ce qui est offert en sacrifice ou les instruments du sacrifice et non l'acte lui-même.[292] Le développement de ce type de scènes est probablement lié à l'avancée de la romanité en Afrique du Nord.[293]

Concernant le sanctuaire d'El-Kénissia nous constatons que le motif le plus représenté est la palmette seule ou accompagnée d'autres signes.[294] Puis, vient le signe de Tanit (33), la triade de bétyles (20), le signe de la bouteille (17), le rectangle barré (11) et les personnages (8). Leur répartition semble varier en fonction de la nature des stèles. En effet, du point de vue de la facture et de l'iconographie, on distingue deux principaux types de monuments. Le premier est caractérisé par des stèles de bonne facture, de forme rectangulaire avec un fronton plat ou triangulaire. Elles sont dotées d'une iconographie soignée avec le plus souvent un décor sculpté en méplat où l'on retrouve trois principaux motifs : le signe de Tanit, la triade de bétyles et la bouteille. Ces stèles ont souvent une iconographie complexe avec de nombreux éléments architecturaux figurant des parties de temples, tels que l'autel à gorges égyptiennes, les colonnes et les chapiteaux à volutes (surtout avec la triade de bétyles). Par la technique employée pour le décor et les motifs figurés, elles se rapprochent des stèles

[289] Annexe 28, 1.1, n° 14 et POINSSOT L., 1927.
[290] CINTAS P., 1947, p. 77 les date du Ier s. ap. n. è. par leur position stratigraphique ; datation confortée par une monnaie de Germanicus, frappée sous Tibère, découverte près de ces stèles.
[291] CARTON L., 1906, p. 95.
[292] TOUTAIN J., 1892, p. 99 ; CARTON L., 1906, p. 34 ; CINTAS P., 1947, p. 73.
[293] Les représentations de sacrifice sont rares dans le monde punique mais sont néanmoins attestées à Carthage. LIPÎNSKI E., 1995, p. 470 (stèle de la Collection Czartoryski XI-A-814, Musée National de Cracovie).
[294] Voir annexe 28, fig. 1.1, 1.2 et 1.3.

d'Hadrumète, avec qui elles partagent parfois les mêmes compositions de motifs.[295] Citons également un fragment de stèle, figurant sur la gauche une colonne et un personnage vêtu d'une longue toge marchant vers la droite. Cette scène est semblable à celle des sacrifices d'Hadrumète.[296]

Le second type de stèle est composé de simples galets et de pierres de dimensions variées et mal taillées. Les décors sont peints ou incisés et certains motifs gravés sont soulignés de rouge. L'iconographie est composée de quatre principaux motifs : la palme, le signe de Tanit, les animaux destinés au sacrifice (mouton et bœuf) et le rectangle partagé en son milieu par une ligne médiane qui figurerait le sanctuaire et serait une nouvelle façon de représenter l'espace sacré.[297]

Nous serions tentés, à la suite de H. BEN YOUNÈS, d'attribuer ces deux groupes de stèles à deux périodes chronologiques distinctes.[298] En effet, nous constatons que plusieurs stèles se situent à mi-chemin de ces deux types. Surtout, nous observons plusieurs changements dans l'iconographie et les techniques utilisées. Les décors ne sont plus en méplat mais gravés au trait ou simplement peints et l'usage de la couleur rouge se multiplie. Beaucoup de décors gravés sont soulignés de rouge, d'autres sont directement peints et, dans un cas, la stèle est entièrement recouverte de rouge.[299] Des évolutions apparaissent également dans la représentation des symboles religieux. Ceci est particulièrement marqué pour le signe de Tanit qui tend à s'anthropomorphiser avec l'apparition de deux traits verticaux sous le triangle figurant les jambes.[300] Il en va de même pour la triade de bétyles où le bétyle central est anthropomorphisé.[301]

Cependant, l'étude des pierres votives du sanctuaire d'Hadrumète montre bien que les stèles taillées cohabitent avec les pierres brutes et semi-brutes quelles que soient les périodes.

Nous remarquons une cohérence régionale dans l'élaboration du répertoire épigraphique religieux du Sahel. Elle s'illustre notamment par la figuration du signe de la

---

[295] Une des stèles d'El-Kénissia est identique à l'une de Sousse. BISI A. M., 1967, fig. 8, n° 4, semblable à CINTAS P., 1947, fig. 71.
[296] Stèle d'El-Kénissia = Annexe 28, fig. 1.1, n° 14, stèle d'Hadrumète = CINTAS P., 1947, pp. 70-77.
[297] Cette interprétation est défendue par BISI A. M., 1967, p. 128.
[298] Les stèles du premier groupe remonteraient au IIe s. av. n. è. alors que celles du second s'étaleraient sur les Ier s. av et de n. è. BEN YOUNÈS H., 1981, pp. 118-119.
[299] Dessins gravés et peints en rouge : n° 6, 7, 8, 10, 13, 14, 18, 25, 29 (le rouge est utilisé à profusion), 33, 42, 43, 55, 69, 92, 119 ; motifs iconographiques peints en rouge et non gravés ou sculptés : n° 1, 2, 31, 39, 57, 62, 64, 93 ; stèle entièrement peintes en rouge : n° 123. Dans un cas (n° 56) le décor en relief est peint en rouge.
[300] Annexe 28, fig. 1.2, n° 23.
[301] Annexe 28, fig. 1.1 n° 11. On en trouve une semblable à Hadrumète, mais le processus va plus loin : le bétyle est doté d'une face humaine.

bouteille, la triade de bétyles et des scènes de sacrifices présents sur les stèles d'Hadrumète, d'El-Kénissia, et dans une moindre mesure, de Tala et Zian.[302] Cette situation, qui contraste avec celle observée pour le Tell, illustre certainement la suprématie ou du moins l'impact du modèle hadrumétain dans la région.

L'étude iconographique des pierres votives souligne l'adaptation faite par chaque sanctuaire du répertoire punique, probablement dicté par des traditions locales qui nous échappent encore. Globalement on constate une simplification du modèle carthaginois : les dessins utilisés sont moins variés, même si on voit l'apparition de nouveaux motifs. De même, l'agencement est moins strict. On trouve très rarement une séparation en registres horizontaux du décor, pourtant bien implantée à Carthage dès le IVe s. av. n. è. Enfin, l'association des motifs diffère par rapport à Carthage, notamment pour le sanctuaire d'Hadrumète.[303] À l'intérieur des sanctuaires, on observe parfois des évolutions chronologiques du répertoire iconographique. Dans le cas d'Hadrumète, ces changements sont en partie liés aux bouleversements politiques de la moitié du IIe s. av. n. è., sans que l'on puisse pour autant en démêler les causes avec exactitude. Concernant les autres sanctuaires présentés ici, ces causes sont bien plus difficiles à déceler. La découverte des stèles hors contexte stratigraphique ne nous permet pas de les classer avec exactitudes.

Après avoir décrypté la nature et l'agencement du décor, voyons maintenant les différentes techniques mises en œuvre dans la décoration des pierres votives

2.1.4.3. Techniques et modes de représentation

Les motifs iconographiques sont figurés sur les stèles au moyen de différentes techniques. Ils peuvent être gravés, sculptés en haut relief ou relief plat, ou peints directement sur l'ex-voto. Lorsque la pierre est de mauvaise qualité, elle est parfois recouverte par une couche de stuc afin d'offrir une surface plane permettant la sculpture ou la peinture du décor. Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes interrogée sur les causes du recours à l'une ou l'autre de ces techniques. Est-il lié à des logiques économiques ? Le choix dépend-t-il d'une période chronologique ? Ou serait-il orienté en fonction des usages locaux ? C'est ce que nous allons essayer de déterminer.

---

[302] On note la présence du motif de la bouteille dans les sanctuaires de Tala et Zian. DRINE A., 2002, p. 31, stèle n° 4 ; DRINE A. et FERJAOUI A., 1995, p. 399.
[303] BISI A. M., 1967, pp. 97-98.

L'aspect économique joue probablement un rôle majeur dans le choix des pierres votives et de leur décor. Très certainement, le coût d'une stèle, avec des motifs en haut relief, est bien plus élevé que celui d'un simple galet sur lequel on a peint un motif. Toutefois, cet argument ne peut expliquer la diversité des techniques et leur répartition. En effet, les différentes techniques coexistent à l'intérieur des sanctuaires même. Aussi, on ne peut pas envisager que les stèles bénéficiant de réalisations soignées et développées tel que le haut relief soient uniquement le fait des grands lieux de culte urbains. De même, on ne peut reléguer le recours à la peinture ou la simple incision aux sanctuaires ruraux, fréquentés par une population considérée comme peu aisée et peu sensible à l'art. Un simple aperçu des stèles déposées dans les sanctuaires ruraux suffit pour y découvrir des monuments de très bonne facture, dotés de décors d'une grande qualité esthétique. Plus encore, l'étude des ex-voto de Henchir El-Hami a révélé l'absence de gravure au trait et de peinture pour les décors. Ces différences rappellent la pluralité sociale et économique des populations urbaines et rurales. Les sanctuaires des cités comptent parmi leurs fidèles des individus à faibles revenus de même que les familles aisées fréquentent les sanctuaires ruraux.

La variété des situations empêche également d'attribuer telle ou telle technique à une période historique précise. Le recours à une gravure faite de simples incisions est parfois attribué à la période néopunique, marquée par la disparition du modèle de Carthage et précédant l'affirmation du modèle romain. Mais ici encore, la coexistence avérée des différentes techniques dans les niveaux préromains d'Hadrumète remet en question cette hypothèse.

Dès lors, on peut se demander si le choix des techniques n'est pas motivé par des causes cultuelles et culturelles.

D'une part, on observe sur quelques ex-voto l'utilisation simultanée de gravure et de sculpture en méplat sur une même stèle. Sur une stèle de Dougga, découverte dans la seconde *favissa*, on remarque que les attributs divins sont gravés au trait alors que les animaux sacrifiés sont en relief.[304] Nous pensons que le recours à différentes techniques sur un même décor ne répond pas uniquement à des fins exclusivement esthétiques. Le dédicant a peut-être souhaité mettre en valeur certains éléments qui lui paraissaient plus importants.

[304] LANTIER R. et POINSSOT L., 1941-1942, p. 226. Des observations similaires sont faites à Téboursouk. La mixité des pratiques peut prendre d'autres formes : une stèle d'El-Kénissia porte une palme dont la tige est gravée et les feuilles peintes. CARTON L., 1906, n° 2.

D'autre part, les différents usages de la peinture nous incitent à repenser la création de ces ex-voto dans un contexte culturel. Le recours à la peinture est attesté dans plusieurs sanctuaires tels que Hippone, Dougga, Hadrumète, El-Kénissia, Menzel Harb. Son usage est varié. La peinture peut être utilisée simplement pour faire figurer un motif, soit directement sur l'ex-voto,[305] soit sur une couche de stuc apposée sur l'ex-voto.[306] Dans d'autres cas, on recourt à la peinture pour souligner un motif sculpté ou gravé. Il peut s'agir du cartouche, d'éléments architecturaux, de motifs animaliers ou de symboles divers. Dans plusieurs cas, l'étude des pierres votives a révélé la présence de pigments dans les rainures des motifs gravés ou des inscriptions.[307] Il est alors difficile de dire si seuls les motifs gravés étaient recouverts de peinture ou s'il s'agit de l'unique endroit où les pigments sont encore visibles.[308] Enfin, la peinture peut recouvrir l'ensemble de l'ex-voto comme à El-Kénissia et Dougga où plusieurs stèles ont été entièrement « *badigeonnées de vermillon* ».[309] Ainsi, l'usage de la peinture n'apparaît plus seulement comme un des moyens de représentation de motifs et peut être interprété comme un élément rituel ou sacré dont l'origine serait à rechercher dans les traditions africaines.

Cependant, l'usage de la peinture en contexte votif est attesté dans de nombreux sanctuaires méditerranéens aux diverses époques. En Afrique du Nord même, on remarque la présence de couleur sur des urnes et des statuettes de Carthage.[310] Les traces de peintures sur les pierres votives de la capitale punique sont bien plus rares[311] notamment dans les niveaux les plus récents.[312] Mais il faut se rappeler que la conservation des peintures sur les stèles est soumise à de nombreux facteurs dont la nature de la pierre, le temps d'exposition de la stèle, la nature du sol et le traitement de la stèle une fois mise au jour. Par ailleurs, les traces de peintures n'ont pas toujours fait l'objet d'attention de la part des découvreurs et il faut parfois inspecter très minutieusement l'objet pour découvrir une trace de couleur au fond d'une

[305] CARTON L., 1906, n° 1, 2, 31, 39, 57, 62, 64, 93. Cette pratique est particulièrement fréquente dans le sanctuaire de Ras Almunfakh où beaucoup de stèles sont uniquement peintes.
[306] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 140
[307] CARTON L., 1897, p. 409, n° 11 ; CINTAS P., 1947, pp. 57-58 ; CARTON L., 1906, n° 6, 7, 8, 10, 13, 14, 18, 25, 29 (le rouge est utilisé à profusion), 33, 42, 43, 55, 69, 92, 119.
[308] LANTIER R. et POINSSOT L., 1941-1942, stèles 1, 18, 34, 50, 60, 112, 118, 220. Pour Hippone, voir LE GLAY M., 1961, p. 439, n° 12.
[309] CARTON L., 1906, n° 123, p. 76 ; CARTON L., 1897, p. 400.
[310] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 96.
[311] Il semblerait que les cippes de Tanit II b aient été fréquemment enduits de stucs blancs et peints avec des couleurs vives (jaune, rouge, bleu clair). LANCEL S., 1992, p. 266 ; BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 181.
[312] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 190. L'auteur mentionne à ce propos une stèle dont la découverte est relatée dans un carnet de J. B. CHABOT. Le découvreur rapporte que la stèle portait 5 lignes d'écriture à l'encre noire qui disparurent deux heures après la mise au jour et un brossage. Voir également VASSEL E. et ICARD F., 1929, pp. 221, D 10.

rainure. Toutefois, il n'est peut-être pas hasardeux d'observer un usage de peinture plus fréquent dans les régions libyques et numides qu'à Carthage.

Par ailleurs, le choix des couleurs pourrait fournir des informations sur les influences culturelles qui prévalent à l'élaboration des décors. Parmi les stèles colorées, on trouve des stèles polychromes et des stèles monochromes.

Les stèles polychromes constituent une série particulière, uniquement présente au Ve niveau d'Hadrumète (Ier s. av. et de n. è.).[313] Il s'agit d'ex-voto stuqués et sculptés dont différents éléments ont été rehaussés de couleurs. La stèle la mieux conservée porte deux triades de bétyles dans un temple figuré par un fronton triangulaire et deux colonnes à fûts lisses surmontés de chapiteaux ioniques.[314] Dans le registre supérieur, le fronton est peint en bleu avec, au milieu, un croissant de lune renversé sur un disque solaire laissé blanc. Dans le registre médian, les deux triades de bétyles sont dorées et figurent sur un fond rouge.[315] D'autres couleurs sont présentes sur les stèles telles que le vert émeraude dont est recouvert une gorge égyptienne ou encore le vert véronèse pâle servant de fond pour une stèle sur lequel se détachent des bétyles et des éléments architecturaux recouverts de jaune de chrome clair et safran. Ces stèles sont très originales, tant par leurs motifs que leur mode de représentation. Leur apparition au cinquième niveau incite à s'interroger sur les influences extérieures à l'origine de ces monuments, à moins qu'il ne s'agisse d'une « *dynamique artistique intérieure* ».[316]

À l'exception de cette série, la peinture utilisée est généralement de couleur rouge, quelquefois accompagnée de noir.[317] Le choix de la couleur n'est pas dû au hasard. P. CARTON pense que « *en dehors du désir de rehausser l'éclat et d'ajouter à la décoration des monuments, les dédicants étaient encore poussés à l'emploi de la couleur rouge par une très ancienne tradition, sans doute parce qu'elle rappelait le sang des victimes.* »[318] Dans cette perspective, l'auteur se demande si le fait d'employer de la peinture rouge ne permettait pas de « *perpétuer plus longtemps le souvenir du rite accompli.* »[319] Cette hypothèse trouverait un écho favorable dans la découverte de stèles où seul l'animal figuré semble avoir

[313] CINTAS P., 1947, pp. 57-58 et fig. 119-121.
[314] CINTAS P., 1947, fig. 121.
[315] On retrouve l'utilisation du bleu pour les frontons et du rouge pour les fonds (parfois remplacé par le marron) sur d'autres stèles.
[316] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 60.
[317] El-Kénissia : CARTON L., 1906, n° 135, p. 80. Dougga : LANTIER R. et POINSSOT L., 1941-1942, p. 226.
[318] CARTON L., 1906, p. 92.
[319] CARTON L., 1906, p. 93. L'auteur lie également la couleur rouge avec l'identité de Baal Hammon en le rapprochant de Melqart, inventeur de la pourpre. CARTON L., 1897, p. 422

été rehaussé de rouge.[320] Outre cette charge symbolique religieuse, nous serions tentée de rapprocher cet usage des pratiques funéraires en vigueur dans le monde libyque. En effet, le corps du défunt est très souvent peint en rouge, de même que certains objets ou parois de la tombe.[321]

Mais cette hypothèse doit être nuancée. L'omniprésence du rouge répond peut-être à un impératif pratique, tel que l'accessibilité aux couleurs naturelles,[322] la conservation, ou encore le contraste entre le rouge et la couleur des pierres. De plus, son usage n'est pas exclusif au monde libyque et se retrouve pour d'autres objets du sanctuaire sous l'Empire. C'est en rouge que sont peintes les colonnettes miniatures retrouvées dans le temple de *Thinissut*[323] et cette même couleur sert à souligner les inscriptions du temple de Saturne à Dougga.[324]

Une première observation des pierres votives mises au jour en *Africa vetus* et dans ses régions limitrophes montre plusieurs similitudes avec celles de la capitale punique : leurs formes et motifs sont comparables aux typologies et répertoires carthaginois. Pourtant, une étude approfondie de ces monuments révèle de nombreuses dissemblances. La présence de formes (bétyles, cippes) et de motifs archaïques (bouteille, bétyle) ainsi que les compositions iconographiques originales des décors, illustrent une orientation particulière adoptée par les sanctuaires périphériques.

Les changements observés dans l'allure, les formules votives et l'iconographie ne relèvent pas seulement des divergences de formes. Ils sont révélateurs de différences de fond entre le tophet carthaginois et les autres sanctuaires. Faut-il attribuer toutes ces différences aux conséquences de la destruction de Carthage et la disparition d'un modèle ? Pas uniquement. Nous pensons qu'il s'agit surtout d'une adaptation et d'une interprétation au cas par cas des répertoires diffusés à partir de la capitale puniques. Les contextes cultuels, culturels et historiques dans lesquels se développent les sanctuaires aux IIe et Ier s. av. n. è divergent de ceux du tophet carthaginois. Ainsi, les formules dédicatoires qui apparaissent dans le Tell renvoient à une cérémonie particulière, certainement influencée par les traditions libyco-numides. Le fait est également perceptible du point de vue de l'iconographie. Selon H. BÉNICHOU-SAFAR, les décors lapidaires de Carthage ont une vocation ornementale et

[320] Sur une stèle votive au décor complexe de Dougga, seul un bélier semble avoir été peint en rouge. LANTIER R. et POINSSOT L., 1941-1942, p. 226, la stèle n° 60.
[321] Notamment pour les fresques du Djebel Mlezza. CINTAS P. et GOBERT E. G., 1939, p. 190, pl. II et III.
[322] Seule une étude chimique liée à une étude géologique pourrait nous le confirmer.
[323] MERLIN A., 1910, p. 11, 13 et 20, fig. 2.
[324] CARTON L., 1897, p. 381.

symbolique.[325] Dans le cas de nos sanctuaires, nous pensons que le symbolique prend le pas sur l'ornemental. Comme le note M. H. FANTAR, la facture, parfois de mauvaise qualité, de l'iconographie rappelle que les éléments présents sur la stèle ne répondent pas uniquement à un souci esthétique mais sont porteurs d'un message religieux.[326] Le rôle du message iconographique est d'autant plus important pour une population ayant peu accès à la lecture et à l'écriture. On peut se demander si les différences observées dans les pierres votives sont uniquement dues à ces facteurs internes, locaux et régionaux. Ne faudrait-il pas prendre en compte la question des influences extérieures à l'Afrique du Nord, principalement celles-issues du monde hellénistique ? Le fait est évidement fort probable. Toutefois, rien ne nous permet concrètement de saisir ces influences ni leur points de relais en Afrique nord-orientale aux deux derniers siècles avant notre ère.

Pour compléter ce tableau, nous manquons cruellement d'informations sur le « marché lapidaire ». Auprès de qui les dédicants acquéraient-ils leurs ex-voto ? Pouvaient-ils faire des commandes particulières ou devaient-ils se contenter des monuments réalisés au préalable ? Et dans ce cas, selon quels modèles et critères les lapidaires réalisaient-ils leurs œuvres ? Ce type d'éléments, trop souvent négligé, pourrait modifier l'appréhension que nous avons de ces documents archéologiques. Par exemple, l'aspect grossier des illustrations dans les sanctuaires de campagne pourrait s'expliquer dans quelques cas, par l'absence de lapicides de talent. De plus, la présence de séries de stèles spécifiques à l'intérieur d'un même sanctuaire pourrait être la marque d'un lapicide original ou au contraire de groupes, collèges ou communautés d'individus particuliers.

Si les pierres votives sont les éléments emblématiques des lieux de culte elles sont loin d'en constituer l'unique matériel.

2.2. Mobilier

Outre les pierres votives, les sanctuaires ont livré une grande quantité d'objets utilisés au cours des cérémonies religieuses, offerts aux divinités ou contenant les offrandes. Grâce à leur étude, certaines séquences de la vie des sanctuaires peuvent être appréhendées. Pourtant, ce matériel reste en partie méconnu.

---

[325] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 189.
[326] FANTAR M. H., 1975a, p. 422.

En effet, le mobilier accompagnant les stèles ou gisant épars dans les lieux de culte n'a pas toujours été considéré comme d'un grand intérêt par les découvreurs. La priorité donnée aux stèles reléguait souvent les céramiques et autres menus objets au second rang. Cette situation se manifeste dans les rapports de fouilles par une présentation succincte et un recensement partiel de ce matériel. De plus, le mobilier a souffert d'une conservation précaire, voire inexistante. Ainsi, lors de la découverte des urnes de la première *favissa* de Dougga, L. CARTON relate que « *quelques uns de ces vases ont été transportés au musée du Bardo, le reste a été abandonné et une grande partie en a été brisée.* »[327] Si on ajoute à cela l'état fragmentaire de nombre de ces objets lors de leur découverte, parfois réduits à de simples tessons informes, on devine les carences dont souffre l'étude de ces documents. Ces lacunes sont de plus en plus comblées par le développement des sciences archéologiques, notamment dans l'analyse des céramiques et métaux ainsi que l'élaboration et l'affinement des typologies.

L'étude des sanctuaires a révélé la présence d'un important mobilier, quoique relativement monotone. Le sol des *areae* contenait du matériel céramique composé d'une ou plusieurs urnes, d'*unguentaria*, de lampes, et de poteries variées telles que des jarres, amphores ou brûle-parfums. Parfois des objets de métal (monnaies, bijoux) accompagnaient les objets en terre cuite.

2.2.1. Les urnes

Les urnes constituent l'élément le plus important du dépôt votif. C'est à l'intérieur de ces vases qu'étaient rassemblés les restes des offrandes incinérées avant d'être placés en terre. L'observation de leur aspect extérieur et de leur contenu permet de mieux connaître les pratiques votives et nous informe sur le déroulement des cérémonies religieuses.

2.2.1.1. Formes

Les urnes revêtent des formes variées : forme, taille, présence ou absence d'anses, décors, composition et cuisson de la pâte sont autant d'éléments qui permettent de les identifier et de les cataloguer. À partir des descriptions et des planches fournies dans les

[327] CARTON L., 1897, p. 397, n° 1.

rapports de fouilles, nous avons procédé à une nouvelle analyse des urnes et nous avons tenté de les rapprocher des typologies établies par P. CINTAS dans son catalogue de la *Céramique punique* et celle réalisée par A. FERJAOUI et G. TORE pour le sanctuaire de Henchir El-Hami. Nous avons fait figurer en annexe le détail de l'identification des urnes.[328] Les résultats obtenus sont résumés dans le tableau ci-dessous (tableau n° 14).[329]

	Thinissut	*Hippo Regius*	Dougga	Henchir El- Hami	Hadrumète	El-Kénissia	Menzel Harb	Henchir Bou Chebib
Cintas 1-8							x	
Cintas 9					x		x	
Cintas 10					x		x	
Cintas 11					x			x
Cintas 12		x			x	x		
Cintas 13	x							
Cintas 14								x
Cintas 22					x			
Cintas 38								x
Cintas 59	x							
Cintas 60						x	x	
Cintas 99-102	x							
Cintas 126	x							
Cintas 227-229					x			
A. I				x				
A. II	x		x	x				
A III (= Cintas 354)			x	x				
A. IV			x	x				
B I a	x			x				
B I b	x			x				
B II			x	x				
C				x				

Tableau n° 14 – Formes et typologies des urnes.

[328] Voir annexe 30.
[329] Nous n'avons pas fait figurer les résultats obtenus lors de la fouille du site de Henchir Jabess car l'auteur ne distingue pas les objets contenant les ossements des autres.

Le premier élément qui ressort de cette observation est la variété des formes recensées. Les cruches et pots sont aussi bien utilisés comme urnes à ossements que les vases et les bols. D'ailleurs, certains choix peuvent surprendre car si les vases d'Hadrumète disposent d'une large ouverture, les pots sans anse de Henchir El-Hami sont dotés d'un col et d'une ouverture étroite qui rendent le dépôt des cendres et des ossements plus difficile.

La diversité des vases utilisés varie selon les lieux de culte. La différence est nette entre le sanctuaire de *Thinissut* où l'on recense 7 formes différentes et celui El-Kénissia où seuls deux principaux groupes de vases à ossements ont été répertoriés.

La distinction entre les urnes s'opère également au niveau du décor, réalisé au moyen de peinture ou par un engobe. Une attention particulière doit être portée à une urne découverte à *Thinissut*. Elle est dotée d'une inscription punique de deux lignes,[330] inscrite horizontalement, c'est-à-dire perpendiculaire au plan de pose.[331] Le texte est peu distinct et mélange les caractères puniques et néopuniques. E. VASSEL qui l'avait examiné reconnaît à la première ligne l'expression « *Baal-Gaaç* » et propose d'y voir une invocation à une divinité.[332] Cette urne est, à notre connaissance, la seule dotée d'une inscription punique ou néopunique en contexte votif. Si les urnes funéraires découvertes dans les nécropoles nord-africaines portent souvent une inscription,[333] c'est la première fois que nous en rencontrons dans un sanctuaire. Cet objet doit être rapproché de deux fragments de vases découverts dans le sanctuaire de *Thuburnica* qui portaient tous les deux le graffite « *SATVRNI* » tracé à la pointe avant cuisson.[334] Malheureusement, rien n'indique que les tessons appartiennent à des vases contenant des restes de sacrifices ou d'autres objets liés au culte de la divinité.

La composition, la couleur et le mode de cuisson de la pâte permettent également d'identifier les productions. Dans la très grande majorité, il s'agit de céramique tournée commune punique. Nos connaissances sur ce type sont encore à leurs débuts car seule une analyse systématique des pâtes permettrait d'identifier les centres de productions et leur diffusion. Malheureusement, ce type d'examen est difficilement conciliable avec les réalités matérielles et archéologiques, notamment lorsque les tessons sont exhumés par milliers.

---

[330] MERLIN A., 1910, pp. 34-35.
[331] MERLIN A., 1910, p. 34.
[332] VASSEL E., 1910. Cette hypothèse est suivie par A. MERLIN selon qui les urnes contenant les restes d'offrandes portaient quelquefois le nom du dieu. MERLIN A., 1910, p. 37.
[333] Voir *infra*, pp.523-525.
[334] CARTON L., 1908, p. 412.

Les urnes en céramique modelée sont extrêmement rares dans les sanctuaires. Elles sont uniquement mentionnées sur le site de Henchir-R'çass où le lieutenant HILAIRE indique la présence de quelques vases « *en argile séchée au soleil* » aux côtés de vases « *en terre cuite* ».[335] C'est la première attestation claire d'urnes en céramique modelée dans les sanctuaires. Dans les autres lieux de culte, on trouve des céramiques tournées, y compris dans les sites éloignés des grands centres urbains fortement punicisés (Sidi-El-Hani). Par ce fait, les sanctuaires se distinguent nettement des nécropoles où les urnes funéraires, et plus généralement le mobilier, sont souvent faits en céramique modelée, particulièrement dans les régions rurales.

La variété des urnes observées dans les sanctuaires suggère que le choix de ces vases à ossements était principalement le fait des dédicants. Cela dit, la forme des urnes dépend également des évolutions chronologiques. Le fait est particulièrement sensible dans le sanctuaire d'Hadrumète dont l'activité s'étale sur une longue période et où les différents niveaux sont identifiés et datés.[336]

L'identification des urnes nous a permis d'observer des formes communes à plusieurs sanctuaires et de mettre en avant les préférences régionales et locales. Nous avons rassemblé les résultats dans le tableau ci-dessous (tableau n° 15).

	Thinissut	*Hippo Regius*	Dougga	Henchir El-Hami	Hadrumète	El-Kénissia	Menzel Harb	Henchir Bou Chebib
Thinissut			x	x		x		
Hippo Regius					x	x		
Dougga	x			x				
Henchir El-Hami	x		x					
Hadrumète		x				x	x	x
El-Kénissia	x	x			x		x	
Menzel Harb					x	x		
Henchir Bou Chebib					x			

Tableau n° 15 – Formes d'urnes communes aux différents sanctuaires.

[335] HILAIRE (Lieutenant), 1898, p. 178.
[336] Voir annexe 30, Hadrumète.

On remarque de grandes ressemblances entre plusieurs formes d'urnes dans les sanctuaires. Ces similitudes s'observent surtout localement. Les sanctuaires telliens de Dougga et Henchir El-Hami partagent en commun 4 formes. Le caractère local de ce répertoire est confirmé par la présence de certaines formes dans la nécropole de *Bulla Regia*[337] et dans un monument funéraire mégalithique à Mactar.[338] Dans la région sahélienne, Hadrumète apparaît comme un modèle dont l'influence sur les sanctuaires d'El-Kénissia, Henchir Bou Chebib et Menzel Harb est tangible. El-Kénissia présente des vases de dimensions réduites (de 10 à 15 cm), suivant la mode des urnes d'Hadrumète à partir du quatrième niveau et partage certaines formes du répertoire *hadrumétain*, notamment le type Cintas 12. De même, on observe plusieurs similitudes entre des objets recueillis à Henchir Bou Chebib et ceux du sanctuaire d'Hadrumète.[339] Enfin, les vases de Menzel Harb, tous de formes tardives, sont proches de modèles présentes à El-Kénissia, Hadrumète et dans une moindre mesure, Carthage. La cité d'Hadrumète s'affirme ici comme un centre rayonnant. Si on ne peut assurer de la diffusion des objets eux-mêmes, il est évident que les modèles ont circulé.

Plus rarement, des ressemblances sont notables entre des sites bien plus éloignés les uns des autres, du Sahel à la côte septentrionale en passant par le massif tellien. Par exemple, le type Cintas 12 se retrouve à *Hippo Regius* et au Sahel et le type A. II est attesté à *Thinissut* et dans le Tell. Ainsi, si plusieurs des formes gardent un faciès punique,[340] d'autres semblent plus autonomes et se démarquent des productions classiques et particulièrement dans le Tell qui voit l'apparition de formes radicalement nouvelles.[341]

Ces quelques observations incitent à replacer l'étude de ce matériel dans le cadre politico-économique de l'Afrique nord-orientale des IIe et Ier s. av. n. è. Dès lors, on peut supposer que la troisième guerre punique et la chute de Carthage ont déstabilisé l'organisation commerciale qui régnait jusqu'alors, favorisant l'émergence de réseaux plus restreints.

---

[337] CARTON L., 1892, fig. 6.

[338] PAUPHILET D., 1953, pl. XI, n° B4. Cette forme pourrait avoir été en usage pendant plusieurs siècles, du Ier s. av. n. è. au IIe s. de n. è. PAUPHILET D., 1953, p. 56 et 60 date le monument du Ier s. av. n. è. Les urnes de Dougga sont datées du IIe s. de n. è. CARTON L., 1897, p. 367, 398-399.

[339] BEN YOUNÈS H., 1995c, BCH 1, 2 et 3 pp. 12-13, pl. II. L'auteur rapproche les premiers exemplaires des types Cintas n° 10 et 22, pl. I. Nous pensons qu'ils sont bien plus proches des formes Cintas 11 et peut-être 14. Des parallèles peuvent également être établis avec le matériel funéraire de la nécropole d'El-Hkayma qui illustre bien le caractère local du mobilier de Henchir Bou Chebib. BEN YOUNÈS H., 1995c, BCH 4, p. 13, pl. III ; Cintas, n° 38 quater variante de 18, pl. II ; BEN YOUNÈS H., 1988, p. 69, pl. XXI, fig. TB/12 (1).8.

[340] C'est notamment le cas au Sahel et dans les centres urbains de fondation phénico-punique.

[341] Type A. IV. TORE G., 2007, p. 295.

Dans un dernier temps nous souhaiterions insister sur le caractère polyvalent des récipients utilisés comme urnes dans les sanctuaires. En effet, il ne semble pas y avoir de distinction entre les urnes utilisées en contexte votif et celles découvertes en contexte funéraire.[342] Cette situation contraste avec celle de Carthage où la forme des urnes du tophet diffère de celles des nécropoles.[343] Cette différenciation semble se perdre au cours du IIe s. av. n. è.,[344] peut-être avec l'assouplissement des règles rituelles, lié à la disparition de Carthage ou, au contraire, l'émergence de pratiques influencées par le monde libyco-numide.

2.2.1.2. Contenu[345]

Le contenu des urnes est certainement l'un des aspects les plus polémiques dans l'étude des religions puniques.[346] La présence d'ossements humains dans les vases votifs a longtemps été perçue comme la preuve irréfutable de sacrifices d'enfants. Cette pratique a été considérée comme « sûre » à Carthage et les premiers historiens et archéologues se sont interrogés sur sa diffusion dans les autres sites. Ainsi, la plupart des découvreurs ont observé les urnes et tenté d'identifier leur contenu. Toutefois, cet intérêt n'a pas engendré d'études rigoureuses et systématiques.[347] Seule l'étude menée sur le matériel du sanctuaire de Henchir El-Hami est exemplaire. Dans les autres cas, nous devons nous fier aux observations du découvreur, portant trop souvent sur une partie et non l'ensemble du matériel. Principalement, les urnes contiennent des ossements, cendres, terre et charbon auxquels sont parfois ajoutés de menus objets.

2.2.1.2.1. Les ossements

La conservation des ossements découverts dans les urnes est partielle. En effet, les corps ayant été passés au feu, seuls quelques éléments du squelette sont reconnaissables. C'est

[342] Il serait intéressant de voir si ce type de vase est présent en zone d'habitat ou si leur fabrication était consacrée aux usages votifs et funéraires.
[343] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 154.
[344] C'est le cas pour la forme Cintas 22 attestée dans le sanctuaire d'Hadrumète à partir du IIe s. av. n. è. et par la suite dans « *toutes les nécropoles postérieures* ». CINTAS P., 1950, p. 63.
[345] Voir annexe 31.
[346] Voit *infra*, pp. 448-454.
[347] Les études ostéologiques et archéozoologiques se développent de plus en plus depuis une quinzaine d'années dans l'étude des sanctuaires. Cela vaut pour les aires religieuses puniques mais aussi pour les autres. Voir par exemple BRUNAUX J.-L., 1997.

à partir de leur observation que les découvreurs ont tenté d'identifier les espèces contenues dans les urnes.

L. CARTON signale que les urnes de Dougga sont remplies de 2 ou 3 poignées d'ossements incinérés appartenant à des petits mammifères ou des volatiles, mêlées à du charbon et des cendres.[348] Des observations similaires sont faites par le lieutenant HILAIRE à Henchir-R'çass où il rencontre uniquement des ossements de petits volatiles.[349] La même constatation est faite à *Thuburnica* où L. CARTON note que toutes les urnes renferment des ossements d'oiseaux.[350] Concernant le Sahel, un lot de 12 urnes complètes et un groupe d'ossements ramassés épars dans l'*area* d'El-Kénissia ont été confiés au Dr DEYROLLE.[351] Ce dernier y reconnaît des ossements d'agneaux, de moutons et de bœufs. Parfois, une même urne contient les ossements de plusieurs animaux (agneau et mouton ou mouton et bœuf).[352] Un peu plus loin, les vases votifs de Menzel Harb contenant des ossements d'animaux calcinés, mêlés à de la cendre.[353] Ces observations font écho aux recherches menées dans le sanctuaire de Ras Almunfakh dont les urnes étaient remplies exclusivement par des ossements animaux.[354] L'apparente absence d'ossements humains dans ces sanctuaires est étonnante, particulièrement dans le cas de cités anciennement punicisées comme Dougga.[355] Il semblerait que nous ayons affaire ici à une adaptation des rites carthaginois, influencée par des facteurs chronologiques, géopolitiques et culturels. Dans un premier temps, notons que la fondation de ces sanctuaires est vraisemblablement postérieure à la destruction de Carthage, les privant ainsi d'un rigoureux modèle rituel.[356] Dans un second temps, rappelons que ces sanctuaires sont localisés dans des régions périphériques de la capitale punique, marquées par des traditions locales fortes.

Les vases votifs mis au jour dans le sanctuaire d'Hadrumète ont bénéficié de plus d'attention. Plusieurs d'entre eux ont fait l'objet d'analyses ostéologiques dans le cadre d'une thèse de médecine légale menée par le Dr. J. RICHARD. Malheureusement, leur étude a été

---

[348] CARTON L., 1897, p. 399. L'auteur ne signale pas le nombre d'urnes soumises à cet examen. Aussi, nous ne savons pas dans quelle mesure ces observations sont représentatives du contenu de l'ensemble des vases votifs. Rappelons que, selon les dires de L. CARTON, la plupart des urnes ont été abandonnées et brisées après leur découverte.
[349] HILAIRE (Lieutenant), 1898, p. 178.
[350] CARTON L., 1908, p. 413.
[351] CARTON L., 1906, pp. 111-115.
[352] CARTON L., 1907a, pp. 111-114.
[353] FOUCHER L., 1966, p. 121.
[354] TABORELLI L., 1992, pp. 73-75.
[355] Ces résultats pourraient être modulés. BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 50, note que lorsqu'on trouve uniquement des agneaux à Carthage, et précise que « *on ne peut exclure que des embryons totalement détruits par la crémation, aient originellement accompagné les agneaux tenus pour seuls dans certaines urnes*. »
[356] Cette hypothèse est appuyée par l'étude du sanctuaire d'Hadrumète où le contenu des urnes, longtemps semblable à celui de Carthage, change radicalement après la destruction de la capitale punique.

menée conjointement avec celle d'urnes de Carthage et aucune distinction n'est faite dans la présentation des résultats. Néanmoins, plusieurs indices portent à croire que les résultats obtenus pour les vases votifs de Carthage et d'Hadrumète sont similaires et que les remarques et conclusions s'appliquent aussi bien à l'un et l'autre des sanctuaires. L'étude du Dr. J. RICHARD porte sur 180 urnes mais seul le contenu de 176 urnes a pu être reconnu. Les premiers résultats ont révélé la présence d'ossements humains dans 83,5% des cas. Ces ossements humains sont tantôt seuls (50% des cas), tantôt mêlés à des ossements d'animaux (33,5% des cas). Quant aux ossements animaux, ils ne se retrouvent seuls que dans 16,5% des cas et seuls ou mêlés à des ossements humains dans 50% des cas. Ces résultats sont reportés dans le tableau ci-dessous (tableau n° 16).

	ossements humains seuls ou avec animaux	ossements humains seuls	association des ossements humains et ossements d'animaux	ossements animaux seuls	ossements animaux seuls ou avec humains
total	83.5%	50%	33.5%	16.5%	50%

Tableau n° 16 – Composition des urnes des sanctuaires de Carthage et d'Hadrumète d'après les analyses du Dr. J. RICHARD (1961).

Après cette première approche, l'auteur a tenté de voir si la composition des urnes variait en fonction du temps. Pour cela, il a identifié 94 urnes et les a classées en trois périodes (VIIIe-VIIe s. av. n. è. ; VIe-Ve s. av. n. è. ; IVe-IIe s. av. n. è.). Les résultats obtenus révèlent plusieurs changements dans la composition des vases votifs au cours des siècles. Les ossements humains restent très présents dans les urnes (entre 73.9 % et 88.8 %), mais la proportion de celles contenant uniquement des ossements humains baisse significativement, passant de 55.5 % à la période archaïque à 21.7 % aux IVe-IIe s. av. n. è. La présence d'ossements animaux est de plus en plus nette. S'ils se rencontrent encore rarement seuls (entre 11.1 % et 26 %), ils accompagnent les ossements humains dans plus d'un cas sur deux. Ces résultats sont reportés dans le tableau ci-après (tableau n° 17).

	ossements humains seuls	ossements animaux seuls	ossements humains seuls ou avec animaux	ossements animaux seuls ou avec humains	association des ossements humains et ossements animaux
Ier période (VIIIe-VIIe s. av. n. è.)	55.5 %	11.1 %	88.8 %	44.4 %	33.3 %
IIe période (VIe-Ve s. av. n. è.)	48 %	23 %	77 %	52 %	29 %
IIIe période (IVe-IIIe-IIe s. av. n. è.)	21.7 %	26 %	73.9 %	78.2 %	52.2 %
Total	41.7 %	20 %	79.9 %	58.2 %	38.2 %

Tableau n° 17 – Composition des urnes des sanctuaires de Carthage et d'Hadrumète selon les périodes d'après les analyses du Dr. J. RICHARD (1961).

Bien que le Dr J. RICHARD ne distingue pas les urnes d'Hadrumète de celles de Carthage,[357] ses résultats correspondent à la tendance générale observée par P. CINTAS dans le sanctuaire d'Hadrumète.[358] Ce dernier note la présence exclusive d'ossements humains au premier niveau. Le second niveau confirme la suprématie des ossements humains mais voit peu à peu apparaître des ossements d'agneaux à leurs côtés. Dans certains cas, P. CINTAS note que « *les ossements d'agneaux sont conservés dans les urnes au lieu de restes humains*. »[359] À partir du troisième niveau, les ossements animaux deviennent aussi fréquents que les ossements humains, tendance qui se confirme au quatrième niveau. Au cinquième niveau, l'urne ne contient plus que des ossements animaux. Ainsi, on constate que jusqu'à la destruction de la capitale punique, Hadrumète reste fidèle au modèle carthaginois.[360] Après 146, on voit une nette diminution puis une disparition des urnes contenant des ossements humains.

L'étude ostéo-archéologique révèle que les ossements appartenant à deux ou plusieurs individus différents peuvent être présents dans une même urne.[361] Le Dr. J. RICHARD précise, dans le cas de la troisième époque, que les incinérations doubles ou triples associent des

[357] RICHARD J., 1961. La page 78 donne les numéros de 8 urnes provenant d'Hadrumète et 5 de Salammbô ; aux pages 96-97, l'auteur donne la provenance de 94 urnes soit environ la moitié des urnes étudiées. Les remarques du Dr. RICHARD suggèrent que les urnes de Carthage sont les plus nombreuses.
[358] On regrettera que les analyses du Dr. RICHARD n'aient pas porté sur les urnes les plus tardives du sanctuaire d'Hadrumète pour confirmer ou infirmer les observations de P. CINTAS.
[359] CINTAS P., 1947, p. 25.
[360] Les remarques du Dr. J. RICHARD sont comparables à celles issues des études menées sur les vases votifs de Carthage, connues par deux séries d'études ostéo-archéologiques réalisées en 1922 par P. PALLARY (1922, pp. 206-211) et dans les années 1980 par l'équipe de L. E. STAGER (1980, pp. 1-11 ; 1982, pp. 155-166 ; STAGER L. E. et WOLFF S. R., 1984). Voir annexe 31, n° 1 et 2.
[361] RICHARD J., 1961, p. 105.

prématurés ou des nouveau-nés à des enfants de 2 à 4 ans, ce qui exclut le cas des jumeaux ou des triplés.

Les animaux incinérés sont d'espèces variées. On y retrouve majoritairement de jeunes agneaux et chevreaux. Les oiseaux sont également bien représentés avec de multiples espèces telles que moineau, rossignol, étourneau, chardonneret, tourterelle, alouette huppée, grand gravelot, bruant proyer et des petits oiseaux limicoles. À ces volatiles s'ajoutent quelques traces de poissons osseux.[362] Enfin, plusieurs urnes contenaient des restes d'escargots, d'espèces terrestres ou marines.[363] Dr. J. RICHARD suppose que les coquillages n'auraient pas été enfermés volontairement dans les urnes.[364] Hypothèse contredite par L. CARTON suite à la découverte des restes d'un escargot comestible dans une urne d'El-Kénissia. L'historien proposait d'y voir la trace d'un don animal supplémentaire fait à la divinité.[365]

Le contenu des urnes du sanctuaire de Henchir El-Hami est de loin celui que nous connaissons le mieux. En effet, la totalité des vases votifs a fait l'objet d'une analyse ostéologique. Sur 272 urnes découvertes intactes, seules 224 ont pu faire l'objet d'une diagnose. Cette étude a révélée la présence d'ossements humains dans 76% des cas. Ces ossements humains sont tantôt seuls (67% des cas) tantôt mêlés à des ossements d'animaux (9% des cas). Quant aux ossements animaux, ils se retrouvent seuls dans 24% des cas et mêlés à des ossements humains dans 33% des cas. Ces résultats sont reportés dans le tableau ci-dessous (tableau n° 18).

	ossements humains seuls ou avec d'animaux	ossements humains seuls	association des ossements humains et ossements d'animaux	ossements animaux seuls	ossements animaux seul ou avec humains
Henchir El-Hami	76 %	67 %	9 % (4 % avec des caprinés et 5 % des oiseaux)	24 % (23% caprinés : 1% volatiles)	33 %

Tableau n° 18 – Composition des urnes du sanctuaire de Henchir El-Hami.

[362] RICHARD J., 1961, p. 78.
[363] RICHARD J., 1961, pp. 82-79.
[364] RICHARD J., 1961, p. 112.
[365] CARTON L., 1907a, p. 114.

L'étude ostéo-archéologique a mis en évidence la présence d'un seul individu par urne.[366] On ne trouve aucun cas où les ossements de deux ou trois enfants seraient rassemblés dans un même vase votif comme à Carthage ou Hadrumète. Les ossements sont ceux de très jeunes enfants dont l'âge semble inférieur à 6 mois, avec la présence probable de fœtus. Les animaux sacrifiés appartenaient à la famille des caprinés et des passereaux. Concernant les premiers, il apparaît qu'au moins une partie des caprinés sacrifiés et incinérés étaient entiers et âgés de moins de 10 mois.[367] Enfin, outre les ossements, cendre et charbon, les vases votifs contenaient de la terres jusqu'au niveau de la panse ou du col, voire de l'orifice, sans doute pour protéger les ossements.[368]

Ainsi, les pratiques en vigueur dans le sanctuaire de Henchir El-Hami diffèrent radicalement de celles observées à Dougga, Henchir-R'çass, El-Kénissia, Menzel Harb et Ras Almunfakh. En effet, contrairement à ces dernières, les pratiques cultuelles de Henchir El-Hami s'inscrivent pleinement dans la tradition carthaginoise. Cette fidélité aux traditions puniques pourrait s'expliquer par la localisation du site. Ce dernier pourrait être implanté au cœur d'un axe de communication et de liaison privilégié entre un territoire fortement punicisé et les domaines numides, occupant ainsi une fonction de relais des éléments puniques. On peut également mettre en rapport sa fondation avec les exilés de Carthage. Mais ne s'agit là que d'hypothèses. Par ailleurs, la comparaison avec les sanctuaires de tradition punique découverts hors du sol africain ne nous est pas d'un grand secours. Les études menées sur les sites de Tharros et Motyé[369] révèlent de nombreuses correspondances avec le tophet de Carthage, caractérisées par la présence avérée d'ossements humains dans les urnes. Mais si la composition des vases votifs peut être comparable à celle de Henchir El-Hami, la datation de ces lieux de culte méditerranéens est bien plus ancienne. Aussi ne fournissent-ils aucune indication sur les moyens de transmission du modèle carthaginois ou les raisons de sa perpétuation en pleine époque romaine.

Une telle différence entre les données issues d'analyses scientifiques, systématiques et rigoureuses de Henchir El-Hami et celles plus aléatoires des autres sanctuaires, suscite plusieurs d'interrogations. Les découvreurs ayant observé le contenu des urnes votives

[366] FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 453.
[367] FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 454.
[368] FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 55 et 57.
[369] Remarquons que dans le sanctuaire de Tharros, la majorité des urnes est constituée d'ossements humains seuls ou avec animaux. Voir FEDELE F. et FOSTER G. V., 1988, p. 43. Dans le sanctuaire de Motyé, 64% des urnes contiennent exclusivement des ossements animaux. Voir CIASCA A. *et al.*, 1996, p. 325. Voir annexe 31, n° 3.

étaient-ils tous aptes à distinguer clairement des ossements humains, d'individus périnataux, d'ossements de petits mammifères ou volatiles ? Si l'on considère généralement que les remarques de P. CINTAS et de L. CARTON sont fondées, aucune certitude n'est acquise pour les autres. De plus, le nombre d'urnes examinées peut-il être considéré comme représentatif de tous les autres cas ? Les différentes études menées dans le tophet de Carthage montrent les importantes variations dans les résultats en fonction des secteurs.

Ces différences nous incitent plus que jamais à considérer la variété des pratiques du paysage religieux nord-africain. Surtout, elles suggèrent l'apparition de cultes et de rites élaborés dans le monde libyco-punique, distincts de ceux rattachés à l'univers phénico-punique.

2.2.1.2.2. Les objets

Outre les ossements, cendres et charbon, les urnes recelaient parfois de menus objets. Il peut s'agir d'amulettes ou de bijoux, comme dans les deux premiers niveaux d'Hadrumète. Cette pratique semble importée de Carthage où ces deux types d'objets sont relativement fréquents aux périodes archaïques. Leur variété et leur fréquence diminuent peu à peu pour disparaître complètement à partir du IIIe s. av. n. è.[370] Par la suite, seules des monnaies accompagnent les résidus organiques. Une évolution similaire est notable à Hadrumète où les bijoux et amulettes disparaissent vers le IVe s., relayés par des monnaies à partir du IIIe s. av. n. è. Ce dernier usage s'étend au sanctuaire voisin d'El-Kénissia et se retrouve également dans le sanctuaire de *Thuburnica*.[371] Dans ce même lieu de culte, les cendres et ossements pouvaient être accompagnés d'offrandes végétales. C'est du moins ce que laisse supposer la découverte d'une noisette dans un vase votif.[372]

Toutefois, l'ajout d'amulettes, bijoux, monnaies ou autres dons n'est pas systématique. Ces éléments ne se rencontrent pas dans toutes les urnes d'Hadrumète ou d'El-Kénissia et aucun n'est mentionné dans les vases votifs des sanctuaires de *Thinissut*, Dougga ou encore Menzel Harb.

---

[370] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 53-55 ; 77 ; 108. Cependant, l'auteur rappelle qu'à partir du IIIe s. av. n. è., les rouleaux-amulettes étaient principalement réalisés à partir de tissus. Voir QUILLARD B., 1979, p. 101.
[371] CARTON L., 1908, p. 416.
[372] CARTON L., 1907a, p. 114.

2.2.2. *Unguentaria*

Les urnes votives sont accompagnées d'autres objets parmi lesquels une attention particulière doit être accordée aux *unguentaria*. Loin d'être une particularité africaine, ces fioles à parfums se retrouvent dans de nombreuses régions méditerranéennes en contexte funéraire ou votif. En Afrique nord-orientale, ils représentent une constante des rites religieux et sont présents dans tous les sanctuaires étudiés.[373] De plus, l'énorme quantité d'*unguentaria* découverte dans les sanctuaires de Baal et de Saturne montre l'importance qu'ils devaient revêtir dans le culte.

2.2.2.1. Formes

Si les *unguentaria* méditerranéens ont fait l'objet de plusieurs études, peu se sont intéressées aux modèles de l'Afrique du Nord antique.[374] P. CINTAS est le premier à avoir proposé une typologie des vases à parfums nord-africains. Mais ce premier classement réalisé en 1950[375] est aujourd'hui dépassé et ne permet pas d'y intégrer l'ensemble des exemplaires découverts depuis. À sa suite, P. F. RUIU s'est intéressé aux *unguentaria* découverts à Henchir El-Hami. La typologie qu'il en a établie distingue 7 grands types d'*unguentaria*[376] et offre une bonne lisibilité des différents stades d'évolutions de ces porte-parfums. Malheureusement, elle prend en compte uniquement les exemplaires mis au jour à Henchir El-Hami et ne permet pas de classer l'ensemble des *unguentaria* découverts sur les autres sites nord-africains. Afin de mener à bien l'étude de ces objets, il nous a été nécessaire d'élaborer de nouvelles modalités de classement. Nous ne prétendons pas proposer ici une nouvelle typologie valable pour l'ensemble de l'Afrique du Nord mais seulement une grille de lecture nous permettant de prendre en compte le matériel recensé et décrit afin de mettre en lumière les ressemblances et dissemblances observées d'un site à l'autre. Pour cela, nous nous sommes inspirée des travaux de A. CAMILLI[377] et avons retenu quatre principaux types de formes : lekythoide, fusiforme, claviforme et piriforme.[378] Cette grille de lecture est loin d'être satisfaisante et nécessiterait

[373] Du moins ceux qui ont fait l'objet de fouille ou de prospection. Nous n'avons aucune information pour les sanctuaires de Bir Tlelsa et de Baal Hammon à Mactar.
[374] Les typologies établies par ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987 et CAMILLI A., 1999 ne prennent pas en compte les exemplaires découverts en Afrique du Nord. Seuls les *unguentaria* piriformes de *Leptis Magna* sont pris en compte dans l'étude de A. CAMILLI.
[375] CINTAS P., 1950, pp. 65-71 et pl. II.
[376] RUIU P. F., 2007. Voir annexe 33.
[377] CAMILLI A., 1999.
[378] Voir annexe 32.

l'élaboration de sous-catégories. Mais cet affinement nous est impossible à réaliser. Les rapports de fouilles sont trop vagues et permettent seulement de classer les *unguentaria* selon les 4 catégories retenues.

Si les différentes formes d'*unguentaria* répondent à une évolution, on ne peut pas pour autant les figer dans des cadres chronologiques stricts. Les changements sont progressifs et l'apparition d'un nouveau modèle ou d'une variante n'entraîne pas l'arrêt brutal des autres productions.[379] Aussi, n'est-il pas inhabituel de trouver des vases à parfums fusiformes côtoyant des claviformes dans un même site et un même contexte chronologique.[380]

Par ailleurs, les différentes formes se répartissent sur l'ensemble du territoire et il n'est pas rare de recenser des modèles semblables dans des sanctuaires très éloignés les uns des autres. On remarque par exemple la forte ressemblance entre les *unguentaria* à panse ovoïde de *Thinissut*, Dougga et El-Kénissia[381] ou encore entre les fusiformes et claviformes d'El-Kénissia et *Thuburnica*.[382] Les différentes attestations de formes recensées dans les sanctuaires sont résumées dans le tableau ci-dessous (tableau n° 19).

	nombre	lekythoide	fusiforme	claviforme	piriforme	plein
Thinissut	?	x	x	x[383]		x
Henchir Jabess		x	x		x	
Dougga	au moins 600		x	x	x	
Henchir El-Hami	2 500 (dont 1 094 intacts)	34	42	988	30	x
Hadrumète	« grand nombre »	x	x	x		x
El-Kénissia	1 423	x	x	x	x	x
Menzel Harb	?			x		
Sidi El Hani	au moins 900[384]			x		x
Henchir Bou Chebib	2		2			
Thuburnica	?		x	x		x
Cirta	≈ 200		x			x

Tableau n° 19 – Formes et répartition des *unguentaria* dans les sanctuaires.

[379] Remarquons par exemple que des « unguentaria *cylindriques ou pointus* » sont présents dans le sanctuaire du Bou-Kourneïn. TOUTAIN J., 1892, p. 115.
[380] ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987, p. 109.
[381] MERLIN A., 1910, pl. IX, n° 17, proche de Dougga (CARTON L., 1897, p. 398, pl. III, n° 13) et El-Kénissia (CARTON L., 1906, p. 107 et pl. V, fig. 13).
[382] CARTON L., 1906, pl. V, fig. 13, 14 et 24 ; CARTON L., 1908, p. 412.
[383] MERLIN A., 1910, p. 33 et pl. IX, n° 8, 11 et 23.
[384] Le lieutenant GRIDEL nous informe que les *unguentaria* étaient presque aussi nombreux que les lampes mais qu'il est « *difficile de les évaluer avec précision car il y en avait une quantité de brisés*. » GRIDEL H., 1925-1926, p. 79.

Globalement, on note une évolution dans la forme des *unguentaria* avec un passage d'objets à panse ovoïde à une forme fusiforme, puis claviforme. Ces changements sont conformes à ceux observés dans l'ensemble du bassin méditerranéen.[385] L'allongement des fioles entraîne une diminution de la panse et donc une réduction de la cavité intérieure. Ainsi, l'espace intérieur diminue, et avec lui, la capacité de contenance des objets. Remarquons toutefois que cette apparente diminution de la capacité des *unguentaria* à travers le temps est uniquement basée sur des observations visuelles et n'a pas fait l'objet de mesures concrètes. Les causes de cette réduction semblent principalement économiques. Pour le dédicant, cela permet de diminuer les dépenses à l'achat d'huiles parfumées et autres dons ; pour le fabriquant cela permet d'optimiser les ventes en proposant des produits de moindre coût.[386] Si les *unguentaria* nord-africains se plient à cette tendance générale, ils présentent des évolutions particulières au niveau du pied qui s'affine et disparaît peu à peu pour laisser place à une pointe. Cette forme particulière se répand au Ier s. av. n. è.[387] De plus, la réduction des quantités contenues dans ces fioles à parfums entraîne un phénomène qui semble propre à l'Afrique du Nord. On observe dans plusieurs sanctuaires des *unguentaria* « pleins », ne présentant pas de cavité intérieure.[388] Seul un renflement au niveau du sommet permet de déposer quelques gouttes de parfum.[389] À l'affinement des formes et la disparition de la cavité intérieure s'ajoute une diminution des tailles avec une hauteur passant de 20 cm à 5 cm.[390]

En Méditerranée, les *unguentaria* piriformes deviennent populaires au cours du Ier s. av. n. è. et se retrouvent dans de nombreuses régions au cours du Ier s. de n. è. À Argos, Corinthe et Stobi, la forme est attestée dans des tombes datées de la seconde moitié du Ier s.

---

[385] ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987, p. 108.

[386] ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987, p. 109. Idée également avancée par FRIIS JOHANSEN Ch. et PAPANICOLAOU-CHRISTENSEN A., 1971, p. 45.

[387] Remarquons que le passage de la forme fusiforme et claviforme à un récipient bulbeux n'a pas affecté significativement la quantité de l'espace intérieur.

[388] Cette forme se retrouve hors d'Afrique. Par exemple, à Stobi, dans le cimetière ouest, découverte de deux *unguentaria* avec « *the body cavity sealed off by clay at the neck.* ». ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987 p. 122. (Voir C-71-88 et C-74-363 dans l'inventaire de Stobi).

[389] El-Kénissia : CARTON L., 1906, 1906, pl. V, n° 1, 6, 7, 24 et n° 13 ; Hadrumète (au cinquième niveau) : CINTAS P., 1947, p. 72 ; *Thinissut* : MERLIN A., 1910, 1910, p. 33 et 37 et pl. IX, n° 8, 11 et 23 ; Henchir El-Hami : FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 59 ; Sidi-El-Hani : GRIDEL H., 1925-1926, p. 79. L'auteur précise que les *unguentaria* étaient « *indifféremment creux ou pleins* » et que « *certains avaient un renflement au collet* » ; *Thuburnica* : CARTON L., 1908, p. 413. Le rapport de fouille de L. CARTON pour Dougga ne donne pas d'informations à ce sujet. CARTON L., 1906, pp. 106-107, signale qu'il a observé des objets similaires dans le sanctuaire de Tanit à Carthage. Certains exemplaires sont conservés au musée de Carthage. BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, p. 224 signalent que près de 200 fragments de « *ces petits vases* » découverts à *Cirta* correspondant à la description que CINTAS P., 1947, pp. 72-73 fait des *unguentaria* d'Hadrumète.

[390] La taille des *unguentaria* est trop rarement mentionnée pour que nous puissions en proposer une étude globale. Signalons à titre d'exemple le cas des exemplaires de Dougga où la taille des piriformes varie entre 5 et 8 cm et la taille des ovoïdes et fusiformes varie 10 à 20 cm.

av. n. è.[391] Certains ont suggéré que la découverte du verre soufflé dans les années 50 av. n. è. a provoqué une impulsion au passage à une forme bulbeuse, en imitation des nouvelles flasques en verre soufflé.[392] De plus, dans la seconde moitié du Ier s. de n. è. les *unguentaria* piriformes en verre deviennent probablement moins chers et sont alors préférés à leur imitation céramique.[393] Pour autant, peut-on considérer la présence ou l'absence d'*unguentaria* piriformes comme une influence extérieure, stimulée par la domination de Rome en Afrique du Nord ? L'apport extérieur de cette forme est sûr car elle se distingue nettement des formes antérieures. Toutefois, il est particulièrement délicat de voir dans sa présence ou son absence un indice de la domination romaine. En effet, aucun *unguentarium* piriforme n'est signalé dans les sanctuaires de *Thinissut* et d'Hadrumète dont la fréquentation est attestée sous l'Empire.[394] De plus, si quelques exemplaires piriformes sont présents dès le Ier s. de n. è., l'adoption de cette forme en Afrique du Nord se fait tardivement. Il est significatif de relever que tous les *unguentaria* bulbeux de Henchir El-Hami, minoritaires, ont été découverts dans la zone du temple et non celle de l'*area*.[395]

2.2.2.2. Usages

On considère généralement les *unguentaria* comme des fioles destinées à contenir un liquide, probablement « précieux », utilisé lors de différents rites cultuels. La forme fermée et étroite de la bouche de l'*unguentarium* est destinée à des liquides (eau, vin) ou des substances visqueuses (huile, miel), plutôt qu'à des matières solides qu'il aurait fallu récupérer avec une fine cuillère à longue tige ou en cassant le col.[396] Mais les modalités et contextes d'utilisation restent, pour une part, méconnus. De plus, le cas des *unguentaria* pleins suggère que le rôle de ces fioles sortait parfois du cadre des libations.

Dans un premier temps, les *unguentaria* et leur contenu étaient utilisés lors des libations, que ce soit au cours de solennités ou de dons plus modestes. Bien que nous ne possédions pas de textes décrivant le déroulement des cérémonies, l'iconographie lapidaire

---

[391] À Corinthe, la forme bulbeuse apparaît dans les tombes romaines datées de peu après 44. ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987, p. 110.
[392] ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987, n° 91, p. 111.
[393] En Méditerranée, les *unguentaria* piriformes en céramique sont fréquents dans les tombes du la fin du Ier s. av. n. è. et début Ier s. de n. è. alors que ceux en verre se trouvent en quantité dans la seconde moitié du Ier s. de n. è. ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987, p. 112.
[394] Aucun n'est mentionné dans le rapport ni ne figure sur les planches.
[395] FERJAOUI A. (dir.), 2007, pp. 399-411.
[396] ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987, n° 91, pp. 115-116. L'auteur souligne que la petite ouverture entraîne un déversement lent du contenu.

nous apporte quelques informations. Le décor des stèles met parfois en scène un individu versant une fiole au dessus d'un autel en flamme[397] ou directement sur le sol.[398] Plusieurs éléments archéologiques abondent en ce sens. Tout d'abord, les *unguentaria* sont présents dans la plupart des dépôts et constituent parfois le seul élément au pied des stèles. Dans le cas du sixième niveau du sanctuaire d'Hadrumète, P. CINTAS pense que l'offrande consistait uniquement en une libation de parfums.[399] Par ailleurs, l'étude menée par V. R. ANDERSON-STOJANOVI apporte, sinon des éléments de réponse, du moins des indices sur la question du rôle réel des *unguentaria* lors des rituels, votifs ou funéraires. Ses observations ont révélé la forte porosité de nombreux exemplaires. Il apparaît que plusieurs *unguentaria* n'étaient pas destinés à contenir du liquide, du moins, pas sur une longue période. Dès lors, on peut supposer qu'une production particulière d'*unguentaria* aurait pu être réservée pour les domaines votifs et funéraires.[400] Une fois la fiole achetée, le dédicant disposait d'un temps limité pour réaliser son don sous peine de voir le précieux liquide disparaître. Ainsi, la porosité des contenants suggère que les liquides étaient bel et bien utilisés au cours de cérémonies et non déposés en terre en guise de don. Cette idée est confirmée par l'absence totale de système de fermeture des fioles qui aurait empêché le liquide de s'évaporer ou de se répandre.[401] De même, aucun tripode permettant de maintenir ces objets en position debout n'a été retrouvé, à notre connaissance, près des *unguentaria*. Après la libation, les fioles étaient déposées près des urnes en commémoration du don, comme le symbole du tribut payé aux dieux ou jetées dans un endroit du sanctuaire avec les autres objets ayant servi au culte.[402] Enfin, la présence de plusieurs *unguentaria*[403] pourrait indiquer la participation de plusieurs personnes au cours de la cérémonie, chacune faisant une libation.[404] Mais cet usage ne semble pas applicable à tous les *unguentaria*.

---

[397] CINTAS P., 1947, p. 72 et fig. 133 et 134. Sur la place des parfums dans les cérémonies, voir la récente synthèse de BRUIT-ZAIDMAN L., 2008. Cette image est loin d'être une exclusivité africaine. On la retrouve dans le monde grec, notamment sur une coupe attique à figure rouge de Macron. BRUIT-ZAIDMAN L., fig. 2, p. 183. Par ailleurs, l'auteur rappelle que les dons d'encens et de parfums pouvaient être faits pour eux-mêmes mais également être liés à des sacrifices sanglants ou des offrandes végétales.

[398] PICARD G.-Ch., 1954b, p. 34, fig. 2. LE GLAY M., 1966b, p. 307 voit dans cette scène une cérémonie totalement distincte de celle représentée par les scènes précédentes. Il s'agit probablement ici d'un culte voué à une divinité chthonienne et non céleste.

[399] CINTAS P., 1947, p. 80.

[400] ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987, p. 120.

[401] De petits objets découverts sur le site d'Aï Khanoum, pourraient bien avoir servi de système de fermeture pour les *unguentaria*. GUILLAUME O. et ROUGEULLE A., 1987, p. 8 et pl. 3, n° 14 et 15.

[402] Dans le sanctuaire de Henchir El-Hami, les *unguentaria* gisaient très majoritairement à l'ouest de l'*area* (FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 59) et à *Thinissut*, ces objets étaient particulièrement nombreux à l'extérieur du sanctuaire, près du mur ouest de la salle 7 (MERLIN A., 1910, p. 33, point, p).

[403] Par exemple, à Dougga, le nombre d'*unguentaria* accompagnant les urnes varie entre 2 et 8 (CARTON L., 1897, p. 398).

[404] ANDERSON-STOJANOVI V. R., 1987, p. 122.

Dans un deuxième temps, la présence de fioles ne présentant pas de cavité intérieure suggère que certains exemplaires faisaient figure de don au même titre que les monnaies accompagnant parfois les dépôts votifs. En effet, l'étude des dépôts d'El-Kénissia montre que pour un *unguentarium* creusé on en disposait d'autres pleins. L. CARTON proposait de voir dans ces objets des simulacres. Selon l'auteur, soit on simulait la libation pour souscrire à la tradition, soit pour un qui servait vraiment, on en disposait d'autres inutilisables. Le fait est d'autant plus envisageable que tous les *unguentaria* pleins n'étaient pas dotés de renflement au niveau du col et ne pouvaient rien contenir.[405]

Ces différentes observations illustrent la variété des rites cultuels, contemporains ou successifs, dont l'adoption et l'application dépendent des sanctuaires.

2.2.3. Lampes

La lampe constitue le troisième élément le plus fréquent dans les dépôts votifs avec l'urne et l'*unguentarium*. Nous allons voir les différentes formes qu'elles revêtent et les usages qui peuvent leur être attribuées.

2.2.3.1. Formes

Dans leur grande majorité, les lampes utilisées dans les lieux de culte sont de tradition locale. En effet, à l'exception de quelques objets importés ou imités, on observe principalement des lampes dites puniques dotées de deux ou trois becs.[406] Cette apparente monotonie est rompue par la multitude de variantes recensées.

Les lampes à deux becs sont présentes sur les sites les plus anciens (Hadrumète, Henchir Jabess) et dans une moindre mesure dans les sanctuaires plus récents (El-Kénissia, Henchir Bou Chebib). Si l'on reconnaît quelques types attestés à Carthage,[407] il existe de nouvelles formes, probablement issues de productions locales.[408] Les lampes à trois becs, datées entre la seconde moitié du IIe s. av. n. è. et le Ier s. de n. è.,[409] connaissent une diffusion

[405] GRIDEL H., 1925-1926, p. 79.
[406] Voir annexe 34.
[407] À Hadrumète, 3 lampes de types Deneauve VI et VIII, datées des IVe-IIe s. av. n. è. CINTAS P., 1947, p. 27 et fig. 25-27.
[408] À Henchir Jabess on rencontre trois nouveaux types. BEN YOUNÈS H., 1995b, p. 128. Ces formes sont absentes du répertoire de CINTAS P., 1950, de celui DENEAUVE J., 1969 pour Carthage et de celui BUSSIERE J., 2000 pour l'Algérie. À Henchir Bou Chebib, une lampe pourrait dater de la fin du IIe s. av. n. è. Voir BEN YOUNÈS H., 1995c, p. 14 et pl. II, n° 6.
[409] Leur absence dans les ruines de Carthage assure que leur production est postérieure à la destruction de la cité.

quantitative et géographique bien plus importante. Elles abondent dans les sanctuaires d'El-Kénissia[410] et de Sidi-El-Hani[411] où on les compte par centaines. Considérés comme le dernier stade d'évolution des lampes puniques, ces objets connaissent une très grande variété de formes notamment au niveau des becs, de l'orifice central et du pied. Cependant, malgré la quantité d'exemplaires mis au jour, ce type de lampe reste mal connu. Aucune étude ne lui a été consacrée et les typologies existantes ne permettent pas de prendre en compte ses nombreuses variantes. Pourtant, le recensement et la classification des lampes à trois becs offriraient une chronologie particulièrement utile dans l'étude des sites néopuniques.[412] Une première étude menée par H. GRIDEL l'avait conduit à considérer que, sous l'Empire, la lampe punique à trois becs était exclusivement vouée à un usage votif, remplacée dans les usages du quotidien par son homologue romaine.[413] Cette hypothèse apparaît particulièrement séduisante, surtout lorsqu'on la rapproche des découvertes faites dans les nécropoles où la lampe de tradition punique est quasiment absente. Toutefois, seule une étude comparative à grande échelle entre des sites urbains et les lieux de culte pourrait confirmer cette idée. Et si tel est le cas, le phénomène est probablement postérieur au Ier s. av. n. è., période à laquelle des lampes puniques sont encore présentes en zone d'habitat.[414]

À ces lampes puniques s'ajoutent quelques exemplaires de lampes importées ou imitant des modèles importés. Mais ces objets sont particulièrement rares. On en connaît deux au cinquième niveau d'Hadrumète[415] et seulement trois à El-Kénissia aux côtés de centaines de lampes puniques à trois becs.[416] Ces objets importés ou imités sont plus fréquents sur le site de Henchir Jabess où l'on recense 7 types de lampes.[417]

Par la suite, les lampes romaines prennent le relais des lampes puniques et s'imposent dans la plupart des sanctuaires (*Thinissut*, Henchir Jabess, *Thuburnica*, Dougga, Henchir El-Hami, Mactar, El-Kénissia, Sidi-El-Hani). Elles peuvent être importées ou de fabrication

---

[410] CARTON L., 1907a, pl. IX.
[411] GRIDEL H., 1925-1926, p. 78 et pl. II et II.
[412] L. CARTON remarque que certaines variantes présentent un bec plus allongé que les trois autres et pourrait se rapprocher du modèle romain qui remplacera la lame punique. CARTON L., 1906, pp. 98-103.
[413] GRIDEL H., 1925-1926, p. 78.
[414] On trouve des lampes puniques dans les niveaux des IIe-Ier s. av. n. è. à Henchir El-Faouar et Hippone. MAHJOUBI A., 1978, p. 63 ; MOREL J.-P., 1968a, p. 60 et 65, fig. 25 d et 29 c.
[415] Lampes de fabrication locale imitant des modèles grecs des IVe-IIIe s. av. n è. Voir FOUCHER L., 1964, pl. VIII, a et c. Proche de Deneauve, GR. IV, 133. D'autres carrières ont été découvertes le long du littoral : TROUSSET P., 1995.
[416] Dans les niveaux supérieurs du sanctuaire punique, des lampes « *grecques et romaines* » ont été découvertes. CARTON L., 1907a, p. 82.
[417] Deneauve V, VIII, X, XI, XII, XIII, XVI. BEN YOUNÈS H., 1995b, pp. 128-129 et pl. 13.

locale, parfois grossière, d'après les modèles romains importés ou diffusés par les cités voisines comme à *Thuburnica*.[418]

Dans un dernier temps, signalons l'absence de lampes modelées dans les sanctuaires alors que leur production est attestée à cette période notamment en contexte funéraire. Les différents types de lampes recensés dans les sanctuaires sont résumés dans le tableau ci-dessous (tableau n° 20).

	nombre de lampes	punique à deux becs	punique à trois becs	importée ou imitée	romaine
Thinissut	« bon nombre »[419]				x
Henchir Jabess	?	x	x[420]	x	x
Thuburnica	« grande quantité »[421]				x
Dougga	?				x
Henchir El-Hami	5 (sanctuaire) + 19 (temple)			x	x
Mactar	2			2 (Deneauve Gr XIII)	x
Hadrumète	au moins 3 au troisième niveau et 2 au cinquième	x (Deneauve Pun VI et VIII)	x	x (Deneauve Gr IV)	
El-Kénissia	3100	x	x	3	x
Menzel Harb	3		3		
Sidi-El-Hani	900/1000		x		x
Henchir Bou Chebib	1	1			

Tableau n° 20 – Formes et répartition des lampes dans les sanctuaires.

2.2.3.2. Usages

La présence des lampes dans les lieux de culte est un fait observé dans de nombreux sites méditerranéens et leur usage au cours de cérémonies religieuses se retrouve dans

[418] CARTON L., 1907b, p. 382 ; CARTON L., 1908, pp. 425-427.
[419] MERLIN A., 1910, p. 11, 13, 15, 21.
[420] L'étude du site de Henchir Jabess offre 7 nouveaux types. BEN YOUNÈS H., 1995b, p. 128.
[421] CARTON L., 1907b, p. 381.

plusieurs cultures. Dans le cas des sanctuaires puniques, la principale difficulté consiste à définir la destination des lampes. En effet, l'absence de sources littéraires relatives aux pratiques cultuelles restreint fortement nos connaissances sur le déroulement des cérémonies dans les sanctuaires nord-africains. Seuls de rares éléments archéologiques fournissent des indices sur l'utilisation des lampes dans les sanctuaires. Quelques stèles iconographes figurent des lampes déposées sur les autels[422] et plusieurs stèles du tophet de Carthage portaient, à leur base, des traces de feu.[423] D'après ces quelques éléments, deux hypothèses peuvent être avancées : leur présence pourrait être liée au caractère nocturne de certaines cérémonies[424] et/ou au symbole de l'immortalité qu'elles recouvrent.

L'hypothèse de cérémonies nocturnes est principalement basée sur les données issues du sanctuaire près de N'Gaous en Algérie.[425] Plusieurs stèles, datées des IIe-IIIe s. de n. è., portent un texte latin mentionnant un « *sacrum magnum nocturnum* ».[426] Peut-on pour autant étendre le caractère nocturne de cette cérémonie aux rites en vigueur dans l'Afrique nord-orientale aux IIe-Ier s. av. n. è. ? Rien n'est moins sûr. Il faut garder à l'esprit que cette série de stèles est unique en son genre et de datation basse. De plus, l'observation attentive du matériel issu des sanctuaires interdit cette généralisation. Certains sites ont fourni très peu de lampes. Elles sont particulièrement rares à Henchir El-Hami, à Hadrumète et dans le sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar à Mactar.[427] De même, elles ne sont pas mentionnées dans les sanctuaires d'*Hippo Regius*, Henchir R'çass et du Kbor Klib. Dans d'autres sanctuaires, les lampes retrouvées datent majoritairement, voire exclusivement de l'Empire comme à *Thinissut*, *Thuburnica*[428] et Dougga.[429] S'agit-il là encore d'une question de transmission des sources ou faut-il y voir un indice sur le déroulement des cultes ? Les éléments manquent pour répondre

---

[422] LE GLAY M., 1966b, p. 344 ; voir les représentations de sacrifice sur les stèles d'Hadrumète : CINTAS P., 1947, pp. 71-73, fig. 133-136.
[423] GIELLY P., 1927, p. 14. ; BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 86.
[424] RIBICHINI S., 1999-2000 ; BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 158.
[425] ALQUIER J. et P., 1931 ; CARCOPINO J., 1932 ; BERTHIER A., 1951-1952 ; FÉVRIER J.-G., 1961-1962 ; RIBICHINI S., 1999-2000.
[426] Le rite décrit et pratiqué sur ce site est qualifié de « *molchomor romain* » par BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 86. Cette cérémonie est une adaptation plus ou moins libre de pratiques héritées de la période punique. L'empreinte romaine est toutefois visible et on peut se demander si le caractère nocturne n'est pas un écho des rites funéraires de jeunes enfants accomplis de nuit dans le monde romain. BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 158, n° 87. Voir entre autres CUMONT F., 1942, p. 218 et suiv ; LAMBRECTHS P., 1957, p. 326.
[427] À Mactar, dans le temple d'Ḥoṭer Miskar, les lampes sont rares. Dans les trois sondages réalisés, on a retrouve seulement deux lampes datées du IIe s. av. n. è. Dans les autres couches du niveau 2, on note la présence de deux lampes Deneauve G XIII dont l'une porte un signe de Tanit. À Henchir El-Hami, on trouve 5 lampes dont l'une est proche des lampes du groupe 6 de BEN YOUNÈS H., 1986, p. 74 et proche de groupe Deneauve X, pp. 56-57 n° 168. Le fragment n° 2 doit appartenir aux lampes hellénistiques *a tazzina*. Proche type HOWLAND R. H., 1958, pp. 98-99, pl. 41. Les autres sont des exemplaires plus romains. À Hadrumète, seules trois lampes ont été retrouvées au troisième niveau. Voir CINTAS P., 1947, p. 27.
[428] CARTON L., 1907b, p. 382, CARTON L., 1939.
[429] CARTON L., 1897, p. 398.

à ces questions mais nous voyons dès à présent que la justification de la présence des lampes par un culte nocturne est insuffisante.

Dès lors on peut se tourner vers l'aspect symbolique des lampes. Dans plusieurs cultures, l'idée d'immortalité est associée à la lumière.[430] Ainsi, la présence de lampes sur l'autel ou au pied des stèles suggérerait la survie de l'âme de l'enfant incinéré. Mais cette dernière interprétation ne peut expliquer toutes les situations observées, notamment lorsque les lampes accompagnent des urnes ne contenant pas d'ossements humains. De plus, certaines lampes ne présentent aucune trace d'usage et d'autres n'étaient vraisemblablement pas destinées à être utilisées. Celles du sanctuaire de Sidi-El-Hani ont été découvertes rassemblées par « *paquets de quatre ou cinq* » et pour chaque lot, seules deux ou trois portaient des traces d'usage.[431] Enfin, les dimensions de certaines sont tellement réduites que leur fonctionnement semble impossible.[432] On serait plutôt tenté d'y voir un simulacre.

Ainsi, les différences observées entre les sanctuaires révèlent, avant tout, une grande variété des pratiques cultuelles. Peu nombreuses à Hadrumète et Henchir El-Hami, les lampes se retrouvent par centaines, voire par milliers à El-Kénissia (3 100)[433] et Sidi-El-Hani (900/1 000).[434] Le devenir de l'objet après la cérémonie est lui aussi variable. Il pouvait être déposé intact auprès des urnes[435] où brisé afin d'empêcher toute utilisation ultérieure.[436]

2.2.4. Autres éléments céramique

Nous venons de le voir, le matériel céramique le plus fréquent dans les sanctuaires est composé d'urnes, d'*unguentaria* et de lampes. À ces trois principales catégories s'ajoutent d'autres objets, pour la plupart en céramique, tels que des brûle-parfums, couvercles d'urnes, lécythes, oenochoés, plats, coupes et godets. Leur nature, forme et quantité divergent d'un site à l'autre.

Quelques lieux de culte ont livré un matériel particulièrement nombreux et varié. Dans le sanctuaire d'El-Kénissia, L. CARTON dénombre 1 036 brûle-parfums dont un en forme

[430] LE GLAY M., 1966b, p. 344.
[431] GRIDEL H., 1925-1926, p. 78.
[432] GRIDEL H., 1925-1926, p. 79.
[433] CARTON L., 1907a, p. fig. 6, n° 2, 3, 4 ; CINTAS P., 1950, n° 10, 15, pl. XL, XLI.
[434] GRIDEL H., 1925-1926, p. 78, pl. I. Voir DENEAUVE J., 1969, p. 39. Les exemplaires découverts à Sidi-El-Hani présentent plusieurs variantes. Voir BEN YOUNÈS H., 1981, p. 151.
[435] Pour El-Kénissia, voir quelques exemples présentés par CARTON L., 1907a, pl. X.
[436] Découverte d'une série de lampes présentant la même brisure dans le sanctuaire de Sidi-El-Hani. GRIDEL H., 1925-1926, p. 78.

d'autel, 300 couvercles d'urnes, 170 vases de type oenochoé, pour la plupart de petites dimensions (de 7 à 8 cm de haut avec quelques exceptions atteignant 12 à 14 cm), une dizaine de petites amphores, 9 vases, 6 plats de tailles différentes, 4 coupes et 3 godets. Si certaines de ces formes appartiennent clairement au répertoire punique et sont datables de la période préromaine,[437] d'autres appartiennent probablement à un répertoire étranger. D'après la description de L. CARTON, plusieurs objets semblent appartenir à des productions italiennes ou de types italiens. C'est le cas de vases à relief qui représentent deux monstres marins et un homme à cheval sur l'un des deux, d'un petit godet en poterie rouge vernissée très fine, d'un fond de coupe présentant des peintures particulières, semblables à des calices et proches d'exemplaires trouvés à *Bulla Regia*.[438]

Le cas du sanctuaire de Henchir El-Hami est mieux connu car nous disposons du relevé complet du matériel découvert. On y recense 25 bols, 13 petits bols, 10 récipients, 8 coupes ou couvercles, 7 couvercles, 3 marmites, 2 plats, 2 assiettes, 2 pots, 2 amphores et 1 tasse. À l'exception de quelques éléments en céramique modelée, ces objets sont essentiellement fabriqués au tour. On reconnaît des productions arétines, de la sigillée africaine et surtout de la céramique commune.[439] L'étude de cette céramique révèle deux principaux centres, sinon de production, du moins d'influence dans le choix des formes. Une partie de la céramique commune est très proche des productions de céramique au four mactaroises datées du Ier s. av. au IIe s. de n. è.[440] L'autre partie des céramiques communes se retrouve dans la typologie de la céramique commune romaine diffusée dans l'ensemble du bassin méditerranéen entre le Ier s. av. et le Ve s. de n. è.[441]

A contrario, d'autres sites ont livré très peu de matériel annexe. À Dougga, aucun élément accompagnant les urnes et les *unguentaria* n'est mentionné, ni aux côtés des urnes, ni dans le reste du sanctuaire. Seules deux pierres à libations ont été trouvées au pied de deux stèles.[442] De tels éléments sont également mentionnés dans le site de Henchir R'çass.[443] Ce

---

[437] Parmi les formes puniques reconnues on trouve : 4 alabastrons (CARTON L., 1906, pl. V, fig. 15 = Cintas, p. 65, n° 26), 4 coupes dont des exemplaires similaires sont présents dans la nécropole punique de *Bulla Regia* (CARTON L., 1892, pl., fig. 13 et 14), 2 vases (CARTON L., 1906, pl. V, fig. 16 ; Cintas, p. 101, n° 106 et CARTON L., 1906, pl. V, fig. 18 = Cintas, p. 101, n° 107) et les oenochoés (CARTON L., 1906, pl. V, fig. 19 = Cintas, p. 109, n° 133 et CARTON L., 1906, pl. V, fig. 20 = Cintas, p. 115, n° 154). Plusieurs de ces formes ont été retrouvées sur les sites puniques de Carthage, *Gigthis*, Gouraya et *Gurza*.

[438] CARTON L., 1892, pl., fig. 12 et 13. Sur ce dernier une branche de feuillage bleu azur et noir est dessinée autour du pied. La panse de la coupe est ornée d'une grande palme à fond noir de laquelle se dégagent de larges folioles bleues. Une seconde coupe présente une illustration similaire.

[439] FERJAOUI A. (dir.), 2007, pp. 59-60.

[440] Sur 47 fragments, 23 sont proches de formes découvertes à Mactar. FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 302 ; PICARD G.-Ch. *et al.*, 1977, pp. 106-110, fig. 8, 9, 12 ; BOURGEOIS A., 1979-1980, pp. 36-39.

[441] FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 302.

[442] CARTON L., 1906, p. 399 et 449.

type d'objet suggère la pratique de libations au pied des stèles qui pourraient, dans certains cas, faire office d'autels votifs.

Le sanctuaire de *Thinissut* a livré quelques éléments de céramique dont des coupes accompagnant les urnes votives,[444] des amphores, deux grandes jarres, des morceaux de vases en terre rouge vernissée dont deux portent une frise de personnages et des récipients en terre cuite percés de nombreux trous, découverts en différents points du sanctuaire.

Dans la région du Sahel, le matériel accompagnant les urnes dans le sanctuaire d'Hadrumète est peu important et monotone. Hormis les *unguentaria* et quelques lampes, seuls des brûle-parfums sont recensés. La plupart sont utilisés pour la fermeture des urnes aux second, troisième et cinquième niveaux.[445] Notons toutefois la présence de brûle-parfums en forme d'autel similaires à ceux d'El-Kénissia.[446]

Enfin à Menzel Harb, L. FOUCHER relève 13 formes ouvertes, parfois placées l'une sur l'autre. Certaines contenaient un résidu de pâte jaunâtre, probablement des restes de lait et de miel.[447] Ces formes ouvertes accompagnant les urnes seraient, selon le découvreur, des couvercles dotés d'un très gros bouton de préhension.[448] Cette interprétation peut être discutée. En effet, plusieurs de ces « couvercles » n'étaient pas posés au-dessus des urnes et leur utilisation suggère qu'il s'agit plutôt d'assiettes à pied (ou du moins qu'ils étaient utilisés à cette fin).[449]

L'usage de ces différents objets reste obscur. Les brûle-parfums étaient probablement utilisés lors des cérémonies puis, dans plusieurs cas, utilisés comme fermeture de l'urne.[450] Les oenochoés et autres vases contenaient probablement de l'huile, du vin ou du parfum utilisés au cours des rites où déposés en offrandes auprès des urnes. Les assiettes, coupes et bols devaient remplir la même fonction. Le fait est attesté à Menzel Harb avec des résidus de lait et miel ainsi qu'à Henchir R'çass[451] et *Thinissut* où des coupes et un plat creux posé au-

---

[443] HILAIRE (Lieutenant), 1898, p. 181.
[444] MERLIN A., 1910, p. 34.
[445] CINTAS P., 1947, fig. 37-41. 41 pour le second niveau. Nous ne disposons pas d'information pour le quatrième niveau mais rien ne laisse supposer un changement de pratiques, d'autant plus que le fait est avéré au cinquième niveau.
[446] CARTON L., 1906, p. 143, pl. V, fig. 28.
[447] FOUCHER L., 1966, p. 121.
[448] Ces éléments étaient peut-être en céramique modelée. L. FOUCHER (1966, p. 121) nous indique seulement qu'il s'agit de « *poteries plus grossières* ».
[449] Cette hypothèse nous semble d'autant plus probable que ces éléments pourraient être en céramique modelée. Si tel est le cas, il serait très étonnant que des urnes en céramique tournée soient recouvertes de couvercles en céramique modelée. Voir FOUCHER L., 1966, p. 121 et pl. III.
[450] Le moyen de fermeture des urnes est varié. Voir FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 60 qui en fait la liste.
[451] HILAIRE (Lieutenant), 1898, p. 184.

dessus d'une urne contenaient des ossements animaux. Enfin, le nombre de céramiques de cuisine pourrait être la trace de repas sacrés.

2.2.5. Statues et statuettes

La présence de statues et statuettes dans les aires sacrées est signalée à plusieurs reprises. La variété de leur matériau, facture, taille, iconographie, emplacement et chronologie entraîne de nombreuses questions. Mais quel était leur rôle ? S'agit-il uniquement de symboliser la divinité ? Font-elles partie d'un rite ou d'une quelconque activité cultuelle ? Rien ne l'indique. Au mieux trouve-t-on le nom de l'offrant au dos des petites statuettes. De même, de nombreuses interrogations subsistent sur leur fréquence dans les sanctuaires. Leur présence est-elle systématique ? Cela dépend-il des sanctuaires ? Des divinités ? Des traditions auxquelles elles se rattachent ? Ce point est particulièrement difficile à examiner car les conditions de conservations varient d'un site à l'autre. Nous l'avons vu, nombre de sites n'ont pas fait l'objet de fouilles approfondies et la plupart ont connu de fortes restructurations. De plus, la majorité de ces statues et statuettes étaient faites d'argile et ont souvent été brisées. Or, on sait que les premiers découvreurs n'ont pas toujours été sensibles aux tessons de céramiques. Toutefois, leur présence semble fréquente. Dans plusieurs cas, la présence de niches dans les sanctuaires pourrait avoir été destinée à accueillir les statues.[452]

Alors que dans la plupart des sanctuaires, on trouve à peine quelques fragments de petites statuettes, le sanctuaire de *Thinissut* nous livre un nombre important de statues.[453] Le soin apporté à ces objets lors de leur découverte permet de recenser :

- au moins cinq statues léontocéphales, dotées d'ailes, de même typologie[454]
- une figure féminine coiffée d'un *polos,* assise sur un siège à haut dossier,[455]
- une figure masculine coiffée d'une tiare et assise sur un trône flanqué de deux sphinx,[456]
- une figure féminine debout sur un lion portant au dos une inscription latine,[457]
- un fragment d'une statue féminine allaitant[458]

---

[452] Ce pourrait être le cas à *Thuburnica*. LE GLAY M., 1961, p. 275. Pour autant, la présence de niche ne doit pas être systématiquement associée à la présence des statues. L'exemple des sépultures montre que les niches pouvaient être associées au dépôt d'offrandes ou de lampes.
[453] Voir annexe 21.
[454] MERLIN A., 1910, p. 7, pl. III, 1 ; p. 16, pl. III, 2 ; p. 17.
[455] MERLIN A., 1910, p. 18, pl. V.
[456] MERLIN A., 1910, p. 17, pl. II, 2.
[457] L'inscription est datée de la fin du Ier s. av. n. è. MERLIN A., 1910, p. 9, pl. V, 2 et fig. 1 ; BULLO S. et ROSSIGNOLI C., 1996, p. 255 ; SEBAÏ M., 2007, p. 636.
[458] MERLIN A., 1910, p. 20, pl. IV.

- une statue d'Athéna marchant,[459]
- trois sphinx silhouette similaires dont un plus grand que les deux autres[460]
- plusieurs figures féminines[461]
- des statues d'enfants[462]

Compte tenu de leurs caractéristiques, de leurs dimensions et des lieux où elles ont été retrouvées, la majorité de ces statues représentent majoritairement des divinités.[463] Mais leur identification n'est pas toujours aisée. À *Thinissut*, on peut voir dans les deux figurines assises sur un trône des représentations de Baal et Tanit, divinités à qui étaient dédiées deux chapelles.[464] Ce type de représentation est ancien et connaît une longue période d'utilisation.[465] Il est présent à Hadrumète, Utique,[466] Thuburbo[467] et vraisemblablement à *Althiburos*.[468] Le cas des représentations féminines léontocéphales est plus complexe. Cette figure se retrouve dans la tradition et le répertoire puniques,[469] mais son origine reste incertaine.[470] À l'époque républicaine, elle renvoie également à la déesse figurant sur les deniers pompéiens émis entre 47 et 46 av. n. è. représentant le *Genius Terrae Africae.*[471] Concernant les statues féminines, la déesse au *polos*, la courotrophe et la représentation débout sur un lion, ont été interprétées, de l'avis commun, comme de nombreuses formes d'une seule déesse, Tanit-Caelestis. Mais Selon M. SEBAÏ, il est imprudent d'admettre une équivalence absolue et systématique entre ces deux déesses.[472] Rien ne s'oppose à la présence de plusieurs divinités dans un même lieu sacré, bien au contraire. Certaines statues pourraient

---

[459] MERLIN A., 1910, pp. 21-22, pl. VIII, 4. D'après son emplacement, elle est mise en parallèle avec les statues léontocéphale. SEBAÏ M., 2007, p. 637.
[460] MERLIN A., 1910, p. 12, pl. VI, 3 ; p. 18, pl. VI, 1.
[461] Statue féminine acéphale, MERLIN A., 1910, p. 10, pl. VII, 1 ; une tête de femme, MERLIN A., 1910, p. 13, pl. VIII, 2 ; femme assise acéphale, MERLIN A., 1910, p. 20, pl. VIII, 1, femme debout, MERLIN A., 1910, p. 33, pl. VII, 4.
[462] Statue d'enfant ; MERLIN A., 1910, p. 21, pl. VII, 2 ; une tête d'enfant, MERLIN A., 1910, p. 33, pl. VIII, 3.
[463] BULLO S. et ROSSIGNOLI C., 1996, p. 249. Le doute porte sur les statues d'enfants.
[464] L'inscription découverte dans le sanctuaire indique bien que deux chapelles ont été faites pour « L'DN LB'L W L TNT PN B'L ». Voir annexe 29, Thinissut, n°1.
[465] Une statue représentant une divinité masculine sur un siège flanqué de deux sphinx a été découverte à Hadrumète dans un contexte daté du Ve s. av. n. è. CINTAS P., 1947, pp. 13-15, fig. 48-49.
[466] MERLIN A., 1913c, p. CCXV.
[467] La statue portait une inscription punique dont il ne reste que les trois dernières lettres. MERLIN A., 1915.
[468] Découverte d'un trône en terre cuite flanqué de deux sphinges. La divinité assise sur le trône n'a pas été conservée mais l'iconographie est très proche de celle représentant traditionnellement une divinité (masculine ou féminine) assisse. KALLALA N. *et al.*, à paraître(b).
[469] BEN ABED A. et SOREN D., 1987, p. 146, n° 9 ; REDISSI T., 1990, p. 192, pl. IV, n° 39.
[470] S. BULLO propose d'attribuer à la déesse au lion une origine mésopotamienne remontant à l'Innana/Ishtar qui se serait perpétuée en Ashtart. BULLO S. et ROSSIGNOLI C., 1996, p. 255.
[471] SYDENHAM E., 1952, p. 175, n° 1050 ; ALFÖLDI A., 1984, pp. 215-228. La déesse léonine est également attestée dans le sanctuaire Bir Derbal (d'époque romaine). CARTON L., 1918, pp. 339-342.
[472] SEBAÏ M., 2007, p. 646.

remonter au IIIe s. av. n. è.[473] mais la majorité pourrait être rattachée au Ier s. av. n. è. ou au changement d'ère.[474] La disposition des statues de chronologies différentes dans le temple amène M. SEBAÏ à souligner le soin apporté par les dédicants successifs, d'époque punique puis romaine, à préserver les statues antérieures.[475] L'introduction de nouvelles divinités ne chasse pas les autres : il s'agirait non pas d'un remplacement de divinités mais d'un ajout. Le fait n'est pas surprenant et l'étude du tophet de Carthage a montré la présence et le culte simultané de plusieurs divinités au sein d'un même espace.

D'autres divinités sont représentées dans les autres sanctuaires étudiés. On peut signaler deux statuettes de Bès découvertes dans le sanctuaire d'El-Kénissia[476] et peut-être d'Hadrumète[477] datés des IIe et Ier s. av. n. è. D'autres de ces sculptures découvertes à Hadrumète, Dougga, Henchir El-Hami, *Thuburnica* sont trop fragmentaires pour pouvoir être analysées.[478] Ainsi, la coexistence de représentations de plusieurs divinités (par exemple Baal et Bès à Hadrumète et El-Kénissia) confirme que les sanctuaires n'étaient pas exclusivement voués à une seule divinité et que d'autres, par association ou extension pouvaient s'y trouver et cohabiter.

Mais les divinités ne sont pas les seules à être représentées. Dans le sanctuaire d'El-Kénissia, quelques statuettes figurent des individus tenant des noisettes ou des coquillages. Selon CARTON, il s'agit de dédicants faisant un don et il met cela en relation avec la découverte de noisettes et coquillages dans certaines urnes.[479] Les représentations de plusieurs statuettes ne sont pas assez nettes pour dire ce que tiennent les personnages et ne nous permettent ni de confirmer ni d'infirmer son observation. De même, une représentation d'une porteuse d'offrande découverte à El-Kénissia symbolise probablement les dons faits aux

---

[473] D'après une analyse iconographique et stylistique S. BULLO et C. ROSSIGNOLI datent les plus anciennes du IIIe s. av. n. è, Ce serait le cas pour la statue féminine allaitant et de la plus complète des statues léontocéphale. BULLO S. et ROSSIGNOLI C., 1996, p. 254 et 261. M. SEBAÏ propose une chronologie plus basse et les date du Ier s. av. n. è. L'auteur rappelle que ces statues ont été retrouvées dans une chapelle tardive pour la femme allaitant (MERLIN A., 1910, p. 20) et à l'entrée de la salle 1 pour la statue léontocéphale. Cet aménagement correspondant au dernier état du complexe religieux, les statues ne pourraient pas y avoir été déposées avant le tournant de l'ère. SEBAÏ M., 2007, p. 636. On pourra toutefois objecter que certaines statues ont pu être déplacées ou réutilisées au fur et à mesure des évolutions du sanctuaire mais notre méconnaissance de ces objets ne nous permet pas d'avancer plus dans cette proposition.

[474] Les deux figures de divinité sur trône sont datées du Ier s. av. n. è. par BULLO S. et ROSSIGNOLI C., 1996, p. 249, p. 258. Cette idée est partagée par SEBAÏ M., 2007, pp. 631-651.

[475] L'auteur voit dans le déplacement et la préservation des divinités au sein de la plus grande chapelle un acte de piété destiné à sauvegarder les divinités ancestrales du sanctuaire. Cette impression est renforcée par le nombre de « gardiennes » autour du saint des saints. SEBAÏ M., 2007, p. 647.

[476] CHERIF Z., 1997, p. 58-59, n° 152, 155. Les deux objets sont inédits.

[477] CHERIF Z., 1997, p. 58-59, n° 151. Mentionné par GAUCKLER P., 1915a, p. 360.

[478] Fragment de statue de marbre à *Thuburnica*, LE GLAY M., 1961, p. 275.

[479] CARTON L., 1907a, p. 114.

divinités.[480] L'interprétation de ces objets est parfois plus difficile. Comment considérer la statuette d'un acteur portant un masque négroïde,[481] ou encore celles représentant des fillettes ?[482] Elles pourraient représenter les dédicants ou, notamment dans les cas de représentation d'enfants, les personnes pour qui on a sacrifié.

On remarque que l'iconographie de ces divinités est de type phénico-punique, hellénisant ou romanisant. Rien ne ressemble de près ou de loin à de l'art libyque tel qu'on le retrouve sur certaines stèles ou représentations des divinités du type du bas-relief de Béja ou des stèles libyques figurées de Kabylie. On ne peut s'empêcher de mettre cela en lien avec la pauvreté iconographique des stèles des sanctuaires ruraux où la population de tradition libyque semble dominer. On pourrait alors envisager que les populations de tradition libyque n'avaient pas pour usage de figurer leurs divinités. Il est possible que cette pratique soit venue plus tard, sous l'influence combinée des usages phénico-puniques et gréco-romains.

2.2.6. Monnaies

Outre les divers objets en céramique, les notes et rapports de fouilles signalent parfois la présence de monnaies dans les sanctuaires. Mais ces documents ont souvent occupé une place secondaire dans les descriptions de matériel où ils étaient à peine mentionnés et trop sommairement décrits. De fait, leur importance a longtemps été minimisée et leur rôle dans les sanctuaires peu considéré. Cependant, le développement des sciences archéologiques offre une meilleure prise en compte de ces éléments qui apportent de précieuses informations sur les religions de l'Afrique du Nord antique.

2.2.6.1. Description

Leur nombre, lieu et date d'émission sont variables. On trouve principalement des monnaies puniques, numides et romaines, émises sous l'Empire. Les émissions républicaines sont, elles, beaucoup plus rares.

Les documents monétaires les mieux connus sont, sans surprise, ceux du sanctuaire de Henchir El-Hami. Le site a révélé 244 monnaies dont 180 identifiables avec certitude et 64

[480] CHERIF Z., 1997, p. 79, n° 255. Ce type de représentation est fréquent dans les nécropoles de Carthage.
[481] EL-Kénissia. CHERIF Z., 1997, 1997, p. 103, n° 363.
[482] EL-Kénissia. CHERIF Z., 1997, pp 127-128, n° 497, 499 et 500.

illisibles. Pour la période antique, on recense 50 monnaies émises par la Carthage punique[483] (datées des années 200 av. n. è.), 45 monnaies numides, dont 1 appartenant aux frappes de Juba Ier,[484] 8 monnaies aux « Dioscures » attribuées à Utique[485] et 76 monnaies romaines dont deux as d'époque républicaine.[486] Elles étaient situées le plus souvent à proximité des urnes, parfois près de leur ouverture et plus rarement à l'intérieur.

Les découvertes sont moins importantes dans le sanctuaire d'El-Kénissia où on dénombre 35 monnaies dont 18 appartiennent aux émissions numides de la seconde moitié du IIe s. av. n. è.[487] Certaines d'entre elles ont été retrouvées dans les vases à ossements et d'autres dans la couche de charbon de la zone γ, mêlées aux débris de céramiques et d'os.[488] Il est surprenant de trouver uniquement des monnaies numides dans ce sanctuaire situé en *Africa vetus* et pas un seul exemplaire de monnaie punique, pourtant encore en circulation à cette époque. Cette situation est d'autant plus étonnante que le sanctuaire d'El-Kénissia dépendait certainement du territoire d'Hadrumète, cité de tradition punique devenue libre et indépendante lors de la création de la province d'*Africa vetus*. Outre les frappes numides, on recense une once de la république et 16 monnaies émises sous l'Empire. Les indications monétaires attestent d'une forte activité du sanctuaire aux IIe et Ier s. av. n. è.[489] La découverte de monnaies de Domitien (9) assure de la fréquentation du lieu jusqu'à la fin du Ier s. de n. è.[490]

Dans la cité voisine d'Hadrumète, plusieurs monnaies ont été découvertes au pied des urnes du troisième niveau. Il s'agit de pièces « frustes » avec tête de Tanit au droit et palmier

---

[483] 1 pièce D/ Tête de Tanit à gauche R/ Protomé de cheval à droite. Diam. 28 mm (ALEXANDROPOULOS J. et FERJAOUI A., 2007, n° 3 p. 402) et 49 pièces : D Tête de Tanit à gauche R/ Cheval au pas à droite. Diam. : 26-30 mm (FERJAOUI A. (dir.), 2007, n° 4, 5, 7-53 pp. 403-404).

[484] 44 pièces : D/ Effigie de Massinissa R/ Cheval à gauche. Diam. 27-29 mm (ALEXANDROPOULOS J. et FERJAOUI A., 2007, n° 54-76, 78-98, pp. 405-408) ; 1 pièce de Juba Ier qui a conservée son argenture D/ Tête de l'Afrique à droite R/ lion marchant à droite, tête de face. Au dessus, légende néopunique : ŠYWB'Y MMLKT (ALEXANDROPOULOS J. et FERJAOUI A., 2007, n° 114 p. 411). Il est possible d'ajouter aux monnaies numides un flanc non frappé (ALEXANDROPOULOS J. et FERJAOUI A., 2007, n° 111, p. 410).

[485] 8 pièces : D/ Effigie des Dioscures R/ Deux chevaux au pas à droite ; légende punique 'TG (FERJAOUI A. (dir.), 2007, n° 99, 100, 104-108, 110 pp. 408-410).

[486] 2 as républicains : D/ Têtes de Janus bifrons R/ Proue de galère à droite. Au-dessus, un taureau (?). Au-dessous ROMA. Le revers de la seconde semble légèrement différent (ALEXANDROPOULOS J. et FERJAOUI A., 2007, n° 112-113, p. 410). Les autres monnaies sont datées de l'empire, du règne d'Auguste à celui de Constantin Ier (ALEXANDROPOULOS J. et FERJAOUI A., 2007, n° 115-205, pp. 411-431).

[487] L. CARTON attribut ces monnaies aux émissions de Micipsa ou ses frères. Malheureusement, le savant ne nous donne la description que de trois de ces monnaies, ce qui nous oblige à se fier à ses observations. L'auteur mentionne également une once républicaine, sans plus de précision. CARTON L., 1906, p. 115.

[488] Là encore, nous ne pouvons en dire plus car les monnaies retrouvées dans les urnes et à même le sol ont été mélangés à la suite « *d'un accident* ». CARTON L., 1906, p. 115.

[489] Plus de la moitié des pièces du sanctuaire appartiennent aux frappes numides.

[490] Notons également la présence d'une monnaie de Marc-Aurèle, d'une de Septime Sévère et d'une de Tetricus père.

à fût court au revers.[491] Au cinquième niveau,[492] des monnaies de bronze, sont disposées au pied et parfois au fond des urnes.[493] Selon le découvreur, ce sont des émissions puniques avec, soit tête de Tanit au droit et cheval au revers, soit palmier au droit et buste de cheval au revers. Aucune précision n'est donnée sur la quantité globale, ou pour chaque dépôt, des monnaies, ni sur la fréquence de leur présence.

Les découvertes, ou du moins le recensement de monnaies dans les autres lieux de culte, sont bien moins fréquentes. Le sanctuaire de *Thinissut* a livré trois monnaies puniques en bronze, avec au droit Tanit couronnée d'épis et au revers le cheval galopant,[494] et 5 pièces romaines[495] dont 4 en mauvais état et une byzantine avec au droit DN IVSTINIANI PPC, buste diadémé de l'empereur ; au revers inscription ANNO XVI CAR. Le nombre de monnaies mis au jour dans sanctuaire de Henchir Ghayadha s'élève également à 8. On y reconnaît 6 pièces puniques, une numide et une datée de l'Empire.[496] Les données monétaires sont encore plus rares à Mactar et Sidi-El-Hani. Seules deux pièces figurent parmi le matériel du sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar à Mactar : une monnaie de Juba Ier, découverte dans le niveau de fondation du grand autel[497] et une monnaie (de plomb) numide trouvée hors stratigraphie, proche de l'édifice à abside.[498] De même à Sidi-El-Hani, seule une pièce émise sous Nerva a été recensée.

Dans plusieurs cas, les informations sont trop fragmentaires pour que nous puissions identifier les émissions ou estimer la place des monnaies dans le sanctuaire. H. BEN YOUNÈS signale la présence de monnaies puniques sur le site de Henchir Jabess, dont une serait datée des IVe-IIIe av. n. è.[499] Concernant le site du Kbor Klib, L. DÉROCHE note l'existence de monnaies dont les plus anciennes remontent à Massinissa.[500] Enfin, L. CARTON rapporte la découverte de quelques monnaies de bronze à l'intérieur des urnes dans le sanctuaire de

[491] CINTAS P., 1947, p. 27. L'auteur les rapproche des pièces découvertes dans les tombeaux de Carthage. DELATTRE A. L., 1904.
[492] Nous ne disposons pas d'informations pour le quatrième niveau mais rien n'indique qu'il y ait eu une rupture dans les pratiques.
[493] CINTAS P., 1947, p. 56.
[494] MERLIN A., 1910, p. 13.
[495] MERLIN A., 1910, p. 22, 28 et 33.
[496] L'étude de ce sanctuaire est sous presse. Information citée par FERJAOUI A. (dir.), 2007, pp. 70-74.
[497] PICARD C., 1979-1980, p. 72.
[498] BOURGEOIS Cl., 1982, p. 15. Tête laurée et cheval galopant avec légende MN. Correspond au n° 26 du MAZARD J., 1955. Tête laurée et cheval galopant avec légende MN. Mais rien n'assure qu'elle appartenait à l'aire sacrée.
[499] BEN BEN YOUNÈS H., 1995b, p. 130.
[500] DÉROCHE L., 1948, p. 59.

Thuburnica, sans aucune autre indication.[501] Les monnaies recensées au cours de nos recherches sont rassemblées dans le tableau ci-dessous (tableau n° 21).

	nombre monnaies	puniques	numides	« Utique »	romaines Rép.	romaines Empire
Thinissut	8	3				5 (?)
Henchir Jabess		x				
Thuburnica	x					
Henchir El-Hami	277 dont 204 identifiées	53	46	12	2	91
Kbor Klib			x			
Henchir Ghayadha	8[502]	6	1			1
Mactar - Ḥoṭer Miskar	2 (?)		2 (?)			
Hadrumète	?	x				
El-Kénissia	35		18		1	16
Sidi-El-Hani	1					1
Cirta	23	2	18			3

Tableau n° 21 – Répartition des trouvailles monétaires dans les sanctuaires selon leur lieu d'émission.

Enfin, certains lieux de culte n'ont livré aucun exemplaire. Dans bien des cas, il est possible que quelques unes aient échappé à l'attention ou à l'intérêt des découvreurs. Mais le recours à l'argument *a silentio* ne peut pas être généralisé. Signalons le cas de Dougga où pas une seule monnaie n'est mentionnée parmi les dépôts votifs. Pourtant, une partie du site a été explorée par L. CARTON, également découvreur du site d'El-Kénissia pour lequel il ne manque pas d'indiquer la présence de documents monétaires.

2.2.6.2. Fonctions

Vraisemblablement, les monnaies pouvaient constituer une partie de l'offrande faite aux dieux, mais l'absence ou la rareté de monnaies sur certains sites indique que ce don

[501] CARTON L., 1908, p. 413.
[502] Notons le cas de la pièce n° 4 qui est une surfrappe punique sur une pièce romaine. RAHMOUNI L., 2008, p. 261.

n'était ni systématique, ni obligatoire. L'emplacement de ces objets plaide en faveur de cette hypothèse. Hormis quelques trouvailles éparses, les monnaies étaient présentes à proximité des urnes, parfois sur ou à l'intérieur de celles-ci. Il pourrait s'agir d'une pratique héritée des usages votifs de Carthage car on trouve des aménagements similaires à Carthage aux troisième et quatrième époques du tophet.[503] Les traces de feu présentes sur certaines pièces de Henchir El-Hami montrent que ce don pouvait intervenir au cours des cérémonies.[504] Elles étaient jetées dans le foyer du sacrifice avant d'être déposées au pied des stèles, à côté, voire à l'intérieur des urnes.

On peut toutefois s'interroger sur la valeur de ce don. Les dédicants offraient-ils des monnaies ayant une réelle valeur marchande ou était-ce des pièces démonétisées utilisées comme simulacre de don ? La question est complexe et la documentation disponible trop partielle pour prétendre y répondre clairement. Toutefois, plusieurs indices nous permettent d'envisager quelques hypothèses. Dans un premier temps, nous constatons une certaine homogénéité dans la nature des pièces. En effet, qu'il s'agisse d'émissions puniques, numides ou romaines, les monnaies sont toutes de bronze[505] et appartiennent pour la plupart aux mêmes espèces divisionnaires.[506] Peut-on en conclure que ces dépôts monétaires correspondaient à des dons particuliers, codifiés par les tarifs votifs ? L'hypothèse est séduisante mais trop peu d'éléments permettent de l'affirmer. Les textes des « tarifs sacrificiels » que nous possédons indiquent seulement le revenu à attribuer au prêtre en fonction des sacrifices et non le coût des sacrifices eux-mêmes.

Dans un second temps, nous pouvons nous tourner vers les résultats obtenus lors des fouilles de Henchir El-Hami. Selon J. ALEXANDROPOULOS, les monnaies présentes dans les sanctuaires sont le reflet de la circulation monétaire dans la région du sanctuaire aux alentours du changement d'ère.[507] L'auteur souligne le fort degré d'usure de certaines pièces, correspondant à la circulation prolongée d'émissions puniques et numides, palliant la tardive impulsion de numéraire romain dans la nouvelle province. Un autre exemple est donné par la découverte d'une monnaie de Juba Ier en très bon état de conservation dont le dépôt doit se situer peu de temps après sa frappe. Il semble donc que les dédicants offraient aux divinités

[503] Cette pratique est toutefois relativement rare. BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, 2004, p. 94 et 108. Voir POINSSOT L. et LANTIER R., 1923, p. 59 et LAPEYRE G. G., 1935, p. 298.
[504] Ces pièces portent des vestiges de crémations d'intensités variables, allant d'un simple dépôt superficiel de calamine à une déformation complète de la monnaie. ALEXANDROPOULOS J., 2007b, p. 435.
[505] À notre connaissance, seules deux pièces portent des traces d'argent : une monnaie avec argenture et un billon découverts à Henchir El-Hami. FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 75 et 437.
[506] ALEXANDROPOULOS J., 2007b, p. 441.
[507] ALEXANDROPOULOS J., 2007b, pp. 439-444.

les monnaies en usage. Mais le constat de Henchir El-Hami est-il applicable aux autres sanctuaires ?

Les découvertes faites à Hadrumète suggèrent une autre hypothèse. L. CARTON signale, au cinquième niveau, la présence d'un grand nombre de disques métalliques « *que l'on pourrait prendre, à première vue, pour des pièces de monnaies*. »[508] Ce sont des disques de 2 à 3 cm de diamètre et de 1 mm d'épaisseur, « *simplement découpés au ciseau dans une feuille de plomb battu.* » Nous serions tentés d'y voir des substituts aux monnaies réelles, particulièrement dans le cadre de la circulation monétaire de l'*Africa vetus* aux IIe et Ier s. av. n. è. En effet, le recours à ces disques de plomb pourrait répondre à des conditions pratiques. Nous savons qu'à la chute de Carthage, Rome n'a pas émis de nouveaux monnayages dans la province. On peut alors envisager qu'une raréfaction du numéraire ait encouragé la mise en place de ces disques de plomb, notamment en contexte votif. De plus, ces découvertes ne sont pas sans rappeler le cas des disques de plomb mis au jour dans le sanctuaire d'El-Hofra.[509] Enfin, on pourrait également mettre en relation la découverte de L. CARTON avec celle du général GOETSCHY.[510] Ce dernier mit au jour une assez grande quantité de rondelles en poterie rouge, de différentes grandeurs (le module varie entre celui de la pièce de 1 franc à celui de la pièce de 5 francs de 1900) dans une crypte d'Hadrumète. Certaines, en poterie très fine, étaient recouvertes d'une pellicule semblable à un dépôt de métal. Parmi ces jetons en céramique se trouvaient des jetons en marbre. Ces objets ont été retrouvés aux côtés de fragments de stèles, d'ossements et de monnaies de cuivre, dans un endroit où la terre avait été dérangée.[511] La forme de ces objets et leur présence, dans ce qui semble bien être un contexte funéraire, laisse penser à des substituts de monnaies. En effet, le dépôt de simulacre de monnaies ou de pièces démonétisées auprès des morts est une pratique attestée dans l'Antiquité, notamment en Afrique du Nord.[512] Cet usage pourrait facilement être étendu au

---

[508] CINTAS P., 1947, p. 56.

[509] BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, pp. 229-230. Mais les deux situations ne sont pas identiques. Dans le cas d'El-Hofra, il s'agit de disques de plomb frappés, reproduisant des monnaies numides bien connues. Sur cette question, voir ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 164-166.

[510] GOETSCHY M., 1900, p. 526.

[511] L'absence de couche stratigraphique en place ne permet pas d'attribuer une datation à ces objets. Cependant, le reste de la fouille permit au découvreur d'atteindre des couches en place et d'y découvrir une urne, deux lampes romaines, une dent de sanglier, deux petites dents de carnassier et une soucoupe en verre irisée. On ne peut pas pour autant certifier que ces jetons proviennent d'un dépôt funéraire romain. En effet, la crypte en question est une construction datant de l'époque phénico-punique, réutilisée à l'époque romaine.

[512] C'est une pratique que nous retrouvons dans d'autres cas. En gaule on trouve des monnaies anciennes (celtiques et gauloises) dans des dépôts datés du Haut-Empire. Voir TOUTAIN J., 1917, p. 381. Les dédicants ont peut-être jugé qu'il n'était pas utile d'y déposer une monnaie ayant une valeur marchande. De même, plusieurs nécropoles africaines ont révélé la présence de monnaies anciennes dans des contextes récents. Voir BARADEZ J., 1962 ; par exemple, FÉVRIER P.-A. et GUERY R., 1980, pp 114-115. Découverte dans des tombes datées des IIe-

monde votif, compte tenu du caractère particulier des tophets. Surtout, l'existence de ces simulacres de monnaies peut être mise en parallèle avec les premières observations menées sur les *unguentaria* et lampes dont certains exemplaires ne pouvaient prétendre à aucune utilisation concrète et qui figuraient probablement dans les dépôts en tant que symbole.

Les exemples de Henchir El-Hami et d'Hadrumète nous offrent deux situations distinctes. Le premier favorise l'idée de dons monétaires réels alors que le second suggère une pratique divergente, consistant en des simulacres de dons. Plutôt que de chercher à trancher en faveur de l'une ou l'autre des hypothèses nous préférons envisager la question sous l'angle de la multiplicité des usages et pratiques votifs, attestée à de nombreuses reprises dans le cadre des religions nord-africaines.

L'étude du matériel céramique et métallique[513] mis au jour dans les sanctuaires nous entraîne au plus près des pratiques votives et nous permet par là même d'appréhender plus finement le paysage religieux nord-africain aux IIe et Ier s. av. n. è. Le recensement minutieux, doublé d'une analyse systématique de ce matériel, nous a permis de mettre en lumière les multiples pratiques attestées dans la province d'*Africa vetus* et ses régions limitrophes, les éléments constants mais aussi les spécificités de chaque sanctuaire ainsi que les liens qu'ils pouvaient entretenir entre eux. Surtout, cette étude apporte de nombreux indices sur l'évolution des religions nord-africaines. Le recours de plus en plus fréquent aux simulacres de dons (*unguentaria*, lampes, monnaies) pourrait être le signe de la symbolisation de ces cultes.

Ces objets, trop longtemps marginalisés face aux stèles, s'affirment aujourd'hui comme les éléments majeurs de notre connaissance des croyances, usages et pratiques des lieux de culte nord-africains.

À l'issue de cette recherche menée sur l'ensemble du matériel des sanctuaires, tant des pierres votives que des objets céramiques et métalliques, nous souhaiterions en rappeler les principaux apports. Cette étude soulève des questions de fond au sujet de la nature et du rôle des dons faits aux dieux. Nous l'avons vu, dans le cadre des sanctuaires de Baal Hammon, la

---

IIIe s. de n. è. de monnaies « *Massyles de l'est* » dont une en plomb aux côtés de sesterces et d'une monnaies de Nerva. *Contra*, voir CAGNAT R., 1909, pp. 202-203.

[513] Les monnaies ne sont pas les seuls objets métalliques découverts dans les sanctuaires. Ponctuellement, on recense des bijoux (un bracelet en bronze : CARTON L., 1906, p. 138) et d'autres petits éléments dont l'usage nous échappe. Citons par exemple la découverte à El-Kénissia d'un disque concave en bronze, la moitié d'un grelot en bronze et des débris de chaîne en bronze (CARTON L., 1906, p. 138).

principale question porte sur le contenu des urnes. Alors que les « sacrifices » réalisés dans le tophet de Carthage consistaient, dans leur très grande majorité, en des incinérations de très jeunes enfants, on observe des pratiques radicalement différentes dans les autres lieux de culte. En effet, si l'on se fie aux descriptions faites par les découvreurs, à l'exception du sanctuaire de Henchir El-Hami, les urnes votives contenaient exclusivement des ossements animaux. Ainsi, c'est la nature et la vocation même des tophets qui s'en trouvent modifiées. Cette variation dans la nature du don nous donne une première information sur les modalités d'adoption et surtout d'adaptation du modèle carthaginois du sanctuaire à Baal Hammon par les populations de tradition africaine. Ce phénomène est confirmé par l'étude de la forme et des messages épigraphiques et iconographiques des pierres votives. Si elles empruntent beaucoup aux répertoires carthaginois, des caractéristiques régionales et locales apparaissent rapidement. Un constat similaire est fait à partir des recherches menées sur les objets liés aux rites ou offerts en dons.

Ainsi, les lieux de culte considérés dans le cadre de cette étude apparaissent comme le fruit d'héritages multiples. Si l'aspect et l'organisation des sanctuaires répondent indéniablement au modèle carthaginois, certains usages et pratiques sont le reflet des traditions locales. Sur ce double héritage se greffe l'apport d'éléments romains qui ne vont pas manquer d'influencer fortement ces cultes, principalement à partir de la fin du Ier s. de n. è. et le début du siècle suivant. Enfin, le paysage religieux nord-africain est également modelé par l'évolution propre des pratiques qui semblent accorder une place de plus en plus grande aux aspects symboliques, notamment dans la nature des dons.

Nous sommes ici très loin de l'image uniforme de la religion punique véhiculée jusqu'à présent. C'est cette nature multiple que nous allons maintenant tenter de saisir plus précisément.

3. Les cultes : entre traditions et changements

Le paysage religieux nord-africain des IIe et Ier s. av. n. è. apparaît complexe. Jusqu'à présent, les études portant sur cette thématique se sont intéressées à des sites particuliers ou des divinités bien définies. Ces choix s'expliquent par le caractère épars et disparate de la documentation archéologique et littéraire, qui, à première vue, ne permet pas de dresser un tableau d'ensemble. Toutefois, l'étude systématique du matériel permet d'esquisser quelques traits généraux du paysage religieux.

Pour traiter cette question, nous allons nous intéresser à quatre points. Nous observerons les divinités et les dédicants, en cherchant à définir leur identité. Puis, nous nous intéresserons à l'évolution de ce paysage religieux en examinant celle des sanctuaires et des pratiques cultuelles.

3.1. Les divinités

L'étude des différents lieux sacrés en fonction aux IIe et Ier s. av. n. è. recensés jusqu'à présent en Afrique nord-orientale fournit peu de noms de divinités. Dans notre corpus épigraphique, seules six divinités sont clairement mentionnées : Baal Hammon, Tanit, Ḥoṭer Miskar, Baal Addir, Astarté et Resheph.[514] Cette situation contraste avec le panthéon de la Carthage punique et celui qui est attesté au Maghreb sous domination romaine. Cependant cette disparité n'est pas forcément représentative d'un appauvrissement momentané du panthéon africain. Il est certain que seules les inscriptions fournissent le nom des divinités. Mais la découverte de stèles en l'honneur de Baal ou du duo Baal/Tanit n'implique pas l'exclusivité de ces divinités dans le sanctuaire. Ainsi, en l'absence de stèles éponymes, rien n'indique que les dons n'aient pas été dédiés à d'autres dieux ou déesses. Les exemples d'Hadrumète, de Carthage et de *Cirta* montrent que des divinités secondaires peuvent être invoquées dans des sanctuaires en majeure partie dédiés à Baal. De même, le sanctuaire de *Thinissut* illustre le côtoiement de plusieurs figures divines. L'inscription du sanctuaire nous apprend qu'au sein d'un sanctuaire primitif, peut-être daté du IIIe s. av. n. è., ont été construites et dédiées deux chapelles aux divinités Baal et Tanit « face de Baal ». Il pourrait s'agir soit de l'introduction du couple divin dans le sanctuaire, soit de leur déplacement dans deux nouvelles chapelles du sanctuaire.[515] Par la suite, le sanctuaire semble avoir accueilli de nouvelles divinités qui sont venues s'ajouter (ou compléter)[516] à celles déjà présentes. C'est ainsi que H. DRIDI et SEBAÏ interprètent l'ajout bien postérieur des salles n° 1 et 2 du temple.[517]

---

[514] On ne retrouve pas Baal Shamin comme le pensait P. CINTAS suite à une mauvaise translittération et traduction de trois stèles dans le sanctuaire d'Hadrumète.
[515] DRIDI H. et SEBAÏ M., 2008.
[516] Les liens unissant ces divinités ne sont pas encore clairement établis.
[517] DRIDI H. et SEBAÏ M., 2008., p. 19. Leur étude de l'évolution planimétrique du monument couplée aux découvertes et localisation des différentes statues les amènent à penser qu'« *il se dégage de la dispersion des statues une grande homogénéité dans laquelle on décèle une volonté de mettre en scène chaque divinité les unes par rapport aux autres, scénographie qui fait bon ménage avec l'apparente complexité des structures internes*. » . Voir annexe 22. Voir aussi DRIDI H. et SEBAÏ M., 2008, p. 21 avec référence à Aulu Gelle, *Nuits Attiques*, XVI, 13.

Ces premières informations épigraphiques peuvent être complétées par l'apport de l'iconographie. Mais cette documentation doit être abordée avec prudence, d'autant plus à une période tardive où les symboles classiques ne sont plus uniquement l'apanage du couple divin punique Baal/Tanit et où chaque région, voire chaque sanctuaire, définit un répertoire particulier. De plus, nos connaissances sur les symboles divins restent en partie incertaines. Par exemple, l'habitude d'associer le signe « dit de Tanit » à la divinité du même nom s'est répandue au cours des décennies. Pourtant, rien ne prouve que ce symbole représente bien la parèdre de Baal.[518] De même, rien n'interdit de penser que la figure ne symbolise pas un dédicant.[519] En effet, la présence mêlée de figures divines et humaines sur les stèles votives, parfois au sein d'une même aire sacrée rappelle la complexité de l'iconographie. L'identification de divinités vénérées dans les espaces sacrés au travers des figurines et statues est tout aussi incertaine. Si la figure de la divinité masculine barbue coiffée d'une tiare, assise sur un trône flanqué de deux sphinx peut être attribuée à Baal Hammon, le cas des figures féminines est bien plus difficile. Qui reconnaître derrière les statues léontocéphales de *Thinissut* ? Comment interpréter les différentes figures féminines dont les attributs évoquent la fertilité ? S'agit-il de différentes représentations d'une même déesse ou au contraire de plusieurs divinités ? À ces interrogations s'ajoute la rareté du matériel statuaire, son mauvais état de conservation et parfois sa facture grossière ne permettant pas de distinguer les personnages ou les attributs représentés. Cette reconnaissance au travers de l'iconographie peut être affinée par le matériel monétaire.

Ces éléments pourraient être complétés par une approche onomastique. En effet, les noms théophores sont nombreux dans les inscriptions. Mais nous savons à quel point il est délicat de voir dans les noms des individus la trace de cultes voués aux divinités.[520] Cette approche présente plusieurs limites et la principale dans notre cas consiste dans la datation des sources. Une seconde difficulté concerne la tradition culturelle qui maintient dans le paysage onomastique la mention de divinités qui ont pu changer de forme ou dont le culte a pu tomber en désuétude. Néanmoins, si nous ne possédons aucune preuve de la vivacité des cultes de ces divinités, comme c'est le cas pour Melqart, leur présence dans les noms théophores montre que leur souvenir restait bien présent. Un troisième obstacle se fait jour lorsque l'on prend en compte le pan libyque du paysage religieux. Si le panthéon punique peut être esquissé, le

[518] Sur ce signe, son évolution et ses différentes significations, voir PICARD C., 1968 ; BERTRANDY F., 1993. Voir LIMAM A., 2004 pour un exemple d'une évolution particulière du signe de Tanit à l'époque romaine.
[519] F. BERTRANDY remarque une certaine confusion entre le signe de Tanit et celle du dédicant. BERTRANDY F. et SZNYCER M., 1987, p. 60.
[520] L'attribution d'un nom théophore à un enfant impliquait un lien à la divinité qui reste difficile à appréhender.

panthéon libyque reste encore méconnu et l'on ne peut assurer si un nom propre renvoie à une divinité ou non.[521] En outre, dans ces remarques, il est nécessaire de garder à l'esprit la surreprésentation de la cité de Carthage qui a livré, à elle seule, des milliers d'inscriptions puniques contrairement au reste de l'Afrique nord-orientale.

La question des associations entre divinités puniques, libyques et étrangères à l'Afrique du Nord ajoute une difficulté supplémentaire au recensement des divinités. En effet, l'identité des divinités n'est pas fixe et varie selon les régions, les périodes et les influences externes. Longtemps considérée comme un ensemble uniforme, la religion punique, telle qu'on la conçoit à l'époque moderne était perçue comme couvrant une grande partie du territoire africain, sensible aux apports du monde hellénistique et par la suite romain. Mais une observation poussée des sanctuaires de l'Afrique nord-orientale révèle une multitude de particularités locales dérivant des principaux modèles que sont Carthage et Hadrumète. Ainsi, sous une forme générale semblable au tophet de Carthage, ces lieux de culte révèlent des croyances et des pratiques à la croisée entre religion carthaginoise et religion libyque où les divinités ne répondent plus exclusivement aux canons puniques mais sont le fruit d'un syncrétisme interne à l'Afrique.

L'identité des divinités est difficile à établir. Les épithètes, épiclèses et les traits qui leur sont attribués ne permettent pas de les identifier clairement. Consciente de ces difficultés, nous avons tenté de rassembler ici les divinités émergeant du paysage religieux nord-africain aux deux derniers siècles avant notre ère.[522]

3.1.1. Baal Hammon

Le Baal Hammon carthaginois n'est plus à présenter. De nombreuses études se sont intéressées à ses origines, ses caractéristiques et son évolution sous la domination romaine.[523]

---

[521] Le recours à l'onomastique dans une étude de l'identification des divinités nécessiterait d'affiner les informations selon les époques, les lieux de découverte des inscriptions, leur nature et la langue de rédaction. En effet, les résultats ne sont sans doute pas les mêmes pour les inscriptions puniques du tophet de Carthage et les inscriptions néopuniques, latines ou libyques du Sahel et de la région tellienne. Sur la question des noms théophores libyques, voir CAMPS G., 1998.

[522] Il ne sera question, ici, que des divinités aperçues dans le paysage de l'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è. Ainsi, nous ne ferons pas mention des dieux qui apparaissent sous le Principat et au cours du Haut-Empire tels que Saturne ou *Caelestis*. Il est certain que la question de la « romanisation », voire de l'« hellénisation » des dieux est essentielle pour la compréhension du passage de l'époque punique à l'époque romaine. Les études qui lui ont été consacrées fournissent déjà plusieurs clés de lecture qui nécessiteraient d'être approfondies, en particulier à une échelle locale. Mais cette démarche correspond à un travail de recherche à part entière qu'il ne nous a pas été permis de mener dans le cadre restreint de cette thèse.

[523] Voir la synthèse majeure de XELLA P., 1991b. Sur le passage de Baal à Saturne, voir LE GLAY M., 1961 et CADOTTE A., 2007, pp. 25-64.

Pour autant, plusieurs zones d'ombres subsistent quant à sa diffusion sur le territoire africain. Au cours de la période punique et néopunique, Baal est de loin la divinité la plus souvent invoquée dans les textes épigraphiques. Son omniprésence se devine également au travers de stèles anépigraphes dotées des symboles courant dans le tophet de la métropole punique. De même, l'adoption du formulaire votif carthaginois suggère sa vénération dans de nombreux sanctuaires, y compris lorsque les inscriptions sont brèves ou partielles et ne mentionnent pas explicitement son nom.

La diffusion et l'enracinement de son culte dans l'ensemble de l'Afrique nord-orientale n'a pas manqué d'attirer l'attention des historiens. On a tout d'abord mis en avant son identité complexe qui plongeait ses racines à la fois dans les traditions phéniciennes, libyques et plus généralement africaines.[524] Lorsque Baal Hammon fut implanté en Afrique du Nord, avec la création de Carthage et de quelques autres comptoirs phénico-puniques, il subit une première évolution. Au contact des divinités africaines, et plus particulièrement de ce que M. LE GLAY désigne comme « *l'Ammon égypto-berbère* », il développa certains de ces caractéristiques et attributs, notamment ses caractères agraire et solaire ainsi que ses liens avec le bélier et le taureau.[525] Par la suite nous pensons que la diffusion plus tardive de Baal Hammon dans le reste de la province s'accompagna d'une seconde évolution, précisant ou redéfinissant certains de ses traits. P. XELLA résume la situation en ces termes : « *le culte de Baal a subi une sorte de croissance et de renforcement dans le monde punique qui l'a porté à des niveaux de popularité (apparemment) jamais atteints jusque-là. Cette augmentation de popularité ne peut naturellement être dissociée d'une adaptation et d'une modification progressive de la personnalité du dieu auxquelles cette popularité croissante peut avoir contribué et par lesquelles elle peut avoir été en retour renforcée.* »[526]

On ne s'étonne donc pas de trouver de nombreuses différences entre le modèle carthaginois et les pratiques des autres sanctuaires. Remarquons tout d'abord que, dans les dédicaces hors métropole, la divinité est présentée de différentes manières. À Hadrumète et El-Kénissia, il est le « seigneur Baal Hammon », suivant le modèle carthaginois. Ailleurs, il perd une partie de sa titulature et est invoqué comme « Baal Hammon », voire simplement « Baal » ou « Seigneur ». Au-delà d'une simplification ou d'un appauvrissement de la titulature du dieu, ces variations sont peut-être symptomatiques d'une redéfinition de son identité, influencée par le monde libyque. Par ailleurs, nous constatons que Baal Hammon est

[524] XELLA P., 1991b, p. 91.
[525] LE GLAY M., 1961, 418-447.
[526] XELLA P., 1991b, p. 84.

le plus souvent invoqué seul. Cette situation contraste avec celle observée à Carthage où le dieu est étroitement associé à la déesse Tanit, qui est dite « face de Baal » et qui le précède dans les dédicaces. Or dans le reste de la région, Tanit est rarement mentionnée. On la trouve seulement à *Thinissut*, Hadrumète et El-Kénissia où la fidélité au modèle carthaginois est bien attestée.[527] Dans les autres sanctuaires, elle n'est jamais mentionnée. L'absence de sa parèdre est un indicateur fort des modifications du culte et de la nature de Baal Hammon. Nous sommes tentée de voir dans la variation de la dénomination de la divinité l'existence de syncrétismes locaux entre le Baal Hammon carthaginois et les divinités libyco-numides. En effet, le panthéon libyque est riche et est composé de nombreux esprits, génies et divinités, d'importance et de rayonnement plus ou moins grands. La facile et rapide adoption du culte carthaginois par les Libyco-numides, notamment dans la région tellienne, suggère un rapprochement, voire peut-être une assimilation entre Baal Hammon et une, ou plusieurs, divinités « locales » ou « régionales » de tradition africaine. Cette hypothèse pourrait trouver sa confirmation dans l'analyse des pierres votives, particulièrement au travers de la simplification du répertoire et de la grammaire iconographique ainsi que dans la spécificité locale ou régionale des motifs iconographiques.

Ces premières observations suggèrent que l'adoption du culte de Baal Hammon a été fortement influencée par les traditions culturelles et cultuelles locales. Toutefois, cette interprétation ne peut pas s'appliquer uniformément à tous les sanctuaires. Dans les cités de tradition phénico-carthaginoise comme Hadrumète, l'image de Baal Hammon, fidèle au modèle de la métropole punique, reste présente tardivement.[528] De même, les variations à l'intérieur d'un même sanctuaire suggèrent que l'interprétation de la divinité pouvait varier d'un dédicant à l'autre.

---

[527] Pour *Thinissut*, voir MERLIN A., 1910, pp. 22-24, fig. 4. Pour Hadrumète, on trouve 5 inscriptions mentionnant la divinité sous la forme « *à Dame Tanit face de Baal* » : 1 au troisième niveau (CINTAS P., 1947, pp. 30-31, stèle n° 35) et 3 au quatrième niveau (CINTAS P., 1947, pp. 41-45, stèle n° 288, 289 et 123) ce à quoi il faut ajouter la stèle Essaidi découverte hors stratigraphie. À Hadrumète et El-Kénissia, on la rencontre 1 fois, chaque fois invoquée seule sous la forme « *au seigneur Tanit* ». Voir CARTON L., 1906, pp. 87-88 et CINTAS P., 1947, pp. 45-46, stèle n° 416. Cette formule, bien que surprenante, n'est pas inédite et se retrouve à Carthage (*CIS* I, 401-402, 3048, 3913, 4328, 4796, 5527, 5621) et *Cirta* (BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, p., 96, n° 121). On le trouve également dans le sanctuaire d'Aïn Tounga : BEN HASSEN H. et FERJAOUI A., 2008, pp. 7-12, stèle n°3.

[528] Par exemple, la divinité figurée sur les monnaies pré-impériales et impériales d'Hadrumète. ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 288-293.

3.1.2. Tanit

Parèdre de Baal, Tanit apparaît comme une figure incontournable du tophet de Carthage. Elle est présentée comme « Tanit face de Baal » ce qui lui confère un statut d'intermédiaire privilégiée entre les dédicants et le dieu Baal en personne.[529] Mais ce duo semble uniquement propre à la métropole punique. Dans tous les autres sanctuaires de l'Afrique du Nord, Baal est seul mentionné dans les dédicaces à trois exceptions près : *Thinissut*, situé aux limites du territoire carthaginois, Hadrumète de fondation phénico-carthaginoise et El-Kénissia marqué par l'influence d'Hadrumète. Cette absence pourrait être mise en parallèle avec les pratiques cultuelles. En effet, nous avons déjà souligné l'absence apparente d'ossements humains dans les urnes votives. On peut opposer cette situation à celle de Carthage, marquée par la présence concomitante d'ossements humains dans les urnes et de la formule d'entame « à Dame Tanit face de Baal ». Cette situation amène à s'interroger sur la relation qui existe entre les deux. S'agit-il de confier l'enfant au couple divin, et pour cela, les dédicants ont-ils privilégié l'appel à « Dame Tanit », figure féminine, maternelle, plus à même de convaincre Baal d'accueillir et de veiller sur l'enfant ? Il ne s'agit là que d'une hypothèse mais l'absence conjointe de l'invocation de Tanit et d'ossements humains dans le reste de la province et les régions limitrophes permet de poser cette question. Néanmoins, plusieurs éléments peuvent s'y opposer. Tout d'abord, le lien entre la formule et le contenu des urnes reste quasiment inconnu. Seul le sanctuaire de Henchir El-Hami donne quelques indices, mais les stèles épigraphes sont rares et ont trop souvent été trouvées « à proximité » des urnes pour pouvoir fournir des éléments fiables. Par ailleurs, l'absence de la mention de Tanit ne signifie pas que la déesse n'était pas invoquée, notamment dans le cas des stèles anépigraphes. Il pourrait y être fait référence au travers de symboles. De plus, l'étude du paysage monétaire, de la province d'*Africa vetus* entre 44 av. n. è. et 37 de n. è. montre une forte diffusion de l'image de Tanit/Junon/Cérès dans plusieurs centres de la région. En effet, sa représentation se retrouve d'*Hippo Regius* à *Oea* en passant par Utique, Carthage, *Paterna*, Hadrumète, *Thapsus*, *Acholla*, *Thaena*. Dans toutes ces cités côtières, Tanit/Junon apparaît « *comme l'élément religieux commun selon l'iconographie monétaire* ».[530] Certes, dans l'interprétation de ce résultat, il faut prendre en compte la place accordée à Junon/Tanit par la colonie de Carthage et son usage politique par l'autorité romaine dans la domination du territoire. Toutefois, les nécessités romaines ne suffisent pas à expliquer la place accordée à la

[529] Voir BONNET C., 2009.
[530] ALEXANDROPOULOS J., sous presse.

divinité dans les autres cités, notamment à Hadrumète, *Thapsus*, *Acholla*, *Thaena* qui n'ont pas encore acquis le statut de colonie ou de municipe. Ainsi, en dehors de Carthage, la déesse occupait bien une place de premier rang dans les cités de fondation phénico-punique.

3.1.3. Autres divinités

Le paysage religieux nord-africain est également occupé par d'autres divinités mentionnées dans les inscriptions et figurations iconographiques.

L'inscription commémorative de Bir Tlelsa nous apprend qu'un sanctuaire fut dédié à Baal Addir.[531] Cette divinité est attestée dans l'épigraphie africaine punique et néopunique.[532] On la retrouve également dans six inscriptions latines mentionnant un Baliddir ou Baldir.[533] Il s'agirait d'une divinité indépendante de Baal Hammon[534] dont les origines remonteraient au panthéon phénicien.[535] La mention de la restauration de son temple à l'époque romaine nous amène à nous demander si son identité ne s'est pas modifiée avec l'arrivée de Rome en Afrique.[536] On serait alors en présence d'un fort syncrétisme religieux avec, derrière la façade punique de l'inscription, un culte déjà fortement empreint d'éléments romains. Cette situation illustre probablement le contexte religieux et social de l'*Africa vetus* dans les premiers temps de la domination de Rome.

Parmi les divinités présentes en Afrique du Nord, une mention particulière doit être faite au dieu Ḥoṭer Miskar de Mactar. Mentionné sur deux inscriptions de Carthage,[537] ce dieu, dont le nom peut être traduit par « Sceptre du Héraut » est inconnu ailleurs et apparaît comme mineur dans le panthéon punique. Pourtant, il semble occuper une place non négligeable dans le paysage religieux de Mactar où il bénéficie d'une importante série de

---

[531] Voir annexe 29, Bir Tlelsa n°1.

[532] À Constantine la divinité est mentionnée sur plusieurs stèles du sanctuaire d'El-Hofra et avait son propre temple. Voir BERTHIER A. et CHARLIER R., 1955, stèles 4 à 9, 27 et 42. Baal Addir est également présent à Henchir Guergour (Masculula, près de *Thuburnica* ; CHABOT J.-B., 1916b, pp. 451-464).

[533] Sous la forme de Baliddir ou de Baldir. Trois inscriptions découvertes à Siagu : *CIL* VIII, 19121 = *AE,* 1888, 140 = *ILAlg*., II, 64, 86 ; *CIL* VIII, 19122 = *ILAlg*., II, 6487 ; *CIL* VIII, 19123 = *ILAlg*., II, 6488. Une inscription découverte à Aïn-el-Bey : GASCOU J. et GUÉRY R., 1989, p. 152, n° 24 et CAMPS G., 1990, pp. 135-136. Une inscription découverte à Bir Eouel : *AE,* 1989, 850. Une inscription découverte à Guelaat Bou Sba, à 10 km au nord de Guelma : *CIL* VIII, 5279 = *ILAlg.*, I, 445.

[534] S GSELL S., *HAAN*, IV, pp. 295-297. L'auteur rappelle que dans les inscriptions latines, la dénomination de Baal Addir est maintenue alors que Baal Hammon disparaît au profit de Saturne. *Contra*, voir FÉVRIER P.-A., 1949 selon qui, dans certains cas précis, Baal Addir serait assimilé à Baal hammon. Suivit par LE GLAY M., 1966b, p. 425.

[535] RIBICHINI S., 1986.

[536] Selon FÉVRIER P.-A., 1949 et RIBICHINI S., 1986, Baal Addir aurait été assimilé à l'époque romaine sous la forme de Pluton. CADOTTE A., 2007, pp. 113-164, opte plutôt pour une assimilation avec le dieu Mercure.

[537] SZNYCER M., 1972.

titres : dieu saint, celui qui place les brasiers des cieux dans le firmament, le Roi, prince des jours, maître de l'effroi.[538] Il est également fait mention de sa toute puissance et de l'abondance qu'il a donnée au peuple ou au mizrah. Surtout, on est frappé par les constructions et les soins successifs qui ont été accordés à son lieu de culte. Cette série d'inscriptions montre que le culte d'Ḥoṭer Miskar est bien ancré à Mactar et qu'il se poursuit à l'époque romaine. Malheureusement, les données archéologiques et épigraphiques restent insuffisantes pour affiner nos connaissances sur cette divinité qui semble pourtant être un élément central de la religion punico-numide de la fin de l'époque punique au Haut-Empire.

La lecture des inscriptions votives de Carthage nous apprend que le culte d'Astarté était bien présent dans la métropole punique.[539] Mais l'identification de la divinité reste complexe. Ce culte est parfois étroitement associé à Tanit.[540] Comme le rappelait C. BONNET, il ne faut pas envisager la question d'Astarté et de Tanit en termes de concurrence mais plutôt « *en termes de différenciation progressive et simultanément de complémentarité de l'une par rapport à l'autre*. »[541] La déesse pourrait se retrouver sur une stèle du tophet d'Hadrumète où il est question de « 'BD 'ŠTRT B Š'R HQDŠ ».[542] On serait tenté en première lecture de voir une dédicace faite par « *le serviteur d'Astarté à la porte du sanctuaire* ». Mais selon M. H. FANTAR, il s'agirait plutôt du lapicide dénommé Abdashtart ayant fourni la stèle et dont l'atelier était situé « *à la porte du sanctuaire* ».[543] On la retrouve à *Thuburbo Maius* dans une inscription bilingue punico-latine datée du changement d'ère. L'aspect fragmentaire de ce document ne permet pas de savoir s'il s'agit de l'introduction d'un nouveau culte à l'époque romaine ou si la divinité était présente antérieurement. Elle est également signalée à *Sicca Veneria*, mais dans ce cas, il s'agirait plutôt d'un sanctuaire dédié à l'Astarté Erycine.[544] Enfin, le document le plus important pour le culte d'Astarté hors de Carthage est sans aucun

---

[538] Ces qualificatifs sont mentionnés sur la grande inscription dédicatoire de Mactar (*RÉS* 2221). Sur cette inscription, voir BERGER Ph., 1901a ; FÉVRIER J.-G., 1956 et SZNYCER M., 1972.

[539] L'onomastique peut venir en soutien de ces quelques informations lapidaires : le nom de la divinité est l'élément théophore le mieux représenté dans les inscriptions de Carthage juste après Baal et avant Melqart et Eschmoun, ce qui serait la preuve du maintien de l'héritage phénicien dans l'Afrique punique. BONNET C., 1994, p. 4, n° 4.

[540] *CIS* I 3914 = *RÉS* 17 = *KAI* 81.

[541] BONNET C., 1996, p. 97.

[542] FANTAR M. H., 1973a, pp. 262-264.

[543] FANTAR M. H., 1986a, p. 24. L'auteur rappelle que pour désigner les serviteurs attachés à un culte, l'épigraphie punique utilise l'expression 'BD BT suivie du nom de la divinité.

[544] Solin, *Recueil de faits remarquables,* XXVII, 5 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables,* II, 6, 15. FANTAR M. H., 1973b. Voir également BONNET C., 1996, p. 107. L'auteur incite à la prudence quant à la diffusion du culte de l'Ashtart Erycine en Afrique du Nord.

doute la dédicace découverte à Mididi commémorant une construction à Astarté.[545] Dans l'inscription, la déesse est qualifiée d'« *épouse de Baal* ». Selon A. FERJAOUI, il s'agirait de la déesse bien connue à Ugarit et en Phénicie où elle est étroitement liée à Baal.[546] De même, le Baal en question ne serait pas le Baal Hammon africain mais bien la divinité ouest-sémitique.[547] Ainsi, Astarté, épouse de Baal, serait ici une divinité bien distincte de Tanit face de Baal Hammon. La présentation de ces quelques documents montre qu'il n'existait pas un, mais des cultes à Astarté et que l'identité de la divinité n'était pas partout la même. Étroitement liée à Tanit dans les sanctuaires de Carthage, elle se retrouve sous sa forme phénicienne ou sicilienne dans le reste de la province.[548] L'exemple de cette divinité nous rappelle l'obligation de ne pas considérer les divinités comme uniforme et que leurs contours pouvaient changer d'une région à une autre. De plus, il nous incite à réfléchir sur les conditions d'adoption et de développement des cultes.[549]

Concernant le dieu Resheph, un doute subsiste sur sa diffusion hors de Carthage.[550] La lecture ambiguë d'un ex-voto découvert à Hadrumète a soulevé le débat.[551] La première ligne porte l'expression « L B'L RŠ ». Bien qu'aucune lettre ne suive le *shin*, P. CINTAS propose d'y suppléer un *phé* afin de permettre la lecture de RŠP.[552] Si la lecture des lettres existantes est partagée par J.-G. FÉVRIER l'auteur refuse la proposition de P. CINTAS, alléguant la rareté des abréviations de noms de divinités. De plus, bien que le dieu Resheph soit connu à Carthage, c'est la première fois que l'on rencontrerait un Baal Resheph.[553] Ainsi, l'auteur propose de s'en tenir à la lecture de l'inscription et interprète ce nom comme celui du *« Maître de la Montagne ou du Cap* ».[554] Récemment, l'étude de cette stèle a été reprise par M. H. FANTAR. Examinant de près les monuments, le savant reconnaît la présence d'un *phé* ligaturé au *shin*. Ainsi, la divinité invoquée dans l'inscription serait bien Baal Resheph.[555] Mais l'identité de ce dieu reste incertaine. S'agit-il de Resheph ? D'une divinité distincte

[545] FERJAOUI A., 1990.
[546] FERJAOUI A., 1990.
[547] Cette hypothèse est suivie par BONNET C., 1996, p. 107.
[548] M. H. FANTAR propose une troisième interprétation de cette divinité en lui accordant une origine libyque. FANTAR M. H., 2001.
[549] C. BONNET note que la divinité « *incarne en outre avant tout, à l'instar de Melqart, le patrimoine religieux ancestral des Puniques, les racines historiques phéniciennes.* » BONNET C., 1996, p. 108.
[550] Sur cette divinité, voir LIPÎNSKI E., 1995, pp. 179-190.
[551] Annexe 29, Hadrumète stèle n° 4.
[552] CINTAS P., 1947, p. 40.
[553] *CIS*, I, 251. De plus bien que cette divinité soit peu mentionnée dans les inscriptions votives, on la retrouve dans l'onomastique, par exemple dans le nom théophore Abdresheph. Voir GSELL S., *HAAN*, IV, pp. 326-327 ; PICARD C. et PICARD G.-Ch., 1958, p. 30 ; *CIS* I, 2628.
[554] FÉVRIER J.-G., 1946-1949b, p. 561.
[555] FANTAR M. H., 1995a, p. 35.

appelée Baal Resheph ? Ou d'un Baal Hammon qualifié ici de « *maître de la flamme et de l'éclair* » ? M. H. FANTAR apporte un élément de réponse en rapprochant le terme de Resheph des notions de flamme ou d'éclair. Resheph serait alors « *un substantif mis en relation génitivale avec Baal auquel cas on aurait un ex-voto dédié au maître de l'éclair ou de la flamme*. »[556] Au terme de cette présentation, l'incertitude demeure sur la diffusion du culte de Resheph en Afrique du Nord. Les sources littéraires pourraient apporter un indice. Nous savons que Resheph fut assimilé à Apollon ; or, Pline l'Ancien rapporte qu'un temple dédié à Apollon aurait été construit à Utique dès les origines de la cité.[557] Ainsi, cette divinité pourrait avoir été vénérée dans les principaux centres phénico-puniques africains.

La figuration de déesses léontocéphales soulève elle aussi de nombreuses interrogations. L'une des principales difficultés repose sur leur datation. Les représentations les plus connues de ces divinités sont celles de *Thinissut*. S'appuyant sur des critères stylistiques S. BULLO date les statues du IIIe s. av. n. è. mais H. DRIDI et M. SEBAÏ proposent d'abaisser cette chronologie et situent ces figures aux alentours du changement d'ère.[558] Cela correspondrait également avec la figuration de divinités léontocéphales sur les deniers pompéiens émis entre 47 et 46 av. n. è.[559] De plus, la déesse léontocéphale est également connue dans deux sanctuaires datés d'époque romaine à *Tiddis*[560] et dans la région de Ghardimaou.[561] Ce contexte chronologique est également préféré par T. REDISSI selon qui ces statues datent de la période romaine et représentent « *le Genius Terrae Africae et témoignent d'un syncrétisme complexe de l'époque romaine conservant des éléments de la religion égyptienne*. »[562] Cependant, il ne faut pas oublier que les divinités léontocéphales sont bien attestées à Carthage à l'époque punique.[563] L'identité de ces divinités n'en est que plus complexe. Leur utilisation pour les amulettes et l'emplacement des statues dans le sanctuaire de *Thinissut* leur confèrent un rôle protecteur, de gardienne. Selon A. BERTHIER et M. LE GLAY, la déesse léontocéphale serait une des représentations de Tanit sous des traits égyptisants, probablement due à un rapprochement ancien entre les prémisses phéniciens de Tanit et la déesse Sokhet.[564] En l'absence d'information supplémentaire, il nous est difficile

[556] FANTAR M. H., 1995a, p.43.
[557] GSELL S., *HAAN*, IV, p. 328, Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVI, 216.
[558] DRIDI H. et SEBAÏ M., 2008, p. 17.
[559] BABELON E., 1885, p. 280, n° 51 ; CRAWFORD M. H., 1969, p. 248.
[560] BERTHIER A. et LE GLAY M., 1958, p. 52-55, pl. XIV, a.
[561] CARTON L., 1918, pp. 338-347.
[562] REDISSI T., 1990, p. 194.
[563] REDISSI T., 1990, pp. 191-194.
[564] BERTHIER A. et LE GLAY M., 1958, p. 54.

d'aller plus loin. Divinité à part entière ? Incarnation particulière de Tanit ? Déesse d'origine égyptienne ? Les divinités léontocéphales répondent à une multitude de symboles et de références. C'est probablement cet aspect multiple, et pourtant profondément africain, qui a favorisé leur adoption comme *Genius Terrae Africae* par Rome, assurant ainsi leur développement.

À la documentation épigraphique et statuaire, s'ajoute l'iconographie numismatique pour notre approche du paysage religieux nord-africain. Toutefois, ce matériel doit être utilisé avec prudence car il s'agit, pour la plupart, d'émissions datées d'Auguste et de Tibère. L'interprétation peut être biaisée par la date tardive où commencent la plupart des émissions. Pour autant, dans les cités pérégrines, on peut penser que les choix iconographiques répondent autant aux traditions locales qu'aux volontés de communiquer avec le pouvoir romain. Ainsi, les représentations de divinités dans les émissions locales sont un bon indicateur des divinités que l'on trouvait dans les régions.[565] Certes, la figuration de divinités, parfois sous des traits romains (ou romanisés) jette le doute sur leur identité. Comme le rappelle J. ALEXANDROPOULOS, « *nous nous trouvons ici devant un jeu d'équivalences dont nous ignorons la clé* ».[566] Pour autant, la multiplication des études sur les syncrétismes religieux africains permet parfois d'éclaircir cette situation.[567] Dans une récente étude, le numismate distinguait, à l'intérieur de la région comprise entre *Hippo Regius* et *Oea* dominée par les représentations de Tanit/Junon/Cérès, plusieurs sous-ensembles régionaux où se manifestaient différentes divinités.[568] Ainsi, Mercure, « *sans que l'on sache s'il s'agit d'un Mercure romain ou d'une ancienne divinité berbère ou punique représentée sous ses traits.* »,[569] est très présent dans le Byzacium et la Petite Syrte, à *Paterna*, *Lepti Minus*, *Zitha et Sabratha*.[570] Dans cette même région on trouve des divinités plus localisées : Baal Hammon, Sol et Neptune à Hadrumète, Neptune encore à *Thapsus* et Minerve à Cercina. On note aussi une figuration isolée de la déesse Isis[571]. En effet, une monnaie inédite, vraisemblablement découverte dans le Byzacium et datée des IIe ou Ier s. av. n. è. porte au droit un buste drapé de

[565] Parfois, certaines divinités ou attributs renvoient tout autant aux divinités locales qu'à la famille impériale, tout particulièrement Auguste. Il en ainsi, par exemple de la présence de Sol et Neptune à Hadrumète ou encore de la cithare référent à Apollon à *Thapsus*. ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 282, p. 292.
[566] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 266.
[567] Nous renvoyons à l'étude de CADOTTE A., 2007.
[568] ALEXANDROPOULOS J., sous presse.
[569] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 300.
[570] Les frappes de la *Colonia Iulia Pia Paterna*, encore non localisée semblent bien originaires du Byzacium : ALEXANDROPOULOS J., sous presse.
[571] Sur cette divinité, nous renvoyons à BRICAULT L., LE BOHEC Y. et PODVIN J.-L., 2004 et BRICAULT L., 2005.

Baal Hammon coiffé d'une tiare. Le revers est orné d'un buste voilé et drapé d'Isis coiffé des cornes surmontées par un disque solaire.[572] Sérapis, lui, est très présent dans la « zone frontalière » entre le Byzacium et la Tripolitaine, au sein de la Petite Syrte, à *Zitha*, *Thaena* et *Sabratha*.[573] Tout au nord, les émissions de la cité *d'Hippo* (*Regius* ?)[574] laissent entrevoir un panthéon bien plus complexe. Y figurent, pour la période augustéenne, Baal Hammon, Tanit/Astarté, Melqart/Héraklès, Chusor (divinité masculine coiffé d'un bonnet et accompagné d'une hache) et peut-être Dionysos au travers d'une panthère bondissant.[575] Sous le règne de Tibère, seules deux divinités sont représentées : Junon et Cérès.[576] Enfin, une attention particulière peut être accordée aux Dioscures figurés sur les monnaies d'Utique antérieures à la destruction de Carthage.[577] Le renvoi aux divinités romaines est évident mais leur image pourrait également recouvrir des divinités africaines, car l'image du cavalier se retrouve fréquemment dans le monde numide et celle du cheval est omniprésente sur les monnayages carthaginois. De plus, rappelons que le bas relief de Béja, où sont réunies 7 divinités libyques, comporte « une paire » de dieux indigènes, Macurtam et Iunam.[578] Toutefois, cette représentation datant du IIIe s. de n. è., on peut se demander si ces divinités étaient présentes en Afrique du Nord avant la conquête romaine et dans quelle mesure elles auraient pu être influencées par le culte des Dioscures.

Une dernière attention peut être faite des divinités dont les cultes apparaissent à l'époque romaine. Ce pourrait être le cas pour un culte à mystère à *Gigthis* entre la fin du Ier av. n. è. et début du Ier de n. è.[579] Toutefois, les indices de sa présence restent trop ténus pour que nous puissions l'affirmer. Mais si tel est le cas, on peut se demander quelles conditions et quels éléments ont prévalu à son importation. Faut-il l'associer à l'arrivée d'une population allogène, s'agit-il d'un culte déjà connu sur place ? Cette pratique a-t-elle rencontré un terrain favorable pour se développer dans cette région ? Faute de documentation supplémentaire, ne nous pouvons préciser ce point.

---

[572] Voir annexe 35, n° 1. Vente CNG, 79, du 17 septembre 2008, lot n° 477. On la retrouve sur une frappe dont elle partage l'iconographie avec Sérapis figuré au droit. Cette monnaie, encore inédite, daterait des IIe ou Ier s. av. n. è.

[573] Les premiers monnayages émis par la cité de *Thaena* portent l'image de deux divinités : Sérapis et une divinité féminine astrale que l'on pourrait identifier à Tanit ou Astarté. Certes, ces émissions débutent à l'époque impériale mais le choix de ces divinités suggère qu'elles étaient présentes dans la région de longue date. De plus, Sérapis est particulièrement présent en Tripolitaine. ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 279. Voir annexe, 35, n°2.

[574] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 310-311.

[575] ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 312.

[576] À moins qu'il ne s'agisse de la même, regroupant les deux identités. ALEXANDROPOULOS J., 2007a, p. 314.

[577] Cette datation reste encore débattue. Sur cette question, voir ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 125-129.

[578] LIPÎNSKI E., 1995, p. 399-404.

[579] La présence d'un tel culte se devine d'après la découverte d'une cruche à motif dans une tombe de la presqu'île. DRINE A., 1992-1993b.

3.1.4. Les divinités libyques

Nous venons de le voir, les divinités prises en compte dans le cadre de cette étude sont difficiles à identifier car les sanctuaires se situent pour la plupart dans une zone et une période où se surimposent des influences et apports religieux différents. Dans ce contexte culturel et cultuel complexe et stratifié, on peut se demander quelle était la place des divinités de tradition libyque. Il ne nous appartient pas ici de reprendre l'inventaire des différentes divinités libyques attestées ou reconnues dans l'Afrique du Nord antique. Nous nous limiterons à aborder certains points qui nous sont apparus comme nécessaires pour comprendre la religion libyque et surtout sa construction historiographique.

Les premières approches d'ensemble de la religion libyque sont le fait de J. TOUTAIN[580] et de S. GSELL.[581] À partir des sources littéraires, complétées par quelques documents archéologiques et ethnologiques, l'accent a été porté sur les cultes des éléments naturels, des astres ou encore des animaux. Mais ces premières études ont inscrit la religion libyque dans une perspective primitiviste. Cette perception est parfaitement résumée par S. GSELL : « *Le sentiment religieux est puissant chez les berbères mais leur faculté d'invention se meut dans des limites étroites : ils ont en général emprunté et non créé les grands dieux dont ils ont été ou sont les zélés dévots*. »[582] C'est sur cette base que l'on a ajouté tour à tour à la religion libyque l'adoption de l'Amon égyptien, de Baal Hammon et de Tanit (favorisée par leurs caractères astraux, agraires et chthoniens doublés, dans le cas de Baal, par la figuration du bélier et son propre rapprochement avec la divinité égyptienne) ainsi que d'autres divinités principalement issues du panthéon carthaginois. Poussées à leur extrême, ces premières études envisageaient non pas seulement l'adoption de nouvelles divinités mais le remplacement des anciennes. S. GSELL suppose que l'« *on ne s'est sans doute pas contenté de déguiser le petit dieu local, mais on l'a remplacé par une grande divinité de la nature. Les Phéniciens établissaient volontiers leurs sanctuaires sur les hauts-lieux : il est possible que, ça et là, un Baal ait dépossédé l'obscur génie des montagnes*. »[583] Ainsi, les croyances libyques ont été considérées comme un ensemble uniforme, sur bien des points primaire, attendant leur rencontre avec d'autres civilisations pour être mises en forme et pouvoir évoluer. S'il est certain que le faciès religieux s'est trouvé nettement modifié au contact de la culture punique, puis romaine, la construction d'un panthéon africain et

[580] TOUTAIN J., 1917, (Ch. I, Les cultes africains, pp. 15-44).
[581] GSELL S., *HAAN*, VI, pp. 119-169.
[582] GSELL S., *HAAN*, VI, p. 142.
[583] GSELL S., *HAAN*, VI, pp. 139-140.

l'élaboration de rites particuliers sont bien antérieures. De même, nous aurions tort d'envisager l'adoption uniforme de la religion punique, dictée par les canons carthaginois, dans l'ensemble de l'Afrique du Nord. Rappelons que les sanctuaires à Baal/Saturne découverts en grands nombre dans cette région ne sont que la partie émergée du paysage religieux. De nombreux indices révèlent une activité religieuse libyque ancienne et complexe.

Nos connaissances du panthéon (mais ne serait-il pas plus juste de parler des panthéons) libyque se sont remarquablement enrichies avec les découvertes de plusieurs représentations d'assemblées divines. La première figure sur un bas relief mis au jour dans les environs de Béja.[584] On y voit 7 personnages (5 masculins, 2 féminin) représentés sous une tenture avec en arrière plan un jardin d'où émergent trois palmiers. Cette image est accompagné d'une inscription donnant les noms des divinités (de gauche à droite : Macurtam, Macurgum, Vihinam, Bonchor, Varsissima, Matilam, Iunam) ainsi que le nom des deux commanditaires de ce monument : M. Aemilius Ianuarius et Q. Aelius Felix. Les personnages sont accompagnés d'attributs spécifiques. De part et d'autre de l'image se trouvent deux cavaliers pied à terre derrière leur monture sellée et bridée. Entre ces deux cavaliers figurent cinq personnages que nous allons décrire en partant de gauche. Le premier personnage, assis, tient accolé, à sa gauche, un bâton autour duquel s'enroule un serpent et un *volumen* dans sa main droite. Le second personnage est une divinité féminine, assise. Elle tient dans ses mains un objet qu'A. MERLIN interprète comme étant un ciseau. À ses pieds figure un enfant. Le troisième personnage, assis, occupe la partie centrale de l'image. Il est doté d'un bâton, sans qu'il soit possible de préciser sa forme ou son utilisation. Le quatrième personnage, assis, est dépourvu d'objet ou d'accompagnement. Enfin, le cinquième personnage, debout, semble présider à un sacrifice. Son bras droit s'avance au-dessus d'un autel. À ses pieds figure un personnage de petite taille qui redresse la tête du bélier et lui enfonce un couteau dans la gorge. Ce bas relief peut être rapproché d'un second monument découvert à environ 2 km sud-ouest de Bordj Helal.[585] Il représente 8 personnages dont 5 sont à cheval et deux au centre tiennent leur monture par la bride et encadrent une figure féminine. La représentation de ces cavaliers n'est pas sans rappeler la stèle découverte à Abassa au nord de Chemtou figurant un cavalier datée des années 50-46 av. n. è.[586] Ce nouveau bas relief de Bordj Helal pourrait être

[584] Annexe 36, n° 1. MERLIN A., 1947 ; CAMPS G., 1995c ; en dernière analyse, SEBAÏ M., 2007, pp. 594-614. J.-G. FÉVRIER propose de voir dans le nom de Bonchor une « *transcription assez malmenée* » du nom punique BDMLQRT. FÉVRIER J.-G., 1949a. C'est un point de vue que nous ne partageons pas et qui nous semble représentatif des approches punico-centrées dont ont longtemps souffert les études libyques. Sur ces divinités, voir CAMPS G., 1995c.
[585] Annexe 36, n°2. KHANOUSSI M. et GHAKI M., 1995.
[586] Annexe 36, n° 3. KHANOUSSI M. et GHAKI M., 1995, p. 173 BERTRANDY F., 1986.

daté de la même période. Une datation légèrement plus basse est attribuée au bas-relief de Béja par M. SEBAÏ. Selon l'auteur, on pourrait le situer au Ier siècle de notre ère où le langage visuel et formel des divinités est bien ancré mais où leurs noms ne sont pas encore traduits en latin.[587] À cette première série de bas-reliefs s'ajoute une seconde, figurant elle aussi des divinités dont la représentation diffère par le style et qui pourraient être plus anciennes. C'est le cas pour le bas-relief découvert à Bordj Helal, dans « l'ancienne ferme Mares ».[588] Il représente 7 figures masculines et 1 figure féminine, occupant une place centrale. La stèle est datée du Ier s. av. n. è.[589] C'est le document le plus ancien nous donnant un accès direct aux divinités libyques, ou du moins à leur représentation. Un monument similaire a été découvert à Bou Salem, à 40 km de Chemtou.[590] Malheureusement, son état de conservation ne permet pas de l'exploiter. Remarquons toutefois que le quatrième buste à partir de la droite ne semble pas être un buste féminin.[591] Ces deux documents peuvent être rapprochés d'un relief rupestre découvert dans l'aire sacrée dite « du sanctuaire Est » de Chemtou qui figure une assemblée divine.[592] La profusion et surtout la concentration de figurations des divinités libyques dans cette région nous encourage plus que jamais à considérer la religion libyque comme une réalité dans le paysage punico-numide et de ne pas limiter les approches culturelle aux figures puniques.

Ainsi, on découvre l'existence d'un ou plusieurs panthéons libyques dont les formes et les contenus ont très certainement varié dans le temps. La multiplication des représentations de ces divinités a peut-être été favorisée par les influences romaines, plus enclines à l'anthropomorphisation des dieux que les Puniques, ayant plus souvent recours à la figuration de symboles.[593]

Voyons maintenant ce qu'il en est des sources onomastiques. G. CAMPS a relevé 45 noms de divinités libyques réparties dans l'ensemble du Maghreb. Mais leur diffusion dans l'onomastique semble restreinte. En effet, seuls 12 de ces noms sont également portés par des

---

[587] SEBAÏ M., 2007, p. 613.
[588] Annexe 36, n° 4. ENNAIFER M., 1982.
[589] KHANOUSSI M., 1986a.
[590] Annexe 36, n° 5.
[591] ENNAIFER M., 1982, p. 158, n° 6.
[592] RAKOB F. *et al.*, 1993, pl. 85 a et b. Le document est trop abîmé pour pouvoir être étudié.
[593] Rappelons toutefois le cas de la fresque découverte dans un *hanout* du Kef el Blida représentant 7 guerriers en armes et un personnage nu doté d'une hache, figurés sur un navire, accompagnés d'un neuvième personnage dans une attitude de nageur. Si l'on passe outre le caractère funéraire, il apparaît que la représentation anthropomorphisée était utilisée par les populations libyques au IIIe s. av. n. è. Toutefois, elles restent rarissimes avant la période romaine. Sur cette fresque, voir SOLIGNAC M., 1928 ; en dernière analyse, LONGERSTAY M., 1993.

hommes.[594] Lorsque c'est le cas, les noms théophores libyques se distinguent des noms théophores puniques : les hommes peuvent porter des noms de dieux sans qu'il y ait les marques de subordination que l'on retrouve dans Bodmelqart (« dans la main de Melqart ») ou Abdeschmoun (« serviteur d'Eschmoun ») par exemple. Cette constatation pourrait suggérer une relation différente aux divinités. Ce point de vue onomastique n'est pas partagé par E. LIPINSKI. L'auteur rappelle l'existence d'un *Hercules Libys*, dont le nom libyque serait Makéris.[595] Ce dernier pourrait avoir été largement répandu. La racine de son nom MGR (transcrit avec un C à la place du G par les latins) se trouverait dans plusieurs autres noms de divinités et participerait à la formation de plusieurs anthroponymes.[596] De même l'auteur cite le cas de Iol, mentionné dans le serment d'Hannibal.[597] Ce nom entre dans la composition de plusieurs anthroponymes, parfois avec des constructions « hybrides libyco-puniques »[598] telles que Y'LP'L (Yol a fait).[599]

Si l'on s'intéresse à la répartition des noms de divinités en Afrique du Nord, on constate que sur les 45 noms recensés, seuls 15 se trouvent en Tunisie. Faut-il mettre cela en rapport avec la rareté des sources épigraphiques libyques particulièrement marquée dans la partie orientale de l'Afrique du Nord ? Avec notre méconnaissance de la langue ? Ou cette situation est-elle révélatrice d'un paysage religieux dominé rapidement par le panthéon punique, ou du moins ses représentations ? Dans tous les cas, on ne peut qu'être surpris par la disproportion entre les noms théophores puniques et libyques.

Ces quelques remarques illustrent la richesse du panthéon libyque et son ancienneté, contrairement à l'image longtemps diffusée par les historiens contemporains. Pour autant, si nous pouvons mettre des visages sur certaines divinités et si nous connaissons le nom de certaines autres, nous sommes rapidement limités par le manque de documents. Dans bien des cas nous en sommes réduits à l'observation de Pomponius Mela : « *les indigènes adoraient des divinités différentes des leurs avec des rites particuliers* ».[600] Malheureusement, nous n'avons pas accès à ces pratiques. L'une des principales difficultés de l'étude des divinités

---

[594] CAMPS G., 2002-2003, p. 213. Remarquons que sur ces 12 noms théophores, seul Maragzu est attesté en Tunisie, à Ksar Lemsa. Voir BENZINA BEN ABDALLAH Z., 1994, p. 1365. G. CAMPS signale que le nom de la divinité Macurtam se retrouve sur 7 épitaphes libyques mais l'auteur n'en donne ni références, ni les lieux de découvertes.
[595] Salluste, *Guerre de Jugurtha*, LXXXIX, 4 ; Silius Italicus, *La guerre punique,* XII, 359-360 ; Pausanias, *Description de la Grèce*, X, 17, 2 ; Solin, *Recueil de faits remarquables*, XXIV, 2 ; Paul Orose, *Histoires. Contre les païens*, V, 15, 8.
[596] LIPÎNSKI E., 1995, pp. 368-369. JONGELING K., 1984, p. 62.
[597] Polybe, VII, 9, 2.
[598] LIPÎNSKI E., 1995, p. 370.
[599] SZNYCER M., 1982.
[600] Pomponius Mela, *Chorographie,* I, 41.

libyques réside dans la disproportion quantitative et chronologique des sources. Outre le texte d'Hérodote remontant au Ve s. av. n. è., dont la sur-utilisation a en partie biaisé notre vision des croyances et pratiques libyques, nous ne possédons quasiment aucune documentation pour la période punique et néopunique. Il faut attendre le Haut-Empire pour que surgissent enfin les sources. Il est alors question des *Dii Mauri*[601] ou encore de divinités locales telles que le dieu Baccax.[602] Mais prétendre aborder la religion libyque à partir de ces documents latinisés et tardifs n'est pas aisé. Après deux ou trois siècles d'occupation romaine, d'interactions culturelles, de métissages et de syncrétismes, on peut se demander dans quelle mesure cette documentation est représentative du paysage religieux libyque des IIe et Ier s. av. n. è. ? Les réticences sont d'autant plus nombreuses si l'on se penche sur la comparaison entre les rites du tophet carthaginois et ceux des sanctuaires à Saturne. À défaut de nous éclairer sur le passé, ces documents illustrent la persistance et l'évolution des cultes libyques au contact du monde punique et romain.

L'étude conjointe des inscriptions, stèles, statues et monnaies montre des panthéons riches et complexes qui s'étendent sur l'Afrique du Nord. Les divinités semblent se compléter sans jamais s'exclure. Cela se voit par la coexistence de plusieurs divinités dans un même lieu sacré, usage attesté à Carthage que l'on retrouve dans les autres sanctuaires. De même, l'étude de l'iconographe monétaire montre qu'au sein d'un grand ensemble dominé par Tanit on trouve un redécoupage de l'espace marqué par d'autres divinités dont l'activité régionale semble importante. Ainsi, il ne faut pas envisager ce paysage comme homogène ou linéaire. Comme l'a montré l'étude d'A. CADOTTE sur la romanisation des dieux, aux équivalences générales associant Baal/Hammon à Saturne, Tanit à Caelestis, Shadrapa à Liber ou encore Eschmoun à Apollon et Esculape, s'ajoutent d'autres équivalences plus localisées, héritières des particularismes locaux préromains concernant tout autant les divinités puniques que libyques.[603]

3.2. Les dédicants

Les sanctuaires sont une fenêtre ouverte sur les différentes divinités présentes, mais ils sont avant tout un moyen d'approcher les relations entretenues entre les divinités et les

[601] CAMPS G., 1954 ; BÉNABOU M., 1976b, pp. 309-330 ; FENTRESS E., 1978 ; CAMPS G., 1990.
[602] La liste des divinités libyques mentionnées dans les inscriptions est fournie par CAMPS G., 1990.
[603] CADOTTE A., 2007, pp. 388-389.

dédicants. De fait, la compréhension, ou ne serait-ce que l'appréhension du paysage religieux nécessite de passer par l'étude des fidèles. Qui sont-ils ? Quel est leur sexe ? Leur statut social ? Où vivent-ils ? S'agit-il d'une population urbaine ou rurale ? Appartiennent-ils à une même culture et aux mêmes traditions ou peut-on distinguer des groupes et ethnies ? Les vestiges cultuels et votifs permettent d'apporter quelques réponses à ce flot de questions. Ainsi, mieux connaître ces protagonistes nous permettra de comprendre les rites et spécificités locales.

3.2.1. Une identification difficile

Prétendre identifier les dédicants dans leur intégralité relève de la gageure. Les trop rares vestiges religieux épargnés par le temps ne permettent pas de proposer une identification absolue ni d'établir des statistiques fiables. Nous pouvons seulement proposer un aperçu, une estimation qui pourra paraître imprécise. Notre principale documentation est constituée des sources lapidaires. Or, si l'on considère souvent ces objets comme un lien direct entre la divinité et le fidèle, il ne faut pas oublier que leur réalisation passe par plusieurs intermédiaires, du sculpteur au lapicide. Plusieurs éléments montrent que les stèles pouvaient être préparées à l'avance, le « client » ayant à choisir un modèle parmi d'autres. Certaines stèles particulières sont probablement des commandes spéciales mais la ressemblance entre de nombreux monuments suggère que des modèles étaient établis et que le choix n'était vraisemblablement pas aussi large qu'on le pense. Ainsi, les objets déjà préparés ne correspondaient pas forcément aux désirs des dédicants. Parmi les nombreux exemples que l'on peut citer, on rappellera celui de la stèle n° 4 de Henchir El-Hami où se trouve un cartouche sans aucune inscription gravée à l'intérieur.[604] De même, on peut mentionner le caractère stéréotypé des inscriptions où la quantité d'informations personnelles diminue dans le temps. Ainsi, les précisions relatives à la profession, l'origine, l'ascendance voire le nom même du dédicant sont absentes. Pour autant, ces monuments reflètent, sans aucun doute, les aspirations d'un plus grand nombre et les usages d'une société.

D'autre part, nous avons vu que le recours à la stèle et l'usage de l'écriture ne concernent qu'une minorité des actes religieux. Si l'on ajoute à cela la découverte fréquente

[604] FERJAOUI A. (dir.), 2007, pp. 133-134. De même, on a découvert à Carthage des stèles dont la graphie du nom diffère du reste du texte. Il en est ainsi de l'inscription *CIS* 949 où la formule votive est rédigée en punique (« *À Dame Tanit face de Baal et au Seigneur Baal Hammon ce qu'a voué* ») et les noms du dédicant et de son père sont rédigés en néopuniques (« *B'LPD' fils de BD'ŠTRT* »). Il en va de même l'inscription bilingue *CIL* VIII 1008 où la première et la dernière ligne de l'inscription sont rédigée en néopunique et la seconde ligne, comprenant uniquement le nom du dédicant est rédigée en latin.

des vestiges votifs groupés dans des *favissae* et non *in situ*, nos possibilités d'approcher les dédicants se réduisent de façon vertigineuse.

Néanmoins, les informations subsistantes permettent d'identifier une partie des populations fréquentant les sanctuaires. On peut ainsi, ponctuellement, connaître le genre, l'origine, la classe sociale et le lieu de vie des ces dédicants.

3.2.2. Répartition sociale, économique et géographique

La question du genre des dédicants semble relativement facile à aborder. Si l'on observe les dédicaces gravées sur les ex-voto que nous avons recensés, on constate que l'ensemble des dédicants porte des noms masculins.[605] Toutefois, avant d'établir une généralité à partir de cette observation, il est nécessaire de se rappeler le faible nombre de documents dont on dispose et de comparer ces résultats à ceux obtenus pour le tophet de Carthage où, bien que nettement minoritaires, les femmes sont parfois à l'origine des dédicaces. De même, on peut mentionner le cas d'une inscription votive découverte en Tunisie (sans précision du lieu) réalisée par YPK, fille de TZ'BŠ.[606] Toutefois, cette situation n'est guère étonnante si on la compare aux autres sanctuaires méditerranéens où, sauf dans les cultes réservés aux femmes, les hommes sont largement surreprésentés. Mais ici encore la prudence reste de mise. La présence d'un nom masculin n'indique pas que seul l'homme dédie aux dieux. Il est fort probable que les dons, notamment les sacrifices sanglants, aient été offerts en présence de plusieurs membres de la famille, restreinte ou large. Pour des raisons pratiques et de conventions sociales, dans un milieu où le mari ou le père représente à lui seul la famille, voire la tribu, seul figure un nom masculin.[607]

La question de la répartition socio-économique des fidèles est beaucoup plus délicate à traiter. Aucun nom de métier ne figure dans nos inscriptions contrairement à quelques stèles du tophet de Carthage. De même, aucun symbole particulier n'est présent pour indiquer l'activité des dédicants. Au mieux trouve-t-on dans de rares cas la mention de statuts dans les inscriptions commémoratives.[608] Le niveau de vie des dédicants pourrait se mesurer au travers de la facture des stèles. Mais un tel exercice est hautement périlleux. Nous avons vu que le recours à des pierres brutes ou semi-brutes, de même que le choix d'offrir une stèle

[605] Selon les études onomastiques menées par BENZ F., 1972 et HALFF G., 1965.
[606] JONGELING K. et KERR R. (éd.), 2005, p. 42.
[607] Voir *infra*, pp. 458-460.
[608] Une inscription de Dougga, à la lecture incertaine, pourrait être le fait d'un sufète (annexe 29, Dougga n° 1). Mais dans ces cas, on sort du contexte purement sacrificiel pour entrer dans le domaine de l'activité édilitaire.

aniconique, iconographique ou épigraphique ne dépendait pas uniquement des moyens financiers et pouvait refléter des croyances ou des approches particulières de la religiosité. Néanmoins, pour ceux qui ont fait le choix de la stèle classique, de réelles différences qualitatives apparaissent. Ainsi, on constate que la fréquentation des sanctuaires et les sacrifices dans les *areae* n'étaient pas réservés aux populations les plus fortunées. Dans les espaces sacrés, les galets où subsistent quelques traces de peintures côtoient des stèles de fabrication particulièrement soignées.[609]

Dans notre tentative d'identification des dédicants, nous avons également posé la question de leur répartition géographique. On considère souvent que la majorité des dédicants sont les habitants de la cité ou des environs immédiats. Cette idée pourrait trouver sa justification en négatif. En effet, dans quelques très rares cas, les dédicants donnent le nom de leur cité d'origine. Nous serions tentée d'en conclure que dans les autres cas, majoritaires, les dédicants n'éprouvent pas le besoin de le spécifier car ils appartiennent à cité de laquelle dépend le sanctuaire. Toutefois ce phénomène n'est pas systématique. Parfois, on trouve la mention de la citoyenneté dans la cité même, utilisée pour désigner un groupe. Il en est ainsi dans trois inscriptions de Mactar où des dédicaces sont faites par les citoyens de Mactar.[610]

Dans une étude consacrée à ce phénomène, F. GUARNERI distingue quatre catégories : la mention de « l'ethnicité » (dérivant de la cité de provenance et caractérisée par une terminaison en –y, par exemple *HṢRY*, le tyrien), l'appartenance à une cité (mentionnée par l'expression *'Š B-*), la formule « citoyen de » suivi du nom de la cité (exprimé par *'Š B'L* + le nom de la cité) et l'indication d'appartenance à un peuple (avec l'expression *'Š B'M*+le nom du peuple).[611] Dans les inscriptions que nous avons recensées, les précisions d'origine concernent la troisième et quatrième catégorie.[612] Une inscription découverte à *Zama Regia* a été offerte au seigneur Baal Hammon par GRSKN fils de W'RYLS B'L L'RST, c'est-à-dire citoyen de Larsat.[613] A. FERJAOUI rapproche le nom L'RST de celui de Lares, ville située à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Jama et 28 km au nord-est de *Sicca Veneria*. Bien qu'elle n'ait pas été découverte en contexte archéologique, cette stèle semble bien

[609] L'image d'une aire sacrée ouverte à tous mériterait toutefois d'être étudiée de plus près. Rares sont les sanctuaires suffisamment bien conservés, fouillés et publiés où l'emplacement des stèles peut être étudié dans le détail.
[610] JONGELING K. et KERR R. (éd.), 2005, pp. 36-39, N 39, 77, 112.
[611] GUARNERI F., 2005, pp. 89-90.
[612] Une inscription inédite de Mactar porte la mention *'MDYTY* que Ph. BERGER considère comme indiquant un ethnique dérivé de *Mididi*. Cette interprétation est refusée par CHABOT J.-B., 1916a, p. 130. Le fait est appuyé par JONGELING K. et KERR R. (éd.), 2005, p. 39, dans leur traduction d'un texte de Henchir Meded où *Mididi* est écrite *HMDM*.
[613] FERJAOUI A., 2001, pp. 854 – 862.

appartenir à la cité de *Zama Regia*. Le fait n'est pas sans conséquence car à une dizaine de kilomètres nord-nord-ouest de la cité se trouve le sanctuaire rural de Henchir El-Hami dont l'activité semble débuter à la fin du IIe s. av. n. è. Si ce dernier s'est trouvé en activité en même temps que le sanctuaire de *Zama Regia*, les fidèles avaient le choix entre plusieurs lieux de culte situés dans un même rayon. Mais il s'agit là de pures spéculations, le sanctuaire de *Zama Regia* n'ayant pas encore été retrouvé.

Le second cas de figure qui se présente à nous est celui de la quatrième catégorie. Dans le sanctuaire d'Hadrumète, par trois fois on trouve une inscription où le dédicant précise qu'il « *appartient au peuple de 'YTNM* » ('Š B'M 'YTNM).[614] M. SZNYCER propose de voir dans ce toponyme « l'île des chacals ».[615] J.-G. FÉVRIER, quant à lui, voit dans 'YTNM une cité détruite par Rome lors de la troisième guerre punique dont les citoyens seraient venus se réfugier à Hadrumète.[616] Quoi qu'il en soit, l'emploi de l'expression 'Š B'M a des implications plus grande que la simple mention de l'ethnique, l'origine ou la citoyenneté. Selon M. SZNYCER, *« tout porte à croire […] qu'il s'agit d'une formule officielle spécifique, exprimant une réalité juridique bien définie* ». Il propose donc la traduction « *appartenant (ou siégeant) à l'Assemblée du peuple de* ».[617] Ainsi, une telle dénomination indiquerait que le dédicant étranger à la cité ne s'y trouve que temporairement. On peut dès lors se demander quelle était la cause de ce déplacement. Le dédicant, amené à séjourner dans une cité autre que la sienne pour des raisons économiques ou personnelle exerçait-il ses devoirs religieux dans ce sanctuaire à défaut de pouvoir le faire dans sa cité ? Ou se déplaçait-il uniquement dans le but de sacrifier dans ce sanctuaire ? Le coût d'une stèle et les implications personnelles et familiales qu'engendraient les cérémonies nous font pencher en faveur de la seconde hypothèse. Ainsi, on pourrait y voir la suprématie sur les autres de tel sanctuaire dont le territoire d'influence dépasserait le cadre formel du découpage administratif et territorial des cités.

[614] Annexe 29, Hadrumète, n° 5 et 6. Contrairement à la première lecture de P. CINTAS, J.-G. FÉVRIER est d'avis qu'il ne faut pas traduire « 'Š B'M 'YTNM » par « *que Baal Shamin leur fasse du bien* » mais par « *qui (appartient) au peuple de 'YTNM* ». FÉVRIER J.-G., 1946-1949b, pp. 560-563.
[615] SZNYCER M., 1975, p. 62.
[616] FÉVRIER J.-G., 1946-1949b, p. 563.
[617] SZNYCER M., 1975, pp. 47-68.

3.2.3. Une appartenance ethnique privilégiée ?

Peut-on affiner notre connaissance des dédicants à partir de l'onomastique ? Nous avons vu que cette approche était particulièrement délicate et que la simple mention du nom ne suffisait pas à identifier les traditions et la culture à laquelle se rattachait un individu.[618]

Toutefois, on peut noter quelques grandes tendances. Tout d'abord, on constate que la très grande majorité des dédicants porte un nom punique. Il ne s'agit pas de prétendre que seules des personnes portant un nom punique, donc vraisemblablement rattachées à cette culture, fréquentaient les sanctuaires. La rareté des inscriptions nous l'interdit. Toutefois, il est possible que les personnes se rattachant davantage à la culture libyque n'aient pas participé aux mêmes cérémonies ou n'aient pas manifesté leur croyance de la même façon. Mais il ne faut pas pour autant en conclure que l'absence de stèle ou l'offrande de stèle anépigraphe soient des spécialités libyques. La rareté des noms libyques sur les stèles votives doit également être replacée dans le paysage onomastique de l'Afrique du Nord aux deux derniers siècles avant notre ère Les régions côtières sont très fortement punicisées et l'onomastique qui en ressort, y compris dans les nécropoles, est punique. La situation est plus étonnante dans le cas des sanctuaires de la région tellienne où l'onomastique libyque est bien attestée. La publication des stèles de Mactar nous permettra certainement d'approfondir cette question.

Enfin, la présence de noms latins dans les inscriptions votives et commémoratives suggère que les cultes de tradition africaine étaient pratiqués par des personnes issues de l'immigration italienne. On peut évoquer le cas particulier de B'LŠYLK, fils de M'RQ' 'WY'NY.[619] Dans cette inscription de Bir Tlelsa commémorant la consécration d'un autel à Baal Addir, la seconde ligne nous informe sur l'identité de l'auteur de cette stèle. Il s'agit de Baal Sillek, fils de Marcus Avianius. La lecture du nom du père ne pose pas de difficultés ; le punique rend très bien les noms latins Marcus Avianius par M'RQ'[620] 'WY'NY. Les « a » sont transcrit par *aleph* qui, à une époque basse, est utilisé comme *mater lectionis* et la terminaison en *–ius* est rendue par le Y.[621] De plus, le gentilice *Avianius*[622] est très présent en

[618] Sur cette question, voir *supra*, pp. 79-84.
[619] L'inscription est datée entre le Ier s. av. n. è. et le Ier s. ap. n. è. PICARD C., 1954, Cb. 940, p. 254. Voir annexe 29, Bir Tlelsa n°1.
[620] Le nom latin *Marcus* se retrouve sur une autre inscription punique (*El-H.* 263 PUN) où il est transcrit par MRQḤ.
[621] Voir *El-H* 2 PUN ; FRIEDRICH J. et Röllig W., 1970, § 210, *b, c.* ; *KAI* II, 1964, n° 138, p. 122 § 1 où sont données toutes les références à ce sujet ; AMADASI GUZZO M. G., 1995a.
[622] C'est bien le nom d'Avianius qu'il faut lire ici et non celui de Avianus proposé par W. RÖLLING, *KAI,* II, 1964, p. 137, n° 138 § 2.

Afrique du Nord, principalement en Proconsulaire où on le trouve mentionné en plusieurs endroits.[623] Cette filiation est pour le moins étonnante. D'un côté nous avons l'auteur de la dédicace qui porte un nom théophore typiquement punique : Baal Sillek.[624] Ce personnage semble bien intégré dans la société africaine car il s'agit vraisemblablement d'un prêtre au service d'une divinité, à laquelle il consacre l'autel. De l'autre côté nous trouvons son père, doté d'un nom latin classique. Ce dernier n'est pas simplement mentionné par son *praenomen* comme c'est souvent le cas sur les stèles africaines de la période punique et néopunique évoquant des personnages à noms latins.[625] Nous avons affaire ici à un homme d'origine italienne, portant les *duo nomina* (avec le *praenomen* Marcus et le gentilice *Avianius*), conformes à la dénomination romaine de la fin de la République.

Cet exemple, mis en parallèle avec les noms latins et grecs découverts dans les inscriptions des sanctuaires de Carthage, d'El-Hofra et de quelques autres montre que les pratiques rituelles exercées dans les aires sacrées africaines ne tendaient pas vers un culte unique, dédié à d'obscures divinités, décrit par les auteurs anciens. Au contraire, les sanctuaires confirment leur caractère ouvert et composite où chacun, selon ses propres croyances et traditions pouvait exprimer sa fidélité aux dieux.

Outre la prise en compte des divinités et des dédicants, l'approche de la religion nord-africaine passe également par l'observation des sanctuaires eux-mêmes, de leur forme et de leur évolution.

---

[623] Dans les environs de Carthage, sur la route de Tunis à Bizerte, près du km 13. *CIL* VIII, 25365 et LE GLAY M., 1961, p. 24. Dans le sanctuaire de Bou-Kourneïn, *CIL* VIII, 24153 = *AE* 1905 n° 42 ; LE GLAY M., 1961, p. 59 n° 92. Dans le sanctuaire d'Ain-Battaria, quatre stèles sont concernées dont une qui a été dédiée par un Marcus Avianius. *CIL* VIII, 23075 ; *CIL* VIII, 23077 ; *CIL* VIII, 23076 ; *CIL* VIII, 23078 ; LE GLAY M., 1961, p. 247-248, n° 1-4. À *Thubursicu Numidarum*, actuelle Khamissa, inscriptions datées du IIe (*CIL* 4894) et IIIe s. ap. n. è. *CIL* VIII, 17164= *ILAlg*. I, 1294 ; *CIL* VIII, 4920 = *ILAlg*. I, 1421 ; *CIL* VIII, 4921= *ILAlg*. I, 1422 et *CIL* VIII, 4894 = *ILAlg*. I, 1378 où Avianus Marcellus est dit Hipponiensis (ce qui nous informe sur les migrations internes des romano-africains ; selon LASSÈRE J.-M., 1977, p. 613, la présence des Avianius à Hippone pourrait dater des Ier et IIe s. ap n. è.). À *Sicca Veneria*, *CIL* VIII, 1680 ; *CIL* VIII, 1681 ; *CIL* VIII, 15939. À Torrecha, près de Tébessa, *CIL* VIII, 2162 ; *CIL* VIII, 2165 ; *CIL* VIII, 16699 (qui est *Sacerdos Saturni*). À Simitthus : *CIL* VIII, 14621. À Lares, près de *Zama Regia*, *CIL* VIII, 1786.

[624] Le nom de Ba'al Sillek est attestée dans plus de 200 inscriptions puniques. Voir BENZ F., 1972, pp. 98-100 HALFF G., 1965, p. 102 et suiv. Remarquons toutefois qu'il est présent sous la forme B'LŠLK et non B'LŠYLK comme on le trouve dans la dédicace. On retrouve ici l'usage dans les inscriptions néopuniques de rendre les voyelles par des *matres lectionis*.

[625] Pour Carthage voir *CIS* 1315 ; *CIS* 1273 ; *CIS* 3141 ; *CIS* 3934 ; *CIS* 4878 ; *CIS* 5251 ; *CIS* 5273 ; *CIS* 5984 et *CIS.* 6005 et 6006. Pour *Cirta* voir *El-H.* 2 *PUN* ; *Louvre* 7 ; *Louvre* 11 ; *El-H.* 15 PUN ; *Louvre*, 20 ; *Louvre 78* ; *El-H.* 228 PUN ; *El-H.* 109 PUN; *El-H.* 263 PUN; *El-H.* 269 NEOP.

3.3. Les sanctuaires

Si les sanctuaires nord-africains des IIe et Ier s. av. n. è. présentent une structure générale souvent similaire, une étude attentive révèle un paysage complexe et bigarré. En effet, ces lieux de culte se distinguent par leur localisation, les circonstances de leur fondation et leur destination. Il ne s'agit pas pour autant de les étudier indépendamment les uns des autres. Ils ne peuvent être compris qu'au sein d'une trame d'ensemble esquissant l'évolution du paysage religieux.

3.3.1. Questions inhérentes à la construction des sanctuaires

Une bonne compréhension des lieux sacrés nécessite de s'interroger sur les conditions qui ont présidé à leur construction. Pour cela, il faut distinguer les contraintes fixes, c'est-à-dire propres aux religions et aux cultes, de celles qui dépendent du contexte de fondation. Ainsi, se pose, entre autres, la question du commanditaire, du choix de la divinité, du moment choisi pour l'implantation d'un nouveau temple, du lieu, de la taille et des moyens nécessaires à la construction. La rareté des textes religieux et administratifs nous prive d'une grande partie de ces aspects mais les vestiges archéologiques sont suffisamment nombreux pour distinguer plusieurs situations.

Les aspects concernant la décision de fonder un nouveau lieu de culte nous sont difficiles d'accès. Pourtant, cette question apparaît essentielle dans le cadre de cette étude où l'apparition de plusieurs sanctuaires semble remonter au milieu du IIe s. av. n. è. La configuration la plus classique est celle de l'introduction d'un nouveau culte. Ce pourrait être le cas pour le temple d'Ashtart à Mididi où la déesse ne semble pas être présente antérieurement, que ce soit dans la cité ou la région alentour. Cette idée pourrait s'appuyer sur la dédicace commémorant la construction du sanctuaire. En effet, il est précisé que ce dernier est l'œuvre des citoyens de *Mididi*. Il pourrait alors s'agir d'un « *sanctuaire civique* »[626] dont le culte a fait l'objet d'une introduction officielle au sein de la cité. Il en va de même pour les deux chapelles consacrées à Baal Hammon et Tanit à *Thinissut*. Mais cette explication peut-elle s'appliquer à tous les sanctuaires, particulièrement en zone rurale ? Autrement dit, faut-il envisager que jusqu'au milieu du IIe s. av. n. è., le culte de Baal était inconnu, ou du moins

[626] BONNET C., 1996, p. 106.

non pratiqué, hors des principales cités puniques ? Nous verrons que la question mérite d'être posée.

Une autre explication à la nécessité de fonder un nouveau lieu de culte résiderait dans la volonté de promouvoir une divinité. Cela pourrait correspondre au cas du sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar à Mactar. Les différentes inscriptions commémoratives retraçant l'évolution du sanctuaire stipulent que celui-ci a été construit et amélioré par le mizrah. Cette organisation est à rapprocher d'un *collegium* religieux, et non de la *curia* municipale ou de l'*ordo decurionum*.[627]

Les inscriptions suggèrent un autre cas de figure : celui de l'implication individuelle d'un personnage appartenant à la communauté civile ou religieuse. L'inscription de Bir Tlelsa ne commémore pas la création d'un temple mais la restauration et la consécration d'un autel. Le personnage qui en est à l'origine est perçu comme un prêtre ayant le pouvoir de consacrer un autel.

La création d'un lieu de culte peut également répondre à des visées politiques. Ainsi, l'inscription bilingue « dite de Massinissa » rappelle la construction d'un « MQDŠ » pour le roi par les « Baali de TBGG ». Longtemps resté introuvable, ce monument pourrait avoir été découvert. À l'angle nord-est du *forum*, à un mètre du Capitole, on trouve les vestiges d'un soubassement de monument quadrangulaire de grandes dimensions (14 m 5 de long).[628] Dans un premier temps, cet élément avait été perçu comme celui d'une fontaine d'époque julio-claudienne.[629] Plus récemment, ces vestiges ont été réinterprétés comme le soubassement du monument consacré à la mémoire de Massinissa.[630] Mais les arguments en faveur d'une telle attribution sont minces et la prudence reste de rigueur.[631] Quoi qu'il en soit, rien ne contredit la présence d'un monument au souverain défunt au centre de la ville, ce qui lui confère un caractère éminemment politique. M. GHAKI rappelle à ce propos que les différentes inscriptions[632] découvertes sur le *forum* «*forment un lot lié à la zone du monument de Massinissa et l'inscription RIL 2*. »[633] De plus, la bilingue de Massinissa est datée de l'an 10 du roi Micipsa, soit de 139/138 av. n. è., période où Micipsa devient l'unique souverain de Numidie. La construction d'un monument à la mémoire de son père lui permet ainsi de s'inscrire dans sa lignée et d'affirmer le pouvoir de la dynastie massyle. Ainsi, la construction

[627] PICARD G.-Ch., 1957a, p. 62.
[628] SAINT-AMANS S., 2004, pp. 46-49 ; SEBAÏ M., 2007, p. 267.
[629] POINSSOT L., 1921, pp. 179-180.
[630] KHANOUSSI M., 1997, p. 119 ; HIESEL G. et STROCKA V. M., 2002, pp. 73-74.
[631] Les éléments du débat sont repris par SAINT-AMANS S., 2004, pp. 46-49 et SEBAÏ M., 2007, pp. 267-269.
[632] *RIL* 3, 4, 6, 7.
[633] GHAKI M., 2003, p. 182.

d'un monument à la gloire et la mémoire de Massinissa par Micipsa « *apparaît finalement comme un acte plus politique que religieux.* »[634]

La dimension politique de ces fondations religieuses pourrait être une explication à la multiplication des sanctuaires ruraux dans la région sahélienne au milieu du IIe s. av. n. è. Si cette datation est exacte, elle correspondrait à la chute de Carthage et au début de la domination romaine en *Africa vetus*. Or, comme nous l'avons montré, il semble que la région sahélienne ait bénéficié d'une certaine autonomie, sa gestion étant confiée aux quatre cités libres : Hadrumète, *Lepti Minus*, *Thapsus* et *Acholla*. De ces quatre cités, seul le paysage religieux préromain d'Hadrumète est connu, mais il ne serait guère étonnant de découvrir des sanctuaires dédiés aux divinités traditionnelles phénico-puniques dans les trois autres. Ainsi, nous serions tentée de faire un lien entre l'extension du territoire de ces cités et l'augmentation de leur influence sur l'ensemble de la région avec l'apparition de sanctuaires dédiés à Baal Hammon.[635] De même, la situation excentrée du sanctuaire de Sidi-El-Hani pourrait marquer la limite de cette zone d'influence.[636] Toutefois, si l'hypothèse est séduisante, nous manquons cruellement de données pour l'étayer. Certains liens peuvent être faits entre le sanctuaire d'Hadrumète et celui d'El-Kénissia : tous les deux se partagent l'exclusivité du motif du crabe sur les stèles et ont largement recours au signe de la bouteille et à la triade de bétyles. De même, dans les deux sanctuaires, on trouve une invocation à la déesse Tanit sous la formule particulière « L 'DN L TNT PN B'L ». [637] Cependant, rien ne montre une relation de dépendance.[638]

Une interprétation similaire pourrait être faite de la multiplication des lieux de culte dans la région tellienne. Dans ce contexte géopolitique particulier que représente le milieu du IIe s. av. n. è., on peut envisager que le pouvoir numide (royal et local[639]) ait voulu marquer son autonomie et sa souveraineté territoriale par une série de symboles, affirmant son caractère africain par rapport à la nouvelle puissance voisine. Ainsi, il n'est pas surprenant de trouver un chapelet de sanctuaires s'égrenant de Dougga à Kesra en passant par Henchir El-

---

[634] SAINT-AMANS S., 2004, p. 48.

[635] Sur la question des implications politiques dans l'organisation du paysage religieux, nous renvoyons à la thèse de SEBAÏ M., 2007, en particulier son étude sur le rôle du culte des *Cereres* dans la maîtrise du territoire de Carthage, pp. 506-524.

[636] La question des sanctuaires utilisés comme frontière en Afrique du Nord est envisagée pour la région du Cap Bon par SEBAÏ M., 2004, pp. 395-406.

[637] CARTON L., 1906, pp. 87-88 et annexe 29, Hadrumète n° 11.

[638] La similitude des formes et des productions d'objets céramiques dans les sanctuaires ne doit pas être systématiquement associée à une marque de lien ou de dépendance entre les sanctuaires. Elle est surtout représentative d'un marché local.

[639] Selon J. CRAWLEY QUINN, « *identifications with Carthage were politically useful in the face of growing Roman power in Africa, suggesting communities' independence from Rome and perhaps also from the Numidian kings* ». CRAWLEY QUINN J., 2011, p.403.

Hami, *Zama Regia*, Henchir Ghayadha, longeant la *fossa regia*. On pourrait opposer à cette hypothèse le recours à une symbolique de tradition punique et non numide. Mais il faut se rappeler la culture métissée à l'œuvre dans cette région et l'adoption officielle d'éléments « puniques » par le pouvoir royal, tels que la langue ou le modèle monétaire. Il est certain que cette explication ne suffit pas à comprendre l'ensemble du paysage religieux numide du Tell (en particulier pour les sanctuaires bien plus à l'ouest de la frontière), mais elle pourrait en constituer une des clés de lecture.

Une dernière hypothèse relative à l'apparition de nouveaux sanctuaires peut être émise en tenant compte du contexte particulier que représente le milieu du IIe s. av. n. è. Dans les entrevues entre Romains et Carthaginois précédant la troisième guerre punique, l'une des principales craintes émises par les ambassadeurs carthaginois porte sur le devenir des divinités dans le cas où la cité devrait être détruite. Il est aujourd'hui clairement établi que la religion punique ne disparut pas avec la métropole, ses cultes ayant été largement diffusés antérieurement dans les autres sites phénico-puniques mais également hors des territoires puniques comme le montrent les sanctuaires à Baal Hammon découverts au cœur du royaume numide et tout particulièrement à *Cirta*. Mais une partie de cette survie pourrait être liée à une diffusion des cultes plus tardive, conséquente à la troisième guerre punique. Selon C. PICARD, « *le sac de Carthage en -146 ne marque pas la disparition de la culture et de la tradition religieuse punique. Nombreuses sont en effet les petites villes numides punicisées qui servirent de refuge aux vaincus et firent office de conservatoires du passé.* »[640] Il n'y a pas de doute à avoir sur le fait que les survivants de Carthage aient voulu protéger leurs divinités de la destruction en cherchant à établir leur culte dans de nouvelles localités. Cette volonté passait peut-être par le transfert d'objets votifs ou cultuels, tels que les cippes (-trône ?) de grès dunaire dans l'arrière-pays carthaginois à Bou Arada et *Giufi*.[641] De même, il est possible que les exilés carthaginois aient été à l'origine de la fondation d'aires sacrées destinées à leurs divinités dans les zones rurales ou les « petites villes » de l'*Africa vetus* ou de la Numidie. Cependant, plusieurs remarques incitent à ne pas étendre cette hypothèse à l'ensemble des lieux sacrés. Tout d'abord, ces sanctuaires ne peuvent être considérés comme des « *conservatoires du passé* ». Nous avons vu que les formules, l'iconographie et vraisemblablement les pratiques différaient du modèle carthaginois. Le fait le plus surprenant est l'absence de Tanit alors qu'elle est omniprésente à Carthage. Surtout, les conditions

[640] PICARD C., 1991, p. 193.
[641] Ce dernier a été découvert sur la ligne de crête d'une colline, proche d'un édifice, aujourd'hui totalement détruit, qui pourrait avoir été un temple. FERCHIOU N., 2004a.

« officielles » pour l'implantation d'un nouveau culte dans une cité ou sa *chôra* restent inconnues. On peut se demander si une cité numide comme Dougga ou Mactar a pu accorder un emplacement privilégié à un culte porté par une poignée de réfugiés.

Ces quelques propositions pour tenter de percevoir le contexte de création de sanctuaires ne se prétendent pas exhaustives. De plus, si elles nous renseignent sur les volontés d'une partie des personnages impliqués dans ces fondations, tout un pan du processus nous échappe totalement. Par exemple, rien n'indique si la création d'un sanctuaire correspondait à un évènement particulier de la vie religieuse de la cité.

De même, nous n'avons aucune connaissance sur le rôle du clergé dans la construction et l'aménagement des sanctuaires. S'il est présent dans certaines inscriptions votives, il est absents des inscriptions commémoratives, excepté à *Thinissut* où il occupe une place secondaire. Là, le texte précise que quatre récipients furent fabriqués pour les sanctuaires à l'occasion de la construction des deux chapelles et qu'ils furent donnés aux prêtres.[642] Il est d'ailleurs étonnant que dans ces inscriptions commémoratives une place prépondérante soit accordée aux personnes ayant eu en charge la réalisation physique des monuments et non aux membres du clergé. Ces absences d'information nous amènent à nous interroger sur leur rôle dans ce contexte et leur lien avec les organes administratifs. En effet, on peut se demander si certains magistrats n'avaient pas les compétences et les attributions religieuses pour présider à la fondation d'un lieu sacré. M.-G. AMADASI GUZZO rappelle que les charges religieuses et les magistratures n'étaient pas incompatibles : l'inscription *CIS* I, 5950 nous apprend qu'un sufète peut avoir été grand-prêtre. Cependant, il n'est pas précisé si ces fonctions étaient cumulatives ou non.[643]

3.3.2. Les rapports entre sanctuaires

Tout aussi importantes sont les interrogations relatives aux rapports existant entre les sanctuaires. Si chaque lieu de culte présente des caractéristiques propres, ils ne peuvent se comprendre indépendamment les uns des autres. Le fait est particulièrement marqué dans le cas d'Hadrumète où l'influence de Carthage est particulièrement présente. Les strates les plus anciennes présentent de nombreuses similitudes avec celles du tophet de la métropole

[642] L 5-6. Selon M. G. AMADASI GUZZO il s'agit sans doute de vases destinés à des actes du culte réservés aux sacerdoces. AMADASI GUZZO M. G., 2008, p. 33.
[643] AMADASI GUZZO M. G., 2008, p.35.

punique. Ainsi, les stèles du troisième niveau d'Hadrumète (daté de la fin du IIIe s. et du début du IIe s. av. n. è.) sont très proches de celles de Salammbô. « *Ce sont des obélisques, sans décor, exactement comparables à ceux de l'étage D de Salammbô tant par la matière, les dimensions et les formes que par la nature des textes qui y sont gravés, lesquels sont tous des invocations à la grande Dame Tanit face de Baal et au seigneur Baal Hammon.* »[644] L'observation des stèles d'Hadrumète montre que les liens entre les deux sanctuaires ne se limitent pas à piocher dans un répertoire commun de formes, d'images et de formules. Le calcaire dans lequel elles ont été taillées ne correspond pas aux carrières avoisinant la cité d'Hadrumète. Il est bien plus proche de celui des stèles du sanctuaire de Carthage.[645] On peut alors supposer que certaines stèles du troisième niveau ont été directement importées de Carthage, ce qui réaffirme les liens étroits qui peuvent exister entre les deux cités, du moins jusqu'à 146 av. n. è.[646] Le fait est d'autant plus marquant lorsqu'on compare le troisième niveau au quatrième, postérieur à la chute de la métropole, où les formules s'éloignent du modèle carthaginois.

Ce lien particulier entre Carthage et Hadrumète n'apparaît pas dans le cas des principales cités numides. Les sanctuaires de *Bulla Regia*, Dougga ou Mactar semblent beaucoup plus indépendants les uns des autres. Cette situation illustre l'absence de domination d'une cité sur une autre. L'autorité qui les fédère est un pouvoir royal, évoluant d'une cité à une autre, peu enclin à diffuser sa domination à partir d'un seul pôle ou selon un modèle unique.

L'étude du paysage religieux doit également passer par la prise en compte des sanctuaires ruraux. Mais pour cela, il est nécessaire de changer le regard qu'on porte traditionnellement sur eux. Ces lieux de culte ont longtemps été perçus comme des « *petits sanctuaires de l'intérieur* » avec des stèles « *grossières* », fréquentés par une population punique et libyque peu au fait des modèles « officiels » et évolués de culte.[647] De même, ils ont été décrits comme des sanctuaires de second plan : selon G.-Ch. PICARD « *les sanctuaires ruraux […] ne pouvaient être que des dépendances de temples urbains, plus riches, desservis par un clergé plus influent et mieux instruit.* »[648] S'il est vrai que certains sanctuaires ruraux revêtent un aspect sommaire, d'autres révèlent une structure complexe et élaborée, tel qu'à Henchir El-Hami ou El-Kénissia. Ainsi, ces sanctuaires apparaissent-ils comme des entités

[644] Annexe 29, Hadrumète n°1
[645] Annexe 29, Hadrumète n°2
[646] CINTAS P., 1947, p. 34.
[647] CARTON L., 1906, p. 94. Sur la critique de ce modèle, nous renvoyons à la récente synthèse de SEBAÏ M., 2007, pp. 555-560.
[648] PICARD G.-Ch., 1990b, p. 11.

incontournables du paysage religieux. L'étude menée par M. SEBAÏ dans la région de la Zeugitane a montré le rôle de ces aires sacrées dans la délimitation du territoire des cités et peut-être aussi des circonscriptions territoriales ainsi que dans l'établissement des réseaux religieux que tissait un chef-lieu avec des bourgs ou des villages sous sa dépendance.[649] Comme le souligne l'auteur, « *par quel biais plus spectaculaire une cité pouvait-elle signifier clairement sa main mise sur ses terres agricoles que par l'installation d'un édifice dont l'implantation topographique suffisait à lui octroyer une stature monumentale ?* »[650] Ainsi, les sanctuaires ruraux joueraient un rôle de point de repère et de relais dans un paysage global, touchant tant au domaine religieux que politique.[651] Si cette approche est stimulante pour la période romaine, la rareté de notre documentation ne nous permet pas une telle étude et nous cantonne au domaine des hypothèses.

Toutefois, envisager la question de la répartition des sanctuaires uniquement sous l'angle territorial et politique ne permet pas de répondre à toutes les interrogations. Le voisinage immédiat de deux sanctuaires majeurs reste surprenant. Parfois les sanctuaires sont très proches et semblent d'importance égale comme c'est le cas à Hadrumète et El-Kénissia. En effet, ces deux sanctuaires dont les vestiges attestent d'une importante fréquentation ne sont séparés que par 6 km.

Un troisième aspect de l'histoire des sanctuaires mérite toute notre attention : celui de leur organisation et surtout de leur évolution vers une monumentalisation.

3.3.3. Organisation et évolution du sanctuaire

Les sanctuaires présentent souvent une morphologie similaire, bien que leur dimension et aménagement diffèrent en fonction de leur fréquentation et de leur histoire. De même, la majorité d'entre eux connaît une tendance à la monumentalisation qui se manifeste à l'époque romaine. Mais au delà de simples modifications structurelles, ces changements dénotent une évolution des cultes et de la perception de la religion. C'est ce que nous allons tenter de montrer.

---

[649] SEBAÏ M., 2007, pp. 557-558.
[650] Voir SEBAÏ M., 2007, p. 558.
[651] Cette hypothèse peut venir en complément de celle émise par N. FERCHIOU sur le rôle des tombeaux monumentaux. Voir entre autres FERCHIOU N., 1994b.

Le plan basique adopté pour les sanctuaires est celui d'une aire sacrée à ciel ouvert ceinturée ou non de murs ou murettes. Chaque sanctuaire comprenait probablement un autel autour duquel devaient se dérouler les différentes cérémonies. Les réaménagements successifs n'ont pas permis de conserver ces monuments mais la figuration d'autels sur plusieurs stèles (Bir Tlelsa, *Bulla Regia*, Dougga, Hadrumète et El-Kénissia) suggère que leur présence était fréquente, pour ne pas dire systématique. De même, la découverte à Bir Tlelsa d'une inscription commémorant la restauration et la consécration d'un autel assure de son usage dans ce sanctuaire. Leurs tailles variaient certainement en fonction des sites. Le plus important a été découvert dans le sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar à Mactar avec des dimensions qui pourraient dépasser les 10 m de long. Outre l'autel, un espace était réservé à l'intérieur du sanctuaire pour y déposer les restes de la cérémonie dont des cendres, des ossements et des tessons de poteries utilisées et brisées au cours de la cérémonie comme à Mactar, El-Kénissia et *Thuburnica*. Dans les sanctuaires de Henchir El-Hami[652] et Hadrumète[653] on distingue un autre type d'espace caractérisé par une couche de cendre dénuée de tout autre objet (céramique ou os). Il pourrait s'agir d'un emplacement réservé à la crémation. Enfin, une partie de l'aire était destinée au dépôt des offrandes, dont la manifestation la plus visible est celle des « champs de stèles ». Toutefois, les vestiges des cérémonies n'étaient pas systématiquement conservés à l'intérieur du téménos. À Henchir El-Hami, une fosse de 1 m 20 de profondeur pour 90 cm de diamètre remplie d'ossements a été découverte à une vingtaine de mètres au nord du temple. Cette disposition est unique en Afrique du Nord, mais comme le soulignent A. FERJAOUI « *une situation à l'extérieur du sanctuaire pourrait expliquer l'indigence de ce type de découvertes lors des fouilles des autres lieux saints. De plus, la majorité de ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une fouille systématique touchant leurs alentours.* »[654]

La fréquentation continue des sanctuaires ne permettait pas de conserver en l'état tous les dépôts. Pour pallier ce problème, les Anciens ont eu recours à des remblaiements successifs. Lorsque l'aire sacrée était saturée d'offrandes on la recouvrait intégralement afin de former une nouvelle aire vierge prête à accueillir les nouveaux dépôts. Ce procédé, bien connu à Carthage, se retrouve à Hadrumète[655] et dans une moindre mesure, à Dougga.[656] Une

[652] FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 69 et 102.
[653] CINTAS P., 1947, pp. 34-35.
[654] FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 61.
[655] Voir annexe 26.
[656] À Dougga, les pierres votives et les vases « *étaient non seulement juxtaposés, mais superposés, comme si la place avait, à un moment donné, manqué dans le sanctuaire.* » CARTON L., 1897, p. 399.

seconde méthode permettait de conserver de la place dans l'*area*[657] : le regroupement des vestiges sacrificiels et votifs dans des *favissae*. Il est fréquent de retrouver plusieurs de ces fosses. Cela suggère des enfouissements distincts dans le temps, au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir. Parfois, un soin particulier était apporté au déplacement et la conservation des ces objets. À Menzel Harb, des urnes étaient groupées dans des niches circulaires ou des excavations irrégulières. De même, à *Thinissut*, on a découvert, dans l'angle nord-ouest de la salle 4, un rectangle maçonné contenant des débris de sacrifices (tessons de plats, coupes et amphores, cendres, charbon, ossements d'animaux calcinés, débris organiques). Parfois, le matériel déposé dans les *favissae* faisait l'objet d'une distinction en fonction de sa nature. Le cas de *Thuburnica* est à ce sujet riche d'enseignements. À l'extérieur du temple, là où devait s'étendre l'*area* sacrée primitive, on trouve les dépôts votifs avec les stèles et le mobilier votif qui les accompagne. Mais ces dépôts sont organisés en deux zones. On distingue une partie du mobilier votif groupé contre le mur Nord du temple et au-delà, un champ de stèles accompagnées à leur pied d'urnes et d'autres céramiques.[658] Le matériel votif du premier groupe a été retrouvé dans une épaisse couche de charbon de 30 à 40 cm. Les dépôts sont bien individualisés, distincts les uns des autres. Ils se composent d'oenochoés, de « *plats creux à bords verticaux* », des *unguentaria* et des lampes.[659] Il s'agit probablement du matériel utilisé au cours des cérémonies. Le deuxième groupe est constitué de stèles avec, à leur pied, des vases, assiettes, urnes cinéraires, petites amphores et *unguentaria*.[660] Outre ces deux grands dépôts, des *unguentaria* et des lampes ont été découverts disséminés dans le sol. La disposition de ce matériel montre très clairement une distinction entre deux types d'objets : les objets rituels et les objets sacrificiels.[661]

Ces *favissae* ont également été utilisées lors de réaménagement du sanctuaire avant de procéder au dallage de l'*area*.

Au cours du temps, la plupart des sanctuaires ont connu des réaménagements successifs. Dans de rares cas, la mise au jour de plaques commémoratives nous permet de suivre une partie de ces évolutions. Le sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar à Mactar est celui pour lequel nous disposons de la documentation la plus suivie. Les différentes inscriptions découvertes sur le site nous apprennent qu'un temple a été construit dans l'enceinte du lieu

[657] Cet usage était peut-être plus pratique et moins onéreux. En effet, le recours au remblaiement nécessite une certaine organisation du sanctuaire. À Carthage, 4 m séparent le sol vierge du dernier remblaiement.
[658] CARTON L., 1907b, pp. 382-383.
[659] CARTON L., 1907b, p. 382.
[660] CARTON L., 1908, p. 413.
[661] LE GLAY M., 1961, p. 276.

sacré en l'honneur de la divinité par quatre personnes dont le vœu aurait été exaucé.[662] Par la suite, le sanctuaire a été doté d'un parvis.[663] À l'époque romaine, un temple bien plus important est consacré à la divinité par le mizrah (association cultuelle ?) de Mactar.[664] Par la suite, le temple a fait l'objet de réfections.[665]

Parfois, les vestiges matériels sont suffisamment nombreux pour que l'on puisse y déceler les changements. À partir des données planimétriques, épigraphiques et archéologiques, M. SEBAÏ ET H. DRIDI ont repris la question de l'évolution du sanctuaire de *Thinissut*.[666] La première phase serait une aire sacrée à ciel ouvert probablement sans enceinte, celle-ci étant matérialisée par les limites de la plate-forme rocheuse du Kef Kalb et Tir.[667] L'existence de cette première phase expliquerait qu'une partie du matériel ait été découverte à l'extérieur de l'édifice, dans la zone désignée par A. MERLIN sous la lettre P. Ce dernier signale dans la même zone une forte concentration d'*unguentaria* « *ayant presque tous subi l'action du feu* ».[668] Toujours à l'extérieur du temple, le découvreur rapporte la mise au jour de plusieurs coupes et récipients « *déposés avec soin et sans aucun doute intentionnellement les uns près des autres* » en Q. Il précise que tous les objets étaient « *remplis au tiers ou à la moitié de matière organique calcinée surtout d'ossements de petits animaux, de cendres et de résidus charbonneux* ».[669] Dans un second temps, une partie de l'aire aurait été matérialisée par la construction d'une cour quadrangulaire portiquée et d'un édicule placé sur son axe longitudinal. Par la suite, on assisterait au rétrécissement de l'aire avec la construction de deux chapelles dans la salle 4. En effet, il semble que les deux chapelles mentionnées dans l'inscription soient les deux édicules de la salle 4 et que les constructions postérieures se soient fixées autour.[670] À l'époque romaine, le sanctuaire aurait connu d'autres évolutions avec l'adjonction des espaces 1, 2 et 3 et la matérialisation de l'enclos 7.

---

[662] Texte 2 de BERGER Ph., 1901a, pp. 167-171.
[663] FÉVRIER J.-G. et FANTAR M., 1963-1964, texte A.
[664] Texte 1 de Ph. BERGER. Inscription datée de 50/55 de n. è. FÉVRIER J.-G. et FANTAR M., 1963-1964, p. 58.
[665] FÉVRIER J.-G. et FANTAR M., 1963-1964 texte B. Cet ordre chronologique est donné par Voir FÉVRIER J.-G., 1959-1960b, pp. 179-180. Mais cette hypothèse ne convainc pas l'ensemble de la communauté scientifique. Voir SZNYCER M., 1972, pp. 30-31.
[666] Cette question avait déjà fait l'objet de plusieurs publications. Voir MERLIN A., 1910 ; LÉZINE A., 1959 ; BULLO S. et ROSSIGNOLI C., 1996. Voir annexe 22.
[667] SEBAÏ M., 2007, p. 640.
[668] MERLIN A., 1910, p. 33.
[669] MERLIN A., 1910, p. 34.
[670] DRIDI H. et SEBAÏ M., 2008. Cette étude est reprise dans SEBAÏ M., 2007, pp. 631-645.

Le passage d'une aire sacrée à ciel ouvert, délimitée ou non par une enceinte, à un temple bâti se retrouve dans plusieurs autres cas. Généralement, ce changement est daté de la fin du Ier s. et surtout du IIe s. de. n. è.[671] Cette évolution s'observe avec plus ou moins de détails à El-Kénissia,[672] Sidi-El-Hani,[673] Dougga,[674] *Thuburnica*,[675] Menzel Harb,[676] Henchir El-Hami[677] et Henchir Ghayadha.[678]

Ces transformations monumentales sont associées au passage du culte de Baal Hammon à celui de Saturne. Ainsi, l'évolution chronologique ne rend pas seulement compte d'une volonté de monumentalisation, probablement influencée par Rome. Il s'agit aussi d'une évolution des pratiques cultuelles et de l'identité de la divinité.[679] Au « sanctuaire primitif », dont une partie de l'aire sacrée est abandonnée, vient se superposer un ensemble monumental, plus à même de répondre aux nouveaux rites dépendants du culte de Saturne.[680] Remarquons toutefois que l'on observe à plusieurs reprises un décalage entre le temple et l'*area* punique primitive.[681]

Cette transformation peut recouvrir des formes différentes. Le sanctuaire d'Hadrumète est caractérisé par une succession de six niveaux correspondant aux différents remblaiements de l'*area*. Le dernier se distingue des autres par la présence d'un seuil bétonné. Ce pourrait être le signe d'une évolution du sanctuaire vers le milieu du Ier s. de n. è., peut être vers une monumentalisation, comme on le voit dans les autres sanctuaires. Mais l'absence de temple à proximité de l'*area* sème le doute. On pourrait toujours imputer cette absence à l'éternelle question de la survivance des vestiges archéologiques. Mais ce réaménagement pourrait correspondre à une adaptation partielle du modèle romain.

---

671 LE GLAY M., 1966b, p. 272.
672 Voir SEBAÏ M., 2007, p. 126-129.
673 La nature du matériel retrouvé dans la *favissa* suggère que le dépôt date, au plus tard, de la fin du Ier s. de n. è. La construction du temple est certainement contemporaine à cette période.
674 CARTON L., 1897, p. 466.
675 CARTON L., 1907b ; CARTON L., 1908.
676 FOUCHER L., 1966, p. 121. Remarquons toutefois que la date du Ier s. de . n. è. pour la dalle du temple repose sur une estimation et non sur des éléments de datation sûrs.
677 FERJAOUI A. (dir.), 2007, pp. 86-87.
678 M'CHAREK A. *et al.*, 2008, p. 162.
679 LE GLAY M., 1961.
680 Il n'est pas rare de retrouver du matériel de sanctuaire primitif employé dans la construction du nouveau temple. Plusieurs stèles du sanctuaire de Baal-Saturne ont été réemployées dans le temple. CARTON L., 1897, p. 399 et 396. S'agit-il d'un souci de rappeler le lieu saint, de renforcer sa sainteté, sa spiritualité ou simplement de recourir à des pierres déjà taillés et d'un accès aisé ?
681 C'est notamment le cas à Henchir El-Hami et Dougga. Les traces de dépôts antérieurs ont seulement été découvertes dans la partie nord-ouest de la cour du temple. CARTON L., 1897, p. 383. Voir également SEBAÏ M., 2007, p. 265.

L'observation de l'histoire des sanctuaires, de leur organisation et de leur évolution rend compte des changements intervenus dans le paysage religieux au cours des IIe et Ier s. av. n. è. On constate globalement que l'impact de Rome tarde à se faire sentir et les changements observés répondent à une lente sensibilisation aux nouvelles influences. Toutefois, une exception est constituée par le sanctuaire de *Thinissut*. De l'avis général, une première phase est datée du milieu du IIe s. av. n. è., qui se manifeste par la construction de deux chapelles afin d'accueillir Baal Hammon et Tanit. Cette datation nous incite à la mettre en lien avec la troisième guerre punique et ses conséquences. Mais la nature de ce lien n'est pas aisée. S'agit-il de réaffirmer la religion et le sentiment religieux dans une région qui a souffert de ce conflit ? Les divinités accueillies sont-elles celles sauvées de Carthage ? Ou ces transformations sont-elles indépendantes de ces évènements et correspondent-elles à une évolution interne du sanctuaire et des cultes de cette région ? Aucun élément, à ce jour, ne permet de pencher en faveur de l'une ou l'autre des hypothèses.[682]

L'étude de l'organisation interne des sanctuaires couplée à l'analyse du matériel nous amène, dans un dernier temps à aborder la question des pratiques religieuses.

3.4. Pratiques cultuelles et croyances

Les sanctuaires ont livré une grande quantité de matériel témoignant de l'activité religieuse. Aux os, résidus de matière organique découverts dans les urnes et céramiques s'ajoutent les données iconographiques tirées des stèles et des statuettes ainsi que les informations épigraphiques fournies par les tarifs sacrificiels.[683] Mais cette masse d'informations est aussi trompeuse. Sans l'appui de textes prescriptifs, il n'est pas toujours aisé d'associer un objet à un geste, à une personne ou à un rite. Ainsi, les traces des dons et de sacrifices ont souvent été rassemblées et interprétées comme un seul et unique rite. Or, il apparaît que les pratiques cultuelles se manifestaient de multiples façons,[684] selon les dédicants, les moyens, les origines, la divinité à laquelle on s'adressait ou la requête formulée.

---

[682] Compte tenu de la date, nous n'envisageons pas que la monumentalisation d'une partie du sanctuaire puisse être le résultat de l'influence romaine.

[683] Le tarif sacrificiel le plus connu est celui dit de Carthage (*CIS* I, 165). DELCOR M., 1990. D'autres inscriptions nous informent sur les différents types de dons que l'on pouvait faire dans les sanctuaires, notamment à Mactar et *Althiburos*. Voir CLERMONT-GANNEAU Ch., 1898b ; FÉVRIER J.-G., 1955 ; XELLA P., 1983. Pour une traduction récente, nous verrons LIPÎNSKI E., 1995, p. 469.

[684] Sur les variétés des rites à l'intérieur du tophet de Carthage, voir BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, pp. 151-153.

Sans prétendre arriver à décrire précisément les différents actes religieux, nous allons tenter, par une archéologie du geste,[685] de dégager les principales étapes des cérémonies. Pour cela, nous allons tout d'abord déterminer les types d'offrandes faites aux dieux. Dans le cas du monde punique, les plus connus sont les sacrifices sanglants avec leur cortège d'interrogations relatives aux sacrifices d'enfant.[686] Mais ils sont loin de constituer les uniques manifestations de piété. Nous verrons qu'une part essentielle des dons était constituée de libations, d'offrandes végétales voire d'objets.

3.4.1. Interrogations autour des sacrifices humains

S'il est une question récurrente dans les études des religions phénico-puniques, c'est bien celle des sacrifices humains, ou plus précisément des sacrifices d'enfants, ce qui rajoute inévitablement une dimension émotionnelle au traitement de cette thématique. En effet, n'a-t-on pas longtemps gardé l'image d'un peuple barbare, dénué d'éthique et d'humanité, prêt à sacrifier la chair de sa chair dans les griffes d'une statue d'airain pour satisfaire les besoins d'une divinité sanguinaire ? Si l'on prend les textes gréco-romains ayant abordé la question, les représentations littéraires et iconographiques des Phéniciens et Carthaginois au XIXe s. et les réactions des historiens aux premières découvertes du tophet, le trait est à peine grossi.

Cette construction imagée de la religion punique a focalisé en grande partie l'attention des historiens et archéologues, orientant durablement les études des religions nord-africaines.[687] Longtemps, les sacrifices d'enfants ont servi de base pour l'analyse des pratiques religieuses puniques. La cérémonie du « Molch » représentait alors le rite central du tophet, ce qui a participé à la création d'une image homogène de pratiques religieuses. De même, les sacrifices de l'époque romaine furent interprétés sous l'angle de ce rituel sanglant, avec principalement la question de la substitution qui était la plus à même d'expliquer la présence d'ossements animaux dans les urnes à la place des ossements humains.

Cette approche évolue depuis une trentaine d'années.[688] Une attention grandissante est portée à la variété de rites et de dons attestés dans les lieux de culte ainsi qu'aux particularités

---

[685] L'expression est de DE BEAUNE S. A., 2000.

[686] Poser la question du sacrifice sanglant en Afrique du Nord revient à soulever immanquablement la question du « sacrifice d'enfants ». Pourtant, l'étude des urnes montre que les ossements humains occupent une place de plus en plus restreinte au cours de la période punique et plus encore pour la période néopunique. Aux IIe et Ier s. av. n. è. les sacrifices animaux sont largement majoritaires Pour autant, cette question ne peut être éludée car elle pourrait être une clé de lecture pour comprendre les disparités régionales et les évolutions cultuelles.

[687] BONNET C., 2011a, p. 378.

[688] Le fait est marqué par une multiplication des études sur le monde religieux phénico-punique. XELLA P., 1991a.

de chaque sanctuaire. L'exemple est donné par l'étude du sanctuaire de Henchir El-Hami et celles, toujours en cours, des sanctuaires de Henchir Ghayadha[689] et d'*Althiburos*.[690]

Sans reprendre l'intégralité de ce dossier, nous allons nous attacher à voir comment peuvent être interprétées la présence d'ossements humains dans les urnes et leur fréquence dans les sanctuaires d'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è.

3.4.1.1. Des sacrifices humains à Carthage et dans l'Afrique du Nord punique ?

L'image d'un peuple pratiquant les sacrifices humains a tout d'abord été donnée par les sources gréco-romaines,[691] alimentée par la découverte du tophet de Carthage et surtout du contenu de certaines urnes composé d'ossements d'enfants, pour la plupart périnataux. Les nombreuses études consacrées aux textes littéraires ont mis en évidence les incohérences des auteurs et ont amené les historiens à moduler la vision d'un peuple dédiant à des divinités assoiffées de sang. De même, la découverte d'autres sanctuaires puniques en Méditerranée occidentale et notamment en Afrique et en Sicile a permis d'enrichir et de faire évoluer le débat. On s'est alors interrogé sur la fréquence de ces sacrifices, leur but et leur contexte. À partir de ces données archéologiques, deux principaux courants de pensée se sont dégagés.

Le premier accepte de considérer la présence d'enfants dans les urnes comme le fruit de sacrifices faits aux divinités.[692] Ce sacrifice sanglant aurait alors été fait dans des circonstances qui nécessitaient de s'attirer la faveur des dieux.[693] Une alternative à cette interprétation propose de voir dans cette pratique le résultat d'une politique de contrôle des naissances.[694]

Un second courant suggère que les enfants retrouvés dans les urnes seraient des enfants prénataux, mort-nés ou présentant de graves pathologies.[695] Selon les dernières hypothèses émises sur ce sujet, il semblerait que les enfants incinérés étaient déjà morts lors de leur dépôt sur le bûcher.[696] Il s'agirait d'enfants mort-nés, décédés peu après leur

---

[689] Les premiers résultats des fouilles menées à Henchir Ghayadha ont été publiés dans le volume 44 (2008) de la revue *Antiquité Africaines*.
[690] Voir KALLALA N. *et al.*, à paraître(a) et KALLALA N. *et al.*, à paraître(b).
[691] Ces textes ont été récemment repris par RIBICHINI S., 2008, pp. 341-354 et XELLA P., 2009.
[692] LIPÎNSKI E., 1993.
[693] STAGER L. E. et WOLFF S. R., 1984.
[694] STAGER L. E., 1980 et GONZÁLEZ WAGNER C., 1990. On consultera également RIBICHINI S., 1996 qui revient sur le rôle de la ritualisation de cette forme d'infanticide.
[695] Cette hypothèse s'est enrichie, depuis peu, des analyses ostéométriques effectuées sur 348 urnes du tophet révélant que 23 % des enfants contenus dans les urnes étaient prénataux et 30 % étaient néonataux. SCHWARTZ J. H. *et al.*, 2010. Voir annexe 31, 4.
[696] BÉNICHOU-SAFAR H., 1981 ; BÉNICHOU-SAFAR H., 2004.

naissance,[697] voire exécutés en raison de malformations ou de maladies incurables. La présence d'ossements humains, associés aux textes votifs surmontant les urnes, est interprétée comme la volonté de confier l'enfant aux soins des divinités Tanit et Baal Hammon.[698] Cela expliquerait la formule finale des inscriptions : « *entends sa voix et bénis-le* », forme que l'on retrouve au présent, mais aussi au passé et au futur. Cette idée a été renforcée il y a peu avec la découverte d'une stèle votive dans le sanctuaire de Henchir El-Hami figurant une femme enceinte.[699] Les urnes contenant uniquement des ossements animaux indiqueraient des sacrifices faits dans l'espoir d'avoir une descendance bien portante ou d'attirer la bienveillance et l'aide des divinités pour la guérison d'un enfant.[700]

Ces deux courants idéologiques ne cessent de s'affronter et les données archéologiques actuelles ne permettent pas de valider l'une ou l'autre des hypothèses. Mais toute discussion n'est pas close pour autant. Les différentes études s'accordent à reconnaître aux « tophets » phénico-puniques une identité et un fonctionnement spécifiques qui divergent de ceux observés pour les autres sanctuaires nord-africains. Ainsi, au lieu de chercher désespérément à plaquer l'une ou l'autre des hypothèses sur les rites religieux dans les lieux de culte punico-libyques, on peut se demander si ces derniers n'ont pas développé une approche et une pratique différente de la religion.

La caractéristique première du sanctuaire de Baal Hammon à Carthage est la présence d'ossements calcinés d'enfants dans les urnes. D'après les découvertes, il semble que le principal rite en vigueur dans le tophet de Salammbô consistait en l'incinération d'enfants en bas-âge, pour la plupart périnataux, et au dépôt de leurs ossements dans des urnes. Parfois, les ossements humains côtoyaient des ossements animaux, majoritairement ceux d'ovins et de volatiles. Le rite connaît plusieurs évolutions et, peu à peu, on constate une augmentation significative des ossements animaux accompagnant ou remplaçant les ossements humains.[701]

---

[697] Sur l'hypothèse funéraire comme interprétation du tophet, nous renvoyons à la synthèse de LANCEL S., 1992, pp. 271-273 et notamment sa remarque sur la rareté des tombes d'enfants.
[698] BÉNICHOU-SAFAR H., 2005.
[699] FERJAOUI A. (dir.), 2007, 124, fig. 1a. J.-G. FÉVRIER avait déjà proposé de lier la question du sacrifice dans les tophets au souhait d'obtenir un enfant pour les femmes stériles. Mais l'auteur n'entend cette possibilité que dans le cadre de sacrifices de substitution, pratiqués à la période impériale. FÉVRIER J.-G., 1961-1962, développé dans FÉVRIER J.-G., 1962.
[700] Ce courant est porté par différence historiens, tout particulièrement par H. BÉNICHOU-SAFAR, G. DEL OLMO LETE, M. H. FANTAR, M. GRAS, P. ROUILLARD, J. TEIXIDOR, S. MOSCATI et S. RIBICHINI dont la bibliographie est reprise par RIBICHINI S., 2008, p. 354. Nous renvoyons également aux travaux de C. BONNET (en particulier 2011a et 2011b).
[701] BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, 119, fig. 10.

Cette pratique est signalée dans d'autres sanctuaires puniques de Méditerranée occidentale,[702] notamment en Sardaigne et en Sicile, dans les tophets de Tharros[703] et Motyé.[704] En Afrique du Nord, cette pratique est également attestée dans le tophet d'Hadrumète jusqu'au IIe s. av. n. è. Par la suite, les urnes d'Hadrumète ne semblent plus contenir que des ossements animaux.[705] Il apparaît alors qu'avec la destruction de Carthage, les pratiques évoluent brusquement, avec un net développement de la pratique dite de « substitution ».

Dans les autres sanctuaires nord-africains, dont la création se situe aux IIe et Ier s. av. n. è., les urnes semblent contenir exclusivement des ossements animaux, à l'exception du sanctuaire de Henchir El-Hami. Dans la majorité des cas, selon les observations menées par les différents découvreurs, les urnes contenaient surtout des restes d'ovins, parfois de bovins et de volatiles. Ainsi, on constate une réelle différence entre le rite pratiqué à Carthage et son adaptation dans les autres sites. Trois éléments pourraient expliquer ces différences. Dans un premier temps, il faut prendre en compte la destruction de Carthage en 146 av. n. è. qui prive le reste de la région d'un modèle « officiel ». Dans un second temps, le recours massif, pour ne pas dire exclusif, aux sacrifices d'animaux, et notamment d'ovins semble s'inscrire dans la continuité de certains usages religieux de tradition libyco-numide. En effet, plusieurs témoignages archéologiques attestent de sacrifices d'animaux par les tribus africaines.[706] Dans un troisième temps, ces différences pourraient être liées au caractère particulier du tophet. En effet, si l'on adopte l'hypothèse selon laquelle les enfants incinérés étaient déjà morts, le tophet revêt, en partie, un caractère funéraire : il s'agissait de confier la dépouille des enfants aux divinités. Le recours à l'incinération répondait ainsi aux besoins religieux mais également aux traditions funéraires attestées à Carthage et dans le monde phénico-punique. Or, les pratiques funéraires du monde libyco-numide sont caractérisées par l'inhumation. C'est la seule pratique attestée dans les tombes les plus anciennes et si l'on trouve quelques cas d'incinérations dans les sépultures plus récentes, l'inhumation reste dominante.[707] De fait, il paraissait probablement impensable aux populations nord-africaines de tradition libyco-numide d'incinérer leur progéniture. Ce caractère ambigu, associant votif et funéraire,

[702] Les tophets sont inconnus en Orient.
[703] FEDELE F. et FOSTER G. V., 1988, p. 43.
[704] CIASCA A. *et al.*, 1996.
[705] RICHARD J., 1961.
[706] L'étude du matériel issu de plusieurs tombes de tradition libyco-numide révèle la présence d'ossements d'ovinés. C'est notamment le cas dans la nécropole du Djebel Mazela. CAMPS G. et CAMPS-FABRER H., 1964, pp. 81-82.
[707] C'est du moins le cas pour l'Afrique du Nord de l'est. On trouve quelques cas d'incinérations dans la partie occidentale nord-africaine (notamment en Oranie et au Marco Oriental) qui pourraient remonter aux périodes protohistoriques. BEN YOUNÈS KRANDEL A., 2002, pp. 339-347.

pourrait se retrouver dans le sanctuaire de Henchir Touchine, antique Lambafundi où les stèles funéraires sont à proximité des stèles votives, voire mélangées avec ces dernières.[708] Selon M. LE GLAY, certaines découvertes dans l'*area* du sanctuaire sont « *indiscutablement des stèles funéraires d'enfants ou d'adolescents* » (série A).[709] Selon l'auteur, l'observation de l'iconographie des stèles suggère que « *l'adolescent qui est représenté offrant un sacrifice ne peut pas être le dédicant qu'abrite en général le registre central des stèles votives, mais le défunt lui-même, dont l'âme franchit l'Océan céleste pour rejoindre Saturne. Et la stèle commémore le sacrifice qu'il a jadis offert en personne ou qu'on a offert pour lui et qui est le signe de son « don » à la divinité ou, si l'on veut, de son initiation, gage de son salut éternel.* » [710] De même, le versant funéraire des dons à Baal pourrait se retrouver dans une inscription néopunique découverte à Ksiba M'raou où il est précisé : « *Voici dans cet endroit ses ossements ont été rassemblés dans la terre.* »[711] Si l'on suit cette hypothèse, le caractère, pour ne pas dire la fonction même, des sanctuaires de Baal Hammon, s'en trouverait profondément modifié.

3.4.1.2. Des sacrifices dits « de substitution » ?

Le sacrifice d'enfant a longtemps été considéré comme l'un des piliers de la religion punique. Cela explique pourquoi on a cherché des traces de survivance de ces pratiques dans les lieux de culte attestés à l'époque romaine.[712] C'est en ce sens qu'ont été interprétées plusieurs expressions figurant sur les stèles votives dont la compréhension pose problème.

Pour les partisans du sacrifice humain, l'une des preuves résiderait dans la mention de l'expression MLKB'L dans plusieurs inscriptions votives. Cette formule se retrouve à Carthage et dans d'autres sanctuaires phénico-puniques à Malte et en Sardaigne. Elle est également référencée en Afrique du Nord à Hadrumète et *Althiburos*. De nombreuses interprétations de ce terme ont été proposées.[713] La traduction la plus répandue est liée au sacrifice dit « de substitution ». Ainsi, NSB MLK B'L devrait être compris comme « stèle de

[708] LE GLAY M., 1966a, p. 114-118.
[709] LE GLAY M., 1966a, p. 115.
[710] LE GLAY M., 1966a, p. 117.
[711] CHABOT J.-B., 1918a, pp. 13-15 ; JONGELING K. et KERR R. (éd.), 2005, p. 51. L'inscription a récemment été reprise par BRON F., à paraître.
[712] L'hypothèse de sacrifices de substitution a été développée dans la première moitié du XXe s. avec l'article de CARCOPINO J., 1932. Par la suite, cette hypothèse a été amplement reprise. On peut citer les travaux de DUSSAUD R., 1946 ; FÉVRIER J.-G., 1953 ; FÉVRIER J.-G., 1961-1962 et LE GLAY M., 1966b, pp. 335-350.
[713] Pour un historique de cette question, voir HEMELRIJK E. A., 2004 et MOSCATI S. et RIBICHINI S., 1991.

sacrifice en remplacement d'un enfant ».[714] Mais cette interprétation est de plus en plus remise en question.[715] S. MOSCATI remarque que le terme MLK pourrait être traduit par « don » ou « offrande ».[716] H. BÉNICHOU-SAFAR propose de comprendre l'expression comme le fait « d'entrer sous le joug », c'est-à-dire l'attachement d'un homme à une divinité.[717] Cette opération viserait à consacrer à la divinité un homme ou un animal et pourrait être marquée ou non d'un sacrifice. M. H. FANTAR propose, lui, de traduire MLKB'L par « *message à Baal* ».[718]

Le terme de MLK n'est pas le seul à faire débat. L'expression BSR'M BTM, attestée à *Cirta* et *Althiburos* a récemment été découverte sur une stèle du tophet de Henchir El-Hami.[719] La traduction « en échange de son enfant » proposée par J.-G. FÉVRIER[720] a été unanimement acceptée.[721] Pourtant, de l'avis des sémitisants, son sens n'est pas encore clairement établi.[722]

Il en va de même pour les inscriptions de N'Gaous découvertes en en 1930.[723] Ce lot de cinq stèles datées des IIe et IIIe s. de n. è. est caractérisé par des dédicaces latines quasiment similaires « *Quod bonum et faustum factum sit domino sancto Saturno sacrum magnum nocturnum anima pro anima sanguine pro sanguine vita pro vita pro concesso salute ex viso et voto sacrum reddiderunt molchomor Felix et Diodora libentes animo agnum pro vikario* »[724] La quasi-totalité de la communauté scientifique a reconnu dans ces inscriptions la preuve inébranlable de la réalité de sacrifices animaux en substitution de sacrifices d'enfants selon une pratique héritée de la Carthage punique.[725] Pourtant, comme l'a récemment remarqué S. RIBICHINI, s'il s'agit bien d'une substitution, le processus peut se comprendre dans le sens où « *la vittima animale, mediante un rito di magia terapeutica e l'intervento del dio Saturno, assicurava la salvezza di coloro per i quali, esplicitamente, essa veniva offerta, perdendo a favore di quelli la sua "anima" il suo sangue, la sua vita.* »[726] C'est dans cette même optique que l'on pourrait faire la lecture d'une inscription votive

[714] FÉVRIER J.-G., 1955, p. 53. Cette hypothèse est suivie, entre autres, par AMADASI GUZZO M. G., 1967, pp. 20-21; AMADASI GUZZO M. G., 1986.
[715] Voir les critiques formulées par BÉNICHOU-SAFAR H., 1995, pp. 142-143.
[716] MOSCATI S., 1987.
[717] BÉNICHOU-SAFAR H., 1993.
[718] FANTAR M. H., 1995a, p. 32.
[719] FERJAOUI A. (dir.), 2007, pp. 129-130.
[720] FÉVRIER J.-G., 1953, pp. 12-15.
[721] Remarquons dans le cas de Henchir El-Hami que la stèle portant l'inscription a été découverte à proximité immédiate d'une urne contenant des ossement humains périnataux (urne n° 43).
[722] HOFTIJZER J. et JONGELING K., 1995, p. 279.
[723] ALQUIER J. et P., 1931.
[724] FÉVRIER J.-G., 1962, p. 2, stèle n° 3.
[725] Sur le suivi et le développement de cette théorie, voir CARCOPINO J., 1932 ; LE GLAY M., 1961, pp. 335-341.
[726] RIBICHINI S., 1999-2000, p. 361.

néopunique découverte à Äin Tounga : « *Au seigneur à Tanit face de Baal et à Baal/ vœu qu' voué 'MTB'L, fille de BRKB'L / BN N'MGL épouse de 'BDMLQRT, stèle (?) / dans l'intérêt de B'LYTN et elle a voué l'équivalent parce qu'il a entendu sa voix et il l'a bénie* ».[727]

Si l'état actuel des connaissances ne permet pas de comprendre avec exactitude les formules religieuses découvertes sur les stèles votives, les objections émises à l'encontre d'une interprétation « sacrificielle » ne permettent plus d'y voir une justification de la pratique des sacrifices d'enfants.[728] Il ne s'agit nullement de remettre en cause la réalité des données archéologiques qui montrent bien une évolution et une différenciation des pratiques votives dans les cités de Carthage et d'Hadrumète et dans les autres sanctuaires de l'Afrique nord-orientale, particulièrement aux IIe et Ier s. av. n. è.

Ainsi, la présence d'ossements animaux et non d'ossements humains dans les urnes votives ne doit pas être considérée comme l'avatar de pratiques caractéristiques du monde phénico-punique. Bien au contraire, elle est le reflet de rites spécifiques à l'Afrique libyco-punique.

3.4.2. Les offrandes

Une fois l'ombre de la question des « sacrifices d'enfants » écartée de l'étude des pratiques religieuses nord-africaines, on peut s'intéresser à la nature des dons faits aux divinités par les fidèles. Les données archéologiques et épigraphiques permettent de distinguer deux principaux types d'offrandes : animales et végétales.

3.4.2.1. Sacrifice animal

Le sacrifice de victimes animales dans les cérémonies religieuses est documenté par trois types de sources : ostéologiques, épigraphiques et iconographiques.[729] Les différentes analyses menées sur le contenu des urnes votives ont révélé la présence d'ossement d'agneaux

[727] BEN HASSEN H. et FERJAOUI A., 2008, pp. 7-9.
[728] Pourtant, le sacrifice de substitution fait toujours partie intégrante du paysage historiographique. Parmi de nombreux exemples, citons le récent ouvrage de A. CADOTTE qui, au sujet d'un relief découvert à Henchir Soualem, le décrit comme « *évoquant sans aucun doute la scène d'un sacrifice de substitution* ». CADOTTE A., 2007, p. 27. Cette analyse est partagée par le découvreur de la stèle selon qui, ce relief « *est sans doute l'illustration archéologique la plus complète et la plus suggestive du sacrifice de substitution tel qu'il fut pratiqué en Afrique romaine*. ». M'CHAREK A., 1995a, p. 255.
[729] Pour la région et la période qui nous occupe ici, nous ne disposons pas de documentation littéraire.

de chevreaux, de moutons, de bœufs,[730] de plusieurs espèces d'oiseaux et parfois de poissons. Cette observation n'a rien d'étonnant et correspond aux victimes présentées dans le tarif sacrificiel de Marseille.[731] Mais si l'on met ces éléments ostéologiques en rapport avec l'iconographie des stèles, le résultat est plus surprenant.

L'étude des motifs figurés sur les pierres votives, et notamment les figures animales et végétales, nous poussent à poser la question du rapport entre l'iconographie des stèles et le contenu des urnes. Mais cet exercice présente deux difficultés majeures. La première est la réorganisation régulière des espaces de cultes impliquant le déplacement des anciens dépôts votifs dans des *favissae*. Le second concerne les méthodes de fouilles archéologiques, encore hasardeuses dans la première partie du XXe s. et le manque de relevés figurant l'emplacement exact de chaque objet. À ce jour, le seul sanctuaire ayant fait l'objet d'une publication détaillée des objets recensés dans l'*area* est celui de Henchir El-Hami. Malgré cela, A. FERJAOUI remarque qu'il n'y a pas toujours de rapport entre l'iconographie et le contenu des urnes.[732] On peut prendre l'exemple de la stèle n° 29 représentant, dans le dernier registre, un bélier et un bœuf. D'après le relevé réalisé par les découvreurs, cette stèle était située à proximité de quatre urnes, sans qu'il soit possible de l'associer, avec certitude, avec l'une d'entre elles. Sur les quatre urnes (n° 243, 23, 207 et 278), une contenait exclusivement des ossements de capriné (n° 243), une autre des ossements humains et de capriné (n° 278), deux exclusivement des ossement humains (n° 23 et 207).[733] Toutefois, le choix des animaux représentés sur les stèles pourrait être un indicateur des dons fréquents ou classiques adressés aux divinités. Dans le sanctuaire d'El-Kénissia, L. CARTON remarque la concordance entre les urnes contenant majoritairement des ossements de moutons et l'iconographie lapidaire où cet animal est le plus représenté.[734] De même il observe l'absence de représentation de volatiles sur les stèles et dans les urnes. Toutefois, les animaux représentés sur les stèles ne doivent pas systématiquement être associés aux victimes de sacrifices. L'exemple le plus révélateur est probablement celui des oiseaux. Lorsque ces derniers sont figurés dans la partie supérieure de la stèle, ils correspondent très certainement à un symbole religieux, spirituel ou divin. C'est

[730] Les os de veaux ou de bœufs sont relativement rares dans les urnes alors que les animaux qui accompagnent les ossements humains de la première époque dans le tophet de Carthage sont des ovinés, très jeunes et plutôt de sexe masculin. BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 51.
[731] Le tarif sacrificiel de Marseille cite 5 types de victimes animales : bovins adultes, veaux, ovins adultes, ovins jeunes et oiseaux. P. XELLA montre que parmi les offrandes, la majorité était des animaux domestiques car ils étaient faciles à se procurer mais précise que du gibier pouvait figurer parmi les dons. XELLA P., 1983, pp. 42-43.
[732] FERJAOUI A. (dir.), 2007, p. 102.
[733] Voir le tableau de l'inventaire des urnes, FERJAOUI A. (dir.), 2007, pp. 456-462.
[734] CARTON L., 1907a, p. 114.

notamment le cas à Mactar où les volatiles sont particulièrement fréquents. Cette situation semble également se retrouver à Henchir R'çass où le dédicant tient l'oiseau (un pigeon ou un poulet) de sa main gauche, ramenée sur sa poitrine alors que le registre inférieur de la stèle figure un mouton et un autel. Enfin, la figuration d'animaux pourrait avoir pour vocation d'accroître symboliquement le don fait aux divinités. C'est ainsi que l'on pourrait expliquer la présence sur une même stèle d'un mouton et d'un bœuf. En effet, il est peut probable que ces offrandes, particulièrement onéreuses aient été consacrées à la divinité en même temps. Le fait est confirmé pour le sanctuaire de Henchir El-Hami où, bien que des bœufs soient représentés sur les stèles, on ne trouve aucun os de bovidé dans les urnes.

Les tarifs sacrificiels nous informent que les victimes animales pouvaient être offertes aux divinités selon trois types de sacrifices : le KLL (la victime est en partie offerte aux divinités, le restant revenant au prêtre),[735] le ṢW'T (la victime est seulement présentée à la divinité, puis est partagée entre le prêtre et le fidèle) et le ŠLM KLL (la victime est intégralement brûlée).[736] Dans le cas du ṢW'T, on peut se demander si la cérémonie ne comprenait pas un repas sacré. La présence d'objets culinaires dans les sanctuaires pourrait aller dans ce sens.[737]

Malheureusement, si les tarifs sacrificiels nous informent sur le coût d'un sacrifice et la part de victime que reçoivent la divinité, le prêtre et le fidèle, ils ne nous disent rien sur le lien entre les offrandes et les bienfaits demandés ou reçus par les dédicants des divinités. Comme le rappelle P. XELLA il s'agit de documents normatifs visant à « *régler administrativement les rapports entre prêtres et fidèles, à l'occasion de sacrifices offerts par ces derniers à l'intérieur des institutions cultuelles de Carthage et de ses environs.* »[738] Mais peut-être la nature et l'importance du don étaient-elles laissées à l'appréciation de chacun, en fonction des moyens et de la grâce reçue ou demandée ?

Les oblations effectuées dans les sanctuaires ne recouvraient pas uniquement les sacrifices animaux sanglants. De nombreuses autres offrandes pouvaient être faites indépendamment ou en accompagnement des holocaustes.

---

[735] Ce type de sacrifice pourrait être illustré par des représentations iconographiques de Dougga où une stèle figure seulement l'arrière-train d'un bélier, une autre porte des pattes de bœufs et une troisième la queue de quadrupède. LANTIER R. et POINSSOT L., 1941-1942, p. 229 n° 75, p. 229 n° 56 et p. 231, n° 87.
[736] LIPÎNSKI E., 1995, pp. 467-468.
[737] CARTON L., 1906, p. 113.
[738] XELLA P., 1983, p. 39.

3.4.2.1. MNḤT,[739] libations et offrandes végétales

Ces offrandes se divisent en une multitude de dons, de nature et de forme différentes. Les textes découverts dans le monde punique font mention de d'huile, de gâteaux, de graisse, de lait,[740] d'encens, de graines de cumin,[741] de parfums/baumes/aromates, de céréales (?),[742] de fruits, de miel ou de pains d'oblation.[743]

Une partie de ces offrandes est représentée sur les stèles votives. On trouve en particulier le « gâteau cornu », des fruits et de l'encens.[744] L'étude des urnes permet de compléter cette liste : à El-Kénissia, certaines contenaient des noisettes. Ce type de don est appuyé par la découverte de statuettes représentant des individus tenant des noisettes ou des coquillages à El-Kénissia.[745] La présence de motifs floraux est plus ambiguë. On reconnaît dans la palme, la grenade ou la pomme de pin des attributs divins. Toutefois, rien n'empêche de penser que ces végétaux étaient présentés aux divinités lors de la cérémonie.

En raison de leur faible coût, en regard des sacrifices sanglants, les libations et les offrandes végétales étaient peut-être les plus nombreuses. Les grandes quantités d'*unguentaria* et de vases découverts dans les sanctuaires attestent de leur fréquence. Le fait est particulièrement spectaculaire dans le sanctuaire d'Ḥoṭer Miskar à Mactar où les abords de l'autel présentent un « *tapis de tessons* ». Il s'agit vraisemblablement des restes de jarres utilisées lors des libations et brisées au pied de l'autel après l'offrande.[746] De même, l'encens semble particulièrement présent dans les cérémonies et pourrait avoir eu sa propre corporation.[747]

Cependant, faute de texte, il ne nous est pas permis d'associer un don avec un rite particulier ou un moment précis de la cérémonie. Ainsi, nous ne pouvons savoir si ces dons pouvaient être indépendants ou s'ils venaient en complément d'un sacrifice sanglant. De

---

[739] Le texte d'*Althiburos* (*KAI*, 159, l. 8) distingue le 'LT (holocauste) de la MNḤH qui désigne, en hébreu biblique, l'offrande des produits végétaux par opposition aux sacrifices sanglants. Sur cette inscription, voir BRON F., 2009. Sur MNḤT, voir LIPÎNSKI E., 1995, p. 475.
[740] *CIS* I, 165, l. 1 ; *CIS* I, 167 ; *CIS* I, 3916.
[741] *CIS* I, 166.
[742] Voir annexe 29, Bir Tlelsa, n°1.
[743] *CIS* I, 166.
[744] Dans les scènes de sacrifices représentées sur les stèles d'Hadrumète, plusieurs personnages sont figurés près d'un autel en flamme, égrenant (probablement) de l'encens. Voir en particulier CINTAS P., 1947, p. 72, fig. 133 et p. 74, fig. 135. Même si, comme nous l'avons remarqué plus haut, ces représentations sont tardives et probablement influencées par le modèle romain, la mention d'encens dans les inscriptions et les brûle-parfums découverts dans les tophets ne laissent aucun doute sur cette pratique à l'époque punique et néopunique.
[745] CARTON L., 1907a, p. 114.
[746] PICARD C., 1979-1980, p. 72.
[747] FÉVRIER J.-G., 1951-1952b. Cette interprétation de la lecture de l'inscription bilingue d'*Althiburos* ne fait pas l'unanimité. LIPÎNSKI E., 1995, p. 475, n° 333.

même, on peut se demander si les libations étaient toutes réalisées lors de la cérémonie ou si l'on pratiquait des libations postérieures sur des *mensae* ou au pied des stèles.

3.4.3. Les personnes en présence

Les rites pratiqués dans les lieux sacrés impliquaient la participation de plusieurs personnes. La présence d'un prêtre, peut-être accompagné d'assistants, de musiciens ou de danseurs,[748] était fréquente, si l'on en croit l'attention portée par le tarif sacrificiel de Marseille à leur rémunération, mais sans doute pas systématique. Leur rôle exact dans le déroulement des cérémonies reste inconnu. Tout indique que le sacrifice était fait par le prêtre, mais on peut envisager que le dédicant prenait une part active dans cette cérémonie si l'on en croit une inscription découverte à *Bulla Regia*[749] avec pour dédicace L'DN ZBḤ 'RŠ BN / ŠLD 'NK HṢTT ŠT / MGN que J.-G FÉVRIER traduit par « *Au seigneur a sacrifié 'RŠ fils de ŠLD moi j'ai allumé année de Magon* ».[750]

Si la présence de dédicants est une évidence, de nombreuses interrogations subsistent sur leur nombre. Ces rites étaient-ils accomplis par une seule personne ou impliquaient-ils la participation de membres de la famille ou de la communauté ?

Les inscriptions votives donnent le plus souvent le nom du dédicant. Majoritairement, il s'agit de noms masculins que l'on interprète comme étant celui du père. Ainsi, sa participation à la cérémonie est assurée. Mais était-il seul ? L'importance et le coût que devait représenter un sacrifice aux divinités, probablement augmenté lorsqu'il s'agissait d'un rite avec l'enfant nous laissent penser que le père ou le chef de famille n'était pas le seul à participer à la cérémonie. Il est possible que la mère et d'autres membres de la famille (et peut-être d'autres proches) étaient présents. Cette hypothèse pourrait se trouver confirmée par la présence de plusieurs urnes, *unguentaria* et autres céramiques dans un même dépôt votif. En effet, lorsque le sol des *areae* a été découvert intact et n'a pas fait l'objet de

[748] LIPÎNSKI E., 1995, pp. 483-486.
[749] FÉVRIER J.-G., 1965-1966.
[750] La traduction est problématique. Si le début de la phrase ne présente pas de difficulté, le reste est moins aisé. J. FÉVRIER propose de voir dans HṢTT un verbe à la première personne du singulier du parfait et propose, avec maintes réserves, de rapprocher le terme de la forme hébraïque *hiṣṣti* « j'ai allumé ». Si tel est le cas, nous aurions une mention d'une partie du rite.

réaménagement mais seulement d'un remblayage, il est fréquent de voir un même dépôt constitué de différentes céramiques.[751]

Deux principales hypothèses sont envisageables pour expliquer ces dépôts multiples. Soit il s'agit de vestiges de cérémonies regroupant plusieurs personnes de la même famille (dans son acception la plus large), soit nous avons affaire à des dépôts successifs, là encore réalisés au sein d'une même famille. Dans le premier cas la présence de plusieurs *unguentaria* représenterait des libations, faites par plusieurs personnes, chaque membre ou participant versant le contenu d'une fiole à son tour. De même, les différentes urnes pourraient représenter les offrandes faites par les différents protagonistes. Dans le second cas, il est possible que différents dons ou libations aient été faits périodiquement en attendant l'accomplissement du vœu. Cette seconde hypothèse pourrait être mise en lien avec le rôle « d'autel votif familial » parfois accordé aux stèles. Le fait est d'autant plus probable dans le cas des stèles de *Thuburbo Maius* ou d'El-Kénissia[752] qui revêtent la forme de véritables autels, ainsi que pour les cippes-trônes de Zian et Tala.[753] De même, cela pourrait expliquer la présence de *mensae* signalées dans les sanctuaires.[754]

L'aspect collectif familial pourrait être mis en lien avec le caractère tribal que l'on attribue généralement aux populations de tradition libyque. Dans le monde de tradition africaine, « *l'homme privé se conçoit avant tout dans le cadre de la tribu et plus encore parfois de la famille comprise dans son sens large*. »[755] Mais ce type de dépôt multiple se retrouve également à Carthage et Hadrumète. Il faudrait, pour avancer dans cette hypothèse, pouvoir mettre en lien les dépôts multiples avec les stèles ce qui nous donnerait des informations quant à l'onomastique ou les formules employées. Malheureusement, nous ne disposons pas de ces informations.

Parfois, les différents dédicants sont mentionnés dans les inscriptions. C'est le cas d'une dédicace découverte à *Althiburos* qui commémore le sacrifice fait par B'LḤN et 'BD'DM.[756] On peut ajouter une inscription découverte dans la région d'El Jem présentée par

[751] C'est notamment le cas à Hadrumète (le phénomène s'amplifie au cinquième niveau on trouve 2 ou 3 « *épaisseurs d'urnes superposées*. » CINTAS P., 1947, p. 26 et 55), à Henchir El-Hami (FERJAOUI A. (dir.), 2007, pp. 47-54, fig. 59-63, 67-69, 71-72 et 76.) et Dougga (urnes groupées par 2 à 5 accompagnées de 2 à 8 *unguentaria*. CARTON L., 1897, p. 398).
[752] CARTON L., 1906, pl. V, n° 28.
[753] DRINE A. et FERJAOUI A., 1995, p. 399, n° 6-8 ; DRINE A., 2002, p. 31 n° 7 et p. 36.
[754] Par exemple, HILAIRE (Lieutenant), 1898, p. 181.
[755] LE GLAY M., 1966b, p. 418.
[756] SZNYCER M., 1982.

A. FERJAOUI lors du VIIe congrès des études phéniciennes et puniques de novembre 2009 qui mentionne une offrande réalisée par deux frères.[757]

Les sacrifices pouvaient également être faits par les citoyens de la cité. Nous retrouvons ces sacrifices collectifs à Dougga,[758] Mididi,[759] Ellès,[760] et Mactar.[761] On remarque que toutes ces inscriptions ont été retrouvées dans une même aire géographique et que les « vœux » faits par des « Baali » semblent absents des sanctuaires phénico-puniques. Les incertitudes demeurent sur le déroulement de ces sacrifices. Réunissaient-ils de nombreux citoyens ou seulement une poignée de personnalités chargées de représenter la communauté[762] ? Par qui étaient-ils réalisés ? À quelle occasion ? S'agit-il de vœux ou de dons réalisés pour célébrer une cérémonie publique dont la périodicité serait codifiée ? Ou est-ce un moyen de s'attirer les bonnes grâces de la divinité afin d'aider la cité à affronter une difficulté ? Le formulaire employé dans les inscriptions collectives est identique à celui des dédicaces individuelles ; les informations y sont minimales et ne permettent pas de répondre aux interrogations.

Le recensement et l'étude des données relatives au paysage religieux des IIe et Ier s. av. n. è. nous a permis d'observer les caractéristiques des panthéons africains, des dédicants, les particularités des sanctuaires et de certaines cérémonies. Tout cela nous permet, dans un dernier temps de proposer plusieurs remarques sur les pratiques religieuses et leurs évolutions.

3.4.4. Évolution des pratiques

Si l'on rassemble les différents éléments observés au cours de nos analyses du matériel votif, on constate dans un premier temps des changements dans la forme et la présentation des stèles votives. On note tout d'abord l'apparition de nouvelles formules, la simplification des dédicaces et le flottement dans la place des inscriptions. À cela s'ajoute une sélection

[757] FERJAOUI A., à paraître.
[758] Dougga n° 9 (CARTON L., 1897, p. 411, n° 17).
[759] *Mididi* n° 2 et 3 (SZNYCER M., 1986, p. 17 ; GHAKI M., 1985, pp. 174-175).
[760] Annexe 29, Ellès n° 1, 2 et 3. GHAKI M., 2002, pp. 1669-1675.
[761] Dans un article, SZNYCER M., 1986, p. 11, n° 17 nous informe que 5 inscriptions commémorant des sacrifices faits par les « *baali* » ont été découvertes à Mactar et en annonce la publication prochaine dans une ouvrage de M. H. FANTAR et M. SZNYCER, intitulé *Stèles à inscriptions néopuniques de Mactar*. Les inscriptions en questions sont recensées sous les numéros 32, 33, 34, 35 et 36.
[762] La traduction généralement admise pour « *baali* » est citoyens. M. H. FANTAR (1986b, p. 28) propose de traduire ce terme par notable.

particulière du répertoire iconographique (notamment à *Hippo Regius*, Bir Tlelsa, *Bulla Regia*, Mactar et Hadrumète) et des techniques, notamment dans l'utilisation de peinture rouge. Nos avons vu que ces caractéristiques pouvaient traduire une redéfinition de l'identité des divinités.

Mais on assiste également à une évolution des pratiques. Le fait le plus emblématique porte sur le contenu des urnes. Pour les sanctuaires qui apparaissent à partir du IIe s. av. n. è. et dont les urnes ont été retrouvées et examinées, on constate uniquement la présence d'ossement d'animaux.[763] Dans le sanctuaire d'Hadrumète, cette disparition se fait progressivement.[764] À partir du troisième niveau, les ossements animaux deviennent aussi fréquents que les ossements humains, tendance qui se confirme au quatrième niveau. Au cinquième niveau, l'urne ne contient plus que des ossements animaux. Le fait le plus marquant est le passage du cinquième au sixième niveau où on note une absence totale d'urnes. L'*area* ne contient plus que des stèles avec à leur pied, un dépôt constitué presque exclusivement d'*unguentaria*. Généralement, la disparition des urnes est mise en lien avec la monumentalisation des sanctuaires et le passage du culte de Baal à celui de Saturne. Désormais, les sacrifices se font sur l'autel et ne sont plus commémorés par des dépôts individuels. Il s'agit là de pratiques caractéristiques de l'époque romaine. Dans le cas d'Hadrumète nous serions face à une étape intermédiaire de la « romanisation » du culte. En effet, le recours à la stèle votive est maintenu, mais sa fonction change. Elle désormais uniquement destinée à commémorer l'acte et non plus à signaler le dépôt d'offrande.

Une seconde évolution des pratiques votives apparaît dans les sanctuaires de l'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. n. è. On a constaté dans la plupart des sanctuaires une modification dans la forme des *unguentaria*. Ils deviennent claviformes, diminuant de façon drastique la quantité du produit contenu dans ces fioles. Cette tendance est accentuée avec le cas des *unguentaria* sans cavité interne disposant simplement (et pas systématiquement) d'un léger renflement au niveau du col ne pouvant contenir que quelques gouttes. La diminution et peut-être la disparition du contenu des « porte-parfums » suggère que l'acte cède la place au symbole. Cette hypothèse peut être étendue au cas de lampes découvertes dans les dépôts qui ne présentent pas toutes des traces d'usage. Enfin, une interprétation similaire pourrait être proposée pour les monnaies déposées dans les urnes ou a proximité. Certaines présentent de très fortes marques d'usure, suggérant leur retrait de la circulation monétaire. On peut ajouter

[763] Sauf dans le cas de Henchir El-Hami
[764] Suivant une tendance déjà observée dans le tophet de Carthage avec une diminution progressive d'ossements humains dans les urnes.

à cela la découverte de disques de plomb semblables aux monnaies. Ces différents éléments suggèrent que l'on recourt, en partie, aux représentations des dons et non plus à des dons réels.

Toutefois, ces observations ne peuvent pas être généralisées à l'ensemble des sites. Nous l'avons vu, la plupart des sanctuaires ne semblent pas contenir d'ossements humains. Excepté dans le cas de Henchir El-Hami et ce pourrait également être le cas pour le sanctuaire d'*Althiburos*. Ces deux exemples qui se distinguent des autres sanctuaires nous rappellent la complexité du paysage religieux et réaffirment l'identité propre de chaque sanctuaire, même s'ils s'inscrivent globalement dans une dynamique similaire.

L'étude détaillée du matériel votif recensé dans les sanctuaires de l'Afrique nord-orientale des IIe et Ier s. av. n. è. peut se résumer en deux principaux points : un éloignement du modèle carthaginois et une identité propre à chaque site. Cet éloignement du modèle carthaginois doit être mis en relation avec deux éléments : la disparition de Carthage et de sa domination et l'apparition de nouveaux sanctuaires qui semblent à la recherche de leur propre identité, mêlant les éléments religieux de Carthage, ceux de tradition libyque et peut-être des influences romaines. C'est en tenant compte de ces différents éléments que peuvent se comprendre les pratiques particulières qui naissent dans les nouveaux sanctuaires.

Généralement, l'historiographie de l'Afrique du Nord antique véhicule l'image d'une religion marquée par l'influence carthaginoise. Nombre d'historiens ont souligné le caractère immuable et archaïque de la religion punique qui s'étendrait uniformément, adoptant quelques formes locales, mais restant profondément punique. En observant attentivement le matériel, on se retrouve face à une réalité tout autre.

Tout d'abord, on constate l'apparition de plusieurs sanctuaires aux alentours du milieu du IIe s. av. n. è, principalement dans la région tellienne, et dans une moindre mesure sahélienne. Les causes en sont multiples et relèvent tout autant du domaine religieux que politique, influencé par l'affirmation et l'extension du royaume numide, la destruction de Carthage et l'annexion de son territoire par Rome. Ces lieux de culte adoptent une forme punique, que ce soit dans leur aménagement ou dans leur matériel votif. Pourtant, ce n'est pas une adoption sans concession que nous constatons mais au contraire l'émergence de croyances et de pratiques à la croisée entre le modèle carthaginois et les usages et les croyances des différentes populations. En effet, l'étude du matériel votif, que ce soit les stèles, les urnes ou encore les *unguentaria*, révèle que les modalités de cultes diffèrent de celles de la capitale punique. Ces différences par rapport au modèle carthaginois doivent être mises en

lien avec les apports culturels numides et libyques. Ainsi, les sélections opérées dans les motifs iconographiques, les formules votives et plus encore le choix des divinités et de leurs appellations montrent que, sous couvert d'attributs puniques, les croyances et les pratiques qui s'opèrent dans ces lieux de culte sont le fruit de constructions locales.

L'étude des divinités et des dédicants, l'attention portée à l'aménagement des sanctuaires et l'observation des pratiques rituelles dressent l'image d'un paysage religieux multiple et complexe. Dans un même espace géographique se côtoient des lieux de culte consacrés à différentes divinités, dont les créations varient tant en termes chronologiques que de contexte, fréquentés par une population composite dont les pratiques et les croyances s'inscrivent au confluent de plusieurs traditions culturelles.

Néanmoins, plusieurs tendances générales se dégagent. La plus évidente concerne la nature et la forme des dons faits aux divinités. Comme nous l'avons vu, les tophets du monde punique voient peu à peu la raréfaction des ossements humains dans les urnes. Une seconde différence pourrait porter sur la valeur des dons faits à la divinité. On constate dans plusieurs sanctuaires, de plus en plus fréquemment, que les objets votifs sont obsolètes. C'est le cas pour les *unguentaria* claviformes qui ne peuvent plus contenir, au mieux, que quelques goutes de liquides. Il en va de même pour les monnaies déposées vraisemblablement démonétarisées. Signalons également les lampes qui ne semblent pas avoir été allumées. Enfin, on note la disparition d'urnes au pied des stèles dans le dernier niveau d'Hadrumète.

Si l'on remplace cette étude dans le cadre plus général de l'Afrique du Nord dans l'Antiquité, on remarque que les IIe et Ier s. av. n. è. constituent une période d'intense activité religieuse qui contraste avec l'image que l'on plaque généralement sur l'*Africa vetus* au lendemain de la troisième guerre punique. Surtout, d'un point de vue cultuel, cette période ne doit pas être simplement comprise comme la continuité linéaire de l'époque punique.[765] Au contraire, elle correspond à une phase transitoire entre une religion dominée par le modèle carthaginois et l'élaboration de pratiques et croyances cultuelles qui marqueront le paysage religieux sous l'Empire.

[765] C'est pourtant cette image que l'on retrouve encore dans les récentes études consacrées aux cultes en Afrique du Nord antique. Voir par exemple SHAW B., 2007, en particulier p. 19.

CHAPITRE VI - MONDE FUNÉRAIRE

Les nécropoles constituent un terrain d'étude privilégié des sociétés anciennes. D'un point de vue strictement matériel, elles comptent parmi les vestiges du passé les mieux conservés.[1] D'un point de vue culturel, l'observation du monde funéraire offre une ouverture sur les croyances eschatologiques des peuples. Le paysage mortuaire nord-africain ne fait pas exception et sa richesse et sa variété en font un domaine incontournable, particulièrement dans le cas d'une recherche globale sur l'*Africa vetus*.[2] Les premières observations menées dans les champs géopolitique, administratif, économique et religieux ont permis de pointer les caractéristiques de cette région et de dresser les grandes lignes de son évolution au cours des deux derniers siècles avant notre ère. Nous allons voir maintenant ce qu'il en est du point de vue des croyances, pratiques et rites mortuaires.

Afin de mener à bien l'étude du paysage funéraire des premiers temps de l'*Africa vetus* nous avons débuté notre recherche par un recensement des nécropoles et sépultures éparses dont l'occupation est au moins attestée aux IIe et Ier s. av. n. è. Cette entreprise a très rapidement montré plusieurs difficultés.

La première difficulté provient de la variation quantitative et qualitative des informations recensées d'un site à l'autre, voire à l'intérieur d'un même site. La très grande majorité des nécropoles considérées a été explorée entre la fin du XIXe s. et la première moitié du XXe s. avec des techniques et connaissances archéologiques encore hésitantes. Les approximations manifestées lors des fouilles se sont répercutées dans les publications : manque de recension du matériel, descriptions fantaisistes ou erronées, disposition inconnue des objets dans la tombe, aménagement et architecture de la sépulture à peine mentionnés. La situation est tout aussi précaire en ce qui concerne le traitement du défunt. La présence d'ossements ou de cendres n'est pas toujours stipulée et trop peu d'attention est portée à l'emplacement du corps, sa position et les soins (ou l'absence de soins) dont il a fait l'objet. Ces lacunes sont peu à peu comblées par les récents travaux et monographies portant sur les sites funéraires : la professionnalisation de l'archéologie au cours du XXe s., ses progrès et sa

[1] Comme le rappelle G. CAMPS « *il est extrêmement rare de pouvoir […] fouiller des lieux habités qui ne connurent pas une nouvelle occupation après avoir été abandonnés*. ». CAMPS G., 1961, p. 42. De plus, leur localisation *extramuros* les préserve souvent des évolutions urbanistiques.

[2] Parmi les publications les plus récentes, nous pouvons citer les études de STONE D. L. et STIRLING L. M, 2007a et STONE D. L., 2007. Signalons également les rapports de fouilles avec, par exemple, les travaux de S. BEN TAHAR (2004, 2009) sur l'île de Djerba et ses environs. Ces quelques exemples révèlent que les études portent aussi bien sur les approches matérielles que conceptuelles.

relation de plus en plus étroite avec les sciences dures ont multiplié les informations pouvant être tirées du paysage mortuaire. Il est désormais possible d'identifier, entre autres, le sexe et l'âge des défunts, la nature des restes alimentaires, la présence d'un cercueil ou non lors de l'enfouissement et cela, même en l'absence de tout vestige organique.

L'approximation des anciennes publications ne touche pas uniquement le contenu des tombes ; elle affecte également nos connaissances sur les spécificités des sépultures et leur répartition géographique et chronologique à l'intérieur d'une même nécropole. Du fait de la présentation globale du matériel et non d'une description individuelle des tombes dans plusieurs rapports de fouilles, nous ne sommes pas toujours en mesure de distinguer les tombes datées de notre période des autres. Pour ces raisons, nous n'avons pas pu nous livrer à une étude comparative entre les différents sites. De même, le matériel étudié et publié ne peut être considéré comme représentatif de celui de l'ensemble des sites funéraires. Quasiment aucune nécropole n'a été explorée dans son intégralité. Les moyens matériels et humains ainsi que les nombreuses contraintes géographiques, géologiques ou historiques ont souvent limité les explorations à quelques sépultures. Or, l'étude menée par M. GUILLON[3] montre que l'importance numérique de l'échantillon n'est pas toujours un gage de représentativité.[4]

Une seconde difficulté méthodologique provient de la variété des sépultures considérées. Les tombes de tradition punique sont creusées en profondeur, sans signalement extérieur, ce qui les préserve, du moins en partie, des réutilisations postérieures et des pillages. De plus, elles renferment souvent du matériel connu et relativement bien daté. Il en va autrement pour les *haouanet* et les mégalithes. Ces tombes visibles extérieurement ont fait l'objet de réoccupations successives dans l'Antiquité et ont été beaucoup plus sensibles aux effets du temps. Ainsi, la disposition des corps et leur association avec les dépôts funéraires sont impossible à déterminer. De plus, la nature du matériel, composé souvent de céramiques modelées, ne permet pas toujours de dater les sépultures avec certitude. Notre méconnaissance est tout aussi marquée pour les tombes de type « auges creusées à fleur de sol ». Le plus souvent dépourvues de contenu, elles ne peuvent être datées et les pratiques qui leur sont associées sont uniquement décelables au travers de la forme des auges. Toutefois, si

[3] GUILLON M., 2004. L'expérimentation porte sur un cimetière médiéval. La zone étudiée a été divisée en 5 secteurs. Toutes les tombes ont été fouillées. Les simulations ont testé 3 paramètres : l'âge des sujets immatures, le sexe des sujets adultes et le mode de décomposition du cadavre dans la sépulture. Le résultat révèle que les cinq secteurs pris en compte présentent de nombreuses différences devant les trois paramètres étudiés.

[4] GUILLON M., 2004, p. 98. À ces imprécisions s'ajoute un sentiment de flou et d'incertitude provoqué par des problèmes d'ordre terminologique. En effet, les archéologues et découvreurs ne recourent pas toujours aux mêmes termes pour désigner les mêmes choses ou, au contraire, utilisent un même mot pour désigner deux éléments distincts. Ce phénomène est accentué par le décalage chronologique existant entre les plus anciennes publications et les travaux récents auxquels nous avons eu recours. Voir COLARDELLE M., 1996.

elle présente de nombreux inconvénients, la visibilité de ces tombes permet une recension plus importante : ce type de sépulture se repère beaucoup plus facilement que les hypogées de tradition punique.

La variété des pratiques et des traditions induit des difficultés dans l'identification même des sépultures et des espaces funéraires. Si les mégalithes, *haouanet*, auges à fleur de sol et tombes à puits sont bien connus, ils ne recouvrent pas toutes les coutumes mortuaires. Il est fort probable que certaines populations aient eu recours à des ensevelissements plus sommaires ou présentant des formes qui nous échappent. La question se pose pour le cas de la « nécropole » libyque signalée par L. CARTON au Kef Messeline. Au cours d'une prospection, le découvreur remarque une série de stèles à peine taillées et couvertes d'inscriptions en caractères libyques dressées dans une clairière, sans aucune trace de sépulture.[5] S'agit-il réellement d'une nécropole, ou d'un espace sacré à la vocation plus ambiguë ? De même, comment interpréter l'absence de tombes dans la région située à l'Ouest du chapelet des sebkhas. Certes, cette région n'a pas livré, à notre connaissance, de vestiges témoignant d'une occupation marquée du sol pour la période punique et néopunique. Faut-il pour autant uniquement la considérer comme une zone de passage traversée par des populations nomades ou semi-nomades ? Et si tel est le cas, l'absence de vestige matériel ne serait-elle pas à mettre en partie sur le compte de pratiques mortuaires différentes de celles constatées jusqu'à présent, telles que « l'exposition » ou encore le décharnement ? Ces problèmes d'identification et de recension rappellent que les chiffres donnés reflètent uniquement l'état des découvertes archéologiques.

Néanmoins, malgré l'aspect lacunaire de nos sources, l'ensemble des données recueillies et analysées permet de dresser un premier portrait des pratiques et usages mortuaires au cours des IIe et Ier s. av. n. è. Il s'en dégage de grandes tendances, révélant les différentes traditions suivies selon les régions, les nouveautés introduites et leurs contextes.

Afin de mener à bien cette étude du paysage mortuaire de l'*Africa vetus* et de ses régions limitrophes aux IIe et Ier s. av. n. è., nous débuterons par une présentation des différents sites funéraires recensés avec un bref rappel des conditions de leur découverte et les principaux éléments qui la constituent.[6] Puis, nous nous intéresserons aux vestiges matériels, qu'il s'agisse de la sépulture elle-même ou des objets qu'elle renferme. La répartition des sépultures et l'analyse du matériel nous permettront dans un dernier temps de nous interroger

[5] CARTON L., 1911.
[6] Voir annexe 37.

sur les pratiques funéraires, leurs caractéristiques et leurs évolutions au sein d'une société hétérogène.

1. Présentation des sites

Que ce soit dans les domaines économiques ou religieux, peu d'éléments nous informent sur l'histoire de l'Afrique nord-orientale entre la destruction de Carthage et la période césaro-augustéenne. Ces lacunes ne sont guère comblées par le matériel funéraire. Ici encore, on constate un *hiatus* chronologique dans nos connaissances pour les IIe et Ier s. av. n. è. Comment expliquer la rareté des zones funéraires ? La question se pose avec plus de force dans le cas du Cap Bon où plusieurs cités ont été détruites et une partie des campagnes ravagée au cours de la troisième guerre punique. Faut-il voir dans l'absence de données datées des lendemains du conflit romano-carthaginois uniquement le reflet des découvertes archéologiques ? Des signes de délocalisation des populations et de fait, la désertion, sinon totale, du moins significative de la région ? L'abandon des centres urbains au profit de centres ruraux ou encore la modification de certaines pratiques laissant moins de vestiges matériels ?

Afin de clarifier la présentation du paysage funéraire, nous avons regroupé les nécropoles en quatre principales régions partageant plusieurs similitudes historiques, géographiques et culturelles : la zone septentrionale comprenant l'ancien territoire de Carthage et le Cap Bon, la région tellienne, le Sahel et la Petite Syrte. Ce découpage classique de la Tunisie antique[7] trouve un écho dans le paysage mortuaire. Bien qu'il ne soit pas possible de distinguer clairement une région d'une autre au travers de son faciès funéraire, il n'en existe pas moins des lignes de force identifiables. Nous trouvons dans chaque région des caractéristiques locales, marquées par une dominance des traditions carthaginoises, libyques ou par un métissage particulier, tant dans l'architecture que dans le matériel et les pratiques.

1.1. Cap bon et *chôra* de Carthage

Aucune activité dans les nécropoles puniques ou libyques identifiées ou recensées par M. FANTAR[8] au cours de ses recherches sur la région du Cap Bon n'est postérieure à la fin du

[7] Dans une présentation globale sur les connaissances en matière funéraire, datée de 1986, H. BEN YOUNÈS distingue quatre zones : le Nord-Est, le Cap Bon, le Sahel et le golfe de Gabès. BEN YOUNÈS H., 1991, p. 34.
[8] FANTAR M., 2002.

IIe s. av. n. è.[9] Pour autant le paysage funéraire de cette région ne peut se résumer à ce silence. Rappelons que la région est loin d'avoir été explorée dans son intégralité, tout particulièrement dans son *hinterland*. Si les cités côtières ont été fortement affectées par la troisième guerre punique, il est probable que l'onde de choc ait été moindre pour les villages et groupements ruraux. De plus, nombre de tombes, principalement celles de tradition libyque, ne comportent pas de matériel et de fait ne peuvent être datées. C'est par exemple le cas pour les tombes rupestres du Jebel Sidi Zid.

1.1.1. Utique

Passée au rang de capitale de province dès 146 av. n. è., Utique connaît un fort développement politique et économique, accompagné d'un accroissement démographique.[10] Mais cette évolution ne se reflète pas dans les vestiges funéraires de la cité. Les nécropoles découvertes et fouillées à ce jour datent de l'époque punique (pour la plupart bien antérieures à notre période, voire phénicienne), ou romaines.[11] Seules deux mentions concernent la période dite néopunique. La première est donnée par l'abbé MOULARD qui signale une nécropole sous les gradins de l'amphithéâtre. Des fouilles ont mis au jour une dizaine de corps allongés, accompagnés de matériel qualifié de « punique », composé entre autres d'un collier d'amulettes et de « *petits vases en terre cuite ou en verre irisé* ». Aucune reproduction de ces objets n'est donnée, ce qui empêche de confirmer ou d'infirmer leur appartenance au matériel punique. La présence de petits vases en verre, particulièrement rares dans les tombes puniques et néopuniques, remet en question cette chronologie. D'après la vague description qui en est faite, nous serions tentée de les rapprocher d'*unguentaria* romains. Le matériel funéraire est également constitué de lampes de type romain, de la « *première époque* », datées par le découvreur de la première moitié du Ier s. av. n. è.[12] Aux côtés des corps allongés se trouvent deux urnes cinéraires contenant des ossements humains calcinés, un vase en plomb et une grande amphore à base pointue. Enfin, des monnaies de grand module non identifiables ont été découvertes non loin des corps et des urnes.[13] La seconde mention est fournie par

[9] La nécropole d'El Mansour à Kélibia est datée, d'après son matériel funéraire, entre le IVe s. et le milieu du IIe s. av. n. è. ; la nécropole de Sidi Jamel Eddine des IVe-IIe s. av. n. è. ; la nécropole Sidi Salem à Menzel Témime des IVe-IIIe s. av. n. è. et la nécropole de Ksar es-Sâad à Korba compte une tombe datée du IIIe s. av. n. è.

[10] Cet accroissement doit être mis en lien avec l'immigration italienne et l'implantation dans la cité de commerçants et peut-être de réfugiés carthaginois.

[11] Par exemple, la nécropole découverte par A. L. DELATTRE est datée du Ve s. av. n. è. DELATTRE A. L., 1906.

[12] MOULARD J., 1926, p. 230.

[13] MOULARD J., 1926, p. 230.

P. CINTAS. Il signale un « *site intermédiaire* » sur la nécropole principale qui aurait « *servi de cimetière depuis le IIe siècle avant notre ère jusqu'au IIe siècle de notre ère* », d'après des indications fournies par un de ses collaborateurs, P. TOUCET SAN JUAN.[14] Malheureusement, il ne donne aucune information sur la forme et le contenu des tombes, le matériel, les pratiques funéraires, le nombre de sépultures, leur emplacement ou leur chronologie respective.[15]

1.1.2. Carthage

La destruction de Carthage en 146 av. n. è. n'entraîne pas une désaffection immédiate du site. En effet, plusieurs éléments prouvent que ce lieu reste fréquenté plusieurs années après la fin de la troisième guerre punique. Nous avons vu précédemment que le tophet avait certainement continué à être utilisé à des fins religieuses au cours de la seconde moitié du IIe s. av. n. è. Le fait est bien plus marqué dans le cas des nécropoles avec la présence de tombes dans les couches d'incendie de la cité. Ch. SAUMAGNE signale dans la nécropole punique de la colline de Saint-Louis la découverte de deux « *alvéoles remplies d'ossements brûlés et qui étaient creusées dans l'épaisseur de débris et de cendres* », considérée comme un témoin « *incontestable* » de l'incendie de la cité punique.[16] Les couches supérieures recouvrant ces alvéoles fournissent un élément de datation plus fin encore. En effet, le découvreur souligne que « *ces alvéoles ont été évidées à un moment où la couche de déblais n'était pas encore entièrement constituée ; des nappes successives d'apport les ont recouvertes. Aux ossements étaient mêlées des coupes d'argiles à vernis noir. La ville punique était donc déjà détruite, son ensevelissement sous les sédiments de gravats n'était pas achevé et la ville romaine n'était pas née* ».[17] On observe ici une continuité d'occupation des nécropoles. Mais s'agit-il d'une continuité ininterrompue ? Comme le remarque Ch. SAUMAGNE, les ensevelissements récents sont faits au-dessus de tombes anciennes et non dans les nécropoles les plus récentes. Faut-il supposer que ces zones funéraires étaient les seules accessibles après la destruction de Carthage ? On peut également se demander dans quel contexte se sont faits ces ensevelissements : étaient-ils clandestins ou autorisés par Rome ? Le texte d'Appien offre une piste de réflexion. L'auteur signale que le groupe de sénateurs envoyés sur les ruines de Carthage aux côté de Scipion confirme l'interdiction de tout établissement sur le sol de

[14] CINTAS P., 1951, p. 29.
[15] D'après L. KHELIFI, qui a mené une série de prospections dans la région de Bizerte et sur le site même d'Utique, l'identification de ce « *site intermédiaire* » et sa datation peuvent être discutées. Communication orale (novembre 2009).
[16] SAUMAGNE Ch., 1932-1933, p. 329.
[17] SAUMAGNE Ch., 1932-1933, p. 329. Cette idée est reprise par BÉNICHOU-SAFAR H., 2004, p. 136.

l'ancienne cité, mais, précise Appien, « *ils n'interdirent pas d'en fouler le sol.* »[18] Sans prétendre que Rome était favorable à la fréquentation du site, on peut imaginer sans mal qu'elle autorisa, ou du moins laissa faire, les ensevelissements et rites funéraires.

1.1.3. Thuburbo Maius et ses environs

Comme beaucoup de cités dont l'occupation est clairement attestée par les sources littéraires et archéologiques à l'époque punique, *Thuburbo Maius* n'a pas encore livré ses nécropoles postérieures à la chute de Carthage.[19] Seules quelques tombes décrites comme « *néopuniques* » et donc « *postérieures à la conquête romaine* » sont signalées par A. LÉZINE sans plus de précision.[20] Les tombes datées de cette période restent inconnues mais une particularité locale mérite d'être signalée. Dans les plaines au sud de *Thuburbo Maius*, N. FERCHIOU note la prépondérance de sépultures de type libyque (*tumulus*) et non punique.[21] Cependant, comme le rappelle l'auteur, il ne s'agit là que d'une première prospection.[22]

Presque à mi-chemin entre Gori et *Thuburbo Maius*, H. BEN YOUNES découvre en 1984 un sanctuaire à Henchir Jabess comprenant du matériel punique et néopunique daté entre le début du IIIe s. et la fin du Ier s. av. n. è. Les premiers éléments publiés sur cette découverte soulignent l'importance du site, d'autant plus que les vestiges datés de la période préromaine sont particulièrement rares dans cette région. Seules deux tombes monumentales (tertre et mégalithe) signalées par N. FERCHIOU attestent de l'occupation pré-impériale du sol.[23] Mais les datations ne sont pas fixées. Le premier tombeau appartient au Type II c 1 (tertre) de la typologie de N. FERCHIOU et peut être rattaché à la période préromaine.[24] Le second tombeau répond au type VIII D 1 (mégalithique). À ses pieds ont été découverts des tessons de céramique campanienne dont un fragment de coupe forme 28, datée du deuxième quart du IIe s. av. n. è.[25]

---

[18] Appien, *Lib*yca, CXXXV.
[19] Comme le souligne M. SEBAÏ, « *les prospections anciennes n'ont pas permis de mettre au jour des nécropoles antérieures à la chute de Carthage* ». SEBAÏ M., 2007, p. 135.
[20] LÉZINE A., 1968b, p. 4.
[21] FERCHIOU N., 1995b, p. 59.
[22] FERCHIOU N., 1995b, p. 59.
[23] BEN YOUNÈS H., 1995b, p. 130 ; FERCHIOU N., 1987a, pp. 13-70.
[24] FERCHIOU N., 1987a, p. 29.
[25] BEN YOUNÈS H., 1995b, p. 131. La tombe pourrait remonter au IIIe s. ou au début du IIe s. av. n. è. (présence de céramique campanienne). Voir FERCHIOU N., 1987a, p. 49, fig. 24 et 25, et pp. 50-51.

1.1.4. Zaghouan et ses environs

La plupart des tombes de Zaghouan ont été violées ou partiellement détruites. Seules deux tombes contiennent du matériel datable. La première (tombe à puits) daterait du IIe s. av. n. è.[26] et la seconde (sépulture à auge), présentée comme une tombe de guerrier,[27] est attribuée au Ier s. av. n. è. On peut y ajouter la découverte par E. HANNEZO d'une nécropole dont au moins deux tombes « *datent de la dernière période punique* ». Pour cette estimation, l'auteur se base sur la forme des lampes[28] et des « *types particuliers de la monnaie de Carthage* ».[29] Malheureusement, il ne fournit pas de renseignement, encore moins de planche. Cette trop maigre description ne permet pas d'attribuer avec certitude le matériel à la période « néopunique ».

Les nécropoles à l'est et au nord de la cité de Zaghouan semblent pré-impériales. Elles sont majoritairement constituées d'auges creusées dans le roc (auges rectangulaires et auges sarcophages). Une seule tombe à puits y est recensée. L'inhumation y apparaît comme la pratique la plus répandue.[30]

Les environs de la cité sont tout aussi avares de données funéraires pour la période néopunique. Sur les collines du Bled et Tella on trouve une série de *tumuli*. N. FERCHIOU note que tout le versant est jonché de céramiques communes datées du Ier s. av. n. è. et de la période impériale. Toutefois, les *tumuli* semblent inviolés et rien n'atteste que ces céramiques en soient issues.[31]

Des prospections plus vastes menées par N. FERCHIOU dans les environs de Zaghouan ont permis la recension de nombreux sites funéraires. Malheureusement, il s'agit seulement de prospections, ce qui ne permet pas une identification formelle des vestiges ni une datation précise. Enfin, signalons les différents monuments funéraires numides puis romains qui s'échelonnent sur la route de Sidi Medien, accompagnés d'une « *vaste nécropole pré-romaine* ».[32]

Aux environs de Zaghouan (est et sud-est), dans la localité de Henchir Djouf, le comte de BORGIA remarquait en décembre 1815 les vestiges d'un mausolée, vraisemblablement daté

---

[26] FERCHIOU N., 1994b, p. 20.
[27] RIENACH S., 1894.
[28] Dont deux, collées l'une à l'autre, disque sur disque, portaient comme estampille « *un des attributs de la déesse Tanit, une lampe sans aileron et une lampe avec un aileron percé d'un trou* ». HANNEZO G., 1905, p. 105.
[29] HANNEZO G., 1905, p. 106.
[30] FERCHIOU N., 1994b, p. 20.
[31] Les céramiques peuvent tout aussi bien être mises en relation avec les centuriations. FERCHIOU N., 1994b, p. 44.
[32] FERCHIOU N., 1994b, p. 24 ; FERCHIOU N., 1984.

du IIe s. av. n. è.[33] Ce monument est davantage à rapprocher d'un cénotaphe que d'un véritable tombeau car, d'après la gravure du comte,[34] le monument est « *dépourvu de chambre funéraire proprement dite* ».[35] Par la suite, les investigations menées par Cl. POINSSOT et J. W. SALOMONSON sur le site ont révélé la présence de deux ensembles de vestiges situés à 20 m l'un de l'autre qui pourraient appartenir à deux monuments distincts.[36] De l'autre côté de la localité de Henchir Djouf, N. FERCHIOU recense un quatrième mausolée dont il ne reste que quelques traces. L'auteur date le monument de la seconde moitié du IIe s. av. n. è. ou du siècle suivant.[37]

La région de Segermes a fait l'objet d'une prospection et d'une étude approfondie sous la direction d'une équipe tuniso-danoise. Dans le Djebel Sidi Zid[38], les *haouanet* découverts étaient dépourvus de matériel. Une des tombes portant un signe de Tanit pourrait dater du Ier av. n. è. ou du Ier de n. è.[39] mais l'élément iconographique est bien trop mince pour assurer cette datation. En effet, ce signe se retrouve aussi bien sur des stèles des IVe et IIe s. av. n. è.[40] que sur d'autres datées de l'époque impériale.[41] Les quelques éléments historiques que laissent filtrer les vestiges de la cité ne nous aident guère à trancher entre une datation haute ou basse. Retenons simplement que des traces de destruction de l'enceinte et de l'habitat de Sidi Zid qui y était adossé semblent « *se situer vers le milieu du second siècle, et [sont] probablement contemporains de la chute de Carthage* ».[42]

Malgré les rares données, l'impression qui se dégage du paysage funéraire de la région suggère que les apports carthaginois sont de faible ampleur.[43] L'influence y est bien plus libyque que punique. La plupart des sépultures (sarcophages creusés dans le roc à Zaghouan ; nécropole dolménique à Hattous, *haouanet* de Sidi Zid ; monuments mégalithiques à Zahret

---

[33] FERCHIOU N., 1994b, p. 47.
[34] SALOMONSON J.W. et POINSSOT Cl., 1963.
[35] FERCHIOU N., 1994b, p. 46.
[36] SALOMONSON J.W. et POINSSOT Cl., 1963, pp. 65-70.
[37] FERCHIOU N., 1994b, p. 47.
[38] BEN YOUNÈS H., 2000.
[39] HVIDBERG-HANSEN F. O., 1994, p. 14.
[40] PICARD C., 1954, tableau II et n° Cb 202, 220, 436, 621, 623, 656. L'image correspond au type K du signe de Tanit. L'étude menée par N. FERCHIOU sur « le tombeau du taureau » pourrait plaider en faveur d'une datation haute. Le bucrane de Sidi Zid « *rappelle le type dit ancien de ce motif* » et l'inscrit dans le courant hellénistique que l'on trouve en Méditerranée aux IIIe et IIe s. av. n. è. FERCHIOU N., 1994b, p. 16 et 53 ; FERCHIOU N., 1995c, p. 707.
[41] FANTAR M. H., 1975a, p. 426.
[42] FERCHIOU N., 1994b. 15.
[43] FERCHIOU N., 1994b, p. 51.

Sidi Medien) se rattachent à la tradition libyque.[44] Le fait est notable pour une région aux portes de la *chôra* de Carthage, au pied du Cap Bon, traditionnellement décrit comme franchement punique. Mais là encore, il n'est guère possible de faire des généralités. Le site de Sidi Ahmed Rouigued, dont l'activité est attestée des IIIe et IIe s. av. n. è. à la période impériale semble dépourvu de *hanout*, de *tumulus*, *bazina* et mausolée-tour.[45]

1.1.5. Kélibia

Si les sources littéraires mentionnent la cité de *Clipea* à plusieurs reprises à l'époque punique, cette dernière s'efface de l'histoire au lendemain de la troisième guerre punique. Seul P. CINTAS rapporte la découverte d'une nécropole dont plusieurs lampes appartiennent au IIe s. av. n. è.[46] Pour autant, nous devons rester prudents car la datation proposée est trop large pour préciser s'il s'agit de la période avant ou après la destruction de Carthage. Néanmoins, même si les cités du Cap Bon ont particulièrement souffert de la destruction de Carthage, rien n'interdit de penser que les survivants n'ont pas continué, au moins pendant quelques années, à y enterrer leurs morts. On retrouve ici la problématique propre aux cités détruites et au devenir de leur population. Qu'advient-il des survivants et de leurs défunts ?

1.1.6. Sidi-Yahia

En 1918, suite à une série de fouilles et prospections dans la région de Bizerte F. ICARD met au jour une nécropole située à mi-pente de la colline de Sidi-Yahia, à 500 m des bords du lac de Bizerte, près de Menzel Bourguiba.[47] Le découvreur recense au total une vingtaine de sépultures de surface réparties en trois groupes.[48] Les tombes numérotées de 1 à 5 forment le premier secteur, celles de 6 à 9 le second et celles de 10 à 14 le troisième. À la suite des premières découvertes faites au début de l'année 1918, F. ICARD reprend les fouilles à l'automne qui révèlent de nouvelles tombes (15 à 22). Les tombes n° 15 à 17 pourraient appartenir au premier groupe et 18 à 22 au troisième.

---

[44] On peut compléter ce paysage funéraire par la découverte d'une inscription libyque dans les environs de Jeradou. FERCHIOU N., 1994b, p. 24.
[45] Le mausolée-tour découvert dans la nécropole semble d'époque romaine. FERCHIOU N., 1994b, p. 13.
[46] Cintas, lampe 46 et suiv. Le matériel est issu d'une fouille menée par P. CINTAS, restée, à notre connaissance, inédite.
[47] La découverte est publiée par MERLIN A., 1919.
[48] Annexe 40.

Les pratiques funéraires y sont variées. On trouve principalement des cas d'inhumation en décubitus dorsal allongé et d'incinération. Certaines tombes sont individuelles, d'autres collectives. C'est le cas de la tombe n° 4 contenant deux dépouilles. Notons le cas particulier du « grand caveau », réutilisé à de nombreuses reprises. D'après les observations du découvreur, il pourrait s'agir d'un tombeau monumental.[49] F. ICARD y recense au moins une quarantaine de corps, tous présentant la même disposition (la tête à l'ouest, les pieds à l'est) et 2 grandes amphores contenant des ossements calcinés. Le mobilier, particulièrement riche, compte plus de 300 poteries, pour la plupart de fabrication locale et quelques éléments de « *provenance campanienne* ».[50] Le matériel importé est substantiel avec des objets en vernis noir et des lampes « rhodiennes ». Une attention particulière doit être accordée au troisième secteur de la nécropole, vraisemblablement consacré aux sépultures d'enfants.[51]

F. ICARD date cette nécropole des IIIe et IIe s. av. n. è.[52] et la rapproche de celles de Mateur[53] et de Henchir Beni-Nafa.[54] Toutefois, les descriptions du matériel sont bien trop légères pour que l'on puisse confirmer cette datation. Le découvreur mentionne à plusieurs reprises la présence de céramiques campaniennes à vernis noir sans plus de précision.[55] La céramique modelée est quasi absente.[56]

1.1.7. Siagu

Dans les environs de la cité de *Siagu*, actuelle Bir-Bou-Rekba, le Capitaine CASSAIGNE identifie au début du XXe s. un « *grand nombre de tombeaux, dispersés par petits groupes* »[57] à caractère rural.[58] À la suite de cette découverte, le lieutenant VITURET entreprend une série de fouilles qui met au jour des sépultures d'époque romaine.[59]

---

[49] Présence d'une grande quantité de blocs amoncelés sur le sol. Voir MERLIN A., 1919, p. 201.
[50] MERLIN A., 1919, p. 201.
[51] MERLIN A., 1919, p. 204. Remarquons toutefois le cas de la tombe n° 6, appartenant au deuxième secteur, qui sert de sépulture à deux « *très jeunes* » enfants.
[52] MERLIN A., 1919, p. 212.
[53] RENAULT J., 1908, p. 47 et suiv. ; HAUTECOEUR L., 1910, p. 312, n° 713 à 721.
[54] MERLIN A. et GSELL S., 1916 ; MERLIN A., 1918a ; GSELL S., *HAAN*, II, p. 148, n° 6.
[55] À ces importations s'ajoutent probablement des productions locales avec, dans la tombe 17, la présence d'un plat en « *terre gris foncé vernissée noir* ». MERLIN A., 1919, p. 209.
[56] C'est peut-être ce type de production qu'il faut reconnaître derrière le « *plat de fabrication locale en terre grossière* » de la tombe 21. MERLIN A., 1919, p. 211.
[57] CASSAIGNE (capitaine), 1910, p. 340.
[58] Comme le note J. TOUTAIN, les tombeaux sont « *trop dispersés et d'un caractère trop simple pour avoir fait partie d'une nécropole urbaine* ». Voir la note de J. TOUTAIN à la fin de l'article de CASSAIGNE (capitaine), 1910, p. 366.
[59] MERLIN A., 1911.

L'attribution de ces tombes à la période impériale ne fait pas de doute. Pour autant, certaines pourraient remonter à la toute fin de la République. C'est du moins ce que laisse penser la présence d'*unguentaria* en terre « fuselés ou ovoïdes » et d'une lampe delphiniforme[60] dans le cimetière de Souk-el-Abiod. Sans chercher à antidater l'activité et l'occupation « romaine » de cette région, la présence de tombes datées de la fin du Ier s. av. n. è. correspondrait à la politique de colonisation mise en place par César et Auguste et à son impact en termes d'occupation du territoire, particulièrement en contexte rural.

Plus récemment, notre connaissance du paysage funéraire de cette région a été complétée par la découverte de la nécropole de *Pupput*, fouillée depuis 2000 par l'équipe franco-tunisienne dirigée par M. GRIESHEIMER et A. BEN ABED.[61] Bien qu'il s'agisse de deux nécropoles distinctes elles ont en commun une partie de territoire.

1.2. Tell

La région tellienne connaît une série de bouleversements politiques au cours des deux derniers siècles avant notre ère. Région de tradition numide, influencée par Carthage, elle rentre dans l'obédience de Massinissa dans la première moitié de du IIe s. av. n. è. et ce jusqu'au milieu du Ier s. av. n. è. où elle devient propriété romaine. Face à de telles fluctuations contextuelles, on peut s'interroger sur les conséquences culturelles, notamment au travers d'un marqueur aussi fort que celui des pratiques funéraires.

1.2.1. Thigibba Bure

L'antique cité de *Thigibba Bure*, actuelle Djebba, se situe à 4 km au sud de *Thibaris* et une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Dougga. Sa nécropole a fait l'objet de fouilles archéologiques menées par A. BEN YOUNÈS KRANDEL en 1987. Neuf tombes collectives et une structure superficielle ont été mises au jour.

La lecture des tombes n'est pas toujours aisée car beaucoup ont été réoccupées : les corps les plus anciens sont déplacés pour permettre d'y installer les nouveaux (aucun squelette

[60] MERLIN A., 1911, p. CLIV.
[61] BEN ABED A. et GRIESHEIMER M., 2001 ; BEN ABED A. et GRIESHEIMER M. (dir.), 2004 ; BEN ABED A., FILANTROPI G. C. et GRIESHEIMER M., 2007.

n'a été trouvé en connexion anatomique).[62] Une des particularités du site est la présence relativement fréquente d'enfants dans les tombes aux côtés des adultes.

Le matériel funéraire offre une très grande variété des formes. La céramique modelée domine (avec beaucoup d'imitations de formes importées) au détriment de la céramique tournée strictement punique (exceptée dans une tombe dont le faciès du matériel dénote franchement par rapport aux autres[63]). Globalement, on observe une grande mixité dans les formes, les engobes et les techniques : les frontières entre céramiques modelées, puniques et importées sont réduites.

D'après le matériel des sépultures et les récoltes de surfaces, la nécropole est datée du milieu IIIe s. av. n. è. au Ier s. de n. è.

1.2.2. Vaga

Le site de l'actuelle Béja abrite les vestiges de l'antique *Vaga*. Bien connue, la cité est mentionnée dans les sources littéraires et présentée comme un important centre d'activités économiques de la région. Une nécropole, située à 1 km nord-ouest de la cité, a été découverte par hasard par l'armée française à la fin du XIXe s. Plus de 150 tombeaux ont été mis au jour sous la direction du capitaine VINCENT.[64] La nécropole dite de la « Kasbah » présente des caractéristiques architecturales similaires à celles de *Thigibba Bure*. Il s'agit d'un type unique, propre à la région de *Vaga-Téboursouk*.[65]

D'après les observations du découvreur, les squelettes sont généralement en position de décubitus dorsal allongé, les pieds tournés vers l'ouverture.[66] Le plus souvent les tombes sont individuelles, bien que l'on trouve jusqu'à trois corps par tombes. Dans les rapports de fouilles, il n'est fait aucune mention de la présence de rouge funéraire, linceul ou autre traces liées au traitement du corps.

L'occupation de la nécropole aux IIe et Ier s. av. n. è. proposée par R. CAGNAT[67] est discutée par A. BEN YOUNÈS KRANDEL. Selon cette dernière, la nécropole « *semble s'arrêter*

---

[62] Certaines tombes contiennent jusqu'à 9 ou 10 dépouilles d'adultes. BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, par exemple, tombes V ou VII.
[63] Tombe I avec une nette majorité de céramiques tournées et une forte proportion de céramiques à vernis noir.
[64] CAGNAT R., 1887, p. 40.
[65] Selon A. BEN YOUNÈS KRANDEL, bien qu'appartenant « *à un même style architectural libyque, celle-ci présente plusieurs différences typologiques par rapport à d'autres sphères numido-puniques*. ». BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 185.
[66] CAGNAT R., 1887, p. 42.
[67] CAGNAT R., 1887, pp. 39-46.

au IIe s. av. J.-C. »[68] L'étude du matériel reproduit dans les planches de R. CAGNAT confirme une occupation ancienne. On y trouve des objets d'époque classique, notamment les urnes type Cintas 353[69] présentes dans la plupart des nécropoles aux IVe et IIIe s. av. n. è.[70] Toutefois, plusieurs objets sont des variantes plus tardives, tel que l'*unguentarium* doté d'une panse globulaire et d'un pied qui s'affine et tend vers la pointe.[71] Mentionnons également une lampe moulée à décor en relief, caractéristique des IIe et Ier s. av. n. è.[72]

1.2.3. Simitthus

Le site de Chemtou, antique *Simitthus* est connu, d'une part, pour ses carrières dont le marbre est diffusé dans l'ensemble de l'*Africa vetus* (et bien au-delà) et, d'autre part, pour son « monument », attribué au roi Micipsa, daté du milieu du IIe s. av. n. è. La nature de l'édifice fait l'objet de débats. Tout d'abord interprété comme un mausolée,[73] le monument est aujourd'hui perçu comme un autel monumental,[74] « *marqueur de l'étendue territoriale du pouvoir royal, tandis que la colline tout entière semble consacrée à des activités religieuses*. »[75]

Aux côtés de ces deux figures emblématiques de *Simitthus*, les recherches menées par l'équipe tuniso-allemande entre 1993 et 1995 ont mis au jour une nécropole dont l'activité s'étendrait du IIIe av. n. è. aux débuts de l'occupation vétérane.[76] L'occupation tardive du site est envisagée d'après la découverte de la stèle funéraire dite du « cavalier numide » datée de la moitié du Ier s. av. n. è.[77]

1.2.4. Dougga

Si les nécropoles romaines de Dougga sont bien connues et ont fait l'objet d'une étude et d'une publication récente sous la direction d'une équipe franco-tunisienne,[78] nos

---

[68] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 2002, p. 149.
[69] CAGNAT R., 1887, pl. III, n° 7 et 9.
[70] CINTAS P., 1950, p. 157, n° 353.
[71] CAGNAT R., 1887, pl. III, n° 5. Cette évolution apparaît surtout au IIe s. av. n. è.
[72] CAGNAT R., 1887, pl. IV, n° 12. À rapprocher des lampes Deneauve GR XV. Parmi le matériel recueilli, R. CAGNAT signale plusieurs monnaies puniques et numides, dont une qu'il rattache aux émissions de Jugurtha. On sait aujourd'hui qu'il s'agit d'une erreur d'attribution, Jugurtha n'ayant pas frappé de pièces distinctes du type des monnaies de « Massinissa et ses successeurs ».
[73] PICARD G.-Ch., 1957b, pp. 211-212 et POINSSOT Cl., 1967, p. 116.
[74] RAKOB F., 1980.
[75] SEBAÏ M., 2007, p. 271.
[76] SEBAÏ M., 2007, p. 597.
[77] FÉVRIER P.-A., 1973 ; BERTRANDY F., 1986 ; THÉBERT Y., 1995, p. 195 et 198.
[78] KHANOUSSI M. et MAURIN L., 2002.

connaissances relatives au paysage funéraire des périodes antérieures sont bien plus ténues. Les seules informations que nous possédons concernent les nécropoles mégalithiques, décrites dès la fin du XIXe s. par L. CARTON. Il s'agit de deux nécropoles distinctes[79] : une à l'ouest de « l'acropole » de la ville romaine, l'autre située à 2 km plus au sud (« *deux ou trois cents sépultures* »[80]), datées du IVe s. av. n. è. au Ier s. de n. è.[81] En l'état actuel des publications, nous ne pouvons confirmer ou infirmer cette proposition. Cl. POINSSOT se montre peu loquace sur le matériel découvert et se contente de signaler « *des ossements, des urnes funéraires, des unguentaria, des pièces de monnaies puniques et numides, des lampes et des fragments de céramiques italiennes*. »[82] La datation des tombes mégalithiques est d'autant plus difficile que plusieurs d'entre elles ont été réutilisées à l'époque romaine.[83]

Les rares mentions des contenus des tombes suggèrent une dominance de l'inhumation plutôt que de l'incinération.[84] Mais là encore, les datations sont trop imprécises pour que l'on sache si ces pratiques sont synchroniques ou successives et si elles se rattachent à l'époque préromaine ou romaine. La réutilisation des tombes aux époques postérieures ne fait qu'accentuer ce flou. Seule la pratique de l'incinération peut être rattachée à l'époque romaine.[85]

Bien que des inconnues subsistent, l'évolution des nécropoles est un peu plus accessible. Plusieurs éléments suggèrent que la nécropole romaine s'est « greffée » sur la nécropole sud antérieure et s'est développée à partir de ce noyau.[86] Il existait très certainement une nécropole préromaine autour du mausolée de Dougga.

Un dernier élément retient notre attention : aucune tombe de tradition punique n'est mentionnée sur le site de Dougga. La dominance du modèle funéraire numido-libyque n'est pas étonnante dans une des principales cités du royaume de Numidie. Pour autant, l'influence punique est bien présente à Dougga et les tombes à puits sont attestées sur d'autres sites telliens. Dès lors on peut se demander si cette absence relève de notre connaissance partielle du site et de l'état de conservation des vestiges ou si le seul modèle en vigueur adopté pour l'architecture des tombes est le modèle libyque.

---

[79] CARTON L., 1895, p. 355.
[80] CARTON L., 1895, p. 362.
[81] POINSSOT Cl., 1958, p. 68. Cette datation devrait être affinée sous peu, avec « *la publication des fouilles récentes ou en cours* » annoncée par KHANOUSSI M. et MAURIN L., 2002, p. 48, n° 23.
[82] POINSSOT Cl., 1958, p. 68.
[83] CARTON L., 1895, pp. 360-361.
[84] CARTON L., 1895, p. 360. Deux cas de décubitus dorsal allongé.
[85] CARTON L., 1895, p. 361.
[86] KHANOUSSI M. et MAURIN L., 2002, p. 46.

1.2.5. Bulla Regia

Suite à la fouille de la nécropole romaine de *Bulla Regia* menée sous la direction de L. CARTON en 1888 et de l'intérêt que celle-ci avait suscité, les excavations ont été étendues aux nécropoles plus anciennes. « *À 50 m au sud-ouest de cette nécropole passait la grande voie de Carthage à Hippone qui traversait la ville. Une fouille a mis au jour son empierrement et m'a montré qu'elle devait être bordée de nombreuses tombes puniques, qui ont été bouleversées et dont le mobilier était pêle-mêle dans le sol. Vingt mètres plus au sud est un ressaut de la montagne, sur lequel se trouvait la nécropole punique la plus considérable peut-être, et certainement la mieux conservée.* »[87] Le domaine funéraire est occupé par deux types de sépultures préromaines : tombes mégalithiques (au sud du site)[88] et tombes punico-numides.[89] Ces dernières se divisent en deux ensembles : les tombes qualifiées de « *sépultures indigènes* » (dolmens) qui se concentrent plus au sud, sur la colline aux dolmens, et les tombes « *puniques* » ou « *punico-numide* » de l'est.[90]

Le matériel est abondant mais seule la tombe à puits bâtie bénéficie d'une description détaillée de son contenu. Elle renfermait les restes incinérés « *d'un nombre considérable de sujets* », ce qui explique la grande quantité de matériel. L. CARTON y recense, entre autres, un grand nombre de vases et d'amphores de formes variées, lampes, miroir, fibule, *unguentaria* en verre et en terre, vases biberons, œnochoés, patère, collier. Parmi les quelques objets reproduits sur la planche accompagnant la publication des fouilles, on reconnaît plusieurs variantes de formes puniques. Par ailleurs, la présence d'une lampe punique datant au moins du IVe s. av. n. è. (type Cintas 385, daté des Ve-IVe s. av. n. è.)[91] et des *unguentaria* en verre, dont l'apparition en Afrique du Nord antique se fait sous l'Empire, indique une occupation de la tombe aux périodes punique, néopunique et romaine.

---

[87] CARTON L., 1892, p. 74. Le découvreur souligne l'étendue du domaine funéraire sans en préciser l'organisation : nous ne savons pas s'il s'agit d'une seule et même nécropole ou si ce domaine funéraire est formé de différents ensembles.

[88] Les tombes mégalithiques se retrouvent sur l'ensemble du site avec une concentration plus forte de ces monuments au sud.

[89] Voir annexe 43. L. CARTON présente les tombes de la seconde nécropole comme appartenant à la tradition punique. CARTON L., 1892, p. 74. M. KHANOUSSI, propose une distinction entre les tombes de tradition numide (correspondant à la « nécropole punique » de CARTON L., 1892, p. 75, constituée en partie de tombes à puits) et les tombes dotées d'un matériel punique (les « *sépultures indigènes* » de CARTON L., 1892, p. 81, majoritairement des sépultures de surface). KHANOUSSI M., 1986b, p. 326. Cependant, l'auteur ne justifie pas ce choix. Surtout, le matériel découvert dans ces deux lots de tombes présente un faciès bien trop hétérogène pour qu'on puisse le rattacher catégoriquement à l'une ou l'autre des traditions.

[90] CARTON L., 1892, p. 78. L'auteur décrit la découverte d'une sépulture punique à puits. Dans les environs immédiats, il mentionne la présence d'une « *dizaine de tombes contenant du matériel punique* ». En l'absence de toute description, il n'est pas possible d'identifier le type de ces tombes.

[91] Exemplaire comparable à celui découvert dans la nécropole de *Vaga*. CAGNAT R., 1887, pl. IV, fig. 13.

Parmi le mobilier présent dans les autres sépultures, on trouve plusieurs exemplaires de céramiques à vernis noir, importées ou imitées. L. CARTON mentionne un vase « *à panse arrondie, à ouverture large, en poterie noire bleuâtre extérieurement, grise au centre de la cassure* ». D'autres poteries bleuâtres sont recensées. Si nous sommes bien en présence de vernis noir, il s'agit probablement de productions locales car l'auteur les présente comme « *très grossièrement façonnées* ».[92]

Dans la nécropole, l'inhumation côtoyait l'incinération. L'auteur rattache l'incinération aux tombes de la nécropole est (et notamment à la tombe bâtie avec puits)[93] et l'inhumation aux « *sépultures indigènes* ».[94] Plus particulièrement, il mentionne un cas de décubitus dorsal allongé dans une sépulture mégalithique.[95] Pour les tombes de surface, dont les parois sont parfois formées de dalles ou de blocs grossier, le mode de sépulture est constant : l'inhumation (sans précision).[96]

Dans l'ensemble, cette nécropole est occupée de l'époque punique à l'époque romaine. Malheureusement, l'état des tombes et plus encore de la publication ne nous permettent pas de distinguer les phases d'activités des différents secteurs.

1.2.6. Téboursouk

L'actuelle Téboursouk correspond à l'antique *Thubursicum Bure*, située à 7 km au nord-est de Dougga sur les flancs de la montagne Sidi Rahma, entre 400 et 500 m d'altitude. L'histoire de cette ville est quasiment méconnue. À peine mentionnée dans les sources littéraires,[97] les vestiges archéologiques mis au jour jusqu'à présent nous renseignent surtout sur l'Empire et la période byzantine. Pourtant, le passé préromain de la cité ne fait aucun doute : aux discussions étymologiques, attachant une origine libyque au nom de la cité, s'ajoute la présence de sépultures mégalithiques. La nécropole libyque, présentée comme « *assez considérable* » par L. CARTON compte « *un assez grand nombre de dolmens* ».[98] Elle est située à 1 km à l'ouest de la nécropole romaine et s'étend sur plusieurs kilomètres.[99]

---

[92] CARTON L., 1892, p. 81.
[93] CARTON L., 1892, p. 78.
[94] CARTON L., 1892, p. 82.
[95] CARTON L., 1892, p. 81.
[96] CARTON L., 1892, p. 82.
[97] Saint Augustin la mentionne brièvement dans *Contra Cersconium*, III, 43, 47 ; MONCEAUX P., 1912, p. 293. La cité est également présente dans quelques procès verbaux de la conférence de Carthage de 411 et dans les actes du concile de Carthage de 525. FANTAR M. H., 1975a, p. 382.
[98] CARTON L., 1895, p. 115.
[99] Annexe 38. Voir SAINT-JEAN., 1924.

Comme bien souvent, sa période de fréquentation est quasiment impossible à estimer d'après la typologie des tombes ou celle du matériel, majoritairement composé de céramiques modelées. Seuls quelques objets appartiennent à la céramique tournée, avec un *unguentarium* (dont la forme n'est ni reproduite, ni décrite) et peut-être quelques imitations à vernis noir.[100]

Aux côtés des sépultures mégalithiques, le Capitaine RAVARD signale la présence de deux *haouanet* (tombeaux « *néopuniques* » selon son découvreur).[101] Le premier, inviolé, comprend un matériel hétérogène : céramique massive (modelée ?) en terre rouge ou blanche,[102] céramiques « *en terre vernissée rouge et noir ou tout noir* »[103] et quatre pièces de monnaies (trois de Carthage et une romaine datée de l'année 64 av. n. è.).[104] Concernant le traitement du corps, il répond à la tradition libyque avec le recours à l'inhumation en décubitus latéral contracté.

Quelle datation assigner à cette sépulture ? La présence de la monnaie romaine suggère une datation basse, probablement vers la première moitié du Ier s. av. n. è. Cette datation est d'autant plus probable que la tombe ne présente aucun signe de violation ancienne et les corps semblent être dans leur position d'origine, ce qui exclut une réoccupation quelconque. Toutefois, rien ne prouve que la monnaie n'ait pas été obsolète au moment de son dépôt. Seule l'analyse des poteries pourrait confirmer ou infirmer cette datation, mais en l'absence de description précise et de reproduction, nous devons y renoncer. Le second tombeau, déjà visité, présente une structure, un matériel et des pratiques funéraires similaires.

Enfin, le paysage funéraire de Téboursouk est constitué de « *grands sarcophages en forme d'auges, creusés dans la pierre* ».[105] Ces tombes situées à fleur de sol sont vides de tout contenu.

1.2.7. Les environs du Kef

Le paysage funéraire préromain de l'antique *Sicca Veneria* est peu connu. Les nécropoles identifiées à ce jour sont de type romain ou dolménique, et dans ce dernier cas, impossibles à dater. Sur la route du Kef à Téboursouk, à une vingtaine de kilomètres du Kef, une vaste nécropole est signalée dans les années 1940. Selon G. Ch. PICARD, cette nécropole

[100] CARTON L., 1895, p. 352.
[101] Tombeaux creusés dans le roc dont les entrées avaient été cachées par un éboulement.
[102] D'après la reproduction fournie pas le capitaine RAVARD, on reconnaît quelques formes : plusieurs vases sans anse, quelques bols, patères et vases avec anses.
[103] RAVARD (Capitaine), 1896.
[104] Annexe 39.
[105] CARTON L., 1895, p. 344.

d'époque romaine est rattachée à la cité d'*Ucubi*. Malheureusement, aucune fouille n'y a été menée et la présentation du site se résume à quelques lignes dans le *BCTH*.[106] Toutefois, l'auteur signale des lampes delphiniformes et des lampes romaines à bec d'enclume.[107] Si la nécropole est certainement postérieure à la destruction de Carthage, la présence de telles lampes suggère une datation haute, du moins pour certaines tombes. En effet, les lampes delphiniformes se retrouvent dans les tombes datées du Ier s. av. n. è., plus rarement dans celles datées du Ier s. de n. è.

1.2.8. Henchir Ghayadha

Plusieurs espaces funéraires ont été identifiés au sud et au nord de l'antique cité de Henchir Ghayadha. Dans les deux cas, plusieurs types de sépultures cohabitent. On y trouve aussi bien des tombes à inhumation individuelle qu'un *columbarium* ou encore des sépultures de tradition numide. Certaines tombes mégalithiques présentent une structure à portique, similaire à celle observée dans la région de Mactar et Ellès. Ce type de tombe est souvent interprété comme une évolution tardive de la sépulture à dolmen, attestant d'une utilisation tardive du modèle funéraire traditionnel numide.

L'antique cité de Henchir Ghayadha se situe sur un éperon rocheux à l'ouest et au sud duquel s'étale une nécropole caractérisée par des sépultures mégalithiques[108] et un *columbarium*. Elle aurait livré des épitaphes libyques, néopuniques et romaines.[109] Au cours de notre recherche, nous avons uniquement retrouvé la trace des épitaphes latines. En l'absence de tout autre information, nous ne pouvons pas connaître les phases d'occupation de cette nécropole. Les tombes mégalithiques remontent-t-elles aux temps protohistoriques de la région ? Cet espace funéraire a-t-il été abandonné au cours de la période punique avant d'être de nouveau occupé à l'époque romaine ? Ou au contraire, y a-t-il eu continuité de l'occupation ?

Dans le secteur urbain, au pied d'un monument identifié comme un « édifice tardif », deux sondages ont été faits.[110] Les sondages effectués en S1 révèlent des traces d'occupation depuis le IIe s. av. n. è. avec de la céramique à vernis noir. La couche inférieure du sondage révèle une occupation antérieure avec des traces de bâti, bien qu'aucun matériel céramique

[106] PICARD G.-Ch., 1946-1949.
[107] PICARD G.-Ch., 1946-1949.
[108] CAGNAT R., 1917 ; MONCHICOURT Ch., 1913, p. 252.
[109] FERJAOUI A. et M'CHAREK A., 1990, p. 118.
[110] Voir M'CHAREK A. *et al.*, 2008, pp. 125-133.

n'y ait été découvert. Le fait est appuyé par un sondage en S2 avec des traces d'occupation datées du IIIe au Ier s. av. n. è. Ces deux sondages confirment une importante et pérenne occupation préromaine. Malheureusement, l'absence de fouille systématique des sépultures ne permet pas d'identifier avec certitude les modes funéraires utilisés au cours de cette période.

1.2.9. Mactar

Le paysage funéraire de Mactar est marqué par des tombes mégalithiques réparties en deux groupes géographiques. L'un appartient à la nécropole méridionale datée entre le IIIe et le Ier s. av. n. è.[111] et l'autre est situé à l'est de Mactar, proche de la piste de la Kessera. On y trouve deux sortes de monuments : le dolmen simple avec une chambre rectangulaire et le développement monumental du dolmen. Ce dernier est particulier à la région de Mactar et ne se rencontre pas ailleurs.

Trois mégalithes de la première nécropole ont fait l'objet de fouilles approfondies par D. PAUPHILET en 1950,[112] A. M'TIMET (publiée en coopération avec M'CHAREK) en 1974[113] et plus récemment par M. GHAKI.[114] Le premier monument semble dater de la première moitié du Ier s. av. n. è.[115] L'édifice a été réutilisé à plusieurs reprises et présente deux couches distinctes, matérialisées par une strate de terre noire (30 à 80 cm d'épaisseur). Le second tombeau fouillé par A. M'TIMET et A. M'CHAREK a également fait l'objet d'utilisations successives dont la dernière peut être datée du milieu du Ier s. de n. è.[116] Le troisième monument exploré par M. GHAKI est doté de trois chambres. Comme dans le cas des deux premiers mégalithes, l'édifice a été utilisé à plusieurs reprises.[117] La chambre A, où seul un nettoyage a été possible, renfermait un corps en décubitus latéral contracté et un vase en forme de coupe à pied en céramique modelée. La chambre B contenait plusieurs dizaines de squelettes entremêlés. Les corps qui ont pu être dégagés sont toujours dans la même position : décubitus latéral contracté. La chambre renferme plus de 250 objets : céramique modelée, campanienne, imitation de campanienne, punique, arétine, imitation d'arétine et quelques céramiques à paroi fine. Notons la présence de quelques clous, de fragments d'objets en verre et de morceaux de colliers. La chambre C compte une quarantaine de squelettes, près de 150

[111] DERUDAS P. M., 1990, p. 215.
[112] PAUPHILET D., 1953.
[113] M'CHAREK A. et M'TIMET A., 1982.
[114] GHAKI M., 1997b, pp.63-72.
[115] PAUPHILET D., 1953, pp. 49-82.
[116] M'CHAREK A. et M'TIMET A., 1982.
[117] En témoigne la présence d'ossements « *jetés pêle-mêle* » dans les cellules (antichambres ?) devant l'entrée des chambres. GHAKI M., 1997b, p. 66.

objets en céramique, des éléments de colliers en pâte de verre, des poids romains et quelques pièces de monnaies. Enfin, la chambre D, violée, contient quelques squelettes. Les espaces entre les antichambres renferment eux aussi du matériel. Dans le caisson *cd* on retrouve 130 microcéramiques modelées, des imitations de campanienne A, quelques formes d'arétine, des éléments de colliers et des fragments d'anneaux en os. Le caisson *ab* renferme des ossements humains et des fragments de céramiques. L'absence de lampe dans les trois chambres et baies d'accès mérite d'être signalée.[118] Ce monument a été utilisé en continuité entre la première moitié du IIIe s. av. n. è.[119] et la fin du Ier s. de n. è.

Nos connaissances des pratiques funéraires mactaroises au IIe et Ier s. av. n. è. se limitent aux données issues des mégalithes étudiés. On y observe le recours à l'inhumation[120] et l'incinération[121] sans que l'on puisse préciser la chronologie de ces pratiques. L'usage du rouge funéraire est rare et se retrouve uniquement sur quelques ossements longs de la chambre B du mégalithe de M. GHAKI. Bien que les réutilisations successives des sépultures brouillent notre lecture, il est possible de déceler quelques changements dans les pratiques. En effet, M. GHAKI remarque l'absence d'objet dans les couches les plus anciennes de la chambre D alors qu'on en trouve dans les chambres B et C. L'usage du dépôt de matériel funéraire pourrait être intervenu plus tardivement, à moins que cette absence ne soit liée à une pratique du décharnement où les os seraient déposés dans la tombe sans matériel.

La phase d'occupation préromaine du second ensemble funéraire est moins connue. Désigné sous le nom de « nécropole A », il est, d'après R. CAGNAT, le secteur le plus ancien de la nécropole romaine de Mactar.[122] Il a livré une série de stèles libyques, néopuniques et latines. Les inscriptions funéraires ont été publiées au fur et à mesure de leur recensement, le plus souvent sans le moindre indice sur leur lieu de découverte ou leur contexte archéologique et tout aussi rarement avec des planches.[123] Si des inscriptions, surtout romaines, ont été répertoriées, aucune information ne nous est parvenue sur les sépultures, leur organisation et leur composition.

---

[118] GHAKI M., 1999, p. 98.
[119] Probablement au-delà avec la chambre D mais en l'absence de matériel, toute datation est impossible.
[120] PICARD G.-Ch., 1957a, p. 33.
[121] Notons la présence d'une fosse à incinération datée du début du IIe s. av. n. è. PICARD G.-Ch., 1957a, pp. 31-32.
[122] CAGNAT R., 1891. Un redécoupage des nécropoles de Mactar est proposé par M'CHAREK A., 1985 4, pp. 216-217.
[123] Voir les publications de BERGER Ph., 1890a ; FÉVRIER J.-G., 1946-1949a. Le tophet de Mactar se trouve sur les pentes du ravin d'Aïn el Bab, probablement proche de la nécropole car les stèles votives et les stèles funéraires ont été retrouvées pêle-mêle au fond de la vallée. Parfois, il est impossible d'identifier les fragments de stèles votives des funéraires. Voir par exemple FÉVRIER J.-G., 1950.

1.2.10. Thuburnica : mausolée daté des Julio-Claudiens

Le mausolée est un monument emblématique des premiers temps de l'époque romaine de *Thuburnica*. Les tessons découverts dans la fosse de fondation du monument sont datés de la première moitié du Ier s. de n. è.[124] Selon N. FERCHIOU, le monument a été édifié dans les premiers temps de la colonie augustéenne. Cette hypothèse est confortée par l'étude de l'épitaphe : le personnage enterré serait un soldat de César ou un vétéran d'Auguste.[125]

Le paysage funéraire de la région tellienne est particulièrement marqué par les sépultures mégalithiques, au détriment des tombes à puits de tradition punique. Ces dernières sont beaucoup moins présentes que dans la région du Cap Bon, de la *chôra* de Carthage et du Byzacium. Pour autant, les modèles mortuaires libyques et numides ne sont pas les seuls identifiés : les influences carthaginoises sont tangibles, que se soit au travers du matériel ou des pratiques.

1.3. Sahel

Une vingtaine de nécropoles a été mise au jour dans la région sahélienne dont 10 comportent des tombes datées des deux derniers siècles avant notre ère : *Gurza* (Bab-el-Médina), Hadrumète, Sidi-El-Hani, *Lepti Minus*, *Thapsus*, Smirat, El-Hkayma, Mahdia, Henchir El-Alia et *Thysdrus*. À ces ensembles funéraires, nous pouvons ajouter les tombes isolées de Hamadet El Ghiran et de La Chebba.

1.3.1. Gurza (Bab-el-Médina)

La cité de *Gurza* (près de l'actuelle ville d'Akouda)[126] est mentionnée dans une table d'hospitalité datée de 12 av. n. è.[127] Les vestiges de la ville sont peu nombreux et la nécropole dite de Bab-el-Médina est le seul élément qui nous renseigne sur le passé punique de la cité. Vingt-six sépultures y ont été découvertes mais seules 13 d'entre elles ont pu être étudiées.[128]

[124] FERCHIOU N., 1986f, p. 674.
[125] FERCHIOU N., 1986f, p. 677 ; LASSÈRE J.-M., 1977, p. 121.
[126] Voir BEN YOUNÈS H., 1981, p. 29.
[127] *CIL* VII, 68. Voir SAUMAGNE Ch., 1963, p. 59.
[128] Dont 2 ne comportant aucun matériel. CARTON L., 1909.

Comme souvent, on ne dispose que d'une description globale du matériel de cette nécropole, excepté pour une tombe dont le détail du dépôt est donné. Les céramiques de cette sépulture datent essentiellement des IIe-Ier s. av. n. è. à l'exception de la forme Cintas 274 datée du IIe s. av. n. è. Selon H. BEN YOUNÈS, « *compte tenu du contexte archéologique de l'ensemble de cette nécropole, le mobilier de cette tombe daterait vraisemblablement du Ier s. av. J.-C.* »[129]

Le matériel découvert dans les autres tombes est cohérent avec celui mentionné ci-dessus. Il s'agit principalement de céramiques de type punique et quelques-unes de type romain, (notamment des lampes et deux coupes portant les traces d'un décor similaire à celui découvert sur des coupes d'El-Kénissia). Aux côtés de la céramique tournée on trouve plusieurs objets en céramique modelée tels un bol tronconique avec une marque sur le fond ou encore un canoun. La céramique est accompagnée de quelques bijoux (principalement des bagues) et de couteaux (dans trois tombes).

L'inhumation en décubitus dorsal allongé est la pratique la plus répandue en comparaison de l'incinération que l'on retrouve uniquement dans trois cas.

Cette nécropole d'origine punique a continué d'être utilisée à l'époque romaine suivant des traditions puniques.[130] Au moins six caveaux dateraient de l'ère chrétienne, dont 4 de la première moitié du Ier s. de n. è.

1.3.2. Hadrumète

Plusieurs campagnes de fouilles menées sur le site d'Hadrumète ont permis de dégager deux ensembles funéraires.[131] Le premier, situé près de la Casbah, remonte au IVe s. av. n. è. Le second, plus récent, apparaît au IIe s. av. n. è. et a été principalement utilisé aux IIe-Ier s. av. n. è. Dans les deux cas, les sépultures sont des tombes à puits.[132]

Le matériel funéraire de la nécropole est varié. Outre les cruches, amphores, coupes, soucoupes et *unguentaria*, il n'est pas rare de trouver des bijoux en bronze, verre ou albâtre, des amulettes d'ivoire ou d'os, des miroirs, des épingles, un bracelet, des coupelles à broyer le

[129] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 40.
[130] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 40.
[131] Pour le premier secteur, voir HANNEZO G., 1890-1891, pp. 302-304 ; GOETSCHY M., 1900 ; FOUCHER L., 1964, pp. 59-64 ; FANTAR M. H., 1975-1976, p. 140. Pour le second secteur, voir BLANCHÈRE R. de la, 1888 ; HANNEZO G., 1889, pp. 384-387 ; DUHAR M., 1904 ; FOUCHER L., 1964, pp. 64-68.
[132] Un seul cas de fosse est recensé à ce jour, mais beaucoup d'incertitudes planent encore sur leur rôle. La fosse est signalée par FANTAR M. H., 1975-1976, 145-146.

fard, des colliers[133] ou encore un poignard.[134] La céramique, qui représente l'élément principal du dépôt funéraire, est composée de céramique tournée, locale et importée.[135] L'absence de céramique modelée est remarquable, surtout dans une région où ce type de production est particulièrement présent. Cette absence est un marqueur fort de la persistance des pratiques et habitudes funéraires puniques de la ville, y compris à une époque tardive. La physionomie des tombes n'est pas figée pour autant. À la fin du IIe s. av. n. è., on note une évolution dans la structure architecturale des sépultures : « *le puits de descente est pourvu d'un escalier, les chambres funéraires ont un palier dont le niveau devient inférieur à celui du puits, phénomène qui se traduit parfois par la taille de quelques marches. Quand au plafond des chambres funéraires, il devient légèrement voûté. […] Ces modifications dans l'architecture funéraire […] pourraient bien constituer le reflet d'une transformation au niveau de l'équilibre ethnique de la population d'Hadrumète. À un moment donné, la population libyque autochtone manifeste sa présence ce qui se matérialise par des transformations dans l'architecture funéraire.* »[136]

On relève uniquement deux pratiques funéraires : l'inhumation en décubitus dorsal allongé et l'incinération.[137] Cette dernière constitue la pratique la plus répandue à Hadrumète, principalement dans le secteur le plus récent. Seuls les ossements de cadavres incinérés sont accompagnés d'inscriptions.[138] On ne peut s'empêcher de s'interroger sur les causes de la création de la seconde nécropole. Faut-il y voir, outre les conséquences d'une évolution naturelle de la démographie de la cité, celles d'un apport extérieur de population ? Par la suite la nécropole du second secteur a continué de servir sous le Haut-Empire,[139] au Ier s. de n. è. et dans certains cas, jusqu'au IIe s. de n. è.[140] De même, il semble que plusieurs tombes du premier secteur de la nécropole aient été réaménagées en cryptes funéraires.[141]

---

[133] FOUCHER L., 1964, p. 67.
[134] HANNEZO G., 1889, p. 384.
[135] Malheureusement, la description du matériel publié est lacunaire et peu précise, ce qui rend l'identification des céramiques difficile, d'autant plus que la majeure partie de ce matériel a aujourd'hui disparue.
[136] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 86-87.
[137] Pas une seule inhumation en décubitus latéral fléchi ou contracté n'a été recensée dans l'ensemble des nécropoles.
[138] Une plaque portant une inscription a été découverte lors des fouilles de la nécropole, mais présentée hors contexte archéologique, rien n'indique si elle accompagnait une inhumation ou une incinération. Voir TRUILLOT A., 1941-1942, p. 399.
[139] GOETSCHY M., 1900.
[140] FOUCHER L., 1964, p. 195. Voir certains objets inventoriés par FOUCHER L., 1967-1968, p. 218. Il s'agit principalement de lampes romaines datées des Ier, IIe et IIIe s. ap. n. è.
[141] FOUCHER L., 1964, pp. 62-64 ; GOETSCHY M., 1900, p. 526.

1.3.3. Sidi-El-Hani

Des vestiges d'une nécropole punico-romaine ont été découverts à 7 km nord-ouest de la sebkha Sidi-El-Hani. Une tombe à puits de type punique et 21 sépultures creusées en surface ont été mises au jour sur le site.

1.3.3.1. Tombe à puits punique

La tombe à puits de Sidi-El-Hani répond à une construction de type punique mais semble avoir été couverte par un *tumulus*. La multitude d'ossements retrouvés à l'intérieur ainsi que dans le puits et au dessus de la tombe (une trentaine de crânes) ne permet pas de connaître la position du corps du premier occupant. Selon H. BEN YOUNÈS, la tombe a servi au début du Ier s. av. n. è. puis a été réutilisée plusieurs fois jusqu'à la fin de ce siècle.[142]

1.3.3.2. Tombes de surface

La nécropole découverte en 1928 à Sidi-El-Hani est principalement composée de tombes de surface. On dénombre 21 fosses creusées dans le sable, entre 1m 50 et 2 m au dessous du sol actuel. Les parois sont presque toujours bordées de briques en terre sèche ou de pierres plates, le tout surmonté par une toiture en brique. Ces tombes sont recouvertes de pierres, puis de terre. Extérieurement, rien ne signale leur localisation.

Le mobilier contenu dans les sépultures est assez monotone. Il est principalement composé de lampes, d'*unguentaria* (puniques et romains), de brûle-parfums, de plats, de vases, d'objets de métal (clous, aiguille ou miroirs en bronze, monnaies illisibles) et de bijoux (collier de perles). La céramique modelée dans ces auges est identique à celle trouvée dans la tombe à puits.[143] Remarquons des céramiques de très petite taille, proches de la microcéramique retrouvée dans les monuments funéraires de tradition libyque.[144] Dans les

[142] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 148. Cette idée est confirmée par la nature de la terre qui recouvre la tombe. Elle diffère fortement du sol environnant et est composée d'un mélange de pierres, de chaux, de tuf, d'argile (agglomérée à des ossements) et de poterie. Parmi les objets en céramique, on peut reconnaître plusieurs lampes de type hellénistique, des *unguentaria*, un petit vase à anse (proche des modèles de type Cintas n°99 à 101), des ossements humains et animaux, une monnaie numide, des fragments de poterie arétine, un fond de *patella* avec la marques CREST, un morceau de fard rouge, deux miroirs en bronze, le tout mêlé à des parcelles de cendres et de charbon.
[143] GRIDEL H., 1928, p. 47, fig. 8 pl. II, n° 12-15.
[144] CAMPS G., 1961, pp. 276-280.

déblais avoisinant ces sépultures, H. GRIDEL signale une anse d'amphore avec une marque en creux figurant « *une sorte de tête de mort ou un visage sans bouche* ».[145]

Le mode de sépulture le plus courant dans les tombes de surface est l'inhumation en décubitus dorsal allongé. L'incinération est assez rare et ne concernerait que trois sépultures.

La tombe à puits et les sépultures de surface semblent avoir été utilisées dans une même période.[146]

1.3.4. Lepti Minus

De la cité de *Lepti Minus*, actuelle Lemta, nous connaissons principalement l'histoire romaine.[147] La nécropole est le seul vestige pouvant témoigner de la vie de la cité aux IIe et Ier s. av. n. è. Elle est divisée en deux secteurs : le premier à Sidi Morrakchi et le second, près du village de Bou Hjar, composé des ensembles de Ghiran Erroum et de Henchir Methkal.[148] H. BEN YOUNÈS signale un troisième secteur (Dhar Slama) dont treize tombes (toutes violées) ont été mises au jour.[149]

Le secteur de Henchir Methkal, qui correspond à la nécropole « punico-romaine » de J. J. de SMET, est caractérisé par une disposition et une composition particulière. Les tombes sont étagées sur 3 à 4 niveaux avec les sépultures de type phénico-punique creusées dans le tuf aux étages inférieurs et les sépultures datées de l'époque romaine à l'étage supérieur.[150]

Dans les tombes à puits, l'inhumation est la pratique la plus répandue avec une majorité de décubitus dorsal allongé,[151] 12 décubitus latéral contracté[152] et 3 décubitus latéral fléchi. Seuls deux cas d'incinération (dans une même tombe) sont recensés. Concernant les pratiques secondaires, l'usage du rouge funéraire est très rare à *Lepti Minus* (un seul cas dans

---

[145] GRIDEL H., 1928, p. 47, fig. 8 pl. II, n° 8. Il peut également s'agir d'un masque.

[146] Les deux types de sépultures partagent en partie le même matériel, comme la microcéramique et les plats (*patinae*).

[147] Voir entre autres GASCOU J., 1972a, p. 157 ; BEN LAZREG N. et MATTINGLY D., 1992 et BEN LAZREG N. et MATTINGLY D., 2001.

[148] Ces secteurs ont fait l'objet de plusieurs fouilles. La première en 1897 par HANNEZO G., MOLINS L. et MONTAGNON L., 1897, p. 297. Puis, J.J. de SMET met au jour 109 tombes, SMET J.J. de, 1913, pp. 329-342. Notons également la fouille d'une tombe par FOUCHER L., 1967.

[149] BEN YOUNÈS H., 1981, pp. 156-199.

[150] Il s'agit d'auges de surface creusées dans le tuf recouvertes de grandes tuiles plates et de mortier. Le corps du défunt déposé dans l'auge était noyé dans le plâtre. Il s'agit certainement de tombes datant de l'époque romaine. Remarquons que des tombes similaires (avec squelette recouvert de plâtre) ont été découvertes sur d'autres sites tunisiens. Voir par exemple CARTON L., 1890, p. 178.

[151] Cette position semble avoir été utilisée dans 56 cas. J.J. de SMET recense 41 cercueils (utilisés dans les cas de décubitus dorsal allongés) et 15 squelettes (sans en préciser la position contrairement à ceux « accroupis » ou avec « les jambes repliées »). SMET J.J. de, 1913, pp. 335-341.

[152] Parmi les 9 tombes qui ne contiennent pas de mobilier, 7 renferment une inhumation en décubitus latéral contracté.

un sarcophage) contrairement aux autres nécropoles du Sahel. De plus, les offrandes ne sont pas clairement attestées ; seuls des bols contenant de l'argile ont été découverts à proximité et parfois autour de la tête du mort. Bien que les rapports de fouilles soient muets à ce sujet, il est probable que la terre en question recouvrait une offrande alimentaire comme c'est le cas à Smirat.[153]

Globalement, les nécropoles puniques de *Lepti Minus* ont été utilisées du IVe s. av. n. è. au Ier s. de n. è. Le secteur de Henchir Methkal semble avoir été occupé du IVe s. à la première moitié du Ier s. av. n. è. et celui de Dhar Slama du IIe au Ier s. av. n. è. Par la suite, plusieurs tombeaux ont été réutilisés à l'époque romaine,[154] puis, de nouvelles sépultures ont été creusées au-dessus de tombes puniques. Cet espace funéraire a continué d'être utilisé sous le Haut-Empire, aux Ier et IIe s. de n. è.

1.3.5. Thapsus et ses environs

La cité de *Thapsus*, située sur l'actuel Rass Dimass, à 17,5 km de *Lepti Minus*, est principalement connue au travers des sources littéraires. Le texte de la *lex agraria* de 111 av. n. è. nous apprend que la cité devient libre et autonome lors de la création de la province d'*Africa vetus* par Rome.[155] Mais elle entre pleinement dans l'Histoire lors de la seconde guerre civile et la célèbre bataille de *Thapsus*.[156] À ces sources littéraires s'ajoutent les sources archéologiques. La nécropole, divisée en 4 secteurs, est l'élément le mieux conservé de la cité punique. D'après D. ANZIANI, elle s'étend du IVe au Ier s. av. n. à Au cours de différentes campagnes des fouilles,[157] 120 tombes furent observées, mais seulement 9 furent retrouvées intactes, ce qui offre une information très lacunaire. Nous espérons que la

[153] Voir CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 86. Il est peu probable que la terre constitue en elle-même une offrande alimentaire, comme le supposait SMET J.J. de, 1913, p. 333, faisant des habitants de Leptis Minus des « *géophages* ». Toutefois, si la terre retrouvée dans les bols ne recouvre pas une offrande effective, peut-être faudrait-il la considérer comme une offrande de substitution.

[154] C'est peut-être le cas d'une tombe contenant 8 squelettes. Remarquons également les cas de deux tombes à puits, réutilisées comme citernes dans lesquelles ont été découverts 3 inscriptions latines et 23 fragments d'inscriptions. SMET J.J. de, 1913, pp. 330-331. Ces inscriptions peuvent être rapprochées d'une quatrième découverte à *Lepti Minus*, semblable aux épitaphes des affranchis de l'empereur provenant de la nécropole des *officiales* de Carthage. GAUCKLER P., 1897, pp. 380-381.

[155] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 23, 24, 25,29 et 30.

[156] César, *Guerre d'Afrique*, LXXX. Par la suite, César la sanctionne d'une amende, (*Guerre d'Afrique,* XCVII, 2).

[157] La première campagne est réalisée en 1899 par EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900. La seconde prend place en 1912 sous la direction de ANZIANI D., 1912, pp. 284-299. En 1938, P. CINTAS s'intéresse au site mais ses travaux restent inédits. Voir CINTAS P., 1970, p. 260, n° 57. Enfin, en 1975, FANTAR M. H., 1978, met au jour une vingtaine de tombes.

publication annoncée du matériel découvert par M. H. FANTAR permettra de connaître un peu mieux cet espace funéraire, son matériel, ses pratiques et son évolution.

Le mobilier funéraire des tombes de *Thapsus*, majoritairement composé de céramiques, comprend également des bijoux (bagues et boucles d'oreilles en argent et en bronze), un manche en bronze, des fragments de miroirs et de hachettes, une flèche en bronze, des épingles, des monnaies « *frustes* » non décrites et des perles de collier en verre.[158] Notons également la découverte d'une statuette représentant Orphée jouant de la cithare, probablement datée des IIe et Ier s. av. n. è.[159]

La céramique tournée est attestée avec plusieurs formes dont des vases biberons assez fréquents dans cette nécropole (IVe - IIe s. av. n. è.) et un vase en forme de rat daté du IIIe s. av. n. è.[160] La céramique d'importation constitue une des principales composantes du mobilier funéraire de *Thapsus*. On trouve deux objets attiques (un skyphos, vase de Saint-Valentin, du Ve s. av. n. è. et une coupe du IVe s. av. n. è.) qui attestent d'importations précoces dans la région ainsi qu'un bol de type hellénistique (entre le IIIe s. et le premier quart du Ier s. av. n. è.).[161] La céramique campanienne est également bien présente sur le site. Les formes sont difficiles à déterminer mais la présence de décors peints sous forme de fils blancs sur quelques tessons permet de les situer entre la fin du IIe s. et la première moitié du Ier s. av. n. è.[162] De plus, Ch. EPINAT et D. NOVAK recensent parmi le matériel funéraire des objets en céramique fine recouverts d'un vernis de couleur bronze ou marron ainsi que deux vases décrit comme « *italo-grecs* » par les découvreurs, en céramique fine vernissée, rouge à l'intérieur et vert foncé à l'extérieur.[163] Enfin, on trouve trois types de lampes : 2 lampes grecques (V^{e}- IIIe av. n. è), 3 lampes hellénistiques, peut-être appartenant au type d'Ephèse, et une lampe moulée à décor en relief (IIe- Ier s. av. n. è.).[164] Ces différents objets situent la fréquentation de la nécropole sur une large période, entre la fin Ve s. et le Ier s. av. n. è.

---

[158] Si les monnaies retrouvées dans les nécropoles ne sont pas exploitables, notons que les fouilles menées en divers de points de la ville et dans sa périphérie immédiate ont permis de mettre au jour un as de la République daté de 154 av. n. è. (découvert dans le périmètre de la ville ; tête laurée de Janus, au dessus I ; proue à droite, *CSCR* au-dessus et dessous [Roma] (*RRC*, I, 246/201-2)) et plusieurs monnaies d'Auguste et de Tibère. As de Tibère 22/23-30 (?) ap. n. è. DIVVS AVGVSTVS P, tête d'Auguste radiée à gauche ; PROVIDENT, Autel entre SC (*RIC* I, 99/81) découvert dans le périmètre de la ville. Parmi les monnaies découvertes hors de la ville on trouve des monnaies d'Auguste (*RPC*, 200/792 ; *RPC*, 201/793 ; *RPC*, 201/794) et de Tibère (*RPC* 201/795 ; RPC, 201-796 ; *RPC*, 201-797).

[159] EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, p. 158. Datation proposée par YOUNÈS A., 1997, p. 258.

[160] CINTAS P., 1950, n° 17, p. 159, pl. LVII.

[161] Bol à rebord incliné vers l'intérieur et à fond plat doté d'un décor de feuilles allongées sur la panse, proche des bols à vernis mât de Délos. Voir COURBY F., 1922, p. 378. Un tesson de bol similaire décoré d'Eros ailés montés sur des chars a été retrouvé dans une tombe violée (COURBY F., 1922, p. 381, fig. 77, n° 15).

[162] Voir MOREL J.-P., 1965.

[163] EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, pp. 158 et 160.

[164] Cintas, lampe n° 59, pl. XLVI ; Deneauve, Gr. XV.

À ce mobilier funéraire on peut ajouter la découverte dans une tombe de deux fragments de stèles chacun représentant un orant, l'avant-bras droit levé, la paume tournée vers l'extérieur et le bras gauche replié sur la poitrine.[165] Une troisième stèle, trouvée dans une tombe, présente une iconographie similaire aux deux premières : figure masculine barbue sculptée en relief, levant l'avant-bras droit avec la paume tournée vers l'extérieur et le bras gauche replié sur la poitrine.[166] Ce type d'iconographie s'inscrit tout à fait dans celui des stèles de Carthage datées des IIIe et IIe s. av. n. è.[167]

Enfin, mentionnons une épitaphe néopunique gravée dans le tuf au-dessus de la porte d'une chambre funéraire. Seules deux lettres ont été reconnues par le découvreur : un *teth* et un *lamed*.[168]

Comme dans plusieurs sites du Sahel, la nécropole de *Thapsus* connaît des tombes à puits et des sépultures en surface (auges à fleur de sol).[169] Les pratiques funéraires sont principalement connues à partir des 9 tombes intactes qui présentent toutes une inhumation en décubitus dorsal allongé. Néanmoins, les chambres funéraires en abside ou en cul-de-four étaient probablement destinées à accueillir une inhumation en décubitus latéral contracté ou fléchi.[170] L'incinération paraît beaucoup plus rare et n'est signalée qu'une seule fois dans une chambre funéraire où cette pratique côtoie l'inhumation.[171] Enfin, on remarque dans plusieurs tombes l'utilisation du rouge funéraire.[172] D'après les observations de Ch. EPINAT et D. NOVAK, l'inhumation en décubitus dorsal allongé et l'incinération sont les pratiques les plus répandues. Les tombes à chambre en cul-de-four contiennent des ossement non calcinés que l'on peut relier à des inhumations en décubitus latéral fléchi ou contracté.[173] La présence d'un bol en terre vernissée vert foncé, contenant « *de la terre colorée par du cinabre* »[174] correspond bien avec l'usage avéré de rouge funéraire.

À 4 km de *Thapsus*, H. BEN YOUNÈS signale, en 2002, la découverte d'une petite nécropole dans la localité de Bou Gaala, dont seules 3 tombes à puits et une tombe de surface

---

[165] ANZIANI D., 1912, pp. 288-289, fig. 22.
[166] Voir YOUNÈS A., 1997, p. 118. Stèle funéraire découverte par une habitante de Rass-Dimass et conservée à Békalta.
[167] Voir BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 72-75, fig. 39 et 40.
[168] ANZIANI D., 1912, p. 296 ; BEN YOUNÈS H., 1981, p. 235.
[169] Ces dernières sont malheureusement signalées sans plus de précision. CINTAS P., 1949a, p. 12.
[170] BEN YOUNÈS H., 1995d, p. 78
[171] EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, p. 156.
[172] FANTAR M. H., 1978, p. 64. Outre le dépôt de couleur sur le corps, le rouge faisait peut-être office d'offrande. Un bol a été retrouvé contenant de la terre colorée par du cinabre. EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, p. 159.
[173] EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, pp. 156-157.
[174] EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, p. 159.

ont été préservées. L'étude du matériel n'a pas encore été publiée mais d'après son découvreur, une des tombes à puits a été utilisée sans interruption du IVe au Ier s. av. n. è.[175] Cette petite nécropole semble étroitement liée au four de potier découvert non loin de là.

1.3.6. Smirat

La nécropole de Smirat a été mise au jour en 1938 lors de fouilles menées par E. G. GOBERT et P. CINTAS au cours desquelles 21 tombes furent dégagées.[176] Le matériel extrait incite à dater la nécropole de la fin du IIIe s. à la fin du IIe s. av. n. è. Cette nécropole rurale est fortement marquée par les traditions libyques avec une majorité de céramique modelée (absente d'une seule tombe, elle constitue plus des deux tiers du mobilier), d'inhumation en décubitus latéral fléchi et un seul cas d'incinération. Le mobilier, parfois modeste, est uniquement composé de céramiques.[177] Sur 21 sépultures, seules 2 ne contiennent pas de dépôt funéraire.

1.3.7. El-Hkayma

La nécropole d'El-Hkayma est à une quinzaine de kilomètres ouest-sud-ouest de la grande nécropole punique de la région de Mahdia,[178] à 14 km ouest-nord-ouest de la nécropole punique de Rejiche et à 14 km nord-ouest de Hamadet-el-Makta, nécropole punique proche de Ksour-Essaf.

Il s'agit d'une nécropole punique divisée en trois secteurs. Seuls les deux premiers ont fait l'objet de campagnes de fouilles et 36 tombes sur 124 ont été étudiées.[179] Leur période d'utilisation s'échelonne de la fin du IVe s. au Ier s. av. n. è. Huit tombes sont datées entre le IIe et le Ier s. av. n. è.[180] Globalement la composition du mobilier funéraire se caractérise par sa monotonie et sa modestie. La céramique en est la principale composante avec une nette dominance de la céramique modelée.[181] Cette céramique, caractérisée au Sahel par une pâte

---

[175] BEN YOUNÈS H., 2002, pp. 9-15.
[176] CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941.
[177] L'absence totale de collier ou d'amulette pourrait être le signe de la modestie des individus utilisant cette nécropole ou une marque culturelle caractéristique.
[178] 16 km du secteur d'El-Kouache et 15 km du secteur d'Ezzahra.
[179] BEN YOUNÈS H., 1986 et BEN YOUNÈS H., 1988.
[180] Tombe 1 (chambre 1 et 2), 6 et 17 de la première campagne de fouilles et tombes 6 ; 9 ; 12 ; 13 et 14 de la seconde campagne de fouilles.
[181] La céramique modelée constitue la majorité du mobilier des tombes étudiées, excepté dans trois cas où la céramique tournée est dominante.

en sandwich noire à l'intérieur, rouge à l'extérieur et recouverte d'un engobe rouge vif, représente les trois-quarts du mobilier funéraire des tombes étudiées, soit 79 pièces.[182] La céramique tournée de tradition punique est bien plus rare. De même, on dénombre seulement 18 objets appartenant à la céramique à vernis noir parmi lesquels il faut distinguer la céramique importée de fabrication locale. Le mobilier des tombes datées des IIe et Ier s. av. n. è. présente un faciès différent de celui observé dans les tombes plus anciennes avec une affirmation de la céramique tournée.

1.3.8. Mahdia

Aux environs du Cap Afrique s'étend la plus grande nécropole de la région sahélienne découverte à ce jour.[183] Elle débute dans la région de Stara, puis longe la côte vers le sud sur 12 km en passant par Hiboun, Mahdia[184] et Réjiche pour s'arrêter à Mnaka. Elle est divisée en plusieurs secteurs et comprend plus de 1 000 tombes.[185]

On trouve deux principaux types de sépultures : les tombes superficielles à fleur de sol (637 dont 524 auges-sarcophages[186] et 111 auges de dimensions réduites), et des tombes à puits (311).

Les différents éléments recensés offrent une chronologie vaste. La tombe d'Ezzahra est datée du IIIe s. av. n. è., les secteurs du Jbel Réjiche et de Douria semblent dater du IIe s. av. n. è.[187] et la présence de lampes figurant des scènes mythologiques ou naturalistes atteste la continuité de l'occupation du site sous le Haut-Empire. Si le mobilier des sépultures se modifie entre le IIIe s. av. et le Ier s. de n. è., les sépultures restent de tradition punique.

---

[182] Il se divise en 9 principaux groupes, présentant eux-mêmes des sous-catégories. Remarquons les plats et grands plats à réceptacle central, type relativement rare en Tunisie. Des éléments similaires ont été retrouvés dans la nécropole de Gastel. Voir CAMPS G. et CAMPS-FABRER H., 1964. Pour une comparaison entre les deux céramiques, voir BEN YOUNÈS H., 1981, pp. 522-524.

[183] Le site a fait l'objet de plusieurs fouilles. La première campagne est menée en 1884 par P. MELON et publiée par BERGER Ph., 1884b. La seconde est conduite par HANNEZO G., 1890-1891, qui dénombre un total de 1040 tombes à auges et à puits. Puis, CAGNAT R. et NOVAK D., 1896 ont fouillé 3 tombes. Enfin, ANZIANI D., 1912, pp. 262-284 décrit la plupart des 948 qu'il a recensées. Signalons également la fouille de P. CINTAS non publiée (CINTAS P., 1970, pp. 260-261, n° 57). Plus récemment, H. BEN YOUNÈS a procédé à l'étude de 7 nouvelles tombes situées dans différents secteurs de la nécropole. BEN YOUNÈS H., 1985a.

[184] Plusieurs historiens s'accordent pour reconnaître dans l'actuelle Mahdia le site de l'antique *Gummi*. COURTOIS Ch., 1945, p. 115.

[185] Sur la répartition des tombes, voir ANZIANI D., 1912, pp. 262-284.

[186] Plusieurs de ces auges de surfaces sont situées à l'extrémité du Cap Afrique, probablement autour de l'implantation phénico-punique primitive. De par cette localisation nous serions tentée d'y voir des sépultures très anciennes. Cependant, l'absence de matériel ne permet pas d'établir une datation. Signalons simplement que ce type de sépulture est inconnu à Carthage.

[187] Jbel Réjiche par la prospection au sol et deux lampes pour Douria.

Comme pour la plupart des sites du Sahel, la céramique modelée est présente dans la nécropole de Mahdia. Elle est attestée dans les quatre tombes dont nous possédons la description complète et est parfois majoritaire comme dans l'un des caveaux où l'on trouve 10 vases modelés pour 2 tournés. On reconnaît des bols tronconiques à trois tétons, des écuelles, des bols caliciformes analogues à ceux de *Lepti Minus*[188] et un brasero. La céramique tournée ne peut être étudiée qu'à partir du matériel d'une seule tombe. Si elle est mentionnée à plusieurs reprises dans la composition de nombreuses sépultures, l'absence de publication de planche et de description précise ne permet pas de l'identifier.

L'étude de la nécropole de Mahdia nous informe du recours à différentes pratiques funéraires. Dans les tombes à puits, on relève les pratiques, parfois coexistantes, de l'inhumation en décubitus dorsal allongé, de l'inhumation en décubitus latéral contracté et de l'incinération.[189] Notons la présence de rouge funéraire et d'offrandes alimentaires (principalement des résidus jaunâtre et des ossements d'oiseaux).[190] Dans les auges de surface, on retrouve l'inhumation en décubitus dorsal allongé et l'inhumation en décubitus latéral contracté, pratiques auxquelles il faudrait peut-être ajouter l'inhumation en décubitus latéral allongé.[191]

1.3.9. Henchir El-Alia

Au sud des ruines de *Sullectum*,[192] cité romaine du littoral sahélien entre Mahdia et la Chebba, s'étend un ensemble funéraire préromain.[193] Il est composé de 96 mégalithes et 53 tombes de tradition punique, répartis sur 5 km. Les mégalithes, qui constituent les premiers éléments de cet ensemble funéraire, se situent au sud de la ville de *Sullectum* au niveau des catacombes de Ghar El Dhabaa et se concentrent sur les deux premiers kilomètres. Les

[188] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 182.
[189] Dans une des chambres coexistent deux squelettes en décubitus dorsal allongé et des restes de corps calcinés. CAGNAT R. et NOVAK D., 1896, p. 219.
[190] CAGNAT R. et NOVAK D., 1896, p. 219.
[191] Si cet usage n'est pas constaté, les dimensions de plusieurs auges suggèrent le recours à cette pratique. Voir HANNEZO G., 1890-1891, p. 294. Cette position est parfois utilisée à Carthage. GAUCKLER P., 1915a, p. 71, n° 182 ; DELATTRE A. L., 1891, p. 57.
[192] Le site de Henchir El-Alia a parfois été identifié avec celui de l'antique *Acholla* (NOVAK D., 1898, p. 343 ; FANTAR M. H., 1978, p. 59). On sait aujourd'hui que le site d'*Acholla* correspond à l'actuelle Henchir Botria. Voir entre autres PICARD G.-Ch., 1947.
[193] À quelle agglomération rattacher cet ensemble funéraire ? Ces tombes auraient pu appartenir à de petits groupements d'habitations ou peut-être à l'agglomération qui a précédé la *Sullectum* romaine. Voir BEN YOUNÈS H., 1995a

tombes de traditions puniques s'éparpillent sur les 3 km restant et aboutissent au canal artificiel reliant la sebkha Njila à la mer.[194]

Le mobilier funéraire des tombes de tradition punique de Henchir El-Alia offre un faciès classique. Les céramiques modelées sont bien représentées, parfois dotées d'un décor linéaire noir obtenu au moyen de jus de lentisque et, pour certaines, de marques gravées sur le plan de pose.[195] Parmi la céramique tournée de tradition punique on relève principalement des amphores à deux anses, dont certaines portent un décor linéaire, et une œnochoé.[196] Malheureusement, le manque de précision des descriptions qui en sont faites ne nous permet pas de les identifier. La collecte en surface a révélé plusieurs tessons de céramique campanienne.

On note une dominance des pratiques funéraires libyques avec des inhumations en décubitus latéral contracté ou fléchi, la présence de nombreuses céramiques modelées et la mise en place de *tumuli* (avec cercles de pierres) au dessus des tombes de tradition punique.[197] À côté de ces pratiques de tradition libyco-numide on trouve quelques cas d'inhumation[198] en décubitus dorsal allongé et d'incération.[199] L'usage du rouge funéraire semble très fréquent pour les inhumations en décubitus latéral fléchi ou contracté mais est absent dans le cas d'inhumation en décubitus dorsal allongé. Malheureusement, rien ne permet de resituer ces différentes pratiques dans leur contexte chronologique : on ne sait pas si elles étaient synchroniques ou successives.

L'ensemble funéraire est difficile à dater. Les quelques éléments chronologiques dont nous disposons attestent de l'utilisation de la nécropole entre le IIIe s. et la deuxième moitié du IIe s. av. n. è., mais il est probable qu'elle ait été utilisée avant et après cette période. La

---

[194] NOVAK D., 1898, pp. 343-352. L'auteur propose de répartir les tombes de la nécropole d'El-Alia en trois catégories : tombes phéniciennes, tombes de transition et tombes romaines. Rien ne permet de maintenir une telle classification. En effet, si les premières sont caractérisées par la présence d'amphores et de « soucoupes » en céramique modelée et les secondes par des lampes, essentiellement d'importation, les tombes attribuées à la troisième catégorie ne comportent pas de matériel.

[195] Ces marques sont signalées dans LA BLANCHÈRE H., CAGNAT R. et GAUCKLER P., 1897, p. 296. Il s'agit d'une croix avec quatre points placés entre les branches et d'une ligne brisée en zigzag. Ce type de marque se retrouve également sur la céramique modelée de la nécropole de Smirat. À propos de ces marques, voir CAMPS G., 1961, pp. 322-323 et BEN YOUNÈS H., 1981, pp. 317-318.

[196] NOVAK D., 1898, pp. 345-348.

[197] Dix enceintes de pierres ont été relevées. La présence de cercles de pierres autour de tombes puniques est d'autant plus étonnante que l'architecture de la tombe elle-même et les pratiques funéraires sont typiquement puniques (inhumation en décubitus dorsal allongé ne présentant pas de trace de rouge funéraire).

[198] Quelques amphores cinéraires portent sur le col et parfois sur l'épaule des marques tracées au pinceau qui pourraient être des lettres grecques ou latines (?). Elles sont accompagnées d'une reproduction de jarre.

[199] Rien ne permet d'affirmer que les tombes renfermant une inhumation en dorsal allongé ou des incinérations sont plus récentes que les autres.

présence d'une monnaie de Tibère découverte dans une tombe pourrait indiquer que la fréquentation de la nécropole a perduré jusqu'au début du Ier s. de n. è.[200]

1.3.10. Hamadet El Ghiran

La nécropole de Hamadet El Ghiran, signalée par L. FOUCHER,[201] est située à 11 km au nord d'El Jem. Sur le site, quatre tombes à puits ont été reconnues par H. BEN YOUNÈS[202] mais seule une sépulture à quatre chambres a pu être fouillée.

Le matériel des 4 chambres présente des faciès différents. La chambre Est renferme des céramiques modelées et tournées,[203] la chambre Nord uniquement des céramiques puniques[204] et les chambres Ouest et Sud des objets importés.[205]

Le mode de sépulture est uniquement connu pour deux chambres. La chambre Est contient un corps probablement inhumé en décubitus latéral contracté ou fléchi. La chambre Nord contient deux corps mais la mauvaise conservation des ossements ne permet pas de trancher entre des inhumations en décubitus latéral contracté (ou fléchi) et un décharnement.

1.3.11. Thysdrus

La cité de *Thysdrus*, actuelle El-Jem, a fait l'objet de nombreuses fouilles archéologiques. Dans le cadre de notre étude, nous nous intéresserons particulièrement à la découverte d'une nécropole punique par L. FOUCHER à la fin des années 50[206] ainsi qu'à la mise au jour d'un cimetière d'enfants d'époque romaine. L'étude du matériel funéraire montre qu'une grande partie de la nécropole a servi essentiellement du IIe s. av. n. è. à la première moitié du Ier s. av. n. è.[207] La mise au jour de matériel romain daté du Ier et du IIe s. de n. è. indique que la nécropole a continué d'être utilisée sous le Haut-Empire.

---

[200] BERGER Ph., 1898, p. CXXXVI. Il pourrait également s'agir d'une infiltration.
[201] FOUCHER L., 1960, p. 14.
[202] BEN YOUNÈS H., 1981, pp. 373-383.
[203] Céramique modelée avec trois bols tronconiques, deux grands avec trois tétons et un plus petit dépourvu de téton, céramique tournée avec une oenochoé, cinq *unguentaria* et deux lampes hellénistiques à décor moulé en relief (proche de Deneauve n° 253-258) datées des IIe-Ier s. av. n. è.
[204] *Unguentarium* et amphorette minuscule à pointe.
[205] Un tesson de campanienne A, avec en décoration un cercle incisé et un tesson de campanienne A forme Lamboglia 5/7. Dans une autre tombe presque totalement détruite, on a découvert une lèvre de campanienne A, forme Lamboglia 5/7. Il semble que la tombe ait servi dans la première moitié du Ier s. av. n. è.
[206] FOUCHER L., 1961, pp. 7-8.
[207] D'après les datations de BEN YOUNÈS H., 1981, pp. 391-394.

Bien que la nécropole d'enfants date de l'époque romaine, elle s'inscrit dans la tradition libyco-punique tant par ses pratiques et son matériel funéraire que par sa structure même. Elle offre une image de la société africaine au début du Ier s. de n. è. marquée par une forte mixité culturelle dans laquelle éléments libyco-puniques et apports romains s'entremêlent.

1.3.12. La Chebba

Une découverte fortuite a révélé l'existence de deux tombes à puits dans la région de la Chebba, à 11 km au nord d'El Jem.[208] En l'absence de fouilles archéologiques nous ne pouvons savoir si ces deux tombes sont isolées ou si elles se rattachent à une nécropole plus importante et de quelle cité elles dépendaient.

La première tombe, découverte par P. CINTAS n'a pas été publiée. La seconde, en partie détruite, a fait l'objet d'une exploration privée. Plusieurs objets ont pu être récupérés par H. BEN YOUNÈS[209] sans avoir la certitude qu'il s'agisse de l'intégralité du matériel funéraire. On trouve surtout de la céramique tournée avec une amphore (variante tardive de la forme Cintas 351), 2 *unguentaria* (variante tardive de la forme Cintas 34) et une lampe proche de Deneauve XVI.[210] Signalons également la présence d'une boîte à fard en os.

1.4. Djerba et le golfe de Gabès

La région des Syrtes, et surtout l'île de Djerba, se révèle particulièrement active et florissante aux IIe et Ier s. av. n. è. Cette première impression donnée par l'étude des questions économiques et commerciales est confirmée par celle du paysage funéraire.

1.4.1. Djerba

Sur l'île même de Djerba, nous ne comptons pas moins de 5 sites portant des traces d'activité funéraire datée des deux derniers siècles avant notre ère. Malheureusement, victime des atteintes du temps et des pillages, la très grande majorité des tombes publiées à ce jour nous renseigne très peu sur les pratiques funéraires en vigueur sur l'île. Dans bien des cas, la

[208] FOUCHER L., 1960, p. 14.
[209] BEN YOUNÈS H., 1981, pp. 403-408.
[210] DENEAUVE J., 1969, groupe XVI pp. 67-68, n° 253-258, pl. XXXIII, datée du Ier s. av. n. è. Voir également BRUNEAU Ph., 1965, n° 3190-3209, groupe X, p. 77, dernier quart IIe – premier quart Ier s. av. n. è.

question funéraire doit être abordée uniquement au travers de la structure et l'aménagement de la tombe.

1.4.1.1. Mellita/*Agga*

Le village de Mellita est situé au nord-nord-ouest de l'île, à 6 km sud-sud-ouest de Houmt Souk. Différentes campagnes de prospections et de sauvetage ont mené à la découverte de 5 tombeaux datés de l'époque punique.[211]

Les deux premières sépultures sont connues sous le nom de « tombeaux d'Agga ». Elles ont été violées et aucun matériel n'a été retrouvé dans les tombes à l'exception d'un tesson de céramique à vernis noir type campanienne A. Selon J. AKKARI WERIEMMI, il remonterait au IIe s. av. n. è. Un ramassage de surface a permis la collecte de quelques tessons de céramique commune romaine. Les deux tombes présentent une structure ayant des parallèles à Carthage.[212]

Les trois autres tombeaux sont uniquement connus à partir de documents d'archive. Un des tombeaux, connu sous le nom d'« hypogée de Mellita », a fait l'objet d'une fouille de sauvetage menée sous la direction de R. GHRIB.[213] Le caveau a été découvert intact. Son mobilier se compose de 15 pièces (5 amphores, 5 urnes et vases, 2 lampes et 3 *unguentaria*), majoritairement rattachées à l'époque néopunique. L'étude du mobilier a permis de distinguer deux phases d'occupation. Une première datée de l'époque néopunique, l'autre de la période impériale. La présence d'une urne contenant des ossements humains calcinés témoigne de la pratique de l'incinération.

1.4.1.2. Ghizène

Le site est à 6 km au nord-est de Houmet Essouq. Lors des fouilles entreprises par P. QUONIAM entre 1952 et 1954,[214] 5 caveaux ont été mis au jour. Mais comme dans bien des cas, la description des éléments est partielle et n'est pas toujours accompagnée de reproductions. Selon J. AKKARI WERIEMMI, qui a repris les travaux de P. QUONIAM,[215] les caveaux pourraient dater des IVe-Ier s. av. n. è. Nous serions tentée de réduire un peu cette

[211] AKKARI-WERIEMMI J., 2004, p. 7.
[212] Voir AKKARI-WERIEMMI J., 1995b, p. 80. Elles correspondent à la catégorie X 2c de la typologie établie par BÉNICHOU-SAFAR H., 1982.
[213] AKKARI-WERIEMMI J., 2004, pp. 7 et 9.
[214] À ne pas confondre avec son homonyme, l'ancien directeur du Bardo.
[215] Dossier de fouilles inédit.

fourchette chronologique et de placer l'occupation de la tombe entre le IIIe et le IIe s. av. n. è. En effet, le type d'*unguentarium* que l'on trouve dans la sépulture est remplacé au IIe s. av. n. è. par les *unguentaria* de type fusiforme puis claviforme.[216] Parmi le matériel, on trouve une amphore dont l'identification n'est pas aisée. Elle pourrait être rapprochée des amphores grecques (amphore rhodienne ancienne),[217] gréco-italiques ou puniques type Cintas 319, fréquentes au IIIe s. av. n. è. Les tessons réunis lors d'un ramassage de surface sur le site de Ghizène attestent d'une occupation du site aux derniers siècles avant notre ère.

1.4.1.3. Mausolée de Bourgou

Un des éléments les plus visibles du paysage funéraire de l'île est probablement le mausolée de Bourgou. Le monument, signalé depuis le début du XIXe s., est identifié comme mausolée funéraire pour la première fois au début du XXe s. par le contrôleur civil BARUÉ. Il faut attendre 1981 pour que soient menées les premières études scientifiques du monument, étroitement liées à une mission de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur du site sous la direction de J. AKKARI WERIEMMI.[218]

Par analogie avec les autres mausolées-tours nord-africains[219] et par certaines techniques de construction, J. AKKARI WERIEMMI replace le monument aux IIIe-IIe s. av. n. è.[220] (avec une préférence pour la fin du IIIe s. av. n. è.[221]). Cette hypothèse s'appuie également sur des tessons de céramique campanienne datée du IIIe s. av. n. è. et un buste de statue archaïque de style égyptisant qui pourrait appartenir au monument.

Toutefois, une datation légèrement plus tardive peut être envisagée. En effet, E. FENTRESS souligne les liens entre ce monument et les tombes royales numides du IIe s. av. n. è. [222] Dès lors, ne faudrait-il pas situer la construction de ce monument après 163 av. n. è., lorsque la région passe sous domination numide ? Mais faut-il attendre cette période pour dater le monument et l'associer à un des membres de la famille royale ?[223] Cet argument historique n'est pas négligeable et incite à replacer l'évolution de cette région dans un contexte géopolitique fortement marqué par le développement du royaume de Numidie au cours la première moitié du IIe s. av. n. è. Pour autant, cette hypothèse ne suffit pas et nous ne

[216] *Contra*, voir AKKARI-WERIEMMI J., 1995a, p. 61.
[217] EMPEREUR J.-Y. et HESNARD A., 1987, p. 58 fig. 7 et pl. 2 fig. 7.
[218] Sur l'historique des recherches, voir AKKARI-WERIEMMI J., 1985, p. 190.
[219] Surtout avec celui de Sabratha. Voir CAMPS G., 1995b ; DI VITA A., 1976.
[220] AKKARI-WERIEMMI J., 1985, pp. 194-195.
[221] AKKARI-WERIEMMI J., 1991, p. 1598.
[222] FENTRESS E., 2001, p. 254.
[223] FENTRESS E., 2001, p. 254.

devons pas oublier la présence de vestiges datés du IIIe s. av. n. è. Tant que l'identité du destinataire de l'édifice reste inconnue, il est difficile de l'inscrire dans l'histoire politique et économique de l'île.

1.4.1.4. Mausolée de Henchir Ghardaya

Les traces d'activité aux IIe et Ier s. av. n. è. sur le site de Henchir Ghardaya sont nombreuses et transparaissent au travers des tessons de céramique campanienne A tardive.[224] C'est de cette période que pourrait dater le monument de Henchir Ghardaya. En effet, J. AKKARI WERIEMMI relève aux pieds de ce monument la présence de céramiques datées de la première moitié du IIe s. av. n. è. et d'un *unguentarium* fusiforme.[225] L'édifice abrite deux chambres souterraines et dans sa partie supérieure, un puits qui semble leur être contemporain. Si la destination funéraire des deux chambres ne présente pas de difficultés, leur relation avec le puits est plus problématique.

1.4.1.5. Soûq el Guébli

Au sud-est de l'île de Djerba, une nécropole a été mise au jour dans la zone de Soûq el Guébli. Avant l'intervention de S. BEN TAHAR sur le site, une première partie des tombes avait été fouillée clandestinement et une seconde partie a été dégagée lors d'une fouille menée dans les années 50 par un inspecteur d'enseignement primaire à Djerba.[226] Malheureusement, aucune documentation relative à ces sépultures n'est conservée. Au mois de mai 2004, une des tombes du site a été étudiée par S. BEN TAHAR. [227] La sépulture présente une architecture originale avec un dromos et une cour intérieure à ciel ouvert flanquée de 4 chambres funéraires. Ayant été en partie pillé avant l'intervention de S. BEN TAHAR, son contenu n'est pas connu en intégralité. Le matériel est varié, daté du IIIe s. av. n. è. au IIe s. de n. è. avec de la céramique modelée et tournée (importée et locale).

Les réutilisations successives des tombes ne permettent pas d'associer le mobilier aux défunts. Concernant les pratiques funéraires, nous retiendrons simplement le recours à

[224] AKKARI-WERIEMMI J., 2003, p. 166.
[225] AKKARI-WERIEMMI J., 2003, p. 173. L'auteur inscrit cet *unguentarium* dans une fourchette chronologique large, allant du IIIe s. av. n. è. au Ier s. ap. n. è. Nous serions tentée de réduire cette chronologie, les *unguentaria* fusiformes étant remplacés par les claviformes autour du Ier s. av. n. è. Malheureusement, il ne s'agit là que de spéculations, l'auteur n'ayant pas reproduit l'objet dans sa publication (ni dans les autres publications auxquelles il renvoie).
[226] BEN TAHAR S., 2009, p. 27.
[227] BEN TAHAR S., 2009, pp. 27-61.

l'inhumation et à l'incinération,[228] sans pouvoir préciser si les deux pratiques sont synchroniques ou successives.

L'île de Djerba présente un faciès funéraire particulièrement varié avec une coexistence de tombes de tradition puniques, libyques, orientales, ainsi que plusieurs mausolées funéraires monumentaux à la composition complexe.

1.4.2. Le golfe de Gabès

À ce jour, seuls deux sites du golfe de Gabès présentent une occupation funéraire datée des deux derniers siècles avant notre ère : *Gigthis* et *Zitha*. Leurs nécropoles sont signalées à la fin du XIXe s. par le commandant DROUOT. [229] Ces deux sites ne sont pas toujours clairement distingués dans les plus anciennes publications où les historiens et archéologues les regroupent sous un même ensemble.

1.4.2.1. *Gigthis*

La nécropole découverte à *Gigthis* connaît une longue période d'occupation. Une première étude publiée en 1918 par A. MERLIN et L. CONSTANS révèle, entre autres, la présence d'une amphore avec une marque déjà rencontrée à El-Alia et une coupe à vernis noir.[230] Cette dernière était posée sur une amphore « *en argile grossière* » et servait de fermeture. Une coupe similaire a été découverte dans un autre caveau.[231]

Lors de nouvelles fouilles menées dans les années 1930, G. L. FEUILLE[232] met au jour une soixantaine de tombes. Ces nouveaux éléments renseignent sur l'évolution de la nécropole avec une continuité d'occupation du IIIe s. av. n. è. jusqu'en pleine période impériale.[233] Le découvreur distingue différents groupes de sépultures, correspondant à des périodes d'occupations successives : « *on constate une évolution de la forme des sépultures concomitante à celle des mobiliers. Etablis à l'origine sur les hauteurs Nord les puits funéraires envahiront la pente qui descend vers la ville, puis arrêtés probablement par les*

[228] BEN TAHAR S., 2009, pp. 56-57.
[229] LA BLANCHÈRE H., CAGNAT R. et GAUCKLER P., 1897, p. 229. Voir n° 137-152.
[230] MERLIN A. et CONSTANS L. A., 1918, p. 127 et fig. 2. La forme se rapproche des coupes attiques à vernis noir type *vicup* (Sparkes 1970). Toutefois, il s'agit probablement d'une imitation car la pâte est de couleur rouge pâle et la surface est « *presque entièrement vernissée de noir* ».
[231] FEUILLE G. L., 1939, p. 7 et n° 17.
[232] FEUILLE G. L., 1939, pp. 1-62.
[233] Annexe 42.

premières maisons, ils s'étendront vers l'Est pour remonter ensuite vers le Nord où nous les retrouvons vers le IIe s. de notre ère sur le même parallèle et à peu de distance des caveaux phéniciens du IIIe s. av. J. C. ».[234] Cependant, on ne peut pas rester sur une identification ferme des secteurs, certaines tombes ayant fait l'objet de réutilisations postérieures. C'est probablement le cas du caveau n° 26, ou encore du n° 50, où se côtoient des *unguentaria* piriformes et bulbeux. Les sépultures de la nécropole sont de tradition punique, formées d'un puits avec un escalier et d'une baie d'accès donnant sur une ou deux chambres. G. L. FEUILLE note que certaines tombes tardives ont un aménagement intérieur particulier. Une fosse est creusée au centre de la pièce, ce qui produit, en négatif, une banquette le long du mur sur laquelle était déposé le mobilier.[235] Ce type d'installation se retrouve dans d'autres régions, que ce soit dans les tombes à puits ou les *haouanet*.[236]

Le mobilier, riche, s'étale sur une période de plus de cinq siècles. Une attention particulière peut être portée à la présence fréquente de monnaies, et si l'on accepte la chronologie de G. L. FEUILLE, leur nombre s'accroit au fur et à mesure du temps. Mais une fois de plus, elles ne peuvent pas être utilisées comme élément dateur : on trouve des monnaies puniques et numides dans les tombes de basse époque.[237]

Le traitement du corps semble lui aussi évoluer dans le temps. L'inhumation est attestée dans quatre tombes du premier secteur (trois corps en décubitus dorsal allongé dans des cercueils et 3 inhumations en décubitus latéral fléchi dans une même tombe). Par la suite, les cas d'inhumations sont beaucoup plus rares (3 autres dont deux incertains) alors que l'incinération est de plus en plus avérée (dans 8 chambres funéraires). De même, la présence de rouge funéraire dans les tombes se retrouve principalement dans le premier secteur.[238]

Ces informations sont complétées en 2001 par deux découvertes fortuites. Suite à des travaux public, 25 vases issus de tombes ont été exhumés dont plusieurs sont datés des IIe-Ier s. av. n. è.[239]

---

[234] FEUILLE G. L., 1939, p. 12. L'auteur distingue ainsi 5 groupes : le groupe Nord (tombes numérotées de 1 à 7) ; Sud-Ouest (n° 8, 13, 14, 15, 17, 18) ; l'intergroupe Sud (n° 16, 50, 51, 52, 53) ; Sud-Est (n° 11, 12, 19 à 22, 48, 49, 54, 55, 57, 58 et 59) ; et Est et Nord-Est (n° 23, 24, 26 à 47).
[235] Tombes n° 1, 2, 33, 40, 42, 45. FEUILLE G. L., 1939, p. 9.
[236] Voir par exemple les tombes de Téboursouk.
[237] Par exemple, dans le caveau n° 9, on trouve une monnaie punique (cheval au galop à droite sur le revers) côtoyant une lampe d'argile rouge fine, bec en forme d'enclume décoré de deux petites volutes avec au milieu du disque central une tête de femme surmontée d'un croissant.
[238] Dans des récipients – cupule de bois, coquillages, coupe –, sur les cercueils plus rarement sur les os. FEUILLE G. L., 1939, p. 12, 13, 20, 29, 31.
[239] BEN TAHAR S., 2004.

1.4.2.2. *Zitha* (Henchir Zian, actuelle Zarzis)

La nécropole de *Zitha* est signalée dès 1896 par M. DROUOT qui relève plusieurs objets dans la région dont des poteries « *en terre fine bistre à couverte noire ou rouge vernissée dans les tombeaux des nécropoles néo-puniques de Gigthis (Zian) et de Zarzis* ».[240] Parmi ceux-ci, une patère en terre rouge vernissée de noir porte un graffite néopunique.[241] À ce premier signalement, on peut ajouter la découverte d'une patère « *formée de quatre fragments raccommodés dans l'Antiquité*. »[242] Ces rares éléments sont malheureusement les seules informations dont on dispose au sujet de cette nécropole.

Les espaces funéraires et tombes éparses recensés dans cette partie ne sont qu'un échantillon du paysage mortuaire de l'*Africa vetus* et de ses régions limitrophes aux IIe et Ier s. av. n. è. Il s'agit là uniquement des sites pour lesquels nous avons pu recueillir des informations détaillées. D'autres sites pourraient porter des traces d'activités funéraires datées de la fin de la République mais l'état actuel des prospections, fouilles et publications ne permet pas de le certifier.[243]

Ce premier examen nous a permis de faire un repérage et d'esquisser une première image du monde funéraire pour la période qui nous intéresse. Certaines caractéristiques régionales apparaissent, telles que la suprématie du modèle libyque dans la région tellienne, l'apport d'influences orientales dans le golfe de Gabès ou encore la fidélité au modèle carthaginois à Hadrumète. Mais l'élément prépondérant est le métissage des pratiques, rendant toute typologie inopérante à l'échelle de l'ensemble du territoire étudié. Le corollaire de cette hétérogénéité est la diffusion des différents modèles sur l'ensemble du territoire, qu'ils soient de tradition punique ou libyque.

Bien que ce repérage présente de nombreuses lacunes et apparaisse sur bien des points incomplet, il permet de lever le voile sur quelques-unes de nos interrogations. Nous nous demandions au début de ce chapitre quelles étaient les causes du manque d'informations. Parmi les hypothèses envisagées, nous supposions qu'une modification des pratiques pourrait

[240] LA BLANCHÈRE H., CAGNAT R. et GAUCKLER P., 1897, p. 229. Voir n° 137-152.
[241] LA BLANCHÈRE H., CAGNAT R. et GAUCKLER P., 1897, p. 229, n° 142.
[242] LA BLANCHÈRE H., CAGNAT R. et GAUCKLER P., 1897, p. 229, n° 144.
[243] C'est notamment le cas pour le site d'*Acholla*. Ch. SAUMAGNE y mentionne la présence d'une nécropole romaine et d'une nécropole à fosses sur la plage « *qui paraît antérieure à l'expansion romaine*. » Voir SAUMAGNE Ch., 1928a. L'auteur signale seulement la présence d'*unguentaria* en argile. De même, lors des prospections menées dans la région de Kasserine, certaines tombes sont signalées comme appartenant à la période préromaine. HITCHNER B. R. *et al*., 1990, p. 244.

être à l'origine de la rareté, si ce n'est de l'absence de vestige. Or, un premier aperçu des données révèle que les pratiques et usages funéraires, du moins ceux qui ont été identifiés, varient peu aux deux derniers siècles avant notre ère.

2. Étude du matériel

Une analyse détaillée du matériel, de la structure des sépultures et de la composition du dépôt funéraire permet d'avancer dans notre connaissance du paysage mortuaire de l'Afrique nord-orientale aux deux derniers siècles avant notre ère. Nous espérons, grâce à cette démarche, être plus à même de saisir les différentes pratiques funéraires des populations et, implicitement, les croyances eschatologiques qu'elles traduisent.

L'étude du matériel se fera en deux temps. Tout d'abord, nous observerons les tombes elles-mêmes afin d'en identifier les principaux types et traditions, leur répartition géographique et les liens qui existent entre elles. Dans un second temps, nous nous concentrerons sur les objets présents dans les sépultures, leur nature et leur fonction. Cette étude nous permettra de définir plus précisément les pratiques funéraires, les rites et cultes qui y sont liés afin de nous approcher des croyances eschatologiques.

2.1. Typologie des tombes

Parmi les nombreuses typologies tombales proposées par les chercheurs depuis la seconde moitié du XXe s. on peut citer les travaux de H. BENICHOU-SAFAR pour les tombes puniques de Carthage, ceux de G. CAMPS pour les monuments « protohistoriques », les différentes études de A. BEN YOUNÈS KRANDEL sur les sépultures punico-libyques, celles de N. FERCHIOU et plus récemment de F. PRADOS[244] sur les mausolées. Si ces typologies représentent des grilles de lecture essentielles à la compréhension des paysages funéraires locaux ou régionaux, leur application à une échelle plus vaste se heurte à la variété du faciès mortuaire. Les catégories établies se subdivisent en une multitude de sous-catégories permettant de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et particularités des tombes, considérant avec attention le moindre détail. Or, la multiplication des sous-catégories, concernant parfois une seule occurrence, réduit fortement le bénéfice d'une étude

[244] PRADOS MARTINEZ F., 2008.

comparative. À cette première difficulté s'ajoute la variation qualitative et quantitative des données entre les sites.

Récemment D. L. STONE a remis en question les typologies traditionnelles utilisées pour les tombes puniques,[245] les mégalithes[246] et les *tumuli*,[247] remarquant que « *these typologies have served to reinforce the differences among the various groups inhabiting N. Africa, so much so that individual tomb types have been taken as representative of the presence of a different cultural group.* »[248] Plutôt que d'insister sur les différences morphologiques et leur rattachement aux diverses traditions, l'auteur incite à replacer les sépultures dans leur contexte géopolitique, mettant l'accent sur l'affirmation des élites locales. Si cet élément doit effectivement être pris en compte, il ne concerne qu'une infime partie de la population.

Dès lors, quelle démarche adopter ? La variété du matériel examiné ne permet pas de se livrer à une étude détaillée et approfondie des tombes. Pour autant, les éléments convergents et divergents de ces monuments ne peuvent être ignorés. Nous avons donc choisi de les replacer dans leur contexte culturel traditionnel. Certes, cette présentation peut apparaître grossière et les termes « traditions », « libyque », « phénico-carthaginois » ou encore « mixte » discutables. Néanmoins, cette approche permet de prendre en compte un maximum de données sans pour autant les enfermer dans des catégories trop rigides qui en limiteraient les interprétations. Ainsi, nous allons nous concentrer sur la physionomie globale de la sépulture.

Le contexte culturel de l'Afrique nord-orientale en fait un territoire aux allures bigarrées dont on trouve l'écho dans les tombes. Les sépultures pouvant être définies comme appartement *stricto-sensu* aux typologies phénico-carthaginoises ou au monde libyque sont rarissimes pour ne pas dire quasi-inexistantes. On trouve de nombreux emprunts faits d'une civilisation à l'autre, que ce soit sur la forme de la tombe elle-même, son aménagement intérieur ou encore sa décoration. Les éléments architecturaux et architectoniques originaires des différentes régions sont englobés dans une *koinè* culturelle commune, et ce, dès une date relativement haute.[249] À ces emprunts mutuels entre mondes phénico-carthaginois, libyque et numide s'ajoutent les influences et apports gréco-romains et orientaux.

---

[245] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982 ; BEN YOUNÈS H., 1995d.
[246] CAMPS G., 1995a.
[247] FERCHIOU N., 1987a, pp. 13-70.
[248] STONE D. L., 2007, p. 138.
[249] STONE D. L., 2007, p. 139.

Toutefois, on peut distinguer cinq grandes catégories de sépultures : phénico-punique, libyco-numide, mixte, de surface et mausolée. Les deux premiers types se distinguent avant tout par la visibilité des tombes : les tombes phéniciennes et puniques sont creusées en profondeur alors que les *haouanet*, *tumuli* et dolmens sont visibles. À mi-chemin entre ces deux modèles se trouvent des tombes à la morphologie métissée, empruntant des caractères majeurs à l'une et l'autre des traditions. Les sépultures de surface arborent des formes beaucoup plus modestes, sans qu'il soit possible de les rattacher à une civilisation particulière. Les mausolées constituent une cinquième catégorie bien distincte des quatre autres, que ce soit dans l'architecture, la destination et la population concernée.

La répartition géographique des tombes publiées est résumée dans le tableau ci-dessous (tableau n° 22).

	nombre de sépultures	mégalithe / dolmen	sépulture de surface	tombe à puits	*hanout*	structure mixte	*tumulus*	mausolée
Utique	?		? (fouille de Moulard)					
Environs de *Thuburbo Maius*		x					x	
Zaghouan			x	1				
Environs de Zaghouan		x (Zahret Sidi Medien, Hattous)			x (Sidi Zid)		x	x
Sidi-Yahia	23		x					1 (?)
Thinissut			x					
Thigibba Bure	9					x		
Vaga	150					x		
Simitthus								1 (?)
Dougga	plusieurs centaines	x						1 (?)
Bulla Regia		x	x	1	?	?		
Téboursouk		x	x		2			
Le Kef		x	?					
Henchir Ghayadha	?	x						
Mactar		x						
Thuburnica								x

	nombre de sépultures	mégalithe / dolmen	sépulture de surface	tombe à puits	*hanout*	structure mixte	*tumulus*	mausolée
Gurza	26			x				
Hadrumète				x				
Sidi-El-Hani	22		21	1				
Lepti Minus			x ?	x				
Thapsus	120		x	x				
Bou Gaala	4		1	3				
Smirat	21		1(?)	x				
El-Hkayma	124 (dont 36 ont été étudiées)			x		x (?)		
Mahdia	+ de 1000		637	311				
Henchir El-Alia	149	96		53				
Hamadet El Ghiran	4			4				
La Chebba	2			2				
Mellita	5			3		2 ?		
Ghizène	5			5				x
Souk el-Gebli	?							x
Bourgou								x
Henchir Ghardaya								x
Gigthis				x				

Tableau n° 22 – Répartition géographique et typologique des sépultures de l'Afrique nord-orientale.

2.1.1. Tombes de tradition phénico-punique

Regrouper sous un même ensemble les tombes phéniciennes, carthaginoises et puniques est un exercice périlleux. Les modèles fournis par les plus anciennes cités de fondation phénicienne sont très particuliers et se distinguent de ceux des cités de fondation carthaginoise. De même, des variations sont notables entre les tombes de Carthage, d'Hadrumète et d'Utique. Enfin, d'un point de vue strictement lexical, les trois expressions désignent des civilisations différentes, distinctes dans le temps et l'espace. Le terme de « phénicien » renvoie à quelques fondations côtières de la période archaïque, celui de

« carthaginois » ne dépasse pas les murs de la métropole africaine et celui de « punique » se réfère à la culture issue de la rencontre entre les mondes phénico-carthaginois et libyco-numides. Ainsi, si l'on s'en tient à la typologie funéraire classique, rappelée il y a peu par H. BEN YOUNÈS,[250] nous ne possédons, pour notre période, que des tombes puniques. De fait, ces types de sépultures présentent suffisamment de points de concordance pour que l'on puisse les rattacher à une même tradition. Elles sont caractérisées par plusieurs éléments :

- la tombe est cachée et seule la présence d'une stèle en signale la localisation ;
- la tombe possède un puits d'accès : il peut s'agir d'une simple excavation verticale à section quadrangulaire, dans d'autres cas, il est muni d'un escalier pour faciliter la descente ;
- présence possible d'un dromos entre le puits d'accès et la chambre ;
- la tombe possède une ou plusieurs chambres funéraires, traditionnellement de forme quadrangulaire.

Surtout, ces sépultures répondent à une même préoccupation eschatologique. S. GSELL souligne dès 1928 que le fait de creuser la tombe en profondeur est « *le moyen le plus propre à la garantir contre les risques de destruction […] à isoler les morts, à les préserver contre toute violation.* »[251] Dans le monde punique, les tombes sont très rarement signalées. C'est d'ailleurs une différence majeure entre le monde punique et le monde libyque où les tombes sont plus ou moins visibles. Cette pratique, héritée du monde phénicien,[252] est liée à des croyances eschatologiques.[253] S'agissait-il de garantir l'intégrité de la sépulture (peut-être consacrée à la suite de la cérémonie funéraire) ? De protéger le mort de toute agression extérieure afin de ne pas troubler son repos ? Les multiples exemples de réutilisation des tombes signalés sur l'ensemble du territoire incitent à relativiser le besoin de protection. Ce dernier était peut-être limité dans le temps et correspondait à la durée nécessaire à l'âme pour effectuer son voyage vers « la cité des morts ».[254] Cette hypothèse n'est pas partagée par l'ensemble des historiens. S. RIBICHINI défend l'idée que « *la mort été conçue comme un repos ininterrompu et la tombe comme le lieu d'une demeure éternelle* ».[255] Quoi qu'il en soit, ces réutilisations successives montrent que les sépultures n'étaient pas autant cachées qu'on le

[250] BEN YOUNÈS H., 2007, p. 36.
[251] GSELL S., *HAAN*, IV, p. 428.
[252] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 61-171 ; BEN YOUNÈS H., 1991, P. 46.
[253] DUNAUD M., 1965, pp. 10-11.
[254] FANTAR M. H., 1970b.
[255] RIBICHINI S., 2008, p. 358. Pour cela, l'auteur s'appuie sur une inscription funéraire découverte à Malte mentionnant une « *chambre intérieure de la maison d'éternité.* ». Voir AMADASI GUZZO M. G., 1967, Malta, 2. Sur la formule L'LM ou B'LM, voir AMADASI GUZZO M. G., 1973, pp. 16-17 et SZNYCER M., 1973-1974, p. 144. C'est la traduction « *pour toujours* » qui est retenu par KRAHMALKOV Ch., 2000, p. 259.

pense. Nous avons déjà mentionné la présence de stèles ou d'aménagements extérieurs signalant le puits funéraire, peut-être utilisés dans le cas de cultes post-mortem.[256]

Pour la période antérieure à la troisième guerre punique, les tombes à puits sont bien attestées dans la zone de rayonnement immédiat de Carthage avec une certaine homogénéité morphologique pour celles du Cap Bon (Kélibia, Kerkouane, Menzel Temime), datées des IVe et IIIe s. av. n. è. Le modèle de la tombe tripartite est respecté avec un escalier de descente, un dromos (ou un petit couloir d'accès) et la chambre funéraire.[257] Des variantes au modèle originel sont tangibles avec, par exemple, la présence de banquettes interpariétales à Kerkouane (pourtant caractéristiques des *haouanet*). Ce constat n'a rien d'étonnant compte tenu de la proximité de Carthage et de l'histoire de cette région, comportant des cités de fondation phénico-punique. La situation est tout autre aux IIe et Ier s. av. n. è. pour lesquels une seule tombe à puits a été recensée. On peut s'interroger sur les raisons de cette différence. Est-elle due au défaut d'informations dont nous souffrons pour cette région au cours des deux derniers siècles avant notre ère ? Ou observe-t-on une réelle modification des pratiques funéraires ? Et si tel est le cas, selon quels modèles ? Il est peut probable que ces changements soient liés à l'importation de pratiques caractéristiques du monde romain, compte tenu d'une immigration italienne restreinte avant la mise en place des plans césaro-augustéens.[258] Par contre, les conséquences de la troisième guerre punique dans cette région ont sans doute favorisé le recours à des tombes plus modestes, peut-être du type sépultures de surface dont l'usage est attesté, entre autres, à *Bulla Regia* ou Mahdia.

Le paysage funéraire est tout autre lorsque l'on passe dans la partie méridionale de l'*Africa vetus*. Le modèle phénico-punique est bien plus présent dans la région sahélienne avec une forte concentration des tombes à puits, y compris aux deux derniers siècles avant notre ère. La figure emblématique de cette tradition est la cité d'Hadrumète. C'est probablement à partir de ce centre que se diffuse le modèle dans le reste de la région. Cité de fondation phénicienne, elle reste fidèle au modèle d'origine et si des évolutions sont notables entre les sépultures du Ve s. et celles du Ier s. av. n. è., la tombe à puits reste le seul et unique type de sépulture dans ces nécropoles. L'exclusivité des tombes à puits est également

[256] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 283-287.
[257] BEN YOUNÈS H., 1991, P. 36.
[258] Sur ce sujet, il serait particulièrement intéressant de pouvoir observer les nécropoles des IIe et Ier s av. n. è. d'Utique. Malheureusement ces dernières n'ont pas encore été découvertes.

constatée dans la nécropole d'El-Hkayma et peut-être dans celles de Smirat[259] et de *Gurza*.[260] L'empreinte de ce modèle est plus nuancée dans le reste de la région. Si la tombe à puits est présente dans les autres sites, elle y côtoie des sépultures de surface (Sidi-El-Hani, *Lepti Minus*, *Thapsus*, Bou Gaala) et des sépultures mégalithiques (Henchir-El-Alia). De plus, les altérations et adaptations locales sont nombreuses. Contrairement aux tombes de Carthage et du Cap Bon, majoritairement tripartites, celles du Sahel sont souvent bipartites.[261] De plus, dans les nécropoles de Mahdia et d'El-Hkayma la dimension des puits est bien supérieure à celle de Carthage. Il est parfois plus large que la chambre elle-même. Ces dimensions répondent-elles à des raisons techniques ? pratiques ? ou sont-elles liées à des préoccupations cultuelles ? La présence de céramiques intactes ou brisées dans les puits suggère que leur rôle n'était pas uniquement fonctionnel et qu'une partie de la cérémonie s'y déroulait. Mais les conditions de fouille ou les réutilisations des aires funéraires permettent rarement de faire le lien entre le matériel des puits d'accès et les chambres. Par ailleurs, la rigueur architecturale constatée à Hadrumète n'est pas de mise dans l'ensemble de la région. De même, les tombes à puits de Smirat diffèrent franchement de celles de *Gurza* ou d'Hadrumète avec des dimensions et des formes aléatoires (elles sont « *grossièrement parallélépipédique* ») et une plus grande austérité de l'aménagement intérieur, sans banquette ni fosse.[262]

Les tombes à puits de la région des Syrtes présentent plusieurs similitudes avec celles du Sahel. Les sépultures creusées de Ghizène ou de *Gigthis* sont bipartites[263] et leur aménagement interne se rapproche des tombes de la nécropole de Moknine, d'El-Alia, *Lepti Minus*, Mahdia, Hamadet El-Ghiran ou encore El-Hkayma.[264] Si ces tombes se rattachent à la tradition phénico-punique, leur morphologie et leurs caractéristiques les relient bien plus aux modèles sahéliens que carthaginois. Plus originale est la tombe découverte par S. BEN TAHAR sur le site de Soûq el Guébli. Cette sépulture à couloir d'accès et cour intérieure présente une physionomie rare en Afrique du Nord. Bien que la tombe ait un aspect souterrain et construit, elle ne peut être rattachée pleinement aux tombes de tradition phénico-punique. Son modèle serait plutôt à rechercher du côté de l'Orient où plusieurs parallèles sont attestés à Alexandrie

---

[259] La Tombe VIII est décrite comme une fosse circulaire de 50 cm de profondeur et de 50 cm de diamètre, contenant une urne cinéraire. CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 88.

[260] L. CARTON signale à l'intérieur de la ville « *l'ouverture de plusieurs caveaux creusés en plein roc et qui, en raison de leur exigüité et de leur disposition paraissent aussi avoir été des sépultures*. » Cette description sommaire pourrait tout aussi bien convenir aux tombes à puits (ou mixtes) qu'aux *haouanet*. Surtout, dans la même publication L. CARTON signale, à l'Est de la ville, l'existence d'un *hanout*. Il n'est donc pas exclu qu'une nécropole de *haouanet* ait été utilisée dans la cité de Gurza ou dans ses environs immédiats.

[261] BEN YOUNÈS H., 1991, p. 39.

[262] CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, pp. 85-87.

[263] BEN YOUNÈS H., 1991, P. 42.

[264] BEN YOUNÈS H., 1996, pp. 9-10.

et ont pu transiter par la Cyrénaïque.[265] Selon S. BEN TAHAR, ce type de sépulture reflète une conception particulière de la mort pour laquelle on cherche une continuité de la vie. Une seconde particularité djerbienne mérite d'être signalée : le cas des tombes construites d'Agga. Selon J. AKKARI-WERIEMMI ces deux sépultures sont proches des tombes carthaginoises X 2c de la typologie d'H. BÉNICHOU-SAFAR.[266] H. BEN YOUNÈS est plus nuancé et souligne que les modes de constructions des tombes d'Agga appartiennent tout autant à l'univers phénico-punique qu'au monde libyque.[267] Ces sépultures font écho aux tombes construites ou semi-construites des nécropoles de *Lepti Minus*, Ksour-Essaf, La Chebba et Sidi-El-Hani.[268] Pour chacune la forme et les techniques de constructions divergent. Ce que nous retiendrons ici, ce n'est pas l'origine des caractéristiques techniques mais la croyance inhérente à cette démarche. Une des principales interrogations relatives à la morphologie des tombes porte sur les raisons du choix. Le plus souvent, le type de sépulture adopté est directement lié aux croyances des peuples vis-à-vis de la mort. Toutefois, les nombreux cas de réutilisation des tombes montrent que des raisons pratiques ou financières prennent parfois le pas sur les considérations eschatologiques. Si nous avons conscience de ces deux critères, nous sommes le plus souvent incapable d'estimer laquelle, des contraintes religieuses ou pratiques, est déterminante. Le cas des tombes construites ou semi-construites illustre la suprématie des volontés spirituelles ou culturelles. Les familles des défunts ont mis en place une sépulture souterraine, sur le modèle des hypogées phénico-puniques creusés dans la roche alors que la composition géologique du lieu ne s'y prêtait pas.

Une particularité des tombes à puits sahéliennes et syrtiques réside dans la forme de la chambre. Contrairement au modèle carthaginois où la chambre est carrée ou rectangulaire, celles observées dans la partie méridionale de la province sont souvent absidiales. Cette forme dite en « cul-de-four » est un héritage libyque. Elle illustre les multiples liens et échanges entre les différentes cultures. Nous rattachons ce type de tombes aux sépultures de tradition phénico-carthaginoise car si l'aménagement intérieur s'inspire des modèles libyques, la morphologie globale de la tombe suit les canons puniques.

La région tellienne se distingue nettement des autres ensembles territoriaux par une grande rareté des sépultures de tradition phénico-punique. Dans le cadre de ses recherches sur la présence punique en pays numide, A. BEN YOUNÈS KRANDEL relève seulement trois sites funéraires pouvant être qualifiés de puniques : *Vaga*, *Thigibba Bure* et *Bulla Regia*. Sur ces

[265] BEN TAHAR S., 2009, p. 34.
[266] AKKARI-WERIEMMI J., 1995b, p. 80.
[267] BEN YOUNÈS H., 1996, pp. 10-12.
[268] BEN YOUNÈS H., 1996, p. 11.

trois, seule *Bulla Regia* présente un véritable exemple de tombe à puits. Les deux autres se composent de ce que nous qualifions de structures mixtes.

2.1.2. Tombes de tradition libyque

Le second groupe de sépultures concerne les tombes de tradition libyque, c'est-à-dire celles dont le modèle est attesté antérieurement à l'implantation phénicienne en Afrique nord-orientale[269] : les *haouanet* et les mégalithes. Nous avons fait le choix de désigner sous un même ensemble des types de sépultures aux faciès et caractéristiques différents, sans distinguer ce qui relève de l'héritage libyque de ce qui appartient au monde numide ou libyphénicien.

2.1.2.1. Les *haouanet*

Les *haouanet* (*hanout* au singulier) sont des tombes creusées dans la roche. G. CAMPS les définit comme des « *hypogées de petites dimensions généralement creusés dans les affleurements gréseux ou calcaires présentant une paroi verticale*.[270] » Ils peuvent être pourvus de décorations intérieures (sculptées, peintes, incisées) ou d'accessoires, tels que des bancs ou banquettes, le plus souvent interpariétaux. Si les dimensions varient, la plupart des *haouanet* observés ont une chambre en cul-de-four. Cette disposition particulière les distingue de la forme classique de la chambre de tradition phénico-punique, généralement carrée ou rectangulaire. Le choix de cette organisation spatiale répond aux pratiques funéraires en vigueur dans le monde libyco-numide : l'inhumation en décubitus latéral fléchi ou contracté. Pour autant, l'association entre la forme de la chambre et les pratiques funéraires n'est pas systématique. On connaît plusieurs exemples d'inhumation en décubitus dorsal allongé ou d'incinération dans les chambres en cul-de-four, comme à El-Hkayma.[271] L'imprécision de la datation ne permet pas de savoir si cette combinaison est une dégénérescence tardive des pratiques ou si elle se retrouve dès une haute époque. Selon G. CAMPS, trouver du décubitus dorsal allongé ou de l'incinération dans les sépultures de tradition libyque est le signe de l'âge

[269] Cette fois encore, la terminologie choisie peut être discutée. Si les sépultures mégalithiques sont considérées comme indigènes, le cas des *haouanet* est plus ambigu. Certains leur ont prêté une origine punique. CARTON L., 1903 ; CINTAS P. et GOBERT E. G., 1939, p. 197. Selon G. CAMPS, ils seraient plutôt originaires du levant et leur modèle aurait transité par la Sicile et la Sardaigne. CAMPS G., 1961, pp. 109-110.
[270] CAMPS G., 1961.
[271] BEN YOUNÈS H., 1986, p. 39 (tombe I, chambre funéraire n° 2).

tardif de la tombe ou de son réemploi.[272] Il en va de même pour les cas d'incinération dans les *haouanet*. Là encore, l'absence ou la rareté des éléments de datation ne permet pas de savoir à quelle période s'opère la dissociation entre la forme de la chambre et les rites pratiqués.

Les *haouanet* apparaissent comme une spécificité du Maghreb de l'Est, particulièrement du Cap Bon et du nord de la région tellienne (mais ils sont totalement absents des cités de fondation punique).[273] Peu d'entre eux ont livré des preuves d'utilisation pour la période qui nous intéresse. La datation des *haouanet* est problématique car ils contiennent souvent un matériel constitué de céramique modelée non datable. Ce flou chronologique fausse la perception que l'on peut avoir du paysage funéraire nord-africain aux IIe et Ier s. av. n. è. Le creusement des *haouanet* est-il toujours de rigueur aux deux derniers siècles av. n. è. ou la population s'est-elle contentée de réutiliser les caveaux déjà existants ? Si ce type de sépulture semble se raréfier dans le temps, certains de ses aspects restent dans la culture locale. En effet, les cas de tombes à puits de tradition punique dotées de chambre en cul-de-four sont nombreux. Dans son étude sur le monde punique au Sahel, H. BEN YOUNÈS en signale sur 10 sites, dont *Lepti Minus*, *Thapsus*, Mahdia, Henchir El-Alia, Smirat et Hamadet El Ghiran.[274] Il s'agit sans doute de la survivance d'anciennes traditions, mêlées aux usages allogènes, situation révélatrice de la culture punique.[275]

2.1.2.2. Les mégalithes

Le terme de mégalithe recouvre une grande variété de réalités allant du simple dolmen au monument à chambres multiples. Ces sépultures sont définies par « *l'existence d'une ou plusieurs dalles de couverture reposant sur des orthostates ou des murets de pierres sèches.* » Elles sont parfois recouvertes de petites pierres et de terres dans le cas des *tumuli*. De même que pour les *haouanet*, la principale difficulté de leur étude réside dans leur datation. Les formes les plus élémentaires de ces monuments sont antérieures à la colonisation phénicienne et la nature de leur mobilier (ou plus souvent l'absence de mobilier) ne permet pas d'affiner cette chronologie. Néanmoins, tous ne relèvent pas de la protohistoire. Si leur date de

[272] CAMPS G., 1961, p. 477.
[273] Annexe 41. On n'en trouve aucune trace dans la métropole punique, Utique ou Hadrumète.
[274] BEN YOUNÈS H., 1981, tableau p. 432.
[275] Les *haouanet* restent des monuments peu connus et peu étudiés, mentionnés sporadiquement dans des chroniques, notes ou relevés archéologiques. Nous rejoignons M. LONGERSTAY sur la nécessité de consacrer plus d'attention à ce type d'hypogée. LONGERSTAY M., 1995, pp. 49-50.

construction est inconnue,[276] certains sont utilisés jusqu'à l'époque romaine. C'est le cas à Mactar où, jusqu'à présent, les sépultures découvertes sont uniquement de type mégalithique et non punique, y compris pour les IIe et Ier s. av. n. è. Il faut attendre la seconde moitié du Ier s. de n. è. pour assister à l'abandon des sépultures traditionnelles au profit de l'adoption de tombes de type romain.

La localisation des mégalithes dans les nécropoles ne nous aide guère à combler nos lacunes chronologiques. Le plus souvent, ces sépultures sont rassemblées dans une même zone, distincte des nécropoles de *haouanet*, tombes à puits ou sépultures de surface comme à *Bulla Regia* ou Henchir El-Alia. Parfois, différents types de tombes se retrouvent mêlés dans une même aire funéraire comme à Téboursouk où deux tombes à puits ont été construites aux côtés de dolmens. Faut-il y voir un signe de l'ancienneté des mégalithes par rapport aux autres sépultures, supposant une continuité de l'espace funéraire déjà existant comme on le trouve dans la plupart des nécropoles ? La réponse est complexe car si les mégalithes semblent bien plus anciens, nos informations concernant l'organisation des nécropoles et leur évolution spatiale et chronologique font défaut.

Certaines formes qualifiées « d'évoluées » semblent plus récentes.[277] Une attention particulière doit être portée aux « dolmens à portiques » dont on trouve trois exemplaires dans le Tell, à Mactar (monument de PAUPHILET et le nouveau monument publié par GHAKI) et Ellès.[278] Ces ensembles complexes sont une évolution tardive du dolmen et si leur destination première reste funéraire, ils répondent également à des préoccupations religieuses et politiques. Les cultes funéraires ne sont pas une nouveauté en Afrique du Nord,[279] mais le développement monumental des sépultures dolméniques les ancre avec plus de force dans le paysage.[280] Outre une fonction religieuse, ces monuments participent au contrôle du territoire et à l'affirmation d'une domination locale ou régionale, particulièrement dans un contexte géopolitique mouvementé.[281]

À l'exception du Tell et tout particulièrement de la région mactaroise où ils constituent parfois le seul type de sépulture recensé, les mégalithes utilisés à notre période sont beaucoup

---

[276] Même dans le cas du monument étudié par M. GHAKI, nous ne pouvons connaître la période de construction. Le matériel relevé dans la tombe ne semble pas remonter au-delà du IVe s. av. n. è. mais comme le rappelle l'auteur, les premières inhumations ont pu se faire sans dépôt d'objets funéraires. GHAKI M., 1997b, p. 72.
[277] CAMPS G., 1961, p. 62, tableau n° 1.
[278] Ces deux villes, particulièrement proches, partagent de nombreuses caractéristiques. M'TIMET A., 1986.
[279] G. CAMPS rappelle que « *la tombe est peut-être une demeure dans laquelle on enferme le mort en subvenant à ses besoins matériels, mais c'est surtout un sanctuaire.* ». CAMPS G., 1961, p. 521.
[280] CAMPS G., 1995a, p. 23.
[281] STONE D. L., 2007, p. 140. Sur cette question, voir également CHAPMAN R., *et al.* (éd.), 1991 ; CHAPMAN R., 1995 ; TILLEY C. Y., 1994.

plus rares. Néanmoins, ils ne disparaissent pas totalement du paysage funéraire. On en trouve la continuité dans les nécropoles de Henchir-El-Alia[282] et Sidi-El-Hani[283] où quelques tombes à puits sont recouvertes de pierres et de terre.

2.1.3. Les tombes mixtes

À mi-chemin entre les tombes à puits et les *haouanet* se trouvent des sépultures dotées d'un type « *architectural unique et spécifique à la région de Vaga-Téboursouk.* »[284] Il s'agit d'hypogées bipartites creusés verticalement dans la roche, caractérisés par une fosse d'accès cylindrique et une chambre absidiale ou en cul-de-four. Ces tombes sont attestées dans la nécropole de *Vaga*[285] et surtout celle de *Thigibba Bure*. Elles sont relativement sobres et dépourvues de décor ou de banquettes.[286] L'aspect grossier et très irrégulier de leur taille et les dimensions de la fosse d'accès nous amènent à les distinguer des tombes à puits et à chambre à cul-de-four bien connues dans la région sahélienne. Leur apparition serait datée du IIIe s. av. n. è.[287] et leur utilisation aurait perduré jusqu'au Ier s. de n. è.

Ces sépultures occupent une place particulière dans le paysage funéraire de l'Afrique nord-orientale. Bien plus qu'une simple association de caractéristiques morphologiques, la réalisation de ces tombes reflète l'adoption et la synthèse de pratiques et croyances issues de différentes traditions. La nécropole rurale de *Thigibba Bure* apparaît révélatrice de la situation culturelle de l'Afrique nord-orientale. La population, fortement marquée par l'empreinte libyque, a recours à des tombes en cul-de-four, étroitement liées à l'inhumation en décubitus latéral fléchi ou contracté. Pour autant, ces chambres sont creusées en profondeur sans signalement extérieur. L'accès se fait par un puits dont les formes et dimensions diffèrent de celles de Carthage ou du Sahel.[288] Cette mixité transparaît également dans le mobilier funéraire, tant dans les formes que les techniques.

---

[282] NOVAK D., 1898.
[283] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 148.
[284] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 184.
[285] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1988, p. 5 ; CAGNAT R., 1887, pp. 40-41.
[286] L'absence de niche ou de banquette pourrait s'expliquer par le caractère très friable de la roche. Pour pallier ce problème on a eu recours, dans un cas, à une banquette modelée.
[287] D'après la datation des nécropoles de *Vaga* et *Thigibba Bure*. BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 184.
[288] Bien que nous ne soyons pas encore fixés sur les rites accompagnant la mise en terre des défunts, on peut tout de même penser que le déroulement de la cérémonie variait selon l'accès à la tombe.

2.1.4. Les fosses superficielles

Les tombes superficielles se distinguent des autres sépultures par leur simplicité. Elles peuvent être taillées dans la roche ou construites, avec des parois constituées de pierres ou de dalles. Nous serions tentée, à la suite de A. BEN YOUNÈS KRANDEL de rattacher ces tombes à une tradition numide ou libyque. Mais si ce mode de sépulture est rare dans les cités de fondation phénico-punique, il n'est pas inconnu à Carthage. Toutefois, les fosses signalées dans la métropole sont de simples excavations sans formes déterminées, renfermant des ossements déposés à même la terre ou des inhumations d'enfants (plus rarement d'adultes) en jarre.[289] Les tombes de surface recensées sur les autres sites[290] sont différentes. Ce sont des auges taillées ou construites. La typologie dressée par A. BEN YOUNÈS KRANDEL en montre la variété.[291]

Nos incertitudes sur ces tombes sont accentuées par la rareté de leur matériel. En effet, la plupart a été pillée ou a subi une érosion importante, nous privant d'indications rituelles et chronologiques. Seuls deux sites ont livré des sépultures de surface intactes : Sidi-El-Hani et Mahdia. Dans la nécropole de Sidi El-Hani, le mode d'inhumation dominant est le décubitus dorsal allongé (18 cas recensés pour seulement 3 incinérations supposées). Cette pratique semble être le rite le plus fréquemment associé aux tombes de surface. On pourrait s'étonner de trouver un mode d'inhumation originaire du monde phénico-carthaginois associé à une sépulture souvent interprétée comme « indigène ». Toutefois, il ne s'agit pas là du seul type de traitement du corps. Les sépultures de Mahdia présentent également des inhumations en décubitus latéral contracté. Si le fait est plus rare, il ne doit pas être ignoré pour autant. Dans la même nécropole, on trouve des sépultures de surfaces de dimensions réduites accueillant des ossements sans disposition particulière. Il est possible que nous soyons là face à une pratique de décharnement.[292] Une dernière attention peut être portée aux fosses de *Bulla Regia*. L. CARTON y signale « *un certain nombre de tombes, qui ne s'élèvent pas au-dessus du sol, mais se composent de caisses enfouies ayant généralement un mètre dans les trois dimensions ; elles renferment des vases ayant toujours les même caractéristiques*. »[293] Leurs

[289] La profondeur varie et peut dépasser les 10 m. Il existe toutefois des sépultures à faible profondeur. C'est le cas pour quelques fosses à inhumation, pour les inhumations en jarres contenant des enfants, pour les alvéoles à incinérations et pour certains *pozzi* à incinération. Voir BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 64-71.
[290] Zagouhan, *Thinissut*, *Bulla Regia*, Téboursouk, Sidi-El-Hani, Leptis Minus, *Thapsus*, Bou Gaala et Mahdia.
[291] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1988, pp. 1-48 ; BEN YOUNÈS KRANDEL A., 2002, pp. 35-51. Malheureusement, l'approximation des rapports de fouilles et chroniques archéologiques ne permet pas de d'appliquer cette typologie à notre étude.
[292] BEN YOUNÈS H., 1981, pp. 283-284.
[293] CARTON L., 1892, p. 81.

parois sont formées de dalles fichées en terre ou de blocs grossiers formant un muret. Ces fosses étaient uniquement destinées à abriter les urnes cinéraires. Mais en l'absence de description supplémentaire, il est impossible de savoir s'il s'agit de sépultures d'époque punique, numide ou romaine.

Le recours à ces sépultures élémentaires répond très certainement plus à des contraintes économiques qu'eschatologiques. Pour autant, leur disposition de même que leur forme relèvent d'un choix. En effet, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'à Carthage, le souci de préserver la dépouille du défunt se retrouve dans les sépultures les plus sommaires avec de simples fosses creusées à 10 m de profondeur. Une telle préoccupation semble absente des nécropoles du reste de la région où les tombes sont bien souvent à fleur de sol.

2.1.5. Les mausolées-tours

Neuf mausolées signalés en Afrique nord-orientale sont susceptibles d'être postérieurs à la chute de Carthage et antérieurs à l'Empire.[294] Leur aspect, taille, architecture et décor en font des édifices qui dépassent le cadre des simples tombes. Nous ne reviendrons pas ici sur les questions « d'influences » ou « d'appartenance culturelle » liées à l'architecture et aux éléments architectoniques des mausolées.[295] Nous nous interrogerons plutôt sur leur place et impact dans le paysage funéraire et l'organisation territoriale.

Ces monuments sont présents dans le Tell (Henchir Djouf, Dougga, *Thuburnica*), la région syrtique (1 à Bourgou et 1 à Henchir Ghardaya sur l'île de Djerba) et sur une partie de l'ancien territoire de Carthage (El-Haouam). En revanche, aucune de ces constructions n'a été repérée au Sahel[296] ni au Cap Bon.[297] À une échelle régionale, on remarque que les

---

[294] Il ne s'agit là que d'un échantillon des mausolées repérés en Afrique nord-orientale. La plupart sont difficilement datables, mais les historiens s'accordent pour les situer entre le IIIe et le Ier s. av. n. è. et les mettre en lien avec la monarchie numide et les élites locales. On compte une quinzaine de monuments préromains sur les sites de Dougga, Uccula, Henchir Djouf (4), Ksar Chenane et Ksar Rouhaha (à l'ouest de Mateur), Henchir Bourgou, *Sabratha*, El Haouam (Bou Arada), et plus à l'est, la Soumâa du Khroub et Kerkarel-Araïs (ou Béni Ghénane sur le Djebel Skouna domiant Siga). Voir LIPÎNSKI E. (dir.), 1992, p. 282.

[295] Voir l'état de la question proposé par STONE D. L., 2007, pp. 131-133.

[296] Dans son article, J. MOORE joint une carte sur laquelle est signalé un mausolée préromain sur le site d'Hadrumète. L'auteur ne précise pas la source de son information. Voir MOORE J. P., 2007, p. 79, fig. 4.3.

[297] Néanmoins, la discussion reste ouverte dans le cas du Cap Bon. On en trouve des représentations dans certaines tombes, qu'elles soient à puits ou de type *hanout*. Voir le *hanout* de Sidi Ali Jebali. BEN YOUNÈS H., 1991, p. 38. Pour les tombes puniques, voir FANTAR M., 2006, pp. 26-27 ; CLAUSS-BALTY P., 1999, pp. 813-892. LONGERSTAY M., 1993, p. 45 interprète ces représentations comme le fait de conséquences financières qui n'auraient pas permis à la famille du défunt de lui ériger un véritable monument bâti. Ces représentations pourraient être chargées de valeurs eschatologiques et symboliser le voyage de l'âme. Voir FANTAR M., 2002, p. 113. Une dernière hypothèse accorde à ces représentations un rôle bien plus terre à terre : elles symboliseraient le ou les mausolées familiaux situés aux frontières d'un territoire appartenant à la famille. Tout récemment, le dossier a été repris par F. PRADOS MARTINEZ dans le cadre d'une thèse de doctorat. Il rappelle

mausolées-tours sont rarement associés aux nécropoles. À notre connaissance, on les retrouve dans un contexte funéraire uniquement à Dougga et Henchir Djouf où ils sont entourés de tombes. Plus souvent, ils sont isolés, de préférence en hauteur, obtenant ainsi une meilleure visibilité. Enfin, on les trouve regroupés, tel qu'à Henchir Djouf où trois, et peut-être quatre mausolées s'égrènent le long de la berge.[298] Cette variété de contexte répond-elle à différents desseins ? Nous n'en sommes pas sûre. Tout d'abord, la présence d'une nécropole ou non aux pieds des mausolées est probablement indépendante de l'exécution de ces monuments. On peut plus facilement envisager que des tombes se soient greffées autour de ces édifices, profitant d'un territoire dont le caractère funéraire est déjà marqué, plutôt que l'on ait cherché à glisser un monument imposant au milieu d'une nécropole préexistante à la trame bien souvent serrée. Surtout, la volonté affichée de marquer physiquement un territoire, qu'il s'agisse d'une cité ou d'une zone rurale, par la mémoire d'un membre de la famille royale ou d'un notable de la région[299] inscrit ces monuments dans une même dimension politique.

Dès lors, quelle signification doit-on donner à ces mausolées ? On ne peut décemment pas réduire leur construction à des considérations géopolitiques. Il s'agit avant tout d'édifices funéraires. L'aspect monumental et la complexité de leur construction et décoration illustrent également des préoccupations religieuses et eschatologiques. La recherche et la mise en place d'un culte funéraire développé, certainement directement indexé sur l'importance locale du défunt, nous apparaît comme un élément essentiel.

Le premier élément qui ressort de cette étude est l'utilisation, au cours d'une même période et sur un même territoire, de types de tombes aux faciès franchement différents. Quelles sont les raisons qui déterminent le choix de la sépulture ? Il est certain que les traditions locales jouent un rôle prépondérant. G. CAMPS est le premier à avoir parlé de « pays *des* haouanet », de « *pays de dolmens* » et de « *pays des* tumuli »,[300] soulignant les caractéristiques funéraires des régions. Nous avons pu vérifier en partie ce paradigme. Rappelons qu'à Mactar, l'utilisation des mégalithes se poursuit tardivement. Selon G.-Ch. PICARD, « *jusque sous le règne de Tibère, la plupart des habitants de Mactar avaient pour sépulture des mégalithes*. »[301] Cet exemple montre que le modèle local subsiste

---

qu'à ses représentations peintes, il faut ajouter la découverte de pendentifs en forme de mausolées-tours retrouvés dans quelques tombes. Voir PRADOS MARTINEZ F., 2008.

[298] FERCHIOU N., p. 45, fig. 28.

[299] Le fait est accepté par la grande majorité des historiens et archéologues. Voir, entre autres, PICARD G.-Ch., 1973, COARELLI F. et THÉBERT Y., 1988, p. 777, et plus récemment PRADOS MARTINEZ F., 2008, pp. 271-278.

[300] CAMPS G., 1961, pp. 53-54.

[301] PICARD G.-Ch., 1965-1966, p. 159.

indépendamment des changements de pouvoir. La théorie des identités funéraires régionales a récemment été remise en question par D. L. STONE. S'il reconnaît l'existence de « paysages » funéraires caractéristiques de telle ou telle population,[302] il rappelle que « *the spatial boundaries which Camps drew cannot be so clearly demarcated, however, because the three burial traditions overlap in many areas*. »[303] A. BEN YOUNÈS KRANDEL[304] avait déjà souligné les nombreuses interactions entre modèles libyques, puniques et carthaginois, considérant que les sépultures numides appartenaient à « *une même sphère culturelle constituée d'une composante locale libyque et d'une composante orientale phénicienne* ». Si nous la rejoignons totalement lorsqu'elle souligne les liens de parenté de l'architecture funéraire entre les différentes zones libyco-puniques, que ce soit de la région tellienne, du Cap Bon, du Sahel et des Syrtes, nous souhaitons insister davantage sur les particularités locales. Si les sphères culturelles libyques et puniques se rencontrent sur l'ensemble de la province, elles ne se manifestent pas de la même façon, n'ont pas interagi identiquement, n'ont pas été soumises aux mêmes facteurs géopolitiques et économiques. Parler d'une même sphère culturelle nous apparaît trop réducteur. Parfois, dans des contextes comparables, au sein d'une même région, les pratiques changent d'un village à l'autre.[305]

Les considérations matérielles ne doivent pas être sous-estimées dans le choix de la tombe. En effet, il est certain que des sépultures à fleur de sol sont moins onéreuses que des tombes à puits, mégalithes, *haouanet* ou mausolées. De plus, ce type de sépulture est compatible avec toutes les pratiques funéraires et peut accueillir tout aussi bien des urnes cinéraires que des inhumations en décubitus dorsal allongé ou décubitus latéral fléchi ou contracté. Il est alors possible que ces tombes aient représenté les sépultures les plus courantes, et ce avant même la diffusion du modèle romain.

Enfin, l'élément chronologique n'est pas indépendant du choix de la sépulture. Nous avons présenté différents types de tombes sans être toujours en mesure d'en proposer une chronologie relative ou absolue. La question se pose avec plus de force dans les nécropoles où on trouve des tombes de différentes traditions. Les *haouanet* et mégalithes sont généralement considérés comme appartenant à la protohistoire, mais nous avons vu que leur utilisation peut perdurer jusqu'aux débuts de l'Empire. De même, dans plusieurs cas, le matériel extrait de sépultures de surface est similaire à celui des chambres à puits, ce qui suggère une utilisation synchronique. Toutefois, ces observations ne concernent qu'un nombre très réduit de tombes

[302] STONE D. L. et STIRLING L. M, 2007a.
[303] STONE D. L., 2007, p. 138.
[304] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1988, p. 19.
[305] FERCHIOU N., 1994b, p. 53.

et les fourchettes chronologiques dans lesquelles elles s'inscrivent s'étalent sur plus d'un siècle.

2.2. Mobilier

À de rares exceptions près, le défunt est toujours accompagné de mobilier don la composition varie selon les régions, les époques, les traditions et les conditions financières. Parmi les dépôts les plus fréquents, on trouve des vases, des lampes et toute une série d'objets destinés à contenir des éléments solides ou liquides, tels que des bols, cruches, plats et *unguentaria*. Le matériel céramique est souvent complété par des monnaies, des bijoux, des statuettes et des objets en métal tels que des couteaux ou des pointes des flèches.

Nous allons examiner ce mobilier, observer sa composition et sa fréquence, tenter de déterminer son usage, ses lieux de production et compléter ainsi notre connaissance du paysage funéraire aux IIe et Ier s. av. n. è.

2.2.1. Les vases

De formes et d'usages variés, les vases représentent la catégorie d'objets la plus fréquemment attestée dans les sépultures.

2.2.1.1. Formes

Le terme générique de « vase » recouvre une grande variété d'objets tels que des pots, des jarres, des jattes, des œnochoés, des cruches, des amphores ou encore des grands bols. Il peut s'agir de productions tournées ou modelées, locales, régionales ou importées. L'imprécision des rapports de fouilles anciens et les fluctuations lexicales entre les publications ne permettent pas toujours d'identifier ces « vases » ni de les rattacher à une typologie. On peut toutefois distinguer des productions et formes majeures.

Une première distinction peut être faite entre les vases modelés et les vases tournés. Les productions modelées restent mal connues, d'autant qu'elles n'ont pas toujours été signalées par les découvreurs. Les premières classifications sont le fait de G. CAMPS à partir des années 50.[306] À sa suite, de nouvelles typologies ont été élaborées au fur et à mesure des

[306] CAMPS G., 1956 ; CAMPS G., 1961, pp. 213-417 ; CAMPS G., 1964 ; CAMPS G., 1967.

découvertes et explorations de sites.[307] L'intérêt tardif porté à cette production restreint nos connaissances. Les rares éléments à disposition ne permettent pas d'en saisir la portée culturelle : rien n'indique si la présence de cette production caractéristique du mode libyque dans les tombes répond à des préoccupations culturelles ou uniquement matérielles.[308]

Les vases tournés sont mieux connus. On reconnaît plusieurs productions puniques suivant un répertoire local, régional, ou allogène ainsi que des productions importées.[309] Suivant la richesse des tombes, plusieurs formes peuvent se côtoyer, sans répondre forcément à un même répertoire. Il n'est pas rare de trouver dans une même chambre des formes locales, puniques et importées disposées côte à côte. Malheureusement, les descriptions de matériel ne permettent pas toujours d'associer une forme ou une production à un usage. Dans les nécropoles carthaginoises, les urnes cinéraires sont très souvent constituées d'amphores à pointe et à double anses.[310] Le modèle et la rigueur constatés à Carthage ne sont pas suivis dans le reste de la province, y compris dans les nécropoles traditionnellement estampillées puniques et suivant le modèle de la nécropole sur d'autres points.[311] Il en est de même pour les vases entrant dans la composition des services à boire.

2.2.1.2. Contenu et usages

Les vases découverts dans les sépultures ont deux principaux usages. Il s'agit soit d'urne cinéraire dans le cas d'incinération, soit d'un vase classique faisant partie du matériel déposé auprès du mort. Peu de vases ont été retrouvés intacts et ceux qui ont échappé aux pillages et destructions n'ont pas toujours fait l'objet d'une description détaillée. Les publications les plus anciennes mentionnent à peine la présence d'ossements sans préciser systématiquement s'il s'agit d'ossements humains ou animaux, ni s'ils ont subi l'action du feu. Les observations sont encore plus minces pour les vases ne contenant pas d'ossements. Dans certains cas, il est fait mention de résidus sur les parois internes ou encore d'une ligne

[307] Voir par exemple les travaux de H. BEN YOUNÈS (1986 et 1988) sur le site d'El-Hkayma.

[308] Par exemple, il aurait été intéressant de connaître le contenu des urnes modelées et tournées dans le cas de mobiliers funéraires mixtes. La répartition des contenus se fait-elle aléatoirement ? Où le dépôt d'ossements humains ou animaux est-il privilégié dans l'une ou l'autre des productions ?

[309] Il est difficile de trouver des correspondances parfaites entre les différentes formes d'urnes. Si on note de nombreux emprunts au répertoire punique pour la céramique tournée, on est marqué par la variété des formes proposées. Il s'agit très majoritairement de formes inédites, vraisemblablement issues d'ateliers locaux ou régionaux. L'absence de planches accompagnant les rapports de fouilles et la difficile accessibilité des objets ne nous permet pas d'aller plus loin dans cette analyse.

[310] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 179. On peut penser que ce type d'amphore a une vocation cinéraire, du moins dans sa réutilisation.

[311] Notons par exemple la découverte d'ossements et de cendres contenus dans une œnochoé type Cintas 120 dans la nécropole de Smirat. Cet usage n'est pas unique et se retrouve fréquemment dans les tophets.

de démarcation indiquant le niveau d'un liquide. Souvent, aucun élément n'indique que le vase ait contenu quoi que ce soit. Examinant le matériel de la nécropole de Gouraya, S. GSELL suppose que plusieurs cruches et amphores contenaient des liquides qui ont disparu sans laisser de traces.[312] Toutefois, rien n'atteste que les vases aient systématiquement servi de contenant.

Dans le cas où ils font office d'urnes cinéraires, les vases sont souvent couverts ou fermés, soit par un objet, soit par un bouchon. On y voit la volonté de préserver les restes incinérés du défunt. Plus rarement, du matériel céramique est mélangé aux restes incinérés. C'est le cas pour une amphore cinéraire découverte dans le caveau de Sidi-Yahia qui contenait « *trois lampes rhodiennes vernissées noir* ».[313] Le découvreur signale que le caveau a été réutilisé plusieurs fois et contenait au moins une quarantaine de corps. On peut supposer que le matériel ayant servi à la cérémonie funéraire ou rattaché au corps a été mis dans l'urne pour ne pas le mélanger avec le reste.[314]

2.2.1.3. Inscriptions et décor

Plusieurs vases portent des inscriptions ou des décors sur la panse ou le fond. La présence d'inscriptions sur les urnes cinéraires est une pratique connue à Carthage, notamment aux IIIe et IIe s. av. n. è.[315] Cet usage se répand dans le reste de la région, particulièrement dans le sud. Les exemples les plus nombreux sont à Hadrumète et dans une moindre mesure, *Gurza*, Sidi-El-Hani, *Lepti Minus*, Smirat et *Gigthis*.

Que signifient ces inscriptions ? Pourquoi n'en retrouve-t-on pas sur tous les vases ? Sont-elles seulement présentes sur les urnes cinéraires ? À Hadrumète, seuls les ossements de cadavres incinérés sont accompagnés d'inscriptions.[316] Majoritairement, ces inscriptions sont peintes, gravées ou tracées au charbon sur les amphores servant d'urnes cinéraires.[317] Nous avons pris connaissance d'une trentaine d'entre elles mais leur nombre total devrait avoisiner

[312] GSELL S., 1903, p. 18.
[313] MERLIN A., 1919, p. 202.
[314] Cette pratique se retrouve dans la même nécropole, dans la tombe n° 7. On y trouve des débris d'*unguentaria*, les restes d'un vase en céramique campanienne « *qui avaient été brulés* », une petite monnaie punique de bronze et deux aiguilles de bronze. MERLIN A., 1919, pp. 204-205.
[315] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 319.
[316] Remarquons toutefois qu'une plaque portant une inscription a été découverte lors des fouilles de la nécropole. Cependant, cette plaque est présentée hors contexte archéologique. On ne peut pas savoir si elle accompagnait une inhumation ou une incinération. Voir TRUILLOT A., 1941-1942, p. 399.
[317] Ces inscriptions pouvaient être présentes sur d'autres objets, tels que sur un couvercle ou sur une plaque (de matière indéterminée). TRUILLOT A., 1941-1942, p. 399.

(sinon dépasser) les 50.[318] La plupart mentionne des personnages à noms puniques. On relève un seul nom libyque transcrit en punique.[319] Il s'agit vraisemblablement d'inscriptions funéraires, présentant le défunt et sa généalogie, éventuellement son métier ou sa condition. Ces inscriptions pourraient également avoir une vocation votive. Ph. BERGER signale deux urnes sur lesquelles il croit lire « *Vœu de Bodmelqart, fils de Yanoun* » sur l'une et « *Vœu de Melqart* » sur l'autre.[320] Malheureusement, le contenu de ces vases nous est inconnu. On pourrait mettre cette découverte en lien avec celle de Sidi-El-Hani d'une urne contenant des restes d'animaux avec une inscription en latin et une inscription en néopunique, toutes deux indéchiffrables.[321] Quel était le destinataire de ces ossements animaux ? S'il s'agit bien d'une offrande, s'adresse-t-elle au défunt ou à une divinité ? Des inscriptions sont également signalées dans la nécropole de *Gurza*[322] et à *Gigthis*.[323] Plus rarement, ces inscriptions se retrouvent sur des céramiques modelées, tel qu'à Smirat où P. CINTAS et E. G. GOBERT signalent deux bols en céramique modelée avec des caractères puniques ou néopuniques indéchiffrables gravés à la pointe avant cuisson [324] Pour l'un des deux bols, ces signes sont accompagnés par un personnage (guerrier ?) schématisé.[325] Selon les découvreurs, ce schéma serait plus qu'une marque de potier.[326]

En dehors du Sahel et des côtes syrtiques, les inscriptions sur vases funéraires sont beaucoup plus rares. Nous avons connaissance d'un seul cas dans la région tellienne : à Mactar une inscription libyque mentionnant le nom de GMB a été découverte sur un vase caliciforme modelé.[327]

---

[318] Dès la fin du XIXe s. les découvreurs portent une attention particulière aux inscriptions sur les urnes. Ainsi, en 1884, Ph. BERGER signale deux inscriptions découvertes sur des urnes de la nécropole d'Hadrumète. BERGER Ph., 1884b, pl. V. Ph. BERGER nous apprend qu'en 1892, 36 inscriptions tracées sur des vases ont été recensées dans la nécropole d'Hadrumète. BERGER Ph., 1892, p. 67. Parmi celles-ci, 11 ont été signalées par A. HANNEZO, étudiées par BERGER Ph., 1892 et reprises par DUSSAUD R., 1914c. De même, BLANCHÈRE R. de la, 1888, pp. 154-155 signale 7 vases avec inscriptions provenant de la même tombe, repris par BERGER Ph., 1889b. Depuis, au moins 12 nouvelles inscriptions ont été répertoriées : 3 inscriptions ont été relevées par TRUILLOT A., 1941-1942, pp. 399-400 ; 4 inscriptions ont été découvertes par GOETSCHY M., 1903, p. 156 ; 5 autres inscriptions ont été mises au jour par DUHAR M., 1904.

[319] Voir BERGER Ph., 1889a ; BERGER Ph., 1889b ; BERGER Ph., 1892 ; BERGER Ph., 1908, p. CLXVII et pl. XLIV ; DUSSAUD R., 1914c.

[320] BERGER Ph., 1884b, pl. V.

[321] GRIDEL H., 1928, p. 47, fig 10, pl. III, n° 1.

[322] Trois inscriptions indéchiffrables, tracées au pinceau sur une jarre et deux petites amphores contenant des ossements incinérés.

[323] Amphore piriforme avec inscription punique sur le col sans que son contenu soit précisé. FEUILLE G. L., 1939, p. 21.

[324] CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 98 et planche.

[325] CAMPS G., 1961, p. 324.

[326] CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 98.

[327] *RIL* 39 ; CAMPS G., 1961, p. 357.

Cet usage, vraisemblablement d'origine phénico-punique s'est surtout développé dans la région sahélienne, probablement à partir d'Hadrumète.

2.2.2. Lampes

Après les vases, les lampes représentent les objets les plus fréquents dans les tombes. Il ne s'agit nullement d'une pratique propre à l'Afrique du Nord. Ces objets se retrouvent en contexte funéraire dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Cependant, leur usage est loin d'être uniforme et se modifie dans le temps.

2.2.2.1. Formes

Les lampes découvertes en contexte funéraire sont très majoritairement des modèles importés. Si l'on s'en tient aux descriptions fournies dans la plupart des notices archéologiques, les tombes étudiées contiennent des lampes « grecques », « hellénistiques », « d'Ephèse », « rhodiennes » ou encore « delphiniformes ». Le plus souvent, l'absence de reproduction, les descriptions sommaires et les désignations parfois fantaisistes ne permettent pas d'identifier ces productions. Toutefois, certains objets sont reconnaissables. Suivant la typologie établie par J. DENEAUVE, on retrouve surtout des lampes type GR IX, X, XIII et XV. Une partie de ces lampes a fait l'objet d'un réexamen en 2005 par I. BEN JERBANIA.[328] Cette étude illustre la diffusion locale et régionale des différents modèles. Par exemple, on trouve dans les nécropoles d'Hadrumète des lampes dotées de deux têtes d'Ibis sur le bec se rattachant au groupe des lampes dites « d'Ephèse » datées du dernier quart du IIe et du Ier s. av. n. è.[329] D'autres, pourvues de deux pouciers avec un bec à tête d'enclume,[330] se rattachent aux lampes hellénistiques de la seconde moitié du IIe et du Ier s. av. n. è.[331] Enfin, on reconnaît des lampes moulées dont la production se développe en Méditerranée à partir du IIIe s. av. n. è. et devient fréquente en Afrique du Nord au cours du IIe s. av. n. è.[332] La position privilégiée de cette cité portuaire explique la variété des modèles recensés. Mais si les lampes découvertes en contexte funéraire n'appartiennent pas à un répertoire africain, beaucoup sont

[328] BEN JERBANIA I., 2005.
[329] BRUNEAU Ph., 1965, p. 51.
[330] DUHAR M., 1904, p. 188.
[331] BRUNEAU Ph., 1965, p. 93. Identification de BEN YOUNÈS H., 1981, p. 97.
[332] FOUCHER L., 1964, p. 67 et fig. 11.

issues de productions locales ou régionales.[333] Nous retiendrons ici le cas des lampes de fabrication locale de couleur rougeâtre, sans vernis qui imitent les lampes delphiniformes découvertes à Hadrumète et *Lepti Minus* dont un exemplaire portait une inscription punique gravée au poinçon avant cuisson.[334] Les modèles gréco-romains sont bien ancrés dans le paysage africain. Non seulement ils sont présents dans la plupart des nécropoles mais surtout ils sont toujours utilisés à l'époque romaine, particulièrement dans leur variante locale. En effet, des lampes delphiniformes sont utilisées dans les sépultures les plus anciennes de *Pupput*. De même, on en trouve dans certaines tombes de la nécropole de *Gigthis* accompagnées de matériel appartenant à des productions romaines du début du Ier s. de n. è.[335]

Les lampes puniques à trois becs, omniprésentes dans les sanctuaires puniques et néopuniques, sont rarissimes en contexte funéraire. Alors qu'à Carthage, lampes puniques et gréco-hellénistiques se côtoient, dans le reste de la province, elles ne sont mentionnées que sur deux sites : Hadrumète (dans le second secteur)[336] et Mahdia. Leur absence relève bien d'un choix et non d'une question de localisation ou de diffusion des productions. En effet, les lampes puniques sont absentes de la nécropole de Sidi-El-Hani alors que ce type de céramique est très fréquent dans le sanctuaire de la cité. Ces observations nous incitent à rouvrir le dossier des lampes puniques et de leur vocation. I. BEN JERBANIA rappelle que les modèles de lampes importées arrivent en abondance sur les marchés africains à partir du IVe s. av. n. è.[337] Ces lampes plus esthétiques et plus pratiques ont peu à peu pris le pas sur les lampes de tradition punique. Mais ces considérations suffisent-elle pour reléguer les lampes à trois becs à un usage strictement votif aux IIe et Ier s. av. n. è. ? Leur absence en contexte urbain pourrait abonder en ce sens, mais si l'on considère la rareté des fouilles ayant fourni du matériel domestique daté des deux derniers siècles avant notre ère, ce résultat doit être tempéré.[338] De même, signalons la présence de lampes bi-cornes dans les tombeaux de la nécropole de Jebel Mlezza.[339]

---

[333] Une exception : sur le site d'El-Hkayma, découverte d'une lampe de production apulienne. Selon I. BEN JERBANIA, ce serait la seule lampe issue de production apulienne découverte en Tunisie. BEN JERBANIA I., 2005, p. 378.
[334] FOUCHER L., 1964, p. 67 et pl. VIII, a et c.
[335] On trouve dans le secteur S-O, le plus tardif de la nécropole, des « *lampes qui conservent encore le type delphiniforme* [et] *sont de factures grossières*. » FEUILLE G. L., 1939, p. 14.
[336] CINTAS P., 1950, n° 13-14 pl. XLI ; FOUCHER L., 1964, p. 67, fig. 11, 3e rangée et pl. VIII, b.
[337] BEN JERBANIA I., 2005, p. 461.
[338] On peut prendre l'exemple du site d'Uzita sur lequel les seules lampes préromaines découvertes en zone d'habitat sont gréco-hellénistiques. Voir VAN DER WERFF J. H., 1982, p. 38. Il en est de même à Henchir El-Faouar, MAHJOUBI A., 1978, p. 63 et Hippone. Voir MOREL J.-P., 1968a, p. 60 et 65, fig. 25 d et 29 c.
[339] CINTAS P. et GOBERT E. G., 1939, p. 181.

Aux productions tournées et moulées s'ajoutent parfois des lampes modelées de formes locales (*Thigibba Bure*, Henchir El-Alia, El-Hkayma, *Lepti Minus*) ou imitant des modèles importés (*Lepti Minus*). Mais ce type de lampes reste rarissime, y compris dans les tombes où le matériel modelé est prépondérant. Ainsi, dans les régions où le caractère numide ou libyque domine, marqué par des sépultures et des pratiques funéraires de tradition libyque, les lampes retrouvées en contexte funéraire appartiennent à un répertoire gréco-romain.

Enfin, plusieurs lampes romaines sont recensées dans les tombes ayant fait l'objet de réutilisation ou les nécropoles dont la fréquentation est continue entre la période punique et l'époque romaine. Remarquons le cas de Mactar et de *Gurza* où les lampes retrouvées appartiennent toutes à l'époque tardo-républicaine et impériale. La répartition des lampes est résumée dans le tableau ci-dessous (tableau n° 23).

	nombre de lampes	punique à trois becs	modelée libyque	importée ou imitée	romaine
Utique					x[340]
Zaghouan				x[341]	
Kélibia				x[342]	
Sidi-Yahia				x[343]	
Thinissut				x (delphiniforme) [344]	
Thigibba Bure			1 (présente à Téboursouk, Mateur et Cap Bon)[345]	1+ 1 (mais avec engobe rouge des céramiques modelées)[346]	1
Vaga				x	
Téboursouk				1[347]	
Le Kef				x lampes delphiniformes. [348]	x (à bec d'enclume)
Mactar					x [349]
Gurza				1 delphiniforme (tombe 7)	x [350]

[340] Lampes de type romain, de la « *première époque* », rondes, sans anse, dotées de décors divers (Diane offrant des feuilles à manger à un cerf, deux amours se poursuivant, Vénus chevauchant un monstre marin, un coq) et datées par le découvreur de la première moitié du Ier s. av. n. è. MOULARD J., 1926, p. 230.
[341] Dont deux collées l'une à l'autre disque sur disque, portent comme estampille un signe de Tanit. L'une est sans aileron, l'autre avec un aileron percé d'un trou. HANNEZO G., 1905, p. 105.
[342] CINTAS P., 1950*,* lampes, 46 et suiv.
[343] Des « *lampes rhodiennes à dessus plat, bec rond et aileron sur le côté* » et une lampe *« delphiniforme* ». MERLIN A., 1919, p. 202.
[344] MERLIN A., 1911, fig., p. CLIV ; CASSAIGNE (capitaine), 1914, p. 21, fig. 14.
[345] CINTAS P., 1961, VII, P1, n° 2 ; VII, pl. 3 n° 10 ; n° 16-18.
[346] Type Deneauve Gr X et XIII. BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993.
[347] Découverte dans un *hanout*. RAVARD (Capitaine), 1896, p. 146, signale une lampe portant le signe de Tanit. Bien que l'auteur ne décrive pas l'objet, nous pensons qu'il s'agit certainement d'une lampe de type grec ou « hellénistique » car c'est sur ce type de lampe que l'on retrouve le plus fréquemment le signe de Tanit. Voir par exemple la lampe de *Leptis Minus*.
[348] PICARD G.-Ch., 1946-1949.
[349] PAUPHILET D., 1953, p. 59.
[350] Seules des lampes romaines ont été retrouvées. Remarquons que 4 tombes ont livré des lampes datées de la première moitié du Ier s. ap. n. è. (lampes romaines avec la marque C.CLO. SVC). L'absence de lampe datée de

	nombre de lampes	punique à trois becs	modelée libyque	importée ou imitée	romaine
Hadrumète		x		x majoritaire	
Sidi-El-Hani				x lampe hellénistique à décor moulé, [351], une lampe à décor de globule (seconde moitié du Ier s. av. n. è.)[352] et une lampe à ailerons latéraux (deuxième moitié Ier s. av. n. è.).[353]	
Lepti Minus			x - imite modèle importé	x (dont une identique à Hadrumète)	x
Thapsus	6			x	
Smirat	9			x (idem nécropole de Ard-El-Kheraïb)	
El-Hkayma			x	x	
Mahdia		une seule		x	x [354]
Henchir El-Alia		1 ? [355]	1	x	
Hamadet El Ghiran	2			x	
Thysdrus				x moulée	
La Chebba				1 lampe proche de Deneauve XVI.[356]	
Mellita	2			2	
Gigthis				2 delphiniformes, 1 à décor moulé en relief[357]	

Tableau n° 23 – Formes et répartition des lampes dans les nécropoles.

la période punique est-elle liée au hasard des découvertes archéologiques ou à une introduction tardive des lampes dans les rites funéraires ?

[351] Elle est dotée de deux cornes latérales, d'une anse annulaire brisée et d'un bec allongé à ouverture en forme de losange. Présence d'un décor sur le disque du bassin. Elle est proche des lampes d'Ephèse datées des IIe-Ier s. av. n. è., mais il pourrait s'agir d'une reproduction tardive de fin Ier s. av. n. è.

[352] Deneauve n° 265, pl. XXXIV.

[353] DENEAUVE J., 1969, p. 105.

[354] J. DENEAUVE recense uniquement deux lampes avec une méduse dont la production est datée de la fin du Ier s. av. n. è. à la fin du Ier s. de n. è. Cependant, J. BUSSIÈRE recense, pour l'Algérie, plusieurs lampes dotées d'un décor représentant une méduse et dont les productions s'échelonnent de la fin du Ier s. av. n. è. au IIIe s. de n. è. BUSSIERE J., 2000, p. 174. Les autres motifs sont présents sur de nombreux types de lampes et ne peuvent être utilisés comme indices de datation.

[355] Il faudrait peut-être y ajouter la présence de lampes puniques. GAUCKLER P., 1985, p. 465 révèle la présence « *d'écuelles à bord relevé* », mais les rapports de NOVAK D., 1898 et NOVAK D., 1919, p. CXCIX n'en font pas mention.

[356] Deneauve, groupe XVI pp. 67-68, n° 253-258, pl. XXXIII, daté du Ier s. av. n. è. Voir également BRUNEAU Ph., 1965, n° 3190-3209, groupe X, p. 77, dernier quart IIe – premier quart Ier s. av. n. è.

[357] Certaines sont tardives (romaines) d'autres seraient datées de notre période. C'est le cas de la lampe du caveau 11, décrite comme « *de type grec en terre grisâtre à corps rond. Le disque central est évidé. L'un des côtés porte un appendice. Le trou central est entouré de denticules en dessous desquels rayonnent des cannelures. Sur le bec long, fin et cylindrique, s'étale une palmette à 6 feuilles. La lampe est recouverte d'un engobe noir*. » Il pourrait s'agir d'une lampe moulée à décor en relief de type Deneauve GR XV datée des IIe-Ier s. av. n. è. FEUILLE G. L., 1939, p. 34. La description pourrait également correspondre aux lampes de type Deneauve GR XII mais la présence d'un vernis noir et non d'un engobe rougeâtre nous fait pencher en faveur du type GR XV.

2.2.2.2. Usages

Bien que les lampes aient été retrouvées en grand nombre dans des contextes funéraires, leur présence dans les tombes n'est pas systématique. Dans les trois sépultures mégalithiques de Mactar, aucune lampe punique ou gréco-hellénisante n'a été repérée. Les seules mentionnées ne sont pas antérieures au début de l'Empire. De même, dans la nécropole de *Gurza*, seules 6 tombes sur 14 explorées contiennent des lampes, en grande majorité datées du début de l'Empire. On peut également prendre l'exemple de la nécropole de *Gigthis* où les lampes sont absentes de nombreux tombeaux, y compris ceux ne présentant pas de traces de violation. Il apparaît que le recours aux lampes dans les sépultures répond surtout à des usages étrangers aux traditions libyques. Au contact des Phéniciens et Carthaginois, les populations indigènes ont peu à peu adopté cette coutume sans pour autant la systématiser. Avec l'arrivée de populations romaines, on assiste probablement à un regain de cette pratique.

Le rôle de ces objets dans les tombes reste sujet à discussion. Plusieurs historiens leur attribuent une valeur eschatologique ou apotropaïque. Selon H. BEN YOUNÈS, les lampes allumées près du cadavre « *assurent la survie de l'âme du défunt* ».[358] D'autres historiens ont envisagé la présence de lampes dans les tombes comme les marques d'une « *vie matérielle du défunt dans la tombe où il séjourne* ».[359] Quelle que soit la raison de cette présence, son rôle évolue. Les changements apparaissent bien avant la destruction de la métropole punique. Dans les tombes carthaginoises des VIIe-Ve s. av. n. è. les lampes ont une mèche, tandis que les plus récentes en sont dépourvues.[360] De même, beaucoup portent des traces de feu sur le bec. Mais plus on avance dans le temps, plus les marques d'utilisation des lampes disparaissent. À Sidi-El-Hani le lieutenant GRIDEL observe que les lampes de la nécropole punique ont été allumées[361] alors que celles de la nécropole romaine du théâtre de Sidi-El-Hani n'ont jamais servi.[362] Un constat similaire est fait à *Gigthis*.[363] On ne peut pas pour autant faire de généralités. À *Gurza*, les lampes romaines de la « nécropole punique » ont toutes été allumées.[364] Dans d'autres cas, lorsque les tombes renferment plusieurs lampes, il

[358] BEN YOUNÈS H., 1986, p.6.
[359] GSELL S., *HAAN*, IV, p. 459.
[360] GSELL S., *HAAN*, IV, p. 461; GAUCKLER P., 1915a, p. 107, 416, 510-520, 544.
[361] GSELL S., *HAAN*, IV, p. 548 ; DELATTRE A. L., 1890, p. 65, 73, 77 et 101 ; MERLIN A. et DRAPPIER L., 1909, p. 10.
[362] GRIDEL H., 1928, p. 48.
[363] La lampe delphiniforme de la tombe 12 porte des traces de fumée, mais les lampes de l'époque romaine n'ont pas été allumées. MERLIN A. et CONSTANS L. A., 1918, p. 128, tombe 3.
[364] CARTON L., 1909, p. 29.

arrive qu'une seule porte des traces de feu.[365] Pour autant, les traces d'utilisation ne signifient pas forcément que les lampes ont été allumées en contexte funéraire. Nous ne sommes pas encore fixés sur l'origine et la destination du matériel des dépôts funéraires. S'agit-il d'objets achetés ou fabriqués spécifiquement pour la mise au tombeau ? Ou sont-ce des objets ayant appartenu au défunt ou aux proches du défunt que l'on dépose dans la tombe ? Si tel est le cas, rien n'empêche que les lampes aient servi une première fois en contexte domestique et qu'elles aient été introduites dans la sépulture au moment de la cérémonie funéraire.

2.2.3. Unguentaria

Après les vases et lampes, les *unguentaria* constituent l'un des éléments majeurs du dépôt funéraire et sont présents dans la plupart des nécropoles étudiées.[366]

2.2.3.1. Formes

Pour l'étude du monde funéraire, nous avons adopté la même classification que pour le monde religieux. Les *unguentaria* découverts dans les tombes et nécropoles se répartissent donc comme suit : lekythoide, fusiforme, claviforme et piriforme.[367] Une mention particulière est accordée au cas des *unguentaria* plein, c'est-à-dire ne présentant pas de cavité intérieure destinée à contenir une quelconque matière. La répartition des *unguentaria* est résumée dans le tableau ci-après (tableau n° 24).

[365] À *Gigthis*, on trouve parfois seulement une lampe sur quatre d'allumée pour la période romaine. MERLIN A. et CONSTANS L. A., 1918, p. 128, tombe 4.
[366] Remarquons que ces dernières années, les études sur les parfums de la Méditerranée se sont multipliées. Voir par exemple, les récentes publications de VERBANCK-PIÉRARD A., MASSAR N. et FRÈRE D. (dir.), 2008 ; BODIOU L., FRÈRE D. et MEHL V. (dir.), 2008 ou encore MEHL V., 2008. Toutefois, on remarque que ces recherches portent essentiellement sur le monde gréco-romain et bien plus rarement sur le monde africain.
[367] Voir *supra*, pp. 390-393 et annexe 32.

	présence *unguentaria*	lekythoide	fusiforme	claviforme	piriforme	plein
Thigibba Bure		1[368]				
Vaga			x [369]			
Dougga	x					
Bulla Regia		x	x (Cintas 36)			
Téboursouk	1					
Mactar	?	x[370]				x[371]
Gurza	Cintas 35 (centaines dans la tombe)[372], Formes Cintas 28, 34 et 35 dans les autres tombes		x		x en verres, 294 intacts, mais entre 300 et 400 au total[373]	
Hadrumète	x		x type Cintas 32 , (IVe-IIe s. av. n. è.) et type 26-27 (IIe-Ier s. av. n. è.) [374]	x[375]	x[376]	
Sidi-El-Hani	x		x[377] proches des formes Cintas 31 à 36	x	x	
Lepti Minus	x[378] dans un puits					
Thapsus	?					
Smirat	non					
El-Hkayma	x		x	x	x	
Mahdia	x[379]		x	x		
Henchir El-Alia	Aucune mention					
Hamadet El Ghiran	6					
Thysdrus	x		x Cintas 34-35			
La Chebba	x		x (ou claviforme)			
Henchir Ghardaya	?		x (1 *unguentarium* fusiforme au pied du monument)			
Mellita	3				3	
Ghizène	x	x				
Gigthis	x (nombreux)	x	x			

Tableau n° 24 - Formes et répartition des *unguentaria* dans les nécropoles.

[368] Fragments identifiés par A. BEN YOUNÈS-KRANDEL comme ceux d'un *unguentarium*. BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, pl. 64, n °7.
[369] On trouve cette forme sur la planche mais pas dans la description de la composition du matériel des tombes. Voir CAGNAT R., 1887, pl. III, n° 5. On peut rapprocher la forme du type II de Henchir El Hami.
[370] M'TIMET A., 19, p. 46, fig. 1.43.
[371] Retrouvé dans la fosse à incinération. PICARD G.-Ch., 1957a.
[372] CARTON L., 1909, pp.24-26 ; BEN YOUNÈS H., 1981, p. 39.
[373] Le sol de la tombe n° 8 était recouvert par un véritable tapis d'*unguentaria* en verre.
[374] FOUCHER L., 1964, p. 66, fig. 11. Deuxième rangée, premier objet à partir de la gauche.
[375] FOUCHER L., 1964, p. 66, fig. 11, première rangée, objet 5 à partir de la gauche.
[376] FOUCHER L., 1964, p. 66, fig. 11, première rangée, objets 3 et 4 à partir de la gauche.
[377] On remarque plusieurs types d'*unguentaria* fusiformes dont certains « *sont à leur dernier stade d'évolution, puisque le pied se transforme en pointe. Il s'agit là des* unguentaria *claviformes* » et sont datés du IIe-Ier s. av. n. è. GRIDEL H., 1928, p. 47, fig. 10, pl. III, n° 4-10 ; BEN YOUNÈS H., 1981, p. 147.
[378] Dans un cas, J.J. de SMET signale la présence d'*unguentaria*. Ces derniers ne sont pas dans la chambre mais dans le puits d'accès. SMET J.J. de, 1913, p. 337.
[379] Fragments d'*unguentaria* qui pourraient appartenir à 6 ou 7 objets, tous découverts dans une des tombes nettoyées par H. BEN YOUNÈS. BEN YOUNÈS H., 1985a, p. 38. Ils sont également mentionnés dans l'un des tombeaux fouillés par CAGNAT R. et NOVAK D., 1896, p. 222. Voir également HANNEZO G., 1890-1891, p. 298.

Le type d'*unguentaria* le plus fréquent est le fusiforme. Il se distingue du lekythoide par le développement du pied et du col, lui donnant une allure plus effilée. Ce type de forme est caractéristique des IIIe s. et IIe s. av. n. è., mais se retrouve encore fréquemment Ier s. av. n. è. en Afrique du Nord comme dans plusieurs régions de la Méditerranée.[380] Les *unguentaria* claviformes repérés à maintes reprises en contexte votif sont quasiment absents des sépultures. En contexte funéraire, on passe directement du fusiforme au piriforme. L'apparition de ces derniers se situe autour du changement d'ère et est étroitement lié au développement des échanges avec le monde romain doublé de l'apport de populations italiennes. En ce sens, l'Afrique nord-orientale s'inscrit dans la dynamique méditerranéenne.[381]

2.2.3.2. Usages

La répartition géographique et quantitative des *unguentaria* en Afrique nord-orientale est très hétérogène. Si leur présence dans les tombes est fréquente, elle n'est pas systématique. Rares sur les sites funéraires de *Thigibba Bure*, *Vaga* et Mactar, les *unguentaria* sont totalement absents de la nécropole de Smirat.[382] À l'opposé, certaines tombes en renferment une quantité considérable. Signalons une sépulture de *Gurza* datée des IIe-Ier s. av. n. è. où une centaine d'*unguentaria* forme Cintas 35 accompagnent un seul corps.[383] Le recours à de très nombreuses fioles se perpétue, voire s'accentue dans le temps. Dans la même nécropole, le sol de la sépulture n° 9 datée du Ier s. de n. è., était recouvert par un véritable tapis d'*unguentaria* en verre (294 intacts, mais entre 300 et 400 au total).[384]

Cette disparité significative entre les sites montre la variété des usages des *unguentaria*. La première hypothèse relie ces fioles et leur contenu à la cérémonie funéraire. Etaient-elles utilisées dans la préparation du corps afin de masquer les odeurs ou participaient-elles à une sorte d'embaumement ? Dans le cas des incinérations, des liquides odorants étaient-ils versés sur le bûcher au moment de l'incinération du corps, dégageant ainsi une « odeur agréable aux dieux » ? Dès lors, le contenu des *unguentaria* était-il un don fait aux divinités par les membres de la famille ou les proches afin qu'elles soient clémentes et

[380] Voir le répertoire établi par CAMILLI A., 1999.
[381] Sur ce sujet, nous renvoyons aux travaux de CAMILLI A., 1999.
[382] Dans ce dernier cas, la remarque porte sur l'étude du contenu de 22 tombes. Certes, cet échantillon réduit de sépultures ne peut pas se porter garant pour l'ensemble de la nécropole. Pour autant, cette absence ne passe pas inaperçue.
[383] CARTON L., 1909, pp. 24-25, tombe n° 3.
[384] CARTON L., 1909, p. 29, tombe n° 9.

bienveillantes envers le défunt ? Ou la libation était-elle faite en l'honneur du mort lui-même ? Enfin, la présence des *unguentaria* peut être associée à un besoin matériel du mort où les essences et liquides précieux seraient tout aussi importants que les boissons ou la nourriture.

Malheureusement, les indices permettant d'étayer ou de réfuter ces hypothèses sont rares. Par exemple, rien ne permet de déterminer si les *unguentaria* présents dans les tombes y étaient introduits pleins ou vides. S'ils étaient utilisés au cours de la cérémonie, leur présence dans la tombe s'expliquerait par le souhait de conserver une trace de la cérémonie elle-même. Ils revêtiraient alors un caractère consacré. De nombreux *unguentaria* ont été découverts cassés. S'agit-il de destruction volontaire ou accidentelle ?[385] D'autres fois, seul le goulot de l'*unguentarium* est brisé. Là encore, est-ce une cassure qui intervient durant la cérémonie pour faciliter l'écoulement ou la récupération du contenu ? Ou est-ce une destruction postérieure ? Et même dans ce cas, comment expliquer que certains soient intacts et d'autres brisés dans une même tombe ?

Une dernière remarque est issue de la comparaison entre le matériel votif et funéraire. Plusieurs *unguentaria* découverts dans les sanctuaires étaient pleins, avec une simple concavité du col (permettant peut-être d'y déposer quelques gouttes). Nous avons attribué cette forme à une évolution des rites où le symbolique aurait pris le pas sur le don lui-même. La situation est tout à fait différente dans le cas des nécropoles. Les *unguentaria* pleins sont rarissimes. Un seul cas est recensé à Mactar, découvert dans une fosse ayant probablement servi d'*ustrinum*. De même, si la forme des *unguentaria* évolue, elle atteint très rarement un aspect claviforme tel que nous l'avons relevé en contexte votif. Cette nette différence morphologique souligne, à notre sens, les différences de pratiques dans les deux contextes.

2.2.4. Vaisselle

Les formes de céramiques les plus significatives rencontrées dans les tombes sont les vases, les lampes et les *unguentaria*. À ces trois éléments s'ajoute un répertoire varié de vaisselle, allant de la marmite au plat à poisson, en céramique modelée et tournée, adoptant des formes locales et importées.

Il s'est avéré impossible de recenser précisément le contenu des tombes et d'identifier systématiquement les formes repérées. Lors des découvertes, la part belle a longtemps été

[385] La même question se pose pour les plats et autres objets déposés auprès du mort.

laissée aux urnes cinéraires, aux lampes, *unguentaria* et objets importés. La vaisselle plus classique est négligée, parfois à peine mentionnée, surtout lorsqu'il s'agit de céramique modelée qui ne présente aucun intérêt esthétique aux yeux des découvreurs. Ne pouvant décemment entamer l'étude de la vaisselle funéraire par une approche comparatiste, nous avons relevé les principales tendances en pointant les situations caractéristiques ou au contraire unique en contexte mortuaire. Se faisant, nous espérons aborder la plus grande variété de situations et envisager ainsi un large spectre d'hypothèses quant à la présence de vaisselle dans les sépultures.

2.2.4.1. Formes

Les objets les plus communs sont les vases à verser (type œnochoés ou cruches), les bols et les plats. Ces trois catégories, dont le type de production, la forme et les dimensions varient, se retrouvent dans la grande majorité des tombes explorées.

La présence de céramiques importées se retrouve dans la plupart des nécropoles. Leur répartition dépend des moyens des populations et des réseaux commerciaux de distribution. Ainsi, la céramique importée est beaucoup plus variée le long des côtes que dans l'intérieur des terres. Signalons à *Lepti Minus*, dans le secteur de Henchir Methkal, une grande quantité de céramiques à vernis noir parmi lesquelles on peut reconnaître une coupe forme Lamboglia 49A et une coupelle forme Lamboglia 24 ou 25 ou 21-25. La collecte de matériel en surface a révélé essentiellement de la campanienne A avec notamment un tesson daté de la fin du IIe s. av. n. è. et un autre daté de la seconde moitié du IIe s. ou du Ier s. av. n. è. La collecte de matériel d'importation en surface pour Dhar Slama a permis de recenser un fragment de kylix attique (Lamboglia 42/B) produit dans le dernier quart du IIIe s. av. n. è. et plusieurs fragments de campanienne A remontant au IIe s. av. n. è. L'un d'entre eux, doté de guillochures, est daté des IIe-Ier s. av. n. è. À ces produits importés, il faut ajouter des imitations locales. On peut citer la découverte de trois bols de *Lepti Minus* à décor surpeint.[386] Selon J.-P. MOREL, il s'agit d'un « *décor inspiré d'origine hellénique, mais posé sur un engobe rougeâtre* », typique de la région de *Lepti Minus*, ainsi que des « *formes hésitant entre la coupe méditerranéenne et le vase coquetier libyque, entre les anses et l'absence d'anses* ».[387] Notons également la découverte de patères à couverte brune ou grise[388] et d'un

[386] CINTAS P., 1960, pp. 7-9.
[387] MOREL J.-P., 1996-1998, p. 130. Rappelons ici la découverte d'une aiguière à une seule anse dans la nécropole de Gastel, réplique exacte d'une aiguière importée découverte à *Leptis Minus*. Voir CINTAS P., 1960,

plat recouvert d'un vernis noir portant des caractères vraisemblablement puniques. Enfin, signalons la présence d'une œnochoé à bec trilobé imitant une forme attique.[389] Il en va de même pour *Thapsus* où la céramique d'importation constitue une des principales composantes du mobilier funéraire. Les modèles importés du monde gréco-romain sont plus rares dans les régions rurales, tel qu'à Sidi-El-Hani ou à *Thigibba Bure* où les céramiques modelées sont plus nombreuses que les céramiques tournées.[390] Enfin, nous ne sommes pas étonnés de voir la céramique modelée constituer la majorité du matériel dans les nécropoles d'El-Hkayma et de Smirat où, absente d'une seule tombe, elle représente plus des deux tiers du mobilier global.

Néanmoins, les conditions matérielles ne sont pas les seules à déterminer la composition du mobilier funéraire. La mise en parallèle des objets issus des sépultures d'Hadrumète et de *Lepti Minus* est, en ce sens, particulièrement significative. Les tombes d'Hadrumète renferment de la vaisselle exclusivement tournée et majoritairement de tradition punique. Les productions importées ou imitant des modèles importés restent nettement minoritaires. La céramique modelée quant à elle est totalement absente des tombes. S'il ne s'agit pas d'un oubli ou d'une négligence des rapports de fouilles, le fait est remarquable, surtout dans une région où ce type de céramique est particulièrement présent. À quelques kilomètres du site, la céramique modelée est la principale composante du mobilier de Henchir Methkal. Son nombre par chambre dépasse généralement celui de la céramique tournée ou importée. En effet, sur 63 caveaux retrouvés intacts, 9 ne contiennent pas de mobilier et sur les 54 restants, 33 comprenaient des bols modelés d'une terre rouge vif. Dans 10 de ces chambres, les bols modelés, au nombre de 2 ou 3, constituaient l'unique mobilier. Il semble que la cité d'Hadrumète soit restée fidèle à la tradition phénico-punique en conservant un mobilier funéraire doté d'un faciès franchement punique.[391]

---

p. 9. La présence de cet objet parmi le mobilier funéraire de tradition libyque montre les liens étroits qui reliaient les côtes du Sahel avec l'arrière pays, confirmés par les nombreuses ressemblances entre les céramiques funéraires de Gastel et celles découvertes dans plusieurs nécropoles du Sahel.

[388] FOUCHER L., 1967-1968, p. 219.

[389] Et non un vase de Gnathia comme le supposait P. CINTAS. MOREL J.-P., 1980a, pp. 36-37.

[390] Elle est majoritaire dans 6 tombes. Dans deux cas seulement, la céramique tournée est majoritaire par rapport à la céramique modelée.

[391] Néanmoins, il ne faut pas conclure à l'immobilité du paysage funéraire hadrumétain. D'autres éléments tels que l'architecture des tombeaux incitent à moduler ce tableau. En effet, à la fin du IIe s. av. n. è., on note une évolution dans la structure architecturale des tombeaux : « *le puits de descente est pourvu d'un escalier, les chambres funéraires ont un palier dont le niveau devient inférieur à celui du puits, phénomène qui se traduit parfois par la taille de quelques marches. Quand au plafond des chambres funéraires, il devient légèrement voûté. […] Ces modifications dans l'architecture funéraire […] pourraient bien constituer le reflet d'une transformation au niveau de l'équilibre ethnique de la population d'Hadrumète. À un moment donné, la population libyque autochtone manifeste sa présence ce qui se matérialise par des transformations dans l'architecture funéraire*. » BEN YOUNÈS H., 1981, p. 86-87.

L'aspect fragmentaire de notre documentation ne nous a pas permis de faire un relevé systématiques des formes ni d'en déterminer les fréquences et associations. Globalement, la présence d'un vase à verser et d'un bol est quasi constante. À ce service s'ajoutent souvent des plats de dimensions et de formes hétéroclites. Les critères déterminant le choix de ces formes nous échappent. Les plats sont-ils choisis en fonction de l'usage qui leur est généralement attribué ? La présence de plat à poisson comme à Mahdia avec un fragment de forme Lamboglia 23 induit-elle forcément la consommation de poisson lors de la cérémonie ou le don de poisson au mort ou à la divinité ?

Les vases biberons constituent une catégorie d'objet à part. Ils sont en grande partie attachés aux sépultures d'enfants, mais se retrouvent parfois dans les tombes d'adultes. Les exemplaires signalés dans les nécropoles de *Bulla Regia*,[392] *Thigibba Bure*,[393] *Lepti Minus*[394] et *Thapsus*[395] sont antérieurs à notre période. Il semble que le recours à ce type d'objet soit peu à peu tombé en désuétude.

2.2.4.2. Usages

Quel que soit le répertoire ou le type de production, on observe la présence récurrente, pour ne pas dire systématique d'un service à boire et de plats. L'association de jarre, d'œnochoé et de bol constitue le matériel classique de l'offrande liquide : « *La première pour la contenir, la seconde pour la puiser, le troisième pour la boire.* »[396] Mais la destination de cette vaisselle reste encore énigmatique. Etait-elle utilisée lors de la cérémonie ? Au cours d'un repas funéraire ? Ou s'agit-il de mobilier destiné à accompagner le défunt afin de continuer à satisfaire ces besoins après la mort ?[397] Ces questions déjà maintes fois posées par les historiens et archéologues restent en suspens faute de nouvelles documentions. Toutefois, cette composition récurrente par delà les formes et productions souligne qu'une partie des populations nord-africaines (celles dont nous avons identifié les vestiges) partageait

[392] Variante Cintas 391 daté du IIIe s. av. n. è. CARTON L., 1892, pl., n° 3.
[393] Variante Cintas 372/377 (IVe-IIIe av. n. è.). BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 194.
[394] Datés des IVe-IIe s. av. n. è. SMET J. J. de, 1913, p. 337.
[395] Les vases biberons sont assez fréquents dans cette nécropole (IVe - IIe s. av. n. è.). CINTAS P., 1950, n° 17, p. 159, pl. LVII.
[396] CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 87 Dans la nécropole d'El-Hkayma, sur 25 tombes présentant du matériel, 16 tombes comportaient au moins une jatte et un bol (ou un godet) en céramique modelée. À ce couple de base s'ajoute des amphores, des *unguentaria*, des plats, des coupes et des coupelles.
[397] Signalons qu'à Carthage, aux IIIe et IIe s. av. n. è., le dépôt d'objet accompagne surtout les inhumations. Dans le cas des crémations la tombe est dépourvue de toute vaisselle funéraire ou, dans quelques rares cas, « *garnie d'un vase ou d'un bibelot défiguré par le feu* ». BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 321. Il est difficile de savoir s'il en va de même dans les autres nécropoles nord-africaines. En effet, les tombes ne sont pas toujours décrites individuellement.

probablement plusieurs usages et croyances. Dans le cadre de notre étude, il ne s'agit pas de déterminer les origines de ces pratiques mais de pointer la *koinè* culturelle vers laquelle tend l'Afrique nord-orientale. Néanmoins, la faiblesse quantitative de nos sources nous appelle à la prudence. Beaucoup de sépultures ont été découvertes vides, pillées ou ont fait l'objet de réoccupations successives, ce qui brouille notre lecture. Par ailleurs, rien ne permet d'affirmer que cette vaisselle était systématiquement utilisée de la même façon. La question se pose d'autant plus lorsqu'on s'intéresse à l'emplacement des objets. Ceux-ci peuvent être déposés sur des banquettes, dans les niches, rassemblés dans un coin de la chambre ou encore à proximité du défunt. À cette variété d'aménagements « classiques » s'ajoutent des dispositions beaucoup plus surprenantes. Nous retiendrons le cas d'une sépulture de Dougga où un bol a été retrouvé sur le visage du défunt[398] ou encore celui de la nécropole de Djidjelli où un vase a été utilisé pour reposer la tête.[399]

2.2.5. Monnaies

Outre le matériel céramique, les tombes renferment souvent des objets en métal en tête desquels nous trouvons les monnaies.

2.2.5.1. Description et répartition

La présence de monnaies en contexte votif n'est pas systématique. Sur la trentaine de sites soumis à l'étude, des monnaies ont été recensées sur 14 d'entre eux, sans que l'on puisse certifier la date de ces dépôts. En effet, la continuité d'occupation des espaces funéraires et les réoccupations de tombes ne permettent pas toujours de distinguer les dépôts antérieurs à l'Empire. Le fait est particulièrement marqué dans le cas des mégalithes où le dépôt de monnaie est rare et souvent en lien avec des réutilisations à l'époque romaine.[400]

À cette première difficulté chronologique s'ajoutent des problèmes d'identification. Les monnaies n'ont pas systématiquement attiré l'attention des archéologues et découvreurs qui, lorsqu'ils les mentionnent, ne prennent pas toujours soin de les décrire individuellement.

[398] ICARD F., 1905.
[399] ASTRUC M., 1937, pp. 213-214 et 219, tombe n° XV.
[400] CAMPS G., 1961, p. 432.

À ce désintérêt s'ajoute une contrainte matérielle : les pièces puniques, et dans une moindre mesure numides, exhumées présentent une usure importante, les rendant parfois illisibles.[401]

Malgré ces difficultés, l'étude des monnaies en contexte funéraire est une source irremplaçable d'informations. Tout d'abord, elle nous renseigne sur la circulation monétaire et les échanges commerciaux. Nous ne sommes guère surpris de trouver des émissions puniques sur quasiment l'ensemble du territoire observé. De même, la forte concentration de frappes numides dans les sites de Dougga et de *Bulla Regia* et plus sporadiquement à *Vaga* et *Thigibba Bure* s'intègre parfaitement dans l'histoire de la région tellienne. La découverte de ces mêmes émissions le long de la côte sahélienne attire notre attention et renforce l'image d'une Numidie en pleine affirmation que nous avions déjà relevée dans la deuxième partie de cette recherche. La diffusion des frappes d'Utique à *Thigibba Bure*, *Lepti Minus* et *Thapsus* datées du lendemain de la troisième guerre punique est tout aussi significative et illustre la réorganisation des échanges et circuits commerciaux après la destruction de Carthage. Enfin, la rareté des monnaies romaines de la fin de la République confirme le faible engagement de Rome dans la région avant la période impériale.

La cité de *Lepti Minus* est la seule présentant un paysage monétaire varié. Les pièces ont été déposées le plus souvent sur les lampes ou placées dans un des petits plats en terre cuite.[402] Il s'agit, au total de plus d'une cinquantaine de monnaies, allant de l'époque punique à l'époque romaine.[403] Les plus anciennes sont des émissions carthaginoises avec au droit une tête de Tanit couronnée d'épis et au revers un cheval galopant à droite devant un palmier ou un cheval levant le pied antérieur gauche. Parfois une lettre punique figure dans le champ au revers. Des monnaies d'Utique ont également été découvertes avec au droit les têtes des Dioscures et au revers deux chevaux marchant à droite avec la légende 'TG.[404] Enfin, on distingue des monnaies numides présentant l'effigie de Massinissa ou de Micipsa. Le lieutenant MONTAGNON signale une monnaie de type numide avec effigie de Massinissa (tête laurée et barbue à gauche) et cheval galopant à gauche.[405] Selon le découvreur, l'une des pièces porterait une contremarque, probablement d'époque romaine. Enfin, la découverte

[401] Au lendemain de la troisième guerre punique, Rome n'a pas succédé à Carthage dans l'émission de monnaie, provoquant une grande longévité de circulation des émissions antérieures, carthaginoises et numides.
[402] HANNEZO G., MOLINS L. et MONTAGNON L., 1897, p. 299.
[403] HANNEZO G., MOLINS L. et MONTAGNON L., 1897, pp. 297-312.
[404] Sur ces monnaies, voir ALEXANDROPOULOS J., 2007a, pp. 125-129 et pl. 4, n° 109. Ces monnaies semblent avoir été découvertes en divers endroits de la nécropole.
[405] La lecture qu'il propose de la légende (RAK) est probablement erronée. HANNEZO G., MOLINS L. et MONTAGNON L., 1897, p. 307.

d'émissions romaines de Carthage[406] et d'Utique[407] confirme l'utilisation de la nécropole sous le Haut-Empire. Les monnaies recensées au cours de nos recherches sont rassemblées dans le tableau ci-dessous (tableau n° 25).

	numides	punique	Utique (?)	romaine	non identifiée
Utique					x
Zaghouan		x			
Vaga	x	x			
Thigibba Bure	1 (proche Mazard 51)	1 (IVe s. av. n. è. ?), 1 (IIIe-IIe s. av. n. è ?)	2		2
Bulla Regia	en grand nombre dans nécropole romaine de l'Est. [408]	? dans nécropole romaine de l'Est			
Dougga	dans les tombes et le sol En assez grande quantité[409]				
Téboursouk		3[410]		1 (64 av ?)	
Mactar					x
Hadrumète		x			x
El-Hkayma	? peut-être				
Sidi-El-Hani	1				x
Lepti Minus	x	x	x	x	x
Thapsus			x		
Henchir El-Alia				x (Tibère)	

Tableau n° 25 – Répartition des trouvailles monétaires dans les nécropoles selon leur lieu d'émission.

[406] Une pièce avec tête imberbe au droit, légende partielle : AVG et Livie assise et dans le Champs P.P.D.D au revers et une seconde avec tête de Tibère et une partie de la légende lisible : TI CAESAR IMP AVG F AVG. Au droit une longue légende illisible et Livie assise au revers.

[407] Tibère et au revers Livie assise, l'une avec la légende C. Vibius Marso et M. Tullius Judex.

[408] La présence de ces monnaies dans les niveaux romains serait due, du moins en partie, à un bouleversement des strates. Comme le souligne l'auteur, les romains des premiers siècles ap. n. è. n'ont pas hésité à bouleverser plusieurs zones de l'antique nécropole pour y enterrer leurs morts. CARTON L., 1892, pp. 73-74.

[409] L. CARTON mentionne la présence de monnaies numides dans les tombes (12 dans la tombe à puits bâtie) et dans le sol (au-dessous des tombes romaines, en « *assez grande quantité* »). CARTON L., 1892, pp. 78 et 73.

[410] Il s'agit d'une monnaie punique classique. D./ tête de Tanit et au R./ cheval debout près d'un palmier. Par-dessus ont été surfrappés au D./ tête virile et jeune vers la gauche et au R./cheval au galop à droite. L. MÜLLER attribue cette surfrappe à une ville autonome de Sicile (Syracuse ou Panorme). MÜLLER L., 1860-1874, t. II, p. 145. M. ICARD a trouvé « *un grand nombre* » de ce type de pièces près de Téboursouk en 1900. GAUCKLER P., 1904, p. CXCV et DE BRAY, 1907, pp. 96-97. La même monnaie a été découverte dans la tombe n° 16 de la nécropole de Sidi-Yahia.

2.2.5.2. Fonctions

En l'absence de toute documentation littéraire relative aux pratiques funéraires et croyances eschatologiques des populations nord-africaines, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses par comparaison avec les pratiques et usages constatés dans les autres régions méditerranéennes.

Le dépôt de monnaies dans les tombes n'est pas une exclusivité africaine. Le fait se rencontre dans la plupart des régions méditerranéennes où la présence de monnaie est parfois en lien avec des offrandes aux divinités. Nous avons vu pour *Lepti Minus* qu'elles étaient parfois en contact avec le mobilier, sur les lampes ou dans des plats. Cette disposition pourrait être vue comme un don supplémentaire, accompagnant des aliments liquides ou solides. La présence de monnaies est parfois mise en lien avec « l'obole à Charron ». Cette hypothèse est-elle applicable dans le monde punique ? Le cas de la nécropole de Sidi-Yahia où les pièces de monnaies sont déposées dans les mains (tantôt la droite, tantôt la gauche) du mort (tombe 1, 3, 4, 5, 16)[411] pourrait arguer en sa faveur. Dans un des caveaux de cette nécropole, un des corps avait une pièce de monnaie dans la bouche.[412] Toujours dans cette nécropole, on trouve parfois des pièces disposées autour de la tête du mort (tombe n° 11).[413] Signalons également, dans la tombe n° 14, la présence d'une rondelle de bronze « *qui n'est pas une monnaie* », disposée sur la poitrine de l'enfant (il pourrait s'agir d'un petit miroir).[414] Cependant, il s'agit d'une pratique originale qui ne se retrouve pas dans les autres nécropoles, que ce soit en contexte punique ou libyque : cette disposition singulière reste un *hapax*. Dans les autres tombes, l'emplacement des monnaies est rarement indiqué. À Hadrumète, dans l'une des deux tombes ayant livré[415] du numéraire, trois monnaies carthaginoises du IIIe s. av. n. è. étaient posées sur la poitrine du défunt.[416] Parmi les tombes prises en compte dans notre étude, aucune n'associait un dépôt monétaire avec de l'incinération. Pourtant, cette pratique est attestée pour les périodes antérieures et postérieures en Afrique du Nord.[417] Cette absence

[411] MERLIN A., 1919, p. 198.
[412] MERLIN A., 1919, p. 205.
[413] MERLIN A., 1919, p. 206.
[414] MERLIN A., 1919, pp. 207-208.
[415] Parmi les tombes qu'il a exploré, R. de la BLANCHÈRE signale une grande monnaie de bronze qui pourrait être carthaginoise et deux ou trois monnaies de cuivres qui semblent romaines. Cependant, il ne mentionne ni la disposition des monnaies, ni à quel contexte chronologique elles peuvent être reliées. Voir BLANCHÈRE R. de la, 1888, p. 154.
[416] FOUCHER L., 1964, p. 62. La seconde tombe contenait trois monnaies numides du IIe s. av. n. è. L'auteur ne donne aucune information quant à leur disposition.
[417] Dans la nécropole romaine du Kef, le lieutenant DENIS note la présence de monnaies dans les urnes ou sur les lampes et précise qu'elles sont, pour la plupart, des bronzes numides, quelques-unes sont des émissions

relève-t-elle des hasards des découvertes ? Est-elle liée au caractère rural de nos échantillons funéraires, dominés par des inhumations ? Ou illustre-t-elle des modifications rituelles ?

Qu'il s'agisse de dons fait à la divinité ou au défunt, on peut s'interroger sur leur valeur. Beaucoup de monnaies présentent un très fort degré d'usure. Nous avons vu que cela correspondait à un état de monétarisation précaire où les pièces puniques et numides continuent de circuler sur une longue période. On peut toutefois se demander si les monnaies déposées dans les tombes gardaient une valeur marchande ou si nous sommes face à des pièces démonétarisées ? Dans une tombe datée par une lampe delphiniforme du IIe-Ier s. av. n. è., A. TRUILLOT signale la présence d'un bronze avec à l'avers Tanit et un revers rugueux, présentant « *de nombreuses aspérités* ».[418] Selon le découvreur, on serait en présence d'un surmoulage d'une monnaie de Carthage dont la vocation pourrait être autre que monétaire. Par ailleurs, huit pièces, certainement puniques, ont été recensées par G. HANNEZO lors de la fouille d'une douzaine de tombeaux situés près de la Casbah de Sousse.[419] Il s'agit de monnaies de cuivre de petits modules, très mal conservées, présentant le type du palmier ou du cheval. S'agit-il de monnaies de secours frappées dans un contexte difficile ou de pièces ayant une vocation mortuaire ? Dans la nécropole romaine de *Pupput*, parmi les monnaies puniques, on note la présence de deux ou trois exemplaires qui semblent être des bronzes à âme de plomb,[420] que J. BARADEZ interprète comme des monnaies à usage funéraire.[421] Jean-Luc DESNIER pense qu'il s'agit plutôt de monnaies de nécessité ou de contrefaçons antiques,[422] peut-être à l'image des détournements de monnaies dans les sanctuaires. La découverte par M. GOETSCHY dans une crypte d'une assez grande quantité de rondelles en poterie rouge ou en marbre, de différentes grandeurs pourrait illustrer cette hypothèse.[423] Certains jetons, en poterie très fine, étaient recouverts d'une pellicule semblable à un dépôt de métal. Ces objets ont été retrouvés aux côtés de fragments de stèles, d'ossements et de monnaies de cuivre, dans un endroit où la terre avait été dérangée.[424]

---

carthaginoises et seules deux monnaies sont romaines (Antonin le Pieux et Lucille). DENIS Ch., 1894, pp. 374-376. Citons également le cas de la nécropole de Raqqada où des pièces puniques ont été découvertes dans une tombe romaine. MAHJOUBI A., SALOMONSON J. W., ENNABLI A., 1970, p. 14.

[418] TRUILLOT A., 1941-1942, p. 397. Dans la même tombe se trouvait un second bronze de même module, inidentifiable.

[419] HANNEZO G., 1889, p. 387.

[420] BEN ABED A. et GRIESHEIMER M. (dir.), 2004, p. 16.

[421] BARADEZ J., 1962.

[422] Voir BEN ABED A. et GRIESHEIMER M. (dir.), 2004en, p. 16.

[423] Le module varie de celui de la pièce de 1 franc à celui de la pièce de 5 franc de 1900. GOETSCHY M., 1900, p. 526.

[424] L'absence de couche stratigraphique en place ne permet pas d'attribuer une datation à ces objets. Cependant, le reste de la fouille permit au découvreur d'atteindre des couches en place et d'y découvrir une urne, deux lampes romaines, une dent de sanglier, deux petites dents de carnassier et une soucoupe en verre irisé. On ne

Les données monétaires datées de l'Empire pourraient apporter un peu de clarté sur la question de la valeur des pièces déposées dans les chambres funéraires. Les tombes des Ier et IIe s. de n. è. comportant des émissions puniques et numides sont nombreuses.[425] Il en est fait mention dans les nécropoles romaines du Kef,[426] d'El-Jem,[427] *Bulla Regia*[428] ou encore de Carthage.[429] Pour le Ier s. de n. è., la circulation des bronzes puniques semble bien attestée, confirmée en partie par leur fort degré d'usure. Mais peut-on étendre cette hypothèse au IIe s. de n. è. Au début du IIe s. de n. è., Trajan aurait cherché à nettoyer l'empire des émissions anciennes et trop usées.[430] Cette politique pourrait expliquer que l'on trouve toujours des exemplaires puniques dans les tombes du IIe de n. è.[431] : les Nord-africains auraient trouvé là un bon moyen de s'en débarrasser.[432]

Les monnaies pourraient également avoir perdu leur valeur monétaire et gagné une valeur religieuse. Dans la nécropole romaine de Carthage, sur 300 pièces, « *les deux tiers au moins sont des monnaies puniques ou des monnaies numidiques* ». On précise un peu plus loin que « *plusieurs sont percées d'un trou et ont dû être portées suspendues comme amulettes ou simple ornement ; parmi ces dernières j'en ai remarqué une qui est numidique et une autre qui est romaine.* » Cette remarque est complétée par la découverte dans une tombe d'enfant de la nécropole de *Pupput* d'une monnaie punique montée en bijou.[433] J.-L. DESNIER

---

peut pas pour autant certifier que ces jetons proviennent d'un dépôt funéraire romain. En effet, la crypte en question est une construction datant de l'époque phénico-punique, réutilisée à l'époque romaine.

[425] Le problème des numéraires qui ont circulé longtemps après leur émission et qui se retrouvent dans un contexte qui leur est postérieur de plus de 150 ans a été maintes fois posé. Voir entre autres CAGNAT R., 1909, p. 204 qui signale la découverte de plusieurs monnaies d'époques différentes dans une même tombe non violée ; BARADEZ J., 1962 ; LANCEL S., 1970, p. 168, n° 1 ; GUÉRY R., 1985, p. 218. Selon ce dernier, certaines monnaies n'auraient « *d'autre valeur que celle du souvenir* ».

[426] Le lieutenant Ch. DENIS y recense plusieurs monnaies disposées soit dans les urnes cinéraires, soit sur les lampes. Il s'agit, pour la plupart, de « *bronzes numides au type de la tête barbue et du cheval au galop* ». Quelques unes « *appartiennent à Carthage* ». Le découvreur ne relève que deux monnaies romaines, une d'Antonin le pieux et un denier de Lucille. DENIS Ch., 1894, p. 376.

[427] Au cours de différents sondages, découverte d'une monnaie de Massinissa et de ses successeurs. La présence dans une tombe d'un lot de 10 monnaies composé de 2 bronzes puniques des IIIe-IIe s. av. n. è., 4 bronzes (semi ou as) de la seconde moitié du Ier s. de n. è., 1 bronze de Vespasien, 2 *quadrantes* de Domitien et 1 as de Nerva. Voir SLIM L., 1992-1993, en particulier p. 371.

[428] Des monnaies numides et puniques présentant un « *très grand degré d'usure* » dans des tombes romaines à *Bulla Regia*. Le découvreur souligne à ce propos que les pièces romaines sont « *relativement rares, tandis que les pièces numidiques sont en abondance extraordinaire.* » CARTON L., 1890, p. 183.

[429] A. L. DELATTRE à Carthage dans les tombes de la fin du Ier s. av. n. è. dans DELATTRE A. L., 1898b, p. 226.

[430] Dion Cassius, LXVIII, 15.

[431] DESNIER J.-L., 2004, p. 16.

[432] L'interrogation est portée par A. BEN ABED : « *Doit-on estimer que dans la première moitié du IIe s. les moyens bronzes puniques extrêmement usés circulaient encore ou faut-il croire que les habitants du lieu se débarrassaient subrepticement d'espèces n'ayant plus cours* ? » BEN ABED A. et GRIESHEIMER M. (dir.), 2004, p. 16.

[433] Dans la zone correspondant à l'extension de la nécropole du IIe s. ap. n. è., des monnaies carthaginoises datées des IIIe et IIe s. av. n. è. ont été retrouvées. BEN ABED A. et GRIESHEIMER M. (dir.), 2004, pp. 15-20.

souligne que le côté de la pièce favorisé lors de la transformation de l'objet est celui représentant la divinité féminine.[434]

Dans un dernier temps, la rareté des monnaies montre que quel que soit la valeur ou le rôle de ces monnaies, leur utilisation en contexte funéraire n'était pas le fait de tous. Les IIe et Ier s. av. n. è. pourraient, dans ce contexte, apparaître comme une phase de transition où la pratique se raréfie dans les centres de tradition punique et n'a pas encore connu un regain avec le développement du modèle romain.

2.2.6. Stèles

Les « stèles » funéraires revêtent des formes et des fonctions variées. Cette diversité est accentuée par les différents contextes culturels dans lesquels s'inscrivent les espaces funéraires et leurs évolutions. La plupart des stèles recensées au cours de notre étude présentent un faciès similaire à celles de Carthage.[435] Il s'agit de longues pierres taillées terminées par un fronton triangulaire. Une niche rectangulaire est creusée dans le sens de la hauteur à l'intérieur de laquelle est sculpté un personnage, masculin ou féminin adoptant le plus souvent la même position. Il est figuré debout, vêtu d'une tunique longue, la main droite levée en signe de prière, la main gauche repliée sur le ventre ou la poitrine et tenant un objet. Ces stèles sont majoritairement anépigraphes. Les épitaphes se rencontrent plutôt sur les dalles de fermetures des tombes ou sur les urnes cinéraires.[436] À *Thapsus*, mentionnons une épitaphe néopunique gravée dans le tuf au-dessus de la porte d'une chambre funéraire. Seules deux lettres ont été reconnues par le découvreur : un *teth* et un *lamed*.[437] Le modèle carthaginois se retrouve dans la plupart des sites. À *Bulla Regia*, L. CARTON signale une

[434] DESNIER J.-L., 2004, p. 19.

[435] Dans le monde punique nord-africain, il existe trois principaux types de pierres utilisées comme repères extérieurs des tombes. Selon la classification de H. BÉNICHOU–SAFAR, on trouve des stèles à proprement parler, plus rarement des monolithes (autels ?) et des cippes. Leur utilisation dans la métropole punique est relativement tardive et serait datée du IVe s. av. n. è. avec un essor aux IIIe et IIe s. av. n. è. BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 71-80 et 174-179. En dehors de l'Afrique du Nord, ce type de monument est relativement rare dans le monde punique : quelques stèles apparentées au modèle Carthaginois ont été extraites de sépultures en Sicile et en Sardaigne. Comme le souligne J. FERRON, elles y apparaissent rarement et tardivement. FERRON J., 1975, p. 17.

[436] Globalement, le monde punique nord-africain a fourni peu de stèles funéraires épigraphiques. BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 177. D'après le catalogue des inscriptions funéraires établi par H. BÉNICHOU-SAFAR, sur 98 inscriptions funéraires, 71 sont inscrites sur les dalles de fermetures des chambres sépulcrales (1-171), 8 sur des ossuaires de pierres (72 -79), 3 sur des stèles (80-82), 1 sur un cippe (83), 1 sur un monument mal défini (84), 13 sur des vases cinéraires (85-97) et 1 sur urne funéraire (98). BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 206-235.

[437] ANZIANI D., 1912, p. 296 ; BEN YOUNÈS H., 1981, p. 235.

pierre semi-brute avec une niche et un personnage à l'intérieur.[438] Un registre similaire est attesté à *Thapsus* avec deux fragments de stèles, chacun représentant un orant, l'avant bras droit levé, la paume tournée vers l'extérieur et le bras gauche replié sur la poitrine.[439] Une troisième stèle, trouvée dans une tombe, porte une iconographie semblable.[440] Ce type de représentation s'inscrit tout à fait dans celui des stèles de Carthage datées du IIIe et IIe s. av. n. è.[441] À ces stèles s'ajoutent deux cippes funéraires extraits des puits des chambres.[442] Enfin, à Henchir El-Alia, quatre stèles funéraires ont été découvertes sur le site. Introuvables de nos jours, la description qui en a été faite lors de leur découverte ne permet pas d'en avoir une image nette. Deux d'entre elles représenteraient une divinité (ou une figure symbolique divine) l'une encadrée d'un caducée et d'une hache le tout surmonté d'un croissant et l'autre encadrée d'un caducée et d'une haste verticale.[443] Les deux autres présentent une iconographie plus connue : un homme nu, les bras abaissés, sculpté en bas relief dans une niche évidée et une femme vêtue d'une longue tunique tombant jusqu'aux pieds, les bras abaissés, sculptée en bas relief dans une niche évidée. Ils peuvent être rattachés au type 3 de la typologie de J. FERRON.[444] Signalons également la stèle de Téboursouk,[445] située à l'entrée de la tombe et représentant une figure féminine debout que le découvreur identifie à Tanit. D'après ce que nous pouvons voir à partir de la reproduction, nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une représentation d'un personnage humain, du défunt ou d'un orant. Hormis dans la *chôra* de Carthage, les stèles funéraires sont rares dans le reste de l'Afrique nord-orientale.[446] Leur diffusion dans la région méridionale est bien plus ténue et nous ne sommes surpris de ne pas en trouver à Hadrumète.[447]

Mais le modèle punique des stèles n'est pas le seul recensé en Afrique du Nord. On en trouve émanant du monde libyque sur lesquelles l'inscription remplace l'image.[448] Elles sont

---

[438] CARTON L., 1892, p. 75. Mais le découvreur signale une autre stèle qui a tous les traits d'une stèle votive du tophet. CARTON L., 1892, p. 74. Toutefois, la stèle ayant été découverte hors contexte archéologique, il se peut qu'elle soit votive et non funéraire.
[439] ANZIANI D., 1912, pp. 288-289, fig. 22.
[440] Voir YOUNÈS A., 1997, p. 118.
[441] Voir BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 72-75, fig. 39 et 40.
[442] GAUCKLER P., 1899, p. CCX ; ANZIANI D., 1912, p. 292.
[443] GAUCKLER P., 1897, p. 466.
[444] FERRON J., 1975.
[445] RAVARD (Capitaine), 1896.
[446] Si l'on se fie aux travaux de J. FERRON, on les trouve surtout à Carthage et dans sa région proche (Gammarth, *Maxula*/Radès, Khanguet-el-Hajaj, *Curubis*/Korba, Utique et sa région, Bizerte et Téboursouk). L'auteur en signale à l'extérieur de cette zone, à *Thapsus*, Bou Gelida, Bijga, Ksar Lemsa, Mactar, Siliana, près de la Table de Jugurtha et de Sbeïtla. FERRON J., 1975, pp. 17-18.
[447] P. GAUCKLER signale des stèles à Hadrumète, (GAUCKLER P., 1915a, p. 251) mais J. FERRON, dans ses recherches, n'en a jamais trouvé la trace. FERRON J., 1975, p. 304.
[448] On peut s'interroger sur la paternité d'une telle pratique. Il est vrai que les stèles, inscrites ou non, avec ou sans iconographie, sont rares dans le monde libyque. Il pourrait s'agir d'un usage adopté par contamination. Ces

signalées dans les nécropoles urbaines, au milieu d'autres stèles puniques, néopuniques ou latines. C'est le cas à Mactar avec une série de stèles qualifiées de funéraires,[449] publiée dans le recueil des inscriptions libyques de J.-B. CHABOT.[450] À cette série s'ajoute une inscription bilingue réétudiée par J. FÉVRIER[451] ; deux stèles découvertes par F. REYNIER à 7 km à l'ouest de Mactar,[452] un fragment « *insignifiant* » découvert par PAUPHILET dans le mégalithe[453] et une stèle réemployée dans un mur datant de la période arabe.[454] Bien que leur caractère funéraire semble faire l'unanimité auprès des historiens, il ne nous apparaît pas toujours établi avec certitude. En effet, ces stèles ont été découvertes hors contexte archéologique et leurs inscriptions sont rarement compréhensibles.

On trouve également des stèles avec inscription libyque complètement indépendantes d'autres stèles puniques, néopuniques ou romaines. C'est le cas pour la découverte de L. CARTON au Kef Messeline. Au cours d'une prospection, le découvreur remarque une série de stèles à peine taillées et couvertes d'inscriptions en caractères libyques dressées dans une clairière, sans aucune trace de sépulture qu'il identifie pourtant comme une « nécropole » libyque.[455]

Ces différents cas de figures sont résumés dans le tableau ci-dessous (tableau n° 26).

	anépigraphes	néopuniques	libyques
Téboursouk	x		
Simitthus	x		
Kef Messeline			x
Bulla Regia	2 (?)[456]		
Mactar	1 fragment dans mégalithe de Pauphilet[457]	x	14
Thapsus	3 et 2 cippes au-dessus des puits[458]		
Henchir El-Alia	4		

Tableau n° 26 – Répartition des stèles.

stèles sont d'autant plus énigmatiques que le monde libyque n'est pas un monde de l'écrit. Les inscriptions y sont rares et apparaissent vraisemblablement tardivement. Rappelons néanmoins que les libyques ont leur propre alphabet dont l'apparition est difficilement datable. S'agit-il d'une pratique qui se développe sous l'influence des civilisations allogènes bien plus ancrées dans l'écrit ? Et dans ce cas, datent-elles de l'époque punique ou faut-il les faire descendre à l'époque romaine ? Sur ces questions, nous renvoyons à notre ch. I., pp. 66-69.

[449] PICARD G.-Ch., 1957a, p. 26.

[450] *RIL* 19 à 32. Les stèles 33 à 39 ont été découvertes dans les environs immédiats de Mactar. Les stèles dont la provenance est connue se dressaient dans la nécropole d'Aïn el Bab.

[451] FÉVRIER J.-G., 1949b.

[452] REYNIERS Fr., 1948, pp. XIII-XVII.

[453] Mentionné par PICARD G.-Ch., 1957a, p. 26.

[454] PICARD G.-Ch., 1957a, p. 26, n° 55.

[455] CARTON L., 1911.

[456] CARTON L., 1892, p. 74.

[457] PICARD G.-Ch., 1957a, p. 26.

[458] GAUCKLER P., 1899, pp. CCIX-CCX et GAUCKLER P., 1915b, p. 368 : EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, p. 161.

Une dernière stèle se distingue des séries puniques ou libyques : la stèle au cavalier découverte dans la nécropole de *Simitthus*.[459] Le monument, anépigraphe, figure un cavalier à cheval marchant à droite. La forme de sa coiffe et de sa barbe incite à y voir un personnage numide mais son habit et le harnachement de sa monture le replacent dans un contexte romanisant. F. BERTRANDY, voit dans la composition de la stèle une représentation populaire de Juba Ier.[460] Elle s'inscrirait dans un programme de diffusion de l'image royale et d'affirmation du pouvoir, essentielle dans un contexte aussi troublé que celui du milieu du Ier s. av. n. è. Reste à établir le lien entre un relief en l'honneur d'un souvenir numide et le contexte funéraire de sa découverte. La stèle a-t-elle été déplacée ou sa présence dans la nécropole est-elle volontaire, peut-être rattachée à un culte funéraire ?

Qu'il s'agisse de stèles de tradition punique ou libyque, les exemplaires découverts en contexte funéraire datés des deux derniers siècles avant notre ère sont rares. Le fait est d'autant plus marqué en regard des monuments extraits des nécropoles romaines. Sur le site de Dougga, il semblerait que l'usage de la pierre dans un contexte funéraire ait été introduit et diffusé par les membres du *pagus* augustéen.[461] Il en est de même dans le cas de la nécropole de Mactar où les stèles, rares pour la période punico-numide,[462] se comptent par centaines sous l'Empire.[463] Sur ce site, nous remarquons la proximité iconographique des stèles funéraires et votives.[464] Les deux types de monuments ayant été retrouvés dans une même zone, il est parfois difficile de les différencier.[465] Par la suite, la différence entre les deux est plus marquée. Les exemples illustrant l'usage des stèles à l'époque romaine ne manquent pas. Retenons celui de *Mididi* où plusieurs épitaphes gravées sur des pierres datées du Ier av. n. è. ou de n. è.[466] ont été découvertes hors contexte stratigraphique au cours d'une prospection de surface. Citons également le cas de *Thigibba Bure* où une seule stèle a été mise au jour dans la

[459] Voir FÉVRIER P.-A., 1973 ; BERTRANDY F., 1986 ; THÉBERT Y., 1995, p. 195 et 198.
[460] BERTRANDY F., 1986, p. 70.
[461] Les cippes sont présents dans la nécropole romaine. CARTON L., 1900, pp. 517-518 ; KHANOUSSI M. et MAURIN L., 2002, p. 68.
[462] Les stèles néopuniques semblent dater de la période romaine. PICARD G.-Ch., 1965-1966 les date des Ier et IIe s. de n. è. De même, voir PICARD C., 1954, pl. CXXIII, 1052 qui présente une stèle dotée d'une inscription cursive, ce qui, bien souvent, est le signe d'une datation tardive. Cela ne doit pas pour autant faire l'objet d'une généralisation. Plusieurs inscriptions puniques en écriture cursives antérieures à la destruction de Carthage ont été recensées. Voir par exemple, BEN YOUNÈS H. *et al.*, 1990, pp. 69-71. A. M'CHAREK revoie cette datation à la hausse et leur attribut, pour « *la plupart* », une datation comprise entre le milieu du Ier s. av. n. è. et le milieu du Ier s. de n. è. M'CHAREK A., 1985, p. 214.
[463] On regrette l'absence d'une publication d'ensemble des stèles et inscriptions funéraires néopuniques de Mactar, pourtant annoncées par M'CHAREK A. et KHANOUSSI M., 1980, p. 25.
[464] PICARD G.-Ch., 1957a, p. 71.
[465] Le tophet de Mactar se trouvait sur les pentes du ravin d'Aïn el Bab. Les stèles votives et les stèles funéraires furent retrouvées pêle-mêle au fond de la vallée.
[466] FANTAR M. H., 1986b.

chambre funéraire de la tombe III.[467] Il s'agit d'une stèle romaine, très probablement introduite lors d'une réutilisation de la tombe.

Les stèles remplissaient plusieurs fonctions. H. BÉNICHOU-SAFAR rappelle que dans la métropole punique, ces monuments servaient avant tout à signaler l'emplacement des hypogées. Il est probable que l'usage de ce signalement était beaucoup plus étendu que ne le laisse supposer l'inventaire des stèles. H. BEN YOUNÈS note que certaines tombes présentent des entailles situées sur les bordures de certains puits d'accès dans la nécropole de Menzel Temime (IVe-IIIe s. av. n. è.), peut-être destinées à recevoir une superstructure permettant de signaler la tombe. L'auteur remarque à ce propos que « *seules les tombes dépourvues de ces entailles ont échappé aux pilleurs*. »[468] Le besoin de ce signalement est probablement lié à des rites funéraires postérieurs à la mise en terre. L'aspect cultuel pourrait avoir été particulièrement développé dans le cas des mégalithes de Mactar. Remarquons toutefois que la très grande majorité de ces stèles sont anépigraphes. De fait, seuls les membres proches du défunt avaient connaissance de l'emplacement de la tombe. Si l'identité du défunt n'était effectivement pas signalée, on peut s'interroger sur la longévité du culte rendu au mort. Qu'advenait-il lorsque les plus proches survivants disparaissaient à leur tour ? Par ailleurs, les stèles découvertes en contexte archéologique sont liées aux tombes à puits et non aux sépultures de surface. Ces dernières avaient-elles un moyen de signalement d'une autre nature ?

L'iconographie ne nous aide guère à répondre à ces questions. Le personnage figure sans doute le défunt, mais les productions sont trop standardisées pour que l'on ait cherché à dresser un portrait du défunt. L'objet que tiennent les personnages dans leur main pourrait être un don que le défunt ferait aux divinités. Dans ce cas, la stèle devrait davantage être perçue comme un don aux divinités ou un rappel du don, un peu comme dans le cas des sanctuaires. Les divinités implorées pourraient être protectrices afin d'assurer le repos et la tranquillité du défunt. Cette dernière hypothèse pourrait expliquer la présence de la stèle à l'entrée de la tombe de Téboursouk.

Contrairement aux stèles de tradition punique, celles de tradition libyque avaient vraisemblablement pour vocation de renseigner sur l'identité du défunt. On a cru reconnaître dans les inscriptions libyques des noms propres et des filiations. Parfois, l'activité est également stipulée. C'est le cas pour la bilingue libyco-punique de Mactar. Elle serait datée de Massinissa ou de ses successeurs et mentionnerait un des cavaliers au service du roi. Par la

[467] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 190.
[468] BEN YOUNÈS H., 1991, p. 37.

suite, cet usage se fond avec le modèle romain où les stèles indiquent le nom du défunt, son âge, ses parentés et son métier.

À l'époque romaine, les épitaphes se multiplient selon un formulaire propre à l'Afrique du Nord. On retrouve de nombreuses inscriptions rédigées en caractères néopuniques suivant une formule du type « *cette stèle a été érigée à untel, fils de untel* ». On en trouve, entre autres, dans la région de *Zama*,[469] *Mididi*,[470] *Suo*,[471] Kasr Lemsa,[472] *Masculula*,[473]

2.2.7. Autres objets

Le mobilier funéraire classique est parfois complété par des bijoux, du nécessaire de toilette, des pointes de flèches, des couteaux, des statuettes et des brûle-parfums. À ces objets, il faut ajouter des pièces de métal entrant pour la plupart dans la composition de coffres ou de cercueils.[474] Ce premier aperçu permet de compléter nos connaissances sur les pratiques et croyances funéraires de l'Afrique nord-orientale.

L'adjonction de bijoux dans les sépultures est une pratique attestée sur l'ensemble du territoire étudié.[475] Elle concerne aussi bien les sites phénico-puniques que ceux en plein territoire numide, [476] les nécropoles des cités côtières que celles de l'*hinterland*. Mais si cet usage est géographiquement répandu, il est quantitativement restreint. Dans les nécropoles, les tombes ayant livré colliers, bagues ou bracelets excèdent rarement le nombre de 2 ou 3.

---

[469] DUSSAUD R., 1923.
[470] SZNYCER M., 1986 ; FANTAR M. H., 1986b, pp. 33-37 ; FERJAOUI A., 2002, pp. 65-68.
[471] FANTAR M. H., 1975b.
[472] GHAKI M., 1990.
[473] SZNYCER M., 1983.
[474] C'est notamment le cas de clous, régulièrement mentionnés dans les rapports de fouilles. Toutefois, il ne faut pas associer systématiquement ces objets à la fabrication de coffre. Un des corps découverts dans la nécropole de Sidi-Yahia avait un gros clou de bronze entre les mâchoires, disposé horizontalement sur les dernières molaires. MERLIN A., 1919, p. 205. La fonction religieuse de ces objets est rappelée dans l'étude B. QUILLARD sur les bijoux découverts dans les tombes carthaginoises. Voir QUILLARD B., 1979, pp. 48-49. Malheureusement, leurs descriptions et leur localisation dans les tombes sont bien trop sommaires pour que nous puissions les distinguer des clous de construction.
[475] Remarquons qu'une étude approfondie des bijoux et amulettes permettrait, comme pour les nécropoles de Carthage, d'identifier les différentes productions. Nous pourrions alors voir s'il s'agit de productions locales ou importées, ce qui nous donnerait un aperçu supplémentaire des échanges économiques entre l'Afrique nord-orientale et les autres régions de la Méditerranée aux deux derniers siècles av. n. è. Surtout, nous pourrions voir si les circuits de distribution changent et nous demander si la raréfaction des bijoux vient de la disparition de Carthage et avec elle d'une interface privilégiée avec le reste de la Méditerranée ou si les productions locales remplacent les importations. C'est une étude que nous espérons pouvoir mener ultérieurement, à l'image de celle faite par B. QUILLARD à Carthage.
[476] GHAKI M., 1997b, p. 67.

Dans plusieurs cas, nous savons que les bijoux étaient portés directement par les défunts.[477] Trois bagues ont été retrouvées aux doigts de défunts à *Gurza*[478] et la tombe V de la nécropole de *Thigibba Bure* a révélé un collier sous le crâne du mort.[479] La parure du mort est constatée aussi bien pour les adultes que pour les enfants. La grande majorité des bijoux et amulettes recueillis dans les tombes était portée par les défunts inhumés. On retrouve également des dépôts de bijoux dans le cas des incinérations. Dans la nécropole d'Hadrumète où l'incinération est dominante, on trouve des bijoux dans les urnes cinéraires. Il en va de même pour les amulettes : « *une petite statue d'os ou d'ivoire* » calcinée figurant un génie ailé ou une victoire était posée dans une urne « *sur les ossements, immédiatement au dessous du bouchon de plâtre* ».[480]

Plusieurs raisons expliquent à la présence de ces objets dans les sépultures. Ils sont les témoins de la vie matérielle du défunt et sont présents dans la tombe en tant qu'objets personnels. B. QUILLARD observe que les objets présentent une certaine usure probablement due au fait qu'ils appartenaient à la parure des Carthaginois et étaient portés par les vivants. À leur mort, ils étaient enterrés avec.[481] La variété des matériaux des bijoux allant des métaux précieux (or et argent)[482] à des matières beaucoup plus humbles (verre, os, fer, quartz cristallin[483]) montre qu'ils n'étaient pas choisis pour leur valeur financière mais ornementale, voire sentimentale. Les bijoux revêtent également une charge magique ou apotropaïque[484] : « *le caractère de protection qui définit tous ces petits objets [...] devait être valable pour les vivants comme pour les morts [...] et ils devaient être portés tant pour leur valeur ornementale que talismanique.* »[485] La valeur apotropaïque des bijoux est accentuée lorsqu'ils se composent d'amulettes comme à *Vaga* où un collier comptait parmi ses éléments une perle en forme d'*oudja*.[486] Le plus souvent, les rapports de fouilles sont trop vagues pour que l'on puisse dire si les amulettes faisaient partie intégrante des bijoux ou si elles étaient indépendantes. Signalons la découverte dans deux tombes de *Gigthis* d'une « *petite amulette*

[477] Malheureusement, la plupart des bijoux n'ont pas été retrouvés dans leur position originelle. À *Bulla Regia*, dans la terre chamboulée des niveaux romains, L. CARTON signale deux bagues et deux bracelets en bronze entre 1m 50 et 2 m. CARTON L., 1892, p. 70 ; à Hadrumète, DE LA BLANCHÈRE signale 2 bagues d'argent et un anneau en or. BLANCHÈRE R. de la, 1888, p. 154.
[478] Tombe n° 1 et 7 ; CARTON L., 1909, p. 23. Signalons la présence d'une aiguille à coudre en bronze « *qui avait dû être placée dans la main* » du défunt. CARTON L., 1909, p. 25.
[479] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 190. La même tombe renferme un collier et une bague pour lesquels nous n'avons pas d'indication concernant l'emplacement.
[480] GOETSCHY M., 1903, p. 156.
[481] QUILLARD B., 1987, p. 244.
[482] BLANCHÈRE R. de la, 1888, p. 154.
[483] CARTON L., 1909, p. 23. Remarquons que les bagues en argent et en roche étaient portées par le même défunt.
[484] Nous renvoyons aux travaux de QUILLARD B., 1979 et QUILLARD B., 1987.
[485] QUILLARD B., 1987, p. 244.
[486] CARTON L., 1892, pp. 76-77.

en os de type phénicien représentant un serpent lové en S »[487] et d'une « *amulette en céramique égyptienne représentant un lion accroupi* ».[488] Certaines tombes de *Lepti Minus*, *Thapsus* et Sidi-El-Hani[489] renferment des coquillages avec des trous, destinés à être suspendus, peut-être comme pendentifs. Ces coquillages avaient peut-être une fonction talismanique. Le cas de *Thapsus* est intéressant : le quatrième tombeau contenait « *une coquille de Vénus avec une petite monnaie fruste enchâssée entre ses lèvres* ».[490]

Remarquons que les amulettes telles qu'on en rencontre dans les tombes carthaginoises sont particulièrement rares et ne semblent pas faire partie de la parure classique des défunts. Les quelques objets mentionnés dans les rapports de fouilles concernent des nécropoles en activité bien avant la destruction de Carthage et nous avons trop rarement, pour ne pas dire jamais, les moyens de savoir si on les trouve dans des tombes des IIe et Ier s. av. n. è. ou dans celles d'époques antérieures. Ainsi, nous ne sommes même pas certains de la diffusion de ce type d'objets dans les tombes concernées par notre étude. Comment expliquer cette absence ? S'agit-il d'un problème d'approvisionnement ?[491] De conservation des vestiges ? Ou cette absence est-elle symptomatique d'une évolution des croyances ou des variations eschatologiques entre les sites phénico-puniques et le reste de la région. L'étude menée par B. QUILLARD sur les bijoux et amulettes retrouvés dans les tombes carthaginoises révèle une raréfaction de ces objets au IIe s. av. n. è.[492] Selon M. FANTAR, cette raréfaction serait liée à une évolution abstractive des croyances funéraires.[493]

Le second groupe d'objet pouvant s'ajouter au mobilier funéraire est le nécessaire de toilette. Il se compose principalement de miroirs, d'épingles ou de fibules, et parfois d'aiguilles. Les miroirs et fibules sont fréquents dans les tombes. Ils sont aussi bien accompagnés de matériel punique que romain. Toutefois, les datations ne sont pas assez fines et les réoccupations trop nombreuses pour que nous puissions affirmer qu'il y ait une réelle continuité dans cet usage. Cette pratique survit-elle à la disparition du modèle carthaginois ou est-elle introduite (ou réintroduite) plus tardivement avec le développement du modèle

[487] FEUILLE G. L., 1939, p. 33.
[488] FEUILLE G. L., 1939, p. 36. Cette dernière était associée à un lot de 32 pièces de monnaies dont certaines datent du début de l'Empire. Le caveau semble avoir été dérangé à plusieurs reprises ce qui empêche de déterminer la date de l'amulette.
[489] Les deux coquilles marines découvertes dans la nécropole étaient percées d'un trou destiné à les suspendre. Elles ne rentrent donc pas dans la catégorie des offrandes alimentaires. GRIDEL H., 1928, p. 44.
[490] EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, p. 160.
[491] Sur la question des centres de production des amulettes, nous renvoyons à la synthèse proposée par QUILLARD B., 1987, pp. 124-129.
[492] QUILLARD B., 1987, p. 240.
[493] FANTAR M. H., 1970b, p. 10.

romain ? Par exemple, une des tombes de *Vaga*, réoccupée plusieurs fois, compte 5 miroirs en bronze et 2 fibules.[494] Ces objets sont mentionnés dans les tombes à puits aussi bien que dans les tombes de surfaces (Sidi-El-Hani) ou les structures mixtes (*Bulla Regia*). Ce type d'objet a été peu étudié et ne semble pas avoir retenu l'attention des chercheurs. Leur présence dans la tombe offre encore une double lecture. S'agit-il d'entourer le défunt de ces objets personnels ou entraient-ils dans la préparation du corps avant l'inhumation ou l'incinération[495] ?

La place occupée par les couteaux dans les tombes est toute aussi obscure. Faut-il leur accorder une fonction apotropaïque ? Entrent-ils dans la composition du mobilier du mort ou dans le service ayant servi à la préparation des sacrifices ou du banquet funéraire ?

Les interrogations sont également nombreuses concernant les pointes de flèches. H. BÉNICHOU-SAFAR les associe aux objets permettant d'identifier le défunt et les considère comme des vestiges de son activité professionnelle, au même titre que les équerres, les règles, les compas, les poids ou les hameçons.[496]

Ce mobilier déjà complexe est complété par les objets céramiques dotés d'une forte charge cultuelle et religieuse : les brûle-parfums et statuettes. Globalement, peu de brûle-parfums ont été signalés dans les nécropoles de la région. Attestés plusieurs fois à *Gurza*, ils présentent des formes beaucoup plus modestes que ceux de la métropole punique. On ne trouve pas, comme à Carthage, des *kernoi* en forme de tête de femme ou d'homme coiffées de stéphanés ou de tiares,[497] mais plutôt des petites coupelles.[498] La présence de ces objets dans les tombes semble répondre à un véritable usage plutôt qu'à une figuration. Dans la nécropole de Smirat, les découvreurs précisent qu'ils portent des traces de fumées noires et ont donc été allumés.[499] Par ailleurs, l'absence de signalement de ces objets ne signifie pas forcément que de l'encens ou des substances odorantes n'étaient pas utilisées ou cours des cérémonies funéraires. DE LA BLANCHÈRE signale une odeur de myrrhe et peut-être de bois de baumier lors de l'ouverture d'un caveau d'Hadrumète dans lequel aucun brûle-parfum n'est

[494] CARTON L., 1892, pp. 76-77.
[495] La découverte à Hadrumète « *d'ustensiles de toilettes (miroirs, épingles, bracelets) mélangés aux ossements* » contenus dans les urnes cinéraires montre que cette pratique est valable pour les inhumations comme les incinérations. GOETSCHY M., 1903, p. 156.
[496] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 262-263.
[497] Voir par exemple DELATTRE A. L., 1923 ; NAJIM A., 1996 ; CHERIF Z., 1991.
[498] Certains des brûle-parfums ont pu être en bronze. C'est à cette finalité que L. CARTON attribue la découverte d'un ensemble de pièces dans la tombe 14 de la nécropole de Gurza. CARTON L., 1909, pp. 32-33. Mais dans ce cas, l'objet daterait plutôt de la période romaine. Pour la tombe 14, L. CARTON note une ressemblance avec un objet découvert dans une sépulture romaine de Téboursouk. CARTON L., 1909, p. 32. Voir ICARD F., 1904, p. 92.
[499] CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 40. Voir pl. III, fig. 16.

mentionné.[500] La destination finale des substances odorantes reste inconnue. H. BÉNICHOU-SAFAR suppose que leurs odeurs servaient à dominer les odeurs pénibles de chairs en décomposition et l'associe aux besoins de bien-être du défunt.[501] On peut également supposer que ces substances formaient des dons ou des sacrifices faits aux divinités afin de dégager « une odeur agréable aux dieux ».[502]

La présence de statuettes à l'effigie de divinités est quelques fois signalée dans les tombes. Disposées dans la sépulture, elles assureraient un rôle protecteur, le défunt étant placé sous leur égide. Mais la présence de tels objets dans nos tombes pose problème. Tout d'abord, elles ne concernent qu'une minorité de tombes. De plus, les contextes de leur découverte ne nous permettent pas d'assurer une datation aux IIe et Ier s. av. n. è.[503] La plupart des figurines de terre cuite mises au jour dans la nécropole de *Thapsus* daterait vraisemblablement de l'époque romaine.[504] On reconnaît entre autres un enfant drapé d'un manteau sur un cheval et Vénus nu, un amour à ses pieds. D'autres fois, leur identification est plus difficile. P. GAUCKLER signale à El-Alia une « *pierre conique représentant un buste de divinité féminine* ».[505] La forte tradition autochtone du site doit-elle inciter à voir dans cet objet la représentation d'une divinité féminine locale ? De même, comment interpréter une statuette représentant une musicienne avec une double flûte.[506] S'agit-il d'une divinité ? D'une représentation d'épisode de la cérémonie funéraire ? D'un objet ayant appartenu au défunt et placé dans la tombe pour sa valeur figurative ou en tant qu'objet personnel ?

Nous venons de le voir, de nombreux objets peuvent accompagner le défunt dans sa sépulture ; auxquels les historiens et archéologues attribuent (trop ?) souvent une vocation apotropaïque et cultuelle. Cependant, ce « complément » n'est pas systématique. Dans certaines nécropoles, le mort est accompagné du strict minimum. C'est le cas à Smirat où le mobilier se limite à la céramique et aux coffres de bois faisant office de cercueils et à El-

---

[500] BLANCHÈRE R. de la, 1888, p. 152.
[501] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 270.
[502] Sur la place de l'encens dans les cérémonies, voir la récente synthèse de BRUIT-ZAIDMAN L., 2008.
[503] Des statuettes sont signalées à plusieurs reprises dans les nécropoles de Hadrumète et de *Lepti Minus*. Certaines sont mentionnées dans les rapports de fouilles des nécropoles, d'autres sont dans les réserves de musées sans que l'on puisse attester de leur découverte en contexte funéraire. Voir entre autres CHERIF Z., 2004.
[504] Toutefois, deux statuettes sont datées des IIe et Ier s. av. n. è. : une statuette représentant Orphée jouant de la cithare (EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, p. 158. Datation proposée par YOUNÈS A., 1997, p. 258.) et une statuette représentant une musicienne avec une double flûte FANTAR M. H., 1978, p. 64 et pl. VI. Z. CHERIF date plutôt cette statuette des IVe-IIIe s. av. n. è. Voir CHERIF Z., 1997, n° 332.
[505] GAUCKLER P., 1897, p. 466.
[506] FANTAR M. H., 1978, p. 64 et pl. VI.

Hkayma où aucun bijou, couteau, amulette ou nécessaire de toilette n'a été retrouvé. Ce dernier exemple apparaît comme un témoin fiable compte tenu de la rigueur des fouilles dont il a fait l'objet. De plus, son caractère rural confirme une partie des observations faites à Smirat. Si les cérémonies partagent bien un tronc commun, elles sont loin d'être homogènes et présentent des variations influencées par le contexte local et personnel de chaque individu.

Les différents éléments signalés dans les comptes-rendus de fouilles ont été recensés dans le tableau ci-dessous (tableau n° 27).

	bijoux	amulettes	miroir	couteau	brûle-parfums	statuettes	fibule	pointes de flèche
Thigibba Bure	x			x				x
Vaga		x					x[507]	
Téboursouk			x					
Bulla Regia	x		x				x	
Hadrumète	x	x	x		x	x	x	
Mahdia	x		x	x		x		x
Letpi Minus	x[508]		x	x		x		
Mactar	x							
Thapsus	x		x			x		x[509]
El-Alia			x			x		
Gurza	x			x	x			
Sidi-El-Hani			x		x			
Smirat					x			
Gigthis	x							

Tableau n° 27 – Répartition des objets selon les nécropoles.

Le choix des tombes et la composition du dépôt votif dépendent d'une série de contraintes. Il faut tout d'abord prendre en compte le contexte culturel et civilisationnel des nécropoles. Rappelons ici le cas des tombes à puits d'Hadrumète et des sépultures mégalithiques de Mactar. Si chaque région peut se rattacher à un courant dominant, il ne faut pas négliger les nombreuses interpénétrations effectives et visibles au travers de l'adoption de chambres en cul-de-four pour les tombes à puits du Sahel ou les tombes mixtes de *Vaga* et

[507] CAGNAT R., 1887, p. 45.
[508] HANNEZO G., MOLINS L. et MONTAGNON L., 1897, p. 299.
[509] EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, p. 158.

Thigibba Bure. À ce premier contexte régional, partagé par des groupes de populations il faut ajouter le passé et l'héritage personnel de chaque individu. Cette condition, particulièrement difficile à saisir, explique l'existence de tombes dont le faciès tranche franchement avec celui autres sépultures dans une même nécropole. Le fait est observable dans la nécropole rurale de *Thigibba Bure* où la céramique modelée domine dans la majorité des sépultures. On trouve pourtant une tombe, morphologiquement semblable aux autres avec dans son mobilier une nette dominance de céramique tournée et une proportion non négligeable de céramique à vernis noir, importée et imitée.[510] La situation sociale, financière ou encore familiale de chaque individu explique les différences de composition de matériel et toute la variété des types de sépultures synchroniques dans une même nécropole. À Sidi-El-Hani, la tombe à puits et les sépultures de surface semblent avoir été en activité dans une même période et partagent une partie du même matériel, comme la microcéramique et les plats (*patinae*) qui sont identiques.

On doit ajouter à ces deux premières circonstances l'élément rituel dans sa définition régionale et locale. Nous l'avons vu, les pratiques et rites funéraires se rattachent aux répertoires puniques et libyques. Cependant si l'héritage est commun dans la plupart des nécropoles, le choix de composition qui en est fait varie selon les localités, voire selon les familles.

Outre les questions de choix, il ne faut pas sous-estimer le poids des contraintes matérielles. Le choix des objets, de leur production ou de leur forme devait dépendre essentiellement des centres de production, des circuits de diffusion ainsi que des moyens des populations. Par exemple, dans la nécropole de *Thigibba Bure*, les objets importés en céramique sont extrêmement rares (deux exemples dans les tombes et un en prospection au sol) alors que les imitations locales de formes importées sont plus fréquentes (7 exemplaires dont deux en céramique modelée).

Enfin, il faut inclure les évolutions cultuelles. Ainsi, la raréfaction du matériel pourrait être liée à une tendance à la symbolisation de la religion et des croyances eschatologiques.

3. Pratiques funéraires

Pour tenter d'identifier et d'interpréter les pratiques funéraires, il est nécessaire de s'interroger sur les raisons de leur usage. I. MORRIS rappelle que, avant tout, « *burial is part*

[510] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 193 et suiv.

of a funeral, and a funeral is part of a set of rituals by which the livings deal with death ».[511] Il s'agit donc de l'expression d'un individu ou d'un groupe pour répondre à la mort. L'une des clés de lecture de ces manifestations est à rechercher dans « *l'expression des identités* ».[512] Il est certain que si ces pratiques s'inscrivent dans des traditions, elles relèvent également de choix personnels.[513] S. FONTANA revient sur les différents choix fait par les individus lors des cérémonies et de la mise en terre[514] et souligne que les individus peuvent choisir « *among many possibilities* », piochant dans différents répertoires de pratiques et de traditions. Ces préférences reflètent les croyances eschatologiques dont les pratiques ne sont que l'expression matérielle. Néanmoins, si les usages funéraires relèvent de la tradition, de l'innovation, des nouveaux apports et des choix personnels, il ne faut pas sous estimer les contraintes matérielles, naturelles (nature du sol, présence de matériaux) ou économiques.[515]

Dans cette dernière partie de notre étude sur le paysage funéraire, nous allons essayer de pénétrer les rites mortuaires en prenant en compte le traitement du corps et les pratiques entourant le traitement du défunt ainsi que le cas particulier des cimetières d'enfants. Cela nous permettra de nous approcher un peu plus de cette population africaine et de tenter de saisir sa composition, ses rites et ses croyances.

3.1. Traitement du corps

Au cours de la cérémonie funéraire, le corps du défunt fait l'objet de plusieurs soins. Sans doute paré de ses plus beaux atouts, le corps pouvait être oint de différentes matières et essences. De cette première étape, seules des traces d'utilisation de « rouge funéraire » nous sont parvenus. Une fois le corps préparé, il était incinéré ou inhumé. Nous avons recensé les différentes pratiques dans le tableau ci-après, avant de les examiner plus en détail (tableau n° 28).

[511] MORRIS I., 1992, p. 1.
[512] STONE D. L., 2007, p. 127.
[513] L'exemple de la tombe de Gelda dans la région de *Leptis Magna* en donne une bonne illustration. Son étude montre l'évolution des pratiques funéraires d'une famille qui se punicise peu à peu, choisissant une nomenclature punique et l'inhumation plutôt que l'incinération. DI VITA-ÉVRARD G., *et al.*, 1996.
[514] FONTANA S., 2001.
[515] D. L. STONE et L. M. STIRLING associent étroitement les pratiques funéraires avec l'environnement naturel des aires funéraires. STONE D. L. et STIRLING L. M, 2007a.

	incinération	inhumation	inhumation DDA	inhumation DLF	inhumation DLC	inhumation DL membre en extension	rouge funéraire	pratiques mixtes dans une même tombe
Utique		x (?)						
Zaghouan et ses environs		? présence d'auges						
Thigibba Bure		x		1 cas	x (fréquent)		fragments d'ocres éparpillés dans les chambres, absent sur les os	
Bulla Regia	x	x	x					
Dougga	x	x	x (deux corps dans une sépulture non datée)					
Téboursouk		x			x			
Vaga			x					
Mactar	x	x	x	x		1	x	
Gurza	3	x	x				non	x (dans une chambre)
Hadrumète	x (le plus fréquent)	x	x	non	non		non	
Sidi-El-Hani	3	x	x				x (un morceau de fard rouge dans l'escalier)	
Lepti Minus	2	x	x	3	12		1 seul cas (très rare)	
Thapsus	1	x	x	x (?)	x (?)		x	DDA et incinération
Smirat	1 dans la fosse	x	peut-être	16	2		x	
El-Hkayma	3 (dont 1 dans secteur récent)	x	10 (dont 5 dans secteur récent)	17 cas de DLF ou DLC (dont 4 DLF dans secteur récent)	17 cas de DLF ou DLC		5 (absent des tombes les plus récentes)	
Mahdia	x (fréquente)	x	x		x	peut-être	x	x
El-Alia	x (rare)	x	x (peu fréquent)	x	x (très fréquent)		x (pour latéral, absent dorsal)	

	incinération	inhumation	inhumation DDA	inhumation DLF	inhumation DLC	inhumation DL membre en extension	rouge funéraire	pratiques mixtes dans une même tombe
Hamadet El Ghiran		x		x (ou DLC)	x (ou DLF)			
Nécropole enfant *Thysdrus*	non	x	24	10	?		ocre	
La Chebba		x		x (ou contracté)				
Mellita	x							
Ghizène	x	x						
Gigthis	x (époque romaine) x	x (dans plâtre pour l'époque romaine)	x	x			x (dans récipients, sur les cercueils et peut-être sur les ossements)	x DDA et DLF dans deux caveaux reliés par un même couloir et même puits

Tableau n° 28 – Répartition des pratiques funéraires.

3.1.1. Préparation du corps

3.1.1.1. Des soins particuliers ?

La présence de bijoux et fibules dans les tombes, disposés sur le corps ou dans son environnement immédiat, montre les soins apportés à la parure du défunt. Ces indices suggèrent que le corps était certainement vêtu mais aucun élément archéologique ne nous renseigne sur le type de vêtement choisi. Faut-il se fier aux représentations sur les stèles funéraires et imaginer le mort couvert d'une longue tunique ? Et si tel est le cas, s'agit-il d'un vêtement conçu spécifiquement pour un usage funéraire ou sont-ce des vêtements appartenant au défunt ?

Cette impression de soin et d'attention est confirmée par les *unguentaria*, nécessaires de toilette et poudre rouge disposés dans les chambres funéraires dont une partie au moins était destinée à la préparation du corps. Le signalement de bijoux dans les urnes cinéraires et la présence d'*unguentaria* et autres vases accompagnant les incinérations suggèrent des soins similaires à ceux des inhumations. Dans les nécropoles carthaginoises H. BÉNICHOU-SAFAR a relevé plusieurs indices révélant que le corps pouvait être trempé dans des bains aromatiques

avant d'être inhumé.[516] Des observations semblables ont été faites en Sardaigne. Si l'on suit la reconstruction proposée par P. BARTOLONI pour les tombes phéniciennes de la nécropole archaïque de Sulcis, les corps étaient probablement oints des liquides contenus dans les vases et *unguentaria*.[517] Nous serions tentée de raisonner par analogie et de proposer des traitements similaires.

Nos connaissances sont un peu plus nombreuses concernant le recours au « rouge funéraire ».

3.1.1.2. Usage du « rouge funéraire »

L'expression de « rouge funéraire » renvoie à la découverte dans plusieurs tombeaux de traces rouges sur les corps ou le mobilier. Cet usage est particulièrement fréquent dans les nécropoles du Sahel, plus rarement mentionné dans celles des régions septentrionales.

La découverte de traces laissées sur les parois de tombes, banquettes ou objets par des mains chargées de fard rouge indiquent que la couleur était appliquée une fois le corps déposé dans la chambre ou peut-être juste avant si l'on admet qu'une partie de la cérémonie pouvait se dérouler dans les couloirs d'accès ou à l'entrée de la chambre funéraire. Le fait est illustré par le Medracen où le dallage et l'avant corps cultuel donnant sur l'entrée du tombeau ainsi que les marches, le sol de la galerie, celui de la chambre et les banquettes qui s'y trouvaient « *portaient des traces d'un enduit de couleur rouge* ».[518] Les traces de rouge se retrouvent sur le mort lui-même, le plus souvent sur le crâne, mais aussi sur le reste du corps. Il n'est pas rare d'en retrouver sur le mobilier funéraire, qu'il s'agisse des poteries ou des cercueils.

Dès lors quelle signification doit-on donner à l'usage du rouge en contexte funéraire ? G. CAMPS pense que « *l'ocre rouge, dont la couleur rappelle celle du sang, est un reconstituant magique qui donne au mort la force qui lui permet de poursuivre une nouvelle vie.* »[519] Cette idée est reprise par H. BÉNICHOU-SAFAR qui la dote d'une forte connotation vivifiante.[520] Le fait barbouiller de rouge le matériel votif permettrait d'associer plus intimement les objets rituels et domestiques au mort qu'ils accompagnent. Un point de vue différent est apporté par L. FEUILLES. L'auteur l'envisage comme une sorte d'embaumement

[516] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 273-276. Les indices archéologiques relatifs aux traitements du corps avant inhumation ou incinération sont rarissimes. Les données ont récemment été reprises par S. RIBICHINI dans sa synthèse sur les croyances religieuses et pratiques mortuaires phénico-puniques. RIBICHINI S., 2008, pp. 359-360.
[517] BARTOLONI P., 1990. Repris par RIBICHINI S., 2008, p. 360.
[518] GSELL S., 1901, I, p. 67 ; CAMPS G., 1973, pp. 480, 490, 497 et 502.
[519] CAMPS G., 1961, p. 521.
[520] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 266.

avec ingestion de la substance. Il relie cette hypothèse avec la présence sur la cupule en bois du produit rouge dans une tombe de *Gigthis* où le rouge ne semble pas avoir touché les os et se retrouve « *en dessous de squelette à un endroit qui correspondrait approximativement à l'emplacement de l'estomac*. »[521] Les analyses faites à l'époque de la découverte montrent que cette substance se compose de 40% d'hématites rouge et de 60% de silice. L'auteur note qu'on prête à cette matière des « *vertus particulières de conservation comparables à celles du minium* ».[522] Pour confirmer cette hypothèse, il faudrait connaître la composition des autres traces de rouge funéraire. Une dernière hypothèse envisage les matières rouges découvertes dans des récipients tel El-Alia, *Thapsus* ou encore *Gigthis* comme des dons funéraires.[523]

La majorité des historiens et archéologues attribuent une origine libyque à l'usage de cette couleur en contexte funéraire nord-africain.[524] Cette hypothèse est appuyée par la rareté de rouge sur les corps inhumés à Carthage.[525] De même on n'en trouve aucune trace dans les nécropoles d'Hadrumète ni dans la nécropole voisine de *Gurza*.[526] Pour autant, cette pratique n'est pas inconnue du monde phénico-punique. Cet emprunt punique au monde funéraire libyco-numide est ancien. On en retrouve des traces dès le VIIe s. av. n. è. dans une tombe d'Utique[527] de même que dans la nécropole de Kerkouane.[528] Peu mentionnée dans les nécropoles septentrionales, cette pratique se retrouve en abondance dans les nécropoles du Sahel. G. CAMPS remarque que cette pratique paraît propre au Byzacium dans les derniers temps puniques.[529] Dans la mesure où cette coutume est associé aux différents types

---

[521] FEUILLE G. L., 1939, pp. 20-21. G. L. FEUILLE rappelle également la découverte dans la nécropole de Djidjelli de traces de couleur rouge sur les dents d'un squelette. FEUILLE G. L., 1939, p. 20, n° 37 et p. 21 ; ASTRUC M., 1937, p. 226.

[522] FEUILLE G. L., 1939, p. 20. Mais on peut se demander si cette propriété était connue et recherchée par les anciens.

[523] Cette réserve permettait au mort d'y puiser un « *renouveau de vie*. » Voir CAMPS G., 1961, p. 525. À *Gigthis*, le rouge se retrouve dans plusieurs tombes, et dans trois cas, dans un récipient (cupule de bois, coupe et coquillage). FEUILLE G. L., 1939, p. 12.

[524] Voir entre autres CAMPS G., 1961, pp. 521-525. Mais comme le rappelle FANTAR M. H., 1995b, p. 66, cette pratique est présente chez d'autres peuples de la Préhistoire et de l'Antiquité. H. BÉNICHOU-SAFAR rappelle toutefois que le recours à la couleur rouge en contexte funéraire est loin d'être une exclusivité nord-africaine. L'auteur signale qu'on en trouve à toutes les époques en des lieux très divers tels que la Chine, les bords de la mer noire et du Danube, en Espagne ou encore en Sicile. Voir BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 265, n° 201. La présence de rouge dans les pratiques funéraires est fréquente. Ainsi, les Grecs se servaient d'un drap rouge pour ensevelir leur mort. CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p.119.

[525] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 266. On trouve toutefois des traces de rouge funéraire sur des crânes (datés VIe-Ve s. av. n. è.) de la nécropole de Carthage (colline de Junon) mais cet usage semble moins fréquent que dans les autres nécropoles de la région. CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, pp. 111-112.

[526] Dans le cas du tophet d'Hadrumète, J.-P. MOREL se demande si les « *vertus* » du rouge funéraire ne pourraient pas se retrouver dans la présence fréquente de branchettes de corail dans les urnes. MOREL J.-P., 2003, p. 103. Sur le contenu des urnes, voir MOREL J.-P., 2000, p. 124.

[527] Voir CINTAS P., 1954, p. 133.

[528] GALLET DE SANTERRE H. et SLIM L., 1983, pp. 9-21.

[529] CAMPS G., 1961, p. 524.

d'inhumation, nous sommes face à une pratique de tradition libyque adoptée par un ensemble de populations aux origines diverses.

3.1.2. Le sort du corps

Deux pratiques sont attestées dans les nécropoles étudiées : l'incinération et l'inhumation. Cette dernière se décline en trois positions : le décubitus latéral fléchi (DLF) ou contracté (DLC) et le décubitus dorsal allongé (DDA). À ces deux principales pratiques pourrait s'ajouter une troisième : le décharnement.

3.1.2.1. Incinération[530]

En Afrique nord-orientale, l'incinération est une pratique allogène, introduite par les populations phéniciennes dès le VIIIe s. av. n. è.[531] Les exemples les plus nombreux en Afrique préromaine se situent à Carthage où l'incinération est la pratique dominante à l'époque archaïque. Elle tombe un peu en désuétude aux VIIe et VIe av. n. è. avant d'être de nouveau utilisée au cours du Ve s. et connaît son apogée au IIIe s. av. n. è. Cette pratique se répand peu à peu dans le reste de la région, probablement sous la double influence carthaginoise et hellénistique. Elle reste utilisée dans les débuts de l'Empire avant d'être délaissée au profit de l'inhumation qui devient dominante, pour ne pas dire exclusive aux IIe et IIIe s. de n. è.[532] Pour autant, si ce procédé se diffuse largement, il ne conquiert pas toutes les régions et reste totalement étranger à certains groupes de populations : aux IIe et Ier s. av. n. è., il est absent des nécropoles de *Vaga* et Smirat.[533] À El-Alia, *Lepti Minus*, Sidi-El-Hani *Gurza* et Mactar, l'incinération semble minoritaire de même qu'à El-Hkayma où elle ne concerne que 3 sépultures sur 30. *A contrario*, elle est majoritaire à Hadrumète et fréquente à Mahdia.

Cette pratique s'accompagne d'une pluralité de rituels. Une première différence se fait en fonction du lieu d'incinération. Elle peut avoir lieu à l'intérieur de la tombe dans un

[530] L'incinération à proprement parler, c'est à dire lorsqu'il ne reste du corps « *que des cendres et des menus fragments osseux* » ne doit pas être confondue avec la crémation partielle où « *les os portent quelques traces d'ustion, d'autres sont même partiellement brûlés* ». CAMPS G., 2001a, pp. 3710-3711.
[531] Cette remarque est valable pour l'Afrique du Nord de l'est. Comme le remarque justement G. Camps, dans la partie occidentale du Maghreb, des traces d'incinérations sont bien attestées pour les périodes protohistoriques. CAMPS G., 2001a, pp. 3712.
[532] CAMPS G., 2001a, pp. 3714.
[533] Un seul cas d'incinération est recensé à Smirat et serait postérieur aux autres sépultures. CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 120.

emplacement spécifique, comme à *Bulla Regia*.[534] À *Gurza*, un puits de tombe semble avoir servi d'*ustrinum* avant le dépôt des restes dans la chambre funéraire.[535] Dans la nécropole de Sidi-El-Hani, un même *ustrinum* pourrait avoir été commun à trois tombes.[536] Les choix du dépôt des restes incinérés sont tout aussi hétérogènes. Souvent conservés dans des urnes, on les retrouve également rassemblés en tas dans un coin de la tombe comme à El-Hkayma, déposés sur une banquette comme à Mahdia,[537] El-Alia[538] et *Lepti Minus*[539] ou dans des excavations rectangulaires situées aux angles des banquettes.[540] Cette variété de rites illustre la liberté avec laquelle l'incinération a été importée et adaptée dans les régions, faisant probablement écho à d'autres pratiques. Par exemple, H. BEN YOUNÈS se demande si, lorsque les ossements ne sont pas déposés dans les urnes, il s'agissait réellement d'ossements humains ou s'il ne s'agirait pas plutôt d'ossements animaux.[541] À notre connaissance, rien ne permet de confirmer cette hypothèse. Nous serions plutôt tentés de mettre ce dépôt en lien avec celui que l'on constate dans les tombes protohistoriques suite à des décharnements.[542]

3.1.2.2. Inhumation[543]

L'inhumation est une pratique répandue aussi bien chez les populations de tradition phénico-punique que celles de tradition libyco-numide. Pour autant, la position donnée au cadavre n'est pas la même.

3.1.2.2.1. Inhumation en décubitus dorsal allongé[544]

Tout comme l'incinération, l'inhumation en DDA est une pratique exogène. Absente des sépultures mégalithiques, elle est bien attestée dans les tombes de Carthage, Utique, Hadrumète ou encore Kerkouane. Son utilisation varie selon les nécropoles, sans que l'on

[534] CARTON L., 1892, p. 70.
[535] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 26.
[536] GRIDEL H., 1928, p. 44.
[537] HANNEZO G., 1890-1891, p. 297.
[538] BERGER Ph., 1898, p. CXXXVI.
[539] SMET J. J. de, 1913, p. 336, tombe n° 27.
[540] ANZIANI D., 1912, pp. 271-273.
[541] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 283.
[542] Pour un résumé sur la question, voir CAMPS G., 2001b, pp. 3752-3760.
[543] Il sera ici question d' « *inhumation définitive* », c'est-à-dire lorsque le corps garde la position qui lui a été donnée après la mort et reste en connexion anatomique, selon la typologie établie par G. CAMPS. Elle est distincte de « *l'inhumation secondaire et décharnement préalable à l'inhumation définitive* ». CAMPS G., 2001b, p. 3740.
[544] Abrévié en DDA.

puisse réellement établir des zones types. Signalons simplement le cas de la nécropole de *Vaga* où l'inhumation en DDA est la seule pratique recensée.[545] À *Gurza*, elle est la pratique la plus fréquente. Son recours ne surprend guère dans cette nécropole dont la proximité est attestée avec Hadrumète. L'influence de cette dernière sur *Gurza* explique sans difficulté l'adoption d'une pratique d'origine allogène. Toutefois, on peut se demander pourquoi, dans cette cité, la préférence est donnée à l'inhumation en DDA et non à l'incinération, pourtant majoritaire à Hadrumète. Nous l'avons vu, l'incinération est une pratique allogène, étrangère aux traditions libyco-numides. Même dans une cité fortement influencée par des modes funéraires et de consommation phénico-puniques, la préférence est laissée à une pratique plus proche des habitudes africaines. Il était certainement plus facile de faire admettre ou d'admettre un changement de position dans un cas d'inhumation plutôt qu'un changement radical dans le traitement du corps. Si le choix entre incinération et inhumation ne semble pas avoir engendré des conceptions eschatologiques différentes chez les populations phénico-carthaginoises,[546] rien n'indique qu'il en était de même chez les populations africaines. Un constat semblable pourrait être fait pour la cité de *Lepti Minus*. Traditionnellement considérée comme une cité de tradition phénico-punique, nous avons vu qu'elle manifestait de nombreux liens avec le monde libyque. Or nous constatons là aussi une très nette majorité d'inhumations en DDA au détriment de l'incinération qui n'est attestée que trois fois. Enfin, signalons le cas de la nécropole rurale d'El-Hkayma, fortement ancrée dans le monde libyco-numide, avec une majorité de DLF et DLC pour les sépultures les plus anciennes. Cependant, on observe une évolution des pratiques avec les inhumations en DDA qui deviennent plus fréquentes dans le secteur le plus récent de la nécropole.

3.1.2.2.2. Inhumation en décubitus latéral fléchi[547] ou contracté[548]

Bien qu'analogues, les deux pratiques se différencient sur quelques points. Les corps inhumés en DLF « *reposaient directement sur le sol en attitude repliée, couchés sur le côté gauche coudes et genoux fléchis…Ils n'ont été ni liés ni empaquetés : les genoux sont pliés mais non ramenés sous le menton, les mains sont placées devant la face* ».[549] Cette position n'est pas toujours strictement respectée et les descriptions données des corps sont trop vagues

[545] CAGNAT R., 1887, pp. 42-43.
[546] Il s'agit vraisemblablement de deux expressions différentes d'une même croyance.
[547] Abrévié en DLF.
[548] Abrévié en DLC.
[549] CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, p. 118.

pour que l'on puisse déterminer les variations. Trop souvent, les découvreurs se contentent de mentionner une position latérale accompagnée de flexion des membres inférieurs.[550] Le DLF est associé à une position de repos naturel de l'homme qui peut être mise en lien avec la recherche de « repos éternel ». La démarche est un peu différente dans les cas de DLC. La flexion du corps est poussée à son *maximum* et nécessite de ligoter le corps afin de le maintenir dans cette position. G. CAMPS rappelle que dans ce cas, le corps prend une place minimale dans la tombe. Cette position n'est pas sans rappeler celle du fœtus.[551] Cette recherche de la position « originelle » était peut-être à l'origine du choix de l'inhumation en DLC pour certains corps d'enfants. Mais dans ce cas, pourquoi est-elle aussi utilisée pour les adultes ? Faut-il la mettre en lien avec une recherche de gain de place ? Ou est-elle liée à une peur du mort qui nécessiterait de l'entraver ?[552] Quelle que soient les raisons à l'origine de cette position, nous sommes surtout marqués par sa très longue longévité.

G. CAMPS rappelle que cette position n'est pas propre à l'Afrique du Nord antique mais « *caractérise plutôt un état de civilisation. C'est un mode primitif d'inhumation* ».[553] Si cette pratique appartient bien au monde libyque,[554] son usage ne se limite pas aux temps protohistoriques. Il est continu et attesté en pleine période historique, accompagné de rites élaborés. On le retrouve aux IIe et Ier s. av. n. è. dans la plupart des nécropoles, notamment à El-Alia et *Thigiba Bure* où il représente la position la plus fréquente des défunts et à Smirat où le DLF est la seule position attestée pour les morts.[555] Par la suite, cette pratique semble « *s'effacer devant la romanisation des cités puis des campagnes*. »[556] Mais est-ce seulement dû au fait de la romanisation ? Ne faut-il pas mettre ce changement de pratique également sur le compte d'une longue évolution[557] ? Si tel est le cas, cette évolution des pratiques a pu être stimulée, à partir de la seconde moitié du IIe s. av. n. è. par l'arrivée de nouveaux habitants, réfugiés carthaginois porteurs de traditions puniques.

---

[550] G. CAMPS donne plusieurs exemples de variations dans les positions de DLF et souligne que « *la disposition variable des membres et le choix du côté sur lequel sera placé le corps montrent que le décubitus latéral fléchi, rite sans contrainte et sans règle établie, fut suivi avec la plus grande liberté.* » CAMPS G., 2001b, p. 3744.
[551] CAMPS G., 2001b, p. 3747.
[552] GSELL S., *HAAN*, IV, pp. 426-449.
[553] CAMPS G., 2001b, p. 3741.
[554] On n'en trouve pas trace à Carthage.
[555] Cette pratique est encore utilisée à Téboursouk jusqu'au Ier s. av. n. è. RAVARD (Capitaine), 1896, pp. 143-144.
[556] CAMPS G., 1961, p. 469.
[557] Rappelons, dans le cas de Smirat, que si les cadavres sont inhumés en position repliée, ils sont placés dans des tombes creusées suivant les règles puniques.

3.1.2.3. Décharnement ?

Le décharnement est une pratique rattachée aux populations libyco-numides et, en l'absence de datation certaine, principalement attribuée aux époques protohistoriques. Les modalités du processus varient mais le but reste le même : débarrasser le corps de ses chairs avant d'inhumer les os restants dans une tombe. Cette pratique a parfois été mise en rapport avec l'incinération dans sa volonté de décarnisation.[558] Certains historiens sont allés plus loin, présentant le décharnement comme le lien entre l'inhumation et l'incinération.[559] Une telle approche est inapplicable à l'Afrique du Nord antique. Non seulement les deux pratiques sont synchroniques mais surtout l'évolution de leurs usages dans les cérémonies funéraires est loin d'être linéaire.

La question de la pratique du décharnement des corps à une période aussi tardive que la nôtre reste ambiguë. Elle pourrait avoir été en usage à *Thigibba Bure*,[560] Mactar (dans le mégalithe de D. PAUPHILLET où le corps serait accompagné de céramique campanienne)[561] et Smirat.[562] Mais cette pratique est difficilement identifiable et les cas d'ossements n'étant pas en connexion anatomique sont plus souvent expliqués par des réutilisations de tombes que le recours au décharnement. Pourtant, ce rite pourrait avoir été plus fréquent qu'on ne le pense habituellement. En effet, notre connaissance des sépultures propres au monde libyque et des pratiques funéraires qui leur sont attachées est restreinte aux vestiges mégalithiques et aux *haouanet*. Elle est complétée par les découvertes de tombes rurales rattachées au monde libyphénicien où se croisent et s'interpénètrent des coutumes libyques et puniques. Mais ces exemples ne suffisent pas à expliquer la totalité du paysage funéraire libyque. En effet, rappelons la découverte d'une « nécropole libyque » par L. CARTON au Kef Messeline, identifiée par des stèles portant des inscriptions libyques.[563] Or, le découvreur précise qu'aucune sépulture ou matériel n'accompagne les stèles. On peut alors se poser la question des pratiques en usage dans ce contexte. La présence de plusieurs stèles en un même endroit suggère que nous sommes en présence d'un lieu de recueillement ou de commémoration des

---

[558] AUDIN A., 1960, p. 312. G. CAMPS rapproche le décharnement de la crémation incomplète. CAMPS G., 2001a, p. 3711.
[559] Selon A. AUDIN, « *puisque finalement le corps se réduit à un squelette, mieux vaut lui donner cette forme immédiatement après le décès* ». Partant de cette idée, l'auteur explique le lien et, au final, la proximité entre l'incinération et l'inhumation. AUDIN A., 1960, p.313.
[560] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 188.
[561] PAUPHILET D., 1953, p. 57.
[562] Tombe XVII. Parfois l'entassement anarchique des ossements correspond à une réutilisation ultérieure de la tombe au cours de laquelle les os du premier occupant ont été déplacés. Mais dans le cas de Smirat, le tas d'ossements est au milieu de la chambre funéraire. Voir CINTAS P. et GOBERT E. G., 1941, pp. 120-121.
[563] CARTON L., 1911, pp. 524-529.

défunts. Il serait alors possible que le corps ait été voué à disparaître, sinon dans son intégralité, du moins en grande partie. Seule resterait la mémoire du défunt. Il s'agit là d'une hypothèse qui manque cruellement de données pour être étayée. Mais elle soulève le cas des nombreuses stèles libyques qualifiées de funéraires et découvertes indépendamment des sépultures.

3.2. Autour du mort

À côté des soins et traitements apportés aux défunts se trouve une série de pratiques entrant dans la préparation et le déroulement des cérémonies funéraires.

3.2.1. Aménagement de la tombe

Les aménagements intérieurs et extérieurs des tombes sont nombreux. Ils concernent tout autant les tombes à puits que les sépultures mixtes, mégalithiques et les *haouanet*. Plusieurs typologies ont été proposées, mais comme nous l'avons vu, notre matériel est trop disparate pour nous livrer à une étude complète de ces éléments. Toutefois, les différentes utilisations qui en sont faites apportent des informations supplémentaires sur les choix qui ont conditionné l'adoption de tels aménagements et le déroulement des cérémonies funéraires. Les exemples des banquettes et des niches sont le plus à même de nous en fournir une illustration.

Présentes dans les *haouanet* dont elles sont une caractéristique, les banquettes se retrouvent parfois dans les tombes à puits. On en trouve de différentes formes, tailles et composition suggérant des usages variés. Le plus souvent creusées dans la roche, elles peuvent être construites, comme dans la nécropole rurale de *Thigibba Bure* où l'on trouve une banquette modelée en argile,[564] ou composée de blocs de pierres déposés dans la tombe.[565] Dans certains cas, c'est le creusement d'une fosse (auge ?) en son centre qui entraîne la création de banquettes sur le pourtour de la chambre funéraire comme à Téboursouk et *Gigthis*. Les banquettes revêtent différentes fonctions. Elles sont souvent utilisées pour y déposer le corps, mais peuvent également servir de support au mobilier funéraire. On trouve également des sépultures où le corps est étendu à même le sol et la banquette laissée vierge. Selon la typologie établie par A. BEN YOUNÈS KRANDEL pour les nécropoles puniques en

[564] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 183 et pl. 13. Il s'agit d'un cas unique.
[565] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 2002, p. 96.

pays numide, ces banquettes étaient aménagées « *pour servir de lit de pose aux cadavres inhumé*s ». Elles sont alors interprétées comme des « lits funéraires » sur lesquels le cadavre est déposé soit à même la banquette, soit dans un cercueil de bois.[566] Cette interprétation peut être mise en lien avec l'image des chambres funéraires parfois perçues comme la reproduction de la demeure des vivants. Mais une telle hypothèse est difficile à justifier. Beaucoup de tombes ont été pillées ou réutilisées, nous privant d'information quant à la disposition initiale des corps ou du matériel. Surtout, la variété des utilisations observées montrent que le souci de confort ou de préservation du corps n'est pas systématique.

La présence de niches dans les chambres est traditionnellement comprise comme un emplacement destiné à y déposer les lampes qui composent le mobilier funéraire. On considère souvent que les lampes y étaient allumées afin de veiller le mort. Mais cette disposition classique n'est pas systématique, tout particulièrement à basse époque. Dans plusieurs chambres, la niche contient l'urne cinéraire ou d'autres objets du matériel funéraire tels que des bols ou des cruches. Plus rarement, on y trouve des ossements. Il pourrait alors s'agir de jeunes individus inhumés en DLC ou d'ossements antérieurs déplacés lors d'une réutilisation de la chambre. Le nombre de niches dans une même chambre peut varier de 1 à 6, sans que l'on puisse en expliquer les raisons.[567]

Ces différents cas de figure donnent l'impression que certains aménagements funéraires adoptés (ou réutilisés) ne correspondent pas aux pratiques des différentes populations. Comme l'illustre la nécropole de *Gigthis*, on observe souvent un décalage entre la morphologie des tombes et les évolutions des pratiques. Plusieurs tombes renferment des vases (*unguentaria* ?) en verre et sont caractérisées par la pratique de l'incinération ce qui suggère une datation relativement basse. Pourtant, on trouve toujours la tombe aménagée avec une fosse et des banquettes, répondant davantage à une pratique de l'inhumation qu'à celle d'une incinération. Désormais, les banquettes ne servent plus qu'à disposer le matériel, offrandes funéraires et autres. Selon A. MERLIN et L. CONSTANS, « *il est clair que les Gigthenses du temps de l'Empire ont conservé un type très ancien de tombeaux, en y apportant quelques perfectionnements mais aucune modification essentielle.* »[568] L'architecture de la tombe apparaît alors comme un carcan dans lequel on maintient ses habitudes funéraires. Ce constat pourrait être mis en lien avec le caractère « *conservateur* »[569] que l'on attribue généralement aux pratiques funéraires. Il semble que le maintien des

[566] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1988, p. 6.
[567] EPINAT Ch. et NOVAK D., 1900, p. 156.
[568] MERLIN A. et CONSTANS L. A., 1918, p. 132.
[569] BEN YOUNÈS H., 1991, p. 49.

traditions porte surtout sur la forme et le type de sépultures alors que les pratiques évoluent plus vite. Cela expliquerait le décalage que l'on observe souvent entre la forme de la sépulture et son utilisation.

3.2.2. Dons, offrandes, sacrifices

Dans la plupart des cultures, la mort est traitée comme « *un changement d'état, l'entrée dans un autre monde que celui des vivants l'accès à un ailleurs*. »[570] Afin de faciliter ce passage, plusieurs processus sont mis en place par les vivants, élaborant toute une série de rites. Une de ces manifestations prend la forme de dépôts alimentaires dans les tombes. Il peut s'agir d'aliments solides (viande, poisson, fruits, légumes) ou liquides (lait ? vin ? miel ?). Mais si quelques vestiges organiques nous informent sur la nature des dépôts, les conditions d'utilisation et d'ensevelissement restent incertaines. Sont-ce les vestiges d'un repas funéraire ? Les dépôts forment-ils un viatique pour le défunt ? S'agit-il de dons faits aux défunts pour les apaiser ? Les vivants sacrifient-ils aux défunts afin qu'ils intercèdent en leur faveur auprès des divinités ? Ou ces offrandes étaient-ils destinés aux dieux afin qu'ils soient cléments envers le mort ?

3.2.2.1. Libations ?

Les libations en contexte funéraire sont bien attestées en Méditerranée, dans les régions orientales comme dans le monde gréco-romain. Les textes et indices archéologiques nous informent de dons liquides, le plus souvent du vin, de l'huile ou du lait, versés soit dans les flammes d'un autel ou d'un bûcher, soit sur le sol en l'honneur des divinités chtoniennes ou du défunt enseveli. La présence de nombreux *unguentaria* et de vases à verser dans les tombes plaide en faveur de la pratique de libations au cours de la cérémonie funéraire. Un élément de confirmation pourrait venir de deux inscriptions jumelles découvertes sur deux amphores dans une tombe de la nécropole de S. Avendrace près de Cagliari. La traduction reste hésitante mais S. RIBICHINI propose de la traduire par[571] : *'RM avec ŠT* (ou : *avec sa femme* ou encore *récipient avec offrandes*) *pour la vie* (?) *de leur patron* (ou : *de leurs patrons*).[572] Si la signification est bien « *récipient avec offrandes* », nous avons là la preuve

[570] VERNANT J.-P., 1989.
[571] RIBICHINI S., 2008, p. 363.
[572] AMADASI GUZZO M. G., 1967, Sard. 35.

que certains vases étaient bien destinés à recevoir un contenu et ne figuraient pas uniquement dans la tombe comme élément de la survie matérielle du défunt. Malheureusement, aucune information ne nous est fournie sur la nature des offrandes, le destinataire et les conditions de dépôt ou d'utilisation. Selon V. MEHL, les parfums, qu'ils soient sous forme liquide ou solide, seraient typiquement la part accordée aux divinités, contrairement aux sacrifices animaux qui peuvent se partager.[573] Selon l'auteur, cette offrande particulière pourrait être un don privilégié par les femmes.[574] Mais cette hypothèse envisagée pour le monde grec à une époque archaïque peut-elle s'appliquer à l'Afrique du Nord, tout particulièrement aux IIe et Ier s. av. n. è. ? En l'absence de documentation supplémentaire, nous ne pouvons guère aller plus loin que ces quelques suppositions. Signalons toutefois qu'il serait vain de chercher une seule interprétation et que la variété des situations et des faciès du matériel mise au jour dans les tombes montre des pratiques variant d'un site à l'autre et d'une époque à l'autre. Enfin, si on ne peut pas décrire son usage avec précision, la présence de ce matériel atteste d'une chose : quelles que soient les croyances et les attentes pour le mort, les cérémonies étaient respectées et effectuées avec soin, même dans les milieux les plus modestes.

3.2.2.2. Dépôts, dons ou sacrifices

Récemment, P. MÉNIEL insistait sur la nécessité de revenir sur les habitudes de langage et mettait en garde contre l'utilisation abusive de l'expression « *offrandes alimentaires aux défunts* ». Ces termes couramment utilisés dans les publications pour désigner les vestiges organiques et ossements d'animaux découverts dans les tombes sont lourds de sens et impliquent une croyance en « *une vie dans l'au-delà et la nécessité d'offrir des victuailles au défunt* ». Or, « *on est loin d'être sûr que cette préoccupation ait présidé à la disposition des morceaux de viande dans les tombes* ».[575] Cette incertitude est d'autant plus marquée dans le monde nord-africain pour lequel nous ne possédons aucune source littéraire nous informant sur les pratiques et cérémonies funéraires. Néanmoins, les sources archéologiques sont suffisamment présentes pour que, à défaut de vérité, nous puissions proposer différentes hypothèses.

[573] MEHL V., 2008.
[574] Dans une étude consacrée à la place de la femme dans les sacrifices du monde romain, V. HUET remarque que si les scènes représentant des femmes effectuant des libations ou égrenant de l'encens sont les plus fréquentes, on trouve des monuments les mettant en scène au cours de sacrifices sanglants. HUET V., 2008a.
[575] MÉNIEL P., 2004, p. 190. Voir également TESTART A., 2004.

La présence de vestiges alimentaires n'est pas systématique et ne semble pas répondre à des conditions ou contextes particuliers. On en retrouve aussi bien dans les nécropoles de tradition phénicienne que punique, mixte ou libyque. Les attestations les plus nombreuses concernent les nécropoles de Carthage où on y a découvert des jarres comportant des sédiments d'une matière blanchâtre, peut-être du lait, des plats avec des restes de poissons, d'oiseaux et de petits mammifères, des corbeilles qui contenaient probablement des fruits ou des légumes. Or, dans les derniers temps de la cité, ces aliments tendent à disparaître au profit de simulacres modelés en terre cuite.[576] Dans le reste du territoire, ce type de dépôt est attesté à maintes reprises, dans les grandes cités comme les bourgs plus modestes. Dans la nécropole d'Hadrumète, les offrandes alimentaires accompagnent les inhumations comme les incinérations. Faut-il en faire un argument en faveur d'un don à la divinité plutôt qu'au défunt ?[577] Enfin, des ossements animaux se retrouvent aussi bien dans les sépultures à puits que dans les tombes plus modestes à fleur de sol. À Sidi-El-Hani, dans les tombes de surface, le mort est toujours accompagné d'ossements animaux (volatiles ou quadrupèdes) déposés dans des plats ou des bols contenants des cendres.

La nature des dons est variée. S'ils sont le plus souvent constitués de volatiles, on trouve également des ossements d'ovins, plus rarement des arrêtes de poissons.[578] À ce dépôt carné s'ajoutent des dons constitués vraisemblablement de fruits ou légumes, peut-être complétés par du miel et du lait. Remarquons l'absence totale des œufs d'autruches, fréquents à Carthage et dans le monde numide, y compris aux IIe et Ier s. av. n. è.[579] La liste des dépôts alimentaires dans l'Antiquité était probablement plus importante que les quelques éléments recensés ici mais les conditions de conservation ne nous autorisent pas à aller plus loin. Si les ossements animaux sont encore palpables, les matières périssables telles que les fruits, légumes ou liquides laissent peu de traces. Le tableau ci-après rassemble les différents dépôts alimentaires recensés dans les tombes (tableau n° 29).

---

[576] MERLIN A., 1917, pp. 136-137, pl. XXII ; DELATTRE A. L., 1903, p. 21 b.
[577] Sur cette question, voir la synthèse proposée par BATS M., 2002.
[578] Des arrêtes de poissons ont été découvertes dans les nécropoles de Jijel, (ASTRUC M., 1937, p. 219, tombeaux XIII et XVI) ; Gouraya, (GSELL S., 1903, p. 17) ; Tipasa, (BOUCHENAKI M., 1970, p. 146). Compte tenu de la proximité de ces cités avec la mer, on peut se demander s'il s'agit d'une exclusivité côtière ? Et si tel est le cas s'interroger sur les raisons de l'introduction d'un poisson en contexte funéraire. Est-ce pour des raisons pratiques ? culturelles ? symboliques ?
[579] On en trouve à Jijel, Tipasa, Andalouses et à Gouraya. BEN YOUNÈS KRANDEL A., 2002, p. 138. Dans la nécropole de Tipasa, découverte d'une œuf d'autruche dans une tombe datée des IIe-Ier s. av. n. è. LANCEL S., 1968, pp. 145-146 et fig. 151 p. 145.

	ossements de volatiles	poisson	ovin	autres
Sidi-Yahia	x (poulet)		x	
Thigibba Bure	x dans une tombe			
Vaga	x			
Bulla Regia			x	x sanglier[580]
Téboursouk				noyaux d'olives
Mactar				x (chien – mais peut-être accidentel)
Gurza				x
Hadrumète		x	x	résidus organiques, peut-être des fruits ou légumes certains ossements n'ont pas été identifiés
Sidi-El-Hani	x		x (?)	x ossements non identifiés
Lepti Minus				terre pressée
Smirat	x (très fréquents)			résidus jaunâtres recouverts de terre pressée
El-Hkayma	x			œuf et terre pressée
Mahdia	x			résidus laiteux à l'intérieur d'amphores
Henchir El-Alia	x			? os de petits reptiles
Ghizène				
Souk el-Gebli		x		x ossements en cours d'étude

Tableau n° 29 – Répartition des dépôts alimentaires découverts dans les sépultures.

À quoi correspond cette variété de dépôts alimentaires ? Tous les dons ont-ils la même valeur ? Étaient-ils utilisés par les mêmes populations ? Dans les mêmes contextes ? Ou dans le cadre de cérémonies ou rites différents ? La question se pose en particulier pour les ossements de volatiles. Ont-ils la même valeur que les dépôts de quartiers de mouton ou de poisson ? Ne faut-il pas les mettre en lien avec les représentations de coq que l'on trouve dans les peintures murales des chambres funéraires et y voir une portée symbolique ? Rappelons à ce sujet que des ossements de volatiles se retrouvent fréquemment dans les urnes votives des tophets africains. De même, il n'est pas rare de voir des représentations de volatiles sur les stèles votives. Dès lors, le volatile ne pourrait-il pas revêtir une fonction particulière, assimilé à une offrande ou un sacrifice privilégié des dieux et étroitement associé au devenir du mort ?

[580] Les ossements de mouton et défenses de sanglier retrouvés à *Bulla Regia* étaient dans la « grande nécropole », accompagnée, selon L. CARTON, de matériel au faciès punique. Mais il pourrait tout aussi bien s'agir de sépultures romaines.

Bien que l'hypothèse soit séduisante, rappelons que les ossements de volatiles sont le plus souvent déposés dans des assiettes ou des soucoupes[581] (et non uniquement dans les urnes cinéraires) et pourraient figurer le viatique ou le repas du mort. De plus, d'un point de vue strictement matériel, le don ou le sacrifice d'un petit volatile était certainement bien moins onéreux que celui d'un ovin.

La présence d'ossements animaux[582] et autres résidus alimentaire pose la question de la destination de ces dons. Selon H. BÉNICHOU-SAFAR, à Carthage, il s'agirait de sacrifices animaux faits lors de l'ensevelissement.[583] Cette hypothèse est partagée par G. CAMPS concernant le monde libyque où les ossements déposés à même le sol seraient plutôt des restes sacrificiels que des offrandes alimentaires.[584] Ces observations rejoignent celle de M. BATS sur l'extrapolation qui a été faite des besoins du mort et selon qui les sacrifices, les offrandes alimentaires et les libations s'adressent aux dieux et non aux morts.[585] La stèle d'*Uzappa* pourrait arguer en ce sens. Il s'agit d'une épitaphe funéraire en caractères néopuniques faite à la mémoire de *Januaria*. Selon la traduction proposée par J. FÉVRIER, la cérémonie funéraire aurait été accompagnée du sacrifice d'un agneau à la divinité.[586] Mais tous ne partagent pas cet avis. J. ANDRÉ, se référant à la littérature latine, rappelle les besoins attribués au mort dans les sociétés gréco-latines.[587] C'est dans cette même veine que se place M. FANTAR pour qui les aliments, liquides ou solides déposés dans la tombe sont à destination du défunt. Ils constituent une « *profession de foi* » et expriment les croyances des individus en la survie du « *Rouah* », le principe vital qui survit après la mort.[588] Cette hypothèse pourrait trouver une illustration dans la nécropole d'El-Hkayma où, selon H. BEN YOUNÈS, la présence simultanée d'ossements complets de volatiles et d'œufs[589] plaide en faveur d'une offrande alimentaire.[590]

---

[581] CAGNAT R., 1887, p. 43.
[582] Les ossements recensés et analysés jusqu'à présent sont uniquement ceux d'animaux d'élevages ou sauvages. Une distinction serait à faire dans le cas d'animaux de compagnie pour lesquels on pourrait plutôt envisager une dimension affective. Dans ce cas, l'animal aurait probablement été tué au moment de la cérémonie funéraire afin d'accompagne son maitre dans la mort. Ce pourrait être le cas à Mactar où une tombe contenait un squelette de chien dans une tombe, à moins que cette présence ne soit accidentelle. Signalons le cas particulier de la tombe III de *Thigibba Bure* qui renfermait un squelette d'animal en parfaite connexion anatomique et d'autres crânes d'ossements d'animaux (l'espèce n'est pas connue).[582] À leurs côtés gisaient des ossements humains hors connexion anatomique et une stèle latine. La publication annoncée de l'identification des ossement animaux devrait éclaircir cette situation inédite. BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 190.
[583] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 281.
[584] CAMPS G., 1961, p. 516.
[585] BATS M., 2002, p. 288.
[586] FÉVRIER J.-G., 1965-1966.
[587] ANDRÉ J., 2001.
[588] FANTAR M. H., 1970b, pp. 14-15.
[589] BEN YOUNÈS H., 1988, p. 60.
[590] BEN YOUNÈS H., 1988, pp. 60-61.

3.2.2.3. Un repas funéraire ?

La question de la destination des offrandes est liée à celle du banquet funéraire. C'est une pratique identifiée et codifiée dans le monde gréco-romain. Dans le monde punique, l'absence de sources littéraires limite notre connaissance du déroulement de la cérémonie funéraire. Toutefois, quelques stèles découvertes à Carthage[591] et en Sicile[592] portent des scènes de banquets funéraires où l'on voit le défunt recevoir l'hommage de ses proches.[593] Ces stèles sont rares et ne représentent qu'un pourcentage restreint des sources lapidaires. Pour autant, elles ne peuvent être ignorées. Ces représentations pourraient être complétées par des statuettes découvertes dans les tombes carthaginoises représentant des banqueteurs, hommes ou femmes, de tous âges.[594] La vaisselle associée à ces représentations soulignerait la volonté de poursuivre la vie après la mort. Toutefois, ces témoignages sont datés entre le Ve et le IIIe s. av. n. è. Soulignons également la découverte de stèles portant une scène semblable à Bou Arada, datées de l'époque impériale.[595]

3.2.2.4. Vers une symbolisation des dons ?

Quel que soit le destinataire des dépôts, dons ou offrandes, on assiste à des changements dans leur nature. Cette évolution s'inscrit dans la durée et trouve ses prémices à Carthage dès le IIIe s. av. n. è. Il semble que désormais, ce ne soit plus la présence de l'objet lui-même qui prime mais sa représentation, son symbole. Ainsi, on trouve de plus en plus de céramique commune ébréchée ou raccommodée, plusieurs brûle-parfums ne présentent aucune trace de feu et certaines lampes ont encore leurs mèches intactes quand elles n'ont pas les becs complètement soudés, rendant leur utilisation impossible. On observe une évolution similaire pour les vases biberons dont certains exemplaires n'étaient pas percés.[596] De plus, le mobilier est moins abondant qu'auparavant et les œufs d'autruches ont pratiquement disparus. Enfin, certaines céramiques ont des formes de fruits.[597] Le phénomène s'accentue au IIe s. où selon H. BÉNICHOU-SAFAR, le caractère symbolique des objets est plus nettement affirmé.[598] Selon M. H. FANTAR, la raréfaction des objets dans les tombes est liée à l'évolution de la

[591] Voir FERRON J., 1975, fig. 16, 17.
[592] Voir FERRON J., 1975, fig. 21-28.
[593] RIBICHINI S., 2008, p. 363.
[594] CHERIF Z., 1997, pp. 88-91, n° 294-308.
[595] FERRON J., 1975, fig. 18, 19, 20.
[596] MERLIN A., 1918b, p. 315, n° 1.
[597] Voir MERLIN A., 1917, pp. 136-137, pl. XXII et DELATTRE A. L., 1903, p. 21.
[598] BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, p. 319.

croyance sur les besoins du souffle vital qui survit après la mort. « *Déposés auprès du mort, les objets ne jouent pas le rôle qui leur est inhérent ; mais ils servent à traduire des idées, des croyances, des vœux. […] Puisqu'il s'agit de traduire des idées on peut le faire à l'aide d'un mobilier funéraire réduit à sa plus faible expression. C'est en fait une tendance vers l'abstraction et la sublimation* ».[599] Un processus semblable est observable dans le reste de la région. Nous avons signalé à plusieurs reprises la mise au jour de lampes non allumées, de monnaies usagées et obsolètes et la céramique hors d'usage. Il faudrait peut-être ajouter à ces premiers éléments le cas de la microcéramique. Comme le rappelle M. GHAKI la microcéramique « *est symbolique et elle imite souvent des formes utiles […] une tasse miniature ne peut servir à boire mais elle en évoque la notion ; pour le fabriquant et pour celui qui l'a déposé dans la tombe, son rôle est clair.* »[600] On passe de l'objet lui-même à sa représentation. Cependant, la modestie de certains dépôts ne peut pas uniquement être interprétée au travers de l'aspect évolutif. Il faut prendre en compte l'aspect financier et les habitudes locales quant à la constitution du mobilier funéraire.[601] Remarquons que cette évolution vers une symbolisation fait écho à un processus observé en contexte religieux, beaucoup plus marqué.

3.3. Le cas particulier des cimetières d'enfants

Dans le monde antique, les sépultures d'enfants constituent un sujet d'étude à part entière. Cette particularité est accentuée dans le cas de l'Afrique du Nord punique et néopunique où l'existence de tophets attire l'attention sur le devenir des jeunes défunts.[602] Nous allons tenter de voir comment était traité le décès d'un enfant en Afrique nord-orientale et s'il bénéficiait de traitements particuliers.

La découverte de sépultures d'enfants dans les nécropoles des cités de fondation punique est généralement rare. Peu présentes à Carthage[603] on en trouve une seule à Utique

---

[599] FANTAR M. H., 1970b, p. 16.
[600] GHAKI M., 1999, p. 98.
[601] En outre, A. FERDIÈRE a montré, dans le cas de la Gaule romaine, que l'on assiste à une raréfaction du matériel funéraire dans les tombes « riches ». FERDIÈRE A., 2004. L'auteur rappelle qu'il est nécessaire de se restreindre à des observations limitées dans le temps et l'espace. C'est ce qu'il qualifie de « *constat d'humilité* » (p. 126). Un constat similaire a été fait par GENIÈRE DE LA J., 1990, pp.90-91.
[602] Signalons les recherches menées par Solenn DE LARMINAT sur *Les pratiques funéraires entourant la mort des enfants en Afrique romaine* dans sur le cadre d'un doctorat sous la direction de M. GRIESHEIMER à l'Université d'Aix-Marseille I.
[603] H. BÉNICHOU-SAFAR rappelle que « *les tombes enfantines sont extrêmement rares dans les nécropoles carthaginoises*. ». Des tombes d'enfants ont été signalées dans 3 secteurs de Carthage : Byrsa, Dermech et Ard el

(datée entre le Ve et IVe s. av. n. è.)[604] et 9 dans la nécropole de Rachgoun (sépultures de datation haute contenant des ossements d'enfants, pour la plupart des nourrissons et ne dépassant pas les 9 ans).[605] Toutefois, on peut signaler le cas de la cité de Kerkouane où a été découverte une nécropole consacrée aux sépultures d'enfants. Cette dernière a été mise au jour lors de la fouille d'un secteur de la nécropole de la plage.[606] Cet emplacement comprenait des sépultures de jeunes enfants et de nouveau-nés, inhumés en amphores. Ces dernières contenaient un (parfois deux) squelette(s) souvent accompagné(s) de menues offrandes.

Concernant le reste de l'Afrique du Nord, les dépouilles d'enfants se retrouvent dans des nécropoles communes, où elles peuvent faire l'objet de « sépultures doubles » comme à Sidi El-Hani,[607] ou sont associées à celles des adultes comme à *Gigthis*[608] et *Thigibba Bure*.[609] Selon E. LIPINSKI, ce type de pratiques se retrouverait dans les régions punicisées.[610] Il semble, au contraire, que ces pratique peuvent être rattachées à des pratiques libyques ou numides plutôt qu'à une tradition phénico-punique.[611] On peut citer comme exemple la nécropole de *Thigibba Bure* où les sépultures d'enfants sont courantes sans pour autant bénéficier d'un espace réservé ou de rites particuliers.[612] De même, rappelons le cas des nécropoles de *Sila* et *Tiddis* où les enfants sont enterrés dans les mêmes nécropoles que les adultes.[613]

Aux côtés de ces nécropoles « mixtes », on trouve quelques secteurs mortuaires consacrés aux jeunes défunts. Dans le cadre de notre étude, nous en avons rencontré à Sidi Yahia, où le recours à l'inhumation en jarres révèle l'influence du monde carthaginois,[614] à *Thysdrus* et peut-être à Mahdia (dans certaines auges de petite dimension).[615]

Morali. A Carthage, la pratique de l'inhumation d'enfants en jarre est datée des IVe-IIe s. av. n. è. BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 341-342.

[604] MOULARD J., POINSSOT L. et LANTIER R., 1924, pp. 145-146, tombe n° 7.

[605] Il s'agit à chaque fois d'une inhumation, pratique qui se distingue des autres usages funéraires utilisés pour les adultes. Pour autant, les jeunes défunts ne bénéficient pas de lieux particuliers et sont mêlés aux tombes des adultes. VUILLEMOT G., 1965, pp. 62-63 et fig. 10.

[606] GALLET DE SANTERRE H. et SLIM L., 1983, pp. 10-21.

[607] A Sidi-El-Hani, une tombe contient deux enfants. GRIDEL H., 1928, p. 42, tombe 12.

[608] FEUILLE G. L., 1939, pp. 25-26 et p. 36, fig. 7.

[609] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, pp. 191-192.

[610] LIPÎNSKI E., 1995, p. 447, n° 164.

[611] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 191.

[612] BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, p. 191. L'auteur mentionne la découverte, non publiée, de dépouilles d'enfants associées à celles d'adultes dans la nécropole « *numide* » de Chemtou.

[613] CAMPS G., 1961, pp. 492-495.

[614] MERLIN A., 1919, p. 206. Les sépultures dans des jarres sont attestées aux Andalouses, à Tipasa, au Jbel Mlezza, à Motyé en Sicile, à Nora et Caligari en Sardaigne, à Tutugi et Villaricos en Espagne et à Ibiza. Voir BÉNICHOU-SAFAR H., 1982, pp. 340-342 et BEN YOUNÈS KRANDEL A., 1992-1993, pp. 191-192.

[615] BEN YOUNÈS H., 1981, p. 491.

Bien que sortant de notre cadre chronologique, une mention particulière doit être accordée à la nécropole d'enfants d'époque romaine de *Thysdrus*. Il s'agit d'un enclos entièrement fermé, situé à 950 m à l'ouest de l'axe du grand amphithéâtre (à l'intérieur de la ville ?), comprenant plusieurs centaines de tombes réparties sur trois niveaux. Le premier contient les tombes les plus anciennes, datées entre l'époque augustéenne et la fin du Ier s. de n. è.[616] Il est caractérisé par une occupation du sol très dense. Les tombes, dont les parois mesurent généralement 0.50 m,[617] sont très serrées et l'exploitation de l'espace est optimum. Quand l'espace est venu à manquer, le niveau a été remblayé et les nouvelles tombes ont été disposées sur la couche supérieure. On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement entre ce procédé et celui observé dans les tophets puniques. Le mobilier funéraire est majoritairement composé d'objets de tradition punique tels que de la céramique tournée ou des perles de collier et des amulettes. Les lampes et objets d'importation comme la céramique à paroi fine et arétine sont très rares, alors qu'ils sont très présents dans les autres nécropoles de *Thysdrus* pour la même époque.[618] Concernant les pratiques funéraires, on constate uniquement des cas d'inhumations avec 24 décubitus dorsaux allongés, 10 décubitus latéraux fléchis et 5 décubitus latéraux contractés.[619] Signalons 3 cas où le corps est allongé sur le dos, jambes fléchies. Enfin, des traces de couleur ocre ont été retrouvées sur « *bon nombre* » de crânes d'enfants.[620] Remarquons dans un dernier temps, la découverte de deux statuettes qui semblent être l'effigie d'une divinité féminine. La première représente une divinité vêtue d'une longue tunique assise sur un trône à accoudoirs. Elle tient dans sa main gauche un fruit. Elle pourrait être datée, d'après sa coiffure, de l'époque flavienne.[621] La seconde est une Diane/Artémis montée sur un cheval au galop.[622] Ces deux statuettes font écho à de deux inscriptions funéraires trouvées au troisième niveau de la nécropole. La première concerne un enfant de huit ans et précise « *puisses-tu bénéficier de la faveur de ce temple (templum) de manière à être détourné de violer mes ossements* ».[623] La seconde concerne un enfant d'un an

---

[616] Le premier niveau est scellé par un sol bétonné au dessus duquel on trouve le second niveau. Malheureusement, ce dernier a fait l'objet de nombreux pillages et destructions, ce qui rend son étude impossible. Le troisième niveau est caractérisé par des tombes maçonnées. Il est daté du IIe s. de n. è. et des premières décennies du IIIe s.de n. è.

[617] L'unité de mesure utilisée est la coudée punique qui sert également de module pour la cité. SLIM L., 1984, p. 172, n° 22.

[618] Voir SLIM L., 1969-1970.

[619] Remarquons dans la nécropole de *Lepti Minus*, datée des IIe et IIIe s. de n. è. que le DLF ou le DLC continuent d'être utilisés pour les enfants. BEN LAZREG N. et MATTINGLY D., 1992, p. 277 et suiv., *burial* n° 78, 146 et 147.

[620] SLIM L., 1984, p. 172.

[621] SLIM L., 1984, p. 175, pl. VIII, fig. 1.

[622] SLIM Latifa, 1984, pl. VIII, fig. 2.

[623] *ILT*, 113.

et trois mois et précise « *puisses-tu bénéficier de la faveur de cette déesse de manière à être détourné de vouloir violer ce* sacrum ».[624] Cette déesse, représentée sur les statues et sous la protection de laquelle semblent placés les ossements des jeunes défunts, pourrait facilement être assimilée à Tanit.[625] Ces documents, couplés aux éléments mentionnés précédemment ne sont pas sans rappeler les tophets puniques. Bien que cette nécropole soit datée de l'époque romaine, elle s'inscrit à plus d'un titre dans la tradition libyco-punique tant par ses pratiques et son matériel funéraire que par sa structure même. Dès lors, elle nous offre une image de la société africaine au début du Ier s. de n. è. marquée par une forte mixité culturelle dans laquelle éléments libyco-puniques et apports romains s'entremêlent.

Ces différentes remarques montrent la variété des pratiques concernant le traitement des dépouilles des jeunes enfants. Ces différences semblent liées aux traditions culturelles. En effet, alors que les nécropoles de tradition phénico-punique privilégient une sépulture individuelle en jarre, on trouve dans les sites mortuaires rattaché au monde libyco-numide et libyphénicien une inhumation classique, accompagnant souvent celle d'adultes. Cette différence d'attitude vis-à-vis du décès d'un enfant pourrait être l'un des facteurs explicatifs de l'absence d'ossements humains dans les urnes des sanctuaires hors territoire phénico-punique. En effet, quelles que soient la destination des tophets et les causes de la crémation d'enfants, ces lieux de culte supposent un traitement particulier du corps des jeunes défunts. Or, une telle préoccupation ne semble pas se retrouver dans la culture libyque. Pour autant, ces situations ne sont pas figées. L'exemple de la nécropole d'enfants de *Thysdrus* illustre la synthèse des différentes traditions.

Cet aperçu des pratiques funéraires de l'Afrique nord-orientale aux IIe et Ier s. av. è. permet de distinguer deux principaux ensembles : un premier s'inscrivant dans les traditions phénico-puniques caractérisées par une incinération ou une inhumation en DDA et un second se rattachant à l'héritage libyque avec une inhumation en DLF ou DLC et peut-être le décharnement ainsi que l'usage du rouge funéraire. Mais cette simple approche ne suffit pas à comprendre le paysage funéraire africain à la fin de la République. Pour cela, il est nécessaire de prendre en compte la perméabilité des pratiques et des usages qui semble s'accélérer au cours de cette période. Ainsi, on observe la multiplication des particularités au sein de chaque sanctuaire, révélant une adoption et une adaptation des pratiques quasi individuelles dans le traitement des corps. Cette situation d'interactions entre les différentes traditions ainsi

[624] *ILT*, 112.
[625] Voir SLIM L., 1984, pp. 175-176.

qu'avec les apports extérieurs qui se manifestent dès la création de la province, amènent à des situations aussi composites que celles attestées dans le cimetière d'enfant de *Thysdrus*. Toutefois, on constate une certaine réserve dans les changements. Les nouvelles pratiques adoptées restent proches des usages traditionnels. Dans le cas de la nécropole d'El-Hkayma, qui est de loin celle que l'on peut suivre avec le plus de précisions, on remarque dans les tombes les plus récentes, un passage du DLF ou DLC à une inhumation en DDA. Dans les deux cas, il s'agit d'inhumation. Dans cette nécropole, le recours à l'incinération est rare et ne concerne que 10 % des sépultures. Ces variations, aussi ténues soient-elles, ne doivent pas être sous-estimées. En effet, comme le rappelle P. BRUN, « *lorsque les pratiques changent, le rythme de changement paraît en général trop lent pour que l'on puisse invoquer de simples effets de modes ou de besoin de distinction de la part de jeunes générations*. ».[626] Dès lors, il est nécessaire de distinguer les évolutions progressives des changements rapides, probablement représentatifs de l'introduction de nouvelles populations et de leurs propres pratiques.[627]

L'étude des sites funéraires confirme le caractère composite de la culture nord-africaine aux IIe et Ier s. av. n. è. La variété des types de tombes, du matériel et des pratiques est telle qu'elle ne nous permet pas de dresser une carte des « aires culturelles funéraires ». L'exemple le plus probant est certainement celui de la partie septentrionale de la province correspondant au territoire immédiat de Carthage. Les recherches menées dans l'arrière-pays de la métropole punique ont montré la présence sensible de sépultures de tradition libyque alors que l'on s'attendrait à y trouver majoritairement des tombes à puits. La tentative de dresser une image unie échoue tout autant dans la région sahélienne avec en particulier les différences observées entre Hadrumète, où règne sans partage un faciès funéraire punique, et *Lepti Minus* où les pratiques libyques tendent à prendre le pas sur les usages puniques. Il en

[626] BRUN P., 2004, p. 59.

[627] On pense, dans ce cas, à l'apparition des inhumations où le corps est noyé dans le plâtre, rattachée aux pratiques d'une population romaine ou fortement romanisée. Mais il s'agit d'introductions bien postérieures à notre période. Par ailleurs, À ce sujet, il serait particulièrement intéressant de pouvoir observer comment les premiers citoyens romains et latins, arrivés sur les terres africaines au lendemain de la création de la province ont traité leurs défunts. Qu'ils aient partagé la même aire funéraire que leurs voisins puniques semble fort probable. Mais qu'en est-il des pratiques funéraires ? Se sont-ils pliés aux usages locaux (qui au fond n'étaient pas si éloignés des leurs, du moins dans les cités puniques ou fortement marquées par la culture punique) ou bien ont-ils respectés strictement les rites romains ? À ce jour, la documentation archéologique ne permet pas de répondre à cette question, mais nous gardons espoir que les recherches menées à Utique, Hadrumète, *Lepti Minus*, *Thapsus* ou encore *Vaga* permettent de combler nos lacunes.

va de même lorsque l'on passe la *fossa regia* pour observer les cités de *Bulla Regia*, Dougga et Mactar : si toutes se réfèrent à des répertoires similaires, aucune n'en fait le même usage.

Pour autant, on remarque l'émergence de plusieurs tendances. D. L. STONE et L. M. STIRLING notent que « *all cultures must make choices about how and where to position the dead* ».[628] Ces choix sont conditionnés par les héritages ethniques, culturels ou encore les traditions locales. Dans les nécropoles rurales présentant un fort faciès libyque, la pratique dominante est l'inhumation. *A contrario*, l'incinération est prépondérante dans les centres phénico-puniques. Mais ce contexte global ne permet pas d'expliquer les différentes pratiques observées dans les espaces funéraires. En effet, rares sont les nécropoles où l'on trouve un seul type de traitement du corps. Souvent inhumation et incinération se côtoient, notamment aux deux derniers siècles avant notre ère, marqués par une forte perméabilité des cultures. Pour expliquer la présence des deux pratiques, concomitantes, parfois dans une même tombe, S. RIBICHINI fait appel « *à d'autres considérations : des motifs d'ordre social (riches, pauvres, artisans), d'ordre ethnique (Phéniciens, Puniques, indigènes, étrangers), d'ordre économico- sanitaire (incinération plus pratique, problèmes d'espace), ou encore on a invoqué l'âge des défunts*. »[629]

En outre, sans assister à un alignement des usages funéraires, on observe plusieurs changements orientés dans une même direction, le plus souvent au détriment des pratiques de tradition libyque. Cette évolution, sensible au niveau du matériel, est certainement accompagnée de changements des croyances eschatologiques. En effet, compte tenu, de la variabilité des pratiques, il est évident que la présence d'une assiette ou d'ossements animaux ne peut répondre à la même destination selon qu'elle accompagne une incinération ou une inhumation en DDA ou DLF/DLC, à l'intérieur d'une tombe à puits, d'un mégalithe ou d'une simple fosse. Ces variations, elles apparaissent comme le fruit des interactions entre les apports extérieurs et les différentes traditions, connaissant elles mêmes des évolutions internes.

[628] STONE D. L. et STIRLING L. M, 2007b, p. 3.
[629] RIBICHINI S., 2008, p. 358.

CONCLUSION

L'approche de cette « mosaïque culturelle » au travers des données religieuses et funéraires permet une plongée en territoire africain à différents niveaux.

D'un point de vue politique, l'observation du paysage religieux et funéraire sous la République confirme nos hypothèses émises sur la redistribution des centres névralgiques de la région après la destruction de Carthage. En effet, malgré la multiplication des prospections menées dans la partie septentrionale de la Tunisie, les découvertes de lieux de culte ou de sépultures datées des deux derniers siècles avant notre ère restent rares. Il est fort probable que ce résultat soit en mettre en relation avec ce que nous pensons être une réorganisation de l'espace de la Zeugitane, marquée par un abandon des cadres urbains au profit de groupements humains de taille plus modeste, moins à même de conserver des vestiges archéologiques. *A contrario*, le recensement de plusieurs sites dans la région tellienne et sahélienne confirme la vitalité de ces régions pour la période qui nous occupe ici. De même, l'étendue et l'extension des nécropoles des cités d'Hadrumète, de *Lepti Minus*, de Mahdia et de *Thysdrus* au cours du IIe s. av. n. è. plaident en faveur de l'accroissement démographique de ces cités. En outre, la présence de tombes monumentales, qu'il s'agisse de mausolées ou de tombes mégalithiques, est à mettre en relation avec l'affirmation des élites locales. Il en va de même pour la création des sanctuaires qui pourraient participer au contrôle du territoire et à l'expression d'une identité africaine. On peut envisager que ces manifestations se soient révélées de plus en plus nécessaires, face à la domination romaine en Afrique nord-orientale, notamment sur les territoires restés hors de l'autorité directe de l'*Urbs* ou de son intervention effective.

Concernant la population elle-même, les composantes de tradition libyque et libyphénicienne, relativement discrètes jusqu'à présent, se sont révélées de plus en plus présentes au fur et à mesure de notre recherche. Elles transparaissent avec force dans les paysages religieux et funéraires, au travers de pratiques distinctes de celles qui relèvent de la tradition phénico-punique. Le fait est particulièrement marquant dans le cas des sanctuaires hors des cités puniques où les variations dans les choix iconographiques, épigraphiques et surtout sacrificiels diffèrent des usages de Carthage et d'Hadrumète. Ces différences correspondent à la fois à une évolution interne de la religion mais également à une influence libyque.

Enfin, la lecture de ces données archéologiques contribue à notre approche matérielle de la culture nord-africaine. Outre un premier recensement des objets courants utilisés aux deux derniers siècles avant notre ère, l'étude comparée du matériel découvert en contexte funéraire et votif permet d'affiner notre connaissance de leurs usages. En effet, la plupart des objets céramiques, en particulier les vases à verser et les urnes, sont présents indifféremment dans les tombes et les dépôts votifs. Il en a va tout autrement des lampes et des *unguentaria*. Les lampes découvertes dans les sépultures appartiennent presque exclusivement au répertoire hellénistique alors que celles qui sont issues des sanctuaires s'inscrivent dans la tradition des productions puniques. De même, on constate que les *unguentaria* votif adoptent une forme claviforme alors que ceux qui constituent le matériel funéraire restent fusiformes. L'exemple de la nécropole et du sanctuaire de Sidi-El-Hani montre que cette différence ne peut pas s'expliquer en termes d'approvisionnement, le site présentant les quatre types d'objets. Il faudrait, pour comprendre ce phénomène, pouvoir accéder au matériel des zones d'habitat datées de l'époque républicaine. Malheureusement, peu de fouilles archéologiques ont permis, à ce jour, de dresser un tableau conséquent de la culture matérielle urbaine de cette période.

Remarquons dans un dernier temps que si l'on note des divergences liées à la forme et à l'identité de certains objets, on constate une tendance qui semble commune aux deux pratiques : la raréfaction des dons réel et le recours de plus en fréquent aux simulacres de dons.

CONCLUSION

Pendant plus d'un siècle, l'historiographie a livré une vision sévère de l'*Africa vetus*. Les historiens, avec plus ou moins de rudesse, ont décrit une région dévastée et dépourvue d'histoire, en attente d'une renaissance amorcée par César et achevée par Auguste. En 1892, dans une étude consacrée à l'armée romaine d'Afrique, R. CAGNAT, dresse un constat, teinté de regret, de cette période historique :

> « *On connaît fort mal encore la façon dont la province d'Afrique était occupée sous la République. Arrivera-t-on jamais à s'en faire une idée plus nette ? On ne peut guère l'espérer ; car il n'est pas probable qu'on trouve beaucoup d'inscriptions de cette époque, ni que le sol tant de fois remanié depuis 20 siècles, permette jamais aux chercheurs de saisir des traces certaines des camps ou des forteresses qui s'y élevaient alors* ».[1]

Cette résignation, dont fait preuve l'auteur, a longtemps été partagée par l'ensemble de la communauté scientifique. L'image de Th. MOMMSEN, relayée par nombre d'historiens, le silence des sources littéraires, principalement intéressées par les évènements géopolitiques ainsi que la disparité spatiale, quantitative et qualitative des vestiges archéologiques datés de la période républicaine ont longtemps condamné au silence l'histoire africaine comprise entre 146 et 46 av. n. è. Pourtant, comme nous venons de le voir, l'impression de désolation liée à cette région, au lendemain de la troisième guerre punique et de la destruction de Carthage, ne peut pas être appliquée uniformément à l'ensemble de l'Afrique nord-orientale durant tout un siècle.

Les études menées jusqu'à présent sur l'*Africa vetus* se sont intéressées principalement à l'événementiel, aux aspects politiques et ont envisagé la question, soit d'un point de vue romain, soit de celui des élites.[2] La population africaine elle-même, dans sa variété et sa complexité, a peu été prise en compte. Au mieux, quelques études se sont consacrées à des catégories particulières, telles que les populations libyques. Mais pour comprendre cette période, il apparaît plus que jamais nécessaire de se départir d'une approche romaine hiérarchisante, liée à l'histoire de la domination de l'*Urbs* sur une province, et de s'émanciper

[1] CAGNAT R., 1892.
[2] Cette approche est notamment celle adoptée par J. CRAWLEY QUINN dans une récente synthèse. CRAWLEY QUINN J., 2003b

d'une vision trop romano-centrée pour mieux saisir l'histoire et l'évolution de l'Afrique nord-orientale aux deux derniers siècles avant notre ère. Cette démarche permet de prendre en compte les aspects variés et complémentaires de cette région afin de construire, si ce n'est une histoire totale, du moins une histoire globale.

Pour autant, de ce passé historiographique, il ne faut pas faire table rase. Ces études ont permis de saisir, de façon de plus en plus précise, un cadre politique et administratif qui représente le point de départ de toute recherche sur l'*Africa vetus*. Il apparaît alors que cette région se voit dotée de nouvelles autorités politiques avec l'affirmation du royaume de Numidie, la disparition de Carthage et la domination romaine. De même, les actions de Rome en *Africa vetus*, loin d'être anecdotiques, ont participé à la préparation de la domination de l'*Urbs* impériale et à sa présence effective en Afrique du Nord, que ce soit sur le territoire même de la province ou sur les régions limitrophes, annexées à l'Empire au lendemain de la victoire de César à *Thapsus*. Cela constitue les superstructures politiques de l'Afrique nord-orientale à l'intérieur desquelles évolue l'*Africa vetus*.

Une fois ce cadre posé, nous pouvons aborder les différents changements qui prennent place dans la province, ou, au contraire, les continuités, voire les reculs et en identifier pour chacun d'entre eux les causes. Ces observations conduisent à une double lecture de l'histoire de l'Afrique du Nord antique : une approche d'ensemble que l'on peut affiner ensuite régionalement.

Globalement, l'étude du paysage africain au travers des aspects politiques, institutionnels, administratifs et économiques révèle une multiplication et une redistribution des points névralgiques de la région. Ce phénomène, bien attesté, ne doit toutefois pas être surestimé. En effet, l'Afrique nord-orientale dans la première moitié du IIe s. av. n. è. n'est pas dominée uniformément et exclusivement par Carthage comme l'a longtemps pensé l'historiographie traditionnelle. On constate que plusieurs phénomènes de mutation plongent leurs racines dans la période précédant la destruction de Carthage. Ces processus sont à mettre en lien avec une évolution interne de la région, qui se développe au fur et à mesure de la construction des cités, de l'exploitation des terres et de la création de réseaux. Ils doivent également être liés aux changements intervenus à partir de la seconde guerre punique.

Dès lors, comment se construit la région correspondant à la province d'*Africa vetus* et à ses zones limitrophes au cours des deux derniers siècles avant notre ère ? D'un point de vue administratif local, on observe un maintien des anciennes structures puniques et numides, uniquement modifiées à partir des interventions césaro-augustéennes, par la création de

colonies, de municipes et par l'octroi du droit romain ou latin aux cités. L'organisation même du sol imposée par Rome, matérialisée par les centuriations, ne semble pas affecter les institutions des cités.

Toutefois, l'action romaine et les conséquences de la troisième guerre punique ne sont pas sans incidences sur l'identité et l'étendue du pouvoir des autorités locales. Ces dernières se composent à la fois des élites africaines traditionnelles et des nouvelles élites romaines. Les premières connaissent plusieurs changements. Quasiment invisibles dans la partie septentrionale de la province, elles s'affirment en Byzacène où elles jouent un rôle de relais et de gestionnaires au service de Rome. À cette élite punique s'ajoute une élite numide. Celle-ci apparaît dans la région tellienne et vraisemblablement dans les terres confiées par Rome aux enfants de Massinissa dans la province même. Si ces terres se situent, comme nous le pensons, en Byzacène, cela expliquerait l'influence numide qui semble de plus en plus présente dans cette région et qui transparaît en particulier au travers du matériel monétaire. De même, on comprendrait mieux le développement des circuits économiques, offrant des échanges plus soutenus entre la côte, la zone de la Petite Syrte et les cités telliennes. L'élite romaine, quant à elle, est peu présente sous la République et seuls le gouverneur et les magistrats qui lui sont associés sont mentionnés dans les textes et les inscriptions. Mais on peut penser que le découpage et la vente de l'*ager publicus* ont favorisé la constitution d'importants domaines dès les premiers temps de la province, apportant une nouvelle élite terrienne, peut-être active dans la sphère politique et administrative.

Le volet économique et commercial de l'étude comprend plusieurs aspects. Tout d'abord, on peut voir la réaction de l'activité économique aux conséquences de la troisième guerre punique. Les ravages causés par le conflit ont mis à mal les principales productions agricoles et artisanales de la zone septentrionale de la province. Mais nous l'avons vu, ce paysage de désolation ne peut convenir à l'ensemble de l'Afrique nord-orientale pendant près d'un siècle. La disparition des principaux centres productifs et des points de relais des marchandises favorise le développement, voire l'émergence d'autres sites. C'est en particulier le cas pour les cités de la côte sahélienne et syrtique qui deviennent les nouveaux pôles économiques côtiers, jouant le rôle d'interface entre l'*hinterland* africain et le reste de la Méditerranée. Pour autant, les anciennes structures ne deviennent pas complètement obsolètes. Ainsi, le rôle et la place des îles dans les circuits commerciaux sont maintenus. Il est possible que l'essor économique de l'île de Djerba soit lié à une augmentation de l'activité des cités du Byzacium sans que cela en représente la principale cause. De plus, les îles proches de Carthage, telles que la Galite (sous réserve de fouilles approfondies) et surtout l'île

de Pantelleria révèlent une continuité de l'activité. En fait, on ne constate pas de rupture, mais au contraire un remplacement des productions avec le passage des amphores carthaginoises à des amphores caractéristiques du Sahel dans le courant du IIe s. av. n. è. De même, les modifications apportées aux routes maritimes semblent minimes. La destruction de Carthage et de son port commercial entraîne l'émergence ou le renforcement de nouveaux points de relais comme Utique au nord et Hadrumète et d'autres cités portuaires au sud. Cela dit, il faut envisager que certains circuits s'intensifient, tels que ceux faisant le lien entre la côte syrtique ou sahélienne et les cités du Tell numide.

Des changements plus significatifs apparaissent dans l'identité des acteurs. À côté des commerçants et négociants africains, puniques, numides ou libyques, il faut désormais accorder une place de plus en plus importante aux *negotiatores* italiens. Certes, la présence de ces derniers est bien antérieure à la création de la province, mais la défaite de Carthage crée un cadre propice au développement de leurs activités, particulièrement dans les échanges entre Rome et l'Afrique du Nord. Ce phénomène s'observe dès les débuts de la province, avec la mention des *negotiatores* de Vaga, et s'accentue vers la fin de la République. Les commerçants africains, quant à eux, disparaissent en partie de notre vision. Absents des sources littéraires et difficilement identifiables au travers des données archéologiques, ils ont vraisemblablement dû partager une partie du marché méditerranéen, quitte à se concentrer sur le territoire africain.

Concernant la nature des productions, celle-ci semble peu varier entre la fin de l'époque punique et le début la période impériale. Nous constatons la pratique d'activités halieutiques dans plusieurs points côtiers et de cultures agricoles traditionnelles telles que l'olivier, les céréales et la vigne. La question de l'élevage, attestée par les sources littéraires et archéologique, reste difficile à estimer. Peu d'éléments suggèrent des innovations techniques ou le développement de nouvelles productions. Au mieux nous pouvons noter une modification dans la forme des amphores qui s'inscrit dans une évolution morphologique débutée antérieurement à la troisième guerre punique. Ces objets semblent être principalement le produit de la région sahélienne et de la petite Syrte mais cette forme pourrait s'être développée dans plusieurs points de l'Afrique du Nord, notamment à Mactar. Leur fréquence illustre la vitalité des cultures et les échanges commerciaux dont ils faisaient l'objet, que ce soit en Afrique même ou avec d'autres régions de la Méditerranée. Les changements majeurs apparaissent plus tardivement, au cours du Haut-Empire, liés à l'évolution du marché méditerranéen et l'intensification de la présence romaine en Afrique. On peut noter, par exemple, la disparition de la céramique modelée autour du changement d'ère, en partie due à

l'intégration de l'Afrique dans un intense réseau d'échange méditerranéen où l'on assiste à une augmentation significative des productions de céramique tournées.

Enfin, une attention particulière doit être accordée aux circuits économiques à petite échelle, relevant de la micro-économie. Ces échanges, autant sociaux qu'économiques, ne semblent pas être affectés par les évènements de la troisième guerre punique, probablement grâce à leur plus grande malléabilité et capacité d'adaptation, contrairement au commerce à moyenne et grande échelle. D'ailleurs, c'est peut-être ce type de transaction qui se développe dans la partie septentrionale afin de combler, en partie, la destruction des productions et des principaux pôles économique et commerciaux. Bien souvent insaisissables, ces échanges se devinent entre zones urbaines et zones rurales du Sahel au travers de l'exemple des « céramiques hybrides ». Ces dernières illustrent les rapports entretenus entre les populations de villes côtières puniques et celles de l'*hinterland* où règne une tradition libyque plus marquée.

Enfin, l'étude de l'*Africa vetus* et de ses régions limitrophes sous la République révèle la pluralité culturelle de cette région. L'analyse des données onomastiques et linguistiques ainsi que celles des vestiges archéologiques découverts en contexte religieux et funéraire permet une première approche de la composition des populations. Nous avons ainsi rappelé les principales composantes de la société africaine et souligné leurs interactions. L'image qui en résulte est celle d'une population multiple et complexe, composée de divers groupes ethniques, culturels et politiques aux frontières perméables, qu'il paraît bien souvent difficile, a priori, d'isoler les uns des autres. En effet, tous évoluent dans une *koinè* africaine formée par des apports phéniciens, libyques et hellénistiques ainsi que puniques et numides, résultant eux-mêmes de métissages. Mais il ne s'agit pas d'un ensemble homogène. Chaque « culture » est différenciée et identifiée selon la variété, l'importance et la dominance de tels ou tels apports. Ainsi présentée, cette mosaïque culturelle évolue et se développe différemment selon les régions et les contextes, s'inscrivant, selon les cas, dans une « tradition punique » ou une « tradition libyque » plus ou moins marquée. L'étude attentive des paysages religieux et funéraire permet de prendre conscience de cette variété et d'affiner notre vision de cette population africaine. Surtout, l'élément libyphénicien et libyque est de plus en plus visible dans le paysage africain.

D'un point de vue historiographique, cette population a longtemps été négligée. Les causes en sont doubles. Tout d'abord, il faut rappeler l'orientation donnée par l'historiographique traditionnelle aux études de l'Afrique du Nord antique, privilégiant les cités phénico-puniques ou les acteurs romains. La seconde cause de cette carence est due à

l'état et à la nature de la documentation. Les sources littéraires gréco-latines évoquent peu cette « masse silencieuse », si ce n'est dans son état primitif ou dans ses relations avec les autorités carthaginoises, numides ou romaines. Ce silence des textes a été suivi par les choix des études archéologiques. En effet, l'effort des recherches de terrain a longtemps porté sur les cités côtières puniques ou les grandes cités numides et les nécropoles qui leur sont rattachées. De même, le matériel mis au jour lors des premières découvertes a lui-même fait l'objet de sélections. Beaucoup plus de soin a été apporté à la description des céramiques importées, appréciées pour leur grande qualité, au détriment des productions tournées puniques considérées comme répétitives et plus encore des céramiques modelées dont la « grossièreté » était jugée indigne de figurer dans les descriptions ou les planches des publications. Enfin, les sources épigraphiques ne permettent pas de compenser ces manques ni d'accéder à l'ensemble de la population. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, nous pensons que ces populations ont développé plus tardivement l'« *epigraphic habit* », sous l'influence de Carthage et que la domination romaine l'a accentué. En effet, il faut attendre le début l'époque impériale pour constater que la majorité des noms présents dans les inscriptions néopuniques appartient à la tradition libyque et non punique.

Pourtant, si l'on s'attache à une analyse rigoureuse et profonde des données archéologiques extraites des nécropoles, il est possible d'approcher cette population. L'étude du paysage funéraire montre un apport des traditions libyques bien plus marqué que dans le reste du paysage africain, notamment urbain. Ainsi, dans les sépultures, on constate la présence fréquente de céramiques modelées, le recours au rouge funéraire, le maintien de inhumations en DLF ou DLC, y compris dans des tombes dont la morphologie se prête davantage à des pratiques de tradition punique. Soulignons également le cas des sépultures en cul-de-four, attachées à la tradition libyque, ainsi que la présence de banquettes dans les tombes à puits alors que celles-ci sont majoritairement présentes dans les *haouanet* ou encore le recouvrement de tombes à puits par un *tumulus*. Néanmoins, ces remarques ne doivent pas masquer une évolution constante des pratiques funéraires qui tendent à se rapprocher des usages de tradition punique. Ce phénomène s'accentue avec la domination romaine, sous le Haut-Empire, favorisé par la similitude entre pratiques funéraires romaines et puniques, notamment dans le traitement du corps avec l'inhumation en DDA et l'incinération. La trace de cette population, sa réalité et sa participation active et continue à l'enrichissement et au développement du paysage culturel se retrouve dans les pratiques religieuses. En effet, l'étude des sanctuaires suggère le développement de pratiques et de croyances distinctes de celles observées dans les cités phénico-puniques. L'étude des lieux sacrés révèle l'apparition de

nombreux sanctuaires vers la moitié du IIe s. av. n. è., étroitement liée aux bouleversements politiques qui prennent place entre la deuxième et la troisième guerre punique. Globalement, les sanctuaires adoptent une forme punique, proche de celle observée à Carthage et Hadrumète. Cependant, on constate que les pratiques et les rites diffèrent franchement de ceux du monde phénico-punique. Les variations des formules votives, du répertoire épigraphique et plus encore de la nature des dons, avec une absence quasi-totale d'ossements humains dans les urnes, montrent que nous ne sommes pas en présence de tophet mais d'aires sacrées reflétant les croyances et les pratiques d'une population libyco-punique, dotée de ses propres traditions.

Ces observations ne suffisent toutefois pas à embrasser la totalité de la population africaine. De nombreuses incertitudes planent encore sur les populations nomades ou semi-nomades, sur leur réalité, leur nombre, leur localisation, leur territoire de parcours, leur réaction face aux contraintes imposées par Carthage, par les rois numides et par Rome. Cette frange de la « masse silencieuse berbère » nous échappe encore. De même, des interrogations subsistent pour les régions pour lesquelles nous ne possédons pas de vestiges archéologiques significatifs. On pense, bien sûr, aux zones les plus méridionales de la province. Mais qu'en est-il des zones au relief vallonné ou montagneux entre la sortie de la vallée de la Medjerda et la région tellienne ?

Malgré les lacunes documentaires, tous ces éléments d'une analyse globale nous montrent la vitalité de cette population africaine et son importance dans la construction de l'identité de la province.

Si l'on passe maintenant à une perspective régionale, la présente étude a révélé, à l'intérieur d'un même ensemble, des constructions divergentes pour les quatre principales régions : la Zeugitane, le Byzacium, la région tellienne et la Petite Syrte. L'histoire de chacune est déterminée par son passé préromain, son action et son attitude durant la première moitié du IIe s. av. n. è. et au cours de la troisième guerre punique.

La Zeugitane, où ont pris place la plupart des épisodes du conflit, a été la plus durement touchée par la troisième guerre punique. À la destruction de Carthage s'ajoute celle d'autres cités puniques restées fidèles à la métropole lors du conflit : *Néphéris, Neapolis, Aspis-Clupea*, Tunis et peut-être *Hippo Diarrhytus*. La majeure partie de leurs citoyens est exterminée ou réduite en esclavages et leurs terres sont ravagées. De plus, la destruction de ces cités entraine la disparition des principaux pôles économiques et politiques de la région. Toutefois, l'ensemble de la Zeugitane n'est pas réduit à néant. Les cités d'Utique, de

Theudalis et d'*Uzali*, alliées du peuple romain durant le conflit, bénéficient du statut de cités libres et immunes et voient leur territoire s'agrandir. Ainsi, Utique devient le siège du gouverneur et accède, de fait, au rang de capitale provinciale. C'est elle qui concentre désormais les activités politiques, administratives et économiques de la région. Le reste du territoire, bien que durablement affecté par le conflit, reprend vie peu à peu, vraisemblablement sous une forme différente, privilégiant les groupements restreints plutôt que les grandes agglomérations. L'un des principaux symptômes de cette situation est la rareté, pour ne pas dire l'absence, des vestiges archéologiques. Les productions, invisibles dans le paysage archéologiques, sont probablement réduites au minimum. Les zones urbaines, à l'exception d'Utique, ne sont quasiment pas représentées dans les vestiges recensés et les activités religieuses se retrouvent uniquement à *Thinissut*, Henchir Jabess et Thuburbo Maius. Le paysage funéraire, légèrement plus visible, montre une reprise des activités humaines principalement dans la région comprise entre Zaghouan et *Thuburbo Maius*. Mais encore faudrait-il pouvoir déterminer si cette surreprésentation des monuments funéraires dans cette zone est le fruit d'une exploration particulièrement poussée où si elle résulte d'une sur-occupation de la région à l'époque qui nous intéresse. Ainsi, la partie septentrionale de la province n'apparaît pas dénuée de toute vie mais en cours de reconstruction, ce qui se manifeste, entre autres, par une réoccupation de l'espace.

A contrario, la Byzacène apparaît beaucoup plus homogène et se distingue nettement de la Zeugitane. La région semble dominée par les quatre cités libres et immunes : Hadrumète, *Lepti Minus*, *Thapsus* et *Acholla*. Leur territoire est agrandi et pourrait avoir constitué la quasi-totalité de la partie méridionale de la province. En effet, cette région n'est pas centuriée au lendemain de la conquête et l'essor économique dont elle fait preuve suggère que peu ou pas de contraintes pèsent sur cette région. Le développement urbanistique des villes est difficilement saisissable mais l'observation des nécropoles d'Hadrumète, *Lepti Minus*, Mahdia et *Thysdrus* au cours du IIe s. av. n. è. illustre leur prospérité. Le fait est confirmé par l'étude des productions et des circulations de marchandises, notamment pour les amphores dites « de production sahélienne » qui apparaissent au cours du IIe s. av. n. è. et se développent après la destruction de Carthage et jusqu'au début du Principat.

La région tellienne connaît une situation différente. Réintégrée aux possessions des rois numides dans la première moitié du IIe s. av. n. è., cette zone bénéficie de la stimulation d'un royaume en construction et de l'affirmation des autorités politiques royales et locales. Cela se manifeste par le développement des cités avec une évolution urbanistique perceptible à *Bulla Regia* et Mactar, la construction de mausolées et l'essor des productions, tant

artisanales qu'agricoles. C'est également à cette conjoncture qu'il faut lier l'apparition de sanctuaires, illustrant aussi bien un essor culturel que l'affirmation d'une identité numide. Par ailleurs, la multiplication de ces constructions, à proximité immédiate des frontières du royaume montre les préoccupations numides face aux ambitions romaines en Afrique.

Un quatrième faciès est caractéristique de la petite Syrte. Cette région, relativement indifférente aux bouleversements politiques de la moitié du IIe s. av. n. è., connaît une évolution constante. Ses caractéristiques géographiques particulières en font un point de passage quasi-incontournable des principales voies de communication, au niveau africain comme méditerranéen. En outre, elle se situe à la croisée de multiples influences et concentre les apports hellénistiques, numides ainsi que puniques, diffusés aussi bien par Carthage que par le Byzacium et les cités de la grande Syrte.

Les différentiations qui se dessinent entre la Zeugitane, le Byzacium, la région tellienne et la Petite Syrte se confirment par la suite. Bien que rassemblées dans une même province dès les premiers temps de l'Empire, chacune de ces régions conserve un caractère propre.

Au terme de cette étude, quelle image retient-on de l'*Africa vetus* entre la destruction de Carthage et les interventions césaro-augustéennes ?

La réponse à cette interrogation varie selon l'angle d'approche adopté. Du point de vue de Rome, nous avons l'impression d'avoir à faire à une province lointaine, incluse uniquement dans les projets d'une partie de la classe politique, dont l'organisation et la mise en place d'un cadre administratif ont pour unique vocation d'en instaurer une gestion rationnelle. Cette interprétation montre rapidement ces limites car aucun élément ne permet de préjuger des volontés et des intentions de Rome envers cette région. Dès lors, l'hypothèse de Th. MOMMSEN, sans être totalement fausse, ne nécessite qu'une légère correction : si Rome s'est contentée de garder le cadavre, c'est après avoir mis en place les stratégies et les moyens nécessaires de le conserver.

Si l'on opère un basculement de notre vision et que l'on adopte le point de vue africain, l'image obtenue est toute autre. Bien que l'*Urbs* n'ait pas cherché « *à y éveiller une vie nouvelle* »,[3] cette vie s'est perpétuée d'elle-même. En effet, il apparaît que les conséquences de la troisième guerre punique n'ont pas entrainé l'annihilation de toute activité en Afrique nord-orientale. Les évolutions amorcées antérieurement à la chute de Carthage se

[3] MOMMSEN Th., 1985, II, p. 936.

prolongent, plus ou moins affectées par les bouleversements géopolitiques du milieu du IIe s. av. n. è.

Ainsi, nous nous retrouvons face à une région dynamique, en construction ou en reconstruction, qui connaît des changements, des bouleversements, parfois des reculs, mais reste toujours active. Cette vie s'observe dans les différents domaines et touche toutes les populations, même s'il est quelques fois nécessaire de plonger au cœur de la micro-histoire pour en saisir les pulsations. Cette multitude d'activités, fractionnées en autant de particularismes que de sites, peut paraître déroutante lorsqu'on s'intéresse à l'histoire de l'*Africa vetus* et de ses régions limitrophes aux IIe et Ier s. av. n. è. En effet, il n'est pas toujours aisé de traiter, d'un côté, de la désertion de la région septentrionale, accompagnée de la formation de petites communautés et, de l'autre, de l'expansion du Byzacium avec un développement économique et culturel significatif, probablement accompagné d'un apport de population. C'est pourtant bien une région tout en contradictions, ruptures et continuités, une réalité fractionnée, que nous rencontrons. Ainsi, comme le souligne V. KRINGS « *en 146, c'est l'Etat carthaginois qui cessa d'exister et lui seul suite à la prise de sa capitale par Scipion et ses troupes* ».[4] Cette pensée, entendue pour la civilisation punique, s'applique tout aussi bien à son ancien territoire.

Cette recherche nous a permis de poser les jalons d'une réflexion beaucoup plus vaste, touchant à la fois à la question de l'identité, ou plutôt des identités, de l'Afrique du Nord durant l'Antiquité, entendue aussi bien dans son individualité que dans son appartenance à un ensemble plus global, celui d'une Méditerranée placée sous l'autorité de Rome. Ce dernier aspect pourrait être approfondi dans le cadre d'une étude comparative menée entre l'*Africa vetus* et le cas des provinces d'Espagne, de Grèce et de Sicile.

La multiplication récente des données de terrain, malgré leur hétérogénéité, nécessitait une synthèse d'étape qui ne pouvait avoir la cohésion et le poli d'un modèle conceptuel. Néanmoins, nous souhaitons que ce travail, avec ses apports et ses limites, puisse représenter une marche dans la progression de nos connaissances sur l'Afrique nord-orientale aux deux derniers siècles avant notre ère. Les nombreuses questions envisagées n'ont pas toutes trouvé de réponse et les hypothèses avancées ne peuvent pas toujours être confirmées dans leur intégralité. Nous l'avons vu, l'état fragmentaire, partial et partiel de la documentation ne

[4] KRINGS V., 1989, p. 344.

permet pas d'aller plus en avant dans l'analyse du matériel.[5] Cependant, nous pensons avoir proposé des pistes de réflexion sur lesquelles d'autres pourront poursuivre. Ce travail pourra ainsi être complété et approfondi au fur et à mesure des découvertes et des publications archéologiques.

À défaut donc d'une synthèse linéaire, l'étude des différents tableaux présentés au cours de cette recherche a permis une approche plurielle de l'*Africa vetus*, de la destruction de Carthage aux interventions césaro-augustéennes. Ce faisant, l'observation des populations, de l'occupation et de l'administration du sol, des activités économiques et des pratiques religieuses et funéraires a révélé l'existence d'une province en construction et d'une région bien vivante, loin de l'image d'un « cadavre » dont Rome se serait contentée d'assurer la garde.[6]

---

[5] Dans un jugement sévère, Paul-Albert FÉVRIER (1989, p. 75) mettait en garde les historiens de l'Afrique du Nord antique : « *ne comptons pas sur les archéologues du passé pour arriver à combler nos lacunes. Tournons-nous plutôt vers une archéologie à venir et vers celle qui commence de naître, pour imaginer quelque chose des réalités des mondes antiques et médiévaux.* » Certes, les techniques et les méthodes archéologiques ou les choix de conservation des vestiges (que ce soit dans les musées ou sur les sites eux-mêmes) de la fin du XIXe s. et du début du XXe s. n'ont pas permis une connaissance complète des sites explorés et ont parfois participé à la perte ou à la destruction d'un matériel irremplaçable. On pense en particulier aux urnes de Dougga découverte par centaines dont seule une poignée a été ouverte alors que la majorité n'a même pas été conservée. Toutefois, peut-on pour autant condamner aussi fermement nos prédécesseurs et faire une croix sur le matériel mis au jour précédemment ? Si ces rapports sont lacunaires, parfois erronés et très souvent incomplets, ils restent un témoignage des plus précieux de vestiges aujourd'hui perdus de l'Antiquité nord-africaine. En outre, ils témoignent également des difficultés rencontrées par les premiers explorateurs. Que l'on nous permette ici de citer les mots de P. MELON accompagnant son rapport de découverte de la nécropole de Mahdia auprès de la *Revue Archéologique* : « *Voilà, écrite sur mon genou, la lettre que je vous envoie. Tâchez d'en faire le meilleur usage possible, dans l'intérêt de tous*. » (MELON P., 1884, p. 173). C'est à partir de ces erreurs qu'a pu se construire l'archéologie moderne. De plus une nouvelle étude du matériel déjà connu, à la lumière de nouvelles méthodes et connaissances, permet de combler quelques vides. C'est du moins ce que nous avons la faiblesse de croire et c'est dans cette optique que nous avons construit en grande partie notre réflexion, reprenant consciencieusement le matériel à disposition, en le croisant avec les nouveaux apports de l'archéologie moderne.

[6] On nous permettra, en guise d'épilogue, une remarque sur les outils modernes mis à la disposition des historiens et archéologues. La mise en ligne sur le réseau internet, de plus en plus fréquente, des revues et des ouvrage facilite la consultation des publications européennes, voir mondiales, parfois difficilement accessibles dans leur version papier (sur cette question, on pourra voir les remarques de RIBICHINI S., 2000). Surtout, la multiplication des bases de données littéraires et archéologiques permet une étude de la documentation de plus en plus poussée, autorisant des approches comparatives à grande échelle. On ne peut qu'espérer que ces outils et surtout leur accessibilité vont continuer de croître sans se limiter au monde gréco-romain, qui bénéficie déjà la plupart des attentions. Concernant le monde phénico-punique et l'Afrique du Nord antique, on peut mentionner la publication en ligne de la Carte Nationale des Sites Archéologiques et des Monuments Historiques par l'INP de Tunis ainsi que le *International Project Corpus Inscriptionum Phoenicarum necnon Punicarum* (XELLA P. et ZAMORA J. Á., 2007).